283.045
.766

St. Mark's Library
THE
General Theological
Seminary

Chelsea Square · New York

Dean Hoffman Fund

G. CONSTANT

LA RÉFORME EN ANGLETERRE

LE SCHISME ANGLICAN

HENRI VIII (1509-1547)

Librairie académique PERRIN et Cie.

Digitized by the Internet Archive
in 2026

https://archive.org/details/lareformeenangle0000gcon

LA RÉFORME

EN ANGLETERRE

HENRI VIII

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

Étude et catalogue critiques de documents sur le Concile de Trente. Leroux, 1910.

La légation du cardinal Morone près l'empereur et le Concile de Trente, avril-décembre 1563. Ouvrage publié avec le concours de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (Fondation Dourlans) et couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques (Prix Drouin de Lhuys). Champion, 1922.

Concession à l'Allemagne de la communion sous les deux espèces. *Étude sur les débuts de la réforme catholique en Allemagne (1548-1621)*. Fascicule 128 de la Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome. E. de Boccard, 1923, 2 vol.

L'Église de France sous le Consulat et l'Empire. Bibliothèque de l'Enseignement de l'histoire ecclésiastique. Lecoffre-Gabalda, 1928.

G. CONSTANT

ANCIEN MEMBRE DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME
FELLOW DE L'UNIVERSITÉ DE LIVERPOOL
DOCTEUR ÈS LETTRES
PROFESSEUR A L'INSTITUT CATHOLIQUE DE PARIS

LA RÉFORME

EN ANGLETERRE

I

LE SCHISME ANGLICAN

HENRI VIII (1509-1547)

PARIS

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE

PERRIN ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

35, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 35

1930

Tous droits de reproduction et de traduction réservés pour tous pays.

283.048
C766
88993

Nihil obstat :

Parisiis die 3ª Maii 1929.

M. ROUZIÈS.

Imprimatur :

Parisiis die 4ª Maii 1929.

✝ ALFRIDUS

Archiep. Melit , Rector.

V. G. P.

Copyright 1930.

LA RÉFORME EN ANGLETERRE

INTRODUCTION

L'Histoire de la Réforme en Angleterre semble peu connue en France. Le XVII[e] et le XVIII[e] siècles pourtant ne s'en étaient pas désintéressés. Avant les treize volumes de Rapin de Thoyras sur l'*Histoire d'Angleterre* (La Haye, 1724-1736) [1], un de nos érudits, André Duchesne, publiait, en un gros in-folio de 1444 pages, une *Histoire d'Angleterre, d'Écosse, d'Irlande*, jusqu'en 1644, dont il écrivit vraisemblablement une partie du vivant même d'Élisabeth [2]. Soixante-quatorze ans s'écoulent et l'oratorien Joachim le Grand (1653-1783), par son *Histoire du divorce de Henry VIII* (Paris, 1688), engage une polémique avec G. Burnet, l'auteur célèbre de l'*History of the Reformation* [3]. Deux siècles plus tard, un Génevois, A. du Boys, reprendra la même question [4], sans beaucoup la renouveler. Et l'on traduira, en 1903, l'*Anne Boleyn* (Londres, 1884, 2 vol.) de Paul Friedmann [5], comme l'avait été, en 1894, le *Henry VIII and the English Monasteries* (2 vol., 1888) du futur cardinal Gasquet. Si quelques épisodes ou personnages du règne de Henri VIII attirent l'attention de nos historiens [6], ainsi que les ambassades françaises à la cour d'An-

gleterre[7], il faut attendre de Guizot (*Histoire d'Angleterre racontée à mes petits-enfants*, publiée par sa fille M^me^ Guizot de Witt)[8] au manuel de M. H. Prentout (*Histoire d'Angleterre depuis les origines jusqu'en 1919*, Paris, 1920, 2^e^ édit., 1926), pour avoir quelque étude d'ensemble. Aussi, en 1908, le petit livre de M. l'abbé Trésal sur les *Origines du schisme anglican* (1509-1571) fut-il le bienvenu.

Nombreuses au contraire et d'inégale valeur sont les publications anglaises relatives au XVI^e^ siècle et ce peut être là, pour qui le veut bien connaître, une sérieuse difficulté. Les anciennes histoires ecclésiastiques, comme celles de Burnet[9], Fuller[10], Collier[11] et Dodd[12] sont démodées, mais restent précieuses pour les documents qu'elles contiennent. Ce sont eux également qui font recourir à J. Foxe[13] et à Strype, considéré par J. S. Brewer comme une « indispensable authority »[14]. Le chanoine anglican Dixon écrivit, dans l'esprit de la High Church, les six volumes de son *History of the Church of England from the abolition of the roman juridiction* (Londres, 1878-1902), qui s'étend de 1529 à 1570[15]; et J. Gairdner, l'éditeur bien connu des *Letters and Papers*, pour le tome IV de l'*History of the English Church* de W. Stephens et W. Hunt, utilisa, avec une grande impartialité, la connaissance d'une époque dont la publication des documents avait pris quarante ans de sa vie[16].

Cette publication, entreprise par les frères Lemon (*State Papers during the reign of Henry VIII*, 11 volumes de 1830-1852)[17], ne se borna pas dans la suite aux papiers d'Etat et prit le nom plus général de *Letters and Papers* (*Letters and Papers, foreign and domestic of the reign of Henri VIII preserved in the P. Record*

Office, the British Museum and elsewhere in England [1509-1547], Londres, 1862-1910)[18]. Les quatre premiers volumes sont de J. S. Brewer et les dix-sept autres de J. Gairdner, aidé à la fin par R. H. Brodie, qui a commencé, en 1920, une nouvelle édition du tout, très augmentée. Déjà, pour le seul règne de Henri VIII, on est en présence de 50.000 pièces environ, analysées en 20.000 pages serrées, et de plus d'un million de faits. Encore faut-il ajouter aux précédentes publications la série des *Calendars*, où nous trouvons la correspondance des ambassadeurs étrangers que conservent les archives d'Espagne ou d'Italie[19], le recueil des traités, des lois, des ordonnances, des actes du Conseil Privé[20], des statuts ecclésiastiques[21], les comptes rendus des Chambres[22], les chroniques contemporaines de Hall († 1547)[23], de Wriothesley[24], de Stow[25], de Holinshed[26], sans parler des autres[27]. Cette masse énorme de documents a été accrue encore par la publication d'archives privées[28] et le zèle de sociétés historiques[29], comme la Camden Society, la Parker Society, la Royal Historical Society, qui, outre son périodique *Transactions*, a publié entre autres *The Domesday of Inclosures*, 1517-1518 (édit. J. S. Leadam, 1897)[30].

A une documentation aussi vaste sont venus s'adjoindre nombre d'études soit générales, soit particulières[31]; et cet apport quasi continu n'a pas été interrompu par la guerre. Tandis que j'écrivais ces lignes paraissait un ouvrage sur le chef des Henriciens, Stephen Gardiner, qui joua un rôle important dans la cause du divorce et du schisme[32]; et un de nos jeunes universitaires, agrégé d'anglais, très au courant des questions d'Outre-Manche, se prépare à étudier avec plus d'ampleur le même personnage[33]. Chaque chapitre de cet ouvrage est précédé de la

bibliographie qui lui est spéciale. Quant à la bibliographie générale, après les indications qui précèdent, il semble inutile de la reprendre, quand on a déjà celles de J. Gairdner, dans le tome II de la *Cambridge Modern History* (p. 789 et suiv. et à la fin des chapitres de *The English Church in the sixteenth Century*, quand on a celle de Fisher dans le tome V de la *Political History of England* p. 488 et suiv.)[35]. Pour les ouvrages qui paraîtront dans la suite, on suivra l'*Historical Review* et la *Revue Historique*, où l'excellente recension de ce qui concerne l'Histoire d'Angleterre est due à M. Charles Bémont, qui a décrit les principales sources du règne, dans son Introduction à la « Chronique latine sur le premier divorce de Henri VIII »[36]. Son article « Grande Bretagne » (*Histoire et Historiens depuis cinquante ans*, 1927, 1928, t. I, p. 167) devra être lu par quiconque s'occupe de l'histoire d'Angleterre.

Les *Croquis de Chantilly*, par Morone-Laton donnent plusieurs portraits de Henri VIII ; et dans les *Portraits of illustrious personages of the court of Henry VIII*, publiés par E. Lodge et J. Chamberlaine (Londres, 1828), on trouvera les portraits par Holbein de 69 personnages de la cour à cette époque.

Henri VIII était mort depuis un siècle, quand Lord Herbert of Cherbury en écrivit la vie *Life and Reign of Henri VIII*, Londres, 1649)[36], à l'aide de documents dont une partie a aujourd'hui disparu[37]. J. A. Froude, à qui nul historien ne conteste le talent pas plus que le parti pris protestant, a donné du règne une peinture plus colorée que véridique[38]. Les premières années en ont été illustrées par les préfaces brillantes de J. S. Brewer[39], tandis que celles de J. Gairdner, moins développées par ordre du gouvernement, se contentèrent de résumer brièvement

les faits saillants. Deux siècles et demi après Lord Herbert, A. F. Pollard publiait, avec de belles illustrations de Goupil, son *Henry VIII* (Londres, 1902, in-8°), qui, tout en n'abandonnant point le point de vue anglican, ne laisse pas d'endommager singulièrement la mémoire du roi. L'auteur dit, dans sa préface (p. IX) que, pour l'Angleterre, « une histoire adéquate et impartiale de ce qu'on appelle la Réforme reste encore à écrire »[1].

Celle-ci n'a d'autre but que de dégager, de la foule bigarrée et mouvante des faits, les idées générales et les événements essentiels, qui donneront aux uns sur la Réforme anglicane quelques notions précises, et aux autres le désir de pousser plus avant cette étude. A ceux-ci les notes seront particulièrement utiles, tandis que le simple lecteur y trouvera soit la preuve de ce qui est soumis à son jugement, soit des compléments d'information, qui mêlés au texte eussent nui à sa clarté ou à l'enchaînement des idées. La difficulté des temps a forcé de recourir au procédé peu commode de leur rejet à la fin des chapitres. Sur elles repose le livre entier.

En pleine affaire du divorce, les envoyés anglais, qui avaient rejoint à Orvieto Clément VII fugitif, le harcelaient sans répit six et sept heures de suite, voilant à peine la menace. Un jour où ils avaient plus âprement parlé d'une rupture qui ferait chanceler le siège de Pierre, le pape, prisonnier hier de l'empereur, se leva dans une agitation extrême : à pas hâtifs, il arpentait la chambre triste et pauvre du palais en ruines où il s'était réfugié ; les mouvements saccadés des bras qu'il lançait en avant trahissaient le trouble de son âme. Les ambassadeurs s'étaient tus, et un lourd silence enveloppait l'angoissant mystère

de l'heure [1]. Le schisme, comme un spectre, hantait les esprits, oppressait les cœurs. Mais qui eût pu en calculer alors les conséquences et prévoir que « l'île peu profitable », comme les Impériaux appelaient l'Angleterre, établiraient sa domination, sa race, son influence religieuse sur des pays immenses et à peine soupçonnés ! Pour des millions et des millions d'humains, pendant des siècles, allait être coupée la source catholique de la vie.

La scène symbolique d'Orvieto était loin encore d'exprimer l'étendue et la portée d'un schisme, dont l'histoire ne sera jamais connue avec assez de précision et de netteté.

CHAPITRE PREMIER

PRÉLIMINAIRES ET CAUSES DU SCHISME

L'esprit de nationalité et l'affaiblissement de l'autorité pontificale. — Attaques de Wycliffe contre l'Église. — Critiques amères des humanistes. — Sentiments du peuple anglais à l'égard du clergé. — Le Parlement de la rupture (1527-1536) : sa composition, son esprit. — Le roi et son influence décisive.

L'occasion du schisme anglican est si claire, si indubitable que beaucoup se préoccupent peu d'en rechercher les causes, et que certains ne lui en attribuent d'autres que cette occasion elle-même : le divorce de Henri VIII. C'est simple, facile et court ; mais la vérité est généralement plus complexe. « Je reconnais qu'est complexe l'histoire de la Réforme en Angleterre », avoue Maitland, dans son *English Law and the Renaissance*. Rejeter tout sur le despotisme du roi et la servilité du peuple est un procédé aisé qui n'a que l'inconvénient de prendre l'effet pour la cause. Car c'est précisément dans sa lutte contre Rome que Henri ouvrit les yeux et vit jusqu'où pouvait s'étendre son pouvoir. « Le lion, avait dit More à Cromwell en parlant du roi, le lion, quand il a connu sa force, est difficile à gouverner » [1]. Mais le lion ne savait pas encore que ses griffes étaient poussées ; il les essaya sur l'Église. Il faut donc rechercher ce qui permit au roi de toucher à l'Église, et à la Réforme de germer et de se développer en sol anglais.

Le schisme de Henri VIII n'est qu'un épisode de l'éternel conflit entre l'Église et l'État. Or, ce conflit en Angle-

terre était ancien. Qui ne connaît les luttes terribles d'Alexandre III et de Henri II, au XII^e^ siècle, d'Innocent III et de Jean sans Terre, au XIII^e^, luttes qui se terminèrent par l'humiliation du pouvoir royal? On dirait que le souvenir de cette humiliation ne s'était pas perdu. « Henri VIII, écrit l'ambassadeur impérial en 1533, songe à réparer les erreurs de Henri II et de Jean qui, poussés par la nécessité, ont rendu l'Angleterre et l'Irlande tributaires du pape[4]. » Warham, archevêque de Cantorbery, dira quelques jours avant sa mort que le roi s'engage dans la voie de Henri II et que sa politique ressemble aux Constitutions de Clarendon (1164)[5]. Mais là où avait échoué Henri II, Henri VIII devait réussir, parce que le XVI^e^ siècle n'était plus le XII^e^. A l'idéal d'unité du moyen âge, qui tendait à grouper les diverses parties de la chrétienté en un corps unique sous un seul chef temporel et un seul chef spirituel[6], avait succédé l'esprit de nationalité, qui est par essence séparatiste et dont l'effet est le morcellement et la division. L'unité spirituelle en fut atténuée du coup. L'Europe septentrionale s'émietta en églises nationales, indépendantes, fières de secouer ce qu'elles appelaient le joug papal. Quand l'Église d'Angleterre rompra avec Rome et que le roi s'en érigera le chef suprême, bien rares seront les protestations.

L'autorité pontificale avait souffert une éclipse graduelle et de plus en plus grande durant la captivité d'Avignon, le Grand Schisme d'Occident; Richard II (1377-1399), Henri IV (1399-1413) en avaient profité pour lui ravir une partie de ses droits temporels et le primat d'Angleterre (1414-1443), Chichele, n'avait pas hésité, en 1427, à en appeler au concile d'une sentence portée contre lui par Martin V[7]. Son prestige fut encore atteint par les désordres de la Renaissance, par ces guerres du XVI^e^ siècle dont l'Italie servit d'arène et auxquelles les papes durent prendre part, à l'égal de petits princes temporels, échangeant la tiare pour le casque, comme

Jules II, ou se jetant tour à tour dans les bras de l'empereur et du roi de France, comme Clément VII. En 1517, Pace, doyen de Saint-Paul de Londres, fait une description lamentable de l'état moral de la « Ville éternelle », *plane monstra*, *omni dedecore et infamia plena* ; *omnis fides*, *omnis honestas*, *una cum religione a mundo abvolasse videntur* [7]. Dix ans plus tard, Rome est saccagée par une soldatesque effrénée et sacrilège à la solde de l'empereur[8], le pape est prisonnier au château Saint-Ange, et Charles-Quint déclare que c'est le juste jugement de Dieu [9] ; l'un de ses ambassadeurs propose de dépouiller le pape de ses biens temporels, qui sont, dit-il, la source de tout le mal [10]. On se demande si « le roi de France ne créera pas un patriarche dans son royaume pour renier l'obédience due au Saint-Siège, si le roi d'Angleterre et les autres princes chrétiens ne suivront pas cet exemple » [11]. Wolsey, avec quatre autres cardinaux, proteste, au nom de la France et de l'Angleterre, contre tout acte que ferait le pape durant sa captivité ; il prétend obtenir une sorte de vicariat général dans les deux pays [12] ; on l'accuse « d'être venu trouver François Ier pour séparer les églises d'Angleterre et de France de la Romaine, non seulement durant la captivité du pape, mais pour toujours » [13], et certains suggèrent à Charles-Quint, pour éviter un schisme, de déposer Clément VII et d'offrir la tiare à Wolsey [14].

La sujétion de la papauté au roi de France avait suscité le grand schisme, sa dépendance de l'empereur pouvait avoir également des résultats désastreux. La défiance qui s'est emparée des esprits en 1527 persistera en Angleterre durant tout le règne de Clément VII, et il sera facile de l'entretenir. Lorsque Charles-Quint pria le pape d'interdire au Parlement anglais la discussion du divorce, il fut bien peu d'Anglais qui n'en ressentirent de l'indignation [15]. Plus injurieuse encore au sentiment national parut la citation faite à Henri d'avoir

à comparaître en Italie, pays où dominaient les armes et l'influence d'un prince étranger. « Si le roi, écrivait Wolsey, est cité à Rome en personne ou par procureur, pas un de ses sujets ne le tolérera, et s'il apparaît en Italie, ce sera à la tête d'une formidable armée[16]. » La nation est portée à se méfier d'une juridiction qu'on lui dit influencée par son ennemi.

D'ailleurs, les liens qui l'attachent à Rome sont devenus plus lâches avec le temps. Depuis quatre siècles, il n'y avait pas eu de pape anglais[17], et le double échec de Wolsey à la tiare, lors de l'élection d'Adrien VI et de Clément VII, rendit plus manifeste cette exclusion[18]. La coutume était bien qu'il y eût un cardinal anglais dans le sacré collège ; mais qu'est-ce qu'un cardinal dans une assemblée de cinquante à soixante membres? La part d'influence de l'Angleterre dans le grand concert chrétien était donc fort réduite[19]. Puis Wolsey, le tout-puissant Wolsey s'était fait nommer à vie légat du Saint-Siège[20] ; il le fut de 1518 à 1529 et, à ce titre, il exerça une autorité sans limite sur le clergé. L'Église d'Angleterre ne tint plus à Rome que par son intermédiaire[21] ; la chute de l'un devait provoquer la ruine de l'autre, comme le savaient fort bien Henri VIII et Anne Boleyn[22]. On s'habitua à cette juridiction médiate, qui fut comme un acheminement vers l'Église nationale[23]. Aussi Henri VIII, au moment où il brisera avec Rome, masquera-t-il la rupture en décorant Cranmer du titre de *Legatus natus*, que portait au XII^e^ siècle déjà l'archevêque de Cantorbery, titre qui pouvait encore donner aux simples l'illusion d'un vague lien entre l'Église romaine et celle d'Angleterre.

Les foudres, enfin, de Rome, ne pourront émouvoir le peuple anglais. Leur trop fréquent usage, surtout dans des questions d'ordre temporel, les avait rendues peu redoutables aux princes : Charles-Quint lui-même ne s'en émeut guère[24]. L'excommunication contre Henri VIII passa presque inaperçu. « Le roi, écrit l'ambassadeur im-

périal, n'en tient aucun compte et fait meilleure chère que jamais; il déclare que, si le pape lançait contre lui 10.000 excommunications, il n'en aurait cure[25]». Et quand le Saint-Siège propose de priver Henri de son royaume, il n'est personne qui veuille s'en charger. L'empereur, bien qu'il s'agisse de l'honneur de sa tante, décline l'offre, ne veut même pas rappeler son ambassadeur de Londres, et ses ministres le félicitent de n'être point obligé d'exécuter la sentence contre Henri[26]. L'âge des croisades était passé; les jalousies nationales et les rivalités politiques et commerciales avaient succédé aux idées chevaleresques[27]. L'impuissance du pape éclata manifeste devant l'apathie du peuple anglais et l'égoïsme politique des nations modernes.

*
* *

Les sentiments contre la papauté et l'Église avaient en Angleterre des racines anciennes. Au XIV[e] siècle, Guillaume d'Ockam, du comté de Surrey, frère mineur et théologien, nie la supériorité des papes sur les rois et se demande même si la primauté du Saint-Siège est divine[28]. Vers la même époque, circule parmi les paysans un poème allégorique qui prenait violemment à partie le pape et le clergé[29]. Le grand schisme d'Occident éclate (1378); Wycliffe, professeur à Oxford[30], en profite pour combattre les papes rivaux qu'il nomme imposteurs et membres du diable; il vilipende l'autorité pontificale : le pape, c'est l'antéchrist[31]; il la rejette, point n'en faut; le Christ seul est nécessaire[32]; la primauté du pontife romain n'existe pas[33]; elle n'est pas de droit divin, mais le simple résultat de l'évolution historique[34]; les ordres du pape doivent être prouvés par la Bible; l'évangile est l'unique loi, l'autorité traditionnelle de l'Église, rien[35]. Il ruine ainsi les principes sur lesquels sont fondés la hiérarchie et l'Église; il pose ceux que Jean Huss et que tous les novateurs du XVI[e] siècle feront leurs[36]. Aussi les Angli-

cans l'ont-ils appelé « l'étoile du matin de la Réforme ». « Cranmer, pourra-t-on écrire, n'a enseigné à ses compatriotes aucune erreur qu'ils n'aient déjà en partie connue[37]. » Wycliffe vante la sécularisation des biens ecclésiastiques : l'Église ne doit pas avoir de biens temporels[38] ; qui la dépouille pour la purifier fait une bonne œuvre[39] ; et, sur ces biens ainsi que sur la hiérarchie, le roi a un pouvoir sans limite[40]. Henri VIII profitera de ces bons conseils : il fera rechercher à Oxford les articles condamnés de Wycliffe, afin de connaître ses arguments contre la richesse du clergé et des moines, et les raisons qu'il invoque pour soumettre la hiérarchie ecclésiastique au pouvoir royal[41].

Les disciples de Wycliffe, unis aux Lollards avec lesquels on les confondit bientôt, répandirent dans toute l'Angleterre les doctrines du maître, et ils furent plus puissants, sous le règne de Henri IV, que ne le fut jamais l'hérésie au temps de Henri VIII[42]. Leurs théories subversives de la propriété les rendirent redoutables aux Lords et au roi qui les écrasèrent[43]. S'ils disparurent presque complètement, leur esprit persista, dans une grande partie de la population, sous une forme très simpliste : mépris des traditions et de l'autorité établie[44]. Comme ce sont des gens de basse condition qui n'enseignent pas *ex professo*, on relève au commencement du XVI^e^ siècle assez peu de cas d'hérésie[45] ; mais ces cas (1516-1522), dénotent l'esprit wyclifliste[46]. Contre les Lollards se tint à Londres le synode de 1511[47], et 500 d'entre eux furent arrêtés par l'évêque de Londres vers 1521[48]. Depuis le début du XV^e^ siècle, les Anglais passent, sur le continent, pour hérétiques :

> La cose est assez notoire
> Que sont de Dieu mal ouïs,
> Quand ils ne vorrent point croire
> Che que l'Eglise établit
> A Parlement vénérable
> Où les Cardinals notables
> S'employèrent jour et nuit[49].

N'est-ce pas les théories de Wycliffe sur les biens ecclésiastiques et sur les immunités du clergé que prétendent appliquer les sujets de Henri VIII[50] ? « Les Lords, écrit du Bellay en 1529, ont l'intention, après la mort ou la chute de Wolsey, d'attaquer l'Église et de lui prendre ses biens : ce qu'il est presque inutile d'écrire en chiffres, puisqu'ils le proclament ouvertement[51]. » A Pâques de la même année, le légat Campeggio reproche au roi qu'à la cour circulent des écrits luthériens prônant la confiscation de la propriété ecclésiastique, exhortant le pouvoir civil à ramener l'Église à sa simplicité primitive[52]. Chapuis, l'ambassadeur impérial, reconnaît qu'une loi qui priva le clergé de certains revenus fut votée pour « plaire au peuple »[53]; et un autre conservateur, John Husee, déclare que, si l'Église était dépouillée de ses biens temporels, beaucoup s'en réjouiraient et peu le regretteraient[54]. La haine des immunités ecclésiastiques est vive aussi parmi le peuple. En 1515, un citoyen de Londres, accusé d'hérésie, est trouvé pendu dans la prison épiscopale ; on accuse de l'avoir tué le chancelier de l'évêque, et ce dernier supplie Wolsey d'attirer l'affaire au Conseil royal, parce que, dit-il, il n'y a pas, dans toute la ville, un jury choisi au hasard qui ne condamne un clerc, « fût-il aussi innocent qu'Abel, tellement tous sont malicieusement disposés[55] ».

Le clergé n'est pas aimé. Reginald Pole constate que « les laïques commencent à détester les prêtres »[56]. On leur reproche de refuser la sépulture tant qu'ils n'ont pas reçu de cadeaux, de ne pas administrer les sacrements quand on les leur demande[57]. En 1512, Jacques IV d'Écosse se plaint à Henri que les Anglais maltraitent les commissaires écossais, comme si c'étaient des gens du Pape « Pope's men »[58]. Les *Epistolae obscurorum virorum*, écrit More à Érasme en 1516, sont dans toutes les mains et « partout populaires »[59] ; et Dieu sait s'il y eut jamais une satire plus violente contre le clergé, les

ordres religieux, le pape[60]. Luther lui-même traitait son auteur de bouffon[61].

* * *

Les humanistes avaient mis à la mode ces critiques amères contre les abus de leur époque. Ils rêvaient une réforme intérieure de l'Église ; leur intention était de la purifier de ses scories, non de la détruire ; mais la portée de leurs coups dépassa le but ; à leur insu, ils préparèrent la grande révolution religieuse du XVI[e] siècle[62]. En ridiculisant les méthodes scolastiques, ils discréditèrent indirectement l'enseignement de l'Église ; en réclamant l'esprit de libre critique pour les Écritures, ils frayèrent la voie au libre examen ; leurs sarcasmes contre le culte exagéré des reliques et des images, contre l'abus des pèlerinages et des indulgences amenèrent la destruction de ces pratiques ; et leurs attaques contre un clergé plus ou moins digne facilitèrent la ruine de la hiérarchie ecclésiastique. Érasme écrivit en Angleterre[63], dans la maison de Thomas More (1511), *l'Éloge de la Folie* où les moines, les prêtres, les papes, les théologiens scolastiques sont tournés en ridicule par la Folie coiffée du bonnet à grelots ; sur les indulgences, le culte des images et des reliques, acerbes sont ses critiques, et les novateurs du XVI[e] siècle s'en réclameront[64]. L' « Utopie » de Thomas More, qui devait mourir pour la foi, contient des opinions étranges sur la religion[65]. John Colet, ami de More et d'Érasme, professeur à Oxford, puis doyen de Saint-Paul de Londres, parle si vivement contre les abus qu'il est accusé d'hérésie par son évêque[66]. C'est lui qu'Érasme dépeint sous le nom de ce *Gratianus Pullus* qui, à Cantorbery, plaisante les reliques et scandalise leurs gardiens par d'indiscrètes questions[67]. La première école publique de Londres lui est due ; elle servit de modèles à beaucoup de collèges où se développa l'esprit de libre critique qui

favorisa la Réforme[68]. Son sermon, à l'ouverture du synode contre les Lollards (1511), fit grand bruit. Au lieu d'attaquer les hérétiques, il prit à partie les abus du clergé, source, disait-il, de toute hérésie, il reprocha aux ecclésiastiques leur ambition, leur cupidité, les amusements mondains et les occupations séculières auxquelles ils se livraient au lieu de s'appliquer aux devoirs de leur charge[69].

Le clergé anglais, malheureusement, prêtait le flanc à ces critiques [70]. Celui de la campagne, vivant de la vie des fermiers, *yeomen*, était ignorant et méprisé de la classe moyenne, des *gentlemen* [71]. Une cinquantaine d'années avant Henri VIII, le primat d'Angleterre, Thomas Bourchier, s'était plaint des clercs ignorants, inobservateurs de la résidence, parfois irréguliers, qui par leur négligence favorisaient parmi le peuple la violation de la morale et il avait tenté quelque réforme. L'archevêque d'York, Edward Lee, se lamente en 1535, de n'avoir pas douze prêtres séculiers capables de prêcher, qu'en dehors de quelques dominicains, aucun autre religieux ne soit préparé à la prédication, et que les titulaires des meilleurs bénéfices n'y résident point[72]. Thomas More, lui, regrettera le manque de discernement dans le choix des clercs, qu'il signale comme un des principaux abus de l'Église d'Angleterre[73]. Le haut clergé s'inquiétait peu d'avoir les qualités de son état. L'évêque, depuis Henri VII, n'était qu'un fonctionnaire royal pensionné sur les revenus de l'Église. Son habileté l'avait fait distinguer du roi ; et c'est le roi, dont il espérait l'avancement[74], qu'il continuait à servir à la cour, dans les ambassades ou les missions diplomatiques. Le diocèse ne le voyait jamais, sinon usé, vieilli ou frappé de disgrâce. En 1530, tous les évêchés, sauf quatre, appartiennent à des non-résidents ou à des fonctionnaires royaux[75]. Ce sont eux aussi qui détiennent la moitié des doyennés et archidiaconés. Tous ces gens étaient plus aptes à servir l'État que l'Église,

dont ils n'ambitionnaient que les revenus, se préoccupant peu de l'honorer par leurs vertus. Ils étaient prêts à l'esclavage ; la tâche de Henri VIII sera aisée[76]. Malgré ses grandes qualités et son incontestable supériorité, leur chef, le cardinal et légat Wolsey, ce fils de marchand élevé à une fortune insolente[77], ne leur donnait point l'exemple par son faste[78], son arrogance[79], son amour des richesses[80], la négligence de ses devoirs d'état[81] et la conduite de sa vie privée[82].

* * *

Les sentiments anticléricaux d'une partie du peuple se reflètent dans le Parlement, surtout dans la Chambre des Communes qu'élisaient les classes commerçantes et industrielles, impatientes comme d'ordinaire du joug religieux et des prescriptions ecclésiastiques. Wolsey dissout le Parlement de 1515 à cause de ses attaques contre le clergé ; et sauf en 1523, où la détresse financière l'y força[83], il n'en réunit plus un seul tant qu'il resta au pouvoir, c'est-à-dire durant près de quinze ans. Le Parlement qui s'assembla le lendemain de sa chute (novembre 1529) n'était pas animé d'idées moins avancées que celui de 1515 : « Mylords, s'écria l'évêque Fisher à la Chambre Haute, vous voyez chaque jour présenter par les Communes des bills qui tous tendent à la destruction de l'Église. Pour l'amour de Dieu, souvenez-vous de ce qu'était le royaume de Bohême ; avec la ruine de l'Église s'écroula tout sa gloire. Maintenant, on n'entend qu'un cri dans la Chambre des Communes : A bas l'Église ! » Avant même la réunion du Parlement, le légat Campeggio avait fait appel au roi pour préserver la liberté ecclésiastique menacée et prévenir la ruine de l'Église ; il savait quel esprit animait les représentants du pays[84].

Le Parlement détestait les privilèges du clergé, et ce sont eux qu'il attaque. John Taylor, qui faisait partie et du Parlement et de la Convocation[85], remarque en 1515

que « les plus dangereuses disputes se sont élevées, dans l'une et l'autre assemblée, entre le clergé et le pouvoir séculier au sujet des libertés de l'Église[86] ». Le Parlement s'ingère dans l'administration des sacrements et la sépulture ecclésiastique[87]. Dès 1512, il retire le privilège de « clergie », c'est-à-dire d'exemption de la juridiction royale, à tout clerc non sous-diacre accusé de meurtre ou de félonie[88]. L'abbé de Winchcombe s'élève contre cette loi au nom des libertés de l'Église, tandis que Standish, gardien du couvent des Franciscains à Londres, la défend et l'approuve. Les pairs séculiers exigent des prélats la rétractation de l'abbé[89]; et comme Standish avait été sommé par la Convocation de 1515 d'expliquer sa conduite, les juges auxquels il en appela déclarèrent soumis aux peines du *praemunire*[90] tous ceux qui avaient procédé contre lui; « il acquit, dit Pace, la faveur de tous les courtisans »[91], il devint le favori de la cour et bientôt évêque de Saint-Asaph (1518).

Le Parlement à peine rappelé du long repos où l'avait maintenu Wolsey reprend l'œuvre des premières années du règne. « On n'entend plus dans le Parlement, écrit alors Norfolk, que des clameurs sans fin contre les abus, de la juridiction spirituelle... Les plaintes du royaume contre les abus de l'Église n'ont été en aucun temps la dixième partie de ce qu'elles sont aujourd'hui au Parlement »[92]. On visait de nouveau les immunités du clergé et les tribunaux ecclésiastiques dont on blâmait la cherté, les délais sans fin, leur façon de condamner sans témoin des gens pauvres à l'abjuration ou au bûcher[93]. Les Communes se plaignaient que le clergé en Convocation fît des ordonnances incompatibles avec les lois du royaume, que les bénéfices fussent donnés à des mineurs, que les gens d'Église occupassent des emplois séculiers, que le nombre des fêtes fût excessif surtout en automne. Elles voulaient interdire aux moines de s'occuper d'industrie et de commerce, aux curés et aux intendants des évêques

de posséder des fermes[91]. En 1532, elles hésitèrent à voter la suppression des annates, parce qu'elles ne voyaient aucun avantage à décharger les évêques de cet impôt[92].

Tout ceci n'est que le vieux fond de rancunes, de griefs et de jalousies d'une certaine classe de la société anglaise contre le clergé et ses privilèges[93]. Et dire que le Parlement de 1529-1536, qui fit la rupture avec Rome, n'agissait que par pression royale semble tout au moins exagéré. Les projets de loi de 1530 et de 1531 ne sont en effet que la répétition ou la suite des récriminations de 1515. Pourquoi Wolsey aurait-il dissous puis cessé de convoquer le Parlement, s'il avait été si facile de le diriger et si les passions anticléricales n'avaient été que factices[94]? D'où vient, lors du divorce, cette facilité, cette promptitude des Communes à passer les bills[95] qui visent la sujétion du clergé? tandis que, à une exception près, elles refusent catégoriquement tout impôt nouveau et tout subside[96], elles s'opposent aux frais d'armements[97], elles ne votent point la loi d'*Uses and wills* si souvent demandée par le roi pour assurer ses droits féodaux, tels que ceux de relief et de première saisine; les Lords l'avaient cependant acceptée (1532), et rien n'était plus à cœur au roi[98]. « Cette demande, remarque Chapuis, a été l'occasion d'étranges paroles contre Henri et son Conseil et, en dépit de tous les efforts des amis du roi, elle a été rejetée »[99]. « Henri, écrit-il ailleurs, a fait tous ses efforts pour obtenir du Parlement le tiers des propriétés féodales des Lords décédés, mais jusqu'ici il n'a rien obtenu »[100]. Plus d'un bill présenté par le gouvernement en 1534 fut rejeté ou amendé[101]; et le Parlement de 1545, qui a été représenté comme le plus servile du règne, n'admit certains projets qu'avec difficulté et en vota d'autres auxquels le roi dut imposer son veto[102]. Si le Parlement rejeta certaines mesures royales, ne peut-on en conclure qu'il pouvait en repousser davantage, s'il l'avait voulu?

La liberté de parole était entière[106]. A la Chambre des Lords, les évêques de Saint-Asaph et de Bath, attaquèrent la plaidoirie en faveur du divorce que faisaient les évêques de Lincoln et de Londres (1531)[107]. Et un député des Communes, Temse, ne se gêna point pour dire au roi qu'il devait reprendre sa femme (mai 1532)[108]. Rien ne pouvait être plus sensible à l'épiderme royal. « Il y eut grand murmure aux Communes, écrit Chapuis en 1531[109], on y dit publiquement, en présence de quelques membres du Conseil, que le roi avait chargé et oppressé son royaume de plus d'impôts et d'exactions à lui tout seul que trois ou quatre de ses prédécesseurs, qu'il devait se souvenir que la puissance d'un prince repose sur l'affection de ses sujets. » L'évêque Gardiner, après la mort de Henri (1547), regrettera le temps où l'on pouvait en Parlement librement parler, sans avoir rien à craindre[110]. En 1515, le clergé demande au roi d'avoir en Convocation la même liberté qu'au Parlement, où l'on peut attaquer les lois de son pays sans être inquiété[111].

Les projets de loi étaient soigneusement revus et parfois complètement remaniés par les Chambres, comme le prouvent les rédactions qui nous en restent[112]. Il n'y avait donc point simple enregistrement. De ce que ces projets émanaient en grande partie du gouvernement, on ne peut en conclure la servilité des Chambres, car c'est la pratique ordinaire et actuelle[113]. La théorie d'après laquelle un Parlement n'existerait que pour faire des lois de son propre cru, n'a été appliquée, en Angleterre, qu'au temps d'opposition chronique entre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif. On trouve des projets de loi corrigés par Cromwell[114], ou quelque greffier royal; mais de ce que les neuf dixièmes de la législation moderne aient été rédigés par des greffiers du gouvernement, il ne s'ensuit pas que cette législation soit en contradiction avec le sentiment populaire.

Le véritable avantage de Henri VIII consistait en ce que

les membres du Parlement anglais au XVI^e siècle étaient représentatifs, au lieu d'être délégués comme aujourd'hui. Ils n'avaient pas de mandat impératif[115] ; aussi pouvaient-ils être plus aisément impressionnés par les circonstances extérieures, comme un discours, la crainte du roi et autres motifs analogues.

Les élections étaient plus libres qu'on l'a dit [116] ; ainsi celles de Londres en 1529 ont lieu selon toutes les règles *immensa communitate tunc praesente*[117]. Le gouvernement se défendit toujours d'aliéner la liberté des comtés[118], et son influence ne pouvait guère se faire sentir que sur le nombre très limité des circonscriptions royales[119], nombre que l'on ne tenta d'augmenter qu'après 1529[120]. C'est plus tard qu'il y eut intervention systématique du gouvernement dans les élections[121] ; cette manœuvre est due à Th. Cromwell qui cherchait à s'assurer la majorité pour son propre compte ; elle précéda de peu sa chute[122]. L'épuration du Parlement en Angleterre fut en général l'agonie d'un gouvernement moribond[123]. L'influence de Henri VIII s'exerça moins aux Communes qu'à la Chambre des Lords, par la création de nouveaux pairs. Ceux de la fin du règne lui devaient en majorité l'existence[124] ; et depuis longtemps la guerre de Deux-Roses avait eu pour conséquence de supprimer les seigneurs qui auraient pu tenir tête à la couronne[125].

Les électeurs eux-mêmes, sans la moindre intervention de la couronne, se chargeaient de composer la Chambre des Communes selon les désirs du roi[126]. A la campagne, où le droit électoral était limité aux francs tenanciers de quarante shillings[127], le Parlement se recrutait dans la « gentry » ou petite noblesse ; et dans les villes, où les aspirations démocratiques n'existaient plus, il se recrutait parmi les riches commerçants[128]. Or ce sont précisément ces classes qui furent le plus ferme appui des Tudors, comme elles le sont aujourd'hui du gouvernement et de l'Église anglicane. Elles soutinrent la politique de Henri VIII

autant que l'auraient fait des fonctionnaires royaux[129]. C'est que leurs intérêts et ceux du roi se confondaient. En politique séculière, appuyer Henri était le seul moyen d'éviter la guerre civile, si nuisible à la prospérité publique. En politique ecclésiastique, *gentry* et commerçants pensaient avec le roi que le clergé était trop privilégié, trop riche, et que ses revenus en leurs mains pourraient être employés à de plus profitables usages. De là cette parfaite conformité de vues entre Henri et son Parlement. « Le Parlement, dit Brewer[130] reflétait fidèlement les désirs du roi » ; la réciproque est vraie. Parlement et roi furent liés par une étroite alliance dans leur lutte contre toute juridiction rivale, et chacun des deux trouva, à accroître la puissance de l'autre, son propre avantage. Les lois de la seconde moitié du règne en font foi. La communauté d'intérêts produisit l'harmonie d'action[131].

*
* *

Le dogme, en effet, ne joua point, dans la Réforme anglicane, le rôle de la justification par la foi, en Allemagne, ou de la prédestination, en Suisse. L'Anglais est singulièrement libre de toute idée abstraite : ni raisonneur comme le Français, ni mystique comme l'Allemand, il ne s'embarrasse pas de querelles théologiques ; il est pratique avant tout. Aussi commence-t-il la Réforme, non en proclamant quelque nouveauté dogmatique, mais en détruisant les privilèges du clergé et en s'appropriant les biens d'Église. Chez lui, la Réforme est exclusivement provoquée par un grief d'ordre pratique et intimement liée à une question d'argent. « Dès le début, les Apôtres abandonnèrent leurs filets pour devenir pêcheurs d'hommes, écrit un des secrétaires d'État du temps, et nous, nous parlons beaucoup du Christ et de sa parole sainte, mais j'ai bien peur que notre conduite soit toute différente de nos paroles ; car au lieu d'être des pêcheurs d'hommes,

nous ne jetons le filet dans l'océan tempetueux de ce monde que pour en retirer gain et vil argent. »

Henri n'eut qu'à favoriser les passions du Parlement pour s'en faire un instrument de gouvernement et de domination[133]. Point n'était besoin de l'asservir, il suffisait de lui lâcher la bride. Le roi se gardera bien de le dissoudre; il fut entre ses mains ce qu'était à Ulysse l'arc que lui seul pouvait bander[134]. Le 3 novembre 1529, le Parlement s'assembla à Westminster : il ne se sépara que le jour où le dernier anneau de la chaîne qui rattachait à Rome l'Église d'Angleterre eut été brisé, et que le royaume eut été lancé dans cette lutte de soixante années qui se devait terminer par le désastre de l'invincible Armada. Le Parlement visait moins Rome que l'Église, dont il détestait les privilèges et enviait les biens; mais en frappant l'une, il atteignit l'autre. Priver le clergé de son indépendance et le soumettre totalement au roi, ce fut le soustraire à la juridiction pontificale.

La rupture avec Rome, en effet, ne fut pas un mouvement spontané de l'Église d'Angleterre, l'affranchissement d'un joug qui lui aurait pesé. Son attitude en Convocation fut purement défensive. Le clergé ne suggère aucune innovation; il serait heureux de s'y soustraire[135]. Résister eût été peut-être son unique chance de salut. Mais il n'y avait plus, en Angleterre, de Thomas Becket ou de Winchelsey[136]. Warham, leur successeur sur le siège primatial de Cantorbery, ne trouvait d'autre excuse à sa condescendance que ces paroles de l'Écriture : *Ira principis mors est*[137], et nous verrons le rôle piteux que jouèrent les assemblées du clergé[138].

L'œuvre de la Réforme en Angleterre fut donc une œuvre d'entente, une œuvre combinée du Parlement et du roi[139]. Mais la part principale en revient à Henri. Il n'a pas créé les facteurs de la révolution religieuse; mais il en a usé avec un sang-froid et un calcul dignes du *Prince* de Machiavel. Les besoins de son peuple, ses pas-

sions; ses griefs, son esprit national même, il les tourna à son profit; tout dut tendre à ses propres desseins. Quelque pressant que fût le Parlement, le roi pouvait décider en faveur de l'Église, en se mettant de son côté. Campeggio l'en supplia avant de quitter l'Angleterre[140].

Au temps de Henri IV, la *gentry* et les Lords séculiers demandaient aussi la sécularisation de la propriété ecclésiastique, et Wycliffe avait fait appel au pouvoir civil pour réformer l'Église. Mais le roi soutint l'Église dont il avait besoin pour affermir sa couronne, et rien ne changea. C'est que les grandes révolutions dépendent d'un certain nombre de causes agissant simultanément, et souvent elles échouent faute d'une seule. L'élément qui fit défaut à l'époque des Lancastre fut le roi. A celle dont nous parlons il n'en fut pas ainsi, non point que Henri VIII eût du penchant pour les nouveautés : il maintint l'orthodoxie — non point que le joug de Rome lui pesât : il avait vécu jusqu'ici en parfaite harmonie avec le Saint-Siège[141], dont il tenait son titre de *Defensor fidei*[142]; mais il voulait obtenir du pape son divorce avec Catherine d'Aragon. Les résistances de Clément VII le jetèrent du côté hostile à l'Église, et la balance pencha pour le schisme. De là l'importance historique du divorce de Henri VIII, non qu'en lui-même il ait été une cause, mais parce que, changeant en inimitié l'amitié première, il aliéna de Rome le seul pouvoir capable de maintenir les forces contraires à l'Église qui tendaient à la désagréger.

CHAPITRE II

LE DIVORCE DE HENRI VIII ET LA RUPTURE AVEC ROME

Le mariage de Henri VIII avec Catherine d'Aragon. — Origine du divorce. — Les deux phases. — Dénouement fatal : sentence du primat d'Angleterre.

Au visiteur qui se hasarde au château de Simancas, village perdu de Castille, on montre le contrat de mariage entre Henri VIII et Catherine d'Aragon[1]. S'il réfléchit, il ne peut se défendre d'une certaine émotion devant ce parchemin aux lettres d'or, aux enluminures fines et riches, qui fut comme le principe éloigné d'une révolution religieuse dont les effets subsistent sous nos yeux. Le divorce de Catherine d'Aragon[2], question ancienne et complexe sur laquelle ne manquent point les documents[3], occasionna la rupture de l'Angleterre avec l'Église romaine.

Catherine d'Aragon était la fille de Ferdinand et d'Isabelle d'Espagne. Elle n'avait pas trois ans quand fut négocié son premier mariage avec Arthur, fils aîné du roi d'Angleterre, Henri VII, désireux d'affermir sa puissance par des alliances étrangères[4]. Les pourparlers durèrent longtemps entre deux princes aussi peu scrupuleux en affaires, l'un que l'autre et qui n'avaient en ce mariage que des visées purement politiques[5]. Enfin au mois de novembre 1501, Catherine, âgée de seize ans, épousait Arthur qui n'en avait que quatorze. Cinq mois et demi plus tard Arthur mourait (2 avril 1502).

Qu'allait devenir la dot? De Catherine on n'avait cure. Ferdinand réclamait ce qu'il avait déjà versé[6]. Henri VII voulait avoir le reste; il eut même l'idée saugrenue d'épouser sa belle-fille malgré son âge avancé. Isabelle se récria[7]. On finit par s'entendre; Catherine épouserait le frère d'Arthur, le futur Henri VIII, et l'on demanderait au pape la dispense d'affinité au premier degré qui résultait pour Catherine de son mariage précédent[8].

Jules II répondit d'abord que c'était une affaire fort grave, qu'il ne savait pas bien à première vue, *prima facie*, s'il convenait au pape de dispenser en pareil cas[9]; et de fait jusqu'au XVe siècle, on ne connaît pas de dispense au premier degré dans la ligne collatérale[10]. C'est seulement un an et demi plus tard (novembre 1504), pour consoler Isabelle sur son lit de mort, que Jules accordait par bref la dispense demandée[11].

Quelques mois après, elle était expédiée à Henri VII sous forme de bulle[12]. Les deux documents, antidatés l'un et l'autre du 26 décembre 1503, étaient de même teneur, sauf que la dernière bulle, où se trouvait l'adverbe *forsan*, émettait quelque doute sur la consommation du précédent mariage.

Il avait été réglé que le mariage de Catherine et du prince de Galles aurait lieu le jour où celui-ci atteindrait ses quatorze ans : le 28 juin 1505. Mais la veille, le jeune Henri protesta contre un contrat fait sans son consentement et durant sa minorité, le déclarant publiquement nul et sans effet[13]. C'était la riposte de son père à Ferdinand qui n'avait pas encore payé la dot[14]. D'ailleurs les événements d'Espagne avaient ouvert de nouveaux horizons politiques à Henri VII, qui ne prisait plus autant une alliance avec l'Espagne[15]. Quatre années s'écoulèrent; et ce n'est qu'après la mort du roi d'Angleterre (21 avril 1509) que Henri VIII se décida à épouser Catherine, de six ans plus âgée que lui, pour obéir, disait-il, aux dernières volontés de son père[16].

Certains membres du Conseil royal, en particulier Richard Fox évêque de Winchester et Warham archevêque de Cantorbery, n'approuvaient guère ce mariage avec la veuve d'un frère défunt[17]. Ferdinand d'Espagne avait dû écrire au jeune roi pour dissiper les « scrupules de sa conscience ». Toutefois personne ne doutait alors de la validité de la dispense ; et ce fut Warham qui maria les deux fiancés le 11 juin 1509[18].

Le jeune roi atteignait sa dix-huitième année. Sa jeunesse, sa beauté, son amour du sport, la précocité de son esprit, sa dignité et sa bonne grâce lui avaient gagné tous les cœurs[19]. « Sa Majesté, écrit l'ambassadeur vénitien vers 1510, est le prince le plus charmant que mes yeux aient jamais vu ; sa taille dépasse la moyenne, son mollet est élégant, son teint clair et brillant, ses cheveux châtains et coupés à la française, sa figure pleine et si charmante qu'elle siérait à une jolie femme[20]. » A l'entrevue du Camp du drap d'or (1520) les Français eux-mêmes le trouvèrent fort bien « honnête, hault et droit, le plus joli prince qui ait jamais gouverné l'Angleterre[21] ». « Son visage est angélique plutôt que beau, dira l'ambassadeur vénitien Falier en 1531. Dieu a combiné en lui une telle beauté à la fois corporelle et intellectuelle qu'on ne saurait trop s'en étonner..... Qui ne serait surpris de contempler une si singulière beauté jointe à une si grande aptitude physique pour tous les exercices virils[22] ! » Dans les sports nationaux : tennis[23], chasse[24], pugilat, comme dans les exercices de la guerre : tir à l'arc, combat singulier, lutte corps à corps, joute et tournoi, Henri ne se connaissait aucun rival[25] : ce qui le plaça haut dans l'imagination populaire. Il aimait la danse où il était passé maître[26], la musique à laquelle les soins de l'État ne l'empêchaient pas de se livrer chaque jour ; entouré de ses ménestrels, il jouait du luth, de l'orgue et de la harpe[27]. Il composait même ; et certaines antiennes favorites des cathédrales anglicanes sont de lui[28]. L'art toujours l'attira ; et Holbein devait

trouver à sa cour un accueil et un succès que lui avait refusé son propre pays. Avec les ambassadeurs, ravis de l'entendre s'exprimer si correctement, il se plaisait à parler français, latin, italien, espagnol [29]. Érasme, qui le vit tout jeune chez Lord Mountjoy, fut surpris de la vivacité de son esprit qu'il continua à cultiver et à orner [30], et les amis des lettres salueront son avènement avec enthousiasme [31]. « Ses talents et qualités, écrit Chieregati à Isabelle d'Este en 1517, sont si nombreux et si excellents qu'à mon avis, Henri surpasse tous ceux qui jamais portèrent une couronne. Heureux et béni peut se dire le pays qui possède un seigneur si digne et un si parfait souverain [32] ! »

* * *

Le couple royal sembla d'abord heureux. « Le roi, rapporte Diego Fernandez, confesseur de Catherine, adore la reine, et la reine le roi. » Les premiers temps ne furent qu'« une fête continuelle », selon l'expression de Catherine [33]. Les veillées d'hiver se passaient en mascarades et comédies, en jeux et réjouissances. C'est dans une de ces soirées que Henri fit connaissance d'Elisabeth Blount, sœur de Lord Mountjoy l'ami d'Erasme, qui devint sa maîtresse, une dizaine d'années après son mariage et dont lui naquit un fils, le duc de Richmond [34]. Plus tard il eut des relations analogues avec Marie Boleyn, sœur de la fameuse Anne Boleyn [35]. Mais rien n'annonçait un divorce. C'est en 1527 que le bruit commença à s'en répandre.

Toutefois dès 1514, un Vénitien écrit de Rome : « On dit que le roi d'Angleterre pense répudier sa femme, fille du roi d'Espagne et veuve de son frère, parce qu'il ne peut en avoir d'enfants, et qu'il a l'intention d'épouser la fille du duc de Bourbon. Il veut obtenir l'annulation de son mariage comme l'a fait le roi de France du pape Jules II [36] ».

L'idée première du divorce ne fut donc pas inspirée à

Henri VIII par sa passion pour Anne Boleyn qui n'avait alors que sept ans. On l'attribue dans la lettre citée à son désir d'avoir un héritier. Constante fut en effet sa préoccupation d'assurer au trône d'Angleterre une succession qui maintiendrait sa dynastie et préserverait le pays d'une nouvelle guerre des Deux-Roses. Or, en 1514, Henri n'avait pas d'enfants. Le 18 février 1516 naquit la princesse Marie ; il se reprit à l'espoir : « Nous sommes tous les deux jeunes, dit-il à l'ambassadeur Giustiniani, si cette fois nous avons une fille, avec la grâce de Dieu les fils suivront[37] ». Les fils ne suivirent point ; celui qui naquit le 10 novembre 1518 vint au monde mort-né[38]. En 1519, Henri fait vœu d'aller en personne faire croisade contre les Turcs, s'il lui naît un héritier[39]. Non content de consulter des médecins anglais, il en fait venir d'Espagne. Le tout sans succès. En 1525, Catherine d'Aragon atteignait ses quarante ans et laissait Henri qui n'en avait que trente-quatre sans espoir de succession incontestée.

En effet, à cette époque, la loi qui défend aux femmes de régner existait quasi de fait en Angleterre, si bien que l'ambassadeur Falier écrit en 1531 « la loi anglaise exclut les femmes du trône[40] ». Ce n'était pas vrai en théorie ; mais le passé de l'Angleterre avait créé cette impression. Une seule femme, Mathilde, avait voulu monter sur le trône d'Angleterre ; elle avait exactement les mêmes droits que Marie, fille de Henri VIII ; elle ne fut jamais couronnée, et ses prétentions jetèrent le royaume dans une guerre civile de dix-neuf ans[41]. Le mariage de Marie donnait lieu à d'autres craintes. Si elle épousait un sujet, on renouvelait le cas qui fut le principe de la guerre des Deux-Roses ; si elle se mariait avec quelque prince du continent, le royaume courait risque de tomber sous un joug étranger ; c'est ainsi que l'Espagne avait acquis les Pays-Bas, que l'Autriche s'était annexé la Bohême et la Hongrie[42].

La question de succession avait rendu de bonne heure

Henri VIII soupçonneux[43]. Le duc de Buckingham avait des espérances à la couronne ; il les paya de sa vie. En 1521, il est accusé de trahison, jugé par ses pairs et décapité. Son crime était de descendre d'Édouard III[44].

La préoccupation du roi d'assurer sa succession se manifeste encore dans la façon subite dont il tira de la plus complète obscurité le bâtard qu'il avait eu d'Élisabeth Blount. En 1525, deux années avant le divorce, le roi et son conseil méditent un plan pour lui léguer la succession au trône ; il reçoit coup sur coup des titres et des charges qui ne laissent aucun doute sur les projets de Henri[45] ; et les ambassadeurs anglais ont mission de négocier son mariage avec une nièce de l'empereur[46].

Que l'idée de succession ait joué un rôle dans le divorce de Henri VIII, il semble difficile d'en douter[47].

A cela se joignaient des griefs d'ordre domestique ou politique contre Catherine. Plus âgée que le roi de six ans, elle était vieillie par le chagrin, déformée par les fausses couches, sans nul charme, comme la dépeignait brutalement François Ier dès 1519[48]. Puis Catherine représentait l'Espagne[49], dont Henri n'avait guère tiré que des déceptions[50].

Au contraire, vers 1527, Anne Boleyn avait les yeux et le cœur du roi. Anne était d'une famille de riches marchands de Londres, dont l'un, son bisaïeul, fut Lord-maire[51] ; sa mère Élisabeth Howard, fille du comte de Surrey et d'Ormond[52], descendait d'Édouard Ier. Son père, à l'avènement de Henri VIII avait profité de la rentrée en grâce des Howard[53] : en 1511 il fut créé chevalier, gouverneur de Norwich Castle, avec son beau-frère Sir Henry Wyatt ; l'année suivante, il est ambassadeur auprès de Marguerite de Savoie, régente des Pays-Bas, et en 1515, auprès de François Ier[54] ; plus tard, grâce peut-être aux condescendances de sa fille Marie pour le roi, il reçut diverses donations[55] et devint vicomte de Rochford (1525), puis comte de Wiltshire. Anne naquit en 1503 selon les uns,

selon les autres (et c'est la majorité) en 1507[56]. En 1519, elle est à la cour de France fille d'honneur de la reine Claude, qui avait du goût, dit-on, pour l'éducation des jeunes filles de rang[57]. A la veille de la rupture entre la France et l'Angleterre (1522), elle revient à la cour de Henri VIII[58]. On pense à la marier avec James Butler, un chef irlandais[59]. Lord Percy brigue sa main[60], lorsque, selon le mot du poète Thomas Wyatt, qui rechercha aussi ses faveurs, Anne dit : *Noli me tangere*, j'appartiens à César[61]. On ne sait exactement quand le roi supplanta les prétendants. Le premier document qui parle d'Anne Boleyn est l'instruction pour Rome de Henri à son secrétaire Knight (automne 1527) ; la procédure pour le divorce avait commencé en mars de la même année.

Le secret de la fascination d'Anne Boleyn sur Henri fut une énigme pour les contemporains. « Madame Anne, écrit un Vénitien[62], n'est point tant s'en faut une des plus belles femmes du monde. Elle est d'une taille moyenne, son teint est basané, son cou long, sa bouche large, sa poitrine peu développée ; en fait elle n'a pour elle que la grande passion du roi, et ses yeux qui sont noirs et beaux ». C'est à peu près l'impression que donne son portrait de la *National Portrait Gallery* de Londres ; elle a le type anguleux de l'anglo-saxonne. A l'un de ses ongles, qu'elle cherchait à dissimuler derrière les autres doigts, elle avait un léger défaut : ce qui fit dire à Sanders dans son *Histoire du Schisme* qu'elle avait six doigts[63]. En France elle apprit à faire valoir les quelques rares dons que lui avait départis la nature : ses yeux très beaux, ses cheveux qu'elle portait flottant selon une coutume française. Cranmer la dépeint, lors de son couronnement, comme « assise dans sa chevelure, *sitting in her hair* » ; et l'ambassadeur vénitien la dit couverte de joyaux et les cheveux flottants *con li crini sparsi*, le jour où elle est créée marquise de Pembroke[64]. De ses qualités d'esprit nous ne savons pas grand'chose, sinon qu'elle parlait

l'italien et le français, dont l'orthographe lui était peu familière. Elle dut rapporter de la cour de France certaines grâces et manières qui, contrastant avec la raideur anglaise, piquèrent Henri[65]. Nulle femme ne sut captiver plus longtemps cœur aussi volage. Instruite par l'exemple de sa sœur Marie qui n'avait reçu du roi que de maigres dotations, elle déclara qu'elle n'accepterait qu'un époux. Elle rejeta les propositions déshonnêtes de Henri, tout en lui faisant goûter de vifs agréments dans sa défaite, et sut changer son caprice en passion opiniâtre. Elle joua serré — l'enjeu était une couronne — non pendant quelques mois mais durant près de sept années. Elle ne céda que le jour où Henri entraîné sur la pente du schisme ne put la remonter, et pour hâter la conclusion d'un dessein mené avec persévérance[66].

Henri lors du divorce invoqua des scrupules de conscience qu'il n'avait point manifestés jusqu'ici. Jamais roi d'Angleterre n'avait épousé la veuve de son frère ; jamais roi d'Angleterre n'avait vu telle mortalité dans sa famille : cinq enfants mort-nés ou décédés presque aussitôt leur naissance[67]. N'y avait-il pas là une relation de cause à effet? L'Écriture avait dit (Lévitique XX, 21) : « Celui qui épousera la femme de son frère fait une chose illicite... ; ils seront sans enfants ». Henri chercha à persuader que ces scrupules étaient partagés. Trois mois après la négociation de l'évêque de Tarbes relative au mariage du dauphin avec Marie, fille de Henri VIII[68], le roi et Wolsey déclarent que l'évêque a émis des doutes sur la légitimité de la princesse et la validité du mariage de Catherine[69].

*
* *

Ce fut là le point de départ de la fameuse affaire du divorce. Le 17 mai 1527, Wolsey, légat du Saint-Siège en même temps que premier ministre, citait Henri à comparaître devant lui et l'archevêque de Cantorbery, Warham

qui dix-sept ans plus tôt avait été contraire au mariage de Catherine[70]. L'idée du roi était de faire déclarer nulle par Wolsey la dispense de son premier mariage, d'épouser ensuite qui lui plairait et de faire confirmer par le pape la sentence du légat. Son beau-frère, le duc de Suffolk, avait jadis suivi une procédure analogue[71].

Il n'y avait à ce plan qu'un inconvénient. La reine pouvait récuser la juridiction du légat, en appeler à Rome ; et rien ne pourrait être fait[72]. Wolsey conseilla de s'adresser directement au pape, assurant qu'il faudrait tôt ou tard en arriver là. C'était en même temps pour lui le moyen de se décharger d'une grosse responsabilité[73]. Il croyait à cette époque que Henri voulait épouser Renée, fille de Louis XII, la future duchesse de Ferrare[74]. Comme le parti des Boleyn était très opposé au cardinal, le roi lui avait tu ses intentions secrètes ; et profitant de l'absence de Wolsey en France (juillet-septembre 1527), il entreprit en cour de Rome l'affaire du divorce[75].

Knight son secrétaire fut chargé d'une commission quelque peu étrange[76] ; il devait solliciter une dispense de bigamie en considération des services rendus par Henri à l'Église et au Saint-Siège, ainsi que la dispense d'affinité au premier degré que le roi avait contractée par ses relations avec la sœur d'Anne Boleyn. Wolsey, malgré son absence, parvint à connaître la première demande, et n'eut pas de peine à convaincre Henri qu'il avait exagéré : son livre contre Luther lui suffisait-il pour obtenir le droit d'avoir deux femmes ? Knight, qui n'était pas encore arrivé à Rome, reçut ordre de ne demander que la dispense d'affinité[77].

Wolsey fit ensuite comprendre que le nœud de la question était le divorce, et qu'il fallait solliciter pour lui de Clément VII le pouvoir de trancher la cause, sans appel possible en cour de Rome[78]. Par là il espérait bien reconquérir la faveur royale qu'il sentait s'éloigner de lui. Ainsi fut-il fait. Le pape soumit le cas à un cano-

niste éminent le cardinal Pucci qui, ayant lu le projet de bulle élaboré en Angleterre, s'écria que le signer serait le perpétuel déshonneur du pape, du roi et de Wolsey. On le modifia de façon à réserver au Saint-Siège le droit de réformer la sentence ; ce qui était précisément le contraire de ce que prétendaient Henri et son ministre[79]. Knight, sans comprendre la portée de la modification, prit le chemin du retour, ravi du succès de sa mission. Mais quand Wolsey eut le bref en mains, il déclara qu' « il n'était bon à rien[80] ».

Ce que l'on voulait en effet c'était juger la cause en Angleterre et d'une façon irrévocable, afin d'empêcher que Charles-Quint n'intervînt à Rome en faveur de sa tante. Tout, dans l'affaire du divorce, tendra à ce but ; car la crainte d'une pression impériale sur le pape ne cessera de hanter le roi et son ministre[81].

L'insuccès de Knight fut favorable à Wolsey. Le roi lui remit complètement l'affaire entre les mains ; et le cardinal sachant que son crédit tout entier en dépendait, ne négligea rien pour la faire réussir[82].

Il dépêcha au pape deux hommes de talent et d'habileté peu commune, que l'épiscopat devait plus tard récompenser de leurs services : Stephen Gardiner, son secrétaire, le meilleur canoniste de toute l'Angleterre, et Edward Foxe, qui en 1536 fut chargé de tenter un rapprochement avec les protestants d'Allemagne[83]. Gardiner joignait à la finesse et à la ruse d'un diplomate la subtilité et l'art de discussion d'un avocat. Par un mélange d'extrême habileté et d'extrême audace, il sut tirer d'instructions fort difficiles à remplir le meilleur parti possible[84].

C'était peu de temps après le sac de Rome[85]. Clément VII, qui s'était enfui du château Saint-Ange, se trouvait à Orvieto dans le dénuement et l'abandon. Les envoyés anglais lui « parlèrent rondement » selon leur propre expression[86]. Gardiner voilait à peine la menace.

Après un mois de conférences quotidiennes où l'on discutait trois ou quatre heures sans interruption[87], une première bulle fut obtenue. Le cardinal Campeggio et Wolsey étaient délégués pour prononcer le jugement, sans la publicité ou les formes ordinaires de la justice ; nul ne pourrait récuser leur sentence ou en appeler ; enfin un des légats avait le droit d'agir seul, au cas où l'autre ne le voudrait plus[88].

Pour que la sentence fût irréformable, Wolsey réclamait en outre, « en grand secret et de façon que nul œil humain ne la put voir », une bulle décrétale qui fixât le droit, dans le cas donné, déclarant que tels ou tels défauts (ceux précisément que l'on disait vicier la dispense de Jules II) rendaient nulle toute bulle de dispense. On ne pourrait ainsi revenir sur le jugement, lequel n'aurait qu'à établir le fait. Wolsey en avait rédigé la teneur ; il affirmait que l'autorité du Saint-Siège en Angleterre et sa propre vie en dépendaient. Sur ces instances, Clement crut devoir concéder la décrétale, qui d'ailleurs laissait la décision finale à la conscience des légats (juillet 1528)[89]. Il prit en même temps certaines précautions pour restreindre la portée pratique de ce document. Il était secret : Campeggio ne devait le montrer qu'au roi et à Wolsey et ne pouvait s'en servir dans la procédure ; ce fut en vain qu'au cours du procès en Angleterre Wolsey insistât auprès du pape pour qu'il le pût montrer à quelques membres du Conseil[90].

Le 25 juillet, Campeggio, déchargé du gouvernement de Rome, s'embarquait à Corneto pour la France. Il ne fut en Angleterre qu'au commencement d'octobre. Canoniste distingué et de caractère maniable, il était évêque de Salisbury ; et son palais tout neuf du « burgo », il le tenait de la générosité royale. Aussi Henri comptait-il sur lui pour l'issue désirée du procès[91].

Durant son voyage, Campeggio reçut de nouvelles instructions. Le pape, inquiet du succès des armées impé-

riales en Italie, et justement soucieux de ne point paraître trop favoriser Henri, l'adversaire de Charles-Quint, ordonnait au légat de surseoir à tout jugement : « faites traîner l'affaire autant que vous pourrez », et de se borner à « rétablir la mutuelle affection entre le roi et la reine[92] ».

Campeggio promit au pape de ne point porter de sentence, réclamant toutefois la faculté d'instruire le procès. « Les Anglais, dit-il, penseront que je suis venu pour les tromper et ils pourraient bien s'en ressentir. Vous savez combien ce serait gros de périls »[93].

Ainsi, tandis qu'Henri plus fou que jamais d'Anne se flattait d'une solution prochaine[94], celle-ci était plus éloignée que jamais. « Le pape est ainsi fait, écrira Gardiner au roi, qu'il ne saurait rien résoudre sans y être poussé par quelque mouvement violent... Chaque jour surgissent de nouveaux avis, qui jamais ne se traduisent en effet ; tout n'est que délais, temps perdu. » La tactique de Rome sera la temporisation, dans l'espoir que la passion du roi pour Anne Boleyn, cédera au temps, comme celles qui l'avaient précédée, et qu'il renoncera au divorce de lui-même[95]. La temporisation dura en effet quelques années, mais finit par une catastrophe.

* * *

Ni Wolsey ni Henri ne voulaient perdre de temps. Quand Wolsey comprit l'état d'esprit de Campeggio, il l'avertit que « le roi, conseillé par des hommes instruits et craignant Dieu, ne céderait pas et que ce serait à bref délai sa chute à lui Wolsey et la ruine de l'Église d'Angleterre ». « Prenez garde, ajouta-t-il, qu'à l'exemple de l'Allemagne, qui s'est en majeure partie détachée du Siège apostolique et de la foi à cause de l'intransigeance d'un cardinal, l'Angleterre fasse de même par la faute aussi d'un cardinal ; si le divorce n'est pas concédé, c'en est fait de l'autorité du Siège apostolique en ce royaume. » Sur le

schisme, imminent en cas de mécontentement royal, Wolsey ne cessait d'insister[96].

Lorsque Campeggio, conformément à ses instructions, s'efforça de dissuader Henri de son projet, celui-ci répondit sans ambages qu'il voulait que l'on déclarât si son mariage était valide ou non, rien autre chose, certain qu'il était de son invalidité ; « et je suis persuadé, ajoute le légat, que si un ange descendait du ciel il ne pourrait le convaincre du contraire... d'ailleurs il en sait plus sur la matière que n'importe quel théologien ou canoniste[97] ». Henri avait même écrit un livre dont Gardiner porta à Rome le manuscrit et qui fut plus tard imprimé[98]. Rien n'était à espérer du roi, qui déjà insinuait que Clément se rapprochait de l'empereur et n'était plus neutre dans l'affaire[99].

Pris entre Rome qui lui ordonnait le délai et le roi qui, avec Wolsey, n'en souffrait aucun, Campeggio se tourna désespérément vers Catherine. Il voulut la décider à faire vœu de religion. C'était le second point de son instruction. Si la reine acceptait le cloître, elle conserverait sa dot, son domaine, son titre de princesse, la direction de sa fille à qui serait assurée la succession ; elle ne perdrait que la faveur du roi qui depuis longtemps l'avait abandonnée et ne reviendrait jamais à elle. Si elle refusait, elle s'exposait à une sentence qui la priverait de son honneur, de sa réputation, de sa dot et lui attirerait une multitude d'ennuis et d'inimitiés. Qu'elle suivit l'exemple de Jeanne de Valois, reine de France, qui après avoir vécu vingt-deux ans avec Louis XII s'était retirée, il y avait quelques années, dans un cloître, et dont l'honneur et la gloire étaient grands devant Dieu et devant ses anciens sujets[100].

Catherine, avec une fierté et une obstination toute espagnole n'écouta point ce bel avis. Elle répondit, après mûre délibération (24-26 octobre), qu'elle ne ferait pas le vœu de chasteté, qu'elle voulait vivre et mourir dans la vocation du mariage où Dieu l'avait appelée, et que la perspec-

tive d'un royaume ou des plus grandes souffrances ne la ferait point varier, dût-on la couper en morceaux[101]. Ni la considération de la tranquillité du pays et du roi, ni les supplications des deux cardinaux et de ses conseillers ne la purent ébranler ; et ce fut en vain que Wolsey se jeta à ses genoux[102].

Campeggio se trouvait acculé au procès[103], lorsque soudain s'offrit une occasion inespérée de délai. Complètement inconnu à Henri, à Wolsey et à Clément VII existait en Espagne un bref de dispense antérieur à la bulle, il avait été adressé par Jules II à Isabelle mourante et n'émettait aucun doute sur la consommation du mariage avec Arthur[104]. La dispense de ce chef existait donc bien entière, et point n'était besoin à Catherine de faire le serment qu'elle n'avait été la femme d'Arthur que de nom[105]. Catherine, qui s'était procuré une copie du bref par l'intermédiaire de l'ambassadeur espagnol, la remit à Campeggio. Henri fit tout alors pour se procurer l'original. On usa de pression sur Catherine : elle dut écrire à l'empereur que le bref était nécessaire pour sauvegarder son honneur et légitimer sa fille ; mais le messager, à peine en Espagne, avertit Charles que toute contraire était l'intention de sa tante. Alors le roi dépêcha à Rome envoyés sur envoyés[106] pour que Clément déclarât le bref faux ou le réclamât impérativement, *imperioso modo*, à l'empereur[107]. En même temps Ghinucci et Lee les ambassadeurs anglais en Espagne prenaient connaissance du bref et le déclaraient non authentique[108], bien que les historiens penchent aujourd'hui pour l'affirmative[109].

La nouvelle tournure que prit soudain l'affaire du divorce força le roi et Wolsey à laisser de côté la question du bref, et à précipiter le jugement des légats. En mai, Gardiner, par courrier spécial, avait averti Henri qu'une évocation de la cause en cour de Rome était imminente[110]. En effet, Catherine privée de tout secours ami, visitée de gens qui lui reprochaient sa conduite, soumise à la pres-

sion, était parvenue à écrire au pape[111] ; et Clément en avait été ému[112]. L'empereur en même temps prenait en main la cause de sa tante et lui donnait comme procureurs ses propres ambassadeurs[113]. Il n'y avait donc pas de temps à perdre : avant l'appel imminent en cour de Rome, il fallait obtenir des légats une sentence favorable.

D'autre part, Campeggio ne trouvait plus d'excuses dilatoires : « Je comprends bien, écrit-il à Rome, que Sa Sainteté désire que nous ne prononcions pas la sentence, et que je fasse traîner la cause le plus longtemps possible, mais on ne m'accorde plus les délais que je demande s'ils ne sont évidemment exigés par la cause... Dire que je ne puis ou ne veux rendre la sentence ne servirait à rien, puisque la bulle prévoit que dans ce cas le second légat peut porter seul le jugement[114] ».

Le 30 mai 1529, la licence de procéder à leur délégation papale était accordée sous le grand sceau à Campeggio et à Wolsey ; et le 31, malgré leur désir « d'éviter écueils et syrtes », la cour des légats s'ouvrait dans le hall des Black Friars, à Londres[115]. Le roi et la reine furent cités pour le 18 juin[116]. Henri se fit représenter par procureur. Catherine vint en personne protester contre la compétence du tribunal : elle en appela à Rome et récusa les juges pour cause de partialité. Sa protestation fut remise par écrit[117]. Le 21, les légats la rejetèrent, s'appuyant sur la bulle de délégation, et se déclarèrent juges compétents[118]. La reine alors se jeta aux genoux du roi, qui par deux fois la releva ; elle le supplia d'avoir égard à son honneur, à celui de sa fille et de la maison d'Espagne, et de lui permettre d'envoyer des messagers à Rome. Henri, qui déjà avait protesté de ne chercher autre chose que le soulagement de sa conscience et la justice, le lui accorda, tout en ajoutant que c'était irraisonnable, vu la puissance de l'empereur en Curie[119]. Catherine sortit, après avoir fait un appel en forme au Saint-Siège. « Mylords, dit alors le roi qui voulait effacer l'impression pénible de cette scène,

c'est la femme la plus fidèle, la plus obéissante, la plus soumise que oncques je pusse rêver. Elle possède à la fois toutes les vertus et qualités d'une femme de son rang et d'une femme de rang inférieur[120]. »

La noble figure de la reine, avec son auréole de fidélité conjugale et de fier courage, est une des plus pathétiques de l'histoire d'Angleterre. Jamais le souffle du scandale ne ternit son nom[121]. Son malheur, la justice de sa cause l'avaient rendu sympathique au peuple, aux femmes surtout. Un jour qu'elle traversait la galerie qui menait de Bridewel Palace au couvent des Black Friars, la foule l'aperçut et l'acclama[122]. Le roi mécontent ordonna que personne désormais ne stationnât en cet endroit[123]. Lorsque Campeggio débarqua en Angleterre, le peuple le chansonna et l'accueillit fort mal, persuadé qu'il venait pour le procès de la reine[124]. Contre Anne au contraire s'était déclaré le sentiment populaire. Vers août 1532 le bruit circule en France qu'une troupe de femmes et d'hommes déguisés en femmes ont voulu se saisir d'elle et qu'à grand'peine elle leur a échappé. A Pâques 1533, le prieur des Augustins ayant prié pour Anne en qualité de reine, à Saint-Paul's Cross, l'assistance presque entière protesta en quittant l'église[125]. A la cour, More, Fitzwilliam, le contrôleur Guildford, et bien d'autres nobles du royaume, selon Aléandre, étaient hostiles à l'intrigante dont les manières leur déplaisaient et qu'ils souhaitaient de voir humiliée[126].

Catherine ne reparut plus devant la cour des légats et fut déclarée contumace : ce qui naturellement favorisa la cause du roi[127]. Il y eut surtout à prendre la défense de la reine l'évêque Fisher, un de ses conseillers. Dans un discours énergique, il déclara qu'après avoir étudié le cas deux années, il était persuadé de la validité du mariage royal, se disant prêt à en confesser l'indissolubilité par le sacrifice de sa vie, à l'exemple de saint Jean-Baptiste[128].

Henri et Wolsey, depuis l'appel de la reine, hâtaient le

procès ; ils redoutaient une évocation de l'affaire en cour de Rome[129]. « Nous allons à grands pas, écrit Campeggio, plus qu'au trot, de sorte qu'on s'attend à un jugement d'ici huit jours. Bien qu'il y ait beaucoup à faire, écritures, allégations, procès, on nous fait telle instance que nous n'avons pas un moment pour respirer. » Il avait bien essayé d'une maladie diplomatique. Mais, tandis qu'il est étendu sur son lit « avec sept points de goutte », quinze docteurs, armés d'énormes volumes, crient, gesticulent et concluent que le procès est juridique et qu'on ne peut ni ne doit faire autrement[130].

On comptait sur la sentence définitive, le 23 juillet[131]. Ce jour-là le roi, avec les principaux personnages de sa cour vint à l'audience. Campeggio se leva... et déclara que c'était le temps des vacances, que le tribunal, selon un usage romain, était ajourné au 1er octobre[132]. « Par la messe ! s'écria Suffolk, en frappant du poing sur la table, je vois maintenant qu'est vrai le vieux dicton : jamais en Angleterre un légat ou un cardinal n'a fait quelque chose de bien[133]. » Campeggio fut le dernier légat qui, sauf durant le court règne de Marie, mit le pied en Angleterre.

Sept jours avant que la cour des légats fût suspendue, Clément VII, de l'avis unanime des référendaires de la Rote, avait signé l'évocation de la cause en cour de Rome. Le tribunal des légats était dissous, et l'affaire renvoyée à Noël[134].

* * *

Souvent Wolsey avait averti Clément que l'échec du divorce serait le signal de sa chute[135]. Il avait dit vrai. Depuis un certain temps son crédit était miné ; sa politique avait mécontenté les sujets, vidé le trésor et abouti à un résultat plus brillant que solide ; le roi d'un autre côté, au lieu de souffrir que son ministre fût cardinal et « roi » comme jadis, voulait gouverner par lui-même[136]. Les Boleyn et leur coterie profitèrent de l'occasion pour

abattre celui qui durant seize années avait gouverné l'Angleterre. Ils usèrent de l'influence d'Anne, qui suspectait le cardinal de mettre secrètement obstacle à son mariage[137].

« Je voy evidentement, écrit du Bellay le 4 octobre 1529[138], que par ce Parlement le cardinal s'en va totalement et n'y voy ordre au contraire ». Henri devança le Parlement. Campeggio avait à peine quitté Londres[139] qu'un bill de *praemunire* était lancé contre Wolsey (9 octobre)[140]. Le 17 octobre, Norfolk et Suffolk lui retirèrent le grand sceau. Le 22, pour échapper à ses ennemis, le cardinal s'humilia et s'avoua coupable d'avoir violé le *praemunire*, bien qu'il n'eût jamais agi sans le consentement du roi[141]. Il abandonnait à Henri tous ses biens propres, une partie de ses bénéfices et constituait aux parents d'Anne des pensions sur son évêché de Winchester[142].

Wolsey n'avait personne pour lui : les uns lui reprochaient d'avoir trop favorisé le divorce, les autres de ne l'avoir pas obtenu[143]. Thomas More, devenu chancelier à sa place, eut des paroles dures pour lui dans le discours d'ouverture au Parlement : brebis galeuse, Wolsey s'était servi de la puissance et de la faveur qu'il tenait du pasteur du peuple pour le duper ; aussi avait-il été châtié afin de servir aux autres d'exemple[144]. Les Lords votèrent un billet d'*attainder* (de haute trahison) ; il serait passé aux Communes sans Thomas Cromwell, qui, à l'instigation du roi, le fit repousser. Henri désirait qu'on ne poussât pas jusqu'aux extrêmes[145].

Les ennemis du cardinal, en particulier Norfolk très influent maintenant au conseil royal[146], redoutaient que Wolsey ne reconquît son ancienne influence[146] ; ils décidèrent le roi à le reléguer dans son diocèse d'York. Wolsey conserverait cet archevêché, plus 1.000 marcs sur le siège de Winchester et 70.000 livres sterling de biens ; il cédait au roi le palais d'York à Londres, appelé depuis Whitehall. Le cardinal, guéri désormais de toute ambition, obéit volontiers. Il passa l'été de 1530 à Southwell,

non loin de Lincoln[147]. Le 7 novembre, il devait être à York, où tout était prêt pour le recevoir, lorsque le 4 il fut arrêté pour trahison. Agostini, son médecin italien, que Norfolk avait acheté, l'accusait d'avoir demandé à François Ier d'intercéder en sa faveur près d'Henri[148], d'avoir recherché la médiation de l'empereur, et d'avoir sollicité du pape l'excommunication contre le roi. Lentement, par petites étapes, Wolsey, abattu d'esprit et malade[149], s'achemina vers Londres. C'était à la Tour qu'on le conduisait. Une fin plus douce lui fut réservée. « Je viens, dit-il aux moines en entrant dans l'abbaye de Leicester, je viens pour laisser mes os au milieu de vous. » C'est là qu'il mourut à huit heures du matin le 29 novembre 1530. « Si j'avais servi Dieu, soupira-t-il peu avant son agonie, avec autant de zèle que le roi, il ne m'aurait pas abandonné dans ma vieillesse ; c'en est ma juste récompense[150]. »

* * *

La chute de Wolsey entraîna, comme lui-même l'avait prédit, la ruine de l'Église d'Angleterre[151]. Jusqu'ici le roi avait tout fait pour obtenir de l'autorité pontificale l'annulation de son mariage, maintenant il prendra toute une série de mesures qui l'amèneront à trancher le cas sans le pape et quasi de sa propre autorité[152]. Ils ont le projet, écrit du Bellay dès le 23 août 1529, de réunir un Parlement cet hiver et d'agir de leur propre autorité si le pape ne leur fait pas justice dans l'affaire du divorce[153].

La première phase du divorce est achevée, c'est la seconde qui commence. Peu de jours après la clôture du tribunal des légats (23 juillet 1529), le roi était à Waltham pour y chasser. Fox son aumônier et Gardiner son secrétaire logèrent chez les Cressy où Cranmer, le futur archevêque de Cantorbery, était précepteur. La conversation à table étant tombée sur le divorce, Cranmer suggéra que la méthode la plus rapide serait d'obtenir l'opinion

des grandes Universités de théologie étrangères et anglaises. Fox et Gardiner en parlèrent au roi[154]. Henri goûta l'avis[155]. Les Universités d'alors n'étaient pas seulement des établissements d'éducation, mais aussi des sortes de tribunaux pour les questions scientifiques. Deux mois plus tard, Stokesley partait pour la France et Croke pour l'Italie[156]. En 1530 Gardiner et Fox, par diverses manœuvres, obtinrent des Universités de Cambridge (9 mars 1530) et d'Oxford (8 avril) une sentence favorable. Des agents anglais parcoururent dans le même but la France et l'Italie. Reginald Pole, jeune savant et parent du roi, fut chargé de solliciter l'opinion de la Sorbonne[157].

Richard Croke, le grand helléniste, dut fouiller les bibliothèques italiennes et rechercher l'adhésion des plus illustres docteurs d'Italie ; Stokesley, le futur évêque de Londres, fut spécialement chargé de l'Université de Bologne[158]. Ghinucci, évêque de Worcester, avait, dit-on, ample commission pour acheter les Italiens[159]. En France on comptait sur l'appui de François Ier[160]. Les Universités de Paris (2 juillet 1530), d'Orléans (5 avril 1530), d'Angers (7 mai 1530), de Toulouse (1er octobre 1530), de Ferrare, de Pavie, de Padoue (1er juillet 1530), sans compter les avis particuliers de quelques docteurs[161], décidèrent en faveur de Henri VIII[162]. « Leur opinion, dit un Anglican, n'était que l'écho sonore du jugement préalable et fortement affirmé du roi en son propre cas[163] ».

Jusqu'ici on n'avait attaqué la dispense de Jules II qu'en se basant sur des défauts canoniques, qui l'auraient rendu invalide[164]. Maintenant, sans négliger ce point, on cherchait à prouver que le pape n'a pas le pouvoir de dispenser dans le cas d'un mariage avec la veuve de son frère. Une nouvelle école s'appuyant sur deux textes du Lévitique (ch. XVIII, v. 16 ; ch. XXV, v. 5), soutint que la défense d'épouser la veuve de son frère était de droit divin, duquel droit nul sur terre ne peut dispenser[165].

Henri profita des opinions favorables qui lui arrivaient

des Universités pour tenter près de Rome un dernier effort. Ecrivant à Clément VII, il oppose à l'opinion de quelques conseillers « few men » qui entourent le pape, celle des Universités d'Angleterre, de France, d'Italie et de savants réputés, à une dispense pontificale la loi divine qui n'en admet aucune, il proteste qu'aucun prince « n'a plus estimé et honoré le Siège apostolique », il conclut : « Dieu est la vérité à laquelle nous sommes tenus d'obéir plutôt qu'aux hommes ». Si cette lettre, où reproches et invectives destinées à faire pression font pressentir le schisme, ne fut point remise au pape, comme on le croit, elle indique bien la tournure qu'avait pris l'affaire et la voie où définitivement s'engageait le roi[166].

En juin (1530) il réunit les grands à Londres et les persuade de signer une pétition à Clément VII, où l'on prie le pape de trancher en faveur d'une cause qu'estimaient juste les Universités les plus célèbres et qui éloigneraient le danger d'une guerre civile, en assurant la succession au trône ; refuser serait délaisser le royaume qui devrait rechercher ailleurs le moyen d'obtenir justice et au besoin recourir « à des remèdes extrêmes toujours pénibles à employer »[167]. Cette pétition envoyée aux ducs, marquis, comtes, barons, évêques, abbés, députés, juristes du royaume, fut couverte de signatures : la première qu'on y lit est celle de Wolsey alors à Southwell, la seconde celle de Warham, archevêque de Cantorbery. Elle partit pour Rome le 13 juillet. Le pape répondit le 27 septembre d'une façon digne mais évasive : une décision prématurée et qui violerait le droit « blesserait autant la conscience du roi que la nôtre » : et il se plaignit de la menace qu terminait la lettre : « Ce n'est point là conseil digne de votre prudence et de votre religion. Et le médecin ne saurait être responsable de l'impatience du malade qui, pour se guérir, emploierait des remèdes contraires à sa santé[168] ».

*
* *

La situation de Clément VII à cette époque est nette ; d'un côté, il a mauvaise opinion de la cause du roi[169] sur laquelle il a consulté les meilleurs canonistes, comme Simonetta, le cardinal Cajetan, Aléandre[170] ; de l'autre, inclinant pour Catherine qui allègue la suspicion du lieu, il ne veut pas que le procès soit jugé dans le pays de la patrie adverse, cette partie surtout étant un roi tout puissant. Mais il désire ne rien brusquer, tandis que Charles-Quint le presse de terminer le procès et se plaint des retards préjudiciables à sa tante[171], le pape attend toujours du temps le salut espéré[172]. Il sait que la sentence peut toujours se porter, mais que portée il n'est plus de remède[173].

Son action se borne à empêcher Henri de décider chez lui la cause pendante en cour de Rome. De là le premier monitoire du 7 mars 1530 défendant au roi sous peine d'excommunication de contracter un nouveau mariage, tant que la cause ne serait pas terminée[174]. De là le second monitoire du 5 janvier 1531 interdisant au Parlement, aux Universités, aux cours de justice, à l'archevêque de Cantorbery de s'immiscer dans l'affaire[175]. Le nonce avait écrit que le roi pensait faire décider le cas en Angleterre[176].

Henri, en effet, convaincu que son procès en cour de Rome serait perdu, cherchait à l'attirer de nouveau en son royaume. Démarches auprès de l'empereur, instances auprès de Catherine pour qu'elle renonçât à son appel ayant été inutiles, il s'efforça de rendre non avenue sa citation en cour de Rome[177]. Ses agents près du pape soutinrent qu'elle était contraire aux privilèges du royaume. Les Universités de Paris (19 août 1531) et d'Orléans (22 juin 1531) la déclarèrent nulle[178]. Fort de cette déclaration, le roi insista près du nonce et du pape pour que

la cause fût renvoyée en Angleterre et jugée par l'archevêque de Cantorbery ou son chapitre ; il alléguait, comme la reine, la suspicion du lieu[179].

Le nonce Bargio eut l'idée d'un terrain neutre, d'une ville qui ne fût pas soumise à l'influence impériale. On parla de Cambrai ; mais Catherine et Charles-Quint refusèrent[180]. Alors le roi, se prévalant de la sentence des Universités, demanda avec arrogance que la cause fût jugée en son royaume ; cette fois il menaça nettement de se soustraire à la juridiction pontificale (28 décembre 1531)[181].

Déjà il s'était mis en mesure d'exécuter ses menaces, en se rendant peu à peu maître de l'Église. L'année 1532 se passa à restreindre l'autorité de Rome. Grâce aux tendances anticléricales du Parlement, grâce à la complaisance des prélats réunis en Convocation, il fit voter toute une série de lois qui asservissaient l'Église à l'État et lentement la détachaient de Rome[182]. Toutefois ses agents en cour de Rome, William Bennet, Edward Carne, Edmund Bonner, Ghinucci, Gregorio Casale, continuaient à se maintenir sur le terrain juridique, à discuter pied à pied les revendications de la partie adverse : de mars à juillet 1532, c'est-à-dire jusqu'à la vacance des tribunaux romains, ils tentent de faire admettre une excusation pour le roi et d'empêcher qu'on ne l'oblige à se faire représenter par procureur[183]. Le pape, lui, malgré les instances pressantes de l'empereur, diffère toujours de porter quelque sentence[184].

* * *

Le moment décisif approche. Une entrevue devait avoir lieu entre Charles-Quint et le pape au mois de décembre 1532 ; les Impériaux en espéraient la conclusion du procès. Pour y faire contrepoids, Henri VIII et François Ier se rencontrèrent à Boulogne en octobre de la même

année. Anne Boleyn accompagnait le roi ; elle fut présentée à François qui lui fit les plus belles promesses[185]. Depuis le 14 juillet de l'année précédente, Catherine et Henri ne se voyaient plus : et ils ne devaient plus se revoir[186].

Anne était plus puissante que jamais. Elle avait cédé aux désirs du roi, pour hâter probablement une solution durant sept ans différée ; et en retour elle avait été créée marquise de Pembroke (1er septembre 1532). Quelques mois[187] après (janvier 1533), elle était enceinte. A tout prix l'enfant dont Henri rêvait pour sa succession devait être légitimé. En grand secret le roi fit célébrer son mariage avec Anne[188]. Restait à le faire reconnaître publiquement légitime, en invalidant le premier. Du pape il n'y avait plus d'espoir à attendre : le 15 novembre (1532), Clément VII, à la suite de son entrevue avec l'empereur et du voyage d'Anne à Boulogne, avait ordonné à Henri, dans un troisième monitoire, de quitter Anne et de reprendre Catherine[189]. Mais Rome résistant, il y avait Cantorbery, siège primatial de l'Église d'Angleterre[190]. Il suffisait d'en faire reconnaître la cour comme suprême tribunal des causes ecclésiastiques anglaises. Encore fallait-il pouvoir compter sur l'archevêque. La fortune servit Henri à souhait. Warham, dont la conscience commençait à se révolter contre les mesures oppressives du roi, venait de mourir (août 1532)[191]. Son successeur serait Cranmer, qui le premier avait suggéré à Henri le recours aux Universités et qui avait écrit un livre en faveur du divorce. En toute hâte, Henri le rappela de son ambassade près de l'empereur. Mais le pape consentirait-il à le nommer archevêque? Cranmer, tous le savaient, était favorable au divorce[192] ; de plus il était secrètement marié avec la fille d'Osiandre, célèbre luthérien d'Allemagne. Mais Clément inébranlable sur la question du divorce, cherchait à éviter tout nouveau heurt. Les bulles furent accordées (21 février 1533[193]).

Le roi maintenant était sûr d'une sentence favorable. Restait à la rendre irréformable. Aussitôt (mars 1533) le Parlement est saisi d'une loi qui défend tout appel en cour de Rome. Les conciles généraux, soutenait Henri, ont décrété que tout procès doit être jugé dans son lieu d'origine[194]. Grave était la mesure ; elle repoussait du royaume la juridiction pontificale. Les Communes en furent effrayées, non point par principe religieux, mais parce qu'elles redoutaient un interdit qui entraînerait la ruine du commerce avec les Pays-Bas. « Les députés séculiers des Communes, écrit l'ambassadeur impérial, ont refusé de consentir aux demandes du roi contre l'autorité du pape... alléguant surtout les dangers pour le commerce de la laine[195]. » Il fallut trois semaines pour les convaincre que ce commerce était plus nécessaire encore aux Flamands qu'aux Anglais et que l'interdit resterait une menace sans effet. Le Statute of appeals passa finalement avec une facilité qui causa la surprise générale[196].

L'opposition d'ailleurs était déconcertée. Les délais du Saint-Siège dans l'affaire du divorce, sa facilité à confirmer Cranmer l'avaient brisée[197]. « Beaucoup, dit Chapuis, l'ambassadeur de Charles-Quint, pensent qu'il y a une secrète entente entre Henri et le pape. » Le roi faisait tout pour entretenir et répandre cette idée. Au nonce il prodiguait les amabilités et les belles paroles[198]. A l'ouverture du Parlement (février 1533), il s'était fait accompagner par lui, afin de montrer quels bons rapports il gardait avec Rome[199].

L'assemblée du clergé, à la merci du roi, vota le 26 mars deux propositions favorables au divorce[200] : la première (c'était le droit) que le pape n'est pas compétent pour dispenser de l'empêchement qui existe entre un homme et la femme de son frère décédé ; la deuxième (c'était le fait) que le mariage entre Catherine et Arthur avait été consommé[201]. La conclusion s'imposait. Ce fut Cranmer qui la tira.

Le 11 avril, par suite d'ordres secrets, il demande humblement au roi, en termes que les Anglicans qualifient d'abjects[202], qu'il lui soit permis de juger « cette grande affaire du mariage qui cause tant de bruit parmi le peuple »[203]. Henri répond qu'il lui plaît d'accéder à la requête « du principal ministre de notre spirituelle juridiction », le priant — « ce qui était un audacieux mensonge »[204] — de ne suivre aucune considération humaine, « mais seulement la volonté et le bon plaisir de Dieu, dans notre grande affaire matrimoniale, si longtemps restée en suspens, à notre grand détriment et au grand tourment de notre conscience ». Le 10 mai, la cour de l'archevêque s'ouvre à Dunstable où résidait Catherine[205]. Celle-ci refuse de reconnaître l'autorité de Cranmer dans une cause pendante à la Curie romaine, de renoncer à son titre de reine, au péril même de ses biens et de la vie, s'en remettant uniquement « à la sentence du Vicaire de Jésus-Christ »[206]. Et le 23, l'archevêque rend la sentence conformément à la Convocation de mars : le premier mariage du roi est nul, du fait que le pape n'a pas le pouvoir de dispenser dans le cas de Catherine qui constitue un empêchement de droit divin : « decernimus et declaramus ipsum prætensum matrimonium... divino jure prohibente contractum et consummatum nullius valoris aut momenti esse »[207]. Marie toutefois n'est point bâtarde, par suite de la bonne foi des parents[208].

Cinq jours après, à la suite d'une investigation secrète, Cranmer déclare que Henri et Anne Boleyn sont légalement mariés. Et le 1er juin, la nouvelle reine est solennellement couronnée à l'abbaye de Westminster[209]. Trois mois plus tard (7 septembre) naissait à Greenwich, Elisabeth, la future reine d'Angleterre qui devait achever l'œuvre commencée par Henri VIII[210].

Le second mariage de Henri, la sentence de Cranmer, le couronnement d'Anne étaient un audacieux et flagrant défi au Saint-Siège. C'était le mépris même de l'autorité

pontificale. Le pape ne pouvait moins faire que de mettre le roi au banc de l'Église. Aussi le 11 juillet 1533, à la demande de l'empereur et de la reine, la sentence d'excommunication fut portée contre Henri et son mariage avec Anne déclaré nul[213]. Toutefois la clause finale manifestait la mansuétude de Clément : la peine était suspendue jusqu'à septembre, elle n'aurait d'effet que si Henri, à cette date, ne s'était pas séparé d'Anne Boleyn[214]. C'était un reste d'espoir.

Mais cet espoir n'était qu'une illusion. La sentence du pape et celle du primat d'Angleterre contraires l'une à l'autre étaient l'expression de deux juridictions adverses. En face de la vieille Église romaine dont Henri avait reçu le titre de *Défenseur de la foi*, se dressait une Église nouvelle qui ne dépendait plus que du roi. Malgré les efforts de François Ier en 1534 pour renouer les liens entre l'Angleterre et Rome[215], la rupture est réelle, définitive. A la fin de 1533, l'irréparable existe. Henri est excommunié, et l'église anglaise lui est totalement soumise. Bientôt il s'en constituera « le chef suprême » et se substituera au pape[216].

Henri était parti d'un principe égoïste pour aboutir au schisme. Les obstacles qu'il rencontra pour le divorce provoquèrent son conflit avec Rome. Puis, passant du particulier au général, il en vint d'une attaque contre une dispense de mariage à une attaque contre le pouvoir même de dispenser des papes ; de là à l'assaut général de toutes les prérogatives pontificales. Il ne pensait pas au début rompre avec Rome, ni réformer l'Église d'Angleterre. R. Pole, dans son *Apologia ad Carolum Quintum*, raconte même que, vers l'époque de la chute du cardinal Wolsey, Henri « ému des difficultés que rencontrait son projet et très agité de toute l'affaire, se laissa aller à regretter un divorce qu'il avait cru obtenir aisément de Rome, et dont il ne voulait plus entendre parler » ; que cette crise dura trois jours, mais que Cromwell vainquit

ses scrupules, avec ceux du Parlement, et les entraîna dans leur fatale révolte[215]. Celle-ci fut la conséquence éloignée et d'abord inaperçue du caprice royal. En ce sens, Anne Boleyn aura été, comme écrit Chapuis, « cause et principale nourrice de l'hérésie »[216].

CHAPITRE III

LA SUPRÉMATIE ROYALE ET LA CONSOMMATION DU SCHISME

Le roi « chef suprême de l'Église d'Angleterre » : historique et conséquences de ce titre. — Le schisme, préparé par toute une série de lois, favorisé par la sécurité du roi tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, est consommé par la prestation de serment au « chef suprême de l'Église d'Angleterre ». — Absolutisme royal.

Henri VIII, après sept années d'attente, avait tranché le nœud gordien du divorce en transférant le cas, de sa propre autorité, à la juridiction spirituelle du royaume. C'était le premier acte de la suprématie royale qui, le faisant « chef suprême de l'Église d'Angleterre », l'avait rendu maître de l'autorité religieuse en son royaume. Immenses furent les conséquences de cette suprématie. Brisant tout lien avec Rome, elle consomme le schisme anglican. En son nom, les successeurs de Henri VIII bouleverseront l'ancienne religion et implanteront en sol anglais la réforme protestante. Dans quelles circonstances le roi se la fit-il attribuer ?

A la chute de Wolsey, le Parlement, que le cardinal avait tenu à l'écart depuis 1515 pour les tendances anticléricales, s'ouvrit aux Black Friars de Londres le 3 novembre 1529. L'Église, écrit du Bellay, en avait conçu de terribles alarmes[1]. Ce n'était pas sans motif. Il tint sessions sur sessions pour voter l'une après l'autre les lois destinées à faire pression sur le pape et à lui forcer la main dans l'affaire du divorce. L'un après l'autre disparurent

les privilèges de l'Église et les prérogatives de la papauté jusqu'à ce qu'il ne restât plus pierre sur pierre de l'imposant édifice des libertés ecclésiastiques et de l'autorité pontificale en Angleterre [2].

Les Communes, reprenant contre le clergé les projets de lois de 1515, édictèrent une série de bills qui marquent une ingérence redoutable du pouvoir civil dans les choses d'Église [3]. Fisher poussa le cri de « l'Église en danger » [4]. Pour asservir celle-ci, Henri pouvait compter sur leur appui [5]. Obstiné dans son divorce, voulant en soustraire la cause à Rome pour l'attirer en son royaume et l'y faire trancher en sa faveur, il est peu à peu entraîné dans une lutte dont l'issue ne pouvait être que fatale. Au cours de cette lutte, craignant que le clergé ne lui échappe pour obéir au pape, il le rendra uniquement dépendant de lui.

Dès 1530, le plan est prêt : « On ne pense ici constamment, écrit de Londres un Florentin en décembre 1530, qu'à préparer chaque chose pour se passer du pape en tout » [6]. On se servit du *praemunire* : c'était une vieille loi, quasi tombée en désuétude [7], contre laquelle le clergé entier avait protesté lors de son vote en Parlement [8], et dont personne, disait Chapuis, ne peut sonder les mystères : « son interprétation dépend seulement du roi qui la fixe ou l'amplifie à son gré, et l'applique aux cas qu'il lui plaît » [9]. Le clergé anglais tout entier fut accusé d'avoir accepté comme légitime l'autorité de Wolsey, légat du pape [10]. Wolsey, nous l'avons vu [11], s'était déclaré coupable d'avoir violé le *praemunire*, afin d'échapper à ses ennemis par l'humiliation volontaire. De cet aveu, il ressortait que sa juridiction de légat était illégale, et pour s'y être soumis le clergé lui aussi était coupable. C'était injuste, puisque Wolsey n'avait exercé ses pouvoirs qu'avec l'agrément du roi ; mais c'était légal. Il était inconstitutionnel de reprocher au roi ses propres actes ; de ces actes les sujets payeraient la peine.

Cinq jours après la réunion du Parlement, la Convocation s'assemblait à l'abbaye de Westminster (21 janvier 1531). L'acte d'accusation fut signifié au clergé qui crut d'abord que c'était un stratagème pour lui soutirer un « don gracieux » plus fort que d'ordinaire : Henri avait besoin d'argent [12]. On offrit 40 000 livres sterling (24 janvier), puis 100 000 [13], en taisant à dessein le motif de cette extorsion, c'est-à-dire la violation du *praemunire* [14]. Cette somme énorme, pour laquelle on se croyait obligé de vendre calices et reliquaires, fut refusée au grand effarement de toute l'assemblée. Le 7 février, on notifia au clergé que Henri ne l'acceptait point sans l'insertion de certaines clauses dans le préambule : l'une spécifiait le pardon royal pour transgression du *praemunire*. Les deux premières étaient les plus graves de toutes : « 1° Le roi sera déclaré seul protecteur et chef suprême de l'Église et du clergé d'Angleterre ; 2° le soin des âmes sera confié à Sa Majesté. » [15]

C'était l'empiètement du pouvoir temporel sur le spirituel, la mainmise du roi sur l'Église, la perte des libertés ecclésiastiques, le schisme à bref délai. L'instant était grave et solennel entre tous : il pouvait décider de l'avenir religieux de l'Angleterre. L'infraction au *praemunire* rendait passible de la confiscation et de l'emprisonnement. Mais le refus de plier aux volontés du roi brisait à jamais ses desseins. Que feraient les évêques ? Le nonce, sur les instances de l'ambassadeur impérial, se rendit à la Convocation, afin de les engager à la résistance. Sa vue les terrifia. Craignant que le roi ne leur fît payer cette atteinte à la constitution, ils le supplièrent de se retirer en hâte et lui fermèrent la bouche [16].

Trois séances se passèrent à discuter le titre de *Supremum caput Ecclesiæ* [17]. Au vote de ce titre fut attaché le pardon royal. Le vicomte Rochford, frère d'Anne Boleyn, avertit les prélats, de la part du roi, qu'ils pouvaient ajouter *post Deum* après *Supremum caput* ; mais

cela ne changeait rien et même aggravait la chose ; puisqu'il n'y avait en question que le pape, le *post Deum* supprimait plus explicitement son autorité. Nombre de pamphlets latins contre l'autorité pontificale étaient en même temps publiés et répandus. Le 11 février, l'archevêque de Cantorbery, Warham, suggéra cette formule : « Nous reconnaissons que Sa Majesté est le chef suprême de l'Église autant que la loi du Christ le permet[18]. » Tous gardèrent le silence. « Qui ne dit rien consent », reprit l'archevêque. « Alors, dit une voix, nous sommes tous silencieux. » Ainsi fut votée par le clergé la première mesure schismatique qui devait asservir l'Église au roi[19].

Il y avait bien la clause restrictive « autant que la loi de Dieu le permet », mais, fait remarquer Chapuis, elle ne signifie rien, « car personne n'osera contester avec le roi l'étendue de cette réserve[20]. » — « L'affaire, ajoute-t-il, qui vient d'être traitée au détriment du pape est que le clergé a été obligé d'accepter le roi comme chef suprême de l'Église : ce qui, en fait, est la même chose que s'il avait été déclaré pape de l'Angleterre... [21] »

*
* *

L'Église s'était rendue sans presque avoir lutté. Henri vit bien que, s'il rencontrait quelque opposition, elle ne viendrait pas de ce côté. Les prélats sentirent, eux aussi, l'importance de leur acte : « Chaque jour, dit Chapuis, ils se rendent de plus en plus compte de la grande erreur qu'ils ont commise en reconnaissant le roi souverain de l'Église. » A la Chambre Haute, les Lords spirituels tentèrent quelques efforts pour faire rejeter ce qu'ils avaient octroyé en Convocation ; et un membre du Conseil Privé protesta énergiquement[22]. Le clergé du Nord, assemblé à York, vota 18 840 livres sterling[23] pour racheter sa transgression du *praemunire*, et reconnut au roi le titre de « chef suprême de l'Église d'Angleterre », après avoir entendu une protestation respectueuse de Tunstall, le

nouvel évêque de Durham[24]. En mai, un certain nombre d'ecclésiastiques du Nord et du Sud signèrent une protestation. « Sire, écrit Chapuis à Charles-Quint, depuis quatre jours, les ecclésiastiques de larchevesche dyort (d'York) et de l'evesche de Durem ont envoye au Roy une grande protestation et reclamation contre la souveraineté que le Roy veult pretendre et usurper sur eulx. Ceulx de larchevesche de Canturbery ont de mesme publie une autre protestacion de laquelle envoye un double a Mgr de Granvelle et se trouve le Roy bien desplaisant des dictes choses[25]. » Le déplaisir de Henri fut peut-être grand ; mais que lui importaient ces protestations vaines[26] ? Il avait, après reconnaissance formelle des Convocations du Nord et du Sud, le titre qui lui soumettait l'Église. Ce qu'il voulait, c'était non point s'ingérer dans les fonctions sacerdotales, comme il l'assurait à tous, mais supprimer en cas de besoin, la juridiction papale en Angleterre[27].

Toutefois, le titre de « chef suprême de l'Église d'Angleterre » ne resta plusieurs années qu'une menace, un moyen de faire pression sur le pape. Henri assura le nonce qu'il ne visait point à diminuer l'autorité du pape, « pourvu que Sa Sainteté le traitât convenablement », c'est-à-dire décidât en sa faveur l'affaire du divorce. Le reste de 1531 se passa sans attaque nouvelle[28]. Mais à Rome, la cause suivait son cours, et Clément ne semblait point disposé à céder. Henri, mécontent, lui écrivit le 28 décembre 1531, une lettre de reproches et de menaces où il l'accusait de dépendre de l'empereur, et le menaçait de se soustraire à sa juridiction[29]. Quelques jours plus tard, il frappait un nouveau coup.

Le 15 janvier 1532, le Parlement s'assembla et eut à examiner un projet de loi qui abolissait les annates ou « premiers fruits »[30]. Les annates étaient une redevance que payaient au Saint-Siège, à l'occasion de leur nomination, les évêques nouvellement promus, et qui représentait environ le revenu d'une année, *annalia*, *annatae*. Cet

impôt était pour Rome une grosse source de revenus. Henri savait que le coup serait sensible[32]. Le bill passa à la Chambre des Lords, mais fut arrêté par les Communes, non point qu'elles eussent quelques tendresses pour Rome, mais parce que, détestant les privilèges du clergé, elles ne voyaient aucune raison de décharger les évêques de leurs charges financières[33]. Cromwell écrit à Gardiner qu'il ne sait ce qu'il adviendra de ce projet de loi[34]. Dans les deux Chambres, Henri fit voter en sa présence ; et aux Communes, il eut recours au procédé rarement employé de la « division » : ceux qui étaient pour le bill durent se ranger de l'un des côtés de la salle, et ceux qui le désapprouvaient de l'autre côté[35]. Ainsi passa la loi sur les annates.

Une clause qui en facilita le vote mit dans les mains de Henri une arme nouvelle contre Rome. L'application de la loi était laissée à la volonté du roi. « Henri, écrit l'envoyé français, a été vraiment habile, en faisant que les Lords et les Communes remissent tout à sa volonté ; le pape saura que s'il ne fait rien pour lui, le roi a le moyen de le châtier[36]. » Au nonce, Henri VIII affirma qu'il n'était pour rien dans cette mesure, que c'était l'œuvre des Communes[37], et il prescrivit à ses agents en Curie de dire qu'il avait fermé la bouche au Parlement et l'avait forcé à lui remettre l'affaire des annates[38].

Les Communes, qui n'avaient montré aucun empressement dans une attaque directe contre Rome, en manifestèrent davantage pour ravir à l'Église un de ses privilèges les plus anciens : le droit de légiférer en assemblée[39]. Dès le début de la session (janvier 1532), elles présentèrent, à l'instigation de la cour, une longue pétition où, formulant leurs anciens griefs contre le clergé relatifs aux tribunaux ecclésiastiques[40], aux procès pour hérésie[41], au casuel exagéré du clergé, au nombre trop grand des fêtes chômées, elles demandaient qu'on enlevât aux Convocations le droit de faire des constitutions sans le

consentement du roi et des laïcs, lesquels, disait-on, étaient soumis, « dans leur corps et leurs biens », sous peine de censures à des lois qui n'étaient même pas promulguées en langue anglaise : il y avait là atteinte à la prérogative royale, en même temps qu'à la sécurité et à la tranquillité des sujets ; porter remède à un tel état de chose vaudra « à notre compatissant Seigneur merveilleuse reconnaissance de nos cœurs, et félicité éternelle. » La Convocation, sorte de Parlement d'Église qui se composait de deux Chambres, avait le droit de légiférer en matière spirituelle, comme le Parlement légiférait en matière civile [12]. La pétition des Communes dite « supplique contre les Ordinaires » fut envoyée à la Convocation de Westminster, où Warham la lut le 12 avril, demandant qu'on y fît une prompte réponse [13]. Cette réponse, qui réfutait minutieusement, longuement et point par point les plaintes des Communes, fut rédigée en partie par le juriste Gardiner, depuis peu évêque de Winchester (octobre 1531 [14] ; la Chambre haute, le 15 avril et la Chambre basse, le 19, l'approuvèrent à l'unanimité. On y démontrait que le pouvoir ecclésiastique de légiférer reposait sur l'Écriture et sur la détermination de l'Église, et que l'exercice de ce pouvoir, qui ne s'immisce en rien dans les lois du royaume, ne saurait être soumis au bon plaisir du roi, dont il ne viole en rien la prérogative ; toutefois, si Henri voulait dire son opinion sur tel ou tel point particulier, le clergé ferait tout, dans la limite du devoir, pour lui être agréable [15].

La « Réponse des Ordinaires » fut présentée au roi qui, le 30 avril, la remit au Speaker et à une délégation des Communes en disant malicieusement : « Nous pensons que cette réponse vous satisfera à peine, car elle nous semble très insuffisante. Vous êtes des hommes sages. Vous examinerez, j'en suis sûr, avec circonspection la matière et vous la jugerez avec impartialité [16]. » C'était encourager les Communes dans leur attaque contre l'Église.

La Convocation, sachant que le roi n'était pas satisfait de la première réponse, en fit une seconde où les prélats, maintenaient leur point de vue, disant que, en vertu de leur juridiction spirituelle, ils avaient le droit de faire des lois sans l'agrément du pouvoir temporel, que les princes chrétiens le leur avaient reconnu, et en particulier Henri dans son livre contre Luther. Néanmoins, vu la sagesse, la science et la perfection du roi, ils étaient prêts à ne rien légiférer désormais sans son consentement, dans ce qui n'était pas matière de foi, et à supprimer les lois anciennes qui ne concernaient ni la foi ni la correction des péchés [47]. C'était une première concession ; le roi voulut l'avoir plus complète [48].

Le 11 mai, il fit appeler le Speaker et une députation des Communes pour leur dire qu'il s'était aperçu que les membres du clergé n'était qu'à demi ses sujets, « car, ajouta-t-il, tous les prélats, lors de leur consécration, font un serment au pape entièrement contraire à celui qu'ils nous prêtent, de sorte qu'ils semblent ses sujets et non les nôtres [49]. » Henri savait bien que les deux serments n'étaient pas incompatibles ; par celui qu'ils prêtaient au roi, les évêques s'engageaient même à ne rien accepter de Rome qui pût être injurieux au prince, dont ils juraient de rester les loyaux sujets. Mais Henri, par cette déclaration, manifestait son idée de plus en plus précise de supprimer l'autorité du pape, pour ne laisser subsister que la sienne. C'était au clergé de comprendre.

Le 10 mai, la Convocation avait reçu une sorte d'ultimatum qui abolissait complètement son droit de faire des lois. Il était rédigé en trois articles : 1° A l'avenir, aucune loi ou constitution ne pourra être faite, promulguée ou exécutée sans l'autorité royale ; 2° toutes les lois existantes seront revisées par une commission de seize membres du Parlement et de seize ecclésiastiques, tous choisis par le roi ; et celles qui seront jugées par la majorité contraires aux lois de Dieu ou du royaume seront abrogées ; 3° les

constitutions qui auront rallié la majorité recevront l'assentiment du roi et continueront d'être en vigueur[50].

Du 10 au 15 mai, le temps se passa à discuter, et divers projets furent élaborés[51]. Le 15, le roi, pour abréger la résistance de la Convocation, lui signifia que, par suite de la peste, elle serait prorogée jusqu'au 5 novembre, mais qu'auparavant il exigeait sa réponse aux trois articles[52]. Le soir même, les membres du clergé, sauf Clerk, évêque de Bath, les adoptaient[53]. Le préambule insinuait que c'était une soumission personnelle, en considération de la sagesse, du zèle pour l'honneur de Dieu et de la religion, de la bonté et de la science du prince, « qui surpassait celle de tous les autres rois » ; les prélats caressaient ainsi le vain espoir de reprendre, sous les règnes suivants, leur liberté[54]. Cet acte célèbre, connu sous le nom de *Soumission du clergé*, était une nouvelle capitulation[55]. Le clergé en tant que corps indépendant n'existait plus : « Il sera réduit, écrivait Chapuis le 13 mai, à une condition inférieure à celle des cordonniers, qui ont le pouvoir de s'assembler[56] et de faire leurs statuts[57]. »

A la Chambre des Lords, les évêques, aidés par Gardiner et Thomas More[58], firent rejeter les concessions que l'Église avait accordées au roi et qui ne furent votées par le Parlement que l'année suivante (30 mars)[59]. Le 14 mai, le Parlement était prorogé ; deux jours plus tard, More résignait sa charge de chancelier[60] et Gardiner se retirait en disgrâce dans son évêché de Winchester ; trois mois après, Warham mourait, après avoir protesté par notaires contre toute loi passée ou future qui dérogeât aux pouvoirs de l'Église, ou diminuât les prérogatives et les libertés de l'Église métropolitaine et primatiale de Cantorbéry[61].

* * *

Peu restait à faire pour que l'Église d'Angleterre fût l'esclave complète du roi ; elle ne tenait plus à Rome que

par des liens bien faibles. L'année suivante (1533) fut décisive. Le mariage de Henri avec Anne Boleyn, la loi sur les appels [62], le couronnement d'Anne, les deux sentences contraires de Cranmer et du Pape, l'excommunication du roi avait provoqué la rupture effective entre Rome et l'Angleterre. Henri ne prit plus la peine de dissimuler : les lois dont le Parlement lui avait remis l'exécution commencèrent à être appliquées. Le 9 juillet, il confirma par lettres patentes l'acte des Annates de 1532 [63]. En même temps, il rappelait ses ambassadeurs de Rome et rédigeait un appel du pape au concile [64].

Clément VII était effrayé d'une rupture qu'il s'était efforcé de conjurer par tous les moyens dilatoires. Il ne pensait point, comme l'en voulaient persuader les impériaux, que l'Angleterre « était une île peu profitable » dont la perte serait amplement dédommagée par la fidélité de l'Espagne et des autres domaines de l'empereur [65]. François Ier, de son côté, redoutait un schisme qui pouvait compliquer la situation politique en provoquant une guerre entre Charles-Quint et Henri, l'allié de la France. Clément et François, dont l'entrevue à Marseille eut lieu en novembre 1533 [66], firent donc tous leurs efforts pour ramener l'Angleterre à l'obédience du Saint-Siège [67]. Mais Henri VIII n'admettait sur la question du divorce nulle concession : il voulait qu'on le reconnût légitime purement et simplement. Le pape, de son côté, ne pouvait ni ne voulait revenir sur la sentence du 11 juillet 1533, qui avait déclaré invalide le mariage du roi et d'Anne Boleyn [68] ; il le fit comprendre à François Ier dès le début de l'entrevue [69]. L'essai de rapprochement était donc vain [70].

Cependant, on proposa au roi de faire instruire de nouveau la cause à Avignon par deux légats, l'un Français et l'autre choisi par le pape, à la condition que Henri reconnaîtrait l'autorité du Saint-Siège et promettrait de se soumettre à la décision finale. Et comme Gardiner, récemment accrédité ambassadeur près de François Ier,

déclarait n'avoir aucun pouvoir pour accepter quelque compromis [71], le roi de France le décida à demander la procuration royale [72]. Henri VIII la refusa. Pourquoi Avignon? Jadis, on lui avait offert Cambrai, ville plus convenable et plus sûre pour lui. Pourquoi une procuration? François Ier avait promis à diverses reprises d'être lui-même le mandataire du roi [73]. « En appeler, concluait-il, si besoin est, à un concile général : ce qui effraie le pape par-dessus toute chose [74]. » Le Dr Bonner, qui accompagnait Gardiner, se chargea d'accomplir ces instructions. Le 7 novembre, avec Girolamo Penizzoni comme témoin, il s'introduisit près du pape et lui signifia l'appel de Henri au concile général. Clément VII courroucé l'interrompit, et comme François Ier entrait sur ces entrefaites, il se plaignit à lui en termes très vifs de ce manque d'égards : il s'efforça même de le détacher de l'alliance anglaise. « Etant votre hôte, dit-il, je laisse introduire chacun sans exiger l'observation du cérémonial en usage à Rome. Se tiant là-dessus, ces docteurs ont pénétré chez moi, sans permission de valet ou d'huissier, et se sont comportés avec une audace qui à Rome leur eût été fatale. J'ai mis de mon côté un extrême bon vouloir, au contraire du roi d'Angleterre : vous le devriez tenir pour ennemi et vous retourner contre lui avec le Saint-Siège [75]. » Le 11 novembre, Clément rejeta l'appel de Henri comme illégal, et le 12, il s'embarquait pour l'Italie.

Le roi de France reprocha aux Anglais leurs procédés : « Vous demandez, dit-il, que je m'emploie pour vous..., et plus je tâche de vous concilier la faveur du pape, plus vous travaillez à la perdre [76]. » Il déclara que s'il avait connu préalablement l'intimation au pape, elle n'aurait jamais été faite. « Votre roi, avait-il déjà dit [77], se croit un homme sage, mais n'est qu'un sot. Il travaille dans l'intérêt de Catherine : car il avoue par cet appel connaître la sentence du 11 juillet et n'en faire aucun cas ; qu'il sache que si sa conduite lui vaut l'excommuni-

cation, j'ai déclaré et je déclare ne point vouloir l'assister contre le pape. »

Mais Henri ne souhaitait point, comme François Ier, adoucir le pape et le gagner. Son conseil prend les dispositions pour qu'en chaire soit enseigné et partout affiché que le pape, inférieur au concile, a jusqu'ici exercé sur l'Angleterre, et par la faute de ses rois, un pouvoir qui est une usurpation de l'autorité conciliaire, que toute censure pontificale serait sans effet maintenant qu'on en a appelé au concile général (décembre 1533[78]. Lui-même, à cette époque, savait fort bien que la rupture était irrémédiable ; il y était résolu, comme il l'avoua à l'ambassadeur français, ajoutant qu'il ne serait pas moins bon chrétien pour cela, puisqu'il ferait en sorte que la parole de Dieu fût prêchée à la place des canons et des décrets du pape[79]. « Et davantaige, écrit Castillon le 17 novembre, il se résoult de toutallement se mettre et luy et son pays hors de l'obéissance du pape, voulant faire prescher la sainte parole de Dieu par tout son pays... ; il est tout résolu, et la pluspart des seigneurs dautour de luy et de tout le pays y sont enclins[80]. » Et quelques mois plus tard, après la sentence définitive de Rome, Henri écrira à son ambassadeur près le roi de France : « Vous assurerez à notre dit bon frère, sur notre honneur, que même au cas où la sentence nous eût été favorable, nous aurions travaillé avec autant de diligence et d'ardeur à la réformation que nous ferons maintenant[81]. »

Aussi la nouvelle démarche que fit François Ier, après l'entrevue de Marseille, était-elle inutile. En décembre 1533, l'évêque de Paris, du Bellay, venait à Londres[82] tenter un dernier effort[83]. Il ne put obtenir d'autre promesse que, si Clément avant Pâques déclarait nul le mariage avec Catherine et celui avec Anne valide, lui, Henri, n'achèverait pas la destruction de l'autorité pontificale en Angleterre[84]. Du Bellay se rattacha à ce dernier espoir. Il fit diligence vers Rome, où il arriva le 2 février 1534. Là, il repré-

senta au pape et aux cardinaux en consistoire les dangers d'un schisme [85], demanda que la cause fût jugée à Cambrai, reçut du pape de bonnes paroles [86], écrivit à François Ier ses espérances [87] et à Castillon d'obtenir de Henri un nouveau délai [88].

Mais Clément, irrité de l'appel de Henri VIII au concile, au courant de tout ce qui se faisait en Angleterre contre son autorité [89], était décidé à terminer le procès depuis plus de quatre ans pendant en cour de Rome. « Je veux en finir avec ce procès, avait-il dit à Cyfuentes deux jours après son retour de Marseille [90]. » A l'arrivée de du Bellay, le rapport de Simonetta était prêt [91] et le pape avait recherché l'appui de Charles-Quint pour l'exécution de l'arrêt [92]. Le 23 mars 1534, alors que du Bellay était tout à l'espérance, la sentence finale déclarant valide le mariage de Catherine et de Henri était solennellement portée en consistoire, à l'unanimité des cardinaux présents [93]. Cette fois, c'était fini, bien fini, il n'y avait plus place aux négociations et aux pourparlers. Il fallait se soumettre à Rome ou s'en séparer [94].

* * *

Henri était prêt. Au cas où l'alliance française lui aurait fait défaut — ce qui était peu probable, vu la rivalité de Charles-Quint et de François Ier — il était en relations avec les princes allemands de la ligue de Schmalkalden [95]. A l'intérieur, tout était préparé pour l'organisation du schisme. Le Parlement, plus que jamais, soutiendrait sa politique. Diverses occasions d'en remanier la composition s'étaient récemment offertes. A l'automne de 1533, Cromwell, profitant des vacances causées par la mort ou d'autres raisons, avait rempli quatre sièges « au bon plaisir du roi » [96]. C'est la première ingérence de la couronne dans les élections. La même année, un certain nombre d'abbés moururent ou furent poussés à se

démettre ; les commissaires royaux assurèrent leur remplacement[97]. En outre, depuis la chute de Wolsey, Henri avait eu l'occasion de nommer aux sièges d'York, de Londres, de Winchester, de Durham, de Cantorbéry. En 1533, quatre évêchés tombèrent vacants : Bangor, Ely, Coventry et Lichfield, et un acte du Parlement priva Campeggio et Ghinucci de leurs sièges épiscopaux comme étrangers et non résidents[98]. Les évêques de Norwich et de Chichester avaient plus de quatre-vingt-dix ans[99] ; celui de Llandaf, confesseur de Catherine, était un Espagnol qui ne pouvait dire un mot d'anglais. De tous les prélats, Fisher seul avait le courage de faire une opposition effective aux lois qui visaient l'Église.

A peine le Parlement est-il assemblé (15 janvier 1534) qu'il discute les mesures qui doivent compléter le schisme. L'opposition est si faible dans les deux Chambres que Chapuis prophétise qu'il sera aisé d'abolir le peu d'autorité papale qui subsiste[100]. On vote d'abord le second acte sur les appels par lequel la *Soumission du clergé*, rejetée par les Lords deux ans plus tôt, devient loi du royaume[101] : l'Église, désormais, ne peut légiférer sans l'assentiment du roi, qui nommera une commission pour réformer les constitutions ecclésiastiques[102]. De la cour archiépiscopale de Cantorbéry, on peut en appeler à la chancellerie royale. Les abbayes et les autres couvents qui relevaient directement de Rome sont placés sous la juridiction de cette même chancellerie[103].

Une nouvelle loi sur les annates qui, primitivement, portait le titre de : « Loi concernant la consécration des évêques »[104], tout en abolissant définitivement les annates payées à Rome[105], réglait le mode de nomination des futurs évêques[106] : le roi donnait aux chapitres le « congé d'élire »[107], leur indiquant le candidat de son choix ; si après douze jours, l'élection n'avait pas été faite, le roi nommait par lettres-patentes[108].

Une troisième loi défendait le paiement du Denier de

Saint-Pierre et autres redevances à la Curie romaine[107]. Toute dispense devait être désormais demandée à l'archevêque de Cantorbéry. On protestait en même temps que ni le roi ni le royaume ne songeaient à s'éloigner des articles de foi professés par la chrétienté[110].

Par cette série d'actes, la Papauté était définitivement bannie du royaume. Le pape qu'on ne devait plus appeler que « l'évêque de Rome » ne fut plus qu'un évêque étranger, dont l'autorité était nulle en Angleterre[111]. Certains de ses pouvoirs furent transférés à l'archevêque de Cantorbéry[112], dont le titre d'*Apostolicae Sedis legatus* fut changé en celui de *Metropolitanus*[113]. Une loi nouvelle sur l'hérésie déclara que désormais les paroles et les actes contre le pape et ses décrets ne seraient plus considérés comme hérétiques.

Quand arriva en Angleterre la nouvelle de la sentence papale du 23 mars, tous ces actes étaient ratifiés par Henri VIII (30 mars 1534), sauf celui sur le Denier de Saint-Pierre qui le fut un peu plus tard. Le schisme était donc définitif avant que Rome eût parlé. Il n'est pas dû, comme le dit Burnet dans son *Histoire ecclésiastique*, à la hâte des cardinaux impérialistes qui auraient refusé d'attendre quelques jours le retour d'un courrier[114]. Tout espoir de réconciliation était vain et, depuis la fin de 1533, la rupture était effective.

* * *

L'éducation politique de Henri VIII était désormais complète. Les événements des cinq dernières années lui avaient ouvert les yeux et montré qu'il pouvait faire chez lui ce qu'il voulait. Jadis, il avait dit au nonce, qui lui insinuait des menaces d'excommunication, que le pape pouvait agir comme il lui plaisait, lui, Henri, ferait en son royaume ce qu'il voudrait[115]. Depuis longtemps, il avait évalué le coût et les risques d'un schisme. Depuis long-

temps, il était convaincu de sa sécurité tant intérieure qu'extérieure.

A l'extérieur, il n'avait rien à craindre. L'empereur tenait obstinément à la paix et ne voulait rien entreprendre contre Henri. Il n'osa même point blâmer ouvertement le mariage du roi avec Anne [116], et il dissuada Catherine de quitter l'Angleterre [117]. Au conseil impérial du 31 mai 1533, on discuta, pour empêcher le divorce royal, cette question de la guerre [118]. Et la conclusion fut celle-ci : La guerre mettrait en péril toute l'Europe et spécialement les domaines de Charles-Quint ; d'ailleurs, le roi d'Angleterre n'avait pas usé de violence envers Catherine ni donné à Charles le prétexte de rompre le traité de Cambrai. On hâterait la sentence papale contre Henri, mais sans interdit sur l'Angleterre, car ce serait « troubler son commerce avec l'Espagne et les Flandres si nécessaire à ces deux pays. L'interdit tout au plus pourrait-il être limité à l'endroit qu'habitait le roi » [119]. On exhorterait le pape à déposer Henri : car ce serait frayer à Marie la voie vers le trône et préparer la prépondérance en Angleterre de l'influence espagnole [120] ; l'exécution toutefois de cette sentence ne serait pas confiée à l'empereur [121], mais à Jacques V d'Écosse ou aux Irlandais [122].

Charles-Quint redoutait François Ier ; or, attaquer Henri, c'était le jeter dans les bras du roi de France et provoquer une action commune contre les Flandres, peut-être même en Allemagne où déjà les rois de France et d'Angleterre intriguaient avec les Luthériens. François Ier, croyait-on, machinait avec les Turcs quelque attaque contre l'empire, et Barberousse menaçait les côtes de la Méditerranée. « Jamais, remarque l'ambassadeur vénitien auprès de Charles, jamais l'empereur n'aurait consenti à quelque mésentente avec le roi d'Angleterre, dans la crainte de le voir se liguer avec celui de France [123]. »

Détacher François de l'alliance anglaise eût changé la face des choses. Mais l'empereur lésinait. « Donnez Calais

au roi de France, avait dit Clément lors de l'entrevue de Marseille[124]. » « Calais, pensait Charles, est mieux comme il est (c'est-à-dire dans les mains de Henri) pour la sécurité des Flandres[125]. » — « Donnez alors Milan, avait insinué le pape. » Mais l'empereur aurait sacrifié une douzaine de tantes plutôt que de voir le duché en mains françaises[126]. Pour Charles-Quint, les considérations politiques étouffaient les intérêts de famille : « Bien que l'empereur, dit-il un jour en parlant du divorce de Catherine, soit lié à la reine, c'est une affaire d'ordre privé ; ce sont les vues d'intérêt public dont il faut tenir compte » ; et ces vues, comme il l'admit une année plus tard, « le forçaient de se concilier Henri »[127].

François Ier, de son côté, ne faisait pas bon marché de l'alliance anglaise[128]. Trop vif encore était le souvenir des résultats désastreux de l'union de Henri et de Charles, de 1521 à 1525, pour en provoquer une seconde[129]. Henri VIII tenait François en respect, par la menace de reprendre Catherine et de s'allier à l'empereur[130]. Le désir de s'attacher Henri et d'éloigner du trône d'Angleterre toute influence impériale ne dut pas peu contribuer à faire reconnaître par le roi de France, après la mort de Clément VII, l'invalidité du mariage de Catherine et l'illégitimité de sa fille, au profit d'Anne Boleyn et d'Élisabeth. L'incurable jalousie de François et de Charles était le plus sûr garant de la sécurité du roi d'Angleterre à l'extérieur[131].

A l'intérieur, sa force était également due au manque d'union entre ses ennemis domestiques, car il avait des ennemis : Fisher, le jeune marquis d'Exeter, prétendant possible au trône, conseillaient à l'empereur de débarquer en Angleterre[132], certains Lords, comme Abergavenny et Darcy, commençaient à murmurer ; beaucoup prêtaient l'oreille aux prophéties de la « sainte fille du Kent », d'après laquelle Henri n'avait plus qu'une année à vivre[133] ; et Chapuis écrivait à l'empereur : « Vous ne sauriez imaginer le grand désir qu'a tout ce peuple

que Votre Majesté envoie une armée. Chaque jour, des Anglais d'esprit et de rang me donnent à entendre que le roi Richard ne fut jamais tant haï que celui-ci ne l'est de son peuple[134]. » Il y eut toujours des mécontents sous les Tudors, mais ils ne purent jamais se coaliser en vue d'une action commune[135]. Les restes de la vieille noblesse détestaient les méthodes du nouveau gouvernement, et les communes pauvres murmuraient contre les mauvais traitements des seigneurs terriens. Mais entre ces deux groupes de mécontents, il n'y avait aucun lien qui pût unir leurs forces dispersées. Chacun, d'ailleurs, avait son contrepoids naturel. En face de la vieille noblesse décimée par la guerre des Deux-Roses, se dressait l'aristocratie nouvelle, d'idées et d'aspirations toutes contraires. Aux classes pauvres s'opposait la classe riche et commerçante, qui redoutait les gens de condition inférieure et n'avait aucun grief contre Henri. Une politique ecclésiastique de spolation était sûre de grouper autour du roi nobles de nouvelles couches et commerçants.

Ce qui aurait pu les éloigner de lui, c'était la crainte de la guerre et de l'interruption du commerce avec les Flandres. Lorsque, en 1528, l'alliance de l'Angleterre et de la France eut abouti à une déclaration de guerre contre l'empereur, cette nouvelle souleva dans le royaume une tempête de protestations et de murmures[136]. « Vous pouvez être certain, écrit du Bellay en parlant de Wolsey, qu'il joue un terrible jeu, car je crois que c'est le seul Anglais qui désire une guerre avec les Flandres[137]. » Les drapiers du Kent discutèrent le projet de s'emparer du cardinal et de le jeter à la dérive dans un bateau faisant eau[138]; ceux du Wiltshire étaient, disait-on, sur le point de se révolter, et les patrons du comté de Norfolk renvoyaient leurs ouvriers[139]. Les hostilités n'eurent pas lieu : une convention entre Henri et Charles, pour assurer le commerce anglais avec les Flandres[140], fut suivie d'une trêve, puis du traité de Cambrai[141]. Les Communes

s'opposèrent d'abord à la loi sur les Appels (1533) par crainte d'un interdit qui aurait ruiné le commerce avec les Flandres[143] ; elles redoutaient surtout que celui des laines, dont vivait la moitié du royaume, n'eût beaucoup à souffrir[144]. Leur hésitation quelquefois a suivre Henri dans la voie du schisme n'avait pas de mobile plus élevé[145]. C'est pourquoi « Henri, comme écrit Chapuis a Charles-Quint, s'efforce de persuader le peuple que Votre Majesté ne saurait empêcher le commerce avec les Flandres[146] ». En 1533, le roi put même donner à ses sujets une leçon de choses : à la suite d'une dispute entre lui et les marchands, il ferma le marché de Calais[147] ; ce fut la détresse dans les Flandres dont la régente envoya en grande hâte remontrer à Henri que la fermeture du marché constituait une infraction aux traités commerciaux[148]. Il était désormais facile au roi de démontrer que les Flamands ne pouvaient rien sans le commerce avec l'Angleterre, tellement cet incident de trois mois avait soulevé de clameurs sur le continent. En outre, dans toutes les Flandres devait être affiché, en cas de rupture avec le pape, un appel du roi au concile général, « pour que l'injustice de Rome contre lui parût flagrante »[149].

Henri pouvait donc s'estimer en sécurité. D'ailleurs, comme le remarque Chapuis, il observait d'un œil vigilant les sentiments de son peuple pour voir jusqu'où il pouvait aller, là où il devait s'arrêter[150]. Il ne négligeait aucune précaution pour sa sûreté personnelle et celle du royaume. La marine militaire fut accrue, les armements perfectionnés, les fortifications de Calais et des frontières écossaises élevées ou refaites.

* * *

Convaincu de sa sécurité tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, Henri mit la dernière main à l'œuvre du schisme. Dans sa session de mars 1534, le Parlement avait voté

une loi de succession au trône en faveur des enfants d'Anne Boleyn[150]. On y déclarait le premier mariage du roi contraire à la loi de Dieu[151]; étaient coupables de trahison ceux qui combattaient le second par tout acte, comme écrits, publications, etc.[152] Toute personne ayant atteint l'âge légal devait prêter ce serment[153]. Le 30 mars, les membres des deux Chambres donnèrent l'exemple[154]. En novembre de la même année, le Parlement renforça l'Acte de succession, en précisant les termes du serment et en déclarant suffisante l'attestation de refus signée par deux commissaires; cette attestation équivalait à un acte d'accusation en règle[155].

Dans la même session de novembre, les annates et les dîmes furent transférées du pape au roi[156]. Une loi créa 26 sièges d'évêques suffragants, afin de remplacer probablement les abbés ou les évêques *in partibus infidelium* que déléguait le pape, pour aider les Ordinaires[157].

Enfin le titre de « seul chef suprême sur terre de l'Église d'Angleterre », repoussé par les Lords deux ans plus tôt, fut conféré au roi par vote des deux Chambres : ce qui lui donna force de loi. On faisait allusion aux Convocations de Westminster et d'York qui en 1532 avaient reconnu ce titre, mais on supprima leur clause restrictive « autant que la loi de Dieu le permet »[158]. « En cette qualité, disait la loi, le roi a tout pouvoir d'examiner, répudier, ordonner, redresser, réformer, réprimer, amender tels erreurs, hérésies, énormités, abus, offenses et irrégularités qui doivent ou peuvent être réformés légalement par autorité ou juridiction spirituelle.... afin de conserver la paix, l'unité et la tranquillité du royaume, nonobstant tous usages, coutumes, et lois étrangères, toute autorité étrangère[159]. » La suprématie royale, dont l'élévation avait demandé cinq années et toute une série de lois, était maintenant complète.

Henri, selon le mot de Chapuis, était pape en Angleterre, au point de vue toutefois de la juridiction seule-

ment. Il ne réclama jamais le pouvoir d'ordre qui lui aurait donné le droit d'administrer les sacrements, bien que Cranmer discutant un jour la question avec d'autres prélats soutînt que les princes pouvaient créer des évêques[160]. Henri choisit, de sa propre autorité, les canaux par lesquels coulent vers les âmes les bienfaits spirituels, mais il ne prétendit jamais être lui-même un de ces canaux. Bien que plus d'un ecclésiastique objectât que le Christ avait confié à ses Apôtres et leurs successeurs le gouvernement de l'Église, en les investissant d'une mission indépendante de l'État et de toute fonction civile, les juristes ne manquèrent pas dans la suite de tirer les conclusions du principe posé par la loi de suprématie et par tout ce qui la confirmait : « Si le pouvoir des clefs n'est pas exercé par le roi lui-même, c'est de lui qu'il dérive » : en conséquence, « toute juridiction spirituelle jadis exercée en Angleterre et en Irlande émane désormais de la couronne ; tout sujet qui, dans lesdits royaumes, possède quelque juridiction spirituelle la tient *du* roi, l'exerce *par* lui et *sous* sa dépendance[161]. » Henri n'avait-il pas expressément délégué aux évêques ses pouvoirs de juridiction, parce que lui ou son vice-gérant « n'aurait pu suffire à les exercer personnellement »[161] ?

Jusqu'ici l'Église avait eu deux maîtres : le pape comme chef spirituel, le roi comme chef temporel. Maintenant elle n'en eut plus qu'un, le roi, qui s'appropria la part du pape. Désormais, disait la loi, « seront annexés et unis à l'impériale couronne de ce royaume tous les honneurs, dignités, immunités, profits et commodités qui appartiennent à la dignité de chef suprême de l'Église. » Les redevances payées au Saint-Siège, Henri, se les fit attribuer ; le pouvoir législatif exercé par le Souverain Pontife ou la Convocation lui fut transféré[162] ; les élections d'évêques devinrent purement royales[163] ; l'appel suprême dans les causes ecclésiatiques fut retiré à Rome et donné à la chancellerie du roi : la cour primatiale de Cantorbéry ne

le garda qu'un an[164]. De l'autorité ravie à Rome, l'Église d'Angleterre ne reçut rien ; elle ne fut pas plus autonome qu'avant[165]. Tout fut concentré dans les mains du roi qui dit : « mon église »[166], « notre spirituelle juridiction »[167], et qui délégua aux évêques cette juridiction comme la tenant directement de Dieu, pour son royaume[168]. Il y eut *translatio imperii* et non *imperium in imperio*[169]. « Henri, rapporte Chapuis, déclare qu'en son royaume il est roi, empereur et pape, tout à la fois[170]. » L'Église d'Angleterre devint un « corps politique » selon l'expression de Cromwell ;[171] elle fut nationalisée ; perdant son caractère ancien d'universalité, elle cessa d'être un rameau de l'Église catholique *en* Angleterre, pour devenir l'Église *d'*Angleterre, « Church *of* England »[172]. Au seul profit de la couronne et au détriment de l'Église, « l'Acte de suprématie fut vraiment une révolution »[173].

« Le chef suprême de l'Église » en fixa jusqu'à un certain point la doctrine. Il consultait bien les évêques assemblés, leur demandait leur avis, mais il revoyait avec soin leurs délibérations, les annotait[174] ; et finalement c'était son opinion qui l'emportait, de sorte qu'à la fin du règne le mot habituel de l'orthodoxie fut *the king's doctrine*, la doctrine du roi. Il appliquait à la lettre son titre de *Défenseur de la foi*[175]. Mais cette autorité doctrinale dans le pouvoir civil répugnait aux idées modernes. Elle était contraire à la fois aux croyances des catholiques et à celles des protestants ; les uns et les autres furent persécutés[176]. Elle ne pouvait donc subsister qu'autant que le prince serait assez puissant pour balancer ces forces opposées et que l'idée de l'État représenté par le roi l'emporterait sur toute autre considération.

La suprématie du roi était-elle limitée par les lois communes du royaume, comme sa souveraineté temporelle ? L'évêque Gardiner, au lendemain de la mort de Henri, posa la question au protecteur Somerset (1547)[177] ; et le chancelier Audeley lui répondit que cette suprématie ne

pouvait s'opposer aux actes du Parlement, mais que dans la sphère ecclésiastique il n'y avait pas de limite à l'autorité du roi. Henri fut, en fait, un monarque absolu dans l'Église et un monarque constitutionnel dans l'État. Pour réformer l'État, l'aide du Parlement lui était nécessaire, tandis qu'il pouvait réformer l'Église de sa propre autorité. C'est ainsi que s'opéra la Réforme, le pouvoir civil ordonnant et le clergé obéissant[178].

La prérogative ecclésiastique de Henri VIII était personnelle, non parlementaire. Lui et sa fille Elisabeth refusèrent énergiquement de la partager avec le Parlement [179]. Parlement et Convocation furent des corps législatifs coordonnés, indépendants l'un de l'autre, mais soumis tous les deux au souverain. Tel fut le système des Tudors, qui ne leur survécut point. Lorsque le monarque ne fut plus capable de porter à la fois les deux sceptres, le temporel et le spirituel, le Parlement s'empara du premier et tâcha de saisir le second. La Convocation lui disputa le sceptre spirituel, mais ne put le revendiquer pour elle seule. La suprématie ecclésiastique tomba en déshérence entre l'une et l'autre assemblée; et le résultat de cette double revendication fut un état voisin de l'anarchie, qui subsiste encore.

* * *

Le roi avait été proclamé par la Convocation et par le Parlement « chef suprême de l'Église d'Angleterre »; restait à le faire reconnaître tel du peuple entier et à expulser du royaume tout vestige de la Papauté. C'est à quoi furent employées les années 1534 et 1535.

On exigea que tout sujet des deux sexes ayant atteint l'âge légal prêtât le serment à l'acte de succession dont nous avons parlé, et qui impliquait la négation de la juridiction pontificale, en reconnaissant valide le mariage de Henri et d'Anne Boleyn. On visait le pape dans ces mots : « Nous jurons foi, fidélité, obéissance seulement à la

majesté du roi... et non à quelque autorité étrangère »[180]. Dire le roi « schismatique » était crime de haute trahison, depuis le *Treason Act* de novembre 1534[181]. Une commission composée de Cranmer, du chancelier Audeley et de Suffolk, siégea au palais épiscopal de Lambeth pour recevoir le serment. Laïcs, ecclésiastiques défilèrent tour à tour devant elle et tous jurèrent, sauf Fisher et Thomas More[182]. Peut-être quelques-uns firent-ils des restrictions, comme la fille de More qui ajouta : « autant que le permet la loi de Dieu »[183], ou distinguèrent-ils tacitement entre le domaine temporel et le spirituel. Comme on demandait au prêtre John Rugg, qui mourut pour avoir nié la suprématie royale, comment il avait pu en conscience prêter d'abord serment à cette suprématie, il répondit : « J'ajoutai mentalement cette condition d'accepter le roi pour chef suprême en matière temporelle, mais non point en spirituelle. »

Le 31 mars, la Convocation du Sud, par 34 voix contre 4 et 1 douteuse, et le 5 mai celle du Nord, à l'unanimité, déclarèrent que « l'évêque de Rome, d'après l'Écriture, n'a pas plus de pouvoir en Angleterre que quelque autre prince étranger, qu'il n'a pas plus de juridiction sur le royaume qu'un autre évêque étranger »[184]. Les Universités de Cambridge (2 mai) et d'Oxford (27 juin) se prononcèrent dans le même sens[185] ; et le 9 juin une proclamation du roi « abolit le pouvoir usurpé du pape ». Alors Cranmer visita sa province et fit signer par tout son clergé la déclaration que « l'évêque de Rome n'a pas reçu de Dieu une autorité plus grande sur l'Angleterre qu'un autre évêque étranger ». Des commissaires parcoururent le nord et le sud de l'Angleterre pour obtenir le serment des ecclésiastiques et ne rencontrèrent aucune difficulté[186]. « J'ai honte de dire, remarque Harpsfield, avec quelle facilité nombre de gens consentirent à le prêter, malgré les protestations de leur conscience. *Sed quo non impellit timidam et inernem multitudinem armata regum potentia?*[187]

Le serment imposé aux religieux fut plus explicite encore. Après avoir reconnu le « chaste et saint mariage entre Anne et Henri », ils devaient jurer et s'engager à prêcher, que le roi était le chef unique et suprême de l'Eglise d'Angleterre, que « l'évêque de Rome, qui dans ses bulles usurpait le nom de pape et s'arrogeait la primauté, n'avait pas plus de juridiction en Angleterre que les évêques anglais en leurs diocèses », qu'ils renonçaient pour toujours à ses lois et ses décrets, et n'en reconnaissaient d'autres que ceux établis en Parlement et ratifiés par le roi [188]. Peut-être espérait-on, grâce à ce serment intolérable, avoir un prétexte pour supprimer les couvents. Mais l'on fut déçu. Si les ordres religieux étaient considérés comme l'armée permanente de la papauté, jamais armée ne capitula plus facilement. Deux moines se chargèrent de parcourir l'Angleterre et d'y recueillir le serment des monastères, confirmé « par le sceau du monastère, et la signature autographe de chaque religieux » : George Browne, prieur des frères Augustins, et Hilsey, provincial des Dominicains [189], qui, le 21 juin, écrit d'Exeter « qu'aucun religieux n'a encore complètement rejeté le serment d'obédience » [190].

Toutefois, trois ordres firent une belle résistance [191].

Les Franciscains de la stricte observance auxquels appartenaient les plus célèbres prédicateurs du temps, comme Elstow, Peto, Forest [192] (tous les trois ouvertement contraires au divorce), avaient sept couvents dont l'un à Greenwich où le roi assistait souvent aux offices, et où, récemment, avait été baptisée Elisabeth [193]. Les religieux de cette maison visitée par Bedyll, archidiacre de Londres et de Cornouailles, et Roland Lee, évêque de Lichfield, refusèrent de prêter serment. L'ordre entier fut frappé. On ferma les sept monastères du royaume, qui furent donnés aux Augustins [194]. Des deux cents moines qui y vivaient on envoya les plus obstinés à la Tour, les autres chez les Franciscains non réformés où, sur l'ordre du

roi, ils furent chargés de chaînes ; cinquante périrent en prison, beaucoup partirent pour l'Écosse ou la France [195]. Les premiers chassés par Henri, les premiers ils devaient revenir au temps de Marie Tudor [196].

Les religieux Augustins de Sion furent moins fermes dans leur opposition aux lois schismatiques ; Cromwell les visita, gagna la majorité et dispersa le reste.

La résistance la plus célèbre est celle de la Chartreuse de Londres, « Chaterhouse ». En 1534, le prieur John Houghton et le procureur Humphrey Middlemore, après avoir été envoyés à la Tour, firent avec leur communauté le serment conditionnel « autant que la loi de Dieu le permet » [197]. Mais l'année suivante, Houghton avec deux autres chartreux, Robert Laurence, prieur de Beauval, et Augustin Webster, prieur d'Axholme, nièrent devant Cromwell que « le roi simple laïque fût le chef de l'Église d'Angleterre ». Renfermés à la Tour (13 avril 1535), ils continuèrent à repousser la suprématie royale [198]. Il en fut de même de John Hale, curé d'Isleworth [199], de Richard Reynolds, religieux de Sion, qui, sommé de déclarer ceux qui pensaient comme lui, répondit avec une simplicité sublime : « Tous les honnêtes gens du royaume » [200]. Tous les cinq, le 4 mai 1535, subirent le supplice des condamnés pour crime de haute trahison : « premièrement qui est d'être penduz, sans estrangler, et puis tout vifs fenduz » [201]. Garrottés sur des claies en bois, on les conduisit au gibet de Tyburn [202]. Sans que leurs traits fussent altérés ou modifié le ton de leur voix, ils assistèrent avec une admirable constance au supplice les uns des autres, exhortant le peuple à obéir au roi en tout ce qui n'était pas contraire à l'honneur de Dieu et de l'Église. Après les avoir à demi étranglés, le bourreau les étendit sur le billot pour leur arracher les entrailles et le cœur ; puis, dépeçant les cadavres, il en jeta la tête et les membres dans une chaudière de goudron bouillant avant de les exposer sur le pont de Londres et aux portes de la Cité.

Le duc de Norfolk, le comte de Wiltshire, père d'Anne Boleyn, beaucoup de Lords et de courtisans assistèrent à ce spectacle barbare en guise de passe-temps[204]. Quelques semaines plus tard, trois autres chartreux de Londres étaient conduits à la Tour, jugés et condamnés à mort (19 juin). Plusieurs autres moines moururent en prison de privations et de mauvais traitements[204].

Ce sont à peu près les seuls martyrs de la suprématie royale[205]. Dès la fin de 1534, évêques, chanoines, curés, religieux, professeurs de collèges, personnel d'hôpitaux et de fondations pieuses, avaient reconnu pour seul chef spirituel le roi[206].

L'œuvre fut complétée, l'année suivante par Cromwell nommé vicaire général du roi, c'est-à-dire son vice-gérant dans les choses spirituelles (janvier 1535). Tous les évêques, même l'archevêque de Cantorbéry, eurent à prendre ses ordres, spécialement en ce qui concernait la suprématie royale. C'était à la fois pour Henri le moyen d'écarter de lui-même l'odieux des mesures prises et d'assurer leur exécution[207].

Les évêques durent renoncer formellement à l'obédience du pape. Nul ne s'y refusa (février 1535). Ils rétractèrent le serment fait au Saint-Siège lors de leur consécration épiscopale, et que Henri, nous l'avons vu, prétendait incompatible avec celui prêté au roi. Ils déclarèrent que la papauté romaine « n'est qu'une invention humaine et que l'évêque de Rome n'est ni pape, ni évêque souverain, ni évêque universel, ni seigneur très saint, mais un simple évêque, leur frère dans l'épiscopat » ; ils s'engagèrent à ne prêter serment à nul pouvoir étranger, quel qu'il fût[208].

En juin, nouveaux ordres[209]. Les évêques et leur clergé, tant régulier que séculier, devaient, chaque dimanche et jour de fête, enseigner aux fidèles le titre royal de « chef suprême de l'Église » et prêcher au moins une fois par an contre le pouvoir usurpé de l'évêque

de Rome, dont le nom fut effacé de tous les missels et livres de prières en usage dans l'Église. En termes uniquement favorables au roi, devait être retracée en chaire, comme une injustice du pape, toute l'histoire du procès, depuis le tribunal des légats, jusqu'à l'entrevue de Marseille, concluant ainsi : « Bon peuple, je vous exhorte à vous attacher à la vérité et au roi, conformément à votre devoir, à mépriser les actes mauvais de cet évêque de Rome, et à prier charitablement pour que lui et ceux qui abusent des paroles et des œuvres du Christ reçoivent la grâce de s'amender. » Des prières publiques étaient prescrites pour le roi, seul chef suprême de l'Église, la reine Anne et leur fille Elisabeth [210].

En même temps, les justices de paix (9 juin) et les justices royales (25 juin) furent chargées, sous peine de sévères punitions, de veiller à l'exécution de ces ordres contre « l'autorité totalement extirpée, abolie et supprimée de l'évêque de Rome » [211] ; et les évêques durent envoyer à la chancellerie les sermons qu'ils prêchaient sur les sujets imposés [212]. Après l'exécution de Fisher et de More, Henri lui-même adressa une longue proclamation à son peuple, pour lui démontrer que soutenir l'autorité du pontife romain est une trahison [213].

A la fin de 1535, la suprématie royale est reconnue par la grande majorité de la nation; le schisme est consommé. La défection est générale, absolue, complète, et ne peut s'expliquer que par les causes latentes dont nous avons parlé [214]. Tout un clergé, tout un peuple ne deviennent point schismatiques d'un seul coup par la volonté d'un homme, cet homme fût-il le plus absolu potentat de la terre, s'il n'existe tout un ensemble de raisons qui rendent possible cette révolution religieuse.

Rien ou presque rien ne s'était opposé à la volonté du roi. Les yeux « vifs et pénétrants » de Henri, comme disait More, s'étaient ouverts de plus en plus grands devant un horizon de moins en moins limité. Rien ne

rend plus arbitraire un homme de gouvernement que la persuasion qu'il n'a point d'opposition réelle à craindre. Savoir que l'on peut beaucoup devient une irrésistible raison pour vouloir beaucoup. Henri devint dictateur. Cromwell, son principal conseiller à cette époque, regardait le despotisme du grand Turc comme l'idéal d'un roi, et prônait le *quod principi placuit* de la loi romaine [215]. L'Angleterre baissa la tête sous l'absolutisme royal, qui fut la conséquence et non la cause du schisme anglican [216].

CHAPITRE IV

LA SUPPRESSION DES MONASTÈRES [1]

Causes de la suppression des monastères anglais. — La visite des monastères (1535-1536). — Dissolution des petits monastères ; la révolte du Nord ou « Pèlerinage de Grâce » (1536-1537). — *Surrender* (cession au roi par l'abbé ou le prieur) des grands monastères (1538). — Résultats de l'abolition des couvents.

Une des conséquences de la suprématie royale fut de mettre les monastères entre les mains du roi, en même temps qu'elle consommait le schisme. « Les visiteurs déclareront aux religieux, prescrivent les Injonctions royales [2], que « le pouvoir suprême du roi et son autorité ecclésiastique les absout et les délie de tout serment et obédience faits ou promis à l'évêque de Rome, ou à quelque puissance étrangère », que toute autorité ou juridiction, autre que celle du roi, « est abrogée, nulle, sans valeur. » Les monastères exempts, qui relevaient de Rome seule, tombèrent fatalement sous la juridiction royale, quand elle eut remplacé celle du Saint-Siège [3]. Quant aux autres, il suffisait pour les soumettre directement au roi, de suspendre le pouvoir qu'avaient sur eux les évêques, puisque ce pouvoir venait du « chef suprême de l'Église », lequel pouvait à son gré le retirer. C'est ce qui arriva en octobre 1535 [4]. Un des résultats de la suprématie royale fut donc de mettre à portée du roi les richesses monastiques [5].

Le monachisme en outre a en lui-même un caractère d'universalité qui s'accommode mal avec le particularisme des églises nationales. Aussi les ordres religieux,

malgré l'empressement de la plupart à renier l'autorité pontificale, devaient-ils difficilement trouver place dans l'Église anglaise nationalisée. Ils étaient considérés comme les foyers naturels où pouvait couver encore le dernier attachement au catholicisme romain. « On regardait les religieux, dit Lord Herbert [6], comme le corps de réserve du pape et toujours prêts à combattre pour lui ». Cromwell les appelait les « espions du pape [7] ». Un des conseillers de Henri VIII constate « combien ils tiennent aux intérêts du pape, avec quel esprit de résistance plus d'un a contesté la suprématie royale [8] ». « Les règles qu'ils suivaient observe Ranke [9], les ordres auxquels ils appartenaient étaient l'expression la plus vivante d'une parfaite communion avec la chrétienté latine : c'était précisément ces liens que le Parlement voulait rompre... Du nouvel ordre de choses le système monastique devait être entièrement exclu : il fut nécessairement sacrifié à l'unité du pays. » La disparition des monastères devait donc suivre l'abolition de l'autorité pontificale, la nationalisation de l'Église, l'établissement de la suprématie royale.

Toute une série de précédents fâcheux avaient préparé, en Angleterre la confiscation des biens monastiques. « Les grands édifices se lézardent avant de s'écrouler, ainsi en fut-il des monastères », remarque Fuller [10]. Dès le XIII[e] siècle, les rois en avaient usé librement avec les *filiales* des grands monastères français, dits « prieurés étrangers » (*Alien priories*), que les Normands avaient fondés après la conquête. « Ces « prieurés étrangers » au nombre de 100 à 150 [11] envoyaient chaque année à la maison-mère du continent des sommes assez considérables [12], que confisquèrent, en temps de guerre, les monarques anglais [13]. C'est ce que fit Édouard I[er], lors de son entreprise en Guyenne (1294). Édouard II (1307-1327) [14], qui chercha aussi à s'attribuer les biens des Templiers [15], suivit cet exemple, ainsi que son fils Édouard III (1327-1377), qui retint vingt-trois ans les prieurés étran-

gers entre ses mains[16]. Le Parlement leur interdit à diverses reprises d'envoyer leur argent aux couvents du continent[17]. Richard II (1377-1399), comme Édouard III, les garda en sa possession[18]; et si Henri IV (1399-1413) en rétablit un certain nombre (1399), il se réserva comme subsides en cas de guerre ce qu'ils payaient aux maisons du continent en temps de paix; en 1408, dit Th. Walsingham en son *Historia anglicana*, il saisit pour lui-même certains de leurs revenus, tandis que le Parlement de 1410 sous l'influence des doctrines wycliffistes, demandait l'abolition de toute propriété monastique, représentant qu'elle seule suffirait à entretenir plus de barons, de chevaliers, d'écuyers, d'hôpitaux que n'en possédait le royaume tout entier. Enfin Henri V (1413-1422) supprima définitivement les prieurés étrangers, lorsqu'il fit revivre ses prétentions à la couronne de France; c'était, disait-il, les canaux par où s'échappait l'argent de l'Angleterre (1414)[19]. Si son acte fut moins inspiré par le lucre que par la politique et sa sécurité, remarque Fuller « les courtisans qui, grâce à sa munificence goûtèrent aux biens monastiques, firent alors leur petit déjeuner de ce qui, leur appétit s'aiguisant, devait devenir leur dîner, au temps de Henri VIII[20] ».

Plus tard le pape concéda la suppression de certains couvents anglais pour en appliquer le revenu à la fondation de collèges ou d'hôpitaux. C'est ainsi que l'évêque de Winchester, W. Waynflete, fonda en 1459 « Magdalen College » à Oxford, et Fisher celui de S. John's à Cambridge[21]. L'archevêque de Cantorbéry, Chichele (1414-1443), les évêques d'Ely et de Lincoln, Alcock (1486-1500) et Smith (1495-1514), en avaient usé de même. Henri VII éleva la chapelle et l'hôpital de Windsor avec les biens de Mottisfont et de Luffield[22].

L'exemple de Wolsey fut plus décisif[23]. En 1518, puis en 1525[24], alors qu'il était ministre tout-puissant, il obtint du pape le pouvoir d'inspection et de visite sur tous les

monastères : pour la première fois le peuple anglais vit concentrée en un seul l'autorité temporelle et spirituelle; aussi la multitude ignorante et peu soucieuse des distinctions s'aperçut-elle à peine du changement lorsque cette double autorité, quelques années plus tard, fut exercée par Henri.

Wolsey, qui avait déjà de la peine à trouver les fonds nécessaires pour les somptueux palais qu'il élevait, voulut fonder à Oxford un college splendide qui perpetuât son nom[25], de même qu'à Ipswich sa patrie[26] : les monastères durent fournir l'argent. De 1524-1528, vingt-neuf maisons religieuses furent dissoutes en divers comtes du Sud[27], malgré les murmures des habitants[28]. Le cardinal, à son ordinaire, usa parfois de violence pour obtenir les bulles de dissolution[29]; et même il supprima trois couvents, de sa propre autorité, avant d'en avoir reçu l'autorisation du pape[30]. On lui attribua le projet d'une confiscation plus vaste. En 1528 et 1529, il sollicita pour le roi la suppression des monastères qui contenaient moins de 12 moines ou religieuses, afin de les annexer à de plus grands, ou d'en attribuer les biens à l'érection de nouvelles cathédrales qui auraient un revenu annuel de 10.000 ducats. Clément VII y consentit[31]; mais la bulle octroyant à Wolsey les pouvoirs nécessaires (31 août 1529) arriva le lendemain de sa chute[32]. Parmi les 44 articles qui, selon Lord Herbert, furent soumis au Parlement contre le cardinal, certains lui reprochent d'avoir visité les couvents pour les dépouiller de la vingt-cinquième partie de ce qui formait leur subsistance (art. 25), d'avoir levé sur eux de si grandes impositions qu'ils ne sont plus en état de donner l'hospitalité (art. 3)[33], d'avoir employé d'astucieux moyens de persuasion auprès des religieux pour en obtenir de l'argent (art. 24)[34], ou leur faire déclarer faussement, une fois dissous, qu'ils avaient volontairement abandonné leurs maisons (art. 19)[35]. On croirait entendre un acte d'accusation contre les visiteurs de 1535-1536.

« A ce moment, écrit Lord Herbert, commença certainement la fantaisie de notre roi, qui prit goût à gouverner en maître le clergé, et il semble que cette idée, comme celle de la dissolution des monastères ait été tirée des arguments du cardinal[36] ». Il est certain que l'exemple de Wolsey ne fut point sans conséquence. Dans l'acte du Parlement de 1536, qui dissout les petits monastères, on retrouve, comme nous le verrons, le projet de Wolsey : suppression des couvents qui contiennent moins de 12 religieux ou religieuses. Le Parlement se basera sur les mêmes motifs que le cardinal : l'indiscipline, l'immoralité. « Le cardinal, dit Strype, avait récemment obtenu une bulle pour la dissolution de plusieurs maisons religieuses où tous les vices et toutes les turpitudes trouvaient un asile, ce qu'il fit savoir au pape *dans l'intention de l'amener ainsi plus facilement à lui accorder ce qu'il sollicitait*[37] », Wolsey n'eut pas plus de souci des religieux dispersés que n'en témoignera plus tard Henri VIII. « Le cardinal, raconte Hall, entra tout à coup sous le nom de ses commissaires, dans lesdites maisons et mit dehors les religieux et prit tous leurs biens et effets mobiliers, et il ne donnait presque rien aux pauvres malheureux, sauf aux supérieurs des maisons[38] ». Enfin les agents qu'employa Wolsey pour l'inspection et la dissolution des couvents ne valaient guère mieux que les enquêteurs de 1535. Leur façon injuste et cruelle de traiter les moines souleva des plaintes générales[39] ; le roi même blâma le cardinal[40]. « Celui qui trouva les meilleurs moyens d'enrichir le cardinal, dit Fiddes, dans sa *Vie de Wolsey*, fut son aumônier, le Dr John Allen, qui accompagné d'une suite nombreuse et chevauchant dans une sorte de tournée perpétuelle d'un monastère à un autre, extorqua, dit-on, des sommes immenses pour le compte de son maître[41] », « Ce prêtre, continue Hall, chevauchait habillé de sa robe violette, et suivi d'une troupe nombreuse, et il était reçu dans chaque monastère en

procession, comme si c'eût été le légat. Il levait de telles sommes, pendant sa visite, que les religieux en étaient cruellement affligés et murmuraient beaucoup, vu qu'ils devaient déjà payer de lourdes contributions au roi. Et maintenant cette soudaine inspection ou plutôt spoliation les laissait complètement rançonnés[42] ». Allen, devenu archevêque de Dublin, fut à ce point arrogant et rapace qu'il mourût assassiné[43]. Dans les plaintes adressées au roi contre les agents du cardinal « le nom qui revient le plus souvent est celui de Cromwell[44] ». Le sinistre génie de Cromwell s'initia, au service de Wolsey, à sa tâche future de destruction. Celui qui devait être surnommé le *malleus monachorum* acquit alors une suffisante expérience des principes élémentaires de la confiscation monastique, pour passer maître en cet art. Ce fut son apprentissage. La chute de son maître interrompit l'œuvre ; il la reprit, sur un plan plus vaste, quand le roi, qui le choisit pour conseiller, fut devenu le « chef suprême de l'Église d'Angleterre ».

Les biens des monastères, désormais à la merci du roi, étaient une proie aussi aisée que riche. Ils étaient moins aléatoires que « les mynes d'or qu'il faisoyt chercher[45] », pour alimenter un trésor appauvri. A cette époque près de 800 couvents couvraient l'Angleterre; et leurs propriétés territoriales bien qu'obérées de lourdes charges[46] étaient considérables ; elles couvraient une partie de l'Angleterre[47]. Si l'on se base sur le *Valor ecclesiasticus*, inventaire dressé sous Henri VIII[48], qui donne comme revenu brut de toutes les propriétés ecclésiastiques, 320.280 livres sterling, 10 shillings, celui des maisons religieuses aurait été de 150.000 à 200.000 livres sterling[49], sans compter les objets précieux accumulés depuis des siècles par la piété des fidèles, tels qu'ornements, vases d'or et d'argent, châsses et reliquaires de prix. En tenant compte de tout cela, les biens des religieux devaient atteindre quelque 50 millions de livres sterling de la monnaie d'avant-guerre[50].

Déjà les biens d'Église avaient été vivement attaqués et plus d'une fois menacés. Wycliffe[51], et les Lollards en avaient réclamé la suppression. Lord Cobham, en 1410, avait saisi le Parlement d'un projet qui dépossédait un certain nombre de monastères au profit du roi et des comtes[52]; et sous Henri V le parti Lollard insista pour la confiscation des biens religieux et ecclésiastiques. Au début du xvi[e] siècle, les exagérations déloyales de Simon Fish, qui soutenait dans sa *Supplique des Mendiants* que l'Église, sans un penny il y a quatre siècles, possédait la moitié des richesses totales du royaume et le tiers des propriétés, ses diatribes contre la foule des mendiants, vagabonds et larrons, vêtus du froc, qui réduisait à la famine, tout un peuple de nécessiteux, aveugles, boiteux, et malades, sous prétexte d'aumônes pour le repos de l'âme des défunts, furent à peine atténuées par la réponse de Thomas More, la *Supplique des pauvres Ames du Purgatoire*. Rien n'influe sur l'opinion comme les écrits agissant ensemble et dans la même direction. L'esprit populaire resta impressionné par la fabuleuse richesse de l'Église et par la peinture attrayante d'une nouvelle répartition des biens. La *Complaynt* de Roderick Mors suggérait d'employer les revenus monastiques à l'éducation du peuple [53]. Mais ce ne fut pas à cela que songeait le pouvoir.

Si, au temps de Wolsey, Henri nourrit l'idée de dissoudre les monastères pour accroître la richesse de la couronne, il lui aurait été difficile de la réaliser à cause de Rome ; mais maintenant qu'il avait brisé avec le pape rien n'entravait plus ses projets. Sa conscience ne pouvait l'éloigner d'un but qui lui offrait un avantage à la fois financier et politique : remplir son trésor, et affermir sa nouvelle situation de chef de l'Église anglaise. Il avait déjà montré un certain penchant pour la sécularisation des biens ecclésiastiques. En 1529, il laisse circuler à la cour des écrits luthériens qui excitent le pouvoir civil à dépouiller l'Église; et comme à cette occasion Campeggio

lui démontre que, d'après les conciles et les théologiens, l'Église a le droit de posséder, il répond que tous ces décrets sont faits par des ecclésiastiques, insinuant que le clergé est juge et partie dans l'espèce[54]. Il approuve les princes protestants d'Allemagne dans leurs spoliations. A Oxford il fait rechercher les articles condamnés de Wycliffe qui attaquent la richesse ecclésiastique. En 1533, Chapuis écrit que « le roi est déterminé à réunir à la couronne les biens que tiennent d'elle les gens d'église et que ses prédécesseurs n'ont pu aliéner à son préjudice; qu'il se dit tenu à faire ainsi par le serment prêté le jour de son couronnement »[55]. Lui et Cromwell se félicitent « de l'augmentation du revenu royal » qu'a déjà procurée la rupture avec Rome[56], et ils envisagent pour l'automne de 1534, une vaste sécularisation, où l'évêque ne serait plus qu'un salarié de la couronne, laquelle s'approprierait les biens épiscopaux et une bonne part des revenus de tout bénéfice un peu considérable[57]. Les couvents sont riches, le trésor royal presque vide[58]; quelle tentation! C'est l'époque où Cromwell pense à faire d'Henri VIII « le plus riche roi qu'il y eut jamais dans la chrétienté[59] ». A ce projet est liée probablement la dissolution des monastères, bien qu'en fait le roi ait dû distribuer la plus grande partie des dépouilles à ses nobles et à la « gentry ».

Les nobles terriens convoitaient les propriétés monastiques qui limitaient les leurs; les riches marchands désiraient à la campagne quelques biens fonciers qui les rendraient gentlemen. Tous ces gens ne comprenaient plus rien à l'idéal, à l'enthousiasme religieux, au sentiment chrétien des barons du moyen âge qui avaient élevé ou doté les abbayes: depuis plus d'un siècle (1399-1509), huit maisons religieuses seulement avaient été fondées[60]. Aux nouveaux enrichis, semblaient inutiles les couvents dont les terres excitaient leur convoitise. Existait-il pour eux quelque chose qui ne pût être évalué en livres, shillings et pence? Ce que l'on comprend le moins est ce dont on

manque le plus. L'envie du laïc évincé du domaine monastique s'exprime dans plus d'une ballade du temps, où l'abbé, tourné en dérision, est peint comme un seigneur, qui augmente la misère du pauvre au lieu de la soulager[61]. La suppression des monastères s'accordait donc avec les principes des classes dirigeantes. Plusieurs fois Chapuis mentionne le projet comme devant être soumis au Parlement ; mais l'heure n'avait pas sonné : ce n'est que le travail achevé que l'ouvrier reçoit son salaire. Maintenant l'œuvre de la suprématie royale est complète. Il faut attacher au nouveau régime les classes qui par leurs représentants au Parlement ont aidé à le fonder. C'est le seul moyen de prévenir, après la mort du roi, toute tentative de réaction. Quand la main d'acier d'Henri VIII ne sera plus là, pour soutenir l'édifice péniblement élevé, les enrichis des dépouilles monastiques en seront le plus ferme soutien. « Le roi, écrit Chapuis en septembre 1534, distribuera entre les gentlemen du royaume la plus grande partie des revenus ecclésiastiques, pour gagner leur bonne volonté[62] ». La dissolution des monastères fut en fait, et probablement en intention, un gigantesque pot-de-vin, pour lier indissolublement à la révolution religieuse les classes les plus influentes de la société anglaise. « L'argent monastique, dit Ranke[63], fut sacrifié à la rapacité des grands ». Les hobereaux flairèrent de loin la spoliation des couvents ; car bien avant que le bill ne fût présenté au Parlement, Cromwell avait été assailli par les demandes de ceux qui désiraient arrondir leurs domaines aux dépens des biens de mainmorte. A la mort du roi, les deux tiers de ces biens auront été distribués entre courtisans, pairs, nobles, industriels corporations, très peu de gens du peuple ayant obtenu quelques minces reliefs[64].

Voilà une des causes principales de la dissolution des monastères. Le prétexte en fut tout autre. Durant trois siècles et demi, les Anglais ont cru que les monastères avaient été supprimés à cause de l'immoralité et des

crimes de ceux qui les habitaient. Leurs manuels[66] ou leurs histoires générales le leur enseignaient[66], et tous croyaient que Burnet, dans son *Histoire de la Réforme*, avait dit là-dessus le dernier mot. On se fondait sur le fameux *Black Book* (Livre noir), qui probablement n'a jamais existé, et sur les « Comperta » ou rapports des enquêteurs dont personne aujourd'hui ne conteste l'exagération intentionnelle[67]. L'œuvre de réhabilitation est relativement récente. Elle est due à J.-H. Blunt (1869), au chanoine anglican Dixon dans son *Histoire de l'Église d'Angleterre*, aux éditeurs des *Letters and Papers*, Brewer et Gairdner, à Dom Gasquet dont les deux volumes *Henri VIII and the Monasteries* sont traduits en français. Nul historien aujourd'hui ne répète les accusations de jadis. On s'accorde généralement à reconnaître que Henri VIII, « en supprimant les monastères pour s'approprier leurs biens, et en jetant dehors leurs possesseurs, accomplit une œuvre tyrannique, injuste, cruelle et cupide[68] ». Dans le Conseil royal, s'il en fut qui signalèrent l'attachement à Rome des religieux, leur fortune équivalant au quart de celle du royaume, leur besoin de réforme et de visites, et qui admirent la réduction de leur nombre et de leurs maisons, nul en dehors de Cromwell ne conseilla une suppression « qu'aucune nécessité ne justifiait », qui serait « pour le monde entier un énorme scandale, une violation du droit public par l'annulation d'un titre qu'établissent les lois divine et humaine »[69].

On ne saurait nier toutefois que les monastères anglais, comme bien d'autres d'ailleurs[70], n'eussent besoin d'une certaine réforme. Ils n'étaient plus ces écoles de savoir, dont la réputation commandait le respect[71]. En 1516 l'évêque West d'Ely visitant le monastère de cette ville y signale des désordres regrettables[72]. Ghinucci, évêque italien de Worcester, écrit de Rome en 1518 qu'il a été souvent frappé de la nécessité qu'avaient les monastères anglais d'être réformés[73]. En 1521, Henri VIII, plein de

zèle alors pour l'Église, félicite l'évêque de Salisbury d'avoir dissous le couvent de femmes à Bromehall « en raison des fautes commises par elles contrairement à leurs vœux[74] ». Peu de temps avant la suppression des monastères (10 septembre 1535), l'archevêque d'York condamne au séquestre et à l'abstinence une religieuse coupable d'immoralité. Le Franciscain Peto, qui dut fuir à l'étranger la colère du roi pour avoir condamné son divorce et qui devint cardinal, admet qu'il y avait dans les monastères de graves abus[75]. Et leur défection quasi générale lors du schisme prouve mieux que tout le reste qu'ils avaient perdu leur première ferveur. Mais les abus, s'ils motivaient une réforme, n'excusaient pas une dissolution. Si certains encore insistent sur les écarts de quelques religieux, nul ne saurait soutenir que c'est l'amendement des moines que cherchaient Cromwell et le roi, quand ils prirent leur fortune. Leur vie ne les scandalisa, que le jour où les tentèrent leurs richesses[76].

*
* *

L'œuvre de suppression commença par la visite des monastères. L'inspection ne fut point faite, comme celle des évêques, dans le but désintéressé d'amender les religieux qui en auraient besoin, mais avec l'intention formelle de trouver des raisons qui motiveraient leur expulsion[77].

En janvier 1535, Henri VIII, en même temps qu'il nommait douze commissaires pour évaluer les biens monastiques, déléguait à Cromwell, son vicaire général, le pouvoir de visiter, par lui-même ou par ses agents, monastères, églises et clergé[78], et un acte royal, en 26 articles, ordonnait une enquête des maisons religieuses[79]. Mais les évêques ne semblaient guère disposés à céder à d'autres leur juridiction sur les couvents[80]. Ce ne fut qu'en juillet (1535) que Cromwell autorisa Richard Layton, un des greffiers du Conseil royal[81], à visiter les monastères du

comté de Gloucester[82], et qu'il confia la même mission pour Worcester au Dr Leigh[83], accompagné du notaire John Ap Rice[84]. A eux devaient bientôt se joindre le Dr London et Bedyll, que l'on avait déjà employés lors de la prestation de serment au « chef suprême ». En septembre, les enquêteurs suggérèrent à Cromwell l'idée de suspendre la juridiction des évêques sur les monastères, pour y empêcher complètement leur visite. Les évêques, dirent-ils, ne tiennent leur juridiction que du roi qui peut la leur reprendre à son gré pour la déléguer à d'autres[85]. L'avis plut; et désormais les commissaires royaux visitèrent seuls les maisons religieuses[86]. Mais ils procédèrent en leur enquête avec une hâte qui convenait mieux à des agents de Cromwell qu'à de consciencieux investigateurs de la vérité.

Moins de trois mois (août-octobre 1535) suffirent à Leigh pour visiter le Wiltshire, le Hampshire, le Berkshire, le Surrey, le Bedfordshire, le Cambridgeshire, Essex, Norfolk et Suffolk. Dans le même temps, Leyton va à Cirencester, Bath, Bristol, Bruton, Glastonbury, Oxford; puis il passe dans le Surrey, le Sussex, dont il traite les moines de « démoniaques », et dans le Kent, où, avant la fin d'octobre il prononce la déchéance de trois maisons religieuses. A cette époque, les Universités d'Oxford et de Cambridge étaient presque considérées comme des institutions monastiques; aussi la première fut-elle visitée par Layton et la seconde par Leigh, qui y abolirent l'étude de la philosophie scolastique et du droit canon, imposèrent des cours publics de grec et d'hébreu[87]. Dans les couvents, les commissaires ordonnaient aux religieux, qui, n'ayant pas vingt-quatre ans, avaient prononcé leurs vœux avant la vingtième année, de quitter le cloître[88]. Les autres furent soumis à des règles si gênantes, et à ce point renfermés dans leurs maisons[89] qu'on espérait bien les déterminer à sortir d'eux-mêmes. On les soumit à un interrogatoire sévère qui ne compre-

nait pas moins de 75 questions pour les religieux et de 86 pour les moniales[90]. Quoique je pense qu'ils méritent d'être tous expulsés, écrit Ap Rice à Cromwell, cependant je considère qu'il vaudrait mieux, pour éviter la calomnie et l'envie, qu'ils fussent licenciés sur leur pressante requête. Et vous verrez qu'ils agiront de la sorte avant peu, si nous les contraignons d'observer ces Injonctions[91] ». « On va les soumettre, dit Chapuis à une réformation si rigoureuse et si extraordinaire, qu'ils finiront par s'en aller ; et tel est le but que vise le roi, afin d'avoir une meilleure occasion de s'emparer des biens ecclésiastiques, sans que le peuple murmure[92] ». On favorisa l'indiscipline et la désobéissance, en accordant à tout moine qui désirait se plaindre de son supérieur ou de l'un de ses frères, le droit d'en appeler au vicaire général du roi[93]. Ceux qui ne voulaient pas se soumettre à la discipline, par exemple se lever pour matines, faire jeûne ou abstinence obtenaient une dispense des enquêteurs ou de Cromwell[94]. Les supérieurs eurent dès lors une extrême difficulté à gouverner leurs maisons. Pour les religieuses on expulsait celles qui avaient moins de vingt-cinq ans[95], et certains disent qu'on cherchait à les corrompre[96]. Parfois, les visiteurs ne laissaient dans le cloître que les plus âgées[97].

L'effet immédiat de ces visites fut d'éclaircir la population monastique, d'appauvrir les couvents qui virent leurs objets précieux envoyés à Londres[98], leur droit d'affermer et de vendre entravé, leurs ressources, épuisées par les exactions de Cromwell ou de ses agents[99]. « Le bruit court, écrit Chapuis, que le roi entend que les religieux de tous ordres soient libres de quitter leur habit et de se marier. S'ils veulent rester au couvent, ils y vivront dans la pauvreté. Il se propose de prendre tous les revenus[100] ». La vie religieuse fut désorganisée. « Nous pouvons, dit Gairdner, nous former une idée du désordre et de la démoralisation que créèrent à l'intérieur du monastère les

procédés employés par les visiteurs de Cromwell[101] ». Parfois on y envoyait des « conférenciers » ou professeurs de théologie qui, sous prétexte d'y « lire la pure et sincère parole de Dieu », n'avaient pour but que de détruire les « cérémonies papistes » des moines[102], c'est-à-dire de les détacher de leurs règles et de leurs traditions anciennes. « Mes frères, dit l'abbé de Woburn à ses religieux, c'est un temps de péril que celui-ci ; il n'y a pas eu de semblable fléau depuis la Passion du Christ[103] ».

Leigh et Layton, après avoir visité séparément le sud de l'Angleterre, accomplirent de concert leur mission dans le Yorkshire et les autres diocèses du Nord. Ils allèrent vite en besogne, car le Parlement devait se réunir et se prononcer sur la dissolution des monastères. Cromwell, de son côté, avait visité personnellement certains couvents, alors qu'il accompagnait le roi en voyage. « Cromwell fait sa tournée, écrit Chapuis ; il visite les abbayes, en inventorie les biens et revenus, leur enseigne à fond les doctrines de la nouvelle secte, chasse du couvent moines et nonnes ayant prononcé leurs vœux avant la vingt-cinquième année, et laisse les autres libres de partir ou de rester[104] ». Au temps où il s'ingénie à supprimer les petits monastères, Cromwell acceptera des grands, s'il ne la réclame, une pension pour lui et son fils[105].

Les enquêteurs, durant leur tournée, écrivaient au ministre le résultat de leurs visites[106] ; ils lui remirent en outre des rapports dits *Comperta* sur la moralité des maisons religieuses[107]. Ce nom de *Comperta* était celui des rapports que les évêques faisaient, lors de leurs visites dans les monastères. Mais tandis que ces derniers visaient l'amélioration matérielle et spirituelle des maisons religieuses, les *Comperta* des commissaires royaux n'avaient d'autre but que leur suppression ; les uns contenaient des conseils, les autres uniquement des imputations d'immoralité.

Ces imputations sont tellement fortes que, si elles

étaient vraies, les monastères anglais auraient mérité un autre nom que celui de couvent. Sans doute, il y avait çà et là des scandales, mais nous avons de graves raisons pour croire que les visiteurs ont à dessein exagéré [108]. D'abord les termes de l'accusation sont tels que l'on ne peut savoir si la faute suivit ou précéda l'entrée en religion ; ce dernier cas était fréquent pour les femmes, qui, comme les La Vallière, venaient purifier dans le cloître leur honneur entaché [109]. La plupart du temps les coupables seuls sont nommés, et les innocents passés sous silence, de sorte qu'il est impossible d'établir une proportion conforme à la justice et à la vérité. L'objet de leur mission poussa probablement les enquêteurs à induire par toutes sortes de moyens les religieux à s'accuser réciproquement. Trop souvent ils se contentèrent de vagues rumeurs et de contes en l'air [110]. Comment apprirent-ils ces « vices personnels et secrets » dont sont incriminés la plupart des religieux cités? Quelles preuves en avaient-ils? « Je soupçonne fort, dit Edmund Burke [111], qu'on invente ou exagère les vices, quand les châtier doit tourner à profit. Un ennemi est un méchant témoin, un voleur en est un pire ». Beaucoup de monastères, notés comme très mauvais par Layton ou Leigh, furent enquêtés quelques temps après par une seconde commission composée de gentilshommes du voisinage, qui émirent souvent un avis tout autre [112] ; et plus d'un de ceux que les deux enquêteurs avaient condamnés subsistera après la loi qui, en 1525, les aurait dû faire disparaître [113]. Après la suppression des monastères, il y eut onze prieurs ou abbés nommés évêques par Henri [114]. Tous les couvents ne furent pas visités ; « à en juger, dit Gairdner [115], par la proportion notée pour le Yorkshire, les enquêteurs n'inspectèrent que quatre maisons environ sur dix ». Et celles qu'on visita le furent avec une telle hâte — quatre-vingt-huit, par exemple, en quinze jours dans le diocèse d'York — qu'elles ne le purent être d'une façon très sérieuse [116].

D'une part, l'uniformité des accusations rend suspecte cette sorte de catalogue hâtif. D'autre part, les crimes nombreux dont sont taxés certains membres de la communauté eussent exigé une investigation de plusieurs semaines, alors que les visiteurs couraient d'un couvent à l'autre. « Les enquêtes, remarque Gairdner, ne purent être menées d'une façon fort équitable ». Trente monastères n'ont rien contre eux en dehors de leurs revenus[117] : et sur les cent cinquante-cinq monastères cités dans le *Compendium Compertorum*, quarante-trois sont simplement accusés de posséder des reliques. La vie religieuse de certaines maisons est tellement à l'abri de tout soupçon et si édifiante que les enquêteurs, bien que peu scrupuleux et sensibles, ne peuvent s'empêcher d'implorer la pitié de Cromwell. « Nous trouvâmes le couvent de Catesby dans un ordre parfait ; avec la prieure, femme sage, discrète et vraiment religieuse, il y a neuf moniales également religieuses dévotes, et d'une obéissance exemplaire. Ledit couvent est très utile aux gens du roi et d'un grand secours aux pauvres sujets de Sa Majesté, comme nous l'ont ouvertement déclaré maintes gens dignes de foi. S'il plaît à Sa Majesté d'avoir quelque remords, nous ne saurions lui indiquer de maison plus digne de sa charité et de sa pitié[118] » Si les visiteurs de Cromwell se taisent sur les services rendus par les monastères qu'ils ont pour but de supprimer, « le pèlerinage de Grâce[119] » proclamera « qu'ils soutiennent les pauvres par de larges aumônes et servent Dieu de la façon la plus louable », qu'ils font des avances d'argent aux nobles campagnards, dont ils élèvent les filles dans la vertu, qu'ils entretiennent les digues, construisent ponts et routes, procurent « dans les lieux montagneux ou déserts » la nourriture aux hommes et à leur monture[120]. Enfin le caractère douteux des visiteurs — leur besogne n'aurait pu être confiée à des gens honorables — jette un jour défavorable sur leurs rapports. Le prêtre Layton, jadis, avec Cromwell, au service de Wolsey,

le chanoine London, Thomas Leigh, John Ap Rice étaient des êtres vicieux, menteurs, avides, grossiers, d'une moralité douteuse[121]. Leigh, « satrape au petit pied », que suivaient douze laquais en livrée, aussi insolent que fat, d'après son collègue Ap Rice[122], d'un orgueil intolérable, grossier envers les religieux, leur extorquait le plus d'argent qu'il pouvait ; devenu directeur d'hôpital, il vola le bien des pauvres. Layton, récemment passé de Harrow-on-the-Hill au doyenné d'York, n'était pas moins partisan des pots-de-vin et s'attribuait les croix d'or ou d'argent des monastères ; d'une plume légère, il narrait crûment les histoires scandaleuses qu'il croyait découvrir, « pour faire rire » Cromwell : c'est lui qui avait suggéré à Cromwell la visite des monastères, lui demandant avec instance, et non sans motif intéressé, qu'elle lui fut confiée ainsi qu'à Leigh. London, doyen de Wallingford, qui visita beaucoup de couvents de religieuses, fut soumis peu de temps après à une pénitence publique, pour actes répétés d'immoralité. Quand Ap Rice fut nommé à quelque charge de la cathédrale de Salisbury, doyen et chapitre protestèrent. Des enquêteurs, avides d'avancement, à l'affût de tout acte répréhensible, prêts à accepter comme preuve évidente toute rumeur calomniatrice, n'étaient point des hommes à la parole de qui on put se fier. Or tels étaient, au dire des contemporains et des historiens anglicans, la plupart de ceux que le roi employa à préparer la suppression des monastères. « Gens sans principe, ils ne méritent pas une parole d'estime ; ils encouragèrent et assistèrent Henri dans son œuvre de destruction par motifs purement égoïstes... D'après le sentiment commun des contemporains, ils furent choisis officiellement en vue de réformes, mais en réalité pour appliquer des conclusions tirées d'avance et provoquer la confiscation aussi large que possible des ressources monastiques[123] ». « Gens aux yeux inquisiteurs et aux mains crochues », dit Fuller[124] ils étaient hommes à comprendre la mission qui leur était

confiée, à ne point revenir sans la réponse qu'on attendait d'eux, à n'être jamais du nombre de ceux qui avaient quelque chose à perdre ».

Tout cet ensemble de raisons fait qu'il n'est point d'historien aujourd'hui qui ne suspecte les *Comperta* de mensonge ou d'exagération[125]. C'est pourtant sur eux que furent jugés et condamnés les monastères anglais. Quant au *Black Book* qui aurait été soumis au Parlement de 1536, lors de la dissolution des petits monasteres, il n'a probablement jamais existé. C'est sous Élisabeth qu'on rencontre ce nom pour la première fois, dans un document rédigé pour l'édification de la reine et qui est intitulé : « Mode de dissolution des abbayes ». « On montra ceci, dit l'auteur, au Parlement, et toutes ces vilenies furent révélées et abhorrées[126] ».

* * *

La besogne des enquêteurs achevée, leurs rapports remis à Cromwell, le Parlement fut saisi, dans sa septième et dernière session, d'une loi qui visait la dissolution des petits monastères. Ce Parlement, surnommé « le long Parlement » ou « the Reformation Parliament », est celui dont par ailleurs nous est connu l'esprit[127] et qui fit, avec Henri, toutes les lois schismatiques de 1531 à 1534. Aussi n'est-il pas nécessaire, pour expliquer ce nouveau vote, de recourir à la pression royale. Des débats qui eurent lieu à cette occasion nous ne savons presque rien. Sir Henry Spelman, qui écrivit un siècle plus tard son *History of Sacrilege*, rapporte, selon une tradition, que le roi manda les Communes au palais, les y fit attendre longtemps, puis sortant soudain de sa chambre leur dit d'un ton courroucé : « J'apprends que mon bill n'est point voté ; je veux qu'il le soit ou j'aurai quelques-unes de vos têtes. » Ce récit, qu'aucun document ne confirme[128], semble assez peu conforme au caractère et aux manières

de Henri VIII, qui affectait à l'égard des Communes une extrême déférence, et les comblait de flatteries [129]. D'ailleurs si la dissolution monastique est due à la rapacité des grands et de la gentry [130], la menace de la peine capitale semble bien superflue. Or l'Acte prévoyait précisément ce que désiraient si ardemment ceux qui le devaient voter. Les propriétés monastiques sont abandonnées au roi, y est-il dit, « afin que Sa Majesté puisse légalement les donner, les céder toutes ou en partie, selon ses volontés, pour son bon plaisir et la prospérité du royaume [131] ». Le Parlement aurait pu craindre le trop grand enrichissement de la couronne, et pour ce motif s'opposer a la loi ; mais il avait la promesse formelle d'avoir sa part de dépouilles ; l'Acte passa. On ne voit même pas qu'à la Chambre Haute les « grands et riches abbés », qui y formaient un parti puissant (ils étaient une trentaine sur cinquante-deux pairs ecclésiastiques), aient fait quelque sérieuse résistance. Peut-être espéraient-ils, comme remarquent Hall et Fuller, sauver leurs abbayes en sacrifiant les petits monastères. Dans une affaire qui les touchait pourtant de près, plus d'un était absent du Parlement. Pouvait-on compter qu'ils s'opposeraient à la dissolution monastique, après qu'ils avaient consenti à renier l'autorité du pape? Dodd toutefois cite le discours d'un opposant énergique en Chambre Haute [132].

Le projet de loi supprime les monastères dont le revenu annuel est inférieur à £ 200 (environ 60.000 francs-or), maintient l'hospitalité et la culture, assure une occupation et une pension aux religieux ou religieuses qui n'entreraient pas en d'autres couvents [133]. Le préambule [134], qui résume probablement les griefs invoqués par le gouvernement lors de la discussion, note l'échec des réformes tentées depuis deux cents ans, « la vie charnelle, vicieuse, abominable... constatée par les *Comperta* des dernières visites et diverses informations dignes de foi », et il l'oppose à celle des « grands monastères du royaume, où, grâces à Dieu, la religion est

parfaitement gardée et observée », comme si le nombre 19, qui faisait la limite entre les couvents frappés ou épargnés par la loi, eût été également celle du vice ou de la vertu[135]. « Ces gens prodigues seront contraints à réformer leur vie ; et, on emploiera leurs biens à de meilleurs usages. »

Trois cent vingt-sept monastères, — 224 d'hommes et 103 de femmes — dont le revenu était inférieur à £ 200, furent atteints par la loi[136] ; mais le roi permit à cinquante-deux de subsister moyennant une redevance annuelle[137], et en 1537 il en rétablit deux précédemment dissous[138] : mesures qui semblent bien indiquer qu'à cette époque il ne songeait pas à généraliser la dissolution monastique. Les deux comtés le plus touchés par la loi furent ceux d'York et de Lincoln, où dans le premier cinquante-trois couvents, et dans le second trente-sept disparurent[139].

Le Parlement créa en même temps une administration nouvelle, avec le titre significatif de « Cour des accroissements » ou Cour des augmentations des revenus de la couronne. Elle entra en exercice le 24 avril 1536, et ne chôma plus qu'en 1541, après la destruction totale des monastères anglais ; encore fallut-il l'avènement de Marie Tudor pour la supprimer (1553). Nombreux et bien payés étaient ses fonctionnaires, qui coûtèrent annuellement à la couronne 7.250 livres sterling. Mais les richesses dont ils eurent le contrôle servirent peu à l'utilité publique[140]. « Après ces premiers ravissemens et sacrilèges des monastères, le roy Henri commença à devenir si pauvre, dit Sanders[141], que l'huitieme mois apres il contraignit quelques provinces de prendre les armes, pour les exactions insupportables de nouveaux tributs et impostz : mais cela lui advint depuis beaucoup plus, apres qu'il eut pillé les biens de tous les monasteres. »

Immédiatement (24 avril 1536) des instructions furent expédiées dans les divers comtés. Une commission locale composée de six visiteurs devait enquêter de nouveau l'état de chaque couvent, dresser l'inventaire des pro-

priétés, établir les maisons qui avaient moins de £ 200 de revenus, et demander aux moines s'ils désiraient entrer dans la vie séculière ou dans un autre monastère[142].

L'œuvre de destruction commença. Elle fut rapide. L'or abonda à la « Cour des accroissements » : £ 32.000 de revenus annuels, plus de £ 100.000 provenant de la vente des cloches, de l'argenterie, des pièces d'orfèvrerie, et de tout le matériel ou mobilier des couvents[143]. Mais la misère s'abattit sur une foule de malheureux. Deux mille religieux furent dépouillés de leurs biens ; et dix mille serviteurs et tenanciers perdirent leurs moyens d'existence[144]. « C'est une lamentable chose, écrit Chapuis à cette époque, que de voir une légion de moines et de nonnes expulsés de leurs monastères, qui errent çà et là, cherchant à gagner leur vie[145] ». Les supplications les plus humbles et les plus touchantes de pauvres religieuses brutalement arrachées à leur pieuse retraite ne sauraient émouvoir le cœur de Cromwell ou du roi : « Nous apprenons, écrivent certaines au patron de leur couvent[146], qu'un grand nombre d'abbayes et de prieurés, dont le revenu est inférieur à 200 £ doivent être supprimés et détruits, selon le bon plaisir de notre très noble prince. Nous savons, confiantes en Dieu, qu'on ne saurait rien nous reprocher, soit dans notre vie, soit dans notre façon de pratiquer l'hospitalité. Qu'il plaise à votre bonté de protéger notre pauvre prieuré ; et vous en serez plus le patron que si vous l'aviez fondé. Nous n'avons d'autre recours qu'en votre bonté, et nous nous soumettons humblement au bon plaisir de Dieu, à celui de notre prince et de notre patron ; quoi qu'il plaise à Dieu d'ordonner, nous continuerons à être des femmes fidèlement et quotidiennement vouées à la prière et respectueusement vôtres ». Il y avait bien des pensions promises, mais c'était pour les supérieurs ; les simples religieux ne reçurent guère une fois pour toutes qu'une indemnité assez faible. Certaines populations commencèrent à s'émouvoir.

De longues théories de moines et de religieuses, dont jadis ils avaient reçu charité, travail et rentes, passaient devant leur portes mendiant le vivre et le logis ; les chapelles monacales, profanées, livrées au pillage ou à la démolition, servaient de pigeonniers [147]. Les comtés de Lincoln et d'York, où le nombre des maisons dissoutes était le plus considérable, se soulevèrent.

* * *

Le Nord, la contrée la plus religieuse de l'Angleterre, la plus attachée à la vieille foi [148], était aussi la plus atteinte, au point de vue matériel, par la suppression des couvents. Ce pays de pâturages et d'agriculture, nullement adonné au commerce comme le Sud, devait fatalement souffrir de la perturbation agraire causée par le morcellement des propriétés monastiques et leur affectation à de nouveaux usages ; les monastères des régions montagneuses, voisines d'Écosse, étaient particulièrement utiles au bien public [149]. Dans le comté de Lincoln, où débuta l'insurrection, la dissolution des petits monastères avait profité au Trésor [150] ; et l'on disait qu'après la Saint-Michel (1536) les grands seraient également supprimés. Parmi les rebelles il y eut probablement beaucoup de tenanciers évincés de leurs fermes, d'ouvriers privés de leurs moyens d'existence [151]. Si certains grands, comme Darcy et Hussey, pensaient escompter à leur profit le mécontentement populaire [152], beaucoup de gentilshommes campagnards furent forcés par la menace de suivre ou de diriger comme leaders un mouvement, vraiment communal en son origine [153], où aux motifs religieux se mêlaient des revendications sociales.

Les nouveaux impôts avaient mécontenté le peuple : il réclamera la suppression des premiers fruits, le statut récent sur les « Usages [154] ». De faux bruits se répandaient dans les comtés du Nord, déférant jusqu'aux fron-

tières d'Écosse : chaque tête de bétail serait marquée et payerait un impôt au roi, une taxe serait perçue sur le pain blanc, les oies, les chapons et les porcs ; on imposerait de lourdes taxes sur les baptêmes, les mariages, les enterrements ; toutes les églises seraient dépouillées de leurs joyaux, de leurs croix, de leurs ornements, ne conservant qu'un seul calice et en étain. On avait assisté à la démolition des couvents, et de leurs chapelles ; on avait vu briser le métal des cloches et fondre le plomb des toitures ou des gouttières, passer des convois chargés de pièces d'orfèvrerie ou de choses précieuses. A la nouvelle que le chancelier de l'évêque et un commissaire du roi viennent pour prendre les calices de leurs églises et supprimer toute paroisse dans un rayon de six à sept milles, les habitants de Louth, déjà irrités de la suppression des monastères voisins de Louth Park et de Legbourne, se soulèvent et saisissent le commissaire de Cromwell (1er octobre 1536). Deux jours plus tard, ils se joignent aux habitants de Caistor pour mettre la main sur les commissaires royaux, qui doivent lever les subsides récemment accordés par le Parlement, et qui fuient, au galop de leurs chevaux, à la première alerte. Mobiles religieux et sociaux avaient soulevé en Lincolnshire la première vague d'un mouvement qui devait se propager dans tout le Nord de l'Angleterre.

Les insurgés se concentrèrent à Horncastle, au nombre de 40.000, dont 16.000 équipés, accompagnés de sept ou huit cents prêtres ou moines ; et le 6 octobre, ils entraient à Lincoln, avec la bannière où étaient symbolisées leurs aspirations religieuses et sociales par un calice surmonté d'une hostie, les cinq plaies du Sauveur, une charrue et une corne. Outre la suppression de certains impôts [155], ils réclamaient la restauration des couvents dont la dissolution leur avait été particulièrement nuisible, l'exemption pour l'Église du payement des premiers fruits et des dîmes, le bannissement hors du royaume du chancelier

de la Cour des accroissements, du maître des rôles, de Cromwell, des évêques inclinant vers la Réforme[157]. En même temps ils affirmaient leur loyalisme envers le roi qu'ils reconnaissaient comme le chef suprême de l'Église[158]. Leur mouvement, contraire ni au roi, ni à la propriété, ni à quelque institution établie, avait plus le caractère de conservatisme que de révolte[159]. Ce fut une des causes de son insuccès. Les hésitations et le retard causés par leur loyalisme[160] ou la divergence de vues entre gentilshommes et gens du peuple[161], l'approche de l'armée de Suffolk[162], la levée d'une seconde armée à Ampthill, qui toutes les deux menaçaient « d'envahir le pays, de brûler, ravager et détruire les biens des insurgés, de massacrer leurs femmes et leurs enfants[163] », la proclamation du roi qui affirmait n'avoir jamais eu les intentions qu'on lui prêtait et s'adressait au loyalisme des insurgés, en montrant combien étaient présomptueuses leurs demandes et combien indigne de fidèles sujets leur conduite, toutes ces raisons déterminèrent gentilshommes et gens du peuple à rentrer paisiblement chez eux. Le soulèvement n'avait pas duré quinze jours (1er-13 octobre 1536). Au lieu de « détruire et de brûler, de massacrer hommes, femmes et enfants », comme l'ordonnait brutalement Henri[164], Suffolk, plus politique, avait flatté la gentry en s'adressant à elle pour pacifier le pays, en échange de l'indulgence royale, et il avait promis la même indulgence au peuple, s'il livrait ses chefs; après une enquête minutieuse sur les causes du soulèvement, quarante-six de ceux-ci montèrent sur l'échafaud, à Louth, Horncastle et Lincoln, en mars 1537.

Dans sa réponse sans ménagement aux « rudes habitants du comté le plus bête et le plus bestial du royaume », Henri avait dédaigneusement raillé leurs demandes : Etait-ce à des gens « si bornés de trouver mal le choix par le roi de ses conseillers et de ses évêques ? » Quelle n'était pas « leur folie d'oser violer la loi sur les Usages

votée par les nobles, les chevaliers, les gentlemen du royaume, qu'elle atteignait comme eux » ; croyaient-ils vraiment que le gouvernement serait assez faible et pusillanime pour remettre à un ou plusieurs comtés les taxes accordées par le Parlement ? « Quant à la suppression des monastères, ajoutait-il, elle nous a été accordée par le Parlement et non proposée par un ou plusieurs conseillers de leur propre volonté et caprice, comme vous désirez très faussement le persuader à notre royaume. Vous prétendez que cela nuit fort au service de Dieu ; mais en aucune des maisons supprimées, Dieu n'était bien servi, il n'y régnait que vices, méfaits, turpitudes... Beaucoup n'avaient que quatre ou cinq religieux, certaines même un seul ; et les biens du couvent servaient à entretenir le vice... Cependant nous avons laissé debout quantité de ces maisons, plus même que l'Acte ne l'exigeait ; et, du fait de cette tolérance, si les religieux ne s'amendent point, nous craignons d'être plus répréhensibles que du fait de toutes les suppressions accomplies[164] ».

Le comté de Lincoln n'était pas apaisé que celui d'York, avec le Cumberland et le Westmorland, se soulevait à son tour (entre le 9 et le 14 octobre 1536), et pour des raisons analogues. Les insurgés firent leurs les réclamations et les insignes du Lincolnshire[165]. Comme à Lincoln, ils s'adressèrent à toutes les classes[166] et aux intérêts les plus variés[167]. Leurs réclamations furent à la fois religieuses et sociales. Les uns voulaient des garanties contre les impôts exorbitants, le remède aux maux agraires[168], la suppression de clauses testamentaires restrictives[169], la restauration des libertés locales[170]. Les autres pensaient surtout au maintien de l'ancienne foi : les procédés du gouvernement depuis le divorce royal les inquiétaient; aussi protestèrent-ils contre les lois qui tendaient à exclure du trône toute succession catholique[171], ou qui avaient fait tomber la tête de Fisher et de More[172] ; les livres hérétiques devaient être détruits[173], les évêques

suspects bannis, la suprématie de Rome restaurée ; le solicitor-general Rich, le chancelier Audeley, « destructeurs des bonnes lois du royaume, soutien des hérétiques » seraient châtiés, de même que les enquêteurs des couvents Layton et Leigh. Cromwell, détesté de tout aristocrate ou conservateur[174], était désigné, en tant que promoteur des idées nouvelles et de la suppression des monastères, à la vindicte publique. La dissolution des couvents et la crainte de l'hérésie, dira Robert Aske, le chef du soulèvement, aurait suffi à le causer, parce que ces deux motifs étaient partagés par la masse, si les autres affectaient telle ou telle classe d'insurgés. Aussi ceux-ci donnèrent-ils à leur mouvement le nom de « Pèlerinage de Grâce ». Précédés de la croix des églises paroissiales ou des abbayes voisines[175], portant comme insigne sur la poitrine les plaies du Sauveur avec le calice et l'hostie[176], ils se disaient des pèlerins en marche « pour le maintien de la foi et de l'Église militante ». Le danger pour la couronne vint précisément de ce qu'un sentiment commun et des intérêts variés unirent des gens de classes différentes contre le gouvernement, qui n'avait pas d'armée permanente[177].

Les pèlerins de grâce prirent pour leader un homme obscur jusqu'ici, Robert Aske, avoué d'York, qui en peu de mois devait devenir le personnage le plus connu d'Angleterre[178]. Avec l'archevêque Roland Lee, Lord Darcy, gouverneur du comté, s'était retiré au château de Pomfret, insuffisamment approvisionné et défendu par 140 hommes seulement. Aske, avec un vrai talent d'orateur, lui exposa les raisons du mouvement et le menaça d'un assaut immédiat s'il ne jurait de suivre « le Pèlerinage de grâce ». Pomfret se rendit ; la résistance avait duré dix jours seulement[179]. Pour avoir gagné aux pèlerins un archevêque et un pair, Aske fut surnommé « le grand capitaine ». Hull suivit l'exemple de Pomfret ; et chaque jour, aux pèlerins arrivèrent de nouveaux adhérents. Le

24 octobre, 34 à 35.000 hommes à cheval campaient au nord de Doncaster. Avec Lords Neville, Latimer et Lumley, les cavaliers de Cleveland et d'une partie du Richmondshire commandés par Sir Thomas Percy, à l'avant-garde, avec Lord Darcy, Robert Aske, Sir Robert Constable, les chevaliers et les nobles de North Riding, East Riding, West Riding, de Holderness et du Ainsty, au centre, avec Lord Scrope et les recrues de Ripon, Wensleydale, Swadale, Netherdale, du Kirkbyshire et du Mashamshire, à l'arrière-garde, l'armée groupait tous les éléments militants du nord de l'Angleterre. Heurter de front une telle force eût pu conduire à un désastre.

Aux pèlerins, qui avaient protesté contre « le sang vilain » entourant le roi, s'opposait bien une armée sous les ordres d'un duc, Norfolk, et commandée par quelques-uns des plus grands seigneurs d'Angleterre : le marquis d'Exeter, les comtes de Shrewsbury, Huntingdon et Rutland ; mais elle ne comptait que 8.000 hommes, sans abri contre la pluie fine qui ne cessait de tomber et presque tous sympathiques à la cause du « Pèlerinage de Grâce [180] ». Aussi, sur l'avis de ses officiers, Norfolk conclut-il une trêve avec Aske, désireux, de son côté, d'éviter le choc avec une armée royale (27 octobre 1536). Une députation, accompagnée de Norfolk et de Shrewsbury, vint à Windsor exposer les réclamations du comté [181]. Henri la reçut fort gracieusement.

Reprenant, mais avec moins d'âpreté (car il avait affaire à plus forte partie), la tactique qui lui avait réussi avec les insurgés de Lincoln, il réfuta chaque demande avec la dextérité d'un controversiste. Sa réponse, écrite de sa propre main est un modèle d'astuce politique. Leurs plaintes relativement aux choses de la foi, étaient trop générales pour qu'il y pût répondre ; mais il jurait de vivre et de mourir dans la foi du Christ ; était-ce bien à un peuple ignorant de l'instruire en ce qu'il faut croire. Les évêques sont de « justes et fidèles exécuteurs » de la

loi de Dieu ; ceux qui les calomnient sont loin et ne les ont jamais ouïs. Qu'entendaient les insurgés par libertés de l'Église ? Ces libertés étaient-elles conformes ou opposées à la loi du pays ? Pour nous, « nous avons moins porté préjudice à notre Église que nos prédécesseurs, qui ont agi avec moins de fondement ». Quant au bien public, quel roi avait assuré plus longuement et mieux à ses sujets prospérité, justice et paix, et les avait plus efficacement protégés contre tout ennemi extérieur ? S'il y a dans son conseil des gens de naissance modeste, lors de son avènement au trône, il en avait trouvé davantage. « J'accorde, concluait-il, le pardon général, pourvu que vous me livriez les dix principaux meneurs ».

Henri s'était probablement flatté de séparer des communes noblesse et gentry, comme dans le Lincolnshire. Mais il n'en fut rien [184]. Sa réponse soumise à deux cents délégués ne plut point ; certains se prononcèrent pour la force [185] ; les conseils de prudence prévalurent ; mais une nouvelle pétition, plus détaillée et précise, fut rédigée à Pomfret, le 2 décembre, par des théologiens, des nobles et la gentry, puis lue aux communes [186]. Afin de supprimer la législation néfaste des sept dernières années établie par un Parlement dont on contestait l'autorité [187], et réaliser les aspirations religieuses ou sociales de tous, un Parlement serait convoqué le plus tôt possible à York ou Nottingham [188]. Près de 40.000 hommes en armes appuyaient ces demandes. Norfolk, incapable d'y résister par la force ou la ruse, céda et promit un Parlement libre, avec l'amnistie générale sous le sceau du roi (3 décembre 1536) [189].

Mais l'attachement à la couronne primait tout chez les chefs et la plupart des insurgés. Déjà l'archevêque Lee avait prêché en faveur du roi [190] ; Darcy fût tombé aux pieds du roi, pour lui remettre son épée, s'il l'avait rencontré sur le champ de bataille [191] ; Aske et ses amis, à l'entrevue de Doncaster s'étaient jetés aux genoux de Norfolk, avant de lui exposer les demandes de tous ; et

celles-ci à peine promises, ils avaient enlevé leurs insignes, s'écriant : « Nous n'en voulons pas d'autres que celles de notre souverain ». Le loyalisme avait assoupi en peu de jours le mouvement du Lincolnshire ; il allait également faire échouer celui plus puissant du comté d'York. Avec autant de sagacité que peu de scrupule, Henri discerna qu'il tenait là le moyen de ne point remplir la promesse faite en son nom. Aske d'abord, puis Darcy et Constable sont mandés à la cour. Nul n'était plus aimable que le roi, quand il voulait; nul ne savait mieux dissimuler un ressentiment, quand quelque intérêt était en jeu. Il eut vite fait de gagner Aske. Celui-ci, persuadé qu'un Parlement, librement élu, se réunirait à York et que l'Église serait libre de définir sa doctrine, revint en hâte pour affirmer à tous les promesses royales. Les modérés se laissent convaincre ; les intransigeants se croient leurrés par de vaines assurances et crient à la trahison. La scission se met au sein du parti. Tandis que les uns tentent, mais en vain, de prendre Hull et Scarborough[190], les autres, avec Aske, Darcy, Constable, Ellerkar, emploient toute leur énergie et leur influence à disperser les insurgés. L'armée de Norfolk fait le reste.

Le calme rétabli, Henri profite du dernier soulèvement pour retirer pardon et promesses. Peu importe que par leur loyalisme ils aient épargné au Nord de terribles convulsions ; Aske, Lord Darcy, Sir Robert Constable, souffriront la mort des traîtres. Darcy est décapité à la Tour de Londres. Constable pendu à Hull et Aske à York, après avoir été traîné sur une claie à travers les rues de la ville[191]. Le roi réprime par la terreur une ultime tentative de révolte, au mois de février, dans le Cumberland et le Westmorland : on pend soixante-quatorze insurgés à Carlisle, et bon nombre d'autres encore à Durham et à York[192]. « On était alors en plein hiver raconte Harpsfield, et cependant on eût pu se croire en automne tant les arbres étaient chargés de ces étranges fruits qui,

suspendus au haut des branches, menaçaient de tomber sur la tête des passants[193] ». Ainsi finit l'insurrection. Son résultat politique fut de remanier complètement le gouvernement du nord de l'Angleterre par la création du Conseil dit du Nord[194]. Son résultat religieux fut nul.

Non seulement « le Pèlerinage de grâce » n'arrêta pas la suppression des couvents, mais il la précipita. Norfolk reçut l'ordre d'expulser sans retard les religieux qui, grâce au mouvement, étaient rentrés dans leurs couvents[195]. Sir William Fairfax les avait représentés à Cromwell comme une des causes, avec le clergé, de l'insurrection. Plusieurs abbés, compromis dans les troubles, furent condamnés pour crime de lèse-majesté (frappés d'*attainder*[196]); et par une interprétation aussi forcée qu'injuste de la loi sur la trahison, on ferma leurs maisons: c'est ainsi que furent dissoutes les abbayes de Jervaux, Whalley, Barlings, Bridlington, Kirkstead. Le splendide monastère de Furness dans le Lancashire, celui de Holm Cultram, qui regardait l'Écosse, se remirent entre les mains du roi qui les supprima[197]. Henri se résolut à abolir radicalement les derniers vestiges du monachisme en Angleterre. Il ne semble pas qu'il ait eu d'abord cette idée, puisqu'il avait laissé subsister cinquante-deux couvents atteints par la loi et qu'il en avait restauré quelques autres[198].

* * *

Les grands monastères subsistèrent encore[199]. La loi de 1536 les avait maintenus. Pour les dissoudre, on se servit d'un moyen tout particulier, qui, tout en éloignant l'apparence de violence, permit de se passer du Parlement. On força les supérieurs, par intimidation ou promesses, à céder volontairement leurs couvents. C'est ce qu'on appelle *surrender*. Cette façon de procéder avait été suggérée par deux précédents. Le premier remon-

tait à novembre 1535, quand les Prémontrès de Langdon (comté de Kent), poussés par la nécessité, avaient cédé au roi, entre les mains de Thomas Bedyll, avant même le vote du Parlement, « monastères, rentes, terres, droits de toute sorte », lui laissant « pleine liberté, autorité et pouvoir d'en disposer à son gré,... ratifiant d'avance toute disposition, conversion, translation » qu'il lui plaira de faire, et déclarant « nulles et sans valeur toutes exceptions, allégations, objections » qui, dans la suite, pourraient être opposées à cette cession. Le second précédent étaient dû à l'abbé bénédictin de Chertsey (comté de Surrey) qui, en 1537, abandonna sa maison au roi, en échange d'une forte pension, afin que les revenus en fussent appliqués au prieuré rétabli de Besham. Les commissaires royaux allèrent d'abbaye en abbaye, présentèrent aux abbés et prieurs des formules toutes faites portant abandon de chacune de leurs maisons au roi, formules dont les aveux invraisemblables prouvent jusqu'à l'évidence combien étaient forcées ces prétendues cessions volontaires[200]. La signature était récompensée par une grosse pension; la menace triomphait des hésitations[201]. Le *surrender* assurait les bonnes grâces de Cromwell et la faveur royale[202] : l'épiscopat pouvait en être la récompense[203].

La plupart des grands monastères disparurent en 1538. Les dettes ou les lourdes charges[204], les mesures vexatoires, la crainte terrifiante de l'*attainder* les font tomber les uns après les autres, entre les mains du roi[205]. L'histoire de la dissolution à cette époque n'est guère qu'un long catalogue de maisons cédées par *surrender*. Les deux cents couvents des ordres mendiants, que le manque de revenus fixes avait préservés de la loi de 1536, furent dissous par le même procédé. L'Augustin George Browne, qui avec le Dominicain Hilsey avait parcouru l'Angleterre, pour obtenir des religieux le serment à la suprématie royale[206], avait été nommé général de ces ordres men-

diants[207]; mais ce fut l'évêque suffragant de Douvres, l'ancien prieur de Langley, Richard Ingworth, qui se chargea d'en disperser les membres aux quatre vents[208]. London et Leigh, qui s'étaient distingués par leur violence et leurs malversations dans l'enquête de 1535, brisèrent les dernières résistances de ceux que rien encore n'avait pu arracher à leur pieuse retraite[209].

Pour légaliser tous ces actes, le Parlement d'avril 1539 vota une loi confirmant à la couronne le droit de propriété sur tous les monastères qui déjà s'étaient donnés ou se donneraient au roi[210]. Le préambule annonçait que les biens retirés « aux moines paresseux et sans piété » serviraient « à faire mieux connaître la parole de Dieu, à procurer l'instruction aux enfants, à payer des professeurs en grec, hébreu et latin, à distribuer des aumônes, quotidiennes, à mieux rétribuer les ministres de l'Église », à créer des évêchés[211]. Ces belles promesses suffirent à consoler le Parlement et à lui faire sanctionner la grande spoliation monastique.

Les quelques monastères qui restaient suivirent l'exemple général. Trois abbés bénédictins, ceux de Reading, de Glastonbury et de Colchester résistèrent; frappés par un bill d'*attainder*, un semblant de jugement les condamna comme coupables de haute trahison[212]. Leurs têtes suspendues à la porte du couvent, leurs membres exposés en diverses villes du voisinage servirent de leçon à quiconque tenterait de modérer la voracité fiscale de la couronne. Le 23 mars 1540, la dernière abbaye du royaume, Waltham (Essex), se rendait au roi. De 1537 à 1540, cent cinquante-huit grands monastères d'hommes, sans compter leurs dépendances et ceux des villes[213], trente de femmes avaient été dissous[214]; l'*attainder* en avait frappé douze; en 1540, quarante-trois commanderies de Malte étaient confisquées[215]. L'ambassadeur français, Marillac, avait prédit qu'il « ne demeureroit pas une abbaye sur pied : et si faict bien croire le roy vostre frère qu'il est lieutenant de Dieu en

son royaume » ; il pouvait écrire à François Ier, en avril 1540, qu' « en tout le pays d'Angleterre, ne se trouve ung seul moyne qui n'ait changé d'habit pour prendre robe de prestre séculier[215] ».

L'œuvre était achevée. En cinq années, la complète dévastation des maisons religieuses avait été accomplie ; elle s'étendit en Irlande[216] ; une spoliation à laquelle nulle autre, d'après Hallam[217], ne saurait être comparée avait déversé un torrent de richesses dans le trésor avide de la Cour des accroissements[218]. « Le roi, dit Burnet[219], eut alors la meilleure occasion qui s'offrit jamais à roi d'Angleterre pour faire de nobles et royales fondations ». De cette occasion Henri ne profita guère[220].

* * *

D'abord il y eut un gaspillage énorme. Sans parler des rétributions exagérées des agents du fisc, les monastères furent souvent livrés au pillage. Chacun voulait avoir sa part de dépouilles. Au départ des moines, les habitants du voisinage se ruaient à la curée. « On arrachait le plomb raconte-t-on pour Roche Abbey[221], on soulevait les planches, on démolissait les clochetons, on prenait les stalles du chœur pour en faire du feu... Tous les objets de prix furent pillés, emportés ou entièrement mutilés... Ceux-là même s'empressèrent de voler les moines, qui, deux jours auparavant, paraissaient soutenir les religieux et assistaient avec grande dévotion et révérence à leurs matines, messes et autres offices ». Nuit et jour, écrit London[222], aussi bien à la campagne que dans les villes, le peuple, « universellement avide de fer et de plomb, de fenêtres et de portes », ne cesse de courir aux couvents dissous, tant qu'il y reste quelque chose. Les bâtiments, abandonnés en plus d'un endroit, servirent de carrière aux gens du pays, pour construire leurs maisons[223].

Les commissaires royaux saisirent ce qu'ils purent des biens meubles au profit de la couronne[224]; mais tout se vendait à vil prix. Tandis qu'on dirigeait sur Londres les objets de grande valeur (neuf tonnes d'or et d'argent[225]), les vases sacrés, l'argenterie, les ornements, les chapes, les nappes d'autel étaient cédés pour rien, afin de servir à des usages profanes. Morceau par morceau, le monastère, dépecé à l'encan, passait entre les mains rapaces. Cloches, stalles, boiseries, vitraux, sculptures, objet quelconque d'art décoratif, bronze, fer, plomb, dallage, verre, charpente, tuiles ou ardoises, tout était adjugé au plus offrant[226]. John Freeman avait avec lui un affineur et un plombier de Londres. Et London se vante à Cromwell de « mutiler » les chapelles monastiques, n'en laissant « pour l'usage du roi que le toit et les murs », de vendre tout ce qui peut faire quelque monnaie[227]. Manuscrits, livres rares sombrent dans la tourmente. De bonne heure, les Anglicans éclairés se sont désolés de la disparition de richesses intellectuelles sans nombre, « du martyre pitoyable de livres bien innocents », de l'ignorance ou de l'avarice qui causa leur destruction et « porta au savoir une irrémédiable blessure ». « Dieu préserve les belles bibliothèques de ces ennemis secrets qui ne manqueraient point d'user de la même malice au préjudice de la science et de la religion[228]! » Plus d'un épicier ou marchand de savon, dira l'évêque Bale, acheta au poids du papier des œuvres manuscrites ou précieuses. « D'autres s'en servirent pour les cabinets ou pour nettoyer leurs chandeliers et frotter leurs bottes; on en expédia par mer de pleins bateaux à des relieurs... Je connais un commerçant qui acheta le contenu de deux belles bibliothèques (chose honteuse à dire!) pour 40 shillings; voilà plus de dix ans qu'il en use, à la place de papier d'emballage et il lui en reste encore une provision pour de nombreuses années. » Des marchands, et en particulier des Hollandais, suivaient les agents de Cromwell, comme les oiseaux de proie une

armée en déroute. Ce brocantage rapporta au Trésor 1.423.500 livres sterling[229].

Malgré cela, Henri VIII devait le laisser largement obéré. Sa politique l'avait déjà lourdement chargé ; pour le soulager, il avait mis la main sur les monastères, et bien que de ce fait les revenus de la couronne eussent été doublés, la guerre avec la France, l'Écosse et l'Irlande de 1543-1546 vida les coffres et réduisit la royauté aux abois[230] ; on dut recourir aux moyens extrêmes : emprunt onéreux à l'étranger, frappe de la vaisselle d'argent, altération de la monnaie[231]. Familier avec la spoliation, le roi mit la main, en 1545, sur toutes les fondations mortuaires qui avaient pour but d'assurer des messes aux défunts (*chantries*, *free chapels*, *colleges*) ; et ce que la mort l'empêcha de s'approprier, son fils l'accapara pour la couronne ; les Universités tremblèrent pour elles-mêmes[232]. La détresse financière devait s'aggraver avec Edouard VI et ne s'atténuer qu'au temps de Marie Tudor, qui travailla avec autant d'énergie que de sagesse à restaurer une situation compromise par son père et son frère[233]. La spoliation monastique avait donc rendu « pauvre le roy Henri », comme le dit Sanders[234].

D'ailleurs sur les 200.000 livres sterling de revenu, il ne s'en adjugea que 37.000. Le reste récompensa les partisans du nouveau régime. « La prodigalité du roi fut si grande que, malgré la quantité de terres et d'argent accumulée, il fut toujours à court de ressources[235] ». Bâtiments, églises furent livrés à bas prix à la gentry et à tous ceux qui désiraient avoir quelques biens fonciers. Lords et courtisans eurent la plus grande partie du butin et enflèrent leur fortune des dépouilles monastiques. Le roi les leur donnait en cadeaux, comme enjeux de parties de dés, en échange de terres incultes ou déboisées, ou il les leur cédait presque pour rien. Il est certain, ajoute Fuller, qui compare les largesses royales à la pluie d'or de la fable poétique de Danaé, il est certain qu'alors « les

moindres services furent prodigalement récompensés : ce n'est point seulement le maître-coq, mais aussi le dernier des tournebroches qui se lécha les doigts ; les serviteurs du roi, jusqu'au troisième et quatrième degré, goûterent de sa libéralité. » Celle-ci fut stimulée et par la nécessité de rétribuer le vote de la majorité parlementaire, en lui permettant comme à Ruth « de glaner parmi les gerbes », et par le besoin de se concilier les personnages les plus influents, en liant leurs intérêts à la dissolution monastique, dont ils seraient les plus ardents défenseurs. Ce fut « la ruée aux terres d'abbaye »[2]. Le chancelier Audeley obtint huit monastères, Cromwell six dont la grande abbaye bénédictine de Ramsey qu'héritera Olivier Cromwell), Lord Clinton douze, Norfolk et Somerset chacun treize, Suffolk, le beau-frère du roi, trente[3]. « Des abbayes, écrira l'ambassadeur vénitien Barbaro[4], on ne parle plus, car elles sont toutes à terre ; celles que la couronne n'a pas incorporées ont été données à des seigneurs, qui les ont usurpées, s'en sont faits des palais qu'ils embellissent avec ce qui en ornait les églises. » Un siècle plus tard, Sir Henry Spelman et son fils remarqueront que les familles qui se gavèrent des dépouilles monastiques sont éteintes ou décimées, qu'en vingt années l'épée de la justice a fait parmi elles plus de victimes qu'en cinq siècles, de la conquête à la dissolution des abbayes, que très peu de fils des donataires enrichis ont hérité des titres et biens paternels pas même soixante sur deux cent soixante-dix, d'après Reyner. « Sans doute les Communes burent avidement elles aussi à la coupe de ce vin empoisonné ; mais comme leurs membres sont plus nombreux et moins en vue, on les a moins remarqués[5]. » Par ce moyen, Henri gagna les classes les plus influentes du royaume. Si la haute noblesse, à laquelle étaient dues les fondations monastiques, perdit tous les revenus qu'y avaient attachés les ancêtres, la gentry, qui en certains endroits, n'avait pas vu d'un bon œil la suppression des

monastères, y trouva son compte et regarda comme excellent le nouvel état de choses. « Ceci fut fait, dit Fuller[240], sur le conseil politique de l'avisé Lord Cromwell, qui, s'il ne pouvait rassasier avec de si petits morceaux tant de bouches avides, savait au moins qu'il leur ferait goûter la saveur des biens monastiques ». En rendant l'œuvre populaire, le roi la rendit durable et se couvrit lui-même contre toute attaque des princes catholiques du continent[241]. C'était un résultat qu'il prévoyait.

Un autre qu'il ne vit point, ce fut de fonder une aristocratie territoriale qui devait plus tard ravir à la couronne le pouvoir que les Tudors avaient arraché à l'ancienne noblesse. Et, en ne gardant pas dans le Trésor royal les richesses monastiques, Henri, à son insu, sauva l'Angleterre de l'absolutisme des Stuarts, lesquels, s'ils eussent été riches, se seraient passés du Parlement. La monarchie constitutionnelle eût sombré[242].

Voici les résultats politiques de la dissolution monastique. Quelles en furent les conséquences sociales?

La loi d'avril 1539, dite « Acte pour affecter les propriétés des monastères au bien public », et dont le préambule où étaient énumérées ces affectations aurait été écrit, d'après Burnet, par le roi lui-même, cette loi cherchait à légitimer la spoliation par des œuvres d'intérêt général et social. On devait donner des pensions aux vieux serviteurs, élever et instruire des enfants pauvres, distribuer de larges aumônes, améliorer et construire des routes, supprimer tout impôt nouveau, fonder des évêchés, des chaires universitaires, et faire bien d'autres choses encore[243]. Toutes ces belles promesses restèrent projet. En dehors de quelques chaires[244], il n'y eut que les évêchés qui furent créés, et encore six au lieu de dix-huit prévus par Henri[245]. Toutefois on attribua certaines sommes à l'armée, aux fortifications des côtes, à la marine.

Les classes riches s'étaient gorgées de dépouilles; mais les autres souffrirent de l'extinction des maisons religieuses. « La pauvreté des uns, la richesse des autres, éloignèrent ces deux classes l'une de l'autre et produisirent cette désagrégation de la société, qui au XVII^e^ siècle devait engendrer tant de troubles[246] ». D'abord les neuf à dix mille moines ou moniales expulsés reçurent peu de chose, sauf les supérieurs, et beaucoup menèrent une vie lamentable de vagabondage et de pauvreté[247]. Sur trois millions d'habitants, 40 à 80.000 personnes infirmes, pauvres ou employées comme serviteurs, qui vivaient des monastères, se trouvèrent du jour au lendemain privées de leur pain quotidien[248]. Pour maintes branches d'industrie, l'abbaye était un centre de travail et le marché de nombreux produits. Nul ne pouvait remplacer abbés et prieurs, ces « excellents et admirables propriétaires, ces maîtres de maison incomparables » selon l'expression de Fuller, dont l'hospitalité était d'une proverbiale largesse[249]. Les charitables moines cédèrent la place à des propriétaires tyranniques, exigeants, qui entourèrent de clôtures les pâturages, élevèrent considérablement le prix des fermages, empêchèrent une foule de petites gens d'avoir quelque bétail ou de vivre[250]. Le peuple s'enfonça de plus en plus dans la misère, tandis que nobles, gentry et commerçants s'enrichissaient. « Rien n'a causé plus de dommage, écrira l'ambassadeur Barbaro en 1551[251], que la destruction des monastères, qui procuraient du travail à beaucoup de gens du pays, faisaient vivre les pauvres, hospitalisaient les voyageurs et fournissaient des subsides au roi en temps de guerre ». « La destruction des monastères remplit le royaume de mécontents, jeta des semences de discorde », accrut le nombre des pauvres qui, sous Élisabeth, atteint un chiffre considérable[252]. Dès 1540, le Parlement dut secourir cinquante-sept villes tombées en décadence par suite de la destruction des abbayes[253]. Des districts entiers furent appauvris et dépeuplés.

« Après la ruine des monastères, le prix non seulement des œufs et du poisson mais de toutes les marchandises quadrupla[253] ». La première quête pour les indigents eut lieu en 1538; et un peu plus tôt Henri VIII avait fait édicter contre les mendiants deux terribles lois qui, n'épargnant que les gens « âgés ou impotents » — encore devaient-ils être pourvus d'une licence — mutilaient et, à la troisième récidive, frappaient de la peine capitale le mendiant « comme félon et ennemi de la chose publique[255] ». Le paupérisme, une des plaies les plus hideuses de l'Angleterre contemporaine, date de la destruction des monastères[256].

Les cures de campagne, qu'entretenaient en grand nombre les religieux (le seul monastère de Tewkesbury en avait quarante-sept à sa charge et dans divers comtés)[257], se vidèrent, les écoles qu'ils subventionnaient de leurs deniers restèrent désertes. Oxford et Cambridge même se dépeuplèrent d'étudiants, les couvents n'y envoyant plus de boursiers. L'évêque de Worcester, Latimer, trop enclin à la Réforme pour être suspect de sympathie envers les religieux, se lamente des résultats de leur dispersion : « Ils entretenaient des étudiants, leur fournissaient le moyen de vivre; maintenant qu'est venue au jour la connaissance de la parole de Dieu et que beaucoup la désirent étudier, il n'est personne qui les aide. C'est pitié de voir si négligées les écoles; tout vrai chrétien s'en devrait lamenter... Avec tout ce qui a été pris aux monastères, aux collèges, aux « chantries », il est vraiment étonnant que rien n'ait été employé à cette sainte œuvre du salut... On ne fait rien pour soutenir les écoles et subvenir aux étudiants[258] ». Les trésors des bibliothèques monastiques avaient été dispersés ou détruits. John Bale, en 1549, stigmatise ce vandalisme[259] : « Quelle plus grande honte, quel blâme plus humiliant pour notre royaume que de passer, à l'étranger, pour des contempteurs du savoir? Ni les Bretons sous les Romains et les Saxons, ni les

Angles sous les Danois ou les Normands n'ont subi un dommage intellectuel comparable à celui d'aujourd'hui. La postérité maudira avec justice cet acte détestable de notre temps, cette ruine des plus nobles antiquités d'Angleterre[260] ». Le peu qui subsiste de tous ces trésors perdus ne fait qu'aviver le regret et justifier la véhémence de Bale[261]. L'église abbatiale de Waltham, fondée avant la Conquête par Harold qui y fut enterré (1066), enrichie par Henri Ier († 1135), Henri II († 1189) et de nombreuses reines, un des plus anciens et des plus beaux spécimens d'architecture en Angleterre, quoique devenue église paroissiale (ce qui la sauva de la destruction), était à l'abandon, au milieu du XVIIe siècle et nécessitait des réparations urgentes, comme l'écrit en gémissant l'historien Fuller qui la desservait ; le mal dut s'aggraver encore et les années s'écouler pour que tardivement on la restaurât[262]. Henri, en dispersant la richesse monastique, avait conscience d'une perte irréparable, puisqu'il chargea, et à ses frais, le poète John Leland de sauver de l'oubli ce que, lui-même vouait à la ruine. Les *Itineraries* de Leland à travers le royaume nous ont conservé l'aspect à jamais disparu et le souvenir de l'Angleterre monastique[263].

Outre les résultats matériels et intellectuels de la spoliation des couvents, il en est un dont on parle moins : ce fut d'enlever à une nation déjà trop portée à s'enliser dans les questions d'ordre matériel, à un peuple pratique à l'excès, de lui tarir une des sources de l'idéal : la vie monastique ; car, si Marie Tudor s'efforça de la restaurer, le premier soin de sa sœur Élisabeth fut de l'abolir[264]. Cette lacune est si sensible que l'Église anglicane, depuis trois quarts de siècle, a essayé d'y remédier : de 1845 à 1899, trente établissements conventuels se sont fondés sous son contrôle[265]. Les ritualistes ou anglo-catholiques ont 54 congrégations de femmes, avec 2.000 religieuses, dont quelques-unes s'adonnent à la vie contemplative, 8 congrégations d'hommes de 800 membres : certains

suivent la règle de Saint-Benoît, depuis 1898, ou celle de Saint-François. En 1891, ils ont organisé une société des Missions, qui, aux Indes, a plusieurs communautés exclusivement composées d'Indiennes, et des centres importants d'apostolat en Afrique, en Corée, au Bengale.

« Nous ne saurions regarder sans honte, conclut un Anglican[266], la dissolution des monastères... Notre histoire porte la marque indélébile d'une flétrissure, d'un scandale ; les horizons nus et les ruines sont encore les témoins de ce qui ne fut rien moins qu'une grande tragédie nationale. » De cette tragédie la Commission des monuments publics en Angleterre perpétue le souvenir, quand elle répare et conserve les ruines abbatiales, comme elle le fait actuellement à Rievaulx abbey et Kirkham abbey.

CHAPITRE V

LES DÉFENSEURS DE L'UNITÉ CATHOLIQUE

L'évêque Fisher. — Le chancelier Thomas More. — Le cardinal Reginald Pole.

Le schisme d'Angleterre, nous l'avons vu, germa, crût et s'étendit dans tout le royaume, sans que presque rien ne lui fît obstacle. La nation entière obéit aux volontés du souverain, reconnaissant légitime un jour ce qui la veille ne l'était pas, admettant sa suprématie temporelle aussi bien que son absolutisme. Clergé et nobles montrèrent une servilité égale. Il n'y eut pas d'opposition, car celle-ci suppose un parti, et il n'y a rien de tel en Angleterre, à cette époque. Cependant il y eut des opposants, très rares, mais très grands, des opposants qui ne furent pas des chefs politiques : ils étaient trop fidèles au roi, trop respectueux de la légalité pour cela, mais des hommes de conscience qui se souvinrent qu'il est des cas où l'on ne saurait être tenu d'obéir aux princes. « Je ne puis trouver en mon cœur, disait More, la force de parler autrement que ma conscience me dit de le faire. »

Fisher et More nous représentent la résistance passive de la conscience opprimée. Reginald Pole nous montrera une forme plus active de la résistance. Eux trois furent contre Henri VIII les plus célèbres défenseurs de l'unité catholique, que d'autres martyrs anglais scellèrent de leur sang.

Fisher[1] naquit à Beverley, dans le comté d'York, en 1459, selon les uns, en 1469, selon les autres[2] d'une famille de riches marchands, si l'on en juge par les nombreux legs de son père à divers monastères et fondations pieuses[3]. Il fit ses études universitaires au collège de Michaelhouse à Cambridge. Bachelier ès arts en 1487, maître ès arts en 1491, puis agrégé (fellow) de Michaelhouse, *proctor* de l'Université en 1494[6], il devint, en 1497, professeur à Michaelhouse. Cette même année, la reine mère Marguerite, dont ses qualités et ses vertus avaient attiré l'attention, le choisit comme chapelain et confesseur[5]. Henri VII, qui l'avait en haute estime, le fit évêque de Rochester (14 octobre 1504) pour sa « grete and singular virtue »[6], et il le nomma du Conseil royal. Quand il mourut, Fisher prononça l'oraison funèbre à Saint-Paul de Londres (1509)[7].

Fisher fut un savant et un protecteur des sciences humaines. Son nom est lié à la renaissance des lettres en Angleterre et à l'humanisme. Vice-chancelier de Cambridge en 1501, professeur de théologie en 1503[8], chancelier depuis 1504[9] président de Queen's College (12 avril 1505)[10], il infusa une vie nouvelle à cette Université qui languissait et manquait de ressources. Sur son conseil, la reine mère, fonda pour l'enseignement gratuit de la théologie une chaire de prédication, afin d'instruire les laïcs de leur religion ; l'enseignement évangélique était quasi tombé en désuétude[11]. Il inspira également à Lady Margaret l'idée d'élever à Cambridge deux superbes collèges : Christ's College et St. John's College[12]. Quand elle mourut (1509)[13], il sut vaincre tous les obstacles pour assurer l'exécution de ses volontés et achever l'œuvre commencée[14]. Il obtint pour St. John's College les revenus de deux monastères et d'un hôpital qui furent dissous, et il créa plusieurs chaires de grec et d'hébreu, quatre bourses d'agrégés (fellowships) et deux d'étudiants (scholarships)[15]. Il en revisa plusieurs fois les statuts et

même, lors de son emprisonnement à la Tour de Londres, il ne se désintéressa pas de ce soin[16].

Son amour des lettres était connu de tous. Sa bibliothèque, que dilapida plus tard Henri VIII, était une des plus belles d'Europe et il y passait de longues heures dans un travail appliqué[17]. « Je me souviens, lui écrivait Érasme en 1524, combien vous êtes assidu à votre bibliothèque qui est votre paradis[18]. » Fisher accueillit avec sympathie le mouvement humaniste et le nouvel esprit de criticisme biblique qui accompagna la Renaissance. Grâce à lui, Érasme fut professeur à Cambridge[19]; grâce à lui, les études grecques ne rencontrèrent point à cette Université la même opposition qu'à Oxford[20]. Malgré son âge avancé, il voulut devenir helléniste. Pour cela, il profita d'une visite d'Érasme en 1516. Un an plus tard il lisait en grec les épîtres de saint Paul et relevait tous les errata qu'avait commis l'imprimeur d'Érasme; celui-ci le félicita de son application continue, et le vénérable élève parvint à faire de la critique philologique sur le texte grec des Livres Saints[21]. « Le palais de l'évêque, rapporte son premier biographe, par la régularité ressemblait à un monastère, et par la science à une université. »

Lorsque la Réforme voulut unir sa cause à celle de l'humanisme, Fisher brisa nettement et se montra toujours très hostile à la révolution religieuse. Le 12 mai 1521, Wolsey, entouré du nonce, de l'ambassadeur impérial, de l'archevêque de Cantorbéry, et de l'évêque de Londres, livra aux flammes, dans le cimetière de Saint-Paul, les livres de Luther; Fisher, dans un discours véhément, dénonça les erreurs qui y étaient contenues[22]. C'est à tort qu'on le supposa l'auteur de l'*Assertio septem sacramentorum* de Henri VIII (1521); mais il écrivit plusieurs livres contre Luther : « Une réfutation de la doctrine luthérienne » (1523), « La défense du sacerdoce chrétien » (1524), et enfin une « Défense du Traité de Henri VIII, en réplique à la violente attaque de Luther »

(1525)[23]. Il réfuta de même Oecolampade et Vilenus[24]. Son orthodoxie et son attachement à la papauté restèrent donc inébranlables.

Fisher ne fut jamais un courtisan. Loin de flatter le pouvoir, il aurait eu plutôt quelque penchant pour l'opposition. Entre lui et Wolsey exista toujours un antagonisme secret dont la raison, selon Burnet[25], aurait été la vie austère de l'un et la vie trop facile de l'autre. Fisher, dans son discours au synode national de 1519 censura l'avidité, l'amour du luxe et de l'ostentation, la vie de cour du haut clergé. Le cardinal se crut visé, et les assistants eurent le même sentiment[26]. A l'assemblée du clergé en 1523, il s'opposa au projet de Wolsey qui sollicitait des subsides pour la guerre en Flandre[27].

Lors du divorce, Fisher fut d'une fermeté inflexible. Confesseur de Catherine, il en fut le principal confident et même le seul conseiller à la sincérité et à l'honnêteté duquel elle put entièrement se fier. C'est en vain que Wolsey chercha à le détacher de la reine, et à lui persuader que le roi n'agissait que par scrupules de conscience[28]. Quand Catherine eut été déclarée contumace par Wolsey et Campeggio, le vieil évêque osa seul élever la voix pour sa défense. Le 8 juin 1529, il vint à la cour des légats et déclara en présence de Henri VIII que, pour « éviter la damnation de son âme et témoigner sa fidélité au roi », il était obligé « d'affirmer et de démontrer par toutes sortes de raisons pressantes que le mariage de Henri et de Catherine ne pouvait être dissous par quelque pouvoir divin ou humain ». « Le disciple du Christ, ajouta-t-il, doit être aussi celui du précurseur Jean-Baptiste qui mourut pour confesser la sainteté du mariage, rendue plus grande encore par le sang de Jésus-Christ[29] ». Le roi, vivement piqué par la comparaison avec Hérode-Antipas que cette phrase semblait insinuer, fit une réplique amère et violente en forme de discours adressé aux légats, où il attaquait à la fois le caractère et les rai-

sons de Fisher[30]. Sur la pétition des évêques et des nobles anglais à Clément VII pour la concession du divorce, en 1530, la signature de Fisher seule manquait [1].

Le caractère de l'énergique prélat se révèle tout entier dans cette affaire du divorce. Il ne fut pas de ces hommes d'Église peu scrupuleux, qui trouvaient qu'il eût été préférable pour le Saint-Siège de révoquer une sentence et de sacrifier une femme que de perdre l'Angleterre : il ne fut pas de ceux qui, sillonnant le continent, coururent de Wolsey au pape, et du pape au roi de France, pour négocier en secret une cause suspecte. Le premier, il rompit le silence soumis des hommes publics, et osa s'opposer aux désirs du roi. C'était dangereux, mais combien noble et courageux.

L'ascétique figure de Fisher, aux yeux larges et impétueux, reflétait l'énergie, l'intrépidité et la noblesse d'âme. Son biographe nous trace son portrait[32], et Holbein en a laissé de merveilleuses esquisses[33]. De taille un peu au-dessus de la moyenne, élancé et maigre, de constitution robuste, bien proportionné, le front large, la bouche grande, les yeux gris foncés, les cheveux noirs jusqu'à son entrée à la Tour, le corps entier amaigri, quasi-décharné par l'abstinence et les mortifications prolongées[34], Fisher portait sur le visage une gravité sévère qui en imposait même à ses supérieurs. Doux et modeste, il devenait amer et véhément quand l'intérêt de Dieu et de l'Église était en jeu. Il n'y avait « dans le royaume, selon More[35], homme comparable et rival en sagesse, science et vertu longuement éprouvée ». La mort ne saura émouvoir une âme fortement trempée, qui n'avait cessé de la méditer chaque jour[36].

Depuis son énergique défense en faveur de Catherine, Henri lui garda une secrète et tenace rancune[37], et le prélat fut de plus en plus considéré comme un opposant. Lorsque le Parlement de 1529, à la chute de Wolsey, eut proposé quelques réformes ecclésiastiques, Fisher s'éleva

vivement contre le projet qui serait, disait-il, « la destruction de la religion catholique » ; et il reprocha leur manque de foi aux Communes qui se récrièrent et se plaignirent au roi[38]. A la première atteinte des biens monastiques enviés par la Couronne, il s'opposa, paraît-il, avec une égale énergie[39]. En octobre 1530, il est arrêté avec les évêques de Bath et d'Ely pour avoir violé le nouveau bill relatif aux bénéfices ecclésiastiques, et en avoir appelé au Saint-Siège[40]. La même année court le bruit qu'Anne Boleyn a voulu le faire mourir. Un potage, dont il ne mangea point, avait empoisonné dix-sept de ses serviteurs, dont un mourut, ainsi qu'une pauvresse à qui le reste avait été distribué. Le roi, pour démentir le bruit, fit voter une loi d'après laquelle tout empoisonneur devait être bouilli vivant dans une chaudière de goudron. Cette peine barbare fut appliquée l'année même[41].

Lorsque le roi demanda à la Convocation de 1531 de le reconnaître comme « chef suprême de l'Église d'Angleterre », Fisher, prévoyant que c'était un danger pour la hiérarchie ecclésiastique, déclara en pleine assemblée, qu'accepter un tel titre serait « mettre le clergé du royaume hors de la sainte Église catholique ». Henri s'efforçait de persuader que si on lui faisait cette concession, il ne s'immiscerait nullement dans la juridiction ecclésiastique, et n'usurperait pas plus d'autorité que ses prédécesseurs. Mais l'évêque de Rochester demeura inébranlable : « Qu'est-ce qui arrivera, dit-il, si le roi, changeant bientôt de sentiment, exerce de fait la suprématie sur l'Église de ce royaume ? » Il reprocha aux prélats leur pusillanimité et voyant qu'il ne pouvait rien, il aurait suggéré la clause restrictive : « autant que la loi de Dieu le permet », *quatenus per Dei legem licet*, clause qu'il voulut joindre à sa signature[42]. Chapuis, l'ambassadeur impérial, écrit à Charles-Quint, en parlant de cette déclaration, le 21 février 1531 : L'évêque de Rochester en est tout malade. Il a fait et continue à faire toute l'opposition

qu'il peut « mais estant menassé luy et ses sequaces destre mis en la rivière, il fut forcé de consentir a la voulenté du roy[43] ». Et quelques jours apres 1er mars : « il est malade depuis la reconnaissance souscrite par le clergé, tant il en a eu de chagrin et de contrariété »[44].

Lorsque l'assemblée du clergé eut voté le 26 mars 1533 deux projets favorables au divorce[45], Fisher eut encore, et seul, le courage et la hardiesse de protester; il le fit jusqu'au dernier moment. Le 5 avril on l'arrêtait pour le remettre comme prisonnier, jusqu'au 13 juin, a la garde de l'évêque de Winchester[46]. Retourné en son diocese, au lendemain de la sentence de Cranmer et du couronnement d'Anne Boleyn (1er juin), il ne cessa d'être fidele a la cause de Catherine[47]. « Paragon des prelats chretiens, selon le mot de Chapuis, par sa science et sa saintete », il était, dans tout le clergé anglais, le seul qui gênât par son opposition et sa fermeté ; aussi n'attendait-on qu'une occasion pour le compromettre. Elle se presenta.

Depuis un certain temps (1528), on parlait beaucoup d'Élisabeth Barton, « la sainte fille du Kent » qui prophétisait contre le roi, s'il répudiait Catherine, les pires malheurs. Fille de ferme à Aldington, chez Thomas Cobb, régisseur des domaines de Warham, archevêque de Cantorbéry, Élisabeth Barton, sur la recommandation de celui-ci, était entrée en religion à Cantorbery (1525). Atteinte, à dix-huit ans, d'une maladie nerveuse, elle tombait en des extases et des léthargies ; lors de son entrée au couvent on la croyait guérie ; elle se mit a prophetiser, et comme elle retournait de temps en temps à Aldington, beaucoup y vinrent en pèlerinage. D'après l'examen attentif des documents, c'était une malheureuse hystérique dont l'esprit était à tel point affaibli par les crises que, revenue à elle-même, elle se prenait au sérieux. Comme à cette époque on connaissait mal l'hystérie et ses effets, les uns s'y laissèrent tromper, les autres crièrent à la

supercherie et à l'hypocrisie[48]. Fisher, comme il le déclara lors de son accusation, la jugeait « honnête, pieuse et digne de foi », surtout d'après le témoignage de Warham, « archevêque réputé par sa haute sagesse et sa science profonde » ; et il avait « conçu une telle opinion de la sainteté de cette femme » qu'il envoya plusieurs fois son aumônier près d'elle, pour reconnaître si ses révélations étaient divines[49]. Le roi, qui avait pris fort à la légère les oracles d'Élisabeth Barton tant qu'ils ne le visaient point[50], en jugea autrement lorsqu'elle annonça que Henri serait détrôné un mois après son divorce, qu'il serait chassé de son royaume par ses propres sujets, que sa place était déjà fixée en enfer[51]. L'excitation dans le peuple était déjà grande contre Anne Boleyn. « La sainte fille du Kent » trouvait beaucoup de croyants, même dans la classe la plus élevée[52], et depuis les prélats les plus vénérables et instruits jusqu'au plus humble garçon de ferme ; un livre très répandu dans le peuple parlait de ses visions[53] ; elle avait eu à propos du divorce des entretiens avec Wolsey, elle avait écrit au pape, et ses prophéties contre le roi se chuchotaient tout bas[54]. Pour détruire l'impression fâcheuse qui pouvait résulter de tout cela, on voulut la discréditer par le stigmate d'hypocrisie et de mensonge[55] ; et pour effrayer ceux qui, de près ou de loin, avaient eu quelques rapports avec elle, on parla de complot d'État. En septembre 1533, Élisabeth Barton fut écrouée à Londres, avec son confesseur, un pénitencier de Cantorbéry et le curé d'Aldington, Richard Master[56]. Leurs aveux obtenus par la torture[57] provoquèrent de nouvelles arrestations, et une liste d'accusés fut secrètement dressée. Le 23 novembre, on exposa la nonne et six de ses compagnons[58] sur un échafaud élevé à Saint-Paul's Cross pour y subir une pénitence publique. Le Dr Capon, ami d'Anne Boleyn et nouvel évêque de Bangor, lut la confession écrite que lui remit Élisabeth, après avoir vitupéré en présence d'une foule immense

l'hypocrisie de la religieuse et la « traîtrise » de ceux qui l'avaient écoutée sans la dénoncer[59].

L'aveu de l'hystérique, Henri le voulut exploiter, afin de semer l'effroi parmi ceux qui par confiance exagérée, curiosité ou préoccupation politique avaient cru en elle : n'était-ce pas le meilleur moyen pour abattre l'opposition[60] et obtenir sans résistance que le Parlement déclarât invalide son premier mariage[61] ? Comme les juges ne se prêtaient pas aisément à déclarer crime d'hérésie la crédulité de quiconque avait cru aux révélations d'Élisabeth et crime de lèse-majesté l'imprudence de ceux qui les avaient rapportées, la Chambre Haute vota, le 12 mars 1534, un bill d'*attainder* (de haute trahison), sans entendre les accusés, s'en rapportant aveuglément à l'enquête du Conseil Privé[62].

Être impliqué dans une cause de trahison était chose facile à cette époque. « Toutes accusations en ce pays s'appellent trahison et lèze-majesté », écrit l'ambassadeur français[63]. Bien d'autres que ceux qui furent frappés auraient pu être également condamnés. Mais Henri tenait moins au nombre des victimes qu'à discréditer certains personnages gênants. Le bill d'*attainder* porta les noms de Fisher, de More, de la marquise d'Exeter[64], des comtesses de Derby et de Salisbury, de Lord et Lady Hussey[65]. Tandis qu'Élisabeth Barton et six de ses adhérents étaient condamnés à mort[66], six autres furent accusés de *misprision*, et à ce titre menacés de perdre les biens et la liberté. *La misprison of treason* (connivence de trahison) consistait à ne pas révéler ce qui était politiquement dangereux. Le premier de ces six accusés était Fisher[67].

L'évêque n'eut pas de peine à montrer l'inanité d'une telle accusation. Pourquoi être tenu de dévoiler ce qui, d'après l'acte même d'accusation contre la nonne, était public ? « En revenant à la charge, remarque Fisher dans sa lettre au roi, avec la cause du divorce qui faisait le fond de ses confidences, je redoutais d'encourir un plus vif

mécontentement de votre part[68] ». Thomas Cromwell fit tout pour qu'à l'exemple de la marquise d'Exeter, il adressât au roi une supplique de pardon et s'en remît à sa clémence : c'eût été le meilleur moyen de briser son opposition et de le bâillonner tant au Parlement qu'en Convocation. « J'ose répondre, disait Cromwell, que Sa Majesté vous accordera de nouveau avec bienveillance sa gracieuse faveur, toute cause de déplaisir antérieur étant oubliée et pardonnée[69]. Mais, si vous cherchez à justifier votre conduite comme si elle n'était pas répréhensible, je ne puis rien vous promettre. Certainement, mylord, si l'affaire vient en jugement votre propre aveu en votre lettre, avec les témoins qui sont contre vous, suffiront à vous condamner. » Fisher refusa noblement ; il n'était pas homme à s'humilier. Souffrant et dans l'impossibilité de voyager, il ne put venir à Londres ; pour sa défense au Parlement il écrivit une lettre aux Lords de la Chambre Haute[70]. « Jamais, leur affirma-t-il, je n'ai sollicité cette femme de venir chez moi, ni supposé en elle aucune fourberie... Jamais — et je le jurerai même devant le trône du Christ — je n'ai pensé, d'après ses paroles, qu'aucune machination, aucun complot fût tramé par elle ou quelque autre contre Sa Majesté ». Pourquoi redire au roi ce qu'elle-même affirmait lui avoir déclaré ? Il faisait remarquer que des lois ou des interprétations de lois violant la liberté constitutionnelle seraient aussi dangereuses (Cromwell devait un jour en faire l'expérience) pour eux-mêmes que pour lui. « Je conjure votre bienveillante charité d'accueillir ma requête, comme vous voudriez qu'on accueillît les vôtres, si vous veniez à courir semblable péril[71] ». Jugé en son absence, il fut condamné à la confiscation des biens et à la prison. Le roi toutefois commua la peine en une amende de trois cents livres sterling[72].

A peine échappé de ce danger, Fisher tomba dans un autre plus grand. En lui on avait voulu atteindre l'irréductible défenseur de Catherine d'Aragon[73] ; l'Acte de

succession du 30 mars 1534 allait permettre de le frapper avec plus de sûreté. Cette loi, d'une part, déclarait illégal, malgré l'autorité pontificale, le mariage de Catherine d'Aragon avec Henri VIII, et de l'autre défendait « foi, fidélité et obédience » à toute autorité étrangère, c'est-à-dire au pape[74]. Aussitôt durent prêter serment à cet Acte tous ceux dont on soupçonnait le loyalisme. Fisher, comme More, accepta la partie qui fixait la succession dans les héritiers du roi et d'Anne Boleyn : une succession au trône contestée pouvait être un danger pour l'État; il s'inclinait donc, non sans le déplorer intérieurement, devant le fait accompli[75]. Mais il repoussa la clause qui concernait le mariage de Catherine et le pape[76]. Le 4 avril 1534, était parvenue à Londres la nouvelle que Clément VII avait confirmé la validité du premier mariage de Henri VIII[77]; le lendemain, Fisher, affaibli par la maladie devait partir pour Londres, où le citait l'archevêque de Cantorbéry[78]; le 13, il comparaissait devant la Commission de Lambeth chargée de recevoir le serment[79] : sur son refus de le prêter intégralement, on le remettait à la garde de Cranmer. L'archevêque penchait vers la douceur; comme Fisher, après plusieurs jours de réflexion, n'acceptait toujours qu'une partie du serment, il conseilla de s'en contenter : « l'unanimité du royaume à reconnaître la succession royale est trop précieuse pour qu'on la rejette; combien doit-on apprécier l'assentiment et le serment de deux hommes comme Fisher et More, suivis de tous leurs partisans et amis! »[80]. Henri VIII, lui, jugea que faire les autres clauses c'était désapprouver son second mariage et admettre l'autorité de Rome. Le soir du 17 avril, Fisher couchait à la Tour[81]. Son sort désormais fut lié à celui de More.

Sa mauvaise santé et son grand âge ne lui épargnèrent point le traitement rigoureux des accusés politiques. « Je n'ai ni chemises, ni chaussures, écrira-t-il à Cromwell[82]; les autres rares vêtements que je porte tombent en

lambeaux et sont si déchirés que j'en suis honteux. Je le supporterais toutefois volontiers, si je pouvais me défendre du froid. Quant à ma nourriture, Dieu sait combien elle est souvent insuffisante !... Je vous conjure, bon M. le Secrétaire, d'avoir compassion de moi et de me faire donner les choses indispensables que réclament mon âge et surtout ma santé. » R. Lee, l'évêque de Conventry et de Lichfield (1534-1543), qui le vit en prison, dit qu'il ressemblait à « un squelette » et « que ses vêtements tenaient à peine », tant était grande la maigreur de son corps ; « il ne saurait assurément vivre longtemps, si le roi et son Conseil n'ont pitié de lui »[83]. Fisher tomba malade et dut recevoir la visite des médecins[84]. Ses privations ou ses souffrances corporelles, que ne tempéraient point les secours de la religion refusés aux prisonniers[85], ne l'empêchèrent point d'employer les durs loisirs de sa captivité à écrire deux traités de spiritualité sur la perfection chrétienne[86].

Avec le vote de l'Acte de suprématie (novembre 1534), qui faisait du roi le chef spirituel de l'Église d'Angleterre[87], l'accusation de crime politique contre Fisher entra dans une phase nouvelle. Dans la même session, le Parlement le condamna, avec Thomas More, à la prison perpétuelle pour n'avoir pas accepté en son intégrité le serment sur la succession. Afin de leur éviter toutefois une peine plus grave, il introduisit dans le bill sur la suprématie le mot *maliciously*, ne voulant pas assimiler à une trahison une opinion exprimée sans idée de révolte ; il était assez odieux que pour la première fois de simples paroles fussent déclarées crime de lèse-majesté. Sera donc coupable de haute trahison, dit l'Acte[88], « quiconque, à partir du 1er février prochain (1535), aura *malicieusement* souhaité, voulu, désiré par paroles ou écrits... priver le roi ou la reine de leur dignité, titres ou noms royaux ». Vaine précaution ; aux mains tyranniques d'un Henri VIII, l'arme n'en demeura pas moins meurtrière : ses ministres, par

d'arbitraires interprétations, firent d'une loi, que Froude même qualifie de « mesure extrême »[89], ce glaive à deux tranchants qui, disait More, tue infailliblement l'âme ou le corps.

On presse Fisher de reconnaître la suprématie royale : plusieurs de ses collègues dans l'épiscopat, Stokesley, Gardiner, Tunstall, viennent de la part du roi l'en solliciter[90] ; on n'hésitera pas à lui affirmer impudemment que More s'est décidé à prêter le serment[91]. Lui, se renferme dans un silence impénétrable. On le prive alors de tout privilège rattaché à la dignité épiscopale, et le siège de Rochester est déclaré vacant (2 janvier 1534). Ne lui échappera-t-il pas au moins quelque parole compromettante? Ceux qui le servent l'épient et viendront déposer le jour du jugement[92]. A tout prix il faut lui arracher un refus verbal, qui deviendra crime d'État[93]. Il ne suffit pas qu'à ce crime la loi assimile de simples désirs[94], une opinion et une opinion extorquée encourra la peine de « high treason ». Le 7 mai 1535, Cromwell et quelques membres du Conseil, outrepassant et leurs droits et les attributions de leur charge, soumettent moralement le vieil évêque à une véritable torture pour créer contre lui une accusation inexistante. Est-ce alors qu'il déclara que « le roi n'est pas le chef suprême de l'Église d'Angleterre[95] » ? Ou est-ce, comme le dit son biographe suivi par Lord Campbell[96], en présence d'un seul témoin, le procureur-général Rich « un des hommes les plus infâmes et les plus dénués de principes » du royaume[97], qui lui jura que le roi, pour rassurer pleinement sa conscience, voulait avoir son sentiment et que jamais ses paroles ne seraient révélées, puis qui, en plein tribunal, divulgua ce que l'évêque lui aurait confié dans le secret? Ni l'un ni l'autre de ces procédés n'était avouable et n'établissait la culpabilité de Fisher. « Comment, remarque J. Gairdner[98], pouvait-il avec justice être accusé d'avoir *avancé et publié* une opinion sur laquelle les conseillers du roi l'avaient à dessein interrogé? »

Macaulay a déjà appelé les jugements politiques de cette époque « des meurtres précédés de momeries judiciaires »[99].

Henri, semble-t-il, hésitait encore à condamer Fisher, aussi bien que More. Mais au consistoire du 20 mai 1535, Paul III créa le prélat cardinal de S. Vitale. Plus tard, le pape affirma qu'il avait ignoré la tension extrême des relations entre l'évêque et le roi, et n'avait en rien voulu offenser celui-ci[100]. A la nouvelle de la promotion de Fisher, Henri entra en grande fureur ; il ordonna d'arrêter à Calais tout messager pontifical, de « vilipender le siège apostolique « en chaire ou à l'école, et il s'écria » que de l'évêque il « envoyeroit la teste à Rome pour le chappeaul cardinal ». Le sort de Fisher, comme celui de More, fut résolu : leur conscience céderait ou bien c'était la mort[101].

Le 14 juin, Fisher est de nouveau interrogé par deux greffiers du Conseil, Thomas Bedyll et Layton, que devait rendre célèbre la suppression des monastères, et sans plus de résultat[102] ; le 17, bien qu'épuisé par sa maladie et sa dure captivité[103], il comparaît, à Westminster, devant un jury de douze francs-tenanciers choisis, par ordre de Cromwell, dans le quartier de la Tour. Accusé de haute trahison pour avoir déclaré « que le roi n'est pas chef suprême de l'Église », il plaide sa non-culpabilité. « Eussé-je prononcé les paroles qu'on me reproche, je ne les aurais point dites *malicieusement...* ; et les termes même du statut visent ceux-là seuls qui *malicieusement* contredisent la suprématie du roi[104]. » Les jurés, suffisamment avertis par le discours haineux du chancelier Audeley, de ce qu'on attendait d'eux, le condamnèrent à la mort ignominieuse des traîtres, peine que le roi commua en celle de la décapitation. Toute accusation de crime politique à dessein réfutée, Fisher devant ses juges avait confessé sa foi, assurant que s'il n'avait point prêté le serment aux statuts nouveaux c'était « avec une intention sainte et loyale, opposés qu'ils sont à la sainte Écriture et à la foi »[105]. Il dit : « Je pense, j'ai toujours pensé et j'af-

firme encore que Sa Majesté n'a aucun droit à réclamer sur l'Église de Dieu cette suprématie qu'il s'arroge maintenant. Jamais on a ouï dire qu'un prince temporel ait aspiré à une telle dignité[106] ». A sa sortie de Westminster, « une immense foule d'hommes et de femmes en pleurs le suivit... et le pria de les bénir, tandis qu'il traversait le fossé d'enceinte pour rentrer à la Tour »[107]. Quant à lui, « il semblait sortir plutôt d'une fête et d'un banquet que d'un tribunal »[108].

Les quatre derniers jours, il les passa dans la prière et une grande quiétude. A son domestique qui, sur la fausse nouvelle de son exécution pour le jour même, n'avait point préparé le repas, il recommanda de ne point écouter « tout ce bavardage » : « Si en arrivant, vous apprenez que je suis mort, vous le mangerez vous-même, mais je vous assure que, si je suis encore vivant, avec la grâce de Dieu, je n'en mangerai pas un morceau de moins. » Le 22 juin, averti, à 3 heures du matin, de la volonté royale, il pria le lieutenant de la Tour, Sir William Kingston, de le laisser dormir deux heures encore, son repos ayant été insuffisant ; à son réveil, il recommanda à son serviteur de faire disparaître le cilice qu'il venait de quitter, de lui donner une belle chemise blanche et ses plus beaux habits. « Ne sais-tu pas que c'est le jour d'une heureuse alliance ; il convient pour la solennité de mon mariage, de me parer de mon mieux ? » Il réclama son collet de fourrure ; et à W. Kingston, surpris qu'une heure avant sa mort on songeât à sa santé, il fit observer que celle-ci était un don de Dieu, que nous ne devons point volontairement compromettre : « Je suis résolu à prolonger ma vie, par des soins raisonnables, aussi longtemps que Dieu l'a décidé dans sa sainte Providence. » A 9 heures, tandis que se formait le cortège pour Tower Hill, il ouvrit son Nouveau Testament, priant Dieu qu'il lui inspirât quelque réconfortante pensée ; ses yeux tombèrent sur les versets de saint Jean[109] : *Haec est autem vita aeterna :*

ut cognoscant te solum Deum verum et quem misisti Jesum Christum. Ego te clarificavi super terram; opus consummavi, quod dedisti mihi ut faciam; et nunc clarifica me, tu Pater, apud temetipsum claritate quam habui, priusquam mundus esset, apud te[110].

Sans aide et avec une vivacité qui surprit chez un vieillard infirme, il gravit les degrés de l'échafaud. « Allons ! mes vieilles jambes, faites votre office ; courte est la voie qui vous reste à parcourir. » A ce moment, un rayon de soleil frappa son visage : *Accedite ad eum*, dit-il avec le Psalmiste, *et illuminamini, et facies vestrae non confundentur*. Il était onze heures ; en cet instant suprême, on lui offrit la vie et la liberté, s'il reconnaissait la suprématie royale[111]. Mais lui, se tournant vers la foule : « Peuple chrétien, s'écria-t-il d'une voix étonnamment forte pour « un corps aussi faible, malade et décrépit », je suis venu ici mourir pour la foi de l'Église catholique et j'en remercie Dieu... Accordez-moi le secours de vos prières, afin qu'à l'instant où va me frapper la mort, je demeure ferme et inébranlable dans la foi catholique. Je supplie le Dieu tout-puissant, dans son infinie bonté, de sauver le roi et ce royaume..., d'envoyer au roi de bons et salutaires conseils[112] ». Puis il récita le *Te Deum* et le psaume : « Seigneur, j'ai espéré en toi », dont il pouvait si exactement s'appliquer des versets comme celui-ci : *In eo dum convenirent simul adversum me, accipere animam meam consiliati sunt*. A la vue de son « corps grêle, amaigri... l'image même de la mort... tous jugeaient monstrueux que le roi fût assez cruel pour faire exécuter ainsi un mourant ». Le bourreau lui banda les yeux. Adressant à Dieu quelques courtes et ferventes invocations, l'évêque se mit à genoux, et avec autant de courage que de tranquillité posa la tête sur le billot. Un seul coup de hache la trancha. Par ordre du roi, elle fut exposée, durant quatorze jours, au bout d'une pique sur le pont de Londres[113].

Par ordre du roi aussi, le corps, laissé jusqu'à huit heures du soir sur l'échafaud, fut « porté sur une hallebarde », au cimetière de Barking, par deux gardes, qui « le jetèrent dans une fosse, sans respect, nu, la poitrine contre terre, sans même un suaire ». On le transféra quelque temps après à Saint-Pierre-es-liens de la Tour, dans le caveau où le devaient bientôt rejoindre Thomas Cromwell et Anne Boleyn[114].

Sur l'autel de sa chapelle épiscopale se trouvait, dit l'inventaire dressé durant la captivité de Fisher[115], une tête de saint Jean-Baptiste en souvenir de sa décollation. Lui-même, devant Henri VIII, s'était déclaré prêt à confesser l'indissolubilité du mariage royal, par le sacrifice de sa vie, comme saint Jean-Baptiste. Or le bruit courut qu'Anne Boleyn s'était fait apporter le chef sanglant du martyr : « La voilà donc cette bouche qui tant de fois a parlé contre moi ! Maintenant elle ne pourra plus me faire de mal. » Puis la frappant du revers de sa main, elle se serait blessée à l'une des dents qui débordait, au point de garder une cicatrice, le reste de sa vie. Quoi qu'il en soit du fait lui-même[116], cette rumeur prouve que le peuple voyait en Anne Boleyn une nouvelle Hérodiade, et en Fisher un nouveau défenseur des lois du mariage. Ses premiers biographes comparent sa mort à celle du Précurseur et stigmatisent Henri, « dont la cruauté a surpassé celle d'Hérode »[117].

Quinze jours après l'évêque de Rochester, son ami et allié Thomas More, montait sur le même échafaud de Tower Hill, pour confesser, lui aussi, sa foi en la primauté pontificale.

* * *

Thomas More[118] naquit le 7 février 1478 ; c'était en pleine guerre civile des Deux Roses[119]. Son père, dont il nous reste le portrait, à soixante-dix ans, par Holbein, était avocat au barreau de Londres et entendait que son fils suivît la même carrière. Le cardinal Morton, arche-

vêque de Cantorbéry et chancelier, admit le jeune More à treize ans, dans sa famille épiscopale ; frappé de la vivacité de son esprit, il disait souvent aux nobles personnages qui dînaient avec lui : « Cet enfant avec nous à cette table — et quiconque vivra le verra — deviendra extraordinaire »[120] ; aussi le fit-il entrer, au bout d'un an, à l'Université d'Oxford. Là il étudia sous la direction des célèbres hellénistes Thomas Linacre et William Grocyn qui, tous deux, revenaient d'Italie où ils avaient reçu les leçons de Politien[121]. More prit plaisir au grec : « Je n'en finirais jamais, écrira-t-il à van Dorp, si je voulais te dire tout ce qui manque à qui ne sait pas le grec[122]. » Le latin, il le parlait comme sa langue maternelle, et grâce à un travail obstiné, il l'écrivait, comme dit Érasme, avec une souple élégance. Il apprit le français, les mathématiques, la géométrie, l'histoire, le violon et la flûte[123]. Mais à dix-huit ans, son père, qui maudissait le grec (nous dit Érasme), et craignant que la science ne détournât son fils de l'orthodoxie et surtout du barreau, le rappela d'Oxford. En février 1496, More entre à Lincoln's Inn[124]. Avocat, cinq ans plus tard (1501), il est chargé des conférences aux étudiants du Palais, et en l'église Saint-Laurent, il commente, avec un succès éclatant le *De Civitate Dei* de saint Augustin[125] ; en 1504, il entre au Parlement[126]. Dans la carrière du barreau qu'il avait embrassée par obéissance filiale, ses talents l'y firent réussir[127]. « Je crois bien, écrit de lui Érasme, que la nature n'a jamais façonné un esprit plus vif, plus aigu, et plus fin. Une facilité de parole égale à son intelligence, une grande douceur, un humour à la fois malicieux et inoffensif, c'est le plus parfait des avocats. » Cet humour était universellement connu : sa fine et intarissable gaieté, qui fusait en réparties spirituelles et ne l'abandonna jamais, jointe à une tendre délicatesse, à une haute culture, au pur sentiment de l'honneur fait de Thomas More une des figures les plus attirantes de l'histoire d'Angleterre[128].

Il avait d'abord songé à se faire franciscain, puis prêtre. Logeant près de la maison des Chartreux de Londres, il partagea, durant quatre années, « les vigiles, les fêtes, les prières et les austérités » de la communauté[127]. Il prit alors le cilice qu'il ne quitta jamais et que possède aujourd'hui une chanoinesse augustinienne de l'abbaye de Legh (près de Newton Abbot)[130]. John Colet, l'humaniste, son ami et son confesseur, l'engagea à rester dans le monde[131]. Il y conserva, nous dit Érasme[132], une piété ardente : « chaque jour il récite les heures canoniales; quand il converse avec ses amis de la vie future, tout manifeste la vivacité de sa foi et de sa ferme espérance. Il y en a qui pensent qu'on ne rencontre de vrais chrétiens que dans les monastères ! » Lord Norfolk le rencontra une fois, à l'église de Chelsea, en surplis et chantant au lutrin. « Grand Dieu ! s'écria le duc en sortant, vous, un chantre, Lord chancelier; vous déshonorez le roi et son office ! — Nullement répliqua Sir Thomas More en souriant, Votre Grâce ne saurait croire que le roi, Votre Maître et le mien, soit offensé que je serve Dieu son Maître, et qu'il en juge déshonorée la charge de chancelier »[133]. Lorsque son gendre Roper inclinera au luthéranisme, sa prière le ramènera à la vérité[134]. Stapleton[135] rapporte plus d'un trait de sa piété, de sa foi profonde, de sa charité envers les déshérités de la nature ou de la fortune; et une des dernières pensées écrites durant sa captivité sera sur l'amour des ennemis.

On retrouve More l'ascète, dans ses deux mariages. Mr Colt, dans l'espoir d'avoir pour gendre le jeune et brillant avocat, l'invitait souvent chez lui : il avait trois filles à marier. More préférait la cadette, la plus jolie et la mieux douée; or, il épousa l'aînée, considérant, dit-il, que s'il épousait la cadette, Jane, l'aînée, en éprouverait beaucoup de chagrin et un peu de confusion; c'est une sorte de pitié qui dirigea vers elle son inclination[136]. Jane fut l'*uxorcula Mori* dont Érasme évoqua la frêle, délicate et

gracieuse image. Elle mourut après cinq ans de mariage lui laissant trois filles et un garçon. Et More se remaria en 1551 avec une veuve, Alice Middleton, de sept ans plus âgée que lui, « qui pût prendre soin de sa famille », ni belle, ni jeune, comme il s'amusait à dire, mais bonne ménagère et mère de famille vigilante. « Il lui témoigne (c'est Érasme qui parle), autant d'attentions et de gentillesse que si c'était une toute jeune femme de la plus exquise beauté. Il la mène par des caresses et des bons mots ; et le plus autoritaire et dur des maris ne saurait se faire mieux obéir. » Tout heurt est évité, toute dispute aussitôt apaisée[137].

More transporta alors son home de Bucklersbury à Crosby Place, et en 1523 à Chelsea, où il se bâtit sur les méandres de la Tamise, entre les collines qui la bordent, une demeure, *domicilium musarum et omnium virtutum et charitatum*, qui devint célèbre au loin. Elle était entourée d'un verger et d'un grand jardin, où More se plaisait à élever toutes sortes d'animaux. « Un de ses grands plaisirs, dit Érasme est d'étudier la forme, les habitudes, les instincts de divers animaux. Il y a chez lui des oiseaux de presque toutes les espèces, des animaux rares, tels que singes, renards, furets, belettes et autres semblables. »

Il éleva une chapelle, une bibliothèque et une galerie près du vaste bâtiment qui abritait sa nombreuse famille. La fameuse esquisse du musée de Bâle nous montre dix personnes de cette famille[138]. Mais William Roper, le mari de Margaret, fille aînée et de prédilection de More, n'est pas sur le dessin d'Holbein, ainsi que les onze petits-enfants qui tous habitaient la maison patriarcale ; je ne parle pas des amis auxquels était toujours ouvert le *home* de More, qu'Érasme nous dit « né et fait pour l'amitié » *ad amicitiam natus, factusque videtur*. Le goût des lettres et de la piété était le lien invisible mais très fort qui unissait ceux qui vivaient sous le toit familial de Chelsea. « Ses enfants, More les avait élevés, en même temps que

dans une chaste et sainte morale, dans l'amour des lettres... Tite Live et les auteurs qui lui ressemblent sont toujours entre leurs mains ; ils les lisent couramment et les comprennent sans traduction ; les mots qui les arrêtent me rendent moi-même perplexe. » C'est encore Érasme qui parle. Chacun d'eux lui avait envoyé quelque temps auparavant une lettre latine nullement inspirée ou corrigée par leur père, si pleine de choses sensées pour leur âge, d'un style si soigné, que « jamais, mon cher Budé, je ne fus plus surpris »[159]. Durant les repas, une des filles lisait, comme dans les monastères, la Vie des saints ou quelque fragment de légende ; matin et soir, la prière se récitait en commun « avec quelques psaumes et collectes » ; le dimanche, tous ensemble assistaient à la messe et aux vêpres ; « tous les vendredis, More passait son temps en prières et exercices spirituels » ; et le vendredi saint il réunissait famille et domestiques pour la lecture de la Passion, dont il développait ensuite quelque passage en une courte méditation. S'il rencontrait en pleurs ou chagrin quelqu'un de ses enfants, il lui rappelait en lui prenant doucement les mains, que la créature ne saurait être mieux traitée que le Créateur : « On ne va pas au ciel par un lit de plumes ; le ciel souffre violence[160]. »

More aimait les arts ; sa demeure était une sorte de musée. « Dès qu'il rencontre quelque chose de curieux ou d'exotique, dit encore Érasme, il l'achète vivement ; tant et si bien que sa maison est un musée et qu'à chaque pas les visiteurs ont quelque chose à admirer. » Les artistes, il les favorisait. Un jour il reçut ce mot d'Érasme : « Cher ami, celui qui vous remettra cette lettre est l'artiste qui a fait mon portrait, que je vous envoie ; je ne veux pas vous fatiguer de ses louanges, bien que ce soit un peintre insigne. A Bâle, les arts grelottent ; il se rend en Angleterre pour grignoter quelques angelots. Bâle, 1526. » L'artiste, qui n'avait pas même de quoi payer ses chopes de bière au cabaret de la Fleur à Bâle, était Holbein, l'inimitable

Holbein. More le reçut, lui donna le vivre et le logis et lui fit faire la connaissance de Henri VIII. Holbein devint le peintre à la mode, le peintre de la cour d'Angleterre, et les angelots d'or tombèrent dru dans son escarcelle [141].

More fut un humaniste, et « s'il eût été fortuné il serait devenu un illustre Mécène du savoir » [142]. Tout jeune, il dérobait au barreau quelques heures pour traduire en latin les épigrammes de l'anthologie ou écrire des *comediolas* [143]. Devenu homme d'État, il ne cessera pas d'écrire ; et il adoucira sa captivité par la composition de traités spirituels. Ses œuvres en anglais (English Works), sont renfermées dans mille cinq cents pages à deux colonnes d'un robuste *in-quarto gothique*, et celles en latin sont aussi considérables : noble bagage littéraire d'un homme qui fut auteur à ses moments perdus. More ouvre brillamment la voie à la littérature de son pays. Avec un rare talent d'humoriste, de polémiste et de conteur, il aborde les genres les plus divers. C'est toujours la belle humeur, l'entrain et la vie. Bien que l'anglais soit, à cette époque, en voie de formation, sa langue est simple, ample, abondante et peut aujourd'hui encore être comprise de tous [144].

Son œuvre la plus connue, et depuis longtemps classique, est celle pour laquelle il forgea un mot devenu universel : *Utopia* ou *Utopie* [145]. *L'île introuvable* est le pur domaine de la fiction où les croyances les plus intimes de l'auteur se mêlent aux chimères, aux jeux d'esprit et aux paradoxes. Il est impossible de dire le degré de sérieux qu'il attache aux théories exposées en ce livre, œuvre d'imagination où à une adaptation de la *République* de Platon se joignent des réminiscences de la *Cité de Dieu* de saint Augustin [146]. Il y reste celui dont la femme même, au dire de Stapleton [147], ne savait jamais « s'il badinait ou s'il parlait sérieusement ». Mélange de sagesse et d'ironie, de philosophie subtile et de raillerie, de doctrines et d'hypothèses variées, l'Uto-

pie côtoie sans cesse les confins de la plaisanterie et du sérieux, passant si naturellement et si vite de l'une à l'autre que le lecteur souvent ne sait sur quel terrain il se trouve. Juger les principes de l'auteur d'après les fictions de son imagination, et tirer d'elles des conclusions diamétralement opposées à ses croyances c'est commettre une erreur moins naïve et plus grave que celle de ces bons prêtres anglais qui, voyant si proche du royaume céleste la religion des Utopiens, voulaient partir pour aller les convertir[148]. L'ouvrage écrit en latin, parut à Louvain en 1516, grâce aux soins d'amis dévoués et adonnés aux lettres[149]; innombrables furent ses éditions; on le traduisit en français, en italien, en allemand, en espagnol, en anglais[150]; et de tous côtés affluèrent les éloges[151].

Ses meilleurs amis furent de célèbres humanistes qui formèrent autour de lui une sorte d'académie helléniste : John Colet, doyen de Saint-Paul, son confesseur, l'helléniste Grocyn, curé de Saint-Laurent à Londres, Linacre, son ancien professeur, l'helléniste William Lily, le plus jeune de tous[152], enfin Érasme, son *erasmiotatos* (mot intraduisible)[153], qu'il appelait son *darling* (expression la plus tendre de la langue anglaise). Avec ceux qui restent au loin, comme Budé, Beatus Rhenanus, Jean Cochlée il lie une correspondance aussi amicale que suivie[154].

C'est en 1497, lors d'une visite en Angleterre, qu'Érasme rencontra le jeune étudiant chez William Blount, Lord Mountjoy, son ancien élève de Paris[155]. Le grand humaniste fut frappé du gracieux et spirituel visage de More, et de sa culture étendue. De ce jour commença entre eux deux une amitié tendre et solide que la mort seule put rompre. Après deux ou trois années passées à Oxford, Érasme quitta l'Angleterre; mais en 1505, il repassa la Manche et, durant un an, vécut au milieu de la famille de More, comme s'il en eût fait partie. Les deux amis se livrèrent à divers travaux littéraires et traduisirent en latin plusieurs dialogues de Lucien. En 1508, Érasme revint sous

le toit hospitalier de Chelsea qu'il rendit à jamais célèbre par son *Éloge de la Folie*, dont le titre « *Encomium Morae* » rappelle que l'œuvre fut écrite chez More et dans une sorte de collaboration fraternelle. L'ouvrage fut attaqué ; More en prit la défense. A cette époque, Réforme n'était pas synonyme de révolte, et le moine de Wittenberg était encore inconnu [156].

Lorsque Luther se fut rebellé, les deux amis restèrent dans le camp orthodoxe [157]. A l'injurieuse attaque de Luther contre le livre de Henri VIII « *Assertio septem sacramentorum* », More répliqua sous le pseudonyme de William Ross, par un écrit (1523), où il défend la papauté et exprime la confiance que Dieu donnera à son Église « les papes que requière la dignité du siège apostolique » [158]. Quelques années plus tard il réfutait Simon Fish, Tyndale et ses adeptes, Frith et George Joye, qu'il ne cessa de combattre par divers traités polémiques jusqu'à la fin de sa vie [159]. Il fut, comme il le dit dans son épitaphe, *haereticis molestus*, et il pensait que « la mort est préférable au pouvoir de semer des erreurs » [160].

Quand More aborde la vie publique et entre à la cour, il a environ quarante ans. Voici le portrait qu'Érasme nous a laissé de lui à cet âge, dans la lettre 447 à Ulrich Hutten [161] : « Pour commencer donc par ce que vous savez le moins, apprenez que Thomas More, sans être précisément petit, n'est pas de haute taille. Toute sa personne est harmonieusement régulière ; la peau est blanche, le visage d'un rose blond plutôt que pâle... ; les cheveux sont d'un brun tournant au noir ; les yeux gris-bleus ont de petites taches qui sont la preuve d'un talent peu commun, et que les Anglais trouvent séduisantes. Sa contenance, pleine d'un aimable entrain, répond bien à son caractère ; la bouche est toujours prête au sourire, et tout chez lui parle de plaisanterie et de belle humeur plus que de dignité et de gravité. Rien

pourtant qui soit d'un fou ou d'un bouffon. L'épaule droite dépasse un peu la gauche : on s'en aperçoit surtout quand il marche : ce n'est pas un effet de la nature, mais de l'habitude, comme cela arrive souvent. Rien dans le reste n'est disgracieux, sauf les mains qui, en comparaison du reste, manquent d'élégance... Je n'ai jamais vu personne si insouciant de tout ce qui regarde la nourriture ; grand amateur d'eau pure, pour ne pas se singulariser ni paraître morose, il boit dans un gobelet d'étain une bière très légère et plus souvent de l'eau... Plus que des mets recherchés, il fait ses délices de bœuf salé et de pain de ménage très levé... Sa voix n'est ni forte ni trop faible, mais pénétrante, ni sonore, ni suave, mais très claire... Il parle avec netteté et articule parfaitement, sans rapidité ni hésitation. De goûts très simples, il ne se revêt jamais de soie ou de pourpre, et ne porte sa chaîne d'or que lorsqu'il ne peut se dispenser de le faire. Il est merveilleusement négligent de toutes les cérémonies, en quoi tant d'autres se figurent que la politesse consiste. Il sait se plier à ces bagatelles, quand c'est nécessaire, mais il ne les exige pas de ses inférieurs... En société, nul compagnon plus charmant et plus gai ; il n'est point d'esprit si morose qu'il n'égaye, d'événement si désagréable dont il ne tempère la tristesse. » C'est l'idéal de l'homme sociable, dira Érasme dans une autre lettre, *omnibus omnium horarum homo*.

More était devenu vite un des citoyens les plus en vue. Sans le désirer, sans l'avoir cherché il devint un homme d'État. En 1515 il est envoyé en Flandre comme ambassadeur pour régler quelques différends commerciaux[162]. En 1517, le Privy Council le charge de rechercher les causes d'une émeute dans la cité[163]. En 1518, il est membre du Conseil privé ; et l'année suivante, la cour l'absorbe tellement, qu'il résigne sa charge de sous-shériff[164]. Honneurs et fonctions se succèdent : maître des requêtes (1518), puis vice-trésorier (1521), les Com-

munes l'élisent Speaker au Parlement de 1523, et deux ans plus tard il est chancelier de Lancastre[165].

Henri, depuis longtemps, désirait se l'attacher. Il le traita bientôt avec une familiarité exceptionnelle[166]. Roper, le gendre de More, nous a laissé l'inoubliable récit de cette longue intimité entre Henri VIII et Thomas More[167] : « Les jours de fête, quand le roi avait fini ses dévotions, il le faisait venir dans ses appartements particuliers, et là assis tous deux, ils devisaient d'astronomie, de géométrie, de théologie et autres sciences, parfois aussi des affaires du royaume. Certaines nuits, il le menait sur la terrasse pour étudier avec lui la diversité, le cours, le mouvement et l'action des étoiles et des planètes. Et comme il était d'humeur plaisante, le roi et la reine, après souper, et quelquefois même en plein repas, l'enyoyaient chercher afin de les divertir... Pour le plaisir que lui donnait sa compagnie, le roi arrivait quelquefois à l'improviste surprendre Sir Thomas More à sa maison de Chelsea et se donner du bon temps avec lui. Un jour sans être attendu, il vint s'inviter à dîner, et après le repas, il se promena avec lui dans le jardin. » Longtemps après, Roper n'avait pas encore oublié que pendant toute l'heure que dura cette conversation intime, le roi, de plus haute taille que More, entourait de son bras le cou de son ami.

Mais la faveur royale ne grisait point l'esprit pondéré de Thomas More. « Êtes-vous heureux, lui dit son gendre, que le roi s'entretienne ainsi familièrement avec vous ? Je ne l'ai jamais vu en user ainsi avec personne, sauf avec le cardinal Wolsey ? » « Mon fils, répondit More, je puis te dire qu'il n'y a pas lieu d'en être si fier. Car si ma tête pouvait lui acheter une forteresse en France (on était alors en guerre avec ce pays), elle ne tarderait pas à tomber[168]. »

Après diverses missions diplomatiques où il n'occupa point le premier rang, More, à la chute de Wolsey, fut nommé chancelier (26 octobre 1529)[169]. Pour la première

fois en Angleterre, le grand sceau était remis à un laïc. « Il n'eut en vue que son propre devoir, le service de Dieu et du roi. » Aussi mérita-t-il qu'un jour, en public, Norfolk déclarât, au nom du roi, que « l'Angleterre toute entière était redevable à Sir Thomas More pour ses bons services ». A quoi le chancelier répondit modestement « qu'il n'avait fait que son devoir »[170].

Avec les honneurs, commença pour More le danger. Déjà, à diverses reprises, Henri lui avait demandé son sentiment sur la cause du divorce ; et More, après examen, avait répondu qu'il ne pouvait favoriser les vues du roi. Cette première divergence d'opinions cachait un germe funeste. Le refus de se plier au caprice royal dans l'affaire du divorce fut, dit Stapleton, « la première cause de la haine de Henri contre Thomas More »[171].

Quand Henri VIII obtint de la Convocation le titre de « chef suprême de l'Église d'Angleterre » (février 1531), More voulut résigner sa charge ; toutefois il la garda encore. « Le chancelier, écrit l'ambassadeur impérial Chapuis, est si mortifié qu'il est uniquement anxieux de sortir de charge. »

Un an plus tard, il s'opposa vivement en plein Conseil royal au bill sur la *Soumission du Clergé*, et, de concert avec Gardiner, il le fit échouer à la Chambre des Lords. « Le roi est très indigné, écrit alors Chapuis à Charles-Quint, especiallement contre ledict chancelier et l'évêque de Vuinchester, et s'obstine fort le roi de fere passer la chose. » Trois jours après (16 mai 1532), More démissionnait. Il avait été chancelier deux ans et demi. « Tout le monde, dit encore Chapuis, en est bien marry et non sans cause, car il n'y eut oncques ni aura plus homme de bien en loffice[172]. »

Rentré à Chelsea, More annonça aux siens sa démission sous une apparente indifférence, et réduisit sans retard le train de sa maison[173]. Il était résolu à vivre dans la retraite, loin de la cour où Anne Boleyn le détes-

tait[174]. Le calme dura peu, bien qu'il évitât toute opposition, jusqu'aux limites extrêmes imposées par sa conscience[175]. En février 1534, il est accusé d'avoir écrit un pamphlet sur le divorce qu'avait publié son neveu Rastall[176]. N'avait-il pas évité de paraître au couronnement de la reine[177] ? Peu après, il est compromis dans l'affaire de « la sainte fille du Kent », pour l'avoir visitée chez les Pères de Sion. Il prouve à Cromwell qu'il avait exhorté la nonne à s'occuper uniquement du royaume céleste et à s'abstenir de politique[178]. Son nom néanmoins figura sur le bill d'*attainder* présenté au Parlement pour crime de *misprision of treason* (connivence de trahison), et ne fut rayé qu'à la troisième lecture en Chambre Haute (mars 1534). Henri avait cru forcer More, par la crainte et la menace, d'approuver son second mariage : « en quoi, Sa Majesté fut fort déçue, » remarque Roper[179]. Son ressentiment en devint plus violent ; et seul l'affront d'un échec certain en Parlement lui fit retirer du bill le nom de son ancien chancelier[180]. *Quod differtur non aufertur*, dit More à sa fille. Et comme Norfolk lui rappelait la parole de l'Écriture : *Indignatio principis mors est.* « C'est tout, mylord ? répliqua More. Il n'y a entre vous et moi qu'une différence : moi je mourrai aujourd'hui et vous demain[181]. » L'heure fatale en effet allait sonner.

Le dimanche de Pâques (12 avril 1534), il est convoqué pour le lendemain à Lambeth, afin d'y prêter serment au bill de succession qui impliquait la renonciation à l'autorité du pape[182]. Selon sa coutume, dans toutes les affaires graves, il se confessa, entendit la messe et communia ; puis, sans embrasser sa femme et ses enfants, il s'embarqua avec Roper et quatre serviteurs. Tandis que la barque descendait la Tamise, il resta silencieux, puis brusquement il souffla dans l'oreille de son gendre : « Mon fils, Dieu soit loué, la bataille est gagnée[183] ».

Quelques instants après, More se trouvait devant ses juges : le chancelier Audeley, l'abbé de Westminster Ben-

son, Thomas Cromwell, Cranmer, archevêque de Cantorbéry. Entre leurs mains nobles et prêtres venaient gaiement renier l'autorité de l'évêque de Rome. C'est More lui-même, dans une lettre à sa fille[184], qui nous décrit la scène : « Je vis maître Latimer[185] arriver dans le jardin et se promener avec d'autres docteurs et chapelains de Mgr de Cantorbéry. Et certes, il avait l'air à la joie, car il riait, le bras sur l'épaule de ses compagnons, qu'il enlaçait si gentiment que si c'eût été des femmes, je l'aurais pris pour un libertin... ; et l'on me dit que le curé de Croydon et d'autres prêtres de Londres avaient prêté serment. Ce fut bientôt fait d'ailleurs, et on ne les laissa pas s'ennuyer dans l'antichambre ; puis l'affaire ainsi dépêchée, ledit curé, soit dans l'entraînement de sa joie, soit qu'il eût le gosier sec... se rendit au buffet de Monseigneur, demanda à boire et vida son verre *valde familiariter*. »

Comme Fisher, More se déclara prêt à reconnaître l'ordre de succession nouveau, mais non le statut en bloc, à cause de l'atteinte que portait le préambule à l'autorité pontificale. « Vous élevez votre sentiment contre celui de la nation avec son Parlement et ses évêques », remarqua l'abbé de Westminster. « C'est la nation, répartit More, qui est contre l'opinion générale de la chrétienté[186]. »

On le remit à la garde de l'abbé de Westminster. Et le 17 avril, Cranmer conseillait à Cromwell de présenter au roi une formule modifiée que More pourrait signer sans scrupule. « Si nous obtenons par là, disait-il, l'assentiment de More et de Fisher, il n'y aura plus dans tout le royaume une seule âme pour songer à la résistance et il s'ensuivra un complet apaisement dans toutes les consciences[187]. » Mais Henri refusa, poussé peut-être par Anne Boleyn et Cromwell[188]. Le soir du 17 avril, More couchait à la Tour. Au portier qui, pour avoir selon la coutume le manteau du prisonnier, lui demandait « son vêtement de dessus », il tendit son chapeau : « Voilà, maître portier, je regrette qu'il ne soit pas plus beau. » Et comme

le lieutenant de la Tour, à qui jadis il avait rendu beaucoup de services, s'excusait de ne pouvoir lui faire bonne chère : « Je ne me plains pas, répondit-il, de celle que vous me faites ; si cela m'arrivait jamais, mettez-moi à la porte [189]. »

On n'épargna rien pour gagner le prisonnier et vaincre sa constance. La tentation se présenta sous tous les formes. Ce fut d'abord la bonne Lady More, d'âge mûr et d'âme bourgeoise, qui ne comprenait pas que son mari n'imitât pas tant d'honnêtes gens de leur connaissance. « A quoi pensez-vous de préférer cette prison étroite et sale où vous n'avez pour compagnie que les rats et les souris, quand vous pourriez jouir de votre liberté et des faveurs du roi? Pourquoi ne pas faire ce que font tous les évêques et les plus savants hommes du royaume? Et dire que vous avez à Chelsea votre belle maison, votre bibliothèque, votre galerie, votre jardin où vous pourriez vivre content! » A quoi More répliqua tranquillement : « Est-ce que cette demeure n'est pas aussi près du ciel que la mienne [190] ? »

Puis, ce fut le tour de Marguerite, de la chère Meg, que More aimait tant, dont il avait façonné l'esprit à son image, qui était la confidente de ses plus secrètes pensées. En haut lieu, on comptait beaucoup sur l'intervention de son enfant préféré pour vaincre la résistance du prisonnier. Mais on se trompa. More appelait gentiment sa fille « Madame Ève », et avec humour rétorquait ses arguments. Puis, les yeux tristes et la voix grave, il disait : « Marguerite, mon enfant, à nous deux nous avons souvent déjà discuté la chose .. et je t'ai déjà répondu que si je pouvais obéir au roi sans offenser Dieu, il y a beau temps que j'aurais prêté ce serment, et avec plus d'allégresse que personne [191]. » Un autre jour, il lui écrivit ces mots touchants : « Si depuis longtemps déjà ma résolution n'était pas irrévocablement fixée, votre lettre ma tendre fille, qui m'a fait verser tant de larmes, ne l'eût

pas médiocrement ébranlée ; elle eût produit sur mes esprits une bien plus vive impression que tous les moyens dont on a jusqu'ici usé envers moi. Aucun ne m'a tant ému, ne m'a causé autant de douleur que cette lettre où ma fille bien-aimée, en employant des expressions qui me navrent le cœur, travaille à me persuader une chose que j'ai refusée par pure nécessité, et pour le salut de mon âme, sur laquelle souvent je vous donnai une réponse définitive. Je n'opposerai donc à votre lettre aucun argument nouveau, car vous devez vous souvenir des raisons qui meuvent ma conscience[192] ».

Rien en effet ne put vaincre la constance de More, pas plus la tendresse des siens que les embûches de ses adversaires ; nul raisonnement, si subtil fût-il, ne parvint à l'ébranler[193]. Convaincu de sa fragilité, il avait placé en Dieu seul toute sa confiance[194]. « Si je faisais le serment, répète-t-il souvent, ce serait contre ma conscience, laquelle rien ne saurait changer ; j'en aurais une mortelle douleur[195] ». Et dans une courte considération de deux pages : *Quod mors pro fide non sit fugienda*, il écrira : « Sauvez aujourd'hui votre vie en offensant Dieu, demain vous la haïrez, et vous pleurerez de n'être pas mort hier. Quelle folie de tenter d'éviter la mort terrestre, pour encourir l'éternelle, alors que celle du temps ne peut être que différée ![196] »

Le 3 novembre 1534, le Parlement déclare que le serment imposé à More et à Fisher est « le seul conforme à l'Acte de succession ». En même temps on accuse More de *misprision of treason*, et le roi reprend les terres qu'il lui avait données de 1522 à 1525[197]. Lady More doit bientôt vendre ses robes pour payer la pension du prisonnier[198].

En novembre 1534, le Parlement confère au roi le titre de « chef suprême de l'Église », et déclare que le nier *maliciously*, est un crime de haute trahison[199]. Il était difficile désormais à More d'échapper à ses ennemis.

Le 30 avril 1535, Cromwell descend à la Tour pour questionner More sur cet Acte du Parlement. Le prisonnier refuse de répondre. C'est en vain qu'on lui demande son avis sur le divorce ou sur l'autorité du pape. « Je suis fidèle au roi, et chaque jour je prie pour lui et le royaume ; je ne fais de mal à personne, je ne dis de mal de personne, je ne pense mal de personne ; si cela ne suffit pas à sauver la vie d'un homme, je ne désire pas vivre plus longtemps [200]. » Même scène le 7 mai et le 3 juin. Cromwell jura que le roi le forcerait bien à parler [201]. On découvre sur ces entrefaites, sa correspondance avec Fisher ; la surveillance devient plus étroite, et plus rigoureuse sa prison [202]. Le 12 juin, Rich, le procureur général eut une conversation avec More différemment rapportée par les deux interlocuteurs [203]. C'est sur elle que se basa en partie le jugement, que Lord Campbell appelle « un meurtre judiciaire ».

La commission composée de dix-neuf membres comptait les anciens amis ou collègues de More : Audeley le chancelier, Norfolk, Suffolk, le père et le frère d'Anne Boleyn, le comte de Huntingdon, Lord Montague, Thomas Cromwell, secrétaire.

L'acte d'accusation, extrêmement long [204], portait trois chefs d'accusation :

1° D'avoir répondu, le 7 mai, quand on l'interrogeait sur la suprématie du roi : « Je ne me mêle pas de ces questions » ;

2° D'avoir écrit le 12 mai à Fisher pour lui conseiller le silence ;

3° D'avoir dit : « L'Acte du Parlement sur la trahison est une épée à deux tranchants ; si on répond d'une façon il perdra notre âme ; si on répond de l'autre manière, il perdra notre corps. »

A la première accusation, More répliqua qu'aucune loi ne condamne le silence ; « nos paroles et nos actes vous appartiennent, dit-il aux jurés ; mais nos secrètes pensées relèvent de Dieu seul » [205].

Pour la deuxième, il avoua avoir correspondu avec Fisher ; mais les lettres traitaient d'affaires privées [206].

A la troisième, il répondit qu'on avait détourné le sens de ses paroles ; qu'il n'avait jamais rien dit ou fait avec une intention malveillante contre le statut de la suprématie royale [207].

Il fut condamné à mort (1er juillet 1535) [208].

Jusqu'ici, More, pour ne pas tenter Dieu en abandonnant sa propre défense, avait cru devoir user de la subtilité d'avocat que le barreau lui avait rendue familière [209]. Maintenant il pouvait parler clair; l'écho des voûtes de Westminster allait porter sa voix jusqu'aux limites du monde chrétien. « L'Acte du Parlement, en vertu duquel je suis condamné, est directement opposé aux lois de Dieu et de son Église, dont nul prince temporel ne saurait assumer le gouvernement suprême, lequel appartient au Siège de Rome... ; il est contraire à la Grande Charte qui assure ses libertés à l'Église d'Angleterre ; il est contraire au serment du roi, le jour de son sacre, car tout prince chrétien ne peut pas plus refuser au Siège de Rome l'obéissance, qu'un enfant à son père. Est-ce que la ville de Londres a le droit de faire une loi contre quelque acte du Parlement? de même un royaume ne saurait légiférer contre la loi de l'Église universelle. Ainsi, mylords, je ne suis pas tenu de conformer ma conscience au Parlement d'un royaume, contre le Parlement de la chrétienté tout entière. Pour un évêque qui est avec vous, j'ai plus d'une centaine de saints qui pensent comme moi ; pour votre Parlement — et Dieu sait de quoi il se compose — j'ai l'approbation de tous les conciles pendant mille ans ; pour un seul royaume, j'ai de mon côté la France et tous les royaumes du monde chrétien [210]. » Avant de se retirer il rappela l'exemple de saint Paul, témoin consentant du martyre de saint Étienne : comme ces deux saints, dit-il, se trouvent aujourd'hui réunis, je prierai de tout mon cœur pour que vous, mylords, qui venez de me con-

damner à mort, je vous puisse retrouver au ciel, dans une joie commune et éternelle[211].

Comme il sortait de Westminster où il venait d'être jugé, sa fille Meg qui le guettait, traversant le bataillon de la garde, l'enlaça de ses bras, et suspendue à son cou, elle l'embrassait longuement. Il la bénit, répétant de pieuses paroles de résignation : « Margaret, ayez patience, ne vous tourmentez plus, c'est la volonté de Dieu. » Alors elle le quitta; puis, se disant qu'elle ne l'avait pas encore assez vu, elle revint brusquement sur ses pas, sans se soucier de la foule; et à plusieurs reprises ils s'embrassèrent avec une vive tendresse. Les spectateurs ne pouvaient retenir leurs larmes. « Jamais je ne ressentis davantage davantage votre affection, écrira More à sa fille la veille de sa mort, que la dernière fois que vous m'embrassâtes. L'amour filial, la tendre charité qui oublie toute convention mondaine, me font un plaisir extrême[212]. »

En cette même lettre écrite à l'aide d'un charbon (5 juillet 1535), il appelle les bénédictions du ciel sur tous, femme, gendres, enfants, petits-enfants, se recommande à leurs prières, puis ajoute : « Demain, Octave de saint Pierre et veille de saint Thomas, serait vraiment un jour choisi pour aller à Dieu ! »[213] De fait, le 6 juillet de grand matin, Sir Thomas Pope, son ami, descendait à la Tour, par ordre du roi, pour l'avertir que l'exécution aurait lieu avant neuf heures. « Le roi, répondit-il, m'a fait la grâce, en m'envoyant ici, de me donner le temps de songer à mes fins dernières ; qu'il soit remercié de me délivrer maintenant des misères de ce triste monde ! » A ses fins dernières More s'était en effet préparé par une méditation continue, dont ses traités sur la Passion, sur la « Consolation au temps de l'épreuve » nous ont livré quelques pensées[214]. Toute sa vie, il n'avait cessé d'aspirer aux joies célestes, dont il aimait, nous dit Érasme, à s'entretenir souvent et longuement avec ses amis. Lorsque les Chartreux, qui se rendaient au supplice,

passèrent sous ses fenêtres, le 4 mai 1535, chantant le *Te Deum*, il ne put, en présence de sa fille, s'empêcher de les envier : « Ne vois-tu pas, Meg, que ces bienheureux Pères se rendent à la mort, comme des fiancés à leur mariage?... Ton pauvre père, Dieu ne le juge pas digne d'atteindre l'éternelle félicité, pour le laisser encore plongé dans les inquiétudes et les tristesses de la vie[215]. »

Lui aussi « comme s'il avait été invité à une fête de gala », voulut prendre son plus bel habit, don de son ami Bonvisi[216]. Le lieutenant de la Tour le lui déconseillait, parce qu'il resterait la propriété du bourreau. « Pour récompenser celui à qui je devrai un si grand bienfait, je voudrais que mon habit fût d'or », répliqua-t-il. Et s'il se laissa persuader, et revêtit une robe de bure « qui lui donnait plus de ressemblance avec Jésus-Christ », il tint à ce que l'exécuteur reçût un angelot d'or, « à l'exemple de saint Cyprien qui donna au sien trente pièces d'or ». A sa sortie, une femme, dans un mouvement de compassion, lui présenta un verre de vin. « C'est du vinaigre et non du vin que Jésus-Christ but sur le calvaire », dit-il, en éloignant doucement le verre. Son visage émacié, rapporte Margaret Clement, était très pâle, sa barbe longue et en désordre ; les yeux levés vers le ciel, il avançait lentement, une croix de bois rouge entre les mains[217].

Sans exaltation, calme, maître complet de lui-même, il arriva au lieu du supplice, où jusqu'en ses dernières paroles se devaient révéler la force et la sérénité de son âme. Comme l'échafaud ne lui paraissait pas solide, il dit plaisamment au lieutenant de la Tour : « Je vous prie, Sir, de vouloir bien m'aider à monter sans mésaventure ; pour descendre, je me tirerai d'affaire tout seul. » « Le roi, lui avait dit Sir Thomas Pope, désire que vous parliez fort peu. » More se contenta de prendre à témoin le peuple qu'il mourait *dans* et *pour* la Sainte Église catholique, serviteur fidèle et de Dieu et du roi. S'étant tu, il s'agenouilla et récita pieusement le *Miserere*. Puis il se

redressa joyeusement ; et comme le bourreau s'avançait pour lui demander pardon, il l'embrassa et lui dit : « Tu vas me rendre en ce jour le plus grand service qu'homme mortel me puisse rendre. Allons, mon garçon, prends courage et que ta besogne ne t'effraie pas ; mon cou est très court, ne vas pas perdre ta réputation en frappant à côté [218]. » Allègrement, et avec grande joie spirituelle, il reçut le coup fatal, « et l'âme s'envola dans les cieux » [219].

« Ainsi mourut l'homme le plus honorable et le plus innocent que ces temps aient connu, celui auquel j'aimerais le mieux ressembler [220]. »

Sa tête, après avoir été exposée sur le pont de Londres, fut acquise par Meg qui la conserva pieusement jusqu'à sa mort [221]. Le corps repose, avec celui de Fisher, dans la chapelle de Saint-Pierre-ès-liens à la Tour, où l'ensevelit Marguerite, assistée de Margaret Clement sa sœur adoptive, et de Dorothée Harris [222].

Le roi, raconte Stapleton [223], jouait aux dés quand on lui annonça que l'exécution avait eu lieu. Se levant brusquement, il lança sur Anne Boleyn assise à ses côtés un coup d'œil terrible : « C'est vous qui êtes la cause de cette mort ! » Puis il se retira dans un autre appartement pour pleurer. Baldinucci, dans sa « Vie des peintres » [224], ajoute qu'Anne Boleyn se leva à son tour, et passant devant le portrait de More par Holbein, elle s'imagina que les yeux la fixaient d'un regard de reproche ; prise de terreur, elle le détacha et le jeta par la fenêtre en s'écriant : « On dirait qu'il vit encore ! »

L'immolation de Fisher et de More, universellement connus et respectés, souleva une tempête de réprobation, non en Angleterre où la dissimulation était de contrainte, mais à l'étranger, en France, en Espagne, en Italie, parmi même les protestants d'Allemagne [225]. « C'est donc là, ô roi injuste et sanguinaire, s'écrie l'un d'eux [226] en parlant de l'ancien chancelier, la récompense que vous

réserviez à sa fidélité et à son dévouement ! » « Thomas More et l'évêque de Rochester, écrit Érasme qui pour eux entonnera son *Carmen* vengeur [227], n'ont point péché par malveillance envers le roi ; on ne saurait les accuser de mauvaise foi, ni d'opiniâtreté. La tyrannie de Henri VIII les poursuivit avec un acharnement sans exemple... Le supplice de Thomas fut un sujet d'universels regrets pour ceux même qui avaient été en opposition politique avec l'ancien ministre... J'ai vu couler les larmes de bien des gens qui n'avaient jamais connu Thomas More, qui n'en avaient jamais reçu ni faveurs, ni services. » François Ier usa de paroles fort dures, en présence de l'ambassadeur John Wallop [228]. A l'ambassadeur anglais, Thomas Elyot, Charles-Quint affirma en apprenant le supplice de More, qu'« il aurait préféré perdre la meilleure ville de ses États qu'un tel conseiller » [229]. De ce jour, « par tous les princes et peuples chrétiens le nom du roi fut tenu pour infâme et ignominieux ». « Cité de Londres, s'écriera Reginald Pole, tu as tué le meilleur des Anglais [230] ! »

En présence de cette agitation universelle, Henri s'émut, éprouva le besoin de se justifier et l'on publia plusieurs mémoires à sa décharge [231]. A l'évêque-juriste Gardiner échut le soin de justifier auprès de François Ier l'exécution de son collègue dans l'épiscopat [232]. Les représentants de l'Angleterre à l'étranger, comme les cours du royaume, eurent ordre de dénoncer Fisher et More comme des rebelles et des traîtres, dangereux pour le royaume, condamnés par ses lois, « dignes de perdre mille vies, s'ils les eussent eues, et de souffrir une mort dix fois plus terrible » [233]. Ils furent plus redoutables au roi par leur mort qu'ils ne l'avaient été durant leur vie. N'est-ce pas là le plus grand éloge que l'on puisse faire de ces nobles victimes ?

Lorsque le cardinal de Tournon en consistoire narra les circonstances de la mort de Fisher, tous furent émus jusqu'aux larmes [234]. Avec sa mort et celle du chancelier

s'évanouissait tout espoir de réconciliation entre le Saint-Siège et le roi. Paul III et les cardinaux songèrent à priver Henri de son royaume et réclamèrent l'aide de Charles-Quint[235]. Bientôt Reginald Pole devait être envoyé aux diverses cours d'Europe, pour déterminer contre l'Angleterre une action commune et renverser le roi.

*
* *

Reginald Pole[236], né en mars 1500, était le troisième fils de Sir Richard Pole[237]. Par sa mère, Marguerite, comtesse de Salisbury, il était de sang royal[238]. De bonne heure, Henri VIII s'était intéressé à son instruction. Il avait payé ses premières études chez les Chartreux de Sheen, l'avait doté d'une bourse au Magdalen College d'Oxford[239], puis d'une riche pension et de nombreux bénéfices ecclésiastiques[240], pour lui permettre de fréquenter les Universités célèbres d'Italie[241].

A Padoue où Pole resta d'avril 1521[242] à l'automne de 1526, son intelligence ne cessa de s'enrichir dans la fréquentation des meilleurs esprits : Leonico Tomeo le perfectionne dans la philosophie, Romolo Amaseo, dans les langues grecque et latine ; les humanistes Marcantonio Flaminio et Lazzaro Buonamici sont ses familiers et mangent à sa table, ainsi que des jeunes gens de talent, comme Longueil, qui devait mourir chez lui et dont il écrivit la Vie, son œuvre littérairement la plus goûtée ; il se lie avec le futur évêque d'Ermland Stanislas Hosius ; l'illustre Bembo, poète, qui « par la beauté de son latin faisait les délices de l'Italie », recherche sa compagnie ; l'ami des humanistes, Matteo Giberti, désire son amitié[243]. Érasme correspond avec lui : « Mon cher Pole, lui écrit-il, vous que j'estime plus que tous les autres[244]. » « Le plus vertueux, le plus instruit, le plus sérieux jeune homme qui se puisse voir »[245], « Monseigneur d'Angleterre »,

parent et protégé d'un roi puissant, est partout reçu et fêté, comme lui-même l'écrit à Wolsey[246].

A son retour en Angleterre[247], dit Beccadelli qui vécut longtemps avec lui[248], Reginald plut à la cour et à tous par la distinction de ses manières et la haute culture qu'il rapportait d'Italie. De taille moyenne, maigre, le teint rosé, comme la plupart des Anglais, il avait le visage allongé[249], l'œil plein de vie et de bonté, la barbe blonde. De corps sain mais peu robuste, il était fréquemment indisposé et souffrait d'un rhumatisme dans le bras ; son estomac supportait mal le jeûne. Dormant peu, il se levait souvent avant l'aurore pour vaquer à l'oraison et à l'étude. Nul n'attaqua jamais la pureté de ses mœurs. Libéral, il dépensait ce qu'il avait, donnait volontiers et voulait que ses familiers fussent bien traités ; évitant les dettes, son train de vie était réglé sur ses revenus qui, après sa rupture avec Henri VIII, ne furent pas bien considérables. Très modeste, ne cédant jamais à la colère, très maître de lui, il paraissait trop humble à certains ; mais, lui, prenait pour modèle Jésus-Christ et ne gardait jamais rancune des offenses reçues. Sa conversation était agréable et enjouée : comme il avait fréquenté le monde et beaucoup lu, il savait tenir ses interlocuteurs sous le charme. Je n'ai pas connu d'homme qui eût repartie plus prompte et usât de plus gracieuses comparaisons ou images[250]. Son amitié était vraie et sincère ; ennemi de l'adulation et du mensonge, il exprimait son opinion avec tant de délicatesse qu'il n'offensait aucun de ses contradicteurs. Cardinal, il saura dire son vote en consistoire avec une liberté et une modestie qui ne choqueront personne. Sa douceur et sa bonté furent telles que pour ceux qui attentèrent à sa vie il intercéda toujours[251]. La défense un peu vive qu'il écrira quand Paul IV le suspectera d'hérésie, il la jettera au feu, après quelques jours de réflexion. Sa grande charité lui faisait aimer tout le monde sans distinction : si le dernier de ses serviteurs était malade, il en

prenait soin et allait lui-même le visiter ; elle lui cachait le mal chez les autres, ce dont certains abusèrent. Il désirait rendre service à tous ; et s'il voyait quelqu'un dans l'erreur, il cherchait à l'en tirer doucement sans heurt ni violence[252]. Si grande fut sa force d'âme que nulle de nos jours, j'ose le dire (c'est Beccadelli qui parle), ne saurait lui être comparée ; ce n'était point une vertu stoïque ou militaire, mais toute chrétienne ; sa foi très vive lui faisait juger parfait et supporter, sans plainte, même avec allégresse quoi que Dieu voulût ou permît : calomnies, exil, persécution, mort de parents et d'amis[253]. Sa prudence et sa gravité, qui en imposaient aux cardinaux, même au pape, égalèrent sa modestie et sa mansuétude. Plus enclin à l'étude et à la contemplation qu'à l'action, il aima toujours la solitude : jeune, Aristote et Platon firent ses délices ; plus tard il eut toujours en mains la Sainte Écriture, qu'il possédait admirablement, comme le prouvent ses écrits. Seul, dans sa chambre, il priait et méditait beaucoup. Tous les dimanches, il recevait la sainte communion ; prêtre, il célébra la messe, tous les dimanches aussi. « Dans la chrétienté entière, je ne connais pas de meilleur prêtre que le cardinal d'Angleterre », dira de lui Charles-Quint. Beaucoup aujourd'hui, conclut Beccadelli, se souviennent de lui comme d'un ange. Ce souvenir s'est perpétué à travers les siècles : *Non anglus sed angelus vocetur*[254].

Jeune, remarque encore Beccadelli[255], il fuyait la cour et aimait à se retirer dans les monastères. C'est à celui de Sheen, où il avait commencé ses études, dans l'agréable demeure que John Colet († 1519), s'y était construite « pour abriter sa vieillesse, éviter le monde, et philosopher avec quelques rares amis de choix »[256], que Reginald Pole allait passer deux années (1527-1529), après son délicieux séjour en Italie. Henri ne cessait de le protéger : après lui avoir procuré le home charmant de Colet[257], il le faisait nommer doyen d'Exeter, le 12 août 1527.

Mais des nuages s'amoncelaient à l'horizon. En juin 1527, commencèrent l'époque trouble du divorce, les intrigues, l'agitation qui de la cour devait gagner le royaume entier. La collaboration d'un jeune savant prisé de tous, rejeton d'une des plus nobles familles d'Angleterre, destiné par le rang et le savoir aux plus hautes dignités ecclésiastiques, était incontestablement précieuse. Cromwell, à l'instigation peut-être du roi, tenta de se l'assurer : dans une longue conversation que nous a conservée l'*Apologia ad Carolum* [258], il incita Pole à oublier les principes de l'école, bons tout au plus pour les Universités, et il lui enseigna la voie de la faveur royale et des honneurs d'après les principes même de Machiavel, dont il lui offrit *Il Principe* [259]. La droiture et la conscience de Pole, en même temps que sa reconnaissance et son amitié pour le roi, pouvaient au premier moment entrer en conflit. Aussi, après deux années de séjour en Angleterre, demanda-t-il de venir à Paris pour y continuer ses études [260].

Il avait fui la crise du divorce ; mais il n'y put complétement échapper. Henri sollicita son appui près de la Sorbonne, pour obtenir une sentence contre Catherine d'Aragon. Le jeune savant essaya de se dérober et « s'excusa de n'être pas apte à le servir dans une si importante affaire » [261]. Le roi lui adjoignit alors le futur évêque de Hereford, Edward Foxe, sur qui Reginald se déchargea de tout [262] ; l'Université, grâce à l'influence de François Ier, décida en faveur de Henri VIII. En juillet (1530), Pole retournait à la Chartreuse de Sheen.

Henri prétendait bien le gagner à sa cause. Il lui offrit, à la mort de Wolsey, Winchester ou l'archevêché d'York. Norfolk, qui lui transmit cet offre, insinua que dans une si haute charge le roi ne tolérerait pas un adversaire de son divorce ; comme Pole préférait ne pas accepter, le duc lui montra le danger que serait pour sa famille un tel refus, et il lui donna un mois de réflexion ; Reginald

dut alors subir les assauts des siens, de Lord Montague surtout ; importuné, il crut trouver une solution intermédiaire, satisfaisant à la fois sa conscience et le roi, et il accepta un entretien avec Henri à York Place. Quand il voulut parler comme il s'était proposé, ses lèvres demeurèrent closes ; sa langue paralysée ne put se délier que pour avertir le prince de renoncer à une erreur dangereuse pour son âme. Les traits du roi se contractèrent et il porta la main à sa dague. Pole sortit les yeux en larmes[263]. C'en était fait de la faveur royale.

Il maintint cependant son opinion dans une lettre secrète à Henri, mais avec une telle sincérité et un désir si vif de sauvegarder l'honneur du roi, que celui-ci ne pût s'en offenser[264]. Sous prétexte d'études, il obtint même, vers le printemps de 1532, tout en conservant les revenus de son doyenné d'Exeter et une pension annuelle de 400 ducats, de sortir d'Angleterre[265]. Sur une pente fatale, le royaume glissait de plus en plus vers le schisme[266]. Pole ne devait plus le revoir avant le règne de Marie Tudor.

Il passe quelques mois dans la ville pontificale d'Avignon, s'y adonnant à la théologie sous la conduite de maîtres distingués[267], à Carpentras, il fait connaissance, du savant évêque Sadolet qui devait rester un de ses meilleurs amis[268] ; mais le climat et le mistral conviennent peu à sa santé[269], tandis que la Vénétie, sa seconde patrie[270], l'attire ; et bientôt il est à Padoue dont jamais le souvenir ne l'a quitté. Il y retrouve Bembo, Flaminio, Buonamici ; il s'y lie avec le jeune évêque de Fano Cosimo Gherio[271], Gregorio Cortese, abbé bénédictin de San Giorgio Maggiore à Venise[272], le futur cardinal (31 mai 1535) Gasparo Contarini, Lodovico Beccadelli qui, avant d'être archevêque de Raguse, devint son secrétaire et retraça sa Vie, le plus fidèle de tous, Alvise Priuli, ce jeune patricien de Venise que nulle offre de situation élevée, même du cardinalat, ne put, jusqu'à la tombe, détacher de Reginald[273].

C'est dans le calme de ce cénacle d'amis que l'atteignit l'écho des luttes d'Angleterre. Henri VIII ne perdait pas de vue un sujet, dont il redoutait pour plus tard l'influence[274]. « Par courrier exprès, il lui manda de lui donner, et sans faute, son opinion sur le titre nouveau de chef de l'Église d'Angleterre »[275], de la lui donner « exacte, entière, sans arrière-pensée ni l'ombre de dissimulation »[276] ; l'ancien chapelain de Reginald, Thomas Starkey, eut charge d'obtenir cet avis formel, et il ne manqua pas de lui écrire avec une insistance toujours croissante[277]. La réponse, promise le 12 avril 1535, est de l'année suivante (mai 1536)[278]. C'est le fameux traité *De Unitate Ecclesiae* qui tranchait nettement la question : Un prince temporel ne saurait être le chef suprême de l'Église en son royaume (Livre I) ; le pape, d'après l'Écriture, la tradition et l'histoire est le successeur de Pierre et le vicaire du Christ (Livre II)[279] ; puisse Henri, égaré par une passion malheureuse, et cause de la mort « des personnages les plus saints et les plus purs », l'écouter et se repentir (Livres III et IV)[280] ! Les faits étaient justes, l'argumentation puissante ; mais le style véhément et violent rappelait une verrine ou une philippique. L'œuvre, sentant trop la rhétorique, n'était guère propre à corriger un homme du caractere de Henri VIII. Le roi était comparé à Cerbère, au grand Turc, à Néron, à Satan lui-même ; et l'on insinuait une révolte prochaine de ses sujets[281]. Après quelque hésitation[282], Pole chargea un gentilhomme anglais attaché à son service, Michel Throckmorton, de remettre l'écrit en mains propres, afin que personne n'en pût avoir connaissance[283]. Henri dissimula et insista pour hâter son retour en Angleterre[284], tandis que Starkey et l'évêque Tunstall, chargés de le réfuter, lui reprochaient « d'abandonner sa patrie, ses parents et un si excellent prince »[285]. Mais Reginald, sur le conseil de ses amis, prévint le danger et resta[286].

Désormais sa situation devient très délicate. Les liens

qui le rattachent à son pays et au roi chaque jour se relâchent. Il voit, comme dit Beccadelli[287], « les rets qui d'Angleterre lui sont tendus, pour le faire tomber et le rendre manifestement rebelle au roi ». Il songe aux siens, dont bientôt il recevra, à l'instigation de Henri sans doute, les amers reproches, bien capables de troubler un cœur sensible[288]. Aussi quand Paul III l'appelle à Rome, pour prendre part à la Commission qui doit élaborer le projet de réforme ecclésiastique (juillet 1536)[289], il hésite, il diffère, il consulte ; il prévient le roi et Cromwell, dont il reçoit des avertissements non voilés de menace ; il ne cède que pressé par ses amis, qui lui montrent où est le devoir : l'obéissance au pape[290]. Et lorsque Paul III, pour le récompenser de sa part active dans la Commission de réforme, le veut faire cardinal, il supplie Sa Sainteté de différer, « à cause du péril manifeste pour les siens » et des inconvénients qu'il redoute pour ses rapports avec l'Angleterre ; le pape cède à ses objections, puis revient à sa résolution première, le matin du consistoire (26 décembre 1536), l'envoyant chercher par un prélat, qu'accompagne le barbier qui lui fera la tonsure[291]. « J'étais là, atteste Beccadelli ; le bon seigneur, tout consterné, obéit *tanquam agnus coram tondente*[292]. » Cardinal, malgré l'irritation du roi et de Cromwell, il ne rompra pas avec eux ; il justifiera sa conduite, répondra à leurs violents reproches[293]. Et quand deux mois plus tard (15 février 1537) il sera nommé légat en Angleterre, il protestera de son affection, de son attachement au roi, dont il ne cesse d'espérer le retour à l'Église romaine[294].

C'était l'époque du « Pèlerinage de Grâce ». Le Nord soulevé, il est possible que la présence du légat et un secours étranger eussent gravement compromis la sûreté de Henri VIII. « Les affaires d'Angleterre vont fort mal pour le roi, écrit le secrétaire de Paul III le 11 mars 1537[295] ; le légat que nous y envoyons pourra y être de grande utilité. » Mais quand Pole quitta Rome (31 mars), toute

chance de succès avait disparu : les rebelles étaient dispersés, et la guerre entre l'empereur et le roi de France (1536-1538) laissait à Henri la partie belle. Aux deux rivaux il signifia que recevoir Pole c'était rompre avec lui ; dans leur terreur d'avoir contre eux l'Angleterre, l'un et l'autre refusèrent de voir le légat[297]. François Ier s'en expliqua franchement ; Charles-Quint usa de prétextes et d'atermoiements[298]. Henri VIII, sachant combien François Ier redoutait que l'Angleterre s'alliât avec l'empereur, osa demander que le légat durant son voyage en France fût appréhendé comme traître[299]. A la régente des Flandres il offrit la solde, pendant dix mois, de 10.000 fantassins, si on le lui livrait[300] ; des ordres d'assassinat parvinrent à Calais, et sa tête fut mise à prix, à 50.000 mille ducats. « Le roi se trompe bien, remarqua tranquillement Pole à ces nouvelles, s'il croit me faire du mal, en me procurant le repos ; c'est comme s'il aidait à se coucher celui qui a grande envie de dormir[301]. » Il se réfugia à Cambrai, où l'évêque, Robert de Croy († 1556) ne tint guère à le garder, quand il eut appris l'avis de l'empereur, puis, après une autorisation du Conseil des Flandres attendue près de deux mois, à Liège, dont l'évêque Ehrard van der Mark († 1538) se montra plein d'attention pour lui[302]. Il avait espéré pouvoir passer en Angleterre. Mais les événements étaient de moins en moins favorables à sa légation. Paul III, en juillet 1537, le rappela ; le 22 août, il retournait à Rome, par l'Allemagne, Trente, Ferrare, Ravenne, Lorette, afin de rendre compte au pape d'une mission dont l'insuccès ne lui était pas imputable (octobre 1537)[302].

Henri ne pouvant l'atteindre, se vengea sur sa famille. En août 1538, le frère puîné du cardinal, Sir Geoffrey, est envoyé à la Tour. Nevrosé[303], la réclusion, la rigueur des interrogatoires l'auront vite déprimé ; ses dépositions, obtenues par la menace de la torture, amènent l'arrestation des Lords Montague, Courtenay, Neville, chefs de

familles puissantes et attachées à la branche d'York (3 novembre 1538)[304]. Courtenay, marquis d'Exeter, était, par sa mère, petit-fils d'Édouard IV, dont les Pole étaient les petits-neveux ; déjà en 1531 on l'avait accusé de briguer la couronne[305]. George Neville, troisième baron d'Abergavenny, était le gendre du duc de Buckingham, l'oncle des Pole, décapité pour ses droits au trône en 1521[306] ; lui-même avait été soupçonné de trahison. Des phrases de conversations privées, plus ou moins fidèlement rapportées, contre l'entourage du roi ou la politique religieuse nouvelle, suffirent pour les accuser, les condamner (4 décembre 1538)[307]. « Les lois estoient si sanguinaires », remarque l'ambassadeur français[308], que « des paroles le plus souvent dictes par inadvertance et en bonne intention » étaient réputées « crime de lèze magesté ». Lord Montague cependant, conscient du péril que lui faisait courir le ressentiment royal contre Reginald, n'avait rien négligé pour éloigner le soupçon et gagner la faveur de Cromwell[309] ; on en fut réduit à lui reprocher de se plaire aux œuvres de Thomas More et de ne pas assez désapprouver les actes de son frère le cardinal[310]. Lui, Courtenay et Neville, cinq semaines après leur arrestation (9 décembre 1538), furent décapités ; six mois plus tard un bill d'*attainder* légalisait une exécution aussi sommaire qu'en avait été l'arrêt. Leurs enfants, on les jeta en prison[311] ; la marquise d'Exeter, femme de Courtenay, languit et mourut à la Tour[312]. Cromwell, lui, se chargea de couvrir de prétextes qui se contredisaient l'odieux des procédés royaux, tant près des ambassadeurs que du peuple[313]. Geoffrey Pole, le plus compromis, pour les dépositions qui avaient coûté la vie à ses proches, fut gracié (4 janvier 1539)[314] ; l'ignominie d'un tel pardon augmenta sa névrose ; quasi-fou, il mena une existence misérable[315].

Sa mère, la comtesse de Salisbury, déjà si éprouvée dans les siens, ne devait pas échapper au ressentiment

du roi qui en elle voulut frapper Reginald. Il l'avait pourtant appelée souvent « la plus sainte femme de son royaume »[316], et lui avait confié l'éducation de sa fille, Marie. Peu importe ; il lui envoie deux enquêteurs 13 novembre 1538 l'évêque d'Ely, Goodrich, et l'amiral Fitzwilliam, qui ne peuvent rien trouver contre elle, et admirent son sang-froid : « Nous devrions plutôt l'appeler un homme plein de fermeté qu'une femme ». Sur son fils le cardinal ils ne lui peuvent arracher aucune parole compromettante : elle confesse seulement que sa pitié maternelle ne saurait ne point se réjouir de le voir échapper au poignard des assassins. Sa résidence de Warblington est fouillée de fond en comble : on y trouve quelques bulles papales sans date ; voisins et serviteurs sont interrogés : elle aurait défendu à ses tenanciers de lire le Nouveau Testament en anglais. Enlevée à sa demeure, confinée chez Fitzwilliam, dont le rôle d'amiral est changé en celui de geôlier et d'espion, elle entrera dans quelques mois à la Tour, pour n'en plus sortir. Le 10 mai 1539[317], Cromwell présente contre elle et les siens déjà décapités un bill d'*attainder*[318] ; le surlendemain, il l'accuse, tenant en main une tunique de soie blanche, trouvée parmi les vêtements de la comtesse, où étaient brodés, avec les armes d'Angleterre entourées d'une guirlande de pensées et de soucis, les cinq plaies du Sauveur, emblème du « Pèlerinage de Grâce[319] ». Cela suffit aux Chambres pour prononcer la peine capitale juin 1539 . Près de deux ans, la comtesse languit à la Tour, dans le dénuement, car ses biens avaient été confisqués[320]. Henri VIII prit prétexte d'une révolte dans le Yorkshire, en avril 1541[321], pour lui signifier son exécution, à l'aube du 27 mai suivant. Protestant de son innocence, elle marcha, d'un pas ferme, vers le billot déposé à terre ; l'échafaud n'avait pas été dressé, et le bourreau était absent de Londres ; « un garçonneau étourdi », rapporte l'ambassadeur impérial, lui hâcha d'une façon atroce les épaules et le cou ; et comme,

affolée par la douleur, elle s'était relevée, les cheveux épars, il la poursuivit à coup de hache, jusqu'à ce que la tête fût tombée. Cette scène barbare, la décapitation d'une des plus nobles femmes du royaume, que n'avaient pu préserver ses soixante-dix ans, révoltèrent les ambassadeurs étrangers [322]. Les restes de la comtesse, ne purent reposer à Christchurch, dans le splendide tombeau dû au ciseau de Pietro Torregiano, le rival de Michel-Ange ; Cromwell fit même marteler les sculptures [323]. « Je me trouvais avec lui, raconte Beccadelli [324], quand le cardinal Pole apprit la mort de sa mère... Il me dit : « Jusqu'ici j'avais cru « que Dieu m'avait fait la grâce d'être le fils d'une des meil- « leures et des plus honorables dames d'Angleterre, je « m'en étais glorifié et j'en avais rendu grâces au Seigneur, « mais voici qu'il a voulu m'honorer davantage et accroître « envers lui ma dette de reconnaissance, car il m'a fait le « fils d'une martyre ; pour sa constance dans la foi catho- « lique, le roi l'a fait publiquement décapiter, malgré ses « soixante-dix ans. Dieu soit loué à jamais et remercié ! » L'Église depuis lors a confirmé ces admirables paroles d'un fils, dont Beccadelli ne savait trop vanter la force d'âme et la résignation chrétienne [325].

Paul III, en 1538, avait pu rapprocher enfin les deux irréconciliables adversaires, dont l'antagonisme mettait en péril la chrétienté [326] ; profitant de l'épuisement mutuel de l'empereur et du roi de France [327], il leur fit conclure une trêve de dix ans (18 juin 1538), à l'entrevue de Nice, où il s'était rendu lui-même, « sans égard à son âge avancé, à sa dignité suprême, aux difficultés et incommodités d'un long voyage, aux fatigues de toute sorte [328] ». Les cardinaux Contarini, Sadolet et Pole l'accompagnaient [329]. Charles-Quint et François Ier lui firent espérer qu'ils rompraient avec Henri VIII, une fois que serait portée la sentence d'excommunication [330]. Tout à la joie, le pape revint à Rome [331]. Après la profanation par Henri VIII des reliques de saint Thomas de Cantorbéry, défenseur des

libertés ecclésiastiques [332], il y publiait en décembre la bulle préparée trois années plus tôt [333], et il envoyait R. Pole comme légat aux cours d'Espagne et de France, afin de décider les deux princes à rompre tout commerce avec l'Angleterre et à fonder contre elle une ligue continentale [334]. En même temps partait pour l'Écosse, amie de la France et rivale de l'Angleterre, un envoyé pontifical, qui devait remettre la barrette au nouveau cardinal Beaton, tout-puissant près de Jacques V [335]. A la fin de 1538, on pouvait se demander si la politique religieuse de Henri VIII n'allait pas être brusquement interrompue par une action combinée de l'empereur, des rois de France et d'Écosse.

Bientôt, par le traité de Tolède (12 janvier 1539), Charles-Quint et François Ier s'engageaient à ne faire avec l'Angleterre ni accord, ni alliance, sans consentement mutuel. Les pourparlers pour le mariage de sa nièce Christine, duchesse de Milan [336], avec le roi schismatique, l'empereur les rompit, sous prétexte de dispense nécessaire; pour l'union de Henri VIII avec une princesse française, François Ier ne montrait aucun empressement [337]; des rumeurs d'invasion prochaine parvenaient des diverses cours d'Europe, aux oreilles inquiètes du roi d'Angleterre [338]. Déjà l'entrevue de Nice l'avait jeté « en grand souspeçon et doubte », selon l'expression du roi de France [339]. Aussi n'avait-t-il rien négligé pour l'entraver et la faire échouer [340] : François ne devait pas s'y rendre [341]; au moins lui, Henri, devrait-il être dans l'accord « tiers contrahant [342] », à quoi bon y mêler le pape [343]; le duché de Milan, point central des négociations c'est sa fille Marie qui l'aura, par son mariage avec l'Infant de Portugal, et la promesse qu'en a faite au roi de France l'empereur n'est qu'un leurre [344]. Reprenant le jeu de bascule qui lui a réussi, il se dit au mieux avec Charles-Quint auquel il fait des avances [345], en même temps qu'il se déclare plus que jamais ami de la France [346], flatte son ambassadeur [347], offre l'aide de l'Angleterre, mais d'une

façon que Castillon et François Ier jugent imprécise ou insuffisante, en cas de rupture et de guerre avec Charles[348]. Il ne cessera, même après Nice et Aigues-Mortes [349], de poursuivre son idée, laquelle est de « rompre l'amytié du roy et de l'empereur, qui ne lui plaist guère[350] ». Mais François Ier et le connétable de Montmorency percent son jeu et s'abstiennent de prêter le flanc à quelque rupture : toute entrevue avec les rois de France et d'Angleterre que projette ou propose Henri est écartée, car elle ne ferait que rendre « soupçonneuse » celle qui vient d'avoir lieu avec Charles-Quint[351] ; à la cour même d'Angleterre, il devra y avoir entre les ambassadeurs impérial et français « toutes les honnestes et familliaires communications... requises pour la démonstration d'amytié d'entre leurs deux maistres », puisque les relations de ces souverains sont aussi bonnes que possible[352]. « Vous communiquerez les lettres du roi à monsieur l'ambassadeur de l'empereur qui est là, recommande à Castillon le connétable[353], et l'entretiendrez tousjours comme vous avez fait, suivant la bonne et grande amytié qui est entre leurs majestés. » Le rapprochement de Charles et de François, dont la rivalité et la division avaient jusqu'ici favorisé Henri VIII et ses projets, bouleversèrent les calculs de la politique anglaise. Grand fut l'émoi dans le Conseil royal, et même dans le peuple. « Il y en a de bien estonnez et ne sçavent où ils en sont », écrit au roi de France son ambassadeur ; « j'ay veu le roi en grand doubte et son pays avec, tant des trèves que de l'entreveue de vous et de l'empereur. — Leur contenance juge qu'on en auroit bon marché... Jamais royaume ne fut à meilleur marché. Je m'esmerveille que le pape ne besongne de son costé [354]. » Castillon conseille de profiter de l'occasion, pour « esteindre amyablement la pension » que le roi de France sert à celui d'Angleterre depuis de longues années : « il fault certes qu'il achapte l'amytié de nous en lieu que nous l'avons achaptée de luy, et qu'il pense maintenant plus de la conservation de son royaume

que de recevoir des pensions d'aultruy » [355]. La nervosité de Henri VIII se manifeste par la déclaration de nullité qu'il exige de ses évêques contre la bulle d'excommunication [356], par le mécontentement extrême qu'il manifeste des entrevues de Nice et d'Aigues-Mortes [357], par le brusque rappel de ses représentants à Paris, qui n'ont pas su empêcher l'accord abhorré des deux rivaux [358]. C'est « qu'il a belle peur » de l'isolement de l'Angleterre : « Je vous asseure, Sire, écrit Castillon à François Ier, « qu'il n'épargnera rien pour ne point demeurer seul » [359]. Le soudain départ, en février 1539, des ambassadeurs impérial et français, qui n'attendent pas l'arrivée de leur remplaçant, met le comble aux soupçons et aux craintes [360] : « l'on pensoit que la guerre feust sur le poinct d'estre encommancée » ; on eût dit que « l'ennemy estoit en leur porte, écrit, aussitôt à Londres, le successeur de Castillon [361], la cause de ce trouble et l'oppinion que ce roy a conceue de ce que pense que le roy de France et l'empereur et le pappe ayent à joindre leurs forces contre luy, pour le chasser de son royaume, et principalement mesme que ce roy mesme m'a dict avoir entendu de gens qui le peuvent mieux sçavoir que nulz autres, que le roy ne pratique avec l'empereur que guerre à l'encontre de luy ». Les préparatifs de la flotte impériale et les bruits auxquels ils donnent lieu « ont fort esmeu les cerveaux de ce prince, qui d'ailleurs craing estre invahy par le costé d'Escosse. » Sur tous les points menacés se font des préparatifs d'armements : on met en état de défense les forteresses de la côte et les frontières d'Écosse ; les travaux de fortification auxquels servent parfois les matériaux de monastères dissous, sont fiévreusement hâtés à Calais, Berwick, Carlisle Calshot, Camber et Hurst ; le roi visite les ports ; la flotte, forte de 150 voiles, équipée et armée, se tient prête à appareiller et, sur la Tamise, « les navires de ce roy et quelques aultres vaisseaux... sont partis d'icy pour aller à Portsmouth. Cinq ou six garde-côtes

« ne font que rouer autour de ce royaulme », pour signaler par des feux à « ceulx qui font le guect la nuict » toute tentative de débarquement. Au Parlement Henri demande des subsides. « La dispense de cest appareil et des fortiffications qu'on a faict en ce pays peult monter jusques à présent deux cens mille escuz pour le moings », écrit le 15 avril Marillac[362], qui ajoute : Partout où, venant de Douvres, « j'ay passé, j'ay veu qu'on faisoit monstre de tous les susbjects de ce roy qui peuvent porter armes... en enroulant ceulx qui estoient de dix-sept à dix-huit en sus, sans en excepter aucune vieille personne... J'ay trouvé en chemin une bande de gens qui s'en alloient en garnison sur la Dune... lesquels disoient qu'ils debvoient estre de cinq à six mille hommes. » Et le 20 mai il dit encore : « L'on a faict monstres par tout le pays, et dernièrement furent celles de la ville de Londres, où je comptay, dénombre faict, environ quinze mille Angloys[363]... dont environ dix mille armés à blanc depuis la teste jusqu'au genoil[364]. » « J'ay de bons hommes et de bons fossez », avait dit Henri VIII[365].

C'est au plus fort de l'alarme anglaise que Reginald Pole, bien qu'il sût le chemin semé d'assassins[366], partit incognito pour l'Espagne (janvier 1539), accompagné de ses fidèles amis, Priuli et Beccadelli[367]. Après un voyage long, périlleux et dur « dans l'âpreté de l'hiver », il prit la poste, à 300 milles de la cour, pour être plus vite à Tolède, où il arriva le 14 février[368]. Henri avait écrit à Charles-Quint de l'expulser comme un traître et de ne pas l'écouter; son représentant en Espagne, Thomas Wyatt demanda même qu'on le lui livrât. L'empereur répondit « qu'il donnerait audience à son propre ennemi, s'il venait de la part du Saint-Siège. » Mais ce fut tout. De ses lèvres tomba un refus glacial : le pape avait commis une imprudence en publiant des censures qu'il ne pouvait pas appliquer; ayant déjà sur les bras luthériens et Turcs, lui, ne voulait pas s'attirer l'inimitié de l'Angleterre,

sans être certain du concours de François Ier[370]. Pole comprit bientôt que la rivalité des deux adversaires pour un temps réconciliés n'était qu'assoupie; la première occasion la pouvait réveiller et rompre l'accord si péniblement obtenu à Nice par Paul III. « L'empereur craint d'exciter l'envie des autres princes, qui le suspecteraient de vouloir usurper la couronne d'Angleterre [371]. » Si, épuisé par ces guerres récentes, il tient à ménager la susceptibilité du roi de France, la sienne n'est pas moindre. Comme Reginald parlait de recourir à l'aide de François Ier, Charles refusant la sienne, les seigneurs du Conseil, que Granvelle présidait, lui manifestèrent sans ambages combien leur déplairait une attaque combinée des rois de France et d'Écosse; sa légation à la cour de France leur portait même ombrage, ils l'en détournèrent, disant que « je pourrais occasionner plus de mal à la chrétienté que de bien à l'Angleterre, si par hasard les moyens employés ne l'étaient en accord complet de leurs Majestés impériale et très chrétienne. » Aussi le cardinal crut-il utile de renoncer à voir François Ier. « Quant à mon voyage en France, répondit-il au Conseil impérial, je ne veux pas être un instrument de discorde entre leurs deux Majestés; je ne suis certes point de ces *fuorusciti* florentins ou milanais, qui pour retourner chez eux mettraient sens dessus dessous n'importe quel royaume et le monde entier; je ne rentrerai dans ma patrie que si la cause de Dieu m'y conduit... laquelle cause je n'entends servir que par des moyens qui procurent, avec l'honneur de Dieu, la concorde entre leurs deux Majestés; telle est aussi la volonté de Sa Sainteté, qui tient avant tout à cette union, et m'envoya à l'empereur et au roi de France, dans l'espoir que cette action entreprise d'un commun accord ne ferait que rapprocher leurs Majestés[372]. »

La situation politique s'était donc modifiée depuis le départ de Pole, car le pape, en le déléguant, « était persuadé que l'empereur laisserait publier les censures et

romprait toute intelligence avec le roi excommunié d'Angleterre ». Reginald crut « nécessaire d'attendre de nouvelles instructions de Sa Sainteté »[372]. Au lieu de se rendre, par la Guyenne, à la cour de France, il retourne par le même chemin ; et de Gérone il envoie l'abbé de San Solutore, Perpaglia, à François Ier, afin de lui exposer l'objet de sa mission ; pour bannir tout soupçon de l'empereur, copie de la lettre au roi est adressée à Tolède[373]. Dans la solitude d'un couvent d'Observantins, à Carpentras, près de son ami Sadolet, il attendit le retour de Perpaglia et les ordres de Rome. François Ier répondit sur le même ton que Charles-Quint. Désireux de la paix, tout à « la bonne et grande amytié » de l'empereur[374], il évitait avec soin ce qui lui aurait porté ombrage ; comme c'eût été le cas pour une attaque isolée de l'Angleterre, il promit son concours au cas où Charles-Quint prêterait le sien.

D'ailleurs Henri VIII, pour parer au danger d'une action commune, n'avait pas manqué de faire aux deux rivaux des avances que tôt ou tard ils pouvaient être enclins à écouter ; cherchant à exciter leur défiance mutuelle, il proposait à chacun son alliance[375] ; et s'ils évitèrent avec lui ce qui aurait compromis le récent accord de Nice, « ils n'en étaient pas moins préoccupés, par crainte l'un de l'autre, de conserver l'amitié du roi d'Angleterre »[376]. Tandis que François Ier écrit à son ambassadeur[377] qu'il ne négligera rien pour entretenir les bonnes dispositions de Henri VIII, celui-ci se flatte de ses bonnes relations avec Charles-Quint et en prodigue les témoignages. « Ces seigneurs caressent l'ambassadeur de l'empereur à merveilles... L'on a faict icy, service, obsecque et honneurs pour la feue impératrice avec bien grandes cérémonies et solempnité, où se sont trouvés les plus apparens de ce royaulme... avec bien quinze ou vingt evesques ; et dict l'on qu'on portera encore l'habit de dueil bien quinze jours[378]. »

Peut-être l'empereur tenait-il davantage encore à l'ami-

tié de Henri VIII que François Ier, car si celui-ci conseille la trêve avec le Turc[379] et « l'entreprise d'Angleterre », lui, voit là un piège et se plaint « qu'on le veuille rendre par ce moyen l'ennemi du roi d'Angleterre. »[380] Aussitôt la sentence d'excommunication, François Ier se préoccupe de son exécution : le 6 janvier 1539, alors que Pole n'est pas encore parti de Bologne, un secrétaire de Montmorency se trouve déjà à Tolède, pour s'entendre sur la façon dont la bulle sera appliquée[381] : « le nonce et l'ambassadeur français vont chaque jour au Conseil, remarque non sans inquiétude le représentant de Venise[382], et ils négocient en grand secret tout ce qui concerne les choses d'Angleterre ; j'apprends de divers côtés que les préparatifs pour la guerre du Levant sont fort ralentis, Sa Majesté pensant maintenant à celle contre l'Angleterre » ; jusqu'à l'arrivée de Reginald, il signale « la grande assiduité des négociations entre le nonce G. Poggio, l'ambassadeur Castelnau d'une part[383], et de l'autre Sa Majesté et les conseillers impériaux[384] ; il confirme que « ces pratiques très actives ont pour but de pousser l'empereur à faire la guerre au roi d'Angleterre ; on en parle ouvertement et beaucoup plus que de l'offensive contre les infidèles »[385]. Au moment où Pole entreprend sa mission et commence à traiter avec l'empereur, le roi de France ne donne donc que des signes très évidents de bonne volonté[386]. Venise, au contraire, craint que l'excommunication « ne vienne troubler l'entreprise contre le Turc » ; son ambassadeur près Charles-Quint flirte avec celui d'Angleterre « gentilissimo Signore », qui lui souffle que le roi pour secourir la Seigneurie contre Soliman, est prêt à lui payer 10.000 lansquenets[387]. L'empereur, lui, dès le début (16 janvier) déclare à Mocenigo[388] : « Ambassadeur, je n'ai d'autre idée que de faire la guerre aux seuls Turcs ; le roi de France voudrait bien que j'attaque l'Angleterre ; pourquoi, je ne le sais, mais, moi, je ne le veux pas. » Sa réponse à Pole, dès la première entrevue, ne laisse aucun

espoir : « Qui fait la guerre sait qu'il est plus aisé de l'entreprendre que de la bien finir[389]. » A court d'argent[390], préoccupé par le Turc contre lequel d'ailleurs Venise ne cesse de le solliciter[391], il juge « l'expédition contre l'Angleterre dispendieuse, pleine de danger et pouvant fort mal tourner »[392]. Aussi répète-t-il au pape qui, après le départ de Pole, insiste encore « qu'il veut s'occuper uniquement des Turcs, défendre ses États et ne point se lancer dans une entreprise qui lui susciterait de graves difficultés avec François Ier, ne serait-ce que pour le partage du gain commun »[393]. Enfin au neveu de Paul III, le cardinal Farnèse, qui le prie d'envoyer au moins en Angleterre, avec le roi de France, deux représentants pour persuader à Henri de revenir à l'unité, il répond par un refus déguisé : si François Ier le fait, lui, le fera aussi[394]. Dès le 6 février, l'ambassadeur anglais jugeait la partie gagnée[395]. Si la mission de Pole échoua la responsabilité en revient donc moins au roi de France qu'à l'empereur, qui chargé par son titre et sa fonction de défendre l'Église, ne donna jamais au pape l'espoir ferme de l'aider contre le roi schismatique.

Henri VIII ne tarda guère à se rendre compte de la situation. Menacé d'un isolement commercial, il jette aux Flandres mercantiles l'appât de gros bénéfices, en abaissant, durant sept années, toute barrière douanière (1539)[396] : c'est assez pour apaiser l'hostilité de l'empire. En avril, s'il est encore inquiet, « au bruyct que la tresve étoit conclue » avec le Turc, car c'est « icy la chose du monde de plus dure digestion d'entendre la bonne amytié du roy et de l'empereur et les choses pacifiez du costé de Levant »[397], en mai il est « hors de paour » ainsi que les seigneurs du Conseil : « il semble que leurs cerveaux soient entièrement esclairciz du trouble qu'ils avaient conceu »[398] ; les armements se ralentissent, et si l'on continue quelques travaux de fortification, c'est pour achever ce qui a été entrepris, car on s'y emploie « plus froidement qu'on

ne souloit »[398] ; en juin il fait le fanfaron et raille ce qui peu de temps avant l'avait si fort troublé : sur la Tamise, en sa présence, deux galères royales, armées de ses gens, « dont l'une portoit les armes de ce roy, l'autre du pappe avec plusieurs chappeaux de cardinal », simulent un combat où « ceulx de ce roy furent victorieux, et les pape et cardinaulx, avec leurs armes, tous gectez en l'eaue, pour monstrer par ce spectacle au peuple que les forces de ce roy sont pour entièrement confondre et abolir la puissance et nom du Sainct père et des siens »[399] ; enfin en juillet, la flotte est désarmée et « les dix mille hommes prestz pour y mectre dessus sont licentiez »[400]. L'ambassadeur français remarque, le 9 juin, que le roi, qui jusqu'ici « s'estoit monstré fort solitaire et pensif, maintenant s'efforce à se récréer le plus tort qu'il peult, allant jouer tous les soirs sur la Tamise avec harpes, chantres et toutes autres sortes de musique et passe-temps. » L'alerte que lui avait causé « la fervente amytié » de l'empereur et du roi de France est passée[401].

L'échec d'une mission, dont il avait espéré le remède à « la triste condition de la religion et de la liberté en Angleterre », ne laissa pas d'affliger Pole vivement. Il ne cache pas à son ami Contarini l'amertume et la désillusion profonde qu'il en ressent[402] ; ne comptant plus sur l'appui de princes en qui il avait mis son espoir et « dont on ne connaît jamais la pensée véritable », il leur applique le premier verset du Psaume XI : « Defecit sanctus, quoniam diminutae sunt veritates a filiis hominum. » L'âme également oppressée par les deuils et les tristes nouvelles qui lui parviennent d'Angleterre[403], il voudrait indéfiniment prolonger une retraite qu'il partage entre la méditation et le travail[404] : l'*Apologia ad Carolum V Caesarem super 4 libris a se scriptis de Unitate Ecclesiae* est de cette époque[405]. Il eût souhaité rester dans l'ombre, persuadé qu'il ne « pouvait plus rendre aucun service ». Paul III en jugea autrement. Après l'avoir laissé six mois à Carpen-

tras, pour se réconforter dans l'amitié de Sadolet, il l'appela à Rome (octobre 1539) et lui confia la légation de Viterbe[406]; plus tard (1542 et 1545), il le devait créer troisième légat au concile de Trente[407]. Pole en effet, dit Pallavicini[408], était « fort versé dans la théologie, vénérable par la sainteté de ses mœurs, par l'éclat de sa naissance, par la gloire de l'exil et des persécutions souffertes pour la défense du siège de Rome ».

Tout avait été inutile pour renverser la suprématie spirituelle du roi d'Angleterre. A l'extérieur, les efforts du pape pour liguer les princes catholiques s'étaient brisés devant la rivalité de puissances adverses; et à l'intérieur, la résistance des plus nobles caractères avait été étouffée dans le sang, annihilée par la soumission servile de la grande majorité de la nation. Néanmoins, les noms de Reginald Pole, de Fisher et de More surtout, ont leur place dans l'histoire. L'énergie calme et sereine du chancelier et de l'évêque a conquis l'admiration de tous les hommes, sans distinction de croyance; ils sont les héros de la conscience humaine. Ils le sont surtout de la conscience catholique. Et Léon XIII, par décret du 9 décembre 1889, les proposait à l'imitation et au culte des fidèles[409].

VI

LE PARTI AVANCÉ DU SCHISME

Thomas Cromwell, comte d'Essex, vicaire général du roi. — Thomas Cranmer, archevêque de Cantorbéry. — Leurs amis. — Leur part dans la Réforme.

Dans le schisme anglican, il y eut deux partis distincts, en lutte souvent sourde mais réelle l'un contre l'autre[1], et dont le triomphe ne dépendit que du seul Henri. D'un côté, le parti avancé qui inclinait à une politique et à une doctrine protestantes; de l'autre, le parti modéré ou conservateur, qui tenait à garder du catholicisme le dogme, la discipline et les rites, et qui fut uniquement schismatique. C'est l'étude de ces deux partis qui permettra de comprendre le dogme de l'Église d'Angleterre sous Henri VIII, et ce que fut véritablement pour elle la Réforme à cette époque.

Les deux chefs du parti avancé furent Thomas Cromwell et l'archevêque de Cantorbéry, Thomas Cranmer.

I

Thomas Cromwell[2], né vers 1485 à Putney, faubourg de Londres[3], était fils de Walter Cromwell, brasseur, forgeron et foulon[4], qui fut, semble-t-il de caractère querelleur[5]. Son oncle, selon Chapuis[6], fut cuisinier de l'archevêque Warham. Il eut plusieurs frères et sœurs[7], et l'un de ses neveux, Richard Williams, qui avant 1536

changea son nom en celui de Cromwell, fut le bisaïeul d'Olivier Cromwell le Protecteur [8].

Sur la jeunesse de Thomas nous savons peu de choses, sinon que déréglé et dissipé, comme il l'avoua plus tard à Cranmer [9], il vint en Italie, où il s'engagea dans l'armée française et prit part à la bataille du Garigliano (28-29 décembre 1530) [10]. Dans la suite, teneur de livres chez un riche marchand de Venise que connut le cardinal Pole [11], commerçant à Anvers, avoué à Londres, il se marie vers 1512 avec Élisabeth Wykys, « fille dung tondeur de draps » [12], laquelle mourut de la suette aux environs de 1528 [13]. Il en eut deux filles qui vécurent peu et un fils, Gregory, paresseux et d'esprit obtus : ce qui ne l'empêcha pas d'être créé pair au Parlement, en 1539, et de faire un avantageux mariage avec la sœur de Jane Seymour [14]. Sur lui, Cromwell comptait fonder l'avenir de sa famille.

Marié, Cromwell ajouta à sa charge d'avoué le métier de son beau-père [15]. Cet étrange accouplement d'emplois, ajouté à la série variée de ceux qu'il avait successivement remplis, était conforme à son caractère versatile et le mit en contact avec des gens de conditions très diverses ; « le combat pour la vie » lui donna en même temps une connaissance approfondie des hommes et des choses, une grande aptitude à faire converger tout vers ses propres desseins. Ainsi fut-il façonné à son futur rôle de ministre. De son séjour à l'étranger, il lui restait la connaissance de l'italien et du français [16], et des relations avec les commerçants du continent qui lui permirent de s'enrichir.

En 1520, il est au service de Wolsey [17] ; et en tout ce dont le charge le cardinal, il se révèle homme de loi d'une expérience consommée : nul n'est plus habile ni plus prompt à recouvrer une créance, à établir un titre, à surveiller ou à inspecter une propriété [18]. Il abandonnera le commerce, mais conservant sa charge d'avoué [19], il deviendra l'homme d'affaires et de confiance du cardinal-ministre [20], le distributeur de ses largesses, le canal de

ses faveurs ; les lettres qui depuis 1524 lui sont adressées montrent qu'il faut avoir son appui pour obtenir celui de son maître. Les demandeurs l'assiègent ; et une sagace répartition de dons et de pensions le rendent influent auprès du parti qui domine à la cour.

Bientôt député aux Communes (1523), il prononce, à l'occasion du gros subside de 800.000 livres sterling que réclame le roi, allié de Charles-Quint, pour envahir et reconquérir la France, un discours qui décèle son génie politique : à l'habile et discrète flatterie s'y trouvent mêlées une vue juste et perspicace des intérêts d'État, la connaissance du détail et des principes économiques rare à cette époque, la prudence des conseils pratiques[21]. Un tel discours ne passa point inaperçu, et l'homme capable de le faire ne pouvait échapper longtemps à l'œil pénétrant du roi.

Durant plus de quatre années (janvier 1525-octobre 1529), Wolsey emploie Cromwell à la suppression des 29 couvents dont les fonds étaient destinés à ses deux collèges d'Oxford et d'Ipswich. Mieux que personne convenait à cette œuvre le futur *monachorum malleus*. « Il était né, dit Pole[22], avec des aptitudes spéciales pour la ruine et la destruction. » Scrupule et pitié lui étaient inconnus. Il avait en outre une connaissance approfondie des lois relatives à la propriété ; et l'office du liquidateur consistait à arpenter les terres confisquées, à les estimer, à en dresser l'inventaire, à les vendre ou à les louer, à liquider les biens meubles, comme autels, cloches, tapisseries, ameublement. Jusqu'à la chute du cardinal, Cromwell sera occupé à cette besogne[23], ou surveillera les travaux d'Oxford ou d'Ipswich[24]. L'impopularité de la suppression des monastères[25] fut accrue par la façon dont on l'exécuta. Cromwell usa de ses pouvoirs pour arrondir sa fortune[26] ; il amassa contre lui une telle haine qu'en 1527 on parle de l'assassiner et que le bruit court à Londres, selon Reginald Pole, qu'il a été jeté en

prison pour exaction[27]. Mais la faveur dont il jouissait auprès de Wolsey, loin de subir une éclipse, ne fit que croître ; abbés et Lords se recommandent à lui, avant de s'adresser au cardinal[28].

La chute de Wolsey (octobre 1529), qui pour tout autre eût été fatale[29], lui servit de tremplin pour s'élever. En semblant prendre en main l'intérêt de son maître, il chercha le sien propre.

Dans la disgrâce du cardinal, il ne songea qu'à lui-même, comme le montre bien le récit de Cavendish[30]. « J'entrai par hasard, raconte celui-ci, le matin de la Toussaint (1529), dans la grande chambre à Esher, afin d'aller présenter mes hommages. J'y trouvai M. Cromwell appuyé à la grande fenêtre, un livre d'heures à la main, et récitant les matines de la Sainte Vierge — ce qui eût paru étrange de sa part avant ce jour... ; il priait avec une très vive ardeur, tandis que ses yeux distillaient de grosses larmes... Je lui dis : Eh quoi ! monsieur Cromwell, que signifie cette douleur ! Monseigneur est-il en danger, et vous lamentez-vous sur lui?... — Non, répliqua-t-il, c'est à cause du malheur qui m'arrive à moi. Car je suis sur le point de perdre tout ce que j'ai travaillé à gagner jusqu'ici, et ce, pour avoir servi mon maître avec diligence et fidélité... Je vois clairement que tout est à peu près perdu ; et je n'ignore pas qu'à cause de mon maître je suis méprisé de tous... Mais je ne vous le cache point : cet après-midi, quand Monseigneur aura dîné, je partirai à cheval pour Londres ; j'irai à la cour ; je veux être sauvé ou ruiné, avant de revenir. »

Il fut sauvé. Trahir son maître lui eût aliéné tout le monde[31] ; il sembla le servir, mais de façon à ce que tout tournât à son avantage. D'abord, faisant d'une pierre deux coups, il obtint un siège au Parlement, grâce à Norfolk, le pire ennemi de Wolsey et le plus influent désormais au Conseil royal[32]. Puis, informé du désir intime de Henri VIII, qui ne voulait pas pousser aux

extrêmes, il fit échouer aux Communes le bill d'*attainder* contre Wolsey, et il présenta au roi une confession écrite du cardinal, où celui-ci avouait ses prétendus délits contre le *praemunire*. Cromwell s'acquit ainsi le renom d'avoir sauvé son maître en péril. Ce fut le premier avantage[33].

Le second fut de gagner le parti des Boleyn, tout en conservant une apparente fidélité à Wolsey[34]. Sur son conseil, le cardinal créa des pensions à ses pires ennemis sur ce qui lui restait de biens[35]. Quelques centaines de livres sterling ne pouvaient suffire pour apaiser leur haine, mais elles les disposèrent bien en faveur de l'agent qui les leur avait procurées[36].

A la mort de Wolsey, Cromwell se procura une entrevue avec le roi, où par quelque coup de maître il sut gagner sa faveur. Selon l'ambassadeur impérial[37], il fascina Henri par la promesse de « le faire le plus riche roi que oncques fut en Angleterre » ; selon Reginald Pole[38], il lui suggéra l'idée, pour en finir avec le divorce, de se déclarer chef de l'Église d'Angleterre : « Le royaume était actuellement un monstre à deux têtes ; mais si le roi prenait en main l'autorité usurpée par le pape, les difficultés présentes s'évanouiraient, et les gens d'Église deviendraient les serviles ministres de sa volonté[39]. » Peut-être même Cromwell insinua-t-il les deux choses. Toujours est-il que l'entrevue se termina par sa nomination au Conseil Privé.

Devenu conseiller du roi, Cromwell, d'après certains historiens, aurait inspiré toute la politique schismatique de 1530 à 1533, qui progressivement relâcha et rompit tout lien de l'Église d'Angleterre avec Rome[40]. Si l'on objecte le silence que gardent sur son rôle les ambassadeurs à la cour de Londres et l'impression commune du pays qui attribue tout au roi, on peut répondre que, pour prévenir toute révolte contre des mesures révolutionnaires et impopulaires, il fallait que le roi parût seul,

afin d'en imposer par son autorité; innovations considérables demandent haute sanction; à une politique qui sapait des principes anciens et respectés, qui ne craignait pas d'affronter et de combattre le plus haut pouvoir de la chrétienté, il ne convenait pas d'associer le nom obscur d'un avoué enrichi aussi peu estimé qu'estimable; pour une telle œuvre, un tel ministre requérait l'ombre et l'arrière-plan [41].

Ce qui est certain, c'est qu'en 1533 Chapuis constate que Cromwell « est fort puissant auprès du roi » [41]; et plus tard il écrira [42] que, depuis sa nomination au Conseil Privé (1530), « la puissance de Cromwell a constamment grandi, au point qu'il a maintenant plus d'influence sur son maître que n'en a jamais eu le cardinal, car du temps de ce dernier, le roi écoutait parfois les conseils de Campton, du duc de Suffolk et de quelques autres; aujourd'hui tout se fait sur l'ordre de Cromwell. Le chancelier n'est qu'un instrument entre ses mains ». Les ambassadeurs français diront également que Cromwell, « depuis la mort du cardinal a le principal maniement des affaires de ce royaulme » [43], que « luy seul peut plus que nul autre environ le roy son maître; et n'eut oncques le feu cardinal d'Yorck meilleur faveur ni crédit » [44]. François Ier applaudira à la chute du « si meschant et malheureux instrument » d'une politique néfaste, chute dont il attend pour le « comun bien de l'Église, des princes, des nobles et généralement de tout le peuple d'Angleterre, repoz paix et tranquillité » [45]. La satisfaction de l'empereur et de Granvelle ne sera pas moins grande [46]; et Paul III se reprendra à espérer [47]. Aux yeux des contemporains, Cromwell fut donc le principal agent et instigateur du despotisme royal.

* * *

La puissance de Cromwell vint de ce que ses théories concordaient avec celles du roi et tendaient à faire Henri

tout-puissant. Son ministère fut l'âge d'or de l'absolutisme Tudor ; n'avait-il pas pour idéal le despotisme du Grand Turc[48]. De Wolsey il avait appris quelle était l'humeur du prince ; et son principe tiré de Machiavel était de toujours la flatter, comme il s'en loua devant Reginald Pole[49]. Pour lui, la *République* de Platon n'était rien à côté du *Prince* de Machiavel. Jugeant la vie crûment et hors de tout idéal, sentiment ou morale ne le pouvaient toucher. Avide, rusé, prompt, décidé, précis jusqu'à la passion du détail, inaccessible à la compassion, cruel même, il marcha droit au but, trempant comme l'acier la volonté du souverain, affermissant ses pas dans l'ascension continue vers le pouvoir d'un seul[50]. « Peu de mots, pour un homme d'expérience, valent de gros volumes et même des livres entiers de philosophie », avait-il coutume de dire. Richesse c'est puissance : il fera regorger le Trésor des biens d'Église[51] ; l'autorité spirituelle de Rome limite celle du monarque : qu'elle soit abolie en faveur du roi[52] ; peut-être des volontés se dresseront-elles contre l'arbitraire royal, des lois sanguinaires, telles qu'en peut seule forger la tyrannie, les briseront[53]. Si, moins diplomate que Wolsey, il voit mal les difficultés de la politique extérieure, dans la politique intérieure il est passé maître, grâce à sa merveilleuse habileté pour créer de nouvelles sources de revenus, grâce à sa connaissance profonde de la noblesse, du monde des affaires et du clergé, qu'il doit à sa faculté toute spéciale d'inventorier et d'évaluer, à ses antécédents de prêteur, d'avoué, de commerçant et d'homme d'affaires, qu'il devra à sa charge de vicaire général du chef suprême de l'Église. Durant dix années, il gouvernera sans conteste et tâchera de diriger le Parlement. Dans ses propres pas marche une escorte de partisans-valets, dociles, rapides et inflexibles dans l'exécution des ordres, comme lui arrogants et impopulaires, qui appliqueront ses méthodes et ses principes pour remanier la propriété territoriale, aux dépens des monastères et en faveur d'une

aristocratie nouvelle[54]. Par sa puissance de travail et sa volonté de fer, il domine au Conseil, dont les membres voient leur office en partie absorbé par lui : le chancelier Audeley reconnaît que Cromwell a singulièrement réduit son rôle, Norfolk, qui le déteste, courbe devant lui l'échine, et le lord-amiral, en sa présence s'est habitué « à ployer à tous ventz »[55]. Sa chute surprendra ceux qui l'auront provoquée : « C'est certes une chose d'aultant plus merveilleuse, écrira l'ambassadeur français[56] qu'elle est venue contre l'oppinion et l'expectation de tout le monde. »

Le Parlement était le seul contrepoids à l'autorité royale, Cromwell chercha à réduire son rôle et à le rendre plus docile, plus *tractable* selon son expression. On le voit intervenir directement dans les élections de 1536 et surtout dans celles de 1539[57]. Cette dernière année, il fait passer une mesure à laquelle il songeait depuis longtemps et qui ne laissait au Parlement pour beaucoup de choses que le droit d'enregistrement[58]; les Chambres votèrent que toute ordonnance royale aurait par elle-même désormais force de loi, sauf celles qui concernent la vie, les biens, la liberté ou les lois établies ; encore ces exceptions ne concernaient-elles point ceux qui étaient poursuivis pour hérésie[59]. Cet Acte que Hume[60] appelle « détestable », parce qu'il eût été « la ruine totale de la constitution anglaise », fut si impopulaire que le roi en usa peu et que, lui mort, il fut aussitôt aboli[61]. Mais la grande idée constitutionnelle du despote Cromwell était de gouverner par le Conseil royal plutôt que par le Parlement[62].

Une des conditions de l'absolutisme royal c'est la richesse. Aussi Cromwell, qui avait promis de faire Henri le plus riche roi qui fût jamais en Angleterre et même dans la chrétienté[63], s'occupa-t-il d'abord de faire transférer à la couronne tout ce qui jusque-là avait été payé à la curie romaine : les deux lois sur les Annates et celle sur le Denier de Saint-Pierre lui sont attribuées par Chapuis ;

« tout cela est conseil de Cromwell[64]. » Il s'occupera de la frappe de la monnaie[65] et s'emploiera à faire voter le si discuté et si impopulaire *Statute of Uses* (1536) qui rétablissait en faveur de la couronne les anciens droits féodaux[66]. Nous avons vu sa part dans la suppression des monastères, qui devait remplir le trésor royal[67] ; le « Pelerinage de Grâce » en 1536 l'en désignera comme l'auteur responsable et réclamera sa mort[68].

La suprématie royale dans l'Église, raffinement et complément du despotisme, triompha grâce à Cromwell, qu'elle eût été ou non inspirée par lui. Il en appliqua les lois avec une rigueur implacable et une barbare brutalité : les chartreux de Londres, « la sainte fille du Kent », Fisher, More, et les autres victimes de la suprématie royale furent poursuivies, enquêtées, jugées et condamnées sous sa direction. Son mémorandum, les actes d'accusation, les interrogatoires en font foi[69]. Le verdict est dicté d'avance, le jugement n'est qu'une formalité. On lit sur son agenda : « *Item*, expédier l'abbé de Reading à Reading, pour y être *jugé et exécuté* avec ses complices. *Item*, l'abbé de Glaston sera jugé à Glaston et exécuté en ce lieu avec ses complices. » Et, ce qui est plus stupéfiant encore : « *Item*, veiller à ce que les preuves soient bien choisies, et l'acte d'accusation bien dressé contre les susdits abbés et leurs complices. » De justice, Cromwell se préoccupe peu : « *Item*, quel est le bon plaisir du roi pour le savant homme renfermé à la Tour ? » Ce savant homme, c'est Thomas More[70].

Cromwell, pour l'exécution de ses ordres, avait établi une police secrète. La délation, il l'érigea en une sorte d'institution d'État. Non seulement tout sujet dut déclarer à la justice quiconque violait les prescriptions du ministre et passait pour fauteur de l'évêque de Rome[71], mais encore un système compliqué d'espionnage enserra dans ses rets perfides le pays tout entier. « Dans chaque comté, dit l'historien anglican Hook[72], dans chaque vil-

lage, presque dans chaque maison, Cromwell avait une bande mystérieuse de délateurs et d'espions. » Ses agents étaient partout, pour lui rapporter les sermons des prédicateurs, les conversations des gentilshommes à table, les plaintes et les murmures contre sa tyrannie, les plaisanteries à son adresse, les paroles d'admiration pour les victimes. Le suspect reçoit l'ordre immédiat de prêter le serment à la suprématie royale ; cité à comparaître devant le Conseil, à Londres, sa maison est fouillée, saccagée. Pour avoir blâmé dans une conversation privée la spoliation d'une châsse, un habitant de Worcester est poursuivi, et l'abbé de Colchester pendu à la porte de son abbaye, pour n'avoir pas dissimulé sa sympathie à l'égard de Fisher et de More[73]. Bien que le Parlement ne soit point exclu des affaires publiques[74], le gouvernement de Cromwel, surtout de 1534 à 1540, marque une période unique dans l'histoire d'Angleterre, une période de farouche despotisme, sombre et triste en comparaison de la radieuse aurore du règne, et enveloppée dans une atmosphère de plus en plus dense de suspicion, de violence, de pillage. La terreur s'assit à chaque foyer et dompta le pays. « Cromwell, dit Mendez Silva, accomplissait librement ses atrocités, donnant à entendre qu'elles étaient utiles au prince, pour l'affermissement de sa couronne et la sujétion de ses sujets[75]. »

C'est que sa charge de vicaire général du roi dans les choses spirituelles (1535) lui donnait un pouvoir sans égal. Il participait à la suprématie royale, qu'il était libre de déléguer à son tour : il jouissait de « toute la juridiction, autorité et puissance ecclésiastique, appartenant au roi comme chef suprême de l'Église » ; il pouvait « examiner, discuter et traiter à fond, expédier, régler toute cause ecclésiastique relevant de l'autorité du chef suprême de l'Église anglicane ». Vice-gérant du pouvoir royal dans les choses spirituelles, son autorité ne fut point limitée au temps de la visite ecclésiastique[76]. Ces pouvoirs sans pré-

cédents le placèrent immédiatement après le roi, dont il concentra par délégation la puissance temporelle et spirituelle. La situation de Cromwell est unique dans l'histoire d'Angleterre. En Convocation, il siège au-dessus des évêques et des archevêques et il signe le premier[77] ; au Parlement, il a le pas sur les nobles de tout rang ; et la loi sur la préséance de 1539[78] lui donne rang aussitôt après les princes du sang. Il peut s'enquérir des mœurs et des opinions du clergé, réformer les lois d'Église, désigner les évêques à élire, leur donner l'investiture. Ce qu'il édicte de son autorité en matière ecclésiastique, il l'appelle Injonctions[79]. Le primat d'Angleterre même doit prendre ses ordres. Jamais laïc de si basse origine n'eut pouvoirs si exorbitants.

Comme ministre d'État, il est également tout-puissant. Sa charge de premier secrétaire du roi l'emporte à elle seule sur les trois secrétaireries d'État qui aujourd'hui la remplacent. Toute la correspondance est remise à Cromwell, lequel choisit et prépare ce qu'il juge bon de communiquer à Sa Majesté : tout lui passe sous les yeux, que ce soit de l'étranger ou du royaume, il efface ce qu'il veut et fait exécuter des copies qui seront soumises au roi. Cet office de secrétaire le met en relation quotidienne avec Henri, qu'il peut approcher à toute heure ; son influence en est à tel point accrue que tous les fonctionnaires sont bientôt mis à l'écart. Durant les dix années de son ministère, il ne quitte jamais le roi pour longtemps, tandis qu'il réussit à éloigner ses deux principaux concurrents, les chefs du parti modéré : Norfolk et Gardiner ; en 1535, le duc doit se retirer dans ses propriétés de Kenninghall[80], et Gardiner est envoyé en France comme ambassadeur[81].

« L'élévation de Cromwell, dit lors Campbell ressemble, plutôt à celle d'un esclave tout à coup institué premier vizir par quelque despote oriental qu'à celle d'un ministre d'État porté aux honneurs, au sein d'une monarchie constitutionnelle. » Conseiller privé en 1531, il devint l'année

suivante gardien des joyaux de la couronne, membre de l'Échiquier, maître des gardes royaux[82], en 1533, chancelier de l'Échiquier, premier secrétaire du roi et maître de la cour des Rôles en 1534, vicaire général en 1535, Lord du sceau privé et vice-gérant du roi au spirituel en 1536, baron Cromwell d'Okeham la même année, chevalier de la Jarretière en août 1537, pair et comte d'Essex en 1540[83]. Dans les sept dernières années de son ministère, il ne reçut pas moins de dix-neuf offices lucratifs, qui gonflèrent singulièrement sa fortune.

Celle-ci s'était aussi accrue du butin monastique. Abbés et prieurs avaient prodigué au vicaire général donations et cadeaux, dans l'espoir d'être épargnés[84]; nombre d'objets précieux, comme croix et reliquaires lui furent envoyés par ses agents, et on les trouva chez lui, après sa mort. Il s'appropria sept monastères, avec leurs dépendances, en différents comtés du royaume[85]. Son fils, qui alla s'installer dans l'un d'eux, écrit que Mrs Cromwell, sa femme, s'y trouve fort confortablement. Quiconque a besoin de sa recommandation sait le moyen de l'obtenir : aussi reçoit-il faucons irlandais de Bath, hongres de Tewkesbury, poissons de Croyland [Crowland], pommes de Kingslangley, perdrix et faisans de Harrow, fromages même[86].

Cromwell mène grand train[87], distribue des cadeaux royaux, dépense sans compter pour ses plaisirs, bâtit de somptueuses demeures qu'il meuble avec luxe[88]. Il aime les manifestations recherchées et riches de l'art : pièces rares d'orfèvrerie et de joaillerie[89], manuscrits précieux[90], œuvres célèbres de l'humanisme italien[91]. Dès 1534, le peintre attitré de la cour, Holbein, fait son portrait[92]. Cet ancien cardeur a des allures de prince ; sa porte est assiégée de gens qui recherchent sa faveur[93]; et Chapuis, en 1536, rapporte à Charles-Quint le bruit qui court de son mariage avec la fille du roi, la princesse Marie[94].

Non moins qu'Holbein, l'ambassadeur impérial nous a laissé de Cromwell un vivant portrait. Petit, corpulent, le

visage large, rasé et à double menton, les cheveux coupés ras, il avait une bouche petite et cruelle, dont la lèvre supérieure s'allongeait démesurément ; par leur mobilité extrême ses yeux gris éveillaient l'attention. Son allure gauche, bizarre, semblait indiquer une certaine lourdeur d'esprit ; mais dans la conversation, son visage s'animait et prenait une expression d'intelligence et de finesse subtile qui contrastait avec l'ordinaire apparence [95]. Sa parole aisée, spirituelle, aimable même, il l'accompagnait souvent d'un regard oblique et malin. Cette mobilité faciale n'était que la manifestation extérieure de l'extrême facilité de s'adapter au milieu, laquelle le faisait varier de ton, d'attitude et de conduite selon gens et circonstances. Nul mieux que lui ne savait flatter, quand il y avait intérêt ; nul n'était plus dur et plus cruel, lorsqu'il pouvait sans risque rudoyer et commander. L'utilitarisme fut le trait essentiel de son caractère [96]. A Reginald Pole il ne s'en cacha point [97]. Les pensées de Machiavel, il les avait faites siennes : « La mauvaise foi est toujours nécessaire à quiconque veut d'un état médiocre s'élever au pouvoir [98]. Il faut contrefaire l'insensé, en louant, parlant, voyant et agissant contre sa propre pensée, afin de plaire au prince. Par là vous assurez votre tranquillité, et vous partagez sans péril avec lui toute sa bonne fortune [99]. Quand les actions d'un homme l'accusent, le résultat, s'il est heureux, le justifie [100]. » Telles furent les maximes du ministre qui, pendant dix années, tint en mains les destinées de l'Angleterre, et qui fut, selon Foxe, « une puissante colonne pour soutenir l'Église du Christ ».

* * *

En matière religieuse, Cromwell fut, avec Cranmer, le chef du parti avancé. Quels que fussent ses sentiments intimes, — sa religion fut avant tout la politique — on le considéra, dans le royaume et à l'étranger, comme le protagoniste des idées protestantes [101]. Les rebelles du Nord

le dénoncent comme tel au roi. Mélanchton et les princes d'Allemagne célèbrent ses louanges, tandis que François Ier et Charles-Quint le détestent également[102]. De fait, la lutte entre lui et ses adversaires fut celle du parti réformateur et du parti orthodoxe ou modéré; et sa chute coïncide avec le triomphe de la réaction.

En qualité de vice-gérant du chef suprême de l'Église d'Angleterre, Cromwell intervint dans le dogme et la discipline ecclésiastiques et joua un rôle important dans la Réforme, rôle qui eût été plus important encore, si le roi ne l'avait renversé à l'apogée de sa grandeur.

La Ire Confession de foi (1536) est une sorte de compromis entre l'ancienne foi et la nouvelle[103], et si elle n'est pas réellement protestante, c'est que le vicaire général et Cranmer n'osèrent s'opposer à la théologie du chef suprême lui-même[104]. A la Convocation qui la discuta, Cromwell introduisit, pour l'influencer, le flamand Alexandre Alane, qui devait prêcher sur les sacrements et la foi dans le sens luthérien; après son premier discours, les évêques réclamèrent son exclusion comme étranger et intrus[105]. Les VI articles de 1539, qui marquent une réaction, ne furent pas présentés au Parlement par Cromwell, mais par le duc de Norfolk, son plus terrible adversaire[106].

A Oxford, et surtout à Cambridge dont il devint chancelier à la mort de Fisher, Cromwell bannit le droit canon, la scolastique avec ses « questions frivoles, ses gloses obscures », il développe l'étude de la Bible : des cours publics, fréquents, de grec et d'hébreu sont institués, et l'enseignement de la théologie devra désormais s'appuyer sur la seule Écriture « conformément au sens du texte et non à la façon de Scott ». Il renouvelle professeurs, règlements et chaires; Leigh et Ap Rice, ses fidèles, que distinguent leurs manières hautaines et cassantes, veilleront à l'exécution de ses ordres (septembre 1535)[107].

Cromwell réforme le culte des images et des saints,

sans l'abolir toutefois. Les « Injonctions » de 1536 prescrivent au clergé de ne plus glorifier les images et les reliques par superstition ou lucre, de détourner le peuple des pèlerinages, de l'exhorter à donner son argent aux pauvres plutôt qu'à toutes ces superstitions et hypocrisies, de ne plus observer les « jours de fête superstitieux », c'est-à-dire des saints[108]. Les ordonnances pour la visite des monastères (1536) défendent également aux religieux de montrer des reliques, pour en retirer quelque aumône[109]. Selon les « Injonctions » de 1538, tout curé doit prêcher, chaque trimestre au moins, contre l'usage d'offrir argent ou cierges aux reliques et aux images ; défense expresse d'allumer des cierges ailleurs que devant le Saint-Sacrement ; suppression dans les litanies de l'*ora pro nobis* après le nom de nombreux saints, sous prétexte de donner plus de temps aux suffrages qui suivent[110].

Depuis 1538, la croisade contre les reliques et les images marcha de pair avec la dissolution des monastères. Certaines reliques apocryphes ou dévotions superstitieuses furent le point de départ d'une dévastation quasi générale. La fameuse « Croix de Boxley » (comté de Kent), Christ articulé, dont les yeux et les lèvres se mouvaient par un ingénieux mécanisme, fut exhibée sur la place de la ville voisine (Maidstone), transportée à Londres, et livrée aux quolibets de la plèbe, qui la mit en pièces devant Saint-Paul, tandis que l'évêque de Rochester, Hilsey, tonnait en chaire contre le culte des reliques et des images[111]. On détruisit le précieux sang de Hayles, qui passait pour le sang de Jésus-Christ mais n'était pas l'objet de supercherie, comme le prouva l'abbé ; et Hilsey déclara, à Saint-Paul, que ce n'était que du miel coloré de safran[112]. Le *Darwell Gardan*, statue de bois à qui les gens du pays de Galles attribuaient le pouvoir de retirer les âmes de l'enfer[113], fut traînée à Londres, et jetée sur le bûcher où brûlait le franciscain John Forest, un des martyrs de la suprématie royale : l'évêque de Worcester

en même temps déblatérait contre le pape et la superstition [114]. Les réformés jubilent. « Dagon, écrit l'un d'eux [115], gît à terre ; Baal de Babylone a été mis en pièces. »

Des dévotions superstitieuses on passa à celles qui ne l'étaient pas. Certains sanctuaires célèbres, comme ceux de la Vierge d'Ipswich, de Sainte-Anne de Buxton, de Notre-Dame de Walsingham, fameuse en Angleterre comme l'est aujourd'hui Notre-Dame de Lourdes, tous ces sanctuaires furent profanés [116]. Les châsses de saint Richard à Chichester, de saint Swithun à Winchester, de saint Cuthbert à Durham, furent vidées de leurs reliques et envoyées à la Tour de Londres (1538) [117]. Celle de saint Thomas Becket à Cantorbery était la plus célèbre et la plus riche de toutes ; en or ciselé, constellée de pierres précieuses, elle avait pour principal ornement un rubis d'une extrême beauté, « le royal de France » que Louis VII avait donné en 1179 [118] ; on la mit en morceaux, et le métal avec les joyaux, fut envoyé au Trésor. Le saint fut déclaré traître, pour avoir osé, de son vivant, résister au roi et défendre les libertés ecclésiastiques ; on supprima sa fête, son office, toute prière en son honneur ; et l'on brûla son corps dont les cendres furent jetées au vent (automne 1538) [119]. Toutefois la farce judiciaire où le roi aurait sommé le saint à comparaître et l'aurait fait représenter, après trente jours, par un procureur, ne repose sur aucun fondement [120]. Il ne reste plus aujourd'hui en Angleterre que la châsse d'Édouard le Confesseur, à Westminster, refaite au temps de Marie Tudor.

Cromwell montra beaucoup de zèle pour la publication et la vulgarisation de la Bible en anglais. Lui et Cranmer insistent, à la Convocation de 1534, pour qu'on en demande une traduction au roi [121]. L'année suivante il adopte celle de son ami Miles Coverdale, qui combinait la Vulgate avec la version de Luther [122]. Mais la Convocation de 1536, ne l'ayant pas adoptée [123], Cromwell la remplaça en 1537 par la version de John Rogers (Matthews' Bible), combinai-

son elle-même des textes de Coverdale et de Tyndale, hérétique brûlé, l'année précédente, à Vilvorde près Bruxelles[125]. Mais comme l'édition n'était pas assez considérable pour suffire à la nation entière, et que certaines préfaces et notes choquaient par trop, l'imprimeur de Londres Grafton obtint licence de publier une Bible d'un plus grand format, à Paris, où le papier, les caractères et les typographes étaient meilleurs qu'en Angleterre (1538-1539)[126]. On croyait l'ouvrage presque achevé, et Cromwell en prescrivait déjà l'achat[127], lorsque Regnault, l'imprimeur français, fut cité devant l'Inquisiteur général et son édition (2.500 exemplaires) brûlée place Maubert[127]. Les Anglais s'enfuirent. Cromwell, qui en était pour 600 marcs de sa poche, réclama ; et l'ambassadeur Bonner, le nouvel évêque de Hereford, obtint enfin les planches et quelques typographes français qui achevèrent à Londres l'impression, en avril 1539[128]. Cette Bible in-folio, connue sous le nom de « the Great Bible », fut seule autorisée[129]. Les ordonnances de 1538 en prescrivent l'achat à toute église paroissiale ; on devra la placer dans un endroit où tout fidèle puisse commodément la lire ; les évêques veilleront à ce que chaque maison en possède un exemplaire[130]. Grâce à Cromwell et Cranmer, la traduction de Tyndale, condamnée et brûlée peu auparavant en Angleterre, était devenue la version officielle[131].

* * *

Tout cet ensemble de réformes dans le sens luthérien, joint à la dissolution des monastères et à la rupture avec Rome, avait bien disposé les protestants d'Allemagne avec l'Angleterre. Ils espéraient qu'on arriverait à quelque entente doctrinale : de là les conférences de Wittenberg (1536) et de Londres (1538)[132]. Cromwell inclinait fort vers eux[133] ; leur alliance contre Charles-Quint était devenue sa politique, alors que celle de Henri VIII et de Wol-

sey avait consisté à profiter de la rivalité de François Ier et de l'empereur, pour s'allier tantôt avec l'un, tantôt avec l'autre, et maintenir ainsi un équilibre qui mettait l'Angleterre à l'abri de toute attaque combinée des deux adversaires [134]. Mais voici que François et Charles semblaient réconciliés et unis. La trêve de Nice et l'entrevue d'Aigues-Mortes (1538) avaient déjà semé l'alarme en toute l'Angleterre [135]. Maintenant le chevaleresque roi de France venait de permettre à l'empereur de traverser son royaume, pour courir au secours des Flandres ; à Loches, les deux anciens adversaires se donnèrent de mutuelles marques d'amitié, et François accompagna Charles dans son voyage vers le nord ; le jour du nouvel an (1540), ils entraient ensemble à Paris, où huit jours se passèrent en joûtes, fêtes et bals [136]. L'Angleterre suivait anxieuse ces manifestations d'entente cordiale [137]. L'heure était venue où la politique de Cromwell allait triompher.

Dès qu'il s'était aperçu d'un rapprochement entre la France et l'empire, Cromwell avait négocié le mariage du roi avec la belle-sœur de l'Électeur de Saxe, Anne de Clèves, base d'une future ûnion avec les princes protestants d'Allemagne ; et le roi s'y était prêté, afin d'accroître l'anxiété de Charles et le détourner d'une alliance avec François Ier contre l'Angleterre [138]. La crainte de cette alliance hâta un mariage qui était avant tout politique. Le jour où l'empereur entrait à Paris, Henri allait au-devant de sa fiancée, sur la route de Rochester [139]. Agée de trente-trois ans, Anne, qui employait son temps aux travaux d'aiguille, ne connaissait aucune langue étrangère ou ancienne, ne savait ni chanter ni jouer de quelque instrument [140]. Son portrait du Louvre par Holbein, quoique flatté, ne représentait certainement pas la femme d'une extraordinaire beauté que Cromwell prétendait lui faire épouser [141]. « Tous vantent sa beauté, avait écrit celui-ci le 18 mars précédent [142] ; elle surpasse en grâce la duchesse de Milan comme l'or du soleil la pâleur argentée de la lune. » Immé-

diat fut le désappointement. « Elle ne s'est trouvée si jeune qu'on pençoit, ny de si grande beaulté que tout le monde affermoit », remarque l'ambassadeur français, qui souligne l'inélégance de ses suivantes [143]. Pesante, commune, ignorant l'art de plaire, elle fit la plus désagréable impression sur le roi qui, à la première entrevue, « ne lui dit pas vingt mots ». « Qu'en pensez-vous, murmura-t-il à Cromwell? Ne l'avais-je pas dit? » Le Conseil réuni d'urgence eut ordre d'aviser à quelque expédient; il n'en trouva point [144]. « N'est-il donc point de remède, s'écria le roi; devrai je, malgré moi, accepter le joug? » A contre-cœur il fit procéder, le 6 janvier 1540, à la cérémonie du mariage [145]. « Elle ne me plaisait pas auparavant, déclara-t-il le lendemain à Cromwell, mais maintenant elle me déplaît bien davantage. » A l'auteur de cette déplaisante aventure Henri ne devait point pardonner. Ce par quoi Cromwell avait tenté de s'élever et de se maintenir au pouvoir allait provoquer sa chute [146].

Les mois suivants, l'horizon politique s'éclaircit, et de jour en jour apparut moindre l'utilité d'une union contre laquelle l'aversion royale ne faisait que croître. Charles-Quint avait étouffé la révolte des Flandres; et prêt à tenir tête aux princes de la ligue de Schmalkalden, il ne songeait plus à récompenser François de sa magnanimité. Il était décidé à ne pas céder Milan, que le roi de France convoitait toujours. Henri aperçut vite la scission entre les deux amis [147]; et jugeant plus sûre une alliance avec l'empereur qu'avec les princes allemands, il résolut d'abandonner Anne de Clèves qu'il n'avait jamais aimée, et de sacrifier la politique protestante de son ministre [148]. Cette politique à l'intérieur n'avait produit qu'une discordance périlleuse d'opinions, à laquelle avaient dû remédier les VI articles de 1539 [149]; à l'extérieur, elle était sur le point d'échouer [150]. Henri la sacrifierait donc et avec elle le ministre qui la représentait.

En même temps les adversaires de Cromwell, le parti

modéré, dont Gardiner, revenu de son ambassade en France, était le chef, faisait tout pour l'abattre et ruiner son crédit[151]. En avril 1540, l'ambassadeur français écrit que Cromwell commence à chanceler[152].

La chute du tout-puissant ministre cependant ne se produisit point sans de violentes et impressionnantes oscillations, analogues à celles qui chez nous précédèrent la ruine de Robespierre. Le vice-gérant s'était assuré des partisans au Parlement par son ingérence dans les élections de 1539 ; il avait rempli la cour et le gouvernement de ses créatures ; dans l'Église, où il désignait les élus de chaque siège vacant, une demi-douzaine d'évêques au moins, avec Cranmer à leur tête, penchaient pour sa politique religieuse[153] ; au Conseil, le chancelier Audeley et Wriothesley partageaient ses vues ; et un groupe de réformateurs, peu nombreux mais zélé et tapageur, faisait de son mieux pour prouver par des ballades et des sermons que le peuple désirait une réforme plus radicale encore[154]. Le Conseil Privé, écrit Marillac à cette époque, est divisé en deux partis qui cherchent à se détruire l'un l'autre ; l'un des deux doit succomber[155]. Le roi les laisse aux prises, jusqu'au moment où il jugera que l'heure d'intervenir a sonné. Alors l'habileté et les expédients financiers de son ministre ne suffiront plus à le lui faire préférer à l'union dans le Conseil et au maintien de la doctrine orthodoxe.

En février 1540, Barnes, le plus zélé des prédicateurs luthériens, et Gardiner se rencontrent à Saint-Paul, dans une joute théologique ; Barnes, forcé de se rétracter, est envoyé à la Tour[156] ; deux mois après, Gardiner rentre au Conseil Privé dont il avait été exclu, et l'on parle de Tunstall pour remplacer Cromwell comme vice-gérant[157]. Quelques jours plus tard, le Parlement est convoqué, et Cromwell se ressaisit, car il est passé maître en l'art de le diriger : dans le plus bref délai, trois millions de livres sterling affluent au Trésor[158] ; deux de ses amis intimes, Wriothesley et Sadler deviennent secrétaires d'État ; lui-même

est créé pair et comte d'Essex ; en mai, l'évêque de Chichester, Sampson, le meilleur ami de Gardiner, prend le chemin de la Tour, avec deux autres opposants, et Cranmer le remplace dans la chaire de Saint-Paul ; il est question de rendre à Barnes la liberté et à Latimer son évêché. Marillac croit que la balance « incline du costé de Cramvel », qui jamais n'eut près du roi plus de « crédit et d'auctorité »[159].

Mais le 10 juin, le capitaine de la garde arrête Cromwell en plein Conseil. Il proteste avec véhémence, « jecte son bonnet par despit en terre » ; puis tout espoir de salut lui échappant, il demande un prompt dénouement. Norfolk lui arrache le ruban de Saint-George, et Southampton, « aussi grant ennemy en l'adversité qu'amy en la prospérité », lui délie la Jarretière. Les uns l'appellent traître ; les autres crient qu'il doit être « jugé selon les loix sanguinaires » dont il est l'auteur. De Westminster il entre à la Tour ; et avant le crépuscule, ses biens, son mobilier où se trouvent « croix, calices, mittres, vases et autres choses venues de la despouille de l'Eglise » sont inventoriés : ce qui est un signe, remarque l'ambassadeur français, qu'aucune grâce ne lui sera faite. Le roi le dépouille de ses titres, et ordonne qu'on l'appelle « Thomas Cromwell » tout court, « tondeur de draps »[160].

Entre autres et nombreuses choses, on l'accuse de s'être opposé aux vues du roi en matière religieuse, d'avoir dit qu'il lui imposerait les siennes et « le feroit descendre aux doctrines nouvelles, deust-il lui-mesme prandre les armes à l'encontre de luy », d'avoir favorisé l'hérésie et ses fauteurs, de ne point croire « au très saint sacrement de l'autel et à d'autres articles de la foi chrétienne », en un mot d'avoir violé les VI Articles de 1539[161].

Également accusé d'avoir révélé des secrets à lui confiés par le roi au sujet d'Anne de Clèves, Henri en profite pour lui extorquer des preuves de « son manque de consentement » à un mariage qui lui répugne, puis pour le faire annuler par l'autorité ecclésiastique et le Parlement, les-

quels invoquent défaut de liberté et non consommation (9 et 12 juillet 1540)[162]. La veille de l'arrêt du Parlement, on parle déjà de son union avec Catherine Howard, nièce de Norfolk, sa cinquième femme[163]. Anne consent à tout de bonne grâce, reçoit pension, châteaux, honneurs, et se fixe en Angleterre où elle finira tranquillement ses jours (1558), la moins à plaindre de celles que sacrifia à son caprice Henri VIII[164].

Cromwell se montre aussi plat et lâche dans l'adversité qu'arrogant et superbe dans le succès. Il crie merci[165]. Le Parlement, par le procédé que, ministre, il avait inauguré contre la mère de Reginald Pole, le condamne sans l'avoir entendu (17-29 juin 1540)[166]. Déclaré hérétique et traître, c'est le bûcher ou la potence. Mais le roi commue la peine ; et le matin du 29 juillet, cinq jours après la dissolution du Parlement, sa tête tombe sous la hache du bourreau[167]. Sur l'échafaud, il proteste de mourir dans la religion ancienne et de n'avoir point favorisé l'hérésie[168], quoique tous le considèrent et aient continué[169] à le considérer comme « le principal auteur de ce qui avoit esté innové en la religion[170] ».

Envié des nobles pour son élévation rapide, détesté de tous ceux qui restaient attachés aux anciennes croyances, de tous ceux qu'avait atteints la ruine des monastères ou l'effet de ses lois sanguinaires, Cromwell vit s'écrouler en un jour grandeur et puissance[171]. De tous ses partisans personne n'avait osé élever la voix, sauf Cranmer, son plus fidèle adhérent, qui écrivit au roi une lettre timide pour sa défense[172].

Cranmer, avec Cromwell, était le chef du parti avancé. Ne partagerait-il pas le sort de son ami et allié ?

II

Au petit hameau d'Aslacton, entre Grantham et Nottingham, naquit le 2 juillet 1489, Thomas Cranmer,

« le premier archevêque réformé du royaume, dit Strype, et le plus grand instrument apres Dieu de l'heureuse réformation de cette église d'Angleterre, qui est fondée sur la piété, la sagesse, la direction et le sang de ce prélat »[173]. L'Église anglicane, selon les Anglicans eux-mêmes, est donc issue de Cranmer.

Thomas Cranmer, dont les armes représentent un chevron entre trois grues, appartenait à une famille besogneuse de la « gentry ». Comme il avait quatre sœurs et deux frères, on le destina, lui le cadet, ainsi que son plus jeune frère Edmund, à l'état ecclésiastique. Edmund suivit Thomas à l'Université de Cambridge, adopta les idées de la Réforme, se maria, devint archidiacre de Cantorbéry, se réfugia sur le continent au temps de Marie Tudor, et mourut à l'étranger en 1571.

Après avoir reçu les leçons d'un sévère et méchant maître d'école, Thomas entra vers 1504 à Jesus College, à Cambridge, où il eut comme camarades, Thomas Elyot, l'ami d'Ascham et More, traducteur d'Isocrate et de Plutarque, Thomas Goodrich, le futur évêque d'Ely et chancelier, John Bale, le fougueux évêque hérétique. Quand Érasme fut nommé à la chaire *Lady Margaret*, Cranmer avait vingt et un ans ; aucune relation ne s'établit entre lui et le grand humaniste. Au grec il préféra une jeune fille, qui vivait chez la maîtresse de l'auberge du Dauphin, et l'épousa ; un an plus tard, elle mourait[174].

Cranmer se livra alors à l'étude de la Bible, et vers l'âge de trente-quatre ans devint « lecteur » en théologie. En 1520, il reçut les ordres sacrés ; et quatre années plus tard, Wolsey lui offrit, dans son nouveau collège d'Oxford, un canonicat qu'il refusa. A cette époque, dira-t-il plus tard, les doctrines nouvelles l'affectaient déjà[175]. Rien cependant n'en transpira au dehors ; et il n'encourut aucun soupçon d'hétérodoxie, lorsque de 1525 à 1528 on pourchassa les jeunes luthériens de Cambridge surnommés « les Allemands », qui se réunissaient clandestinement à l'auberge

du Cheval-Blanc. C'est de Cambridge, du cercle restreint d'esprits formés aux doctrines germaniques, que devait en effet jaillir l'étincelle réformatrice [176].

En 1529, la peste éclate ; et Cranmer cherche un refuge à Waltham, chez une parente du nom de Cressy, qui lui confie l'éducation de ses deux fils. C'est là que la fortune vint inopinément le chercher [177]. C'était l'époque où la clôture subite du tribunal des légats avait ôté au roi presque tout espoir de résoudre, avec l'agrément de Rome, la question du divorce. Henri vint à Waltham pour y chasser. Gardiner, son secrétaire, et Edward Foxe, son aumônier, furent hébergés chez les Cressy. L'un et l'autre connaissaient Cranmer. Foxe était recteur de King's College à Cambridge et Gardiner avait professé à Trinity Hall. Les trois amis, durant le repas, parlèrent du divorce royal ; et on demanda l'avis de Cranmer. Celui-ci répondit qu'il n'avait nullement étudié le cas, mais que, théologien et non canoniste, il comprenait mal tous ces délais et imbroglios de la jurisprudence, dont mince peut-être serait le résultat ; qu'il faudrait soustraire la question aux hommes de loi et la soumettre aux théologiens des grandes Universités ; leur opinion obtenue sans grand travail et vite connue calmerait la conscience du roi. Quelques jours après, Gardiner et Foxe rapportaient au roi ces paroles. Henri manda Cranmer à Londres, le logea chez le père d'Anne Boleyn et lui fit écrire un livre sur le divorce, tandis que ses agents parcouraient l'Europe pour obtenir des Universités un avis favorable [178].

Cranmer est sans nul doute cet « homme extraordinairement vertueux et sage » dont Henri dit, à cette époque, suivre les conseils. Le livre achevé, on en distribua des copies manuscrites aux têtes principales de l'Université de Cambridge [179] ; et Cranmer vint en personne pour renforcer par sa dialectique les arguments de sa plume, si bien qu'en un jour il rallia à la cause royale cinq professeurs et quelques autres personnages [180].

Désormais la fortune de Cranmer est faite: ce n'est plus qu'une affaire de temps[181]. En décembre 1530, il accompagne à Bologne dans leur ambassade près du pape et de l'empereur le comte de Wiltshire, père d'Anne Boleyn, l'évêque de Londres, Stokesley, et l'archevêque d'York, Roland Lee[182]. L'ambassade terminée, Cranmer rejoint le savant Croke, son ami, à Venise, pour l'aider à obtenir des docteurs italiens une opinion en faveur du divorce; puis après être passé par Rome, où il essaye d'obtenir un bref du pape pour Henri[183], il revient en Angleterre. En récompense de ses services, il reçoit l'archidiaconé de Taunton, ville que représentait au Parlement son ami et futur allié, Thomas Cromwell[184].

En 1532, Henri le nomma ambassadeur près la cour impériale[185], avec la mission secrète de rechercher contre Charles-Quint l'alliance de la ligue protestante de Schmalkalden, et d'intriguer avec les docteurs luthériens pour obtenir leur avis en faveur du divorce[186]. Cranmer rencontra Charles-Quint à Ratisbonne et le suivit à la Diète de Nuremberg[187]. Là il fit connaissance du célèbre luthérien Osiandre, qui quelques années plus tard (1537) devait lui dédier sa Concordance des quatre évangiles; il le gagna à la cause du divorce[188], tandis qu'à la cour il s'en affichait effrontément l'adversaire[189]. La doctrine d'Osiandre eut sans doute quelque influence sur les idées théologiques de Cranmer, et sa nièce Marguerite n'en eut pas moins sur sa vie; car tout prêtre qu'il fut, Cranmer l'épousa[190]. En septembre 1532, il suivait à Linz, Vienne, Villach, puis en Italie, l'empereur Charles, qui se préparait, avec une armée de 300,000 hommes à repousser le Turc envahisseur[191]. Mais au milieu de novembre, il recevait à Mantoue l'ordre de regagner Londres sans retard[192].

Henri, certain de son appui dans la question du divorce, l'avait choisi pour remplacer Warham sur le siège primatial de Cantorbéry. Une intelligence vive et artificieuse au service d'un caractère sans énergie[193], voilà ce qu'il lui

fallait pour une affaire qui ne souffrait plus de délai. « D'une compréhension rapide, habile à la controverse, insinuant, l'esprit admirablement subtile et fécond en l'art de duper, insinuant », Cranmer, qui avait dépassé la quarantaine fut jugé l'homme de la situation. « Il n'était point de noirceurs auxquelles il ne s'entendit à donner les plus souriants aspects[194]. » Malgré les efforts de Chapuis, qui avertit l'empereur[195] et dépêcha à Rome un messager, et au grand scandale des défenseurs de Catherine, les bulles papales confirmant l'élection de Cranmer furent octroyées en consistoire, le 21 février 1533[196]. Charles-Quint, dont il avait endormi les soupçons et gagné la faveur, ne s'y était point opposé[197]. Le 30 mars, le nouvel archevêque était sacré par Longland[198]. Douze jours plus tard, il prenait en mains la cause du divorce, puis le 23 mai, déclarait invalide le mariage de Catherine et valide celui d'Anne Boleyn avec Henri[199]. Aussi R. Pole, dans son *De Unitate*, lui reprochera-t-il avec véhémence le schisme et ses lamentables suites : « N'êtes-vous pas coupable de tous ces maux ? »

Ministre servile des appétits du roi, dont le bon plaisir fut pour lui la loi suprême[200], Cranmer fut désormais le faiseur et le défaiseur des mariages royaux.

Henri en effet n'était pas au bout de ses embarras matrimoniaux. Après avoir remué ciel et terre et rompu avec Rome pour épouser Anne Boleyn, il en eut bientôt assez. De bonne heure il s'était plaint de son arrogance, et lui avait lancé d'amères et rudes paroles[201]. Son caprice était passé, et sa mauvaise humeur crut avec les fausses couches de la reine. Il n'avait pas encore d'héritier[202]. Anne, sous l'œil soupçonneux du roi et hostile de ses adversaires, craignit bientôt d'être « assolée et perdue »[203]. Elle s'était réjouie de la mort de Catherine sa rivale (8 janvier 1536)[204] ; et parlant de la princesse Marie elle avait dit : « Si j'ai un fils bientôt, comme je l'espère, je sais bien ce qu'il arrivera d'elle ». Mais le fils qu'elle mit au monde le

29 janvier 1536 était mort-né [206]. Dès lors elle fut perdue. Ce même jour, Chapuis, ignorant l'accident survenu, écrit que le bruit d'un nouveau divorce circule à la cour. Henri parlait, comme la première fois, de scrupules : séduit par la passion, son mariage devait être nul, puisque Dieu ne lui donnait pas d'héritier mâle [207]. Depuis quelques temps déjà, il était tombé amoureux de Jane Seymour, demoiselle d'honneur d'Anne, comme elle l'avait été de Catherine [207] ; et les Lords qui détestaient les Boleyn favorisaient cette intrigue. Le 2 mai 1536, Anne est soudain arrêtée et envoyée à la Tour. On l'accuse d'inceste avec son frère Lord Rochford, et d'adultère avec Sir Francis Weston, Henry Norris, William Brereton et Mark Smeton. Ses complices sont tous condamnés à mort, le 12 mai, pour crime de haute trahison. Trois jours plus tard, un jury de vingt-six pairs que préside son oncle, le duc de Norfolk, déclare coupable Anne Boleyn ; et le 19 mai, pour la première fois en Angleterre, roule sur l'échafaud la tête d'une reine [208].

La justice de ce châtiment est aujourd'hui encore objet grave de doute [209]. A un seul des complices, au musicien Smeton, la torture arrache quelque aveu ; les autres, dans la mort même, nièrent l'accusation [210]. Anne, pour laquelle il avait en vain compromis réputation et popularité, n'inspirait plus au roi qu'une aversion croissante. Un divorce eût paru donner raison au pape et confirmer sa sentence [211]. Cromwell, afin d'asseoir son pouvoir menacé, résolut froidement de sacrifier celle sur laquelle avait en grande partie reposé sa fortune, et il imagina le plan qui devait à la fois satisfaire la nation, l'empereur et le roi [212]. Anne « avant et après la réception du sainct sacrement affirma sur la dampnation de son âme » que jamais elle n'avait été infidèle au roi [213]. Sa dernière lettre, « de la triste prison de la Tour, ce 6 mai 1536 », est connue : « Que Votre Majesté n'imagine pas que sa malheureuse épouse se laissera persuader de confesser une faute dont elle

n'eut même jamais la pensée[214]. » Sur l'échafaud, où la fascina l'épée du bourreau, elle ne se démentit point[215]. Se lamentant d'être née, elle regretta que d'innocentes personnes eussent enduré la mort à cause d'elle. « Quant à mes offenses, ajouta-t-elle, je n'accuserai ici personne. Dieu les connaît. Je les remets à sa clémence, le priant d'avoir pitié de mon âme, et de conserver longtemps pour vous gouverner, mon souverain et maître, le roi, très bon, très noble et très aimable prince[216]. »

« Le très bon, très noble et très aimable prince » avait passé les jours précédents en fêtes nocturnes et bruyantes sur la Tamise, qui écœurèrent jusqu'aux ennemis de la reine[217]; il se vêtit de blanc, le matin de l'exécution[218]; et le lendemain, il se fiançait à Jane Seymour pour l'épouser dix jours plus tard[219]. Ce fut une désillusion pour Paul III, qui, à la chute d'Anne Boleyn, avait espéré le retour du roi à l'unité, en le mariant avec la fille de François Ier, Madeleine[220].

Quarante-huit heures avant la mort d'Anne Boleyn, Cranmer, qui avait d'abord intercédé en sa faveur[221], assisté d'une cour ecclésiastique, déclara nul le mariage que trois ans plus tôt il avait solennellement prononcé valide. Comme motifs juridiques, soigneusement gardés secrets, il dut invoquer l'engagement antérieur d'Anne avec Sir Percy de Northumberland[222], que celui-ci nia d'ailleurs par serment, ou l'empêchement d'affinité qui résultait des relations du roi avec la sœur d'Anne Boleyn; Clément VII en avait dispensé (1528), mais l'Église d'Angleterre, ayant depuis lors répudié le pouvoir pontifical, l'obstacle canonique restait[223]. La sentence de Cranmer, approuvée en Convocation[224], le Parlement, par une loi du 1er juillet 1536, la confirma. Élisabeth, comme Marie, était bâtarde[225].

Le jour même où tombait la tête d'Anne Boleyn, Cranmer accordait au roi une dispense de consanguinité, pour épouser Jane Seymour, qui descendait

d'Édouard III[226]. Le 12 octobre 1537, naquit, à la grande joie du roi, le futur Édouard VI, dont Cranmer fut le parrain. Neuf jours plus tard mourait la reine, « la plus discrète, la plus modeste et la plus jolie de toutes les femmes du roi », selon Lord Herbert[227]. Si elle eût vécu, elle aurait peut-être épargné à Henri la tragi-comédie d'Annes de Clèves et la tragédie de Catherine Howard.

Marié par politique à une princesse allemande qui lui déplaisait (6 janvier 1540), Henri profita de la chute de Cromwell pour faire déclarer nulle cette union. Et Cranmer, qui l'avait bénite et y avait poussé le roi, afin de promouvoir en Angleterre la Réforme, fut le premier à en voter l'annulation (9 juillet 1540)[228].

Dix-neuf jours après que la Convocation eut invalidé son mariage, Henri VIII se lançait dans une nouvelle aventure matrimoniale[229] : il épousait sans solennité, à Oatlands, la jeune nièce de Norfolk, « une dame de grant beauté », Catherine Howard[230]. Cette fois, c'était le bonheur. Le roi disait à tous sa joie et son plein contentement[231]. Le jour de la Toussaint 1541, il ordonna à son chapelain, l'évêque de Lincoln, de chanter un *Te Deum* pour la vie si douce que lui procurait et lui procurerait certainement longtemps encore la reine. Vingt-quatre heures après, Cranmer apprenait au roi l'infidélité de Catherine Howard ; elle s'était mal conduite avant son mariage[232]. L'archevêque eut charge d'obtenir les aveux de la reine ; ils furent complets, et une enquête prouva même qu'elle n'avait pas été fidèle, après son mariage[233]. Henri, après s'être refusé quelques jours à admettre la vérité, se laissa emporter à des accès faisant craindre qu'il ne « fust altéré de son bon sens » : tantôt « il demandoit une espée, disant qu'il vouloit tuer celle qu'il avoit tant aymée » ; tantôt, il « demandoit soubdainement chevaulx, sans dire quelle part prétendoit aller » ; tantôt, appelant la reine « meschante et villayne », il éclatait en sanglots, « regretant le malheur qu'il avoit eu à rencontrer femmes

si mal conditionnées et regectant la coulpe de ce dernier meschaif sur ceux de son conseil »[235]. La famille entière des Howard fut en danger. Norfolk s'en tira, en dénonçant les « trahisons répétées » de sa nièce, en prenant la part la plus active au procès, en approuvant les poursuites contre sa propre mère, car « telle est la coustume de ce pays, qu'il convient ceulx de mesme sang se mainctenir ainsi et faire force à nature, pour donner à congnoistre qu'ils ne particippent aux delictz de leurs parens »[236]. Mais sa mère, la duchesse douairière de Norfolk[237], son frère, William Howard[238], sa sœur, la comtesse de Bridgewater[239], sa belle-sœur[240], furent condamnés à la prison perpétuelle et à la confiscation de leurs biens, pour avoir tu la conduite de la reine. Le Parlement, étirant une fois de plus la loi déjà si élastique sur la trahison, pour faire d'une faute contre la morale un crime de lèse-majesté, lança un bill d'*attainder* contre Catherine Howard (16 janvier 1542)[241], qui fut la seconde femme de Henri VIII décapitée. « Transportée de nuyct en un vieil monastère de nonnains qui soulloit estre nommé Syon »[242], elle y resta jusqu'à l'avant-veille de sa mort. Amenée à la Tour, une crise de désespoir fait hésiter sur le jour de l'exécution : « elle pleure, crye et se tourmente misérablement, sans aucune interruption ». Après lui avoir laissé « le loysir et commodité de se résouldre et penser au faict de sa conscience », on la traîne à l'échafaud, le 13 février, « à neuf heures du matin » ; elle est « si foible que à peyne peut-elle parler » ; elle se tourne cependant vers le peuple, « confessant en peu de parolles qu'elle avoit mérité non pas une mort, mais cent... à cause de ce qu'elle avoit si malheureusement offensé le roy son seigneur, qui l'avoit si gratieusement traictée ». Puis en présence de Norfolk et de Surrey[243], son oncle et son cousin germain, « sa teste est tranchée d'une congnée, selon la mode du pays. » Lady Rocheford dont le mari avait été décapité à cause d'Anne Boleyn, à cause de Catherine Howard subit le

même sort[245]. Ainsi prit « fin cette piteuse tragédye »[246].

Après une prudente expectative d'un an et demi, Henri atteignit enfin le port, en épousant sa sixième femme, Catherine Parr, deux fois veuve[247], quoique de vingt ans plus jeune que lui, matrone épaisse, « loin d'être aussi belle qu'Anne de Clèves », au dire de l'ambassadeur impérial. Bien que son dernier mari, Lord Latimer, eût été un des chefs du Pèlerinage de Grâce, elle était suspecte, et non sans raison, de sympathie pour les idées nouvelles. Réservée, attentive à prévenir les bourrasques d'humeur et à soulager les infirmités précoces du royal époux, douce et d'esprit discipliné, toute à ses dévotions et à ses livres, elle eut sur le roi une influence dont elle sut discrètement user pour les amis de la Réforme. A l'éducation d'Édouard et d'Élisabeth elle imprima sa marque ; et Cranmer eut en elle une alliée. Ce ne fut pas lui toutefois qui la maria, mais, par une bizarrerie du sort, l'adversaire le plus déterminé des novateurs, l'évêque Gardiner.

* * *

Cranmer fut un des plus chauds partisans de la suprématie royale. Il raconte que, professeur à Cambridge, « il priait en secret pour l'abolition dans le royaume du pouvoir papal »[248]. Quatre jours avant son sacre, il écrit de sa propre main une protestation, où il déclare nul le serment d'obédience qu'il va prêter au pape, le considérant comme une pure formalité qui n'enchaînerait en rien sa liberté dans tout ce qui concernait la réforme de la religion et le gouvernement de l'Église d'Angleterre : « son archevêché, il ne le veut tenir de nul autre que du roi »[249]. Après sa sentence contre Catherine d'Aragon, il en appelle du pape au concile, au cas où Rome « voudrait procéder contre moi ou mon Église »[250]. C'est lui qui bientôt rédigera le serment d'abjuration de l'autorité pontificale que tout évêque doit prononcer[251], et qui compo-

sera les litanies anglaises, où tous chanteront : « de la tyrannie de l'évêque de Rome et de ses détestables énormités, délivrez-nous, Seigneur »[252]. Il parcourt son diocèse pour y prêcher la doctrine du schisme et dénoncer au roi tout contradicteur[253]. Au Parlement de 1533, usant de son étude du droit canon pour le réfuter[254], il avait affirmé que « selon la parole de Dieu et le consentement de la primitive Église le pouvoir usurpé du pape est une pure tyrannie et directement opposé à la loi divine, que celui des empereurs et des rois, auquel sont soumis évêques, prêtres, papes et cardinaux, est au contraire le plus élevé sur terre » ; de ses déclarations était « résultée l'abolition du pouvoir étranger de la papauté, son expulsion du royaume, avec le plein assentiment du Parlement »[255].

La suppression de la juridiction pontificale accrut un certain temps la sienne. La cour de l'archevêque de Cantorbéry devint le tribunal suprême des causes ecclésiastiques en Angleterre[256]. A elle on en appela de tous les diocèses. « Du fin fond du royaume, de pauvres diables doivent venir à Londres, pour un cierge d'un sou ou quelque imprudente parole sans portée ». Ainsi parlaient les évêques du parti conservateur ou modéré, ardents à combattre toute autorité du primat suspect qui dépassât la leur. Sa cour des Audiences, ajoutaient-ils, qui était une délégation du pouvoir pontifical, ne repose plus sur rien, et est contraire aux droits du vice-gérant ; si le roi la veut maintenir, qu'il la transfère à quelque autre, pour bien montrer que l'autorité de cette cour vient de lui et non de Rome[257]. Bien que Henri soutînt contre ses adversaires Cranmer et ses prétentions, l'autorité judiciaire du primat finit par passer à la chancellerie royale[258]. Il ne conserva aussi que peu de temps le titre de *legatus natus*[259]. Cela ne l'empêche pas en 1544, de contrefaire le pape et d'envoyer le pallium à l'archevêque d'York[260].

Cranmer fut, avec Cromwell, le chef du parti avancé ou réformateur, mais d'une façon moins apparente et plus

sournoise que son ami. « L'archevêque s'avançait graduellement vers la doctrine de Luther, tandis que Cromwell croyait en une politique luthérienne, sinon dans le credo luthérien[261]. »

En 1533 et 1534, il fait une visite générale des dioceses qui relèvent de son siège métropolitain, pour assurer l'abolition de l'autorité papale et le développement des nouvelles doctrines. Dans le leur, Gardiner et Stokesley, deux évêques du parti modéré, tentent de s'y opposer, soutenant que les titres de *totius Angliae primas* et *Apostolicae sedi legatus*, en vertu desquels Cranmer étend sur eux sa juridiction « sont opposés aux droits de la couronne, à sa souveraineté, aux lois et coutumes du royaume »[262]. Henri leur donne tort.

Dès 1534, par lettre pastorale, l'archevêque prescrit à tout prêtre d'observer le plus absolu silence sur la messe *pro defunctis*, le culte des saints et des images, le célibat ecclésiastique ; il espère que de ces pratiques et observances rien ne restera bientôt plus et il pousse Henri à les supprimer[263]. En février 1536, il prêche à Saint-Paul contre le pape, le purgatoire et les indulgences. Cette même année, les « Pèlerins de Grâce » le désignent au roi comme hérétique et demandent qu'il leur soit livré ou banni du royaume[264]. En Parlement et en Convocation, il s'opposera de toutes ses forces au vote des VI Articles (1539), qui marquent la réaction catholique et passent malgré lui et ses partisans[265] ; « les amis de l'Évangile, remarque tristement Strype[266], représentaient à cette époque le parti le plus faible ». Peu de temps avant la chute de Cromwell, « il est député pour prescheur et lecteur » à Saint-Paul, où il « met en avant propositions toutes contraires » à ce que l'évêque Gardiner, chef du parti orthodoxe, avait « au mesme lieu ce caresme presché »[267]. Cromwell même disparu, il s'efforce de restreindre le culte des saints, en leur fête ou la vénération de leurs reliques, sous prétexte d'éviter « d'enfantines

superstitions »[268] ; s'il n'avait tenu qu'à lui, toutes les châsses du royaume auraient probablement eu le sort de celle de saint Thomas Becket, en son église cathédrale[269]. Le mois même où va mourir Henri VIII, il tente de lui faire abolir certains usages ou cérémonies relatifs aux trépassés ou au culte de la croix[270] ; et si les rites de l'Église anglicane ne subirent pas alors de changements notables, ce n'est pas qu'il n'en formât point le projet[271].

Avec Cromwell, il décida la Convocation, puis le roi, à publier la Bible en langue anglaise, et à la répandre dans tout le royaume. Ses ordonnances de 1538 pour le diocèse de Hereford[272] avaient prescrit aux ecclésiastiques d'en étudier chaque jour un chapitre et d'exhorter les paroissiens à la lire, en s'abstenant de vaines disputes. L'édition de 1540 et de 1541 porte son nom : « Cranmer's Bible »[273]. Il en écrivit la préface, où il reconnaît, que si depuis un certain temps s'est perdue la coutume de lire l'Écriture, elle existait depuis des siècles en Angleterre, comme l'attestent maintes traductions en langue vulgaire. Thomas More avait dit : « Bien avant Wycliffe, des savants vertueux avaient traduit toute la Bible en anglais, et nombre de braves gens la lisaient avec dévotion, gravité et respect[274]. » En 1542, la Convocation déclara qu'on ne saurait tolérer sans scandale la nouvelle traduction ; aussi la devait-on corriger et confier à un comité de revision présidé par Gardiner et Tunstall. Mais trois semaines plus tard, Cranmer produisit un message du roi, qui chargeait de cette revision les Universités; la Convocation protesta en vain et l'on ne demanda rien aux Universités, de sorte que le texte de Cranmer resta tel[275].

Par Cromwell, l'archevêque fit arriver à l'épiscopat nombre de ses amis qu'il savait partisans des nouvelles doctrines : Latimer de Worcester, Shaxton de Salisbury, Foxe de Hereford, Hilsey de Rochester, Barlow de Saint-David, Goodrich d'Ely. Dans les délibérations qui

précédèrent les diverses Confessions de foi, Cranmer et ses partisans votèrent toujours dans le sens luthérien[278] : et si l'Angleterre ne devint pas plus tôt protestante ce ne fut pas leur faute.

Cranmer ne croyait plus à la transsubstantiation ; il admettait toutefois, comme Luther, la présence réelle, c'est-à-dire la concomitance du corps du Christ et du pain[277]. La dernière année du règne, il élaborera « un projet de changement de la messe en communion »[276]. Il aurait voulu l'abolition du célibat ecclésiastique, et lui-même, dit Sanders, « tenailt haultement pour sa femme une certaine paillarde... mais estoit contraint ou la tenir secrettement en son logis, ou quand il alloit hors de la ville, la faire porter... enfermée dedans un bahu, fait d'un merveilleux artifice »[279]. Dans le Kent, il protégera ceux qui prêchent contrairement à la lettre et à l'esprit des Six Articles[280] : lui-même s'oppose, au Parlement et en Convocation, au vote de cette loi[281], et à la demande du roi il expose les raisons de son opposition, dans un écrit qui faillit lui coûter cher : le manuscrit, que portait son secrétaire Morice, tomba dans la Tamise, fut recueilli par un adversaire de l'archevêque, qui l'aurait remis à quelque Henricien du Conseil pour convaincre Cranmer d'hérésie, si Cromwell, averti par Morice, ne l'avait fait rendre à son propriétaire[282].

Les dernières années du règne, il prépara son livre d'Homélies, le premier livre de « la Commune Prière », la réforme des lois canoniques, œuvres d'esprit nettement luthérien qui devaient paraître sous Édouard VI et introduire en Angleterre l'esprit de la Réforme. Le *Book of Homelies*, écrit vers 1539, soumis en 1543 à la Convocation qui ne l'approuve pas, ne parut qu'en juillet 1547. Il contient douze homélies, dont trois imprimées dans les œuvres de Cranmer traitent du salut, de la foi et des bonnes œuvres. Gardiner en attaqua le caractère novateur, que plus tard louera Bucer[283]. Les deux projets de service religieux

devaient servir de base au premier livre *of Common Prayer* (1549)[284] : on y reconnaît l'influence de la liturgie allemande, en particulier de l'*Ordinatio ecclesiastica* de Bugenhagen (1535), suivie en Danemark, Norvège, Schleswig-Holstein, Poméranie : l'exemplaire que consulta probablement l'archevêque est un don à Henri VIII de Bugenhagen et se trouve au British Museum[285].

La *Reformatio legum ecclesiasticarum*, que devait reviser Pierre Martyr, durant le règne suivant, fut faite pour donner au royaume des lois ecclésiastiques dont serait banni tout ce qui rappelait l'autorité romaine[286]. A la chute de Cromwell, Cranmer fut sérieusement menacé. On arrêta et condamna comme hérétiques ses amis, les évêques Shaxton et Latimer[287], et le parti modéré l'attaqua furieusement[288]. Mais Henri le protégeait. Par trois fois il fut accusé d'hérésie. La première, par les chanoines de sa cathédrale, les justices de paix et le clergé orthodoxe de son diocèse[289]. « J'apprends, lui dit familièrement le roi, que vous êtes le plus grand hérétique du Kent », et il remet le document entre les mains de l'archevêque qui lui-même nomme enquêteurs et juges : ses accusateurs font amende honorable et lui demandent pardon[290] ; le Dr London, directeur de New College (Oxford) et chanoine de Windsor [291], qui avait incité au « complot » meurt misérablement en prison, et le neveu de Gardiner, pour avoir copié les articles contre Cranmer, est exécuté, sous prétexte d'avoir nié la suprématie royale. La seconde fois, Sir John Gostwick, représentant aux Communes du Bedfordshire mais probablement interprète des adversaires de l'archevêque dont il n'avait ouï aucun sermon, se plaignit, au Parlement de 1545, de la doctrine que prêchait Cranmer. Henri s'emporta et aurait prononcé en cette circonstance le fameux discours-sermon que Hall et Lord Herbert of Cherbury nous ont conservé[292] : *La charité est pleine de bonté, sans envie ni orgueil* (*Ep. ad Corinth.*, XIII, 4) ; considérez un peu si elle règne

parmi vous, alors que vous vous appelez l'un l'autre hérétique et anabaptiste, ou bien papiste, hypocrite, pharisien? Sont-ce là des signes de votre charité mutuelle?' Gostwick se rétracte, et Cranmer lui obtient, non sans peine, la grâce du roi[289]. La troisième accusation contre Cranmer, Shakespeare l'a dramatisée, dans son *Henri VIII* (Acte V, scènes 1 et 2) : le Conseil le cite à comparaître, le fait attendre une demi-heure à la porte, au milieu des valets, et va l'envoyer à la Tour, comme inculpé d'hérésie, quand l'archevêque montre l'anneau que le roi lui a donné, la nuit même, pour prendre la cause en mains propres[290]. Henri blâme ses conseillers, les menace : « Jamais évêque fut plus fidèle à son roi ! C'est mon sentiment, et je veux que vous le sachiez. » Norfolk ne trouve d'autre excuse que de prétendre avoir voulu envoyer Cranmer à la Tour, afin de lui donner la gloire d'un acquittement triomphal. Chacun de serrer la main de l'archevêque. En signe de réconciliation, le roi les invite tous à sa table. De ce jour Cranmer vécut en paix ; et personne, du vivant de Henri VIII, n'osa plus l'inquiéter[291].

L'amitié du roi était depuis longtemps acquise à Cranmer. « Milord, vous êtes né sous une heureuse étoile, lui dit un jour Cromwell, car vous pouvez faire ou dire ce que vous voulez, le roi l'interprète toujours en bien... Que moi ou quelqu'un du Conseil se plaigne de vous, Sa Grâce se fâche et nous rabroue ; bien heureux êtes-vous, si vous pouvez ainsi vous maintenir. » Deux causes principales motivaient cette amitié : d'abord le caractère humble de l'archevêque qui manqua d'ambition et ne désira pas l'épiscopat[292]. L'autocrate Henri, qui brisa Wolsey et Cromwell, n'eut pas à redouter en lui une volonté qui s'opposât à la sienne ou la voulût dominer. Cranmer était son serviteur docile ; il lui avait été si souvent utile dans ses conjugales aventures qu'il lui devait bien garder un peu de reconnaissance. Puis Cranmer fut le plus zélé partisan de la suprématie royale[293] : il en était le vivant exemple.

D'opinions avancées, protestant au fond de l'âme, il se plie en tout à la volonté du chef suprême, qu'il regarde comme le seul chef spirituel en son royaume. Il signe des confessions de foi auxquelles il s'est opposé en Convocation; il les fait observer, il juge et condamne des hérétiques qui pensent à peu près comme lui. En un mot, il fait abstraction de ses propres croyances, pour obéir au chef suprême de l'Église d'Angleterre. Il ose écrire : « Les princes chrétiens ont reçu immédiatement de Dieu la charge de tous leurs sujets, aussi bien pour l'enseignement de sa parole et le soin de leurs âmes que pour ce qui concerne le domaine politique et le gouvernement civil... — Mon opinion, je ne prétends pas témérairement la définir, mais j'en remets entièrement le jugement à Votre Majesté[298]. »

Aussi Henri lui était-il dévoué. A son lit de mort, c'est l'archevêque qu'il fait mander en toute hâte pour lui dire un dernier adieu et l'assister; de sa main défaillante, il presse celle d'un serviteur et d'un allié en son âpre conquête du pouvoir[299].

J. Le Grand[300], parlant de Cranmer, remarque : « Si on écoute les protestans, on doit l'égaler aux premiers Pères de l'Église, et si on en croid les catholiques, jamais homme n'a eu moins de religion que celui-cy. » Puis il ajoute : « On crut bien que Cranmer suivroit Cromwel de près; luy-même en eut peur, et se retira de la cour pendant quelques temps[301]; mais ce faux prélat sçut si bien s'accommoder à l'esprit du roy, qu'il se maintint toujours. Il avait été fait archevêque pour casser le mariage de Henri et de Catherine d'Aragon, il avait pris possession de son archevêché par un parjure, et il le conserva par les mêmes voies, qu'il l'avoit acquis... Quoique luthérien, il signa toutes les différentes professions qui furent faites sous le règne de Henry, il fit mourir catholiques et hérétiques, et ne reconnoissoit point dans ses jugements d'autre loy que les caprices de ce prince. »

Cranmer n'avait point l'âme d'un chef; et ses amis étaient plus propres à lui créer des difficultés qu'à l'aider. Latimer, aussi simple que faible, Shaxton orgueilleux et de caractère litigieux, Barlow imprudent, la plupart des prêcheurs protégés par l'archevêque de zèle excessif ou d'intempérance de langage suspecte, tous favorisaient moins la Réforme qu'ils ne la compromettaient[702]. Avec Cromwell, le parti avancé avait été décapité et semblait destiné à disparaître[703]. Mais à l'avènement d'Édouard VI, bien vu du pouvoir, il dominera le parti modéré, qui jusque-là l'emportant avait empêché, avec Henri, l'Église d'Angleterre de devenir ce qu'elle fut plus tard.

CHAPITRE VII

LE PARTI MODÉRÉ DU SCHISME

Les Henriciens : Gardiner, évêque de Winchester : Stokesley, évêque de Londres ; Bonner, évêque de Hereford ; Tunstall, évêque de Durham. — Leur genre d'influence.

Dans le schisme anglican, le rôle du parti modéré fut plus important qu'on ne le soupçonne et qu'on ne le dit généralement. La plupart oublient d'étudier ce parti, de mettre en relief son caractère, de faire connaître les mobiles qui l'inspirèrent, et ainsi laissent dans l'ombre un des traits les plus caractéristiques de la Réforme sous Henri VIII, celui sans lequel nous saisissons mal ce qu'elle fut en réalité. Si le maintien du dogme et de la discipline catholiques à cette époque nous paraît énigmatique, explicable seulement par des circonstances extérieures qui n'ont rien ou presque rien à faire avec lui, cela vient de ce qu'on oublie un des facteurs de la révolution religieuse : le parti modéré ou les Henriciens[1].

Ce nom d'Henricien, donné pour la première fois par Sanders à Cranmer[2], désigne aujourd'hui les prélats d'idées opposées à Cranmer, qui catholiques de doctrine, défendirent par la parole et par la plume les actes schismatiques de Henri VIII.

Les principaux furent Gardiner, évêque de Winchester[3], Stokesley, évêque de Londres[4], Bonner, évêque de Hereford puis de Londres à la mort de Stokesley[5], Tunstall, évêque de Durham[6].

C'étaient des hommes de valeur, dont les talents, la science, les qualités de tout genre attirerent l'attention de Wolsey qui se connaissait en hommes, et que leurs mérites désignèrent à l'épiscopat.

Stephen Gardiner[7], qui étudia à Cambridge[8] le droit civil et le droit canonique[9], fut un juriste éminent et passa pour le meilleur canoniste de l'Angleterre. Professeur de l'Université en 1524[10], il fut nommé, l'année suivante, *master* (recteur) de Trinity Hall, charge qu'il garda jusqu'à sa mort[11]. Le duc de Norfolk, auquel il resta toujours très attaché, lui confia, en 1524, l'éducation d'un de ses fils et lui fit faire connaissance de Wolsey, qui bientôt le choisit pour son secrétaire particulier. C'est en cette qualité que Gardiner, archidiacre de Taunton, prit part au procès de 1526 contre les hérétiques[12], et qu'il accompagna le cardinal en France, de juillet à septembre 1527. Wolsey l'avait en haute estime : il le présentera à Clément VII comme *mei dimidium* et le regarde comme seul capable de remplir certaines missions délicates[13] : en juillet 1528, il le nomme de la commission qui devait rédiger les statuts de ses collèges d'Ipswich et d'Oxford. Érasme, dans sa lettre du 3 septembre 1527, félicite Gardiner d'être en tel crédit auprès de leur commun patron[14]. Les qualités intellectuelles de Gardiner étaient si éminentes que ses pires détracteurs les reconnaissent. Foxe le martyrologiste, qui le dit plein de vices, vante hautement les dons naturels de son esprit, sa profonde sagacité, son excellente mémoire, condition de toute science et connaissance, puisque *tantum scimus quantum memimimus*[15].

Stokesley[16], qui fit ses études à Oxford, exerça diverses charges importantes à Magdalen College, dont il fut successivement fellow[17], lecteur en logique (1498) et en philosophie (1505), doyen en théologie (1503), vice-président[18] (1505), en même temps que proviseur et économe à Magdalen Hall (1502). D'après Érasme, trois langues lui étaient familières, et les savants recherchaient sa compa-

gnie[19]. Ordonné prêtre en 1505, il reçut, l'année suivante, deux bénéfices qui dépendaient de l'Université[20]; et, à l'avènement de Henri VIII (1509), il devint chapelain et aumônier du roi[21], membre de son Conseil. C'est en cette qualité qu'il accompagna Henri, au Camp du Drap d'or (1520) et à l'entrevue avec Charles-Quint qui eut lieu quelques mois plus tard. Doyen de la chapelle royale en 1524[22], Stokesley était, au dire d'Érasme, un de ceux qui avaient le plus de crédit à la cour[23].

Bonner[24], étudiant de Pembroke College à Oxford, où il prit ses grades en droit civil et en droit canonique[25] entra dans les ordres vers 1519. Dix ans plus tard, Wolsey le choisit pour chapelain, et le chargea de messages pour le roi. A la chute du cardinal, alors que tous l'abandonnaient, Bonner resta à son service, lui servit d'intermédiaire fréquent avec Cromwell[26], et l'accompagna dans sa retraite au diocèse d'York; lors de l'arrestation de Wolsey, il était à ses côtés. Ce n'est que deux ans plus tard que le roi l'employa à son service dans diverses missions diplomatiques.

Cuthbert Tunstall, d'une famille noble du Lancashire[27], commença ses études à Oxford[28] et à Cambridge[29], et les acheva à la célèbre Université de Padoue dont il devint docteur. Savant théologien, orateur, il était versé dans le grec, l'hébreu, la jurisprudence, les mathématiques, sur lesquelles il écrivit un ouvrage qui le rendit célèbre même sur le continent (*De arte supputandi*, 1522)[30]. Érasme, qui l'hébergea à Bruxelles durant sa mission de 1515 aux Pays-Bas, le place parmi les chefs de la Renaissance en Angleterre, à côté de More, de Linacre et de Colet. De ceux-ci Tunstall était l'ami. Il fut également lié avec Warham et certains savants du continent, comme Budé et Beatus Rhenanus[31] « Nul plus que Tunstall n'est versé dans les bonnes lettres, écrit à Érasme Thomas More; nul n'a une vie et des mœurs plus austères; nul n'est de relation plus agréable. » « C'est un personnage hors de pair », lit-on à la

deuxième phrase de l'*Utopia*. A son retour d'Italie, il reçut divers bénéfices [32], et devint chancelier de l'archevêque de Cantorbery (25 août 1511), qui l'introduisit à la cour. Désormais son ascension fut rapide. Archidiacre de Chester en 1515 [33], il est envoyé, la même année, en ambassade à Bruxelles près du prince de Castille, le futur Charles-Quint [34]. Il passait déjà pour un politique sagace [35]. Bien qu'élevé à la charge de maître des rôles (12 mai 1516), il dut quitter de nouveau l'Angleterre pour diverses missions diplomatiques. En 1517, il est à la cour de Maximilien [36]; en 1519, il accompagne Charles-Quint à Cologne, puis à la diète de Worms (1520-1521) [37]. En récompense de ses services, il est nommé doyen de Salisbury (mai 1521), évêque de Londres (1522), et Lord du sceau privé (25 mai 1523); c'est en cette qualité qu'il prononce le discours d'ouverture au Parlement de 1523. Au lendemain de la défaite de Pavie, Tunstall rejoint l'empereur à Tolède (24 mai 1525) [38]: il avait pour mission de proposer le démembrement de la France et l'exclusion du trône de François Ier et de son fils [39]. Deux ans plus tard, il accompagnait Wolsey en France; et au traité de Cambrai (1529), il fut un des plénipotentiaires de l'Angleterre [40]. Si éminentes furent ses qualités qu'elles en imposèrent à ses adversaires religieux : l'évêque Godwin, qui pour Bonner n'a pas de mots assez durs, trace son portrait d'une plume louangeuse; et son épitaphe, composée au temps d'Élisabeth qui lui avait retiré évêché et liberté, couronne d'un nimbe d'or ses cheveux blancs [41].

Des hommes comme Tunstall, Bonner, Stokesley et Gardiner font la force d'un parti.

Trois choses caractérisent les Henriciens : 1° ils favorisèrent le divorce de Henri VIII; 2° ils contribuèrent à établir dans le royaume la suprématie royale; 3° mais ils maintinrent avec énergie, contre le parti avancé, le dogme catholique. De sorte qu'ils furent à la fois et les fauteurs du schisme et les gardiens de l'orthodoxie.

*
* *

Ils eurent d'abord une part active, efficace, prépondérante dans le divorce.

Dans sa mission de 1528 près de Clément VII, Gardiner déploya une habileté extrême. Ce fut grâce à lui que Wolsey obtint la faculté de juger, avec Campeggio, la cause du divorce[42], ainsi que la fameuse décrétale secrète qui préjugeait en faveur de Henri, et que Clément regretta plus tard d'avoir concédée[43]. Bien que Edward Foxe, son collègue, eût la préséance, comme secrétaire royal et le premier nommé dans les lettres du roi, Wolsey lui avait confié la première place dans le « speech and utterance, c'est-à-dire dans l'exécution même des instructions[44] ; il connaissait son art de la discussion et ses rares qualités de diplomate. Le roi exprima hautement à Gardiner son entière satisfaction pour la façon dont il s'était acquitté d'une mission si difficile[45], il le nomma archidiacre de Worcester, puis de Norfolk[46]. Pour remédier aux difficultés qui accompagnèrent la mission de Campeggio[47], Gardiner fut renvoyé près de Clément VII au commencement de 1529[48], et rappelé en mai, lorsque ses efforts eurent été vains[49] et qu'il eut prévenu Wolsey de l'évocation imminente de la cause en cour de Rome[50] ; sa présence à Londres était plus utile[51]. A son retour, Henri le fait « greffier principal » en son procès, et bientôt son premier secrétaire (28 juillet 1529)[52] ; désormais il est fréquemment question de lui dans la correspondance publique sous le nom de M. Stephens. » Gardiner s'acquitta si bien de sa nouvelle fonction, qu'en son absence, le roi disait qu'il avait perdu sa main droite[53].

Son influence crût rapidement : l'ambassadeur milanais, en août 1530, la compare à celle de Norfolk et de Thomas Boleyn[54]. Wolsey, après sa chute, eut maintes fois recours à lui pour obtenir la bienveillance de

Henri VIII ; et Gardiner, quoi qu'on en ait dit, fit de son mieux pour secourir son ancien maître, perdu de dettes, la proie du clan Norfolk-Boleyn et de l'envieuse aristocratie ; il sauva un des collèges du cardinal, Christ Church d'Oxford ; mais c'est en vain qu'il plaida la cause de celui d'Ipswich[59]. Archidiacre de Leicester en mars 1531, il obtint, la même année (23 octobre), le siège de Winchester, dont il fut sacré évêque le 27 novembre[60]. Quelques mois après, il allait en ambassade près de François Ier (29 décembre 1531-7 mars 1532), pour prévenir les conséquences du divorce, en couvrant l'Angleterre de toute attaque de l'empereur, par une alliance plus étroite avec la France[61]. Le roi le félicita du succès de sa mission. Ses connaissances de juriste, il les avait mises de nouveau au service de son souverain contre Catherine, afin de prévenir les conséquences de la citation du roi en cour de Rome[62]. Gardiner, avec une suite de vingt-quatre hommes, accompagna Henri VIII et Anne Boleyn à l'entrevue de Boulogne (octobre 1532), où l'amitié de François Ier décida Henri à procéder outre dans l'affaire du divorce[63]. A la Convocation d'avril 1533, il se prononce, comme canoniste, pour la consommation du mariage de Catherine avec Arthur ; en mai suivant, il fait partie du tribunal présidé par Cranmer, qui déclare invalide le mariage de Catherine d'Aragon[64] ; et, au couronnement de la nouvelle reine, il porte la traîne de sa robe[65]. Il avait donc été un des principaux promoteurs du divorce ; et Anne Boleyn pouvait, à juste titre, le remercier « de la bonne volonté et du fidèle attachement » qu'il lui avait témoignés en toute cette affaire[66].

Stokesley défendit également la cause du divorce. Pour cela, il écrivit un livre en latin, avec Edward Foxe, évêque de Hereford, et Nicolas de Burgo, livre que Cranmer traduisit en anglais[67] et qui fut imprimé à Londres en 1531 sous ce titre : *The determinations of the most excellent Universities*. En 1529, il est en

France avec Georges Boleyn pour obtenir que François Ier s'oppose à tout concile, « considérant l'influence que l'empereur a sur le pape, » et qu'il recommande aux Universités françaises la question du divorce[64]. L'année suivante, il accompagne le père d'Anne, dans son ambassade à Bologne, près de Clément VII et de l'empereur, et il se charge d'exposer au pape les motifs du divorce[65]. Puis il parcourt l'Italie pour y recueillir les avis des Universités et des docteurs ; son activité à Bologne, Padoue, Venise et autres villes est attestée par plus de cent références du tome IV (part. III) des *Letters and Papers*. Il réveilla, dit-il lui-même, la cause du roi, alors qu'elle sommeillait entre les mains des ambassadeurs et semblait désespérée[66]. De retour en Angleterre, il use des déclarations universitaires en faveur du divorce[67], pour donner à l'affaire une impulsion nouvelle en Chambre Haute (31 mars 1531) : il le fait avec une telle chaleur qu'il attire les protestations de Standish et de Clerk, évêques de Saint-Asaph et de Bath, lesquels déclarent que ce n'est pas au Parlement de discuter cette question[68].

Déjà Stokesley avait été récompensé de son zèle par l'épiscopat ; lors du transfert de Tunstall à Durham, on l'avait promu au siège de Londres (juillet 1530)[69], dont il fut sacré évêque le 27 novembre 1530. Il continua à être le fervent avocat du divorce. A la Convocation de mars 1533, c'est lui qui propose de délibérer sur la validité du mariage de Catherine ; et comme certains objectent qu'il n'est pas permis de discuter une cause pendante en cour de Rome, il produit un bref vieux de quatre ans et annulé par le pape, qui autorisait diverses catégories de personnes à émettre leur opinion. Il ajoute ce commentaire audacieux : *Summus pontifex voluit unumquemque declarare mentem suam et opiniones suas in dicta causa libere et impune*[70]. Un mois plus tard, il siège au tribunal de Dunstable et prononce contre

Catherine la sentence du procès. Le 10 septembre, il baptisait Élisabeth, la fille d'Anne Boleyn.

Bonner servit par ses missions la cause du divorce. En 1532, il est à Rome, où il proteste contre la citation de Henri VIII en Curie. L'année suivante, le roi le charge de communiquer à Clément VII son appel au concile [70]. Son caractère brutal et violent convenait à ce genre d'office. Profitant de l'entrevue de François Ier avec le pape à Marseille (novembre 1533), il s'introduisit, sans se faire annoncer, et à brûle-pourpoint, lui signifia l'appel de Henri VIII (7 novembre) [72]. Le pape entra dans une grande colère. On a dit qu'il menaça Bonner de le jeter dans une chaudière de plomb fondu [73]; mais il se contenta de plier et de déplier brusquement son mouchoir, comme il avait coutume de faire en ses moments d'emportement [74]. A son retour en Angleterre, Bonner reçut le bénéfice de East Durham dans le Norfolk [75]; et, en 1535, il fut nommé archidiacre de Leicester [76].

Tunstall fut un des rares évêques qui passèrent pour être favorables à Catherine [77]; aussi la reine le choisit-elle comme conseil [78]. Cependant il la dissuada d'en appeler à Rome, et ne s'opposa pas aux desseins du roi. Le 21 février 1530, Tunstall est transféré de Londres à Durham, évêché que Wolsey tenait en commende depuis 1523 [79].

* * *

De même qu'ils avaient soutenu Henri VIII dans l'affaire du divorce, les Henriciens assurèrent le triomphe de sa suprématie spirituelle par leur entière soumission.

Le manifeste du parti fut le *De vera obedientia* de Gardiner, traité qui essaie de légitimer et de fonder sur la théologie le titre et la qualité de « chef suprême de l'Église ». Nulle œuvre ne servit plus au roi pour asseoir et justifier son autorité nouvelle; elle fut regardée comme le dernier mot de la question [80]. Cromwell le

distribua aux ambassadeurs accrédités en Angleterre et en fit répandre de nombreux exemplaires sur le continent[81]. Un autre Henricien, Sampson, le doyen de la chapelle royale, composa bien aussi une apologie qui lui valut l'évêché de Chichester et fut transmise aux cours d'Europe[82] : *Oratio de dignitate et potestate regia* (1535); mais elle était aussi fastidieuse que faible. L'exorde, d'une extrême longueur, semble une mosaïque de vieux sermons qui n'ont que faire avec le sujet. Sampson discourt interminablement sur l'amour de Dieu et sur l'amour du prochain, fondement de la loi nouvelle, pour arriver enfin à cette question : Comment aimerai-je Dieu ? En observant ses commandements, répond l'Évangile. Suit l'énumération des commandements de Dieu. Enfin avec celui de l'obéissance, l'auteur atteint le but si longtemps différé : « Il faut obéir à ceux qui ont autorité, à ceux qui nous gouvernent. Honore le roi. Quelque chose qu'il dise ou qu'il fasse, tu dois le croire et le faire[83]. » Reginald Pole, dans son *De Unitate Ecclesiae*, plaisante l'auteur. « Sampson, dit-il, en jouant sur ce nom qui en anglais est la traduction de Samson, Sampson a une très longue lance ; l'exorde de son livre est d'une immense longueur ; « le chef suprême » est la pointe de fer de cette longue lance ; armé de cette arme intolérable, ce n'est plus un Samson, mais un Goliath qui s'avance pour défier les fils d'Israël, les enfants de l'Église. Sampson est un prêtre qui trahit son maître : c'est un Judas ; mais il l'a vraiment vendu pour bien peu, car il voulait Norwich, et il n'a eu que Chichester. Sampson n'est pas un Hercule, mais il peut jouer au Cacus : il traîne par la queue les brebis du Christ dans l'antre du roi. Mais les brebis peuvent bêler et réveiller Hercule[84]. » L'ouvrage de Gardiner était, sans conteste, bien supérieur à celui de Sampson.

Gardiner, avant de prendre nettement position pour la suprématie royale, avait eu une attitude hésitante qui

avait éveillé les soupçons du roi. Ce qui lui prêta cette attitude, ce furent les tentatives qu'il fit pour défendre les privilèges de son ordre, auquel il fut toujours très attaché. Lors de la fameuse *Supplique contre les Ordinaires* de 1532 (attaque des Communes contre le pouvoir législatif de l'Église)[55], Gardiner, en qualité de canoniste, fut chargé de la réponse. Il y maintint comme « fondé sur l'Écriture et la détermination de l'Église », le droit du clergé de légiférer « pour le bien des âmes », droit qui est « un devoir prescrit par Dieu d'une façon certaine ». « Les évêques, disait-il, ne peuvent pas soumettre l'exercice de leur charge essentiellement spirituelle au bon plaisir du roi[56]. » Henri fit sentir son déplaisir à l'évêque, qui répondit par une lettre légèrement ironique où il disait n'avoir suivi pour établir son opinion, que les autorités les plus graves, le concile de Constance et le roi lui-même dans son livre contre Luther ; si le roi a découvert depuis quelques raisons contre, lui, qui est plus versé en droit qu'en théologie ne se refuse pas à les examiner : « en attendant de meilleures autorités pour croire le contraire, je m'en tiens à celles qui sont si bonnes et si fortes »[57]. C'est alors que le roi (ou Cromwell) découvrit que les évêques, à cause de leur serment au pape, n'étaient plus ses sujets, et fit part aux Communes de son chagrin. Gardiner fit plus : à la Chambre des Lords, il assura avec Thomas More, le rejet de la *Soumission du clergé*, qu'avait concédée la Convocation[58]. Quelques jours après, il se retirait, en disgrâce, dans son diocèse, à Escher[59]. Trois mois plus tard mourait Warham ; après l'exil volontaire de Reginald Pole, c'était à Gardiner, le prélat le plus en vue d'Angleterre, et non à Cranmer, encore obscur, que semblait revenir le siège primatial de Cantorbsry : aussi, n'est-il pas impossible que ses sentiments à l'égard de l'archevêque réformateur aient été fortifiés, comme on l'a dit, par ce déplaisant souvenir. L'année suivante, cependant,

ses talents de diplomate et de canoniste le firent choisir pour une mission en France, lors de l'entrevue de François Ier et du pape à Marseille ; là, après un mois d'inutiles pourparlers pour la cause du divorce, il fit lire par Bonner, à Clément VII l'appel du roi au concile, que lui-même avait probablement rédigé (7 novembre 1533). François Ier, auquel il tint tête, mécontent de l'appel et de l'irritation que son hôte pontifical en avait ressentie, pria Henri de rappeler Gardiner « à cause de son mauvais esprit »[90]. A son retour, il se heurta à la sourde jalousie de Cromwell, dont le pouvoir croissait de jour en jour ; il lui fallut résigner sa charge de premier secrétaire du roi, et se retirer de nouveau dans son diocèse[91]. Soupçonné d'attachement secret à la primauté pontificale, plusieurs fois on cherche, mais en vain, à le prendre en défaut sur ce qui touche à la suprématie du roi ou à sa succession[92]. Il prête le serment à la succession royale, et le fait prêter « par les abbés, prieurs, curés et vicaires de toutes les églises ou chapelles du comté ». Le bruit avait couru de son arrestation comme imminente[93].

C'est alors que Gardiner fait le pas décisif. Le 10 février 1535, il signe la renonciation formelle à l'évêque de Rome : et pour les élèves de son collège de Winchester, il compose des vers « exaltant la suprématie royale »[94]. La même année[95], il publie son « Discours sur la véritable obéissance, » qu'il devait mettre fidèlement en pratique durant le règne de Henri VIII. L'ouvrage parut chez l'imprimeur royal, en 1535, avec une gravure d'Holbein[96]. L'auteur y justifie à la fois le divorce du roi[97] et son titre de « chef suprême de l'Église d'Angleterre »[98], afin de montrer que la controverse entre le roi et l'évêque de Rome est tout autre que pense le vulgaire[99]. Sans nier au pontife romain une certaine primauté, il repousse celle qui le ferait chef universel de l'Église. Les arguments tendent à trois conclusions : 1° La tradition humaine doit être regardée comme inférieure au précepte

divin ; or l'autorité pontificale, telle que la prétend le pape, n'est que de tradition humaine[190]. 2° Le pontife romain n'a aucun pouvoir ou juridiction sur les autres églises[191] ; le serment qu'on aurait fait de lui obéir est donc sans valeur[192]. 3° A chaque prince appartient la suprématie sur l'Église de son royaume ; et il est tenu de faire de la religion son principal souci[193].

L'astucieux prélat se reconnaît dans sa façon d'argumenter. « Combien ridicule, s'écrie-t-il, de dire qu'un tel, en tant que Jean, est sujet du prince comme chef du royaume, mais que ce même homme, en tant que chrétien, n'est plus sujet du roi ! Il est du royaume parce qu'il vit en Angleterre, et, puisqu'il est chrétien, il est de l'Église d'Angleterre. Mais qu'est l'Église d'Angleterre, sinon la réunion d'hommes et de femmes, d'ecclésiastiques et de laïques, unis dans la profession de la religion chrétienne ? Dire que le prince est le chef du royaume mais non de l'Église, c'est le faire chef d'infidèles. De fait, combien nombreuses sont les anciennes lois d'Angleterre relatives à l'Église et à la religion qui ont été promulguées et appliquées par l'autorité royale ! Dira-t-on que les rois firent ces lois comme défenseurs de l'Église seulement, et non comme les chefs de cette Église ? Mais alors où sont les chefs en qui résidait, à cette époque, la plus haute autorité ? Ce ne sont point les évêques d'Angleterre, puisqu'on reconnaît que le roi est au-dessus de tous. L'évêque de Rome aurait-il cette prééminence ? Combien étrange, en ce cas, que nos ancêtres aient fait tant de lois contre lui..., pour l'empêcher de voir trop loin en dehors de la tour de garde où ils croyaient que Dieu l'avait placé ! La législation contre un supérieur n'est pas légitime... Je ne prétends pas rejeter absolument le mot de Primauté, parce qu'il est appuyé sur de grands exemples ; mais, pour l'expliquer, j'ai recours à l'Évangile, où je le trouve employé en un double sens. Admis que Pierre ait la Primauté conférée

par le Christ, que s'ensuit-il ? A-t-il pour cela la domination et la prééminence ? Quand il reçut l'ordre d'affermir ses frères, reçut-il celui d'être leur seigneur ? Que Pierre ait la primauté du zèle, qu'il soit le soldat avancé du Christ, le premier dans l'office de prêcher et d'enseigner, le premier pour défendre l'Église contre les hérésies et répandre son sang dans la persécution, comme les anciens évêques de Rome qui, presque seuls, au berceau de l'Église, résistèrent à la rage des tyrans vêtus de pourpre : en cela, certes, la première place appartient au premier, et la Primauté aux successeurs du prince des apôtres. Mais, si les évêques de Rome cherchent à miner les droits des autres, ils s'efforcent de maintenir leur Primauté par la force et la dissimulation, ils seront abaissés au niveau que légitime et fixe la vérité. Je pourrais faire de pires augures, mais je m'abstiens [104]. »

Bien que le *De vera obedientia* ne contienne rien, selon Reginald Pole, qu'un homme intelligent ne puisse réfuter et qu'en plus d'un argument il soit nettement paradoxal et peu convaincant [105], il ne laissait pas d'être spécieux et redoutable pour l'époque où il parut ; Reginald Pole le trouvait écrit non sans art ni habileté. Les protestants du continent l'accueillirent avec enthousiasme ; outre leur théorie sur la primauté de Pierre, le principe appliqué en Allemagne *cujus regio hujus religio* s'y trouvait confirmé. En 1536, les princes de l'Allemagne du Nord le font imprimer à Hambourg avec une préface de Bonner, qui s'y trouvait en mission. La même année, les réformés suisses Capito, Hedio et Bucer, le rééditent à Strasbourg ; dans la préface [106], ils recommandent vivement l'ouvrage comme le meilleur exposé de la vraie théorie des privilèges et des devoirs de l'évêque primitif. Ce fut de tous les ouvrages de Gardiner le plus lu et le plus souvent réédité.

Les catholiques, qui jusqu'ici l'avaient rangé parmi les prélats les plus enclins à la cause pontificale, le stigmati-

sèrent, attribuant son œuvre à la poltronnerie, à la peur de la mort[107]. Comme il se rendait en ambassade auprès de Charles Quint (1541), il s'arrêta quelques jours à Louvain, où l'Université lui offrit une hospitalité cordiale : mais ayant distribué quelques exemplaires de son livre, il scandalisa fort les docteurs, contre lesquels il maintint et défendit son opinion[108] ; « quand il se présenta à l'église Saint-Pierre pour y dire la messe, on lui refusa les ornements et les linges sacrés comme à un excommunié : il s'en offensa fort et hâta son départ »[109].

Par de nombreux sermons, Gardiner soutint la suprématie royale et poussa à la destruction de l'autorité romaine[110]. Il aida Henri VIII dans ses projets. Comme le roi désirait conserver en vigueur certaines bulles pontificales, l'évêque lui suggéra de les promulguer de nouveau, en substituant son nom à celui du pape : et il en rédigea lui-même le projet (1536)[111].

Les autres Henriciens furent également, par la parole ou par la plume, les champions de la suprématie royale.

Stokesley, comme évêque de Londres, mit avec zèle en exécution les mesures qui abolissaient la juridiction pontificale. Ce fut lui qui, avec l'archevêque d'York, persuada les Chartreux de Londres de cesser leur résistance et de prêter serment, avec la clause restrictive « autant que le permet la loi de Dieu »[112]. Il prit part à la dissolution des monastères de Reading, Godstow et autres du comté de Lincoln[113]. En 1537, il écrivit, avec Tunstall, une remontrance sévère à Reginald Pole, pour son livre *De Unitate Ecclesiae* et son élévation au cardinalat[114].

Bonner prêcha, de son côté, la doctrine nouvelle de la suprématie royale[115], et il écrivit la préface de la deuxième édition du *De vera obedientia* (1536)[116]. Il y loue le mariage de Henri avec « très excellente et très noble dame Anne Boleyn » ; et il y attaque « la fausse et prétendue suprématie de l'évêque de Rome... de ce Jupiter

Olympien qui s'est arrogé un pouvoir surpassant l'imagination humaine »[117]. Par ses ambassades, Bonner travailla à préserver la suprématie du roi contre toute attaque de l'extérieur. En 1536, il est à Hambourg pour préparer une entente avec les protestants du Danemark et de l'Allemagne du Nord[118]. Deux ans plus tard, il va trouver Charles-Quint avec le doyen d'Exeter, Dr Haynes, pour le dissuader d'accepter le concile que venait de convoquer le pape à Vicence; l'empereur ne l'admet pas en sa présence. La même année (1538), il remplace Gardiner à Paris, et a mission d'empêcher l'union de François et de Charles, qui serait fatale au roi d'Angleterre[119]. Mais son ton arrogant, ses manières raides et cassantes provoquèrent, de la part de François Ier, plus d'une réplique désagréable. Il oublie, remarque Montmorency[120], que tout bon ambassadeur « doibt rechercher de se rendre agréable au prince à qui il a affaire et conduire ses négociations avec toute modestie. » « Sans la considération due à son maître, disait le roi de France, Bonner aurait déjà reçu plus de cent coups de hallebarde[121]. » On dut le remplacer par Sir John Wallop. Au commencement de son ambassade en France, Bonner avait été nommé au siège de Hereford[122]; à son retour, il fut transféré à Londres, dont l'évêque, Stokesley, venait de mourir[123].

De tous les Henriciens ce ne fut pas Tunstall qui rendit le moins de services à la cause de la suprématie royale. Après la mort de Warham et de Fisher, c'était, sans conteste, le prélat le plus respecté, le plus considéré de toute l'Angleterre. Vénérable par l'âge — il avait plus de soixante ans — connu et prisé de tous les humanistes, il passait, écrit Pole à Giberti en 1536, pour le plus grand savant du royaume[124]. Thomas More estimait fort sa vertu et sa science, et était intimement lié avec lui[125]. L' « invincible modération » de l'évêque donnait, en outre, à son attitude dans la question religieuse une importance considérable[126].

Tunstall commença par protester contre le titre de « chef suprême de l'Église » : il le fit à la Convocation d'York de 1531. « Je crois, dit-il, que cette reconnaissance de la suprématie du roi devrait être si attentivement délimitée qu'elle ne visât clairement que la juridiction civile et séculière[127]. » Henri, qui appréciait grandement le jugement de Tunstall, fut si ému de cette protestation, qu'il lui écrivit pour répondre à ses arguments et le rassurer, affirmant que la restriction *in temporalibus* réclamée par l'évêque était superflue et qu'il n'entendait point empiéter sur la juridiction spirituelle[128]. Quand le Parlement eut reconnu le nouveau titre du roi, Tunstall, qui était un constitutionnel dans l'âme, se soumit[129] ; il signa l'abjuration de l'évêque de Rome, et prêcha dans son diocèse contre l'autorité pontificale[130]. Son zèle est désormais si peu suspect qu'on le choisit pour parler devant les Chartreux condamnés à mort, à la Quinquagésime de 1536[131]. Trois ans plus tard, il prêche devant Henri, le jour des Rameaux, un sermon retentissant sur la suprématie royale, qui fut imprimé chez Berthelet, l'imprimeur de la cour[132]. A Reginald Pole il reprocha son *De Unitate Ecclesiae* qui témoignait, affirmait-il de l'ignorance des premiers conciles ; il lui conseilla de le brûler, et prétendit que le roi n'avait point brisé l'unité de l'Église[133]. « Je n'ai jamais été plus déçu, écrit Pole à Contarini, car j'avais toujours cru Tunstall fort zèle pour la religion. Or il combat ma foi ou plutôt la foi de l'Église en l'autorité du pape, qu'il souhaite voir totalement détruite[134]. » Ainsi Tunstall, comme les autres Henriciens, accepta en théorie et mit en pratique l'obéissance passive au pouvoir civil[135].

La soumission de prélats si savants, si tempérés, si vénérables, fit plus pour l'établissement de la suprématie royale que le supplice de Fisher et de More. On comprend facilement le désarroi de la conscience publique en face de pareils exemples. Combien durent se répéter, au fond du cœur, cette parole de Lady More à son mari :

« Pourquoi ne pas faire ce que font tous les évêques et les plus savants hommes du royaume? » [136]

La fausse doctrine de la suprématie royale, l'épiscopat la répandit et la fit répandre par le clergé qui lui était soumis. « Le dimanche 13 juin, j'ai prêché ouvertement la parole de Dieu, dans ma cathédrale, écrit à Cromwell, le 29 juin 1535, l'évêque de Chichester ; et j'ai publié les ordres terribles du roi relativement à la réunion en sa personne de la suprématie ecclésiastique et du pouvoir royal, en même temps que l'abolition de l'autorité de l'évêque de Rome. J'ai donné l'ordre à mon suffragant de prêcher et de publier les mêmes choses. A cette heure tous les abbés, prieurs, doyens, curés et autres prêtres de mon diocèse ont reçu des instructions semblables [137]. » En un temps où manquait de l'imprimé la diffusion large et rapide, la chaire était le plus puissant moyen d'agir sur la foule. Le rôle moderne de la presse, du meeting, du tract, de l'affiche c'est elle qui le tenait. Aussi Henri VIII et Cromwell la mirent-ils à leur service, pour créer l'opinion d'un peuple que l'absence trop fréquente de la prédication et la non-résidence du clergé avaient laissé croupir dans l'ignorance religieuse. D'aveugles guides d'aveugles entraînèrent la masse des simples dans l'abîme commun du schisme [138]. De cette course à l'abîme les Henriciens eurent, par leur autorité et leur exemple, une large responsabilité.

Les Henriciens, serviteurs et défenseurs de la suprématie royale, restaient cependant attachés aux privilèges de leur ordre, et ils gardaient l'espoir secret de les voir renaître un jour. Déjà du vivant de Henri VIII, et quoique celui-ci objectât que c'était contraire à sa suprématie, Gardiner avait soutenu que les évêques tiennent de Dieu seul leurs pouvoirs [139]. A peine le roi est-il mort, que l'évêque écrit au Protecteur Somerset (1547), pour lui demander si le pouvoir du roi, en tant que chef spirituel de l'Église, n'est pas limité par les mêmes lois constitu-

tionnelles que son pouvoir temporel [141]. Gardiner, Bonner, Tunstall, Thirlby [142] soutiendront que, durant la minorité du prince, le Conseil royal ne peut rien innover en matière de religion [143] : le roi est *personnellement* le chef suprême de l'Église ; avant sa majorité, cette autorité spirituelle est en suspens ; elle ne saurait donc être exercée par le Conseil ou par le Protecteur au nom du roi. Les Henriciens espéraient ainsi contenir et limiter tôt ou tard la suprématie royale, dans des sortes de bornes constitutionnelles qui permettraient aux évêques de reconquérir une partie de leur liberté perdue [144].

Ils n'étaient nullement partisans de l'absolutisme royal. Un jour que Cromwell vantait le *quod principi placuit* de la loi romaine et conseillait à Henri VIII de faire loi sa volonté et son caprice, Gardiner, qui était présent, dit au roi que « faire de la loi sa volonté serait plus sûr, moins dangereux et plus conforme à la nature de son peuple ». Henri préféra ce dernier avis [145].

* * *

Les Henriciens avaient approuvé la rupture avec Rome, l'autorité du roi en matière spirituelle, la dissolution des monastères [146], la destruction des images qui prêtaient à la superstition. Mais ils ne voulurent pas aller plus loin. Ils maintinrent le dogme.

Tous furent les adversaires déterminés du luthéranisme. Dès 1520, Tunstall, alors en ambassade à Worms près de l'empereur, raconte à Érasme les progrès que fait en Allemagne l'hérésie, et il l'engage à écrire contre Luther [147] ; il souhaite qu'aucun exemplaire de « la Captivité de Babylone » ne traverse la Manche [148]. Six ans plus tard, il prohibe et pourchasse en son diocèse le Nouveau Testament de Tyndale, la *Supplique des mendiants* de Simon Fish et tout livre protestant [149]. Il engage Thomas More à user de ses talents d'écrivain pour défendre la foi « contre les les impies destructeurs de l'Église » et pour réfuter les

écrits luthériens[149]. Toujours il soutient contre les innovateurs la présence réelle, qu'il maintient énergiquement dans son *De Veritate corporis et sanguinis D. N. J. Ch. in Eucharistia*[150]. Stokesley se repent, selon Chapuis, d'avoir favorisé le mariage d'Anne Boleyn, parce qu'elle et ses parents penchent au luthéranisme[151]; et il fait arrêter le frère de Tyndale pour avoir vendu à Londres des Bibles protestantes[152]. Gardiner attaque Bucer, le théologien-diplomate par excellence[153], dans de nombreux traités, où il rétorque ses arguments spécieux[154]. Contre Pierre Martyr et les autres novateurs, il défend vigoureusement et à diverses reprises la doctrine catholique de l'Eucharistie. Le démon, affirme-t-il, persuade à l'homme que le Christ a voulu dire autre chose que ce qu'expriment ses paroles quand il dit : « Ceci est mon corps »; et ceux qu'ils a séduits se demandent, comme les juifs de Capharnaüm : « Comment peut-il nous donner sa chair à manger? » C'est un sophisme du démon que d'établir une contradiction entre la présence du Christ au ciel et celle dans l'hostie consacrée; c'est un autre sophisme de lui que d'ajouter au « Faites ceci en mémoire de moi » l'adverbe *seulement*, pour démontrer que le sacrement n'est qu'un souvenir et rien autre; et quand un Père appelle l'Eucharistie une figure, un signe, la même adjonction diabolique lui fait dire « rien qu'un signe, rien qu'une figure »[155]. Les opinions nouvelles lui sont en horreur : pour la justification la foi seule ne suffit pas, la charité doit s'y ajouter; la prédestination est un mystère que nous ne devons pas rougir de reconnaître comme tel, mais en toute certitude nous pouvons dire « à chaque homme tu seras damné par ta propre faute, ou tu seras sauvé par la miséricorde de Dieu »; une multitude d'erreurs ont pour origine l'interprétation individuelle de l'Écriture : « Je proteste et je prends Dieu à témoin que jamais je n'ai osé tirer quelque sens de l'Écriture, sans l'avoir déjà trouvé dans les bons auteurs, à l'esprit desquels je

me fie plus qu'au mien propre [156]. » Nul plus que lui ne combattit toute entente religieuse avec les protestants d'Allemagne. Comme en 1536 Henri VIII le consultait sur l'alliance projetée avec eux, l'évêque répondit par des arguments *ad hominem* propres à le toucher [157] : le roi, en Angleterre, était « empereur et chef de l'Église ; » entrer dans la ligue de Schmalkalden serait se lier à l'Église d'Allemagne, sans le consentement de laquelle il ne pourrait plus rien faire. « On vous demande, dit-il, de recevoir la confession d'Augsbourg ; que serait-ce, sinon lier l'Angleterre au sentiment de l'Allemagne et n'accepter la parole de Dieu que sous condition ? L'évêque de Rome ne manquerait pas d'en prendre avantage. On vous demande de faire un contrat ; mais il n'y a point d'égalité entre les contractants. D'une part, c'est le roi d'Angleterre chef de son Église ; de l'autre, ce ne sont que des ducs et autres personnages subordonnés qui dépendent de l'empereur, lequel est chef de l'Église d'Allemagne. Comment prétendre stipuler un accord religieux sans son consentement ? [158] » Gardiner conseilla toujours de se borner à une alliance purement politique avec les protestants, et on lui attribua l'échec des pourparlers entre luthériens et Anglais [159]. Ses relations de 1539 avec les réformés allemands ne modifièrent nullement ses idées doctrinales. Le premier dimanche de Carême de l'année suivante (15 février), il fit à Saint-Paul's Cross un sermon vigoureux contre les erreurs de Luther, qui irrita vivement le Dr Barnes. Prenant pour texte la tentation du Christ dans l'évangile du jour, « maintenant, dit-il, le démon tente le monde en l'incitant à se jeter en arrière, car rien n'est progrès, tout est recul dans la nouvelle doctrine. Retire-toi du jeûne, dit le démon, retire-toi de la prière, retire-toi de la confession, retire-toi de la douleur de tes fautes... Le démon ne s'est-il pas imaginé d'offrir le ciel sans œuvres. Pour aller au ciel, point n'est besoin d'œuvres, la foi seule, toute seule, suffit et rien autre » [160].

Tout fauteur des nouvelles doctrines fut traqué par les Henriciens. Gardiner et Stokesley jugent Frith, à Saint-Paul, le 20 juin 1533, pour les opinions erronées sur la transsubstantiation et le purgatoire [161]. Eux et Tunstall furent les instigateurs des poursuites contre John Lambert, condamné à Westminster en novembre 1538, pour avoir nié la présence réelle. En plein Conseil, Gardiner attaque la nomination de Barnes envoyé en mission en Allemagne, parce qu'il est diffamé pour hérésie; et, quelque temps après (février 1540), il le force, dans une joute théologique, à confesser ses erreurs [162]. C'est à lui qu'on attribue la persécution des hérétiques de Windsor en 1543 [163]. Foxe le martyrologiste rapporte que Stokesley, à son lit de mort, se félicitait d'avoir fait exécuter plus de trente hérétiques [164]. Bonner, devenu évêque de Londres, ouvre au Guidhall la session de 1541 contre les réformateurs. Peu après, il livre aux flammes Richard Mekins, un enfant de quinze ans, qui avait parlé contre l'Eucharistie et dit que Barnes était mort en martyr [165]. Il condamna également John Porter pour avoir lu tout haut à Saint-Paul, une des Bibles qui se trouvaient à la disposition des fidèles, en ajoutant des commentaires de son cru, malgré la défense des injonctions épiscopales. Porter, chargé de chaînes et attaché aux murs du donjon avec un collier de fer, mourut dit Foxe, au bout de six ou huit jours.

De tous les Henriciens, Gardiner et Bonner laissèrent le souvenir le plus amer de leur fermeté contre l'hérésie. Les historiens protestants n'ont cessé, jusqu'à nos jours, de les peindre sous les plus noires couleurs; et l'essai de motiver, de justifier leurs actes, en montrant qu'ils ne firent guère qu'appliquer des lois existantes et qu'ils usèrent parfois de clémence, est relativement récent [166].

Gardiner, dit Foxe, avait de grands vices, tels que l'orgueil, l'envie, la cruauté; il flattait le prince, rampait devant ses supérieurs, jalousait ses égaux et humiliait ses inférieurs [167]. Foxe et Strype prétendent que Henri VIII,

à la fin de sa vie, détestait Gardiner plus qu'homme du monde[168], à cause de son action contre les hérétiques de Windsor[169]. L'histoire d'après laquelle l'évêque aurait essayé d'envoyer à la mort Catherine Parr, décidée partisane de la Réforme, semble également une invention protestante[170]. « Sa haine pour la vraie religion était telle, écrit l'évêque anglican Godwin, qu'il ne se contenta point d'envoyer au bûcher nombre d'hommes excellents, mais il tendit tous les nerfs de son esprit pour que fût supprimée la future reine Élisabeth, disant qu'il ne servait à rien d'abattre les feuilles et de couper les branches, si l'on n'arrachait pas la racine, espoir unique des hérétiques... Et si la Providence ne l'eût prématurément supprimé lui-même, on ne sait ce qui serait advenu[171]. »

« Bonner était plus détesté, plus craint que Gardiner, dont il fut l'agent dans l'exercice de la barbarie papiste ». Ainsi parle Sir Harington[172], lequel, à la mort de l'évêque, était enfant. Il ajoute qu'on donnait le nom de Bonner au gamin de la rue difforme et grossier, tant le prélat était universellement haï. C'est en effet contre Bonner qui, au temps de Marie Tudor, jugea et condamna nombre d'hérétiques, que les Anglicans se sont le plus acharnés[173]. Preston, dans sa tragédie de *Cambyse*, compare à l'évêque le tyran persan : « Cambyse était de la même race que Bonner ; l'un et l'autre se délectèrent du sang répandu, et ils ne firent jamais rien de bon[174]. » Foxe déclame contre « l'extraordinaire rage et grande furie » de Bonner, contre « sa rageuse colère », son « manque complet d'humanité »[175] ; et il appelle ses efforts pour persuader les hérétiques « les pièges subtils du loup sanguinaire »[176]. « Ce cannibale, dit-il, dans l'espace de trois ans, égorgea trois cents martyrs ; ce fut sa nourriture ; il aimait le sang ; de tous ceux qu'il connut il n'en épargna aucun[177]. » Godwin[178], suivant Foxe et renchérissant sur lui, traite l'évêque de *martyromastix truculentus*, de *carnifex sanguinarius* ; « plus cruel que le plus cruel des sicaires,

il envoya au bûcher plus de victimes que tous les évêques d'Angleterre réunis ». Fuller n'a pas d'expression assez forte pour flétrir « celui que toutes les générations appelleront le *Bloody* (le sanguinaire). C'est un lion, un tigre, un loup, un ours, oui, toute une forêt d'animaux sauvages qui, réunis en Bonner, massacrèrent deux cents personnes en l'espace de trois ans »[179]. Durant trois siècles, les cruautés de Bonner ont effrayé les enfants anglais, comme effrayent les nôtres celles de l'ogre[180].

Bonner, dit Foxe, fut vraiment l'ennemi du Saint-Esprit, c'est-à-dire de la Réforme. Cette parole s'applique à tous les Henriciens : ils s'opposèrent énergiquement aux changements doctrinaux[181]. Lors des diverses confessions de foi du règne, ils sont toujours pour l'orthodoxie. Dans la discussion des X articles de 1536, Stokesley[182] maintient le nombre sept des sacrements qu'attaquait le parti adverse[183]; il réfute avec vigueur Alexandre Alane que Cromwell avait introduit dans l'assemblée pour soutenir les doctrines nouvelles[184]. « Il est faux, s'écria-t-il, que tous les sacrements doivent avoir leur fondement manifeste dans l'Écriture, ou signifier quelque rémission de nos péchés ». — Les sacrements, disait Alane, sont des sceaux qui nous assurent de la bonne volonté de Dieu ; or, sans la parole divine, cette bonne volonté de Dieu n'est point certaine ; donc, sans l'Écriture, il n'existe point de sacrements. — N'y a-t-il donc d'autre parole de Dieu, répliqua Stokesley, que celle que tout tailleur ou savetier peut lire en sa langue maternelle? Si vous croyez que rien n'appartient à la foi chrétienne en dehors de ce qui est écrit dans la Bible, vous errez avec les luthériens »[185]. « L'Écriture, dira également Gardiner[186], est une fleur suave et pure où les araignées cueillent leur poison et les abeilles le miel .. Si tu t'en approches instruit de la saine doctrine, tu l'y trouveras confirmée. Si tu t'en approches, infecté d'opinions mauvaises, tu la tordras hors de propos pour les

maintenir. » Les partisans des nouvelles doctrines explique-t-il, prennent çà et là, pour les soutenir, des textes de l'Écriture qu'ils interprètent à leur guise, sans égard à la tradition de l'Église. L'évêque de Londres et Tunstall s'efforcent de donner à la deuxième confession de 153- un ton et une allure catholiques. Tunstall, à cette occasion, soutient l'institution divine de la confession auriculaire, dans un long écrit qu'annota le roi de sa propre main et que l'on peut voir au British Museum [187].

Dans l'examen des articles qui précéda le dernier formulaire de foi (1543) [188], Bonner, avec Tunstall et les autres Henriciens [189], répond d'une façon orthodoxe aux questions hardies que Cranmer avait posées à la Commission : il croit que la doctrine des sept sacrements est fondée sur l'Écriture [190], que la consécration, dans l'Ordre, est nécessaire et que les apôtres ont été fait évêques par Jésus-Christ [191], que le pécheur est tenu de confesser ses fautes secrètes [192], que l'Extrême-Onction est un sacrement dont parle l'Écriture [193]. Les VI articles (1539), qui marquent le point extrême de la réaction catholique sous Henri VIII, sont conformes aux aspirations du parti modéré ; on les attribua à Gardiner [194] ; et Bonner les appliqua, dans son diocèse, avec une sévérité qui le rendit impopulaire. Fl. Volusenus [Wilson], le savant écossais, dédie son commentaire sur le psaume 50 de David (1532) à Gardiner, dont il exalte l'énergie et l'exemple de fermeté donné aux autres prélats. Chancelier de Cambridge à la chute de Cromwell, l'évêque de Winchester est tellement alarmé du progrès des doctrines nouvelles qu'il adopte dans les règlements universitaires une politique rétrograde [195]. En 1545, le bruit se répand que Cranmer a de nouveau l'oreille du roi, et qu'il va donner à la Réforme un nouvel élan ; aussitôt Gardiner, qui est en ambassade auprès de Charles-Quint (octobre 1545 à mars 1546), avertit Henri qu'innover en religion serait mettre en péril les négociations engagées pour la paix [196], retourner l'empereur du

côté de la France et laisser l'Angleterre sans allié. Ce fut lui, selon Strype et Burnet, qui détourna le roi de tout changement[197]. « Si Winchester ne disparaît, écrivait Burcher à Bullinger, l'Évangile ne peut être restauré[198]. »

Dans la traduction de la Bible (1533), les Henriciens montrèrent une grande réserve. Tunstall refusa même d'y prendre part; il n'accepta point la traduction des Actes des apôtres que lui avait confiée Cranmer, déclarant que la lecture en anglais de l'Écriture infesterait le peuple d'hérésies[199]. Gardiner traduisit saint Luc et saint Jean, mais il prévint Cromwell que sa santé et la fatigue ne lui permettraient point d'en faire davantage[200]. Après la mort de Cromwell, la Convocation de 1542 condamna comme pleine d'erreurs « the Great Bible » qu'avaient fait éditer Cromwell et Cranmer[201]. L'œuvre de revision devait être confiée aux hébraïsants et aux hellénistes les plus éminents[202]. Gardiner, qui, avec Tunstall, était à la tête de la Commission, objecta que nombre de mots, dans le latin de la Vulgate, avaient une signification ecclésiastique difficile à rendre en anglais; il en donna une liste et demanda que l'on conservât leur forme latine ou qu'on les traduisît avec le moins d'altération possible, *quam accommodatissime fieri possit*. C'était, dit Burnet, pour surcharger de tant de mots latins la traduction anglaise que le peuple ne pût guère mieux la comprendre que le texte latin lui-même[203], et il rend l'évêque responsable de l'échec de la Commission. Peut-être Burnet exagère-t-il[204]. En tout cas, Gardiner, par sa réclamation, s'efforçait, contrairement aux luthériens, de retenir le sens traditionnel des mots les plus importants, et de leur garder la valeur doctrinale que l'Église leur avait attribuée[205]. On éviterait ainsi les erreurs de Tyndale et des protestants qui traduisaient, par exemple, πρεσβύτερος (*presbyter*) « le plus âgé » au lieu de « prêtre », ἐκκλησία (*ecclesia*) « assemblée » au lieu d' « église », μετανοεῖν (*facere penitentiam*) « se repentir » au lieu de « faire pénitence », ἀγάπη (*charitas*)

« amour » au lieu de « charité »[207]. Ces erreurs, en partie reproduites dans la « Great Bible »[207], avaient une importance dogmatique ; et c'est pourquoi Gardiner y voulut remédier en gardant aux mots essentiels leur sens catholique[208].

L'opposition entre l'ancienne et la nouvelle doctrine entraîna le conflit des partisans de l'une et de l'autre : réformateurs et modérés ne cessèrent de se combattre, tant que vécut Henri VIII. Les évêques des deux partis se considéraient comme des adversaires irréconciliables. Latimer accuse Gardiner d'avoir voulu lui enlever son évêché. Et tous en arrivent à un tel état de rivalité et d'irrémédiable division que le peuple est en doute de ce qu'il faut croire[209]. C'est surtout contre Cranmer et Cromwell que se liguèrent les Henriciens. En 1534, Gardiner et Stokesley[210] s'opposent à la visite de leur diocèse par leur métropolitain Cranmer, qu'ils savent favorable aux idées nouvelles. Gardiner objecte que le titre de « primat », en vertu duquel Cranmer prétend faire sa visitation, est attentatoire à la suprématie royale[211]. Stokesley conteste le titre de *legatus natus* du siège apostolique qui, n'étant pas encore aboli[212], rendait l'archevêque supérieur aux autres prélats[213]. Le roi, toutefois, soutint Cranmer, et la visite eut lieu dans les formes ordinaires.

Cromwell détestait les Henriciens qu'il chercha toujours à éloigner de la cour, où leur influence pouvait contre-balancer la sienne. Leurs talents diplomatiques lui fournirent un excellent prétexte. Bonner, de 1536 à 1540, reçoit diverses missions qui le tiennent presque constamment éloigné d'Angleterre[214]. Tunstall est chargé, sur les frontières d'Écosse, de fonctions qui absorbent totalement son activité[215]. Gardiner, de 1535 à la fin de 1538, est ambassadeur en France ; en 1539, il va en Allemagne[216]. Cromwell, dont il était le principal rival, l'avait en particulière aversion. Il réussit à soulever contre lui la méfiance et les soupçons de Henri VIII. En 1534, l'évêque

doit céder à Cromwell son office de premier secrétaire du roi, et abandonner la cour. Plus tard, Henri, satisfait de ses négociations en France, lui témoigne son contentement[217] ; mais le tout-puissant ministre le rend de nouveau suspect, et Gardiner, cachant mal son dépit[218], se retire à Winchester, plein de ressentiment[219] (1538). Il devait être un des principaux agents de la chute de Cromwell[220].

Stokesley était également en hostilité avec Cromwell, qui le tracassa par toutes sortes de procédés vexatoires. En 1535, on lui ordonne d'envoyer à la cour la copie d'un sermon qu'il vient de prêcher. L'évêque répond qu'il n'écrit aucun discours, que s'il les écrivait, il ne les prononcerait point tels, l'improvisation lui suggérant mille choses non prévues dans la préparation[221]. Trois ans plus tard (29 mai 1538), le procureur général l'accuse d'avoir violé les statuts 16 de Richard II, et 28 de Henri VIII, en exécutant une bulle de Martin V. Enfermé, puis relâché sous caution, il produit le pardon du roi, lorsque les juges le citent à leur tribunal[222]. L'année suivante il mourait (8 septembre 1539)[223].

Cromwell redoutait l'influence et la modération de Tunstall. Lors du vote en Parlement de la dissolution des monastères (1536), il lui écrivit que, vu son âge, le roi le dispensait de faire le voyage. Cette lettre parvint à l'évêque à quelques milles de Londres ; il ne savait à quoi se résoudre, quand il reçut l'ordre péremptoire de retourner, sans délai, dans son diocèse[224].

Le vote des VI articles (1539) marque l'apogée de la lutte qui se continue ardente entre Henriciens et réformateurs. L'ambassadeur français, au début de l'année suivante, signale « la grande contention où les évesques de ce pays sont entrez, les ungs voullant maintenir leur doctrine comme véritable, les autres la réprouver comme erronée et faulse »[225]. Triompher de son adversaire devint une question de vie ou de mort[226]. Il s'agissait, pour les Henriciens, de renverser Cromwell, et pour

Cromwell, de supprimer les Henriciens. Le combat dura près d'une année.

Cranmer et Cromwell firent en sorte que les VI articles restassent lettre morte, et que les prédicateurs protestants ne fussent pas inquiétés. « La faction papiste, écrit de Londres le luthérien Burchardt à Mélanchton octobre 1539, n'a pu établir la tyrannie qu'elle souhaitait », la loi est votée, mais non exécutée[227]. Gardiner et son allié Sampson, l'évêque de Chichester, sont exclus du Conseil[228]. Cromwell espère que le mariage d'Anne de Cleves liera indissolublement Henri à la cause anticatholique, et il s'est efforcé de s'assurer, dans les élections de 1539, une majorité contre le parti réactionnaire du Conseil[229]. Les Henriciens s'unissent pour un dernier effort. Toutes les nominations épiscopales de 1539-1540 sont en leur faveur. Deux réactionnaires, Bell et Capon, prennent la place, à Worcester et à Salisbury, de Latimer et de Shaxton, forcés de démissionner après le vote des VI articles[230]. Un autre Henricien, Skip, reçoit l'évêché de Hereford. Bonner, qui succède, sur le siège de Londres, à Stokesley mort en septembre 1539, est plus énergique et plus acharné contre les hérétiques que son prédécesseur. Heath, le futur chancelier de Marie Tudor[231], remplace Hilsey[232] à Rochester. Tous les deux, ainsi que Wriothesley, se sont rapprochés de Gardiner, qui les sacre, le 4 avril 1540[233]. Cromwell lui-même cherche à l'avoir pour ami, dîne et s'entretient durant quatre heures avec lui (30 mars 1540)[234]. Une commission est déléguée à Calais pour purger la ville des idées réformatrices qu'un envoyé de Cranmer y avait encouragées. En 1540, Gardiner est admis de nouveau au Conseil[235]; il existe un plan pour faire Tunstall vicaire général du roi à la place de Cromwell[236].

Quelques jours plus tard (17 avril), Cromwell est créé « comte d'Essex et grand chambellan d'Angleterre, avec le crédict et auctorité envers son maistre aussi grand qu'il

eust oncques ; dont peu s'en est failly qu'il n'en ayt esté ébranlé par l'évesque de Winchester »[237] ; il envoie à la Tour Sampson, l'évêque de Chichester, avec deux autres opposants, et il annonce que cinq évêques prendront, avant peu, le même chemin[238]. « Ces évesques sont en trouble qui est certes merveilleux[239]. » Chaque jour, écrit l'ambassadeur Marillac, on s'attend à de nouvelles arrestations, et les choses en sont à un tel point que l'un ou l'autre des deux partis doit succomber[240]. Ce fut celui de Cromwell qui succomba (10 juin 1540)[241].

Le triomphe du parti modéré fut celui de l'orthodoxie. Quelles qu'aient été ses vues personnelles sur la religion, Cromwell représentait, aux yeux de tous, le parti réformateur[242]. C'est comme tel que Gardiner l'attaque : il l'accuse d'avoir des principes en contradiction avec ceux des VI articles[243], de soutenir les réformateurs[244], d'avoir favorisé toujours les prédicateurs d'opinions erronées et fait opposition à ceux qui enseignent la doctrine traditionnelle[245]. Norfolk et Gardiner, liés depuis longtemps, dominent sans rivaux au Conseil : le duc, qui affiche sa haine pour l'hérésie, est l'oncle de la reine et le principal ministre du roi ; Gardiner, sauf quelques nuages passagers[246], garde la faveur royale, le reste du règne[247] ; et tous les réformateurs le considèrent comme leur plus redoutable adversaire. Les anglicans appellent cette époque celle de la réaction catholique. Barnes, Garrard, Jerome sont brûlés. Le Dr Crome est forcé de se rétracter en plein Conseil royal[248]. L'ex-évêque de Worcester, Latimer, est jeté en prison[249] ; celui de Salisbury, Shaxton, est jugé, condamné et abjure (1546). La persécution sévit contre les hérétiques ; et les protestants du continent comparent Henri VIII à Néron. Le Nouveau Testament de Tyndale et de Coverdale, les œuvres de Wycliffe, Frith, George Joye[250], William Roye, Barnes, William Turner et Richard Tracy[251] sont livrés aux flammes[252]. Avoir un livre anabaptiste coûtait une

amende de cinq livres sterling. « Des lois pénales sévères » réprimèrent l'abus des Écritures dans les sermons, les livres, les ballades, les pièces de théâtre et les chansons. Le roi, dans la préface de la troisième Confession de foi, réprouve « l'inclination à mal comprendre et interpréter l'Écriture, la présomption, l'arrogance, la liberté charnelle, la contention », qu'il faut refréner, parce qu'elles ont pénétré le peuple et lui ont fait oublier la différence entre enseignants et enseignés[254]. La même année (1543), le Parlement avait interdit, même à domicile, la lecture de la Bible aux femmes et aux gens du peuple[255]. Les Henriciens l'emportaient. « On peut maintenant traverser l'Angleterre de l'est à l'ouest et du nord au sud, écrit un réformateur à Bullinger, sans rencontrer un seul prêcheur qui, d'un cœur pur et d'une foi sincère, cherche la gloire de notre Dieu. Le roi les a tous chassés[256]. » Si ces paroles contiennent quelque exagération, elles traduisent au moins le sentiment commun des réformés et la tendance générale de la fin du règne[257].

Ce règne s'achèvera sans que le protestantisme ait pu entamer le dogme de l'Église anglaise. Et ceci est dû, en grande partie, aux Henriciens.

* * *

Comment se fait-il, dira-t-on, que des évêques, qui montrèrent tant d'énergie et de constance pour la défense du dogme, furent si faibles en face de la suprématie royale, si prompts à répudier l'autorité du pape? Si l'on ne peut justifier les Henriciens, on doit essayer d'expliquer leur conduite.

D'abord, qui juge les siècles passés doit se garder de les identifier au nôtre, sous peine de faire des anachronismes qui seraient des erreurs historiques. La primauté du souverain pontife n'était pas claire, au XVI[e] siècle, comme elle l'est pour les catholiques depuis le concile du Vatican. Cette vérité avait été obscurcie par les dissensions du

grand schisme, les débats des conciles de Constance et de Bâle qui en furent la suite et où l'autorité pontificale reçut plus d'un accroc[257]. Elle avait été affirmée par le concile de Florence (1439), en sa dernière session ; mais ce concile était presque sans autorité pour ceux qui reconnaissaient comme légitime celui de Bâle[258]. « On ne doit pas oublier, dit le cardinal Manning, qu'à cette époque les esprits avaient été tellement troublés par le grand schisme d'Occident, par le fréquent refus d'obéissance, par l'élection douteuse de certains papes et par l'existence simultanée de deux et même de trois candidats à la chaire de saint Pierre, que la suprême autorité du pontife romain était devenue matière à discussions académiques. Il fallait un pareil état de choses pour que Gerson lui-même eût été poussé à écrire sur cette thèse : *De auferabilitate papae* (de la déposition du pape)[259] ». « Les faux principes vulgarisés à l'époque des grands schismes, remarque le Père Bridgett[260], l'insuffisance des études théologiques dans les Universités, le mépris des anciennes traditions affiché par les disciples de la Renaissance, avaient diminué dans l'esprit des évêques anglais l'importance de la suprématie du Saint-Siège pour le maintien de l'unité catholique. Tunstall et et bien d'autres la considéraient comme une institution purement ecclésiastique, l'assimilant à l'autorité des patriarches et des métropolitains, et dans un esprit de nationalité excessif, ils estimaient qu'on pouvait l'abolir et lui substituer l'autorité des rois catholiques. » Pourtant un des théologiens les plus célèbres d'Angleterre, Thomas Netter de Walden († 1430), très apprécié d'Henri VI qui le prit pour confesseur, avait énergiquement maintenu contre Wycliffe la primauté pontificale[261]. Lorsque Henri VIII la soutint dans son livre contre Luther, Thomas More, qui devait mourir pour cette vérité, fit remarquer au roi qu'il était dangereux, politiquement parlant, de trop exalter l'autorité du pape dans l'Église[262]. Le roi l'affirma, pense-t-on, moins par persuasion per-

sonnelle que pour obtenir de Rome un titre analogue à celui des rois de France et d'Espagne : il reçut, en effet, celui de *Défenseur de la foi*[263]. « Je n'ai jamais douté de la royauté (spirituelle) du pape, écrivait Érasme, mais je me suis quelque part demandé si cette royauté était déjà reconnue au temps de saint Jérôme[264] » More répondit à la sentence de mort prononcée contre lui d'une façon qui nous éclaire singulièrement sur l'état d'âme de ses contemporains. « J'ai, par la grâce de Dieu, toujours été catholique, sans cesse en communion avec le pontife de Rome. Pourtant, j'ai plusieurs fois entendu dire que l'autorité du pontife romain était certainement légitime et respectable, mais issue de la loi humaine et non appuyée sur la prescription divine c'est en partie la thèse du *De vera obedientia* de Gardiner[265]. Alors, quand je vis que les affaires publiques avaient pris un cours tel qu'on en viendrait fatalement à mettre en doute l'origine de la puissance du pontife romain, je me livrai à un examen très diligent de la question pendant sept années, et je découvris que cette autorité, que vous avez répudiée d'une façon si irréfléchie — pour ne pas employer une parole plus dure, — est non seulement légitime, respectable et nécessaire, mais fondée sur la loi et la prescription divines. Telle est *mon opinion*, telle est la croyance dans laquelle, par la grâce de Dieu, je mourrai[266]. »

En présence d'une vérité obscurcie par les erreurs du temps, la peur de la mort fit, pour la plupart, pencher la balance du côté le plus sûr pour le corps, sinon pour l'âme. Qui niait la suprématie royale était déclaré traître par la loi[267]. Bonner, au temps de Marie Tudor, répond ainsi à un hérétique qui lui reproche d'avoir écrit contre le pape et de le servir maintenant[268] : « Mylord de Winchester (Gardiner), un grand savant, fit un livre contre la suprématie de Sa Sainteté, et j'y écrivis dans le même but une préface. Nous agîmes ainsi à cause de la périlleuse situation des temps : car maintenir l'autorité du pape était

reconnu par la loi un crime de haute trahison, et il y avait le plus grand danger à être suspecté de favoriser le siège de Rome ; c'est pourquoi la crainte nous força à prendre le malheur des temps en patience. Vous savez que quiconque parlait selon sa conscience, en maintenant l'autorité du pape, était mis à mort. » C'est par crainte de la mort, assure le nonce en France, que Gardiner a écrit son *De vera obedientia*[269]. « O mon pays, s'écrie Reginald Pole en faisant l'éloge de Fisher et de More, n'as-tu pas été témoin de cette lutte, où toutes les séductions furent offertes, tous les stratagèmes employés? D'un côté la faveur du prince, la puissance, les honneurs, tout ce qui séduit d'ordinaire les hommes, et d'autre part, la prison, les tourments, le déshonneur, la mort, ou plutôt mille morts[270]. »

Beaucoup sauvaient leur vie et s'excusaient, aux yeux de leur conscience, par quelque restriction mentale. Ils faisaient une distinction tacite entre l'Église d'Angleterre et l'Église catholique, entre la question *in temporalibus* et le domaine *in spiritualibus*, c'est-à-dire qu'intérieurement ils reconnaissaient le roi chef suprême de l'Église au temporel, mais non *au spirituel*. A la question : « Comment fîtes-vous pour mettre d'accord votre conscience avec le serment de suprématie royale que vous avez prêté? » le prêtre John Rugg répondit : « J'ajoutai mentalement cette condition d'accepter le roi pour chef suprême en matière temporelle, mais non point en matière spirituelle[271]. » Dans une harangue du temps sur l'exécution de religieux bénédictins, il est dit : « Je ne puis croire que le vieil évêque de Londres (il s'agit de Stokesley), quand il vivait, n'ait employé la jolie médecine dont usait son collègue le frère Forest, et qu'il n'ait distingué entre l'homme du dedans et celui du dehors, à savoir qu'il n'ait dit une chose avec ses lèvres, et une toute autre en son cœur... Car, au temps où le clergé dut jurer de regarder Sa Majesté le roi comme chef suprême, aussitôt après Dieu, de cette Église d'Angleterre, beaucoup, en prêtant ledit

serment, ajoutèrent bel et bien, en leur propre conscience les paroles suivantes : *non de l'Église spirituelle*[272]. »

Je doute qu'un tel subterfuge ait satisfait la conscience de gens aussi éclairés, aussi instruits que les Henriciens qui, d'ailleurs, ne se bornèrent pas à un serment et furent les militants défenseurs de la suprématie royale. Mais le respect de la loi est tel pour un Anglais de la Renaissance que Gardiner, lorsque on lui objecte la reconnaissance par un concile général de la primauté pontificale, répond « qu'un Acte du Parlement décharge sa conscience et celle de tous les sujets de Sa Majesté »[273]. Et dans son *De vera obedientia*, il affirme que, si les ordres du roi sont contraires à la volonté divine, c'est au roi et non aux sujets qui lui obéissent que Dieu en demandera compte. Il s'opposa de son mieux, en Chambre Haute, raconte son ami Thirlby, « aux changements concernant l'évêque de Rome ou quelque autre ordonnance religieuse » jusqu'à ce qu' « ils eussent été établis et imposés par les Actes, statuts et lois du royaume »[274]. Lui et les autres Henriciens pensèrent peut-être que, la rupture avec Rome consommée[275], soutenir Henri était maintenir la vieille foi à laquelle le roi semblait sincèrement attaché. De sa suprématie ils voulurent faire une digue contre les flots de l'hérésie qui avaient submergé l'Allemagne. Contre les réformés, ils défendent l'autorité royale en matière de religion, parce que celle de Henri VIII s'emploie plus à conserver qu'à innover[276]. A leurs yeux, soutenir les prétentions du roi, c'était l'empêcher de s'appuyer exclusivement sur le parti avancé qui l'aurait entraîné à la réforme doctrinale. Lorsque, dans un État, le parti modéré se cantonne dans l'opposition, le gouvernement se tourne fatalement vers les partis extrêmes. Henri VIII ne fut pas réformateur, parce qu'il eut pour lui le parti modéré.

Le calcul des Henriciens, leur tactique, semblèrent justifiés par les faits tant que vécut Henri VIII. Ils cessèrent de l'être avec Édouard VI. A cette époque, la suprématie

royale, au lieu de servir à maintenir le dogme catholique, fut employée à le détruire et à bouleverser l'ancienne religion. Alors les Henriciens, d'un commun accord, résistèrent : ils furent privés de leur siège, emprisonnés[277]. Les innovations fondamentales accomplies sous Édouard VI, toujours en vertu de la suprématie royale, avaient enfin ouvert leurs yeux sur la nature de cette suprématie. La logique des faits fut pour eux plus éloquente que celle des mots[278]. Sous le règne de Marie Tudor, ils redevinrent romains et restèrent désormais fidèlement attachés au pape. Gardiner, à son lit de mort (1555), interrompit la lecture de la Passion au reniement de saint Pierre, et dit en soupirant : « Negavi cum Petro, exivi cum Petro, sed nondum flevi cum Petro » ; tous virent en ces paroles le remords qu'il ressentait d'avoir abjuré jadis l'autorité pontificale[279]. A l'avènement d'Élisabeth, qui devait établir définitivement le protestantisme en Angleterre, Bonner et Tunstall vivaient encore ; eux et tous les évêques du règne précédent, sauf un, refusèrent le serment prêté jadis à Henri VIII. C'est que leurs yeux s'étaient ouverts. Ils avaient vu que le schisme, dans une Europe bouleversée par le grand mouvement réformiste du XVI^e^ siècle, ne pouvait rester schisme, mais conduisait inéluctablement à l'hérésie[280]. Ils avaient compris que l'orthodoxie du règne de Henri VIII était une chose essentiellement personnelle au roi, éphémère comme lui. Ils savaient où menait l'Écriture adoptée comme autorité suprême ; la leur, séparée de Rome et du reste de la chrétienté, était bien fragile, s'ils ne l'étayaient sur celle du roi ; cette dernière contredisant la leur, ils restaient désemparés. Ils conclurent que n'être pas romain équivalait à n'être pas catholique : et ils préférèrent mourir en prison. Les Henriciens avaient été schismatiques, mais ils étaient restés de cœur catholiques, et la plupart finirent en communion avec Rome[281].

CHAPITRE VIII

DOGME DE L'ÉGLISE D'ANGLETERRE SOUS HENRI VIII

Erreurs de quelques historiens. — Orthodoxie et autodafés. — Tentatives d'union entre les Églises d'Allemagne et celle d'Angleterre : Conférences de Wittenberg (1536) et de Londres (1538). — La première Confession ou les X Articles de 1536. — La deuxième Confession « The godly and pious institution of a Christian man » (1537) ; les XIII Articles de 1538 ; les VI Articles (1539). — La troisième Confession « The necessary erudition of a Christian man » (1543)[1]

Une des prérogatives de la suprématie royale fut de définir la foi que devaient croire les sujets. Henri VIII, « chef suprême de l'Église d'Angleterre », fixe la doctrine de cette Église. Il consulte bien les évêques assemblés, demande leur avis, mais il revoit avec soin leurs délibérations, les annote ; et finalement son opinion l'emporte, de sorte qu'à la fin du règne le mot habituel de l'orthodoxie est « the King's doctrine ». Voit-on les évêques entrer « en contention sur aucunes propositions qui concernent la religion » et pour ce motif « en envye et division irréconciliable », il intervient et se prononce comme « chief en ceste partye »[2]. Toute « injonction » et proclamation doctrinale se fait, d'après la formule même du temps, par « l'autorité du roi, comme chef suprême ici-bas de l'Église d'Angleterre, avec l'assentiment et le consentement des prélats et du clergé du royaume réunis en Convocation ». Le titre que la Convocation de 1536 avait donné à la Ire Confession : « Articles sur la religion

exposés par la Convocation et publiés par autorité royale », Henri le modifia ainsi : « Articles préparés par Sa Majesté... approuvés par le consentement et le vote de tout le clergé du royaume. » Il appartient au roi, dit la IIe Confession de foi (1537), non seulement « de défendre la justice et de procurer le bien public, mais aussi et surtout de défendre la foi du Christ et la religion, de conserver avec soin sa vraie doctrine. » Déjà la Ire de 1536 avait affirmé qu'« il est du devoir des princes, d'après l'Écriture, de veiller à ce que soient maintenues et enseignées la vraie religion et la bonne doctrine ».

Henri se montra toujours très préoccupé de conserver en son royaume l'unité de croyances, qu'il considérait, avec tous les princes de son époque, comme le fondement nécessaire de l'unité politique. De là les divers formulaires de son règne, tendant tous, et quelquefois par les moyens les plus rigoureux, à détruire les éléments de division qui commençaient à troubler le royaume. C'est avec sévérité qu'il recommande aux évêques de veiller sur leur langue et celle du clergé, pour que rien ne puisse, dans leur façon de parler des rites et cérémonies ecclésiastiques, « engendrer quelque diversité d'opinions et contentions »[3]. « De tous les devoirs de notre charge, dit-il dans la Ire Confession, nous avons toujours jugé que le principal, le plus important et le plus grave est celui qui nous incombe d'accroître et d'augmenter l'unité et la concorde d'opinions, principalement en matière de religion, et de réprimer, de détruire jusqu'à la racine toute occasion de dissentiment et de discorde relative aux croyances [4]. » Le titre même de ces X Articles indique assez nettement la pensée directrice du roi : « Articles préparés par Sa Majesté, afin d'établir la paix chrétienne et l'unité parmi nous et d'éloigner toute opinion contentieuse. « Le roi, disait le message lu par Cromwell en Convocation le 21 juin 1536, pense nuit et jour à rétablir la tranquillité dans l'Église ; il désire tout spécialement

donner un appui au peuple ignorant, dont la conscience doute de ce qu'elle doit croire. » La IIe Confession de 153- a pour but « le parfait établissement de l'unité et de la concorde parmi lesdits sujets[5] ». Les VI Articles frappent quiconque empêche « cette nécessaire unité et concorde qui sont la sûreté et la tranquillité même de notre royaume ». Enfin dans la préface de la IIIe Confession, Henri fait une charge à fond contre ceux qui se servent présomptueusement de l'Écriture pour exciter la contention et la dispute[6].

Le dogme de l'Église d'Angleterre sous Henri VIII a donné lieu à nombre de jugements erronés.

Quand on l'étudie, il faut avant tout se rappeler l'évolution doctrinale de la Réforme en Angleterre. « Pour éviter de graves erreurs en histoire, dit Michelet, on doit préciser les époques. » Le dogme, sous Henri VIII, n'est pas ce qu'il sera au temps d'Édouard VI et d'Élisabeth. Cette distinction ne semble pas avoir été faite par divers historiens, qui ont pu négliger aussi de faire sur les points controversés une comparaison adéquate entre les diverses doctrines. Dans certaines Confessions du règne, les calvinistes ont vu leur doctrine et les luthériens la leur[7]. Les catholiques, comme Butler et Lingard, plus au courant du dogme catholique, ont mieux jugé[8]. Les historiens anglais sont à peu près d'accord aujourd'hui pour reconnaître comme orthodoxe la doctrine qui précède l'avènement d'Édouard VI. Les Allemands, toutefois, depuis Ranke[9], persistent à soutenir le contraire pour la Ire Confession ou les X articles de 1536. C'est l'avis de F. Makower dans un ouvrage fort important sur la constitution de l'Église d'Angleterre[10] et de Mentz dans une étude sur les articles de Wittenberg, dont nous parlerons bientôt[11].

Il n'en est pourtant rien. Toute sa vie, Henri maintint l'orthodoxie et persécuta les partisans des doctrines nouvelles. Si ceux qui restaient fidèles au pape passaient

pour coupables de trahison, les réformateurs étaient condamnés comme hérétiques. La plus frappante illustration de ce double procédé fut donnée au peuple le 30 juillet 1540. Ce jour-là, en même temps, on pendit trois prêtres pour avoir nié la suprématie royale[12] et l'on brûla trois hérétiques pour avoir attaqué la foi catholique[13] : « Certainement, le spectacle fut merveilleux de veoir mourir en mesme jour et heure ceulx qui adhéroient aux deux partys contraires[14]. » Ainsi, sous peine de mort, on ne put être romain, mais il fallut demeurer orthodoxe.

Ce serait une autre erreur historique de croire, comme on l'a dit quelquefois, que le roi maintint le dogme catholique uniquement pour prévenir une attaque du continent ; car c'est précisément quand l'empereur et le roi de France semblent sur le point de s'unir contre l'Angleterre qu'Henri VIII entre en conversation avec les réformés allemands, reçoit et envoie des ambassades, laisse entrevoir la possibilité d'un traité d'alliance qu'il évite toujours de conclure[15]. Le danger vient-il à disparaître, il s'affirme très catholique en ses professions de foi et pourchasse impitoyablement les hérétiques qu'il envoie au bûcher.

Le rapprochement avec les luthériens d'Allemagne n'a lieu, en effet, qu'aux époques où Henri VIII redoute une coalition continentale entre Charles-Quint et François Ier, afin de faire par là une diversion puissante contre l'empereur. Il y sacrifiera jusqu'à ses goûts personnels, contractant avec Anne de Clèves une union qui lui répugne.

Sa politique, héritée de Wolsey, consista, tant que ce fut possible, à tenir l'équilibre entre les deux puissants rivaux, « à leur servir de médiateur », selon son expression, « pour la paix et le bonheur de la chrétienté » : termes élégants pour dire qu'il ne négligeait aucun moyen de brouiller François et Charles. Si l'un lui paraissait menaçant, il se rapprochait de l'autre. Ce fut une tactique aussi aisée que profitable qui lui permettait, sans grands frais, d'assurer à l'extérieur la sécurité de l'Angleterre[16].

Depuis le divorce de Catherine, cette situation était compromise. Henri ne pouvait plus aller, avec la même désinvolture, de l'un à l'autre rival, ni même s'interposer entre eux. Tant que Catherine vivrait, aucune réconciliation avec l'empereur n'était possible. Sa mort fut escomptée; dès août 1534, Chapuis, l'ambassadeur impérial, en entend parler comme d'un dénouement heureux pour la politique anglaise [17].

Restait bien la France. Mais l'amitié de François Ier pour son « bon frère », le roi d'Angleterre, s'était singulièrement refroidie. Il avait été froissé de la conduite insolente des ambassadeurs anglais, à son entrevue de Marseille avec Clément VII; et le pape lui avait fait entrevoir Calais comme récompense de la rupture avec Henri. La rivalité de la France et de l'empire lui fit bien tenter quelque rapprochement franco-anglais; mais Henri n'agréa pas la proposition de marier le duc d'Orléans ou le dauphin avec la princesse Marie ou Élisabeth. Les deux ambassades extraordinaires envoyées de France à cet effet échouèrent également [18]. Sur ces entrefaites, le supplice des Chartreux, l'exécution de Fisher et de More soulevèrent la réprobation générale, accentuèrent la désaffection de la cour de France pour celle d'Angleterre. François Ier usa d'un langage fort dur avec Sir John Wallop, l'ambassadeur anglais [19]. Le nouveau pape, Paul III cherchait à unir les princes catholiques pour exécuter la sentence de déposition contre Henri. Déjà plusieurs brefs avaient été publiés, où, censurant la conduite et les crimes du roi d'Angleterre, il défendait toute relation avec lui [20]. François Ier reçut un de ces brefs et dépêcha une ambassade à Henri pour lui en communiquer la teneur et lui signifier qu'une seule chose l'empêcherait d'en tenir compte : la participation de l'Angleterre à une entreprise contre Milan, soit 33.000 livres sterling par mois [21]. C'était un ultimatum. Henri VIII, qui n'avait un revenu que de 140.000 livres sterling, refusa, et d'aigres

propos furent échangés [22]. Cromwell, qui inclina toujours vers une politique gallophobe, se querella avec nos ambassadeurs; ceux-ci se plaignirent hautement de son insolence; les relations diplomatiques se tendirent et l'on envisagea l'éventualité d'une rupture avec la France [23]. François Ier, poussé par Paul III, se rapprochait de l'empereur, plus redoutable depuis l'heureuse expédition de Tunis (juillet 1535), qui consterna le roi et Cromwell au point qu'ils semblaient « chien tombant de fenestres » [24]. Henri se sentit isolé.

C'est à ce moment même qu'il entre en relations plus étroites avec les protestants d'Allemagne. Les faits précédents se passent entre août et octobre 1535. La première ambassade anglaise pour tenter quelque entente doctrinale avec les luthériens a lieu en novembre de la même année.

Cromwell poussa toujours à une alliance avec la ligue de Schmalkalden, afin de mettre un terme à la politique dangereuse de Henri VIII, qui pouvait aboutir à l'isolement complet de l'Angleterre. Le roi estima utile cette alliance, dans les moments de péril grave. Mais comme Gardiner, chef du parti modéré, il l'aurait voulue politique seulement, tandis que les luthériens désiraient une entente préalable sur la doctrine [25].

Les premières négociations pour cette entente vont de décembre 1535 au mois d'avril 1536.

Robert Barnes, zélé intermédiaire entre l'Angleterre et l'Allemagne, Edward Foxe, le nouvel évêque de Hereford (1535-1538), qui avait été envoyé en mission auprès de Clément VII, lors du divorce, Nicholas Heath, archidiacre de Cantorbéry et futur archevêque d'York (1555-1558), furent chargés de jeter les bases d'un accord. Ils arrivèrent à Erfurt le 28 novembre 1535 et accompagnèrent l'Électeur Jean-Frédéric à la Diète de Schmalkaden [26]. Là, les idées qu'ils émirent dès le début, sur le concile convoqué par Paul III à Mantoue concordaient

trop avec celle des luthériens pour ne point leur faire espérer quelque accord : Henri, qui trois ans plus tôt en avait appelé au concile, le redoute maintenant que l'assemblent le pape et l'empereur ; aussi, tout en réclamant, comme le feront les protestants durant tout le cours du concile de Trente « un concile libre et pieux », afin de « procurer quelque remède salutaire aux maux présents et restaurer la tranquillité de l'Église catholique », il repousse *a priori*, plein de fiel contre Paul, — « je ne veux pas de commerce avec cet homme » — et préoccupé de son titre de « chef suprême de l'Église d'Angleterre », il repousse tout concile « réuni témérairement et illégalement, d'une façon nulle et inique », pour y confirmer « l'honneur, le pouvoir, la juridiction, la primauté usurpés » ; et s'il ne rejette pas ce qu'on décidera conformément à l'Évangile, « il repousse d'avance, condamne, tient pour nul et sans valeur » tout ce qui serait défini contrairement à l'Écriture, particulièrement sur la primauté pontificale[27]. Foxe, dans un discours aux États assemblés, présenta comme possible l'alliance du roi avec la ligue protestante ; il demanda l'envoi en Angleterre d'une ambassade pour s'entendre sur les affaires de la religion et préalablement une conférence en Allemagne même, *ut alias meliore otio et occasione audiant ipsos : nam de his rebus cumulatius, data facultate ipsis, dicturos*[28]. Dans leur réponse en XIII articles (25 décembre), les luthériens exprimèrent leur joie de la bonne volonté que manifestait Henri et leur désir de le voir propager l'Évangile en son royaume, conformément à la Confession d'Augsbourg ; il acceptèrent une conférence immédiate entre ambassadeurs anglais et théologiens allemands[29].

Elle eut lieu à Wittenberg, où les envoyés anglais arrivèrent le 1er janvier 1536. Après avoir longuement exposé les raisons du divorce de Catherine d'Aragon (Henri chercha toujours, mais en vain, l'approbation des luthériens)[30], ils traitèrent, de la mi-février au 8 avril,

diverses questions d'intérêt plus général. Leurs instructions insistaient sur une entente commune au concile que Paul III tentait alors de réunir à Mantoue[31]. Pour cela, les luthériens abandonneraient certains articles impossibles à défendre tels que le *de libero arbitrio*, le *de potestate ecclesiastica*, afin de maintenir les autres avec plus de force. Le 12 mars 1536, Henri VIII écrivit aux Confédérés de Schmalkalden pour leur dire son désir d'unité doctrinale entre les Églises d'Angleterre et d'Allemagne, laquelle, déclarait-il, ne se pouvait réaliser qu'en adoucissant certaines affirmations de la Confession d'Augsbourg et de son Apologie[32]. On reconnaît là les préoccupations orthodoxes du roi. Luther, tenu au courant des pourparlers, ne conclut rien de bon des recommandations royales, bien qu'il admît la possibilité de certaines concessions[33].

Les délégués allemands firent tout pour gagner à leur cause un pays tel que l'Angleterre. Longtemps ils laissèrent de côté les articles qu'ils jugeaient le plus répugner au roi : la messe, la communion sous les deux espèces, le mariage des prêtres, les vœux monastiques[34]. Puis ils s'efforcèrent, tout en conservant la doctrine essentielle du luthéranisme, de l'adoucir dans la forme, au point de la rendre parfois ambiguë. Les théologiens de Wittenberg chargés des négociations consultèrent Luther, Mélanchton, Bugenhagen, Jonas et Cruziger[35]. Mais ce fut Mélanchton qui, résumant ces négociations, composa les articles dits de Wittenberg. Leur examen intrinsèque, leur comparaison avec la Confession d'Ausbourg, l'Apologie de cette Confession et les *Loci communes* (toutes œuvres de Mélanchton), prouvent amplement leur origine[36]. Luther, bien qu'on n'y retrouve point son esprit, les approuva[37], et même ils ont pour titre : « Articles de la doctrine chrétienne débattus par les ambassadeurs anglais avec le Dr Martin, en l'année 1536 [38]. »

Les articles de Wittenberg ont été retrouvés en 1905 par

Mentz aux archives de Weimar. Il y en a deux exemplaires incomplets en latin que complète la traduction allemande du vice-chancelier de Saxe, Franz Burchardt. Seul Seckendorf, au XVII[e] siècle, en avait eu connaissance; il publia l'article sur l'Eucharistie, avec les quatre qui concernent la messe, la communion *sub utraque*, le mariage des prêtres et les vœux monastiques, mais en attribuant faussement ces derniers aux théologiens de Jean-Frédéric, qui les aurait envoyés à Henri VIII, dans sa lettre du 14 avril 1540[39]. Les historiens anglais semblent encore les ignorer[40].

Les ambassadeurs anglais acceptèrent les articles de Wittenberg, en réservant toutefois l'approbation royale, qu'il laissèrent espérer comme facile et probable[41]. Il n'en fut rien. Henri VIII repoussa la confession lutherienne, si mitigée et ambiguë qu'elle fût, et malgré son désir d'alliance avec les protestants d'Allemagne. C'est pourquoi on avait perdu le souvenir des articles de Wittenberg.

Le roi, toutefois, marqua sa bonne volonté à ses amis allemands par quelques concessions apparentes. C'était le moment où le clergé assemblé discutait la I[re] Confession de foi. Foxe, arrivé le 4 juillet d'Allemagne, lut le 11 un court traité en dix articles (les X Articles de 1536), où l'on trouve l'influence évidente, certaine, des articles de Wittenberg[42].

L'essentiel est de déterminer, d'une façon précise, quelle est cette influence. Mentz, qui a publié les articles de Wittenberg, constatant que certains passages des X Articles correspondent aux articles de Wittenberg quasi mot pour mot, en conclut que les X Articles sont luthériens[43]. Cette conclusion est trop hâtive.

Les passages qui se correspondent sont ceux où il n'existe entre catholiques et protestants aucune contestation : ce sont les points communs de croyance, comme certains développements sur le symbole des Apôtres, le

credo de Nicée et celui de saint Athanase, sur le baptême ou la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie. Mais là où commence la divergence de doctrine s'interrompt précisément la concordance des deux textes. Voilà à quoi aboutit leur confrontation minutieuse.

L'emprunt du texte de Wittenberg pour les passages non hérétiques est donc la première concession apparente. La seconde consiste à ne parler dans les X Articles que de trois sacrements : le Baptême, la Pénitence, l'Eucharistie. On ne supprime pas les quatre autres : le texte qui les concerne est prêt et déjà signé par Cromwell ; mais Henri en diffère la publication, pour ne point déplaire aux réformés allemands : c'eût été complètement rompre avec eux, tellement la doctrine s'éloignait de la leur. Il y eut omission, mais non négation. Enfin, la troisième concession fut de ne faire aucune allusion, dans l'article sur l'Eucharistie, à la transsubstantiation et à la consubstantiation. La différence entre l'une et l'autre porte sur le mode de la présence réelle, non sur cette présence même, qui est reconnue dans les deux cas[44].

Ainsi la bonne volonté du roi, son désir de plaire aux luthériens, l'adoption des formules mélanchtoniennes sur les points que ne contestent point les catholiques, font mieux ressortir sur les autres, que l'on doit passer sous silence afin d'éviter une rupture, la divergence profonde entre Anglais et Allemands. Exercer une influence en doctrine, c'est modifier l'opinion adverse sur quelques questions en litige. Or, il n'est pas une seule de ces questions sur laquelle les articles de Wittenberg aient fait fléchir l'orthodoxie du roi et des Henriciens. Cranmer, Foxe et quelques évêques du parti avancé inclinaient vers ces articles, dès 1536. Mais ce fut pas eux qui l'emportèrent[45]. Déjà Henri avait fait comprendre aux luthériens qu'il ne laisserait point l'étranger imposer une foi à son royaume[46]

*
* *

La Ire Confession de foi ou les X Articles se divisent en deux parties : la première traite des choses nécessaires au salut ; la seconde des cérémonies [1].

La première partie comprend la norme de la foi, les sacrements et la justification.

La règle de la foi, c'est le canon entier des Écritures (première divergence avec les protestants qui rejettent de ce canon divers livres), puis les symboles des Apôtres, de Nicée et de saint Athanase, l'autorité des Pères autre différence avec les protestants qui repoussent la tradition), enfin les quatre grands conciles de Nicée, de Constantinople, d'Ephèse et de Chalcédoine et tous les autres conciles conformes à ceux-là.

Pour les sacrements, on ne parle pas de leur nombre, et l'on en définit trois seulement : le Baptême, la Pénitence, l'Eucharistie. La doctrine en est entièrement orthodoxe. Ainsi l'exposé de l'Eucharistie, calqué sur les articles de Wittenberg, disait : « Sous la forme et la figure du pain, qu'aperçoivent seuls nos sens externes, est vraiment, substantiellement et réellement contenu et compris le corps même et le sang de Notre-Sauveur Jésus, qui est né de la Vierge Marie et a souffert sur la croix pour notre rédemption ; et sous la même forme et figure du pain et du vin, le corps et le sang du Christ sont corporellement, réellement, substantiellement offerts, distribués et reçus par tous ceux qui reçoivent ledit sacrement. Ce sacrement, en conséquence, doit être traité avec tout le respect et l'honneur qui lui sont dus ; et chacun doit religieusement examiner sa conscience avant de le recevoir, selon la parole de l'Apôtre » (Article IV).

Quant à la Pénitence, les X Articles se séparaient nettement des luthériens en adoptant les trois parties du sacrement : confession auriculaire, contrition avec ferme

propos et satisfaction. On y affirme, contrairement aux protestants encore, que ce sacrement est d'institution divine et nécessaire au salut (Article III).

La définition de la justification, empruntée à Mélanchton, n'en précisait pas le mode et restait ainsi orthodoxe : « La justification est la rémission des péchés et la réconciliation de la personne à la vie éternelle », que nous ont méritées la passion et le sang de Jésus-Christ. On ne disait pas, comme les luthériens, que cette réconciliation s'opérait par la seule foi ; et dans le même article on insistait sur la nécessité des bonnes œuvres (Article V).

La seconde partie des X Articles « concernait les louables cérémonies en usage dans l'Église » et traitait de la dévotion envers les saints et leurs images, des sacramentaux et du Purgatoire. Sur tous ces points, ils contredisaient la doctrine luthérienne[48].

Le culte des images dans les églises, de celles surtout représentant le Christ et Notre-Dame, est excellent : c'est le moyen d'élever nos âmes aux choses suprasensibles. On doit enseigner au peuple que tout culte rendu aux images ne s'adresse pas à l'image matérielle, mais à Dieu et à ses saints (Articles VI et VII)[49].

Il fallait honorer les saints, non de l'honneur dû a Dieu seul, mais comme les élus de Jésus-Christ, comme nos exemples, nos devanciers, nos intercesseurs auprès de Dieu. C'était une très louable pratique que de prier les saints ; mais il le fallait faire sans superstition et sans croire que quelque saint serait mieux écouté de Dieu que son Fils[50]. Les fêtes des saints devaient être chômées ; mais leur nombre, qui au cours des siècles s'était considérablement accru, fut réduit, surtout durant la période de la moisson et la session des tribunaux (Article VIII)[51].

On maintenait les cérémonies traditionnelles de l'Église et les sacramentaux, que certains réformateurs (le clergé s'en était plaint au roi) avaient violemment attaqués. Ainsi l'eau bénite, le pain bénit, les cierges de la Chandeleur,

les cendres, les rameaux bénits, les honneurs rendus à la croix le Vendredi Saint, la bénédiction des fonts et les autres rites du même genre étaient conservés et leur sens spirituel expliqué[52]. « Ces cérémonies et coutumes », disait-on, « ne doivent être ni méprisées ni rejetées. Il les faut conserver comme des institutions bonnes et louables, qui servent à nous rappeler les biens spirituels dont elles sont le signe extérieur. Ne les laissons point tomber dans l'oubli et rappelons-en de temps à autre le souvenir. Aucune de ces cérémonies n'a le pouvoir de remettre les péchés, mais elles élèvent nos âmes à Dieu, source de tout pardon » (Article IX)[53].

Pour le Purgatoire, la doctrine n'est pas moins explicitement antiluthérienne et contraire aux futurs Articles d'Élisabeth. Le commandement de la charité, était-il dit, non moins que la voix de l'Écriture, nous prescrivent de prier pour les morts et de faire célébrer des messes pour le repos de leurs âmes. Henri devait donner l'exemple, en faisant célébrer l'année suivante pour Jane Seymour, douze cents messes. Quant au lieu du Purgatoire, ajoutait-on, et au genre de peines qu'on y souffre, ceci n'est point défini par l'Écriture, mais remis à la sagesse du Tout-Puissant. Les indulgences papales, comme conséquence du schisme, sont rejetées (Article X)[54].

Telle est la 1re Confession du règne. C'est de toutes la moins explicitement catholique, à cause du désir d'entente avec les protestants d'Allemagne[55].

Le lendemain de l'acceptation des X Articles en Convocation, le roi ordonnait à tout curé de ne plus prêcher jusqu'à la publication desdits Articles, de s'en tenir strictement à leur doctrine, afin de « supprimer toute controverse et d'établir une bonne et catholique uniformité ». Les Injonctions du mois d'août prescrivent à tout prêtre qui a charge d'âme de lire les X Articles en chaire, tous les trois mois au moins, sous peine de révocation, et de les commenter deux fois par trimestre[56].

*
* *

Deux mois plus tard (octobre 1536) éclata la révolte du Nord. Les « pèlerins de grâce » réclamaient le maintien de la vieille foi et la mort de certains évêques réputés hérétiques. Le besoin d'unité doctrinale se faisait plus que jamais sentir. C'est dans cette intention que fut faite, l'année suivante (1537), la IIe Confession de foi. Comme le danger continental semblait être conjuré, la doctrine catholique y est plus explicite que dans la Ire.

Cependant, la discussion préliminaire du dogme avait donné le spectacle et la preuve de la grande divergence d'opinions qui commençait à s'insinuer dans l'épiscopat, de l'antagonisme entre l'ancienne et la nouvelle doctrine, entre le parti modéré et le parti réformateur. L'assemblée d'évêques et de théologiens, réunie de février à juillet 1537, eut principalement à examiner les quatre sacrements passés sous silence dans les X Articles : la Confirmation, l'Ordre, le Mariage, l'Extrême-Onction. Au sujet de chacun d'eux, on posa trois questions : 1° Est-ce un sacrement de la loi nouvelle ? 2° Quel en est le signe extérieur et quelle grâce confère-t-il ? 3° Quelles promesses nous font croire à cette grâce conférée ? Pour éviter toute contention publique, chacun dut répondre par écrit[57].

Les réponses, qui nous ont été conservées dans un manuscrit du British Museum, nous manifestent les deux tendances opposées qui divisaient l'épiscopat. Tandis que les Henriciens, comme Stokesley, Tunstall, Longland[58], maintenaient dans toute son intégrité le dogme catholique[59], le parti avancé, avec Cranmer, William Barlow, Hilsey, Rugg, Goodrich[60], penchait vers la doctrine luthérienne. Ainsi Cranmer affirme que la Confirmation n'est pas d'institution divine, que le saint chrême dont use l'Église comme signe extérieur n'est nulle part mentionné dans l'Ecriture et que ce rite n'a pas d'autre effet

que la prière de l'évêque[64]. L'évêque de Bangor, Capon, dit que ce sacrement n'a pas été institué par Jesus-Christ, mais par les Pères de l'Église[65]. Selon Barlow, ex-prieur des Augustins de Bisham et évêque de Saint-David, l'ordination n'est pas nécessaire pour remplir le ministère ecclésiastique ; le premier savetier venu, s'il est désigné par le roi, peut être évêque sans recevoir aucun ordre[66]. « C'est bien troublant », remarquait Latimer[67], « de donner son assentiment à une doctrine où tant de choses sont controversées, où tant de jugements opposés se sont prononcés, car si chacun pense bien, comme je le crois, tous ne jugent pas de la même façon. » Durant ces débats théologiques, la peste sévissait, et à la porte du palais de Lambeth, où était réunie la commission, des gens trépassaient[68].

Malgré l'hétérodoxie des discussions, la Confession qui en sortit est orthodoxe, parce que le « chef suprême » l'avait ainsi voulu ; en doctrine, il fut toujours du côté des Henriciens. Lui-même participe à la rédaction définitive du formulaire de foi : « Nous avons dû mettre au livre notre propre plume, écrira-t-il peu de mois après, afin de rédiger certains articles qui furent reconnus comme catholiques par les évêques et le clergé du royaume réunis en Convocation »[69] ; nombreuses sont les corrections et annotations autographes qui se peuvent voir au British Museum[70].

Toutefois, Henri VIII, n'ayant pas eu assez de temps pour revoir les conclusions des évêques, ne jugea pas l'œuvre définitive et n'en ordonna la lecture, chaque dimanche que pour trois ans[71]. Cette IIe Confession, qui ne fut soumise ni à la Convocation ni au Parlement, est signée des deux archevêques, de tous les évêques, et de vingt-cinq docteurs au nom des hauts dignitaires ecclésiastiques du royaume. Attribuée aux évêques, on l'appela le *Bishops' Book*[72].

Imprimée chez Berthelet en 1537, elle avait pour titre :

The godly and pious Institution of a Christian Man[70]. Comme son nom l'indique, c'était une exposition pieuse plutôt que didactique, très développée (200 pages environ) et qui s'adressait tout spécialement aux fidèles. Elle reproduisait la Confession de la précédente année, en la développant et la divisant d'une façon différente, en y ajoutant certaines choses. Ce n'est au fond que le remaniement et le complément des X Articles de 1536.

La *pious Institution* exposait dans le sens orthodoxe le credo[71], les sept sacrements[72], les dix commandements de Dieu, le *Pater Noster*[73] et l'*Ave Maria*[74], la justification et le Purgatoire[75]. La scission de 1533 réapparaissait dans l'explication du credo, où l'on ne reconnaissait l'Église de Rome que comme « un membre particulier » de l'Église catholique et non « sa tête ». Par sa lettre du 9 novembre suivant[76], Henri, blâmant avec énergie « la diversité des opinions qu'ont engendrée les paroles de mépris contre les honnêtes et louables cérémonies ou usages de l'Église », prescrivait aux évêques de parcourir leur diocèse pour prêcher la conservation de ces coutumes, leur interdisait toute parole, même en conversation privée, qui pût être mal interprétée, et menaçait de la perte de ses bénéfices tout clerc qui les mépriserait ou les jugerait indifférentes.

Le maintien explicite des sept sacrements, de l'*Ave Maria*, des rites anciens de l'Église, accentuait encore la différence qui séparait l'Église d'Angleterre de celles d'Allemagne. Henri VIII ne pensait plus aux quelques concessions de 1536. Catherine d'Aragon était morte. Il pouvait reprendre son ancienne politique d'équilibre, puisque venait de disparaître l'obstacle à sa réconciliation avec l'empereur. Aussi, à la nouvelle de cette mort, loua-t-il Dieu qui le délivrait de toute crainte de guerre ; il se flatte de mieux conduire désormais le roi de France, en lui faisant craindre une alliance de l'empire avec l'Angleterre. Sa joie fut si vive, si indécente, qu'on l'accusa d'avoir

hâté les jours de Catherine, de l'avoir empoisonnée. Le lendemain de sa mort, il se vêtit en jaune éclatant et arbora une plume blanche à son chapeau. L'après-midi, un bal eut lieu à la cour et, les jours suivants, des joutes brillantes. Henri reprit sa position d'arbitre entre la France et l'Espagne, c'est-à-dire qu'il ne négligea rien pour les diviser, afin de régner en paix. C'était le temps de la troisième guerre de François Ier avec Charles-Quint (1536-1538), durant laquelle les Impériaux pénétrèrent jusqu'à Marseille[77].

* * *

Mais, en 1538, l'horizon politique se rembrunit de nouveau. Paul III s'était interposé et avait fait conclure aux deux adversaires la trêve de Nice. Quelque temps après, avait lieu l'entrevue d'Aigues-Mortes, où l'empereur et François Ier, échangeant leur collier de la Toison et de Saint-Michel, s'étaient prodigué mutuellement les témoignages d'une vive amitié. Henri, veuf de Jane Seymour, songea à épouser la fille du duc de Lorraine, afin de se garder de la France, ou bien la duchesse de Milan, pour se mettre en bons termes avec Charles-Quint. Ce double projet ne servit guère qu'à le ridiculiser[78]. Alors Cromwell, hanté toute sa vie par la crainte d'une invasion et prônant sans cesse une ligue avec les princes protestants d'Allemagne, décida le roi à renouer les relations de 1536.

N'était-ce pas le meilleur moyen de conjurer la coalition de François et de Charles, également redoutable aux libertés anglaises et germaniques? Henri et les luthériens avaient intérêt à s'unir pour faire face à l'ennemi commun[79]. Le manifeste du roi contre le droit du pape à convoquer un concile avait été accueilli en Allemagne avec enthousiasme, trois éditions en avaient été tirées; et, tandis que Bullinger dédiait à Henri son ouvrage sur l'Écriture « contre la superstition de la tyrannie romaine », l'Électeur de Saxe, le landgrave de Hesse, le pressaient

d'adopter une politique commune[80]. On reprit donc le projet, ébauché en 1536, d'une conférence à Londres entre théologiens allemands et anglais pour arriver à quelque entente doctrinale.

Henri invita les princes protestants à envoyer des délégués pour discuter avec lui les points contestés, afin d'entrer dans la ligue de Schmalkalden[81]. En mai, partit pour l'Angleterre une ambassade composée du vice-chancelier de Saxe, Franz Burchardt, de Georg von Boyneburg et de Fr. Myconius, pasteur de Gotha, compatriote et fidèle auxiliaire de Luther[82]. Mélanchton leur avait remis une lettre de recommandation. Ils furent fort bien reçus. Trois évêques et quatre docteurs représentèrent l'Église d'Angleterre. La conférence de Londres dura deux mois[83].

Les Allemands, sur l'ordre de l'Électeur de Saxe, avaient emporté avec eux les articles de Wittenberg de 1536, et ils s'en servirent comme base de leur discussions théologiques. La comparaison entre ces articles et ceux de 1538 fait ressortir leur concordance évidente, souvent littérale[84].

On laissa de côté trois points sur lesquels il eût été difficile de s'entendre : le libre arbitre, le culte des saints et leurs images. Ainsi en fut-il des *abusus* de la deuxième partie de la Confession d'Augsbourg, qui visaient les cérémonies ecclésiastiques[85].

Le résultat de la conférence, ce fut les XIII Articles de 1538[86]. Henri VIII ne les accepta point et ne permit en aucune façon de s'en inspirer.

Le 5 août, sur le point de partir, les théologiens allemands adressèrent au roi une longue lettre. Ils y dénonçaient les abus qui restaient à supprimer pour détruire « le fléau de l'Antéchrist romain », et sur lesquels on n'aurait pu s'entendre : c'était la communion sous une seule espèce, les messes privées et le célibat ecclésiastique. Pour émouvoir Henri, ils avaient invoqué la pratique de l'Église grecque et agité l'épouvantail papal. « Votre royale Majesté voit aisément que la pureté de la doctrine

ne peut exister ou subsister là où ne seraient supprimés les abus qui répugnent diamétralement à la parole de Dieu et engendrèrent la tyrannie ou l'idolâtrie de l'Antéchrist romain... Sans leur suppression, l'exécrable domination de l'évêque de Rome ne saurait être complètement extirpée [87]. » Mais Henri, avec l'aide de Tunstall [88], leur fit une longue réponse en partie écrite de sa main, où il soutient énergiquement les trois points incriminés par les luthériens. « Nous qui, en notre royaume, avons mis tous nos soins à bannir la tyrannie de l'évêque de Rome, nous ne négligerons rien pour que disparaisse tout abus, qu'il vienne de lui ou de quelque autre, et nous ne consulterons point ceux qui, feignant de haïr l'évêque de Rome, n'embrassent la vérité que de bouche [89] ».

Ces derniers mots soulignent l'inutilité des tentatives d'accord avec les théologiens allemands. Ceux-ci, trompés en leurs espérances, revinrent de Londres en portant sur le roi un jugement sévère et l'amertume dans le cœur. La conférence de 1538, comme celle de 1536, aboutit à un échec.

Elle n'exerça point toutefois aucune influence sur les destinées de l'Église anglicane. Elle fut comme le canal par lequel devait s'infiltrer en cette Église la doctrine de Luther. Les XIII Articles, qui émanent de cette conférence, servirent de base aux XLII Articles d'Édouard VI (1553) : certaines phrases sont identiques [90]. En outre, les théologiens allemands et anglais avaient composé un livre (*Book containing divers Articles*), dont les trente articles correspondent à ceux de la Confession d'Augsbourg [91]. Ils inspirèrent les XXXIX Articles d'Élisabeth (1563). L'influence luthérienne, dont les germes furent alors importés d'Allemagne, ne se développa donc que sous les règnes suivants.

Quelques mois après le retour des délégués allemands, Mélanchton écrivit au roi pour lui persuader une réforme plus profonde, conforme à la Confession d'Augsbourg et aux conférences de 1536 et de 1538. Il faut bannir la

messe, disait-il, le célibat ecclésiastique, le culte des saints. « L'auteur des abus rejeté, comment ceux-ci peuvent-ils subsister encore!... Que soient conservés les rites d'institution divine et quelques réglementations humaines pour le bon ordre ; mais que la barbarie sorte des églises, avec les rites inutiles ou ineptes... Je supplie Votre royale Majesté d'en expulser l'impiété romaine. Pour que la postérité déteste la tyrannie de l'évêque de Rome, il importe beaucoup que disparaissent les lois qui sont les nerfs de son autorité [92]. » Mais le roi d'Angleterre n'avait plus foi dans une entente doctrinale. Renonçant à entrer dans la ligue de Schmalkalden, il ne songe plus qu'à une alliance purement politique avec les princes d'Allemagne. Son mariage avec Anne de Clèves n'aura pas d'autre but [93] ; il en sera de même des relations qu'il cherchera à nouer avec Philippe de Hesse, Jean-Frédéric de Saxe, Philippe, héritier de Bavière [94].

Quant à réformer l'Église d'Angleterre selon le conseil de Mélanchton, il s'en garde bien. Inquiet des éléments de discorde, qui de plus en plus menaçaient de rompre l'unité de foi, il se résolut à établir l'uniformité d'une façon violente et rigoureuse [95].

*
* *

En mai 1539, quelques mois à peine après le départ des théologiens allemands, le Parlement votait la fameuse loi des VI Articles, que les protestants surnommèrent « le fouet à six cordes », que l'historien catholique Lingard [96] qualifie de « rigoureuse et barbare », Strype de « terrible et sanguinaire ».

Le titre en indique assez le but : « Acte pour abolir la diversité dans les opinions [97]. » Discorde et erreurs religieuses, développait le préambule, créent un perpétuel danger tant pour la paix du royaume que pour les âmes séduites par l'hérésie [98].

Pour les abolir, Henri VIII recourut à une autorité dont n'étaient point revêtues les deux premières Confessions. Le 16 mai, Norfolk, et non Cromwell, qui aurait dû le faire en qualité de vice gérant, proposa à la Chambre des Lords de discuter les points suivants[99] : « L'Eucharistie est-elle possible sans la transsubstantiation ? — Doit-on adopter la communion sous les deux espèces ? — La loi divine fait-elle une obligation des vœux de chasteté ? — Cette même loi permet-elle les messes privées ? — Les prêtres peuvent-ils se marier ? — La confession auriculaire est-elle ordonnée par la loi divine ? »

La discussion s'engagea entre les évêques henriciens : Lee, Gardiner, Tunstall, Stokesley, Sampson, Rugg, Aldrich, et les évêques à tendances luthériennes : Cranmer, Latimer, Barlow, Goodrich, Hilsey, Shaxton; les Lords temporels n'intervinrent pas dans le débat. « Les evesques de ce pays ont esté en grande altercation, les uns pour entièrement conserver la messe, les autres pour en faire une nouvelle », écrira, le 9 juin, notre ambassadeur à François Ier [100]. Durant trois jours, Cranmer soutint le débat [101]. De la victoire entre le parti modéré et le parti avancé le roi, « chef suprême », décida, en descendant lui-même au Parlement. « Sa royale Majesté en personne », dit le texte de la loi, « a daigné descendre et venir en sa haute cour du Parlement; là, en prince de très haute prudence et de non moins grand savoir, il a déclaré maintes choses de science et de connaissance elevées touchant lesdits Articles [102]. » Son sentiment était connu : chaque dimanche, on avait donné l'eau bénite et le pain bénit à sa chapelle; il avait servi à genoux la messe du dernier Vendredi Saint; un habitant de Londres venait d'être pendu pour avoir violé l'abstinence du vendredi [103]. Il soutint la doctrine orthodoxe et demanda que la déclaration doctrinale fût sanctionnée par des peines corporelles. Ni Cromwell, ni le chancelier Audeley ne l'osèrent contredire [104]. « Ce roy comme chief en ceste partye en a

faict telle déclaration qu'il estoit convenable... en imposant silence avec comminations de mort à tous ceulx qui vouldroient ouvrir la bouche au contraire[105] ». Les novateurs durent se taire. « Sa Majesté les a finalement tous confondus par sa science théologique, écrit un des pairs temporels de la Chambre haute[106]. Je vous assure que nul prince ne s'est jamais montré plus sage, plus instruit, plus catholique que le roi en ce Parlement. Je ne saurais exprimer par la plume sa merveilleuse sûreté de doctrine qui nous a donné une loi si religieuse. » Aussi, même à l'étranger, dit-on « le roi catholique en tout ce qui ne concerne pas son avantage ou Sa Sainteté » ; certains même, escomptant son orthodoxie, concevront grand espoir de son retour à l'unité ; Granvelle, à la Diète de Ratisbonne (1541), propose de s'entremettre pour réconcilier Henri avec Rome, et l'ambassadeur anglais reçoit là une lettre du pape[107].

Le premier des VI Articles affirme nettement la transsubstantiation : « Dans ce très saint sacrement de l'autel, par la force et l'efficacité de la puissante parole du Christ que prononce le prêtre, sont réellement présents, sous la forme du pain et du vin, le corps et le sang de Notre-Sauveur Jésus-Christ, conçu de la Vierge Marie. Après la consécration, il ne reste aucune substance du pain et du vin, ni aucune autre substance, si ce n'est celle du Christ, Dieu et homme[108]. »

L'article II déclare que la communion sous les deux espèces n'est pas nécessaire au salut. « Il faut croire et non douter que dans la chair, sous la forme du pain, se trouve le sang lui-même ; et qu'avec le sang, sous la forme du vin, se trouve la chair elle-même, aussi entière que si ces substances étaient ensemble[109]. »

Le troisième article dit que le prêtre, après avoir reçu les ordres, ne se peut marier.

Le quatrième interdit le mariage aux hommes et aux femmes qui ont fait vœu de chasteté.

Le cinquième affirme que les messes privées sont agréables à Dieu.

Et le sixième enseigne : « La confession auriculaire en usage et employée dans l'Église vient de Dieu »[110].

Ces six Articles sont l'opposé même des articles correspondants de la Confession d'Augsbourg. Rien de plus antiluthérien, comme le constate Cervini, en les envoyant au cardinal Farnèse[111]. « Ils concordent tous », dit l'historien catholique Ch. Butler, « avec la doctrine de l'Église romaine »[112].

« Le fouet à six cordes » cingla dur les réformateurs. Qui niait le premier article sur la transsubstantiation était brûlé et ses biens confisqués ; l'abjuration même ne sauvait pas du bûcher. Une première faute contre les cinq autres articles était punie de la perte des biens et de la prison, au gré du roi ; la deuxième faute entraînait la mort réservée aux traîtres, sans l'assistance du prêtre[113].

Aucune opposition sérieuse ne s'était manifestée. « Nous, pairs temporels », écrit l'un d'eux[114], « nous fûmes tous de la même opinion ». A la Chambre basse de la Convocation, il n'y eut que deux opposants. A celle des évêques, seuls Cranmer, Shaxton, Latimer, Hilsey, Barlow affirmèrent de nouveau la légalité du mariage ecclésiastique, et seuls Cranmer et Barlow auraient souhaité la communion sous les deux espèces. Le peuple, lui, se réjouit fort des VI articles, étant « beaucoup plus enclin », remarque Marillac, « à l'ancienne religion qu'aux nouvelles opinions qui sont soubztenues seullement par aucuns evesques »[115]. Le mouvement réformateur était donc en infime minorité à cette époque.

La loi entra aussitôt en vigueur ; et un tribunal composé de laïcs montra un zèle peu commun. Celui qui allait rarement à la messe ou ne s'inclinait pas à la consécration était dénoncé. Dans l'espace de quatorze jours, il y eut cinq cents arrestations dans la ville de Londres ; la majorité fut convaincue d'hérésie. On recula devant l'odieux

d'une exécution en masse, et les prisonniers recouvrèrent la liberté. Mais Shaxton, évêque de Salisbury, Latimer, évêque de Worcester, démissionnèrent; ils furent jetés en prison, où ils demeurèrent l'un jusqu'à la mort du roi, l'autre un peu moins [116]. Seule l'affection spéciale que lui témoigna toujours le roi sauva Cranmer. Encore dut-il pour un certain temps renvoyer sa femme en Allemagne. Un an plus tard, la loi des VI Articles devait frapper Cromwell. On l'accusera d'avoir répandu, par le livre, une pluie d'erreurs sur l'Eucharistie, d'avoir détourné le peuple de la vraie foi en ce sacrement et « en d'autres articles de la religion chrétienne déclarés par Votre Majesté, avec l'autorité du Parlement » [117].

Les VI Articles provoquèrent des persécutions intermittentes, durant les huit dernières années du règne, et tinrent les réformateurs sous le coup de l'épouvante. Bien que le roi souvent en modérât l'application [118], ils envoyèrent à la mort plus d'un réformateur, comme Barnes, Garret, Jerome [119], ainsi que des gens inconnus et « de bien basse condition..., pour avoir parlé contre l'honneur et révérence qu'on doibt envers le Saint-Sacrement et n'avoir voulu révocquer leurs erreurs avant ne après condempnacion » [120]. Ce sont eux qui allumèrent, à Smithfield, pour Anne Askew, le dernier bûcher du règne (16 juillet 1546) ; d'une famille puissamment apparentée du Lincolnshire, elle repoussa toute tentative de ceux qui par une rétractation la voulaient sauver, et jusqu'au dernier moment la torture ne put desceller ses lèvres [121]. La loi resta en vigueur tant que vécut Henri VIII et ne fut rapportée qu'après l'avènement d'Édouard VI, en 1547.

Les protestants d'Allemagne furent vivement blessés par le caractère de violente réaction des VI Articles. Tout espoir d'entente s'évanouit. A peine la loi est-elle votée que les ambassadeurs de Saxe et de Hesse quittent brusquement Londres « le plus mal contents et satisfaicts de ce roy qu'il est possible de dire,... au grand mesconten-

tement de la part des seigneurs du conseil de ce roy »[122]. Mélanchton adressa une sévère remontrance au roi, qui s'en irrita fort. Il lui rappelait la scène des Athéniens révoquant le décret injuste contre Mytilène, et il le suppliait de rapporter « un statut barbare », dont use le démon en sa fureur contre l'Église du Christ pour en massacrer et détruire les membres; le zèle des prélats est faux, ajoutait-il, et hypocrite leur amour pour la vérité; car leurs articles sont « erronés, faux et impies »[123]. Des réformés, après le supplice de Barnes, traiteront le roi de Néron. Le mariage d'Anne de Cleves avec Henri (6 janvier 1540), qui semblait sceller un rapprochement entre lui et les princes d'Allemagne, eut un effet tout opposé[124]. Le divorce qui en résulta, puis la chute de Cromwell (juin 1540) provoquèrent la scission complète. Cromwell avait été l'instigateur et le zélé partisan d'une entente avec les luthériens; lui disparu, ce fut la fin de toute tentative d'accord doctrinal entre l'Église d'Angleterre et celle d'Allemagne. Gardiner, pour mieux en éloigner le roi, lui remontra qu'il ne devait pas abaisser sa dignité et sa science devant les petits princes d'Allemagne, ni leur permettre chez lui d'imposer la loi en matière religieuse; sa suprématie, jamais ils ne la reconnaîtraient, pour ne pas s'exposer à subir celle de l'empereur[125].

D'ailleurs, les craintes du roi s'étaient apaisées. Il comprenait maintenant que la rivalité de Charles et de François durerait autant qu'eux, et que leur amitié était essentiellement éphémère. Aucune coalition sérieuse de ces deux irréductibles adversaires n'était à redouter. Il reprit son ancienne politique. En 1543, il s'allie avec Charles-Quint, envahit la France 1544 et prend Boulogne. Seul en guerre avec François Ier après la paix séparée de l'empereur (1544), il entrera de nouveau en pourparlers avec les princes luthériens, mais sans que s'exerce sur l'Église d'Angleterre leur influence religieuse[126].

*
* *
*

De cette dernière période du règne date la III[e] Confession, qui fut le formulaire définitif : *The necessary erudition of a Christian Man* de 1543.

La II[e] Confession ou le *Bishops' Book* de 1537 n'était que provisoire, et le roi ne l'avait autorisée que pour trois ans. Aussi, en 1540, chargea-t-il une Commission d'évêques et de théologiens de le réviser [127]. Le travail dura trois années [128].

Cranmer avait posé dix-sept questions, auxquelles chacun, comme en 1537, dut répondre par écrit, afin d'éviter les disputes en assemblée. Ces questions révèlent assez les opinions avancées, pour ne pas dire le scepticisme, du primat d'Angleterre. En voici quelques-unes relatives à l'Ordre :

Les Apôtres ont-ils créé des évêques parce qu'il n'y avait aucun prince chrétien pour les nommer, ou en vertu de la puissance à eux déléguée par Dieu ? — L'ordre des prêtres est-il plus ancien que l'épiscopat ; et, si oui, sont-ce les prêtres qui ont créé les évêques ? — L'évêque seul a-t-il droit de faire un prêtre ? — La consécration ou ordination est-elle nécessaire à un évêque ou à un prêtre ? La nomination par le roi ne suffit-elle pas ? — Si tous les évêques et tous les prêtres d'un pays étaient morts, le roi chrétien de ce royaume pourrait-il en créer d'autres à leur place [129] ?

A ces questions qui gravitaient autour de la suprématie royale, Cranmer répondit de façon à la flatter, l'exagérant par l'attribution de droits que Henri lui-même, par un reste de bon sens, n'avait jamais songé à revendiquer [130]. « Il n'y a pas plus de promesse de Dieu », dit-il, « que la grâce sera donnée à quelqu'un en lui conférant une charge ecclésiastique que si on l'investissait d'une charge civile. Tous les ministres ecclésiastiques sont nommés par le roi,

et les cérémonies que l'on emploie pour les conférer ne sont pas de nécessité, mais seulement pour le bon ordre et l'éclat extérieur. Les princes et les chefs d'État peuvent faire des évêques, et aussi le peuple par l'élection. D'après l'Écriture, l'évêque fait un prêtre, mais un prince en a également le pouvoir, en vertu de l'autorité que Dieu lui a confiée [1]. L'Écriture ne demande aucune consécration des évêques ou des prêtres : l'élection ou la nomination suffisent. Au cas où tous les évêques et tous les prêtres d'un pays seraient morts, les princes et les laïcs peuvent prêcher, enseigner, faire des évêques et des prêtres. » Il est difficile de nier plus péremptoirement le sacrement de l'Ordre. Cranmer, à cette époque, est luthérien de croyance, si déjà il ne glisse vers le zwinglianisme.

Il était suivi par Barlow et le clan réformateur. Les Henriciens, comme toujours, restaient inviolablement fidèles à la doctrine traditionnelle de l'Église [2]. Le « chef suprême » était de leur côté. Aussi l'orthodoxie triompha-t-elle comme de coutume. Et le peuple ne se put douter de l'étrange division qui séparait les évêques et les théologiens, dont la IIIe Confession était censée l'œuvre. D'ailleurs, le parti avancé, Cranmer en tête, avait signé cette Confession contraire à ses opinions. C'était un des effets de la suprématie royale.

Henri avait revu avec soin les délibérations écrites ; en marge, il les avait annotées de sa propre main. En « l'affaire de ladicte religion, les évesques ne se sont encore convenuz en conformité d'opinion, ains semble de jour en jour ilz seroient pour mectre les choses en plus grand doubte, si n'estoit que ce roy leur tient de près, voulant oyr et examiner raisons et fondement de leur oppinion en y adjoustant et determinant comme bon luy semble, ainsi que les susdictz seigneurs ses ministres m'ont lors affermé, disans que bien tost sortira un livre auctorisé par le parlement, auquel tout ce qu'on doibt tenir en ladite religion sera déterminé » [3]. Le formulaire définitif fut

soumis au roi, qui en écrivit la préface. De là le nom populaire de *King's Book*[134]. Parler contrairement à sa doctrine, édicta le Parlement de 1543, fut passible de bûcher pour un ecclésiastique, et pour un laïc de la prison perpétuelle[135].

Le *King's Book*, approuvé en Convocation, le 12 mai 1543[136], a pour titre officiel : *The necessary Doctrine and Erudition for any Christian Man, set forth by the King's Majesty of England* (27 mai 1543). Il est mieux composé que le *Bishops' Book* de 1537, et le style en est meilleur, plus ferme et plus clair. La doctrine catholique y est encore précisée[137]. Il explique plus complètement les sacrements, en particulier l'Eucharistie ; et il commence, après la préface, par un long article sur la foi[138]. Cet article, ainsi que l'avant-dernier *of good works*, adopte les conclusions du Dr Redman, le plus judicieux et savant théologien d'Angleterre, qui écrivit à cette occasion *De Justificatione opus*, publié à Anvers, après sa mort, en 1555. Après avoir parlé de la foi jointe à la pénitence et à la charité et avoir affirmé le libre arbitre, Redman proclame la nécessité des bonnes œuvres : « Que la foi seule justifie et suffit au salut ne saurait s'affirmer sans grand danger ni scandale pour les âmes ; c'est manifestement contraire à l'Écriture, qui dit : *Justificatur homo ex operibus et non ex fide tantum*. Si parfois les anciens auteurs usent de l'expression *sola fides justificat*, il l'opposent à la doctrine judaïque de la justification par les œuvres de la loi, mais ils n'ont nullement songé à exclure les œuvres de la foi[139]. Redman dénonce comme un mystère d'iniquité l'enseignement nouveau : « si tu crois, tu es en sécurité », enseignement qui a pour but « d'ensevelir le libre arbitre » ; on doit, au contraire, selon l'Apôtre, exhorter aux bonnes œuvres, « lesquelles sont des dons de Dieu, qui nous appelle à son royaume et à sa gloire, qui, par son Esprit, non toutefois sans coopération du libre arbitre, nous conduit à la

vie éternelle » [140]. La *Necessary Doctrine* paraîtra à Pole lui-même si conforme à la pure doctrine qu'au temps de Marie Tudor il prescrira de la lire en chaire, en attendant qu'ait été édité un livre d'homélies. Les Réformés, eux, l'attribuèrent au chef des Henriciens, Gardiner [141].

Cette *Necessary Erudition* était un remaniement de la IIe Confession, qui, elle-même, n'était qu'une revision et un complément de la Ire ; de sorte que les trois formulaires de foi n'en font, en réalité, qu'un seul, mais développé, élucidé, précisé selon les circonstances et les besoins du temps. Nul n'était abrogé par le suivant, qui complétait ceux qui le précédaient.

Ces Confessions de foi affirment avec force et netteté la transsubstantiation, la communion sous une seule espèce, le culte des saints, la messe, le purgatoire, les vœux religieux, le célibat ecclésiastique et autres articles contestés par les luthériens. La séparation entre eux et l'Église anglicane est complète en 1543. Le concile de Trente n'a pas encore parlé ; et déjà la Réforme, malgré ses efforts pour s'infiltrer dans l'Église d'Angleterre, est condamnée.

Mais Henri VIII n'a-t-il pas autorisé la destruction des images ? Il n'a prétendu supprimer que certaines dévotions superstitieuses [142]. Les Confessions de foi ordonnent le maintien des images dans les églises et enseignent que le culte en est bon [143]. Lui-même commencera son testament « au nom de Dieu, de la glorieuse et sainte Vierge Marie, Notre-Dame, de toute la compagnie céleste » [144].

Henri supprima les monastères, mais pour des motifs de lucre, sans invoquer, comme en Allemagne, quelque principe doctrinal. Religieux et religieuses expulsés sont tenus à leur vœu de chasteté ; s'ils y manquent, c'est la prison, la confiscation des biens et, en cas de récidive, la mort. Ainsi le décrète l'article III des VI Articles, qui sont précisément de l'année où s'exerce le plus rigoureusement la suppression des couvents.

En même temps que le troisième formulaire de foi, fut

élaboré en Convocation un *Rationale* de liturgie. Il se borne à faire l'apologie des rites et des cérémonies en usage, à les expliquer sans les amender, ni les modifier. Toutes les cérémonies anciennes sont maintenues. Marillac pouvait écrire à François Ier : « Le service ecclésiastique au demourant est entièrement conforme à l'Eglise latine, excepté la mention du pape, qui est du tout changée et transportée au nom et auctorité de ce roy [145]. » Le *Rationale* examine successivement le Pontifical, le Bréviaire et le Missel, expliquant avec clarté et même beauté les différentes parties du culte catholique [146]. Il déplaisait à Cranmer, qui l'empêcha de paraître. La première année du règne d'Édouard VI, la Convocation le réclama et l'archevêque ne le présenta point [147].

Si, avec le culte, se maintint le credo, c'est que le parti henricien défendit toujours la doctrine traditionnelle contre les idées nouvelles. Gardiner, Stokesley, Bonner, Tunstall et leurs amis furent schismatiques, mais restèrent orthodoxes.

Ce parti fut appuyé par Henri. Le roi n'eut jamais la moindre sympathie pour le luthéranisme. Un des premiers, il avait attaqué Luther dans son *Assertio septem-sacramentorium ;* et il n'oublia jamais les invectives et les injures du moine de Wittenberg [148]. Les tentatives de rapprochement avec les protestants d'Allemagne furent inspirées par Cromwell, dictées par des motifs politiques et finalement échouèrent.

Henri VIII avait reçu, tout jeune, une éducation théologique très sérieuse. Son père, selon Lord Herbert, le destinait à l'état ecclésiastique [149]. Toute sa vie, il resta pénétré de cette première et forte éducation. Son ouvrage contre Luther est de la plus saine théologie. Ses annotations nombreuses aux écrits des évêques assemblés pour les diverses Confessions de foi témoignent de l'intérêt qu'il prit toujours aux discussions doctrinales, et son intervention constante en faveur des Henriciens semble bien

prouver son attachement à l'orthodoxie. « Le roi », lut Cromwell dans le message à la Convocation de juin 1536, « le roi, grâce à ses connaissances, est très au courant des controverses actuelles ; il ne tolérera point de changement général, avec votre consentement et celui du Parlement tout entier[1] ». Les novateurs qui se rétractent reconnaissent qu'ils ont été convaincus par sa science, unie à celles d'autres théologiens[2]. Reginald Pole, dans ses plus violentes attaques, ne lui reproche jamais d'adhérer à la Réforme[3]. Et les réformés le renieront : « Toutes les publications faites par l'autorité royale », dit l'un d'eux, « étaient sujettes à la révision jalouse d'un prince qui était plus opposé au pouvoir pontifical qu'à la corruption doctrinale de la religion romaine ; aucun de ces livres ne saurait être dit protestant jusqu'à l'avènement d'Édouard VI. » « Il est inutile de faire observer, remarque l'évêque anglican d'Oxford, Lloyd[4], que tous ces documents ne peuvent prétendre, de nos jours, à quelque autorité. Rien de ce qui précède le règne d'Édouard VI n'a pour cela le moindre titre. » Les luthériens ne prenaient point Henri pour un des leurs, comme le prouvent les lettres de Mélanchton et les réflexions amères de Myconius[5]. L'épître *Germaniae ad Angliam de restituta Evangelii luce Gratulatio* de 1559 fera un grand éloge d'Élisabeth, de son frère Édouard, d'Anne Boleyn sa mère ; sur Henri VIII, elle se taira[6].

Henri, par l'unité de croyance, voulait maintenir l'unité politique[7]. Soutenir l'ancienne foi n'était-ce point le moyen le plus sûr d'assurer cette unité ? La Réforme, à peine née, conduisait déjà aux dissensions doctrinales, au morcellement en sectes. Rien ne pouvait inspirer plus de répulsion et d'horreur au roi.

La majorité du royaume était attachée à l'ancienne foi ; il fallait la rassurer, en lui montrant qu'on pouvait renier l'autorité de l'évêque de Rome et rester dans l'orthodoxie. Henri mit une certaine coquetterie à s'y main-

tenir. « Le princippal propoz qui fust mys en avant par ce roy », écrit l'ambassadeur français en 1539 [157], « fust de se plaindre du pappe, qui s'efforçoit de révocquer l'empereur et le roy, ses amis, de son alliance et dévotion pour luy faire la guerre, soubz prétexte de dire qu'ils estoient icy tous héréticques et infidelles, dont pour montrer le contraire, il requeroit que les oppinions qu'on avait à tenir en la religion feussent déterminez, affin que ung chacun sceust à quoy se tenir. » Les Confessions de foi apprirent à ses sujets que la doctrine royale restait inflexible et contraire à tout mouvement réformateur.

Enfin, Henri semble être resté toujours opposé aux idées nouvelles. Dans une séance solennelle, entouré d'évêques et de pairs, lui-même, tout de blanc habillé, juge John Lambert, accusé d'avoir nié la présence réelle et de soutenir, avec Luther, que prier les saints est un péché ; il le condamne à la rétractation ou au bûcher [158]. Chaque matin, il a l'habitude « d'oyr la messe à sept heures » [159]. Certaines de ses femmes peuvent bien pencher à l'hérésie ; pour lui, il ne varie point. Catherine Parr, ayant entrepris de le convertir, est menacée du bûcher. Son testament ordonne qu'on célèbre pour lui de nombreuses messes. S'il ne se faisait chef de l'Église anglicane, écrit Cervini, le futur Marcel II, à propos des VI Articles, son sentiment serait catholique [160]. Sanders raconte même que, dans sa dernière maladie, Henri songea à se réconcilier avec Rome, « voyant de quelle rage esmeu et poulsé il avoit rompu le lien de l'union ecclésiastique » [161].

Il rêvait probablement quelque église schismatique, comme la russe ou la grecque. Etait-ce possible dans une Europe agitée par la lutte des opinions, bouleversée par la grande révolution religieuse du XVI[e] siècle [162] ? Dans l'Église d'Angleterre se constatent déjà des infiltrations luthériennes. Jamais les tribunaux contre l'hérésie ne

furent plus actifs que durant les dernières années du règne. L'épiscopat lui-même n'est pas indemne : deux évêques ont dû se démettre ; mais d'autres, partisans de la Réforme, restent, et avec eux le primat, Cranmer, qui signe et promulgue les Confessions de foi orthodoxes, quoique luthérien dans le cœur, sinon zwinglien. Le roi disparu, l'Église d'Angleterre ne pourra maintenir son credo. Aussi est-ce avec raison que le schisme anglais ne paraît pas moins redoutable à Rome que l'hérésie allemande [163]. « En sautant de la barque de Pierre », dira l'archevêque Heath au premier Parlement d'Élisabeth (mars 1559), « nous courons risque d'être submergés et engloutis par les vagues du schisme, des sectes et des discordes religieuses. » Et Sanders écrira que, malgré ses lois sévères, Henri ne put longtemps préserver l'Église d'Angleterre, parce que « les rempars et digues de l'Église estans rompus, diverses hérésies y sont entrées avec impétuosité » [164].

Durant le règne suivant, les Henriciens, soutien des vieilles croyances, seront exclus du Conseil, déposés de leur siège, emprisonnés, et les XLII Articles d'Édouard VI renverseront ce qu'avaient essayé de conserver les trois Confessions d'Henri VIII. La restauration catholique de Marie Tudor dura peu. Survient Élisabeth, et ses XXXIX Articles de 1563 brûlent ce que son père avait adoré. La présence réelle y est niée ; la messe y est déclarée « une fable impie et une illusion dangereuse » ; on y dit que le purgatoire, le culte des images, l'invocation des saints sont « une invention frivole, contraire à la parole de Dieu ». L'Église d'Angleterre a glissé dans la Réforme.

Henri VIII mourut le 28 janvier 1547. Avec lui allait disparaître l'Église schismatique et orthodoxe d'Angleterre.

Toutefois, on en retrouve des traces en ce pays d'outre-Manche où presque rien ne se perd, où les institutions nouvelles se superposent aux anciennes sans les détruire,

où dans l'Église établie se rencontre plus d'une contradiction. Le ritualisme est calqué sur l'Église du roi Henri VIII. C'est l'extrême droite de la *Church of England*, dont l'extrême gauche, depuis la « New Theology » (1907), touche au rationalisme [165]. Les ritualistes ont la messe, la réserve [166], la confession, le culte des saints et des images ; ils disent le chapelet, font le chemin de la croix, ont toutes les pratiques et les rites catholiques [167]. Leur catéchisme est copié sur le catéchisme romain de Westminster et n'en diffère que par cette affirmation : « L'évêque de Rome n'a aucune juridiction en Angleterre. » N'est-ce pas là la réplique de l'Église des Henriciens ? Le ritualisme, dû surtout à Newman, qui se convertit et devint cardinal, et à Pusey, date de 1830 environ. Il a donné de grandes espérances, et nombre de ses membres sont déjà revenus à l'Église romaine [168].

Bien qu'il n'ait pas été encouragé par la majorité de l'Église officielle [169], il n'a pas laissé d'exercer une influence, que la dernière guerre a encore accrue. Aumôniers militaires et soldats, mêlés aux nôtres, en voyant de près le culte catholique, comprirent tout ce qu'il contenait de consolant, de vivifiant, tout ce qu'il apportait de force à l'homme en face de l'éternité. En 1917, fut célébré le premier service anglican pour les morts au champ d'honneur, et en août de la même année les archevêques de Cantorbéry et d'York introduisirent dans les rites de l'office une supplication pour les soldats décédés, tout en choisissant des expressions qui ne heurtassent point la tradition anglicane. A la demande de nombreux clergymen, les espèces eucharistiques, depuis 1917, furent conservées en plus d'une église d'Angleterre [170] ; et en quelques endroits, on donna le salut ; la doctrine de la transsubstantiation a tellement pénétré certains milieux qu'elle a récemment amené, à Saint-Paul de Londres, la protestation de l'évêque de Birmingham, Dr Barnes, qui

occasionna un vrai scandale et le blâme du primat d'Angleterre (octobre 1927) [171]. La dévotion à la Sainte Vierge s'est en même temps singulièrement développée, et plus d'une cloche anglicane tinte l'Angelus (*Church Times*, d'août 1918). La vue de nos calvaires fit fonder la *Wayside Cross Society* (1918), qui érige des croix au bord des chemins, parce que, dit l'article premier : « un des meilleurs signes commémoratifs de ceux qui ont donné leur vie dans la Grande Guerre est la représentation visible du Christ crucifié dont la mort est le sacrifice suprême [172]. » Depuis lors, l'évêque de Gloucester, Headlam, a reconnu en plus d'une chose la supériorité du « romanisme » sur l'anglicanisme, dont il avoue les faiblesses [173]. De 1919 à 1923, quatre-vingt-cinq mille Anglicans se sont convertis à l'Église romaine et ce chiffre ne fait que croître avec les années. Pour satisfaire le mouvement de plus en plus puissant des anglo-catholiques, le nouveau *Prayer-Book*, en son projet de révision, s'efforce de rendre à la *Holy Communion* son caractère de messe supprimé au temps d'Édouard VI et d'Élisabeth, lui restituant le canon et le memento des morts.

Le retour aux coutumes catholiques, joint au désir d'unité que raviva le Congrès eucharistique de Londres en 1908 [174], fit naître des espérances qui se sont concrétisées dans les « Conversations de Malines » [175]. Revenir à ce qu'était l'Église d'Angleterre, à la mort de Henri VIII, serait déjà un acheminement vers l'union, que brisèrent, pour la « malheurté » du pays, le caprice et l'orgueil d'un roi devenu par sa suprématie spirituelle « une vraye statue pour ydolâtres » [176].

NOTES DE L'INTRODUCTION

1. Histoire traduite en anglais par Tr. N. Tyndall : *History of England*, Londres, 1739.

2. Cette histoire, dédiée à Louis XIII et publiée en 1614, la même année que la *Bibliotheca Cluniacensis* de M. Marrier que Duchesne avait illustrée de notes, fut rééditée et continuée jusqu'en 1666 par Du Verdier. Pour le schisme anglican, elle suit en partie Sanders; cf. chap. I, n. 1.

En 1729, paraissait à Amsterdam, en 3 volumes in-8°, l'*Histoire véritable et secrette des Vies et des Regnes de tous les rois et reines d'Angleterre depuis Guillaume Ier le Conquérant jusqu'à la fin du Regne de la Reïne Anne.*

3. Cf. plus bas, n. 9 et Burnet, *op. cit.*, édit. Pocock, t. VII, p. 150 et suiv.

Sur Gilbert Burnet, chapelain de Charles II, quand il écrivit son histoire (1679), puis évêque de Salisbury, voir T. E. S. Clarke et miss H. C. Foxcroft, avec une introduction par C. H. Firth, *A Life of Gilbert Burnet bishop of Salisbury*, Londres, 1907; du même auteur, *A supplément to Burnet's History of my own times*, Oxford, 1902. Ranke avait déjà donné une étude sur Burnet, dans le tome VIII, p. 212, de son *Englishe Geschichte*.

4. *Catherine d'Aragon et les origines du schisme anglican*, Genève, 1880, 2 vol. C. M. Yonge en donna une traduction anglaise, l'année suivante. Audin, en 1856, avait fait paraître deux volumes sur l'Histoire de Henri VIII et du schisme d'Angleterre, et en 1849 la traduction, avec notes, du Thomas More de Stapleton. Cf. chap. V, n. 1.

5. Avant cette traduction tardive par Lugné-Philippon et Dau-

phin Meunier, Mlle Blaze de Bury avait publié son *Anne de Boleyn*. Paris, 1890.

6. V. M. Doreau, après avoir édité à Londres, en 1888, l'*Historia aliquot martyrum* de Chauncy, publie sur le même sujet, *Henry VIII et les martyrs de la Chartreuse de Londres* (Paris, 1890). E. Bapst étudie *Deux Gentilshommes-poètes de la cour de Henri VIII*, Paris, 1891 : l'un d'eux est le frère d'Anne Boleyn, G. Boleyn, vicomte Rochford, et l'autre Henri Howard, comte de Surrey, le fils de Norfolk et le cousin germain de Catherine Howard. Enfin Hamy raconte l'*Entrevue de François Ier avec Henri VIII à Boulogne-sur-Mer en 1532* (Paris, 1898, avec d'importants documents.

M. Ch. Bémont, qui avait donné quelques pages d'un manuscrit de Hugues Cousin, fourrier de la maison de Charles-Quint, sur les *Révolutions d'Angleterre en 1553 et 1554* (*Revue historique*, t. CX, 1912), a publié et traduit une Chronique latine sur le premier divorce de Henri VIII (221e fascicule de la Bibliothèque de l'École des Hautes Études, 1917), qu'il attribue non à Harding, comme Legrand, mais à Harpsfield. Cf. H. de Vocht, *Thomas Harding*, dans *The English historical Review*, avril 1921.

7. J. Kaulek, avec la collaboration de L. Farges et G. Lefèvre-Pontalis, publia, en 1885, la *Correspondance politique de MM. de Castillon et de Marillac ambassadeurs de France en Angleterre* (1537-1542). (Cf. marquis de la Jonquière, *Une ambassade au XVIe siècle de Mr. de Castillon à la cour d'Henri VIII*, Paris, 1890 ; et P. de Vaissière, *Charles de Marillac, ambassadeur et homme politique sous les règnes de François Ier, Henri II et François II (1510-1560)*, thèse Paris, 1896). C'est le premier volume de l' « Inventaire analytique des Archives du ministère des Affaires étrangères », qui, en 1888, fut suivi de la *Correspondance politique d'Odet de Selve (1546-1549)*, par G. Lefèvre-Pontalis. W. L. Bourrilly et P. de Vaissière ont repris et complété Le Grand, qui avait largement usé de la correspondance de l'évêque Jean du Bellay, comme preuves de son Histoire du divorce : *Ambassades en Angleterre de Jean du Bellay. La première ambassade. Septembre 1527-février 1529*, Paris, 1905 (Archives de l'histoire religieuse de la France). La seconde ambassade, qui commence en mai 1529 et serait plus importante pour l'histoire du schisme, devait faire suite à ce volume. La correspondance de J. du Bellay et de Marillac a été analysée dans es *Letters and Papers*. S'occuper de nos ambassades à la cour

d'Angleterre, c'était suivre l'exemple de l'abbé Vertot qui au XVIII[e] siècle (1763) avait édité à Leyde : *Ambassade de MM. de Noailles en Angleterre*, qui est souvent utilisée pour les règnes d'Édouard VI et de Marie Tudor.

8. « On a souvent reproché aux Français, disait-elle dans la préface, d'ignorer l'histoire des nations étrangères. Il est temps de nous laver de ce reproche. Plus que tout autre, l'histoire d'Angleterre est intéressante et importante pour nous. Dans la paix, comme dans la guerre, elle est partout mêlée à la nôtre par un lien naturel que toutes les causes de dissentiment n'ont pu détruire. En étudiant l'histoire d'Angleterre, nous étudierons encore l'histoire de France. » Cf. *Revue des Questions historiques*, 1878, p. 594 et suiv. — Guizot s'était surtout occupé de la Révolution d'Angleterre, dont il écrivit une Histoire « depuis l'avènement de Charles I[er] jusqu'au rétablissement des Stuarts » (1615-1660), et dont il retraça quelques portraits politiques (Parlementaires, Cavaliers, Républicains, Niveleurs).

De 1825 à 1838, avait été traduite en 21 volumes, par le chevalier de Roujoux, et en 1842 (4 vol.), par C. Baxton, l'*History of England from the first invasion by the Romans to the year 1688*, Londres, 1823-1831, 14 volumes, du prêtre catholique J. Lingard. Le cinquième volume de la traduction Baxton (1843), par M. de Marlès, continuait les précédents jusqu'à la mort de Guillaume IV d'Angleterre (1838). La meilleure édition anglaise de Lingard est la cinquième (1849-1851) qui finit à l' « accession of William and Mary in 1688 », et compte 10 volumes ; elle a été rééditée en 1883 avec un portrait à l'eau-forte, en tête de chaque volume.

Sur Lingard, voir Martin Haile et Edwin Bonney, *The Life and Letters of John Lingard*, 1771-1851. Londres, 1890 et 1911.

9. *History of the Reformation*, Londres, 1679-1715, 3 volumes : la meilleure édition, à cause de la revision et de la collation des documents, est celle de Pocock (Oxford, 7 vol.) que je suivrai ici. « L'attaque la plus dommageable » qu'eut à subir cet ouvrage est due à un ecclésiastique anglican, Henry Wharton, qui en voulait personnellement à Burnet ; il écrivit en octobre 1692 et édita au commencement de 1693, sous le pseudonyme d'Anthony Harmer : *Specimen of some Errors and Defects in the History of the Reformation of the Church of England* (manuscrit dans l'Harleian Ms. 4262 du British Museum) dont se préoccupa Burnet. (Cf. Burnet, *op. cit.*, édit.

Pocock, t. III, p. 4, 26 et suiv., t. VII, p. 157-165. Deux ans plus tôt, Warton avait publié à Londres en 2 volumes in-folio, son *Anglia sacra sive Collectio historiarum partim antiquitus, partim recenter scriptarum de archiepiscopis et episcopis Angliae, a prima fidei christianae susceptione ad annum 1540, nunc primum in lucem editarum.* — Du côté catholique, outre Le Grand (cf. plus haut p. 1), Varillas, par son *Histoire des Révolutions arrivées dans l'Europe en matière de religion* (Paris, 1686-1687, 4 vol. ; traduction italienne, Venise, 1740), Bossuet, par son *Exposition de la foi catholique*, traduite en anglais (Londres, 1685) et surtout son *Histoire des variations des eglises protestantes* (Paris, 1690) provoquèrent quelques répliques de Burnet. (Cf. Burnet, *op. cit.*, édit. Pocock, t. VII, pp. 133-141 et 151 et suiv. Les critiques et les observations faites à son ouvrage, en particulier par Strype, servirent à Burnet pour le corriger. Critiques et corrections données en appendice par l'auteur ont été mises en notes par Pocock aux passages correspondants. La susceptibilité d'auteur causa quelque froissement entre l'historien de la Réforme anglaise et celui de l'Université d'Oxford, Anthony à Wood (voir l'autobiographie de celui-ci, édit. Ph. Blist, Oxford, 1848, p. 215).

10. *The Church History of Britain, from the birth of Jesus Christ until the year MDCXLVIII*, 1655-1656, in-folio. Rééditée à Londres en 1837 (3 vol. in-8°), cette histoire l'a été de nouveau par J.-S. Brewer, en 1845 (Oxford, 6 vol.) ; je suis cette dernière édition de Brewer qui, précédée d'une biographie de 1662 est la meilleure, bien qu'une dernière en 3 volumes, due à J. Nichols, ait paru, avec notes, en 1868. Une quinzaine d'années plus tôt, Fuller avait publié *The History of the Holy Warre* (Cambridge, 1639), qui eut cinq autres éditions rapides : 1640, 1642, 1647, 1651, 1652. Cf. J. Eg. Bailey, *Fuller's Life*, Londres, 1874, avec portrait.

11. *An ecclesiastical History of Great Britain, chiefly of England, from the first planting of Christianity to the end of the Reign of King Charles the second with a brief account of the Affairs of religion in Ireland*, Londres, 1708, 2 vol., in-folio ; l'édition de Th. Lathbury, Londres, 1852, est en 9 volumes, dont le dernier contient les documents et la table ; c'est elle que je suivrai.

12. *Church History of England from the year 1500 to the year 1688*, Bruxelles, 1737, 3 vol., in-folio. L'édition Tierney, Londres, 1839-

1843, en 5 volumes, ne dépasse pas 1625. Dodd, qui était catholique, professa longtemps à l'Université de Louvain.

Un autre catholique du XVIII^e^ siècle, Thomas Ward, écrivit un poème en quatre chants sur la Réforme en Angleterre, depuis Henry VIII : *England's Reformation from the time of King Henri VIII, a Poem in four Cantos*, Londres, 1715.

13. *Acts and Monuments*, texte latin, 1^re^ édition, Strasbourg, 1554 et 2^e^ édition, Bâle, 1559; texte anglais, Londres, 1563. La première édition latine, considérablement accrue dans la suite, était intitulée : *Commentarii rerum in Ecclesia gestarum, maximarumque persecutionum, a Vvicleui temporibus ad hanc usque actatum descriptio, liber primus*. Cet ouvrage, connu sous le nom populaire de « Book of Martyrs », a souvent été édité en anglais; les dernières et principales éditions sont celles de Cattley et Townsend, 8 vol., 1843-1849; — de R. Mendham et J. Pratt, en 8 volumes aussi, Londres 1853-1870. Cette dernière édition de Pratt (Collection : *The Church Historians of England. Reformation Period*), quatre fois rééditée est la meilleure, parce qu'elle réédite Townsend, tenant compte non seulement de ses corrections mais y ajoutant des nouvelles. Il faut en effet consulter Foxe avec beaucoup de prudence. Cf. S. R. Maitland, *Essays on Subjects connected with the Reformation in England*, 1849, et J. Gairdner, *History of the English Church in the sixteenth Century*, p. 50 et suiv.; J.-A. Muller, *Stephen Gardiner*, Londres, 1926, p. XIII.

Les *Harleian Manuscripts* du British Museum contiennent toute une collection de lettres et de documents relatifs à la Réforme en Angleterre, qui viennent de Foxe et ont passé par les mains de Strype : ainsi les cod. 418-65^e^, le cod. 590-52^e^; les mss. 416-64 f. et 417-64 f. Le manuscrit 2303 a pour titre : « Ecclesiastical History of England from Henry VIII to Elizabeth. »

14. Les œuvres complètes de Strype ont été rééditées, en 25 volumes, à Oxford, de 1812-1824. Ce qu'il y a de plus utile pour Henry VIII, c'est les *Ecclesiastical Memorials*, et les *Memorials of the most Reverend Father in God, Thomas Cranmer*, dont je cite l'édition en 3 tomes (4 vol.) de l'*Ecclesiastical History Society*, Oxford, 1848-1852, où les Appendices contiennent le plus de documents.

Dans la première moitié du XVII^e^ siècle, Francis Godwin, évêque de Llandaff et de Hereford, avait étudié les trois premiers règnes des Tudors, depuis le schisme : *Rerum Anglicarum*,

Henrico VIII, Edwardo VI, Maria regnantibus, Annales, Londres, 1628.

15. Dixon († 1900), durant sa vie, revisa les trois éditions des deux premiers volumes et les deux éditions des tomes III et IV ; les deux derniers, qui concernent le règne d'Élisabeth, furent édités, après sa mort, en 1902, par Henry Gee ; douze ans s'étaient écoulés entre la publication du quatrième et cinquième volume. Curé de Warworth puis chanoine de Carlisle, Dixon devait attendre d'être libre pour compléter, à Londres, par ses recherches, les renseignements nécessaires à tel ou tel point de son travail ; il les notait sur un cahier où il avait préalablement indiqué ce qui lui faisait défaut. Voir la préface de son tome V.

16. *The English Church in the sixteenth Century from the accession of Henry VIII to the death of Mary*. Londres, 1re édition, 1902, 2e édit., 1903, 3e édit., 1904, 4e édit., 1912 ; les éditions successives ont des corrections.

Sans parler de ses travaux sur Richard III, Henry VII, et le XVe siècle, sans parler de son édition des *Paston Letters* (3 vol., 1782-1875; 2e édit., 1901 ; 3e édit. augmentée, 1904), de ses 77 biographies du *Dictionary of National Biography*, J. Gairdner, en même temps qu'il éditait les *Letters and Papers* dont nous allons parler, a écrit des articles sur la Réforme en Angleterre dans les *Transactions* ou l'*English Historial Review*, une biographie de Stephen Gairdner (Londres, 1909), le chapitre XIV de la *Cambridge Modern History* (t. II), et *Lollardy and the Reformation in England* (Londres, 1908-1913), dont W. Hunt, son ami, a édité le quatrième volume, après la mort de l'auteur (1828-1912). Dans cet ouvrage, la première partie du tome Ier étudie la doctrine de Wycliffe, la lutte menée par l'Église contre l'hérésie au XVe siècle, les traités composés contre les Lollards. Si, à partir de 1440 environ, la secte disparaît, un état d'esprit peu favorable à Rome continue à subsister, état d'esprit qui favorisera le *New Learning*, la Réforme à laquelle Gairdner consacra le reste de son ouvrage jusqu'au mariage de Marie Tudor (1554).

17. Le tome Ier contient la correspondance du roi avec Wolsey jusqu'en 1530, avec ses ministres de 1530 à 1547, et le tome VIII celle avec les puissances étrangères de 1527 à 1537.

18. Les 21 tomes forment 33 parties ou volumes. Ch. Johnson a donné un tableau succinct des principaux fonds du Record

Office, dans *The public Record Office*, et H. Hall a commencé *A Repertory of British Archives Part. I. England*, 1920, qui ne laisse pas d'être utile. Voir aussi l'article de M. Bémont sur les archives publiques de l'Angleterre, dans le tome LXVIII de la *Revue Historique* p. 97 et suiv.

19 (*a*). *Calendar of Letters, Dispatches and State Papers, relating to the negociations between England and Spain*, édités par G. A. Bergenroth, P. de Gayangos, M. A. S. Hume et R. Tyler, 11 vol., Londres, 1862-1916. (*b*) *Calendar of State Papers and Manuscripts relating to English affairs, preserved in the Archives of Venice*, édit. R. Brown, 6 vol., Londres, 1864-1884. Après 1530, les documents vénitiens sont résumés dans les *Letters and Papers*. (*c*) *Calendar of State Papers and manuscripts existing in the Archives and Collections of Milan*, édit. A. B. Hinds, Londres, 1913, Je ne cite ici que les *Calendars* du règne de Henri VIII.

Une publication analogue à celle des *Calendars* et où l'on trouve des renseignements sur l'Angleterre, c'est les *Nuntiaturberichte aus Deutschland nebst ergänzenden Aktenstücken*, publiées par l'Institut prussien de Rome et l'administration des Archives de Prusse, 1re section, 1533-1559, 12 vol., Gotha, 1892-1900.

20 (*a*). Rymer, *Fœdera, conventiones litteræ et cujuscumque generis acta publica inter reges Angliæ et alios quosvis imperatores, pontifices, principes vel communitates ab ineunte sæculo duodecimo videlicet ab anno 1101 ad nostra usque tempora habita aut tractata*, 3e édit., en 10 vol., La Haye (1739-1742), dont la table fut publiée par Hardy de 1869-1885. (*b*) *Statutes of the Realm* [Record Commission], t. III et IV, édit. Tomlins et E. Taunton, Londres, 1817-1819. (*c*) R. Steele, *Tudor and Stuart Proclamations*, t. I, Oxford, 1910. (*d*) H. Nicolas, *Proceedings and Ordinances of the Privy Council*, t. VII (10 août 1540-8 avril 1542); et J. R. Dasent, *Acts of the Privy Council* (nouvelle série, t. I-V, Londres, 1890-1902; le tome Ier va du 22 avril 1542- au 26 janvier 1547). - Sur l'origine du Conseil et son organisation, voir F. T. Plucknett, *The King's Council*, au xve siècle, dans *Transactions of the royal historical Society*, 4e série, tome Ier, 1918) (J. Baldwin avait déja étudié dans les *Transactions*, *The Beginnings of the King's Council*); *The King's Council in England, during the medieval ages*, Oxford, 1913; les articles de Pollard (recension de Dasent et étude sur *The Council*), dans les tomes XVIII, et XXXVII de l'*English Historical Review*, 1903 et

1922 ; *The sources for the history of the Council in the XVI and XVII Century*, 1924. Ed. R. Turner, professeur d'histoire à la Johns Hopkins University, s'est occupé du Conseil Privé, de Jacques Ier à la fin du XVIIIe siècle : *The Privy Council of England in the seventeenth and eighteenth Century*, 1603-1784, Baltimore, 2 vol. 1927, etc. Au début se trouve une étude du Conseil sous les Tudors.

21. Wilkins, *Concilia magnæ Britanniæ et Hiberniæ a synodo Verolamiensi A. D. 446 ad Londoniensem, A. D. 1717*, Londres, 1737, 4 vol. ; Gee and Hardy, *Documents illustrative of English Church History*, Londres 1896, réédité en 1910, 1914, 1921, contenant 124 documents de 311 à 1700, tirés principalement des *Statutes of the Realm* (cf. n. 20) ; E. Cardwell, *Documentary Annals of the Reformed Church of England, being a collection of injunctions, declarations, orders, articles of inquiry, etc., from 1546 to 1716*, 2 vol., Oxford, 1839 et 1844 ; cette dernière édition est celle que je cite : *Visitation Articles and Injunctions*, édit. H. Frere et M.-C. Kennedy, Londres, 1910, 2 vol. (Alcuin Club).

22. *Journals of the House of Lords*, tome I 1509-1577, Londres, s. d., on se trouve plus d'une lacune, puisque, pour le règne de Henri VIII, il n'y a des rapports que de 1509 à 1513 et de 1533 à 1547. Les *Journals of the House of Commons* ne commencent qu'avec le règne d'Édouard VI. Pour celui de Henri VIII on y supplée par la Chronique de Hall, les publications de Kaulek (voir plus haut n. 7 et de Merriman (voir plus bas, n. 2 de chapitre VII).

23. *Union of the two noble and illustrate Famelies of Lancaster and York*, 1542, 1548, 1550, 1809, édit. Ellis ; la dernière édition qui ne contient que le règne de Henri VIII est de Whibley, Londres et Edimbourg, 2 vol., 1904, avec une intéressante préface et deux portraits. Sur la partialité de Halle, cf. J. Gairdner, *English Church*, p. 27.

24. *A Chronicle of England during the reigns of the Tudors from A. D. 1485 to 1559*, édit. D. Hamilton de la Camden Society, 1875-1877, 2 vol.

25. *The Annales or General Chronicle of England*, Londres, 1615.

26. *Chronicles of England, Scotland and Ireland*, 6 vol., Londres, 1807-1808.

27. J. G. Nichols a édité dans la Camden Society *The Chronicle of Calais*, en 1846, *The Chronicle of the grey friars*, en 1850, et en particulier, *Narratives of the days of the Reformation*, chronique

tirée des manuscrits de J. Foxe, avec deux biographies contemporaines de Cranmer, Londres, 1842.

28. Voir en particulier le *Calendar of the Marquis of Salisbury*, 1888, publié d'après les Reports of the *Historical Mss. Commission*, lesquels contiennent nombre de détails intéressant l'histoire parlementaire ou municipale (cf. 8e ou 9e Rapport, 1881, 1883). R. A. Roberts, en 1919, a dressé la bibliographie des 156 volumes qui composent cette collection (*The Reports of the historical manuscripts Commission*). Voir aussi ce que dit M. Ch. Bémont dans les tomes XLVII (p. 103) et L (p. 231) de la *Revue Historique*. — Les *Rutland Papers* (édit. W. J. Jerdan, 1842) contiennent des « Original Documents illust. of the courts and Times of Henry VII and Henry VIII ».

29. Les Chroniques du xvie ont été en général publiées par la Camden Society (outre celles citées, n. 24, 25, 26, 27, on peut indiquer encore la *London Chronicle*, édit. C. Hooper, 1859, t. IV des Camden Miscellany). La Selden Society s'est spécialisée dans les documents juridiques, tels que *Select Cases in the Court of Requests* (1898) et *Select Cases before tha King's Council in the Star Chamber*, 1477-1544, de Leadam (2 vol., 1903 et 1911).

30. Une société catholique « The Catholic Record Society », s'est fondée en 1905, qui depuis cette époque a publié jusqu'en 1926, 25 volumes.

31. Quelques-unes essayent d'embrasser d'une vue d'ensemble le mouvement de la Réforme (J. H. Blunt, *The Reformation of the Church of England*, 1514-1662, 2 vol., 1878-1886, 7e édition, la première est de 1869 : Perry *History of the Reformation in England*, Londres, 1886 : Miss Stone, *Renaissance and Reforme*, 1377-1610, Londres 1904; G. V. Jourdan, *The Movement towards Catholic Reform in the early sixteenth Century*, Londres, 1914 ; R. H. Murray, *The political consequences of the Reformation. Studies in Sixteenth Century political thought*, Londres, 1926 : Fr. J. Smithen, *Continental Protestantism and the English Reformation*, Londres [1927]). Les *Lectures in European History de W. Stubbes* (édit. A. Hassel, Londres, 1904) restent toujours utiles à consulter. P. Smith, *The age of the Reformation*, Londres, 1922, [vol. de 861 p.]; H. Benson, *Anglicanism*, Londres, 1922 Après L. von Ranke (*Englische Geschichte*, t. XIV de ses *Sämmtliche Werke*, 3e édit., Leipzig, 1870), W. Buchs,

en Allemagne, étudia le règne de Henri VIII, dans le tome II d'*England unter den Tudors* (Stuttgart, 1892 et suiv., et l'*Historisches Taschenbuch* (sixième série, t. VIII, 1889 : *Der Ursprung der Ehescheidung Königs Heinrichs VIII von England*; et t. IX, 1890 : *Der Sturz des Cardinals Wolsey*). A Bonn, en 1886, il avait publié : *Cardinal Wolsey und die englisch-kaiserliche Allianz*, 1522-1525. En même temps que paraissait à Londres la *Political History* de W. Hunt et R. Lane Poole, en 12 volumes, s'éditait à New-York l'*History of England in seven volumes* d'Oman. La *Victoria History of the Counties of England*, commencée en 1902, contient beaucoup de faits pour l'histoire de la Réforme, dans les divers comtés d'Angleterre. Voir en particulier *London* (t. I, Londres, 1909), *Suffolk* (t. II, 1907), *Hampshire* (t. II, 1903), *Surrey* (t. II-IV, 1902-1912).

La période des Tudors attira l'attention de W. Besant (*London in the Time of the Tudors*, Londres, 1904), de A. D. Innes (*England under the Tudors*, édit. par C.-W.-C. Oman, 1905), de W. M. Kennedy (*Studies in Tudor History*, Londres, 1916) qui, s'adressant au grand public, donne sur l'histoire religieuse des détails auxquels l'historien ne s'attarde pas d'ordinaire, de P. van Brunt Jones (*The household of a Tudor noble man*, Université d'Illinois, 1917), de L. Einstein (*Tudor Ideals*, Londres, 1921).

32. J.-A. Muller, *Stephen Gardiner and the Tudor reaction*, Londres, 1926. L'auteur est professeur d'histoire ecclésiastique au séminaire épiscopal de Cambridge (Massachusetts).

33. A paru aussi récemment un ouvrage qui, quoique surtout littéraire, touche également à l'histoire; j'aurai l'occasion de le citer : G. Ascoli, *La Grande-Bretagne devant l'opinion française, depuis la guerre de Cent ans jusqu'à la fin du XVI^e siècle*, Paris, 1927 (Travaux et Mémoires de l'Université de Lille, fascicule 11). On y trouvera les portraits d'Anne Boleyne, de Thomas More et de Marie Tudor.

34. Il y a aussi une bibliographie au début des *Origines du schisme anglican*, de l'abbé Trésal. Celle du tome IV de l'*Histoire générale* a été mise à jour (dernière édition, 1923, p. 595 et suiv.)

35. Pour sa vingt-cinquième année d'enseignement à l'École des Hautes Études, les anciens élèves de M. Bémont lui ont dédié une série d'études sur l'Histoire d'Angleterre (*Mélanges d'Histoire*, Paris, 1913); mais peu concernent le XVI^e siècle.

36. Kennet l'a réédité en 1706, dans le tome II de *Complete History of England*. Une autre édition, de 1870, a ce titre : *The History of England under Henry VIII.*

37. Les autres, nous les connaissons par les publications précédemment indiquées.

38. *The reign of Henry the Eigth* fait partie de l'*History of England*, en 12 volumes, par Froude, dont une édition a été donnée de 1898 à 1901. Il a été réédité en 3 volumes, par E. Rhys, dans l' « Everymann's Library » (1908).

39. J. Gairdner a réuni, en 2 volumes, ces préfaces des *Letters and Papers*, sous le titre : *The reign of Henry VIII from his accession to the death of Wolsey, illustrated from original documents*, Londres, 1884, avec le portrait de Henri VIII.

40. L'édition ordinaire, ici citée, avec le seul portrait de Henri VIII par Holbein, est de 1905. Elle a été rééditée en 1926.

41. Cependant, la même année que le *Henry VIII* de Pollard, paraissait le tome IV de la *Church History* par J. Gairdner (voir plus haut, n. 16), qui en jugeait les limites trop étroites pour l'ampleur du sujet. Cet historien anglican, dont tous se plaisent à reconnaître l'impartialité, estimait « que le préjugé religieux avait faussé le jugement de ceux qui avaient écrit sur la Réforme en Angleterre, que l'on avait trop peu tenu compte des dommages faits aux catholiques, de la tyrannie, de la cupidité, de l'irrévérence, de la spoliation, du tort fait à Dieu et à son Église, toutes choses qui avaient déshonoré la Réforme anglaise. » *Lollardy and the Reformation in England*, t. IV, p. IX. Cf. Littel, *Historians and the English Reformation*, Mowbray, 1910.

42. Lettres de Gardiner, 1-13 avril 1528, dans Pocock, *Records of the Reformation*, Oxford, 1870, t. I, p. 120. Cf plus bas, p. 27 et suiv.

NOTES DU CHAPITRE PREMIER

1. Roper, *Life of Sir Thomas* More, édition Lumby de l'*Utopia*, Cambridge, 1908, p. XXXII.

2. Le pape Alexandre III régna de 1159 (7 septembre) à 1181 (30 août) — Henri II d'Angleterre de 1154 à 1189 : — Innocent III, de 1198 (8 janvier) à 1216 (16 juillet ; — Jean sans Terre de 1189 à 1216. Le martyre de Thomas Becket (29 décembre 1170, massacré dans sa cathédrale de Cantorbéry, par trois partisans de Henri II, qui pleura sa mort et délégua aussitôt au pape cinq envoyés, fut le triomphe des libertés ecclésiastiques, car ceux qui avaient contredit l'archevêque applaudirent à sa conduite, et tous le vénérèrent. C'est pourquoi Henri VIII devait le poursuivre comme un ennemi personnel, détruisant sa châsse, supprimant son culte, livrant ses reliques au bourreau. Cf. chap. V et VI.

3. *Letters and Papers*, VI, 235, VII, 94. Voir la cession du royaume au Saint-Siège par le roi Jean, Innocent III régnant, le 15 mai 1213, à Douvres, puis à Londres, le 3 octobre de la même année, dans Gee and Hardy, *Documents illustrative of English Church History*, nº XXV.

4. Minute d'un discours qu'il rédigea, mais que la mort ne lui permit pas de prononcer. *Letters and Papers*, V, 1247. — Froude (*The Reign of Henry VIII*, chap. IV, édit. Everymann, I, p. 211) dit aussi que les premiers actes du Parlement de 1529 « rappellent les Constitutions de Clarendon et la fameuse querelle entre Becket et la couronne ».

Les Constitutions de Clarendon violaient l'immunité ecclésiastique au profit des cours royales. L'archevêque de Cantorbéry, Thomas Becket, s'y opposa, en concile, puis s'y soumit par con-

trainté, pour éviter le massacre des évêques; revenu à Cantorbéry, il se repentit de sa condescendance, en demanda au pape Alexandre l'absolution et se maintint dans une opposition qui lui valut le courroux du roi, l'exil et le martyre. On trouvera les Constitutions de Clarendon, dans les *Select Historical Documents of the Middle Ages*, traduits et édités par E. F. Henderson, 1903, ainsi que dans Gee and Hardy, *op. cit.*, nº XXIII.

Sur le conflit entre les deux pouvoirs, spirituel et temporel, particulièrement au temps de Henri II et d'Édouard Ier, voir Pollard, *The Evolution of Parliament*, Londres, 1920, p. 194 et suiv.

5. Voir l'excellente étude sur les théories du xe siècle à la fin du xiiie en ce qui concerne les rapports de la papauté et de l'empire, dans R. W. Carlyle et A. J. Carlyle, *A history of mediæval political theory in the West*, t. IV, 1922.

6. Appel à un concile général de Henri Chichele, archevêque de Cantorbéry, du 6 avril 1427. Burnet, *op. cit.*, t. V, p. 485. Cf. O. L. Spencer, *The Life of Chichele*, 1773.

7. *Letters and Papers*, II, 5523.

Quant au *Statute of Provisors* d'Édouard III (1351), relatif aux droits temporels du pape sur le royaume (collation de bénéfices, immunité des clercs, voir Burnet (*op. cit.* édit. Pocock, t. IV, p. 182-187) — et Stubbs (*Constitutional History*, t. II, p. 506 et t. III, 324), pour la façon dont Richard II et Henri IV le développèrent. On trouvera le second *Statute of Provisors*, voté en 1390, au temps de Richard II, dans Gee and Hardy, *Documents illustrative of English Church History*, nº XXXIX.

8. Voir le récit du cardinal de Côme dans *Il sacco di Roma*, édit. Milanesi, p. 471. — Richard Pace (1482-1536), secrétaire de Henri VIII en 1515, et secrétaire d'État l'année suivante, fut envoyé en Suisse après Marignan, en Allemagne, à Ardres, lors du traité de paix (1520), à Venise (1521). Pour la paix du 8 octobre 1518 entre la France et l'Angleterre, il avait composé l'*Oraison en la louenge de la Paix*, Paris, 1518. Pace, dit Wood, « fut une des lumières de son siècle ». Cf. Dodd, édit. 1737, *op. cit.*, I, 225.

9. *Spanish Calendar*, III (1527-1529), p. 309.

10. *Spanish Calendar*, III, 209, 210. Cf. *Letters and Papers*, IV, 3051, 3352.

11. *Il Sacco di Roma*, édit. Milanesi, p. 517.

12. La lettre de Wolsey et des quatre autres cardinaux au pape est datée de Compiegne, 16 septembre 1527. Le Grand, *Preuves de l'histoire du divorce* (t. III de son *Histoire du divorce de Henri VIII et de Catherine d'Aragon*), p. 4-13. Cf. Lewis, *Translation of Sanders*, p. LIII, LV. — Le cardinal Salviati estime que c'est un pas vers le schisme « preambuli sono questi a levar la obedientia alla Chiesa ». S'il a signé la lettre c'est pour gagner du temps et empêcher le schisme d'éclater immédiatement : « Se mi fusse opposto, senza dubio fecereno qua et in Inghilterra un vicario generale o patriarcha, che harebbe di propria autorita et di fatto expedito ogni cosa, come fa il Papa, et sariasi levato forse per sempre l'obedientia a la Sede Apostolica ». Salviati à Castiglione, Compiegne, 18 septembre 1527. Ehses, *Römische Dokumente*, p. 250.)

13. *Letters and Papers*, IV, 3921.

La reine mere, Louise de Savoie, dit a Wolsey que les princes chrétiens devaient répudier l'autorité papale, tant que Clément serait en captivité ; le cardinal répondit qu'il aurait fait la même proposition, en son nom et au nom du roi d'Angleterre, si elle ne l'avait devancé. *Letters and Papers*, IV, 3247, 3263.

14. *Spanish Calendar* III, 273. Voir Creighton, *History of the Papacy from the Great Schism to the sack of Rome*, 6 vol., 1901.

15. *Spanish Calendar*, III, 979. *Letters and Papers*, VII, 193. — Henri VIII, a diverses reprises, reproche au pape de n'écouter que l'empereur dans l'affaire du divorce, et de dépendre de lui. Henri VIII à Clément, 6 décembre 1530 et 28 décembre 1531, dans Theiner, *Monumenta vetera Hibernorum et Scotorum historiam illustrantia*, Rome, 1864, p. 594 et 599 ; Jacques Salviati à Campeggio, 21 octobre 1530, dans Ehses, *Römische Dokumente zur Geschichte der Ehescheidung Heinrichs VIII von England*, Paderborn, 1893, p. 165.

16. *Letters and Papers*, IV, 5797. C'était un ou deux jours avant la nouvelle de l'évocation de la cause à Rome.

17. Il n'y eut qu'un pape anglais, Nicolas Breakspear, Adrien IV (1154-1159), qui d'ailleurs, depuis sa jeunesse, avait vécu hors d'Angleterre.

18. Il essaya de se faire élire à la mort de Léon X (1521), en promettant un don important au sacré college. *Letters and*

Papers, III, n° 1892 ; Burnet, *op. cit.*, édit. Pocock, t. V, p. 289). Lors du traité de Bruges (25 août 1521), Charles-Quint avait promis de soutenir sa candidature *Letters and Papers*, III, 1868, 1876, 1884. Cf. Ranke, *Sämmtlicke Worke*, Leipzig, 1878, t. XIV, p. 113 ; *Monumenta Habsburgica*, t. II, part. I, p, 504 ; Legrand, *Histoire du divorce de Henri VIII roi d'Angleterre et de Catherine d'Aragon*, Paris, 1788, t. I, p. 114, 141). Mais il fit élire son ancien précepteur, Adrien VI. Avant la conférence de Calais, François Ier lui avait promis quatorze voix de cardinaux. L'empereur s'engagea aussi d'appuyer Wolsey, lors du conclave qui élut Clément VII. Mais la lettre qu'il écrivit à cet effet, Charles la fit arrêter à Barcelone : ce dont Wolsey ne devait jamais perdre le souvenir. Cf. Fisher, *The History of England from the acession of Henry VII to the death of Henry VIII*, 1485-1547 (t. V de *The Political History of England*, Londres), 5e édit. 1924, p. 251 et suiv.

L'ambassadeur impérial en Angleterre avait écrit à Charles-Quint : « Il [Wolsey] m'a dit qu'afin d'assurer l'élection qu'il convoitait pour le seul motif de l'exaltation du roi et de la vôtre, il serait fort important que l'armée de Votre Majesté actuellement en Italie s'avançât vers Rome. Et alors si, apres une admonition et des promesses généreuses, les cardinaux continuaient à se montrer réfractaires, ils seraient contraints par la force de l'élire. » (*Letters and Papers*, III, n° 1884.) Wolsey parlait de se procurer avant peu cent mille ducats, s'ils étaient nécessaires. (*Ibid.*, n° 1892.) De son échec, Wolsey, dit Roper (*Life of Sir Thomas More*, édit. *Lumby de l'Utopia*, Cambridge, 1908, p. 19) éprouva un vif ressentiment contre l'empereur : « ce qui fut le début d'une lamentable tragédie » (le divorce de Catherine d'Aragon).

19. La papauté, remarque A. F. Pollard (*The Evolution of Parliament*, Londres, 1920, p. 190), fut un gouvernement étranger qui excita peu d'enthousiasme même chez les ecclésiastiques ; et les rebelles du Pèlerinage de Grâce (Cf. plus bas, chap. IV) parleront peu de Rome.

20. Léon X, en 1518, lui donna ce titre ; et Clément VII, ami de l'Angleterre, alors qu'il était cardinal, le lui confirma à vie, dès qu'il eut été élu. Voir Gallt, *The Life and administration of cardinal Wolsey*, Londres, 1812.

21. C'est grâce à lui, écrit Campeggio en 1528, que le Saint-

Siege conserve son rang et sa dignité. *Letters and Papers*, IV, 4898.)

22. *Letters and Papers*, IV, 5240, 5255, 5581, 5582. Cf. W. Busch, *Der Sturz des Cardinals Wolsey*, dans *Historiches Taschenbuch*, VI^e^ Folge, t. IX, p. 39-114; et plus bas, chap. II.

23. Liberté et juridiction ecclésiastiques, jusqu'ici réparties entre diverses mains, furent concentrées en celles de Wolsey, qui eut en même temps toute autorité dans l'État: cette union des pouvoirs spirituel et civil fut un précédent que devait suivre Henri VIII, en faveur de la couronne. Cf. Pollard, *The Evolution of Parliament*, p. 211 et suiv.) L'ambassadeur Falier (Albèri, *Relazioni degli ambasciatori veneti*, Florence, 1839 et suiv., série I, t. III, p. 26) remarque que Wolsey « de basse extraction » détint une véritable « puissance papale: il arriva, si haut qu'il eut en ses mains le roi et le royaume et disposa de tout en son nom, comme roi et pape ». Le cardinal, et le roi à son exemple, en prenaient librement avec le Saint-Siège, parlant ou agissant avec une telle désinvolture que plus d'une fois le pape avait dû s'en plaindre. (Cf. Blunt, *The Reformation of the Church of England*, Londres, 1892-1896, t. I, p. 239 et suiv.).

24. Les censures encourues pour le sac de Rome ne furent levées qu'au traité de Barcelone (1529). Clément VII ayant enlevé la Sicile et Naples à un vassal de l'empereur, celui-ci déclara: « cet acte, je ne le regarde pas comme venant du pape, non certes malgré toutes les excommunications qu'il lancerait contre moi, car j'en appelle au prochain concile général. » Lee et Ghinucci à Wolsey, 17 avril 1527. *Letters and Papers*, IV, n° 3051.

25. *Letters and Papers*, V, 148 et VII, 469. — Un archevêque anglais, au quatorzième siècle avait soutenu que la couronne avait le droit de braver l'excommunication papale: *Rotuli Parlamentorum*, III, 304.

26. *Letters and Papers*, VII, 368. — Il ne voulait même pas paraître désapprouver le mariage de Henri avec Anne Boleyn (*Letters and Papers*, VI, 351).

27. Des courants aussi nombreux que contraires s'entrechoquaient, à cette époque troublée, comme dit Maitland (*English Law and the Renaissance*, p. 11).

28. *Super potestate Summi Pontificis octo quaestionum decisiones*,

Lyon, 1496 (Goldast, *Monarchia S. Romani Imperii*, II, 339-957), dont la troisième partie, non achevée, traite *de potestate papae, conciliorum et imperatoris*. Cf. *Disputatio super potestate praelatis Ecclesiae atque principibus terrarum commissa,* dans Goldast, *op. cit.*, t. I, p. 13; *Tractatus de jurisdictione imperatoris in causis matrimonialibus, ibid.*, p. 21. Son *De imperatorum et pontificum potestate* à été réédité, en 1927, par C. K. Brampton, avec des aunotations utiles mais des erreurs de lecture.

Guillaume († 1347 ou 1349) naquit à Ockam entre 1270 et 1280. On ne sait exactement s'il étudia à Oxford ou à Paris (Denifle-Chatelain, *Chartula Universitatis Parisiensis*, t. II (1891), p. 590. Féret, *La Faculté de théologie de Paris et les docteurs les plus célebres*, t. II (1896), p. 339.) On ne sait aussi où et quand il entra dans l'ordre des Mineurs. Il prit parti pour Louis IV de Bavière contre Jean XXII, et il écrivit à cette occasion de nombreux ouvrages. Il n'y a pas de monographie sur Guillaume d'Ockam ; mais on peut consulter Rinaldi, *Annales ecclesiastici,* Wadding, *Annales fratrum minorum*, K. Müller, *Der Kampf Ludwigs des Bayern mit der römischen Kurie*, Tübingen, 1879-1880, 2 vol. ; Hurter, *Nomenclator literarius Theologiae catholicae*, Innsbruck, 1903-1913, t. II, col. 525 et suiv. (d'après Hurter, la *Disputatio super potestate praelatis Ecclesiae atque principibus commissa* ne serait pas de lui) ; *Realencyklopädie* de Herzog-Hauck, 3e édit. ; L. Baudry, *La lettre de Guillaume d'Occam au chapitre d'Assise* (1334), Paris, 1926.

Sur Guillaume d'Ockam, ainsi que sur Wycliffe, voir Reg. Lane Poole, *Illustrations of the history of medieval thought and learning*, Londres, 1920 (édition qui ajoute à celle de 1884 des additions bibliographiques).

29. « Vision de Pierre le laboureur », tel était le titre du poème.

30. Il était en même temps curé de Lutterworth. Nommé chanoine de Lincoln, il n'entra jamais en possession de son canonicat et n'en paya point les premiers fruits. (Cf. l'article de H. S. Cronin, dans *The English historical Review*, octobre 1920.)

Sur Wycliffe, que B. Workmann, un des derniers, a le mieux étudié (*John Wycliff ; a study of the english medevial Church*, Oxford, 1926, 2 vol.), on trouvera une abondante bibliographie dans W. Cape, *History of the English Church in the fourteenth and fifteenth centuries*, Londres, 1900, ainsi que dans Zibrt, *Biblio-*

graphie ceske historie, Prague, 1900-1911, t. II, p. 1123 et suiv. ; *Gross, The sources and literature of English history*, Londres, New-York, Bombay, 1900. Consulter G. Wolf, *Quellenkunde der deutschen Reformations geschichte*, Gotha, 1915-1916, t. I, p. 189-199 ; article sur Wycliffe de la 9e édition de l' « Encyclopaedia Britannica » (1889), par Reginald Lane Poole, qui a édité de Wycliffe le *Tractatus de civili dominio* et le *De dominio divino* ; le long article de la Realencyklopadie (3e édit.) par Loserth, qui a beaucoup étudié Wycliffe ; celui de M. Uhlirz, important pour la bibliographie de Wycliffe : *Die kirchenpolitischen Schriften Wiclifs. (Mittheilungen des Inst. für österreich. Geschichtsforschung*, 1914-1915). — Pour ses œuvres voir W. Waddington Shirley, *A catalogue of the original Works of John Wiclif*, Oxford, 1865 ; F. D. Malthew, *The English Works of John Wicliff*, Londres, 1880 ; Loserth, *Neuere Erscheinungen der Wicliflitteratur*, dans l'*Historische Zeitschrifft* de Sybel, t. XLI ; les traités édités par la *Wyclif Society*. — Quant à son influence sur Jean Huss, cf. ma *Concession de la communion sous les deux espèces à l'Allemagne*, Paris, 1923, p. 16 ; et G. Wolf, *loc. cit.*

31. *Tractatus de blasphemia*, édité par Dziewicki, Londres, 1894. La papauté, y est-il dit, est la racine de tout blasphème. *Opus évangelicum* (1384), édité par Loserth, Londres, 1895, ¼ vol. *Dialogus sive speculum Ecclesiae militantis* (1382), édité par Pollard, Londres, 1896 polémique folle contre le pape. Les pamphlets de Wycliffe sont particulièrement virulents : *De citationibus frivolis ; De Christo et suo adversario antichristo ; De dissensione paparum*. Ces pamphlets ont été publiés à Londres, par Buddensieg, en 1883, dans les *J. Wicliffs polemical Works in latin* (2 vol.) — D'ailleurs, depuis la mort d'Urbain VI (1388) il n'y a plus de pape ; chaque nation doit, comme les Grecs, suivre ses propres lois. Proposition de Wycliffe condamnée à Londres, en 1382, dans Gee and Hardy, *op. cit.* nº XXXVII.)

32. Dans le traité *De civili dominio* (1379), on lit (édition R. L. Poole et Loserth, Londres, t. I, 1885-1905, p. 538 : « Ecclesia catholica sit universitas praedestinatorum... Ex his colligi potest nullum papam cum cetu cardinalium citra Christum sit absolute necessarium capitaliter regere sanctam Ecclesiam. »

33. *Tractatus de officio regis* (ch. IX-XII) édité par Pollard et Charles Sayle, Londres, 1887. L'empereur, y dit Wycliffe, peut à son gré déposer le pape.

34. *De veritate sacrae Scripturae*, édit. R. Buddensieg, Leipzig, 1905.

35. *De Ecclesia*, édition Loserth, Londres, 1885. *De veritate sacrae Scripturae* déjà cité.

36. « La Réforme eut son origine en Angleterre, dit Macaulay (*History of England*, t. I, p. 43), d'où elle passa en Bohême. »

Pour la justification, Wycliffe dit : « fides est fundamentum justificationis hominis quoad Deum. » Cf. l'introduction de Buddensieg, dans son édition déjà citée : *De veritate sacrae Scripturae*.

Sur le dogme de l'Eucharistie et de la messe, où est niée la transsubstantiation et la présence corporelle du Christ, voir *De Eucharistia tractatus major. Accedit tractatus de Eucharistia et poenitentia*, édit. Loserth, Londres, 1893, ainsi que les propositions condamnées par la Convocation de Cantorbéry, en 1382, dans Gee and Hardy, *op. cit.*, n° XXXVII. La transsubstantiation, d'après les Lollards est une idolâtrie. *Ibid.*, n° XLI.

Voir aussi la doctrine de Wycliffe, dans ses *Sermones* édités par Loserth, 1887-1890.

37. Stevenson, *The truth about John Wycliff*, Londres, 1885 p. 187.

38. *Dialogus sive speculum militantis Ecclesiae* (1382), édit. Pollard, 1886. *Supplementum trialogi sive de dotatione Ecclesiae* (1383).

39. *Tractatus de civili dominio*, déjà cité. « Les Lords temporels peuvent à volonté enlever leurs biens aux ecclésiastiques qui vivent habituellement en état de péché. — Les dîmes sont de pures aumônes; les fidèles peuvent les refuser à leurs curés, à cause des péchés de ceux-ci et les donner à qui ils veulent. » 17° et 18° des propositions condamnées par la convocation de Cantorbéry, en 1382, dans Gee and Hardy, n° XXXVII.

40. *Tractatus de officio regis; Tractatus de Ecclesia* déjà cités. Cf. H. Furstenau, *Johann von Wicliffs Lehren v. d. Einteilung der Kirche und v. d. Stellung der weltlichen Gewalt*, 1900.

41. *Letters and Papers*, IV, 6.546. — « Il y a peu de choses dans la réforme anglaise, dit A. F. Pollard (*England under Protector Somerset*, Londres, 1900, p. 106), pour lesquelles Wycliffe n'ait été un précurseur. Wycliffe en avait appelé à l'État pour réformer l'Église, les Tudors suivent son conseil; il attaque dans ses écrits la propriété ecclésiastique, eux aussi, mais d'une façon plus pratique, en se l'appropriant. »

42. Des documents épiscopaux de 1387 et 1389 mentionnent la

secte des Lollards. — Sur les Lollards cf. l'article de Loserth précédemment cité n. 30) : *Wicliff und der Wiclifismus;* G. Gairdner, *Lollardy and the Reformation in England : an Historical Survey*, Londres, 1908-1913, t. I et II. Voir leur doctrine résumée dans les conclusions qu'ils présentèrent au Parlement de 1394, dans Foxe, *Acts and Monuments*, édit. Pratt, t. III, p. 203-207, avec la date de 1395, et dans Gee and Hardy, *op. cit.*, n° XLI. G. R. Owst *Preaching in medeval England ; an introduction to sermon manuscripts of the period 1350-1450*, Cambridge, 1926 a utilisé sur les Lollards les registres des visites épiscopales et la littérature des sermons.

43. Malgré l'opinion contraire d'Oman *The Great Revolt of 1381*, Oxford, 1906, on dit généralement que le système a tendances sociales de Wycliffe aboutit au soulèvement de 1381, comme plus tard celui de Luther a la guerre des paysans de 1525.

44. Pour eux, la somme de toute vérité était la Bible, non pas interprétée par la raison (ils la méprisent), mais révélée a des hommes choisis de Dieu, qu'il connait comme siens « known men » selon l'expression du XV^e^ siècle. C'est encore ce que l'on peut constater dans certaines sectes anglaises. D'où il suit que la hiérarchie et l'Église sont inutiles. Voir Buddensieg, *Wiclif und seine Zeit*, Halle, 1885 ; George Macaulay Trevelyan, *England in the age of Wycliffe*, Londres, 1889, réédité en 1909 et 1925 ; Workmann, *John Wycliff*, Londres, 1902 et 1926 ; H. B. L. Manning, *The people's faith in the time of Wycliff*, Cambridge, 1919.

45. Tous les accusés d'ailleurs abjurent. Cf. Gairdner, *History of the English Church in the XVI^th^ Century*, Londres, 1904, p. 52.

46. On les accusait d'avoir dit que le clergé était trop riche. Certains avaient favorisé les Lollards et fait lire des écrits de Wycliffe.

47. *Letters and Papers* I, 4.312.

48. H. E. Jacobs, *The Lutheran Movement in England*, p. 3. Cf. *Letters and Papers*, I, 1381.

Sous Henri VII, on remarque, de 1494-1505, des hérétiques forcés d'abjurer (Pollard, *Henry VII, from contemporary sources*, t. III (Londres, 1914), n^os^ 70, 83), excommuniés comme relaps (*ibid.*, n° 72), ou brûlés (*ibid.*, n^os^ 73-89) ; et malgré les pratiques religieuses du grand nombre, on signale un mouvement d'opinions dangereux (*ibid.*, n° 70 : Relation italienne), des doctrines nou-

velles [1499] (*ibid.*, n° 79) ou annonçant déjà la Réforme (*ibid.*, n^os^ 71, 72 [1489 et 1509]). Cf. J. Gairdner, *Lollardy and the Reformation in England*, t. I et II ; Fisher, *op. cit.*, p. 137 et suiv.

A la demande de l'archevêque Courtney, Richard II, en 1382, pour la province ecclésiastique de Canterbury, et en 1384, pour celle d'York, donna des lettres patentes afin de poursuivre les Lollards. (Gee and Hardy, *op. cit.*, n° XXXVIII). Mais la première loi contre eux *de haeretico comburendo* fut votée par le Parlement en 1401, la seconde année du règne de Henri IV. (*Ibid.* n° XLII. *Statutes of the realm*, 2 Henry IV, c. 15). Renforcée par Henri V en 1414, elle fut supprimée par Henri VIII en 1534 et Edouard VI en 1547, pour revivre sous Marie Tudor par vote du Parlement le 12 novembre 1554 (Gee and Hardy, *op. cit.*, n° LXXV). Elisabeth l'abrogea de nouveau, par la loi de suprématie, en avril 1559 (*Ibid.*, n° LXXIX) : ce que devait confirmer Charles II, en 1678 (*Statutes of the realm*, 29 Charles, c. 9.)

49. *Ballade de la reprise de Paris* (1436), par un Picard, *Revue des questions historiques*, t. XVIII, p. 227, citée par A. Ascoli, *La Grande-Bretagne devant l'opinion française depuis la guerre de Cent ans jusqu'à la fin du XVI^e^ siècle*, Paris, 1927, p. 48. Quant à l'expression d'hérétiques, elle se trouve dans la *Complainte des bons Français* de 1420. *Ibid., loc. cit.*

50. Dans son Tractatus *de Ecclesia*, Wycliffe déclare que tous les privilèges et immunités des clercs n'ont d'autre source que la faveur royale.

51. Campeggio à Salviati, 3 et 4 avril 1521. Ehses, *Römische Dokumente zur Geschichte der Ehescheidung Heinrich VIII*, p. 76. *Letters and Papers* IV, 6011.

52. *Letters and Papers*, IV, 54.

53. *Letters and Papers*, VII, 114.

54. John Husee à Lord Lisle, 7 janvier 1534. *Letters and Papers*, VII, 24.

55. Cf. Pollard, *Henri VII*, t. III, p. 247, n. 4. — Il s'agissait d'un tailleur de Londres, Richard Hunne. Les uns disaient qu'il s'était suicidé, les autres qu'il avait été tué. Wolsey fit faire une contre-enquête. Le calme se rétablit. Le chancelier de l'évêque de Londres, Horsey, se présenta devant l'avocat général, plaida la non-culpabilité et fut acquitté. Cf. Gairdner, *History of the*

English Church in the XVI^th century, p. 25-40, 41, 43, 48, 51, 52.

L'évêque de Londres, Richard Fitz James, président du Conseil royal sous Henri VII (1506), fut successivement évêque de Rochester (1497-1503), de Chichester (1503-1506), et de Londres (1506-1522).

56. *Letters and Papers*, V, Append 10 Strype *Memorials of Archbishop Cranmer*, Appendice I, édit. Oxford, 1848, t. I, p. 318.

L'archevêque Morton, à la Convocation de 1487, à Cantorbéry (Pollard, *Henry VII*, t. III, p. 247, 249) fait observer que les laïcs sont mal disposés pour le clergé et il blâme les prédicateurs qui, devant eux, en censurent les abus.

57. *Letters and Papers*, I, 5725.

58. *Letters and Papers*, I, 3320.

59. *Letters and Papers*, II, 2492.

60. On tournait aussi en ridicule les indulgences, les reliques, la scolastique.

61. Érasme approuva quelques lettres, mais blâma l'ensemble *Opera* III (édit. Amsterdam, 1703), 1622, 1626.

Les *Epistolae obscurorum virorum ad ven. virum Magistrum Ortuinum Gratium Daventriensem, Coloniae Aggripinae bonas litteras docentem, variis et locis et temporibus missae, ac demum in volumen coactae* parurent au printemps 1515, à l'occasion de la dispute entre Reuchlin († 1522) et Arnold von Tungern † 1540), théologien et canoniste de l'Université de Cologne. Deux grands partis s'étaient formés : les humanistes, du côté de Reuchlin et les théologiens avec les ordres religieux, du côté d'Arnold. Reuchlin avait publié, en 1514, à Tubingen, les lettres de félicitations que lui avaient adressées les humanistes, sous ce titre : *Clarorum virorum epistolae latinae, graecae et hebraïcae variis temporibus missae ad J. Reuchlin Phorcensem*. Les auteurs principaux des *Epistolae obscurorum virorum* sont Ulrich de Hutten († 1523) et Crotus Rubeanus J. Jager de son vrai nom, né à Dornheim, *Rubeanus*], recteur de l'Université d'Erfurt (1520). (Cf. Bucht, *Die Verfasser der Epistolae obscurorum virorum* dans *Quellen und Forschungen zur Sprach und Kulturgeschichte*, t. XCIII, Strasbourg, 1904). La première édition (1515) comprenait 41 lettres ; la troisième (1516), 48. En 1517, parut le second volume, avec 62 lettres nouvelles, nombre porté à 70, dans la deuxième édition.

En 1689, on ajouta une troisième partie, qui n'a rien de commun avec les précédentes. Déjà l'édition de Francfort 1543 contient quelques additions après le *Conciliabulum theologistarum* (p. 373 et suiv.) comme le *De generibus ebriosorum et ebrietate vitanda* (p. 407 et suiv.) qui n'ont pas de rapport avec la querelle de Reuchlin. Ortvinus Gratius (1481-1542), à qui elles étaient principalement adressées, avait étudié à Deventer, et depuis 1501 à Cologne, où il enseigna la philosophie (1506) ; contre lui s'exerça la haine féroce des humanistes et de Luther, qui l'appelle « poetistam asinum, lupum rapacem, si non potius crocodilum ». La plupart des autres noms sont fictifs et comiques. Cf. *Die Urdrucke der Epistolae obscurorum vivorum* dans *Zentralblatt für Bibl. Wissenschaft*, 1898.

De 1858 à 1870, E. Böcking, a donné, à Leipzig, une édition nouvelle, avec commentaire, qui est devenue classique et contient tous les éclaircissements et renseignements désirables : *Ulrichi Hutteni equitis operum supplementum. Epistolæ obscurum vivorum cum illustrantibus adversariisque scriptis.* 2 vol. W. Binder a fait des *Epistolæ* la première traduction allemande, en 1903 (Köstritz).

En 1544, le protestant Cœlio Secundo Curione (1503-1569) édita à Bâle, en un petit volume in-8° de 646 pages une collection de pamphlets des humanistes contre les « Obscuri viri ». On y trouve le « Trias Romana » de Hutten et ses épigrammes contre Jules II : « Rhytmi italici » (p. 30-44). Ce volume a pour titre : *Pasquillorum Tomi duo. Quorum primo versibus ac rythmis, altero soluta oratione conscripta quamplurima continentur, ad exhalarandum, confirmandumque hoc perturbatissimo rerum statu pii lectoris animum, apprime conducentia...*

62. Sur l'humanisme voir la bibliographie que j'ai complétée dans l'édition 1922 du tome IV (p. 453 et suiv.) de l'*Histoire Générale* de Lavisse et Rembaud ; Stone, *Renaissance and Reform*, Londres, 1904.

63. Il était venu de l'Université de Paris à celle d'Oxford en 1498. Là il fit connaissance du roi et de tous les humanistes célèbres. Il vécut ensuite jusqu'en 1509 en France, en Hollande, en Italie ; et depuis l'automne de 1511, il professa le grec et la théologie, durant deux ans et demi à Christ's College de Cambridge.

64. La 1re édition du *Moriae Encomium* est de Gilles Gourmont,

Paris, juin 1511. J. B. Kan en a publié une édition récente avec des notes : *Laus Stultitiae. Desiderii Erasmi declamatio*, La Haye, 1898. La dernière édition (1927), à tirage limité, est due à P. de Nolhac : *Éloge de la Folie*, avec 10 héliogravures de Laborde en couleurs. L'édition de 1515, parue à l'occasion de la querelle de Reuchlin, est augmentée d'un Commentaire où les ordres religieux, le Saint-Siège et la scolastique sont rudement pris à partie. Cf. Renaudet, *Préréforme et Humanisme à Paris*, Paris, 1916, p. 606-611.

Érasme se défendra de l'interprétation donnée par les réformés à ses critiques, et déclarera (*Epistola* 572, anno 1521) qu'il n'aurait point écrit certaines choses ou l'aurait fait en d'autres termes, s'il eût prévu la révolution religieuse de son temps. A l'époque où parut « l'Éloge de la Folie », l'Europe entière était catholique, et Wittenberg seul connaissait le nom de Luther. Érasme affirmera toujours son orthodoxie, et Thomas More en témoignera. Cf. T. E. Bridgett, *Life of Thomas More*, p. 85 et suiv., 279 et suiv.; A. Meyer, *Étude critique sur les relations d'Érasme et de Luther*, Paris, 1909; Renaudet, *Érasme, sa vie et son œuvre jusqu'en 1517, d'après sa correspondance* (Revue Historique, 1912 et 1913); Imbart de la Tour, *Origines de la Réforme*, t. III (1914); P. Mestwerdt, *Die Anfänge des Erasmus*, Leipzig, 1917; R. H. Murray, *Erasmus and Luther : their attitude to toleration*, Londres, 1920.

L'édition la plus complète des œuvres d'Érasme est celle de Le Clerc, Leyde, 1703-1706, 10 vol. in-fol. (voir Renaudet, *Préréforme et Humanisme*, Paris, 1916, p. XLIV-XLVI). Allen a commencé, en 1906 (t. IV, 1922) une nouvelle édition des Lettres d'Érasme, qui va de pair avec un choix de ces mêmes lettres, traduites en anglais, chronologiquement classées par Fr. M. Nichols (Londres, 1901, etc.; t. III : 1517-1518, 1918). La publication, commencée par Grauert, des *Humanistenbriefe* a repris, en 1922, avec les épîtres dédicatoires d'Érasme.

65. Dans le royaume d'Utopie, les prêtres, qui ne sont que des professeurs de morale, doivent être élus au suffrage secret, parmi les femmes comme parmi les hommes. Toutes les sectes religieuses célèbrent ensemble le même culte, dans le même temple. Voir la fin du second livre : *Of the the religions in Utopia* (traduction anglaise de Raphe Robynson, d'après l'édition de Hearne (1716), avec des notes de Rawson Lumby, Cambridge,

1908, p. 143 et suiv. ; cf. en particulier p. 152, 153, 155-156). — Les idées politiques et sociales de l'Utopie sont très avancées pour le temps. La royauté est élective, et le roi est destitué, s'il abuse de son pouvoir; les autres représentants de l'autorité ne sont élus que pour un an. (Voir le second livre de l'Utopie « Concernyng the best state of a common wealthe, conteyninge the description of Utopia, with a large declaration of the politike governement, and all the good lawes and orders of the same iland » (*ibid.*, p. 67 et suiv.), en particulier : *Of the magistrates* (*ibid.*, p. 76-78). L'ordre social du XVI^e^ siècle semble, d'après l'Utopie, une conspiration permanente des riches contre les pauvres. (Cf. *ibid.*, p. 33, 35 et suiv., 54, 55 et suiv., 62, 95 et suiv., 121 et suiv., 162 et suiv.)

Il ne faut pas oublier toutefois que l'Utopie est en grande partie un jeu d'esprit, où l'on ne sait exactement quand l'auteur parle sérieusement ou plaisante (ce qui était dans le caractère de More, selon la remarque d'Érasme son ami), et qu'on ne saurait en tirer sur les sentiments religieux de Thomas More, bien connus par ailleurs, les conclusions de Seebohm, dans les *Oxford Reformers* [4^e^ édit., Londres, 1893] Cf. T. E. Bridgett, *Life of blessed Thomas More*, p. 102-107. Et voir plus bas, chap. v, p. 137 et suiv.

66. Fitz James, le vieil évêque de Londres (1506-1522), le fit poursuivre comme hérétique, pour avoir prêché contre les images et déblatéré contre les sermons écrits, mais l'archevêque de Cantorbéry, Warham, le déclara innocent.

Sur Colet, fils d'un Lord-maire de Londres, voir A. Wood, *Athenae Oxonienses*, I, 10 sqq. : Dood, *op. cit.*, I, 216 sq.; Th. Fuller *The Life of Dean Colet*, 1635; Knight, *The Life of Dean Colet, Dean of St Paul's in the reign of K. Henry VII and Henry VIII, and founder of St Paul's school*, Londres, 1724, traduction allemande, Leipzig, 1735 ; Érasme, *The Lives of J. Vitrier... and John Colet translated by J. H. Lupton*, Londres, 1883; Lupton, *The influence of Dean Colet upon the reformation of the English Church*, Londres, 1893, (Lupton, reprenant les matériaux utilisés par Knight et en particulier les lettres, a fait une œuvre importante et très soignée en 5 volumes (1867-1876) : il rédigea aussi, avant sa mort, une *Life of John Colet*, 1887); Renaudet, *Préréforme et Humanisme*, p. 386-389.

67. Dans cet *Iter Religionis* des Dialogues d'Érasme, un des pelerins plaisante, tandis que l'autre se fâche.

68. Il fit écrire à Érasme, pour ce collège de St-Paul, plusieurs livres classiques, dont les principaux sont : *De copia verborum et rerum* (1512) ; *De ratione studii et instituendi pueros Commentarii*. Outre les ouvrages cités (note précédente), voir sur cette école St Paul, R. B. Gardiner, *Register of St Paul's School*, 1884, qui contient une précieuse bibliographie ; Simpson *Registrum statutorum ecclesiæ cathedralis S. Pauli*, 1873, où se trouvent les statuts rédigés par J. Colet ; Hartfelder, *Das Ideal einer Humanistenschule* (L'école de Colet à St Paul de Londres), Leipzig, 1892.

69. Le texte de ce sermon, publié en 1511 et 1661, se trouve dans la *Life of Dean Colet* de Lupton, 1887. Blunt *The Reformation of the Church England*, Londres, 1892-1896, t. I, p. 10-19, l'a résumé.

De ce que Colet constate les abus qui ont pu se glisser dans l'Église, en souffre et les combat, on ne saurait conclure, comme essaye de le faire F. Seebohm (*Oxford Reformers of 1498. John Colet, Erasmus, Thomas More*, 4e édit., Londres, 1913), qu'il ait du penchant pour la doctrine réformée. « Je considère le livre entier [celui de Seebohm], dit le P. Bridgett (*Life of blessed Thomas More*, p. xii) comme fantaisiste et erroné, édifié sur des hypothèses, des malentendus et de fausses déductions. « D'humeur un peu inquiète, d'esprit légèrement obstiné, le doyen de St-Paul était au demeurant un très saint prêtre qui n'a jamais rien fait ni écrit qui permette de mettre en question la parfaite orthodoxie de sa foi. » (H. Brémond, *Le bienheureux Thomas More*, 3e édit., Paris, 1904, p. 14.)

70. Sur les mœurs, la mondanité, la non-résidence, le besoin de réforme dans les monasteres, voir Pollard, *Henry VII*, t. III, nos 63, 65, 66, 67, 84 [1484-1490].

Au sujet de la situation morale et sociale du clergé au XVe siècle, qui aurait amené la réforme du XVIe siècle, une polemique assez vive s'est engagée en Angleterre. En 1900, le cardinal Gasquet avait publié son *Eve of the Reformation*. G. G. Coulton, dans *More roman catholic history*, Londres, 1921 (*Medieval studies*, no 15), essaye d'infirmer la thèse du cardinal, en s'appuyant, non sur les rapports hâtifs et intéressés des agents de Thomas Cromwell, mais sur les visites pastorales. Beck lui a répliqué dans *The Month* août 1921). Cf. *Revue Historique*, t. CXLI, p. 81. Voir chap. IV, n. 76.

71. Les *yeomen* étaient de petits propriétaires agricoles; et les *gentlemen* des gens de bonne famille, non nobles.

72. *Letters and Papers*, VII, 963. Le P. Bridgett (*Vie du B. J. Fisher*, traduite par l'abbé Cardon, Lille, 1890, p. 296) remarque à l'occasion de cette citation : « Ces paroles nous révèlent peut-être la véritable raison pour laquelle le schisme et l'hérésie se répandirent si vite en Angleterre. Des pasteurs non résidents, un clergé qui ne prêchait pas avaient forcément fait de leur troupeau, laissé dans la plus épaisse ignorance, une proie facile pour le loup. » Cf. mon article sur *Le commencement de la restauration catholique en Angleterre par Marie Tudor* (1553), dans le tome CXII (1913) de la *Revue Historique*. — La commission de l'archevêque Bourchier pour réformer le clergé en 1545, se trouve dans Wilkins, *op. cit.*, III, 873 et Gee and Hardy, *op. cit.*, n° XLV.

73. T. E. Bridgett, *Life and writing of blessed Thomas*, Londres, 1904, 3e édit., p. 34 et suiv. — Sur le défaut de culture et d'instruction du clergé, voir Pollard, *Henry VII*, t. III, n° 62.

74. Ainsi, en 1511, l'évêque de Bath et Wells avait été évêque de Hereford ; l'évêque de Chichester avait été à St-David ; l'évêque de Lincoln, à Lichfield ; l'évêque de Londres à Rochester et à Chichester ; l'évêque de Salisbury à Rochester et Hereford ; l'évêque de Winchester à Exeter, Bath et Wells, et Durham.

75. Les évêchés avec résidents sont ceux de Salisbury, Hereford, Worcester et Llandaff. — Au synode national de 1519, Fisher se plaint d'être à chaque instant appelé à la cour et de ne pouvoir résider : « Nam cum me saepenumero composuissem ad curam gregis mei diligentem habendam... confestim ut superiorum jussu nuntius aliquis ad me venisset, qui me ad alia negotia tractanda evocaret, non solum pristina omnia studia deserui, sed tempus hinc inde circumvagando sine fructu mihi dilapsum est multosque sumptus in spectandis triumphis, in legatis recipiendis et principum aulis frequentandis inaniter effudi, qui in alios usus multa et rectius et utilius consumi potuissent. » (Vie de Fisher. *Analecta Bollandiana*, t. X, p. 258).

76. Cf. Friedmann, *Anne Boleyn*, traduction française, Paris, 1903, t. I, p. 158 et suiv. ; F. A. Gasquet, *Henry VIII et les monastères anglais*, t. I, p. 17 et suiv.

77. C'est dans son testament que Wolsey se dit fils de marchand.

Guizot l'appelle fils de boucher. Il naquit, en 1471 selon les uns, en 1474 ou 1475 selon les autres, à Ipswich, dans le comté de Suffolk.

78. L'ambassadeur vénitien Giustiniani compare la somptuosité d'un banquet donné par Wolsey à ceux de Cléopâtre ou de Caligula. *Letters and Papers*, II, 407.

79. Quand Giustiniani arriva en Angleterre, Wolsey disait : « Sa Majesté fera ceci et cela. » Ensuite, par degrés, s'oubliant lui-même, il commença par dire : « Nous ferons ceci et cela. » En 1519, il en vint à dire : « Je ferai ceci et cela. » (*Venetian Calendar*, II, 1287.) « C'est le plus orgueilleux prélat qui ait jamais existé », écrit un Vénitien (*Ibid.*, III, 56). Quand, en 1521, il visita l'empereur à Bruges, il le traita en égal.

80. Comme chancelier, il avait 5.000 ducats l'an, selon Giustiniani. Il fut à la fois archevêque d'York et évêque de Winchester ; depuis 1523, il tenait Durham en commande. A peine Tournay est-il conquis par l'Angleterre qu'il demande cet évêché en commande, malgré la défense récente du concile de Latran (*Letters and Papers*, I, 5457.) Lors de l'alliance de 1521 avec l'empereur contre François Ier, Charles-Quint dut s'engager à payer tout ce que Wolsey perdrait du fait de la rupture avec la France, soit 18.000 livres par an (*Letters and Papers*, III, 709, 2307 ; *Spanish Calendar*, II, 273, 600). Il obtint des pensions du roi, de l'empereur, de François Ier. A la paix de 1525, François s'engagea à lui payer une pension ainsi qu'à Henri VIII, qui touchait annuellement 300.000 couronnes de la France. On reprocha à Wolsey la façon de se procurer des ressources pour son collège d'Oxford ; et Henri VIII le soupçonna d'avoir acheté dans ce but l'exemption de certains monastères. La première abbaye du royaume, St Alban's, lui fut donnée en récompense des ses services comme ministre. (*Letters and Papers*, III, n° 1759.)

L'ambassadeur Falier écrira en 1531 (Alberi, *op. cit.*, série I, t. III, p. 27) : « Ses revenus étaient de 150.000 ducats, sans parler des dons que recevait Sa très Révérendissime Seigneurie des Anglais ou des princes étrangers, en particulier de la France, à laquelle le liait une très grande amitié. Sa cour était splendide, non seulement elle égalait, mais elle surpassait celle du roi. »

81. De ces trois évêchés il n'en visita aucun, sauf York où il se rendit l'année de sa mort, et après sa disgrâce ; c'était un « unpreaching prelate » ; rarement il célébrait la messe.

82. Il cohabitait avec la fille d'un certain Lark qui obtint la prébende de St-Stephen (*Letters and Papers*, IV, introd., p. XLVI.) Il en eut deux enfants : un fils, Thomas Wynter, qui fut gratifié d'un doyenné, de quatre archidiaconés, de cinq prébendes, d'une chancellerie et qui brigua l'évêché de Durham (*Letters and Papers*, IV, p. 1047, nos 4824, 5581, 6026, 6075 (art 27) ; — une fille qui se fit religieuse (Ellis, *op. cit.*, II, 91 sqq.). Voir les reproches que lui fait Catherine d'Aragon, dans Le Grand, *op. cit.*, I, 140; cf. *ibid.*, 211.

Sur les grandes qualités de Wolsey, les faux jugements portés sur lui et ses efforts pour réformer l'Église en Angleterre voir A. Wood, *Athenae Oxonienses*, 1691, I, 569 sqq. ; Blunt, *op cit.*, t. I, p. 42-99. Il édicta une série de constitutions pour sa province d'York ; il rappela les Bénédictins à l'austérité de leur règle primitive et projeta une visite générale des monastères. Cf. Tauton, *Thomas Wolsey, Legate and Reformer*, Londres, 1902). On verra son activité dans le diocèse de Winchester, qu'il administra de 1529 à 1530, en consultant le *Registrum Thome Wolsey, cardinalis ecclesie Wintoniensis administratoris*, publié en 1926, par Th. Madge et H. Chitty (livraison 77 de la « Canterbury and York Society »).

83. Ce Parlement d'ailleurs refusa de voter la plus légère taxe ; et comme la grandeur de l'Angleterre, aux yeux de l'Europe, reposait sur sa réputation de richesse (*Letters and Papers*, III, 1978), la politique de Wolsey en fut singulièrement ébranlée.

84. « Entrai ne le cose... di questo parlamento, che si ha a fare, et li raccommandai molto la libertà ecclesiastica. » Campeggio à J. Salviati, 7 octobre 1529. Ehses, *Römische Dokumente*, p. 134.

85. La Convocation, en Angleterre, était l'assemblée du clergé.

86. *Letters and Papers*, II, 1312.

87. *Letters and Papers*, II, 1315. Cf. t. I, n° 5725, où il est question d'une pétition des habitants de Londres, dans le même but.

88. *Statutes of the realm*, 4 Henry VIII, cap. II, p. 49.

89. Les évêques d'ailleurs refusèrent d'obtempérer à cette injonction.

90. Loi contre ceux qui étaient censés porter atteinte aux droits et prérogatives du souverain. Voir plus, bas p. 47 et suiv., note 7 du chap. III.

91. *Letters and Papers*, II, 4074.

92. *Letters and Papers*, V, 831. Cf. *Ibid.*, 898, 989. Append. 28.

93. Cf. *English Historical Review*, 1896, 1897 ; Maitland, *Canon Law in England.*

Sur les libertés et la juridiction de l'Église d'Angleterre, voir Pollard, *Henry VII*, t. III.

94. Supplication contre les Ordinaires de 1532. Gee and Hardy, *Documents illustrative of English Church History*, Londres, 1921, nº XLVI. Voir plus bas, chap. III.

95. Une relation italienne (Pollard, *Henry VII*, t. III, p. 191), parle ainsi des biens d'Église en Angleterre, au commencement du XVIe siècle. « La fortune des Lords spirituels l'emporte de beaucoup sur celle des Lords temporels ; car, outre leur domaine, ils possèdent le dixième des produits de la terre et de tout animal. Quiconque vit chez lui paye la dime de ses biens à l'Église et le tiers de tout héritage. Aussi n'est-ce point sans cause que se répète le proverbe : « les prêtres sont une des trois heureuses générations du monde. » ... Il n'est point d'église paroissiale dans le royaume, si petite soit elle, qui ne possède crucifix, chandeliers, encensoirs, patènes et calices en argent ; il n'y a pas de couvent d'ordres mendiants, si pauvre soit-il, qui ne les ait également, avec maints ornements dignes d'une cathédrale. »

96. Ces griefs n'étaient pas nouveaux. Immunité et juridiction ecclésiastiques n'avaient cessé d'être enviés et menacés par le Parlement ou la couronne et d'être défendus par le clergé. Cf. Pollard, *The Evolution of Parliament*, Londres, 1920, p. 193 et suiv., 204, 205 et suiv. La dernière édition, qui a été revisée est de 1926.

97. Le premier Parlement du règne se réunit en 1510 ; le second en février 1512, et il eut de novembre à décembre de la même année une deuxième session (*Letters and Papers*, I, 3502). Le troisième Parlement tint sa première session le 23 janvier 1514, sa seconde le 5 février 1515, et sa troisième le 12 novembre de cette année (*Letters and Papers*, I, 5616, 5725 ; II, 1130). C'est celui dont Wolsey pressa « la plus rapide dissolution. » Durant les quatorze années qui suivirent, il n'y eut qu'un Parlement, celui de 1523. Ces dates prouvent l'antagonisme qui existait entre le ministre et le Parlement, et qu'avec la chute du premier devait coïncider le retour du second.

98. Elles déchargèrent le roi de l'emprunt contracté par Wolsey

et qui s'élevait à 150.000 livres anglaises (*Statutes of the realm*, 21 Henry VIII, cap. xxiv, p. 315). John Petit s'opposa au projet, et le roi ne sembla pas lui en avoir gardé rancune (Camden Society, *Narratives of the Reformation*, p. 25). Les Communes refusèrent d'abord le bill, voulant y imposer des conditions. A la fin elles le votèrent. Cet acte est généralement donné comme une preuve de servilité parlementaire (Brewer, *Letters and Papers*, IV, Introd. p. DCXLVII, suivi par J. Gairdner, *History of the English Church in the XVI^th^ Century*, p. 102); mais on oublie d'en indiquer l'effet véritable. Si le remboursement de la dette royale avait été exigée, on aurait dû imposer une taxe nouvelle qui aurait atteint plus de gens qu'il n'y en avait de lésés par l'emprunt. La charge portait sur ceux que le roi devait bientôt enrichir avec les dépouilles ecclésiastiques. Au temps des Tudors, les subsides, les dixièmes et les quinzièmes ne dépassèrent jamais des sommes fixes, malgré l'accroissement de la fortune publique.

99. En 1532, elles octroyent une somme tellement dérisoire que le roi la refuse (*Letters and Papers*, V, 1046).

100. Session de janvier 1532.

101. Dans le tome V des *Letters and Papers*, à partir de la page 805, il y a plusieurs instances faites de la part du roi. On en trouverait probablement davantage, si le *Journal of the House of Commons* existait pour cette époque. Henri avait ordonné à Cromwell de préparer un bill pour la session de 1531 (*Letters and Papers*, V, 394), qui probablement ne fut point trouvé au goût du Parlement.

L'acte « of uses », après deux échecs en Parlement, fut voté en 1536, dans la session où devaient être supprimés les monastères et leurs biens; il fut si impopulaire, à cause des restrictions qu'il apportait à la liberté de tester, qu'on le dut modifier en 1540, par le « statute of wills ». Plusieurs siècles devaient s'écouler avant que la couronne trouvât le moyen d'en supprimer les effets. Voir dans Fisher (*op. cit.*, p. 378) les raisons qui rendaient cette loi spécialement odieuse à la *gentry*.

102. *Letters and Papers*, V, 989.

103. *Letters and Papers*, X, 246. Cf. Joshua Williams, *Principles of the law of Real Property*, 18^e^ édit., 1896; Merriman, *Life and Letters of Thomas Cromwell*, Oxford, 1902, t. I, p. 136 et suiv.

104. *Letters and Papers*, VII, 51. *Lords' Journals*, I, 71, 73, 80, 89. Pollard, *The Evolution of Parliament*, p. 336.

105. Lettre du secrétaire Petre *Letters and Papers*, XX, 1039, citée par Pollard, *ibid.*, p. 336.

106. Sous Henri VIII, la liberté de parole reconnue au Speaker fut étendue à tout membre du Parlement. Cf. *Lord's Journals*, I, 167; Manning, *Speakers*, p. 192.

107. Standish était évêque de St-Asaph (1518-1535 : John Clerk, de Bath et Wells (1523-1541) ; J. Longland, confesseur du roi, de Lincoln (1520-1547) ; Stokesley, de Londres (1530-1539).

108. *Letters and Papers*, V, 989. Cf. Le Grand, *op. cit.*, I, 223-224. — Le roi avait demandé de l'argent pour fortifier les frontières contre les Écossais. Temse répliqua que les Écossais ne pouvaient rien sans l'aide des étrangers : et pour ne pas attirer les étrangers, Henri devait reprendre sa femme, la tante de l'empereur, qui ne laisserait pas l'injure impunie.

109. *Letters and Papers*, t. V, p. 171.

110. Il fait allusion à un discours qu'il tint, sous le règne de Henri VIII, « in the Parliament house, where was free speech without danger ». *Letters and Papers*, VI, 43.

111. *Letters and Papers*, II, 1314.

Voir sur l'évolution du Parlement et ses libertés l'ouvrage déjà cité : A. F. Pollard, *The evolution of Parliament*, Londres, 1920 et 1926. Les *Common's Journals*, qui ne commencent qu'en 1547, après la mort de Henri VIII, manquent pour étudier, avant cette époque, d'une façon plus précise le développement des coutumes et des institutions de la Chambre des Communes. Consulter sur ces *Journals*, au temps des Tudors, l'article de J. E. Neale dans *Transactions of the royal historical Society*, 4e série, t. III, 1920. Les Communes, qui, en 1604, considéreront qu'elles doivent prendre le plus grand soin des procès-verbaux de leurs délibérations, s'en désintéressaient complètement au début, et admirent, en 1571 seulement, que le « clerk » de la Chambre fût tenu de les rédiger.

112. Ainsi la minute du bill sur les crimes de lèse-majesté (Treasons bill) de 1534 diffère matériellement de la loi telle qu'elle fut votée.

113. La comparaison serait même à l'avantage du XVIe siècle : le nombre des projets du gouvernements rejetés alors est relati-

vement plus grand qu'aujourd'hui ; c'est que la chute d'un ministère ou le danger de dissolution n'en étaient point la conséquence.

114. Il existe au Record Office quatre minutes de la pétition contre le clergé de février 1531, où l'on trouve des corrections de Cromwell (*Letters and Papers*, V, 1016. Cf. Merriman, *Life of Cromwell*, Oxford, 1902, p 104). Après qu'on eut discuté en Parlement, les Communes convinrent que « tous les griefs des séculiers seraient consignés par écrit et remis au roi »; de là les minutes du Record Office. La délégation, le Speaker à sa tête, présente ces plaintes à Henri, le 18 mars, demandant qu'il tienne en considération la pétition des Communes. Cette démarche est inintelligible, si l'on dit que les griefs n'existaient que dans l'imagination royale et que le bill fut uniquement son œuvre. Les corrections de Cromwell ne représentent pas nécessairement la pensée de Henri VIII.

115. Ils avaient coutume toutefois de rendre compte à leurs électeurs de ce qu'ils avaient fait durant la session précédente. Cf. *Letters and Papers*, III, Append. 1.

116. Cf. *Letters and Papers*. Introd., p. DCLX.

117. *Narratives of the Reformation*, édit. Nichols, Camden Society, 1859, p. 295 et suiv.

Ce qui restreignait la base de la représentation populaire, c'était les corporations qui depuis plus d'un siècle envoyaient leurs membres au Parlement, ou les Lords dont la recommandation déterminait le choix d'un candidat. (Cf. *Letters and Papers*, X, 816, XIV, 645. Foxe, *Acts and Monuments*, édit. Townsend, 1848-1849, t. VI, p. 54 ; Hallam, *Contitutional History of England*, 1884, t. III, p. 44-45.) Encore était-ce dans la proportion où ceux-ci désiraient être agréables à la cour que les élections pouvaient profiter au roi ; ils pouvaient lui être opposés : ainsi, en 1539, des agents de Cromwell essayent de faire passer leur candidat contre celui de Gardiner, évêque de Winchester.

118. En 1547, le Conseil royal ayant recommandé aux électeurs du comté de Kent un fonctionnaire, le shériff fut blâmé d'avoir présenté la recommandation comme un ordre, car, disait le Conseil, on n'avait jamais songé à ôter au comté sa « liberté d'élection », « on eût été seulement très reconnaissant » que les électeurs portassent leur vote sur le candidat ministériel. *Acts of the Privy Council*, édit. Dasent, 1547-1550, p. 516, 518, 519.

119. On peut signaler toutefois quelques nominations royales en dehors de ces circonscriptions, en 1523 dans le Cumberland (*Letters and Papers*, III, 2931), et en 1534 à Worcester *ibid.*, VII, 56).

120. En 1529, il n'y a dépendant du roi que six colléges électoraux de plus qu'en 1477; et l'on ne peut attribuer cet accroissement qu'à celui de la population : il eût été inutile de créer, pour rendre plus forte la couronne au Parlement, si peu de circonscriptions.

121. Dans les élections partielles de 1534, et surtout dans les élections générales de 1536 et de 1539.

122. Voir la lettre de Cromwell aux citoyens de Cantorbéry du 18 mai 1536 (Merriman, *Life and letters of Th. Cromwell*, t. II, p. 13), où il demande d'annuler une élection et présente deux candidats qui sont élus à l'unanimité (*Letters and Papers*, X, 929). La même année, les rebelles demandent qu'on exclue du Parlement tout fonctionnaire ou pensionnaire du roi (*Letters and Papers* XI, 1149, 1182 [15], 1244, 1246.)

C'est à Cromwell aussi qu'est dû l'Acte du Parlement (1539) qui donna force de loi aux ordonnances « proclamations » royales (31 Henry VIII, cap. 8. Cf. Kaulek, *Correspondance politique de MM. de Castillon et Marillac*, Paris, 1885, p. 211). Un an plus tard survenait sa chute, et Gardiner, qui avait de tout autres idées devenait un des conseillers les plus influents. Aussi la plupart des proclamations (cent vingt), de 1539 à la mort du roi, concernent-elles ce qui aujourd'hui encore fait l'objet des ordonnances royales (comme la guerre avec la France, en 1543), ou la publication des lois votées par le Parlement. Henri VIII estima donc ou bien que l'Acte de 1539 ne lui conférait pas de nouveaux pouvoirs, ou bien qu'il était mieux de n'en pas user. Somerset le fit supprimer, dès qu'il fut Protecteur (1547 (1, Edward VI, cap. 12). Cf. Steele, *Tudor and Stuart Proclamations*, t. I, p. 20 et suiv. ; Pollard, *The Evolution of Parliament*, p. 266.

123. Les Stuarts, dont la fin fut si misérable, eurent leurs « entrepreneurs » d'élection. Le seul Parlement Tudor qui ait été composé en grande majorité de nominations royales est celui de Northumberland, la veille de sa chute (mars 1553). - Sur les relations entre le Parlement et Henri VIII, on peut consulter

Porret, *Unreformed House of Commons*, 2 vol., 1903, et les *Tudor constitutional Documents A. D. 1485-1603*, avec commentaires historiques, de J.-R. Tanner, Cambridge, 1922.

124. Le nombre des pairs temporels, en 1523, était tombé à vingt-deux, ce qui était tout à fait anormal (même quand il atteignit le chiffre de quarante-quatre [1534], il était inférieur à celui de 1454). La dissolution des monastères, en supprimant vingt-cinq pairs spirituels, donna le pas aux laïcs sur le clergé ; et quand le roi ajouta aux vingt et un évêques six nouveaux, le mode des élections épiscopales (voir plus bas, chap. III, p. 66 et n. 163) lui assurait déjà le contrôle de leurs votes. Cf. Pollard, *The Evolution of Parliament*, p. 302 et suiv.

125. Avant 1504, les duchés de Norfolk, Suffolk, Somerset, Exeter, York, Gloucester, et les comtés de Revers, March, Rutland et Worcester n'existent plus ; à la fin du règne de Henri VII, il n'y avait plus qu'un duc, celui de Buckingham et un marquis, celui de Dorset, une demi-douzaine de barons (Daubeny, Cheyne, Dynham, Burgh, Darcy, Willoughby et Herbert [Ch. Somerset]). Henri VIII dit qu'à son avènement il n'y avait, dans le Conseil royal, que « deux nobles dignes de ce nom », Surrey [Thomas Howard], chargé de la Trésorerie de 1501 à 1522 et qui devint duc de Norfolk, et Shrewsbury [George Talbot], majordome de 1502-1509. Cf. Pollard, *Henry VII*, t. III, p. 319 et suiv.

126. Sur les Communes, voir la thèse de Pasquet, *Essai sur les origines de la Chambre des Communes*. Paris, 1914 ; et l'article de J. E. Neale sur les *Journaux de la Chambre des Communes au temps des Tudors*, dans la *R. Hist. Society Transactions*, 3e série, t. XI, 1917.

127. Trente livres sterling de la monnaie d'avant-guerre.

128. Le menu peuple se plaint des agriculteurs capitalistes qui accaparent les fermes, évincent les petits fermiers et convertissent les terres en pâturages, ou bien des riches commerçants qui monopolisent le commerce, aux dépens de leurs concurrents impuissants. Brinkelow, *Complaynt of Roderik Mors*, édit. de la Early English text Society, p. 12, 13. Cf. les œuvres de Crowley éditées par la même société ; *The Sermons of Latimer*, Parker Society, 1844, p. 247.

129. La complainte citée de Roderik Mors (voir note préc-

dente) dit que les collèges électoraux ainsi composés sont « such a bare office in the country ».

130. *Letters and Papers*, IV, Introd. p. LXV.

131. « Nous savons, dira Henri VIII aux Communes (*Letters and Papers*, t. XVII, p. IV, 107. Holinshed, *Chronicles of England, Scotland and Ireland*, Londres, 1587, t. III, p. 956), que jamais notre pouvoir royal n'a été plus fort qu'au temps du Parlement, où nous comme chef et vous comme membres sommes associés et unis en un seul corps politique, au point que toute offense faite au moindre de vos membres est estimée faite à notre propre personne et au Parlement tout entier. » Henri fit tout pour magnifier, et rendre plus fort le Parlement : grâce à lui, ses privilèges furent confirmés, ses membres favorisés, ses sessions plus longues et plus fréquentes, son collège électoral fut élargi, son importance politique exaltée aux yeux des étrangers, son autorité accrue. Et les mécontents railleront ce « treizième article récemment ajouté à notre credo » que le Parlement ne saurait errer (*Letters and Papers*, t. XXI, p. II, 345). Voir le chapitre « Growth of sovereignty in Parliament », dans *Evolution of Parliament* de Pollard déjà cité. Cf. M. A. Chambers, *A Constitutional History of England*, Londres, 1909, p. 327.

132. Sir William Petre à Cecil, 14 septembre 1551, dans B. F. Tytler, *England under the reigns of Edward VI and Mary*, Londres, 1839, t. I, p. 427. William Petre était déjà secrétaire d'État sous Henri VIII. C'est le premier laïc qui présida une Convocation, en Angleterre, lorsqu'il se présenta à celle de 1536, comme procureur de Th. Cromwell, vicaire général du Chef suprême. Cf. J. Gairdner, *English Church*, p. 173 ; Pollard, *Henry VIII*, p. 378 ; Fisher, *op. cit.*, p. 391.

L'ambassadeur vénitien Falier voit également le but cherché, lorsqu'il écrit en 1531 (Albèri, *op. cit.*, série I, t. III, p. 25) : « On parle déjà ouvertement de se séparer de l'Église romaine, pour en attribuer les redevances à la couronne, ce qui enrichirait le roi de plus de six millions de ducats par an. »

133. Pour conclure de l'harmonie qui existait entre Henri et son Parlement à la servilité de celui-ci, il faudrait prouver que le Parlement fit ce qu'il ne voulait pas. Or on ne voit point qu'il ait manifesté de mécontentement des mesures prises, même de celle qui plus tard donna force de loi aux décrets royaux (voir plus haut, n. 122).

134. Sous Henri VII, les sessions du Parlement avaient été courtes et distantes (Cf. Pollard, *Henri VII*, t. III, p. 320) : I^er^ Parlement, assemblé le 7 novembre 1485, ajourné le 10 décembre, réuni de nouveau le 23 janvier 1486 et dissous un mois plus tard. — II^e^ Parlement, réuni le 9 novembre 1487, dissous probablement avant Noël. — III^e^ Parlement, assemblé le 13 janvier 1489, prorogé le 23 février, assemblé de nouveau le 14 octobre, prorogé le 4 décembre, réuni pour la troisième fois le 25 janvier 1490 et dissous le 27 février. — IV^e^ Parlement, réuni le 17 octobre 1491, prorogé le 4 décembre, réuni de nouveau le 25 janvier 1492 et dissous le 5 mars suivant. — V^e^ Parlement, réuni le 14 octobre 1495. — VI^e^ Parlement, assemblé le 16 janvier 1497, dissous le 15 mars. — VII^e^ Parlement, réuni le 25 janvier 1504.

135. Le pape étant le chef suprême de l'Église (*Rotuli Parlamentorum*, II, 172), les ecclésiastiques étaient ses alliés naturels contre les empiétements du pouvoir civil. Les pétitions sans fin du Parlement contre la papauté émanent toutes des Communes, à la seule exception du denier de Saint-Pierre (*ibid.*, II, 290) ; elles rencontrent l'opposition du haut clergé. Ce sont les laïcs, et non le clergé, qui attaqueront les provisions ou les réserves papales, de même que les premiers fruits. Contre ceux-ci, dès 1373 et 1377, s'étaient insurgées les Communes (*ibid.*, II, 320 ; III, 18) ; et en 1387 et 1413, elles demandent qu'ils soient versés au roi et non au pape (*ibid.*, III, 214) : ce qu'elles devaient obtenir sous Henri VIII. Cf. Pollard, *The Evolution of Parliament*, p. 203 et suiv., 212-213.

136. L'archevêque de Cantorbery (1293-1313), Robert Winchelsey, affirma avec énergie que tout ecclésiastique anglais était tenu par une double allégeance, celle du pape et celle du roi, et que la première devait passer avant la seconde. Cf. Pollard, *The Evolution of Parliament*, p. 134, 190, 211. La 4^e^ partie, qui s'arrête en 1301, du *Registrum Roberti Winchelsey* a été publiée en 1928 (Londres, The Oxford University press.).

137. « La reine, écrit Chapuis à Charles-Quint, le 6 juin 1531 (*Letters and Papers*, V, p. 137), dit qu'elle a vraiment d'excellents conseillers, car lorsqu'elle demande l'avis de l'archevêque de Cantorbéry, il répond qu'il ne saurait se mêler de cette affaire, répétant souvent : *Ira principis mors est*. Warham fut un des conseillers de Catherine d'Aragon, dans l'affaire du divorce. A la fin de

sa vie, toutefois, il protesta contre la législation religieuse de 1529 à 1532. *Letters and Papers*, V, 818. Cf. plus bas, chap. III. — Le Louvre possède un des deux portraits de Warham que peignit Holbein.

138. Voir chap. III. Le clergé aima toujours à se réunir dans ces assemblées dites « Convocations », qui se tenaient à la même époque que le Parlement et sur l'ordre du roi (cf. Pollard, *Henry VII*, t. III, n° 49), tandis qu'il montrait de la répugnance à prendre part au Parlement. Ordonnances royales et amendes furent nécessaires ; et si les évêques continuèrent à se rendre à Westminster, les abbés peu à peu obtinrent de n'y point venir (ce qui devait être fatal pour les monastères, dont la dissolution n'aurait jamais été votée par la majorité des Lords, sous Henri VIII, si les quarante-cinq abbés avaient été présents). Cf. Pike, *Constitutional History of the House of Lords*, p. 237, 349 ; Collier, *op. cit.*, IX, 103 ; Pollard, *The Evolution of Parliament*, p. 199, 207.

La Convocation fut une sorte de Parlement ecclésiastique, où se traitaient les affaires qui auraient autrement exigé la présence du clergé à Westminster. C'est là où se votaient les subsides pour le roi, aussi bien que pour Rome. (Cf. Pollard, *Henry VII*, t. III, n°s 43, 65, 85.) Elle différait donc des assemblées du clergé, sur le continent. L'archevêque, comme le roi en Parlement, présidait ; la Chambre haute, avec ses évêques, représentait celle des Lords ; et la Chambre basse, composée des délégués de chaque diocèse et des chapitres, ressemblait à celle des Communes avec ses députés des comtés et de la bourgeoisie. « Outre le Parlement, écrit Daniele Barbaro en 1551 (Albèri, *op. cit.*, série I, t. II, p. 238), les Anglais ont une autre assemblée dite Convocation, dont font seuls partie les évêques et les ecclésiastiques. On y traite seulement des choses concernant la religion, et ce qu'on y décrète se nomme constitution provinciale. Tout y est proposé et discuté à la façon du Parlement ; et celui qui propose la matière à délibérer s'appelle *prolocutor* de la Convocation » (au Parlement il s'appelait Speaker). D'après un ouvrage assez récent (*The Dominican Order and Convocation*, Oxford, 1914), il faudrait chercher l'origine de la Convocation dans l'organisation quasi-démocratique des Dominicains.

A cause de la rivalité des archevêques d'York et de Cantorbéry, il y eut deux Convocations : celle du Nord, à York, et celle du Sud, à Londres, organisation qui favorisa le particularisme provincial.

lequel tendait déjà à séparer le nord et le sud de l'Angleterre ; l'unité entre les deux assemblées ne fut guère possible qu'au moyen d'un légat *a latere*, qui en fit une sorte de concile national. Cf. F. Atterbury (évêque de Rochester), *Rights and Privileges of an English Convocation*, 2e édition, Londres 1701 ; Wake, *The State of the Church of England in the councils, synods, Convocations*, Londres, 1703 ; Th. Lathbury, *History of the Convocation, of the Church of England, from the earliest period to 1742*, 2e édition, Londres, 1853 ; Schoell, *Die Convocation der englischen Kirche*, 1853 ; Hallam, *Constitutional History of England*, dont il existe une traduction française, chap. II ; Pollard, *The Evolution of Parliament*, p. 200, 209 et suiv., 211 et suiv. ; Bridgett, *Vie du B. J. Fisher*, édit. française, p. 70 et suiv.

139. C'est également à l'action combinée du Parlement et du roi, au temps des Tudors, qu'est due l'abolition des libertés médiévales de la Grande Charte (1215), lesquelles soumettaient la masse à l'arbitraire de quelques-uns, barons ou villes. Le Parlement, durant le moyen âge, n'arriva point à nationaliser la liberté ; il lui fallut pour cela, au XVIe siècle, le concours de la couronne. « Seul un Acte de la couronne en Parlement pouvait se rendre maître de ces libertés locales et personnelles, établies par leurs possesseurs sur la loi divine ou naturelle » ; de même que seule la représentation commune de ces libertés locales à Westminster avait pu préparer la voie à leur transformation en liberté nationale. La liberté cessa d'être le privilège d'une classe ou d'une ville, pour devenir une chose commune à la nation. Les grandes libertés de quelques-uns furent rognées au profit des maigres libertés de la masse ; ducs et serfs simultanément disparurent. (Le dernier duc, depuis l'exécution de Northumberland (1553) et de Suffolk (1554), fut frappé d'*attainder* en 1572.) Voir le chapitre : « Parliament and Liberty », dans l'*Evolution of Parliament* de Pollard, p. 173 et suiv. Cf. M. A. Chambers, *A Constitutional History of England*, Londres, 1909, p. 87.

140. Campeggio à Salviati, Cantorbery, 7 octobre 1559. Ehses, *Römische Dokumente*, p. 134.

141. « Le roi, écrit Wolsey à S. de Gigli en 1515, serait prêt à exposer sa personne et ses biens pour soutenir l'honneur et la dignité du Saint-Siège. » De fait, quand Clément VII sera menacé par l'empereur, il viendra à son aide par des secours effectifs et

des subsides (J. Fraikin, *Nonciatures de Clément* VII, t. I, p. 153, 156, 204, 210, 226, 384 ; t. II, p. 242, 248, 253-254, 256 ; et après la prise de Rome par le connétable de Bourbon, il l'assure « qu'il est prêt d'exposer sa propre vie pour venger l'injure faite à Jésus-Christ et à son Église en la personne du pape, et qu'il envoye le cardinal Wolsey en France afin de voir avec François I^er^ tout ce que l'on pourra faire de mieux pour prévenir les maux qui menacent la religion. » (Henri VIII au cardinal Cibo, G. Ruscelli, *Delle lettere de Principi*, 1581, II, 74 ; Le Grand, *Histoire du divorce de Henri VIII roy d'Angleterre et de Catherine d'Aragon*, Paris, 1688, t. I, p. 52 ; cf. *ibid.*, p. 54 et suiv.).

Dans son *Adsertio septem sacramentorum*, Henri exalte la suprématie du pape ; et comme More objectait que des difficultés d'ordre politique avec le Saint-Siège, pouvaient l'amener à changer d'idée, Henri répliqua : « Non, cela ne sera pas. Nous et tous les chrétiens sommes si unis au Siège de Rome que nous ne saurions lui rendre trop d'honneurs. » (Déposition de Thomas More dans sa prison, Blunt, *op. cit.*, I, 246, d'après Wordswood, *Ecclesiastical Biography*, t. II, p. 169.)

142. Il l'avait reçu de Léon X, le 11 octobre 1521 (J. Korzeniowski, *excerpta ex libris manu scriptis Archivi consistorialis romani MCCCCIX-MDXC*, Cracovie, 1890, p. 51 : la bulle se trouve dans Collier, *op. cit.*, IX, 69 et Dodd, *op. cit.*, I, 272, D. Gerdes, *Historia reformationis, sive Annales Evangelii seculo XVI. passim per Europam renovati*, Groningue et Brême, 1744-1752, t. IV, p. 126-129 des Documents), pour son « Adsertio septem sacramentorum adversus M. Lutherum », terminée en mai de la même année, « diamant du ciel » selon l'expression du pape, où il réfutait la doctrine de la « Captivité de Babylone » sur le nombre des sacrements. (Cf. Sleidan, *Commentariorum de statu religionis et republicae, Carolo V Caesare, libri XXVI*, édit. Strasbourg 1576, p. 69 ; traduction française 1597, fol. 38 v° ; D. Gerdes, *op. cit.*, IV, p. 177-178 ; H. Laemmer, *Die vortridentinisch-katholische Theologie des Reformations-Zeitalters*, Berlin, 1858, p. 14-16 ; du même, *Meletematum Romanorum mantissa*, Ratisbonne, 1875, p. 200 ; L. O'Donovan, *Assertio septem sacramentorum*, dans *Catholic University Bulletin*, 1906, p. 342, 485.) A l'*Adsertio*, Luther « répondit très-asprement » (A. du Chesne, *Histoire d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande*, Paris, 1614, p. 1259, 1261), en épargnant à dessein le roi,

sous le nom duquel des sophistes, disait-il, avaient écrit (Cf. Collier, *op. cit.*, IX, 68, 72 ; W. Walther, *Heinrich VIII von England und Luther*, Leipzig 1906 ; Pr. Smith, *Luther and Henri VIII*, dans *English Historical Review*, t. XXV, 1910, p. 656 et suiv. ; Sleidan, *op. cit.*, p. 145, trad. française 1597, fol. 80 ; Seckendorf, *De Lutheranismo*, Francfort et Leipzig, 1788, *Additiones*, p. 204 et suiv. La *Responsio ad Lutherum* de Henri VIII est de 1525). L'*Adsertio* fut rééditée en 1561 avec une préface de Gabriel de Saconay « précenteur » de l'église de Lyon, qu'Élisabeth jugea « offensive à la mémoire du défunct Roy » son père ; Catherine de Médicis, pour plaire à sa « bonne sœur » la reine d'Angleterre, ordonna à Saconay de « réformer » sa préface et fit saisir les exemplaires des libraires de Paris. (La Ferrière, *Lettres de Catherine de Medicis*, I, 237). La dernière édition, due au Rev. Louis O'Donovan, qui l'a fait précéder d'une introduction, est de 1908 (New-York).

Henri VIII, en 1521, écrivit au Palatin Louis et à son frère Frédéric pour que Luther fût expulsé de leurs États. Gerdes, *op. cit.*, t. IV, p. 117-126 des Documents.

NOTES DU CHAPITRE II

1. Sur Simancas et ses Archives voir mon étude dans le tome XCVI (1908) de la *Revue historique*, et J. Piernas Hurtado, *El Archivo de Simancas* dans *Ateneo* (1906).

2. Nous usons du terme consacré et traditionnel de « divorce » bien qu'il ne soit pas rigoureusement exact. Aux yeux du pape et du roi d'Angleterre, durant les négociations qui précédèrent la répudiation de Catherine, il ne s'agissait que d'une annulation de mariage. L'archevêque de Cantorbéry la prononça. Ce point de vue resta celui des Anglicans, qui prétendirent que Catherine et Henri n'avaient jamais été validement mariés. Pour les catholiques, il y eut divorce, mais non divorce légal : d'où le titre donné à son traité par l'historien catholique Harpsfield (1519-1575) « The pretended divorce between Henry VIII and Catherine of Aragon » (édition de la Camden Society, 2e série, t. XXI, 1878). Le divorce resta interdit dans l'Église anglicane, au XVIe siècle. Cf. L. Dibdin, *Notes on the « Reformatio legum ecclesiasticorum »*, Londres, 1912.

3. Un des registres de Verzosa (Simancas, Estado 2016), fondateur des archives espagnoles de Rome, au temps de Philippe II (cf. mon Rapport sur une mission scientifique aux *Archives d'Autriche et d'Espagne*, dans le tome XVIII des *Nouvelles Archives des Missions scientifiques et littéraires*, p. 525 et suiv.), contient un certain nombre de pièces du procès, copiées par lui aux Archives Vaticanes. « Continet etiam ea quae acta fuerunt super validitate matrimonii Henrici regis Angliae. » N. Pocock, dès 1870, publia un certain nombre de documents relatifs au divorce : *Records of the Reformation. The divorce 1527-1533, mostly now for the first time printed from manuscripts in the British Museum, the public Record Office, the Venetian archives*, 2 vol. Oxford, 1879.

Aujourd'hui, outre l'abondante collection des *State Papers during the reign of Henri VIII* (11 vol., 1830-1852) dus aux Lemon, des *Letters and Papers*, dont les quatre premiers volumes sont de Brewer et les vingt-deux autres de James Gairdner, outre les *Calendars* (a) *Venetian* (b) *Spanish*, tirés des Archives de Simancas et dus à Bergenroth [les deux premiers volumes et leur supplément, 1868, contiennent les documents relatifs à Catherine d'Aragon avant et après son mariage avec Henri VIII] et à don Pascual de Gayangos [les tomes III et IV, 1525-1538, très importants, concernent l'époque du divorce], outre cette masse de documents nous avons, avec quelques autres documents également tirés des Archives Vaticanes : la correspondance du cardinal Lorenzo Campeggio, que Clément VII chargea avec Wolsey de juger la cause en Angleterre (8 octobre 1528-5 octobre 1529), correspondance jusqu'ici imparfaitement connue ou éditée (H. Lämmer *Monumenta Vaticana historiam ecclesiasticam saeculi XVI illustrantia*, Fribourg, 1861 : A. Theiner, *Vetera monumenta Hibernorum et Scotorum historiam illustrantia*, 1216-1547, Rome 1864), et désormais publiée avec tout le soin possible et la critique désirable par Mgr St. Ehses : *Römische Dokumente zur Geschichte der Ehescheidung Heinrichs VIII von England*, 1517-1534, Paderborn, 1893. *La Vie du bienheureux John Fisher* (*Analecta Bollandiana*, t. X et XII), défenseur énergique de Catherine d'Aragon, est une source importante (voir plus bas, chap. v.) La première ambassade en Angleterre (1527-1529) de Jean du Bellay, évêque de Bayonne (1526-1532) et de Paris (1532-1551) puis cardinal (1555-† 1560), fort utilisée par Le Grand (*Preuves de l'Histoire du divorce, de la Défense de Sanderus et de la Réfutation de M. Burnet*, c'est-à-dire tome III de son *Histoire du divorce*, Paris, 1688), a été publiée, en 1905, par V. L. Bourrilly et P. de Vaissière (Archives de l'Histoire de la France).

La véhémente défense du mariage de Catherine avec Henri VIII, par Fisher, fut éditée en 1530 à Alcalà de Henarès, avant que la cause n'eût été définitivement jugée (Fisher John, *De causa matrimonii regis Angliae liber*). Harpsfield, archidiacre de Cantorbéry (1554), la résuma, sans y rien ajouter, dans le premier livre de son *Treatise of the pretended divorce between Henry and Catherine of Aragon* (réédition Pocock de la Camden Society, 2e série, t. XXI, 1878) ; et il écrivit un « Discours historique sur le Divorce » (fin du livre II et livre III du même *Treatise*), où sont analysés un grand

nombre de documents officiels qu'il consulta au temps de Marie Tudor. Sur le même sujet, il rédigea une chronique latine, conservée à la Bibliotheque Nationale ; l'oratorien Joachim Le Grand la consulta pour son *Histoire du divorce de Henri VIII*, l'attribuant par erreur à Thomas Harding ; M. Ch. Bémont l'a publiée avec une traduction française, des notes explicatives et une savante introduction, où il en démontre l'auteur (221e Fascicule de la Bibliothèque de l'Ecole des Hautes Études, 1917).

Au temps de Marie Tudor, quelques publications en faveur de sa mère, Catherine d'Aragon, avaient déja paru : Grillanderus, *Repudio della reina d'Inghilterra e difesa*, Bologne, 1553. *Goretti Oratio de matrimonio regis ac reginae Angliae*, Londres, 1554.

Vers la même époque qu'Harpsfield (1576), Nicolas Sanders [1530?-1581] (cf. Pollen, *Nicolas Sanders*, dans l'*English Historical Review*, t. VI, 1891, p. 36 et suiv.), théologien catholique réfugié sur le continent, qui avait fait un rapport sur l'Angleterre d'Elisabeth (1562 [imprimé dans *Rome Calendar*] et publié à Louvain, en 1571 : *De visibili monarchia libri octo*, écrivit à Madrid son *De origine et progressu schismati anglicani*, « suivant ce que nous avons vu ou retiré et extrait des instrumens publiques, ou recueilli tant des escrits que des propos de gens notables et dignes de foy, ou du moins que nous avons cognu et observé nous-mêmes » : cet ouvrage fut édité après sa mort, avec une continuation (livre III, 1568-1585) due à un autre prêtre catholique, son ami Ed. Rishton, dont la plume est plus violente (Cologne 1585 et 1590 ; Rome 1586 ; Ingolstadt, 1588). « J'ai retranché quelques choses, qui semblaient estre embrouillées par trop longues disputes, comme aussi j'en ai adjouté beaucoup qui défailloient et principalement depuis la mort de M. Sander » (Préface de la traduction française, 1587). L'ouvrage fut légèrement remanié et augmenté par le P. Pedro de Ribadeneira († 1611 à quatre-vingt-quatre ans), ami et collaborateur de Sanders, qui utilisa certaines anecdotes de chroniqueurs espagnol ayant vécu en Angleterre (*Historia ecclesiastica del cisma del reyno de Inglaterra*, Madrid et Valence, 1588). De lui procedent l'Histoire du schisme anglican de Bernardo Davanzati (le codex 250 de la Bibliothèque Corsini, à Rome, en contient une copie de 1602 : *Schisma d'Inghilterra sino alla morte della Regina Maria descritto in lingua Fiorentina da Bernardo Davanzati*, commençant aux fiançailles d'Arthur), et l'*Historia ecclesiastica della Rivoluzione d'Inghil-*

terra divisa in libri quattro (Florence, 1591 ; Rome, 1594) de Girolamo Pollini, dominicain de la province de Toscane, livre qu'Élisabeth chercha à faire disparaître (Élisabeth au duc de Florence, 6 avril 1592. Cf. A. O. Meyer. *England und die katholische Kirche unter Elisabeth*, Rome, 1911, p. 317-318). Sanders fut traduit en de nombreuses langues ; la plus ancienne traduction française est de 1587 par I. T. A. C : *Les trois livres de Nicolas Sander touchant l'origine et progrès du schisme d'Angleterre*, s. l., avec « l'éphéméride » des catholiques emprisonnés à la Tour de Londres en 1585 (p. 275) ; c'est celle que je cite. Le chanoine de Reims Maucroix en fit une seconde, en 1676 : *Histoire du schisme d'Angleterre*, 2e édit., 1678, 3e édit. corrigée, Paris, 1683 (cf. Brunet *Manuel du libraire*, t. V, p. 121). David Lewis devait donner une traduction anglaise, en 1877, avec une introduction et des notes. L'œuvre de Sanders, par son succès, attira la réplique de l'*Anti-Sanderus*, écrit anonyme paru peu après l'*Historia* de Ribadeneira, et où furent publiés des documents relatifs au procès (dispense de Jules II, du 25 décembre 1503, bulle de Clément VII « De secundis nuptiis contrahendis constante nullitate primi matrimonii », sentences des Universités d'Orléans, de Paris, de Bourges, de Toulouse, de Bologne et de Padoue). En 1679, alors que, sur le continent, on parlait d'un catholique comme futur roi d'Angleterre, le chapelain de Charles II, Gilbert Burnet, à cause de la traduction de Maucroix qui donnait un nouveau renom à Sanders, se décidait à écrire son *History of the Reformation of the Church of England*, cherchant à y réfuter Sanders « qu'il accuse, dit Bossuet (*Histoire des Variations des Églises protestantes*, liv. VII), d'avoir inventé des faits atroces, afin de rendre odieuse la reformation anglicane ». Si Sanders quelquefois garde si peu la mesure qu'il rend invraisemblable la passion du roi pour Anne Boleyn, on admet aujourd'hui que les ripostes qu'il provoqua la dépasserent non moins. (Cf Sanders, *op. cit.*, traduction française de 1587, fol. II et suiv. ; G. Ascoli, *op. cit.*, p. 154 et suiv. ; Ch. Bémont, *op. cit.*, p. 40. C'est surtout l'édition remaniée qui contient des fables et des racontars de village. Cf. Gasquet : *Henry VIII and the English monasteries*, trad. française, t. II, p. 335.) Prenant la défense de Sanders, J. Le Grand publiait son *Histoire du divorce de Henri VIII roy d'Angleterre et de Catherine d'Aragon, avec la Défense de Sanderus, la Refutation des deux premiers livres de l'Histoire de la Réformation de M. Burnet et les*

Preuves Paris, 1688) ; ces « preuves », aujourd'hui à la Bibliothèque Nationale, lui avaient été fournies par Thévenot, garde de la bibliothèque du roi, à qui est dédié son livre. Il comptait publier dans un dernier volume, « comme ce Recueil n'est déja que trop gros », bien d'autres documents, comme les lettres de Henri VIII à Anne Boleyn, les dépêches de l'évêque de Tarbes, de MM de Castillon et de Marillac ; ce qui ne fut pas fait. (Cf. Le Grand, *Lettres a M. Burnet touchant l'histoire des variations, l'histoire de la réformation et l'histoire du divorce de Henri VIII et de Catherine d'Aragon*, Paris, 1691.) Mais Dodd, en 1737, reprenait la question, et avec autorité (cf. p. 286, n. 12).

Les chroniques d'Edward Hall, de Stow, de Wriothesley qu'étudie M. Bémont, dans son Introduction à la chronique latine d'Harpsfield (p. 32 et suiv.), certaines œuvres de Strype (*Annals of the Reformation*, 4 vol. 1709-1731 ; *Ecclesiastical Memorials relating chiefly to religion and the reformation of it*, 2 vol. 1711-1733 ; *Memorials of archbishop Cranmer*, 3 vol., 1694), sans parler des histoires générales dont il a déja été question (p. 11 et n. 2, 10, 11, 12), fournissent des documents ou des éclaircissements sur l'histoire du divorce.

W. H. Dixon a publié quatre volumes (3e édition, Londres, 1873-1874) sur l'*History of two Queens : Catherine of Aragon ; Anne Boleyn* ; et Paul Friedmann, en 1884, a l'aide de la correspondance de Chapuis, conservée aux *Staatsarchiv* de Vienne, écrivit *Anne Boleyn, a chapter of English history*, livre impartial et savant, traduit en français par Lugné Philippon et Dauphin Meunier *Lady Anne Boleyn*, Paris, 1903, 2 vol. Dom Gasquet, aujourd'hui cardinal, édita de Mrs Hope : *The first Divorce of Henry VIII as told in the State Papers*. J. Gairdner avait donné, dans l'*English Historical Review* (t. XI et XII), ses *New Lights on the divorce Henri VIII*, et dans les *Transactions of the Roy. Historical Society* new series, t. XIV, 1899, p. 75-103), *The Fall of cardinal Wolsey*. W. Busch, dans l'*Historisches Taschenbuch* (VIe Folge, VIII, 271-327, IX, 39-114), a étudié l'origine du divorce (*Der Ursprung der Ehescheidung König Heinrichs VIII von England*), la chute de Wolsey (*Der Sturz des Cardinals Wolsey*), dont il connaissait bien la politique (*Drei Jahre englischer Vermittlungspolitik*, 1518-1521, Bonn, 1884 ; *Cardinal Wolsey und die englisch kaiserliche Allianz*, 1522, Bonn, 1886). Cavendish, le secrétaire de Wolsey, écrivit en 1557 la Vie de son maître (*Memoirs of the Life of cardinal Wolsey con-*

taining his Rise and excessive Power), qui fut éditée en 1641, en 1708, en 1825 par Singer et souvent depuis (édit. Keinscott, 1893). Un poème de 1599 par Storer : *The Life and Death of Th. Wolsey, Cardinall*, a été réédité avec introd. et notes, en 1826 (Oxford, 82 p.). Au XVIII[e] siècle, R. Fiddes (*The Life of cardinal Wolsey*, 1[re] édit. 1724, 2[e] édit., 1726, avec le portrait du cardinal et 6 gravures) et J. Grove (*History of the Life and Times of cardinal Wolsey*, 4 vol., 1742-1744, avec portraits et gravures), s'intéressèrent tout particulièrement au cardinal et à son temps ; E. L. Taunton (*Thomas Wolsey, legate and Reformer*, Londres, 1902) en a analysé l'œuvre ecclésiastique et réformatrice. L'histoire de du Boys (*Catherine d'Aragon et les origines du schisme anglican*, Genève, 1880, traduction anglaise de 1881 en 2 volumes) a vieilli ; celle de J. A. Froude (*The divorce of Catherine of Aragon*, 1[re] édit., 1891) ne manque pas plus de talent que de partialité.

R. S. Deans a écrit pour le grand public *The Trials of five Queens : Katherine of Aragon, Anne Boleyn, Mary Queen of Scots, Marie-Antoinette and Caroline of Brunswick* (Londres, 1909). Dans la même intention, M[lle] Blaze de Bury avait consacré une étude à *Un divorce royal. Anne Boleyn* (Paris, 1890).

Sur la jeunesse du roi et son mariage avec Catherine, Mumby a réuni les lettres publiées en diverses collections : *The youth of Henry VIII. A Narrative in contemporay letters*, Londres, 1913. Enfin C. D. Powel passe en revue les écrits qui concernent le divorce de Catherine et de Henri VIII, dans l'appendice de son ouvrage : *English domestic Relations 1487-1543. A study of matrimony and formerly live in theory and practice, as revealed by the litterature, the law and history of the period*, Londres, 1917.

4. De Thou, *Histoire universelle*, édit. La Haye, 1740, t. I, p. 63.

5. C'est pour s'assurer l'alliance de l'Angleterre contre Charles VIII et recouvrer le Roussillon et la Cerdagne que, dans le traité de Medina del Campo [27 mars 1489] (*Spanish Calendar*, I, 34 ; Pollard, *The reign of Henry VII from contemporary sources*, Londres, 1914, t. III, n° 2. Cf. *Gairdner's « Memorials »*, p. 157 et suiv.), Ferdinand promet au prince de Galles âgé de dix-huit mois sa fille Catherine, qui en a vingt-sept, en lui confirmant son droit de succession au trône de Castille (articles 17-26). L'accord du 22 novembre 1491 (Rymer, *op. cit.*, XII, 462) dit qu'elle ira en Angleterre, ses quatorze ans révolus. Quand Henri VII adhère

à la Sainte Ligue (18 juillet 1496), les dispositions essentielles du traité de Medina del Campo quant à l'alliance et au mariage sont renouvelées (Isabelle, à son ambassadeur en Angleterre R. A. de Puebla. *Spanish Calendar* I, 158. Pollard, *op. cit.*, III, n° 9. Traité du 14 octobre 1496, confirmé par Henri VII le 8 juillet 1497, dans Rymer, XII, 658). Le mariage *per verba de praesenti* fut l'occasion de difficultés entre l'Angleterre et l'Espagne et même entre les différents envoyés d'Isabelle (Pollard, *op. cit.*, I, nos 132, 134); on tomba enfin d'accord le 19 mai 1499. (*Ibid.*, n° 140). Le traité d'alliance du 10 juillet de la même année, fut confirmé à Séville, 20 janvier 1500 (Rymer, XII, 746. Pollard, *op. cit.*, III, n° 13). Cf. F. A. Mumby, *The youth of Henry VIII*, Londres, 1913, chap. I.

Ferdinand, afin d'assurer la tranquille possession du trône à sa fille aurait demandé la tête du comte de Warwick, qui avait été à son insu, le centre de divers complots, depuis l'accession au trône de Henry VII. *Spanish Calendar*, t. I, 249. *Letters and Papers* [Henry VIII], III, 1284, *Letters and Papers* [Richard III et Henri VII], I, p. XXXIII, 113. Chronique de Hall, édit. Ellis, 1809, p. 491. *Transactions of the Royal Historical Society*, New Serie, t. XVIII, p. 187). Il fut exécuté le 28 novembre 1499 (Pollard, *op. cit.*, I, n° 145; cf. n° 29.) Après son divorce ; Catherine d'Aragon attribua à cette exécution inique « ses traverses et calamitez, disant le plus souvent que les malheureux succès de son mariage provenoient d'icelles [offenses], à cause que Henri 7, avant que les nopces de Catherine avec le prince Arthur fussent faites, pour mieux assurer la succession du royaume, avoit mis ordre que le tres innocent jeune prince Edouard Plantagenet, filz du duc de Clarence et nepveu du roy Edouard 4 de par son frère, et frère de la mère de Regnauld Pollus, fust mis à mort, sans qu'il eust commis aucun crime, à fin que plus aisément il pourveut a ses enfans et qu'il induisist Ferdinand roi d'Espaigne a donner sa fille en mariage au prince Arthur. » Sanders, *op. cit.*, édit. franç., 1587, fol. 86.

6. Il demande que lui soient rendus les 100.000 écus qu'il a envoyés en Angleterre, tandis qu'il réclame pour sa fille ce qui lui avait été promis en douaire, soit le tiers des revenus des comtés de Galles, Cornouailles et Chester (Tolède, 10 mai 1502, *Spanish Calendar*, I, 317. Pollard, *Henry VII*, t. III, n° 14). Déjà, en 1496, calculant que la valeur de l'écu, estimé primitivement 4 s. 2 d.,

avait varié depuis le traité de Medina del Campo (1489), il avait cherché à réduire la dot promise à cette époque (Pollard, *ibid.*, p. 34.)

7. Henri VII devint veuf en 1503. Sur lui, voir J. Gairdner, *Henry the Seventh*, dans « Twelwe English Statesmen Series », 1889. — Mais Isabelle avait aussitôt songé au nouveau prince de Galles, Henri. Cinq semaines se sont à peine écoulées depuis la mort d'Arthur, qu'elle écrit à son ambassadeur le duc d'Estrada (Tolède, 10 mai 1502. *Spanish Calendar*, I, 318. Pollard, *op. cit.*, III, n° 15), pour négocier ce nouveau mariage. Cette hâte de la part des Rois catholiques semble bien indiquer qu'ils tenaient beaucoup à l'alliance anglaise ; et leur réclamation de la dot, le même jour (voir note précédente), paraît quelque moyen de pression pour hâter une union que plus que tout autre ils souhaitaient. A diverses reprises, Ferdinand manifestera la joie qu'il éprouve de cette alliance (Pollard *op. cit.*, t. III, p. 79, 81)

D'un autre côté, l'ambassadeur vénitien Falier écrit en 1531 (Albèri, *Relazioni degli ambasciatori veneti;* série 1, t. III, p. 9) : « Catherine aussitôt veuve chercha à retourner au nid maternel, ce à quoi le beau-père s'opposa, pensant la donner à son fils cadet, pour ne point débourser ce qu'il avait reçu de la dot ; et à la fin la volonté du roi triompha. »

8. Le duc d'Estrada, pour l'Espagne (voir note précédente), et pour l'Angleterre Warham, chancelier et récemment transféré de Londres à Cantorbery (1503-1532), l'évêque de Winchester, R. Fox (1501-1528) et le maître des rôles William Barnes (évêque de Londres, 1504-1505) furent chargés des négociations. Un projet d'accord, rédigé en anglais, est du 24 septembre 1502 (*Spanish Calendar*, I, 351). L'accord définitif, signé à Richemond le 23 juin 1503, fut confirmé à Ségovie, le 30 septembre, par Ferdinand et Isabelle (Rymer, *op. cit.*, XIII, p. 76-86. Résumé dans *Spanish Calendar*, I, 364 et Pollard, *Henry VII*, t. III, n° 17.) Il suppose le mariage consommé (ce qu'on ne croyait pas en Angleterre à cause de l'âge et de la faiblesse de complexion d'Arthur, et ce qui fut démenti peu de semaines après. *Spanish Calendar*, t. I, p. 370) ; aussi a-t-on pensé qu'il avait été rédigé en Espagne. (Cf. J. Gairdner, *The English Church in the sixteenth Century*, p. 8). Le droit de succession de Catherine sur la couronne de Castille était expressément maintenu (art. 7), comme dans le traité de Medina del Campo (art. 24) ; et, en 1505, Ferdinand exprimera sa joie à

l'ambassadeur d'Angleterre Pollard, *Henry VII*, t. III, p. 81, de savoir Catherine « aussi proche de la couronne d'Aragon » que sa sœur Jeanne et Philippe le Beau. Sur le mariage de Catherine avec Henri, la situation que lui créèrent les hésitations du roi et de son fils tant avant qu'après la dispense, voir les documents réunis dans F. A. Mumby, *The youth of Henry VIII*.

9. Adriano di Castello, évêque de Bath, à Henri VII, Pocock, *Records of the Reformation*, t. I, p. 1.

Ferdinand demanda la dispense le 23 août 1503 ; Alexandre VI était mort le 18 du même mois ; Pie III, élu le 22 septembre et couronné le 8 octobre, mourait dix jours plus tard. C'est donc à Jules II (élu le 1er novembre 1503) que revint l'affaire. En janvier 1504, Adriano di Castello et l'évêque de Worcester, Silvestro de' Gigli, se plaignent que leurs instances jusqu'ici soient restées sans effet (Pollard, *Henry VII*, I, n° 173), bien qu'on trouve dans Rymer (*op. cit.*, t. XIII, p. 89) une bulle de dispense à la date du 26 décembre 1503. Le document envoyé en Angleterre, au mois d'août 1504 (Pollard, *op. cit.*, I, n° 170) parut insuffisant, puisque le duc d'Estrada attend avec impatience le retour de Sherborne, pour avoir la bulle sollicitée, laquelle Sherborne, en novembre, n'apporta pas (*Spanish Calendar*, I, 404). Robert Sherborne, secrétaire de Henri VII en 1496, avait été nommée par lui doyen de S. Paul (1499), puis élu évêque de Chichester (1508), où il mourut à l'âge de quatre-vingt-seize ans (1536).]

10. « Tout le monde a toûjours dit et dit encore, feront remarquer les défenseurs de Catherine d'Aragon, qu'il n'est point permis d'épouser sa belle sœur, sa tante, enfin sa parente dans un degré fort proche, et que néanmoins le pape Innocent III, le plus habile canoniste qui ait esté assis dans la chaire de saint Pierre, qui a parlé comme tous les autres, n'a pas laissé de donner des dispenses pour tous ces degrés, lorsque l'on a converty les peuples de Livonie. » Le Grand, *op. cit.*, I, 199.

11. *Spanish Calendar*, I, 407, 409. Mais il exigea qu'on gardât le secret, aussi se plaignit-il que Ferdinand en eût envoyé une copie en Angleterre (Silvestro de' Gigli à Henri VII, 17 mars 1505. *Letters and Papers* I, 243). On dit généralement que cette dispense fut accordée par bref ; et au procès de 1528-1529 (voir plus bas, p. 31) on en produisit une copie, d'authenticité douteuse d'ailleurs.

(on trouve le bref dans Burnet, IV, 61 et Dodd, I, 271) ; mais, d'après Silvestro de' Gigli (*loc. cit.*), c'est bien une *bulle* dont la copie fut envoyée par Ferdinand à Henri VII. Ou la première dispense fut une bulle, ou Silvestro de' Gigli se trompe, ou après le bref une bulle fut envoyée en Espagne (ce qui paraît moins probable).

12. Jules II fait pour la première fois allusion à la dispense, dans une lettre à Henri VII de juillet 1504. La bulle pour l'Angleterre est du printemps 1505 et fut remise à l'évêque de Worcester, Silvestro de' Gigli, qui revenait à Londres. On la trouve dans Rymer (*op. cit*., t. XIII, p. 89), Burnet (édit. Pocock, t. V, p. 15), Collier (édit. Lathbury, t. IX, p. 64).

13. *Spanish Calendar*, I, 435. Burnet, *op. cit.*, édit. Pocock, IV, 17; Collier, *op. cit.*, édit. Lathbury, t. IX, p. 66.

14. « Henry, prince fort avare (cf. Pollard, *Henri VII*, t. I, p. 205 et suiv.; t. II, p. 4; Albèri, *op. cit.*, sér. 1, t. III, p. 8), écrit Le Grand (*op. cit.* I, 35)... ne songeoit qu'à tirer le plus qu'il pourroit de cette nouvelle alliance ; et pensant intimider Ferdinand ou l'engager a donner quelque somme d'argent, obligea son fils à protester contre son prétendu mariage, mais sans songer à pousser les choses plus avant. »

D'après l'accord du 23 juin 1503 [art. 3 et 4] (voir plus haut, n. 8), Ferdinand s'était engagé à donner les 100.000 écus non versés sur les 200.000 promis lors du premier mariage de Catherine. Bien qu'il dût le faire seulement dix jours avant ou après le mariage (art. 4), il ne cesse de s'excuser de n'avoir pu encore tenir son engagement (*Spanish Calendar*, I, 470, 484, 501-502, 508-509, 513-514, 529) : ce qui fit probablement supposer à Henri VII qu'il ne pouvait on ne voulait le tenir dans la suite. Catherine rejette sur son père la gêne où elle se trouve.

15. Depuis un certain temps déjà la politique anglaise briguait autant, sinon plus, l'amitié de la France que celle de l'Espagne, et l'entrée de Henri VII dans la Sainte Ligue (1496) n'avait guère été que nominale. Quand Louis XII succède à Charles VIII (1498), les traités d'alliance entre les deux royaumes sont renouvelés (Rymer, *op. cit.*, t. XII, p. 681, 684-685, 688-690, 736, 762) ; Henri, jusqu'à sa mort, n'aura d'autre souci que de toucher les pensions que lui octroie la France et d'entretenir entre celle-ci et l'Espagne une rivalité profitable. Il songe à épouser la sœur du

futur François Ier, Marguerite d'Angoulême, qui deviendra reine de Navarre (Instructions de Louis XII à Lord Herbert, ambassadeur d'Angleterre en France, juillet 1504. *Letters and Papers*, t. II, p. 133-144, traduction anglaise. Pollard, *Henry VII*, t. III, n° 19 ; puis il la destine à son fils, à peine celui-ci a-t-il protesté contre son mariage projeté avec Catherine d'Aragon (*Letters and Papers*, I, 247-248). Il ne perd point de vue toutefois l'héritage espagnol : il acquerra ou bien la Castille, en épousant Jeanne la Folle, après la mort de Philippe le Beau (25 septembre 1506), ou bien les Flandres en se mariant avec la fille de Maximilien Ier, Marguerite d'Autriche qui en sera nommée régente (1507-1530) (Accord de Philippe le Beau et de Henri VII, Londres, 20 mars 1506, ratifié par Henri le 15 mai. *Spanish Calendar*, I, 455. Rymer, *op. cit.*, t. XIII, p. 127, 132; Pollard, *op. cit.*, t. III, n° 22; cf. n°s 23 et 25. Voir A. Walther, *Die Anfange Karl V*, Leipzig, 1911, p. 76 et suiv.) Si ces projets n'aboutissent point, Marguerite d'Autriche, à qui Charles VIII préféra Anne de Bretagne, puis veuve du fils de Ferdinand, l'infant Don Juan, et de Philibert de Savoie, refusa, malgré toutes les instances de son père, de se marier de nouveau [mars 1508]. Pollard, *op. cit.*, III, n° 31 ; il fiance du moins (1508) sa fille Marie à l'infant d'Espagne, le futur Charles-Quint, qui, dans ses lettres, l'appellera princesse de Castille. Rymer, *op. cit.*, t. XIII, p. 171, 189, 201, 212, 220, 229 et suiv. Pollard, *op. cit.*, t. III, n°s 31, 32). Mais plus jeune de quatre ans, Charles, après la mort de Henri VII, rompit l'engagement qu'il devait tenir, ses quatorze ans révolus (15 mai 1514) (Van der Bergh, *Correspondance de Marguerite d'Autriche*, p. 133 ; Pollard, *op. cit.*, t. I, n°s 203, 204) ; Marie, par son mariage avec Louis XII (9 octobre 1514) devint reine de France, puis, Louis étant décédé (1er janvier 1515), lady Ch. Brandon, duchesse de Suffolk, après avoir failli devenir la femme de Maximilien Ier ou du duc de Lorraine. Cf. Albèri, *Relazioni degli ambasciatori veneti*, série I, t. III, p. 9, 14 ; R. Goubaux et P. A. Lemoisne, *Mémoires du maréchal de Florange*, Paris, 1913, t. I, p. 168 ; M. C. Brown, *Mary Tudor Queen of France*, 1911, avec douze illustrations ; G. Ascoli, *op. cit.*, p. 54 et suiv. ; F. A. Mumby, *The youth of Henri VIII*, Londres, 1913, chap. VII et VIII.

16. Il ne voulait pas, écrit-il à Marguerite de Savoie (*Spanish Calendar* II, 3) contrevenir aux ordres de son père, auxquels don-

naient plus de poids la dispense papale et l'amitié contractée entre les deux familles d'Angleterre et d'Espagne par les fiançailles de sa sœur Marie avec l'infant Charles, neveu de Catherine d'Aragon.

Varillas (*Istoria delle rivoluzioni accadute in Europa in materia di religione*, trad. italienne, Venise, 1710, t. I, p. 396) dit que Henri VII ne s'était pas contenté de recommander ce mariage dans le premier article de son testament et en donnant sa dernière bénédiction à son fils, mais qu'il en avait encore confié l'exécution aux personnes les plus qualifiées du royaume. Il regrette que celui projeté avec la sœur de François Ier n'ait pas eu lieu : non seulement il aurait maintenu une union très étroite entre les deux couronnes, mais Henri et Marguerite, « la plus spirituelle princesse d'Europe, seule capable de fixer l'humeur volage d'un jeune mari », semblaient si faits l'un pour l'autre qu'ils ne furent point heureux tous les deux dans une autre union.

17. *Letters and Papers*, IV, 5574 [6]. « Le Conseil du nouveau roy examina alors si ce mariage étoit avantageux à l'Angleterre, s'il n'étoit point contraire à la loy de Dieu, si le pape en pouvait dispenser, si l'on devoit avoir égard à la protestation du futur époux. Comme cette matière étoit d'assez grande importance, on peut croire qu'elle arrêta quelque temps, et qu'on disputa sur tous ces articles avec chaleur. Warham, archevêque de Cantorbéry, étoit à la tête de ceux qui désapprouvoient ce mariage, il se rendit néanmoins aux raisons du parti contraire ; et les noces de Henry et de Catherine se firent... avec toute la pompe et toute la magnificence possible. » Le Grand, *op. cit.*, I, 36. Voir (*ibid.*, p. 199-200) les raisons invoquées en faveur de cette union. Warham, successeur du cardinal Morton comme chancelier (1486) jusqu'à ce que Wolsey le remplaçât en 1515 (Pollard, *Henry VII*, t. III, p. 316), avait été d'abord évêque de Londres (1502-1503). Sur son opposition au mariage de Henri VIII avec Catherine on peut lire le document original que cite Lord Herbert dans sa *Life and reign of Henry VIII* (1649), reproduit par Kennett, *Complete History of England*, t. II, p. 113. Voir le portrait de Warham par Holbein, dans A. Michel, *Histoire de l'art*, t. V, part. i, p. 82. Sur R. Fox, cf. E. C. Batten, *Life of Bishop Richard Fox, prefixed to the Register of R. Fox, while bishop of Bath and Wells*, A. D. 1492, Londres, 1889, tirage à 100 exemplaires.

18. La cérémonie eut lieu à Greenwich, neuf semaines après

l'avènement du jeune roi (*Letters and Papers*, IV, 5774), qui fut couronné à Westminster le 24 juin. — Sur le mariage de Catherine avec Henri VIII et les dernières instances de Ferdinand, cf. F. A. Mumby, *The youth of Henri VIII*, p. 12 et suiv.

19. « Prince certes de singulière beauté; en laquelle reluisoit une excellente apparence de Majesté royalle. » Sanders, *op. cit.*, édit. française, 1587, fol. 3. Sur la jeunesse de Henri VIII, voir Fr. A. Mumby, *Youth of Henry VIII*, Londres, 1913. Sur son caractère, cf. Dodd, *op. cit.*, édit. 1737 I, 125 sqq.

20. *Letters and Papers*, II, 395. « Ledit seigneur roy d'Angleterre est si très gentil et de si bon vouloir qu'il n'est possible de plus », écrit Marguerite à son neveu Charles-Quint, lors de l'entrevue, à Lille, de l'empereur Maximilien avec Henri VIII (septembre 1513), entrevue où fut faite « ensemble la meilleure chière et la plus joyeuse du monde. » (A. Walther, *Die Anfange Karls V*, Leipzig, 1911.)

21. *Letters and Papers*, III, 306. Un autre témoin (*Venetian Calendar*, III, 80) ajoute que si François Ier était le plus grand des deux, Henri l'emportait par la grâce quasi féminine de son visage. « Le Roy [de France] et le Roy d'Angleterre montez sur chacun un cheval d'Espagne s'entre-aborderent... estans en la fleur de leurs aages et estimez les deux plus beaux princes du monde, et autant adroits en toutes armes, tant a pied qu'a cheval. Je n'ay que faire de dire la magnificence de leurs accoustremens, puis que leurs serviteurs en avoient en si grande superfluité, qu'on nomma ladite assemblée le camp de drap d'or... tellement que plusieurs y porterent leurs moulins, leurs forests et leurs prez sur leurs espaules. » (*Mémoires de Martin du Bellay*, Paris, 1569, fos 15 vo et 16). Une peinture de Hampton Court, reproduite dans l'*Histoire de l'Art* d'A. Michel (t. V, part. i, p. 347), nous montre Henri, Wolsey et François Ier au Camp du drap d'or, avec leur suite brillante. Clément Marot, dans la *Ballade du triomphe d'Arbres et de Guignes pour les rois de France et d'Angleterre*, chante l'entrevue, exprimant le vœu commun

> De voir régner, après rancune morte,
> Amour, triomphe et beauté souveraine.

Cf. G. Ascoli, *op. cit.*, p. 56 et suiv.

L'année précédente (1519) Giustiniani (*Giustinian's Despatches*,

II, 312; *Venetian Calendar*, II, 1287; *Letters and Papers*, III, 402) avait écrit du roi d'Angleterre : « La nature ne pouvait être à son égard plus généreuse. Par sa beauté, il l'emporte de beaucoup sur les autres princes chrétiens, et même sur le roi de France; il est vraiment charmant et en tout d'une proportion admirable. Ayant appris que François Ier portait la barbe; il a laissé croître la sienne qui ressemble à de l'or. » Svelte, vigoureux, il ne souffrait pas alors de l'obésité qui fit, à la fin de sa vie, d'affligeants progrès, et dont les portraits de Holbein nous montrent les débuts inquiétants.

22. Albèri, *op cit.*, série I, t. III, p. 10. L'ambassadeur ajoute : « Si la nature l'a doué de tant de dons singuliers, lui, ne manque pas de tout faire pour les embellir, les conserver et les augmenter, jugeant monstrueux pour un prince de ne pas se former aux vertus morales et intellectuelles... Il est affable, gracieux, plein d'humanité, de courtoisie, libéral, particulièrement pour les gens vertueux qu'il s'efforce de contenter... Il pratique la religion, entendant ordinairement deux messes basses, et en plus la grand'-messe les jours de fête; nombreuses sont ses aumônes pour soulager pauvres, orphelins, jeunes filles sans dot, estropiés; elles s'élèvent à 1 200 ducats l'an; aussi est-il universellement aimé. »

23. « Il aime extrêmement le tennis, écrit Giustiniani (*Venetian Calendar*, II, p. 559) et c'est la plus belle chose du monde que de l'y voir jouer. »

24. Il aime beaucoup la chasse, ajoute Giustiniani (*loc. cit.*) et il ne la pratique jamais, sans fatiguer huit ou dix chevaux que l'on place dans les endroits où il doit passer. — Deux mois après son avènement, il écrit à Ferdinand le Catholique (*Spanish Calendar*, II, 9) qu'il se divertit à chasser, oiseler et jouter.

25. Cf. *Venetian Calendar*, II, nº 1287; *Spanish Calendar*, II, 44, 45. Un de ceux qui le vit lutter à pied et à cheval contre son beau-frère, le duc de Suffolk, le compare à Achille combattant Hector. Toutefois il était moins bon lutteur que François Ier. A l'entrevue du Camp du drap d'or, « le roy d'Angleterre print le roy de France au collet et luy dist : « Mon frère, je veulx luytter à vous », et luy donne ungne estrappe ou deux. Et le roy de France, qui est fort et bon luytteur, luy donne ung tour de Bretaigne et le jette par terre et luy donne ung merveilleux sault. » (*Mémoires*

du maréchal de Florange, édit. Goubaux et Lemoisne de la Société de l'Histoire de France. Paris. 1913-1924. t. I. p. 272). Voir la lettre de l'ambassadeur espagnol Luis Caroz à Ferdinand, 29 mai 1510, dans le tome II des *Spanish Calendars* et dans Mumby, *op. cit.*, p. 142.

26. Cf. Pollard, *Henry VIII*, p. 95, 239.

27. *Letters and Papers*, I, 4314; II, 4024. — Il fit venir de Venise l'organiste de Saint-Marc, Dionisio Memo. *Venetian Calendar*, II, 780. *Letters and Papers*, 2401, 3455.

28. « O Lord, the Maker of all thyng », par exemple. Au British Museum, on montre divers morceaux de sa composition. Addit. Mss. 31 922.

29. *Venetian Calendar*, II, p. 559. Albèri, *op. cit.*, série I, t. III, p. 11.

30. Nichols, *Epistles of Erasmes*, I, 201. A cette occasion, Érasme écrivit un poème (imprimé en 1500 à la fin de ses *Adages*), qu'il fit suivre d'une lettre où il vantait l'application du jeune Henri aux études. Quelques années plus tard (*ibid.*, IV, 5412) il s'étonnera de le voir écrire avec tant d'élégance et de profondeur et il affirmera à Cochlée les talents du jeune prince, qui lui avait écrit pour la première fois en latin, le 17 janvier 1507 ; aussi ne mettra-t-il nullement en doute qu'il soit l'auteur de l'*Adsertio septem sacramentorum* cf. F.-A. Mumby, *op. cit.*, p 65 et suiv. ; plus haut, chap. I, n. 142) Henri, en effet, s'était adonné à la théologie et à l'étude de l'Écriture Sainte non moins qu'à la philosophie et aux lettres. (Alberi, *op. cit.*, série I, t. III, p. 11), et Paolo Sarpi (suivi par Lord Herbert dans sa *Life of Henry VIII*) prétend « qu'étant le cadet de sa maison Henri avait été destiné par son père à l'archevêché de Cantorbéry » (*Istoria del concilio Tridentino*, Londres, 1619, liv. I, § 19) : ce que contestent d'ailleurs Burnet et Le Courayer, traducteur français de Sarpi (note 78 du livre I, édition Bâle, 1748, t. I, p. 37.)

31. « O mon Érasme, écrit Lord Mountjoy en 1505 (Fisher, *op. cit.*, p. 158-159), si vous voyiez combien tous ici se réjouissent de posséder un si grand prince et comme sa vie est leur bonheur, vous ne sauriez vous contenir de satisfaction... Notre roi ne désire ni or ni joyaux, mais vertu, gloire, immortalité. En voici

un exemple. L'autre jour il m'exprima le désir de savoir encore davantage. « Ce n'est pas, lui dis-je, ce que nous attendons de Votre Grâce, mais que vous protégiez et encouragiez les savants. — Oui, assurément, répliqua-t-il, puisque sans eux nous ne saurions exister. »

32. *Venetian Calendar*, II, 918. — « Universelle est l'affection de tous ceux qui approchent le roi, avait déjà écrit un Vénitien (*Venetian Calendar*, II, 336), tellement Sa Majesté ressemble moins à un homme qu'à un envoyé du ciel. » F.-A. Mumby a réuni les lettres du temps relatives à la jeunesse de Henri VIII (*The Youth of Henry VIII : a Narrative in Contempory Letters*, Londres, 1913, avec 8 illustrations). Sur les premières années du règne de Henri VIII nous avons le récit d'un contemporain, Polydore Virgile († 1555), d'Urbin, établi en Angleterre comme collecteur du denier de Saint-Pierre depuis 1502. Mais des 26 livres de son *Anglica Historia* spécialement consacrée au précédent règne, le dernier seul concerne l'époque qui nous intéresse ; encore doit-on se tenir en garde contre les jugements de l'auteur, ennemi acerbe de Wolsey qui le fit jeter en prison. Les tomes I^er^-IV des *Letters and Papers* contiennent beaucoup de documents sur lui. J. Paquier. (*Lettres familières de Jérôme Aléandre*, Paris, 1909, p. 58) donne une lettre (1520) où P. Virgile parle de son *De rerum inventoribus*, publié vingt-deux ans plus tôt (1499) et du travail qu'il a entrepris sur l'histoire d'Angleterre, lequel devait paraître à Bâle, en 1534 et 1546 : « ut ne ociarer, res Anglorum gestas scribere coepi ».

33. Son père, Ferdinand, avait tout fait pour qu'elle fût bien acceptée du peuple et plût à la cour. Quoique ayant pour elle une spéciale affection, il s'en était séparé de bonne heure, afin qu'elle reçût une éducation anglaise et ne conservât rien d'étranger : il voulut qu'elle parlât bien la langue de son pays d'adoption, le lui recommandant ou interrogeant l'ambassadeur d'Angleterre (Pollard, *Henry VII*, t. III, p. 79 et suiv.) Aussi Falier, en 1531 (Albèri, *op. cit.*, série I, t. III, p. 10) écrira-t-il, que « vivant en Angleterre depuis trente ans, elle parle anglais, flamand et français, et qu'elle est aimée plus que qui que ce soit ». Son confesseur, Diego Fernandez, n'avait cessé de lui dire « qu'elle devait oublier l'Espagne et tout ce qui était d'Espagne, afin de gagner l'amour du roi, de l'Angleterre et des Anglais », ce que ne lui pardonnèrent point Fuensalida et Luis Carroz, ambassadeurs d'Es-

pagne. Cf. F.-A. Mumby, *op. cit.*, p. 103-116, 132 et suiv., 137-141, 303 et suiv.

34. *Letters and Papers*, II, 1461. Alberi, *op. cit.*, série I, t. III, p. 10; W. S. Ch. Pemberton, *Elizabeth Blount and Henry VIII. With some account of her surrounderings*, Londres, 1913.

35. Friedmann, *op. cit.*, Append. B, t. II, p. 371-377. Pollard, *Thomas Cranmer*, p. 35 et n. 1. On peut voir sur la cour, à cette époque, H.-B. Tree, *Henry VIII and his Court*, Londres, 1910.

On a dit que le roi, en 1528, avait dix maîtresses, parce que sur une liste de cadeaux du nouvel an il est parlé de présents à faire à « thirty-three noble ladies » et « ten mistresses » : mais le sens de « mistress » n'avait pas alors le sens péjoratif d'aujourd'hui et peut signifier « gentlewoman, » par opposition aux « noble ladies » dont il avait été question. Cf. Tanton, *Wolsey*, 1902, p. 17.

36. *Vénetian Calendar*, II, 479. — Louis XII avait obtenu d'Alexandre VI (non de Jules II) l'annulation de son mariage avec la fille de Louis XI, Jeanne de Valois, et avait épousé Anne de Bretagne (1499).

Avant la publication (1866) de ce document de 1514, on reportait à sept ou huit années plus tard la première idée du divorce. Et c'est au confesseur du roi, Longland, que l'attribuent l'auteur anonyme de la *Life and Death of Cranmer* (*Narratives of the Reformation*, p. 219), qui cite une lettre de 1532 (*Letters and Papers*, V, 1114) parlant de ce que Longland aurait pensé dix ans auparavant, — les rebelles du Nord, en 1536 (*Letters and Papers*, XI, 705 — et Chapuis, qui appelle Longland « le principal promoteur de ces pratiques » (*Letters and Papers*, V, 1046). Shakespeare (*Henry VIII*, Acte II, scène II) suit cette tradition. Sanders (*op. cit.*, p. 67) dit que Longland n'agit qu'à l'instigation de Wolsey, qui le manda et « luy raconta de combien il estoit soucieux du salut éternel de son Roy, et qu'une chose de si grande importance ne se pouvoit celer » Wolsey en aurait d'abord parlé à Henri, sur le conseil de Longland, qui lui-même « trois jours apres requiert le Roy que du moins sa Majesté permette que la chose soit connue et examinée » (1526). Cf. Le Grand, *op. cit.*, t. I, p. 45 et suiv.

37. *Venetian Calendar* II, 691. — La mort de Louis XII (janvier 1515), ayant amené la fin de l'alliance anglo-française, Henri s'était de nouveau rapproché de Ferdinand et de l'Espagne :

ce qui était une raison suffisante pour ne point suivre son idée de 1514.

38. Celui qui l'avait précédé ne vécut pas deux mois. Selon Albèri (*op. cit.*, série I, t. III, p. 10), il aurait atteint six mois.

39. *Letters and Papers*, III, 432.

40. Albèri, *op. cit.*, série I, t. III, p. 26.

41. Au XIV^e^ siècle, le duc de Lancastre, Jean de Gand, quatrième fils d'Édouard III, avait soutenu en Parlement (et ce fut la théorie des Lancastres ; cf. Fortescue, *Governance of England*, p. 352-355) que la couronne ne se transmet que par la ligne masculine, que son fils Henri IV (1399-1413) avait un meilleur titre pour régner que Philippa, fille du duc de Clarence, troisième fils du même Édouard III. Et Henri VII lui-même qui épousa la fille d'Édouard IV, Élisabeth, ne régna que par une dénégation du droit des femmes.

Mathilde, veuve de l'empereur Henri V d'Allemagne, avait été reconnue héritière de la couronne, du vivant de son père Henri I^er^ ; mais son mariage avec le comte d'Anjou, Geoffroy, secrètement négocié par le roi, à l'insu des barons anglais et normands, souleva leurs plaintes, et beaucoup se prétendirent déliés de leur serment. Étienne, comte de Boulogne et neveu d'Henri I^er^, en profita pour prétendre au trône à la mort de son oncle, et se faire reconnaître par la ville de Londres et une partie de l'Angleterre (1135). La paix ne fut rétablie que par le traité de Wellingford (1153) et la mort d'Étienne (1154), qui avait adopté pour fils et successeur le fils de Mathilde et de Geoffroy Plantagenet, Henri II. Or Marie, fille unique de Henri VIII, se trouvait dans la même situation que Mathilde ; et Jacques V d'Écosse, par sa mère Marguerite, fille de Henri VII, était vis-à-vis de Marie dans la même position que l'avait été Étienne par rapport à Mathilde. Aussi dès que l'âge le lui permit (1532), prit-il les titres de « prince d'Angleterre et de duc d'York », en dérogation manifeste aux droits de Marie (*Letters and Papers*, V, 609, 817). N'y avait-il pas là matière à rallumer la guerre civile à peine éteinte ?

En 1519, l'ambassadeur Giustiniani nomme divers prétendants à la couronne : le duc de Norfolk qui avait épousé la fille d'Édouard IV (1469-1483), le duc de Suffolk, marié avec la sœur de Henri VIII, Marie, et celui de Buckingham, Édouard Stafford, descendant d'Édouard III (1327-1377). *Venetian Calendar*, II, 1287.

42. Aussi lorsqu'en 1518, Catherine accoucha d'un enfant mort-né, le peuple pensa que si deux mois plus tôt avait eu lieu cet événement, Marie n'aurait pas été fiancée au dauphin de France (sur les projets de mariage de la princesse avec le dauphin ou François Ier lui-même, voir les *Mémoires de du Bellay*, édit. 1569, fol. 243-243 v°, 344 v° ; Legrand, *op. cit.*, t. I, p. 48, 54, 55-56 ; Fraikin, *Nonciatures de Clément VII*, t. I (1906), p. 156, 186-187, 188, 196-197 et suiv., 200-201, 209, 219, 311-312, 321, 325, 326, 345-346, 347, 372, 391, t. II, p. 248 et suiv., 265 ; Bourrilly et Vaissière, *Ambassades en Angleterre de Jean du Bellay*, t. I, p. XII, XIII, 456). « Une des craintes de l'Angleterre en effet était de passer par ce mariage sous la domination française. » (*Venetian Calendar*, II, 1103.)

43. Quand Guillaume de Croy, seigneur de Chievres, propose, en 1519, de marier sa nièce au petit-fils d'Édouard IV, le comte de Devonshire, Henri, inquiet, charge Wolsey de s'enquérir si l'empereur croit que le comte a quelque chance de succession au trône d'Angleterre (*Letters and Papers*, III, 386).

44. *Letters and Papers*, III, 1284, 1356. On pense, avait écrit l'ambassadeur vénitien, en 1519, que le duc pourrait facilement succéder au roi, si celui-ci meurt sans héritier mâle (*Letters and Papers*, I, 180 ; 233, 319). Par jalousie dynastique, on l'avait exclu de toute part à l'autorité politique, ainsi que son frère le comte de Wiltshire. Peu satisfait du gouvernement des Tudors, il le fut encore moins sous Wolsey, dont l'hostilité due, selon Brewer (*Letters and Papers*, III, p. LXVI), à une calomnie de Polydore Virgile, hâta sa fin (*ibid.*, 1 ; cf. II, 3793).

Le comte de Warwick, neveu d'Édouard IV (1461-1483) avait aussi payé de sa tête (1499), sous Henri VII, sa descendance royale.

45. Il est coup sur coup créé duc de Richmond et duc de Somerset, titres également significatifs : le premier ayant été celui de Henri VII, et le second celui de Henri VII et d'Arthur. En janvier 1527, on parle de lui comme roi d'Irlande (*Spanish Calendar*, III, 109. *Letters and Papers*, IV, 2988, 3028, 3140). Selon Falier (Albèri, *op. cit.*, série I, t. III, p. 10), le roi, à qui il ressemble, fonde sur lui beaucoup d'espérances.

46. C'était la fille de la reine de Portugal, déjà promise au dauphin de France : si elle revient sur sa promesse, devaient dire

les ambassadeurs anglais en Espagne, elle trouvera « un autre dauphin », car « le roi peut appeler le duc au plus grandes choses ». (*Letters and Papers*, IV, 3051. Voir la lettre de L. Vives à Henri VIII, dans Stone, *History of Mary*, Londres 1901, p. 39-40).

Quand Marie eut été fiancée au dauphin, Charles-Quint crut que c'était pour laisser libre au duc de Richmond la voie du trône (*Spanish Calendar*, III, 482). — La loi de succession de 1536 donnait une espérance de plus au duc, en permettant au roi de disposer à son gré de la couronne, si Jane Seymour ne lui laissait pas d'héritier. Mais Richmond mourut quelques mois plus tard.

47. Elle inspirera le second motif invoqué dès le début, en cour de Rome, pour rompre le mariage royal : « Il s'agit du bien du royaume : la noblesse entière et tous les sujets sans exception ne désirant rien plus vivement qu'un héritier mâle de Sa Majesté pour la perpétuelle consolation, joie, tranquillité et sécurité du royaume. Aussi l'opinion des personnes sages est-elle que Dieu refuse un tel bien à l'erreur d'un mariage coupable. » (Première lettre de Wolsey à Casale, 5 décembre 1527, Burnet, *op. cit.*, t. IV, p. 21 et suiv. ; cf. *ibid.*, p. 54 et suiv., 105 et suiv. Voir plus bas la pétition au pape des nobles anglais, p. 38.) Le pape, de son côté, estimait que le défaut d'héritier mâle était un danger pour l'Église d'Angleterre (Knight à Wolsey, Rome, janvier 1528. *Ibid.*, p. 34). C'est pour résoudre les difficultés de succession que Campeggio proposera, en 1528, une dispense qui permettrait à Marie d'épouser le duc de Richmond. (*Letters and Papers*, IV, 4881, 5072. Loemmer, *Monumenta Vaticana*, p. 29).

Cette idée de succession hantera longtemps Henri. Afin de légitimer le fils qu'il espère, il précipite son mariage avec Anne Boleyn, dès qu'il la sait enceinte : et sa désaffection pour elle viendra en grande partie de ce qu'elle ne lui donne point l'héritier qu'il attend. (*Letters and Papers*, X, 199). Jusqu'à la naissance d'Édouard (1537), il présente diverses lois de succession (1534 et 1536) qui trahissent ses craintes ; et comme ce fils unique peut mourir, il en fait passer une dernière qui fixera minutieusement et définitivement le droit de ses enfants, leur assurant l'accès au trône contre tout compétiteur. « Après 1541, alors qu'Édouard avait quatre ans, raconte Giacomo Soranzo (Albèri, *op. cit.*, série I, t. III, p. 36), le roi voulant faire son testament, convoqua le Parlement et lui fit voter un Acte lui donnant la liberté,

nonobstant toute loi contraire, d'instituer ses filles héritières de la couronne, au cas où son fils mourrait sans enfants ; les lois, en effet, du royaume excluent du trône les bâtards. » Les grands du royaume écriront au pape « afin de le prier de donner quelque satisfaction à leur prince pour son mariage, se souvenant de ces cruelles guerres qui avaient duré si longtemps entre les maisons d'York et de Lancastre ». (Cf. Le Grand, *op. cit.*, t. III, p. 201.)

48. *Venetian Calendar*, II, 1230. Sur son mariage, cf. Stone, *op. cit.*, p. 46.

49. Ferdinand s'était même souvent servi d'elle comme émissaire politique ; et il l'accrédita près la cour d'Angleterre comme ambassadeur.

50. En 1514, Ferdinand avait signé avec la France, sans le prévenir, une trêve à laquelle bientôt se joignit l'empereur Maximilien : ce qui laissait Henri seul en face de Louis XII (cf. *Venetian Calendar*, II, 479). Furieux d'être trahi par son beau-père, Henri manifesta avec une telle brutalité son ressentiment à Catherine que ce fut la cause, au dire de P. Martyr (*Letters and Papers*, I, 5718), de la naissance prématurée du quatrième fils (1514).

Le neveu de Catherine, Charles-Quint avait préféré Isabelle de Portugal à la sœur de Henri VIII, malgré ses promesses (voir plus haut, n. 15). Et sa victoire de Pavie ne servit en rien les projets du roi qui comptait en profiter pour faire revivre les anciens droits de l'Angleterre sur la France ; à sa proposition d'envahir la France, Charles répondit qu'il n'avait pas d'argent

51. Geoffrey Boleyn. Cf. Friedmann, *Lady Anne Boleyn*, trad. franç., t. I, p. 42 et suiv.

Dans les documents contemporains on trouve pour Boleyn : Bolin, Boulen, Boelen, Bolen. Le nom est d'origine franco-normande. Le nom de Boulan ou Boulen, encore usité en Normandie, signifiait Boulanger. La prononciation anglo-saxonne a fait Bolen du Boulan ou Boulen normand, en faisant sonner l'n final.

52. George Fischer, *Key to the History of England*, Table XVII, *Gentleman's Magazine*, mai 1829. Le duc de Norfolk ayant péri à la bataille de Bosworth (1485), son fils, le comte de Surrey fut frappé *d'attainder* et privé de ses biens ; gracié quelques années plus tard, il recouvra le comté de Surrey, dont la couronne toutefois garda la plus grande partie ; incapable de doter largement

ses filles, il les maria avec Thomas Bryan, Sir Henri Wyatt, Sir Griffith ap Rice et Thomas Boleyn. Sous Henri VIII, pour anoblir Anne, on la fit descendre d'un certain Vautier de Boulen, qui vivait au XIVe siècle en Picardie. Cf. Dreux Duradier, *Mémoires historiques*, 1776, t. IV, 219; Julien Brodeau, La *Vie de Maistre Charles du Molin*, p. 6.

53. Surrey, quand la maison des Howard redevint en faveur, fut un des principaux conseillers du roi; et ses gendres profitèrent de sa fortune.

54. Cf. R. Goubaux et P. A. Lemoine, *Mémoires du Maréchal de Florange*, t. I, p. 168.

55. Il reçoit toute une série de situations lucratives : le 24 avril 1522, il est nommé trésorier de la maison royale; cinq jours plus tard intendant de Tunbridge, receveur de Bransted et gardien du manoir de Penshurst, en 1523 gardien de Thunderly et de Westwood Park, en 1524 intendant de Swaffham.

56. Friedmann (*op. cit.*, t. I, p. 44, et t. II, p. 354-367. Append. A), qui parle même de 1502, admet tout au plus les premiers mois de 1503. Il fonde en grande partie son opinion sur un portrait d'Holbein, portant cette mention « 1530. Aetatis 27. — Anna Regina ».

Les autres (Lingard, Froude, Brewer, Gairdner qui s'appuie sur une note marginale de « l'Histoire d'Élisabeth » publiée par Camden, Fisher tiennent pour 1507; et d'après Gairdner, le portrait d'Holbein représenterait Anne de Hongrie, femme de Ferdinand Ier, née effectivement en 1503.

57. Selon Friedmann (*op. cit.* Append. A, t. II, p. 367-370), Anne aurait accompagné en France Marie Tudor, sœur de Henri VIII, quand elle alla s'unir à Louis XII. Selon ceux qui la font naître en 1507 (Brewer en particulier), elle accompagna sa propre sœur, Marie Boleyn. Enfin Gairdner (« Mary and Anne Boleyn » dans *English Historical Review*, t. VIII, p. 53 et suiv.) émet une opinion intermédiaire : Anne aurait été jointe à Marie Boleyn chargée d'accompagner Marie Tudor, lors de son mariage avec Louis XII.

La femme de François Ier (1514), la reine Claude (1499-1524) avait parfois à la cour jusqu'à trois cents jeunes filles qui recevaient les leçons des meilleurs maîtres. Le Poème sur la mort d'Anne

Boleyn par Lancelot de Carles, secrétaire à Londres de l'évêque de Tarbes, imprimé en 1545, puis par Crapelet (*Lettres de Henry VIII à Anne Boleyn*, Paris, 1835, p. 168-214 et plus correctement par G. Ascoli (*op. cit.*, p. 231-273), raconte ceci :

> ... Anne Boullant premierement sortit
> De ce pays, quand Marie en partit
> Pour s'en aller trouver le Roy en France,
> Pour accomplir des deux Roys l'alliance...
> Venue en court, saigement escoutoit
> Dames d'honneur, s'efforçant inciter
> Tous ses espritz à bien les inmiter,
> Et employa ses sens en tel couraige
> Qu'en peu de temps elle apprint le langaige.
> Après que fut Marie revenue
> En ce pays, elle fut retenue
> Par Claude, qui Royne après succeda,
> Où tellement ses graces amenda
> Que ne l'eussiez oncques jugée Angloise
> En ses façons, mais naïfve Françoise.

Voir J. H. Round, *Early Life of Anne Boleyn*, 1886.

« Plusieurs ont cru qu'Anne Boulen estoit Françoise d'extraction... La raison pour laquelle on l'a estimée Françoise est qu'elle fut envoyée en France pour y estre élevée avec les filles d'honneur de Marie d'Angleterre, seconde femme de Louis XII, laquelle estant morte, elle demeura en mesme qualité aupres de la reine Claude, femme de François Ier, et pour l'inclination qu'elle avoit de demeurer en ce royaume, elle se donna encore apres sa mort a Marguerite de France, duchesse d'Alençon, depuis reine de Navarre... Henry VIII ne put résister à la force de ses charmes, qu'elle accompagna de toute la galanterie, qu'elle avoit apprise dans la plus fameuse escole de l'amour, car c'est ainsi qu'on pouvoit appeler la cour de France. » (Le Laboureur, *Mémoires de Castelnau*, Bruxelles, 1731, p. 404.)

58. *Letters and Papers*, III. 1994). La reine Claude mourut en 1524. Et les historiens ne sont pas d'accord sur la date du retour en Angleterre d'Anne Boleyn. Cf. Crapelet, *op. cit.*, p. 15, n. 2.

59. Comme J. Butler avait des prétentions sur le comté d'Ormond, on pensait mettre fin ainsi à la querelle entre Butler et Boleyn.

60. « Ce jeune seigneur, dit Le Grand (*op. cit.*, t. I. p. 42 et suiv.) étoit un des plus considérables d'Angleterre, soit pour le bien, soit

pour la naissance ; car il devoit être après la mort de son père, qui étoit déjà fort vieux, le sixiéme ou le septiéme [le cinquième] comte de Northumberland ». Avec d'autres jeunes nobles achevant leur éducation, il faisait partie de la maison de Wolsey, qui, pendant qu'il traitait les affaires d'État, le laissait dans la chambre de la reine, avec les demoiselles d'honneur. C'est là ou s'ébaucha le roman que le roi interrompit brutalement, en ordonnant à Wolsey de rompre les fiançailles secrètes. Le cardinal manda le père qui traita Percy « de fou et d'insensé le menaça de le desheriter s'il continuoit et luy défendit de voir jamais Anne de Boulen. Quelque passion que Percy eût pour elle, il n'osa désobeir aux commandemens d'un père qui n'agissoit que par les ordres du roy et du cardinal. Il se soumit, et pour ôter tout soupçon, il épousa peu de temps après la fille de George comte de Shrewsbury. Telle fut l origine de la haine qu'Anne conçut contre Wolsey », laquelle fut en même temps bannie de la cour. Cf. Dodd, I, 314.

61. *Wyatt's Works*, édit. Nott, 1816, p. 143. Chapuis, dans une lettre du 10 mai 1530 (Friedmann, *op. cit.*, t. I, p. 52, n. 1), se fait au sujet de Wyatt l'écho des plus mauvais bruits. A l'été de 1528, Henri ecrira qu'il y a plus d' « ung anné » qu'il est « attaynte du dart d'amours » (Crapelet, *op. cit.*, p. 110).

62. *Venetian Calendar*, IV, 365.

63. Sanders (*op. cit.*, édit. franç. 1587, fol. 11 v°-12) ne flatte guère le portrait qu'il donne d'Anne. « Or Anne de Boulen fut de haute stature de corps, ayant les cheveux noirs, la face un peu longuette, la couleur jaunastre, comme si elle eust la jaunisse : ayant un dent quelque peu avançant en la gencive d'en hault, en sa main droite s'engendroit un sixiesme doigt, comme aussi luy croissoit soubz le menton je ne scay quelle bosse ou enflure : dont pour couvrir et cacher ceste difformité tant elle que les dames ou damoiselles de la cour commençerent à son imitation à couvrir leur col et poitrine, combien qu'auparavant elles les eussent descouvertes. »

L'affirmation de Sanders a été reproduite dans le *Dictionnaire des Sciences médicales* (1813) qui dit même que les six doigts étaient à chaque main et ajoute encore à Anne d'autres difformités physiques. A celles-ci Sanders, pour qui la mère abhorrée d'Elisabeth est la cause du schisme et du malheur des catholiques, Sanders joint la difformité morale et il en donne des traits ou

des détails (*ibid.*, fol. 11-14 v°) que ne reproduit pas Le Grand et contre lesquels les Anglicans ont toujours protesté.

64. Lettre de Cranmer à l'archidiacre Hawkyns, dans Strype, *Memorials of Cranmer* (édit. de l'Eccles. History Society, Oxford, 1848), t. I, p. 327. *Cranmer's Works* (édit. de la *Parker Society*, t. II, p. 245. *Venetian Calendar*, IV, 351. Cf. M. Haile, *Life of R. Pole*, Londres, 1910, p. 49.

« Elle apparoissoit en ses leures une beauté naifve, estoit fort accorte à deviser, a baller, a jouer des instruments de musique : somme elle estoit fort propre en habillemens, inventant journellement quelque nouvelle façon d'accoustremens : en quoy elle servit comme de patron et miroir a tous les courtisans et courtisanes » (Sanders, *op. cit.*, fol. 11). « Elle était fort jeune, d'une jolie taille, elle avoit de l'enjoûment, elle chantoit, elle jouoit bien des instrumens, elle dançoit encore mieux. » (Le Grand, *op. cit.*, t. I, p. 42).

65. Le poème de Lancelot de Carles (Crapelet, *op. cit.*, p. 169 ; G. Ascoli, *op. cit.*, p. 234) dépeint ainsi Anne au sortir de la cour de France :

Elle savoit bien chanter et danser,
Et ses propps saigement agenser,
Sonner du lut et autres instrumens
Pour divertir les tristes pensemens.
Oultre ces biens et graces tant exquises
Qu'avoit en France heureusement acquises,
S'elle estoit belle et de taille élégante,
Estoit des yeulx encor[es] plus attirante.
Lesquelz savoit bien conduyre a propos
En les tenant quelquefoys en repos,
Aucunesfois envoyant en message
Porter du cueur le secret tesmognaige ;
Et pour certain telle estoit leur puissance
Que maintz rendoit en son obeissance
Estant ainsi de tant de biens remplye,
D'honnesteté et graces accomplye
Si tost que fut retournée en ces lieux,
Elle employa la force de ses yeulx ;
Et son regard vint en si haut lieu mectre,
Qu'en peu de temps elle pleut à son maistre.
O ! que tenue elle estoit à l'honneur
De France, qui luy causoit ce bonheur.

66. Cf. Crapelet, *op. cit.*, p. 100 (lettre IV) ; Friedmann, *op. cit.*, t. I, p. 50 et suiv. ; Ch. Bémont, *Le premier divorce de Henri VIII et le schisme d'Angleterre* (Bibliothèque de l'École des Hautes

Études), Paris, 1917, p. 47 et 100; Haile, *op. cit.*, p. 49; Stone, *op. cit.*, p. 42, n. 1, 45, 52, n. 2.

Les quelques lettres d'Anne qui nous soient restées (Blunt, *op. cit.*, I, 126, n. 9, en a publié deux adressées à Wolsey et tirées de l'*Harleian Miscellany III*) révèlent assez son âpre impatience à supplanter celle qui depuis plus de vingt ans était épouse et reine.

67. Le 31 janvier 1510, sept mois après son mariage, Catherine mit au monde une fille mort-née (*Spanish Calendar*, II, p. XIV, 408), le 1er janvier 1511, un fils, le prince de Galles, qui ne vécut que trois jours (*Venetian Calendar*, II, 95, 96; *Letters and Papers*, I, 1491, 1495; II, 4692), en septembre 1513, un autre fils mort-né (*Venetian Calendar*, II, 239), en juin 1514, un troisième fils mort aussitôt après son baptême (*Letters and Papers*, I, 5192). En 1517, elle eut de fausses couches; et en 1518 son dernier enfant naquit mort-né (10 novembre).

68. Les fiançailles de la princesse Marie, née en février 1516, avec le Dauphin, né en juillet 1518, furent célébrées à Greenwich le 15 octobre et à Paris le 22 décembre de cette année 1518. Leland, Tunstall et Richard Pace, en Angleterre, les fêtèrent par des épigrammes et des discours, tandis qu'en France Templier chantait *Concordia Galliae et Britanniae* et que l'on traduisait le récit de la fête et l'épithalame de l'italien Rinzio. Cf. Hauser, *Sources de l'Histoire de France XVIe siècle*, t. II, p. 122 et suiv.; G. Ascoli, *op. cit.*, p. 56.

69. Le 7 novembre 1528, Henri VIII déclare aux « aldermen » de Londres « le scrupule de conscience où de long temps il s'est trouvé de l'affaire susdit, qui terriblement luy a augmenté depuys qu'ung évesque françoys, grant personnaige et sçavant homme, signifiant monsieur de Tarbe, estant pour lors ambassadeur deçà, en avoit tenu en son conseil termes terriblement exprès ». (Jean du Bellay à Montmorency, 17 novembre 1528. Bourrilly, *op. cit.*, p. 464. Cf. Hall, *Chronicle*, p. 754 de l'édition de 1809 et Blunt, *op. cit.*, t. I, p. 139 et suiv.; *Letters and Papers*, IV, 5156.)

Les quelques documents que nous avons sur l'ambassade de Grammont et la relation qu'en fit le secrétaire français Claude Dodieu ne disent rien de cette assertion, que l'on regarde généralement aujourd'hui comme une fiction inventée au moment du procès. Cf. G. Gairdner, *New Lights on the divorce of Henry VIII*, dans *English Historical Review*, t. XI, p. 675 et suiv.; A. Dreux, *Le pre-*

mier divorce de Henri VIII et les relations entre la France et l'Angleterre de 1527 à 1534, dans *Positions des theses de l'Ecole des Chartes*, de 1900, p. 43 et suiv.; Ehses, *Die päpstliche Dekretale in dem Ehescheidungsprozesse Heinrichs VIII*, dans *Historisches Jahrbuch*, 1888, p. 611 et suiv.). « Personne, écrit Sanders (*op. cit.*, édit. française, 1587, fol. 9 v°.) ne doubtoit que tout cecy ne fust inventé et proposé par l'advis et conseil du Roy. » Sur Grammont, voir Lafforgue, *Histoire des évêques de Tarbes*, dans *Rev. des Hautes-Pyrénées*, mai 1928).

Selon Sanders (*ibid.*, fol. 6 v°) et Le Grand (*op. cit.*, t. I, p. 49 et suiv.), qui s'appuie sur Polydore Virgile (*Liber XXVII*, édit. Gand, 1557, t. II, p. 1730 et suiv.), c'est Wolsey, « enragé » de « résister a l'empereur » et de « s'adonner entièrement au Roy tres chrétien », qui serait l'auteur de ces scrupules, afin de marier Henri avec la sœur de François Ier; il en aurait parlé d'abord au confesseur du roi, puis à l'évêque de Tarbes, venu pour négocier le mariage de Marie Tudor avec le Dauphin. Longland « homme simple, scrupuleux et qui avait plus de piété que de science, alla donc chez le Roy avec Wolsey et dit à ce prince que tout le monde étoit scandalisé de son mariage avec Catherine, qu'il se croyait obligé en conscience, comme son confesseur, de l'avertir et de le prier de vouloir bien le faire examiner par quelques gens doctes ». (Legrand, *loc. cit.* Cf. Roper, *Life of Sir Thomas More*, édit. citée de l'*Utopia*, p. XIX-XX; A. Wood, *op. cit.*, I, 58 et suiv.). Et Sanders (édit. française, 1587, fol. 8-9 v°) rapporte le discours que Gabriel de Grammont, évêque de Tarbes, aurait tenu à ce sujet.

« Quant au prétexte pour divorcer, écrit Nicolas Harpsfield (Bémont, *op. cit.*, p. 47 et suiv., 100), il le trouva dans un scrupule que lui inspira sa passion désordonnée : il avait vécu jusqu'ici pendant vingt ans avec Catherine et il en avoit eu des enfants; il s'avisa subitement qu'elle avait été la femme de son frere aîné Arthur, et que par conséquent elle n'avait pu legalement contracter mariage avec le frere du défunt: on savait cependant qu'elle n'avait pas eu de commerce avec lui, adolescent de quatorze ans, et que son pere l'avait d'ailleurs soigneusement écarté du lit de sa femme. » (Cf. Stone, *op. cit.*, p. 36, n. 3. 37). Quoi qu'il en soit, le premier motif invoqué dès le début en cour de Rome, pour rompre le mariage, est le scrupule royal fondé sur la nullité de la dispense. (Voir la première lettre de Wolsey à Casale, 5 décembre 1527, dans Burnet, édit. Pocock, t. IV, p. 20 et suiv.;

cf. Lemon, *State Papers*, p. 23 et suiv.) Et Henri l'invoquera jusqu'à la fin. (Voir sa dernière lettre au pape, dans Burnet, *op. cit.*, IV, 169).

Jean du Bellay semblerait avoir eu la même opinion que celle attribuée à l'évêque de Tarbes, quand il écrit, le 1er novembre 1528 (Bourrilly et Vaissière, *op. cit.*, t. I, p. 437) : « Dieu en a pieczà luy-même donné sa sentence. » Wolsey insiste pour obtenir de lui un écrit théologique favorable, « me priant... monstrer le mariaige qui est de présent estre tel que le Pape n'en ayt peu dispenser... suyvant purement et simplement la Saincte Escripture ». Henri et le cardinal en furent si satisfaits qu'ils prièrent du Bellay de l'envoyer à la mère de François Ier, pour qu'elle obtînt le sentiment de quelques docteurs de la Sorbonne. (*Ibid.*, t. I, p. 454 et suiv. Cf. Le Grand, *op. cit*, t. I, p. 105 et suiv.)

Au contraire, « les théologiens et les jurisconsultes anglais n'étaient pas plus favorables à Henry que les autres sujets. Pas un ne voulait écrire pour le divorce ». (Le Grand, *op. cit.*, p. 105). La loi du Deutéronome en effet postérieure à celle du Lévitique prescrivait d'épouser la femme de son frère, afin de « suscitare semen fratri suo ». Une réponse de Richard Pace, doyen de Saint-Paul, sur le Deutéronome montre que le roi, en 1526, se préoccupait déjà de cette question (*Ibid*, t. III, p. 1).

70. *Letters and Papers*, IV, 3140. Cf. Blunt, *op. cit.*, t. I, p. 127 et suiv. — En avril 1527, le Dr Richard Wolman s'était rendu à Winchester, pour examiner le cas avec le vieil évêque Richard Fox, qui, on s'en souvient (voir p. 20), n'avait pas été favorable au mariage. Et c'est lui qui répliqua à la justification lue par le roi, le 17 mai, en présence de Warham et de Wolsey.

71. *Letters and Papers*, IV, 5859. Cf. *ibid.*, 737. Le duc, rompant ses fiançailles avec une certaine Anne Browne, avait épousé avec dispense, Marguerite Mortimer, sa parente au second degré de consanguinité. Plus tard il fit valoir devant l'official de l'archidiacre de Londres que sa dispense était nulle, eut gain de cause, se maria avec Anne Browne et, après la mort de celle-ci, avec Marie, sœur de Henri VIII. Le 12 mai 1528, Clément VII confirmait par bulle l'annulation du premier mariage et défendait, sous peine de censures, d'attaquer les deux autres. Henri comptait procéder de la même façon. Wolsey déclarerait insuffisante la dispense papale, par suite nul le mariage avec Catherine, et le pape confirmerait la sentence, après qu'Henri eût épousé qui lui plaisait.

72. Cf. *Letters and Papers*, IV, 3311. C'est ce qui décida probablement Henri à sonder la reine. Il lui dit, après lui avoir fait promettre le secret le plus absolu, que des théologiens et des jurisconsultes lui avaient démontré qu'en réalité ils n'étaient point mariés. Catherine éclata en sanglots et jura que son union avec Arthur n'avait jamais été consommée, ce qui rendait la dispense inutile. Henri répliqua qu'il y avait au moins l'empêchement d'honnêteté publique, puisque aux yeux de tous Arthur et elle avaient été mariés. Wolsey tint le même raisonnement. Voir chapitre X de Tauton, *Thomas Wolsey*.)

Sur ces entrefaites, on apprit le sac de Rome (6 mai 1527) : le pape était bloqué par les Impériaux dans le château Saint-Ange. « Ce ne sera pas un petit empêchement aux affaires du roi qui étaient en si bonne voie », écrivit Wolsey à cette nouvelle (*Letters and Papers*, IV, 1479). Comment espérer en effet que, dans cette situation, Clément confirmerait la sentence contre la tante de l'empereur? Wolsey eut alors l'idée de se faire déléguer les pouvoirs pontificaux pour l'Angleterre et la France (*Letters and Papers*, IV, n. 3400) : « Pensa d'esser legato in Inghilterra et Francia et comme dice Pontifice — Ha animo di domendare al Papa che lo faccia suo vicario universale con summa potestà. » Salviati à Castiglione, nonce en Espagne, 10 et 18 septembre 1527. Ehses (*Dokumente*, p. 248, 250) : « Desidera esser vicario universale del Papa per tutto o almeno in Francia et Inghilterra » (Salviati à Fr. Guicciardi, 14 septembre 1527, *ibid.*, p. 268. Le Grand, *op. cit.*, t. I, p. 57, 59.) Les cardinaux Bourbon, Salviati, J. de Lorraine, A. du Prat, avec Wolsey, écrivirent en effet au pape (Le Grand, *op. cit.*, t. III, p. 4-13) pour que, durant sa captivité, il déléguât à Wolsey ses pouvoirs afin d'éloigner le soupçon qu'il pût agir sous la pression de l'empereur. En même temps les rois de France et d'Angleterre s'engageaient par traité secret à refuser leur assentiment à tout concile, tant que le pape serait prisonnier, à estimer nuls et à ne point souffrir que fussent exécutés « tous commandements, toutes bulles, lettres, tous brefs donnés pendant la prison du pape, dès qu'ils pourroient porter préjudice à l'un des deux Roys ou à la légation du cardinal d'York ». Le Grand, *op. cit.*, t. I, p. 56.)

73. Le divorce concordait si bien avec la politique nouvelle de Wolsey que les ambassadeurs espagnols et que Charles-Quint lui-

même soutinrent qu'il cherchait par ce moyen à briser l'alliance impériale avec l'Angleterre, pour lui substituer celle de la France. De là leurs accusations contre le cardinal (*Spanish Calendar*, III, 193, 276, 300. *Letters and Papers*, IV, 3312). Mais le divorce était un de ces cas « où le roi devait être obéi par qui que ce fût qui pensât autrement »; en qualité de ministre, Wolsey dut appuyer le roi, même au temps où on le savait le plus opposé au mariage d'Anne Boleyn. « La chose lui déplaît fort, pour ce que je comprends, écrit Campegio à Salviati le 9 janvier 1529 (Ehses, *Dokumente*, p. 69); mais que Votre Seigneurie soit certaine qu'il n'oserait le montrer, qu'il n'y peut rien, que même il est forcé de dissimuler et de se montrer zélé à procurer le désir du roi. » Le cardinal, au moment où la cause sera évoquée à Rome, prendra même sur lui toutes les responsabilités, afin de couvrir le roi. « Personne n'ignoroit, dit Sanders (*op cit.*, fol. 17-17 v°) que ce dernier propos de Wolsey ne fut dit pour gratifier et favoriser le Roy. Car combien que Wolsey eust esté vraiment le premier auteur du divorce, si estce que voyant que le Roy avoit transporté entièrement son amour et son affection à Anne de Boulen, il se repentit d'avoir donné ce conseil, duquel reculer il n'estoit plus en sa puissance, pour avoir plus aymé la gloire des hommes que la gloire de Dieu. » (Cf. J. Gairdner, dans l'*English Historical Review*, XI, 674.) Aussi quelle que soit la part que lui attribuent, au début de l'affaire, ceux qui lui sont le plus opposés, on doit reconnaître qu'il s'aperçut vite de la gravité du cas, et de sa difficulté primitivement moins soupçonnée (cf. plus bas note 75), qu'il chercha, autant qu'il était en lui, à dégager sa responsabilité morale en soumettant l'affaire à Clément VII.

Wolsey fut pris dans un engrenage fatal : l'affaire commencée, plus il tâcha de dégoûter Henri de sa passion, plus celle-ci crut en violence; et moins il réussissait, plus il pressait le pape de contenter le roi. Son embarras ne fit qu'augmenter et finalement se changea en anxiété et en crainte, jusqu'au jour inévitable de la disgrâce royale. Cf. Le Grand *op. cit.*, t. I, p. 77, 80, 81, 82, 87, 88, 93, 96, 99-100, 111-112, 114, 119, 207 et suiv., t. III, p. 119, 325, 318 et suiv., 327 et suiv., 335. Voir quelques-unes de ses lettres, dans Burnet, *op. cit.*, t. IV, p. 19, 45, 46, 53, 59, 60, 63, 75, 79, 92, 102, 108, et dans Lemon, *State Papers*, t. VII, p. 18, 23-35, 50.

74. La fille de Louis XII, Renée, duchesse de Chartres (1510-1575)

devait épouser en 1528 Hercule d'Este, duc de Ferrare. Wolsey était chargé de sonder François Ier sur le divorce, sans toutefois prononcer le nom de sa belle-sœur. C'est par erreur que plus tard on a parlé de la duchesse d'Alençon, qui s'était mariée au mois de janvier précédent. Wolsey aurait insinué le projet à la mère de François Ier, à Compiègne, « afin de mettre perpétuelle séparation entre les Maisons d'Angleterre et de Bourgogne » J. du Bellay à Montmorency, 30 juillet et 21 octobre 1528 Bourrilly, *op. cit.*, t. I, p. 364 et 427 ; Le Grand, *op. cit.*, t III, p. 166 avec la date du 20 août, et 186, et cf. t. I, p. 58. Voir Rodocanachi, *Renée de France, duchesse de Ferrare*, p. 26 et suiv.) Wolsey, que Louise de Savoie appelle « mon bon fils et père » (Bourrilly, *op. cit.*, t I, p. 248, et François Ier « très cher et grand amy » *ibid.*, p. 250, 268, 417, 475), ne cessa dans la dernière partie de sa carrière de favoriser l'alliance de l'Angleterre avec la France, parfois à ses propres dépens. (Cf. plus bas, n. 136.)

75. Cette absence même de Wolsey aurait été procurée par Anne (Le Grand, *op. cit.*, t. I, 53, d'après Cavendish). Henri VIII soupçonnait en effet que son mariage avec Anne Boleyn agréerait peu au cardinal. Anne et ses parents représentaient le parti peu favorable au clergé, que Wolsey jusqu'ici avait tenu en échec par l'éloignement du Parlement. Son père, ses cousins, Sir William Fitzwilliam, Sir Francis Brian, et d'autres proches attendaient le premier moment opportun pour attaquer à la fois le cardinal et l'Église. « Anne Boleyn et son père, écrira Chapuis (*Letters and Papers*, V, 148, 850), sont plus luthériens que Luther lui-même ; ce sont les véritables apôtres de la nouvelle secte en Angleterre ». Le duc de Norfolk, son oncle, était à ce point hostile au cardinal qu'ils échangèrent tous les deux de dures paroles en présence du roi [mai 1527] (*Letters and Papers*, VI, 1411) Aussi, les ambassadeurs, qui avaient dit Wolsey l'auteur du divorce, auront-ils plus tard l'impression qu'il lui est secrètement opposé (*Spanish Calendar*, III, 432, 790; *Venetian Calendar*, t. I, 1529. Cf. Le Grand, *op. cit.*, I, 87). Et Cavendish *Life of Wolsey*, édit. Singer, 1825, t. I, p. 321), rapporte qu'il suppliait le roi à genoux durant des heures pour lui faire changer de dessein, sans y arriver. (Cf. plus haut, n. 73.)

76. A cause de l'opposition de Wolsey aux Boleyn, Henri choisit son secrétaire, au lieu des trois Italiens que lui avait conseillés le

cardinal : l'évêque de Worcester, Ghinucci, le nonce Gambara, et Sir Gregorio Casale, tous au courant des habitudes de la cour romaine. Girolamo Ghinucci de Sienne, auditeur de la Chambre apostolique, avait été envoyé par Léon X comme nonce en Angleterre, où il reçut en 1522 l'évêché de Worcester; pendant un temps assez court, il remplit les fonctions d'ambassadeur anglais près du Saint-Siège, puis en Espagne. En 1528, Henri VIII demanda pour lui le chapeau, qu'il devait recevoir de Paul III en 1535 (Ciaconio-Oldoino, *Vitae et res gestae R. Pontificum et cardinalium S. R. E.*, Rome, 1677, t. III, p. 569).

Knight avait ordre, pour l'apparence, de prendre les instructions de Wolsey, qu'il vit à Compiègne (10 septembre 1527). Sur sa mission, voir *Letters and Papers*, IV, nos 3140, 3604, 3749, 3918, etc.

77. Henri VIII à Knight dans *Academy*, XV, 239. Cette lettre, réimprimée par Gairdner dans l'*English Hist. Review*, XI, 685, Henri l'envoya par Barlow, chapelain du père d'Anne Boleyn, qui devint en 1536 évêque de Saint-Asaph et de Saint-David. Wolsey ne devait pas en savoir le contenu. A Foligno, Barlow rencontra Knight. Celui-ci, non sans difficulté, pénétra dans Rome qu'occupaient les Impériaux, et fit passer au pape, bloqué dans le château Saint-Ange, la demande du roi, par l'intermédiaire du cardinal Pisani. Clément VII se dit très reconnaissant à Henri des démarches entreprises pour le libérer et promit de faire quand il serait libre, ce qu'il pourrait en sa faveur. (*Letters and Papers*, no 3638. Clément VII à Henri VIII, Orvieto, 14 décembre 1527. Lettre publiée par Molini dans les *Documenti di Storia Italiana*, I, 280 et résumée par Ehses, *op. cit.*, 10. Clément VII à Wolsey, même date, dans Ehses, *op. cit.*, p. 10). Quelques jours après, s'échappant du château Saint-Ange, il arrivait à Orvieto. C'est là que, sur de nouvelles instances de Knight et après quelques corrections non essentielles (cf. Ehses, *Historisches Jahrbuch*, t. IX, p. 226, n. 3), il accorda la bulle de dispense pour empêchement d'affinité, au cas où le premier mariage serait invalide [23 décembre 1527]. Ehses, *Dokumente*, p. 14. Dodd, *op. cit.*, Part. 1, Liv. III, art. 3 « Records of the divorce. » Cette lettre avait déjà été publiée par Lord Herbert, *op. cit.*, édit. 1706, p. 119. Cf. Lettres de Knight au roi et à Wolsey, 1er et 10 janvier 1528, dans Burnet, *op. cit.*, IV, 37 et 40. On y mentionnait les scrupules du roi.

Il semble que l'on ait connu à Rome la demande de dispense

pour bigamie et que l'on s'en soit plus tard souvenu. Voir lettre de Gregorio Casale au roi du 18 septembre 1530, dans Collier, *op. cit.*, t. IX, p. 93.

78. Il est étrange en effet que Henri VIII ait sollicité la dispense, avant de se préoccuper de ce qui seul la rendait utilisable. Sa démarche ne servait qu'à donner l'éveil aux Impériaux. Peut-être avait-il estimé aisée l'annulation de son mariage, se rappelant le cas de Louis XII et du duc de Suffolk (voir plus haut, n. 36 et 71).

Au cas où Wolsey paraîtrait suspect de partialité, on proposerait le doyen de la Rote, Stafileo, qui était favorable au roi. Cf. lettre de Wolsey à Casale, 5 décembre 1527. Burnet, *op. cit.*, IV, 25 et suiv., 30.) Henri pensait même l'envoyer à Rome comme son ambassadeur et celui de François Ier. *Letters and Papers*, IV, nos 3400, 3765-3767) ; et le 5 janvier 1528, il lui donnait une lettre de créance auprès du pape pour l'affaire du divorce. Pocock, *Narratives of the Reformation*, I, 49).

Knight reçut l'ordre du roi, sur la voie du retour, décembre 1527. Il revint à Orvieto, et en compagnie de l'agent royal Gregorio Casale et du nonce Gambara rappelé en Italie, il présenta au pape sa nouvelle demande, affirmant le dévouement du roi envers le Saint-Siège et la nécessité d'éviter au royaume une succession qu'une dispense de mariage douteuse rendait discutable.

79. Knight à Wolsey, 1er janvier 1528, dans Burnet, *op. cit.*, édit. Pocock, t. IV, p. 34-39. Ce document n'existe plus. C'était probablement une commission à Wolsey et peut-être à Stafileo pour examiner les défauts allégués de la bulle accordée par Jules II : si on accordait le pouvoir de se prononcer sur la validité du mariage, au moins retranchait-on, comme le remarque Ehses, la clause rendant la décision sans appel. Encore le pape hésita-t-il à envoyer la bulle ; il promit de le faire, quand l'armée française, sous les ordres de Lautrec, approcherait d'Orvieto. Cf. *Letters and Papers*, IV, nos 3751, 4120.

80. *Letters and Papers*, IV, 3913. Les lettres de Knight avaient d'abord donné satisfaction à Wolsey (*ibid.*, no 3851, tandis qu'en avril (1528) il écrit de Poissy, sollicitant le pardon du roi pour l'insuccès de sa mission. *Letters and Papers*, IV, no 4185. Cf. Bourrilly, *op. cit.*, t. I, p. 143.

81. Cf. plus bas, nos 92, 99, et Burnet, *op. cit.*, t. IV, p. 74, 80, 94, 109, 115, 118 et suiv., 122 et suiv.

Déjà on n'avait rien négligé afin d'empêcher Catherine de communiquer avec son neveu ; et le messager qu'elle lui envoyait pour réclamer sa protection avait été arrêté (août 1527). Malgré cela, Mendoza avait eu vent de l'affaire ; et le 29 juillet, l'empereur dépêchait à Rome le cardinal Quiñones, pour agir en faveur de la reine et persuader le pape d'enlever à Wolsey ses pouvoirs de légat. (*Spanish Calendar*, III, 193, 276, 300. *Letters and Papers*, IV, 3312.) Clément VII dit à Knight que, durant sa captivité, on l'avait pressé de ne rien faire relativement au divorce royal (*English Historical Review*, XI, 690).

82. Déjà il avait changé de tactique : craignant que l'on n'objectât sa partialité s'il prononçait seul la sentence, il voulut donner à celle-ci une autorité indiscutable en la faisant déclarer par un légat du pape. Knight était parti d'Orvieto ; c'est Casale qui reçut les nouvelles instructions. Mais la Curie cherchait à éviter toute responsabilité. Les cardinaux Pucci et Simonetta proposèrent, d'après Casale, une combinaison, qui n'ajoutait rien à ses pouvoirs de légat ni à la valeur de la dispense. Cf. Ehses, *Dokumente*, p. 23, 48 ; *Letters and Papers*, IV, n° 3082.

83. J. du Bellay à Montmorency, 6 février 1528 dans Bourrilly, *op. cit.*, t. I, p. 143 ; Wolsey à Clément VII, 10 février 1528, et à Gregorio Casale, 12 février 1528, dans Burnet, *op. cit.*, IV, 15 et Lemon, *State Papers*, VII, 50, pour accréditer Gardiner et Foxe. Quant à l'action de ceux-ci sur le pape, voir le chapitre IV de J.-A. Muller, *op. cit.*

84. Les diverses propositions suggérées par les instructions (*Letters and Papers*, IV, n° 3913, cf. Bourrilly, *op. cit.*, I, 151 et suiv., 156) étaient de moins en moins difficiles à accorder. Wolsey savait pertinemment que le roi ne reviendrait pas sur sa résolution, que le pape le voulût ou s'y opposât ; aussi le faisait-il entendre clairement, disant que c'était le moment pour Clément de témoigner à Henri sa gratitude et cherchant à dissiper les mauvaises impressions que lui avaient pu donner les Impériaux d'Anne Boleyn.

85. Cf. P. Balan, *Monumenta saec. XVI historiam illustrantia, t. I : Clementis VII epistolae per Sadoletum scriptae*, 1524-1528, Innsbruck, 1885.

86. Cf. Blunt, *op. cit.*, I, 135 et suiv.

87. Gardiner resta, un jour, avec Simonetta, de sept heures du matin jusqu'à la nuit tombante. C'est lui qui, dans ses dépêches à Wolsey et au roi, nous a laissé le compte rendu de ces conférences, en style coloré propre à faire ressortir la valeur de ses propres arguments. Mais un mémorandum du cardinal Pucci Ehses, *op. cit.*, p. 22 et suiv., qui contraste par sa simplicité avec les rapports de Gardiner, prouve que les canonistes romains n'avaient pas de moins bonnes répliques.

88. « Vobis conjunctim et, altero vestrum nolente aut impedito, divisim. » Cette dernière clause avait été l'objet d'une vive discussion ; on l'avait même retranchée du dernier projet de bulle, et Gardiner n'en obtint le rétablissement qu'en déclarant que c'en était fini du Saint-Siège, puisqu'il s'aliénait le seul prince qui fût réellement son ami ; Clément VII fut en proie à une surexcitation extrême. (*Letters and Papers*, IV, p. 181.)

La bulle octroyée par Clément VII le 13 avril 1528, et renouvelée en juin de la même année a été publiée par Rymer, *op. cit.*, t. XIV, p. 237, Collier, *op. cit.*, t. IX, p. 75, Dodd, *op. cit.*, Partie I, livre 3, art. III : « Records of the divorce.. » Ehses, *op. cit.*, n° 24. — Gardiner, dans sa lettre du 4 mai Burnet, *op. cit.*, édit. Pocock, t. VI, p. 23 ; cf. celle de Brian du lendemain, *State Papers*, VII, 169, raconte comment le pape cherche à échapper aux exigences anglaises.

89. La promesse autographe de ne point révoquer cette bulle et de confirmer la sentence des cardinaux publiée, après lord Herbert, par Burnet, *op. cit.*, édit. Pocock, t. VI, p. 26, Ehses, *op. cit.*, p. 30) fut accordée le 23 juillet, malgré la protestation de l'ambassadeur impérial contre la délégation de Wolsey et de Campeggio, protestation publiée dans l'*English Historical Review*, 1897, t. XII, p. 141. Henri était hanté de la crainte d'un recours au pape ou à son successeur qui invalidât son second mariage et compromît ainsi la succession au trône, la tranquillité du royaume (Cf. Ehses, *op. cit.*, p. 25).

« Mihi certe molestissimum est futurum vivere diutius, ob innumera mala quae inde subsecutura videntur... ; vereor ne... [apostolicae] sedis contemptus in dies excresceret, hoc praesertim tempore admodum periculoso », écrivait Wolsey, dans la lettre à Casale

(Burnet, *op. cit.*, IV, 55 et suiv.) où il insistait sur la nécessité de la bulle décrétale. C'est par crainte des Impériaux qui n'auraient pas manqué de s'y opposer qu'il reclamait un si absolu secret (*Ibid.*, p. 60). Le modèle de cette bulle avait été rédigé par lui en Angleterre ; il se trouve dans Burnet, *op. cit.*, t. IV, p. 48 et Collier, *op. cit*, t. IX, p. 77. — Lors du Concordat de 1801, l'abbé Bernier, comme jadis Wolsey, rédigera des bulles pour servir de modèle à celles sollicitées de Pie VII. Cf. G. Constant, *L'Église de France sous le Consulat et l'Empire*, Paris, 1928, p. 98.

90. Campeggio fut fidele aux conditions fixées (Campeggio à Salviati, 26 octobre 1528. Ehses, *op. cit.*, p. 55). — Voir les instances de Wolsey et de ses agents à Rome pour obtenir du pape, qui se fâche et refuse, que la bulle décrétale puisse être montrée en grand secret à quelques conseillers royaux, dans Burnet, *op. cit.*, t. IV, p. 63, 64 et suiv. (passage d'une lettre de Wolsey, et lettre de Casale à Wolsey, 17 décembre 1528).

91. Cf. Burnet, *op cit.*, t. I, p. 100. — Campeggio devait être privé de son évêché, en même temps qu'un autre Italien Ghinucci, évêque de Worcester, par un Acte du Parlement de 1534. *Statutes of the realm*, 25 Henry VIII, c. 5, et Burnet, *op. cit.*, t. IV, p. 192.

92. Dépêche de Sanga, secrétaire du pape, 11 septembre 1528. (Des lettres de Sanga ont été publiées, des 1581, dans les *Lettere di principi* de Girolamo Ruscelli). Clément VII ne préjugeait rien encore pour ou contre Henri, dont il n'avait pu suffisamment étudier le cas ; probablement désirait-il rappeler à Rome une cause qu'il avait à grand'peine concédé de juger ailleurs. Le 11 septembre, Sanga, secrétaire du pape, avait donné l'ordre à Campeggio de ne prononcer aucune sentence sans une nouvelle et expresse commission de Rome (*Letters and Papers*, IV, 4721). Et peu après il lui renouvelle cet ordre. (*Ibid*, t. IV, 4736-4737). Clément VII écrivit lui-même à l'empereur qu'il ne ferait rien au préjudice de Catherine, que Campeggio était seulement allé en Angleterre pour presser Henri de faire son devoir et que l'affaire serait évoquée en cour de Rome. *Spanish Calendar*, III, 779.

Pour empêcher d'une façon générale toute influence de l'empereur sur Clément VII, on eut l'idée d'établir à Rome une garde de soldats français et anglais (*Letters and Papers*, IV, 5179) ; et

tout en promettant de faire rendre au pape Ravenne et Cervie, que détenaient les Vénitiens et que Clément réclamait avec insistance (cf. *Letters and Papers* IV, 5447 ; Bourrilly, *op. cit.*, p. 385, 393, 403, 408, 417, 424, 425, 427, 438, 460, 482-483, 488, 494, 506, 520, 521 ; Gardiner alla même de Viterbe à Venise sur l'ordre de Wolsey et du roi pour traiter cette affaire, on lui exposa le plan d'une formidable coalition des États italiens de la France et de l'Angleterre contre Charles-Quint.

93. *Letters and Papers*, IV, 4736. Voir la lettre analogue de Wolsey au pape, dans Burnet, *op. cit.*, édit. Pocock, IV, 119 et Blunt, *op. cit.*, 141 et suiv.

94. Il écrivait à Anne Boleyn qu'il ne pouvait s'empêcher de lui exprimer sa joie, en voyant s'approcher le jour où les légats pourraient commencer le procès. « Le légat que nous désirons tant est arrivé à Paris dimanche ou lundi dernier ; ainsi j'espère apprendre lundi prochain son arrivée à Calais, et jouir bientôt après de ce que j'ai souhaité si longtemps et si ardemment. » *Love Letters of Henry VIII*, la dern. édit. est de 1907, édition anglaise, 1720, 1745, 1813, nos VI ; cf. nos XI, XVIII ; édition française de Crapelet *Lettres de Henri VIII à Anne Boleyn*), p. 177, 126, 140 ; cf. p. 148, 149, 151.

Ces lettres, dont les originaux se trouvent à la Bibliothèque Vaticane, après avoir été en vertu du traité de Tolentino de 1797 à 1815, à Paris, où un employé des manuscrits les copia pour Crapelet, furent écrites durant l'épidémie de suette miliaire qui força Anne Boleyn à quitter la cour. Elle tomba malade à Hever ainsi que son père Lord Rochford ; et Henri se fixa à Hundson, puis à Tittenhanger. Plusieurs courtisans moururent de l'épidémie, en particulier William Carey, qui avait épousé la sœur d'Anne.

Sur la suette, voir ce qu'en dit Crapelet, p. 160-165. « De plus de XLmil qui ont esté actains à Londres, ecrit du Bellay en juin et juillet 1528, il n'en est mort deux mil. quelque chose qu'on en dye. Il est vray que qui mect seulement la main hors du lict durant les XXIIII heures, souldain devient royde comme un pan... Magdamoiselle de Boulan et son pere ont sué, mais sont eschappez. Le jour que je suay, chiez Mr de Cantorbéry, en mourut dix-huict en quatre heures. Ce jour là ne s'en saulva guerez que moy qui n'en suys pas encore bien ferme. Le roy... se tient encores fort suz ses guardes et tous les jours se confesse et reçoit Nostre-Seigneur toutes les festes, et la royne pareillement qui est avec luy.

Les notaires ont eu beau temps deczà. Je croy qu'il se y est faict cent mil testamens avant la main, pour ce que ceulx qui mourroyent devenoyent tous foulx incontinent que le mal les pressoyt. Les astrologues disent que cecy se tournera en peste, mais je croy qu'ilz resvent. » (Bourrilly, *op. cit.*, p. 320, 340 ; cf. *ibid.*, p. 304, 322.)

95. La lettre de Gardiner à Henri VIII est du 21 avril 1529. Burnet, *op. cit.*, t. V, p. 448. Cf. celle de Bryan, du même jour, dans Lemon, *State Papers*, t. VII, p. 166.

Clément VII, « soit qu'il craignit d'offenser l'empereur, soit qu'il voulût ménager le Roy d'Angleterre, ne pouvoit pas prendre d'autre party que celui qu'il prit, qui étoit de faire durer ce procès... A la vérité, le pape espérant toujours que le tems pourroit guerir le Roy de sa passion avait sur tout recommandé à Campège de prolonger cette affaire le plus qu'il pourroit ». (Le Grand, *op. cit.*, t. I, p. 91, 107). « Plus de temps il s'écoule en cette affaire, avait écrit Giovanni Salviati à J. Salviati le 14 décembre 1528 (Ehses, *op. cit.*, p. 260), plus cela convient à Sa Sainteté qui peut mieux délibérer et connaitre le parti à suivre. » « Je sais que l'idée de Sa Béatitude est qu'on ne porte pas de sentence, que je fasse durer l'affaire le plus qu'il se peut. » Campeggio à J. Salviati, 21 juin 1529. Ehses, *op. cit.*, n° 49.

96. Les paroles de Wolsey à Campeggio citées ici sont tirées d'une lettre de Campeggio à J. Salviati, Londres, 26 octobre 1528 (Ehses, *op. cit.*, n° 31). Quant à l'insistance de Wolsey et de ses agents à Rome sur l'imminence d'un schisme, au cas où le pape s'aliénerait le roi, voir leurs lettres dans Burnet, *op. cit.*, t. IV, p. 55, 56, 74, 79 et suiv., 97, 106 et suiv.

97. Campeggio à J. Salviati, Londres, 26 octobre 1528. Ehses, *op. cit.*, n° 31. « Suivant religieusement ses instructions, il [Campeggio] commença à exhorter le roy de la part du pape, de ne point songer à quitter sa femme. Il représenta le tort qu'il allait faire à sa réputation, les malheurs qui en pourraient arriver à la chrétienté, les guerres qu'il faudrait soutenir, le peu de secours qu'il devoit attendre de la France, qui, par son imprudence, venoit de perdre le seul homme qui pouvoit soutenir son crédit en Italie. Toutes ces raisons ne furent point capables de toucher Henry. » Le Grand, *op. cit.*, t. I, p. 101.

98. Gardiner et Foxe le donnèrent au pape. Strype, *Ecclesiastical*

Memorials, 72, 75. Le roi le fit imprimer en 1530, avec les sentences des Universités obtenues en sa faveur. Burnet, *op. cit.*, édit. Pocock, t. I, p. 166, n. — Dans Burnet (*op. cit.*, IV, 76-79), à la date du 21 mai 1529, se trouve un résumé des raisons en faveur du divorce royal et de la réfutation des objections qu'on y peut faire.

99. Henri insinuait « che S.S^tà si accordaria con lo Imperatore .. et non esser neutrale... » Ehses, *op. cit.*, n° 31. La crainte de l'intervention impériale domine toute l'affaire du divorce. Cf. Burnet, *op. cit.*, édit. Pocock, 74, 80, 94 et suiv., 109 et suiv., 115 et suiv., 118-125. Voir aussi plus haut, n. 81 et 92.

100. Campeggio à Salviati, 21 juin. Ehses, *op. cit.*, n° 49. « Campege conjuroit cette princesse de se relâcher un peu, de prévenir les malheurs qui menaçoient l'Angleterre, peut-être toute l'Europe et même l'Église, si elle vouloit opiniâtrement défendre son mariage. » (Le Grand, *op. cit.*, t. I, p. 101.) Campeggio avait conseillé d'écrire à l'empereur pour qu'il persuadât Catherine d'entrer en religion : « Je ne vois pas pourquoi Sa Majesté n'accepterait pas ce moyen comme moins scandaleux et plus sûr ». Ehses, *op. cit.*, p. 57. Cf. Burnet, *op. cit.*, II, 108 et suiv.

Jeanne de Valois, fille de Louis XI, fonda à Bourges l'ordre de l'Annonciade, mourut en 1505 et fut béatifiée par Benoît XIV. Louis XII avait déclaré par serment qu'il avait été contraint au mariage par Louis XI, et qu'il n'avait jamais traité comme sa femme Jeanne, laide et difforme. Cf. Rinaldi, *Annales ecclesiast.*, 1498, n^os^ 4 et 6. L'annulation du mariage fut prononcée par Alexandre VI, le 17 décembre 1498. « Pontifex annuntiat die 16 mensis Decembris (1498) in Gallia triginta tres s. theologiae, juris canonici et civilis doctores nemine (uno excepto discrepante, edixisse in favorem Christianissimi Regis ut inter ipsum et dominam Johannam, tunc illi uxorem eo quod sterilis habita sit fieret divortium. » (J. Korzeniowski, *Excerpta ex libris manu scriptis Archivi consistorialis romani*, 1409-1560, Cracovie, 1890, p. 43.) L'exemple de Louis XII avait exalté les espérances de Henri VIII, bien que fussent tout différents les motifs de l'annulation. (Cf. Busch, *Historisches Taschenbuch*, 1889, p. 294. Tristan de Salazar, archevêque de Sens (1475-1519), un de ceux qui s'était prononcé pour l'annulation, avait été ambassadeur en Angleterre (1488). Voir R. de *Maulde de la Clavière, Alexandre VI et le divorce de Louis XII*, dans

la Bibliothèque de l'École des Chartes, 1896, p. 198 et suiv. Cf. Woodward, *Cesare Borgia*, Londres, 1913, p. 131 et suiv., 138 et suiv. ; P. Champion, *Louis XI*, Paris, 1927, 2 vol. ; *Rev. des questions hist.*, janvier 1929, p. 137 sq.

101. Campeggio à Salviati, 26 octobre 1528. Ehses, *op. cit.*, n° 31. — C'est alors que la reine affirma que son mariage avec Arthur n'avait pas été consommé. *Ibid.*, p. 59.

102. Campeggio à Salviati, 28 octobre 1528. Ehses, *op. cit.*, n° 32.

103. Campeggio était pressé de toutes parts. (Ehses, *op. cit.*, p. 50, 51, 57.) « Questo re persevera più che mai nel suo desiderio di volere questa per moglie... El Rev. Eboracense è sforzato di mostrarsi fervente in procurare il desiderio del re. » Lettre de Campeggio du 9 janvier 1529. Ehses, *op. cit.*, n° 38, p. 69.

Campeggio, effrayé de sa responsabilité, conseille d'évoquer la cause à Rome (Campeggio à J. Salviati, 28 octobre 1528. Ehses, *op. cit*, p. 60) ; et il cherche à préparer Wolsey à cette idée (*ibid.*, p. 69, 71 ; lettre du 9 janvier 1529), agitant devant lui l'épouvantail impérial (*ibid.*, p. 69).

104. Il ne contenait pas l'adverbe *forsan*, comme la bulle adressée à Henri VII. Cf. Busch, *England under the Tudors*, chap. VI, n° 3.

105. Il y a en effet deux stades dans l'affaire du divorce : dans le premier, on essaye de prouver que la dispense d'affinité est nulle, parce que Jules II aurait cru dispenser d'un mariage non consommé, alors qu'il l'était réellement. — Plus tard, comme nous le verrons, ce n'est pas la dispense dont on attaque la validité, mais le *droit* même du pape de dispenser dans le cas d'un empêchement de droit divin (et tel serait l'empêchement d'un mariage avec sa belle-sœur).

106. Voir le nom de ces envoyés dans Ehses, *op. cit.*, n° 45.

107. *Letters and Papers*, IV, n° 4978. Le pape refusa de déclarer le bref faux, sans le voir et sans entendre les parties : il promit toutefois de le demander à l'empereur, mais sans injonction. (*Ibid.*, IV, n° 5529). Les envoyés anglais furent si importuns et si arrogants que le pape qui relevait de maladie eut une rechute grave. (*Ibid*, IV, n° 5534). Wolsey, qui se préoccupait de sa succession (Burnet, *op. cit.*, IV, 75, Dodd, *op. cit.*, I, 309), avertit les envoyés anglais de veiller à ce que la tiare n'échût pas à quelque adversaire du roi.

108. *Letters and Papers*, IV, 5376-5377, 5470-5471, 5486-5487. Wolsey l'estime faux, parce que son auteur, pour le dater du même jour que la bulle adressée à Henri VII, a suivi comme pour les bulles l'année de l'Incarnation, alors que les brefs suivent toujours celle de la Nativité. Cf. Burnet, *op. cit.*, t. IV, p. 101.

109. L'original en a été trouvé à Vienne. Cf. Busch, *England under the Tudors*, Appendice et chap. XI ; Friedmann, *Anne Boleyn*, I, 106, n. 3 ; Lord Acton, dans la *Quarterly Review*, t. CXLIII, p. 1-51. Voir sur cette affaire du bref, J. Gairdner, *New Lights on the divorce of Henry VIII*, dans l'*English Historical Review*, t. XII, p. 237-248.

Ce bref, dont la copie envoyée d'Espagne à Londres fut publiée par Burnet (*op. cit.*, t. IV, p. 61) et Collier (*op. cit.*, t. IX, p. 82, cf. plus haut, n. 11), Wolsey et Campeggio demanderent au pape d'en déclarer la nullité, ce qui eut fort simplifié la procédure (Voir la lettre des deux légats au pape, dans Burnet, *op. cit.*, IV, 102, celle de Wolsey aux ambassadeurs anglais à Rome, *ibid.*, p. 92). Clément VII répondit qu'il ne pouvait déclarer le bref faux, sans entendre les deux parties. (*Letters and Papers*, t. IV, n° 5474.)

110. Henri VIII à Gardiner et Brian, 6 avril 1529 ; Wolsey aux mêmes, 21 mai 1529, dans Burnet, *op. cit.*, t. IV, p. 115 et 108. La dépêche des ambassadeurs anglais annonçant cette nouvelle, qui mit dix jours pour arriver à Londres, semble perdue. Ehses, *op. cit.*, p. 98, n. 1. — Gardiner avait été renvoyé à Rome avec Sir Francis Brian, le 20 janvier 1529. (Bourrilly, *op. cit.*, t. I, p. 539, 543 ; Le Grand, *op. cit.*, t. III, p. 282, 295.) Sa première lettre au roi est du 3 mars (Lemon, *State Papers*, t. VII, p. 152. Cf. les instructions que lui porta Bennet, *ibid.*, p. 171). Il devait quitter Rome, ainsi que Brian, à la fin de mai ; le 31 de ce mois, Clément VII leur remit une lettre autographe au roi, exprimant son regret de ne pouvoir faire davantage pour le contenter (Burnet, *op. cit.*, t. IV, p. 114). Cf. chapitre V de J.-A. Muller, *Stephen Gardiner*. — Au commencement du même mois, ou à la fin d'avril, Gardiner avait eu à débattre, en plein consistoire, la question de l'appel, contre Mai, l'ambassadeur impérial, qui s'efforçait d'attirer la cause en cour de Rome. Il avait soutenu le roi « en homme expérimenté et en fidèle serviteur ». (Lemon, *State Papers*, VII, 169 ; *Letters and Papers*, 5417, 5440, 5529.)

111. Les deux lettres parvinrent à Rome ; la première fut remise au pape par le cardinal Santa Croce ; la seconde, au dire de l'ambassadeur espagnol, était capable de toucher un cœur de pierre.

112. *Spanish Calendar*, t. III, part. II, p. 971, 974.

113. *Letters and Papers*, IV, nos 5518, 5576. L'empereur protestait en même temps contre la procédure suivie en Angleterre. (*Letters and Papers*, IV, no 5529.) Mai, son ambassadeur à Rome, avait déjà pris l'affaire en main. Cf. plus haut, n. 110.

114. Ehses, *op. cit.*, no 49. « Je pense que nostre Sainct-Père, par le chambrier qu'il a envoyé audict Campège, luy a mandé que, voyant aller les choses aultrement qu'on luy assuroit et que luy-mesmes luy mandoit... luy deffende de non plus avant s'en mesler ou quelque chose de semblable. » J. du Bellay à Montmorency, 25 janvier 1529. Bourrilly, *op. cit.*, p. 540.

115. Campeggio à Salviati, 4 juin 1529. Ehses, *op. cit.*, no 46. La description de la première séance, de l'aspect de la salle, l'énumération et les paroles des personnages présents nous ont été conservés par Cavendish, secrétaire de Wolsey, qui avait toujours yeux et oreilles bien ouverts pour retenir ce dont il était témoin. (Ce passage de la *Life of Wosley* a été reproduit par Blunt, *op. cit.*, I, 145.) Gardiner était secrétaire principal.

La phrase « ut hos scopulos et has syrtes evitemus » est tirée de la lettre de Wolsey à ses agents en cour de Rome. (Burnet, *op. cit.* IV, 107.)

116. Ehses, *op. cit.*, p. 103, 104.

117. Elle reproche à Wolsey son orgueil, son ambition, et l'accuse de satisfaire en ce procès son ressentiment contre l'empereur, qui ne lui a point permis de parvenir à la tiare. Voir son discours dans Dodd, *op. cit.*, partie Ire, liv. 3, art. 3 : « Records of the divorce ».

Le 15 juin, elle était venue trouver Campeggio pour lui demander si la cause était évoquée à Rome, et comment en cas de pendance du procès, on pouvait procéder en Angleterre. Le légat lui avait répondu que la cause n'était pas pendante en cour de Rome ; mais que Sa Sainteté avait chargé deux délégués d'examiner l'affaire et qu'Elle ne l'évoquerait pas sans grande considération. Catherine se plaignit que les conseillers à elle donnés par

Henri eussent plus en vue la volonté du roi que son propre besoin. Campeggio lui conseilla d'avoir foi en lui et d'être assurée que les légats n'iraient jamais contre la justice et la raison. Campeggio à Salviati, 16 juin 1529. Ehses, *op. cit.*, n° 47.

118. « Omni recusatione et appellatione remotis ». Campeggio à Salviati, 21 juin 1529. Ehses, *op. cit.*, p. 109.

119. Campeggio à Salviati, 21 juin 1529. Ehses, *op. cit.*, n° 48 et 49. — Wolsey pria Campeggio de supplier Sa Sainteté de ne point évoquer la cause à Rome et l'avertit que le roi enverrait à Rome de son côté. (Ehses, *op. cit.*, p. 109. — Les paroles de la reine) sont rapportées par Cavendish, dans sa *Life of Wolsey*, dont Dodd (*op. cit.*, partie I^re^, liv. 3, art. 3 : « Records of the divorce », Blunt (*op. cit.*, I, 146-147) ont réimprimé le passage en question.

120. *Letters and Papers*, IV, Introduction, p. CCCLXXV. Cf. Cavendish, *op. cit.*, p. 119 et suiv.

121. « Madame Catherine, dit Sanders *op. cit.*, édit. 1587, fol. 3 v°), surpassoit d'aage le roy son mary de cinq ans pour le plus ; mais de mœurs elle le surpassoit de plus de mille. Catherine se levoit à minuit pour assister aux matines des religieux ; à cinq heures du matin elle se paroit assez vistement .. dessous ses vestements royaux elle portoit l'habit de Saint-François, au tiers ordre duquel elle s'estoit enrolée. Elle jeusnait tous les vendredis et samedis ; toutes les veilles des festes de la Vierge Marie jeusnoit au pain et à l'eau ; tous les mercredis et vendredis confessoit ses péchez au prestre ; et chaque dimanche recevoit le Saint-Sacrement de l'autel. Elle récitoit par chacun jour les heures de nostre Dame ; la matinée vaquoit l'espace de six heures continuelles au service divin en l'église et l'apresdinée lisoit presque deux heures entières les vies des saints, mesme en présence de ses damoiselles ; et de la retournant à l'eglise, elle y demeuroit presque jusques à l'heure du soupper... Elle faisoit tousjours ses devotions et prieres à deux genoux, sans coussin ou autre chose entre ses genoux et le pavé de l'église. » Luis Vives eut une grande influence sur sa vie morale. Cf. Stone, *op. cit.*, p. 39-40.

122. En 1531, l'ambassadeur Falier (Albèri, *op. cit.*, série 1, t. III, p. 70 et cf. plus haut, n. 33) avait écrit que nul plus qu'elle n'avait l'affection des Anglais, tellement elle était vertueuse,

juste, pleine de bonté et de religion. Et il ajoutait à propos du divorce projeté (*ibid.*, p. 26) : « La reine est si aimée, si respectée que déjà le peuple commence à murmurer, et il n'est pas douteux que, si quelque chef de faction surgissait, la nation anglaise, qui incline à la nouveauté et au changement, prendrait les armes pour elle, surtout s'il avait l'intelligence d'épouser la princesse Marie. »

123. C'est alors qu'il tint, à Bridewell, au Lord-maire et aux « aldermen » le discours dont j'ai parlé, le dimanche 8 novembre 1528. Dodd (*op. cit.*, partie Ire, liv. 3, art. 3 : « Records of the divorce ») le donne en entier.

124. Giovanni Salviati, légat en France, à Jacob. Salviati, 13 octobre 1528. Ehses, *op. cit.*, p. 259. — J. du Bellay, dans sa lettre du 16 octobre 1528, dit qu'à son arrivée à Londres, « Campeggio passa l'eaue secretement ». Et il ajoute : « Quant à ceulx de ce pays ils parlent assez, mais là où il ne tiendra qu'à cela, on ne laissera de passer oultre, car bon ordre est mis partout, que nuls mauvais effets n'en puissent ensuivre. » (Bourrilly, *op. cit.*, p. 411-412. Le Grand, *op. cit.*, III, 169.) Plus tard (décembre 1528), il énumère les précautions que l'on prend contre le peuple, « toujours endurcy » et opposé au mariage d'Anne, car Henri se trouve « menassé d'estre jeté de son royaume par ses propres subjectz ». (Bourrilly, *op. cit.*, I, 481-482 ; Le Grand, *op. cit.*, III, 232. Le moine de Sion, Wakfield, écrivant au roi en faveur de son divorce, le supplie de garder sa lettre secrète de peur que « le peuple ne le lapide » (Blunt, *op. cit.*, I, 130). A Pâques 1532, William Peto, provincial des Franciscains, parlant devant le roi à Greenwich, insinua qu'il devait reprendre sa femme, et en particulier il le lui dit ouvertement. Cf. J. Gairdner, *English Church in the XVIth Century*, p. 119.

125. Un message sévère et menaçant, adressé par Henri au Lord-maire qui le transmit aux corporations, imposa le silence au peuple, le dimanche suivant (Friedmann, *op. cit.*, I, 232. Lettre de Chapuis à Charles-Quint, 27 avril 1533. *Letters and Papers*, VII, nº 39). — Le jour du couronnement d'Anne, les négociants du Steelyard, un des quartiers de Londres, eurent ordre d'élever un arc de triomphe ; mais ils le firent de si mauvais gré qu'ils placèrent au sommet les armes de Catherine, au-dessous celles du roi et à la

dernière place l'écusson d'Anne Boleyn. Sur l'impopularité d'Anne, voir Friedmann, *op. cit.*, II, 143 et suiv.

126. Aléandre à Sanga, Ratisbonne, 17 avril 1532. Ehses, *op. cit.*, nº 126. — Wolsey appelait Anne « Night crow ».

127. « Et per la contumacia della reina et modo loro de procedere faronno il processo in modo che secundum debuta facilmente non si potra fare se non a la modo per molti capi. . . : et però hanno il campo largo et expedito da fare a lor modo et concludere il processo con tutti quelli mezzi, che possano portar la cosa a lor favore. » (Lettre du 29 juin. Ehses, *op. cit.*, p. 114.) Ayant refusé de reparaître devant la cour des légats, malgré l'ordre du roi, Catherine dit à tout son conseil : « C'est aujourd'huy la première fois que j'ay désobey a mon Seigneur le roy, de peur de préjudicier à ma cause, mais aussi tost que je le verray, je luy demanderay pardon de ceste faulte a deux genoux. O femme digne d'un meilleur mary ! » (N. Sanders, *op. cit.*, trad. franç. 1587, fol. 26.)

128. Floriano, secrétaire de Campeggio, au secrétaire du duc de Ferrare, 29 juin 1529. Ehses, *op. cit.*, nºs 53 et 54. *Letters and Papers*, IV, Introduction, p. CCCCLXXIX. Voir plus bas, chap. v, p. 119 et suiv. « Jehan Fisher, evesque de Rochestre, la lumiere, je ne dy point seulement du royaume d'Angleterre, mais de toute la chrestienté, l'exemplaire de saintete, le sel du peuple, docteur de l'Eglise, se mit en place et presenta aux legats un livre, lequel il avoit composé tres doctement pour maintenir le mariage du roy et de Catherine estre legitime, les admonestant par une tres grave harangue qu'il fit, qu'ilz ne fissent point difficulté ou il n'y en avait point. » (Sanders, *op. cit.*, trad. franç. 1587, fol. 32 vº.) Sanders ajoute (fol. 33-34 vº) que, outre Fischer, quatre docteurs « présenterent aussi un livre. . auquel ilz monstroient clerement que le mariage du roy et de Madame Catherine estoit legitimement contracté selon les loix ecclesiastiques. A la mesme heure furent presentez en public trois autres livres par trois divers evesques... les auteurs desquels furent Jehan le Clerc, evesque de Bath, Cuthbert Tonstall evesque de Londres (lequel pour lors estoit en ambassade... en la ville de Cambray), et West evesque d'Ely. - Les quatre théologiens Abel, Powel, Fetherston et Rydlay suyvirent ces trois evesques ; lesquels affermoient que

poulsez seulement de l'amour de Dieu et de la verité, ils n'avoient escrit autre chose pour le mariage de la royne Catherine, sinon ce qu'ilz cognoissoient estre consonant à l'Evangile et aux Escritures saintes ». Abel et Powell écrivirent un traité *De non dissolvendo Henrici regis cum Catherina matrimonio.*

Avec Fisher, Catherine eut pour conseiller H. Standish, évêque de Saint-Asaph. Cf. A. Wood, *op. cit.*, édit. 1691, I, 36, 46, 47.

129 Quand Gardiner retourne de sa seconde mission (juin 1529), ils craignent que « le pape ne révoque sa commission » et n'évoque l'affaire à son tribunal (J. du Bellay à Montmorency, 22 et 30 juin 1529. Le Grand, *op. cit.*, III, 330, 333 et suiv.) Ils auraient voulu que la sentence fût portée avant la conclusion du traité de Cambrai, où était représentée l'Angleterre (Lettres des 18, 21 et 22 juin 1529. Ehses, *op. cit.*, p. 103, 109, 112), tandis que le pape désirait que ce fût après. Écrivant à ses agents en cour de Rome, William Bennet, Peter Vannes et Gregorio Casale, le 23 juin 1529, le roi leur raconte la scène du procès, l'appel de la reine, et leur ordonne d'en empêcher l'effet (Burnet, *op. cit.*, t. IV, p. 118). Le 9 juillet, le Dr Bennet fait pressentir que toute démarche auprès de Clément VII pour s'opposer à l'appel restera vaine. (*Ibid.*, t. IV, p. 122). Dès avril et mai, le roi et Wolsey s'étaient préoccupés d'une évocation du procès en cours de Rome et s'étaient efforcés de la prévenir. (*Ibid.*, p. 108 et 115).

Quant à Campeggio, il se montra impartial jusqu'à la fin, désireux de s'éclairer et de trancher la question selon les lois canoniques, sans rien préjuger : « Quand je saurai réellement que le roi a tort, écrit-il à Rome par lettre chiffrée, je porterai contre lui la sentence avec fermeté, dussé-je le payer de ma vie, soyez-en certain. Que Sa Sainteté soit persuadée qu'il ne peut en être autrement. » (Campeggio à Salviati, 21 juin 1529. Ehses, *op. cit.*, n° 49). Dans une autre lettre, il dit : « Non basta dire : dà la sententia contra il re. » (Campeggio a Salviati, 25 juin 1529. Ehses, *op. cit.*, p. 114, n° 51) Le pape, à cette époque, avait donc tout à fait mauvaise opinion de la cause et croyait qu'elle ne pouvait être que « contre le roi ».

130. Campeggio a Salviati, 21 juin 1529. Ehses, *op. cit* , p. 108. — Sur le développement du procès et les divers points qui y furent traités, voir Sanders, *op. cit.*, édit. française 1587, fol. 27-36.

131. *Letters and Papers,* IV, 5789.

132. Cf. *Letters and Papers*, IV, 6452. Dood *op. cit.*, part I^re^, liv. 3, art. 3 : « Records of the divorce ») donne le discours par lequel Campeggio ajourna la cour des légats.

133. « Le roy ne dit rien, soit qu'il fût préparé à ce qui se passoit, soit que le dépit et la surprise luy eussent ôté l'usage de la parole... Campege ajouta qu'il connoissoit assez le peril où il étoit, mais qu'à son âge il devoit moins se mettre en peine de sa vie que de son salut éternel. Pour Wolsey, quoyqu'il ne s'échauffât pas beaucoup non plus, il parla d'un ton de maître à Suffolc et luy répondit fort fierement : « Milord, vous devez moins que personne « du royaume vous plaindre des cardinaux. J'ai l'honneur d'être « membre du sacré college et tout misérable que je suis, et tout « duc que vous êtes, si vous avez votre tête sur vos épaules, vous « m'en avez l'obligation..... Nous ne sommes que commissaires « dans l'affaire dont il s'agit, et nous ne pouvons que suivre les « ordres de celuy de qui cette commission est émanée ; et ce ne « peut être qu'un mal avisé qui trouve à redire à ce que nous « avons fait. Ainsi, Milord, laissez là toutes ces injures, toutes « ces menaces, tous ces reproches ; et si vous ne pouvez parler « comme un homme sage et un homme d'honneur doit faire, « taisez-vous et ménagez vos amis. » (Le Grand, *op. cit.*, t. I, p. 149.) Le même jour, raconte Cavendish, Wolsey reprocha au père d'Anne Boleyn d'avoir jeté le roi en une fantaisie, qui était une cause de trouble pour tout le royaume et dont il serait récompensé par Dieu et le monde autrement qu'il s'y attendait. Cf. Blunt, *op. cit.*, I, 153.

134. Theiner, *op. cit.*, 564, 566. Ehses, *op. cit.*, n° 64. Le 8 juillet, Clément VII avait écrit sa décision à Wolsey (Ehses, *op. cit.*, n° 55), disant que jusqu'ici il avait passé les limites de la condescendance, en cédant aux demandes des envoyés anglais, que maintenant, pour ne donner aucun scandale à la chrétienté, il voulait rendre un jugement impartial, en ayant égard toutefois au désir du roi, dans les limites du possible. Le 19 juillet, il annonce au roi que l'appel de Catherine en cour de Rome est accepté, sur l'avis de tous les auditeurs et référendaires de la *Segnatura* (Ehses, *op. cit.*, n° 58). Dans une autre lettre du même jour (Rinaldi, *Annales eccles.*, *ad ann.* 1529, n° 92), il prie le roi de se plier à la nécessité et de lui conserver son amitié, considérant qu'il a résisté aux instances pressantes et justes des Impériaux, aussi longtemps

qu'il a été possible. Et à Wolsey il recommande d'user de son influence près du roi pour le bien de l'Église. (Clément VII à Wolsey, 19 juillet 1529. Burnet, *op. cit.*, édit. Pocock, t. IV, p. 125.) Gardiner avait objecté au pape que Rome n'était pas plus sûre aux yeux du roi que ne l'était l'Angleterre aux yeux de la reine. Pour éloigner ce soupçon, Clément admit l'appel en cour de Rome quelques jours avant de signer le traité de Barcelone qui scellait le rapprochement du pape et de l'empereur. (Cf. *Spanish Calendar*, IV, 117, 156, 161. *Letters and Papers*, IV, 72, 5779.)

Clément VII avait averti Wolsey et Campeggio, le 1^er^ septembre (Theiner, *op. cit.* p. 565). La dernière lettre de Campeggio, d'Angleterre, est datée de Cantorbery, 7 octobre 1529. Ehses, *op. cit.*, n° 72.

Le pape était anxieux de conserver l'amitié du roi : il lui écrivit pour adoucir le coup et lui faire entrevoir quelque espoir (29 août, 4 septembre, 6 octobre 1529. Theiner, *op. cit.*, p. 564, 566 ; Ehses, *op. cit.*, n^os^ 64, 71) ; et il insista auprès de Wolsey pour qu'il s'employât à maintenir le roi dans l'obédience de l'Église. Henri VIII se plaignit au pape de l'évocation de la cause en cour de Rome (Theiner, *op. cit.*, p. 564, n° 1003).

135. Cf. Ehses, *op. cit.*, p. 48 ; Theiner, *op. cit.*, p. 571 ; Burnet, *op. cit.*, t. IV, p. 55 et suiv.

136. Henri en effet ne supporta jamais, là où il excellait, quelque rival ; il approchait de quarante ans : aux exercices physiques et aux divertissements de la jeunesse avaient succédé les occupations subtiles de la politique. Ce n'était plus Wolsey qui était roi, comme en 1519 : « Nous avons à faire, écrivait alors Fox, au cardinal, qui n'est pas cardinal mais roi. » (*Letters and Papers*, II, 3558. Cf. *Venetian Calendar*, II, 671, 875, 894.) Maintenant Henri avait pris, comme le remarque du Bellay, la direction de toute chose (*Letters and Papers*, IV, 5983. Cf. *Ibid.*, 3992).

Sur le mécontentement causé par la politique de Wolsey, voir *Cambridge History*, p. 429 ; Pollard, *Henry VIII*, p. 223 ; *Letters and Papers*, IV, 4993.

Wolsey confia à du Bellay qu'il se retirerait du gouvernement et consacrerait à Dieu la fin de ses jours, dès que le mariage du roi aurait eu lieu et que serait assurée l'amitié entre la France et l'Angleterre, « dont il espéroyt estre deczà le pillier ferme et estable tant qu'il vivra ». « Il me vint aprendre... qu'il luy falloit

user d'une terrible alquemye et dexterité en ses affaires ; car il y avoyt des gens qui esclairoyent si pres, que a la moindre occasion du monde qu'ils auroyent de calumnier sesdicts actes et de monstrer qu'il feust trop formel pour nostre party, oublyant le bien et prouffit de son maistre, il se y vouldroyent attacher... Je pense qu'il ne sçayt pas bien où il en est, quelque dissimulation qu'il en face. » (Du Bellay à Montmorency, 30 juillet 1528. Bourrilly, *op. cit.*, p. 360-361, 363. Le Grand, *op. cit.*, t. I, p. 157, 160, 164.)

137. De concert avec son père, Rochford, le duc de Norfolk, son oncle et le duc de Suffolk, elle complotait la ruine de Wolsey. Son cousin, Francis Brian, blâmait, de Rome, le cardinal d'avoir fait croire au roi que le divorce serait chose aisée. *Letters and Papers*, IV, n° 5519 ; cf. J. Gairdner, *op. cit.*, p. 96. Le 25 janvier 1529, du Bellay écrira à Montmorency au sujet du divorce (Bourrilly, *op. cit.*, I, 543. Le Grand, *op. cit.*, t. III, p. 295). « Et croyez, Monseigneur, que monseigneur le légat en est en grant paine, car la chose en est si avant que, si elle ne vient a effect, le roy, son maistre, s'en prendra a luy, et la ou elle s'achevera, encores voyt-il qu'il aura à faire a forte partie... Le duc de Nortfoch et sa bande commencent desjà à parler gros. »

Sur Wolsey, voir Shakespeare, *Henri VIII*, Act. IV, sc. 2.

138. Le Grand, *op. cit.*, t. III, p. 363-364.

139. Henri dissimula jusque-là ; il attendait le départ de Campeggio qu'il reçut fort bien, en lui donnant congé (Campeggio a Salviati, Cantorbery, 7 octobre 1529. Ehses, *op. cit.*, n° 72). Mais « en route Campeggio fut arrêté par les agents du fisc royal, qui voulaient savoir s'il n'emportait pas d'autre argent que le sien ». (Récit de N. Harpsfield dans Ch. Bémont, *op. cit.*, p. 50, 102.) « Il crut, raconte Le Grand (*op. cit.*, p. 156-157) que ces gens étoient envoyez pour l'assassiner ; et dans sa fraieur, il se jetta aux pieds de son aumônier et luy demanda l'absolution... Campege, revenu de sa premiere crainte, fit grand bruit de la violence qui luy étoit faite, du peu de respect que l'on avoit pour son caractere, se plaignit que l'on violait le droit des gens. » Sanders (*op. cit.*, édit. franç, 1587, fol. 37) dit qu'on fouilla « les hardes et valizes dudit cardinal... pour cercher si d'avanture il se trouveroit point quelque lettre de Wolsey : toutefois il ne s'en trouva point ».

140. *Praemunire*, corruption du verbe latin *praemonere*, était le

premier mot du mandat d'accusation contre quiconque avait violé les lois qui visaient à empêcher les empiétements de la juridiction ecclésiastique sur la juridiction civile. Wolsey fut accusé d'avoir violé ces lois, en portant atteinte aux droits de la couronne et de l'épiscopat, dans l'exercice de ses fonctions de légat. C'était légal, puisque les lois anglaises le défendaient ; mais c'était injuste, parce qu'il n'avait jamais agi qu'avec l'autorisation du roi. Cf. chapitre III, n. 7.

141. *Letters and Papers*, IV, 6017. Dodd, *op. cit.*, édit. 1737, I, 310. Cette lettre émouvante ne manque pas de dignité.

142. *Letters and Papers*, IV, 6017 et 6115. Cf. Sanders, *op. cit.*, édit. française 1587, fol. 37 v°. Le roi l'avait prié de lui « faire don » d'une partie de ses bénéfices (Collier, *op. cit.*, t. IX, 83) : prière qui, dans une telle bouche, était un ordre.

143. « Metuebatur ab omnibus, amabatur a paucis, ne dicam a nemine », écrit Érasme de Wolsey (Lettre MCLI des *Epistolae*.)

144. Hall, *Chronicle*, p. 764. Cf. Froude, *op. cit.*, chap. III.

145. Chapuis écrit, le 6 février 1530 (*Letters and Papers*, IV, 6199 ; cf. 6050), que le roi ne désirait pas que le Parlement jugeât le cas du cardinal, de crainte qu'il ne pût lui faire grâce. — Les « articuli pardonationis R^mi Patris Thomae cardinalis » sont du 12 février 1530 (Collier, *op. cit.*, t. IX, p. 83).

Thomas Cromwell se montra jusqu'à la fin attaché à son ancien maître. C'est en lui et en Gardiner seuls que Wolsey, abandonné de tous, garde quelque confiance en sa détresse, et pour obtenir ce qui lui est nécessaire, il s'adresse à eux. (Ellis, *Original Letters*, série I, t. II, p. 1-16).

146. Anne et ses parents se réjouiront de la mort de Wolsey. Friedmann, *op. cit.*, t. I, p. 145.

147. A Southwell, Wolsey apprit, à son grand chagrin, que le roi avait résolu de supprimer son collège d'Ipswich. Les bâtiments de celui d'Oxford étaient si avancés qu'ils furent achevés, quoique sur un plan plus modeste. Ce collège, à la mort de Wolsey, s'appela « King Henry VIII's College ». C'est aujourd'hui Christ Church, le plus beau collège d'Oxford. Wolsey avait obtenu des bulles pour dissoudre certains petits monastères et en appliquer les revenus aux fondations de ces collèges.

148. La portée de ses conversations avec l'ambassadeur de

France avait été fort exagérée (Cf *Letters and Papers*, IV, 6018, 6199, 6273, 6.738. On lui reprocha aussi d'avoir correspondu avec Chapuis, l'ambassadeur impérial.

149. Il avait déjà écrit plusieurs fois à Gardiner (Ellis, *op. cit.*, série I, t. II, p. 7-13) qu'il était très souffrant « cum prostratione appetitus et continuo insomnius », qu'il ne pouvait vivre longtemps.

150. « C'est à Leicester que mourut le cardinal, raconte N. Harpsfield (Bémont, *op. cit.*, p. 51 et 103). Là, après s'être confessé, avoir reçu avec une grande piété l'extrême-onction et le viatique, il fit ses adieux à ceux qui l'entouraient et les pria de saluer le roi de sa part. Ses derniers mots furent : « Il faut mieux « mettre son espoir en Dieu que dans les princes. » puis il s'endormit la veille de la Saint André. »

Le somptueux tombeau de Wolsey, édifié par Pietro Torrigiano dans la Wolsey Chapel, dépendance de Saint-George de Windsor. Henri VIII le confisqua ; et dans le dessein de se l'approprier, il fit enlever la statue du cardinal, couché, les pieds sur un griffon ; Bernardo da Rovezzano le transforma et lui enleva de sa grâce, en voulant davantage l'enrichir. Cf. André Michel, *Histoire de l'Art*, t. V, part. 4, p. 370 et suiv.

151. Burnet, *op. cit.*, IV, 67. Souvent Wolsey avait répété à Campeggio « si hoc non fiat actum esse de auctoritate Sedis Apostolicae in hoc regno ». (Ehses, *op. cit.*, p. 50.) « Je ne puis y penser, avait-il écrit à ses agents à Rome, et me boucher les yeux, car je vois la ruine, la subversion de toute autorité du Siège Apostolique ; vous voyez dans quel périlleux temps nous vivons. Si le pape considère la gravité de la cause et combien en dépend la sûreté de la nation, il verra que cette façon d'agir poussera le roi à prendre des mesures qui seront injurieuses au Saint-Siège et que fréquemment on lui insinue. » *Letters and Papers*, IV, 4897. Ehses, *op. cit.*, p. 69.

152. Parmi ceux qui insinuèrent ces mesures au roi, outre les parents d'Anne, il y eut Thomas Cromwell, qui avait été au service de Wolsey, et Thomas Cranmer. *Cranmer's Works*, édit. de la Parker Society, 1844-1846, t. II, p. 327. *Letters and Papers*, II, 303. Dès novembre 1529, Cromwell aurait conseillé à Henri d'abolir la juridiction papale en Angleterre. Cf. J. Gairdner, *Church History*, p. 104.

153. « La deliberation de ceulx de decza est de tenir cest yver le Parlement, c'est comme vous diriez les Estats, et puys faire, de leur puyssance absolue, en deffault d'administration et ouverture de justice du costé de nostre Saint Pere, le divorce encommencé. » Le Grand, *op. cit.*, t. III, p. 342.

154. Strype, *Memorials of Crammer*, édit. 1848, t. I, p. 6 et suiv. *Narratives of the Reformation*, p. 241. Dean Hook, *Lives of the Archbishops of Canterbury*, VI, 439. Dès 1527, avant qu'on eût recouru à Rome, R. Wakfield, l'hébraïsant, nommé en récompense professeur d'hébreu à Oxford, avait suggéré la même idée, d'après la lettre publiée au temps de Henri VIII (Blunt (*op. cit.*, I, 130). Il aurait été acheté. Cf. Dodd, *op. cit.*, édit. 1737 I, 224.

155. Quelques jours plus tard (23 août), le roi en parle à du Bellay, montrant « désirer fort que je feisse ung tour jusques de là, pour secretement faire veoir, par les plus scavans du royaulme, la matiere de ce divorce, où ils sont autant fondez que jamais, et la debattre avec eulx, leur communiquant les raisons de partie adverse pour en tirer d'eulx quelque bon advis et raison ». Le Grand, *op. cit.*; t. III, p. 339.

156. *Letters and Papers*, IV, 2684. — En même temps on obtenait de Rome une série de délais, pour le jugement de la cause. Ehses, *op. cit.*, p. 158 et nos 83, 84.

157. Sur la façon dont agit R. Pole, voir chapitre v, p. 156.

A Cambridge, dont ils étaient anciens élèves, Gardiner et Fox s'entendirent avec le vice-chancelier pour exclure un ou deux opposants du conseil de l'Université. (Voir la lettre de Gardiner et Fox dans Burnet, édit. Pocock, t. IV, p. 130 et suiv., reproduite par Blunt, *op. cit.*, p. 164 et suiv., Froude, *op. cit.*, chap. III; voir aussi les documents extraits du registre du vice-chancelier, W. Buckmaster, par Burnet, *op. cit.*, édit. Pocock; t. VI, p. 28-36.) — A Oxford, quelques menaces du roi firent donner, le 1 avril, un décret conforme à ses vœux. (Voir ses trois lettres à l'Université d'Oxford, dans Burnet, *op. cit.*, édit. Pocock, t. VI, p. 36-41. Cf. Dodd, *op. cit.*, édit. 1737, p. 281; Blunt, *op. cit.*, t. I, p. 170-174; Froude, *op. cit.*, chap III, édit. Everyman, I, 168 et suiv.) Ce décret se trouve dans Collier, *op. cit.*, IX, 85. L'opinion avait été préparée par le livre que Cranmer avait écrit à la requête du comte de Wiltshire, père d'Anne Boleyn. Cf. Pollard, *Th. Cranmer*, p. 42; Le Grand, *op. cit.*, p. 170-174.

158. Il fit visite à Giberti et a Caraffa, le futur Paul IV. Ehses, *op. cit.*, p. 267. — Voir sa lettre de Venise, 1er juillet 1530, sur l'opinion des théologiens qu'il a consultés, sur la sentence obtenue de l'Université de Padoue, dans Burnet, *op. cit.*, IV, 134. A Venise, le rejoignit Cranmer, qui accompagnait le comte de Wiltshire, père d'Anne Boleyn, Stokesley et le futur archevêque d'York, dans leur ambassade près du pape et de l'empereur a Bologne.

La décision de l'Université de Bologne est du 10 juin 1530.

159. Cf. Friedmann, *op. cit.*, I, 114 : *Venetian Calendar*, IV, 1251. « Non desunt qui asserant magnam pecuniae quantitatem in Italiam a te transmissam ad alliciendos, quin potius corrumpendos scribentes, quod tamen nobis nullo modo persuadere possumus. » (Projet de réponse de Clément VII a la lettre de Henri VIII du 6 décembre 1530, rédigé par le cardinal d'Ancône, Pietro, de Accoli. Ehses, *op. cit.*, n° 96, p. 172.)

En mai 1532, Henri VIII, plus qu'à moitié brouillé avec Rome, se donnera la peine d'écrire au college des cardinaux afin d'obtenir pour Ghinucci le chapeau : « Cela nous tient beaucoup à cœur et c'est avec la plus vive instance que nous le recommandons à vos Éminences. » (Collier, *op. cit.*, t. IX, p. 101.) — Sur R. Croke, précepteur du duc de Richmond, voir Wood, *op. cit.*, I, 85 sq.

160. Cf. *Letters and Papers*, IV, 2903.

161. Ehses, *op. cit.*, p. 181.

162. *Letters and Papers*, IV, 6332, 6448, 6491, 6632, 6636. Dodd, *op. cit.*, partie Ire, liv. 3, art. 3 : « Records of the divorce », édit. de 1737, p. 281-286. *The determinations of the most famous and most excellent Universities*, l'œuvre d'Edward Foxe, le futur évêque d'Hereford, écrite en collaboration avec l'évêque de Londres, Stokesley, et Nicolas de Burgo, fut remaniée et augmentée par Cranmer, qui la publia à Londres, en 1531. On en trouve le résumé, quoique dans un ordre autre que celui de l'original, dans Rymer, *op. cit.*, t. XIV, p. 390 et suiv. ; Burnet, *op. cit.*, t. IV, p. 136 et suiv.

« Le roy François premier, raconte Le Grand (*op. cit.*, t. I, p. 175 et suiv.) ne pouvoit retirer ses enfans qui étoient toujours en otage sans faire de grands emprunts, et il n'y avoit que le roy d'Angleterre qui pust luy prêter des sommes si considérables, outre qu'il avoit entre les mains une fleur de lys de diamans », que François Ier « s'étoit obligé de retirer », s'engageant en outre

à « lui payer encore cinq cens mille écus ». Henri rendit la fleur de lys, sans exiger les 500.000 écus, et prêta encore « quatre cens mille écus pour fournir la somme de deux millions d'écus au soleil que le roy devoit payer en délivrant ses enfants. Cette générosité de Henry mettoit la France dans l'obligation de faire beaucoup de choses pour luy ». Or « ce prince n'avoit rien plus à cœur que la dissolution de son mariage ». François Ier recommanda aux Facultés de théologie de son royaume son « très cher et tres amé frere, cousin, compere et perpetuel allié le roy d'Angleterre » qui se trouvait « en grand scrupule de conscience pour avoir épousé celle qu'il craint ne pouvoir tenir pour sa femme légitime ». (Le Grand, *op. cit.*, t. III, p. 507.)

Voir la façon dont fut obtenue la décision des Universités françaises, dans Le Grand, *op. cit.*, t. I, p. 177-186. Cf. lettre de François Ier à la Sorbonne, 7 juin 1530 et celle de R. Pole et Henri VIII, 7 juillet de la même année, que cite Froude, en son chapitre III du *Reign of Henry VIII*. Sur cette intrigue confuse du divorce en Sorbonne, consulter le Livre II de la thèse : *Guillaume du Bellay, seigneur de Langey*, 1491-1543, Paris, 1904, de V.-L. Bourrilly, où l'on trouvera toutes les références désirables.

Il n'y eut guère qu'Orléans et Toulouse a se prononcer nettement pour Henri. Contre la déclaration de la Sorbonne (Rymer, *Foedera*, VI, p. 155, 156, 157), quarante-trois docteurs protestèrent ; mais elle ne put être retirée, les registres ayant été emportés par l'évêque de Senlis. Angers, avec Poitiers, s'était d'abord prononcé contre le roi d'Angleterre (Le Grand, *op. cit.*, t. III, p. 508), mais revint sur sa décision. Il est vrai qu' « excepté les jurisconsultes de Bourges, écrit l'abbé Raynal (*Histoire du divorce de Henri VIII, roi d'Angleterre et de Catherine d'Aragon*, Amsterdam, 1773, p. 136-137), personne ne fut favorable à Catherine ; mais nous croyons qu'on doit regarder comme ses partisans tous les corps savans du royaume qui ne lui furent pas contraires. En effet, dans le projet qui avoit été formé d'intimider ou de convaincre le pape par des autorités, il n'étoit pas possible d'en avoir ni de trop fortes, ni en trop grand nombre. Cette réflexion, qui ne pouvoit pas échapper aux agens de Henri, dut les porter à ne rien négliger pour s'en procurer. La satisfaction qu'on témoigna de la conduite qu'ils tinrent dans cette occasion prouve qu'ils firent ce qu'ils devoient faire, et que le silence de la plupart des Universités

du royaume ne fut qu'une suite de l'impossibilité qu'on trouva à les faire expliquer comme on le souhaitoit. Une fermeté si rare est d'autant plus décisive qu'on n'étoit pas scrupuleux sur le choix des moyens qui pouvoient surmonter les difficultés ».

Henri « ne put trouver personne dans toute l'Allemagne qui voulut écrire pour luy. Les Luthériens furent même plus fermes en cette occasion que les catholiques. Melanchton luy fit response qu'il croyoit et avoit toujours cru que l'on pouvoit donner de pareilles dispenses. Cochlée, qui a été un des plus grands adversaires qu'ayent eu les Luthériens, est sur cela d'accord avec eux et dit en plus d'un endroit qu'on lui a offert de grandes sommes, s'il vouloit obliger quelque Université d'Allemagne à donner une conclusion favorable à Henry ». (Le Grand, *op. cit.*, t. I, p. 187, 188.) Sur les raisons pour Henri et surtout en faveur de Catherine, voir *ibid.*, t. I, p. 189-201.

Les Anglicans n'attachent eux-mêmes aucune importance à la décision des Universités, obtenue, comme ils le reconnaissent, par des moyens moins qu'honnêtes, et ils jugent néfaste pour le développement de la Réforme en Angleterre l'influence des opinions étrangères qui durant un demi-siècle prévalut. Cf. Blunt, *op. cit.*, t. I, p. 161, 162.

163. Blunt, *op. cit.*, t. I, p. 174.

164. On ne met nullement en doute alors le pouvoir de dispenser, dans le cas dont il est question : les arguments pour l'annulation du mariage ne reposent que sur des défauts canoniques qui rendraient la dispense nulle, subreptice. Un des principaux arguments était la protestation du roi, la veille du jour où le mariage aurait dû avoir lieu. La question était de savoir si elle annulait la dispense, « quia tunc nulli dubium quod matrimonium inde secutum fuit et est nullum ». C'est pourquoi les ambassadeurs anglais réclamèrent avec insistance une décrétale déclarant qu'en droit on peut renoncer à une dispense, laquelle est rendue nulle par la renonciation. Ehses *op. cit.*, n° 19 ; Bourrilly, *op. cit.*, t. I, p. 141 et 142). On objectait en effet que la reine, n'ayant pas renoncé au mariage, la dispense était revalidée par le contrat subséquent (Bourrilly, *op. cit.*, t. I, p. 141).

165. Ehses, *op. cit.*, p. 239. D'après cette école, le texte du Deutéronome conseillant au frère d'un défunt mort sans enfant

d'épouser sa belle-sœur, énonçait une dispense de droit divin et non humain et qui ne regardait que l'ancienne loi, de même que le divorce accordé en certaines circonstances au peuple hébreu *ad duritiam cordis*. Dès décembre 1527, dans la première lettre à son agent en cour de Rome (Burnet, *op. cit.*, t. IV, p. 21), Wolsey dit : « A variis multisque ex his doctoribus asseritur quod papa non potest dispensare in primo gradu affinitatis, tanquam ex jure divino, moraliter, naturaliterque prohibito. » Quand ses affaires commencent à prendre en Curie mauvaise tournure, Henri VIII écrit à Gardiner et Brian (6 avril 1529, Burnet, *op. cit.*, t. IV, p. 117) que « plus d'un notable et excellent théologien incline à soutenir *quod pontifex ex jure divino non potest dispensare* ». Les adversaires répondaient à ceci par de nombreuses raisons. (Voir dans Ehses, *op. cit.*, p. 240, l'opinion de Félix de Prato, Ermite Augustin, qui, juif converti, connaissait admirablement le texte hébreu de la Bible.)

Le roi discute lui-même, à diverses reprises et de longues heures, la question *An papa possit dispensare cum jure divino*, etc., avec le chancelier de Cambridge, qu'il a fait venir à Windsor. (Voir la lettre de celui-ci dans Blunt, *op. cit.*, t. I, p. 168-169). Et quand il a obtenu de cette Université ce qu'il désire, il demande par trois fois à celle d'Oxford, dont il appelle les opposants « la jeunesse » factieuse, d'affirmer comme Cambridge « prohibitionem esse divini et naturalis juris ne frater uxorem fratris etiam mortui sine liberis ducat uxorem » (*Ibid.*, t. I, p. 170 et suiv.).

Dès octobre 1529, Clément VII s'était ému de l'opinion de la nouvelle école ; et il écrivit à Henri VIII qu'elle était contredite par une décision d'un de ses prédécesseurs (il nomme Innocent IV au lieu d'Innocent III ; cf. Rinaldi, *ad ann.* 1212, n° 38, 1243, n^os^ 33-34, 1245, n° 91 ; Voigt, *Gesch. Preussens*, *II*, 615), qui établit que la défense d'épouser la veuve de son frère est de droit positif et par suite soumise au droit de dispense des papes (Clément VII à Henri VIII, 7 octobre 1529. Theiner, *op. cit.*, p. 566, n° 1008). L'interprétation du droit divin, ajoute-t-il, appartient au pape : « Quia causa hujusmodi in qua de interpretatione juris divini et potestate S^mi^ Pontificis tractatur ad nos procul dubio pertinere dignoscitur (Ehses, *op. cit.*, p. 174). C'est lui qui demanda l'avis de Félix de Prato, ainsi que de plusieurs autres théologiens (Ehses, *op. cit.*, p. 180, 240). Cf. p. 39 et n. 175.

166. Burnet, *op. cit.*, t. IV, p. 169-174. Cette lettre, non datée, ne saurait être postérieure à l'été de 1530 ; elle fait en effet la décision des Universités de Padoue, Ferrare et Toulouse, qui fut portée de juillet à septembre 1530. Ce qui fait croire que les envoyés anglais ne la remirent point à Clément VII, c'est que celui-ci n'y répondit point. Burnet la donne comme « la dernière lettre du roi au pape ».

167. Herbert, *op. cit.*, p. 141 ; Rymer, *Fœdera*, t. XIV, p. 405 ; Collier, *op. cit.*, t. IX, p. 86-89 ; Pocock, *op. cit.*, t. I, p. 429 ; Blunt, *op. cit.*, t. I, p. 156. Il semble bien qu'un des remèdes extrêmes dont il est parlé soit le concile général auquel Henri en appellerait. Cf. Propositions soumises au Conseil en décembre 1533, dans Collier, *op. cit.*, t. IX, p. 134.

168. Collier, *op. cit.*, t. IX, p. 89-93. Dodd, *op. cit.*, édit. de 1737, t. I, p. 290.

169. Dès 1529, il estimait que Campeggio ne pouvait prononcer la sentence que contre le roi (Campeggio à Salviati, 21 juin 1529, Ehses, *op. cit.*, p. 108).

170. L'avis de Cajetan du 13 mars 1530 est en partie dans Rinaldi, *op. cit.*, *ad ann.* 1530, nos 193-201. De nouveau consulté, et par Henri VIII lui-même, le cardinal répondit dans le même sens (Rinaldi, *ad ann.* 1534, nos 1 et 2. Cf. Burnet, *op. cit.*, t. I, p. 104 ; t. III, p. 57.)

L'avis d'Aléandre qui se trouve aux Archives Vaticanes (*Arma.*, XI, 38, fo 173-194) semble moins de lui que de quelqu'un à son service, comme l'indique le latin du texte.

171. « S. Mta non solum aegre sed aegerimme tulit hoc et che gli pare sia in sugillatione honoris sui et in desperatione della regina » (Campeggio à J. Salviati, 26 juin 1530. Ehses, *op. cit.*, no 84, p. 151). L'empereur ne cesse d'insister directement ou par ses ambassadeurs en 1530, 1531 et 1532 (*Ibid.*, nos 83, 93, 110, 114, 116, 128, 140, 197, 199. Cf. Relation de Nicolò Tiepolo ambassadeur près Charles Quint, 1532. Alberi, *op. cit.*, série I, t. I, p. 83-84.) Ferdinand, le futur empereur, joindra ses prières à celles de Charles-Quint (Theiner, *op. cit.*, no 1037, p. 603 ; cf. no 1041, p. 605. Friedensburg, *Nuntiaturberichte aus Deutschland*, 1533-1559, t. I, p. 85, 107, 214).

172. « Li risposi [al Imperatore] che S. Sta tutto facea per il

meglio, acciochè il tempo maturasse la cosa, et che già si vedea che la emule decresca di authorità... sperando che la benignità et prudentia maturi questa durezza col tempo. » (Aléandre à Sanga et à J. Salviati, Bruxelles, 14 et 19 novembre 1531. Ehses, *op. cit.*, n° 114).

173. « Dio sa che... sempre si potea far sententia, ma poi fatta se nascerà scandalo, non si puo così remediare. » (Aléandre à Sanga, Bruxelles, 14 novembre 1531. Ehses, *op. cit.*, n° 114. Cf. *ibid.*, n° 100.) Aussi charge-t-il Campeggio et Aléandre de remontrer à l'empereur les inconvénients d'une décision trop rapide et de le faire patienter (Salviati à Campeggio, 25 octobre 1530 et 9 juin 1531 ; Ehses, *op. cit.*, n^{os} 93, 100. Campeggio à Salviati, Bruxelles, 15 et 26 juillet 1531 ; *ibid.*, n^{os} 102, 103. Aléandre à Sanga et à Salviati, 14 et 19 novembre 1531 ; *ibid.*, n° 114) ; et il accorde au roi délais sur délais (Ehses, *op. cit.*, p. 158, 192, 193, 207, 209, n^{os} 76 et 92).

174. Bref du 7 mars 1530. Le Grand, *op. cit.*, t. III, p. 446-453. Dodd, *op. cit.*, partie I^{re}, liv. 3, art. 3 : « Records of the divorce ». *Letters and Papers*, IV, 6256. Henri devait reprendre Catherine, tant que ne serait pas tranchée la cause.

175. Le Grand, *op. cit.*, III, 531-540. Rinaldi, *op. cit.*, *ad ann.* 1531, n^{os} 78 et 80. Pocock, *op. cit.*, II, 109. *Letters and Papers*, V, 27. Dans le consistoire du 23 décembre 1530 (Ehses, *op. cit.*, p. 206), il avait été défendu à l'archevêque de Cantorbéry de connaître de la cause. — Les Universités avaient déjà émis leur opinion.

Le 21 mai 1530, Clément VII avait défendu, sous peine d'excommunication, à tout juge ecclésiastique, à tout docteur, à tout avocat ou notaire de prendre partie en parole ou par écrit dans l'affaire du divorce (Theiner, *op. cit.*, p. 592, n° 1017. *Letters and Papers*, IV, n° 6279). Mais sur la réclamation des envoyés anglais (Ehses, *op. cit.*, n° 82), il déclara par un nouveau bref du 4 août suivant (Theiner, *op cit.*, p. 592, n° 1018), que la défense atteignait seulement ceux qui se prononçaient en cette cause, gagnés par la faveur ou l'argent (cf. le projet de réponse à la lettre de Henri VIII du 6 décembre 1530. Ehses, *op. cit.*, p. 172). Ce n'est qu'en janvier 1531 qu'une bulle interdit aux Universités de se prononcer dans l'affaire du divorce. Dodd, *op. cit.*, partie I^{re}, liv. 3, art. 3 : « Records of the divorce ».

Ces bulles ou brefs ne furent point publiés en Angleterre. Le Parlement, en 1530 (12 septembre), s'appuyant sur les « Statutes of Provisors », en avait défendu la publication (*Letters and Papers*, IV, 6615, V, 45 ; et Norfolk rappela au nonce les pénalités attachées à l'importation de bulles, sans le consentement du roi).

Les défenses pontificales ont toujours pour but de prévenir un nouveau mariage de Henri VIII et elles suivent, au lieu de précéder, quelque tentative du roi pour se passer de Rome.

176. Salviati à Campeggio, 21 octobre 1530. Ehses, *op. cit.*, n° 92.

177. D'abord il essaya de gagner l'empereur ; et dans ce but, il lui envoya, lors de son couronnement à Bologne par Clément VII (mars 1530), une ambassade composée des Drs Edward Lee, John Stokesley, Edward Carne, Cranmer et du comte de Wiltshire, père d'Anne Boleyn ; cette ambassade n'eut aucun succès. Cf. Friedmann, *op. cit.*, t. I, p. 121 et suiv. Voir sur l'entrevue de Bologne, l'article d'Ehses, dans *Römische Quartalschrift*, 1891, p. 299 et suiv.)

Puis, quand la procédure fut sur le point de commencer, il tenta de fléchir Catherine. Le 31 mai 1531, une députation (composée de Lords, d'évêques et de docteurs (Cromwell en faisait partie) vint représenter à la reine le grand mécontentement que ressentait le roi de sa citation en cour de Rome — incompatible avec son rang et sa dignité — et ils la prièrent de retirer sa plainte. Mais elle resta inébranlable. A partir de ce moment Henri qui la voyait encore tous les trois jours, ne la voulut plus revoir, ce qui fut le triomphe d'Anne Boleyn. Cf. Friedmann, *op. cit.*, t. I, p. 165 et suiv.).

178. Rymer, *Foedera*, t. XIV, p. 416 et suiv. — Froude, dans son chapitre v : « Marriage of Henry and Boleyn » (*The reign of Henry VIII*), donne deux lettres *a*) de François Ier au pape (10 janvier 1532) et (*b*) du cardinal de Lorraine à un autre cardinal résidant à Rome (8 janvier 1532), tirées l'une et l'autre de la Bibliothèque nationale, où François Ier et Lorraine insistent pour que la cause soit jugée en Angleterre et non à Rome, selon le vœu du roi.

179. Cf. Ehses, *op. cit.*, nos 92 et 100.

180. Campeggio à Salviati, Bruxelles, 16 et 26 juillet 1531. Ehses, *op. cit.*, nos 102, 103. — Dès 1530, Burgio avait eu cette idée

(Campeggio à Salviati, Cologne, 20 décembre 1530. Ehses, *op. cit.*, n° 97), que Rome ne repoussa point : on songea à Cambrai (Salviati à Campeggio, 9 juin 1531. *Ibid.*, n°s 102, 103).

181. Theiner, *op. cit.*, t. II, p. 599, n° 1031. Pocock, *op. cit.*, t. II, p. 148.

182. Voir le chapitre III. — Dès 1531, l'ambassadeur Falier (Albèri, série 1, t. III, p. 25, 26) écrit que le roi est assez mal avec le pape pour n'en avoir pu obtenir le divorce, auquel il tient absolument, parce qu'il n'a pu avoir d'héritier mâle de la reine et qu'il veut épouser sa favorite (ce qu'il fera certainement : et déjà l'on parle ouvertement de se séparer de l'Église romaine.

183. Voir leurs lettres, dans Burnet, *op. cit.*, IV, 174-189, et Lemon, *State Papers*, t. VII, p. 352, 362, et une lettre du roi, *ibid.*, p. 350.

Martin du Bellay, en ses Mémoires (édit. 1569, fol. 99 v°-100, 101 v°), raconte : « Le roy d'Angleterre feit au roy son frère grandes plaintes et doleances du tort qu'il maintenoit luy estre faict par le pape sur la matiere de son divorce, et mesmement qu'il vouloit le contraindre ou d'aller en personne à Rome, ou d'y envoyer homme avec procuration expresse pour couster à droict. Chose que ledit roy maintenoit estre contre toute disposition de droit, sans aucun exemple du temps passé, mais au contraire que toutes les fois que pareils cas estoient avenus entre princes souverains, on leur avoit envoyé juges sur les lieux... — Fut outre plus apposé aux instructions desdits cardinaux [de Tournon et de Grammont] que là où ils trouveroient nostre sainct père en bonne disposition de modérer les choses, et principallement envers le roy d'Angleterre, ils luy missent en avant comme par avis qu'il feit une entrevenue avecques le roy très chrestien a Nice ou en Avignon,... et que le dit seigneur moyenneroit envers le roy son frère, pour s'y trouver pareillement, en laquelle veue se pourroient toutes choses rabiller par bon et honneste moyen..., avant que... les choses fussent plus avant aigries .. Aussi leur fut expressément ordonné de faire cependant toute extrême instance envers ledit sainct Père de vouloir donner au roy d'Angleterre juges en ses païs. »

184. (Ehses, *op. cit.*, n°s 124, 126, 127, 128.) De son côté, Henri VIII, pour qu'on ne le déclarât pas contumace, avait envoyé

à Rome un *excusator*, le Dr Crome, qui durant deux années affirma la suffisance de ses pouvoirs. C'est à cette occasion que le roi écrivit au pape sa dernière lettre (28 février 1532. *Ibid.*, nº 123 : il se plaint que le Dr Crome ne soit pas admis comme son *excusator*, et il prie Clément de trancher la cause en sa faveur.

185. Relation de l'entrevue de Boulogne, dans Camusat, *Meslanges historiques*, 1390-1580, Troyes, 1619, t. II. Cf. Hamy, *Entrevue de François Ier avec Henri VIII à Boulogne*, 1532, Paris, 1898. Henri VIII avait fait inviter Anne Boleyn à l'entrevue de Boulogne, par le roi de France. « Je sçay veritablement et de bon lieu que le plus grant plaisir que le roy pourroit faire au roy son frère et à Madame Anne, c'est que ledit Seigneur m'escripve que je requiere le roy sondit frere qu'il veuille mener ladicte dame Anne avec luy à Callais, pour la veoir et pour la festoyer » J. du Bellay à Montmorency, 22 juillet 1532. Le Grand, *op. cit.*, t. III, p. 555.) Deux mois plus tard, le cardinal de Givry, évêque de Langres et ami de J. du Bellay, venait en Angleterre, où il resta du 1er au 11 septembre pour régler les différents points de l'entrevue. Cf. Hamy, *op. cit.*; et L.-E. Marcel, *Le cardinal de Givry*, 1926, p. 245 et suiv., d'après les dépêches de l'ambassadeur vénitien Carlo Capello (*Venetian Papers*, t. IV) et les *Diarii* de Sanuto (t. V).

186. Jusqu'ici, bien que séparés en fait depuis six ou sept ans, ils avaient vécu sous le même toit. En juin 1531, Henri avait tenté, mais en vain, de faire retirer à Catherine son appel au pape en lui envoyant quelques Lords du Conseil, qui lui présentèrent la décision des Universités. Le 14 juillet, il quitta brusquement Windsor; et Catherine se retira à More (Hertfordshire), dans un château des archevêques d'York, puis à Ampthill (Bedforshire), où le roi possédait un manoir : c'est là qu'elle devait passer la plus grande partie du temps qui lui restait à vivre.

187. Exactement marquis. (*Letters and Papers*, V, p. 522, 585. Cf. Pollard, *Henry VIII*, p. 294). Elle reçut une dotation de 1.000 livres sterling et des bijoux dérobés au coffret de la reine. *Letters and Papers*, V, p. 585. Cf. *Friedmann*, *op. cit.*, t. I, p. 186 et suiv.

188. On ne sait pas qui fit le mariage. On a dit que c'était Roland Lee, le futur évêque de Lichfield (cf. Blunt, *op. cit.*, t. I,

p. 182). Cranmer nia toujours que ce fut lui, et déclara ne l'avoir appris que quatorze jours plus tard. (*Cranmer's Works*, t. II, p. 246. Cf. Ellis, *Original Letters*, série 1, t. II, p. 33-34 ; Pollard, *Thomas Cranmer*, p. 60, n. 1). Hall et Holinshed, pour l'honneur d'Anne, ont antidaté le mariage en le reportant au 14 novembre 1532.

Henri VIII écrit à Rochford que François Ier lui avait conseillé « de ne dilayer ne protracter le temps plus longuement, mais en toute celerite proceder effectuellement à laccomplissement et consummation de nostre marriage » (Froude, *The reign of Henry VIII*, édit. Everyman, Londres, 1908, p. 242, n. 2, d'après les *State Papers*, t. VII, p. 428-429.

Sur le mariage d'Anne Boleyn, voir le chapitre v de Friedmann, *op. cit.*, p. 185.

189. Bref du 23 décembre 1532. Le Grand, *op. cit.*, t. III, p. 588. Dodd, *op. cit.*, édition de 1737, t. I, p. 288. Pocock, *Records of the Reformation*, t. II, p. 378. Voir la lettre de Charles-Quint à sa sœur Marie, dans Lanz, *Korrespondenz Karls*, V, t. II, p. 22, et la déclaration de Henri VIII à la nouvelle du bref, dans *Letters and Papers*, VII, 421.

Le nonce avertit Henri que le bref ne serait pas publié s'il consentait à laisser le procès se poursuivre en cour de Rome et à éviter, durant ce temps, tout scandale. C'est sur le refus du roi qu'il fut daté du 23 décembre, affiché à Rome et dans les Pays-Bas.

190. Henri y songeait depuis longtemps, puisque Salviati écrit à Campeggio le 21 octobre 1530 (Ehses, *op. cit.*, n° 92) que le roi, se défiant du jugement de la Rote, voudrait que la cause fût soumise à l'archevêque de Cantorbéry ou à son Conseil. Aussi dans le consistoire du 23 décembre 1530 (Ehses, *op. cit.*, p. 206), les procureurs de la reine insistèrent-ils « ut inhiberetur specialiter per breve Sis S. primati archiepiscopo Cantuariensi ipsius regni Angliae quod nullo facto se immisceret dictae causae » ; et le bref du 10 janvier suivant (Le Grand, *op. cit.*, III, 536) interdisait en effet à l'archevêque de Cantorbery de connaître de la cause. Cf. p. 39 et n. 175.

191. Sur les derniers jours de Warham, voir le récit de Harpsfield, dans Ch. Bémont, *op. cit.*, p. 53 et suiv., 105 et suiv. « Bien des gens, ajoute Harpsfield, ont cru qu'il avait le don de prophétie, car

plus de vingt ans auparavant, en pleine paix, il disait qu'une tempête était prochaine, telle qu'on n'en avait pas encore vu en Angleterre depuis la naissance du Christ, et qu'on n'en verrait point jusqu'à la venue de l'Antéchrist. A son neveu W. Wahram il prédit que, si après sa mort, on lui donnait un successeur appelé Thomas, il faudrait s'en éloigner comme du fils aîné de Satan, qu'il apporterait à l'Église autant de calamité et de honte que saint Thomas lui avait attiré de gloire par son martyre. (Cf. Wood, *op. cit.*, 1691, I, 572.

192. Il avait accompagné le père d'Anne Boleyn en Italie, et dans son livre, il soutenait que nul, de droit divin, ne peut épouser la veuve de son frère, et que le pape ne peut dispenser d'un tel empêchement. Strype, *Memorials of Cranmer*, édit. 1848, t. I, p. 17). Ce livre sur le divorce de 91 pages in-4°, contient douze articles suivis du développement des preuves. L'original offert au roi par Cranmer se trouve au British Museum (Cotton. Vesp. B. V.), et Burnet (*op. cit.*, t. IV, p. 146) en a donné l'énoncé des articles.

193. Il remit même les droits de 10.000 marcs pour l'expédition des bulles, de crainte que le roi n'appliquât la loi sur les Annates de 1532.

Déjà il avait concédé les évêchés de Winchester et d'York à Gardiner et à Lee qui avaient été si activement mêlés à l'affaire du divorce, et quelque bénéfice à un neveu de Norfolk, âgé de quatre ou cinq ans (Ehses, *op. cit.*, n° 101).

Voir sur tout ceci Dean Hook, *Lives of the Archbishops of Canterbury*, t. II, p. 458-461.

194. *Letters and Papers*, VI, 1489.

195. *Letters and Papers*, VI, 296.

196. *Letters and Papers*, XII, II, 952.

197. *Letters and Papers*, VI, 89, 142.

198. Cf. *Letters and Papers*, V, 1579, VI, 296.

199. *Letters and Papers*, VI, 142, 160.

200. Cent dix-neuf ecclésiastiques présents en représentaient plus de deux cents autres par délégation : ce qui permit de faire passer dans la majorité les noms de personnages réputés hostiles au divorce, comme ceux des évêques de Norwich et de Chichester. Les procès-verbaux sont dans Pocock, *Records*, n° CCCXXVI. Cf. Friedmann, *op. cit.*, t. I, p. 224 et suiv.

201. *Letters and Papers*, VI, 276, 311, 317, 491.

202. Blunt, *op. cit.*, p. 184 et n. 8. Le texte est dans le tome I (p. 390) des *Letters and Papers*. Cranmer soumit deux demandes au roi, qui choisit la plus humiliante pour l'archevêque.

203. *Cranmer's Works*, II, 237.

Le nonce Burgio, par crainte de complication, n'avait pas osé signifier à Cranmer le bref du 5 janvier 1531 qui interdit, sous peine d'excommunication, à quiconque et surtout à l'archevêque de Cantorbéry de prononcer un jugement en l'espèce. Chapuis à Charles-Quint, 10 mai 1533. Cf. Friedmann, *op. cit.*, t. I, p. 235.

Pour répondre à l'objection que, durant la pendance de l'affaire en Curie, on ne la pouvait discuter, Stokesley lut le bref du 4 août 1530 (Theiner, *op. cit.*, n° 1017, p. 592), qui défendait de traiter la cause à ceux seulement qui seraient gagnés par la faveur ou l'argent, sans ajouter que celui du 5 janvier 1531 (Le Grand, III, 351) défendait à tout sujet anglais ecclésiastique ou laïc de se mêler de la question; et il conclut effrontément : « Summus Pontifex voluit unumquemque declarare mentem suam et opiniones suas in dicta causa libere et impune. » Cf. Friedmann, *op. cit.*, I, 224.

204. Blunt, *op. cit.*, t. I, p. 185. La lettre de Henri VIII à Cranmer, avril 1533, se trouve dans Collier, *op. cit.*, t. IX, p. 103.

205. Elle se trouvait exactement à Ampthill, à quatre milles de Dunstable.

206. Elle déclara que Cranmer n'était qu'une « ombre » et son tribunal une « moquerie », estimant, non sans fondement, que l'archevêque avait seulement pour but et charge de donner une forme légale aux intentions du roi, qui « est partie dans l'affaire ». Voir le rapport de l'archevêque d'York, Edward Lee, et de l'évêque de Durham, Tunstall, dans Collier, *op. cit.*, t. IX, p. 105.

207. Le texte de la sentence de Cranmer, publié par Lord Herbert (*op. cit.*, 375), Rymer (*op. cit.*, t. XIV, p. 468), Burnet (*op. cit.*, édit. Pocock, t. IV, p. 189), a été reproduit par Froude (*op. cit.*, chap. v, édit. Everyman, I, p. 275, n. 3).

Dans une lettre à l'archidiacre Hawkyns, qui l'avait remplacé comme ambassadeur près l'empereur et mourut en 1534, Cranmer raconte la façon dont il procéda contre Catherine. Strype, *Memorials of Archbishop Cranmer*, t. I, p. 325-326. Voir *Letters and*

Papers, II, 241, 244; VI, 332, 469, 470, 525; *Diario di Sanuto*, vol. LVII; Stone, *op. cit.*, p. 47, 55.

Quelques semaines plus tard, les Lords du Conseil remirent à Catherine la sentence de Cranmer; elle protesta contre le titre de princesse, qu'elle biffa de sa plume. L'original, publié dans les *Letters and Papers*, I, 397 et 402, se trouve dans le Cotton Ms., Otho X, fol. 99 du British Museum, affirmant que reine elle était et serait, tant que le pape n'aurait rien prononcé contre elle : « Je me sais la fidele femme du roi... et l'archevêque de Cantorbéry n'est pas dans cette cause un juge impartial. »

208. *Letters and Papers*, VII, 94.

209. Lettre de Cranmer à l'archidiacre Hawkyns, où l'archevêque raconte le couronnement. Strype, *Memorials of Cranmer*, édit. de l' « Ecclesiastical History Society », Oxford, 1848, t. I, p. 326-328; Ellis, *op. cit.*, II, 36-40. — La description de la cérémonie se trouve dans Camusat (*Meslanges historiques*, 2e série, p. 17 et suiv.), que suit Le Grand (*op. cit.*, t. I, p. 260 et suiv.), dans Pollard, *Tudor Tracts*, 1903, p. 10-28, *Letters and Papers*, VI, 561, 563, 584, 601. Voir le chapitre VI de Friedmann, *op. cit.*, t. I, p. 231-265. Ellis (*op. cit.*, série 1, t. II, p. 32) donne une des lettres adressées aux Lords pour leur signifier en quel appareil ils doivent assister au couronnement. — Le lendemain Cranmer remit à Anne Boleyn le sceptre d'or et la couronne d'Édouard le Confesseur.

« Trois courtes années plus tard, la reine Anne Boleyn quittera de nouveau la Tour de Londres, un matin d'été, non radieuse de beauté pour la joyeuse visite du couronnement, mais comme un pauvre fantôme errant, pour une triste et tragique visite, dont elle ne devra plus revenir. » Froude, *Henry VIII*, chap. V.

210. *Letters and Papers*, VI, 1089, 1111. Cf. Sanders, *op. cit.*, trad. franç., 1587, fol. 62 et suiv.; Fr. A. Mumby, *The Girlhood of Queen Elisabeth. A narrative in contemporary letters*, Londres, 1909, p. 2 et suiv. La première lettre tirée des *Harleian Manuscripts* que donne Mumby est d'Anne Boleyn, qui, le 7 septembre 1533, annonce à Lord Cobham la naissance de la princesse. Cranmer, qui la fait naître le 13 ou 14 septembre, en fut le parrain. Strype, *Memorials of Cranmer*, édit. Oxford, 1848, t. I, p. 337.

211. Diaire de Blaise de Cesena, dans Ehses, *op. cit.*, p. 228.

212. Ehses, *op. cit.*, n° 135. Le mariage avec Catherine, par la bulle, n'est pas déclaré valide, la cause étant toujours en suspens au tribunal de la Rote. L'excommunication frappe Henri pour avoir contracté un second mariage, alors que le procès du premier était pendant en cour de Rome (Ehses, *op. cit.*, p. 287). Sanders le premier (*op. cit.*, trad. franç., 1587, fol. 60 v° 61 v°) a publié cette bulle, et l'a prise pour la sentence définitive. Rinaldi le suit, la plaçant à cause de cela en 1534 (n° 4). Item Pocock, *Records*, II, 677. La sentence définitive déclarant valide le mariage de Catherine avec Henri VIII est du 23 mars 1534, et se trouve dans Foxe (*Acts and Monuments*, édit. Pratt, t. V, p. 657), dans Dodd (*op. cit.*, édit. 1737, p. 294), dans Laemmer (*Meletematum Rom. mantissa*, 203).

Comme François Ier demande, par l'intermédiaire du cardinal de Tournon, que le pape de nouveau « prolonge ladite suspension des censures, pour tout le mois d'octobre », Clément VII exprime « le bon espoir qu'il a que, par vostre prudence et bon moyen à cette prochaine entrevue, ladicte affaire d'Angleterre sera pour prendre quelque bonne determination, que Sa Saincteté, Sire, dit estre l'une des choses de ce monde qu'elle désire plus avec l'honneur de Dieu et vostre satisfaction » (Nicolas Raince, secrétaire de l'ambassade de Rome à François Ier, 26 septembre 1533. Le Grand, *op. cit.*, III, 570-571).

213. Voir le chapitre suivant.

214. Voir également le chapitre suivant.

L'ambassadeur vénitien Daniel Barbaro écrira en 1551 (Albèri, *op. cit.*, p. 243 et suiv.) : « Les Anglais sont dans l'erreur et pour la religion et la foi, et pour les cérémonies de l'Église, et pour l'obéissance au S. Pontife ; la cause de tant de maux est Henri VIII, père du présent roi... Henri, méprisant l'autorité du pape, divorça et aussitôt épousa Anne Boleyn, dame de la cour, dont il était épris... Sa rage contre le pape, à cause de la sentence portée contre lui dans l'affaire du divorce, et les mauvais conseils de Lord Cromwell qui alors était en grande faveur, le poussèrent à se faire déclarer par le Parlement chef suprême de l'Église ; les annates, les décimes, les dispenses furent attribuées au roi, et qui contredisait était decapité... Tous les désordres qui suivirent et suivent encore, tout est en punition du premier péché. »

En 1571, Pie V craint, que Sigismond II de Pologne († 1572) n'imite Henri VIII, pour divorcer et épouser une jeune dame de la cour. Afin de l'en détourner, il lui envoie le P. Lorenzo Magio, S. J., qui devait devenir le confesseur de l'empereur Rodolphe. Déjà il était question de faire déclarer nul par la Diète le premier mariage du roi avec la sœur de l'empereur Maximilien II (Turba, *Venetianische Depeschen vom Kaiserhofe*, Vienne, 1889-1895, t. III, p. 519 et suiv.)

215. Cf. Froude, *op. cit.*, chap. III, édit. Everyman, I, 155.

216. Chapuis à Charles-Quint, 1er avril 1536. Friedmann, *op. cit.*, t. I, p. 273, n. 1. — « L'Église d'Angleterre, confesse J.-H. Blunt (*op. cit.*, t. I, p. 197 et suiv.), devra toujours regarder Anne Boleyn, les yeux baissés, pleins de regret et de honte. Grâce à ses charmes, Henri fut amené à faire le pas décisif qui délivra d'un joug non catholique (*sic*) l'Église d'Angleterre ; mais qu'un tel résultat ait été obtenu par une telle influence, c'est un fait qui nous oblige à croire que le pays était coupable de lourdes fautes et que ces fautes le rendirent indigne d'un instrument meilleur pour atteindre un but aussi légitime. »

NOTES DU CHAPITRE III

1. « On ne sçait encores qui aura le sceau; je croy bien que les prestres n'y toucheront plus et que, à ce Parlement, il auront de terribles alarmes. » J. du Bellay à Montmorency, 22 octobre 1529. Le Grand, *op. cit.*, t. III, p. 378.

2. Cf. Pollard, *Henry VIII*, p. 277, le chapitre III de Froude : « The Parliament of 1529 » ; le chapitre XI : « The Reformation Parliament » de Fisher, dans le tome VII de la *Political History of England*.

3. Ces bills limitaient le casuel des évêques, défendaient, sauf en certains cas, la pluralité des bénéfices, prononçaient des peines contre les non-résidents, interdisaient l'acquisition de tanneries et de brasseries par les ecclésiastiques (*Letters and Papers*, IV, n° 6083). La Chambre Haute, grâce aux Lords ecclésiastiques, rejeta les projets de loi. Henri VIII proposa alors de s'en remettre à une délégation de seize membres choisis par moitié dans les deux Chambres. Les Lords députèrent quatre pairs ecclésiastiques et quatre pairs séculiers; ces derniers se rangèrent à l'avis des Communes et les bills passèrent (décembre 1529). *Statutes of the realm*, *21 Henry VIII*, cap. IV, V, VI, XIII Cf. Stubbs, *Lectures on Medieval and Modern History*, 1887, p. 317.

4. Les Communes blessées se plaignirent au roi, et l'évêque dut expliquer sa pensée.

5. Tant qu'il n'a pas en mains la décision des Universités en faveur du divorce, il est surtout préoccupé de prévenir toute sentence en cour de Rome. Il sollicite délais sur délais (voir p. 36 et suiv., n. 156, 177). Et pour les obtenir, il s'engage à ne rien innover en son royaume. Aussi, en 1530, le Parlement n'édicte-t-il aucune

loi en matière ecclésiastique ; mais le 12 septembre, en prévision des bulles dont Henri est menacé, il interdira la publication de tout ce qui serait contraire aux projets du roi. *Letters and Papers*, IV, 6615 ; V, 45.

6. Cromwell écrit à Wolsey le 21 octobre 1530 (à cette date Clément VII a refusé la pétition des nobles du royaume, cf. p. 38 : « Le Parlement est prorogé jusqu'au 6 janvier. Les prélats ne paraîtront point dans le *praemunire*. Un autre plan a été imaginé au lieu de celui-ci, comme votre Éminence l'apprendra plus tard » (*Letters and Papers*, IV, n° 6699). On revint, comme nous allons le voir, au projet premier du *praemunire*. Lors de l'ouverture du Parlement en novembre 1529, Henri VIII avait accordé à ses sujets un pardon général, en excluant toutefois les atteintes portées au statut du *praemunire*. (*Statutes of the Realm*, 21 Henry VIII, cap. 1.

Plus d'une fois, Henri avait menacé le pape de rupture : « La charge du Dr Stephen Gardiner est entre aultres choses de dire à nostre Sainct-Pere que, s'il ne faict procéder le cardinal Campège à ce divorce et s'en dépescher, le roy d'Angleterre se lèvera de son obéyssance, et qu'il le tienne pour tout certain. » (J. du Bellay, 25 janvier 1529. Bourrilly, *op. cit.*, t. I, p. 543. Le Grand, *op. cit.*, t. III, p. 295.)

7. Cette loi d'Édouard III (1353), qui entre autres choses déclarait trahison l'appel du pape contre le roi, avait été confirmée par Richard II (1393). Martin V, au sortir du Grand Schisme, protesta énergiquement contre elle et le *Statute of Provisors* (cf. chap. I, n. 7), dont elle n'était que le corollaire, sommant l'archevêque de Cantorbéry, H. Chichele, le roi mineur, Henri VI, et le Parlement (1426) (voir ces trois lettres dans Burnet, *op. cit.*, édit. Pocock, t. IV, p. 148-158, et les deux dernières dans Wilkins, *op. cit.*, III, 479, qui en contient d'autres sur le même sujet, *ibid.*, p. 480 et suiv., ainsi que Dodd, I, 267), de la révoquer, sous menace des peines les plus graves ; si elle ne fut point rapportée, elle tomba en désuétude, et ne semble jamais avoir eu grand effet. Cf. Burnet, *op. cit.*, édit. Pocock, t. I, p. 182-190. On la trouve dans Gee and Hardy, *op. cit.*, nos XXXV et XL, avec le second *Statute of Provisors* de 1390, n° XXXIX ; Dodd, I, 259-267, donne tout un ensemble de pièces relatives au *Praemunire* et au *Statute of Provisors*. Pour se prémunir contre elle, le clergé, peu auparavant (1529), avait demandé à Henri qu'il en fît établir par le Parlement les

limites, afin de n'être pas sujet à l'enfreindre à son insu (Collier, *op. cit.*, t. IX, p. 117. Voir aussi le « Statutum contra adnullatores judiciorum curiae regis », 27 Edward III, cap. 1).

Sur son caractere et sa portée, des appréciations contradictoires ont été émises. Sans créer une législation, ni une procédure nouvelle dans les rapports entre l'Angleterre et le Saint-Siège, elle mit au service de la couronne des armes redoutables, surtout à la suite des modifications apportées avec le temps au texte lui-même. — L'évêque de Winchester, Gardiner, qui était un juriste, déclare dans une lettre à Somerset du 14 octobre 1547 (Foxe, *op. cit.*, édit. Pratt, VI, 43; cf J.-A. Muller, *Stephen Gardiner*, p. 53), que sa raison n'avait jamais pu admettre la justice de la sentence portée contre Wolsey en vertu du *praemunire*, bien qu'elle fût conforme aux lois du royaume. Cf. l'article de W.-Th. Vaugh sur le grand statut de « Praemunire », dans l'*English Historical Review*, avril 1922; Froude, *op. cit.*, chap. IV, édition Everyman, t. I, pp. 178 et suiv.

8. Il avait protesté par la voix des archevêques de Cantorbery et d'York, représentant les deux provinces ecclesiastiques d'Angleterre (*Rotuli Parlementorum*, III, 264). Et par le serment qu'il prêtait au pape Pollard, *Henry VII*, n° 44), le primat d'Angleterre reconnaissait la non valeur du *praemunire* : « Et si talia a quibuscumque procurari novero vel tractari impediam hoc pro posse et quantocumque potero, commode significabo eidem domino nostro... regulas sanctorum patrum... observabo et faciam ab aliis observari. » — « Papatum Romanum et regalia S. Petri adjutor eis ero, ad retinendum et defendendum, salvo meo ordine, contra omnem hominem. » (Serment prêté par Cranmer à sa consécration. (Strype, *Memorials of Cranmer*, édit. Oxford, 1848, t. I, p. 331.)

9. Cf. *Letters and Papers*, IV, 6488, 6699.

10. Selon Holinshed (*Chronicles*, p. 766), c'est le 30 décembre que le Conseil royal déclara que tout le clergé d'Angleterre tombait sous le coup du *praemunire*. Quelques jours plus tard (5 janvier 1531), Clément VII défendait sous les peines les plus graves aux Universités, à tout ecclésiastique ou laïc d'Angleterre, de s'immiscer dans l'affaire du divorce. Le Grand, *op. cit.*, t. III, p. 531 et suiv.

11. Voir plus haut, p. 35.

12. Il prétendait que c'était le clergé qui payerait la guerre, si elle était la conséquence du refus du pape dans la question du divorce : « Si le pape fait la guerre, le roi devra prendre la moitié des biens ecclésiastiques pour sa propre défense » *Letters and Papers*, VI, 1381 [3].

13. Exactement £ 100 044 : 8 : 4.

14. Ce don était fait, disait-on, en considération des grands services que le roi avait rendus à l'Église en s'opposant aux hérétiques. Le clergé remerciait le roi de résister aux hypocrites agitations contre la propriété ecclésiastique qui auraient pu compromettre la paix du royaume.

15. Une autre clause (la troisième) visait le pouvoir législatif qui fut ravi au clergé en 1532 : « Le roi défendra uniquement les privilèges et les libertés de l'Église qui ne dérogent pas à son royal pouvoir et aux lois du royaume » *Statutes of the realm*, 22 Henry VIII, cap. XVI.)

16. « Il était convenu, écrit Chapuis, entre le nonce et moi, qu'il irait à la Convocation pour lui recommander de soutenir les immunités de l'Église. Tous furent étonnés, scandalisés, et sans lui permettre d'ouvrir la bouche, ils le supplièrent de les laisser en paix, car ils n'avaient point la permission du roi de parler avec lui. » *Letters and Papers*, V, 62. Stubbs (*Lectures on the Medieval and Modern history*, p. 318) se trompe donc, lorsqu'il représente le nonce comme agissant au nom du roi et le clergé lui résistant.

17. Hall *Chronicle*, p. 774) insinue que la Convocation, dans sa supplique de pardon, offrit spontanément ce titre au roi : c'est contraire à la version officielle rapportée par Wilkins.

18. « Ecclesiae et cleri anglicani cujus singularem protectorem, unicum et supremum dominum, et quantum per Christi legem licet, etiam supremum caput, ipsius majestatem recognoscimus », Wilkins, *Concilia*, III, 275. Cette formule est de Warham, selon Wilkins.

Pour les pamphlets contre l'autorité du pape, voir *Letters and Papers*, V, 7, 9; VI, 416.

19. Sur cette Convocation de 1531, voir Wilkins, *Concilia*, t. III, p. 724-726, ou Atterbury, *Rights, Power and Privileges of an English Convocation*, 2e édit., 1701, Appendices, IV-VI; *Statutes of the realm*,

22 Henry VIII, cap. xvi, p. 335 et suiv. ; Vie de Fisher, éd. Van Ortroy des *Analecta Bollandiana*, X, 351 et suiv.

20. *Spanish Calendar*, IV, part. II, n° 635. Friedmann (*Lady Anne Boleyn*, édit. franç., I, 163), suivi par Merriman (*Life and Letters of Cromwell*, I, 95), prête à la lettre de Chapuis un sens tout opposé. Cette clause, d'après l'ambassadeur, aurait enlevé à l'acte toute valeur réelle ; mais Friedmann omet le texte de Chapuis. Or, ce texte, le voici : « cela est exactement comme si le clergé n'avait fait aucune réserve, car personne n'osera désormais contester avec le roi sur l'étendue de cette réserve. »

21. Lettre citée des *Spanish Calendars* dans note précédente. « C'est une nouvelle papauté qui vient d'être créée ici », dit-il encore (*Letters and Papers*, V, 112.) « On apprend, écrit de Rome l'ambassadeur Muxetula (*Ibid.*, V, 162), que le roi d'Angleterre a renoncé à l'obédience du pape. Celui-ci pense qu'il sera nécessaire de rappeler le nonce de Londres. »

Probablement, comme le fait remarquer le P. Bridgett (cf. plus bas, chap. v, n. 45), le clergé ne comprit point alors toute la portée de son acte, et ne vit pas que c'était ouvrir la voie où Henri devait, quatre années plus tard, l'entraîner. L'ambassadeur Falier, lui aussi, ne saisit point toute l'importance de l'acte du clergé, lorsqu'il écrit en 1531 (Albèri, *op. cit.*, sér. I, t. III, p. 21) : « Il fut décidé que Sa Majesté serait juge suprême spirituel, déléguant sa charge à l'archevêque de Cantorbéry ».

Un statut d'Édouard II, du 24 novembre 1319, émet un principe qui, interprété par un Cromwell ou un Henri VIII, pouvait mener à l'oppression du clergé : « Non debet dici tendere in praejudicium ecclesiasticae libertatis quod pro rege et re publica necessarium invenitur. »

22. *Letters and Papers*, V, 124.

Un des membres du Conseil Privé représenta au roi que déjà, « dans l'affaire du divorce et de son second mariage, il avait usé, de sa propre autorité, du pouvoir n'appartenant qu'au pape » et que maintenant il fait, en assumant la suprématie spirituelle, « une innovation dangereuse. » « Le pape n'est-il pas le père commun du monde chrétien, l'arbitre de tous les différends? » Dodd, *op. cit.*, part. I^re^, liv. 3, art. 4 : « Records of the supremacy. »

23. Exactement £ 18 840 : 0 : 10.

24. Wilkins, *Concilia*, III, 762. — Le roi crut devoir répondre par lettre aux arguments de Tunstall. Il protesta ne point vouloir s'ingérer dans les fonctions sacerdotales, et il allégua la condescendance de Fisher. Wilkins, *Concilia*, III, 762. Tunstall qui, depuis la mort de Wolsey, était avec Kite, évêque de Carlisle, le seul évêque du Nord, insista sur l'équivoque de la clause *quantum per Christi legem licet*.

25. Chapuis à Charles-Quint, 22 mai 1531. Texte cité par Friedmann d'après les archives de Vienne. *Lady Anne Boleyn*, édit. franç., I, 163, n° 2).

26. Beaucoup ne réprouvaient la mesure que par crainte de complications. « Ils sont nombreux, écrit Chapuis, ceux qui désapprouvent cette affaire, non par zèle pour l'Eglise, mais simplement parce qu'ils craignent que le pape ne déclare le roi schismatique et ne le prive du royaume qui est tributaire du Saint Siège. » (*Spanish Calendar*, IV, part. II, n° 641.)

27. Le Dr Crome, prêtre, ayant été condamné pour avoir nié la suprématie pontificale, il le sauva du bûcher. « Cela, dit-il, n'est pas une hérésie, mais la pure vérité. » Crome en avait appelé de son archevêque, celui de Cantorbery, au roi lui-même. *Letters and Papers*, V, 129, 148. — Un prédicateur, ayant fait allusion devant lui à l'histoire de Constantin qui refusa de juger une dispute entre deux évêques, parce que cela n'appartenait pas à un prince séculier, « Henri perdit patience et lui dit de continuer et de ne pas raconter de mensonges ». Le prédicateur lui représenta respectueusement que c'était la vérité. Alors « le roi lui tourna le dos et s'en alla vexé » (Chapuis à Charles-Quint, 29 avril 1531. *Letters and Papers*, V, n° 216).

28. Le Parlement vota quelques actes qui limitaient les abus du droit de sanctuaire : les gens coupables de félonie furent privés de ce droit. Le roi recommanda lui-même aux Chambres cette mesure, qui d'ailleurs n'était pas dirigée contre l'Eglise. *Statutes of the realm*, 24 Henry VIII, cap. XIV. Cf. Dixon, *History of the Church of England*, I, 73.

29. *Acta consistorialia* et *Diarium Blasii de Cesena*, dans Ehses, *op. cit.*, p. 207 et suiv., 225 et suiv.

30. Theiner, *Vetera Monumenta Hibernorum, et Scotorum histo-*

riam illustrantia, Rome, 1864, p. 599, n° 1031. Pocock, *Records of the Reformation*, II, 148.

31. Le texte, tel qu'il fut voté, se trouve dans *Statutes of the realm*, 23 Henry VIII, cap. XXXIII, Burnet, *op. cit.*, t. IV, p. 162, et Gee and Hardy, *Documents illustrative of English Church History*, n° XLIX.

32. Aucune loi du *Corpus juris canonici* ne requérait le payement des annates; et le concile de Bâle les avait supprimées. Cf. Maitland, *English Hist. Review*, XVI, 43.

33. On a prétendu à tort que le projet avait été inspiré par le clergé, qui aurait supporté avec peine cet impôt. Dixon (*History of the Church of England*, I, 113) est tombé dans cette erreur, à cause de Strype (*Eccles. Memorials*, Appendice XLI) et de Wilkins (*Concilia*, III, 760). Strype, en effet, a imprimé une pétition que le Parlement avait l'intention d'adopter comme loi, sous le titre erroné « An adress from the Convocation to the King for an act to take away annates ». Cette erreur a été répétée par Blunt (*op. cit.*, t. I, p. 250-253). Dans le document, on prévoit « le cas où le pape, pour ce motif, ferait un procès au royaume », et l'on conseille de rompre avec le Saint-Siège à l'exemple du roi de France au temps de Benoît XIII.

34. *Letters and Papers*, V, 723.

35. *Letters and Papers*, V, 898.

36. *Letters and Papers*, V, 150. Cette lettre est du 23 mars 1532, et non du 23 mars 1531. Gilles de la Pommeraye n'arriva en Angleterre qu'à la fin de 1531. Cf. *Letters and Papers*, VII, 360.

37. Il a dit au nonce, écrit Chapuis le 28 février 1532, qu'il n'est pas l'instigateur de toutes ces mesures : ce sont les Communes qui haïssent le pape d'une manière extraordinaire. (*Letters and Papers*, V, n° 832).

38. *Letters and Papers*, V, 886.

39. Pour les quatre minutes où l'on trouve des corrections de Cromwell, voir le chapitre I, p. 13 et n. 114. Si les griefs venaient du roi seul, on ne voit pas pourquoi il ne s'adressa pas directement à la Convocation, sans passer par les Communes, comme c'était la règle et comme il avait fait en 1531 pour la déclaration de son titre. En tout cas, les Communes furent du même avis que Henri

puisqu'elles présentèrent la pétition contre les Ordinaires, au lieu de résister comme dans le cas des annates.

40. On reprochait leurs délais sans fin. En outre, la Cour des Arches, récemment remaniée par Warham, avait été entièrement placée entre les mains de dix procureurs, de sorte que le défendeur ne pouvait avoir un avocat impartial. Parfois des gens pauvres étaient appelés devant les Ordinaires *ex officio*, par pure méchanceté ou caprice des appariteurs, et ils devaient supporter des frais qu'on ne leur remboursait point, même s'ils étaient déclarés innocents. Cf. Gairdner, *History of the Engl Church in the XVI century*, p. 214.

41. Les classes aisées, celles adonnées au commerce, cherchaient depuis longtemps à limiter le pouvoir des ecclésiastiques en matière d'hérésie. A ce moment même (1532), l'opinion fut surexcitée par l'acte de Parker, vicaire général de l'évêque de Worcester, qui fit exhumer d'un cimetière catholique et brûler sur un bûcher le cadavre d'un « squire » du comté de Gloucester, dans le testament duquel on avait trouvé des hérésies (*Letters and Papers*, VI, n° 40.) Le Parlement se saisit de l'affaire et condamna Parker à une amende de 10000 francs or.

42. Voir chap. I, n. 138.

43. Voir le texte de cette pétition dans Gee and Hardy, *op. cit.*, n° XLVI, *Letters and Papers*, t. V, n° 1016 [1-4], dans Froude (*op. cit.*, I, 208, édit. Everyman, I, 128-135, avec la date du 5 novembre 1529, et dans Blunt (*op. cit.*, I, 212-220). Cf. Hall, *Chronicle*, édit., 1809, p. 784. Le Record Office conserve quatre minutes de cette supplique, dont trois sont corrigées par Cromwell. La première est donnée par Merriman, *Life and Letters of Cromwell*, t. I, p. 104-111, elle porte ce titre : « A boke against the clergy for taking excessyve Fees. » Ceci prouve bien que la pétition, comme je l'ai dit, fut présentée à l'instigation de la cour dont elle émanait, Cromwell faisant partie depuis 1531, du Conseil Privé

44. Ehses, *op. cit.*, n°s 108, 109.

45. A chaque grief des Communes il était répondu *seriatim*. — Voir cette réponse, qui dépasse 26 pages in-12, dans Wilkins, *op. cit.*, t. III, p. 750, où se trouve plus d'une omission, dans *Letters and Papers*, V, 1016 [5]), Gee and Hardy, *op. cit.*, n° XLII, Froude, *Henry VIII*, chap. III, édit. Everyman, t. I, p. 137-149.

46. A cette occasion, le roi répondit à l'attaque de Temse, qui lui avait dit de reprendre sa femme (cf. p. 13). Il avait été fort surpris qu'aux Communes on ait osé parler de ses rapports avec la reine : il n'avait agi que par motifs de conscience, et d'après l'avis des docteurs d'Universités ; ayant atteint quarante et un ans, il n'était plus d'âge à agir par passion.

47. Wilkins, *Concilia*, III, 753 ; *Letters and Papers*, V, 1018.

48. Il manifesta son mécontentement à Gardiner qui avait inspiré cette réponse. L'évêque répondit par une lettre respectueuse, mais légèrement ironique, où il disait qu'étant peu instruit en théologie, il espérait ne s'être pas trompé en suivant nombre de graves autorités, y compris le roi dans son livre contre Luther.

49. Selon Foxe, dans son *History concerning the Life... of Lord Thomas Cromwell* (*op cit.*, édit. Pratt, t. V, p. 367), c'est Cromwell qui donna cette idée au roi. Cf. Dixon, *op. cit.*, I, 104, note .

50. Collier, *op. cit.*, t. IX, p. 97, avec quelques différences verbales provenant du manuscrit Cotton d'où l'auteur a tiré son texte ; Wake, *State of the Church.*, p, 477 ; *Letters and Papers*, V, 1023, II.

51. Le manuscrit Cléopatra F. I, de la collection Cotton au British Museum contient trois projets de compromis offerts par la Convocation. Atterbury les a publiés et discutés dans ses *Rights, Powers and Privileges of an English Convocation*, p. 534 et suiv. Cf. Burnet, *op. cit.*, édit. Pocock, t. VI, p. 50 ; Dixon, *op. cit.*, t. I, p. 106, note.

52. La question du serment était remise à plus tard.

53. Standish, évêque de Saint-Asaph, proposa d'ajouter : « pourvu que le roi permette l'application, comme auparavant, des constitutions qui ne sont pas contraires aux lois de Dieu et du royaume ». L'évêque de Lincoln, Longland, ajouta cette condition : « de sorte que le roi permette l'exécution des anciennes constitutions, jusqu'à ce qu'elles soient examinées ». L'évêque de Londres dit : « pourvu que ce ne soit pas contraire à la loi de Dieu ni aux conciles généraux ».

54. C'était le sens de la seconde « Réponse des Ordinaires ». — Le Parlement de l'année suivante, en adoptant l'acte du clergé, ajouta ou retrancha certains mots qui rendirent encore plus abso-

lue la soumission du clergé. Cf. Atterbury, *Rights, Powers and Privileges of an English Convocation*, p. 83.

55. Le document est intitulé : « Instrumentum super submissione clericorum Domino Rege quoad celebrationem conciliorum provincialium. » On le trouve dans Wilkins, *op. cit.*, III, 760 ; *Letters and Papers*, t. V, n° 1023 ; Collier, *op. cit.*, t. IX, p. 98, où le texte anglais est précédé et suivi d'une attestation en latin ; Blunt, *op. cit.*, t. I, p. 227-229 ; Gee and Hardy, *op. cit.*, n° XLVIII, qui indique les différences verbales entre le projet royal et l'acte définitif (la principale est l'adjonction du mot *new* canons, *new* ordinances, dans le texte adopté).

56. Le clergé s'engageait à ne plus s'assembler, sans l'ordre exprès du roi. « Sequens sessio mai La submissionem clericorum domino Rege absque ulla limitatione vel reservatione, quoad celebrationem conciliorum provincialium, obtulit ac assensum majoris partis Convocationis obtinuit. » *Reg. Convocationis* Wilkins, *Concilia*, III, 749.)

57. « Les évêques que le Christ avait destinés à diriger l'Église acquise par son sang, écrit Harpsfield (Bémont, *op. cit.*, p. 70 et suiv., 116), abandonnèrent au roi le gouvernement de l'Église... Le roi avait ainsi tous les pouvoirs, il était armé de deux glaives.

58. *Letters and Papers*, V, 1013.

59. *Lord's Journal*, 25 Henry VIII, cap. 20. Wake, *State of the Church*, p. 479.

60. Il fut remplacé par Audeley, Speaker des Communes, qui resta chancelier jusqu'à sa mort, 1544. Audeley ne reçut ce titre qu'en juin 1533 ; en 1532, il porta le titre de gardien du Grand sceau. Cf. chap. v, p. 142.

61. Cf. Hook, *Life of the Archbishops*. La protestation de Warham se trouve dans Burnet, *op. cit.*, t. VI, p. 54, Wilkins, *op. cit.*, t. III, p. 746, et a été reproduite par Froude à la fin de son chapitre IV.

62. Cette loi interdisant l'appel en cour de Rome, rendait définitive toute sentence prononcée par les tribunaux ecclésiastiques d'Angleterre. Par ce moyen, Henri VIII avait fait déclarer définitivement nul son premier mariage avec Catherine d'Aragon et valide son second avec Anne Boleyn.

63. *Letters and Papers*, VI, 793.

64. *Letters and Papers*, VI, 721, 979, 980, 998.

65. *Letters and Papers*, VI, 997.

66. Le pape débarqua à proximité de Marseille, le 11 octobre ; le lendemain, il faisait dans la ville son entrée solennelle. Le secrétaire Berthereau à J. de Dinteville, 15 octobre 1533. Bib. Nat., Ms. Dupuy, I, 547, f. 273.)

67. Carnesecchi, dans sa lettre à Vergerio du 14 février 1534 (Friedensburg, *Nuntiaturberichte aus Deutschland*, t. I, p. 180), dit qu'une des fins principales du pape, dans l'entrevue, avait été de ramener Henri par l'intermédiaire de François Ier, dont il connaissait l'amitié pour le roi d'Angleterre. — Sur les efforts de François Ier pour empêcher la rupture entre l'Angleterre et le Saint-Siège, voir Varillas, *Histoire de François Ier*, édit. 1689, t. II, p. 220-232 ; L. Bourilly, *L'intervention de la France dans l'affaire du divorce à propos de travaux récents*, dans « la Revue d'histoire moderne et contemporaine », t. I, 1899.

68. Voir plus haut, chap. II, p. 144.

69. Sur l'entrevue de Marseille, voir la Relation de Jean du Bellay (Bib. Nat. Ms. Dupuy, XXXIX, f. 52 ; Friedmann, *op. cit.*, t. I, p. 286-304). — Carnesecchi, dans sa lettre à Vergerio du 14 février 1534 (voir note 67 ; Friedensburg, *op. cit.*, p. 177-181, donne les raisons de l'entrevue, pour dissiper les soupçons de l'empereur Cf. Mémoires de du Bellay, édit. 1569, fol. 111 et suiv., 117 et suiv.

70. Gardiner, qui suivait la cour de France, avertit Henri qu'il n'y avait aucun espoir d'entente. Gardiner, Brian et Walop à Lord Lisle, 17 octobre 1533. *Letters and Papers*, VI, p. 526.

71. Instructions de François Ier à J. du Bellay, dans Le Grand, *op. cit.*, III, 571-588. Relation de J. du Bellay, Ms. Dupuy, XXXII, f. 62. — Gardiner, qui quitta l'Angleterre le 3 septembre (Friedmann, *Lady Anne Boleyn*, t. I, p. 262), n'avait reçu que des instructions générales et indéterminées (Relation de J. du Bellay, *ibid.*, f. 54).

72. Instructions à du Bellay, dans Le Grand, *op. cit.*, III, 577 et suiv. Relation de J. du Bellay (Manusc. cité).

73. Suivait une critique amère des procédés de François Ier à l'égard de Henri VIII.

74. Instructions aux ambassadeurs. *Letters and Papers*, VI, 333. Le courrier, qui en était porteur, partit de Londres le 1er novembre, et arriva le 6 à Marseille. La copie de l'appel au concile avait été envoyée à Bonner dès le 18 août. Henri VIII à Bonner, dans Pocock, *Records*, App nº XXXV, et Strype, *Memorials of Arch. Cranmer*, édit. 1848, t. I, p. 329 (Append. IV); cf. *ibid.*, p. 37.

75. « Le pape donc vinct a grandement se lamenter que non seulement le Roy dangleterre les eust tous deulx desprisez en faisant ceste innovation, mais eust grandement abusé de la couverture du Roy : car soubs couleur que le pape estoit logié chez luy au moyen de quoy sa saincteté donnoyt entrée indifferement à chacung sans user de la ceremonie que a Rome il est accoustumé de user à ces audiences, ces docteurs sestoyent venuz insinuer et se presenter sans demander congié a huissier, chambrier ne aultre, et avoyent faict chose que à Rome eust été capitale : c'est de luy signifier ceste appellation... ; concluant la dessus... que le Roy le debvroyt reputer pour ennemi et se mettre contre luy avec le sainct siège apostolique. » Relation de du Bellay citée par Friedmann *op. cit.*, t. I, p. 294, n. 2). François Ier fit comprendre qu'il lui fallait Calais pour prix de la rupture; Clément VII y consentait, mais les Impériaux n'étaient point de cet avis.

Bonner raconte la scène de son entrevue avec le pape, dans sa lettre au roi du 13 novembre 1533 (Marseille). Burnet, *op. cit.*, édit. Pocock, t. VI, p. 56-98.

76. Les ambassadeurs anglais à Henri VIII, Marseille, novembre 1533. *Letters and Papers*, VI, p. 571.

77. Cifuentes à Charles-Quint, 9 novembre 1533. British Museum, Additional Ms. 28.586, fol. 62.

78. Propositions soumises au Conseil et décisions du Conseil à leur sujet, 2 décembre 1533, dans Collier, *op. cit.*, t. IX, p. 134-136. Déclaration de la supériorité du concile sur le pape et du droit de chaque prince d'en appeler au concile général, pour qu'il leur soit fait justice en matière spirituelle, et de recourir à l'épée dans les choses temporelles. *Ibid.*, t. IX, p. 141.

79. *Letters and Papers*, VI, 1435, 1479.

80. Castillon à Jean du Bellay, 17 novembre 1533. Bib. Nat. Ms. Dupuy, XXXIII, fol. 18. Cf. Henri VIII à Wallop son ambassadeur en France, 1er décembre 1533. *Letters and Papers*, VII, 524.

81. Instructions de Henri VIII à Sir John Wallop, avril 1534. Cf. Friedmann, *Lady Anne Boleyn*, I, 354.

82. Il arriva à Londres, le 17 décembre.

83. Il avait aussi pour mission de justifier François Ier, dont Henri ne cessait de reprocher la mauvaise foi, depuis l'entrevue de Marseille (Castillon à du Bellay, 17 novembre 1533. Bibl. Nat., ms. Dupuy, XXXIII, f. 19. Instructions de J. du Bellay pour Londres. Le Grand, *Hist. du divorce*, III, 571 et suiv.). Lorsque Henri voulut répéter ses invectives contre le roi de France, du Bellay lui ferma la bouche en le menaçant d'une guerre immédiate. Relation de Jean du Bellay (ms. Dupuy, XXXIII, fol. 61).

84. « Quand Monsieur de Paris partit d'icy, la conclusion que ce Roy print avec luy estoit que, si sans forme de proces nostre Sainct Père luy vouloit accorder sa demande, et que ce fust devant pasques, il ne procederoit point à la séparation de l'obeissance de l'eglise romaine. Mais, si dedans ce terme il navoit ladicte sentence, il en ferait la publication. » Castillon à François Ier, 16 mars 1534. Bib. Nat., ms. franç. 5499, fol. 197. Cf. *Letters and Papers*, XII, 171 et 952.

85. J. du Bellay et C. Denonville à François Ier, 8 février 1534. Bib. Nat. ms. franç. 5499, fol. 189. « L'évêque de Paris, rapporte Carnesecchi le 14 février 1533 (Friedensburg, *Nuntiaturberichte*, I, 180), dit en somme que le roi, plus obstiné que jamais, est résolu à rompre avec le Siège Apostolique, entre en relation avec les Luthériens, et pour mieux se préparer à la guerre qui lui pourrait arriver, fait la paix avec le roi d'Écosse... Le susdit Monseigneur de Paris cite beaucoup de faits qui montrent le mauvais esprit et les très mauvaises dispositions du roi à l'égard de sa Sainteté et du Saint-Siège... Les choses ne sauraient être en pire état, ni plus désespérées. » Le frère de J. du Bellay, dit en ses Mémoires (édit. 1569, fol. 133, v°) : « Ledit evesque de Paris, arrivé qu'il fut, trouva le roy d'Angleterre en grande colere contre le pape et tout le sainct siege apostolique... Mais après plusieurs remonstrances qui luy furent faictes par ledit evesque de Paris se condescendit que là où ledit sainct père voudroit superseder en saditte sentence... il supersederoit aussi l'execution qu'il avoit deliberé de faire, qui estoit de se separer du tout de l'obeissance romaine. »

86. Il disait déjà de tout préparer pour le tribunal de Cambrai.

J. du Bellay et Denonville à François Ier, 8 février 1534 *loc. cit.*, et à Castillon, 22 février 1534. Bib. Nat., ms. fr. 5499, fol. 191.

87. J. du Bellay et Denonville à François Ier, 8 février 1534 *loc. cit.*). Cf. J. du Bellay à A. de Montmorency, 8 février 1534. Bib. Nat., ms. fr. 5499, fol. 1896.

88. Bib. Nat., ms. fr. 5499, fo 199.

89. Carnesecchi à Vergerio, 14 février 1534. Friedensburg, *Nuntiaturberichte aus Deutschland*, I, 180.

90. Cifuentes à Charles-Quint, 13 décembre 1533.

91. Dr Ortiz à Charles-Quint, 25 février 1534. British Museum, Additional ms. 28 586, fol. 124.

92. Il pensait que ce serait un grand préjudice pour le Saint-Siège que de porter une sentence qui ne serait pas exécutée. « Bien que soient objectés à Sa Sainteté les très grands périls qui pourraient résulter si le roi procède à la perte certaine du royaume, Elle ne manquera pas de suivre la voie de la justice... Il est bien sûr que Sa Sainteté désire, avant de porter une sentence, d'être certaine qu'elle sera exécutée, ce qui ne peut se faire sans le bras de l'empereur... La raison pour laquelle Sa Béatitude veut être sûre de l'exécution de la sentence n'est autre que le zèle pour l'honneur de la justice et de l'autorité du Siège Apostolique, qui souffrirait une trop grave atteinte au cas où une sentence d'une telle importance resterait sans effet. » Carnesecchi, secrétaire de Clément VII, à Vergerio, 14 février 1534. Friedensburg, *Nuntiaturberichte*, I, p. 180-181. Voir les instructions de Charles-Quint, mai 1533, dans Weiss, *Papiers d'Etat de Granvelle*, t. II, p. 33 ; la lettre de Carne et de Bevetta à Henri VIII, 7 avril 1534. *Letters and Papers*, VII, 551 ; Mémoires de du Bellay, édit. 1569, fol. 141. Vergerio insiste près de Ferdinand pour que l'empereur exécute la sentence. Vergerio à Carnesecchi, 13 avril 1534 ; Friedensburg, *op. cit.*, I, 214-215).

93. *Diarium Blasii de Cesena*, dans Ehses, *op. cit.*, p. 228. J. Korzeniowski, *Excerpta ex manu scriptis Archivi Consistorialis*, p. 51. Au début de la séance, le cardinal Trivulzio, ami de la France, avait proposé que le jugement fût ajourné : il fut appuyé seulement par Pisani et Ridolfi. J. du Bellay et Denonville à François Ier, 23 et 24 mars 1534. Bibl. Nat., ms. 5499, fol. 199 vo et

201). Les huit cardinaux français étaient absents de Rome. (Cf. Friedmann, *op. cit.*, I, 343-352.) — Cette sentence, maintenue dans le consistoire du 31 juillet, ne devait être publiée que quand on serait sûr de son exécution par Charles-Quint, assurèrent les cardinaux à J. du Bellay. Friedmann, *op. cit.*, t. II, p. 1.

94. Le Dr Carne, l'*excusator* du roi, protesta, de Bologne, le 14 avril contre la sentence du 23 mars (Theiner, *op. cit.*, p. 604 et nº 1040.

Après la mort de Catherine d'Aragon (janvier 1536), J. du Bellay tentera un dernier effort auprès de Paul III, pour empêcher la déposition de Henri VIII, François Ier s'en désintéressant (Friedmann, *op. cit.*, II, 227-240); et quelques inutiles essais de rapprochement entre le Saint-Siège et l'Angleterre auront lieu. (*Ibid.*, p. 234, 237-239, 342-348.)

95. En particulier avec l'Électeur de Saxe et le landgrave de Hesse. (Carnesecchi à Vergerio, 14 février 1534. Friedensburg, *Nuntiaturberichte*, I, 180. Depêches des agents anglais en Allemagne, Vaughan et Mundt, dans *Letters and Papers*, VII, 499, 501, 536). Les négociations commencèrent en 1533. Stephen Vaughan fut dépêché en Allemagne, pour traiter une alliance avec l'Électeur de Saxe, le landgrave de Hesse, le duc de Brunswick-Lunebourg, tandis que Christopher Mundt, agent de nationalité allemande, allait dans le même but en Bavière, dont les ducs, quoique catholiques étaient les ennemis des Habsbourg. Cf. Friedmann, *op. cit.*, I, 260. Voir plus bas, chap. VIII, n. 25.

En 1535, Henri enverra à Luther Robert Barnes, qui devait être brûlé comme hérétique (1540). Vergerio à Ricalcati, 13 novembre 1535. Friedensburg, *Nuntiaturberichte*, I, 542. Cf. W. Walther, *Heinrich VIII von England und Luther*, Leipzig, 1908 et P. Smith dans l'*English Historical Review*, t. XXV.

96. *Letters and Papers*, VI, 1382; VII, 56.

97. On ne peut toutefois affirmer si c'était pour épurer la Chambre Haute, ou pour préparer la dissolution des monastères. A cette époque on dit que Cromwell l'auteur de la dissolution « rules every thing ».

98. *Letters and Papers*, VII, 48, 54, 634.

99. *Letters and Papers*, VII, 171.

100. *Letters and Papers*, VII, 171 ; cf. XII, part. II, 952.

101. La première loi était de février 1533 et avait pour titre : « Act for the restraint of Appeals » (24 Henry VIII, cap. 12 ; Gee and Hardy, *op. cit.*, n° L). Elle déclare, en son préambule, que l'Angleterre est un empire indépendant, où la source la plus élevée de la justice ici-bas n'est autre que le roi. Abolie par Marie Tudor en 1554, elle fut rétablie par Élisabeth, au début de son règne (1 Elizabeth, cap. I ; Gee and Hardy, *op. cit.*, n° LXXIX), par l'acte de suprématie, 1559 ; depuis lors, elle n'a cessé d'être en vigueur. Cf. Blunt, *op. cit.*, t. I, p. 257-262.

102. Cette commission, dont il fut question sous Henri VIII (cf. lettre de Cranmer au roi, 24 janvier 1545, Burnet, *op. cit.*, édit. Pocock, t. VI, p. 353), ne fut nommée qu'en 1551. (Voir Pollard *Cranmer*, p. 280-284.) Pratiquement l'Église, jusqu'à cette époque, demeura sans lois, bien que Cranmer en eût rédigé avant la mort de Henri VIII, un projet partiel dit *Reformatio legum ecclesiasticarum*.

103. *Statutes of the realm*, 25 Henry VIII, cap. 19 ; Gee and Hardy, *op. cit.*, n° LI. Cette loi de 1534 sur la soumission du clergé et les appels, fut rapportée par Marie Tudor, avant la fin de 1554 (*ibid.*, n° LXXVI), et rétablie par Élisabeth, en 1559 (*ibid.*, n° LXXIX).

104. La première était datée de 1532 (cf. plus haut, n. 31) et l'application en avait été remise au roi. Cette fois, le projet fut rejeté par les Lords le 27 février, amendé, repris et voté le 16 mars.

105. *Letters and Papers*, VI, 793. Henri VIII signa et confirma cette loi le 9 juillet 1534 (Burnet, *op. cit.*, t. IV, p. 168 ; Collier, *op. cit.*, t. IX, p. 97).

C'est quand les annates cessèrent définitivement d'être payées à Rome que le *Valor ecclesiasticus*, évaluation de tous les bénéfices d'Angleterre, fut établi par le gouvernement. Cf. chap. IV.

106. Dans les lois précédentes, Henri avait déjà réclamé une législation sur ce point. Lors de la première loi sur les annates (1532), le roi propose, écrit Chapuis, que le droit de nomination qui appartient à coup sûr au Siège Apostolique soit supprimé. (Lettre du 28 février 1532, *Letters and Papers*, VI, n° 832.) Le Parlement de 1533, en votant sur les appels, discute également la confirmation des évêques, sans qu'il soit besoin de recourir à

Rome. Voir Blunt, *op. cit.*, I, 262 et suiv. : « Abolition of papal Authority in the appointement of bishops. »

107. Rymer, *Foedera*, VI, part. II, p. 192. — L'ancien congé d'élire (cf. Pollard, *Henry VII*, n° 46 d'après Rymer laissait au chapitre la liberté d'élection. Il n'en fut plus ainsi désormais. Cf. plus bas, n. 163.

108. *Statutes of the realm*, 25 Henry VIII, cap. 20. Gee and Hardy, *op. cit.*, n° LII. Cette loi de 1534 concerne donc les nominations ecclésiastiques, la suppression définitive des annates, l'élection des évêques et les lettres missives. La partie relative aux élections épiscopales fut abolie, la première année du règne d'Édouard VI, qui leur substitua la nomination directe par la couronne : attribution que révoqua Marie Tudor, par le premier *Act of repeal* de 1553. (Gee and Hardy, *op. cit.*, n° LXXIII.)

109. « Le royaume d'Angleterre n'est pas complètement indépendant du Siège Apostolique, rapporte une relation italienne du temps de Henri VII (Pollard, *Henry VII*, t. III, n° 35)... Les Anglais écrivent qu'en l'an de grâce 1201, sous le pontificat d'Innocent III, le roi Jean reconnut tenir le royaume de l'Église romaine et s'engagea à payer un tribut annuel de 2 000 marcs. Rome semble avoir oublié cette redevance (ce qui est assurément une chose extraordinaire). Il reste seulement le denier de Saint-Pierre, aumône que les rois anglo-saxons qui régnèrent sur l'Angleterre se sont engagés à verser chaque année à l'Église Saint-Pierre de Rome, d'où le nom de *Denarius Petri*. En dernier lieu, les évêques, soit pour décharger le peuple, soit pour obtenir quelque argent par ce moyen, sont entrés en composition avec la Chambre Apostolique, afin de donner une fois pour toutes une certaine somme au représentant du Saint Siège en Angleterre, lequel se nomme collecteur apostolique » Falier, en 1531 (Alberi, *op. cit.*, t. I, série I, t. III, p. 16-17) s'exprime ainsi : « Nombreux sont dans l'histoire les exemples d'amour très vif et d'observance de l'Angleterre à l'égard de l'Église romaine. Le roi Ethelwulf, il y a 800 ans, pour manifester son amour insigne envers le Saint Siège imposa à chaque famille un cens qui fut versé à Rome jusqu'à Jean sans Terre ». Celui-ci excommunié par Innocent III, pour avoir privé l'Église romaine de cette redevance, « retourna à l'obédience romaine et s'obligea lui et ses successeurs à payer

1 000 marcs d'argent au Saint-Siège, tribut que lève aujourd'hui encore le collecteur de Sa Sainteté. Les Anglais l'appellent denier de Saint-Pierre, et comme feudataires, ils reçoivent l'investiture des Pontifes Romains ».

En 1575, le nonce d'Espagne, Ormanetto, qui avait suivi Reginald Pole en Angleterre, en qualité de secrétaire (1554-1557) et y fut nommé collecteur de la Chambre Apostolique, dira que le denier de Saint-Pierre, en ce royaume rapportait 700 à 800 ducats d'or. Cf. Carini, *Monsignor Niccolò Ormaneto Veronese, vescovo di Padova, nunzio apostolico alla corte di Filippo II re di Spagna*, 1572-1577, Rome, 1894, p. 137.

110. Cette loi de 1534, prohibant, avec toute dispense papale, le payement du Denier de Saint-Pierre est fort longue (plus de 31 pages dans Gee and Hardy). On la lut à la Chambre Haute les 13, 14 et 19 mars, aux Communes le 30; le 30, on la vota. Elle est rédigée sous forme de pétition au roi contre les usurpations du Saint-Siège; elle énumère les taxes de toute sorte que le pape percevait d'Angleterre (*Statutes of the realm*, 25 Henry VIII, cap. 21. Gee and Hardy, *op. cit.*, nº LIII.) Marie Tudor l'abrogea, la première année de son règne (1554), et en 1559 Élisabeth la rétablit (Gee and Hardy, *op. cit.*, nos LXXVI et LXXIX.)

111. Déjà à la fin de 1533, le Conseil royal ne permettait plus de prêcher à St Paul's Cross, sans que l'on s'engageât à déclarer en chaire que le pape n'avait pas plus d'autorité qu'un évêque étranger. Les quatre ordres religieux de Londres reçurent un ordre analogue.

112. Comme celui de dispense. Voir dans Blunt, *op. cit.*, I, 268-271 l'article : « Spiritual jurisdiction from the Pope to the Archbishop of Canterbury ».

113. *Letters and Papers*, VII, 1555. Cf. Strype, *Memorials of Cranmer*, édit. Oxford, 1848, p. 69.

114. *History of the Reformation*, édit. Pocock, III, 182-183. Burnet s'appuie sur le frère de J. du Bellay. (*Mémoires de du Bellay*, édit. 1569, fol. 134. Cf. *Letters and Papers*, VII, App. nos 8, 12, 13; Paolo Sarpi, *Istoria del concilio Tridentino*, trad. franç. Le Courayer, édit. de Bâle, 1738, I, 129.) Friedmann (*op. cit.*, t. I, p. 350 et suiv., et t. II, p. 1-2) montre que J. du Bellay ne disait pas toujours la

vérité et exagérait, par diplomatie, les chances de retenir dans l'unité le roi d'Angleterre.

Martin du Bellay, après avoir dit que son frère avait fait, à l'instigation de François Ier, le voyage d'Angleterre, pour obtenir du roi quelque accommodement, puis aussitôt celui de Rome, afin de s'y constituer intermédiaire entre le pape et Henri VIII, continue ainsi : « Ayant eu audience au consistoire, remonstra ce qu'il avoit obtenu pour le bien de l'Eglise envers ledit Roy d'Angleterre. Les choses furent trouvées raisonnables et luy furent prefix temps pendant lequel il devoit avoir response du Roy d'Angleterre. A ceste cause il depescha un courrier devers ledit Roy, lui donnant charge de faire toute diligence pour estre de retour au temps limité. Estant le temps venu, et le courrier non de retour, fut procédé au consistoire à la fulmination de la sentence. L'evesque de Paris remonstra au pape particulierement, et en general à tous les cardinaux, leur suppliant luy donner encore temps de six jours, alleguant qu'il pouvoit estre qu'il estoit survenu inconvesnient au courrier, ou que la mer avoit eté tempestative... Telles furent les remonstrances qu'il leur feit en plein consistoire : auxquelles plusieurs des plus voyans condescendirent ; mais la pluralité des autres l'emporta... et la sentence fut fulminée. Ne passerent deux jours après que le courrier arriva, lequel apporta tous les pouvoirs et declarations du Roy d'Angleterre, dont ledit evesque de Paris s'estoit faict fort, chose qui estonna merveilleusement ceux qui avoient esté d'opinion de précipiter les choses : et par plusieurs fois s'assemblerent, pour trouver moyen de rabiller ce qu'ils avoient gasté, mais ils ne trouvèrent moyen d'y remedier. Le Roy d'Angleterre voyant l'indignité dont on avoit usé en son endroict et le peu de respect qu'ils avoient en sa majesté, ayant faict aussi peu de cas de luy que du moindre de la chrestienté, se sépara luy et son royaume de l'obeissance de l'Eglise romaine, se faisant immediatement après Dieu, chef de l'Eglise anglicane ». Il y avait déjà trois ans que Henri VIII avait arraché ce titre à son clergé (11 février 1531).

115. *Letters and Papers*, V, 287.

116. *Letters and Papers*, VI, 351. A la lettre d'un ton assez humble, qui essayait de justifier le mariage du roi (voir le discours sur le même sujet de l'ambassadeur d'Angleterre près l'empereur, dans Dodd, *op. cit.*, édit. de 1737, p. 292), Charles-Quint répondit

en termes ambigus : tout en disant qu'il pourvoirait à Catherine et à sa fille dont les droits avaient été violés, il assurait vouloir rester en rapports amicaux avec Henri. Si jamais il pensa à prendre les armes pour la cause de sa cousine (ce qui est fort douteux), il attendit tellement que la mort de Catherine lui en enleva le motif.

117. *Letters and Papers*, VI, 863.

118. *Letters and Papers*, VI, 568.

119. *Letters and Papers*, VI, 570.

120. Ce contrôle sur l'Angleterre fut un des principaux objectifs de la politique des Habsbourg. Cf. *Letters and Papers*, I, 4844. Catherine, en quittant l'Angleterre, eut préjudicié aux droits de Marie à la couronne. Après la mort de Catherine, Charles tâchera de gagner la faveur d'Anne et du roi, pour mieux préserver les droits de Marie. Friedmann, *op. cit.*, I, 243 et suiv.

121. En janvier 1534, l'ambassadeur impérial à Rome nie que l'empereur ait offert son assistance au pape pour l'exécution de la sentence. *Letters and Papers*, VII, 96. Cf. Instructions de l'empereur à ses ambassadeurs près le Saint-Siège, mai 1533, dans Weiss, *Papiers d'État de Granvelle*, II, 33.

122. Mais Jacques V, que courtisaient maintenant et l'empereur et le pape (Clément lui avait envoyé une épée bénite et songeait à lui transférer la couronne d'Angleterre avec le titre de « Defensor fidei » : *Letters and Papers*, V, 609, 807), savait fort bien qu'une invasion écossaise eût uni contre lui l'Angleterre tout entière. Charles-Quint plus tard s'en convainquit et modéra le zèle de Chapuis qui poussait l'Écosse à la guerre : il voyait que ce serait plus funeste à lui-même qu'à Henri VIII. Henri, en 1544, sera bien en guerre avec l'Écosse; mais c'est lui qui rompra la paix, après s'être allié à l'empereur, pour ruiner l'influence de la France dans les affaires d'Écosse. Cette influence, il avait essayé, dès le début, de la combattre, en empêchant le mariage de Marie de Lorraine avec Jacques V d'Écosse [1513-1542] (Kaulek, *op. cit.*, p. 5, 10, 12, 13, 15, 17, 19, 48, 51, 52), ou de la contrebalancer en épousant lui-même une princesse de Guise (*ibid.*, 51, 64, 68, 69, 71, 73, 75, 80 sqq.)

Quant aux Irlandais, que l'empereur essaya de soulever contre l'Angleterre (cf. *Letters and Papers*, VII, 312, 353), ils ne se pré-

tèrent point à ce dessein; et la révolte partielle de Thomas Fitzgerald, fils du comte de Kildare (Lord Deputy d'Irlande) en 1534, est due à un motif personnel plutôt qu'à une raison d'intérêt général. Sur un faux rapport, Fitzgerald crut qu'on avait condamné à mort son père, sommé de venir à Londres expliquer sa conduite pour s'être servi de l'artillerie royale en ses propres châteaux (1533-1534). Voir le chapitre VIII de Froude : *The Irish rebellion.*

123. Relation d'Alvise Mocenigo, dans Fiedler, *Fontes rerum austriacarum*, t. XXX, p. 165. — En juin 1534, Philippe de Hesse encouragé par la France se sépara de la tutelle des Habsbourg. Henri VIII était en relation avec Lübeck, Hambourg, le Danemark dont on lui offrit la couronne. *Letters and Papers*, VII, 737, 871, 957 958; VIII, *passim*. Cf. C. F. Wurm, *Die politischen Beziehungen Heinrichs VIII zu M. Meyer und J. Wullenwever*, Hambourg, 1852; Stern, *Henrich VIII und das Schmalkaldische Bund*, Göttingen, 1870.

A mesure qu'il perd l'espoir de voir le pape s'éloigner de l'empereur, François Ier se rapproche de l'Angleterre et des luthériens. Lettre d'Aléandre, 25 mai 1534, Friedensburg, *Nuntiaturberichte*, I, 242, n. 2.)

Même après la mort de François Ier, Charles-Quint ne cessera de jalouser et de redouter la France, dont il cherche avant tout à diminuer la puissance. Relation d'Alvise Mocenigo, 1548, dans Fiedler, *op. cit.*, t. XXX, p. 162 167. Voir W. Bradfordt, *Correspondence of the Emperor Charles V and his ambassadors of the courts of England and France from the original letters in the imperial archives at Vienne*, Londres, 1850.

124. François Ier, le grand-maître et l'amiral de France auraient renoncé pour Calais à l'alliance de Henri VIII. Cf. Friedmann, *Lady Anne Boleyn*, t. I, p. 296.

125. Milan en mains françaises, les royaumes de Naples et de Sicile, n'auraient plus été en sécurité, estimait l'empereur. Relation d'Alvise Mocenigo. Fiedler, *Fontes rerum austriacarum*, t. XXX, p. 163.

126. *Letters and Papers*, VI, 774.

127. *Letters and Papers*, VII, 229. — Après la mort de Catherine, Charles fera des offres à Henri VIII, pour s'assurer son concours contre François Ier et les Turcs, et chercher « quelque moyen pour

le réconcilier avec Rome », *State Papers*, VII, p. 683 ; Burnet, *op. cit.*, t. VI, p. 168.

128. A son avènement, Henri VIII passait, aux yeux des diplomates, pour l'ennemi de la France (Diario di Mario Sanuto, t. VIII, p. 219). Maximilien, sa fille Marguerite, Charles-Quint ne négligent rien pour l'attirer dans leur alliance. Cf. A. Walther, *Die Anfänge Karls V*, Leipzig, 1911, p. 91 et suiv.

129. Le comte de Surrey, Lord amiral d'Angleterre, débarqua en France, brûla Morlaix en juillet 1522, puis en septembre saccagea nombre de villes de Picardie. En 1523, le duc de Suffolk, avec une nouvelle armée d'invasion, empêcha François Ier de conduire en personne une expédition en Italie ; il dévasta la Picardie ; déjà on parlait de sa marche sur Paris. En 1524, il y eut des négociations pour une attaque combinée de l'empereur et du roi d'Angleterre ; peu après eut lieu la désastreuse bataille de Pavie (1525).

130. *Letters and Papers*, VI, 1572. Relation de Jean du Bellay (Bib. Nat., ms. Dupuy XXXIII, fol. 60 : « Il estoyt eschappé au roy dangleterre de dire a quelqung que la ou le roy son frere luy fauldroyt au pis aller, il seroit toujours quicte pour reprendre sa femme au contentement de lempereur, entretenant lautre pour sa mye ».

Le ressentiment de l'empereur contre François Ier et Henri VIII, observe l'ambassadeur en France Marino Giustiniani, en 1535, (Albèri, *op. cit.*, série I, t. I, p. 168-169 ; cette relation se trouve à Simancas, Estado, 2019, fol. 58-68) rapproche ces deux rois et les rend amis. L'un le redoute depuis l'entrevue de Cambrai (1530), où il alla pour recouvrer ses fils, l'autre depuis son divorce et sa rupture avec Rome. La crainte qu'ils ont de la puissance impériale les unit contre un ennemi commun. Aussi le roi d'Angleterre et ceux de son Conseil voudraient-ils marier le duc d'Angoulême [troisième fils de François Ier] avec Élisabeth, pour empêcher Charles-Quint d'attirer à lui François par l'appât de Milan ; les ambassadeurs Gardiner, Brian, Wallop, s'emploient à resserrer avec la France les liens d'amitié. Craignant que le pape ne procède contre eux et que l'empereur n'exécute la sentence, les Anglais sont forcés d'être unis à la France ». « S'il n'a que nous pour amys, il faudra qu'il se mette à la raison », comme écrit Castillon de Henri VIII, le 14 mai 1538 (Kaulek, *Correspondance*

de MM. de Castillon et de Marillac, 1537-1542, Paris, 1885, p. 50).

François Ier, par crainte de l'empereur, ne néglige rien pour conserver l'amitié de celui qu'il appelle son « très cher frère, cousin, confédéré, bon compère, perpétuel allié » (Bourrilly, *op. cit.*, t. I, p. 250, 312, 369, 373, 475. Le *Catalogue of manuscripts and other objects in the Museum of the P. Record office* de Sir Maxwell Lyte reproduit le sceau en or de François Ier, qui pendait à l'un des trois instruments du traité d'alliance conclu avec Henri le 18 août 1527, et le titre peint d'un exemplaire des Statuts de l'ordre de Sainct Michel envoyé à Henri cette même année). Henri, pour le même motif, s'efforce de convaincre François qu'il ne saurait avoir d'alliance plus loyale et plus sûre que la sienne (Kaulek, *op. cit.*, p. 51; cf. p. 50); il le surveille d'un œil soupçonneux (cf. Friedmann, *op. cit.*, t. I, p. 3 et suiv., 260, 263, 276) « redoutant que le roy et l'empereur et le pappe ayent à joindre leurs forces contre luy pour le chasser de son royaulme » (Kaulek, *op. cit.*, p. 89) : une trêve (*ibid.*, p. 31, 35, 37 et suiv., 39, 46, 47, 51, 61 et suiv., 64, 67 et suiv., 72; cf. Albèri, *op. cit.*, série I, t. II, p. 75 et suiv.), la simple nouvelle d'un rapprochement entre la France et l'empire (Kaulek, *op. cit.*, p. 9, 13 et suiv., 22, 24 et suiv., 41 et suiv., 73, 78-79, 80) excitent son « mescontement » et lui donnent « mal en sa teste ». Aussi le voit-on selon les occasions faire vers François un pas en avant ou en arrière (*ibid.*, p. 27 et suiv., 40-41, 49 et suiv., 51-54, 58, 67, 71, 73, 76, 77 et *passim*), afin de le maintenir en sa dépendance; plus d'une fois il essayera de détacher François du pape, « envers lequel sondit frère se devroit gouverner tout autrement », et de l'entraîner « hors la subjection de Rome. » (Le Laboureur, *Mémoires de Michel de Castelnau*, Bruxelles, 1731, t. I, p. 411.)

131. Reconnaissance par François Ier du mariage d'Anne Boleyn, au dépens de celui de Catherine d'Aragon, dans Burnet, *op. cit.*, VI, 122, Collier, *op. cit.*, IX, 136. Cf. Dodd, *Church History*, édit., Tierney, Appendice p. 411. — Sur la rivalité de l'empereur et de François Ier, voir Mignet, *Rivalité de François Ier et de Charles-Quint*, Paris, 1875; A. C. P. Haggar, *Two great Rivals and the women who influenced them*, Londres, 1910.

132. *Letters and Papers*, V, 416. Le marquis d'Exeter, éloigné de la cour en 1531 (cf. Friedmann, *op. cit.*, I, 167), se disait prêt à verser son sang jusqu'à la dernière goutte, pour la cause de

Catherine, comme l'écrivait Chapuis à Charles-Quint, le 25 février 1535. Voir le chap. xv de Froude : « The Exeter conspiracy », et le chapitre I du tome II de Friedmann sur les mécontents.

133. *Letters and Papers*, VI, 1419, 1445, 1464, 1467, 1468. *Transactions of the royal historical Society*, nouvelle série, t. XVIII.

134. *Letters and Papers*, VI, 508 ; VII, 121. Ortiz, l'ambassadeur impérial à Rome, était persuadé que l'Angleterre se lèverait en masse. Henri n'avait pour se défendre qu'un château à Londres et une centaine de gardes du corps (*Letters and Papers*, VI, App. 7).

135. Selon Pollard (*Henry VIII*, p. 413), le mécontentement du peuple exista surtout dans l'imagination des ennemis du roi, que le peuple ne songea point sérieusement à renverser.

136. *Letters and Papers*, IV, 4, 564. *Spanish Calendar*, III, 729.

137. J. du Bellay à Montmorency, 16 février 1528. Bourrilly, *op. cit.*, I, 158. Le Grand, *op. cit.*, I, 81. Rien ne pouvait être plus impopulaire. Cf. Pollard, *Henry VII*, t. III, p. 121 et suiv. ; Bourrilly, *op. cit.*, t. I, p. XIV, XVI, XVII, XVIII, XIX, XXII, XXV, XXX, XXXI, 162, 166, 359 et suiv. ; Le Grand, *op. cit.*, t. I, p. 76, t. III, p. 85 et suiv.

138. *Letters and Papers*, IV, 4310.

139. *Letters and Papers*, IV, 4012, 4040, 4043, 4041, 4239.

140. *Letters and Papers*, IV, 4147.

141. *Letters and Papers*, IV, 4376.

142. *Letters and Papers*, VI, 296. Reginald Pole avait déjà montré au roi le danger qu'il y aurait, dans l'affaire du divorce, à s'aliéner l'empereur, qui « en interrompant le commerce avec les Flandres et l'Espagne pouvait causer au royaume dommage et ruine. » Strype, *Memorials of Archbishop Cranmer*, Appendice I, édit. 1848, t. I, p. 319, et cf. p. 15.

143. *Letters and Papers*, VI, 1528.

144. « Ils sont nombreux, écrit Chapuis, ceux qui désapprouvent cette affaire (le titre de chef suprême de l'Église), non par zèle de l'Église, mais simplement parce qu'ils craignent que le pape ne déclare le roi schismatique et ne le prive du royaume. » Lettre à Charles Quint du 21 février 1532 (*Spanisch Calendar*, IV, part. II,

nº 641). — En 1538, Castillon écrira (Kaulek, *op. cit.*, p. 41) que le meilleur moyen de mettre Henri à la raison est d'empêcher le commerce « du côté de Flandres », en jetant l'interdit sur tous ceux qui trafiqueraient avec les Anglais.

145. *Letters and Papers*, VI, 1460.

146. *Letters and Papers*, VI, 1510, 1523, 1571.

147. Henri répliqua qu'il s'agissait d'une dispute entre lui et les marchands et que cela ne portait nulle atteinte aux traités.

148. *Letters and Papers*, VI, 568. Burnet, *op. cit.*, t. VI, p. 103 et Collier, *op. cit.*, t. IX, p. 135, où se trouvent les propositions faites au Conseil royal pour un appel du roi au concile. En marge de l'original, il y a des notes autographes de Henri VIII.

149. *Letters and Papers*, VI, 351. Cf. Friedmann, *op cit.*, t. II, p. 54, 55.

150. C'était une nouveauté constitutionnelle. Cette loi de succession, la deuxième de l'histoire d'Angleterre (*Statutes of the realm*, 7 Henry IV, cap. 2), est la première de ce règne (25 Henry VIII, c. 22; Gee and Hardy, *op. cit.*, nº LIV); il y en eut d'autres sous Henri, selon la fortune de ses mariages.

151. A ce propos on énumérait la liste des degrés prohibés pour le mariage.

152. Ceux qui le combattaient par la parole étaient aussi soumis à une peine. Selon la proposition du gouvernement, que modifia les Communes, les paroles comme les actes auraient rendu coupable de trahison. *Letters and Papers*, VII, 51.

153. « Pour le plus sûr établissement de la succession de votre très royale majesté, conformément à la teneur et à la forme de cet Acte imposé par l'autorité susdite, tout Lord spirituel ou temporel de votre royaume, tout sujet d'âge légal, sur tout ordre de votre Majesté ou de ses héritiers, à tout moment où cela leur plaira, devra faire le serment d'observer, de défendre, de maintenir de tout son pouvoir le plein effet et contenu du présent Acte ». C'est l'antépénultième paragraphe de la loi. Quant au serment lui-même, voir note suivante.

154. La forme de ce sérment fut fixée non par le Parlement, mais par lettres patentes du 30 mars 1534. *Lords Journal*, p. 82.

155. Auparavant le témoignage de 12 jurés était nécessaire.

(*Statutes of the realm*, 26 Henry VIII, cap. 2. Gee and Hardy, *op. cit.*, nº LVI. Ce second *Act of succession*, qui interprete le premier par une formule de serment en faveur des enfants d'Anne Boleyn et du roi, sera abrogé apres la condamnation de la reine, deux ans plus tard. (*Statutes of the realm*, 28 Henry VIII, cap. 7).

156. *Statutes of realm*, 26 Henry VIII, cap. 11. Le Parlement dans sa cession de février-avril allégea les charges du clergé, en declarant qu'il ne paierait pas la dime, l'année ou il devrait verser les premiers fruits.

« Cromwell me parla fort avant de la prospérité de sondit Maistre, grande obeissance, pouvoir de deniers contans, repos et pacification en son royaume, qu'il a augmenté de revenu de plus de cinq cens mille escus chaque an, car depuis vostre partement ledit Parlement et Estats dudit royaume luy ont accordé les dixmes ordinaires, outre lesquelles il prendra cette année tous les annates des eveschéz, abbayes et autres benefices de ses pays, dont les possesseurs et jouissans sont tenus prendre dudit Roy autres nouvelles bulles et provisions qu'ils n'en ont, et lui rapporter, envoyer et mettre en mains celles qu'ils avoient des Papes, comme nulles, abusives et iniquement impetrées et obtenues, et jureront tenir d'iceluy Roy leursdits benefices, comme de celui a qui appartient par providence divine entierement cette disposition et faculté. Et (ledit Roy) déclara que si le Roy son frère venoit à faire de mesme qu'il accroistroit son Royaume de plus de deux millions ». Palamedes Gontier à l'amiral Chabot, 5 février 1535, dans Le Laboureur, *op. cit.*, I, 409, 411.

Il avait déjà été question de ce transfert au roi des dimes et annates, dans la première loi sur les annates (1532). « Henri, avait écrit Chapuis le 28 février 1532, réclame les annates pour lui-même, comme souverain du clergé de tout le royaume. (*Letters and Papers*, V, nº 832.)

157. *Statutes of the realm*, 26 Henry VIII, cap. 14. Gee and Hardy, *op. cit.*, nº LIX. Cette loi sur les *Suffragan Bishops*, de novembre 1534, fut abolie par Marie Tudor en 1554, et de nouveau, en 1559, rétablie par Élisabeth. (Gee and Hardy, nºs LXXVI et LXXIX.

Dans l'Acte, qui reste toujours en vigueur, on mentionne les 26 villes où devront résider les suffragants : Thetford, Ipswich, Colchester, Dover, Guildford, Southampton, Taunton, Shaftesbury, Molton, Marlborough, Bedford, Leicester, Gloucester, Shwres-

bury, Bristol, Penrith, Bridgewater, Nottingham, Grantham, Hull, Huntingdon, Cambridge, Perth, Berwick, St German's, l'île de Wight. (Burnet, *op. cit.*, t. IV, p. 206.) Cette nouvelle organisation resta théorique jusqu'en 1546.

158. « Cette clause, dit Blunt (*op. cit.*, I, 231 n. 1) fut malhonnêtement ignorée. »

159. *Statutes of the realm*, 26 Henry VIII, cap. 1. Collier, *op. cit.*, t. IV, p. 248. Gee and Hardy, *op. cit.*, nº LV. Ce *Supremacy Act* de novembre 1534 fut abrogé par Marie Tudor, en 1554, par le second *Act of repeal* (Gee and Hardy, *op. cit.*, nº LXXVI) ; abrogation maintenue et confirmée par Élisabeth, la première année de son règne. (*Ibid.*, nº LXXIX.) Le titre de chef suprême de l'Église fut incorporé dans le style royal, par les lettres patentes du 15 janvier 1535. Rymer, *op. cit.*, XIV, 549; *Letters and Papers*, VIII, 52.

160. Burnet, *op. cit.*, édit. Pocock, t. IV, p. 481-487. Strype, *Memorials of Cranmer*, édit. Oxford, 1848, t. II, p. 430-432. Cf. *Letters and Papers*, VII, 1384. — Henri fit même en un endroit cette remarque (Strype, *op. cit.*, II, 430 n. *b*) : « Puisque vous confessez que les Apôtres ont eu une partie de ce que vous reconnaissez appartenir maintenant aux princes, comment pouvez-vous prouver que le pouvoir d'ordre appartient seulement à vous évêques. » De cette note écrite de sa propre main, Dixon (*op. cit.*, t. II, p. 311) conclut que le roi n'était pas loin de croire qu'il détenait le pouvoir d'ordre, ce que prétend également Harpsfield (Bémont, *op. cit.*, p. 71 et 116).

Cependant un document émané du gouvernement, au temps où se discutait au Parlement l'Acte de suprématie, afin d'en expliquer la portée, déclare expressément que, par le titre de chef suprême de l'Église, le roi « entend bien ne prendre aucun des pouvoirs spirituels donnés par l'Évangile aux ministres du culte ». (Ce document a été imprimé par Froude, *op. cit.*, chap. IX, édit. Everyman, t. II, p. 60 n. 2.) Henri VIII se défendit toujours de réclamer ce pouvoir. Cf. Makower, *op. cit.*, édit. allem., p. 265, édit. angl., p. 255. Voir dans Richter, *Kirchenrcht*, § 91. La *potestas jurisdictionis*, au sens protestant, est plus restreinte qu'au sens catholique et anglican. (Voir l'art. 28 de la Confession d'Augsbourg, 1530.)

161. Voir la délégation de juridiction à l'évêque de Londres, J. Sto-

kesley (1530-1539), ainsi que le traité d'un « savant juriste » au temps de Charles Ier : « A discourse concerning his Majesty's supreme Power ecclesiastical established by the laws of this Kingdom, at this present time in their fulle force and vigour », avec les objections de Collier, dans Collier, *op. cit.*, t. IV, p. 155-157 et p. 250-263.

162. Le pèlerinage de Grâce demandera que soient rendues à l'Église les libertés concédées par la Grande Charte et « en usage il y a six ou sept ans » ; il réclamera le droit pour la Convocation de traiter les choses spirituelles.

163. Le roi donnait bien aux chapitres le « congé d'élire », mais en l'accompagnant d'une « lettre missive », où était désigné celui qui devait être élu sous peine d'encourir les peines du *præmunire* (confiscation des biens et emprisonnement à perpétuité). La soumission servile des chapitres prouva que la première clause de la Grande Charte leur assurant la liberté d'élection était abolie. (Cf. Pollard, *The Evolution of Parlement*, p. 169 et suiv., 187 et suiv.) Édouard VI supprima même le « congé d'élire », comme restreignant le pouvoir royal. Marie abolit le statut d'Édouard, et Élisabeth ne le rétablit point, de sorte que les nominations épiscopales actuellement se font comme au temps de Henri VIII. (Cf. Hardwick, *A History of the Christian Church*, Londres, 1886, p. 333 et suiv.).

164. Il lui avait été donné à l'occasion du divorce, comme nous l'avons vu.

Au bout d'un an aussi, fut retiré le titre d'*Apostolicae Sedis legatus* à Cranmer, qui par une étrange anomalie exerça en cette qualité une juridiction dont la source n'était plus reconnue. (Strype, *Memorials of Cranmer*, édit. 1848, I, 69 et suiv. 366 et suiv.) En mai 1535, il résigna son titre de « totius Angliae primas », qui, selon Gardiner et Cromwell, dérogeait à l'autorité et au souverain pouvoir du chef suprême de l'Église. (*Ibid.*, t. I, p. 68 et suiv. et p. 350, Append. XIV.)

165. L'Église d'Angleterre ne gagna rien au changement. Aussi le clergé anglican est-il en général opposé, dans ses écrits, à cette mainmise de l'État sur l'Église. Il regrette presque son ancienne liberté, et reproche à Henri sa suprématie spirituelle. Dixon, *op. cit.* (I, 444) l'appelle « foolish and needless », et Blunt (*op. cit.*, I,

231, 237) « illégale tyrannie ». Les ecclésiastiques, sous Élisabeth, trouvèrent qu'il était contraire à l'Écriture d'obéir à une femme en matière spirituelle, et firent tout pour restreindre, en la définissant, la suprématie de la reine (cf. Blunt, *op. cit.*, t. I, p. 234 et suiv.). La Convocation de 1562 déclare : « They gave not to their Princess, by virtue of the said act or otherwise, either the ministry of God's word or sacraments, but that only prerogative which they saw always to have been given to all godly princes in holy scripture. » Voir *Dyvers articles which have bene a special cause of the division that is betwyxt the spiritualtie and temporaltie in this realm*, s. d. (XVI siècle). Cf. Hardwick, *op. cit.*, 176 et n. 4, 177 et n. 1, 330 et 331 ; Makower, *op. cit.*, p. 265, 304, 504 (canons de 1604) ; J. P. Whitney, *The episcopate and the Reformation*, Londres, 1917. En 1689 (1 William and Mary, cap. 8), le Parlement ne retint de l'ancienne formule que la répudiation de l'autorité pontificale. Déjà Gardiner, en 1535, avait contesté l'effet de la suprématie royale sur la succession apostolique, soutenant que les évêques tiennent de Dieu leur pouvoir. L'archevêque Bancroft, au temps d'Élisabeth, sera accusé par les puritains d'affirmer, contre la suprématie de la reine, le droit divin des évêques. Cf. R. G. Usher, *The supposed origin of the doctrine of the divine right of Bishops*, dans *Mélanges Bémont*, Paris, 1913, 541 et suiv.

Le titre de « chef suprême de l'Église » sera ridiculisé à l'étranger (Merriman, *Life and letters of Thomas Cromwell*, Oxford, 1902, t. I, p. 242) ; les luthériens même ne l'admettront point (Pollard, *Cranmer*, p. 144 ; cf. Makower, *op. cit.*, édit. allemande, p. 72) ; et les abus de la suprématie civile en matière religieuse feront douter les esprits sincères, comme Manning, de la légitimité de leur église, les poussant peu à peu vers Rome (voir Thureau-Dangin, *Le catholicisme en Angleterre au XIX^e^ siècle ;* Sheridan Purcell, *Life of cardinal Manning*, 2 vol., 1890 ; Sh. Leslie, *H. Ed. Manning, his life and labours*, Londres, 1921).

166. *Cranmer's Works*, II, 268.

167. *Letters and Papers*, VI, 332.

168. « Quandoquidem omnis jurisdicendi auctoritas, atque etiam jurisdictio omnimoda, tam illa quae ecclesiastica dicitur quam saecularis, a regia potestate velut a supremo capite et omnium infra regnum nostrum magistratuum fonte et scaturigine primitus

emanavit sane, illos qui jurisdictionem hujusmodi antehac non nisi precario fungebantur, beneficium hujusmodi sic eis ex liberalitate regia indultum, gratis animis agnoscere... convenit ». *Licencia regia concessa domino episcopo* [Bonner] *ad exercendum jurisdictionem episcopalem* (12 novembre 1539, dans Burnet, *op. cit.*, IV, 410. Une loi de 1545 déclare : « Archbishops and the other ecclesiastical persons had non manner of jurisdiction ecclesiastical, but *by*, under and *from* his royal Majesty. » *Statutes of the realm*, 37 Henry VIII. Ces lois, abrogées sous Marie, remises en vigueur sous Élisabeth, continuent à exister.

169. *Letters and Papers*, XIV, part. II, p. 141.

170. Chapuis à l'empereur, 31 juillet 1531. *Letters and Papers*, V, 361. Cf. l'ouvrage de J. Bekinson, *De supremo et absoluto regis imperio*, Londres, 1546 ; et le livre anonyme publié entre 1520 et 1550 : *Disputatio inter clericum et militem super potestate praelatis Ecclesiae atque principibus terrarum commissa, sub forma dialogi.* Déjà un homme de loi du XIII^e^ siècle, Bracton, avait soutenu (liv. I, chap. VIII) : « Rex est vicarius et minister Dei in terra : omnis quidem sub eo est, et ipse sub nullo, ni tantum sub Deo... sub Deo et sub lege, quia lex facit regem... Dei vicarius tam in spiritualibus quam in temporalibus. »

171. Cette expression se trouve dans la minute du bill pour la *Soumission du clergé*. *Letters and Papers*, V, 721.

172. L'Église anglicane continua à s'appeler catholique, apostolique, mais non romaine. « Ista est ecclesia nostra catholica, apostolica, cum qua nec pontifex Romanus, nec quivis aliquis praelatus aut pontifex habet quicquam agere praeterquam in suas dioceses. » Note autographe de Henri VIII sur la définition de l'Église. (Burnet, *op. cit.*, édit. Pocock, IV, 408; Strype, *Eccl. Memorials*, I, art. II, n° CXII).

173. Pollard, *The Evolution of Parliament*, 214, 277. Il fut même, ajoute Pollard, un acte inconstitutionnel ; mais « le Parlement s'identifia tellement avec la Constitution que rien de ce qu'il fit ne parut inconstitutionnel ». Bien que beaucoup d'écrivains de la High Church aient essayé de diminuer l'importance de la suprématie royale et de l'expliquer (cf. Hardwick, *op. cit.*, p. 176 et suiv., 330, 331), Brewer (Introduction aux *Letters and Papers*, t. I, p. 107) reconnait que, si l'opposition au pape n'était pas

une chose nouvelle, « une suprématie spirituelle, une primauté ecclésiastique séparait Henri VIII de ses prédécesseurs par un intervalle d'autant plus grand qu'elle n'avait aucun précédent dans l'histoire et renversait toute tradition. » Et J. Gairdner *ibid.*, t. VIII, p. 1) dit que « la période décisive du règne de Henri VIII est la période critique de la suprématie royale, qui innove dans l'Église tout un nouvel ordre de choses. »

Reginald Pole attaqua avec violence, dans son *De Unitate Ecclesiae*, le titre que s'arroge le roi, lequel se substitue au pape, confond les fonctions royales et sacerdotales, ce qu'aucun roi chrétien n'avait osé faire. Les étrangers, même simples laïcs, sont scandalisés de cette nouveauté : « En traictant de la vraye obéissance, ils les evesques permectent a leur roy, en loy divine, de pouvoir plus interpréter, augmenter, oster et faire que les appostres ny leurs vicaires et successeurs osairent oncques entreprendre ; de sorte que, par leurs belles raisons, tout ce qu'il dict doibt estre tenu comme loy de Dieu ou oracle de ses prophetes et luy veulent attribuer non pas seulement obéissance de roy .. mais en faire une vraye statue pour ydolâtres. » Marillac au connétable de Montmorency, 6 août 1540, Kaulek, *op. cit.*, p. 211.

Une des conséquences de la suprématie civile sera de faire rejeter par l'Église anglicane l'infaillibilité et la suprématie pontificale proclamée par le concile du Vatican. Makower, *Constitutional History of England*, trad. angl. Londres, 1895, p. 569.)

174. Les manuscrits du British Museum contenant ces délibérations portent de nombreuses annotations de la main de Henri VIII. L'édition Pocock de Burnet signale les principales.

175. Les études théologiques de sa jeunesse l'avaient préparé à ce rôle.

176. Le cas le plus curieux est celui du 30 juillet 1540 où, à Smithfield, les protestants Robert Barnes, Jerome et Thomas Garrard (ou Garret), furent brûlés pour hérésie, et les catholiques R. Featherstone, Ed. Powell et Th. Abell, chapelain de Catherine d'Aragon, furent pendus pour trahison. (Wriothesley, *Chronicle*, édit. de la Camden Soc., I, 120-121.) « Troys comme traistres ont été penduz et traictez en la façon accoustumée, accusez d'avoir aultrefois parlé en faveur du pape... Les trois aultres ont esté bruslez comme héréticques... Certainement le spectacle fut mer-

veilleux de veoir mourir en mesme jour et heure ceulx qui adhéroient aux deux partys contraires, et fut aussi scandaleux pour les deux parts qui par là prétendaient avoir esté offensées... tous ensemble se plaignoient [la forme de justice] n'avoir esté observée aulcunement ains pervertye en leur endroit, pour aultant que au jugement de si grande et ignominieuse mort ilz affirmoient n'avoir jamays esté appelez ne scavoir la cause pour laquelle ilz avoient été condamnez. » (Marillac à François Ier, 6 août 1540. Kaulek, *op. cit.*, p. 208-209.)

« Le roi, dit Macaulay (t. I, p. 55 et suiv.) fut le pape de son royaume, le vicaire de Dieu, l'interprète de la vérité orthodoxe... Il s'arrogea le droit de décider dogmatiquement ce qui était de foi et ce qui était hérétique, rédigeant et imposant les confessions de foi, donnant à son peuple des instructions sur la religion. Il proclama que toute juridiction aussi bien spirituelle que temporelle dérivait de lui... D'après ce système, exposé par Cranmer, le roi fut le chef spirituel aussi bien que temporel de la nation... Cette prétention sans précédent causa du scandale aux protestants comme aux catholiques. Marie Tudor déposa ce titre de chef suprême, Élisabeth le reprit ; mais comme il semblait monstrueux qu'une femme à qui saint Paul défend d'élever la voix dans l'Église, fût chef d'Église, le 37e article de 1571 déclare que le ministère de la parole de Dieu, pas plus que celui des sacrements, n'appartient au prince. »

177. Gardiner à Somerset, 14 octobre 1547. Foxe, *Acts and Monuments*, éd. Pratt, VI, 42.

178. Ce ne fut au fond que l'application et la conséquence des théories de Frédéric II et de Pierre de la Vigne (Cf. Huillard-Bréholles, *Vie et correspondance de Pierre de la Vigne*, 1865), de Philippe le Bel et de Pierre Dubois, de Louis de Bavière et de Marsile de Padoue, qui avaient soutenu la suprématie du pouvoir temporel sur le spirituel. Selon Marcile de Padoue, dans son *Defensor pacis*, la souveraineté ecclésiastique réside dans l'*universitate fidelium*, qui est l'*universitas civium* : admission au sacerdoce, *jurisdictio*, *potestas coactiva*, peines canoniques, propriété ecclésiastique conciles, tout dépend du pouvoir. (Cf. Maitland, *Gierke*, p. 142 ; Pollard, *The Evolution of Parliament*, 222). Aussi n'est-il pas surprenant que Thomas Cromwell, qui y trouvait l'appui de ses théories, ait pécuniairement favorisé l'impression du *Defensor pacis*

(1534), et que ses amis en aient recommandé la lecture au Chartreux de Londres et au cardinal Pole (*Letters and Papers*, VII, 423 ; VIII, 1556 ; IX, 523.)

179. La couronne, étant seule « chef suprême de l'Église », a seule le droit d'exercer la juridiction qui appartenait aux cours ecclésiastiques. « Vous, évêques, disait à Gardiner le chancelier Audeley (lettre citée de Gardiner à Somerset, Foxe, *op. cit.*, VI, 43), vous êtes incorporés à la couronne et par elle vous commandez aux laïcs. » Le chef suprême ne fut pas sujet au contrôle parlementaire dans l'exercice de sa suprématie : et la souveraineté ecclésiastique appartint à la couronne en Conseil, et non en Parlement. C'est pour l'exercice de cette souveraineté que fut reconnue force de loi aux ordonnances royales. (Acte de 1539 supprimé par Somerset en 1547). Cf. Pollard, *The Evolution of Parliament*, p. 214, 268.

180. « Ye shall swear to bear your faith, truth and obedience only to the King's majesty, and to the heirs of his body, according to the limitation and rehearsal within the statute of succession : and not to any other within this realm, or foreign authority, prince, or potentate ; and in case any oath be made or hath been made by you to any other person or persons, that then ye do repute the same as vain and annihilate... » C'est le serment prêté par le Parlement en mars 1534. Celui formulé en novembre de la même année par la seconde loi de succession est plus explicite encore (Gee and Hardy, n° LVI.)

181. *Statutes of the realm*, 26 Henry VIII, cap. 13. Gee and Hardy, *op. cit.*, n° LVII. Cette loi devait subsister jusqu'en 1863.

182. More a décrit la scène de prestation du serment par le clergé à Lambeth. Cf. chap. v. Sur ce palais de Lambeth, cf. W. Jenkinson, *The royal and bishops' palaces in old London*, 1921. Voir sur la suprématie royale et la soumission du royaume à cette suprématie, Bridgett, *Fisher*, chap. XIV.

183. « Sic demum in verba regis juravimus sub conditione tamen quatenus licitum esset », rapporte Chauncy (*Historia aliquot martyrum*, édit. Doreau, 1888, p. 91) des Chartreux, dont on ne put obtenir qu'un serment conditionnel.

184. Cranmer avait demandé à l'assemblée : 1° le pape, d'après la Sainte Écriture, a-t-il plus de pouvoir en Angleterre que n'importe

quel autre évêque ? 2° Trouve-t-on dans l'Écriture, quelque enseignement sur les relations entre Rome et l'Angleterre ? — Le vote des Convocations de Cantorbury et d'York se trouve dans Wilkins, *op. cit.*, t. III, p. 769, 782, et Gee and Hardy, *op. cit.*, n° LVIII ; celui de la Convocation d'York, dans Burnet, *op. cit.*, t. VI, p. 77, et Collier, *op. cit.*, t. IX, 108. Cf. Blunt, *op. cit.*, t. I, p. 275.

Par le serment d'obédience au pape prêté lors de sa promotion ou de la réception du pallium (Pollard, *Henry VII*, t. III, n° 44), tout archevêque s'engageait « ad retinendum et defendendum papatum Romanum contra omnem hominem ». Et Cranmer avait prêté ce serment (Strype, *Memorials of Cranmer*, édit. Oxford, 1848, tome I, p. 331, Append. VI), après avoir protesté ne point s'engager par là à ce qui pourrait lui sembler « contra illustris. regem nostrum Angliae, aut rempublicam hujus sui regni Angliae, legesve aut prerogativas ejusdem ». *Ibid.*, p. 330, Append. V ; Collier, *op. cit.*, t. IX, p. 101.)

185. Rymer, *Fœdera*, VI, part. II, p. 195. Burnet, *op. cit.*, t. VI, p. 78 (Oxford) ; Collier, *op. cit.*, t. IX, p. 110. Dodd, *op. cit.*, édit. 1737, p. 298 et suiv. Voir aussi, dans Collier, p. 112 et 115, la lettre de l'Université de Cambridge, 12 octobre, celle de l'Université d'Oxford, 12 novembre, félicitant Henri d'avoir aboli la suprématie pontificale et la superstition qui en était à la suite. Cf. Blunt, *op. cit.*, t. I, p. 274 et suiv.

186. A l'Échiquier, on conserve l'adhésion de 30 diocèses. (Cf. Blunt, *op. cit.*, t. I, 275). Burnet (*op. cit.*, édit. Pocock, t. VI, p. 81-85) a publié, d'après les registres du chapitre de Worcester, l'adhésion et le serment de ce chapitre et de son doyen « et in quali aestimatione habebimus episcopum Romanum. » Rymer (*Foedera*, XIV, p. 495-527) donne les *Juramenta* et *Fidelitates* de 164 fondations ecclésiastiques de tout genre, souscrits sans protestation, sauf pour Baliol College : « ista protestatione praehabita quod nos nihil agere intendimus contra legem divinam, nec contra orthodoxae fidei normam, nec contra sacrosanctae Matris Ecclesiae catholicae doctrinam ».

A cette époque, Henri, avec Cromwell, se vante d'avoir obtenu « augmentation du revenu, union et obeissance en son royaume, aise et repos de conscience », s'estant entierement mis et jetté hors la subjection de Rome. » (Palamades Gontier à l'amiral Chabot, 3 février 1535. Le Laboureur, *op. cit.*, t. I, p. 411).

187. Ch. Bémont, *Le premier divorce de Henri VIII*, p. 6 et 113. Cf. Van Ortroy, *Analecta Bollandiana*, t. XII, p. 131 et suiv.

188. Rymer, *Foedera*, XIV, 489. Burnet, *op. cit.*, t. IV, p. 202. Gerdes, *Historia Reformationis*, IV, (145). Dans ce document, spécimen d'une abjuration de l'autorité pontificale signée par les supérieurs de six maisons religieuses, 5 mai 1534, chaque religieux ajoute, à la suite de son nom : « non coactus, sed sponte subscribo ». En effet, les injonctions royales pour la visite des monastères (Burnet, IV, 247) exigeaient que chaque abbé, prieur et religieux signât *manu propria* le serment, que devait revêtir le sceau de la communauté, de rejeter « la juridiction prétendue et usurpée, de l'évêque de Rome sur le royaume », et de reconnaître « l'autorité, la juridiction, la prérogative du roi et de ses successeurs, dont le pouvoir, en vertu de la loi divine, surpasse tous les autres sur terre, après celui de Dieu. »

189. Le prieur des Dominicains de Cantorbery tint tête cependant à Cranmer, qui s'en plaignit au roi. Strype, *Memorials of Cranmer*, édit. 1848, p. 64-67, et Append. XIII, p. 343 et suiv.

190. H. A. L. Fisher, *op. cit.*, p. 343 et Bridgett, *op. cit.*, 282, qui citent les *Letters and Papers*, VII, 869.

191. Voir le chapitre IX de Froude : « The catholic Martyrs ». L'ouvrage de J. Spillmann (*Die englischen Martyrer unter Heinrich VIII*, Fribourg en Brisgau, 1887, chap. VI et X) manque de critique, selon O. Meyer (*England und die katolische Kirche unter Elisabeth*, Rome, 1911, p. 2, n. 1) ; mais Dom Bède Camm, O. S. B., a publié avec la collaboration de plusieurs historiens, les *Lives of the English Martyrs declared blessed by Pope Leo XIII*, Londres, 1914, dont le premier volume concerne les *Martyrs under King Henri VIII* (1535-1545). En 1920, St. Hyland a publié, à Londres, *A century of persecution under Tudor and Stuart Sovereigns from contemporary records*, qui contient peu de choses pour Henri VIII. Voir plus bas, n. 204.

192. Peto « nouveau Michée », raconte Stow en sa Chronique, prêchant devant Henri, au couvent de Greenwich, sur l'histoire d'Achab, fit clairement allusion « au mariage illégitime » du roi et à ceux qui, poussés comme les « quatre cents prophètes d'Israël par l'esprit de mensonge cherchaient à le tromper ». Henri feignit de ne point comprendre. Mais, le dimanche suivant (8 mai 1534), un de ses chapelains, Richard Curwen, dans la même chaire, traita

de « chien, calomniateur, rebelle et traître » le provincial Peto qui appelé à Cantorbery, avait dû s'absenter : « Tu te fais Michée, toi qui oses parler mal des rois, mais maintenant on ne saurait te trouver : tu as été pris de peur, incapable que tu es de me répondre. » « Ce n'est point par crainte que Peto est absent, clame une voix vibrante, celle du Père gardien Elstow : demain il sera de retour. En attendant, je tiens sa place, et je suis prêt à répondre sur ma vie de la vérité de ce qu'il a avancé. Et toi, Curwen, tu n'es qu'un des quatre cents prophètes en qui est entré l'esprit de mensonge. » Elstow et Peto, cités devant le Conseil, sont vivement réprimandés par les Lords, dont l'un fait remarquer qu'ils mériteraient tous les deux d'être cousus dans un sac et jetés à la Tamise ; à quoi Elstow de répliquer : « Grâce à Dieu, nous savons qu'on peut aller au ciel aussi bien par eau que par terre. »

Peto, qui dut se réfugier sur le continent jusqu'à l'accession de Marie Tudor, fut créé cardinal par Paul IV, le 14 juin 1557 et mourut peu après. Cf. sur lui, Dodd, *op. cit.*, édit. 1737, t. I, p. 480. J. Forest, lui, fut « condamné à estre pendu et ensemblément bruslé tout vif », après « une très dure captivité de deux ans parmy les larrons et criminels ». Catherine d'Aragon, dont il avait été le confesseur, lui écrivit dans sa prison une lettre fort touchante, à laquelle il répondit. Sanders (*op. cit.*, édit. franç. 1587, fol. 84-85 v°) les a publiées. Il mourut deux ans après Catherine.

193. Le couvent avait été fondé par Henri VII 14 décembre 1485. Pollard, *Henri VII*, t. III, n° 190[1], qui, comme Henri VIII au début de son règne, favorisa beaucoup l'ordre franciscain. Sur cet ordre en Angleterre, voir Parkinson, *Collectanea Anglo-Minorotica, or Collection of the Antiquities of the English Franciscans or Friers Minors, commonly called Grey Friers, with an Appendix concerning the English Nuns of St Clare*, Londres, 1726, in-4°, avec 2 gravures.

194. Southampton, Cantorbery, Newcastle, Newark, Greenwich, Richmond (comté de Surrey) ; on ne connaît pas exactement le septième. La commission, qui charge Bedyll, avec Thomas Cromwell et John Tregunwell, juge principal de l'amirauté, de la visite générale des monastères et des églises, est de décembre 1534. Cf. Gee and Hardy, *op. cit.*, n° LX.

195. Letters and Papers, VII, n° 49. De ce nombre furent Peto et Elstow, qui avaient publiquement résisté aux nouvelles lois. Ils

devaient revenir sous Marie Tudor, en leur couvent de Greenwich. (Cf. Harpsfield, dans Bémont, *op. cit.*, p. 61 sqq., 110 sqq., 79 sqq., 124 sqq.). Affirmer « qu'aucun prince ne peut avoir le titre et l'autorité de chef suprême de l'Église » est puni de mort, « afin de contenter sa Majesté ». Tel est le cas de plus d'un religieux barbarement exécuté. Cf. Ellis, *op. cit.*, série I, II, 85 sqq.

196. C'était justice remarque Harpsfield (Ch. Bémont, *op. cit.*, p. 65 et 112). « Quand le schisme commença sous Henri, les Franciscains furent les premiers chassés du royaume ; sous Philippe et Marie, quand l'hérésie et le schisme eurent été rejetés, ils furent rappelés les premiers et rétablis dans leur monastère de Greenwich, qui était demeuré vide pendant vingt-quatre ans. »

197. Ils avaient été visités par l'évêque de Londres, Stokesley, et John Edward Lee, archevêque d'York, qui les persuadèrent de prêter serment avec la clause restrictive.

198. *Letters and Papers*, VIII, n° 565.

199. Avec Hale, fut arrêté Robert Feron, curé de Teddington, qui obtint sa grâce en révélant des conversations privées entre les moines de Sion et le curé d'Isleworth.

200. Interrogatoire de Reynolds dans les *Letters and Papers*, VIII, n° 566.

201. Poème de Lancelot de Carles sur la mort d'Anne de Boleyn, dans G. Ascoli, *op. cit.*, p. 256. Cranmer voulut sauver Webster et Reynolds, disant à Cromwell que leur « conversion influerait plus sur le public que le spectacle de leur exécution ». Cox, *Remains of Cranmer*, n° 303.

202. A cet endroit s'élève aujourd'hui une communauté de religieuses qui se consacrent à l'adoration perpétuelle, en l'honneur du Sacré-Cœur et en mémoire des cent cinq prêtres, religieux et laïcs qui là, sous Henri VIII et Élisabeth, souffrirent le martyre pour leur fidélité au Saint Siège ou à la foi catholique.

La législation de Henri VIII sur le crime de trahison (1531-1534), laquelle laisse une part de responsabilité au Parlement dans l'application sanguinaire qui en fut faite, a été étudiée par Miss I. D. Thornley, dans un article des *Transactions of the R. historical Society*, 3e série, t. XI, 1917. J. R. Tanner consacre aussi un chapitre à la *law of treason*, législation criminelle en matière politique, qui prit sous Henri VIII et Élisabeth une importance si meurtrière,

dans ses *Tudor constitutional Documents A. D. 1485-1603 With an historical commentary*, Cambridge, 1922.

203. *Letters and Papers*, VIII. 661, 666, 726, *Chronicle* de Hall, 19 juin 1535. Selon l'expression de Cromwell Merriman, *op. cit.*, t. I, p. 409, lettre du 15 juillet 1535), l'exécution des Chartreux et des autres martyrs avait pour but « d'inspirer crainte et terreur aux sujets du roi ». Ces violences soulevèrent l'indignation des Français ; et les prédicateurs du continent dénoncèrent la cruauté du roi. Cf. Friedmann, *Lady Anne Boleyn*, t. II, p. 75, 79, 86.

On a fait ressortir la « nature monstrueuse » de l'Acte sur la trahison, qui permit à Henri VIII de bâillonner ses sujets et d'opprimer leur conscience (Dixon, *op. cit.*, t. I, p. 234 et suiv.). Son caractère odieux, avec les années, fut encore aggravé. « Vous supplieray mectre en considération la belle ordonnance nouvellement icy forgée de juger les gens sans les oyr ne qui saichent de quoy ilz sont accusez, dont l'issue est d'aussi malheureuse conséquence que le commencement de mauvaise et pernicieuse invention .. Congnoissant ce roy combien de choses il a innové et quelle tragédie et scandale il a excité.... bien ne se fie d'ung seul homme, pensant les voir tous offencés. De là est procédé qu'il ne cessera de mectre la main à sang, tant qu'il sentira en son esperit quelque doubte des siens... De là vient aussi que tous les jours se publient nouveaux edictz si sanguinaires qu'avec mille gardes à poine se peult l'on garder ; et avec une seulle légière occasion on se pert. » (Marillac à Montmorency, 6 août 1540. Kaulek, *op. cit.*, p. 211 et suiv. ; cf. p. 209 et suiv.)

204. Le culte des martyrs chartreux a été confirmé par un décret du Saint-Siège, le 9 décembre 1886.

Sur les religieux martyrs on peut consulter M. Chauncy (chartreux), *Historia aliquot Martyrum*, édit. V. M. Doreau, Londres, 1888, traduction anglaise, 1890 ; H. Clifford, *Life of Jane Dormer, Duchess of Feria*, édit. Stevenson ; Hendriks, *The London Charterhouse, its monks and martyrs*, Londres, 1889 ; V. M. Doreau *Henri VIII et les martyrs de la Chartreuse de Londres*, Paris, 1890 ; Gasquet, *Henri VIII et les monastères anglais*, t. I, chap. VI. On trouve un récit de leur martyre, dans Harpsfield (Bémont, *op. cit.*, p. 73 et suiv., 119 et suiv.) et Spillmann (*op. cit.*, p. 59-71, 137-147). Froude (*op. cit.*, chap. IX) parle longuement des Chartreux, d'après Chauncy, mais avec son genre d'esprit particulier. Le dernier

ouvrage sur la Chartreuse de Londres est dû à G. G. Davie : *Charterhouse in London, monastery* etc., Londres, 1921.

205. Le décret de béatification du 9 décembre 1886, outre Fisher, More et la comtesse de Salisbury, mère de Reginald Pole, nomme dix-huit chartreux, Reynolds de l'ordre de Ste Brigitte, le franciscain J. Forest, J. Stone, augustin, cinq prêtres séculiers et un laïc G. Gardiner. Un autre décret du même jour proclame vénérables vingt autres martyrs de la suprématie royale : cinq franciscains, huit religieux dont trois abbés, trois prêtres séculiers, deux chevaliers de St Jean, un chevalier de Malte, un laïc.

206. Dans tout le royaume avait été établi un système d'espionnage, pour rechercher comme coupables de trahison, ceux qui se dérobaient au serment.

207. La copie, non contemporaine, de la commission qui nomme Cromwell vicaire général, se trouve dans un manuscrit de la collection Cotton, au British Museum et a été publiée par Collier, *op. cit.*, t. IX, p. 119.

La fonction de Sir Thomas Percy, nommé en 1397 par la couronne procureur du clergé et considéré comme ayant reçu tout pouvoir de celui-ci pour le représenter en Parlement, poursuivant à ce titre la condamnation de l'archevêque Arundel et prêtant le serment en cette affaire « au nom deldit clergie », est le seul précédent qui se rapproche un peu de la vice-régence de Cromwell. Cromwell prit place, à la Chambre des Lords, à droite du trône, comme les évêques, et au-dessus de l'archevêque de Cantorbery (31 Henry VIII, cap. 10). Aux Communes et à la Convocation, où ne siégeait pas le roi, il le représenta et lui servit de levier contre le haut clergé. Pollard, *The Evolution of Parliament*, p. 199 et suiv., 268 et suiv.

208. Cet acte des évêques se nomme *Sponsio* ou *Renunciatio Papae*. Wilkins, *Concilia*, III, 780 : Rymer, *Foedera*, XIV, 549. Voir les lettres des évêques à Henri VIII, dans Strype, *Ecclesiastical Memorials*, t. II, p. 204 et suiv.; Burnet, *op. cit.*, édit. Pocock, t. VI, p. 111; H. Ellis, *Original Letters*, 3e série, t. II, p. 336; *Letters and Papers*, I, 430.

Roland Lee, sacré le 19 avril 1534, fut le premier évêque installé sans bulle. Neuf mois avant le vote de l'Acte de suprématie, il la reconnut en ces termes : « J'accepte et reconnais Votre Majesté pour chef suprême, immédiatement après Dieu, de l'Église d'An-

gleterre, et je déclare tenir mon évêché completement et uniquement de votre faveur ». Cf. Bridgett, *Vie du bienheureux J. Fisher*, édit. franç., p. 241.

209. Les premiers ordres, par lettres générales sont du 1er juin, (Wilkins, *Concilia*, III, 772). Ils furent suivis d'une seconde ordonnance, 3 juin (Cranmer, *Remains*, p. 460, 525; Collier, *op. cit.*, t. IV, p. 282-286. Cf. Strype, *Memorials of Cranmer*, édit. Oxford, 1848 t. I, p. 343. Append. 13.) Strype place ces documents en 1534. Cette erreur a été suivie par tous les auteurs jusqu'à Froude. La rédaction de ces ordres est due à Cranmer.

210. Il était défendu en outre de prêcher, durant un an, pour ou contre le culte des saints, le mariage des prêtres, les pèlerinages, les miracles, la justification par la foi, a cause des contentions que ces sujets avaient soulevées dans le royaume. Cranmer, *Remains*, p. 460; Burnet, *op. cit.*, édit. Pocock, t. VI, p. 86; Collier, *op. cit.*, t. IV, p. 282 et suiv.

Cranmer, dans sa lettre au roi du 26 août 1535 [1536 d'après l'édition d'Oxford] (Strype, *Memorials of Cranmer*, Append. XIII, édit. 1848, p. 343), résume le discours qu'il fit en sa cathédrale, contre les titres de vicaire du Christ, « sanctissimus Papa », « sancta sedes Romana » et contre les « sacros canones » et « divinas leges » de l'Église romaine. Bridgett (*Jean Fisher*, édit. franç., p. 288 et suiv.) cite quelques uns des arguments ou des prédications du haut clergé sollicité par Cromwell ou le roi : il n'a pas de peine à en montrer l'odieux ou l'inanité, et il conclut (p. 294) : « Les faux principes vulgarisés à l'époque des grands schismes, l'insuffisance des études théologiques, dans les Universités, le mépris des anciennes traditions affiché par les disciples de la Renaissance, ont pu diminuer peut-être dans leur esprit l'importance de la suprématie du Saint-Siège pour le maintien de l'unité catholique... Mais il n'en est pas moins vrai que cet épiscopat faible et sans caractère, ayant pour se guider l'expérience des siecles, le sentiment catholique, l'histoire de l'Angleterre, s'est aveuglé sciemment, a trahi tous ses devoirs et porte la lourde responsabilité d'un schisme si funeste à l'Église. »

On s'ingénia à rendre odieux le nom du pape. Le roi l'appelle « communément non pas seulement evesque de Romme, qui est encores le titre dont il use en toutes ses lectres, mais par aultres non moings contumélieux, comme abomination, filz de perdi-

tion, ydole et Entechrist, ainsi que communément ès festes et passetemps qui se font tous les jours l'on a coustume de faire. » (Kaulek, *op. cit.*, p. 198 ; cf. p. 40). Pour exciter le peuple contre le clergé papiste, on se servit du théâtre et de la chanson (Maitland, *Essays on the Reformation*, Londres, 1899, p. 182 et suiv.), de la chaire, de la conversation privée, de tous les moyens capables à cette époque de diriger l'opinion. (Blunt, *op. cit.*, t. I, p. 271 et suiv.)

211. Wilkins, *Concilia*, t. III, p. 752, où ce document est appelé une proclamation ; Collier, *op. cit.*, t. IV, p. 280.

212. Le roi et Cromwell leur prescriront « de réprimér la témérité de ceux qui, en privé ou en public, directement ou indirectement, soutiendraient la prétendue autorité de l'évêque de Rome ». Cromwell à l'évêque de Llandaff, 7 janvier 1538. Burnet, *op. cit.*, IV, 394.

213. Cette proclamation, du 25 juin 1535, se trouve dans Burnet, *op. cit.*, édit. Pocock, t. VI, p. 106-110.

214. Voir chap. I.

215. Cf. *Letters and Papers*, VII, 1554, 1611. C'est dans une conversation avec Gardiner que Cromwell exprima cette idée, soutenant que la volonté du roi doit être la loi, tandis que l'évêque conseillait à Henri de faire au contraire que la loi fût sa volonté. (Lettre de Gardiner à Somerset, après la mort de Henri VIII. Foxe, *op. cit.*, VI, 45 ; cf. J. A. Muller, *op. cit.*, p. 50). More avait aussi dit à Cromwell que, pour être un bon et fidèle conseiller, il devait incliner le roi non à ce qu'il pouvait, mais à ce qu'il devait faire. (Roper, *Life of Sir Thomas More*).

Henri déclare au bailli de Troyes (D. F. Camusat, *Meslanges historiques*, 1390-1588, 2e série, p. 20) qu'il gouverne son Conseil et que son Conseil ne le gouverne pas : qu'autrement le Conseil serait roi, et non lui. Il veut bien l'opinion des autres, mais il veut conclure ; et qui est roi doit ainsi faire.

A la fin du XVIIe siècle, les historiens compareront à celle du Grand Turc l'autorité du roi d'Angleterre sur son Église, ce qui avait été l'idéal de Thomas Cromwell. (Cf. Collier, *op. cit.*, t. IV, p. 249.) Prisonnier à la Tour, Cromwell jurera qu'il aurait voulu rendre Henri si puissant que le monde entier fût à ses genoux. (Burnet, *op. cit.*, t. VI, p. 237.)

216. L'*Institution of a Christian Man* (1537) et la *Necessary erudition* (1543) enseigneront l'obéissance passive.

En 1535, Cromwell et Henri se vantent déjà, devant les étrangers, de faire plier qui leur plaît devant leur volonté : « Me déclarant d'abondant ledit Cromwell l'obeissance et l'union estre telle en ce royaume que, par un petit escrit de luy seulement, il peut mander estre obéi. Ledit Roy m'appela maistre Cromwell, déclarant et ouvrant tout bel et mesme langage que ledit Cromwell m'avoit tenu, tant de... l'union et obeissance en son royaume que de l'aise et repos de conscience, en quoy il est de présent. » (Palamades Gontier à l'amiral Chabot, 5 février 1535. Le Laboureur, *op. cit.*, I, 409, 411). Castillon, en 1538 (Kaulek, *op. cit.*, p. 54), écrira que le « roy est résolu pour toutes choses de vivre désormais à son plaisir, et mettre tel ordre en son royaume que les roys d'apres luy seront plus riches et plus obeys que ceulx de devant. » Aussi Giovanni Micheli remarque-t-il en 1557 (Alberi, *Relazioni degli ambasciatori veneti*, série I, t. II, p. 318-319) : Le Parlement a perdu son autorité premiere ; « les rois sont devenus si formidables et puissants qu'ils peuvent ce qu'ils veulent », et que « personne au Parlement ou en dehors ne saurait s'opposer à leur volonté sans grand danger, sans ruine finale ; de même que les députés sont serviteurs et sujets, serves et sujettes sont leurs actions ».

NOTES DU CHAPITRE IV

1. Outre les volumes XIII et XIV des *Letters and Papers*, on trouve des documents dans Burnet, *op. cit.*, édit. Pocock, t. IV, p. 207-272. Collier, *op. cit.*: t. IV, p. 287-322, Dodd, partie 1re, liv. 3, art. 5 : « Records of Monasteries », et surtout Wright, *Three Chapters of letters relating to the Suppression of the Monasteries*, Camden Society, 1843. Les « Instructions of king Henry VIII for the general visitations of the monasteries and nunneries 1538-1539 » ont été réimprimées à Edimbourg en 1886, dans le tome XIII des *Historical reprints*. En 1632, H. Spelman écrivit l'*History and Fate of Sacrilege*, qui ne parut qu'en 1698, après sa mort; réédité en 1846, il l'a été de nouveau par S. J. Eales, en 1888, et en 1895 par le Rev. C. F. Warren. Fuller, au milieu du XVIIe siècle, consacra le sixième livre de sa *Church History* à « l'histoire des abbayes en Angleterre : à leur origine, développement, prospérité, décadence et dissolution. » (édit. 1845, t. III, p. 241-514); il se termine par un Appendice (p. 519-556), sur l'abbaye de Waltham, passée au comte de Carlisle dont Fuller fut le chapelain (1648), et il est dédié à William Compton, comte de Northampton, parce que ses ascendants, quoique en faveur avec Henri VIII, « n'ont pas eu la moindre parcelle (a shoe latchet) des terres monastiques, lors de la dissolution des abbayes. » Mais le meilleur ouvrage, et souvent réédité, sur la dissolution des monastères est dû au cardinal Gasquet : *Henry VIII and the English monasteries*, Londres, 2 vol., 1888, dont une édition illustrée parut en 1902, et la dernière en 1906 (cf. *English Historical Review*, 1906, p. 619); la traduction française date de 1894. Aucun historien anglais vivant, sauf le professeur Trevelyan, ne saurait se flatter d'avoir eu un tel succès de librairie. *The last Abbot of Glastonbury and his companions*, Londres, 1895, du même auteur, complète la précédente étude.

Celle de Westlake (*The Life and Times of abbot John Islip Westminster abbey. The last days of the Monastery* 1464-1532, Londres, 1921) est également utile. L'histoire des monastères anglais, au cours du moyen age, ainsi que des documents relatifs à leur suppression, se trouvent dans le volumineux ouvrage de Sir William Dugdale (auteur de *The Baronage of England*, 3 vol., Londres 1675) ; cet ouvrage a été réédité à Londres en 1846 (8 vol. in fol.) par Caley, Ellis et Bardinel avec gravures, cartes et plans : *Monasticon Anglicanum : a History of the Abbies and other Monasteries, Hospitals, Frieries, Cathedral and Collegiate Churches in England and Wales*. On trouvera dans Collier (*op. cit.*, t. IX, p. 124-131) le serment d'obédience du prieur à l'évêque, les cérémonies usitées pour l'installation d'une abbesse et la vêture des religieuses. Sur l'ordre franciscain en Angleterre, on pourra lire Edw. Hutton, *The Franciscans in England*, 1224-1538, Londres, 1926. Reyner a décrit la vie monacale, dans son *Apostolatus Benedictorum in Anglia*, Douai, 1626, ainsi que le cardinal Gasquet dans *Monastic Life in the middle ages* (Londres, 1922) et *English Monastic Life* (Londres, 1924), livres auxquels on peut ajouter son *Eve of the reformation* (Londres, 1900), traduit en français par Dom Bourgeois : *La veille de la Réforme en Angleterre*. Le Rev. D. H. S. Cranage a écrit récemment sur cette même vie monastique au moyen âge un ouvrage de vulgarisation : *The home of the monk; an account of English monastic life and buildings in the middle ages*, Cambridge, 1926. A. Hamilton Thompson, professeur à l'Université de Leeds, est un des historiens d'Angleterre le plus versés dans l'étude des monastères anglais au moyen âge ; outre le chapitre XX : « The Monastic Orders » de la *Cambridge Medieval History* (t. V, Cambridge, 1926), où l'on trouvera toute la bibliographie désirable (p. 910 pour les monastères d'Angleterre et d'Irlande), il a écrit de nombreux articles ou brochures et une étude sur les *English monasteries*, (2e édition, Cambridge, 1922), puis il a édité les *Visitations of religious houses in the diocese of Lincoln*, t. I et II, Horncastle 1914 et 1918, Londres, 1915 et 1919. Les couvents de femmes, sauf ceux des Gilbertines dont s'était déjà occupée Miss R. Graham (*St-Gilbert of Sempringham and the Gilbertines*, 1901), Miss Eileen Power (*Medieval English Nunneries*, C. 1275 to 1535, Cambridge, 1922) les a étudiées, d'après les registres des visites épiscopales, qui ne signalent guère que les infractions à la règle. Un juriste, A. Savine, pro-

fesseur avant la guerre à l'Université de Moscou, a considéré sous tous ses aspects la propriété monastique au moment de sa spoliation par Henri VIII (*English Monasteries on the eve of the Dissolution*, Oxford, 1909). Son étude peut être complétée par une autre plus récente de R. H. Snape (*English Monastic Finances*, Cambridge, 1926.) La brève mais pénétrante dissertation de J. K. Floyer (*Studies in the history of english Church endowments*, Londres, 1917), après avoir traité des revenus de l'Église en Angleterre depuis les origines, examine la grande spoliation du XVI^e^ siècle. Pour le grand public, J. S. Fletcher a exposé, avec un soin particulier, la suppression des maisons religieuses dans son ouvrage : *The Cistercians in Yorkshire*, Londres, 1918. L'année précédente, Miss H. T. Jacka avait étudié cette suppression pour les ordres de femmes, dans une thèse inédite de l'Université de Londres (*The Dissolution of the English Nunneries*), dont je dois la substantielle analyse à l'amabilité de M. H. O. Evennett, fellow de Trinity College, à Cambridge. Burnet, Froude, Dixon, Gardiner, Fisher, Trésal ont consacré un chapitre à ce sujet ; certains de ces auteurs y ont toutefois mêlé des choses qui ne s'y rapportent point.

Pour les objections que fait à l'ouvrage du cardinal Gasquet, jadis prieur de Downside, G. G. Coulton, voir plus bas, la note 76.

2. Burnet, *op. cit.*, t. IV, p. 217 et suiv.

3. C'est au nom « de notre souverain, chef immédiat après Christ et suprême de l'Église d'Angleterre » que les commissaires royaux mettront la main sur les monastères. Burnet, *History of the Reformation*, édit. Pocock, t. IV, p. 263.

4. Voir plus haut, p. 86.

5. La loi sur le Denier de St Pierre (1534) donna en effet à la couronne le contrôle exclusif et absolu de ces monastères (*Statutes of the realm*, 25 Henry VIII, cap. 19). Le 20^e^ article de cette loi autorisait Henri a créer des commissaires pour inspecter « les monastères, prieurés et maisons religieuses exemptes ».

Les premières instructions pour la visite des monastères visent principalement ceux qui sont exempts : « Articuli regiae inquisitionis in monasticam vitam agentes experiendi, et praecipue in exemptos a jurisdictione diocesana, jam tantum regiae majestati et ejus jurisdictioni subditos et subjectos, ac hujus incliti sui

regni statutis et legibus, nullisque aliis penitus obnoxios et astrictos. Burnet, *op. cit.*, édit. Pocock, t. IV, p. 207.

6. *Life and Reign of Henry VIII*, 1672, p. 395. Cf. Collier, *op. cit.*, t. IV, p. 288.

7. Gasquet, *Henri VIII et les Monastères anglais*, t. I, p. 233.

8. Collier, *op. cit.*, édit. Lathbury, t. IV, p. 290.

9. *Englische Geschichte vornehmlich im siebzehnten Jahrhundert*. Leipzig, 1870 (t. XL des *Sämmtliche Werke*), p. 154.

10. *Church History of Britain*, édit. Brewer, Oxford, 1845, t. III, p. 345.

11. Selon Dugdale « Monasticon Anglicanum, » 100 ; selon Weever (p. 338), 110 ; selon les « Alien Priories » de 1779, 146. — Le mot *alien*, dans la jurisprudence anglaise, signifie une personne d'origine étrangère qui n'est pas naturalisée. Voir sur ces prieurés, Gasquet, *op. cit.*, I, chap. II ; conférence de la *Lingard Society*, dans *Dublin review* 1928.

12. Les maisons de l'ordre de Cluny expédiaient chaque année en France 2.000 livres sterling, soit 60.000 francs de notre monnaie d'avant-guerre. Certains couvents payaient un tribut annuel dit *apportus ;* les autres n'avaient pour eux que le loyer et les dîmes, et donnaient l'argent à la communauté du continent.

13. Selon Dixon (*History of the Church of England*, I, 321), le roi Jean, le premier, séquestra les biens de 81 prieurés étrangers et les employa à ses propres usages.

14. Rymer, *Foedera*, IV, p. 206. Édouard III, dans cet acte, rend à leurs possesseurs les couvents dont son père s'était emparé. Cf. Dodd, édit. 1737, I, 256.

15. A la suite de l'abolition de l'ordre par Clément V (1312), Édouard fit leur procès (Wilkins, *Concilia*, I, 329), et vingt-deux maisons furent dissoutes. La bulle du pape ordonnait de transférer leurs biens aux Hospitaliers ; le roi en suspendit l'effet une année, et, déclara, en cédant enfin (1313), que c'était une concession qui ne portait nullement atteinte à ses droits et à ceux de ses sujets. Le Parlement, après onze années, prononça un arrêt en faveur des Hospitaliers (*Statutes of the realm* 17, Edward II, p. 194) ; mais déjà une partie des terres avait passé des mains du roi dans celles des laïcs (Rymer, *Foedera*, IV, 323 ; Dodd, I, 257).

16. A son avènement, il rétablit un grand nombre de prieurés

étrangers (Rymer, *Foedera*, IV, p., 246) mais les confisqua en 1337, à l'occasion de la guerre. La paix conclue avec la France, il les rendit à leurs possesseurs (1361), pour les reprendre encore huit ans plus tard, lorsque la guerre eut éclaté de nouveau.

17. Sous Édouard III et ses prédécesseurs, ainsi dans les années 32 et 35 du règne d'Édouard Ier, dans les années 25 et 28 de celui d'Édouard II.

18. A cette époque, les abbayes étrangères, qui ne retiraient presque plus rien de leurs filiales, cherchèrent à s'en défaire aux conditions les plus avantageuses. Un certain nombre de couvents furent nationalisés.

19. *Parliament Rolls*, IV, p. 22. Les monastères firent cependant des efforts pour reconquérir leurs filiales, mais en vain. Cf. Gasquet, *op. cit.*, p. 56 et suiv.; Fuller, *Church History of Britain.*, édit. Brewer, 1845, t. III, p. 349-354.

20. Fuller, *op. cit.*, t. III, p. 353.

21. Waynflete usa, pour sa fondation, des biens du prieuré des Augustins de Selborne, en vertu d'une bulle d'Innocent VIII (8 juillet 1486). Il obtint aussi le prieuré de Sele dans le Sussex. Sur lui, cf. R. Chandler, W. *Waynflete*, 1811, avec 5 gravures; Bloxam et Heylin. *Memorial of Bp. Waynflete*, 1851.

Fisher fonda St John avec les biens de Bromehall dans le diocèse de Salisbury, et de Lillechurch dans le diocèse de Rochester. Cf. Fiddes, *Wolsey, Collectanea*, p. 293. Henri VIII et Wolsey autorisèrent Fisher à procéder contre les religieuses, « à cause de leurs fautes, mauvaise conduite et existence déshonorante ». En décembre 1521 il remercie l'évêque de Salisbury d'avoir chassé et mis dehors la prieure et les religieuses, en raison des fautes commises par elles contrairement à leurs vœux (Fiddes, *Collect.*, p. 99). Ce seront les raisons invoquées par le roi, quatorze ans plus tard, pour la suppression des petits monastères.

22. Les bulles de suppression accordées par Alexandre VI sont de 1494 (Rymer, *Foedera.* XII, 562).

23. Cf. Gasquet, *op. cit.*, t. I, chap. III.

24. *Letters and Papers*, II, n° 4399. Rymer, *Foedera*, t. XIV, p. 18.

25. Cardinal's College, devenu King's College, après la chute de Wolsey, aujourd'hui Christ Church. Le cardinal obtint dans ce but la dissolution du monastère de St. Frideswide, dont l'église est

maintenant la cathédrale d'Oxford, et la chapelle de Christ Church (*Letters and Papers*, IV, n° 15; Dood, *op. cit.*, édit. 1737, p. 300 et suiv., où suit l'autorisation royale. Clément VII objecta que « certaines gens faisaient beaucoup de bruit autour de cette affaire », et conseilla à Wolsey de donner une pension sur son évêché de Worcester à l'un des dignitaires de la Curie qui s'était montré « bon pour lui ». (*Letters and Papers*, IV, n° 252).

26. Les bulles qui concèdent la suppression de couvents en vue de cette fondation sont du 15 mai 1528. Cf. *Letters and Papers*, IV, 5714.

27. On en trouvera la liste dans Gairdner, *History of the English Church in the XVI*th *Century*, p. 419.

28. Warham transmet au cardinal, les 2 et 3 juillet 1525, les plaintes des gens qui préféraient garder leur couvent, plutôt que de voir « quarante enfants du pays envoyés ensuite à Oxford », comme le leur promettait Wolsey (*Letters and Papers*, III, 1470, 1471).

29. Le cardinal Pucci se montra « intraitable », et indisposa Clément VII contre les suppressions nouvelles. Cf. Rymer *Foedera*, XIV, p. 23.) Quand le pape accorda en 1525 les pouvoirs de visite si ardemment convoités par Wolsey, il recommanda à Clerk l'agent du cardinal, « pour l'amour de Dieu, de montrer quelque pitié envers ces moines. » (*Letters and Papers*, IV, n° 610.)

30. *Letters and Papers*, IV, n° 4920.

31 La première bulle du 14 novembre 1528 (Rymer, *Foedera*, XIV, p. 272) accorde l'annexion à de grands monastères des petits couvents au-dessous de 12 sujets, où la règle est peu observée ; la seconde du même jour (*ibid.*) avait trait à l'érection de cathédrales et n'autorisait Wolsey qu'à faire une enquête, pour savoir s'il était nécessaire d'augmenter le nombre des cathédrales, combien il faudrait sacrifier de monastères, si les moines resteraient dans les cathédrales en qualité de chanoines.

32. La bulle du 4 juin 1529 (Rymer, *Foedera*, XIV, p. 291) permet l'érection des cathédrales, en rejetant toute responsabilité sur la conscience du cardinal. Celle du 31 août suivant accordait l'annexion des petits monastères aux grands, ou leur fusion les uns avec les autres, au gré de Wolsey, en supprimant la clause *de consensu quorum interest*.

33. Si ce sont de bons religieux, avait écrit Henri à Wolsey,

pourquoi prendre leur argent ? Et s'ils sont mauvais, c'est une action coupable. Quand même vos droits de légat vous couvriraient peut-être sur ce point *apud homines,* il n'en serait pas ainsi *apud Deum.* (Lord Herbert, *Henry VIII*, p. 164.)

34. Déjà Henri avait soupçonné Wolsey d'exempter les monastères des subsides royaux, en échange de larges contributions pour ses collèges. Cf. Pollard, *Henry VIII*, p. 243.

35. On trouve déjà là l'idée du *surrender.* — Fiddes, *Wolsey. Collectancea*, p. 172 et 299.

36. Lord Herbert, *Henry VIII*, p. 209. Cf. Fuller, *Church History of Britain,* édit. 1845, t. III, p. 355-358.

37. Strype, *Eccles. Memorials*, p. 168. Cf. *Letters and Papers*, IV, n° 4120. Pour annexer à St-Alban's le couvent féminin de Pré, il fit dire au pape que la discipline y était très relâchée. (Cf. Rymer, *Foedera*, XIV, p. 240.) Sur le relâchement de la discipline en général et en certains cas des mœurs, pour les couvents de femmes, voir Miss Power, *op. cit.*, chap. VII-XII.

38. Hall, *Union of the Families of Lancaster and York*, éd. de 1548, p. 137.

39. Wolsey chercha à s'en justifier. *State Papers*, I. p. 154.

40. Lord Herbert, *Henry VIII*. p. 164 ; Fiddes, *Wolsey*, p. 379. C'est à propos de la nomination de l'abbesse de Wilton qu'Henri adressa à Wolsey ces reproches (*Letters and Papers*, IV, 4477, 4488, 4507, 4509. Brewer, *Henry VIII*, t. II, p. 283).

41. Fiddes, *Wolsey*, p. 351.

42. Hall, *op. cit.*, éd. de 1548, p. 143.

43. Brewer, *Henry VIII*, t. II, p. 278. Voici ce que dit Fuller des agents de Wolsey dans sa *Church History*, (t. III, p. 357, éd. de 1845) : « Ils étaient cinq. Deux d'entre eux s'étant provoqués en duel, l'un fut tué et l'autre pendu pour ce fait. Le troisième se jeta la tête la première dans un puits et périt volontairement. Le quatrième, de riche qu'il était, devint si pauvre qu'il dut mendier son pain. Le cinquième, le Dr Allen, homme de grande notoriété, fut créé plus tard archevêque de Dublin et fut assassiné en Irlande. »

44. Brewer, *Henry VIII*, t. II, p. 394.

45. J. du Bellay a Montmorency, 25 janvier 1529. Le Grand, *Divorce de Henri VIII*, t. III, p. 285 ; Bourrilly, *Ambassades en Angleterre de Jean du Bellay*, t. I, p. 540. Henri VIII avait chargé de ce soin Joachim Hochstetter d'Augsbourg. Cf. *Letters and Papers*, IV, part. II, n° 5110.

46. Beaucoup de domaines avaient été privés de leurs tenanciers par les grandes pestes du XIV^e^ siècle, qui emportèrent les deux tiers de la population, et par les guerres civiles du XV^e^ siècle (*Letters and Papers*, I, 50. E. F. Gay, *The Inquisitions of Depopulation*, 1517, dans les *Transactions*, New Series, XIV, 231 ; c'est la réponse à Leadam, *The Domesday of Inclosure* 1517-8, Royal Hist. Soc., 1897). Le roi distribuait souvent des pensions sur les revenus des monastères, en particulier pour les boursiers des Universités (*Letters and Papers*, I, n^os^ 49, 60, 106, 615, 920). Les fondateurs des monastères ou leurs descendants imposaient parfois l'obligation de secourir les parents pauvres, ou leurs protégés besogneux. Gasquet (*op. cit.*, I, 28) en cite un exemple curieux. Sur les dettes monastiques, voir Savine, *op. cit.*, p. 210 et suiv.

47. Gasquet, *op. cit.*, I, 235.

48. Les enquêteurs n'avaient pas intérêt à grossir les revenus, et les commissions se contrôlaient mutuellement. On peut donc se baser sur ce travail : *Valor ecclesiasticus tempore Henrici VIII auctoritate regia institutus*, 6 vol. 1810-34, que Savine (*op. cit.*, chap. I et II) a confronté avec les autres documents du temps.

49. Selon Tanner (*Notitia monastica .. before A. D.* 1440, Oxford, 1695), le revenu monastique était de 142 914 livres, 12 shillings ; selon Speed (à la fin de la chronique de Henri VIII), que suit Fuller (*op. cit.*, édit. 1845, t. III, p. 329 et suiv.), de 171.312 livres, 4 shillings ; selon Blunt, qui évalue à 1 130 les monastères et hôpitaux saisis par le roi (*Reformation of the Church of England*, I, 369), de 200.000 livres ; selon Fisher (*Political History of England*, t. V, p. 500), de 135.000 livres ; Savine, le dernier historien qui ait étudié cette question et avec le plus de soin, maintient le chiffre de 200,000 livres. Dugdale, en son *Monasticon Anglicanum*, est celui qui évalue le plus bas les revenus monastiques. Voir ceux des 27 abbés mitrés, d'après Speed, dans Collier, *op. cit.*, t. IX, p. 159. Cf. Dixon, *op. cit.*, I, 322, sur l'idée exagérée qu'on se faisait de la fortune des monastères, au moment de la dissolution.

50. Pour avoir la valeur d'avant-guerre on doit multiplier au moins par 12. Cf. Blunt, *Reformation of the Church of England*, p. 371.

Une relation italienne du règne précédent (Pollard, *Henry VII*, t. III, n° 32), décrit ainsi la fortune monastique du royaume : « Le nombre des maisons religieuses tant d'hommes que de femmes est prodigieux, et la plupart sont de fondation royale. Dans le diocèse de Bath, il y a deux couvents distants de deux milles environ l'un de l'autre, de l'ordre de Saint-Benoît, l'un de moines, l'autre de religieuses. L'abbé du premier a un revenu annuel de 25.000 couronnes, et l'abbesse de 10.000... Vous pouvez vous imaginer la splendeur des riches monastères bénédictins, cisterciens, ou de Chartreux. Ils ressemblent plus à des palais de barons qu'à des maisons religieuses comme vous avez pu le voir à Saint-Thomas de Cantorbéry... On m'a dit qu'ils avaient des tombeaux de saints anglais vraiment splendides. J'ai vu un jour, avec vous, à Westminster le tombeau de saint Édouard le Confesseur, avec lequel ni Saint-Martin de Tours ni rien de ce que j'ai pu admirer ailleurs ne saurait être comparé. » Un inventaire de tous les objets d'or et d'argent dressé par un prieur, dans Strype (*Memorials of Archbishop Cranmer*, Appendice n° 16, édition 1848, p. 360), donnera une idée de leur nombre et de leur valeur.

J. Gairdner, dans le tome IV de l'*History of the English Church* (p. 419 et suiv.) a donné une très intéressante liste des principaux monastères : toute ville un peu importante avait un ou plusieurs couvents soit de chanoines de Saint-Augustin, soit de Dominicains, soit de Franciscains, soit de Carmes, soit de Gilbertines ou de Bénédictines; tous ou partie de ces ordres se trouvaient parfois dans la même ville (p. 428-431) : hors des grandes villes, il y avait encore près de 400 monastères d'hommes, plus de 100 de femmes, des commanderies et préceptoreries de Malte (p. 420-428). Par l'évêque anglican Tanner, avait déjà été établie la *Notitia monastica or an account of all the abbies, priories and houses of friars.. before A. D.* 1540 (Oxford, 1695).

51. Le pamphlet de Simon Fish, qui est des environs de 1524 (cf. Foxe, *op. cit.*, édit. Pratt, t. IV, p. 763), a pour titre : « The Supplication of Beggars, thrown and scattered at the Procession in Westminster, on Candlemas day, before king Henry the Eighth, for him to read and peruse. Made and compiled by Master Fish. »

On le trouvera dans Foxe (t. IV, p. 659-664 et Dodd édit. 1737, I, 304-309) « The poor silly souls pulling out of Purgatory », réponse de Thomas More, qui a été rééditée avec le reste de ses œuvres, rétorque, sur un ton plaisant et satirique, les arguments de Fish, démontrant que la propriété monastique ne saurait être aliénée sans sacrilège. La « Supplication of Beggars » fut condamnée, à Londres, avec les œuvres de Luther et le Nouveau Testament de Tyndale. Cf. *Ibid.*, t. IV, p. 667.

52. Cf. plus haut, chap. I, p. 6 et au début de celui-ci p. 77 : Gasquet, *op. cit.*, I, 54.

C'est surtout le *Supplementum Triologi sive de dotatione Ecclesiae* de Wycliffe qui attaque la propriété ecclésiastique.

53. *The Complaynt of Roderick Mors* (Early Engl. text Society, p. 47-52).

54. Campeggio à Jac. Salviati, 3 avril 1529, dans Ehses, *Römische Dokumente zur Ehescheidung Heinrichs VIII*, p. 76, 77.

55. *Letters and Papers*, VII, 235. Cf. V, 236. C'est peut-être vers cette époque qu'il rédigea le nouveau serment qui liait les obligations royales à la seule conscience du roi.

56. Palamades Gontier à l'amiral Chabot, 5 février 1535. Le Laboureur, *Mémoires de Castelnau* (Bruxelles, 1731, t. I, p. 409, 411.

En 1541, Marillac écrira que « le roy a prins et applicqué a soy tout le revenu des abbayes et partye d'aucuns évesché̀z ». (Kaulek, *Correspondance politique de MM. de Castillon et de Marillac*. Paris, 1885, p. 351.)

57. Cf. Fisher, *op. cit.*, p. 345-346.

58. Les fermiers royaux ne pouvaient payer leurs redevances, et le traitement des fonctionnaires n'était souvent pas soldé. (Cf. Friedmann, *Lady Anne Boleyn*, I, 6, II, 31 et suiv.) La maison de Catherine vivait même d'emprunts (*Letters and Papers*, IX, n° 451).

59. Cf. *Letters and Papers*, VII, 1554, 1611. Dans sa prison, Cromwell écrira au roi : « J'aurais voulu vous rendre si riche que vous eussiez pu enrichir qui vous eussiez voulu. » (Burnet, *op. cit.*, t. VI, p 237.)

60. Les dons allaient plutôt aux hôpitaux ou aux collèges. En

1506, l'évêque d'Exeter (1504-1519), Hugh Oldham, dissuade son ami Fox de léguer aux moines, « qui ont déjà plus qu'ils ne peuvent garder ».

61. Des statistiques sérieuses démontreraient probablement que les terres des paysans étaient d'un meilleur rapport ou avaient moins de charge que la propriété monastique. Cf. Cunningham, *Growth of English Industry and Commerce*, 1905, t. I, p. 530 ; Fisher, *op. cit.*, p. 370.

62. *Letters and Papers*, VII, 1141.

63. Ranke, *Englische Geschichte*, t. I, p. 154.

64. Le reste est affermé à bail par la couronne. Voir l'Appendice II du tome IV de la *Political History of England* : « The disposition of the monastic lands », que Fisher a rédigé d'après les recherches d'Alexandre Savine. Cf. aussi p. 381. — Les nombreux gentlemen administrateurs ou fermiers des terres monastiques s'en firent avec empressement les acquéreurs. (Cf. Savine, *op. cit.*, p. 257 et suiv.)

Le plus riche acquéreur du règne fut R. Gresham qui acheta les domaines de trois monastères du comté d'York (octobre 1540). Parlant de ces déprédations et de celles du règne d'Élisabeth, G. K. Chesterton (trad. d'Anne Osmont, 1925), écrit : « Légistes, valets et prêteurs d'argent, les plus vils des hommes chanceux pillèrent l'art et les économies du Moyen-Age, comme les voleurs dépouillent une église. Leurs noms — quand ils n'en changèrent pas — devinrent les noms des ducs et des marquis de notre temps. »

65. Cf. Seebohm, *Epochs of History. Era of Prot. Revolution*, 1877, p. 168 : « Les langues médisantes avaient depuis longtemps beaucoup à dire sur le compte des moines et de leurs mœurs. Les commissaires découvrirent, après enquête, une réalité pire que tout les racontars, et informèrent le Parlement que les deux tiers des religieux menaient une vie corrompue à l'ombre de leurs capuchons. »

66. Cf. Froude (*History of England*, IV, 520; *The reign of Henry VIII*, édit. Everymann, t. II, p. 123-139). Citant les paroles de Latimer (*Latimer's Sermons*, édit. de la Parker Society, 1845, par G. E. Corrie, I, 123), il dit que, sur la table des Communes, fut déposé le fameux *Livre Noir*, qui décida du sort des monastères

anglais et secoua la Chambre, à sa lecture, d'un frémissement d'horreur. (Cf. Strype, *Memorials of Cranmer*, édit. Oxford, 1848, t. I, p. 87). Froude ajoute toutefois qu'il ne saurait « discuter l'insoluble question de la véracité des histoires que contient le *Livre Noir* ».

Green, dans son *Histoire du peuple anglais* (2e édition, Londres, 1916), suit la tradition anglicane et dit que, dans le *Livre Noir*, « il était reconnu qu'environ un tiers des monastères était dirigé avec décence et probité et que les autres étaient accusés d'ivrognerie, de simonie, des crimes les plus révoltants ».

67. Voir plus bas, p. 88 et suiv. « Le roy estant abandonné de Dieu, écrit Sanders (*De origine schismatis anglicani*, trad. franç., 1587, fol. 82), empiroit de jour en jour en mauvais conseils, le premier desquelz... fust de ravir et attirer à soy les biens des monasteres; et comme il cherchoit quelque couleur et pretexte de ceste sienne maudite convoitise, les ministres du diable luy mettent en teste que l'on trouvoit beaucoup de scandale par les monasteres, que les mœurs y estoient par trop dissolues et corrompues... desquelles le roy se pourrait servir pour son profit, si on envoyait quelque personnage ingenieux et de bon esprit et prudent pour visiter lesdits monasteres... Le roy trouva ce malheureux conseil le meilleur du monde : par quoy, au mois d'octobre, il dit que, comme chef souverain de l'Eglise, il vouloit visiter les sacrez monasteres... Or cette visitation ne fust instituée à autre intention, sinon afin que le roi cerchast tous les moyens qu'il pourroit de renverser les monasteres, aux richesses desquelz il aspiroit. Par quoy, le 4e jour de février, les crimes des gens de religion en partie estant descouverts en partie controuvez faulsement, le roy obtint par arrest des États du royaume... que tous moyens monasteres... luy seroient adjugez, pour en disposer à sa dévotion. »

68. Blunt, *op. cit.*, t. I, p. 278. Le nouvel évêque anglican de Hereford, H. Henson (*Church of England*, Londres, 1917), déclare que leurs abus n'ont point causé la chute des monastères.

69. Deux discours de conseillers royaux, dans Collier, *op. cit.*, t. IV, p. 288-291. Cf. Discours en Chambre Haute, Dodd, I, 302 sq.

70. Le concile de Trente s'occupa de les réformer. Session XXV, chap. I, 22.

71. Celle-ci est passée aux Universités, ou, d'ailleurs, ils sub-

ventionnent quelques étudiants. Ils ne rédigent plus de chroniques ; et sauf trois chartreux, Reynolds, Meddlemore et Exmew (Cf. *Letters and Papers*, X, 975 ; H. Clifford, *Life of Jane Dormer*, édit. Stevenson, p. 17), on ne parle plus de religieux anglais dont la culture ait pu contribuer au progrès des lettres. En dehors des travaux des champs, ils brodent, gravent, peignent ou copient des manuscrits.

72. *Letters and Papers*, II, 1733. Beaucoup de registres épiscopaux sur les visites monastiques ont été publiés. Miss Power (*op. cit.* p. 693-697) en donne la liste, ainsi que des inédits.

73. *Letters and Papers*, II, 4399.

74. Il s'agit d'un monastère dissous à la demande de Fisher, pour en affecter le revenu à St-John's College de Cambridge. *Letters and Papers*, III, 1863. Cf. aussi III, 77, 533, 567, 569, 600, 693, 1600 ; IV, 4900.

75. Gasquet, *op. cit.* I, 315. *Dic. of Nat. Biography*, XLV, 89. — Cf. Lettre de Chapuis de 1532 sur les monastères cisterciens (*Letters and Papers*, III, 361) ; les satires de Thomas More ; les lettres de l'évêque R. Fox ; le chapitre xi de Miss Power, qui est quelque peu de l'école de G. G. Coulton, dont nous allons parler (note suivante).

76. G. G. Coulton, à qui l'on doit beaucoup d'études sur le Moyen-Âge (*A Mediaeval Garner*, Londres, 1910 ; *Social Life in Britain from the Conquest to the Reformation*, Cambridge, 1918 ; *Five Centuries of Religion*, Cambridge, 1923-1927, 2 vol. ; *the Mediaeval Village*, Cambridge, 1925 ; *Art and the Reformation*, Oxford, 1928), et qui s'occupe depuis assez longtemps de la publication des registres épiscopaux concernant la visite des monastères, a entrepris une sorte de campagne contre l'œuvre de réhabilitation dont nous venons de parler (p. 84). Il s'en prend à Blunt, Dixon et surtout au cardinal Gasquet, à qui il reproche quelques références inexactes, de ne pas connaître suffisamment les registres relatifs aux visites épiscopales, et dont James Gairdner, à la fin de sa vie, aurait trouvé moins convaincantes les conclusions que d'abord (cf. *The Athenaeum* 22 et 29 juin 1889, et *Nineteenth Century and After*, juillet 1909). Dans un article récent de *The Scottisch Historical Review* (juillet 1928), il revient sur la question, et comme Creighton jadis (cf. *English Historical Review*, 1888 p. 378), il prétend que

« la dissolution monastique ne saurait être entièrement comprise avant que la masse des documents sur les visites épiscopales ait été exploitée et que les savants ne soient tombés d'accord sur leur sévère interprétation. » Non seulement il oublie que les visites, n'ayant pour but que de redresser les écarts, passent bien et vertus sous silence, mais il se plaît, comme le lui reproche le professeur Tout, très versé lui aussi dans le Moyen-Age, à entasser « des centaines de pages pleines de détails fastidieux sur les vices des moines », n'ayant d'autre crainte que d'en négliger ou de ne pas assez les mettre en relief dans préfaces et notes. Anglicans, aussi bien que catholiques, reprochent à ses volumineux écrits les préjugés d'un anti-catholicisme violent, ainsi que l'*odium theologicum* dont il poursuit le cardinal Gasquet et qui tend à infirmer la rectitude de ses jugements. Gt. n° 70 du chapitre I.

77. Cf. Gasquet, *op. cit.*, I, 313 sq. Voir le chapitre x de Froude : « The Visitation of the Monasteries » ; Strype, *Memorials of Cranmer*, édit. 1848, t. I, p. 73 et suiv.

78. Cf. Collier, *op. cit.*, t. IV, p. 295 ; Merriman, *Life of Cromwell*, I, 166. Voir la nomination des commissaires pour la supputation des biens ecclésiastiques et monastiques, dans Collier, *op. cit.*, t. IX, p. 119.

79. Cet acte fut abondamment corrigé et annoté par Cromwell. *Letters and Papers*, VIII, 75, 76. Voir les deux Instructions du roi pour la visite des monastères, dans Burnet, édit. Pocock, t. IV, p. 207-217 et 217-222.

80. Le Conseil royal, selon Lord Herbert (cf. *Letters and Papers*, II, 224), aurait été contraint au projet de dissolution. Le Journal du Conseil manquant pour cette période, on ne peut contrôler ce dire. Voir toutefois précédemment, p. 84 et n. 69.

81. Il avait examiné Fisher et More à la Tour.

82. *Letters and Papers*, VIII, 822, 1127.

83. Il avait examiné à la Tour un des serviteurs de Fisher. Sanders (*op. cit.*, édit. française 1587, fol. 82 v°) dit de lui : « Le roy envoya un certain professeur des lois civiles, nommé Lee (lequel n'estoit aucunement proveu ès saincts ordres), pour faire information et enqueste de la vie et mœurs tant des religieux que des religieuses consacrées à Dieu... Donques ce gentil legiste Lee, pour bien et deüment effectuer sa commission... jamais ne s'en-

queroit ou tenoit propos plus volontiers que de paillardise ou d'autres choses qui provoquent à impudicité. »

84. *Letters and Papers*, IX, 139. — En juin, Layton avait demandé à Cromwell, mais sans l'obtenir, d'être envoyé avec Legh, dans le Nord, où il avait de nombreux amis, ce qui aurait facilité, disait-il, leur enquête. Wright, *op. cit.*, p. 156.

85. Voir dans Collier (*op. cit.*, t. IV, p. 294-296) leur lettre à Cromwell, pour que soit suspendue la juridiction épiscopale, sous prétexte de mieux affirmer celle du roi. C'est généralement par le primat qu'est transmis aux évêques l'ordre qui suspend leur juridiction. Cf. lettre de Cranmer à ses collègues du 18 septembre 1535 (*ibid.*, t. IX, p. 123), et leur réponse du 24 septembre suivant (Strype, *Ecclesiastical Memorials*, t. I, part. 2, p. 216).

En 1541, Marillac écrira (Kaulek, *op. cit.*, p. 302) que « l'on feit mourir ceulx dont l'on s'estoit aydé comme d'instrument pour oster les moyens et appliquer le revenu de leurs fondacions au profit de ce roy ».

86. Cf. Fisher, *op. cit.*, p. 374.

87. Ceci fut confirmé, en 1536, par le Parlement, qui insista « pour que progressât la pure et sincère doctrine de la parole divine et de l'Écriture ».

Duns Scott représentait la philosophie scholastique. « Nous avons solidement cloué Duns Scott aux portes de tous les lieux d'aisance, écrit Layton à Cromwell : *id quod oculis meis vidi*. La seconde fois que nous allâmes à « New College », nous vîmes toute la grande cour quadrangulaire pleine de feuillets de Scott, balayés par le vent dans tous les coins. » (Wright, *Suppression of Monasteries*, Camden Society, p. 61). Cf. B. Landry, *Duns Scot*, 1922.

88. Cf. lettre de Chapuis, *Letters and Papers*, IX, n° 434.

Certains, selon Dixon (*History of the Church of England*, I, 372) furent satisfaits de recouvrer leur liberté. Pour l'âge, l'ordonnance était ambiguë. (Cf. lettre d'Ap Rice, *Letters and Papers*, IX, n° 622.) Le supérieur, dit Stow en sa chronique, devait donner à celui qui partait « un habit de prêtre et 46 shillings en argent ».

« Les loix de ceste visitation furent telles... que quiconque n'auroit attaint l'aage de vingt quatre ans fust contraint de sortir du monastere et retourner au monde, mais que qui seroit plus aagé ne fust point contraint d'en sortir; toutefois que s'il en vouloit sortir,

il le pourroit faire sans crainte d'en estre puny. Item qu'à ceux qui sortiroient, leur abbé donneroit une robbe longue de prestre en lieu de l'habit de religion, et avec ce huit escus ou environ; mais que les sacrees religieuses seroient habillees à la mode des femmes séculières. » (Sanders, *op. cit.*, édit. franç. 158,7 fol. 82, v°.)

89. On leur assigna des portiers spéciaux, dit Gasquet, qui furent en réalité de vrais geôliers. « Des visites, note Cromwell, dans son *Memorandum;* combien cela chagrine les supérieurs d'être retenus à l'intérieur de leurs monastères. »

90. *Articuli regiae Inquisitionis in monasticam vitam agentes exponendi.* Burnet, *op. cit.*, t. IV, p. 207-217. Collier (*op. cit.*, t. IV, p. 296-300) les a résumés. Une partie de ces articles remet en vigueur les anciennes règles : ainsi l'abstinence et le jeûne doivent être strictement observés ; ceci, parce qu'elles étaient plus ou moins tombées en désuétude.

91. *Letters and Papers*, IX, n° 708.

92. *Letters and Papers*, IX, n° 434. Les 26 articles des visiteurs furent si vexatoires, dit Fuller (*op. cit.*, t. III, p. 381), que moines et moniales « déposerent leur froc ou leur voile et quitterent leur couvent ».

93. Wilkins, *Concilia*, III, 786-791. On trouvera quelques exemples de ces dénonciations dans Wright, *Letters relating to the suppression of Monasteries*, p. 133, et *Letters and Papers*, IX, 321, 322. Cf. Fuller, *op. cit.*, t. III, p. 381 et suiv.

94. *Letters and Papers*, X, 321-322. On obtenait une dispense moyennant payement d'une certaine somme. *Ibid.* Introd. p. 20.

95. *Letters and Papers*, IX, n° 873. Ortiz rapporte le bruit qui circule à Rome.

96. Sanders, *op. cit.*, édit. franç. 1587, fol. 82, trad. angl. p. 129, Fuller, *Church History*, t. III, p. 382 et suiv. Cf. Blunt, *The Reformation of the Church of England*, I, 316; Miss Jacka (*ms. cit.*, ch. IV) conteste cette affirmation

97. Ainsi en fut-il à Little Marlow. Wright, *op. cit.*, p. 55. — « Les nonnes, dit Stow, devaient recevoir un costume comme en portent les femmes séculieres et pouvaient aller où il leur plaisait. »

98. « Tous religieux et religieuses, de quelque ordre que ce fust, mettroient tous les plus riches ornements de leurs églises, et les joyaux, et reliquaires des saints entre les mains des thrésoriers et receveurs du roy. » Sanders, *op. cit.*, édit. française, 1587, fol. 82, v°.

« Le roi envoie ses gens de finance pour vider les trésors des églises, les coffres et les armoires, attribuer au fisc les vases d'or et d'argent, les pierres précieuses, les riches ornements; surtout dans les cathédrales et les monastères... Combien ce sacrilège a-t-il pu rapporter au trésor? Il serait difficile d'en faire le compte exact, et, si l'on nous donnait un chiffre vrai, d'y croire. Après avoir estimé dans son esprit le produit de cette grande spoliation, le roi dit un jour : « Le trésor de mon royaume est plus que doublé. » (Harpsfield, dans Bémont, *op. cit.*, p. 84 et 128.) Cf. Wright, *op. cit.*, p, 59, Gasquet, *op. cit.*, t. I, p. 255 et suiv.

99. « Je me soumets, écrit l'abbé de Rewley à Cromwell, à votre seigneurie, mon refuge, mon aide et mon secours.. et je m'engage à lui payer 100 £, pour que notre maison soit sauvée. » Merimann, *Letters of Cromwell*, n° 163, 180. Beaucoup de monastères auraient ainsi disparu, selon certains. Cf. Blunt, *Reformation of the Church of England*, I, 301.

100 *Letters and Papers*, IX, 357.

101. *Letters and Papers*, IX, Int. p. XXIII.

102. *Letters and Papers*, IX, n° 747.

103. Gasquet, *op. cit.*, t. I, p. 266.

Cependant plus d'un article imposé par les Injonctions royales (voir ces Injonctions dans Burnet, *op. cit.*, t. IV, p. 217-222) avait un but utile ; et bien que l'intention de Cromwell à cette époque soit hors de doute, on ne saurait dire que Cranmer et peut-être le roi n'aient eu l'intention d'obtenir une réforme rigoureuse et réelle. A tous les repas, on lirait un chapitre de l'Ancien ou du Nouveau Testament, et chaque jour devait avoir lieu une conférence sur l'Écriture sainte, où tous assisteraient, ainsi que l'explication de la règle par l'abbé ou le prieur; l'abbé et ses hôtes mangeraient à la même table, s'abstenant toujours de mets délicats ou rares; l'aumône serait faite avec discernement, afin de ne point favoriser l'oisiveté des clients attitrés des monastères.

104. *Letters and Papers*, IX, n° 434. — Le roi et Cromwell

voyagèrent dans l'ouest et le sud, de la fin de juillet au commencement d'octobre 1535. Leur but n'était pas seulement de chasser et de gagner l'affection de la population voisine du pays de Galles (*Letters and Pap.*, IX, 58), mais aussi de s'informer de l'état des couvents en cette partie de l'Angleterre.

105. L'abbé et le monastère de Bury St Edmunds à Cromwell, 26 novembre 1536. Collier, *op. cit.*, t. IX, p. 157.

106. La Camden Society a publié des extraits de cette correspondance, « The suppression of the Monasteries », édités par Wright et tirés des *Cotton Mss.* du British Museum (Cleop. IV, E.) Beaucoup de lettres restent encore au Record Office.

107. Les Comperta de quatorze monastères du sud furent publiés par l'évêque anglican Bale : « Pageant of Popes », dont l'histoire de Speed (3e édition) a réédité une partie. Ceux des diocèses d'York, Coventry, Lichfield et Norwich, sont conservés au Record Office. Le n° 364 du tome X des *Letters and Papers* résume des lettres et rapports adressés à Cromwell par ses agents.

108. Sous le nom de chaque monastère, la liste des membres y résidant est divisée en deux colonnes, dont l'une porte la rubrique « Vices personnels et secrets », et l'autre : Incontinence ». Viennent ensuite les noms de ceux qui désirent quitter la vie religieuse.

109. *Letters and Papers*, X, Introd. p. LXIII.

110. En voir des exemples dans Gasquet, *op. cit.*, t. I, p. 322 et suiv.

111. *Reflections on the French Revolution.*

112. *Letters and Papers*, t. X, Introd. p. XLV. Les visiteurs étaient tenus de faire connaître le nombre des moines, leur genre de vie. Cf. Wright, *op. cit*,, p. 136.

113. Cf. Fisher, *op. cit.*, p. 380.

114. Salcot à Bangor, Kitchin à Llandaff, More a Colchester, Holgate à Llandaff, Hilsey à Rochester, Rugg à Norwich, Holbeach à Rochester, Chambers à Peterborough, Barlow à St-David, Bush à Bristol, Parfew à St-Asaph.

115. *Letters and Papers*, t. X, Introd. p. XLV.

116. Les lettres des visiteurs nous prouvent qu'ils coururent

d'un monastère à un autre. Voir plus haut, p. 86; Wright, *op. cit.*, p. 72.

117. Dixon (*op. cit.*, t. I, p. 352, note) en donne la liste, d'après un document du Record Office et de la Cotton Library.

118. Cette lettre (Ellis, *Original Letters*, t. II, p. 72) est adressée à Cromwell par E. Knyghtley, Lane, Gyffard, Burgoyn. Or le couvent de Catesby (Northumberland), malgré la licence accordée à cinquante-deux autres de subsister après la loi contre les petits monastères (cf. plus haut, p. 94), fut supprimé dès 1536 : rien ne saurait mieux prouver que le but visé par le gouvernement était moins la réforme morale que la spoliation monastique. Fuller, (*op. cit.* t. III, p. 386 et suiv.), qui suit Speed (*History of Great Britain*) en ses accusations graves contre certains religieux, confesse que plus d'un monastère donnait l'exemple d'une vie si édifiante et utile que les visiteurs eux-mêmes intercédèrent en leur faveur.

119. Voir plus haut, p. 96 et suiv.

120. *Letters and Papers*, XII, 1, 405, 901. Cf. Savine, *op. cit.*, p. 224-245, 262 et suiv.

121. Cf. Burnet, 241. Outre ces quatre principaux enquêteurs, il y eut à visiter les monastères, l'évêque suffragant de Douvres, Richard Ingworth, William Petre, Thomas Bedyll, George Gyffard, Henri Polsted, John Anthony, Knyghtley, Lane, Robert Burgoyn, John Williams, Richard Pollard, Philip Paris, John Smith, William Hendle, Richard Bellasys, Richard Watkyns, William Parr.

Les documents prouvent qu'il était facile de corrompre les enquêteurs de 1536. Cf. G. Baskerville, *The dispossessed religious after the suppression of the monasteries*, dans *Essays in History to Reginald Lane Poole*, Oxford, 1927, p. 458.

122. H. Ellis, *Original Letters*, 3e série, t. II, p. 356.

123. Blunt, *op. cit.*, t. I, p. 279 et 296-297; 355-360. Cf. Collier (*op. cit.*, t. IV, p. 292 et suiv.), qui résume la lettre où Layton insiste auprès de Cromwell pour être chargé de la visite avec Legh. — Les lettres de l'abbesse bénédictine de Godstow et de London (Wright, *Suppression of the Monasteries*, p. 227, 229; Burnet, *op. cit.*, t. VI, p. 192; Ellis, *Original letters*, série 3, t. III, p. 233) donneront une idée de la façon dont se comportait London

à l'égard des religieuses : Cromwell est obligé de donner tort à son agent et de lui interdire de procéder outre. Cf. Dodd, 219 sq.

124. *Church History*, édit. 1845, t. III, p. 369, 380.

125. On avait cru, d'après une légende qui se répandit au temps d'Élisabeth, que les *Comperta* étaient fondés sur la confession de religieux tourmentés par leur conscience. Henri VIII affirma en effet aux rebelles du Lincolnshire qu'il « avait seulement supprimé les couvents où régnait le vice - ainsi qu'il appert des confessions de leurs membres, signés de leur propre main ». Mais Henri, selon une juste remarque, disait la vérité, quand il y trouvait intérêt. Les deux prétendues confessions qui nous restent sont des documents rédigés, à l'époque des *surrenders*, non par des moines bourrelés de remords, mais par des commissaires royaux et signés par quelques religieux en échange d'une pension. Cf. Gasquet, *op. cit.*, t. I, p. 329 et suiv. ; Dixon, *op. cit.*, t. I, p. 18-21, 354.

126. Wright, *op. cit.*, p. 112, 114. Gasquet, *op. cit.*, t. p. 285. Burnet (*op. cit.*, édit. Pocock, t. II, p. 547) suppose que le *Black Book* fut brûlé, au temps de Marie Tudor ; mais rien ne confirme cette destruction systématique ; le préambule de la loi de 1536 n'en dit mot, tandis qu'il cite les *Comperta*. Cf. Dixon, *op. cit.*, t. I, p. 342 ; J. Gairdner, *English Church int the 16th century*, p. 166 et suiv.

127. Voir chap. I.

128. Sir H. Spelmann naquit en 1562, écrivit son Histoire en 1633, laquelle ne fut publiée qu'après sa mort en 1698. Le passage cité est à la page 183 de cette édition, à la page 206 de celle de 1853, et à la page 99 de l'édition de 1888.

Chapuis, qui ne néglige jamais de noter ce qui est défavorable au roi ne dit rien d'analogue. Aussi Gairdner (*English Church in the XVIth century*, p. 166) croit-il « qu'il serait téméraire d'affirmer par quelle sorte de pression fut obtenu le consentement des deux Chambres ».

129. Nous avons un exemple certain de pression ; mais il est du Parlement suivant et son auteur est Cromwell, qui avait fait les élections. Cf. Gasquet, *op. cit.*, I, 276.

130. Cf. plus haut, p. 82 et suiv.

131. *Statutes of the realm*, 27 Henry VIII, cap. 28.

132. Cf. chap. I, note 138; Dixon, *op. cit.*, t. II, p. 132. — Le nombre des abbés mitrés ayant droit à siéger au Parlement varie selon les auteurs : 24 (Reyner, *Apostolatus Benedictorum in Anglia*, Douai, 1626 et J. Gairdner, *op. cit.*, p. 420-422), 26 (Fuller, *op. cit.*, édit. 1845, t. III, p. 323), 28 (Burnet, *op. cit.*, édit. Pocock, t. I, 429) etc.; cela tient probablement soit à l'époque dont il est question, soit à ce que certains auteurs confondent une partie des abbés ayant le titre de pairs spirituels sans siège en Chambre Haute avec ceux qui possèdent l'un et l'autre (Cf. Fuller, *loc. cit.*, note). Fuller (*ibid.*, p. 401-407) décrit le sceau et le blason de 28 abbés mitrés.

Voir dans Dodd (*op. cit.*, édit. 1737, I, 302 sq) le discours qui fut prononcé en Chambre Haute contre la spoliation monastique. « Ce coup est porté non aux branches, mais à la racine même de l'arbre où croît la religion... Quand la foi commence à faiblir, c'est la ruine de tout. » Ne permettez pas que « soit faite une mortelle blessure à l'honneur catholique, à la foi catholique... L'Église vous le demande, l'Église que vous reconnaissez pour mère. Si la licence prend la place de la foi, c'en est fait de la religion Le Turc alors n'a qu'à nous servir de guide dans la rapine, le sang et le meurtre ».

133. Pour les religieux, les prêtres recevraient une charge dans le clergé séculier ; le supérieur seul avait droit à une pension. Aucun religieux ne fut admis au service des paroisses, sans dispense légale et permission de l'Ordinaire. (Prescriptions de Cranmer, dans la visite du diocèse de Hereford, 1538. Burnet, *op. cit.*, édit. Pocock, t. IV, p. 392.)

134. *Statutes of the realm*, 29 Henry VIII, cap. 28. Il est donné en entier par Fuller (*op. cit.*, édit. 1845, t. III, p. 371 et suiv.) Dodd, édit. 1737, I, 303 et Froude, dans son chapitre x de la *Visitation of the Monasteries.*

135. « Comme si les plus petits couvents eussent été les plus grands pécheurs, remarque lui-même Fuller (*op. cit.*, édit. 1845, t. III, p. 373). Cependant Dieu châtia Sodome la grande, et épargna la petite ville de Zoar, qui probablement avait semblablement péché. Ici, c'est Zoar qui est d'abord frappée. » Voir *ibid.*, p. 373-377, les diverses critiques par Fuller de la suppression des petits monastères. — Ce nombre de 12 fut évidemment suggéré par la bulle de Clément VII, qui, en 1528, autorisa Wolsey à supprimer les cou-

vents ou les religieux seraient moins de douze ; ils devaient être transférés en d'autres abbayes. Cf. plus haut, p. 78.

136. Ce chiffre est fourni par la liste que donne J. Gairdner (*English Church*, p. 419-424). D'après les *Letters and Papers* t. X, n° 1238, ce nombre serait de 362-360, d'après Sanders, *op. cit.*, traduct. franç. 1587, fol. 83, et selon divers auteurs (Dixon, *op. cit.*, I, 365 ; Fisher, *op. cit.*, p. 380) de 376. Voir Burnet, *op. cit.*, édit. Pocock, t. IV, p. 232 et suiv.

137. Gasquet (*op. cit.*, t. II, Appendice I et Gairdner *op. cit.*, p. 420 et suiv.), donnent, d'après la liste de Stevens (cf Burnet, *op. cit.*, édit. Pocock, t. IV, p. 231, n. 9), celle des cinquante-deux monastères qui purent survivre à la première loi ; mais ce nombre, que d'aucuns élevent à cent vingt-trois, Burnet (*op. cit.*, édit Pocock, t. IV, p. 227), suivi par Dixon (*op. cit.*, t. I, p. 365), le réduit à trente et un ; sa liste, où manquent les autorisations royales de 1538-1539, a été complétée par Pocock, en 1845, d'après les *Patent Act Rolls*, et comprend cinquante-trois couvents (*Ibid.*, IV, 230-232 ; cf. Dugdale, *Monasticon Anglicanum*, t. II, p. 454, t. VI, p. 378). D'autres élevent ce chiffre à cent vingt trois. La redevance varia de 20 à 100 livres sterling.

138. Ces deux derniers sont le couvent de femmes de Stixwold (Lincolnshire) et celui d'hommes de Bisham (Berkshire), ouverts en juillet et décembre 1537, pour être de nouveau fermés par *surrender*, l'année suivante. Cf. J. Gairdner, *English Church*, p. 196 et suiv., 420.

139. Fisher (*op. cit.*) donne une carte des principaux monastères du Nord tant d'hommes (Prémontrés, Cisterciens, chanoines réguliers ou Gilbertins), que de femmes (Gilbertines, Bénédictines).

140. Cf. Fisher, *op. cit.*, p. 380-381. Sur la Cour des augmentations, voir Fuller, *op. cit.*, édit. 1845, t. III, p. 464 et suiv.

141. *Op. cit.*, traduction franç. 1587, fol. 83 v°.

142. La commission était composée de trois gentlemen des environs désignés par le roi, et de trois fonctionnaires royaux (un auditeur, le receveur particulier du comté, un secrétaire). Elle eut pour but, tout en faisant une sorte de contre enquête sur la « conduite et la vie » des religieux (cf. p. 89), de dresser l'inventaire des propriétés et des rentes, de savoir ceux qui désiraient interrompre ou

continuer leur vie monastique. Les rapports des commissaires servirent à établir le *Valor ecclesiasticus*, édité de 1810 à 1834 et étudié par Savine.

Les instructions pour cette visite des monastères, dans le but de les dissoudre, se trouvent dans Burnet, *op. cit.*, édit. Pocock, t. IV, p. 304-308.

143. Ces chiffres sont fournis par Stow (*Chronicle*, 1615, p. 172) et Lord Herbert (*op. cit.*, édit. 1863, p. 441).

144. C'est encore Stow qui donne ces chiffres. Cf. Gasquet, *op. cit.*, t. I, p. 291, t. II, p. 27; Fisher, *op. cit.*, p. 380.

145. *Letters and Papers*, XI, 42. « Il faudrait avoir un cœur de pierre, raconte un document écrit en 1591 par quelqu'un dont le père et l'oncle avaient été témoins des scènes décrites (H. Ellies, *Original Letters*, 3e série, t. III, p. 33 et suiv.), pour n'être pas attendri jusqu'aux larmes en voyant la destruction des couvents, et le départ angoissé des religieux; tout le monde avait ce qu'il fallait à bon marché, excepté ces pauvres moines, frères ou nonnes, qui manquaient d'argent pour se procurer le nécessaire. »

Tous courbèrent la tête devant l'orage, à l'exception des chanoines augustins d'Hexham (comté de Northumberland), qui, armés et accompagnés de nombreux tenanciers et serviteurs, mirent en fuite les commissaires royaux (*Letters and Papers*, XI, 504). Henri VIII ordonnna de « les pendre haut et court, sans délai, ni cérémonie. » (Lemon, *State Papers during the reign of Henry VIII*, I, 537).

146. La prieure et les religieuses cisterciennes de Legbourne (Lincolnshire) à leur patron, 1537. Ellies, *Original Letters*, sér. 1, t. II, p. 74.

147. Cf. Collier, *op. cit.*, t. IV, p. 322. Pour les pensions, voir plus bas, p. 112 et n. 247.

148. Là, sont rares les dénonciations des subordonnés contre leur supérieur, contrairement à ce qui se passe dans le Sud de l'Angleterre. (Cf. *Letters and Papers*, IX, 314, 321, 322.)

Voir dans Froude le chapitre XIII : « The Pilgrimage of Grace »; le chapitre XV de Fisher qui porte le même titre; le volume plus récent de deux sœurs, M. H. Dodds et R. Doods, *The Pilgrimage of Grace 1536-1537 and the Exeter conspiracy 1538*, 2 vol., Cambridge, 1915 : ainsi que celui déjà indiqué de J. S. Fletcher : *The*

Cistercians in Yorkshire, Londres, 1918. Harpsfield Ch. Bémont, *Bibl. de l'École des Hautes Études*, fasc. 221, 1917, p. 87 et suiv. parle aussi du Pèlerinage de Grâce.

149. Cf. plus haut, p. 90; J. Wilson, *Victoria History of the county of Cumberland*, t. II, p. 44, 45.

150. L'inspecteur royal Freeman avait recueilli £ 8.756, 11 s. 9 3/4 d.

151. Cf. Gay, dans *Transactions of the Royal Hist. Society*, nouvelle série, t. XVIII, p. 208 et suiv.

152. Cf. Friedmann, *op. cit.*, t. II, p. 35 et suiv.

Lord Hussey, jusqu'en 1533, avait été chambellan de la princesse Marie. Une des demandes des insurgés sera de reconnaître Marie comme légitime.

153. On les menaçait de prendre leurs bestiaux, de brûler leur château, d'attenter à leur vie. Des leaders malgré eux ne pouvaient qu'essayer de contenir un mouvement, au succès duquel nuisit certainement leur modération. Cf. Fisher, *op. cit.*, p. 400.

154. La loi d'*Uses and Wills*, assurant au roi les droits de relief et de première saisine, avait été votée à la dernière session du Parlement en même temps que la suppression des petits monastères. Comme elle empêchait toute interruption de paiement des redevances féodales, elle était impopulaire. (Cf. Lord Herbert, *op. cit.*, édit. 1683, p. 626). Le roi imposait de telles charges, disait-on, que la femme et les enfants d'un homme décédé n'avaient qu'à mendier leur pain. Cf. *Letters and Papers*, XI, 705, 780; XII, 70; XIII, 307.

155. Dans leur première pétition que modéra la gentry, en la retouchant, ils demandaient à ne payer des impôts qu'en temps de guerre.

156. Les insurgés du Yorkshire reclameront aussi le châtiment de Cromwell et des évêques hérétiques. Cf. p. 99 et suiv.

157. Cf. Gasquet, *op. cit.*, t. II, p. 62; Pollard, *Henry VIII*, p. 353; Fisher, *op. cit.*, 399, 401.

158. Très peu de violences, suite ordinaire des soulèvements l'accompagnèrent. Le chancelier de l'évêque fut tué; on pendit le cuisinier du Dr Legh qui s'était distingué durant la suppression des monastères; et un certain Wolsey, dénoncé comme espion, faillit subir le même sort

159. Le 8 octobre, ils décidèrent d'attendre la réponse du roi, avant de marcher de l'avant, dans la crainte de commettre un acte de lèse-majesté.

160. La gentry, entraînée souvent malgré elle dans le mouvement, fit tout pour l'enrayer, le modérer, lui ôter tout caractère qui pût attirer la vengeance royale. Elle remania les premières demandes, en les tempérant ; elle modéra l'élan des habitants de Beverley et d'Halifax, qui allait porter à l'avant contre Suffolk les communes insurgées ; elle les convainquit d'attendre la réponse royale (voir note précédente) et leur fit perdre l'avantage de la rapidité, qui dans la guerre assure le succès. Cf. Fisher, p. 401 et suiv.

161. Quand Suffolk arriva, le 9 octobre, à Huntingdon, avec les 900 hommes qu'il avait réunis dans le sud, sans munitions, sans artillerie, et que le comte de Shrewsbury, faute de solde, ne pouvait sortir de Nottingham, les insurgés eussent aisément forcé à reculer l'armée royale. Mais trois jours plus tard, Suffolk et le comte de Southampton, avec 3.000 hommes bien montés, bien équipés, bien payés, et avec un train d'artillerie suffisant, étaient postés à Stamford sur le Welland, à 36 milles de Lincoln.

162. Ce sont les paroles mêmes de Henri VIII, qui ordonne de procéder ainsi, jusqu'à ce que les rebelles aient envoyé au camp de Suffolk cent de leurs leaders, la corde au cou. Lettre du roi à ses commissaires de Lincoln. Fisher, *op. cit.*, p. 401.

163. *Letters and Papers*, XI, 780.

164. Lemon. *States Papers*, I, 463. *Letters and Papers*, XI, 780. Cf. Gasquet, *op. cit.*, t. II, p. 66.

165. Des copies de la pétition du Lincolnshire leur étaient parvenues. Cf. Fisher, *op. cit.*, p. 485.

166. Comme dans le Lincolnshire, la gentry fut en partie enrôlée par force (cf. plus haut, p. 96). Les villes s'imposèrent une taxe, et les gentilshommes eurent à supporter les frais de l'entreprise.

167. Cf. *Letters and Papers*, XII, 138, 786, 900 ; Smith, *Social England*, t. III, p. 21 et suiv.

168. L'aversion contre le droit de clôture « inclosure » était universelle : dans le Westmorland, les haies du comte de Cum-

berland furent renversées ; a Cockermouth, la grange aux dimes fut pillée. Voir la 3e partie de Tawney, *The agrarian Problem in the sixteenth Century*, Londres, 1912.

Dans le Cumberland et le Westmorland, ou les mineurs étaient de la classe pauvre (*Letters and Papers*, t. XII, 405, 641 , on réclamait la suppression des lourdes redevances dues à chaque bail renouvelé, dites « gressums ». Cf. *Ibid.*, XII, 478, 687 [1, 2].

169. Tout comme dans le Lincolnshire, on réclamait contre le *Statute of Uses*.

170. La pétition de Pomfret (2 décembre 1536 , demande que soient remises en usage les vieilles coutumes de Durham, Beverley et Ripon.

171. Dans la pétition rédigée par les délégués, a l'assemblée de Pomfret (2 décembre 1536), on demande que soit reconnue la légitimité de Marie Tudor et rapportée la loi qui permettait au roi de léguer à son gré la couronne par testament. *Letters and Papers*, XI, 1246.

172. La même pétition de Pomfret demande que soit aboli l'Acte sur la haute trahison de 1534 et que soit châtié le procureur général Rich, qui avait dirige le proces entre More et Fisher.

173. Les insurgés du Lincolnshire avaient aussi reclamé le châtiment des mauvais conseillers du roi, en particulier de Cromwell et des évêques favorables à la Réforme. Cf. p. 98.

Répondant a la lettre du roi qui trouvait imprécises les plaintes des insurgés en matière de religion, la pétition de Pomfret cite les livres de Huss, Luther, Melanchton, Tyndale, Barnes, St-Germain. *Letters and Papers*, XI, 1246. Voir dans Dodd, I, 304, le serment fait par les pelerins « to the restitution of God's church, and to the suppression of erroneous opinions. »

174. Cette haine était accrue, dans le comté, du fait que Cromwell avait frappé d'une lourde amende le jury du Yorkshire, pour n'avoir pas obtempéré à ses ordres, dans un cas de meurtre.

175. Sur les instances de Sir Nicolas Fairfax et de Sir Thomas Percy, on avait prié l'abbé ou le prieur de chaque grand monastère du comté, de venir avec deux frères et leur plus belle croix.

176. C'était les symboles déja choisis par les insurgés de Lincolnshire.

177. C'est, constate-t-on a cette époque, « la plus dangereuse

insurrection qui se soit jamais produite ». *Letters and Papers*, XI, 585.

178. Après avoir chassé, dans les forêts du Yorkshire, chez William Ellerkar, il se rendait à Londres, avec trois neveux, lorsque des insurgés interrompirent son voyage et le choisirent comme capitaine ; s'étant rendu à Lincoln, pour attendre et connaître la réponse royale au Lincolnshire, et soupçonné de trahir la cause du « Pèlerinage de Grâce », il chercha à fuir vers le Nord et se cacha dans une pauvre chaumière ; c'est là que les communes l'arrêtèrent pour le mettre à leur tête. Voir *English Historical Review*, t. V, p. 330-345 et 550-573.

179. Lord Darcy, âgé de soixante-dix ans, avait jadis combattu les Maures en Espagne. Le divorce royal et les changements religieux qu'il annonçait, lui déplurent au point qu'il parla d'un débarquement de troupes impériales à l'ambassadeur Chapuis (cf. Friedman, *op. cit.*, t. II, p. 34 et suiv.) ; si la suppression de quelques monastères par Wolsey lui parut aussi détestable « que le pire acte ou article de Martin Luther », quelle ne dut pas être son aversion pour la loi de 1536 et son auteur Cromwell ? Fuller (*op. cit.*, édit. 1845, t. III, p. 407-411), prouve que, malgré le dire du roi, les titres et la fortune de Darcy remontaient haut et ne devaient point leur origine à Henri.

180. C'est Norfolk même qui l'avoue.

181. Elle se composait de Ralph Ellerkar et de Robert Bowes.

182. Grand fut son dépit ; il écrit à Norfolk d'employer tous les moyens pour discréditer « ce vilain Aske » avec John Latimer et les autres nobles.

183. Sir Robert Constable voulait que l'on tînt fortement au nord du Trent, promettant l'adhésion du Lancashire, du Derbyshire, du Cheshire.

184. *Letters and Papers*, XI, 1246. Cf. plus haut, p. 99 et n. 171, 172. — A cette assemblée de Pomfret, il y avait six Lords : Darcy, Neville, Scrope, Conyers, Latimer et Lumley, et dix-huit knights, dont Robert, John et William Constable, Ralph Ellerkar, William et Nicholas Fairfax.

185. Voir le memorandum soumis à l'assemblée de Pomfret (*Letters and Papers*, XI, 1244).

186. Il devrait avant tout proclamer l'amnistie pour tout ce qui aurait eu lieu durant le soulèvement et ratifier les conventions passées entre Lords et tenanciers relativement aux « gressums » des baux.

187. Son entrevue avec Robert Aske eut lieu au couvent des Carmes de Doncaster.

188. Il avait déclaré que l'unité de foi était sauvegardée par la Confession proclamée récemment (la première Confession ou les articles de 1536).

189. Ce sont ses propres paroles à l'évêque Latimer, durant sa prison à la Tour de Londres. Latimer, *Sermons and Remains*, édit. Corrie, 1845, I, 163.

190. John Hallom, avec vingt confédérés, s'introduisirent à Hull, un jour de marché, et sans armes, afin d'éloigner tout soupçon, comptant soulever le peuple. Mais le maire, averti, les fit appréhender (16 janvier 1537). Sir Francis Bigod, après avoir mis le siège devant Scarborough, le leva à l'approche de Sir Ralph Evers, fut battu par Sir Ralph Ellerkar sous les murs de Beverley, et tomba entre les mains de Norfolk, le 10 février.

191. En même temps qu'eux, on exécuta Sir Thomas Percy et Sir Thomas Bigod qui avait assiégé Scarborough (cf. note précédente). Sur les autres victimes, voir le récit d'Harpsfield (Ch. Bémont, *op. cit.*, p. 88-89, 134-135).

192. « Vous exécuterez, écrit Henri, de façon à inspirer la crainte, bon nombre des habitants qui ont pris part à l'insurrection en chaque ville, bourg ou village; vous les pendrez aux arbres, vous suspendrez leurs têtes et leurs membres dans toutes les villes, grandes ou petites, pour être un spectacle d'horreur à quiconque tenterait la même chose. » Les femmes qui, de nuit, essayaient de détacher du gibet le cadavre de leur mari ou de leur frère, étaient traduites en justice. Cf. Fisher, *op. cit.*, p. 417.

193. Ch. Bémont, *op. cit.*, p. 89, 135.

194. Déjà la proximité des frontières mal surveillées d'Écosse et le caractère turbulent des habitants avaient inspiré à Cromwell, l'année précédente, l'idée de créer un Conseil du Nord (voir sa lettre au duc de Cumberland, du 18 juin 1535, dans Merriman, *op. cit.*, t. I, p. 407. Cf. *Letters and Papers*, t. VIII, 515, XI, 1363). Au XVe siècle, le gouvernement central, pour protéger les comtés au

delà du Trent contre les incursions des Écossais, avait concédé des pouvoirs extraordinaires aux grandes familles féodales de Northumberland et de Cumberland, les Percy, les Neville. Le Conseil du Nord reprit ces pouvoirs à son compte, les accroissant encore. Il fut investi de tous ceux qu'avait le roi, comme seigneur de nombreuses baronnies, son autorité s'étendant sur les terres d'immunité (liberties : il concentra entre ses mains toute l'administration gouvernementale, toute l'autorité exécutive : justice criminelle ou d'équité, impôts, levée de recrues, entretien et garde des forteresses, suppression des monastères et vente de leurs biens. Par lui Cumberland, Westmorland, Durham, Northumberland, comté d'York, furent administrés. Norfolk le présida jusqu'en septembre 1537, puis l'évêque de Durham, Tunstall. Un évêque, cinq chevaliers et sept gentlemen le composèrent. Il exista jusqu'au 1er août 1641, date de la chute de son plus illustre président, Wentworth, qui, nommé en 1628, représenta le régime arbitraire et souverainement impopulaire de Charles Ier, et qui fut une des premières victimes des représailles. Voir R. R. Reid, *The king's Council in the North*, Londres, 1921, où l'on trouvera, au chapitre III, le tableau complet de l'organisation du Conseil, sa compétence et sa procédure, ainsi que les sources et la bibliographie, dans l'Appendice I.

195. Cf. Gasquet, *op. cit.*, t. I, p. 383, t. II, p. 151 et suiv. — Aske avait donné l'ordre de rendre aux religieux leurs monastères, en même temps qu'il prohibait le pillage et fixait le prix des denrées. Cf. Fisher, *op. cit.*, p. 408.

196. L'abbé de Jervaux, Adam Sedbergh, un Dominicain, Pickering, l'ancien abbé de Fountains, William Thirsk, le prieur de Gainsborough, Cockerell, avaient été jugés et exécutés à la même époque que Robert Aske, Sir Constable et lord Darcy.

A la Tour de Londres, se lit l'inscription où l'abbé de Jervaux grava son nom avec la date de 1537, année où il fut exécuté. Blunt (*op. cit.*, t. I, p. 326, n. 8) l'a reproduite.

197. Cf. Gasquet, *op. cit.*, t. II, p. 160 et suiv. L'abbé de Holm Cultram, Thomas Carter, accusé de complicité dans l'insurrection du Lincolnshire, mourut avant la fin de l'enquête ; son successeur, Gawin Borodaile, un instrument de Cromwell, rendit le monastère par *surrender*, bien que les habitants eussent demandé à conserver leur couvent, comme refuge, en cas d'attaque des Écossais (Ellis,

II, 90) L'abbé de Furness fut contraint, par menace de mort, de céder son monastere Wright, *op. cit.*, p. 153 . Une excellente édition du cartulaire de Furness exécuté en 1412 (*The coucher book of Furness abbey* est due à Atkinson (t. I, 1886-1888 , et à J. Brownbill t. II et dernier, 1918 . Les ruines de Furness ou la nef de l'Église mesure 88 mètres sur 22, ont été récemment recouvrées par les catholiques anglais.

198. Cf. plus haut, p. 94.

199. Sauf ceux du Nord dont nous avons parlé, qui furent confisqués comme conséquence de l'*attainder* frappant leurs abbés.

200. On trouvera de ces formules dans Rymer, *op. cit.*, t. VI, part. III et IV, p. 15 et suiv., dans les *Letters and Papers*, XIII, XIV, XV, dans Gee et Hardy, nº LXVI *surrender* de Westminster, 16 janvier 1540). Le *surrender* de Langdon, le premier de tous, est non seulement dans Rymer, mais aussi dans Burnet *op. cit.*, t V, p. 223). — Fuller (*op. cit* , édit. 1845, t. III, p. 396, 398 , suivi par Blunt (*op. cit.*, t. I, p. 334 et suiv.), en donne deux assez caractéristiques : prieurs et moines remettent leurs biens au roi, dans l'une, parce que leur habit, leur vie religieuse et leurs cérémonies sont papistes et déplaisent à Dieu ; dans l'autre, parce que repentants de leur « vie voluptueuse » et des fautes qui oppressent leur nonscience, ils se jettent humblement aux pieds de Sa Majesté

Un document de Burnet (édit. Pocock, t. IV, p. 263, avec la correction de trente erreurs de copie) et du *Monasticon* de Dugdale, montre la façon dont procédaient les commissaires pour dissoudre le couvent, après son « surrender » : évaluation des revenus et des dettes ; payement de la domesticité ; assignation d'une rente et de quelques légers dons aux religieux dispersés ; désignation des bâtiments à conserver, de ceux à démolir comme « superflus » (chapelles, cloîtres, salle capitulaire, dortoirs, bibliothèques, infirmerie, hôtellerie ; estimation du mobilier, du poids des métaux à vendre (plomb de la grille du chœur, des fenêtres et portails, airain des cloches , de l'argenterie, des joyaux et objets précieux réservés au roi. Ce document concerne l'important monastère bénédictin de Tewkesbury (comté de Gloucester), dont l'abbé mitré siégeait au Parlement et qui avait un revenu annuel de £ 1.595.

201. Ainsi le prieur de Hinton (comté de Somerset) écrit que lui

et ses religieux ont refusé de livrer librement et volontairement leur maison aux commissaires royaux, à cause des devoirs qu'elle rend à Dieu et des services au prochain ; mais que, puisque le roi et Cromwell en éprouvent, comme lui écrit son frère, un grand ressentiment, il s'efforcera de ne leur point déplaire, afin qu'ils aient quelque pitié d'eux, désormais privés de tout moyen d'existence. (Edward Horde à son frère, 1537. Blunt, *op. cit.*, t. I, p. 339.)

Il existe même des protestations contre des « surrenders » qui en fait n'ont point été donnés. Telle celle de l'abbé de Vale Royal, dont l'acte de cession est du 7 septembre, alors qu'il écrit à Cromwell le 9 du même mois : « La vérité est que ni moi, ni mes frères, n'avons jamais consenti de livrer notre monastère, que nous n'y consentons ni nous n'y consentirons point de notre bon vouloir, si ce n'est sur l'ordre exprès du roi, ordre que je ne puis voir dans la commission de Master Holcroft. Et si l'on a informé Sa Majesté ou votre Seigneurie que nous avons consenti à cette cession, je vous assure, Mylord, sur ma fidélité et en toute vérité, que pareil consentement n'a jamais été donné par moi ou mes frères ; personne n'a autorité de le donner en notre nom. » Wright, *op. cit.*, t. I, p. 338.

202. Voici ce qu'écrit à Cromwell, en 1537, Thomas Bedyll, l'enquêteur de la Chartreuse de Londres, qui s'était distinguée par sa résistance à la suprématie royale : « Je désire que vous soyez en toute charité bon seigneur au prieur de ladite Chartreuse, qui est et fut toujours un honnête homme (ou je me trompe beaucoup), qui n'a jamais offensé le roi en désobéissant à ses lois... et qui maintenant, à mon instigation et persuasion, n'a cessé d'exhorter et finalement de persuader à ses frères de remettre en les mains du roi la maison, avec ses biens et terres, et de tout abandonner à sa merci. Je vous demande, Mylord, de bien traiter ledit prieur, de lui subvenir en tout, afin qu'il n'ait point à se repentir d'avoir suivi vos conseils et mes persuasives exhortations. » (H. Ellis, *Original Letters*, série 1, t. II, p. 76 et suiv.) William Trafford, que Cromwell avait nommé prieur pour remplacer le martyr Houghton, décida en effet, le 18 mai 1537, vingt de ses compagnons à reconnaître la suprématie royale, et le 10 juin il livrait au roi son couvent. Mais deux de ses religieux, John Rochester et James Walworth, compromis dans le « Pèlerinage de Grâce » avaient été pendus à York, le printemps précédent, et dix autres, refusant de

reconnaître le roi comme chef suprême de l'Église, moururent de privations ou de faim dans les prisons de Newgate.

203. Ainsi More, prieur de Walden, devint évêque de Colchester; Holgate, prieur de Sempringham, évêque de Llandaff; Hilsey, prieur des Dominicains de Bristol, évêque de Rochester; Holbeach, prieur de Worcester, évêque de Rochester (1544-1547) et de Lincoln (1547-1551), Barlow, prieur de Bisham, évêque de St-Asaphe (1536) et de St-David (1536-1548). Cf. A. Koszul, *Was bishop Will. Barlow friar Jerome Barlow?* dans t. IV (1928) de la *Review of english studies*.

204. Beaucoup de ces dettes provenaient des taxes et des impositions royales, des gros travaux nécessités par l'entretien des couvents. Voir la lettre de l'abbé de Faversham à Cromwell, dans Wright, *op. cit.*, p. 104, et Blunt, *op. cit.*, p. 311. Cf. Savine, *op cit.*, p. 210 et suiv.

205. En 1538, le prieur de Lenton (comté de Nottingham) est accusé de haute trahison et sa maison dissoute. Ainsi en arriva-t-il pour l'abbaye cistercienne de Woburn (Bedfordshire), dont l'abbé fut arrêté à la suite de délations malveillantes de ses moines (20 juin 1538). (Cf. Gasquet, *op. cit.*, p. 181 et suiv. Blunt, *op. cit.*, t. I, p. 332 et suiv.) Ceux qui, pour prévenir la confiscation, aliénaient quelques-uns de leurs biens étaient également châtiés.

206. Voir chap. III.

207. Il en visita les couvents en 1534. *Letters and Papers*, VIII, 587 [18].

208. Wright, *op. cit.*, p. 195, 197.

209. Cf. *Letters and Papers*, XIII, 758, 767, 911. — Les plaintes de l'abbesse de Godstow contre les agissements de London étaient tellement fondées que Cromwell lui donna raison. Wright, *op. cit.*, p. 230.

210. Il reconnaissait en même temps aux religieux, qui du fait de la dissolution étaient relevés de leurs vœux, le droit de posséder.

211. *Statutes of the realm*, 31 Henry VIII cap. 13. *Journals of Lords*, p. 108. Fuller, Gee et Hardy, nº LXIV, édit. 1845, t. III, p. 371.

212. Cf. Gasquet, *op. cit.*, t. II, p. 333, 345, n. 3; *Letters and Papers*, XIV (II) 206, 399; Wright, *op. cit.*, p. 255, 261; Burnet, *op. cit.*, t. VI, p. 234; Ellis, *Original Letters*, série I, t. II, p. 98;

Blunt, *op. cit.*, t. I, p. 345 et suiv. Voir le Memorandum de Cromwell dans Gasquet, *op. cit.*, t. I, p. 382, et du même auteur, *The last Abbot of Glastonbury and his companions*, Londres, 1895; Hurry, *Reading Abbey*.

Harpsfield (Ch. Bémont, *op. cit.*, p. 90 et suiv., 136 et suiv.), rapporte ainsi « la fin lamentable » de l'abbé de Glastonbury, qui s'appelait Whiting. « Il avait été cité à Londres pour se défendre contre diverses accusations; il y avait répondu avec tant d'habileté qu'on le croyait hors d'affaire. Il regagna donc Glastonbury, accompagné par Pollard, qui était ami de Cromwell et l'aidait à machiner la ruine des grands. L'abbé n'aimait guère ce compagnon, mais il n'osa pas le refuser... Dans la suite de l'abbé, se trouvait Thomas Horn, que l'abbé avait élevé depuis l'enfance et qui trahit son maître. Pendant la route, en effet, Horn consolait l'abbé, protestant par serment que, lui présent, il ne lui arriverait aucun mal; il en répondait sur sa tête. On arrive enfin au monastère de Glastonbury. Au réfectoire, l'abbé trouve une étrange réunion : c'était un tribunal et des juges. Il s'approche, incertain s'il allait jouer le rôle d'un accusé ou d'un juré. Les autres lui indiquent la sellette des accusés où il doit aller s'asseoir. Il se tourne vers l'assistance et demande où était Horn; un de ses serviteurs lui apprend que Horn a quitté le cortège à deux milles environ de la ville. « Eh bien, dit-« il, il m'a trahi et je meurs innocent. Je recommande à Dieu ma « cause et ma vie. » Aussitôt, douze jurés le déclarent coupable; et il est pendu au sommet d'une colline élevée qu'on appelle Torre Hill (15 novembre 1539). Sa tête coupée est ensuite exposée sur la place de Glastonbury. » Son corps, divisé en quatre, fut exposé en quatre villes différentes (Ellis, *loc. cit.*)

Avoir essayé de dérober quelque chose à la spoliation (c'était le cas de Whiting) était un crime aux yeux de Cromwell, qui, d'ailleurs, avant le procès, avait porté, de son propre chef, contre les abbés la sentence de mort. Cf. Wright, *op. cit.*, p. 256, 258, 260; *Letters and Papers*, XIV, part. II, 399.

La tradition rapporte qu'en plusieurs endroits des objets précieux, cachés au temps de la dispersion monastique, n'ont pas été découverts encore; c'est ainsi qu'à Durham, en 1867, on fit à deux reprises des recherches officielles. Cf. Blunt, *op. cit.*, I, 348 et n. 5.

213. Certains, comme Durham, Norwich, avaient sept ou huit dépendances. Gairdner (*English Church*, p. 428 et suiv.) donne à

part les couvents des villes, où il y avait souvent des couvents de plusieurs ordres. Dans Burnet *op. cit.*, t. IV, p. 232-259, se trouve l'énumération, d'après la Cour des augmentations, des *surrenders* de 150 monastères, avec la date de leur cession.

214. J. Gairdner, *English Church*, p. 424-428. Merriman, *op. cit.*, p. 289. Les chevaliers de Malte, ou de St-Jean de Jérusalem, n'avaient point cédé leurs maisons, comme les autres religieux. Un arrêt du Parlement des 22, 26 et 29 avril 1540 les supprima, en accordant aux prieurs des pensions considérables. *Journal of Lords*, p. 132 et suiv.

215. Kaulek, *op. cit.*, p. 11 et 175.

216. Voir F. T. Butler, *Confiscation in Irish history*, Londres 1917, qui traite des confiscations au temps de Henri VIII et de Charles Ier; et H. Holloway, *The Reformation in Ireland; a study of ecclesiastical legislation*, Londres, 1919. Holloway analyse la législation de Henri VIII qui supprima les monastères irlandais, s'en attribuant les biens, ainsi que la législation de ses successeurs : il conclut que les lois anglaises ruinèrent l'Église catholique, sans ébranler la foi des Irlandais, et ne firent qu'ajouter à l'égard de l'Angleterre une nouvelle cause d'inimitié.

Pour confisquer, avec moins de résistance, les propriétés monastiques qui devaient enrichir la couronne, Cromwell avait créé archevêque de Dublin le moine augustin George Browne, son ami, qui s'employa de son mieux à réformer et à tondre ses ouailles. Cf. M. V. Ronan, *The Reformation in Dublin (1536-1558) from original sources*, Londres, 1926.

217. *Constitutional History*, t. I, p. 76.

218. Deux lois de 1545 donnèrent à la couronne, l'une les hôpitaux qui avaient appartenu aux monastères, et l'autre, les dîmes et redevances des anciens tenanciers de chaque couvent.

« Telle fut, conclut Pollini (*Historia ecclesiastica della revoluzione d'Inghilterra*, Rome, 1594, p. 162), la fin misérable et indigne des monastères en ce malheureux royaume d'Angleterre, où depuis près de mille ans les moines, qui y avaient apporté la foi chrétienne, s'étaient développés, grâce à la munificence et à la libéralité de ses rois. »

219. *Op. cit.*, t. I, p. 431.

220. Voir plus haut, p. 111, les quelques fondations d'évêchés et

de chaires universitaires faites avec les dépouilles des monastères.

221. Le père et l'oncle avaient été témoins de l'auteur du récit, qui écrivit en 1591. H. Ellis, *Original Letters*, 3e série, t. III, p. 33 et suiv. Cf. Blunt, *op. cit.*, t. I, p. 344; Trésal, *op. cit.*, p. 180 et suiv.

222. H. Ellis, *Original Letters*, 3e série, t. III, p. 188.

223. Blunt, *op. cit.*, t. I, p. 342, n. 4.

224. Cf. Gasquet, *op. cit.*, t. III, p. 355.

225. Blunt, *op. cit.*, t. I, p. 341.

226. Voir la lettre de Freeman à Cromwell, dans H. Ellis, *Original Letters*, 3e série, t. III, p. 268. Wright (*op. cit.*, p. 266-278) donne le détail d'une adjudication qui édifie suffisamment sur la façon de procéder des commissaires royaux. Voir aussi p. 163 et suiv. du même ouvrage. On jugera du poids des métaux ainsi liquidés et de la valeur des objets précieux par le document de Burnet précédemment indiqué (n. 200).

227. Lettre citée de Freeman (note précédente). Lettre de London, dans H. Ellis, *Original Letters*, 3e série, t. III, p. 131.

228. Fuller, *op. cit.*, édit. 1845, t. III, p. 433-438. La citation de Bale qui suit est tirée de sa *Declaration upon Leland's Journey*, 1549 (*Select Works* de Bale, édit. H. Christmas, Parker Society, Cambridge, 1849), et citée par Fuller (*op. cit.*, t. III, p. 434 et suiv.) et Blunt (*op. cit.*, t. I, p. 388).

229. Sur ce chiffre, 85.000 livres provenaient de l'argenterie vendue au poids. — Pour obtenir approximativement en valeur moderne (monnaie d'avant-guerre) la valeur ancienne, il faut multiplier au moins par douze les chiffre du XVIe siècle, comme je l'ai déjà dit.

230. Wriothesley écrit à Sir William Paget, en 1545, que « Sa Majesté cette année et l'année passée a dépensé £ 1.300.000, alors que les subsides et les dons gratuits atteignent seulement £ 30.000 ». Cf. Fisher, *op. cit.*, p. 469.

231. On emprunta aux Fuggers, les gros banquiers d'Augsbourg. *Letters and Papers*, XXI, part. I, 211.

Une livre d'or à 23 carats de fin et 1 carat d'alliage fut frappée à raison de 28 livres 16 shillings en espèce. La monnaie d'argent ne cessa d'être avilie de 1543 à 1545, où l'argent fut ramené à 4 onces de fin et 8 d'alliage. Cf. Ruding, *Annals of the coinage of Great Britain*, 1840, t. I, p. 309 et suiv.

232. *Statutes of the realm*, 37 Henry VIII, cap. 4; 1 Edward VI, cap. 14. Cf. Fuller, *op. cit.*, t. III, p. 466-480.

Au temps d'Édouard VI, les biens monastiques serviront de monnaie d'échange, le roi concédant a des particuliers terres, rentes, bénéfices ecclésiastiques, et a des villes privileges charitables, etc. Cf. *Calendar of the patent rolls. Edward VI*, t. V, Londres, 1926.

233. Fr. C. Dietz. *English government finance 1485-1558*, publication de l'Université d'Illinois, 1921.

234. Cf. plus haut, p. 94. « Apres avoir estimé dans son esprit le produit de cette grande spoliation, écrit Harpsfield (Ch. Bémont, *Le premier Divorce de Henri VIII et le schisme d'Angleterre*, p. 84, 128), le roi dit un jour : « Le trésor de mon royaume est « plus que doublé. » Mais il y a chez les Anglais un proverbe : quand on peut retrouver une piece d'argent qui a roulé a terre, on dit qu'elle a été frappée en métal de calice ; en d'autres termes, le bien mal acquis ne profite jamais. Et en effet, le Trésor, enrichi d'un tel afflux de richesses, se trouva subitement épuisé. C'était le tonneau des Danaïdes. Ce que l'homme avait acquis par la fraude fut réduit à rien par la vengeance divine. »

235. Blunt, *op. cit.*, p. 372.

236. Cf. Fuller, *op. cit.*, t. III, p. 438-442, 464; et plus haut p. 83 et suiv. — Fuller (*ibid.*, t. III, p. 440), cite le cas d'une certaine Mrs Cornwallis qui, « pour un pudding agréable au palais du roi », reçut de lui une terre monastique. — Parmi les enrichis, on peut citer Sir R. Rich, Sir E. North, Sir T. Pope, Sir J. Williams, Richard et Robert Southwell, tous les six de la Cour des augmentations, Sir P. Hobby, Richard Cromwell (neveu de Thomas Cromwell), Sir Richard Long, gentilshommes de la Chambre, Sir Ralph Sadler, secrétaire de Henri VIII, Sir Anthony Browne, maréchal de la cour, Sir Thomas Cheyney, trésorier de la maison royale et gouverneur des Cinq Ports. Cf. Fisher, *op. cit.*, p. 500, d'apres le travail d'A. Savine, dont on peut voir l'*op. cit.*, p. 258 et suiv.

« Les ministres, dit Harpsfield (Ch. Bémont, *op. cit.*, p. 93 et 139), profitèrent de la Cour des augmentations pour s'enrichir. Il est certain que beaucoup de gens trouvèrent de grandes richesses au fond de leur encrier ; deux ans passés dans cette Cour leur

suffirent pour acquérir des biens fonciers aussi considérables que ceux des chevaliers ou même des principaux Lords et des comtes. »

237. Les autres pairs qui reçurent des monastères dépassant £ 200 de revenu sont : Rutland, Wriothesley, Sussex, Howard, Hertford, George et Francis Shrewsbury, St-John, Russel, J. Dudley ou Lord Lisle, Wharton. (Cf. Fisher, *op. cit.*, p. 500 ; Blunt, *op. cit.*, p. 377 et suiv.)

Le grand amiral Thomas Seymour, qui, après la mort de Henri VIII, devait être le quatrième mari de Catherine Parr, est aussi un enrichi des dépouilles monastiques. Cf. Maclean, *Life of Seymour*, Londres, 1869 ; *Annals of Winchcombe and Sudeley*, publiés par Dent ; Pollard, *England under Protector Somerset*, Londres, 1900, p. 177 et suiv.)

238. Relation de 1551 dans Albèri, *op. cit.*, série 1, t. II, p. 246.

Fuller (*op. cit.*, édit. 1845, t. III, p. 504-513) indique quels sont, au temps où il écrit (1649), les possesseurs des principales abbayes, avec ceux qui les reçurent de Henri VIII.

239. Henry Spelman, *De non temerandis Ecclesiis*, et préface à ce livre de son fils Clément. Dans son *History and Fate of Sacrilege* (édit. 1888, p. 109-127), il cite les Lords et les barons qui votèrent pour la suppression des abbayes et la façon dont ils moururent. L'Introduction « by two priests of the Church of England » (p. LIX et suiv. montre que 47 pairs responsables de la spoliation moururent sans enfant et note d'autres conséquences de la dissolution monastiques. Cf. Reyner, *op. cit.*, p. 227 et suiv.

240. *Church History*, édit. 1845, t. III, p. 374. Cf. Dugdale, *History Warwickshire*, p. 802. — Fuller (*ibid.*, III, 411-415) énumère les charges imposées aux monastères par les fondateurs et procurant à leurs héritiers une source abondante de revenus : redevances ou rentes, hommes avec leur équipement en cas de guerre, partie de dot de l'aînée des filles, armement complet de l'aîné des fils, quand il est fait chevalier par le roi, « corrodies » (*a conradendo*) ou hospitalisation, dans les couvents, jusqu'à la fin de leurs jours, des vieux serviteurs que l'âge empêche d'être utiles encore à leur seigneur. « L'arbre désormais coupé par sa racine, aucun de ses fruits n'en saurait être cueilli. »

241. Sur la situation économique de l'Angleterre à cette époque

on peut consulter R. H. Tawney, *The Agrarian Problem in the sixteenth Century*, Londres, 1912 ; W. J. Ashley, *The economic organisation of England*, Londres, 1914, dont une partie concerne les Tudors ; E. Lipson, *An introduction to the economic history of England*, t. I : *The Middle ages*, Londres, 1915, où l'auteur rattache au moyen âge le XVI^e^ siècle. R. Baxter, *The Poor Husbandman's Advocate to Rich Racking Landlord*, édit. par F. J. Powick, Manchester, 1926 ; G. H. Tupling, *The economic history of Rossendale*, Manchester et Londres, 1927 ; Sir Francis L. C. Floud, *The ministry of agriculture and fisheries*, Londres et New-York, 1927.

242. S. B. Liljegren, dans une intéressante étude (*The fall of the Monasteries and the social changes in England leading up to the great Revolution*, Lund, 1924), a montré que la victoire politique de la bourgeoisie, sous les Stuarts, fut amenée par les confiscations et la vente des propriétés monastiques de 1536-1540, de sorte que Henri VIII et Thomas Cromwell, qui eurent l'absolutisme pour règle, préparèrent la défaite de Charles I^er^ et de Strafford.

Voir aussi sur les effets de la suppression des monastères, Hallam, *Constitutional History of England*, t. I, chap. II, traduction française, p. 111 et suiv.

243. *Statutes of the realm*, 31 Henry VIII, cap. 13. Cf. plus haut, p. 106. — On pensa employer une partie des revenus à fonder un séminaire de ministres d'État dont le projet, qui ne fut point réalisé, avait été dressé par Nicholas Bacon.

244. A Oxford et à Cambridge, des chaires de grec, d'hébreu, de théologie, de droit et de médecine furent fondées. Cf. Pollard, *Henry VIII*, p. 401. J. R. Tanner (*The historical Register of the University of Cambridge : being a supplement to the Calendar, with a record of University offices, honours and distinctions to the year* 1920, Cambridge, 1921) a donné la liste des chaires de l'Université de Cambridge avec leurs titulaires depuis l'origine.

245. Les six évêchés sont : Westminster qui ne dura que dix ans, Bristol, Gloucester, Oxford, Peterborough et Chester. Leur dotation s'éleva à plus de £ 100.000 d'avant-guerre. Le Parlement avait autorisé le roi à ériger vingt sièges épiscopaux. (Cf. Fuller, *op. cit.*, t. III, p. 442 et suiv. ; Dixon, *op. cit.*, t. II, p. 218 ; Blunt, *op. cit.*, p. 371 et suiv.) Voir l'acte de fondation de l'évêché de Westminster du 7 décembre 1540, dans Burnet, *op. cit.*, t. IV, p. 500-507. Quelques jours plus tard (19 décembre), en fut nommé

l'unique évêque, qui, en 1550, fut transféré à Norwich, tandis que son premier siège était supprimé. Depuis la restauration de la hiérarchie catholique en Angleterre, c'est l'évêché catholique de Londres, pour éviter la confusion avec l'anglican, qui a pris le titre de Westminster.

246. Blunt, *op. cit.*, t. I, p. 389. Voir le Sermon où Latimer (*Sermons*, édit. 1824, t. I, p. 93) se lamente de la pauvreté des basses classes.

247. Cf. Collier, *op. cit.*, t. IV, p. 321 et suiv. Gasquet, *op. cit.*, t. I, p. 401; Blunt, *op. cit.*, t. I, p. 381. Les religieux, entrés au couvent longtemps avant (*diu antea*) la dissolution, reçurent une pension annuelle de £ 1 à 8 (Blunt, *op. cit.*, I, 367). Dans un grand et riche monastère, comme celui de Tewkesbury, cette pension, sauf pour trois moines, est de £ 6, 13 sh., 4 d., de £ 10 et 13 ou 16 pour les prieurs, tandis qu'elle atteint pour l'abbé £ 266, 13 sh., 4 d. (Burnet, *op. cit.*, édit. Pocock, t. V, p. 264 et suiv. Voir dans Fuller (*op. cit.*, t. III, p. 449, 459) et Collier (*op. cit.*, t. IX, p. 159), quelques spécimens de lettres-patentes pour pension de prieurs et de prieures, données sous le grand sceau et enregistrées par la Cour des augmentations. Cf. *Ibid.*, p. 447-463.

Geoffrey Baskerville (article cité des *Essays in History presentend to Reginald Lane Poole*, Oxford, 1927, p. 436-466) a cherché ce qu'étaient devenus certains religieux dispersés par Henri VIII. Il estime qu'était suffisante pour l'époque leur pension, payée soit par les nouveaux propriétaires, soit par la couronne. Les uns et l'autre s'efforcent de procurer à leurs créditeurs un bénéfice qui les exonère de leur obligation. Il ressort de son étude que la situation des *friars*, de ceux qui n'étaient pas dans les ordres, devait être plus dure, ainsi que celle des religieuses. Obligées par la loi des VI Articles à observer leurs vœux de chasteté, certaines profitent de la loi d'Édouard VI relative au célibat pour se marier, bien que l'opinion publique y ait été contraire.

248. Blunt (*op. cit.*, t. I, p. 364) estime à 100.000 la population monastique; Savine (*op. cit.*, p. 222 et suiv.), la réduit à 37.000 environ.

249. Fuller, *Church History of Britain*, édit. Brewer, Oxford, 1845, t. III, p. 339-340.

250. Cf. Blunt, *op. cit.*, t. I, p. 381; Fisher, *op. cit.*, p. 500-501.

« Quant aux ouvriers des champs, aux petits cultivateurs, dit Harpsfield (Ch. Bémont, *op. cit.*, p. 93-94 et 139), ils n'ont jamais souffert de plus cruels maux que maintenant. Autrefois ils tenaient leurs champs des abbés, soit gratis, soit pour une redevance d'une paire de chapons; à présent, leurs propriétaires leur font les obliger à payer des fermages qui, en quelques endroits, sont montés à 100 livres. » Cf. Tawney Eleen Power, *Tudor economic documents*, 1924. - On impose bien aux nouveaux propriétaires certaines obligations d'hospitalité et de labourage, sous peine d'amendes (6 £, 13 sh., 4 d.) par mois, mais elles furent si peu observées que Jacques Ier les put supprimer (21 James I, cap. 28).

251. Albèri, *op. cit.*, série 1, t. II, p. 246.

252. Rev. Herbert Pole, *The Church of England. Its catholicity and continuity*, p. 76 et suiv.

253. *Statutes of the realm*, 32 Henry VIII cap. 17, 18, 19.

254. Harpsfield, dans Ch. Bémont, *op. cit.*, p. 92 et 139. Voir sur la cherté de la vie, Leadam, *Select cases in the Star Chamber*, édit. de la Selden Society, t. II (1911), p. XL et suiv., XLVII et suiv., 224 et suiv.

255. *Statutes of the realm*, 22 Henry VIII, cap. 12; 27 cap. 25. Cf. Blunt, *op. cit.*, p. 382 et suiv.

256. Aux maux « extraordinaires que nous endurons aujourd'hui, nous ne pouvons attribuer d'autre cause que la destruction des monasteres, écrit Harpsfield (Ch. Bémont, *op. cit.*, p. 91 et 137). La pénurie des marchandises, la cherté des vivres, l'abandon de la pêche et de l'agriculture, la destruction des forêts, tant de pauvres affamés, d'églises sans culte, de cheminées sans feu, tant de nobles qui, nés hier des dépouilles des monasteres, convoitent les dépouilles du monde entier, enfin la corruption des mœurs, l'hérésie schismatique, l'ignorance et l'infidélité plus que turques n'ont pas d'autre origine » Sur les *Poor laws*, dont l'application, jusqu'à la fin du XVIIIe siecle, fut abandonnée aux paroisses, cf. Sir Arthur Newsholme, *The ministry of Health*, Londres et New-York, 1925; Dorothy Marshall, *The English poor in the XVIII Century*, Londres, 1926; S. et B. Webb, *English local Government. English old Poor Law*, part. 1, Londres 1927.

257. Burnet, *op. cit.*, édit. Pocock, t. V, p. 269-272.

258. Deux sermons de Latimer cités par Blunt, *op. cit.*, t. I,

p. 386, 387. Latimer fut brûlé comme hérétique sous Marie Tudor en 1555.

259. Fuller, *op. cit.*, édit. 1845, t. III, p. 435. Blunt, *op. cit.* t. I, p. 388.

260. Cf. p. 107 et suiv. Robert Wakefield, professeur d'hébreu à Oxford, sauva quelques manuscrits hébreux et grecs de l'abbaye de Ramsey. Dodd, édit. 1737, I, 225.

261. Le reste, le plus considérable, se trouve à la bibliothèque du chapitre de Durham. R. A. Rye, bibliothécaire de l'Université de Londres, dans le chapitre I de *The students' guide to the libraries of London, with an account of the most important archives and other aids to Study* (Londres 1927), rappelle la dispersion et la dilapidation des livres que causa la brutale suppression des ordres monastiques; ceux même de l'antique hôpital de Saint-Barthélémy à Londres ne furent point épargnés. « L'ignorance, la négligence, la bigoterie, la rapacité contribuèrent à la destruction des anciennes bibliothèques. »

262. Fuller (*op. cit.*, édit. 1845, t. III, p. 519-556), a consacr un long Appendice à « l'histoire de Waltham-Abbey ».

263. *The Itinerary of John Leland* (1535-1543), resta longtemps manuscrit ; passant d'héritiers en héritiers, Fuller craignait qu'à la fin il ne se perdit. La meilleure édition que nous en ayons est due à Lucy Toulmin Smith (Londres, 1907-1910, 5 volumes), qui y a joint en appendices quelques extraits des *Leland's Collectanea.*

264. Cf. Fuller, *op. cit.*, édit. 1845, t. III, p. 480-491.

265. R. W. Sockman, *The revival of the conventual life in the Church of England in the nineteenth century*, Londres, 1917. L'auteur fait l'histoire de ces trente établissements.

266. Blunt, *op. cit.*, I, p. 389-390. Hardwick (*A History of the Christian Church*, Londres, 1886, p. 337 et suiv.) censure également en termes énergiques les « énormités », « la cupidité d'un monarque anglais qui le poussa à dépouiller l'Église en confisquant les biens des monastères ».

NOTES DU CHAPITRE V

1. La biographie complète la plus ancienne que nous ayons de Fisher, était attribuée jusqu'en 1891 au Dr Richard Hall († 1604), qui l'aurait écrite en anglais vers 1570. Mais le P. Van Ortroy, dans les *Analecta Bollandiana* (t. X, 1891, p. 120-201) a prouvé qu'elle n'était point de lui. Le texte anglais, d'une simplicité élégante (certains passages sont des chefs-d'œuvre de narration) fut faite, nous dit le traducteur latin bien renseigné, par des théologiens, anciens élèves de Christ Church ou de Saint-John, à Cambridge; l'un d'eux fut même en rapports avec Gardiner et les Lords du Conseil (ce doit être Thomas Watson, qui fut chapelain et ami dévoué de Gardiner, et dont la collaboration est certaine.) La traduction latine, qui compte nombre d'additions, serait de Richard Hall; d'où la confusion qui lui fit attribuer l'œuvre originale. Celle-ci en anglais, Van Ortroy la publie pour la première fois, et en regard la traduction latine, tirée d'un manuscrit de la Bibliothèque Barberini : *Analecta Bollandiana*, t. X, p. 202-366, et t. X, p. 97-248. C'est elle que nous citons quand nous parlons de la « première biographie » ou des « premiers biographes ». Thomas Baily, Anglican converti (1643), après l'avoir interpolé et remanié, en y mêlant nombre d'erreurs et d'anachronismes, avait imprimé le texte anglais, en 1655 (réédition en 1835.) Déjà le Père rédemptoriste Bridgett, avait utilisé cette vie de Fisher et tout ce qui servit à la composer (ms. Arundel 152 du British Museum), lorsqu'il écrivit sa *Life of the Blessed John Fisher, martyr under Henry VIII*, Londres, 1888, traduite en français par l'abbé A. Cardon (Lille, 1890), qui y ajouta le chapitre XIX d'après les notes de l'auteur.

Un contemporain de Fisher, Richard Hilliard, prêtre et secrétaire de Tunstall, évêque de Durham (1530-1552 et 1553-1559), fut condamné à mort par le Parlement, en 1543, et se réfugia en

Écosse, puis à Rome, où il devint recteur de l'hôpital anglais (Cf. Bridgett et Knox, *Queen Elizabeth and the catholic Hierarchy*, p. 214 ; *Athenae Cantabrigienses*, t. I, p. 534). Dans sa retraite romaine, il écrivit sur le règne de Henri VIII un ouvrage aujourd'hui perdu, dont le Ms Arundel 152 du British Museum a conservé un extrait, publié par Van Ortroy (*Analecta Bollandiana*, t. XII, p. 270-275).

Un autre contemporain de Fisher, et qui assista à son martyre, le juge William Rastell ou Rastall, écrivit une Vie de More, son oncle, où maintes pages illustrent celle de l'évêque de Rochester. Le manuscrit, qui jamais ne fut publié, a disparu. Mais les auteurs de la vie de Fisher, le consultèrent et en tirèrent de nombreux extraits que conserve le manuscrit Arundel 152 du British Museum : « Certen breef notes appertaining to B. Fysshere, collected out of Sr Thomas Moore's Lyfe written by Mr Justice Restall. » Van Ortroy en a publié des extraits. (*Ibid*, t. XII, p. 248-270).

Un manuscrit du British Museum (ms. Arundel 152, fol. 91-244) contient une Vie anonyme en latin ; son auteur, qui l'écrivit au temps de Marie Tudor, puisa presque aux mêmes sources que les auteurs de la biographie de Fisher, qu'il complète parfois ; le feu l'a en partie détruite et il n'en reste que des fragments d'une lecture parfois difficile. Voir *Analecta Bollandiana*, X, p. 133 et suiv.) On en trouvera un extrait dans Van Ortroy (*ibid.*, XII, 275-278.) Un des continuateurs de Chacon, A. Vittorelli, en a tiré des extraits utilisés pour la biographie du cardinal Fisher, dans le tome III des *Vitae et res gestae Pontificum romanorum et S. R. E. cardinalium*, de Chacon et Oldoin. Rome, 1677 (col. 573 et suiv.). « Sic affatus esse fertur ab Anonymo quodam ejus vitae scriptore, ut refert Andreas Victorellus in additionibus Ciacconianis. » Vittorelli connut aussi la vie anglaise de Fisher, d'après certains épisodes que rapporte la biographie de Chacon et Oldoin : celui par exemple où Anne Boleyn se fait apporter la tête du martyr, pour l'insulter (cf. p. 132).

Le protestant Dr John Lewis écrivit de 1720 à 1740 une Vie de Fisher, nettement hostile à l'évêque, mais avec des documents précieux en Appendice ; restée manuscrite plus d'un siècle, Turner l'édita en 1855.

Outre les biographies citées de Fisher par les Pères Bridgett (1888), et Van Ortroy (1891-1893), Dom Bède Camm en a tracé une

plus courte, en 1914, dans le tome I des *Lives of the english martyrs declared blessed by Pope Leo XIII*. Les deux volumes *Reign of Henry VIII*, par Brewer, Londres, 1884) et les tomes IV à VIII des *Letters and Papers*, avec les préfaces de Brewer et de Gairdner, contiennent plus d'un renseignement ou document utile.

2. Van Ortroy (*Analecta Bollandiana*, t. X, p. 202, n. 1) établit la date de 1469, d'après le P. Bridgett dans sa *Life of Blessed John Fisher* (Londres, 1888, p. 6 ; traduction française, p. 6 et suiv.) et Scarle (*History of Queen's College*, p. 133 : ce qui fait que Fisher aurait eu sept ans quand mourut son père, dix-neuf ans à son baccalauréat, soixante cinq ans à sa mort. Mais à cette époque, on était pas bachelier si jeune ; en outre son portrait par Holbein porte les mots : *Ao ætatis 74*, comme il ne put être peint vraisemblablement à la Tour, Fisher serait mort au moins âgé de soixante quinze ans. La première biographie en anglais de Fisher (Vie que suit Bridgett et que Van Ortroy a éditée) fait naître Fisher en 1459.

3. Lewis-Turner, *Life of Dr John Fisher*, édit. Mayor, 1876, p. 206-288.

4. Le *proctor*, dit aussi *rector*, s'occupait de l'administration matérielle et venait après le vice-chancelier.

5. Sur la date de cette nomination, on n'est pas fixé : ce fut avant 1503, année où devenu professeur de théologie, il ne put s'absenter de Cambridge ; dès 1495, Marguerite avait invité Fisher à sa table, comme *proctor* de l'Université. (cf. Cooper, *Memoir of the Lady Margaret*, p. 5. Marguerite Beaufort, mariée au comte de Richmond, Edmond Ap Tudor, dont elle eut le futur Henri VII, et veuve à treize ans, épousa dans la suite Lord Stafford, son cousin, puis Lord Stanley, qui devint comte de Derby.

6. C'est la date de la bulle pontificale. Il fut sacré le 24 novembre de la même année. Lewis-Turner, *op. cit.*, t. II, p. 254-256. Fisher fut un des rares évêques anglais qui donna ses soins au diocèse qui lui était confié. Van Ortroy, *Analecta Bollandiana*, t. X, p. 216. Bridgett, *op. cit.*, édit. franc., p. 53 et suiv., 62 et suiv.) « Il ne put oncques estre persuadé, dit Sanders (*op. cit.*, édit. 1587, fol. 72 v°) de quitter son espouse de petit revenu, mais qui estoit sa première par la vocation de Dieu... pour en prendre une plus riche. »

7. *Funeral Sermons*, édit. Hymens, p. 163. *English Works of John Fisher*, édit. Mayor, 1876, p. 206-288.

8. Henri VIII, selon Reginald Pole, l'estimait le plus savant théologien d'Europe. (Gasquet, *Henri VIII et les monastères anglais*, t. I, p. 110, n. 1.) « Il était très bon théologien : il avoit étudié l'Écriture sainte et les Pères. Il avoit beaucoup de bon sens et de solidité de jugement, et peut passer pour un des plus exacts et des meilleurs controversistes de son temps. » Ellies du Pin, *Histoire de l'Église et des auteurs ecclésiastiques du XVI^e siècle*, Paris, 1701-1713, t. IV, p. 500, qui analyse ses principaux ouvrages (p. 493 et suiv.).

Il fut nommé par la reine mère Marguerite à la chaire qu'elle venait de fonder.

9. Il fut réélu annuellement durant dix ans, puis nommé à vie.

10. Cette charge, il ne la garda que trois ans : elle lui fut probablement donnée, afin de lui procurer une résidence, pendant qu'il surveillait la construction de Christ's College.

11. Cette chaire porta le nom de la fondatrice « Lady Margaret ». Cf. Cooper, *Memoir of the Lady Margaret*, p. 89-90.

12. La charte de fondation de *Christ's College* est du 1^er mai 1505. Ce collège, que dota magnifiquement Lady Margaret, était l'agrandissement d'un autre plus petit (God's House), qui avait seulement un *proctor* et quatre fellows. Christ's College put recevoir un master, douze fellows et quarante-sept boursiers (scholars). Fisher en fut nommé visiteur à vie. Cf. Cooper, *op. cit.*, p. 100-122. Sur ce collège et St John's College, voir la Vie éditée par Van Ortroy, *Analecta Bollandiana*, t. X, n^os 8, 36-39, 44.

13. C'est lui qui prononça l'oraison funèbre, trois mois après celle de Henri VII. (J. E. B. Mayor, *The English works of Fisher*, Londres, 1876 Early English Text Society). Dans l'une et l'autre, il témoigne de la foi vive de Lady Margaret et du roi envers l'Eucharistie et les autres sacrements (cf. Bridgett, *op. cit.*, édit. franç., p. 32-35). Cette oraison funèbre de la reine mère, rééditée par le doyen de St John's College, D^r Hymens, fut le point de départ de la conversion au catholicisme du P. Bridgett, alors étudiant au même collège. (*Ibid*, p. VII.)

14. C'est peut-être une des raisons qui le fit rester en Angleterre, quand il eut été désigné pour assister au concile de Latran (19 avril 1512), avec une allocation de £ 160 pour cent soixante jours. Cf. Lewis-Turner, *op. cit.*, p. 286 et document XI ; Thomas Baker (xviiie siècle), *History of the College of St John*, édit. J. E. B. Mayor, 1859, p. 75 ; Bridgett, *op. cit.*, édit. franç., p. 58 et suiv.

15. Les monastères dissous sont ceux de Bromehall (diocèse de Salisbury) et de Lille Church (diocèse de Rochester). L'hôpital dissous est celui de Saint-Jean, à Cambridge, qui donna son nom au collège. Celui-ci dans la suite reçut diverses donations, et de Fisher lui-même (*Analecta Bollandiana*, t. X, n° 37.

Voir sur St John's College, Thomas Baker, *op. cit.*, et Mullinger, *The University of Cambridge*, 1879-1884, 2 vol.

16. Sur les diverses révisions dues à Fisher des statuts, édités par J. E. B. Mayor (*Early Statutes of the college of St John the Evangelist*, 1859), voir *Analecta Bollandiana*, t. X, p. 243, n. 2 et 3.

Une députation de l'Université vint le trouver à la Tour de Londres, pour quelques amendements aux statuts de 1530, suggérés par Cranmer. Il refusa de les signer. A sa mort, Cromwell devint chancelier de Cambridge. St John's College continue à suivre les statuts de 1530, remaniés toutefois d'après l'ordonnance royale de 1535. Thomas Baker, *op. cit.*, p. 100 et suiv.

17. D'après ses biographes (Van Ortroy, *Analecta Bollandiana*, p. 244, n. 38) c'était la plus belle d'Europe.

18. *Opera omnia*, Leyde, 1703-1706, t. III, col. 814. Cf. *ibid.*, col. 1813, lettre de Fisher à Érasme de 1528. Voir Cooper, *op. cit.*, p. 186, 196. — Cette bibliothèque que Fisher avait léguée à son St John's College de Cambridge, fut pillée et dispersée par les agents royaux, racontent ses biographes quand il eut été enfermé à la Tour. Cf. Bridgett, *op. cit.*, p. 255.

19. Fisher lui donna la chaire « Lady Margaret » de théologie, qu'il avait jadis occupée. Cf. Bridgett, *op. cit.*, édit. franç., p. 83 et suiv.

20. C'est Érasme qui lui attribue cet honneur.

21. *Erasmi Opera omnia*, Leyde, 1703-1706, t. III, col. 1630, 1813.

Bridgett (*Life of B. J. Fisher*, p. 95 note, édit. franç., p. 80 n. 3) prouve, contre Lewis, que Fisher avait appris le grec. Son chapitre v est consacré aux relations de Fisher et d'Érasme. — Kerker, en 1860, a étudié l'activité intellectuelle et scientifique du prélat dans son *John Fisher, der Bischof von Rochester und Martyrer für den kathol. Glauben.*

22. Lewis-Turner, *op. cit.*, t. I, p. 181-183 ; *Analecta Bollandiana*, X, 265, 266 ; Bridgett, *op. cit.*, édit. franç., p. 39 et suiv. Henri VIII se fit traduire en latin par Richard Pace, son secrétaire, le discours de Fisher. Mais quand il eut attaqué la suprématie pontificale, il en fit rechercher et détruire les exemplaires par Cromwell (*Letters and Papers*, VIII, 55, et IX, 963). W. Tyndale, se sentant atteint comme Luther, avait répliqué à l'évêque.

23. Les œuvres latines de Fisher, éditées par Fleischmann, parurent à Wurzbourg, en 1597, en un volume : *J. Fisherii Roffensis in Anglia episcopi Opera quae hactenus inveniri potuerunt omnia.* Ses œuvres en anglais furent publiées par J. E. B. Mayor, en 1876, dans l'*Early English Text Society : The English Works of J. Fisher, bishop of Rochester, now first collected.* — La réfutation de la doctrine luthérienne avait été rééditée à Venise, en 1526, avec ce titre : *Assertionis Lutheranae confutatio juxta verum ac originale archetypum nunc ad unguem recognita.* Le volume IX du *Corpus catholicorum* de Grauert est une réédition (1925) par H. Klein du traité de Fisher *Sacri sacerdotii defensio contra Lutherum* 1525.

24. *Analecta Bollandiana*, t. X, p. 268. Ses *Opera omnia* contiennent : VI. « De Eucharistia contra J. Aecolampadium libri V. »

25. *Op. cit.*, édit. Pocock, t. I, p. 52.

26. Cf. *Analecta Bollandiana*, t. X, p. 255 n. 2, 257, 258. Fisher avait dit : « Quis enim ferat eos qui de humilitate, sobrietate et contemptu mundi verba faciunt, superbiam, fastum, vestium splendorem et deliciarum omnium affluentiam consectari ? » Van Ortroy ne pense pas que Wolsey ait été visé parce que Polydore Virgile, qui n'aimait guère Wolsey, n'en parle pas.

27. Hall, *Chronicle*, p. 72.

28. Cf. *Analecta Bollandiana*, X, 333. Wolsey chercha à lui persuader que le roi avait des scrupules lui venant des doutes émis par l'évêque de Tarbes (cf. plus haut, chap. II, p. 25 et n. 68, 69)

pour cela, il s'arrêta à Rochester, lors de son voyage à la cour de François Ier en 1527. Collier (*op. cit.*, édit. Lathbury, t. IX, p. 74 donne une lettre de Fisher à Wolsey, où l'évêque déclare que le pape a le droit de dispense dans le cas invoqué par Henri contre son mariage.

29. Brewer, *Reign of Henry VIII*, II 346 ; *Letters and Papers*, IV 2539, 5732 et Introduction, p. CCCCLXXIX ; Ehses, *op. cit.*, n° 53 (lettre du secrétaire de Campeggio, 29 juin et n° 54 copie de lettre d'Angleterre du même jour). Cf. Bridgett, *op. cit.*, édit. franç., p. 151 et suiv.

Avant la connaissance de ces documents, on pouvait mettre en doute le discours de Fisher, bien que Baily, suspect pour ses interpolations, dit dans sa *Life of Fisher*, que l'évêque avait parlé courageusement et hardiment en faveur de Catherine. Sanders (voir n. 128 du chap. II) l'omet, citant seulement « un livre composé tres doctement pour maintenir le mariage du roy et de Catherine estre legitime » ; ce livre, après le discours, fut en effet remis aux légats, ainsi que celui de Standish, évêque de St Asaph, qui lui aussi « prit la parole et exprima la même opinion, mais plus brièvement ». (Ehses, *op. cit.*, nos 53, 57 ; *Letters and Papers*, IV, 5728, 5741.)

Le discours de Fisher fit impression et J. du Bellay le dit « plein de sagesse » (*Letters and Papers*, IV, 5741. Cf. Bridgett, *op. cit.*, édit. franç., p. 153).

Fisher composa aussi un traité sur le mariage de Catherine (cf. n. 128 du chap. II) intitulé *Matrimonii cujusdam... brevis apologia*, qui resta manuscrit en Angleterre, Henri VIII en ayant interdit l'impression, sous peine de mort. Mais de nombreux exemplaires manuscrits circulèrent en dehors du royaume (Ch. Bemont, *op. cit.*, p. 67 et 143) ; il fut imprimé à Alcala de Henarès en 1530, et Harpsfield en fit le livre I de son *Treatise on the pretended divorce between Henry VIII and Catherine of Aragon*. Cf. n. 2 du chap. II.

30. La copie de cette réponse, annotée par Fisher lui-même, se trouve au Record Office. Cf. Brewer, *Reign of Henry VIII*, II, 346 et suiv. ; *Letters and Papers*, IV, 5729 et Introd. p. CCCCLXXIX, CCCCLXXXII, CCCCLXXXIV-X ; Bridgett, *op. cit.*, édit. franç., p. 153 et suiv. « Le style de cette réplique, observe Brewer, rappelle

plutôt les invectives d'un controversiste emporté par la colère que la réponse sévère mais calme et digne d'un roi. »

31. Mission auprès de Clément VII d'Edm. Bonner et d'Ed. Carne. Cf. plus haut, p. 38 ; *Analecta Bollandiana*, t. X, p. 183, t. XII, p. 110.

32. *Analecta Bollandiana*, nos 195, 196.

33 Son meilleur portrait par Holbein, appartint à la reine Victoria et doit être resté dans la famille royale d'Angleterre. Il y en a d'autres à St John's College, à Queen's, Christ's and Trinity Colleges, au collège anglais de Rome.

34 « Sa principale nourriture consistait en un potage maigre et en légumes cuits avec de la viande, encore touchait-il à peine à celle-ci. Il observait rigoureusement les jeûnes établis par l'Église, auxquels il ajoutait beaucoup d'autres jeûnes de dévotion, comme en témoignaient bien la maigreur et la faiblesse de son corps, dont, à défaut de chair, il châtiait la peau et les os. Non content de porter d'habitude un cilice de crin, il se donnait souvent la discipline dans le plus grand secret. » Bridgett, *op. cit.*, édit. franç., p. 56, d'après les premiers biographes.

L'inventaire de son évêché, au lendemain de son emprisonnement à la Tour (Bridgett, *op. cit.*, trad. franç., p. 50 et suiv.) témoigne de sa pauvreté épiscopale, qui lui permettait d'être charitable envers les pauvres et hospitalier (*ibid.*, p. 54).

35. *English Works*, p. 1437.

36. « Afin de fixer dans son esprit le souvenir des fins dernières, disent ses biographes (Bridgett, *op. cit.*, édit. franç., p. 54), il garda constamment l'habitude de faire placer sur l'autel une tête de mort, qu'on posait également sur sa table, devant lui, lorsqu'il dînait ou soupait. » Rastall rapporte cette anecdote (*Analecta Bollandiana*, XII, 267 ; Bridgett, *op. cit.*, édit. franç., p. 161 et suiv.) : « Un jour de Noël qu'il se trouvait seul dans son cabinet de travail méditant et priant, un de ses plus fidèles serviteurs l'avertit que des amis étaient là et désiraient célébrer « Christmas » avec lui. — Quoi, dit l'évêque, n'avez-vous rien préparé pour eux ? — Si, reprit le serviteur, mais vos amis désirent votre présence. — Eh bien ! répliqua Fisher, laissez-moi seul dans mon cabinet, car mes amis comprendront que je suive mon idée dans ma

propre maison. Priez-les, en mon nom, de se passer de moi. J'ai autre chose à faire qu'à recevoir mes hôtes et à écouter leurs conversations. Je pense à la mort. »

37. « Qu'il dise donc, avait relevé avec aigreur Henri dans sa réponse (voir p. 119 et n. 30), qu'il dise donc, si j'ai jamais condamné à quelque peine sévère ceux qui ne semblent pas favorables à mon divorce, et si au contraire je ne leur ai pas témoigné une faveur extrême, étant donné ce qu'ils méritent. »

38. Cf. *Analecta Bollandiana*, t. X, p. 337-340. On n'a pas le texte du discours, mais l'idée fondamentale de la protestation que nous a conservée la *Chronicle* de Hall p. 766 : les termes en sont plus vifs que ceux rapportés dans la vie de Fisher (*Analecta Bollandiana*, *loc. cit.*). Le roi avertit Fisher d'être plus modéré (*ibid.* X, 341) ; l'évêque fit des excuses, en homme d'esprit qui ne rétracte rien de ce qu'il juge un principe. Cf. H. A. L. Fischer, *op. cit.*, p. 298, Bridgett, *op. cit.*, p. 164 ; Froude, *op. cit.*, chap. III.

39. A la même session, le roi ayant proposé l'aliénation de biens monastiques pour la somme de 2.000 florins, l'évêque s'y opposa de toute son énergie. (Gasquet, *Henri VIII et les monastères anglais*, p. 232. Cf. Bridgett, *op. cit.*, p. 27, 174. Ce passage de Gasquet, où sont rapportées les paroles de Fisher, a échappé à Van Ortroy (*Analecta Bollandiana*, X, 343) qui dit que Gasquet ne parle point de cette motion au Parlement. Ce qui est vrai, c'est qu'aucun document contemporain, actuellement existant, ne cite le fait ; les comptes rendus du « Long Parlement » (4 novembre 1529, 4 avril 1536) sont perdus.

40. *Venetian Calendar*, IV, nos 629, 634.

41. *Letters and Papers*, V, 120. Gairdner, *English Church*, p. 110-111 ; Bridgett, *op. cit.*, édit. franç., p. 192-195.

« Pour s'en venger, rapporte Sanders (édit. franç., 1587, fol. 57 vo), elle (Anne Boleyn) sollicita qu'un certain cuisinier, nommé Richard Risey [Roose], fust attiltré à beaux deniers contens, pour empoisonner ledit evesque de Rochester. Mais comme Risey n'eust sçeu essayer cela par autre moyen que de jetter la poison en la marmite commune, dedans laquelle on faisoit cuire la viande et potage pour tout le train de l'evesque (car il sçavoit bien que cest evesque mangeoit ordinairement de mesmes viandes que ses gens) il advint, par la providence divine, que ce mesme jour... Roffense,

contre sa coutume, ne vint point en la salle ou refectoire... ; mais les serviteurs, qui se trouvèrent à ce disner, ayans esté soudain pris de la poison, presque tous rendirent l'esprit ; et Risey, convaincu du cas par sa propre confession, fut exécuté à mort : ce qui fut qu'Anne de Boulen fut animée davantage contre Roffense. » Chapuis écrit à Charles-Quint le 1er mars 1531 ; (cf. Bridgett, *op. cit.*, édit. franç., p. 192) qu'il n'a « encoures pu entendre » quel était l'instigateur du crime ; mais il croit bien que son auteur est le cuisinier de l'évêque. Ce serait un parent du cuisinier, d'après la Vie anglaise de Fisher. L'Acte du Parlement (*ibid.*, p. 194-195 ; Froude, *Henry VIII*, chap. IV, édit. Everyman, p. 186 et suiv.), avant d'édicter la peine dont nous avons parlé, raconte le fait, disant seulement que Roose est cuisinier de l'évêque.

42. *Analecta Bollandiana*, t. X, p. 176, 177, 351-365, t. II, p. 251, 272 et suiv. ; Bridgett, *op. cit.*, édit. franç., p. 175 et suiv. Cf. Hall, *Chronicle*, p. 766, 774 ; mon chapitre III, p. 48 et suiv.

L'attitude de Fisher à la Convocation de 1531, nous la connaissons par ses premiers biographes. Chapuis la confirme (voir le paragraphe suivant du texte), ainsi que Rastall, qui pourtant n'est pas toujours favorable à l'évêque. Fisher, déclara, dit Rastall (*Analecta Bollandiana*, t. XII, p. 251 et suiv. « qu'un prince temporel ne peut, de par la loi divine, s'immiscer comme chef suprême, dans la juridiction ecclésiastique, afin de juger, édicter ou changer les lois ou affaires spirituelles ». Contraint par la majorité de céder, il suggéra le *quantum per legem Dei licet*.

Seul, Richard Hilliard (cf. n. 1), absent de la Convocation et secrétaire de Tunstall, lequel était indisposé contre Fisher (cf. Bridgett, *op. cit.*, édit. franç., p. 180), présente l'évêque sous un jour qui ne semble convenir ni à son caractère, ni à sa conduite passée. Fisher, selon lui, craignant que le roi ne se vengeât du clergé, aurait suggéré la clause *quantum per legem Dei licet*, afin d'entraîner les hésitants (*Analecta Bollandiana*, XII, p. 272 et suiv.) L'édition princeps de Sanders (Cologne 1585) ne dit rien de semblable (cf. Bridgett, dans *The Tablet*, 16 et 23 novembre 1889). Mais celles qui suivent empruntèrent à Hilliard ce passage, dû ainsi non à Sanders mais à son éditeur Rishton, qui dut connaître Hilliard à Rome. Le voici (édit. franç., 1587, fol. 17 v°-18 v°) : « Roffense estant adverty de la volonté du roy... quoy qu'à son grand regret il ouist tel message que d'un cœur triste et dolent il

s'excusast (car il scavoit de quelle boutique cela sortoit), toutefois, comme le roy les pressoit fort, sans vouloir prendre en payement nv excuse, ni delay quelconque, asseurant que ce qu'il en faisoit, n'estoit que pour sonder si le clergé estoit si mal affectionné à Sa Majesté, ainsi que plusieurs disoient... et que d'autre part ledit evesque de Rochester prevoyoit bien qu'vne extreme tempeste du courroux du roy tomberoit bientôt sur tout le clergé, si on ne luy satisfaisoit en cela et qu'il esperoit que, par succession de temps, le roy se dégouteroit des amours d'Anne... Roffense, dis-je, estant induit et trompé par ces raisons et autres... estimant qu'il falloit temporiser et céder a la necessité, il persuada aux autres... que du moins avec la susdite clause et exception : *autant qu'il estoit licite par la parole de Dieu*, ilz jureroient obeissance au roy es causes ecclésiastiques. De quoy ledit evesque de Rochester se repentit depuis tellement que, s'accusant publiquement il disoit : que son devoir requeroit comme evesque, non avec exception douteuse... avoir enseigné les autres ce que la parole de Dieu permettoit et ce qu'elle prohiboit, pour empescher que les autres ne tombassent en ceste tromperie et deception ; et que depuis il ne lui sembloit point avoir suffisamment repare ceste faute, jusques à ce qu'il eust purgé ceste macule par l'effusion de son propre sang. »

S'appuyant sur ce passage de Sanders, E. Gladstone, le grand homme d'État anglais, suscita, en 1888, une vive polemique prétendant démontrer que la suprématie spirituelle de Rome avait été accomplie légalement, non par le pouvoir civil, mais sous le couvert de l'autorité religieuse representee par les plus hautes personnalités catholiques : Warham, Gardiner, Fisher lui même, et qu'ainsi l'Église anglicane continuait l'Église ancienne (*The Elisabeth Settlement of Religion* dans *Nineteenth Century*, 1888, p. 1-13 ; *The English Church under Henry VIII*, *ibid*., 1889, p. 882-896. Van Ortroy (*Analecta Bollandiana*, t. X, p. 57 et suiv., t. XII, p. 278 et suiv.) a exposé cette controverse a laquelle prirent part, du côté catholique, Morris (*Mr Gladstone and the Elizabethan Settlement of Religion*, dans « Dublin Review », année 1888, p. 243-258 et année 1890, p. 111-135), Mivart (*Tablet*, décembre 1888), Bridgett et Gellow (*ibid*., novembre 1889), Smith, S. J. (*Month*, 1889, p. 457-480), et Pollen, S. J. (*ibid*., année 1890, p. 235-244). Ramenée a la question théologique, la controverse conclut qu'aucune assem-

blée ecclésiastique ne saurait prononcer la déchéance, dans un pays, de la juridiction pontificale.

Le P. Bridgett (*op. cit.*, édit. franç., p. 181-187) montre qu'en 1531 le titre de « chef suprême », mentionné d'une façon incidente dans une adresse qui sollicitait le pardon royal, n'était nullement un décret doctrinal, que l'épiscopat anglais n'y voyait point alors quelque atteinte à l'autorité pontificale, mais seulement le désir du roi de dominer son clergé, et que la suprématie royale telle que le schisme devait l'établir est de quelques années postérieure. Il conclut avec Froude (*Henry VIII*, chap. IV, édit. Everyman, p. 182). « Ce qu'il y a de certain, c'est que personne n'interprétait ce titre dans le sens qu'on lui donna quatre ans plus tard, au Parlement, quand l'Angleterre se sépara virtuellement par ce fait de la communion romaine. » Aussi le discours sur l'autorité pontificale, que met Baily dans la bouche de Fisher, discours que Lewis s'est donné la peine de réfuter, est-il un anachronisme.

43. Chapuis à Charles-Quint, 21 février 1531. *Spanish Calendar*, IV, part. II, n° 641.

44. Chapuis à Charles-Quint, 1er mars 1531. *Spanish Calendar*, IV, part. II, n° 646.

45. Cf. plus haut p. 42.

46. Chapuis à Charles-Quint, 10 avril 1533. Friedmann, *op. cit.*, t. I, p. 226. Cf. J. Gairdner, *English Church*, p. 141 ; Bridgett, *op. cit.*, p. 204 et suiv. En 1533, Henri VIII pouvait se dire maître de la quasi-totalité de l'épiscopat : depuis la chute de Wolsey, il avait nommé aux archevêchés d'York, de Cantorbery, aux évêchés de Winchester, Londres, Durham ; la mort et un Acte du Parlement contre deux titulaires étrangers, Campeggio et Ghinucci (*Letters and Papers*, VII, 48, 54, 634), avaient rendu libres Bangor, Ely, Coventry, Lichfield, Salisbury et Worcester. Le confesseur de Catherine d'Aragon, l'Espagnol G. Azequa, évêque de Llandaff, ne connaissait pas un mot d'anglais ; la plupart des autres avaient pris part au divorce, comme Longland de Lincoln, le confesseur du roi, Clerk, évêque de Bath et Wells. Il n'y avait donc guère que Fisher capable de tenir tête à Henri, en faveur des libertés ecclésiastiques.

Winchester House, où fut d'abord gardé Fisher, était la résidence à Londres, de l'évêque de Winchester, St. Gardiner, qui, trois

jours plus tard, l'envoya dans une autre de ses résidences, avec la défense de s'éloigner de plus d'un mille.

47. Lorsque Clément VII eut prononcé les censures contre Henri VIII (8 août 1533), Fisher, selon l'ambassadeur impérial (lettre du 27 septembre 1533, cf. Bridgett, *op. cit.*, p. 207 et suiv.; Van Ortroy, *Analecta Bollandiana*, t. XII, p. 281), en aurait souhaité l'exécution.

48. *Letters and Papers*, V, 1419, 1445, Gasquet, *Henri VIII et les monastères anglais*, t. I, p. 107, Van Ortroy, dans *Analecta Bollandiana*, t. XII, p. 99 et suiv ; J. Gairdner, *English Church*, p. 143; Strype, *Memorials of Cranmer*, Appendice n° VII, édit. 1848, t. I, p. 332 et suiv.; A. D. Cheney, *The Holy Maid of Kent*, dans *Transactions of the Royal Historical Society*, nouvelle série, t. XVIII, p. 107-129 ; Froude, *op. cit.*, chap. IV, édit. Everyman, t. I, p. 193 et suiv. (récit pittoresque, émaillé d'appréciations hostiles) ; Bridgett, *op. cit.*, chap. XI, édit. française, p. 210 et suiv.

Élisabeth Barton a dix-neuf ans, quand elle entre chez les Bénédictines de Cantorbéry; la clôture n'étant point strictement observée, avant que le concile de Trente restaurât l'ancienne discipline, elle sort assez souvent hors de son couvent, on la rencontre près d'Aldington, chez les religieuses de Sion, à la chartreuse de Sheen, chez l'archevêque de Cantorbéry, More, Fisher et même le roi. Discutée de son vivant, elle a continué à l'être (cf. Bridgett, *op. cit.*, édit. française, p. 212, 214-215; Froude, *op. cit.*, chap. IV, édit. Everyman, I, 192 et suiv.). Les premiers biographes de Fisher gardent sur la réalité de ses visions une prudente réserve : « *Quod ad me attinet in neutram partem propendebo, quia multa utrinque tam pro ea quam contra eam a viris probis narrata audivi* » (Van Ortroy, *loc. cit.*). Si ses visions étaient l'effet de la maladie comme le remarque Gairdner (*loc. cit.*), celle-ci exclut le caractère de supercherie. Cf. Le Grand; *op. cit.*; t. I, p. 279 et suiv.

49. Lettre de Fisher à la Chambre Haute, dans H. Ellis, *Original Letters*, 3e série, t. II, p. 289, *Letters and Papers*, VII, 240, et Bridgett, *op. cit.*, édit. française, p. 232. Réponse de Cromwell (février 1531) à la lettre perdue de Fisher sur « la sainte fille du Kent », dans Merriman, *Life and Letters of Th. Cromwell*, t. I, p. 373-379, Wright, *Suppression of Monasteries*, p. 27, Burnet, *op. cit.*, t. IV, p. 195. Cf. Bridgett, *op. cit.*, édit. française, p. 225.

D'après ces lettres, l'archevêque Warham, qui mourut le 23 août 1532, croyait à la vertu et aux visions de la religieuse, avec laquelle il était en rapport avant l'affaire du divorce, dès 1525. — Sur ce qu'en pensait Cromwell, voir Gasquet, *op. cit.*, t. I, p. 112, n. 1.

Élisabeth Barton s'arrêta trois fois chez Fisher en revenant de Londres par Rochester. (Fisher au roi, 27 février 1533, *Letters and Papers*, VII, 2937.)

50. Lettre de Th. More à Cromwell, dans Burnet, *op. cit.*, édit Pocock, t. V, p. 431-432.

51. *Statutes of the realm*, 25 *Henry VIII*, chap. XII. Lettres de Chapuis à Charles-Quint des 12 et 20 novembre 1533, dans *Letters and Papers*, VI. 1419, 1445. Voir aussi *ibid.*, nos 1466, 1468, 1470; Strype, *Memorials of Cranmer*, édit. 1848, p. 336 (lettre de Cranmer citée dans note suivante). Cf. Van Ortroy, *Analecta Bollandiana*, t. XII, p. 101, n. 1; Bridgett, *op. cit.*, édit. franç, p. 212 et suiv.; Froude, *op. cit.*, chap. VII, édit. Everyman, t. I, p. 400 et suiv.

52. Ainsi la marquise d'Exeter, les comtesses de Derby et de Salisbury, Lord et Lady Hussey étaient de ses plus fermes adhérents. « Beaucoup, écrit Cranmer à l'archidiacre Hawkins, le 20 décembre 1533 (Cranmer's *Works*, t. II, lettre LXXXIII; Strype, *Memorials of Arch. Cranmer*, Appendice, no VII, édit. 1848, p. 334. *Letters and Papers*, VI, 1519), beaucoup, grands personnages ou humbles gens, surtout nombre de personnes pieuses eurent grande confiance en elle, souvent la visitant et conversant avec elle, pour essayer de connaître la volonté de Dieu, principalement en ce qui concerne le mariage du roi, les hérésies et schismes du royaume, la perte des libertés ecclésiastiques; car ce sont là les trois points de la plupart de ses visions, lesquelles sont si nombreuses qu'il faudrait bien trois ou quatre mains de papier à son confesseur pour les écrire. Sûrement ces visions retardèrent le mariage du roi, parce qu'elle affirmait que Dieu lui avait dit combien ce mariage lui déplaisait et qu'il châtierait quiconque le favoriserait. »

53. « Elle écrivait au pape, dit encore Cranmer (lettre de note 52), lui demandant au nom de Dieu d'interdire ledit mariage et d'user de son pouvoir souverain et céleste, s'il voulait éviter le châtiment de Dieu suspendu sur sa tête, au cas où il agirait autrement. Elle

fut aussi en relation avec le Lord cardinal (Wolsey), avec mon prédécesseur Mylord de Cantorbéry ». On avait même « publié un livre qui se vendit et se répandit dans le peuple ». Cranmer prétend que tout cela causa des embarras dans l'affaire du divorce.

54. Lettre de Cranmer citée dans la précédente note.

55. C'est ce que vit très bien Chapuis. Cf. Gasquet, *op. cit.*, t. I, p. 128. — La première mention de troubles sérieux produits par les visions et prophéties d'Élisabeth Barton est de juillet 1533 (*Letters and Papers*, VI, 835).

56. En juillet, l'archevêque Cranmer lui avait fait subir un premier interrogatoire, où elle avait maintenu la réalité de ses visions et révélations, lui, feignant d'y ajouter foi. *Letters and Papers*, VI, 869, 967. Cf. Friedmann, *op. cit.*, t. I, p. 283.

Son confesseur, Dr Bocking, était un bénédictin de Christ Church, à Cantorbéry. Le pénitencier se nommait Hadeley et ne fut point du nombre des condamnés pour crime de lèse-majesté. Richard Master n'eut pas la même fortune, mais on le gracia.

57. C'est l'affirmation d'un partisan de Henri VIII, Richard Morison. Cf. *Apomaxis calumniarum convitiorumque*. Londres, 1537, fol. 75.

58. Parmi eux se trouvaient le curé d'Aldington et H. Good, celui d'Aldermary (paroisse de Londres), un gentilhomme Ed. Thwyates.

59. Chapuis à Charles-Quint, 24 novembre 1533. *Letters and Papers*, VI, 1460; cf. *ibid.*, t. VII, 72.

La confession était rédigée depuis longtemps (Gasquet, *op. cit.*, I, 127). Élisabeth Barton y avouait « être cause de tous ces troubles, et par ses mensonges avoir déçu toutes les personnes ici présentes et beaucoup d'autres » (*Letters and Papers*, VI, 72 [11].) Elle avait été interrogée à la Chambre étoilée, le mois précédent, où on l'avait forcée à confesser qu'elle n'avait jamais eu de vision en sa vie, mais que tout était fantaisie de sa propre imagination, pour abuser de ceux qui l'écoutaient et obtenir une réputation d'estime. (*Letters and Papers*, VII, 54 [31], 532.) Le jour de son exécution, elle répéta en termes plus brefs la confession qui avait été lue pour elle le 23 novembre 1533. Hall, *Chronicle*, p. 814.

60. Bientôt en effet Cromwell recevait des lettres ou des témoignages d'humble soumission. Cf. Friedmann, *op. cit.*, t. I, p. 286, et n. 1, et p. 345-346.

61. L'Acte de succession fut en effet voté au moment où le *bill d'attainder* frappait Élisabeth Barton et ses adhérents, en mars 1534. Cf. plus haut, p. 125 et suiv.

62. Voir le sentiment des juges dans la consultation requise d'eux par Henri VIII, *Letters and Papers*, VI, n° 1445, la lettre de Chapuis des 20 et 24 novembre, *ibid.*, n° 1460; l'acte d'accusation dans *Statutes of the realm*, 25 Henry VIII, cap. 12. Cf. J. Gairdner, *English Church*, p. 144; Bridgett, *op. cit.*, édit. française p. 220 et suiv.

63. Marillac au connétable de Montmorency, 21 mai 1540. Kaulek, *op. cit.*, p. 185.

64. Le roi depuis quelque temps surveillait Lord et Lady Exeter, qu'il soupçonnait d'être en relation avec l'ambassadeur impérial et de conseiller la princesse Marie (Cf. Friedmann, *op. cit.*, t. I, p. 312 et suiv.). Le marquis d'Exeter, petit-fils d'Édouard IV, était, avec Norfolk, le plus puissant seigneur du royaume.

65. Catherine d'Aragon qui, dit le bill (voir note 62), avait été en relation avec la religieuse, ainsi que la princesse Marie sa fille, craignit un temps pour elle-même (Chapuis à Charles-Quint, 12 novembre 1533. *Letters and Papers*, VI, 1419). On essaya en effet de les compromettre; et le roi se plaignit à l'ambassadeur français qu'elles lui désobéissaient, à l'instigation d'Élisabeth Barton (*Letters and Papers*, VI, 1372). Mais la reine protesta, et Cromwell dut plus tard reconnaître l'innocence de Marie

66. Richard Master, le curé d'Aldington fut gracié, les autres : Boking, confesseur d'Élisabeth, Dering autre Bénédictin de Cantorbéry, les Franciscains Rich et Risby, à qui, selon le P. Bourelier (*Historia ecclesiastica de martyrio F. I. Ord. Min.*, 1583) l'on offrit la vie s'ils prêtaient serment à la suprématie royale, et le curé d'Aldermary, furent exécutés, avec Élisabeth Barton, au gibet de Tyburn, le 20 avril 1534. Cf. *Analecta Bollandiana*, t. XII, p. 106, 107, 108; *Letters and Papers*, VI, 1445; Froude, chap. VI, édit. Everyman, t. I, p. 426 et suiv.

67. Cf. *Analecta Bollandiana*, t. XII, p. 105.

68. Dans cette même lettre (*Letters and Papers*, VII, 2397; Lewis-Turner, *op. cit.*, t. II, p. 336 et suiv.; Gasquet, *op. cit.*, t. I. p. 133; Bridgett, *op. cit.*, édit. franç., p. 228 et suiv.,) ainsi que dans sa

lettre aux Lords précédemment citée n. 49, l'évêque déclare qu'il aurait communiqué à Henri ce qu'il savait, si Elisabeth Barton ne lui avait affirmé avoir elle-même tout dit au roi. Aussi J. Bruce (*Archæologia*, t. XXV, p. 65-70) démontre-t-il que l'accusation ne reposait point sur de sérieux motifs. Fischer répète à Cromwell (lettre du 31 janvier 1534, reproduite par Bruce et Bridgett, *op. cit.*, p. 226) qu'il a évité par délicatesse de revenir sur la question du divorce où le roi et lui ne sauraient s'entendre. « J'ai mis toute mon attention et tous mes soins à éviter précisément toute discussion pour n'être point contraint d'offenser Sa Grâce sur ce sujet, car alors je devais nécessairement parler selon ma conscience, et il me serait pénible, ainsi que je vous l'écrivis en ce temps-là, d'expliquer ce que je pense plus longuement que je l'ai fait. Non que je condamne la conscience des autres, leur conscience peut les sauver, mais c'est la mienne qui doit me sauver moi-même. »

69. Cromwell à Fisher, février 1534, dans Burnet, *op. cit.*, t. IV, 195-202, Wright, *Suppression of Monasteries*, p. 27, et Merriman, *op. cit.*, t. I, p. 373-379. A trois reprises dans la même lettre, Cromwell insistait sur la nécessité de s'en remettre au pardon royal, s'appliquant à réfuter point par point la justification de l'évêque, à lui démontrer qu'il avait ajouté foi aux révélations d'Elisabeth parce qu'elles correspondaient à ses propres sentiments. Cf. Collier, *op. cit.*, t. IV, p. 274. Aussi Chapuis écrivait-il, le 12 novembre 1533 *Letters and Papers*, VI, 1419, qu'il avait des craintes sérieuses au sujet du « bon évêque de Rochester ».

70. Cette lettre se trouve dans Collier, *op. cit.*, t. IX, p. 244-248, Ellis, *op. cit.*, 3e série, t. II, p. 289, *Letters and Papers*, VIII, 240.

71. Lettre déjà citée, notes 49 et 68, 71. Il réclamait avant toute sentence le droit de défense. La Chambre Haute décida que cette lettre équivaudrait à une plaidoirie. *Journals of the House of Lords* cités par Bridgett, *op. cit.*, édit. française, p. 235. Lord Campbell, dans sa *Life of Audley*, remarque que la loi de Henri VIII pour haute trahison, supprimant preuves et formes judiciaires, était un commode instrument de tyrannie.

72. *Letters and Papers*, II, 70. *Analecta Bollandiana*, t. XII, p. 108. Cf. Lewis-Turner, *op. cit.*, chap. XXXII. Ed. Thwyates qui, avec

Élisabeth Barton, avait subi la confession publique de Saint-Paul's Cross (voir plus haut, p. 123 et n. 59), recouvra la liberté, moyennant une rançon de 10.000 marcs. (*Letters and Papers*, VII, 386.) Ces exemples de commutation de peine ne sont pas rares. (Voir *ibid.* VI, 1519 et 1666.)

73. « Toute cette injustice ne luy est faicte, écrit Chapuis le 25 mars 1534, sinon pour avoir virillement soubstenu l'affaire de la royne... » (Cf. Bridgett, *op. cit.*, édit. franç, p. 236). Cromwell (lettre citée plus haut, n. 69) lui avait reproché d'avoir cru les révélations d'Élisabeth Barton parce que ses révélations concordaient avec ses idées, à lui, sur le divorce royal.

74. *Statutes of the realm*, 25, Henry VIII, cap. 22. Cf. *Letters and Papers*, VII, 51 ; Froude, *op. cit.*, chap. VII, édit. Everyman, p. 428 et suiv.

75. Faisant allusion à la guerre des Deux-Roses, la loi disait que l'incertitude dans la succession pouvait causer au royaume les pires calamités, « l'effusion du sang humain, la perte d'une foule de sujets, la destruction de la noblesse ».

Fisher déclarera par écrit qu'il fut toujours disposé à reconnaître par serment la succession au trône, telle que l'avait décrétée le Parlement : « Car je ne doute point qu'un souverain, avec l'assentiment des nobles et des Communes, peut régler la succession royale de la façon qu'il lui paraît le plus sage. » (Fischer à Cromwell, 22 décembre 1534. Strype, *Memorials of Arch. Cranmer*, Appendice n° IX, édit. 1848, p. 337.) Il renouvela cette intention à l'évêque Roland Lee, ajoutant qu'il « promettrait aussi par serment de ne point mettre en discussion la validité ou l'invalidité du mariage de Catherine. » (R. Lee à Cromwell. Strype, *Memorials of Arch. Cranmer*, Appendice, n° X, édit. 1848, p. 338.)

76. Strype, *Memorials of Arch. Cranmer*, Appendice X et XI, édit. 1848, t. I, p. 338 et 339 ; *Letters and Papers*, VII, 499.

77. Cette confirmation était du 29 mars 1534. Grande devint l'exaspération de Henri VIII, qui ordonna de parler contre le pape ; les prédicateurs, écrit Chapuis (*Letters and Papers*, VII, 469), « s'en acquittèrent d'une façon désespérée, disant les choses les plus abominables du monde ». Résister au roi en ce moment c'était courir à sa perte, remarque Froude (*op. cit.*, chap. VII, édit. Everyman, p. 346).

78. Ses premiers biographes racontent en termes émus son départ, la séparation, que tous jugeaient définitive, « ce n'était de toutes parts que plaintes et lamentations ». son dernier repas en plein air. Van Ortroy, *Analecta Bollandiana*, t. XII, p. 128-131. Cf. Bridgett, *op. cit.*, édit. française, p. 244 et suiv. D'après R. Pole (*Pro Ecclesiae unitatis Defensione*, livre III, fol. CXXI v°), Fisher, épuisé de fatigue, s'évanouit durant le voyage.

79. La formule de ce serment, due au chancellier Audeley, à l'archevêque Cranmer, aux ducs de Suffolk et de Norfolk, et postérieure à l'Acte de succession, n'avait pas été approuvé par le Parlement (elle fut ajoutée à une loi votée en décembre suivant; *Lords' Journals*, t. I, p. 82) : pour ce motif, on n'était pas légalement tenu de prêter le serment tel quel, invoqua Fisher, comme Thomas More.

80. Cranmer à Th. Cromwell, 17 avril 1534. Strype *Memorials of Arch. Cranmer*, Appendice n° XI, edit. 1848, p. 339. Cf. Van Ortroy, *Analecta Bollandiana*, t. XII, p. 136; Bridgett, *op. cit.*, édit. française, p. 249.

Fisher avait été confié à Cranmer, sur sa demande d'avoir cinq jours pour étudier le serment. John Husee au vicomte Lisle, *Letters and Papers*, VII, 502. Cf. Van Ortroy, *Analecta Bollandiana*, XII, 132). C'est en conclusion de cet examen, et sur la décision irrévocable de Fisher que sans dire toutefois les motifs de celle-ci, l'archevêque écrivit à Cromwell.

81. Cromwell à Cranmer, avril 1534, Merriman, *op. cit.*, t. I, p. 381, n° 74. *Letters and Papers*, VII, n° 500.

A la Tour de Londres, on montre la prison de Fisher dont l'aspect a peu varié; c'est un appartement, à l'étage supérieur de la tour de la cloche, vaste et aéré, réservé aux prisonniers de distinction, qui s'ouvrait dans ceux du lieutenant. La pièce où Cromwell, le 7 mai 1535, se concerta avec certains membres du Conseil Privé pour créer contre Fisher quelque chef d'accusation (cf. plus bas p. 128) est actuellement la salle à manger du gouverneur de la Tour. Cf. Bridgett, *op. cit.*, édit. franç., p. 258 et suiv.; 313 et n. 2.

82. Fisher à Cromwell, 22 décembre 1534, lettre dont le début se trouve dans Strype (*Memorials of Arch. Cranmer*, Appendice n° IX), et que l'on trouve en entier dans Dodd (édit. 1737, I, 311), Bridgett (*op. cit.*, édit. française, p. 260). Sur le sort des prisonniers

d'État, obligés de se procurer à prix élevé les choses nécessaire à la vie, voir Bridgett, *ibid.*, p. 262 et suiv. Privé de ses biens par la confiscation, il ne restait rien à l'évêque ; son frère, Robert Fisher, fit ce qu'il put pour lui venir un peu en aide.

83. Lettre citée de Roland Lee à Cromwell, dans Strype *Memorials of Arch. Cranmer*, Appendice n° X, édit. 1848, p. 338-339.

84. Van Ortroy (*Anal. Bollandiana*, XII, 166 n. 1 ; cf. Bridgett, *op. cit.*, édit. française, p. 265 et suiv.) donne la lettre d'un de ses médecins réclamant, après la mort de Fisher, au Lord du sceau privé les honoraires qui lui sont dus, pour « douze jours de travail et quatre nuits de veille... car se seront les derniers émoluments que je toucherai pour l'évêque de Rochester... Si les médecins ne se faisaient payer aussi bien pour les malades qu'ils tuent que pour ceux qu'ils guérissent, leur ordinaire deviendrait par trop maigre et trop mesquin. »

85. Si on lui laissa son bréviaire (ce qui est probable), il ne put, semble-t-il, ni célébrer la messe ou l'entendre, ni communier, bien qu'il y eût deux églises à la Tour de Londres. Thomas More ne put visiter l'une d'elle, qu'au début de sa captivité. Dans sa lettre à Cromwell, déjà citée (p. 226 sq., et n. 82) du 22 décembre 1534, Fisher demande « un prêtre pour entendre sa confession, en ce saint temps ». Sur la privation de secours religieux infligée aux prisonniers, quel que fût leur rang social, voir Bridgett, *op. cit.*, p. 266 et suiv.

86. Le premier : *Une consolation spirituelle* est la cinquième des œuvres anglaises publiées en 1876, par l'*Early English text Society* (édit. Turner) : il la dédia à sa sœur Élisabeth, religieuse dominicaine. Le second traité : *Les voies de la parfaite religion* (sixième de la même publication), compare, au début, les efforts d'une âme qui cherche Dieu à ceux du chasseur passionné, qui ne pense et ne parle que chasse et compte pour rien ses peines. Cf. Bridgett, *op. cit.*, édit. franç., p. 271 et suiv.

87. Cf. chapitre III, p. 65 et suiv..

88. *Statutes of the realm*, 26 Henry VIII, cap. 13.

89. Froude (*op. cit.*, chap. IX, édit. Everyman, t. II, p. 62), enclin à justifier n'importe quel acte de Henri VIII, dit qu'« une si extrême mesure ne peut s'expliquer que comme le remède à un mal

extrême ». Après la mort du roi, le Protecteur Somerset fit abolir cette loi sans retard. (*Statutes of the realm*, 1 Edward VI, cap. 12.)

90. Récit de ses premiers biographes. *Analecta Bollandiana*, t. XII, p. 155 et suiv. Cf. Bridgett, *op. cit.*, p. 302.

91. C'est encore les mêmes biographes qui nous l'apprennent : on usa du même stratagème, auprès de Thomas More, l'assurant que Fisher a enfin reconnu la suprématie du roi. *Analecta Bollandiana*, XII, 152 et suiv. Cf. Bridgett, *op. cit.*, p. 316 et suiv.

92. A George Gold, le domestique du lieutenant de la Tour, qui lui annonça le supplice des Chartreux, il répondit : « Ils sont partis, que Dieu ait pitié de leurs âmes! » *Letters and Papers*, VIII, 856, Cf. Bridgett, *op. cit.*, édit. franç., 812.

93. Le procureur général Rich déclara à Thomas More que « ne pas répondre à l'acte de suprématie équivalait à parler contre lui ». Froude, *op. cit.*, chap. IX, édit. Everyman, t. II, p. 62, n. 2.

94. Bruce (*Archæologia*, t. XXV, p. 82 ; cf. Bridgett, *op. cit.*, p. 336 et suiv.) a déjà relevé « le caractère atroce » de cette loi, qui « révèle un état social à peine sorti de la plus réelle barbarie ».

95. L'acte d'accusation officiel dit que c'est le 7 mai « et en présence de plusieurs sujets de Sa Majesté ». Le réquisitoire contre Thomas More raconte que celui-ci, le 12 mai, apprit que Fisher « ayant été examiné, avait refusé de reconnaître au roi la qualité sus-mentionnée ». Fisher nia avoir dit alors ces paroles. *Letters and Papers*, VIII, 856. Cf. Bridgett, *op. cit.*, édit. franç., p. 334 ; *Letters and Papers*, VIII, 886.) Le 5 mai, il est question de traiter Fisher et More comme les Chartreux, s'ils ne prêtent pas serment à la suprématie royale. *Letters and Papers*, VIII, 666.

96. Il a inséré le récit des premiers biographes comme la version authentique du jugement dans ses « Procès politiques en Angleterre ». *Analecta Bollandiana*, t. XII, p. 172 et suiv.

97. Ce sont les paroles de Lord Campell, dans l'ouvrage précédemment cité.

98. *Letters and Papers*, t. VIII, Introd. p. XXXIII.

99. Le juge O'Hagan, lui, écrit « qu'on ne peut rien imaginer de plus inique que la procédure criminelle d'alors en Angleterre ». Cf. Bridgett, *op. cit.*, p. 328 et suiv.

Certains écrivains protestants, choqués de cette iniquité, ont soutenu avant que fût trouvé l'acte officiel, du jugement, que Fisher, comme More, avait dû être condamné pour quelque crime politique mal connu, autre que le « refus purement théorique de reconnaître la suprématie ecclésiastique ». Cf. Bridgett, *op. cit.*, édit. fr., p. 326 et suiv. 337, n. 1.

100. Gregorio Casale à Cromwell, 29 mai 1535. Denonville, évêque de Macon et ambassadeur près Paul III, 29 mai 1535. *Letters and Papers*, VII, 425 ; Friedmann, *op. cit.*, p. 83, n. 2 ; Bridgett, *op. cit.*, édit. franç., p. 320-322. Cf. Friedmann, *op. cit* , p. 82 et suiv. ; Chacon-Oldoin, *Vitae et res gestae Pontificum Romanorum et S. R. E. cardinalium*, Rome, 1677, t. III, col. 573, 575.

101. Chapuis, qui rapporte les paroles du roi précédemment citées, à la nouvelle du chapeau de Fisher, ajoute : « Et bien tost après, il envoya à la tour de ceste ville, ceux de son conseil, pour resommer le dit evesque et maistre Mur de jurer le roy pour chief de l'église, autrement que avant la Saint-Jehan prochaine, ilz seroient exécutez comme traictres. » Chapuis à Charles-Quint, 16 juin 1535. *Letters and Papers*, VIII, 76. Bridgett, *op. cit.*, édit. franç., p. 324. Cf. *Letters and Papers*, VIII, 742, 876 ; les chapitres XXXIV, XXXV, XXXVI de Lewis.

La première biographie de Fisher raconte que Cromwell lui ayant demandé s'il accepterait le cardinalat, l'évêque répondit : « Je me reconnais si profondément indigne d'une telle dignité qu'elle est la dernière de mes préoccupations ; mais si elle m'était conférée, je la recevrais à deux genoux, pour la faire servir de tout mon pouvoir au bien de l'Église. » En apprenant cette réponse, le roi bondit : « Ah ! s'il est si ambitieux ! Eh bien ! que le pape lui envoie le chapeau ; Fisher le portera sur ses épaules... » (*Analecta Bollandiana*, XII, 163 et suiv. ; Baily, *op. cit.*, p. 171, cf. Bridgett, *op. cit.*, p. 323 et suiv.) Selon Lewis (*op. cit* , II, 412), la réponse de Fisher prouve qu'il n'avait jamais désiré la dignité cardinalice. C'est ce que dit aussi Sanders (*op. cit.*, édit. franç., 1587, fol. 73). « Quand le roi eut entendu qu'il estoit créé cardinal estant prisonnier, il manda aux juges qu'ilz interrogeassent ce tressaint personnage, s'il n'avoit pas procuré et sollicité cela, ou du moins s'il n'en estoit pas adverti. Il respondit que jamais il n'avoit appeté ne brigué en toute sa vie cest honneur, ni aultre quelconque, et encores avoit-il beaucoup moins attendu ou esperé ce degré, luy

qui estoit ja tout cassé de vieillesse, detenu prisonnier et ja sur le bourd de sa fosse, tant cest homme vertueux estoit aliené de toute ambition. » Pour savoir si Fisher « a fait poursuyte du chappeaul, écrivait Chapuis le 16 juin 1535 (*Letters and Papers*, VIII, 76, Friedmann, *op. cit.*, I, 87, n. 1), sont constituez plusieurs prisonniers tant de ses parents que de ceux qui le gardoient en prison ». On ne put naturellement rien apprendre d'eux.

102. Le lieutement de la Tour et quelques autres témoins assistèrent à cet interrogatoire, que nous avons encore, avec les réponses signées de Fisher. Cf. Bridgett, *op. cit.*, édit. franç., p. 331.

103. « Sa santé, dit la première biographie de Fisher, n'était pas encore assez rétablie pour lui permettre de faire tout le trajet à pied en suivant la route de terre, il parcourut une partie du chemin à cheval... et le reste en bateau, sa faiblesse le rendant incapable de supporter le cheval jusqu'au bout. » (*Analecta Bollandiana*, XII, 170.

104. Récit du jugement dans la biographie susdite, *Analecta Bollandiana*, XII, 173 et suiv. Bridgett, *op. cit.*, p. 341. Chapuis écrit également (*Letters and Papers*, VIII, 1075) : « Le bon evêque assura n'avoir point contredit ces statuts par malice. »

105. Chapuis à l'ambassadeur impérial à Rome, Ortiz (*Letters and Papers*, VIII, 1075. Cf. Bridgett, *op. cit.*, p. 348.

106. Selon la biographie souvent citée (*Analecta Bollandiana*, XII, 184), qui rapporte ces paroles, elles auraient été prononcées après le verdict, Fisher agissant en cela comme More le devait faire. D'après Chapuis (lettre citée dans les deux notes précédentes), la Vie anonyme de Fisher dont les fragments sont conservés au British Museum (Bridgett, *op. cit.*, p. 347, n. 1) et le cardinal R. Pole (Quirini, R. Poli, *Epistolae*, Brescia, 1744-1751, t. IV, p. 79, et Bridgett, *op. cit.*, p. 349), elles l'auraient précédé. « Pour lui, dit R. Pole de Fisher, le temps de parler fut celui-là même où on l'interrogeait ; cela convenait à son caractère épiscopal. »

107. Lettre précédemment citée de Chapuis à Ortiz.

108. Biographie primitive, dans *Analecta Bollandiana*, X, 185. Bridgett, *op. cit.*, p. 345. Voir sur le jugement de Fisher l'article de Bruce dans l'*Achæologia Britannica*, t. XXV.

109. Chap. XVII, vers. 3, 4, 5.

110. Tout ceci et la plus grande partie de ce qui suit, nous le connaissons par ses premiers biographes, qui recueillirent les récits de témoins oculaires. (*Analecta Bollandiana*, XII, 186 et suiv. Cf. Bridgett, *op. cit.*, p. 355 et suiv.). Les récits de Maurice Chauncy et de Baily concordent également à attester le calme, la dignité, la résignation chrétienne du saint évêque, dans les jours et les instants qui précédèrent son martyre. Le chapitre XXXVII de la *Vie de Fisher* par Lewis est consacré à sa mort et tiré en majeure partie du manuscrit 1266 de l'Université de Cambridge, qui contient le récit du martyre de Fisher et de More. Une longue lettre latine de 1535, attribuée à Érasme (Bridgett, *op. cit.*, p. 365 et suiv.), retrace les derniers jours de « l'évêque de Rochester, homme qui illustra l'épiscopat par la sainteté et l'austérité de sa vie..., son assiduité à prêcher tant par la parole que par ses écrits, son inépuisable charité pour les pauvres, sa bonté pour les étudiants ».

111. « Il fut sollicité à merveille, depuis qu'il fut sur l'échaffault, de consentir à ce que vouloit le roy, luy offrant sa grâce. Mais yl n'y eust ordre, et mourut très vertueusement. » Chapuis à Charles-Quint, 30 juin 1535. Bridgett, *op. cit.*, édit. franç., p. 367.

112. Dodd, édit. 1737, I, 311. L'évêque de Faenza, nonce en France (1535-1537), Rodolfo Pio di Carpi, d'après les informations qui lui sont parvenues, écrit : « Il parla avec courage au peuple, l'engageant à aimer et à servir fidèlement le roi, dont l'esprit naturellement bon s'est égaré sur ce point, et assurant qu'il mouroit pour avoir voulu sauvegarder l'honneur de Dieu et le Saint-Siège.

A. Vittorelli (cité par Chacon-Oldoin, *Vitae et res gestae Pontificum Romanorum et S. R. E. cardinalium*, Rome, 1677, t. III, col. 575) écrira de l'évêque de Rochester : « Celebrabritur profecto Antistes III^mus^, Christi pugil invictissimus, qui suo exemplo sanctorum martyrum fortitudinem aemulatus, Christi Domini fidem, sanctae sedis Apostolicae dignitatem, universaeque Ecclesiae doctrinam, ac auctoritatem, et vivens defendit, et moriens suo sanguine consignavit. »

113. La biographie primitive (*Analecta Bollandiana*, XII, 204), dont est tiré tout ce récit, ajoute qu' « une rougeur vermeille

en embellissait les joues, et les yeux fixaient ceux qui passaient sur le pont, comme si cette tête auguste eût voulu leur parler. Beaucoup étaient persuadés que c'était là un miracle... Le soir du quatorzième jour, ordre fut donné au bourreau de jeter dans la Tamise, durant la nuit, le chef sacré de Fisher. » Richard Morison, qui écrivit son *Apomaxis calumniarum*, 1537, pour défendre Henri VIII, nie ce dernier fait, que Jean Cochloeus 1536 , et le juge Rastall rapportent également ; mais nombre d'autres affirmations erronées et sa partialité envers le roi rendent Morison fort suspect, et l'on admet que la tête de l'évêque de Rochester fut bien jetée dans le fleuve. (Cf. Bridgett, *op. cit.*, édit. franç., p. 372 ; Chacon-Oldoin, *op. cit.*, t. III, col. 574. . Vergerio, dans sa lettre a Recalcati du 24 septembre 1535 (Friedensburg, *Nuntiaturberiente aus Deutschland*, I, 518), confirme que le chef de Fisher, « exposé en spectacle au peuple, au bout d'une pique, conserva son teint comme s'il eut été vivant ».

Cosimo Gherio, évêque de Fano (1528-1537 , raconte à l'archevêque Beccadelli, dans une lettre du 18 juin 1537 (Morandi, *Monumenti di varia Letteratura*. Bologne, 1797-1804, t. I, part. 1, p. 319 et suiv.), qu'un prêtre anglais actuellement a son service, jadis familier de Fisher et ordonné par lui, était tombé dans le schisme et mille excès : mais l'évêque de Rochester, après sa mort, lui apparut a diverses reprises pour lui reprocher son erreur et sa vie ; aussi quitta-t-il l'Angleterre et vint-il a Rome, pour faire pénitence.

114. Cf. Bridgett, p. 363, 371-382. Selon les uns, le transfert eut lieu après quinze jours, selon les autres, sept ans plus tard, « l'herbe durant ce temps se refusant à croître sur les reliques ». Vie anonyme en latin de Fisher (ms. Arundel 152, fol. 233 et suiv.). Chacon-Oldoin, *op. cit.*, t. IV, col. 574. Cf. *Analecta Bollandiana*, X, 202, 203 et n. 1.

Saint-Pierre-es liens sert aujourd'hui de temple a la garnison de la Tour.

115. Cet inventaire de l'évêché de Rochester, du 27 avril 1534 a été imprimé dans Lewis-Turner, *op. cit.*, t. II, p. 221-222, et reproduit par Bridgett, *op. cit.*, édit. franç., p. 51, 52, 57.

116. J.-H. Blunt (*op. cit.*, p. 422) cite cette anecdote comme véridique. Chacon-Oldoin, ayant lui (*op. cit.*, t. III, col. 574) l'avait racontée, d'après la biographie primitive de Fisher (*Ana-*

lecta Bollandiana, XII, 198 sq.). Lewis, dans sa Vie de Fisher, en a contesté la vraisemblance. Bridgett (*op. cit.*, p. 363, édit. franç., p. 383) n'essaye pas d'en démontrer l'authenticité. Et Van Ortroy (*op. cit.*, X, p. 129) l'attribue à la malignité populaire.

117. *Analecta Bollandiana*, XII, 226-233. Paul III écrit au roi des Romains, Ferdinand, le 22 avril 1535 (Chacon et Oldoin, *Vitae et res gestae Pontificum Romanorum et S. R. E. cardinalium*, Rome, 1677, t. III, col. 575 ; J. B. von Bucholtz, *Geschichte der Regierung Ferdinands des Ersten*, Vienne, 1831-1838, t. IX, p. 15; *Analecta Bollandiana*, XII, 216; Bridgett, *op. cit.*, p. 385) : « Du vivant de Catherine et de sa propre autorité, Henri a noué avec Anne une union adultère, niant pour voiler son crime la validité de son premier mariage et le pouvoir du Siège Apostolique... Cette conduite ne pouvait que déplaire aux hommes vertueux ; aussi fit-il arrêter, emprisonner et mettre à mort ceux qui blâmaient son adultère. » Chacon et Oldoin (*loc. cit.*, col. 577) ajoutent : « Et a nonnullis comparatur Joanni Baptistae ; ambobus enim fuit commune nomen; ambobus eadem sors et casus, qui capite truncati pro veritate et justitia similiter occubuerunt ; utrobique ab aldulteris justus occiditur utrobique odium peperit veritas, nec potuit aequo animo tolerari quod homo Dei sanctus monebat. » Ces distiques des frères Fr. et Th. Bozio, oratoriens, font le même parallèle :

Pro scelus ! heu Vates submittit colla securi !
Pellicis Herodes sic jubet ob furias.
Quid mirare ? Novum potius mirare tyrannum
Qui renovat caeco captus amore scelus.
Pellicis Henricus stimulis agitatus iniquae
Imperat abscindi Praesulis ense caput...
Morte alter similis tum nomine, sed scelere alter.
Pejor, nec prorsus nomine dissimilis.

118. L'année même du martyre de Thomas More (1535), un témoin rédigea le récit du procès qui fut répandu en France ; Le Laboureur le publia dans les *Mémoires de Michel de Castelnau*, Bruxelles, 1731 (t. I, p. 415-419), et J. Gairdner l'a traduit en anglais (*Letters and Papers*, VIII, p. 394), d'après un manuscrit de la Bibliothèque Nationale. L'année suivante, paraissait, à Francfort, un recueil devenu très rare, où se trouve, avec les biographies de Pétrarque, Pic II, Pic de la Mirandole, Œcolampade, etc., celle de Thomas Morus : *Virorum qui superiori nostroque seculo erudi-*

tione et doctrina illustres atque memorabiles fuerunt Vitae ; jamprtdem in hoc volum. collectae. L'Historia aliquot nostri saeculi martyrum (1550) de Maurice Chauncy contient une simple esquisse de More (cf. chapitre III, n. 204). Sept ans plus tard environ (c'est en 1557 que parurent les Œuvres de More, dont il parle), William Roper, pour permettre à Nicholas Harpsfield d'écrire une *Life of More* restée manuscrite (Ms. Harleian 6253 du British Museum, rédigée, sans art, sans division et presque sans paragraphes (il y en a trois dans les trois premières pages, et trois autres pour les cinquante pages qui suivent), mais avec un grand souci d'exactitude, une suite de notes (*Life of Sir Thomas More*), d'après ses souvenirs personnels et ceux de sa femme, Margaret More († 1544), la fille de prédilection du chancelier. C'est assurément la source la plus sûre, la plus directe et la plus vivante. Roper avait vécu une quinzaine d'années, avec son beau-père, sous le toit patriarcal de Chelsea. Publiées à Paris en 1626 (*The Life, Arraignement and Death of that Mirrour of all true Honour and Vertue, Syr Thomas More*), ces notes le furent en Angleterre par Hearne en 1716 (*G. Roperi Vita D. Th. Mori... Accedit Mori Epistola de Scholasticis quibusdam Tropaios sese appelantibus*). Lumby, 1re édition, 1879 ; dernière, Cambridge, 1908, ici citée) a réédité Hearne, avec la traduction de l'*Utopia* par Raphe Robynson (1551). Lewis (1729, 1731, 1765 [Dublin] ajouta à la *Life of Sir Thomas More* de Roper un Appendice documentaire appréciable. Singer en donna une autre édition en 1817.

Le neveu de More, William Rastall ou Rastell, fils d'un imprimeur et qui, en 1557, devait publier les œuvres du chancelier et le connut bien, composa une biographie considérable, divisée en livres et chapitres, dont on ne connaît qu'un fragment, avec des extraits faits par les premiers biographes de Fisher (voir plus haut, n. 1. Sur W. Rastall et John Rastall son père, voir A. Wood, *op. cit.*, édit. 1691, I, 38, 114 sq).

Ellis Heywood dédia à Reginald Pole, en 1556 (Florence), un récit fantaisiste des relations de More avec ses hôtes à Chelsea, intitulé : *Il Moro*.

Stapleton (1535-1598), chanoine de Chichester, sous Marie Tudor, puis au temps d'Élisabeth, professeur de l'Université de Louvain et controversiste réputé ; ses œuvres complètes en 4 volumes furent publiées à Paris, en 1620 ; cf. A. Wood, *op. cit.*, I, 253 sqq., qui l'appelle « le plus savant catholique romain de

son temps » ; L. Ellies Du Pin, *Histoire des auteurs ecclésiastiques du XVI^e siècle*, Paris, 1701-1703, t. V, p. 566 et suiv.), publia à Douai, en 1588, ses *Tres Thomae*, Vies de saint Thomas apôtre, de saint Thomas Becket de Cantorbéry et de Thomas More (réédition dans le 4^e volume de ses œuvres, Paris, 1620.) Pour sa biographie de More, souvent éditée en latin, traduite en français (par Alexandre Martin, avec de copieuses notes d'Audin, Paris, 1849, c'est l'édition ici citée) et jamais en anglais, il usa non seulement des œuvres de More, des lettres d'Érasme et de tout ce qui avait été publié sur le chancelier, mais il recueillit le témoignage et le récit de plus d'un témoin de la vie et des paroles de Thomas More : John Clement, sa femme Margaret Gigs, fille adoptive du chancelier, qui aida Margaret Roper à l'ensevelir, John Haywood, l'épigrammatiste, tres ami de Rastall, William Rastall lui même, John Harris, secrétaire de More, et sa femme Dorothy Colly, qui avait servi Marguerite Roper : « Elle m'a communiqué, dit Stapleton dans sa préface, plusieurs manuscrits et des lettres écrites en entier de la main de l'illustre martyr. »

Un arrière-petit-fils du chancelier, Cresacre More (John More, fils unique de Thomas More, avait épousé une Cresacre), composa, entre 1615 et 1620, une *Life and Death of Sir Th. More*, éditée en 1627, 1726 et 1828 (dans cette dernière édition, préface du Rev. J. Hunter) ; inspirée de Roper, Stapleton et Harpsfield, elle contient assez peu de choses nouvelles, bien qu'elle soit appréciée et souvent citée.

Un anglican, Sir Henry Spelman († 1641), rassembla, en 1633, les matériaux d'une biographie du chancelier, qui fut éditée en 1698, après sa mort. Ant. a Wood, dans ses *Athenae Oxonienses* (édit. 1691, I, 32-36), parle de More comme écrivain, et le dit « un des plus grands prodiges d'esprit et de savoir qu'ait jamais produits notre nation ».

Au XIX^e siècle, G.-T. Rudhart publia une vie très documentée de More : *Thomas Morus aus den Quellen bearbeitet*, Nuremberg, 1829. Lord Campbell l'envisagea surtout comme juriste, dans ses *Lives of the Chancellors*. L'essai de Nisard dans *Renaissance et Réforme* (1855) est remarquable. Un prêtre américain, W. J. Walter, écrivit (2^e édit., 1840) une biographie du chancelier, traduite en français et ornée de deux planches, en 1873 : *Thomas Morus et son époque. Traduction... suivie d'une analyse de l'Utopie de Thomas Morus.*

Froude *The Reign of Henry VIII*, chap. IX, édit. Everyman, p. 84 et suiv.), pour le procès de Fisher et de More, s'est en partie inspiré des réponses faites par Henri VIII et Cromwell aux protestations que soulevèrent sur le continent leur exécution ; il essaye de justifier quelque peu le roi, en insinuant que leur attitude pouvait être dangereuse pour la tranquillité du royaume. Pour les derniers jours du chancelier, il suit Cresacre More.

Le P. T.-E. Bridgett, qui déjà avait étudié la *Vie de Fisher* (1888) donna celle de More en 1891 (*The Life of Blessed Thomas More*), avec la reproduction d'une esquisse d'Holbein (More a 50 ans) ; la troisième édition (1904) ne modifie pas la seconde qui avait corrigé et complété la première, mais elle y ajoute sept appendices : c'est celle que je cite. La collection « Les Saints » possède *Le Bienheureux Thomas More*, 5e édit., 1920, par M. l'abbé H. Brémond, volume court, comme ceux de la collection, et inspiré surtout du P. Bridgett, mais bien composé, écrit avec agrément, sans longueur et contenant l'essentiel.

Dans sa préface (p. XI), le P. Bridgett indique les principaux articles sur Thomas More, sauf celui de la *National Biography*, qui peut-être n'avait point paru, lors de la première édition. Il ne connaît pas non plus J. Spillmann, S. J., qui, un an avant lui avait parlé de Fisher et de More dans les chapitres II, III, IV, V, VII, VIII des *Die englischen Martyrer unter Heinrich VIII*, supplément des *Stimmen aus Maria-Laach*, Fribourg-en-Brisgau, 1887, réimprimé et continué jusqu'en 1654 avec ce titre : *Geschichte der Katholikenverfolgung in England*, 1535-1681, Fribourg en Brisgau, 1900-1905 ; étude à laquelle O. Meyer *England und die Katholische Kirche unter Elisabeth*, p. 2, n. 1 trouve qu'il manque quelque peu de critique. La dernière biographie de More se trouve dans les *Martyrs under King Henry VIII* (1535-1545), premier volume (1914) des *Lives of the English Martyrs*, édités par Dom Bède Camm. Quelques documents sur cette époque de persécution peuvent se trouver dans *A century of persecution under Tudor et Stuart Sovereigns from contemporary records*, du Rév. St. G. K. Hyland, Londres, 1920.

119. Cette date de février 1478 a été établie par A. Wright, *Notes and Queries*, 4e série, t. II, p. 365. Thomas fut le seul fils qui vécut de Sir John More. Il eut pour maître, à l'école Saint-Antoine, la meilleure de Londres, selon Stow, l'humaniste

Nicholas Holt qui déjà avait été professeur de Colet et de Latimer, et qui fit une grammaire avec ce titre alléchant : *Lac puerorum*.

120. W. Roper, *Life of Sir Thomas More*, édit. Lumby de l'*Utopia*, Cambridge, 1908, p. VI.

Évêque d'Ely (1479-1486), archevêque de Cantorbery (1486-1500), cardinal (1499), Jean Morton, ardent partisan des Lancastre, revint d'exil à l'avènement de Henri VII qui le fit membre de son Conseil, puis chancelier. Il mourut à l'âge de quatre-vingt-dix ans (1500). (Voir sur lui A.-F. Pollard, dans la 11e édition de *The Encyclopædia Britannica*, t. XVIII, p. 881). More, dans son *Utopia* (Liv. I, édit. J.-R. Lumby, Cambridge, 1908, p. 27 et suiv.) nous en a laissé le portrait : « C'était un personnage non moins honorable par sa prudence et sa vertu que par son autorité. De taille moyenne, il se tenait très droit, malgré son grand âge. Sur son visage, d'aspect agréable, se reflétait une aimable gravité : de rapport affable, il était sérieux et prudent. Il se plaisait souvent à éprouver les solliciteurs par un langage un peu rude, sans idée de nuire, afin de connaître leur présence d'esprit ou leur hardiesse... et de leur confier quelque charge publique, s'il les y jugeait aptes. Sa parole ne manquait ni de charme, ni d'éloquence, ni de vigueur. Sa connaissance des lois était profonde, son intelligence incomparable, sa mémoire vraiment merveilleuse. Ces qualités, qu'il avait reçues de la nature, il les perfectionna par l'étude et l'usage des affaires. Le roi avait grande confiance en ses conseils ; et le bien public reposait en quelque sorte sur lui, quand je le connus. »

Ce portrait admiratif, dont je ne cite qu'une partie, montre que dut être grande sur le jeune homme l'influence du cardinal ; elle put contribuer à développer cette foi robuste qui devait le maintenir ferme jusqu'au martyre, alors que tant d'autres s'inclinèrent servilement devant la volonté royale. Cf. Hutton, *Life of Thomas More*, Londres, 1895, p. 9 ; A. Wood, *op. cit.*, édit. 1691, I, 547 sqq. ; *Registrum annalium collegii Mertonensis*, 1483-1521, 1923.

121. Cf. Gasquet, *The old English Bible, essay XIII*. Grocyn, « in omni genere disciplinarum usque ad morositatem exacte versatus », d'après Érasme, n'écrivit rien et dépensa tout son avoir à l'avancement des lettres. « Lumière exceptionnelle pour l'époque », il avait le premier apporté d'Italie les lettres grecques. (Cf. A. Wood, *Athenae, Oxonienses*, 1691, I, 13 sq.) Linacre (1460-1524),

dont R. Pole devait être aussi le disciple, apprit l'italien au prince Arthur et à Catherine d'Aragon. Longtemps il avait séjourné à Florence et à Rome, où il suivit les leçons des plus célèbres humanistes. Après s'être distingué comme philologue, son *De emendata latini sermonis structura, libri sex* fut très apprécié, il étudia la médecine et devint médecin de la cour, sous Henri VII et Henri VIII. Assez tard il entra dans les ordres et reçut, à York, diverses dignités ecclésiastiques. Cf. A. Wood, *op. cit.*, I, 17 sq.

122. Dorpius, érudit flamand et linguiste, effrayé du mouvement qui entraînait les esprits vers le paganisme, s'était d'abord déclaré contre le grec. La longue lettre latine que More lui adressa est une sorte de traité pour défendre les études critiques d'Érasme sur le Nouveau Testament et les Pères. Dorpius admit les raisons de More et fit à Érasme rétractation publique. La *Thomæ Mori dissertatio epistolica de aliquot sui temporis theologastrorum ineptus... Ad Martinum Dorpium* se trouve à la fin de l'édition de Londres des lettres d'Érasme, dans les *Opera omnia* de More. Cf. Pace, *De fructu qui ex doctrina percipitur*, Bâle, 1517, p. 82; Bridgett, *Life and Writings of Blessed Thomas More*, 3e édit., Londres, 1904, p. 89-94.

123. Stapleton, *Tres Thomæ*, Cologne, 1612, traduction française de « l'Histoire de Thomas More », par M. Audin, Paris, 1849, p. 35 et suiv. Érasme écrira de lui, lettre à Ulrich Hutten du 23 juillet 1519 (*Erasmi Epistolae*, Leyde, 1706, t. I, p. 472) : « Ad Musicam vocalem a natura non videtur esse compositus, etiamsi delectatur omni Musices genere. »

124. C'est la Faculté de droit (Londres) qui porte toujours ce nom. Le grand hall est de 1506.

En Angleterre, remarque Érasme, le barreau, quoique très étranger aux lettres, mène aux plus hautes situations et à la renommée : « Quae professio, ut est a veris literis alienissima, ita apud Britannos cum primis habentur magni, clarique qui in hoc genere sibi pararunt auctoritatem, nec temere apud illos alia via ad rem ac gloriam parandam magis idonea. » La noblesse, ajoute-t-il, s'y adonne beaucoup. *Erasmi Epistolae*, édit. Leyde, 1706, p. 472.

125. Laissant de côté le dogme, qu'il ne lui convenait pas de traiter, il en exposa la partie historique et philosophique, dit Sta-

pleton (*op. cit.*, p. 24 et suiv.) : « Sa parole était si persuasive, ses images si pittoresques, sa logique si solide que la foule, abandonnant les leçons du savant Grocyn, qui jusque-là avait seul joui de la faveur populaire, accourut à Saint-Laurent pour entendre le jeune Thomas, à la fois poète, orateur, philosophe et historien. » Érasme, dans sa lettre citée (n. 123) à Hutten, parle également de ces conférences « tanta erat vis ac celeritas ingenii ».

126. Il y fait repousser un bill qui votait 113.000 livres sterling pour le mariage de Marguerite, sœur de Henri VIII, avec le roi d'Écosse, qui avait eu lieu en 1502. Henri VII lui en conserva rancune. Sir John More, son père, fut enfermé à la Tour sous quelque prétexte et dut payer une amende de 100 livres. Lui-même, après diverses tentatives inutiles de rapprochement, pensait à se retirer sur le continent, quand survint la mort du roi. (Roper, édit. Lumby de l'*Utopia*, p. VII-VIII.) — C'est de Marguerite que descend le successeur d'Élisabeth, Jacques VI d'Écosse, devenu Jacques Ier d'Angleterre.

127. « Ses premiers pas dans la carrière du barreau, dit Stapleton (édit. Audin, p. 145 et suiv. furent couronnés d'un éclatant succès. Cependant, non moins consciencieux que modeste, il se garda bien de suivre l'exemple de certains de ses jeunes confrères, qui, avides d'attirer sur eux l'attention publique, se chargeaient de préférence des causes les plus scandaleuses. Plaçant les intérêts des autres au-dessus des siens propres, il était heureux quand il pouvait amener une réconciliation, un arrangement à l'amiable. Lorsque la volonté des parties ou la nature des différends ne permettaient pas d'arriver à ces transactions, il indiquait la voie de procédure la moins dispendieuse, et mettait tant de zèle et tant de désintéressement dans l'exercice de son ministère, qu'on était presque toujours assuré du succès des affaires dont il était chargé. »

128. Comme exemple de son humour, on raconte qu'à un de ses amis qui critiquait toutes les femmes, il répliqua : « Vous exagérez, il n'y en a qu'une de mauvaise, celle que tout homme se plaint d'avoir épousée. » Érasme l'appela Démocrite. Il fera de l'esprit à son entrée à la Tour et en montant sur l'échafaud. Stapleton (*op. cit.*, p. 273), comme le fera Cresacre, a consacré un chapitre (le XIIIe) aux « Bons mots de Thomas More ». More, dit-

il, « savait tempérer par des saillies et une gaieté communicative la sévérité qu'il apportait dans l'exercice de ses éminentes fonctions d'État ». Quand il attaquait une fausse doctrine, il savait mettre les rieurs de son côté. « Nullus comes festivior », écrira de lui Érasme (lettre citée à Hutten, du 23 juillet 1519). « Vous ne pouvez imaginer esprit à la fois plus docte et plus enjoué. » Cf. T.-E. Bridgett, *The Wit and Wisdom of Sir Thomas More*, Londres, 1893.

129. Érasme, dans sa lettre déjà citée du 23 juillet 1519 (*Erasmi Epistolae*, édit. Leyde 1706, t. I, p. 472 et suiv.), et Roper, dans sa *Life of Sir Thomas More* (édit. Lumbey de l'*Utopia*, Cambridge, 1908, p. VI).

130. Sa fille aînée, Margaret, savait seule qu'il portait un cilice et se donnait la discipline. Roper, *Life of Sir Thomas More*, édit. Lumbey de l'*Utopia*, Cambridge, 1908, p. XXVIII et suiv.

131. Voir le chapitre III de Bridgett (*Life and Writings of Blessed Thomas More*, édit. 1904, p. 19 et suiv.), où il réfute certaines assertions de Seebohm, dans ses *Oxford Reformers* (Londres, 1887, 3e édition). Stapleton (édit. Audin, p. 27 et suiv.) cite une longue lettre de More qui prouve sa grande amitié pour John Colet.

132. Lettre citée du 23 juillet 1519.

133. Roper, édition citée de Lumby, p. XXX. Cf. Stapleton, édit. Audin, p. 52.

134. C'est Harpsfield, Stapleton et Cresacre More qui nous le disent. La lecture des *De libertate Christiana* et *De Captivitate babylonica* avait amené Roper à l'erreur. « Meg, dit un jour More à sa fille, je viens de passer beaucoup de temps avec ton mari, de raisonner et de discuter avec lui divers points de religion, de le presser de paternels conseils, mais rien de tout cela n'est capable de le ramener; désormais je ne discuterai plus avec lui, mais je prierai Dieu pour lui. » Bientôt après, ajoute Harpsfield, « Roper crut vraiment, grâce à la grande miséricorde de Dieu et les pieuses prières de Sir Thomas More; il aperçut sa propre ignorance, sa malice et folie et il revint de nouveau à la foi catholique, dans laquelle Dieu soit loué) il n'a cessé de persévérer ». (Bridgett, *op. cit.*, p. 121-123. Stapleton, *op. cit.*, édit. Audin, p. 54). Roper lui-même (édition Lumby déjà citée de l'*Utopia*, p. XVIII-XIX) raconte comment sa femme, « abandonnée des méde-

cins, a recouvré miraculeusement la santé, grâce aux ferventes prières de son père ».

135. *Op. cit.*, chap. III : « Piété de Thomas More ». Édition Audin, p. 49-67.

136. Roper, édition citée de l'*Utopia*, p. VI. — C'est More qui, dans le premier vers de l'épitaphe composée pour sa première femme, l'appelle *uxorcula* (cf. Stapleton, édit. Audin, p. 61).

Chara Thomae jacet hic Joanna uxorcula Mori,
Qui tumulum Aliciae hunc destino, quique mihi.

137. Même lettre à Ulrich Hutten du 23 juillet 1519. (Cf. Stapleton, chap. IX, édit. Audin, p. 210 et suiv.) Dans une autre lettre à Budé de la fin de 1521, Érasme parle aussi de la famille de Thomas More. Il dit : « Sa femme [Alice Middleton], qui excelle plus en bon sens et expérience que savoir, gouverne sa petite famille avec un tact merveilleux, assignant à chacun sa tâche et exigeant qu'il la fasse, ne permettant à aucun d'être méchant ou d'être oisif. » Stapleton, en son chapitre IX : « More dans sa famille », cite surtout les lettres d'Érasme. Cresacre More nous fournit aussi sur l'intérieur de More des renseignements. Bridgett, dans la première partie de son chapitre VIII : « Domestic », étudie cet intérieur.

138. On y voit Élisabeth, la cadette, qui épousa Sir John Daunsey; Cécile, la troisième, qui se maria avec Giles Heron, lequel fit partie du jury, lors de la condamnation d'Anne Boleyn et souffrit le martyre à Tyburn le 4 août 1540; Jean, le fils unique, auquel Érasme dédia son édition d'Aristote, qui épousa Anne Cresacre, fut enfermé à la Tour, pour n'avoir pas prêté le serment comme son père, puis relâché; une cousine orpheline, Marguerite Gigey ou Gigs, adoptée par More, dont Stapleton recueillit plus d'un trait sur la piété et les vertus de Sir Thomas (cf. Stapleton, édit. Audin, p. 212); son futur mari, John Clement, qui, précepteur chez More, puis professeur de grec à Oxford, s'exila pour la foi sous Édouard VI et Élisabeth; le secrétaire de More, J. Harris. D'après la mode du temps, Thomas More eut aussi son bouffon, Henri Patenson, dont Holbein a fixé les traits; chancelier, il le céda à son père, et à la mort de celui au Lord-maire. Cf. Bridgett, *op. cit.*, p. 124 et suiv ; Stapleton, édit. Audin, p. 213, 230-233.

139. Lettre à Budé déjà citée de la fin de 1521 : « La maison

de More est vraiment un gymnase chrétien », disait encore Érasme. (Cf. Stapleton, chap. x. More lui-même dirigea l'éducation et l'instruction de ses enfants, et avec un tel souci que deux fois il songea à quitter la cour et la direction des affaires, pour s'y adonner plus complètement. Voulant qu'ils écrivissent en latin, il distribuait avec sagesse éloges et conseils, afin de leur faire atteindre la perfection qu'il souhaitait d'eux. Très en avance sur « ceux qui soutiennent que la connaissance des lettres ne convient pas aux femmes », il fit donner à ses filles une forte culture littéraire, tout en sachant les prémunir contre la fausse science et une sotte vanité, « honteuse et digne de mépris ». (Voir ses lettres à ses enfants et à William Conell, savant écrivain, qui, après John Clement, fut précepteur de sa famille, dans Stapleton, chap. x, édit. Audin, p. 232 et suiv., 238 et suiv.) Margaret, qui écrivait en grec et en latin avec une rare élégance, fut un modèle de savoir et de modestie. (Cf. *ibid.*, chap. xi.)

140. *Life of Sir Thomas More*, par Roper, édit. Lumbey de l'*Utopia* déjà citée, p. xvii-xviii. Stapleton, *op. cit.*, chap. ix. Biographie de More par Cresacre More, citée par Audin, dans son édition de Stapleton, p. 216 et suiv.

141. Audin (édit. citée de Stapleton, p. 228-225) donne quelques détails sur les relations de More avec Holbein et sur le tableau célèbre de sa famille, dont l'original n'a jamais été bien identifié.

142. Érasme, dans sa lettre citée à Budé de 1521.

143. Érasme, dans sa lettre citée à Ulrich Hutten du 23 juillet 1519. — C'est avec son ami William Lily qu'il traduisit en vers latins l'anthologie : *Progymnasmata Thomae Mori Galeicina Lilio Sodalium.* — Lily, après avoir étudié à Rhodes et à Rome le grec et le latin, enseigna à Londres la grammaire, la poésie et la rhétorique avec un tel succès que J. Colet le plaça à la tête de l'école qu'il venait de fonder (1512) ; il y enseigna dix ans environ. Cf. A. a Wood, *Athenae Oxonienses*, 1691, I, 14 sq.

144. « Il est le premier Anglais qui ait su écrire en prose » dit Ranke (*Englische Geschichte*, Leipzig, 1870, t. I, p. 148). A trente-deux ans (1510), alors qu'il est sous-shérif, il traduit du latin en anglais la Vie de Pic de la Mirandole, mort en 1494, dont le mysticisme chrétien allié au culte de l'antiquité l'avait séduit. (Cf.

M. Kullnick, *Thomas Morus' Picus Erle of Mirandola*, dans l'*Archiv für die Studien der neueren Sprachen*, 1908 et 1909.) En 1513, il compose en anglais et en latin l' « Histoire du roi Richard III », qui ne put être achevée et ne fut imprimée qu'après sa mort. Son esprit enjoué et caustique convient à la polémique ; aussi écrira-t-il, pour défendre Érasme, sa lettre à Dorpius et sa lettre à un moine — et il bataillera contre les hérétiques du temps (voir plus loin, p. 139). Sa piété plus d'une fois inspire son talent d'écrivain, que ce soit sur les psaumes ou la Passion de Notre-Seigneur, pour réconforter l'âme dans les épreuves ou la préparer à la communion sacramentelle et spirituelle. Voir le chapitre IV de Stapleton : « De l'érudition de Thomas More et de ses travaux littéraire », avec les notes et remarques d'Audin (édition française, 1849, p. 79-113) ; Ellies Du Pin, *op. cit.*, t. IV, p. 501 et suiv. ; le chapitre VII de Bridgett : « Litterary », le chapitre VI de Brémond. On trouvera une bibliographie des œuvres de More dans l'article de Gillon : *A Litterary and Biographical History or Biographical Dictionary of English* (t. V, p. 99 et suiv.) L'édition complète des œuvres de Th. More est de Bâle, 1563 et suiv., et la meilleure est celle de Francfort et Leipzig, 1689.

145 Ce nom est formé de deux mots grecs qui signifient : chose, pays, qu'on ne rencontre pas : Οὐτόπος, ou en latin *Nusquama*, « Nowhere », comme More dit en ses lettres.

146. Cf. Lina Berger, *Thomas Morus und Plato*, dans *Zeitschrift für gesamte Staatswissenschaft*, 1879, t. XXXV, p. 187 et suiv., 405 et suiv. ; Kleinvächter, *Die Staatsromane*, 1891. Les théories sociales de l'Utopie ont été étudiées par le socialiste Kautsky (*Thomas More und seine Utopie mit einer historischen Einleintung*, 1888, 2e édit., 1907), et dans une Dissertation de l'Université d'Erlangen (1904), par H. Cruse, *die Utopia des Thomas More und die soziale Frage*. Si cet ouvrage fut « l'évangile des fouriéristes, des Saints-Simoniens et des communistes de tous les siècles », s' « il preconisait dès 1516 le communisme et la journée de six heures » (éditeur de l'*Utopie*, 1927, dans la collection *Scripta Manent*), son auteur ne l'a jamais prévu ; il ne soupçonnait pas qu'un jeu littéraire pût avoir une portée sociale si grosse de conséquences et si contraire à ses propres vues.

147. Édition Audin, p. 281.

148. C'est ainsi que Burnet, dans son *History of the Reformation*, et Seebohm, dans ses *Oxford Reformers*, ont émis des opinions qu'il est aisé de réfuter. Cf. Audin, dans son édition de Stapleton, p. 90 et suiv. ; J. Spillmann, *op cit.*, p. 40 ; Bridgett, *op. cit.*, p. 103-107 ; R. W. Chambers, *The saga and the myth of Sir Thomas More*, extrait des *Proceedings of the British Academy*, Londres, 1927 ; note 65 du chap. I. Voir l'étude sur « Thomas Morus et l'île d'Utopie » (Paris, 1912 de F. Flach, professeur de droit † 1920, à qui l'on doit, d'après les originaux, l'important ouvrage en quatre volumes des *Origines de l'ancienne France*, Paris, 1886-1917 ; et E. Dermenghem, *Thomas Morus et les Utopistes de la Renaissance*, Paris, 1927 (livre de vulgarisation).

149. En particulier, Pierre Gilles ou Aegidius et Jérome Busleyden, chanoine de Bruxelles, Malines et Cambrai, ambassadeur à Londres, sous Henri VIII, qui, à Louvain, fonda le collège trilingue. Busleyden écrivit à More que « pour l'érudition et la connaissance profonde des choses humaines, l'Utopie ne laissait rien à désirer. »

150. La traduction anglaise n'eut lieu qu'en 1551, grâce à Raphe Robynson, qui la fit précéder de la biographie de More par Roper Lumby, en 1879, y ajouta une introduction, des notes, un glossaire, et depuis cette époque jusqu'en 1908, il y eut treize éditions. Lupton a aussi donné une édition de Raphe Robynson, avec introduction et notes (Oxford, 1895), qui sont le résultat d'un vrai travail scientifique. Sur diverses éditions anglaises de l'Utopie, on peut voir G. Wolf, *Quellenkunde der deutschen Reformationsgeschichte*, Gotha, 1915-1916, t. I, p. 350, n° 2. En 1730, parut à Amsterdam une belle édition, avec portrait de More et 15 jolies figures par Bleyswick, de la traduction française de M. de Geudeville.

151. Stapleton (édit. Audin, p. 69 sq.) en cite quelques-uns.

152. Voir plus haut, p. 133, 134, n. 143 de ce chapitre, n. 66-70 du chap. I.

153. C'est le superlatif d'ἐράσμιος (aimable), en même temps qu'un jeu de mot sur le nom d'Érasme. Érasme appelle More « le plus cher des mortels ». L'édition des *Erasmi Epistolae*, Londres, 1642, donne la correspondance de More avec Érasme, en 70 pages : « Auctarium Epistolarum ex Thoma Moro. »

154. Cf. Stapleton, *op. cit.*, p. 123 et suiv. ; Rebitté, *Guillaume*

Budé, restaurateur des études grecques en France, 1846; E. de Budé, *Vie de Guillaume Budé* (1467-1540), Paris, 1884; Bridgett, *op. cit.*, p. 185 et suiv. Budé voulut publier, avec les siennes, les lettres de More; celui-ci hésita, tint à les revoir, et finalement elles ne furent pas imprimées. Cf. Stapleton, édit. citée p. 181.

155. Sur les relations d'Érasme avec Lord Mountjoy, voir les *Erasmi Epistolae*, édit. Leyde, 1742, t. I, p. 56, 102, 122, 135, 142, 145, 184, 220, 305, 325, 402, 574, 684, 732. — C'est au cours d'une de ses visites qu'Érasme, dans une villa voisine de celle de Mountjoy, vit pour la première fois le futur Henri VIII, alors âgé de neuf ans, avec ses deux sœurs, Marguerite et Marie.

156. Après s'être amusé à écrire sur le tyrannicide une déclamation à la façon de Lucien, il voulut qu'Érasme fît de même : « Cet homme-là, écrit Érasme à ce sujet, me ferait danser sur la corde raide. » More, en 1506, dédia au futur évêque de Durham (1509-1529), Thomas Ruthall, secrétaire de Henri VII et membre du Conseil Privé, la traduction anglaise de quatre dialogues de Lucien. — Sur cette traduction et l'*Encomium Moriae* voir Bridgett, *op. cit.*, p. 80-87; A. Renaudet, *Préréforme et Humanisme à Paris* (1494-1517), Paris, 1916, p. 488, 491 sqq. C'est dans sa lettre à Dorpius que More défend l'*Encomium Moriae*. Holbein orna de spirituels dessins à la plume un exemplaire de cet ouvrage.

157. Sur l'attitude d'Érasme à l'égard des idées nouvelles, on peut voir Emerton (*Desiderius Erasmus of Rotterdam*, 1899), qui est porté à exagérer dans le sens protestant. Le chapitre sur Érasme de D. Gasquet, dans *The Eve of the Reformation* remettra les choses au point. On trouvera les renseignements bibliographiques désirables dans G. Wolf, *Quellenkunde der deutschen Reformationsgeschichte*, t. I, p. 363 et suiv. Depuis ont paru la *Préréforme* citée de Renaudet, *Erasme. La pensée religieuse* (Paris, 1924) de J.-B. Pineau et divers autres ouvrages (cf. note 64 du chap. I).

158. Au livre de Henri VIII More n'eut aucune part, comme il le dira lors de son jugement (Roper, *Life of Sir Thomas More*, édit. Lumby, 1908, p. XXXVII); il n'en fit que l'Index, une fois l'ouvrage achevé (cf. Bruce dans *Archæologia Britannica*, t. XXIII, p. 67; Bridgett, *op. cit.*, p. 210, 221 et suiv.) De son vivant, on ne sut pas que la Réponse à Luther était de lui; More, lui-même, parle plusieurs fois « du livre de William Ross », sans faire soupçonner

qu'il en est l'auteur. (Cf. Bridgett, *op. cit.*, p. 222, n. 2. Cette réponse est de 1523.

159. « The Supplicacion of Soules », 1529, en réponse à la *Supplication of the Beggars* de Simon Fish : les âmes des morts en Purgatoire débattent la question de la confiscation des biens ecclésiastiques et défendent la doctrine de la prière pour les morts. — « A dialogue touching the pestilent sect of Luther and Tyndal ». — « The confutacion of Tyndal's answere to his dialogue ». Londres, Rastell, 1532. — « A letter impugninge the erronyouse wrytinge of John Fryth against the blessed sacrament of the Aultare » Londres, Rastell, 1532. — « An answere to the first part of the poysoned book wich a nameles heretike hath named : The Supper of the Lord », Londres, Rastell, 1533. Dans son *Apologye* (Londres, Rastell, 1532), tout en se défendant d'attaques personnelles excessives en ses écrits, il attaque de nouveau Tyndale, ainsi que Robert Barnes, qu'il avait déjà réfuté dans le 6e livre de sa *Confutation of Tyndal*. Voir Stapleton, édit. Audin, p. 73 et suiv. ; Bridgett, *op. cit.*, p. 289-299. Dans son « Dialogue... wherin be treated divers matters of the veneracion and worshyp of imagys and relyques... pylgrymmages. Wyth many other thynges touchyng the pestylent sect of Luther and Tyndale », Londres, 1528, 1531, More, après avoir défendu la doctrine et la pratique catholiques concernant les images, les reliques, l'invocation des saints et les pèlerinages (liv. I et II), attaque de nouveau Luther (liv. IV) et Tyndale, dont il dénonce la traduction du Nouveau Testament (liv. III). Contre les traductions des novateurs, il avait écrit sa « Dissertatio epistolica de aliquot sui temporis theologastrorum ineptiis, deque correctione translationis Vulgatae Novi Testamenti » (l'édition de Leyde, 1625, commence par une lettre d'Érasme à Thomas More datée de Louvain, 1520). Voir Hutton, *The religious writtings of Sir Thomas More*, dans *English historical Review*, 1889.

160. « J'ai en horreur l'hérésie, écrira-t-il à Érasme, et à tel point que je m'applaudis de la haine des sectaires ; je ne saurais trop me l'attirer. » Stapleton, éd. Audin, p. 155. Sur le zèle de More pour la foi, voir Bridgett, *op. cit.*, p. 273 et suiv. Chancelier, More encourut les reproches des novateurs. Les adversaires de More lui reprochèrent aussi sa façon de traiter les hérétiques. Ce n'est pas là, dirent-ils, ce qu'il a prêché. L'*Utopia*, en effet, fait

l'éloge de la tolérance. Le roi Utopus ayant trouvé son île déchirée par les factions religieuses, avait mis fin au désordre en proclamant une absolue liberté de conscience que limitaient deux seules exceptions : quiconque ne croyait pas à la vie future était inéligible à toute fonction civique — celui qui attaquait la religion de son voisin était déclaré séditieux et puni de bannissement. On ne manqua pas d'opposer la pratique de More à ses idées philosophiques. Mais l'idée de tolérance n'était encore qu'une idée du royaume d'Utopie ; More (comme le montrent ses traités théologiques) la croyait peu applicable dans un pays encore uni par une foi commune et où l'hérésie rappelant la révolte des Lollards semblait menacer l'ordre politique et social autant que la religion. D'ailleurs, il n'y eut, durant qu'il fut chancelier, que quatre hérétiques exécutés ; c'était des récidivistes, contre lesquels la loi était formelle. « More, dit Stapleton (édit. Audin, p. 155 ; cf. *ibid.*, p. 168-171), se montra si peu persécuteur contre les disciples de Luther que pas un seul arrêt de mort ne fut prononcé contre eux pendant la durée de son ministère. » Lui-même nous assure, dans son *Apology*, qu'il chercha toujours à ramener les égarés par la persuasion d'une parole évangélique, et qu'il n'en livra aucun au bras séculier, avant d'avoir tenté les suprêmes efforts de la douceur. Voir le chapitre XIV de Bridgett : « Treatment of heretics » ; et l'étude déjà citée du professeur R. W. Chambers, *The saga and the myth of Sir Thomas More*. Luther cependant, dans ses *Tisch-Reden*, lui reprochera d'avoir « versé le sang innocent d'un grand nombre de confesseurs de l'Évangile », et sera le seul peut-être des réformés à ne point blâmer son supplice.

161. Edition de Leyde, 1706, t. I, p. 472. — Stapleton (*op. cit.*, chap. XX, édit. Audin, p. 412) donne en quelques lignes un portrait de More, moins vivant que celui d'Érasme, « d'après le récit de personnages qui ont vécu dans son intimité ». Pollini (*Historia ecclesiastica de la Revoluzion d'Inghilterra*, Rome, 1594, p. 119) l'a reproduit.

162. C'est alors qu'il se lia avec Pierre Gilles ou Aegidius, et Busleyden.

163. Chronique de Hall et *Apology* de More, chap. XLVII. Quatre mois plus tard (août 1517), il fait partie de l'ambassade envoyée à Calais pour régler, avec les envoyés de la France, certains différends. Brewer, *The Reign of Henry* VIII, t. I, p. 188.

164. Il la remplissait depuis 1509. Le sous-shériff qui n'est plus aujourd'hui qu'un officier de police, appartenait alors au corps des magistrats ; il était élu, siégeait une fois par semaine, et jugeait la plupart des causes civiles. « Ces fonctions, dit Stapleton (édit. Audin, p. 146) donnaient alors une grande autorité à celui qui en était revêtu. Le sous-shériff avait le droit de siéger à la cour du Lord-maire, comme à celle des shériffs. »

165. Roper (*Life of Sir Thomas More*, édit. Lumby de l'*Utopia*, p. IX, X, XIV), qui donne le discours de More, à l'ouverture du Parlement. Cf. Bridgett, *op. cit.*, p. 153-179.

166. Le roi exerçait une grande fascination sur les hommes les plus éminents de son entourage. « Le roi est si affable, disait More, si courtois envers tout le monde que chacun s'imagine être son favori. » Cf. Stapleton, édit. Audin, p. 173. Lorsqu'il entra au service du roi, Henri lui dit « d'avoir d'abord Dieu en considération et lui ensuite ». More lui rappellera cette parole, « la plus vertueuse leçon qu'ait donnée prince à un serviteur », au moment où Henri VIII le pressera de se déclarer en faveur de son divorce. Roper, édit. Lumby, Cambridge, 1908, p. XXIX.

167. *Life of Sir Thomas More*, édit. Lumby de l'*Utopia*, Cambridge, 1908, p. IX.

Érasme aussi, dans sa lettre citée à Ulrich Hutten, parle de son intimité avec le roi, qui l'apprécie hautement pour les affaires sérieuses et se délecte de sa conversation enjouée.

168. Roper, *Life of Sir Thomas More*, édit. citée de Lumby, p. XIV-XV.

169. L'année même, il avait signé le traité de Cambrai, en qualité de ministre plénipotentiaire. Précédemment, il avait fait partie d'une ambassade à Calais (1517), à Bruges (1521), en France (1527), et assisté à l'entrevue du Camp du drap d'or (1520), où Érasme le présenta au secrétaire de François Ier, le grand helléniste Budé. Voir le chapitre x de Bridgett.

Le pouvoir de More, comme chancelier, ne saurait être comparé à celui de Wolsey. Norfolk, président du Conseil y avait pris une influence prépondérante.

170. Roper, *op. cit.*, p. XXIV et suiv. Cf. Bridgett, *op. cit.*, chap. XII.

« Je félicite l'Angleterre, écrivit Érasme, lors de la nomination du nouveau chancelier (*Erasmi Epistolae*, lettre 1034) ; il était impossible de faire choix meilleur et plus judicieux. » Jamais, en effet, la Chancellerie ne fut mieux administrée. Quand More résigna sa fonction, aucune affaire n'était en retard. Le solliciteur pauvre obtenait auprès de lui un accès facile et un prompt jugement. More se prononça même dans une cause, contre son gendre Giles Heron, « qui s'attendait à quelque faveur ». Comme au temps où il était avocat, il chercha toujours à concilier les parties, à les amener à quelque arrangement. De son intégrité irréprochable, Stapleton cite plus d'un témoignage. Cf. *Notes and Queries*, 1re série, t. VII, p. 85 ; t. X, p. 173, 393 ; Roper, *Life of Sir Thomas More*, édit. cité p. xxiv et suiv., p. xxxiv et suiv. Stapleton, *op. cit.*, chap. vi, éd. Audin, p. 152.

Quand il se démit de sa charge, le roi lui exprima sa reconnaissance de ses « bons et loyaux services », l'assurant qu'il lui conserverait à jamais sa protection, et voulant qu'il l'invoquât dans toutes les occasions où ses intérêts et son honneur seraient menacés. Roper, *op. cit.*, p. xxx ; Stapleton, *op. cit.*, édit. Audin, p. 154.

171. Stapleton, édit. Audin, p. 296. L'illustre historien anglican James Gairdner confirme le dire de Stapleton, quand il écrit au P. Bridgett (*op. cit.*, édit. 1904, p. xxvii) que le chancelier « est mort aussi pour soutenir la sainteté du mariage, dont il n'y avait alors, semble-t-il, d'autre garantie que la juridiction papale ». More avait toujours été contraire au divorce. (Cf. *Letters and Papers*, t. VII, p. 289 ; More, *English Worksh*, p. 1247.

Quand il vit le roi sur la pente du divorce, More en ressentit une grande appréhension pour l'avenir religieux de l'Angleterre, comme le prouvent les entretiens qu'il eut alors avec son gendre Roper. A la demande du roi, il examina le cas, et lui déclara qu'il ne pouvait en conscience favoriser ses vues ; en vain théologiens ou évêques, comme Stokesley, cherchèrent-ils à modifier son sentiment. Bien que le roi évitât toute parole désagréable, More ne se dissimula pas le péril d'une divergence d'opinions en aussi grave matière. Roper, *Life of Sir Thomas More*, édit. Lumby de l'*Utopia*, Cambridge, 1908, p. xvi et suiv., xxiii, xxix. Stapleton, *op. cit.*, chap. xiv, édit. Audin, p. 292 et suiv.

172. *Letters and Papers*, V, 112, 1013, 1046 ; Brewer, *op. cit.*,

I, 149; Friedmann, *op. cit.*, t. I, p. 213 et n. 1, 2. More démissionna, dans le jardin d'York Place. « Voyant le roi absolument décidé à poursuivre son mariage avec Anne Boleyn, à obtenir du Parlement et des Universités une sentence favorable, Sir Thomas More craignit d'être obligé, en raison de sa charge de faire quelque chose contre sa conscience. » Il pria alors avec instance le duc de Norfolk, avec lequel il était très lié, d'obtenir du roi qu'il fût relevé de son office de chancelier, prétextant certaines infirmités corporelles, qui le rendaient inapte à le remplir plus longtemps... Le duc dut céder à tant d'importunité ». Roper, édit. citée, p. XXIX et suiv.

More avait lu le message du roi, à la session parlementaire qui s'était ouverte le 30 mars ; et le 16 mai, il résignait sa charge.

173. A peine de retour à Chelsea, raconte Stapleton (chap. XIII, édit. Audin, p. 281 et suiv.), « il va droit à l'église. On chantait les vêpres... L'office terminé, il se dirige vers le banc d'honneur réservé à la famille du chancelier, et occupé par sa femme et ses filles... et il dit à haute voix : « Vous plaît-il, Madame, de sortir, « car le seigneur mon maître s'en va. » Alice, sa femme, s'imagine qu'il badine et lui repond en souriant : « Sir, je vois que vous êtes « venu ici dans l'intention de vous divertir à mes dépens. — Je « parle sérieusement ; il n'y a plus de chancelier. » Voir Roper *Life of Sir Thomas More*, édit. Lumby de l'*Utopia*, Cambridge, 1908, p. XXXIII, qui explique le mot de More : un gentilhomme attaché au service de la chancellerie avait en effet coutume, chaque dimanche, d'aller prévenir lady More : « Madame, Mylord est sorti. » Roper, dans un texte que cite Bridgett (*op. cit.*, p. 240, mais qui n'est pas celui publié par Raphe Robynson en 1551, ajoute que lady More, apprenant la démission de son mari, lui témoigna son mécontentement par des paroles amères. Lui, aurait répliqué par une raillerie sur le nez de sa femme, qui l'aurait vivement piquée.

Après avoir sacrifié sa charge lucrative d'avocat en renom pour le service du roi (400 £, soit £ 5.000 d'avant-guerre) et avoir dépensé beaucoup de ses propres revenus dans ses diverses missions diplomatiques, raconte Roper (*Life of Sir Thomas More*, édit. Lumby, 1908, de l'*Utopia*, p. XXXI, suiv.), il ne restait à More qu'une centaine de livres de revenus annuels (£ 1.200 d'avant-guerre). Il réunit donc les membres de sa nombreuse famille, leur exposa sa situation de fortune et proposa de continuer la vie commune, dût-

on se restreindre toujours davantage, changer de demeure et même mendier, la besace sur le dos, « en chantant le *Salve Regina* devant les portes, pour obtenir la charité. » Mais ses gendres se retirèrent de la maison patriarcale, même Roper, qui toutefois resta à Chelsea. « Lui, vendit sa vaisselle d'or et d'argent », pour 400 livres sterling (Stapleton, *op. cit.*, chap. xv, édit. Audin, p. 314). Quelque temps auparavant, il avait refusé une gratification de 5.000 livres sterling souscrites par le clergé, en témoignage de reconnaissance pour ses travaux contre les hérétiques ; il repoussa énergiquement les instances des évêques de Durham, Bath et Exeter, menaçant « de jeter l'argent à la Tamise », de sorte « qu'il fallut le rendre aux souscripteurs. » (Roper, *op. cit.*, édit. Lumby 1908, p. xxvii et suiv.)

174. « L'esprit préoccupé des plus sinistres présages », dit Stapleton (*op. cit.*, chap. xv, édit. Audin, p. 314), il envisagea sa fin prochaine. » C'était d'ailleurs, comme il le dit dans l'épitaphe qu'il composa à cette époque (*ibid.*, p. 419 ; Bridgett, *op. cit.*, p. 251), c'était « pour réaliser un vœu formé dès l'enfance, pour méditer, les dernières années de sa vie, sur l'immortalité de la vie future, après s'être retiré des affaires publiques, qu'il avait sollicité l'abandon des honneurs, et obtenu de la bonté royale cette incomparable faveur. » Il rappellera au roi (lettre du 5 mars 1534), qu'il l'a déchargé de son emploi pour vaquer au soin de son âme (Ellis, *Orig. Letters*, I, 48). More se mit alors, nous dit Roper (*op. cit.*, édit. Lumby 1908, p. xxxii), « à s'entretenir souvent avec sa femme et ses enfants des joies célestes et des peines de l'enfer, de la vie des martyrs, de leurs douloureuses souffrances, de leur patience admirable, de la passion et de la mort qu'ils endurèrent plutôt que d'offenser Dieu, disant combien il était heureux et bon de souffrir, pour l'amour de Dieu, la perte des biens, de la liberté, de la vie même. Il leur faisait ainsi prévoir l'épreuve qui pouvait l'atteindre ».

175. « Notre Seigneur, avait-il écrit (passage des *English Works* cité par Bridgett, *op. cit.*, p. 316), recommande à ses disciples, s'ils sont chassés d'une ville, de n'y point rentrer, de ne pas s'exposer témérairement au péril de le nier par impatience ou l'effet de quelque intolérable torture, mais plutôt de fuir là où ils pourront le servir en toute tranquillité, jusqu'au moment où lui même permettra que toute issue leur soit fermée. Alors il les maintiendra

fermes, comme de vaillants champions, son secours en de telles circonstances leur étant assuré. »

176. William Rastall, fils de John Rastall et d'Élisabeth More était né en 1508, voir notes 118 et 192. Plus tard juriste et juge, il s'occupait, à cette époque, de l'imprimerie paternelle. Aussi fut-il cité devant le Conseil royal ; il nia avoir eu connaissance de l'ouvrage incriminé. A cette occasion (1er février 1534), More écrivit à Cromwell (*English Works*, p. 1422. Bridgett, p. 315) « qu'il n'avait jamais composé ni même songé à composer un tel livre », lequel réfutait une proclamation du Conseil royal (Noël 1533) en faveur du divorce. (Cf. Bridgett, *op. cit.*, p. 317) ; son dernier ouvrage était une réponse au *Supper of the Lord* d'un hérétique inconnu. « More, dit Stapleton (édit. Audin, p. 307), appuie son désaveu d'arguments si puissants qu'il prouve jusqu'à la dernière évidence la fausseté de ces inculpations, et confond pour quelque temps la méchanceté et l'audace de ses ennemis. »

177. Tunstall, Clerk et Gardiner, évêques de Durham, Bath et Winchester, raconte Roper (*Life of Sir Thomas More*, edit. Lumby, 1908, p. xxxiii), l'invitèrent à se joindre à eux, dans le cortège du couronnement, et lui envoyèrent en même temps 20 livres sterling pour les frais de vêtement ; il accepta le don en remerciant, mais resta tranquillement à la maison. Quand il rencontra les évêques, il leur dit plaisamment : « Vous me demandiez deux choses dans vos lettres, j'ai été heureux de vous satisfaire pour l'une ; quant à l'autre j'ai pensé que je pouvais être assez osé pour vous la refuser. »

178. Dans une longue lettre à Cromwell (*Letters and Papers*, VII, 287 ; Bridgett, *op. cit.*, p. 233-333 ; Burnet [*op. cit.*, V, 431-440], d'après un manuscrit qui n'existe plus, l'avait déjà publiée ; cf. Fisher, *op. cit.*, p. 334 et suiv.), il expose avec détails et candeur sa conduite en l'affaire de « la sainte fille du Kent » ; sa bonne foi son loyalisme, et sa circonspection sont manifestes. C'est le roi, dit-il, qui, le premier, il y a huit ou neuf ans (1525 ou 1526), lui parla des extases d'Élisabeth Barton, auxquelles lui-même n'attacha aucune importance. Depuis Noël 1532, deux Franciscains, les Pères Resby et Rich, l'entretinrent, en deux occasions, de ses révélations politiques ; il interrompit brusquement la conversation « montrant que je ne voulais rien entendre de ce qui concernait Sa

Majesté ». Toutefois, comme il était question de beaucoup de faveurs obtenues par ses prières, il jugeait que l'Ordinaire aurait pu l'examiner ; lui-même, sur l'instance des Pères de Sion où il se trouvait en visite, ne refusa pas d'avoir avec elle une entrevue dans leur chapelle ; elle lui fit bonne impression et ne toucha à aucun sujet politique ; il se recommanda à ses prières, en lui laissant un double ducat Un peu plus tard, il apprit que beaucoup de gens de la société, hommes et femmes, étaient en constante relation avec elle » ; et « comme sont nombreux les esprits curieux et indiscrets », il crut charitable de lui conseiller d'être très prudente d'éviter toute conversation politique, lui rappelant le cas du duc de Buckingham (voir plus haut, p. 23 et n. 43) ; la lettre qu'il lui écrivit alors, il en envoie la copie à Cromwell. Maintenant qu'Élisabeth Barton a fait des aveux publics, il n'hésite pas à la reconnaître comme « une hypocrite et une trompeuse. » Cette justification, évidente en soi, les recherches qu'ordonna Cromwell sur l'authenticité de la lettre à la religieuse ne firent que la confirmer. Bridgett, *op. cit.*, p. 333).

More écrivit aussi à Henri VIII, le 5 mars 1534 (Ellis, *Original Letters*, 1re série, t. II, p 48-52), pour l'assurer de son loyalisme, préférant « perdre biens, liberté et vie même » que la bonne opinion du roi, et pour lui rappeler sa promesse de protéger contre toute atteinte à l'honneur son ancien chancelier (cf. plus haut, n. 170) Quinze jours plus tard cependant (21 février 1534), le bill d'*attainder* était introduit à la Chambre-Haute. Cf. J. Spillmann, *op. cit.*, p. 27 et suiv.

179. *Life of Sir Thomas More*, édit. Lumby, Cambridge, 1908, p. XXXVI, cf. p. XXXIII.

180. Quand, le 6 mars 1534, fut lu le bill pour la troisième fois, les Lords envoyèrent un message au roi, pour que les accusés pussent au moins se défendre devant la Chambre étoilée. (Cf. Friedmann, *op. cit.*, t. II, p. 342.) Le résultat d'une plaidoirie de More était certain Aussi, bien que restreinte au plus strict minimum de justice, la demande de la Chambre Haute fut rejetée. Henri VIII chargea une commission composée de Cranmer, Audeley, Norfolk et Cromwell d'interroger Thomas More en secret et de faire pression sur lui, usant tour à tour de la douceur et de la crainte, afin d'obtenir son adhésion au divorce royal. Ils l'invitèrent — mais lui refusa — à s'asseoir familièrement près d'eux.

« Le Parlement, les évêques, les Universités ont déjà donné leur approbation » au mariage royal, dit le chancelier Audeley, sur le ton le plus amical. More, comblé de l'amitié et de la faveur d'un prince si bon, ne saurait la refuser plus longtemps. « Personne plus que moi ne reconnait la bonté du roi à mon égard et ne souhaite de lui être agréable », répondit More. Mais son opinion sur ce sujet, Sa Majesté la connait et lui a très gracieusement promis de n'y plus revenir ; rien depuis lors ne l'a modifiée. Audeley passa alors à la menace, le traita d'ingrat, de serviteur infidèle, de sujet traître à son prince et l'accusa d'avoir incité le roi à écrire son *Assertio septem sacramentorum* et à y affirmer l'autorité pontificale, « mettant ainsi une épée aux mains du pape contre Henri ». « Ce sont là épouvantails pour enfants et non pour moi », répliqua More. Et il cita les paroles mêmes de Henri VIII, qui tenait absolument à soutenir la primauté romaine, « car nous avons reçu de ce Siège notre impériale couronne », alors que lui, More, objectait que le roi pourrait peut-être un jour se trouver en conflit avec le pouvoir temporel du pape. En apprenant cette riposte, qui était l'exacte vérité, Henri ne se tint plus de rage, et voulut à tout prix que le bill d'*attainder* contint le nom de More. Le bill ne passera pas en Chambre Haute, objecta-t-on. « J'y descendrai moi-même. » Il fallut que le chancelier et les autres se jetassent à ses genoux, le suppliant de ne pas s'exposer, lui présent, à l'affront d'un échec parlementaire, « qui encouragerait ses sujets et la chrétienté à le mépriser, et serait pour lui un éternel déshonneur ». « Dans le cas de la nonne, conclut Roper (édition citée de Lumby, 1908, p. XXXVI-XXXIX), l'innocence de More était si évidente, tous jugeant sa conduite plus digne d'éloge que de blâme, qu'enfin le roi céda à la demande qui lui était faite. »

Dans une lettre à Cromwell de la même époque (*Letters and Papers*, VII, 289 ; Bridgett, *op. cit.*, p. 342 et suiv. ; cf. Fisher, *op. cit.*, p. 336), More, tout en conservant sur le mariage royal et la primauté pontificale, l'opinion que lui imposent sa conscience et ses études, promet d'agir en loyal sujet et d'éviter toute polémique. — Déjà en ses écrits il s'était montré très circonspect. (Cf. Stapleton, édit. Audin, p. 333 et suiv. Bridgett *op. cit.*, p. 346-349 explique l'idée que se fit More de la primauté papale, à une certaine époque de sa vie, l'influence que Tunstall comme ami dut avoir sur lui, celle du Grand Schisme sur les gens de son époque.

181. Roper, *Life of Thomas More*, édit. Lumby, Cambridge, 1908, p. XXXIX et suiv. Le fils de Norfolk, Surrey, fut décapité le 19 janvier 1547. Norfolk lui-même fut condamné à mort (27 janvier 1547); mais Henri VIII mourut quelques heures avant le temps fixé pour son exécution (28 janvier). Dans son traité incomplet sur l'Ecclésiaste publié en 1557, mais écrit en 1522, More avait comparé la longueur variable de la vie à deux poteaux d'exécution : l'un situé à 1 mille, l'autre à 100 ; le condamné qui avait à faire cent milles de plus n'avait pas lieu de se réjouir beaucoup plus que celui dont était plus brève la marche.

Stapleton (édit. Audin, p. 314 et suiv.) et Cresacre racontent que More, pour préparer ses enfants à une séparation qu'il jugeait inévitable, « ordonna à l'huissier royal de l'arrêter au nom du roi ». Les uns poussèrent des cris et des gémissements ; les autres se montrèrent plus résignés ; il félicita ceux-ci, tandis qu'il blâma les premiers. Il leur expliqua alors son stratagème, qui avait pour but de leur faire considérer avec résignation toutes les épreuves qu'il plairait à Dieu de leur envoyer.

182. « Plaise à Dieu, mon fils, que toutes ces choses, ne soient point dans quelque temps confirmées par serment » avait-il dit à Roper (*op. cit.*, p. XXXII), quand survinrent le mariage d'Anne Boleyn et la rupture avec Rome.

Après avoir assisté aux vêpres à Saint-Paul, il se rendait chez son gendre John Clement, « lorsque l'huissier royal le cita à comparaître le lendemain devant les conseillers royaux à Lambeth ». Stapleton, *op. cit.*, chap. XV, édit. Audin, p. 315.

183. Roper, *Life of Sir Thomas More*, édit Lumby de l'*Utopia*, Cambridge, 1908, p. XL.

184. *English Works*, p. 1428. Bridgett, *op. cit*, p. 353. En partie dans Stapleton, chap. XV.

185. Bientôt évêque de Worcester (1535-1539).

186. Même lettre de More à sa fille, où il raconte en détail les diverses tentatives qui furent faites, durant le long temps qu'il passa à Lambeth, pour l'influencer par divers raisonnements et l'exemple des autres, pour lui arracher des paroles compromettantes. C'est, remarque Stapleton (*op. cit.*, édit. Audin, p. 313) « la preuve évidente de la considération universelle dont jouissait parmi le peuple cet homme vertueux, dont l'exemple n'eût pas manqué

d'entraîner les personnages les plus considérables de l'Angleterre. » Stapleton note aussi « le soin extrême qu'il mit à ne jamais rien dire qui put offenser personnellement le roi ». Cromwell quand More refusa le serment, marqua son dépit « en jurant un grand coup » (*Letters and Papers*, VII, 575).

187. Strype, *Memorials of Archbishop Cranmer*, Appendice, n° I, édit. d'Oxford, 1848, p. 14. Cf. plus haut, p. 126.

188. « La reine Anne, dit Roper (édition Lumby de l'*Utopia*, 1908, p. XLII), par ses cris importuns, exaspéra le roi à tel point contre lui, que, contrairement à sa première résolution, il exigea le serment de suprématie. »

189. Roper, *Life of Sir Thomas More*, édit. Lumby, Cambridge 1908, p. XLII et XLIII. Cf. Harpsfield, *Le premier divorce de Henri VIII*, édit. Bémont, p. 68 et 114. Avant d'arriver à la Tour, Sir Richard Southwell chargé de l'y conduire, lui avait conseillé d'envoyer à sa femme ou à l'une de ses filles la chaîne d'or qu'il portait au cou. « Non Sir, répliqua-t-il je ne le ferai point : car si mes ennemis me faisaient prisonnier, sur le champ de bataille, je voudrais les récompenser de mon mieux. » Roper, *op. cit.*, p. XLIV.

On permit au prisonnier d'avoir à son service un de ses vieux serviteurs, John Wood, qui ne savait ni lire, ni écrire, et qui dut jurer de dénoncer son maître s'il l'entendait proférer quelque parole contre le roi, le Conseil ou l'État. *Loc. cit.*

190. Roper, édition citée, p. XLV. Stapleton (*op. cit.*, chap. XVI, édit. Audin, p. 345) rapporte la même entrevue, en y ajoutant quelques détails. « Combien d'années, ma chère Alice, croyez vous donc que je puisse encore jouir ici-bas de ces voluptés terrestres que vous me peignez avec une éloquence si persuasive ? — Vingt ans au moins, s'il plaît à Dieu, mon cher époux. — Vingt ans ! En vérité, ma très chère femme, vous n'êtes pas une habile marchande ; que ne parlez-vous de quelques milliers d'années ; et encore que seraient quelques milliers d'années comparées à l'éternité ! » Sanders (*op. cit.*, traduction française, 1587, fol. 74 v° 75) rapporte ces mêmes phrases.

191. Lettre de Marguerite Roper à Lady Alington, belle-fille de More (1534), publiée dans les *English Works* de More (p. 1433) et en partie citée par Bridgett, p. 370 et suiv.

192. *English Works*, p. 1431. Bridgett, *op. cit.*, p. 374. Stapleton *op. cit.*, chap. xvi, édit. Audin, p. 330, où la traduction d'une phrase diffère un peu du texte.

Les lettres de More, durant son séjour à la Tour, et celles de Marguerite Roper ont été imprimées, en 1557, par son neveu Rastall, dans ses *English Works*; mais aucune n'est datée; deux seulement, celle de Lady Alington, belle-fille de More, à Marguerite Roper (10 août 1534), et celle de More au prêtre Leader (16 janvier 1535), portent une date.

Il fut un temps où on laissa au prisonnier plumes, encre, livres et papier. Quand on lui eut tout ôté, il trouva le moyen d'écrire au charbon sur quelques débris de papiers, quelques mots toujours pleins d'affection, de piété et de résignation. Bridgett, *op. cit.*, p. 378 et suiv.

193. Les arguments de Marguerite Roper pour convaincre son père, et qui à elle lui ont suffi (elle prêta le serment, en ajoutant « autant que le permet la loi de Dieu » voir plus haut, p. 69), montrent, comme remarque Bridgett (*op. cit.*, p. 374), combien fut énorme le scandale donné aux laïcs par évêques et clergé d'Angleterre, et aussi la magnifique loyauté de conscience d'un Thomas More que n'influença en rien un tel exemple :

« Un sujet, dit Marguerite, doit être d'autant plus dévoué à son prince et se soumettre à ses volontés qu'il en a reçu plus d'honneurs et de dignités, à moins que les commandements de Dieu ne s'y opposent d'une manière claire et précise. Or, dans le cas dont il est question, l'assentiment du peuple, de tant de pieux prélats, d'hommes éminents, de savants illustres prouve évidemment que le serment demandé n'est pas défendu de Dieu... Il est même téméraire et dangereux de ne pas se ranger à l'avis de ceux qui ont prêté le serment, quand on considère leur savoir et leur sagesse. »

A quoi More répondit que nul sujet ne prêterait le serment avec plus de satisfaction et de respect que lui, s'il ne craignait d'offenser Dieu grièvement. « Je n'ai pas examiné cette affaire avec insouciance, ni légèreté, mais je m'en suis occupé sérieusement durant les sept années qui ont suivi la publication du livre que le roi a composé contre Luther, et où Sa Majesté reconnaît l'origine divine de la suprématie du Saint-Siège. Partout j'ai trouvé cette suprématie enseignée dans les Pères de l'Église, dans les décrets

des conciles généraux. Depuis saint Ignace, disciple de saint Jean l'Évangéliste, jusqu'aux docteurs de notre temps, tous sont unanimes dans la croyance que la suprématie du pape est d'institution divine. D'un autre côté, quelques minutieuses recherches que j'aie entreprises, je n'ai trouvé nulle part la preuve plus légère de la légitimité de l'opinion opposée, et rien qui fût de nature à tranquilliser ma conscience alarmée... Si en Angleterre les personnages les plus éminents professent un sentiment opposé au mien, il existe dans les autres États de la chrétienté un nombre d'hommes non moins illustres qui partagent mes convictions. Tous les catholiques qui ont appartenu aux générations qui nous ont précédé ont professé la même croyance; tous les docteurs et les Pères de l'Église ont pensé et enseigné ces vérités d'une manière absolue, et je souhaite que mon âme un jour habite le séjour où résident ces pieux serviteurs de Jésus-Christ. » Stapleton, *op. cit.*, chap. XVI (édit. Audin, p. 332, 335), d'après la lettre de Marguerite Roper à Lady Alington déjà citée (note 191). Cf. Collier, *op. cit.*, t. IV, p. 279.

194. « Quoique je sois d'une nature qui répugne à la souffrance, au point de redouter une chiquenaude, dans toutes les agonies que j'ai traversées, grâce à la miséricorde toute-puissante de Dieu, je n'ai jamais consenti à faire quelque chose contre ma conscience. C'est d'un grand réconfort pour moi, ma chère fille. » More à Marguerite Roper, *English Works*, p. 1446; Bridgett, *op. cit.*, p. 378.

195. More au prêtre Leader (16 janvier 1535), qui, d'après une fausse nouvelle, lui avait écrit pour le féliciter d'avoir consenti au serment. *English Works*, p. 1450. Bridgett, p. 380.

196. Bridgett, *op. cit.*, p. 397.

197. Les terres de More furent distribuées à des favoris : Henry Norris, George Boleyn, le frère de la reine. Bridgett, *op. cit.*, p. 384. Cf. Roper, *Life of Sir Thomas More*, édit. Lumby de l'*Utopia*, 1908, p. XLIII.

198. Obligée de vendre tout, pour payer les 15 shellings hebdomadaires de la pension de son mari, elle écrivit au roi (fin 1534) et à Cromwell (mai 1535) pour les apitoyer et obtenir que More fût relâché (Bridgett, *op. cit.*, p. 383 et suiv.). Ses lettres restèrent sans réponse.

L'hospitalière demeure de Chelsea, qu'Érasme appelait le séjour des muses, le roi la confisqua; et en juillet 1538, il y logea l'ambassadeur français Castillon, qui depuis lors data ses lettres de Chelsea (Kaulek, *op. cit.*, p. 70 et suiv.)

199. Voir plus haut, p. 127 sq. *Statutes of the realm*, 26 Henry VIII cap. XIII.

200. Lettre de More à Marguerite Roper (Bridgett, *op. cit.*, p. 402-403), où il raconte son entrevue avec Cromwell ; il termine ainsi sa lettre : « Tout est entre les mains de Dieu ; qu'il mette dans l'esprit du roi ce qui est sa divine volonté, et dans le mien l'unique bien de mon âme! »

201. Voir la lettre de More à Marguerite Roper (Bridgett, *op. cit.*, p. 405 et suiv.), après l'interrogatoire du 3 juin. Cromwell dit à More qu'il devait ou bien reconnaître comme légal le titre de chef suprême de l'Église d'Angleterre, ou bien déclarer clairement sa malice. « Je répondis que je n'avais aucune malice, et que je ne déclarerais rien de plus. »

Cette lettre et la précédente, More les fit parvenir à sa fille par George Gold, domestique du lieutenant de la Tour, d'après l'interrogatoire qu'il subit après la découverte de sa correspondance avec Fisher. (Voir note suivante.)

202. C'est par George Gold, que fut échangée cette correspondance. Fisher, More, et leurs domestiques, Wilson et Wood, furent soumis à une sévère enquête, pour essayer de trouver quelque preuve de trahison ou de conspiration. Mais on n'y put arriver (juin 1535). *Letters and Papers*, VIII, 856, 858. Cf. Bridgett, *op. cit.*, p. 408 et suiv. ; du même, *Vie de Fisher*, édit. franç., p. 314 et suiv.

C'est alors que livres, papiers et encre furent enlevés à More (Roper, *Life of Sir Thomas Roper*, édit. Lumby, Cambridge, 1908, p. XLVI). Pour mieux méditer sur les joies du ciel, il ferma les volets de sa chambre ; et comme le lieutenant s'étonnait : « Eh! oui, dit-il, maintenant que la marchandise est partie, j'ai fermé boutique. » Sanders, *op. cit.*, traduction française 1587, fol. 75. Stapleton, *op. cit*, chap. XIII, édit. Audin, p. 342.

203. Roper, qui semble l'avoir tirée de l'acte d'accusation (*Baga de Secretis*) la rapporte ainsi : « Vous M^r^ More qui êtes un

homme sage, instruit et versé dans les lois du royaume, voudriez-vous répondre à ces questions ? Admettez qu'un Acte du Parlement me fasse roi, ne devriez-vous pas, vous Mr More, me reconnaître comme tel ? — Oui, Sir. — Je pousse plus loin ma question : une loi du Parlement me ferait pape, me reconnaîtriez-vous comme tel ? — Dans le premier cas, repartit More, le Parlement peut se mêler de ce qui concerne les princes temporels ; mais pour répondre à votre seconde question, je vous en poserai une à mon tour. Supposez que le Parlement déclare par une loi que Dieu n'est pas Dieu ? » — Non, Sir, reprit ce dernier ; il n'y a pas de Parlement qui puisse faire une telle loi. — Pas davantage, dit Sir Thomas More — d'après ce que rapporte Rich — pas davantage le Parlement ne saurait déclarer le roi chef suprême de l'Église. Sur ce simple rapport de Rich, Sir Thomas More fut accusé de trahison, en vertu du statut qui déclare traître celui qui refuse au roi le titre de chef suprême de l'Église, pour avoir prononcé la phrase susdite *maliciously, traiterouslie, diabolicallye.* »

Lors de son jugement à Westminster, More rectifia cette conversation, « l'exposa selon la vérité », montrant que ses paroles n'avaient pas été dites *maliciously* ; et il pria ses juges de le croire plutôt que Rich « un grand faiseur et de mauvaise réputation ». Et comme Rich réclamait en sa faveur le témoignage de Palmer et de Richard Southwell, ils répondirent tous les deux qu'ils étaient occupés à enlever les livres de More, durant sa conversation avec Rich, et qu'ils n'en avaient rien entendu (Roper, *Life of Sir Thomas More*, édit Lumby de l'*Utopia*, Cambridge, 1908, p. XLVI-XLIX. Cf. Stapleton, *op. cit.*, chap. XVI, traduction Audin, p. 341 et suiv.) Comme pour Fisher (voir plus haut, p. 128), c'est sur l'affirmation du même Rich, témoin unique et fort douteux, que More fut condamné. Cf. J. Spillmann, *Die englischen Martyrer unter Heinrich VIII*, p. 95 et suiv.

204. Il est en latin. L'original est dans *Baga de secretis* du Record Office. Bridgett (*op. cit.*, p. 417 et suiv.) l'a résumé.

205. « Je vous dit que pour tel mien silence vostre Statut ne m'a pu condamner à mort. Car vostre dit Statut, ne toutes les loix du monde, ne punissent personne sinon que pour aucun dit ou fait, et non pour un semblable silence. » A ce répliqua le procureur du roy, disant que tel silence estoit une remonstrance de certain jugement d'une malice pensée contre le Statut, pour ce que tout sujet fidele et loyal..., interrogé sur ledit Statut, estoit tenu et obligé

d'y respondre cathégoriquement... – Certes, dit Morus, si ce que l'on dit vulgairement est vray, que *qui tacet consentire videtur*, mon silence a plus approuvé le Statut que contemné... Et en matière qui concerne la conscience, le sujet fidele est plus obligé à sa conscience et à son âme qu'à chose du monde... vous asseurant que ma conscience ne s'est descouverte à personne vivant. » *Récit du procez de Thomas More... envoyé de Londres la mesme année par un témoin de ses dernieres paroles et de sa mort*, dans le Laboureur, *Mémoires de Castelnau*, Bruxelles, 1731, t. I, p. 416. Ce récit a été traduit en anglais par J. Gairdner d'après un manuscrit de la Bibliothèque Nationale (*Letters and Papers*, VIII, p. 394). Cf. Stapleton, *op. cit.*, chap. XVII, édit. Audin, p. 379.

Comme More était épuisé par son long emprisonnement et sa maladie, on lui donna une chaise pour s'appuyer durant sa plaidoirie.

206. « Je desirerois merveilleusement que telles lettres fussent lues en public; mais puisqu'elles ont esté brûlées par le dit evesque [de Rochester], je veux volontairement en dire la substance. Le contenu d'aucunes estoit de choses familieres, qui requeroient nostre ancienne amitié : une autre contenoit la response à une sienne, par laquelle il demandoit quoy et comment j'ai respondu à la premiere examination sur ledit Statut : de quoy je luy respondis que j'avois informé ma conscience, et qu'ainsi devoit informer la sienne. Véritablement je le prens sur mon âme, c'est le contenu esdites lettres. » Le Laboureur, *op. cit.*, t. I, p. 416. Cf. Stapleton, chap. XVIII, édit. Audin, p. 380.

207. « Je vous dis que je ne respondis que conditionellement, c'est à sçavoir, que si c'estoit un Statut tranchant des deux costez comme une espée, comme se pouroit gouverner l'homme, pour n'encourir l'un des périls .. Croyez que ne fis oncques, ni dis chose malicieusement contre vostredit Statut, mais bien peut-être qu'on l'a malicieusement rapporté à la bonne grâce du roy. » Le Laboureur, *op. cit.*, t. I, p. 417. Cf. Stapleton, chap. XVII, édit. Audin, p. 380 et suiv.

208. « Alors furent appelez par l'huissier douze hommes à la coustume du pays, et leur furent baillez lesdits articles, qu'ils adjoutassent, jugeassent et adjurassent si ledit Morus avoit malicieusement contrevenu audit statut ou non : lesquels, s'estans retirez

part environ un quart d'heure, retournerent devant les princes et juges ordinaires et prononcerent *guilty*, c'est-a-dire condamné ou digne de mort ; et incontinent fut son arrest prononcé par M. le chancelier. » *Le Laboureur*, *loc. cit.*

209. « Sa captivité, remarque justement Bridgett *op. cit.*, p. 399, était une perpétuelle profession de foi ; et il avait résolu de garder un silence absolu pour ne point provoquer la persécution, mais pour attendre avec tranquillité ce que déciderait la divine Providence. »

Le cardinal Pole répondra aussi à l'évêque de Badajoz, que scandalisait le silence prolongé et calculé de Thomas More : « Tout en me rangeant à votre sentiment qu'il ne faut jamais dissimuler quand on nous interroge sur notre foi, je constate, et vous ne le nierez pas, qu'il faut faire chaque chose en son temps, et qu'il y a le temps de parler et celui de se taire. Le temps de parler pour Morus fut, selon moi, précisément celui ou il parla, c'est-a-dire le temps qui suivit sa condamnation par les juges... Morus était laïque : et puisqu'on allait le condamner en vertu d'une loi civile et non d'une loi ecclésiastique (bien que cette loi n'en fût pas moins contraire aux lois de Dieu et de l'Église), il semblait plus a propos qu'interrogé sur cette loi, il se bornât a l'apprécier, pour arracher a ses ennemis l'arme dont ils se servaient contre lui. C'est ce qu'il fit, lorsqu'il répondit que même si la loi était juste, il ne l'avait violée ni par paroles ni par action, et que par conséquent on ne pouvait l'accuser et encore moins le condamner en vertu de cette loi. Pouvait-on imaginer une défense plus habile et plus digne de lui, le juriste le plus savant du royaume dont il avait administré la justice durant tant d'années ; par cette seule réponse, il détruisait toutes leurs procédures, s'ils eussent entendu s'en tenir à leurs propres lois. J'en conclus que Morus n'a pas failli à ses devoirs envers l'Église, en ne répondant pas immédiatement que cette loi était contraire à la loi de Dieu : ce n'est pas sur ce point qu'on l'interrogeait, et on ne l'accusait pas d'avoir violé une loi divine, mais une loi humaine. Quand il eut compris que la loi des hommes ne le protégeait plus et qu'il était condamné, au mépris de tout droit humain, alors, en temps opportun, à ce qu'il me semble, il se servit des armes ecclésiastiques, en disant que s'il avait violé ce statut, on ne pouvait le condamner de par aucune loi divine ni humaine, puisque le statut était contraire à la loi divine. » Reginald Pole conclut que More et Fisher « manifestement instruits et

soutenus par Dieu dans toute cette affaire, furent aussi guidés par une prudence plutôt divine qu'humaine dans leur mode de défense et je ne doute point que vous n'arriviez à la même conclusion, si vous étudiez la question plus attentivement. » Quirini, *R. Poli Epistolae*, Brescia, 1744-1751, t. IV, p. 79; Bridgett, *Vie de Fisher*, édit. francaise, p. 349 et suiv.

210. Roper (*Life of Sir Thomas More*, édit. Lumby, Cambridge 1908 p. L-LII) qui dit tenir les paroles qu'il rapporte de « Sir Anthonie Sumtleger, knight, de Sir Richard Heywood et de John Webb, gentleman, ainsi que de quelques autres dignes de foi, tous témoins auriculaires. » Stapleton, *op. cit.*, chap. XVIII, édit. Audin, p. 383 et suiv. *Récit du procès de Thomas Morus* précédemment cité dans Le Laboureur, *op. cit.*, t. I, p. 417.

« Je dis davantage, rapporte ce dernier Récit français, que vostre ordonnance est mal faite, car vous avez fait profession et juré de ne faire jamais chose contre l'Eglise, laquelle est toute la chrestienté une, seule et non divisée ; et vous n'avez autorité quelconque sans le consentement des autres chrestiens de faire loy ne acte de Parlement contre ladite union de chrestienté. »

Sanders (*op. cit.*, édit. franç., 1587, fol. 76 et suiv.) relate également les paroles de More qui commença par dire : « J'ay par la grâce de Dieu esté toujours catholique et oncques ne me séparant de la communion du S. Père de Rome, avois autrefois entendu que la puissance de Rome estoit bien légitime et louable, ce néantmoins qu'elle estoit de droit humain... Voyant que l'estat de ce royaume estoit transporté jusques à là qu'il estoit nécessaire de recercher diligemment de quelle source provenoit l'authorité du pape, je me suis employé par l'espace de sept ans autant songneusement que j'ay peu à la recercher ; et ay trouvé et cognu que la puissance du pape de Rome, laquelle vous avez rejettée indiscrettement (sans que je parle plus aigrement) est non seulement légitime et honnorable et nécessaire, mais aussi qu'elle est de droit divin. Telle est mon opinion, telle est ma foy, en laquelle (moyennant la grâce de Dieu) je mourray. »

211. Roper *op. cit.*, p. LI-LII.

212. Roper, *op. cit.*, p. LII et LIII. Cf. *Récit du procès de Thomas Morus*, dans Le Laboureur, *op. cit.*, I, 418 ; Stapleton, *op. cit.*, chap. XIX, édit. Audin, p. 392 et suiv., Sanders, *op. cit.*, édit. française, 1587, fol. 77 et suiv.

Au gouverneur de la Tour, Sir William Kingston, qui lui disait adieu en pleurant, More répondit : « Bon Mr Kingston, ne vous faites point de peine, je prierai pour vous et votre femme, afin qu'au ciel nous nous retrouvions ensemble et que nous nous y réjouissions pour toujours. » Peu après Kingston rencontre Roper : « Vraiment, lui avoua-t-il, j'ai honte de moi car en me séparant de votre père, au lieu que je le réconfortasse, c'est lui qui me donna des paroles d'encouragement. » Roper, *op. cit.* p. LII.

213. Le 7 juillet, se fêtait en Angleterre la translation des reliques de saint Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry. « Il usa de ce langage, dit Sanders *op. cit.*, édit. française 1587, fol. 77 v°), en partie pour ce qu'il luy failloit souffrir la mort pour la confession de la primauté de Saint Pierre, en partie aussi en raison que tant qu'il a vescu, il a eu en singuliere dévotion a saint Thomas, l'ayant prins pour son patron et advocat péculier : en quoy Dieu luy fit la grâce de jouir de son desir tout saint et religieux. »

A sa lettre More joignit le cilice qui aujourd'hui est conservé. Cf. plus haut, p. 134.

214. Dans son traité de la Passion, il accompagne chaque mot de savantes et pieuses réflexions, citant nombre de passage des Peres grecs et latins. Arrivé au verset : « Ils mirent la main sur Jésus », la main des officiers royaux se saisit de ses livres ; le temps de sa propre passion n'était pas éloigné. Cf. Sanders, *op. cit.*, édit. franç. 1587, fol. 75.

Le *Dialogue of Comfort against Tribulation* développe l'idée qu'il n'est pas plus prisonnier qu'auparavant ou que les autres hommes, qui sont tous les prisonniers du Geôlier divin, lequel les châtie de diverses façons pour leurs fautes. Afin de pouvoir parler librement de jugements, d'amendes, de confiscations, d'emprisonnement et de mort, le Dialogue se passe entre deux Hongrois, dont l'un interroge son oncle malade et près de mourir, de la conduite à tenir s'il tombe aux mains des Turcs : ceux-ci sont sur le point d'envahir la Hongrie, et ils ne laisseront le choix qu'entre l'apostasie ou la perte des biens, de la liberté et peut-être de la vie. Ce traité, qui se trouve dans les *English Works* de 1557, fut imprimé séparément a Anvers en 1573, et en ortographe moderne par Dolman en 1847. « Ces deux traités, ainsi que les lettres écrites à l'aide d'un charbon, furent publiés à Londres, sous le règne de Marie Tudor (1557), par

la petite-fille de Thomas More, Marie Roper, qui avait épousé James Basset, beau-fils de Lord Lisle [†1542] (fils naturel d'Édouard IV), lequel James Basset était resté douze années au service de Gardiner, l'évêque de Winchester. (Cf. Ch. Bémont, *op. cit.*, p. 114, n° 1 ; J. A. Müller, *op. cit.*, p. 69, 352.)

Les dernières lettres de More ont été rééditées par W. E. Campbell, avec une introduction du cardinal Gasquet, en 1924 : *The last letters of blessed Thomas More.*

215. Roper, *Life of Sir Thomas More*, édit. Lumby, Cambridge, 1908, p. XLIV. – Quand il apprit le martyre de l'évêque de Rochester « craignant fort d estre privé de la couronne de martyre » : « Je confesse Seigneur Dieu, dit-il, que je n'ay point merité une gloire si excellente ; je ne suis pas juste et saint comme est ton serviteur Roffense, lequel tu t'es eslu selon ton cœur, dè tout ce royaume. Toutefois, Seigneur, si faire se peut, que je soye fait participant de ta couppe. » Sanders, *op. cit.*, traduction française 1587, fol. 74 v°.

216. Antonio Bonvisi, érudit et riche Italien établi comme négociant à Londres, était depuis quarante ans en relation d'amitié avec More ; il lui envoya, ainsi qu'à Fisher, beaucoup de choses, durant leur captivité. Une des dernières lettres écrites à la Tour est pour lui. *English Works*, p. 1455, et Stapleton, édit. Audin, p. 440.

217. Roper, *op. cit.*, p. LIV et suiv. Stapleton, *op. cit.*, chap. XX, Voir aussi l'*Expositio fideli de morte D. Thomas Mori et quorumdam insignium virorum in Anglia*, s. l., 1535, Anvers, 1536, dans Beyschlag, *Sylloge variorum opusculorum*, Halle, 1829, I, 236 et suiv. L'épître dédicatoire, signée P. M., est datée de Paris, 23 juillet. L'auteur du traité signale l'abondance des feuilles, des lettres particulières, des tracts colportés de tous côtés, qui relatent la condamnation et la mort du chancelier, et dont il s'est inspiré. Stapleton (chap. XVI) dit que tous en Angleterre ont reconnu Érasme en cet auteur. Les initiales P. M. de l'épître pourraient bien être celles de Paul Manuce, et Paris dissimuler Venise ou Rome qu'habita Manuce en 1535.

Un habitant de Winchester, raconte Stapleton (chap. III, édit. Audin, p. 56), tourmenté d'une maladie noire, dont les prières de More l'avaient délivré, mais qui en avai été repris depuis l'entrée

du prisonnier à la Tour, fendit la foule et lui demanda avec instance de prier pour lui. « Oui, lui répondit More, je le ferai à ma dernière heure. Éloigne-toi et vis désormais en paix ! » « Et cet homme à peine de retour à Winchester fut guéri de sa folie. »

218. Selon Cresacre (*Life ant Death of More*, p. 281) et Foxe (*op. cit.*, édit. Pratt, t. V, p. 100; cf. Froude, édit. Everyman, t. II, 95; Bridgett, p. 435), la hache était déjà levée, lorsqu'il fit signe d'attendre qu'il eût écarté sa barbe du billot : « Elle ne doit pas être coupée, murmura-t-il; car elle n'a point trahi. »

219. Roper, *op. cit.*, p. LV ; Stapleton, *op. cit.*, chap. XX, édit. Audin, p. 405 et suiv. Récit cité du procès de More, dans Le Laboureur, *op. cit*, t. I, 418. Dans ce récit, il est dit que More « supplia très instamment les assistans qu'ils priassent pour le roy, afin que Dieu lui voulût donner bon conseil. »

220. Harpsfield, *Le premier divorce de Henri VIII*, édit. Bémont, p. 73, 118. — L'ambassadeur Falier, en 1531 (Alberi, *op. cit.*, série I, t. III, p. 20-21) avait dit More « excellemment instruit, apte à tout emploi élevé, plein de bonté et de religion. »

221. Elle fut arrêtée, dit Stapleton (*op. cit.*, ch. XX, édit. Audin, p. 410), pour avoir dérobé la tête du condamné. Elle répondit qu'elle avait recouvré la tête de son père, dans l'unique but de lui donner la sépulture. Grâce à sa noble attitude et l'influence d'amis puissants, elle fut bientôt rendue à la liberté. On a dit que le chef de More se trouvait dans le tombeau de Marguerite à Chelsea; mais il semble qu'il ait été divisé en reliques. Cf. Bridgett, *op. cit.*, p. 436 et suiv. — Henri avait fait bouillir la tête de More, pour qu'elle ne put conserver les apparences de la vie, comme celle de Fisher. (Vergerio à Ricalcati, 24 septembre 1535. Friedensburg, *op. cit.*, p. 518).

222. Il avait exprimé le désir que sa fille l'ensevelit, à Sir Thomas Pope, qui lui avait répondu que le roi l'exaucait, ce dont il témoigna une vive reconnaissance (Roper, *op. cit*, p. LIV). Dorothée Harris, écrit Stapleton (*op. cit.*, édit. Audin, p. 409 et suiv.), « vit encore et demeure ici à Douai », elle possède « la chemise sanglante que portait More au moment de son sacrifice » et dont elle nous donna quelques parcelles. « Souvent elle nous a raconté une circonstance miraculeuse de cette funèbre journée. »

Marguerite Roper, de grand matin, avait visité les églises de Londres pour y prier, distribuant aux pauvres jusqu'au dernier angelot. Entrant à la Tour elle s'aperçut qu'il ne lui restait plus rien pour se procurer un suaire. Sur ses instances et dans l'espoir d'un crédit, Dorothée, « qui n'était pas beaucoup plus riche », entra dans un magasin voisin, acquit la toile nécessaire, puis fit semblant de fouiller dans ses poches où « elle trouva juste, ni plus ni moins le prix d'un suaire ». Sanders (*op. cit.*, traduction française, 1587, fol. 78 et suiv.) rapporte le même fait, ainsi que Pollini, *op. cit.*, p. 114.

223. *Acts and Monuments*, de Foxe, cités par Stapleton, *op. cit.*, chap. xx, édit Audin, p. 407. Pollini, *Historia ecclesiastica della Revoluzioni d'Inghilterra*, Rome, 1594, p. 112. Blunt *op. cit.*, t. I, p. 424.

224. Filippo Baldinucci reprit le travail de Vasari, pour le compléter et le corriger, dans sa « Vie des peintres » en six volumes, dont trois furent publiés après sa mort (1696) ; la seconde édition est de 1731. Le portrait dont parle Baldinucci serait au Louvre. Cf. Blunt, *op. cit.*, t. I, p. 424.

225. Stapleton (*op. cit.*, édit. Audin, p. 421 et suiv.) cite, dans son chapitre xxi et dernier, les « Opinions des hommes illustres et des savants du xvi^e^ siècle sur le martyre de Thomas More ». — Quant au sentiment des protestants étrangers, voir P. Friedmann, *Anne Boleyn*, t. II, p. 92 et suiv.

226 Le luthérien J. Rivius (1500-1553).

227. Stapleton, *op. cit.*, édit. Audin, p. 423 sqq., 437 sqq ; cf. n. 217. C'est de l'année suivante (septembre 1536) qu'est le *D Erasmi Rotherdarmii in sanctissimorum martyrum Rofensis episcopi ac Thomae Mori... Carmen.* — Jean Cochlaeus ou Cochlée, le célèbre humaniste et controversiste d'Allemagne (1479-1552), écrivit aussi contre Henri VIII, lui reprochant ses victimes (*Defensio Joannis episcopi Roffensis et Thomae Mori*) ; R. Pole le félicita de son livre : « in quo contra Pharaonis Angliae impiam crudelitatem pietatis jacula fortiter torsisti ». Quirini, *op. cit.*, t. III, p. 1.

228. Cf. *Analecta Bollandiana*, XII, 206; Friedmann, *op cit*, t. II, p. 89 et suiv.

« Le roi de France en de nombreuses occasions a sévèrement

blâmé ces actes de tyrannie », dit à Vergerio le cardinal Ehrard van der Mark, évêque de Liége (1506-1538) (Vergerio a Ricalcati, 24 septembre 1535. Friedensburg, *Nuntiaturberichte aus Deutschland*, I, 518 et suiv.) Cromwell écrivit, le 25 août 1535, une longue lettre à Wallop, pour justifier Henri et prier François Ier de ne point prêter l'oreille « aux vains bruits et aux racontars », mais à « la vérité qu'affirment Sa Majesté et son Conseil ».

De nombreuses feuilles relatant le supplice de Th. More circulèrent en France; et un poète anonyme composa l « Élégie de feu maistre Thomas Morus, en son vivant chancelier d'Angleterre », publiée par G. Ascoli, *op. cit.*, p. 227-231; cf. *ibid.*, p. 62. François de Belleforest, au tome II de ses *XVIII Histoires tragiques extraites des œuvres italiennes de Bandel* [Bandello] Paris. 1566-1583), appellera Henri VIII « un monstre de nature », dont « la cruauté le rendait si redouté des siens et haï de ses voisins que je crois jamais la vie de Néron n'avoir été plus détestée que celle de cestuici » ; il loue les martyrs de la foi, Fisher « la sainteté duquel laisse si bon témoignage à l'Église qu'avec la doctrine il peut être égalé à ces premiers martyrs qui ont répandu leur sang pour la confession de la vérité..., ce grand et excellent en tout savoir Thomas Morus, son chancelier, décapité parce qu'il contredisait aux cruautés et ribauderies de son prince ». Cf. Ascoli, *op. cit.*, p. 73 sq.

229. Roper, *op. cit.*, p. LV et suiv. Stapleton, *op. cit.*, édit. Audin, p. 429. *Analecta Bollandiana*, XII, 205 et suiv.

230. R. Pole, dans le chapitre IV du Livre III de son *de Unitate Ecclesiae*, chapitre qu'il consacre tout entier à More. La phrase qui précède est des premiers biographes de Fisher, dans *Analecta Bollandiana*, XII, 206.

231. C'est alors que Sir Richard Morison écrivit son *Apomaxis calumniarum*, dont il a déjà été parlé. Voir plus haut, n. 113.

Une apologie en latin fut attribuée à Gardiner (Collier, *op. cit.*, IV, 275; cf. note suivante). Certains mémoires s'adressaient aux catholiques : l'un d'eux assure que, contrairement à l'affirmation du Saint-Siège, François Ier n'avait fait aucune démarche en faveur de l'évêque de Rochester. C'était mettre dans une fausse position le roi de France : s'il démentait l'assertion il reconnaissait comme nul son crédit à la cour d'Angleterre, et il semblait approuver

l'exécution de Fisher s'il se taisait. Les écrits destinés aux protestants représentaient Fisher et More comme des contempteurs de l'Évangile : More, « caractère féroce et cruel », avait « inventé de cruelles tortures pour châtier ceux qu'ils voyaient incliner vers la vérité évangélique ». A toutes ces accusations les contemporains n'ajoutèrent aucune foi, et le roi « ne récupéra même pas les frais de sa diffamation ». P. Friedmann, *op. cit.*, t. II, p. 94-100. Cf. Froude, *op. cit.*, édit. Everyman, t. II, p. 97 et suiv. Le Luthérien Seckendorf (*Commentarius historicus et apologeticus de Lutheranismo*, Francfort et Leipzig, 1688 : « Additiones sive Libri I pars altera » p. 204 et suiv.), qui écrit plus tard, ne rapporte que des citations qui peignent Henri VIII cruel et le rangent « inter malos principes ».

232. La minute publiée dans les *Letters and Papers* (t. VIII, n° 1118), où on la dit de Wriothesley, a été identifiée comme de Gardiner par R. H. Brodie. Ce mémoire sera réédité avec notes, en 1929, par M. P. Janelle, dans ses *Three political tracts of bishop Stephen Gardiner* (Cambridge, University Press.). On y reconnaît la facilité du diplomate à s'assimiler les idées du milieu qu'il veut convaincre, à user même de son langage courant. Avant l'arrivée de l'évêque, le Conseil était fort embarrassé de répondre à l'envoyé français, le bailli de Troyes [J. de Dinteville], qui lui avait soumis la demande pontificale pour l'exécution de la bulle d'excommunication. Cf. J. A. Muller, *Stephen Gardiner*, Londres, 1926, p. 60 et 350, n. 26.

233. Ordre aux justices royales, dans Strype, *Ecclesiastica Memorials*, t. I, Appendice, p. 211. Cromwell à John Wallop, ambassadeur anglais en France, 23 août 1535, dans Burnet, *op. cit.*, t. VI, p. 116. Cromwell à Foxe, évêque de Hereford, envoyé aux princes luthériens d'Allemagne, dans Froude, *op. cit.*, édit. Everyman, t. II, p. 98, n. 3. Cromwell à G. Casale, à Rome, dans *Papers and Letters*, VII, p. 633 et suiv.

234. G. Casale à Cromwell. *Letters and Papers*, VII, p. 260 et suiv.

235. « Par le nonce, on a reçu de France la nouvelle que le roi d'Angleterre, l'opprobre du nom chrétien, a cruellement fait mourir en public le cardinal de Rochester, que récemment Sa Sainteté avait promu à la dignité cardinalice ; et non content du martyre de ce

saint et digne prélat, il fait chaque jour décapiter des religieux et des hommes de bien. Sa Béatitude, en devoir de sa charge, n'aura pas de considération pour cette couronne. Elle a délibéré de fulminer des censures et de procéder finalement à la privation du royaume. » (Ricalcati a Vergerio, Rome, 31 juillet 1535. Friedensburg, *Nuntiaturberichte aus Deutschland*, I, 463 et suiv. « Il a fait subir le même sort à Thomas More; et chaque jour il perpètre semblables impiétés contre religieux et hommes de bien on ne saurait dire le déplaisir qu'en ressent Sa Sainteté. Elle s'est résolue à priver le roi de sa couronne, à fulminer des censures contre lui et à en assurer l'exécution par le moyen des princes catholiques. » (Ricalcati à Vergerio, Rome, 3 août 1535. *Ibid.*, p. 467.)

Voir la bulle de Paul III (août 1535), dont la publication sur la demande de François Ier fut différée, dans Sanders, *op. cit.*, édit. française de 1587, fol. 79, v° et suiv.; Pollini, *op. cit.*, p. 120, Burnet, *op. cit.*, édit. Pocock, t. IV, p. 319; bulle définitive de 1538, Dodd, *op. cit.*, édit. 1737, I, 295, 296, *Letters and Papers*, t. IX, n° 207; cf. t. X, n°s 82, 107. Remaniée au mois de décembre 1535, elle fut soumise au consistoire; quoique François Ier ne fît plus d'objection, et en mars 1536 rappelât le cardinal du Bellay, qui n'avait cessé d'y mettre obstacle, elle ne fut publiée qu'en 1538, le pape espérant toujours du roi quelque amendement, surtout après la disgrâce d'Anne Boleyn. Cf. *Letters and Papers*, VII, p. 628; Collier, *op. cit.*, t. IV, p. 286 et suiv.; P. Friedmann, *op. cit.*, t. II, p. 90 et suiv., 227-236; Fisher, *op. cit.*, p. 536.) Henri s'inquiéta, quoiqu'il en dit, de l'excommunication papale, car dans la définition de l'Église annotée de sa main, où il est dit : « Ecclesia accipitur pro congregatione omnium hominum qui baptizati sunt in Christo .. nec sunt excommunicati », il a corrigé ainsi : « nec sunt *juste* excommunicati aut *obstinati*. » Strype, *Ecclesiastical Memorials*, t. I, part. 2, p. 442; Burnet, *op. cit.* édit., Pocock, t. IV, p. 408.

236. Alvise Priuli, frère du doge de Venise, le meilleur ami de Pole et son exécuteur testamentaire, en aurait retracé la vie, sans une mort prématurée. Son dessein fut exécuté par un autre ami, Lodovico Beccadelli, qui avait été son secrétaire et devint archevêque de Raguse; sa *Vita del cardinale Reginaldo Polo*, publiée à Venise en 1563, traduite en latin (Venise et Londres,

1690), mais d'une façon plus personnelle que fidèle, par Dudić de Horehowitz, évêque de Knin, Csanad et Fünfkirchen, qui devait passer au protestantisme († 1589), fut rééditée par A. M. Quirini, O. S. B. (*Epistolae Reginaldi Poli*, 1744-1758, t. V, p. 355-391 ; le texte de Dudić se trouve au t. I, p. 65) et Morandi (*Monumenti di varia Letteratura tratti dei manoscritti di Monsignor Lodovico Beccadelli, arcivescovo di Ragusa*, t. I, part. 2, Bologne, 1799, p. 217-333), qui y ajouta (p. 334-354) quelques lettres inédites en guise d'Appendice. Pallavicini (*Istoria del concilio di Trento*, Rome, 1656-1657, liv. XIII, chap. IX, n° 10) se servit de cette Vie pour son histoire du concile de Trente, où Pole avait été légat. Maucroix la traduisit en français (1677), et B. Pye en anglais (1766). Beccadelli, outre ses souvenirs personnels, avait recueilli ceux des familiers du cardinal ; il consulta en particulier Giambattista Binardi, secrétaire de Reginald au temps de Marie Tudor, et Thomas Goldwell évêque de Saint-Asaph (1555-1559), qui l'assista en ses derniers moments. Graziani traça, lui aussi, le portrait du cardinal en son *De casibus virorum illustrium*, ainsi que Paul Manuce, le célèbre imprimeur de Venise, dans une épître fort élégante à Pie IV. Dès 1556, l'Italien Tomitano avait célébré les vertus du cardinal : *De Reginaldi Poli cardinalis ampliss. laudibus*. Mais c'est l'œuvre de Beccadelli qui inspira le livre de G. Lyde, publié à Londres, en 1686, durant le court règne de Jacques II : *Some observations upon the Life of Reginaldus Polus, cardinal of the royal bloud of England, sent in a pacquet out of Wales by G. L., gentleman and servant to the late Majesty of Henrietta Maria of Bourbon, mother to the present king*. Le petit-fils de Lyde, Th. Philipps, S. J., tira une bonne et assez longue biographie du cardinal (*The History of the Life of Reginald Pole*, Oxford, 1764, 2 vol.) du monumental ouvrage de Quirini, en cinq volumes, déjà cité ; sa seconde édition (Londres et Oxford, 1767, sans nom d'auteur) répond aux critiques des protestants. (*Ex Stone. Remarksupere the History and Life of Reg. Pole*, Oxford, 1766.) Quirini s'était déjà servi des lettres éditées par lui pour retracer la vie de Reginald, sous le nom de *Diatriba* (t. I, p. 193-227, t. II, p. XXVII-CCLXIV.) Dodd, qui écrivait en 1737, suit surtout Beccadelli et le manuscrit de H. Pinning, secrétaire du cardinal, conservé jadis et aujourd'hui perdu (lettre du Bibliothécaire de Douai, 30 octobre 1928), au collège anglais de Douai (*Church History*, partie III, liv. II,

art. II : « Lives of cardinals. ») Avant lui (1616), Fr. Godwin, évêque anglican de Llandaff avait donné une notice biographique de Reginald, dans *De Praesulibus Angliae Commentarius* (p. 207-217).

Au XIX^e^ siècle, Kerker *Reginald Pole, Cardinal der heiligen römischen Kirche und Erzbishof von Canterburg*, Fribourg-en-Brisgau, 1874), et A. Zimmermann, S. J. *Kardinal Pole, sein Leben und seine Schriften*, Ratisbonne, 1893, en Allemagne, et en Angleterre, W.-F. Hook (*Lives of the Archbishops of Canterbury*, t. VIII, Londres, 1869, œuvre protestante; cf. Miss Stewart, *Dr Gairdner, Dean Hook, Dr Lee, Mr Ainsworth*, Londres, 1901), A. Freeman *Cardinal Pole*, étude de la *Saturday Review* 1869, et F. G. Lee *Reginald Pole*, Londres, 1888, essai sur une partie de la vie du cardinal, se sont occupés de R. Pole. L'ouvrage de Zimmermann, d'après la *National Biography* est le meilleur livre moderne sur le cardinal, quoique incomplet; il contient une bibliographie.

Au XX^e^ siècle, la sympathique figure de Reginald Pole a successivement attiré l'abbé Martin *Le cardinal Pole*, dans le *Bulletin de l'Archiconfrérie de Notre-Dame de Compassion*, 1903-1905, t. IV, p. 335-352, t. V, p. 92-118, t. VI, p. 43-59), Dudley Baxter (*Life of cardinal Pole*, paru en articles dans *The Shield*, année 1910 et suiv.), Martin Haile, qui utilisa les documents rassemblés par le Rev. Ethelred Taunton, *Life of R. Pole*, Londres, 1910, Dom R. Biron et J. Barennes (*Un prince anglais cardinal légat au XVI^e^ siècle. Reginald Pole*, Paris [1922]), dont le livre est attrayant et bien renseigné. La correspondance retrouvée d'un des amis du cardinal, Niccolò Leonico Tomeo, a permis au cardinal Gasquet de donner sur les humanistes italiens quelques renseignements utiles et de préciser quelques traits de Reginald Pole : *Cardinal Pole and his early friends*, Londres, 1927. Pour la vulgarisation, Alfred Poizat a tracé un portrait de Pole, dans ses *Figures de la Renaissance* (*Revue Bleue*, 2 et 9 mars, 9 juillet 1904), et C. M. Antony (pseudonyme féminin) a écrit d'une plume agréable et facile un petit livre de 224 pages (*The Angelical cardinal Reginald Pole*, Londres, 1909), dans la collection de Dom Bede Camm, O. S. B. (The St Nicholas Series). Cf. mon article d'octobre 1911, dans la « Revue des Questions historiques » *A propos d'une Nouvelle vie de Reginald Pole*.

Ellies Du Pin s'est occupé des ouvrages de Pole, dans son *Histoire des auteurs ecclésiastiques* (t. IV, Paris, 1703, p. 73-83);

« Polus a imité, remarque-t-il, le style de Cicéron, mais non pas si parfaitement que Bembo, Sadolet et Longueil. Ses traités dogmatiques sont écrits avec beaucoup de netteté et de méthode, et les autres avec éloquence; ses pensées sont brillantes. » Dodd a donné la liste de ces ouvrages tant manuscrits que publiés, dans sa *Church History*, édit. 1737, p. 479 et suiv.

Le catalogue des manuscrits de la Bibliothèque municipale de Douai mentionne quatre volumes, sur lesquels M. P. Janelle a attiré mon attention et dont il compte user pour sa biographie de Gardiner : « Registrum expeditionum in Anglia factarum per Ill. R^um^ cardinalem Polum legatum. Anno Domini millesimo quingentesimo quinquagesimo quarto. » Pinning, secrétaire de R. Pole, a dû les emporter avec lui sur le continent et les déposer au collège de Douai. Là Dodd les vit, car il les signale dans sa *Church History of England* (édit. 1737, I, p. XIX, 480). Le chanoine Estcourt les a consultés, sans guère en user, dans *The question of Anglican ordinations discussed*, 1873. Au British Museum, il y a des pièces tirées « ex Regesto literarum Card. Poli », dans l'Additional Ms. 15.388, par exemple.

237. Th. Philipps (*The History of the Life of Reginal Pole*, Oxford, 1764 et Londres 1767, t. I, p. 3) dit à tort qu'il était le quatrième fils. L'aîné Henri, Lord Montague, devait être decapité en 1539; le cadet mourut en bas âge; le plus jeune, Sir Geoffrey, arrêté avec Montague (1538), fut relâché et mena une vie assez triste († 1557); l'unique fille de la famille, Ursule épousa son cousin germain, le fils du duc de Buckingham, auquel ses espérances à la couronne et l'ombrageuse politique de Henri VIII avaient coûté la vie [1521]. Cf. *Letters and Papers*, III, p. LXVI, et n^os^ 1, 1284, 1356; Shakespeare, *Henry VIII*; et plus haut, p. 23).

238. La comtesse (1473-1541) était fille de George Plantagenet, duc de Clarence († 1478), le frère d'Édouard IV (1461-1483) Henri VII lui fit épouser son cousin, Sir Richard Pole, dont la mère était une demi-sœur de la reine-mère, Marguerite Beaufort. (Cf. *Notes and Queries*, 1^re^ série, t. V, p. 163 et suiv. Au commencement des livres de Philipps et de C. M. Antony, se trouve la généalogie de R. Pole). La comtesse de Salisbury était l'unique sœur et héritière du comte de Warwick, décapité en 1499 par Henri VII (voir note 5 du chapitre II.

Richard Pole († 1505) fut chambellan du prince Arthur; et la

comtesse devint dame d'honneur de Catherine d'Aragon, puis gouvernante de la princesse Marie jusqu'en 1534.

239. C'est le prieur de St Frideswide qui la lui doit payer (8 juin 1513). *Letters and Papers*, I, 4190.

A Oxford, Pole fut le disciple des humanistes Linacre 1460-1524 et William Latimer † 1545 ; d'après Wood *Athenae Oxon.*, I, 92), il reçut le titre de maître-ès-arts en juin 1515 ; à sa sortie, il soutint une thèse sur la morale et la logique qui dura trente jours, « dimanches et fêtes exceptés » Beccadelli. *Vita di Reginaldo Polo*, édit. Morandi des *Monumenti di varia Letteratura di Mgr L. Beccadelli*, Bologne, 1797-1804, t. I, part. 2, p. 281.

240. De bonne heure, Reginald semble avoir été destiné à l'état ecclésiastique *Letters and Papers*, XI, n° 92. Aussi, quoique jeune et encore laïc, fut-il présenté comme doyen à l'église collégiale de Wimborne (12 février 1518. *Letters and Papers*, II, n° 3493) et à deux prébendes de Salisbury (19 mars 1518 et 10 avril 1519).

241. C'est le 21 février 1521, que sur son désir Henry VIII l'envoya en Italie, lui assurant une pension annuelle de 100 £ (environ 30.000 francs d'avant-guerre). *Letters and Papers*, III, 1544. Cf. Beccadelli, *Vita del cardinale R. Polo*, édit. Morandi des *Monumenti di varia Letteratura*, Bologne, 1797-1804, t. I, part. 2, p. 282.

242. La lettre où il annonce à Henri VIII son arrivée à Padoue est du 27 avril 1521. *Letters and Papers*, III, 4190.

243. Niccolò Leonico Tomeo (1456-1531), né à Venise de parents albanais, fut le premier, comme dit Bembo en son épitaphe, à enseigner Aristote et Platon en grec : rompant la tradition qui se servait des versions anciennes d'Aristote, semées d'erreurs et faussées par les commentaires de philosophes arabes, il revint au texte grec lui même, dont il restitua la pureté. Ecclésiastique et prévôt d'une collégiale dans le diocèse de Trévise, il enseigna à l'Université de Padoue de 1497 à 1504, année où il fut appelé à Venise pour diriger une école de grec et de latin. La Seigneurie, pour plaire à Henri VIII, le rendit à Padoue, le nommant par décret spécial professeur de Reginald Pole. Il mourut, à l'âge de soixante-quinze ans, regretté de tous les humanistes. Cf. Sadolet, *Epistolae*, t. I, Ep. 128 ; Tiraboschi, *Storia della litteratura italiana*, Naples,

1777-1786, t. VII, part. 1, p. 332 et suiv. ; card. Gasquet, *Cardinal Pole and his early friends*, Londres, 1927, ouvrage qui repose sur la correspondance récemment retrouvée de N. Leonico Tomeo.

Romolo Amaseo (1481-1552), d'Udine, qui commença par enseigner le grec, le latin et l'hébreu aux religieux Augustins de Padoue, devint en 1513 professeur d'éloquence à l'Université de Bologne ; plus tard, il y prendra, devant Charles-Quint, la défense du latin. L'affluence à ses cours causa plus d'une rixe entre étudiants ; et sa réputation grandit tellement que Bologne, Padoue, Rome se le disputèrent ; Wolsey même voulut l'attirer en Angleterre. Venise le réclame, pour Padoue, comme son sujet en 1520 ; en 1524, Clément VII obtient, non sans peine, que la Seigneurie le rende à Bologne, où le Sénat le fait son secrétaire ; Paul III le veut (1544) professeur à la Sapience et mentor de son petit-fils, le cardinal Alessandro Farnèse, qu'il accompagnera en ses diverses missions. Jules III le prend pour secrétaire et prélat domestique. Cf. Tiraboschi, *op. cit.*, t. VII, part. 1, p. 48 ; part. 3, p. 273 et suiv., 332 et suiv.

Le poète sacré Marcantonio Flaminio (1495-1550), de deux ans plus âgé que Reginald, avait dès seize ans écrit des poésies que son père, littérateur lui-même, présenta à Léon X. C'est, dit Tiraboschi (*op. cit.*, t. VIII, part. 3, p 218, 219), « le plus doux, le plus aimable, le plus modeste des poètes latins de la Renaissance » ; ses vers « partent du cœur, non de l'esprit, et du cœur le plus sensible, le plus tendre qui fut jamais... ; ils n'ont point pour objet quelque passion vicieuse », ils expriment des sentiments de religion, de reconnaissance ou d'amitié. Reginald et Marcantonio étaient faits pour se comprendre. « Le reste du jour, écrira Pole dans sa légation de Viterbe, le 9 décembre 1541 (Quirini, *op. cit.*, t. III, p. 42), je le passe en la sainte et utile compagnie de notre Marcantonio Flaminio. Je la dis utile, parce que, le soir, Marcantonio me nourrit de cette nourriture qui ne périt pas, et de telle façon que je ne sais quand j'ai éprouvé consolation plus grande et meilleure édification. » Grâce aux instances de Pole, dit de Thou (*Histoire universelle*, liv. VIII, édit. 1740, t. I, p. 715), Flaminio fut le premier Italien qui essaya d'adapter au mètre latin la divine force et l'harmonie des psaumes. Quand séduit par le beau nom de Réforme, il inclina vers les nouveautés, Pole l'en retira sans effort ni rudesse ; il suivit le cardinal au con-

cile de Trente, en 1542, et resta à son service jusqu'à sa mort (1550). En 1540, Tommaso Campeggio avait songé à l'emmener au colloque de Worms. (Cf. Beccadelli, *Vita del cardinale Reginaldo Polo*, édit. Morandi des *Monumenti di varia Letteratura*, Bologne, 1797-1804, t. I, part. 2, p. 326 et suiv. et n. 50; *Vita di Monsignor Beccadelli*, par son secrétaire Giganti da Fossombrone, *ibid.*, t. I, part. 1, p. 36, n. 113; Tiraboschi, *op. cit.*, t. VII, part. 3, p. 218-230; L. Cardauns, *Gesandtschaft Campegios*, t. V des *Nuntiaturberichte*, 1533-1539, t. V, p. XXXIII, 371, t. VI, p. 454.) — Sur les tendances novatrices de Flaminio, son retour à l'Église, sa mort, les accusations contre Pole résultant de ses rapports avec lui, voir Schelhorn, *Amoenitates ecclesiasticae*, t. I, p. 141-155; et t. II, p. 1-180; Quirini, *op. cit.*, t. III, p. 42, 59, 68 etc.; Zimmermann, *op. cit.*, p. 212, 219.

Lazzaro Buonamici (1479-1552), qui outre le latin, le grec et la philosophie s'était adonné aux sciences et à la musique, fut d'abord précepteur, à Bologne, des Campeggi; il professait les belles-lettres « con grandissimo concorso », à l'Université de Padoue, quand Pole y vint. Mais en 1527 il enseigne à la Sapience, lorsque survient le sac de Rome qui livre au pillage sa bibliothèque et ses écrits. Revenu à Padoue, comme professeur d'éloquence grecque et latine, en 1530, c'est en vain que Clément VII le sollicite pour Bologne, Cosme Ier pour Florence, Hosius pour la Pologne, Ferdinand, roi des Romains, pour la Hongrie. Venise, afin de le retenir, le comble d'honneurs et d'avantages; et, lui, aime à voir autour de sa chaire padouane « affluer la jeunesse du monde entier ». Quand Pole sera élu cardinal, Buonamici applaudira à la promotion des onze nouveaux cardinaux qu'il dit « sapientissimi, innocentissimi et summa auctoritate praediti viri. *Vita di Monsignor Beccadelli*, par Giganti, édit. citée Morandi, t. I, part. 1, p. 318; *Vita di Reginaldo Polo*, par Beccadelli, *ibid.*, t. I, part. 2, p. 293, n. 21; Tiraboschi, *op. cit.*, t. VII, part. 3, p. 257 et suiv.

L'humaniste Christophe Longueil (1488 ou 1490-1522), bâtard d'un évêque de Léon, après une existence assez agitée, s'était fixé à Padoue, où sa haute culture et la variété de ses connaissances faisaient l'admiration de tous; il fréquentait, avec Buonamici et Flaminio, le Génois Stefano Sauli, célèbre Mécène de la Renaissance et fondateur de l'Université de Gênes. Florence s'efforça, mais inutilement, de l'attirer à son Université, pour y enseigner

la littérature. Reginald avait été appelé à Venise par l'ambassadeur anglais, Richard Pace, son ami, quand survint la mort prématurée de Longueil (3 septembre 1522), qui lui léguait sa précieuse et riche bibliothèque. Il consacra à sa mémoire la biographie anonyme en latin, qui se trouve en tête des Œuvres de Longueil publiées en 1524 à Florence. Cf. Beccadelli, *Vita del cardinale R. Polo*, édit. Morandi, *op. cit.*, t. I, part. 2, p. 282 et n. 5; Tiraboschi, *op. cit*, t. VII, part. 1, p. 94, 157; *Letters and Papers*, III, nos 2460, 2465; Dom Biron, *op. cit.*, p. 18 et suiv.

Sur le cardinal Hosius (1504-1579), évêque de Culm (1549-1551) et d'Ermland (1551-1570), nonce à la cour impériale (1560-1561), cardinal (1561) et troisième légat au concile de Trente (1561-1563), ambassadeur de Sigismond II de Pologne (1569), grand pénitencier (1573-1579), voir A. Eichhorn, *Der ermländische Bischof und Cardinal Hosius*, Mayence, 1854-1855, 2 vol.; Steinherz, *Nuntiaturberitche aus Deutschland 1560-1572*, Vienne, 1897, t. I; ma *Concession à l'Allemagne de la communion sous les deux espèces*, Paris, 1923.

Le Vénitien Pietro Bembo (1479-1547), dont le père fut ambassadeur à Florence, podestat de Bergame (1489) et vidame de Ferrare (1498), apprit le latin d'Alessandro Urticio, à Venise, le grec de Costantino Lascari, à Messine (1492), et la philosophie de Leonico Tomeo, à Padoue (1495). De bonne heure, il est un des membres les plus en vue de la célèbre Académie vénitienne d'Aldo Manuzio; et en 1506, il va à la cour d'Urbin, protectrice des humanistes et si accueillante pour eux; Raphaël y fit son portrait. Six ans plus tard, il s'attache à Jules de Médicis qui, devenu Léon X (mars 1513), le fait son secrétaire. Après la mort du pape (1522), il s'établit à Padoue, où sa demeure fut celle même des sciences et des lettres, avec un jardin botanique de grande valeur, une collection de médailles des plus précieuses et une bibliothèque, dont les manuscrits anciens et les livres rares furent plus tard répartis entre la Vaticane et la bibliothèque d'Urbin. Historiographe de Venise (1529), il en écrivit son histoire de 1487 (année où son prédécesseur Sabellico l'avait interrompue), à 1521. Créé cardinal par Paul III (24 mars 1539), sur les instances de Contarini et de Sadolet, puis évêque de Gubbio (1545) et de Bergame (1544), il ne s'absenta plus guère de la cour romaine, où il mourut à

soixante seize ans, célébré de tous les humanistes, pour son latin cicéronien, le raffinement et l'élégance de son style, qui firent de lui le rénovateur de la poésie italienne. Cf. Giovanni della Casa (archevêque de Bénévent), *Petri Bembi Vita*, dans les *Opere di Mons. G. della Casa*, Florence, 1707, t. III, p. 71-77; *J. Casae Epistolae ad Ill^mum ac sapientis. Venetiarum Principem Franciscum Donatum in Historias Petri Bembi*, 22 janvier 1536, *ibid.*, fol. 191-2 v°; Beccadelli (qui complète et refond la biographie de G. della Casa), *Vita del cardinale Pietro Bembo, alla quale succedono alcune lettere inedite del medesimo*, édit. Morandi, *op. cit.* t. I, part. 2, p. 219-268; Tiraboschi, *op. cit.*, t. VII, part. 1, p. 89, 186 et suiv., 200, part. 2, p. 257-261; Dom Biron, *op. cit.*, p. 21 et suiv., 145 et suiv.

Giammatteo Giberti († 1534), né à Palerme d'un père Génois, vint à Rome dès l'âge de douze ans. Clément VII, à peine élu, le nomma Dataire, puis évêque de Vérone (1524), où il réforma son diocèse d'une façon si parfaite qu'il fut donné en exemple à tous (cf. P. F. Zini, *Boni Pastoris exemplum*), que ses statuts servirent de modèle à la plupart des évêques et en particulier à saint Charles Borromée, qui dans sa chambre eut toujours sous les yeux le portrait de Giberti. A Rome, il avait fondé une Académie de lettrés; dans son palais épiscopal de Vérone, où vécut longtemps Flaminio, il établit une imprimerie, avec des ouvriers hellènes, pour éditer avec toute la perfection désirable les Pères grecs, en particulier saint Chrysostome. « Je vous félicite, écrit Bembo à Pole, qu'un personnage d'une si haute valeur et courtisé par les plus grands monarques vous ait offert de son propre mouvement son amitié. » Avant de le connaître, Giberti avait de Reginald une si grande estime, qu'il le fit recevoir partout avec honneur, lors de son voyage à Rome en 1525. A sa mort, il lui léguera une pension de 2.000 ducats sur l'archevêché de Grenade. Cf. Beccadelli, *Vita del cardinale Reginaldo Polo*, édit. Morandi, *op. cit.*, t. I, part. 2, p. 283; du même, *Vita del cardinale Gasparo Contarini, alla quale si fanno succedere molte lettere inedite*, *Ibid.*, p. 25, 83; Tiraboschi, *op. cit.*, t. VII, part. 1, p. 117, 252 et suiv.; Miss Tucker, *Gian Matteo Giberti, papal politician, catholic reformer*, dans l'*English Historical Review*, janvier, avril, juillet 1903; Dom Biron, *op. cit.*, p. 25 et suiv.

244. Lettre de 1525. Érasme avait été mis en relation épistolaire avec R. Pole par le secrétaire de Richard Pace, Thomas Lupset,

« éloquent, docte et pieux plus qu'aucun autre Anglais. » Cf. Beccadelli, *op. cit.*, p. 282 ; Dom Biron, *op. cit.*, p. 24, où l'on trouvera un intéressant chapitre (p. 14 et suiv.) sur le séjour de Reginald Pole en Italie.

245. Ce sont les expressions de Bembo.

246. *Letters and Papers*, III, n° 1529.

247. Beccadelli écrit (*op. cit.*, édit. Morandi, I. part. 2. p. 283) que Pole, après avoir visité Rome pour le jubilé de 1525, revint en Angleterre. Mais Morandi (*ibid.*, note 6) a montré, d'après des lettres de Bembo et d'Érasme, qu'il séjourna encore à Padoue jusqu'à la fin de 1526. Le *Diario* de Sanuto le signale à Venise en juillet de cette année.

248. C'est de lui qu'est tiré le portrait qui suit. *Vita del cardinale R. Polo*, édit. Morandi, *op. cit.*, t. I, part. 2, p. 284, 322-333

249. Le texte dit : « la facia haveva alquanto larghetta » ; mais les portraits de Pole, ceux même de face, le représentent avec un visage ni large ni plein, mais allongé, émacié, et les pommettes saillantes ; peut-être est-ce cette dernière particularité que Beccadelli désigne par « alquanto larghetta ».

250. Beccadelli (*op. cit.*, p. 224 et suiv.) en cite quelques exemples.

251. A Viterbe, dit Beccadelli (*op. cit.*, p. 325), il fit relâcher trois Italiens qui avaient comploté contre lui. Et à Capranica, il supplia en faveur de deux Anglais envoyés d'Angleterre pour l'assassiner : « Ceci est une injure personnelle ; je veux qu'on leur laisse la vie. » Grâce à lui, ils furent condamnés pour un temps très court aux galères.

252. C'est ici que Beccadelli rapporte ce que nous avons dit de Flaminio (voir plus haut, n. 243), dont certains protestants, comme Schelhorn, ont voulu, mais en vain, accaparé la mémoire.

253. Voir plus haut, p. 163, et mon article : *A propos d'une nouvelle vie de Reginald Pole*, dans la *Revue des Questions historiques*, octobre 1911.

254. C. M. Antony intitule sa biographie de Pole (Londres, 1909) : *The angelical cardinal*. Gardiner, dans son discours pour l'abjura-

tion du schisme, avait dit Pole « l'ange de l'Angleterre » (Pallavicini, *op. cit.*, liv. XIII, chap. IX, n° 10). Sadolet, dans sa lettre à Priuli du 4 juillet 1539 (Quirini, *R. Poli Epistolae*, t. I, p. 343), l'appelle « un esprit angélique ». Et le cardinal Seripando, écrit à saint Thomas de Villeneuve (Morandi, *op. cit.*, II, part. 2, p. 333, n. 64), que « toutes les fois qu'il entend Reginald parler des choses de Dieu, ce n'est pas un homme mais un ange du ciel apportant aux hommes l'Évangile éternel qu'il croit entendre ». A. à Wood (*op. cit.*, édit. 1691, I, 92) écrira « que la piété de R. Pole, son savoir et l'intégrité de sa vie l'ont rendu plus illustre que la splendeur de son sang royal ».

255. *Vita del cardinale R. Polo*, édit. Morandi, *op. cit.*, II, part. 2, p. 330.

256. Lettre 435 d'Érasme à J. Jonas d'Erfurt.

La chartreuse de Sheen se trouvait à côté de Richmond, dans la banlieue de Londres.

257. Beccadelli, *op. cit.*, édit. Morandi, p. 284. — Durant son absence, l'Université d'Oxford l'avait élu fellow de Corpus Christi.

258. Elle fut publiée à Louvain en 1569, et par Quirini, *op. cit.*, t. I, p. 66 et suiv. Son titre complet est : *Apologia R. Poli ad Carolum V Caesarem supra quattuor libris a se scriptis de Unitate Ecclesiae.*

259. *Il Principe*, écrit en 1514, ne fut imprimé qu'en 1532 ; mais Cromwell avait pu en obtenir une copie. L'exemplaire promis, il ne l'envoya pas à Reginald, qui se le procura, pour apprécier les maximes dont Cromwell lui avait révélé le venin caché. Jusqu'ici on n'avait pas soupçonné le danger du livre, le jugeant plutôt comme une satire de la tyrannie. Pole fut le premier, dit Quirini (*op. cit.*, t. I, p. 265), à le dénoncer, dans son *De Unitate Ecclesiae*. Frédéric le Grand, dans son Anti-Machiavel, comparera à Spinosa « qui sappa les fondements de la foi », Machiavel, lequel « corrompit la politique et entreprit de détruire les principes de la saine morale ». Machiavel, quoique secrétaire de Florence, mourut « dans une extrême pauvreté », comme l'écrit son fils Pietro en juin 1527. Cf. Tiraboschi, *op. cit.*, t. VII, part. 1, p. 464.

260. Henri lui concède, outre son autorisation, une pension

annuelle de 1000 £. *Letters and Papers*, t. IV, n° 6003, t. V, n° 315.

261. Beccadelli, *op. cit.*, édit. Morandi, p. 284.

262. Dans son *De Unitate Ecclesiae* (liv. III, chap. III) et dans son *Epistola ad Edwardum VI*, il dit très nettement que, si le roi ne l'avait pas déchargé de sa mission, il eût préféré la mort plutôt que d'assumer la responsabilité d'une cause qu'il jugeait illégale. S'il parle des démarches de Foxe et de leur succès, pour renseigner Henri, c'est en termes qui n'impliquent aucune approbation du divorce. (Cf. Brewer, *Letters and Papers*, n^os^ 6252, 6394, 6483, 6505.) Pour les critiques de quelques Anglicans sur la conduite de Pole en cette circonstance (en particulier Hook dans ses *Lives of the Archbishops of Canterbury*), voir la réponse de Dom Biron, *op cit.*, p. 42 et suiv.

263. Beccadelli, *op. cit.*, édit. Morandi, p. 285 et suiv. ; Quirini, *op. cit.*, t. I, p. 251 et suiv. ; *Letters and Papers*, t. XII, part. 1, n° 444 ; Dodd, *op. cit.*, édit. 1737, t. I, p. 473 ; Dom Biron, *op. cit.*, p. 47 et suiv.

264. C'est ce que déclara Henri à Lord Montague (Quirini, *op. cit.*, t. I, p. 182, 327 et suiv.). Les arguments l'émurent assez pour qu'il en confiât l'examen à Cranmer ; ils étaient exposés « avec tant d'éloquence, remarque l'archevêque, que s'ils avaient été publiés et connus du peuple, il n'eût pas été possible de le convaincre du contraire ». Pole tâche d'émouvoir le roi par des considérations politiques : péril de retomber dans les calamités de la guerre des Deux-Roses, en éloignant du trône une héritière que le peuple juge légitime ; danger d'encourir l'indignation de l'empereur. Examinant les raisons en faveur du divorce, il les réfute l'une après l'autre : L'Écriture fournit autant de preuves pour que contre le mariage royal ; lui, est incapable en conscience de favoriser son annulation ; et le peuple ne croira jamais que le roi a vécu si longtemps « en un abominable et si honteux mariage ». Quant aux opinions des Universités, on sait combien le désir de plaire à Henri les influença et quelle opposition il a fallu vaincre ; d'ailleurs contre elles se dresse l'autorité des pères du roi et de la reine, avec celle de leur Conseil, l'autorité du pape Jules II. Le pape actuel est certainement contraire au divorce royal. L'amitié de l'empereur, qui tient le marché des Flandres, est autrement plus

appréciable que celle toujours incertaine de la France, ennemie ancienne de l'Angleterre. Enfin Pole conclut en proposant tous les moyens que lui suggère son affection pour sauvegarder l'honneur du roi. (Cranmer au père d'Anne Boleyn, le comte de Wiltshire, 13 juin 1531. Strype, *Memorials of Archbishop Cranmer*, chap. II et Append. I, édit. Oxford, 1848, p. 11 et suiv., 315 et suiv.). C'est par cette lettre de Cranmer, où il résume et essaye de réfuter les arguments de Pole, que nous les connaissons, car l'écrit lui-même n'a jamais été retrouvé, le roi l'ayant probablement détruit. Cf. *ibid*, p. 11 n. *h.* ; Beccadelli, *op. cit.*, édit. Morandi, t. I, part. 2, p. 286.

265. *Letters and Papers*, V, n° 737. — La bienveillance du roi n'allait pas sans quelque prudence, car, dit Chapuis, Pole avait déclaré que, s'il assistait au Parlement (février 1532), il déclarerait nettement son opinion sur le divorce, au cas où la question serait soulevée. Cf. Fisher, *op. cit.*, p. 421 ; Dom Biron, *op. cit.*, p. 56.

266. Le 11 février 1531, la Convocation avait donné au roi le titre de *Supremum caput Ecclesiae post Deum* ; le 15 mai 1532, elle votait la *Soumission du clergé* qui asservissait l'Église à l'État. Cf. plus haut, p. 48-55.) Quoi qu'en ait dit Burnet pour la Convocation de 1531), Reginald Pole, comme doyen d'Exeter, n'assista point à ces délibérations du clergé, comme le prouve la liste de ceux qui y furent présents (*Letters and Papers*, IV, n° 2699).

267. Bartolommeo Castellano, savant doyen d'Avignon, Giovanni Francesco Ripa, jurisconsulte célèbre.

268. Sadolet (1477-1547), qui deux ans plus tard devait être créé cardinal (1535), apprécia de suite les éminentes qualités de Pole : « nihil mihi accedere possit optatius quam me abs te tali viro diligi. » (Lettre à R. Pole du 23 novembre 1534). Bien que de beaucoup son aîné et son supérieur, il lui soumit son manuscrit *De liberis recte instituendis* paru en 1533, accueillant amicalement ses observations, et il suivit son conseil en s'adonnant désormais aux études sacrées, de préférence aux profanes. En 1536, il le retrouvera à la Commission réunie par Paul III pour la réforme de l'Église. Cf. *J. Sadoleti Epistolae*, édit. V. A. Costanzi, Rome, 1759-1767, part. 2, p. 184, 221, 236 ; part. 3, p. 159, 164, 174, 181, 348 ; Append., p. 261 ; Fiordibello (familier de Sadolet), *J. Sadoleti Vita*, *ibid.*, t. I, p. I-CIV (réimprimée à Paris en 1855 avec le *De li-*

beris recte instituendis) ; Vincenzo Alessandro Costanzi, *P. Sadoleti Vita*, *ibid.* Appendice, p. 195-209 ; L. Ellies Du Pin, *op. cit.*, t. IV, p. 605-618, qui étudie principalement le Commentaire sur l'Epître aux Romains, achevé grâce à R. Pole ; Tiraboschi, *op. cit.*, t. VII, part. 1, part. 1, p. 16 et suiv., 187, 244 et suiv. ; part, 3, p. 356 ; Friedensburg, *Nuntiaturberichte aus Deutschland* 1533-1559, t. II, p. 40, 49, 56, 88, 151, 230 et suiv., 320 ; A. Joly, *Étude sur J. Sadolet*, thèse, Caen, 1857 ; S. Ritter, *Un Umanista teologo. Jacopo Sadoleto* (1477-1547), Rome, 1912 ; Dom Biron, *op. cit.*, p. 58 ; G. von Schulten-Rechberg, *Der Kardinal Jacopo Sadoleto*, Zurich, 1909 ; Al. Ferrajoli, *Jacopo Sadoleto*, dans *Il ruolo della Corte di Leone X* (*Archiv. della R. Società romana di storia patria*, t. 38 (1915), p. 215-281, 425-452 ; Fern. Benoît, *Le cardinal Jacques Sadolet, évêque de Carpentras* (*Annuaire de la Société des Amis du Palais des Papes*, 1925, p. 35-47, avec portrait inédit.)

269. Il resta moins d'une année en Avignon, dit Beccadelli (*op. cit.*, édit. Morandi, p. 287), « sentendo quell' aere ventoso contrario alla dispositione del corpo suo ».

270. C'est ainsi que l'estiment lui-même et le doge, comme le prouve leur échange de lettres, lors de sa promotion au cardinalat. Quirini, *op. cit.*, t. II, p. 2 et suiv. ; Dom Biron, *op. cit.*, et p. 108 et suiv.

271. L. Beccadelli qui le connut bien a en écrit la Vie, à la demande d'Alvise Priuli : *Vita et costumi del Reverendo Monsignor di Fano* († 1537) (édition Morandi des œuvres de Beccadelli souvent citée, t. I, part. 1, p. 175-196, à laquelle *Vita* sont jointes des lettres de Cosimo Gherio, p. 196-338).

272. Gregorio Cortese (1483-1547), de Modène, qui devint abbé du Mont-Cassin et cardinal (1542), avait rendu célèbre le monastère de Lérins, où l'appela en 1515 l'évêque de Grasse, Agostino Grimaldi, et dont il fut abbé (1524). Comme Pole et Sadolet, auxquels il était très lié, il fera partie de la Commission pour la réforme de l'Église (1536). Il traduisit en latin ou en italien les Pères grecs et latins, écrivit des traités théologiques contre les luthériens et s'occupa de l'édition du Nouveau Testament (Venise, 1538), corrigée d'après les exemplaires grecs. En 1540, on parla de lui pour accompagner Campeggio au colloque de Worms. Voir la biographie de Cortese qui précède l'édition de ses œuvres (Padoue

1774) et fut écrite par l'évêque de Ceneda, Giannagostino Gradenigo ; Tiraboschi, *op. cit.*, t. VII, part. 1, p. 254 et suiv. ; L. Cardauns, *Nuntiaturberichte aus Deutschland*, 1533-1559, t. V, p. XXXIII, XXXIV, 331, 475, 487, et VI, p. 15, 159. Dom Biron, p. 66 et suiv.

273. Sénateur vénitien, humaniste versé dans la philosophie, la théologie, les sciences et consacrant chaque jour trois heures à l'étude, d'une grande piété et d'un grand zèle pour l'Église, Gasparo Contarini (1483-1542) fut promu au cardinalat par Paul III, quoique laïc, après avoir été ambassadeur près Charles-Quint (1521-1525, 1529) à Ferrare (1527) et à Rome (1528). Paul le fit aussi évêque de Belluno (1536-1542). Il eut une part prépondérante au projet de réforme ecclésiastique, dit *Consilium delectorum cardinalium et aliorum praelatorum de emendanda Ecclesia* (1536, impr. 1538) ; en 1538, il présenta deux projets de réforme de la Curie, et jusqu'à sa mort il insista sur la nécessité de réunir un concile. Paul III l'envoya au colloque de Ratisbonne de 1541, où l'on crut possible un accord sur la justification par la foi ; l'année suivante, il mourut dans sa légation de Bologne, que lui avait conférée le pape, à son retour d'Allemagne. Cf. Giovanni della Casa (archevêque de Bénévent) *Gasparis Contarini Vita*, dans les *Opere di Mons. Giov. della Casa*, Florence, 1707 (autre édition dans les *Classici italiani*, Milan 1806), t. III, p. 77-135, et dans Quirini, *R. Poli Epistolae* t. III, p. CXLI-CXCIX ; L. Beccadelli (son secrétaire), *Vita del cardinale Gasparo Contarini*, rééditée après Quirini (*op. cit.*, t. III, p. XCVII-CXLI), par Morandi, dans les *Monumenti di varia Letteratura* souvent cités (t. I, avec des lettres de Contarini et quelques notices relatives à sa légation de Bologne et à la Diète de Ratisbonne) ; Ellies Du Pin, *op. cit.*, t. IV, p. 147 et suiv. ; Quirini, *op. cit.*, t. III, p. I-XCVII : *Diatriba qua illustrantur et vindicantur gesta cardinalis G. Contarini in conventu Ratisbonensi*, 1541 ; Tiraboschi, *op. cit.*, t. VII, part. 1, p. 246 et suiv., 258 sq., 296 ; Alberi, *Relazioni degli ambasciatori veneti*, série 1, t. II, série 2, t. III ; G. de Leva, *Gasp. Contarini*, 1860 ; Th. Brieger, *G. Contarini und das Regensburger Concordienwerk im Jahre 1541*, Gotha, 1870 ; L. Pastor, *Die kirchlichen Reunionsbestrebungen während der Regierung Karls V.*, Fribourg-en-Brisgau, 1879, p. 247 et suiv. ; du même, *Die Korrespondenz des Kard. Contarini während seiner Deutschen Legation* dans le t. I de l'*Historisches Jahrbuch* ; F. Dittrich, *Regesten und*

Briefe des Kardinals G. Contarini (1483-1542). Braunsberg, 1881 ; du même, *Gasparo Contarini (1483-1542)*, Braunsberg, 1885 ; du même, *Miscellanea Ratisbonensia*, Braunsberg, 1892; P. Zimmermann, *op. cit.*, chap. XI; Wetter, *Die Religionsverhandlungen auf dem Reichstage zu Regensburg*, Dissertation Leipzig, 1889 ; Braun, *Kardinal Gasparo Contarini, oder der Reformkatholizismus unserer Tage im Lichte der Geschichte* (*Hist. Zeitschrift*, 1904, p. 105) ; Solmi, *Gasparo Contarini alla Dieta de Ratisbona*, dans « Nuevo Archivio veneto », 1er et 2e fasc., 1907 ; L. Cardauns, *Zur Geschichte der kirchlichen Reunionsbestrebungen 1538 bis 1542*, Rome, 1910; du même, *Berichte vom Regensburger und Speierer Reichstag 1541, 1542* (t. VII des *Nuntiaturberichte aus Deutschland*, 1533-1559), Berlin, 1912 ; G. Constant, *Concession à l'Allemagne de la Communion sous les deux espèces*, Paris, 1923, p. 52 n. 2,100 ; — Son traité sur la Justification est dans Quirini, *op. cit.*, t. III, p. CIC-CCXVII.

La *Vita del cardinale Reginaldo Polo*, par Lodovico Beccadelli a été souvent citée ici, d'après l'édition Morandi des œuvres de Beccadelli. Sur L. Beccadelli (1502-1572), de Bologne, précepteur du petit-fils de Paul III, Ranuccio Farnèse, évêque de Ravello (1549-1555), archevêque de Raguse (1555-1564), durant la troisième réunion du concile de Trente où il assista (1562-1563), puis prévôt de la cathédrale de Prato où il mourut, voir Morandi, *Monumenti di varia Letteratura tratti dai manoscritti di Mons. Lodovico Beccadelli*, Bologne, 1897-1804, t. I, part. 1, p. 1-169, où se trouve la *Vita di Mons. Lod. Beccadelli*, par Antonio Giganti, son secrétaire durant vingt-trois ans, suivie de *Documenti alla Vita ;* Tiraboschi, *op. cit.*, t. VII, part. 1, p. 324; G. Constant, *op. cit.*, p. 185, n. 3, 228, n. 1, 258, n. 2, etc. ; F. Benoît, *Lodovico Beccadelli à Carpentras* (*Mémoires de l'Institut historique de Provence*, t. I, 1924). — Avec Priuli, il devait accompagner R. Pole dans sa légation près l'empereur de 1538.

« Alvise Priuli, dit Beccadelli (*Vita del card. R. Polo*, édit. Morandi, *op, cit.*, t. I, part. 2, p. 320 et suiv.), dès le début, à Padoue, devint tellement ami de Pole, qu'il ne le laissa plus, le suivant partout, en ses voyages, en ses légations, et bien qu'à Rome et à Venise on lui proposât de hautes fonctions, il n'en eut cure, afin de jouir de sa douce compagnie. Quand la Seigneurie le proposa à Jules III pour l'évêché de Brescia, qui fut donné au cardinal Duranti, on fit des instances aussi grandes qu'inutiles

pour obtenir son acceptation ; lui, n'avait d'autre désir que celui de rester avec le cardinal Pole, préférant cette vie à toute fortune, à tout honneur. Après la mort du cardinal, les vingt mois qui suivirent, il n'eut d'autre souci, que celui d'exécuter ses volontés, réunissant non sans grande fatigue les biens dispersés de l'héritage, et les distribuant en toute sincérité, selon le désir de Sa Seigneurie Illustrissime. » Pole « qui l'aimait comme un frère très cher, à cause de sa bonté, de sa fidélité et de sa doctrine », avait voulu lui léguer une partie de sa fortune ; mais, lui, ne voulut que son bréviaire et son diurnal, disant « qu'il l'avait suivi en vue de biens tout autres, et qu'en sa compagnie il avait beaucoup acquis ». (Cf. Dodd, *op. cit.*, édit 1737, t. I, p. 478). « L'action de Priuli, dit de Thou (*Histoire Universelle*, liv. XX, édit. La Haye, 1740, t. II, p. 587), est un exemple respectable d'un vrayé et sincère amitié, dont la seule vertu, sans aucun motif d'intérêt, avoit formé les nœuds, que la différence des tems et la distance des lieux ne purent jamais rompre, et qui enfin unit inséparablement ces deux parfaits amis jusqu'au dernier soupir ». Sans une mort prématurée, Priuli eût écrit la Vie de Reginald. Son recueil de poésies est de l'année même, où il fit connaissance de Pole (1533). Cf. Tiraboschi, *op. cit.*, t. VII, part. 3, p. 22 ; mon article de la *Revue des Questions historiques*, octobre 1911 : « A propos d'une nouvelle Vie de R. Pole ».

274. Chapuis écrit à l'empereur, le 27 septembre 1533 (Friedmann, *op. cit.*, t. I, p. 272, n. 1), que Catherine d'Aragon a des vues sur Pole, pour le marier à la princesse Marie, parce qu'il est « du parentaige du Roy ». Les mécontents fondaient sur lui leur espoir. L'ambassadeur impérial le recommande à l'attention de Charles-Quint.

275. Beccadelli, *op. cit.*, édit. Morandi, t. I, part. 2, p. 288. Le Parlement avait décrété la suprématie royale le 18 novembre 1534. Cf. plus haut, chap. III.

276. Ce sont les expressions dont usa Starkey. Cf. Fisher, *op. cit.*, p. 422.

277. Cf. *Letters and Papers*, VIII, nos 218, 535, 574 ; Zimmermann, *Kardinal Pole*, Ratisbonne, 1893, p. 75 et suiv. ; Dom Biron, *op. cit.*, p. 76 et suiv.

278. Le martyre de Fisher et de More fait disparaître les dernières hésitations de R. Pole. Cf. Beccadelli, *op. cit.*, édit. Morandi, p. 289; Fisher, *op. cit.*, p. 422.

Quand Henri VIII le reçut, l'écrit de Pole n'était pas divisé en livres et en chapitres, comme il le fut lors de l'impression (*Ad Henricum Octavum Britanniae regem, pro ecclesiasticae unitatis defensione libri quattuor.*)

C'est en mai 1536 qu'il fut remis au roi. C'est à cette date aussi que l'on fixe généralement son achèvement. (Cf. *Dictionary of National Biography.*) Mais Reginald l'avait déjà soumis au pape, avant avril de la même année (R. Pole à Contarini, 3 avril 1536. Quirini, *op. cit.*, t. I, p. 442); et Beccadelli (*op. cit.*, édit. Morandi, p. 289) dit qu'il fut écrit « en quatre mois ». Pole le rédigea près de Vérone, dans l'agréable villa de Treville, propriété de son ami Priuli.

279. Ces deux premiers livres sont la réfutation de l'*Oratio de dignitate et potestate regis* de Sampson, doyen de la chapelle royale, futur évêque de Chichester (1536-1543), que le roi lui avait fait envoyer, (cf. plus bas, chap. VII, p. 221), et du *De vera obedientia* de Gardiner (*ibid.*, p. 220 et suiv.), comme R. Pole l'annonce dans sa lettre à Contarini du 8 février 1536 (Quirini, *op. cit.*, t. I, p. 460). Durant le conclave de 1550, il écrira son *De Summo Pontifice*, dialogue entre lui et le cardinal d'Urbin, Louvain, 1569 (J. Th. Rocaberti, O. Pr. *Bibliotheca maxima Pontificia*, Rome, 1697-1699, t. XVIII, p. 144; Quirini, *op. cit.*, t. I, p. 66-71), où il élève la puissance des papes bien au-dessus de celle des rois. Voir en particulier, chap. VII : « Quantum S^mus^ Pastor, qui Christi personam gerit, quod ad munus pascendi attinet, coeteris omnibus... sive reges, sive sacerdotes fuerint, dignitate antecellat », et chap. L : « Reges nulla re magis laetari debere, quam cum videant maxime fulgere potestatem pontificiam, quae Imperatoriae tantum praestat quantum sol lunae et dies nocti ». Sadolet (Quirini, *op. cit.*, t. III, p. 11) le loue de cet ouvrage, dont il admire la science, la pitié et la religion. (Cf. E. Du Pin, *op. cit.*, t. V, p. 76 et suiv.; Zimmermann, *op. cit.*, p. 273.) En 1545, R. Pole avait chaleureusement félicité J. Cochlée de sa réponse au violent pamphlet de Bucer contre l'autorité pontificale (Quirini, *op. cit.*, t. IV, p. 11).

280. C'est là où Henri est le plus directement pris à partie, tant pour le divorce que pour les victimes de la suprématie royale. Un

chapitre entier est consacré à Thomas More. Pole compare le roi à Néron et Domitien.

281. Dixon (*op. cit.*, t. I, p. 433 et suiv.) et Dom Biron *op. cit.*, p. 81 et suiv.) ont résumé le *De Unitate*, dont ils citent quelques passages. Le protestant Schelhorn (*Amoenitates historiae ecclesiasticae et literariae*, Francfort et Leipzig, 1737-1738, t. I, p. 1-191; voir dans Quirini, I, p. x-lxxx, la critique de Schelhorn fit, au XVIII^e^ siècle, une longue étude sur cet écrit, divisée en XVIII §: « Historia operis raro obvii quod Reg. Polus adversus Henricum VIII Angliae regem pro unitatis ecclesiasticae defensionem olim conscripsit. » Zimmermann *op. cit.*, a consacré un chapitre entier au *De unitate*, le sixième.

282. Il songea à le jeter au feu. Priuli et Contarini, auxquels il soumit son manuscrit, avaient critiqué le ton de certains passages; des feuillets, que Pole crut soustraits par un espion (ce qui le troubla fort), furent retrouvés dans les papiers de Contarini, qui peut-être les avait à dessein supprimés. Le silence du pape, auquel il avait aussi communiqué son écrit, ne l'inquiéta pas moins. La décapitation d'Anne Boleyn (19 mai 1536) le décida à tenter quelque action sur le roi. (Cf. Quirini, *op. cit.*, t. I, p. 442; Beccadelli, *op. cit.*, édit. Morandi, p. 290, n. 17).

283. Beccadelli, *op. cit.*, édit. Morandi, p. 290. — Le *De Unitate* ne fut publié qu'en 1538 (Rome), lorsque tout lien eut été rompu avec Henri. Réimprimé à Strasbourg par Vergerio en 1555, il le fut à Ingolstadt, après la mort de Pole, en 1597.

Throckmorton partit de Venise, avec une lettre de Reginald Pole à Henri VIII, du 27 mai 1536 (J. P. C. *Nine historical letters of the reign of Henry VIII*, p. 1; ces neuf lettres de R. Pole furent remises au « State Paper Office » en 1859; voir les instructions de R. Pole à son envoyé, dans Burnet, *op. cit.*, t. VI, p. 172), où il l'assure d'avoir donné son sentiment sans autre considération que la vérité, pour obéir au bon plaisir du roi, et avec l'espoir qu'il se laissera persuader. Toutefois il ne se fait guère d'illusions, car peu de jours après, 8 juin (Quirini : *op. cit.*, t. I, p. 455), il confie à Contarini qu'il a perdu tout espoir de revoir l'Angleterre, et qu'il y retournera seulement après la conversion du roi. Le même jour, il écrit à l'évêque de Durham, Tunstall (*Letters and Papers*, XI, 210) que « si Dieu donnait à sa Majesté une larme de repentir... ce

serait pour lui une joie plus grande que toutes celles ressenties depuis son enfance, mises ensemble, que toutes celles que le monde lui pourrait donner ».

284. Henri le pressa de venir pour discuter plus librement ses raisons (Pole à Contarini, 8 juin 1536. Quirini, *op. cit.*, t. I, p. 455); il lui maintenait ses bénéfices, pourvu qu'il détruisit son œuvre et s'engageât formellement par écrit à ne rien publier contre le roi ou les lois du pays (Henri VIII à Pole, 15 juin 1536. Quirini, *op. cit.*, t. I, p. 75, 755). Tunstall lui conseilla aussi de brûler son écrit. (Burnet, *op. cit.*, édit. Pocok, t. VI, p. 177).

285. Strype, *Ecclesiastical Memorials*, Appendice LXXI. Burnet, *op. cit.*, édit. Pocock, t. VI, p. 177. Tunstall, évêque de Durham (1530-1552 et 1553-1559) avait été l'ami de More, et R. Pole l'estimait beaucoup; aussi celui-ci fut-il aussi surpris que peiné de sa réponse, où il lui reprochait de ne point connaître l'histoire des premiers conciles et de contredire l'opinion de l'épiscopat anglais. (Foxe, *op. cit.*, t. V, p. 90-99). Cf. plus haut, p. 215 et suiv. — A diverses reprises Reginald justifiera son écrit auprès de Cromwell et du Conseil royal (voir plus bas, n. 293, 294).

286. « Per Deum immortalem, lui signifia Contarini au nom de Paul III (Beccadelli, *op. cit.*, édit. Morandi, p. 290, n. 17), te obtestor ne te objiciat manifestissimo imo compertissimo periculo. » Chapuis écrivait à l'empereur le 23 juillet que, si Pole commettait cette imprudence, Henri le ferait cardinal à la façon de l'évêque de Rochester.

287. *Op. cit.*, édit. Morandi, p. 289.

288. *Letters and Papers*, t. XI, nos 93, 157; t. XIII, part. 2, no 328. Cf. lettre de Pole à Contarini, 10 octobre 1536; Beccadelli, *op. cit.*, édit Morandi, p. 291, n. 18; Dom Biron, *op. cit.*, p. 78 et suiv. Sa mère et son frère, Lord Montague, lui reprochent d'avoir accepté l'invitation du pape, pour se rendre à Rome, et le supplient de n'en rien faire. « Si vous agissiez de la sorte, lui disait Montague, tout lien entre nous serait rompu. » Et sa mère, traitant de folie la résolution de Reginald, terminait sa lettre en priant Dieu « de vous accorder la grâce de servir votre prince avec fidélité, ou de vous prendre en sa miséricorde ».

289. Cette Commission, destinée à préparer le concile que Paul III avait convoqué à Mantoue, en juin de la même année,

rédigea le *Consilium de emendanda Ecclesia*, dû surtout à Aléandre, Cortese et Badia, (Mansi, *Sacrorum conciliorum, ... collectio*, Venise, 1792, t. V, p. 537) ; elle comprenait G. Contarini, qui en fut président, les cardinaux Simonetta, évêque de Pérouse, Ghinucci, évêque de Worcester, Tommaso Badia, maître du Sacré-Palais, l'archevêque de Salerne, Federigo Fregoso, Caraffa, Giberti, Sadolet, Aléandre, évêques de Chieti, de Vérone, de Carpentras et de Brindisi, l'abbé de San-Giorgio à Venise, Gregorio Cortese, enfin R. Pole, simple laïc, ami de Contarini, Caraffa, Giberti, Sadolet et Cortese. Cf. Beccadelli, *op. cit.*, édit. Morandi, p. 289 et suiv. ; Contarini, *op. cit.*, t. II, p. 464 et suiv. ; Friedensburg, *Nuntiaturberichte* 1553-1559, t. II, p. 40 et n° 3, G. Constant, *La légation de Morone près l'empereur et le concile de Trente (avril-décembre 1563)*, Paris, 1922, p. XXII, n. 3 ; Dittrich, *G. Contarini*, Braunsberg, 1885 ; V. Schweitzer, *Beiträge zur Geschichte Pauls III*, dans *Römische Quartalschrift*, 1908 ; Zimmermann, *op. cit.*, p. 117-129 ; Dom Biron, *op. cit.*, p. 102 et suiv.

290. Cf. Quirini, *op. cit.*, t. I, p. 483, t. II, p. 32; Dom Biron, p. 96 et suiv. Le pape l'avait mandé 19 juillet 1536 *in virtute sanctae obedientiae*. C'est, en octobre, à Vérone, tandis qu'il allait partir pour Rome, avec Giberti, Caraffa et Cortese qu'il reçut les lettres de Cromwell, de Tunstall, de sa mère et de Lord Montague, qui le jetèrent dans un trouble extrême. Cf. Beccadelli, *op. cit.*, édit. Morandi, p. 291 n. 18 ; Lettre de R. Pole à Contarini, du 10 octobre 1536, citée plus haut (Quirini, I. 483).

291. Reginald Pole était laïc, comme je l'ai dit. Il en avait été de même pour Contarini (1535). Bembo ne sera ordonné prêtre qu'après le cardinalat (1538). Semblable cas n'avait rien d'extraordinaire à cette époque. « Erat Romae temporibus illis vir summus... mirabili animi magnitudine praeditus ... Paulus III, qui simul ac Pontifex maximus factus est... ; faciendum sibi existimavit ut qui quaque in civitate, quibusque in terris homines essent illustri quadam aut pietatis, aut prudentiae, aut doctrinae laude celebrati, illos ultro ipse eam dignitatem, haud quaquam petentes ac ne tale quidem quicquam suspectos, amplissimum in cardinalium collegium cooptaret. » (Chacon-Oldoin, *op. cit.*, t. III, col. 656). En même temps que Pole, furent créés cardinaux le savant Sadolet et deux futurs papes : Giovanni Ciocchi dal Monte (Jules III) et Giovanni Pietro Caraffa (Paul IV).

292. Beccadelli, *op. cit.*, édit. Morandi, p. 292 et suiv.

293. Les évêques de Durham et de Londres, Tunstall et Stokesley, le Conseil royal lui reprochent avec vivacité de « s'être fait l'instrument de celui qui voudrait soulever le royaume ». Il y répond par l'écrit connu sous le titre : *Apologia ad Angliae Parlamentum* [ce devrait être *ad Consilium*] (Quirini, *op. cit.*, t. I, p. 179-187, *Letters and Papers*, t. XII, part. 1, n° 144), dont le ton modéré diffère de celui du *De Unitate* : il n'a agi, comme y est obligé tout catholique, que pour obéir au vicaire de Jésus-Christ ; ne peut-on pas être à la fois l'ami du roi et du pape, lequel n'a à l'égard de Henri VIII et de la nation anglaise, que des sentiments de père. (Cf. Quirini, *op. cit.*, t. I, p. xcvii et suiv.)

294. R. Pole à Cromwell, Rome, 16 février 1537, Cambrai, 2 mai 1537, Liége, 29 mai 1537, sans lieu ni date [1537]. J. P. C. *Nine historical Letters of the reign of Henry VIII*, p. 3, 6, 12 et Burnet, *op. cit.*, t. VI, p. 185. Il n'est « pas l'ennemi du roi ». Dans sa première lettre, il répond à celle de Cromwell du 20 janvier, et revient sur son *De Unitate*, qu'il justifie ; il se dit prêt à traiter, comme légat, avec les commissaires du roi, soit en France, soit dans les Flandres. Le même jour (16 février), il répète au Conseil Privé (*Letters and Papers*, t. XII, part 1, n° 444) qu'il n'a écrit le *De Unitate* que sur les instances de Henri VIII. Vers la même époque (12 mai 1537), Contarini témoigne des sentiments de Reginald à l'égard du roi, « que tu aimes et réveres plus que la vie » ; il souhaite que Henri favorise sa mission. (Quirini, *op. cit.*, t. II, p. 30.)

Reginald Pole expliquera encore à Édouard VI le traité qu'il dut écrire contre son pere Henri VIII : *R. Poli cardinalis britannici epistola ad Eduardum VI Angliae regem de opere adversus Henricum patrem scripto*, dans Schelhorn, *Amoenitates historiae ecclesiasticae et litterariae*, Francfort et Leipzig, 1737, p. 191-277, et Quirini, *op. cit.*, t. IV, p. 306-353.

Des 1554, il y eut en Italie une édition des lettres de Henri VIII à R. Pole : *Copia delle lettere del Re d'Inghilterra*.

295. Ambrogio Ricalcati, secrétaire pontifical (1534-1537) à Morone. Friedensburg, *Nuntiaturberichte*, 1533-1559, t. II, p. 126. Cf. J. Gairdner, *English Church*, p. 204, 206 ; Fisher, *op. cit.*, p. 423. Sur le Pelerinage de Grâce, voir plus haut, p. 96-104.

Pole connaissait assez le caractère du roi pour prévoir que, s'il

rétablissait le calme par des promesses qui ne seraient pas tenues, il ferait disparaître sans merci les chefs du mouvement ; soutenir celui-ci par de réels secours était donc nécessaire pour parer à un échec (Quirini, *op. cit.*, t. II, p. 224.) Le pape, lui aussi, se rendait bien compte que, « si le légat n'était pas soutenu par qui peut et doit, son activité ne servirait à rien. » (Ricalcati à Morone, 11 février 1537. Friedensburg, *op. cit.*, II, 116. En conséquence il l'adressa à Charles-Quint et au roi de France.

Dans sa légation, Giberti et Priuli accompagnèrent R. Pole. Cf. Beccadelli, *op. cit.*, Morandi, p. 293.

296. Pallavicini, *Istoria del concilio di Trento*, Rome, 1656-1657, liv. IV, chap. IV, n° 7.

297. Il félicitera le Conseil des Flandres de la façon discrète dont il saura éliminer les démarches du légat et rendre vaine sa mission, pour ne pas éveiller les suspicions du roi. Cf. Fisher, *op. cit.*, p. 423. C'est sa sœur, Marie, reine douairière de Hongrie et régente des Pays-Bas († 1558), qui répondit aux démarches de Pole et lui permit, non sans peine ni délais excessifs, d'attendre sur le territoire de l'évêque de Liége, quelque événement favorable pour son passage en Angleterre. Reginald avait renoncé, après l'écrasement du Pèlerinage de Grâce qu'il apprit à Lyon, à suivre Jacques V d'Écosse qui venait d'épouser à Paris, Madeleine, fille de François Ier († 1er janvier 1537). [Madeleine débarquée en Écosse le 5 mai, mourut le 5 juillet ; l'année suivante (juin), Jacques V se maria avec la veuve du duc de Longueville, Marie de Lorraine, mère de Marie Stuart. Cf. Le Laboureur, *op. cit.*, t. I, p. 422.]

François Ier se trouvait à Hesdin (Pas-de-Calais), qu'il venait de prendre aux Impériaux ; il signifia au légat, par M. de Matignon, avec force excuses, qu'il ne pouvait ni le recevoir, ni lui permettre de séjourner dans le royaume. Pole en fut vivement affecté (Pole au cardinal Carpi, Cambrai 26 avril 1537. Quirini, *op. cit.*, t. II, p. 25, 50 ; cf. Pallavicini, *op. cit.*, liv. IV, chap. IV, n° 6) ; mais il envoya au roi Giberti, pour lui exposer le triple but de sa mission : le concile, récemment convoqué ; — la paix, que Giberti plaida avec chaleur (cf. Pallavicini, *op. cit.*, liv. IV, chap. IV, nos 8 et 9 ; — sa légation, qui visait uniquement « le salut de l'Angleterre, avec l'honneur de son roi, dans la paix de l'Église » : la cause des troubles et du mal dont souffre le royaume, c'est la rupture avec Rome ; or François Ier, si attaché d'une part au Saint-Siège, et de l'autre si

grand ami de Henri VIII pourrait plus que nul autre renouer des liens qui n'auraient jamais dû être rompus. Cf. Beccadelli, *op. cit.*, édit. Morandi p. 293, n. 23.

298. Pallavicini, *op. cit.*, liv. IV, chap. IV, n° 7. *Letters and Papers*, t. XII, part. 1, n° 939. Sanders, *op. cit.*, édit. française 1587, fol. 95. François Ier était trop chevaleresque pour consentir à de telles injonctions ; il fit même accompagner le légat, par une escorte, jusqu'à Cambrai.

299. C'est son hôte, l'évêque de Liége, qui le lui apprit (Beccadelli, *op. cit.*, édit. Morandi, p. 295. Cf. Sanders, *op. cit.*, édit. française 1587, fol. 96 v° ; Dodd, *op. cit.*, t. I, p. 474). A Liége, un Anglais entra à son service, avec le dessein de l'assassiner. Mais, peu d'heures après, pris de remords ou craignant d'être dépisté, il disparut. (Cf. Dom Biron, *op. cit.*, p. 129.) Sur les intrigues anglaises contre Pole, voir *Letters and Papers*, VII, 697, 701.

300. Beccadelli, *loc. cit.* « Le roy ne fait autre chose, sinon que s'il despouilloit la robe à un homme qui s'en veult aller dormir. » Sanders, *op. cit.*, édit. française 1587, fol. 96 v°.

301. Il veilla à sa sécurité, avec un soin diligent ; et quand Pole partit pour Rome, il s'enquit durant plusieurs jours de la voie la plus sûre. Il l'avait comblé de dons durant son séjour. Reginald ne manqua pas d'en instruire le pape, qui nomma Ehrard légat des Flandres. (Quirini, *op. cit.*, t. II, p 48 ; Beccadelli, *op. cit.*, édit. Morandi, p. 196 et n. 25.) L'évêché de Liége était une enclave ecclésiastique dans les Pays-Bas espagnols, comme en Allemagne les Électorats de Trèves, Mayence, Cologne.

Alvise Priuli, dans une lettre à Beccadelli (Quirini, *op. cit.*, II, p. 104 ; Beccadelli, *op. cit.*, édit. Morandi, p 195, n. 24), nous donne l'emploi du temps, durant le séjour du légat et de sa suite à Liége, emploi divisé en exercices pieux, travail, récréations, sur le modèle de la vie monastique, qui toujours attira Pole. Lui-même, en guise de lecture spirituelle, commentait les Épîtres de saint Paul, « à la plus grande satisfaction de l'évêque de Vérone et de nous tous ».

302. Quirini, *op. cit.*, II, 273. Cf. lettre de Pole à Contarini, 21 juillet 1537, *ibid.*, II, 73 ; Meriman, *op. cit.*, t. II, nos 217, 218. Le 21 juin (par erreur Rinaldi dit *juillet*), le pape avait demandé à Charles-Quint de protéger le légat durant son retour

(Rinaldi, *op. cit.*, *ad ann. 1537*, § 44.) ; et le 16 juillet, le nonce Morone écrit de Prague (Friedensburg, *Nuntiaturberichte*, 1533-1559, t. II, p. 191 et suiv.) qu'il a envoyé à Pole un sauf-conduit en allemand, pour traverser l'Allemagne. Des Cambrai, Paul III, après l'issue du Pelerinage de Grâce et les fins de non-recevoir de François Ier et de l'empereur avait conseillé à Reginald de revenir ; mais celui-ci lui exposa que ce serait décourager la bonne volonté de ses compatriotes. (Quirini, *op. cit.*, t. II, p. 59 et suiv.) Sur la voie du retour, à Trente, il rencontra le courrier qui lui apportait une lettre du 12 août, l'autorisant à prolonger son séjour en Flandres, durant l'hiver.

On peut voir, dans Dom Biron *op. cit.*, le chapitre VII sur cette légation de Reginald Pole.

303. En prison, il tenta plusieurs fois de se suicider. *Letters and Papers*, t. XIII, part. 2, nos 703, 875, t. XIV, part. 1, n° 19. Et sa femme, dans sa pétition du 4 janvier 1539 Foley, *Records of the English Province of the Society Jesus*, t. III, p. 790 et suiv., le déclarera inguérissable.

304. Cf. Ellis, *Original Letters*, 1re série, t. I, p. 96. Lord Delawar fut aussi arrêté ; mais on le relâcha, quand on n'eut pu trouver contre lui que quelques paroles imprudentes contre la loi des *Uses and wills* (cf. plus haut, p. 12).

305. Cf. Thomas Willoughby à Cromwell, 16 mars 1539. Ellis, *Original Letters*, 1re série, t. I, p. 105 ; *Letters and Papers*, V, n° 416 ; XIII, part. 2, n° 961 ; *Archaeologia*, t. II, p. 20 et suiv. ; Fisher, *op. cit.*, 428 ; Pollard, *op. cit.*, p. 374.

Parmi ses aïeux, il comptait Hugues de Courtenay, qui épousa une petite-fille d'Édouard Ier (1325). Sa mère, Catherine, fille d'Édouard IV (1461-1483), était la sœur d'Élisabeth, femme de Henri VII, qui réunit ainsi le sang et les droits des maisons d'York et de Lancastre. Sur la famille des Courtenay, originaire de Normandie, qui suivit Guillaume le Conquérant (1066-1087), voir Le Laboureur, *Mémoires de Castelnau*, t. I, p. 419 et suiv.

306. Cf. plus haut, p. 23, n. 44 du chap. II, et n. 237 de ce chapitre. — Ursule Pole avait épousé le fils de Buckingham.

307. Marillac à Montmorency, 23 juin 1540. Kaulek, *op. cit.*, p. 193 sqq. Burnet (III, 210) confesse que la colère du roi contre Pole « l'entraina en de grands excès et à maints actes d'injustice et de cruauté ».

308. « Le roi est gouverné par des valets; un jour, je les giflerai », aurait dit Courtenay à Sir Geoffrey Pole. Au même, Montague aurait manifesté de semblables sentiments : « J'espère que le monde s'amendera et que nous aurons le dessus sur ces valets. — Jadis on croyait à la parole des rois —. Le roi mourra de mort soudaine; nous verrons alors une belle agitation. » Courtenay, disait-on, ne voulait point garder à son service des gens attirés par les nouveautés. Montague n'avait-il pas regretté la ruine des monastères ? L'accusation contre Lord Neville était analogue. Cf. Fisher, *op. cit.*, p. 428 et suiv.

309. Il avait déconseillé à son frère d'aller à Rome, de recevoir le chapeau (cf. plus haut n. 288). Sir Geoffrey voulant s'enfuir sur le continent, il s'y était opposé. D'après Geoffrey, il aurait même songé à livrer à Cromwell les dépêches de Reginald. Cf. Fisher, *op. cit.*, p. 429. Cependant, le 3 novembre 1534 (cf. P. Friedmann, *op. cit.*, trad. franç., t. II, p. 39), Chapuis avait écrit à l'empereur que Lord Montague et Sir Geoffrey Pole sont en relation avec lui et prêts à lutter pour Marie.

310. Cf. Fisher, *op. cit.*, p. 429, 430.

311. Cf. Kaulek, *op. cit.*, p. 176. Le fils de Montague mourut à la Tour ; celui de Courtenay, Edward, fut libéré par Marie Tudor, à son arrivée dans la capitale, quatorze ans plus tard. Sur ce dernier qui devait prétendre à la main de Marie Tudor, voir Le Laboureur, *op. cit.*, t. I, p. 422.

312. On n'avait à lui reprocher que d'avoir cru « la sainte fille du Kent ». Cf. plus haut, n. 52.

En 1540, Lord Lisle (Arthur Plantagenet, fils naturel d'Édouard IV), « deputy » de Calais de 1533 à 1540 [† 1542], fut aussi « accusé d'avoir eu secrettes intelligences avec le cardinal Pole et qui estoit son parent bien prochain » ; on le jeta à la Tour, avec « maître Ly [Lee] » qui avait « eu accointance avec le susdit cardinal Pole... en Italie... où il estoit demouré dix ou douze ans ». Marillac au connétable de Montmorency, 21 mai 1540. Kaulek, *op. cit.*, p. 184 et suiv.

313. A l'ambassadeur français il déclare que Courtenay, briguant la couronne, a voulu marier son fils avec la princesse Marie, dont la résistance aux volontés paternelles lui est imputable. A l'ambassadeur impérial au contraire il affirme que Courtenay et

Montague ont comploté la mort du roi et de ses trois enfants : Édouard, Marie, Élisabeth. Pour le peuple, une proclamation du 16 décembre 1538 donne des motifs tout autres de la triple décapitation du 9. Cf. Fisher, *op. cit.*, p. 430 et suiv. ; Dom Biron, *op. cit.*, p. 140.

Le même jour que Courtenay, Neville et Montague, le Dr Crofts, chancelier de Chichester, fut pendu pour avoir nié la suprématie royale, de même que Hugh Holland qui avait eu des relations avec Sir Geoffrey Pole.

314. Il avait envoyé un message au cardinal Pole par Hugh Holland, pendu le 9 décembre (cf. note précédente) ; plusieurs fois, il avait songé à fuir sur le continent, et il avait brûlé des lettres, en des circonstances soi-disant suspectes. Il plaida coupable, et fut condamné avec Montague, Neville et Courtenay. Cf. Fisher, *op. cit.*, p. 429 ; Dom Biron, *op. cit.*, p. 140.

315. Retiré sur ses terres de Lordington (Sussex), on le voyait errer, comme un halluciné. Laissant la femme et enfants, il fuit en Flandres, puis à Rome, où il avoue tous ses remords à son frère, qui le fait absoudre par le pape, puis le confie, moyennant une pension mensuelle de 40 couronnes, à l'évêque de Liège. A la mort d'Édouard VI, il revient en Angleterre (1553), pour mourir à Lordington, en 1558, peu avant Reginald. Deux de ses cinq fils, arrêtés par Élisabeth, pour avoir prétendu à la couronne, moururent à la Tour. Un autre, Geoffrey, sauva la vie de plusieurs prêtres. Cf. l'article de la *National Biography* et Dom Biron *op. cit.*, p. 140 et suiv.

316. R. Pole à Contarini, 22 septembre 1539. *Letters and Papers*, t. XIV, part. 2, n° 212. — Chapuis, dans sa lettre du 3 novembre 1534 à l'empereur (P. Friedmann, *op. cit.*, trad. franç., t. II, p. 39), dit qu'elle jouissait de l'estime et de l'admiration universelles.

317. Le bill avait été déposé, dès le 28 avril, à la rentrée du Parlement.

318. Cf. Kaulek, *op. cit.*, p. 99, 100. Treize autres accusés étaient impliqués dans le bill, dont cinq prêtres et un religieux.

319. Les pensées figurent Reginald Pole, les soucis la princesse Marie ; tous d'eux, d'après le désir de la comtesse, doivent restaurer l'ancienne religion. C'est ainsi que Cromwell interpréta ces broderies. *Letters and Papers*, XIV, part. 1, n° 980.

320. Cf. Kaulek, *op. cit.*, p. 102. Marillac écrira à François Ier,

parlant de son exécution (Kaulek, *op. cit.*, p. 309), que le roi abrégea « le peu de jours qu'elle avoit non pas à vivre, mais à languir » après « tant de malheurs et de désolations ».

321. Ses chefs, Sir John Neville et Leonard Grey furent condamnés à mort.

322. Cf. *Letters and Papers*, t. XVI, n° 897; *Spanish Calendar*, t. VI, part. 2, n° 331; Kaulek, *op. cit.*, p. 309; Fisher, *op. cit.*, p. 430, 432, 438; Dom Biron, *op. cit.*, p. 150 et suiv.

La mort de la comtesse de Salisbury, « laquelle environ les sept heures du matin fut hyer dans la Tour décolée d'une cognée », écrit à François Ier son ambassadeur Marillac (Kaulek, *loc. cit.*), est « ung cas plus digne de grande compassion que de longues lettres... : qui m'estoit chose d'autant plus difficile à croire que j'estimois, pour l'avoir longtemps détenue prisonnière, estre dame extraicte de si noble lignée, femme si aaigée... et au demourant tres aigrement punye en ce qu'elle pourroit avoir délinqué et forfait pour la perte de l'ung de ses filz, bannissement de l'autre et totale ruyne de sa maison, que toutes ces choses l'exemptassent de prendre fin constrainte, puys que la naturelle estoit si prochaine. Toutesfois, Sire, ny le sexe, ny l'aige, ny le sang, ny la longue prison, ny les autres considérations n'ont empesché qu'on ne luy ait abregé ce peu de jours qu'elle avoit à vivre... Le cas donne à penser au monde qu'on ne peut interpréter à bien la façon dont l'on a procédé à ceste exécution. »

323. Cf. Fisher, *op. cit.*, p. 438. — Sur Pietro Torregiano, qui sculpta, à Westminster, les tombeaux de Henri VII et de sa seconde femme, Lady Margaret Beaufort, voir dans A. Michel, *Histoire de l'Art*, t. V, part 1, p. 365 et suiv., l'article de P. Biver (« La sculpture en Angleterre au XVIe siècle »), qui ne semble pas connaître le tombeau de la comtesse de Salisbury. La statue gisante d'Élisabeth d'York touche celle de Henri VII.

Le corps de la comtesse reposa dans le caveau de Saint-Pierre-ès-Liens, à la Tour, avec ceux de Fisher et de More.

324. *Vita del cardinale R. Polo*, édit. Morandi, p. 328 et suiv. Cf. mon article de la « Revue des Questions historiques » d'octobre 1911. — Reginald, écrivant à la marquise de Pescara (Quirini, *op. cit.*, t. III, p. 77), se compare à quelque Moyse, privé de sa mère par un Pharaon qui le persécute.

325. Le décret de Léon XIII qui la béatifie, avec Fisher, More et cinquante autres martyrs anglais est du 9 décembre 1886. Cf. plus haut, p. 173 et note 205 du chapitre III.

326. François Ier lui-même constatait avec chagrin que c'était une source de « grand dommages et de ruine pour les chrétiens », comme l'affirme l'ambassadeur vénitien Fr. Giustiniani, dans sa relation de 1538 (Tommaseo, *Relations des ambassadeurs vénitiens sur les affaires de France au XVIe siècle*, Paris, 1838, t. I, p. 180 [avec la date de 1537]; Albèri, *op. cit.*, série I, t. I, p. 209). Mais, ajoute le même ambassadeur Tommaseo, p. 174, 180; Albèri, p. 203 et suiv., 209), sans parler des haines particulières (récemment encore 1536) François Ier avait attribué au poison et à Charles-Quint la mort du dauphin François; cf. *Mémoires de du Bellay*, liv. VII, édit. 1569, fol. 217; Albèri *op. cit.*, t. I, p. 205, n. 1). « leur rivalité réciproque, leur crainte de voir l'un dominer l'autre » est si forte « qu'il ne reste point d'espoir que ces deux princes se réconcilient, dans la paix complète que réclame le besoin de la chrétienté; si jamais elle se réalisait, on pourrait dire : *A Domino factum est istud, et est mirabile in oculis nostris*. Niccolò Tiepolo, dans sa relation de l'entrevue de Nice (Tommaseo, *op. cit.*, t. I, p. 230; Albèri, *op. cit.*, t. II, p. 94), parle de cette « rivalité et envie extrême » qui rend si difficile l'accord entre les deux souverains.

327. Francisco Giustiniani, dans sa relation de 1538 (Tommaseo *op. cit.*, I, 181-182, cf. p. 220; Albèri, *op. cit.*, I, 209-210, cf. p. 94), dit qu'« en France la paix est souhaitée de tous également, tant grands que petits, tellement chacun est épuisé des frais et pratiques de la guerre »; le trésor est à ce point endetté que le roi a dû lever une nouvelle taxe pour venir à Nice. Et à Tiepolo (Tommaseo, *op. cit.*, I, 239, 241; Albèri, *op. cit.*, I, 106) l'empereur avoue, lors de l'entrevue de Nice, que la « guerre en Allemagne, en France, en Italie, l'a fatigué, appauvri, et qu'il a bien besoin de quatre ou cinq ans pour se refaire et accumuler l'argent nécessaire ». « Dans ces guerres, ajoute l'ambassadeur, il a tellement dépensé et engagé ses ressources, il a tellement chargé d'impôts ses États qu'ils sont appauvris et lassés de continuer ces frais. »

Déjà, à la fin de 1537, grâce à l'intervention des deux sœurs de Charles-Quint, la régente des Pays-Bas et la femme de François Ier, une trêve de trois mois avait été conclue, en Picardie, à Bomy-lez-Terouanne. « Le XXVIIIe jour de novembre fut publiée la tresve

à Carmagnolle, où le roi estoit, et pareillement en Ast où estoit le marquis du Guast lieutenant général de l'empereur, à durer jusques au XXII[e] jour de Fevrier subsequent. » Mémoire de du Bellay, édit. 1569, fol. 269.

328. Relation de Niccolò Tiepolò sur l'entrevue de Nice, dans Tommaseo, *op. cit.*, t. I, p. 206, et Albèri, *op. cit.*, série I, t. II, p. 80.

« Le pape Paul tiers de ce nom, écrit du Bellay (Mémoires, édit. 1569, fol. 270), voyant la misère estre universelle par toute la chrestienté, à l'occasion des guerres, desirant mettre en patience l'empereur et le roy, pratiqua de faire une assemblée de ces deux princes au lieu de Nice, à laquelle encore qu'il fust aagé de LXXV ans [en réalité, 70 ans] il s'y trouveroit, pour estre moyen de faire une paix générale parmy la chrestienté... En ceste assemblée, la saincteté du Pape travailla merveilleusement, pensant vuider tous leurs différends ; mais voyant n'y avoir moyen d'y trouver une paix finalle, proposa une tresve de dix ans, esperant que, durant ledit temps, les inimitiez enracinées dedans leurs cueurs se pourroient mitiguer ; finalement laditte tresve de dix ans fut conclutte. » Cette trêve, qui devait durer jusqu'en 1542, fut confirmée à Aigues-Mortes, le 14 juillet suivant ; grâce à l'habile diplomatie d'Anne de Montmorency, connétable depuis le 10 février 1538, les deux souverains, déjà sur la voie du retour, l'un par mer, l'autre par terre (cf. Kaulek, *op. cit.*, p. 67) s'y rencontrèrent et se donnèrent de grands signes d'amitié, alors qu'à Nice, ils avaient refusé de se voir, Charles-Quint résidant à Villefranche et François I[er] à Saint-Laurent, sur la rive droite du Var. « Auquel lieu d'Avignon [le roy] estant arrivé, eut nouvelles de la part de l'empereur qu'il avoit désir encores de communiquer avecques luy, et que s'il vouloit se trouver à Aigues-Mortes, ledit seigneur empereur y prendroit terre, chose que le roy luy accorda... L'empereur mist pied à terre et vint disner avec le roy en grande démonstration d'amitié et fraternité ; puis le roy alla dedans la gallaire de l'empereur, auquel lieu ils eurent ensemble de grands propos. (Mémoires de du Bellay, *loc. cit.*) La reine Éléonore, sœur de Charles-Quint, ne fut pas sans aider au rapprochement ; elle accompagnait François I[er] ; à Nice, elle alla voir son frère à Villefranche, passa même une nuit sous son toit et fit tout pour aider le pape, dans sa pénible tentative d'accord. « Ainsi ces deux princes, jusqu'ici pleins de défiance et de haine, qui ne pouvaient jamais

parler l'un de l'autre sans calomnies, sarcasmes et imputations passionnées, on les voit s'adoucir tous les jours et leur aversion se calmer. » (Relation de Tiepolo. Tommaseo, *op. cit.*, I. 212, 251 ; Albèri, *op. cit.*, II. 80, 95. La grosse difficulté de l'accord résidait dans la cession du Milanais au duc d'Orléans, que François Ier réclamait immédiate (on le soupçonnait de vouloir le réunir à la couronne ; Charles-Quint consentait à cette cession au bout de trois ans, remettant d'ici là le duché à son frère Ferdinand. En outre, l'empereur demandait à François Ier, d'abandonner ses alliances avec les luthériens, Henri VIII et le Turc, pour l'aider contre celui-ci. Mais, remarque l'ambassadeur vénitien, « le roi, retenu par sa jalousie, hésitera beaucoup à aider de son argent et de ses forces la grandeur et la gloire de son rival, à augmenter son crédit et ses États ». (Relation de Tiepolo, dans Tommaseo, *op. cit.*, I, 211, 214-235 et Albèri, *op. cit.*, série I, t. II, p. 84, 85-97 ; Turba, *op. cit.*, I. 135.)

Sur le duché de Milan convoité par François Ier, voir les négociations du cardinal Trivulzio (1536), de Rodolfo Pio di Carpi, nonce en France (1535-1537), du nonce Ardinghello, dans Tommaseo, *op. cit.*, I, 115-163 ; la relation de Francesco Giustiniani, en 1538, *ibid.*, p. 168 et suiv. et Albèri *op. cit.*, I, 201 sqq. Aux tentatives de paix en 1542 (légation de Sadolet et de Viseo et 1543 (entrevue de Busseto, 24 juin), il sera encore longuement question de Milan, et l'empereur finira par déclarer au pape que François serait bien le dernier à qui il céderait Milan (Cf. F. Benoit, *La légation du cardinal Sadolet auprès de François Ier en 1542*, Monaco, 1928.) « Résidant en Espagne, il ne veut pas se barrer le chemin en cédant le Milanais à quelqu'un qui pourrait lui en disputer le passage. » D'ailleurs « qui m'assurera ajoutait-il, qu'ayant Milan en son pouvoir, François n'aspirera pas à s'emparer de mes autres états d'Italie » (Tommaseo, *op. cit.*, p. 118 sqq.)

Niccolò Tiepolo et son collègue Marcantonio Cornaro, arrivés le 17 mai à Nice, y représentaient Venise, qui, inquiétée dans ses possessions et son commerce par les Turcs, cherchait « à rétablir la paix entre sa majesté impériale et le roi très-chrétien, comme le remède unique aux maux de la République et de la chrétienté tout entière » et à obtenir l'aide efficace de l'empereur, « dans les mers du Levant, afin d'ôter à un ennemi si cruel tout moyen de nous nuire. » (Tommaseo, *op. cit.*, I, 203, 211, 235 248 ; Albèri, *op. cit.*, II, 78, 83, 97-116). La relation de Tiepolo, publiée par

Tommaseo, puis par Albèri sur un texte plus complet, est, d'après Foscarini (*Della letteratura veneziana*, Padoue, 1752, liv. IV), la meilleure et la plus importante des Relations vénitiennes, avec celle de Daniele Barbaro sur l'Angleterre. Mais outre Tiepolo et Cornaro, les ambassadeurs vénitiens à Rome, en France, à la cour impériale, Marcantonio Contarini, Christ. Capello, Giov. Ant. Venier et son successeur Pietro Mocenigo, accompagnaient le souverain auprès duquel ils étaient accrédités ; les dépêches de Nice à la Seigneurie sont souvent signées d'eux tous, et donnent au jour le jour sur l'entrevue des renseignements aussi variés que certains. Elles forment le début de la publication de Turba (*Venetianische Depeschen vom Kaiserhofe*, Vienne, 1889-1895, 3 vol.), dont elles prennent les 192 premières pages. On y voit clairement l'action du pape, de la reine Eléonore ; on y suit le développement des négociations au sujet de Milan, les objections des deux partenaires ; leur caractère, leur rivalité, leurs intérêts politiques s'y font nettement jour. Les propos rapportés fixent parfois les traits d'un portrait, telles les paroles de Paul III, le 7 juin 1538 (*ibid.*, t. I, p. 112) en présence des seuls Impériaux : « Est-ce donc là les paroles et les promesses de l'empereur, qui affirmait ne point vouloir pour lui le Milanais, mais le garder en dépôt, pour subvenir aux besoins de la chrétienté ? Quel besoin plus pressant que l'actuel pourrait s'offrir ? Le Turc n'assemble-t-il pas toutes ses forces à notre dam ? Les luthériens ne sont-ils pas debout pour ruiner la pauvre Église ? Le roi d'Angleterre ne s'est-il pas endurci contre nous en ses erreurs ? Quelle autre occasion attend donc Sa Majesté pour le service de Dieu et le bien de la chrétienté, pour le fruit qui s'espère de la ligue et la satisfaction que j'attends d'elle ? » Voir aussi sur l'entrevue de Nice, Raumer, *Kaiser V und der Waffenstillstand von Nizza*, dans *Historisches Taschenbuch*, 1837 ; Art. Segrè, *Documenti ed osservazioni sul congresso di Nizza* (1538), dans les *Atti Lincei*, 1901.

329. Sadolet, évêque de Carpentras, était dans les meilleurs termes avec la cour de France, et en particulier avec le nouveau connétable, Montmorency, chrétien sincère, dont l'influence grandissante s'employait à rétablir une paix qu'il jugeait nécessaire au bien de la chrétienté : « Il n'est personne, au delà des monts, à qui je porte plus de respect et d'affection. » (Sadolet à Montmorency, pour le féliciter de sa charge de connétable, Rome, 11 mars 1538. *J. Sadoleti Epistolae*, édit. Rome, 1760-1767, t. III, p. 11.) Il

fut un « agent de liaison » de premier ordre, comme le prouve sa lettre au duc Georges de Saxe, du 21 septembre 1538 (*ibid.*, p. 25, souvent citée par Rinaldi *Annales ecclesiastici, ad ann. 1538*, n° 11 et suiv.) : il plaida avec chaleur, auprès des deux adversaires, « la paix, la concorde, la nécessité du monde chrétien » ; et il constata chez François Ier « une très grande bonté », dans l'empereur « la grandeur d'âme et l'énergie ». En 1542, Paul III devait le renvoyer auprès de François Ier pour tenter de rétablir la trêve rompue (cf. n. 328). Reginald Pole, lui, fort estimé de Charles-Quint, dont il avait si courageusement soutenu la tante, dans la cause du divorce, intervint efficacement contre Henri VIII, que le pape cherchait à isoler. (Quirini, *op. cit.*, t. II, p. 195. Il était convaincu que pour ramener Henri à l'unité, il n'y avait pas de moyen plus efficace qu'une paix stable entre François et l'empereur permettant leur union en faveur de l'Église. Écrit de R. Pole au pape *Ibid.*, t. V, p. 150-157.)

R. Pole et Sadolet étaient logés « assez incommodément », avec Paul III, dans un couvent de Franciscains, près du port, en dehors de la ville. Le duc de Savoie, en effet, à qui de tous ses États il ne restait plus que Nice, avait par trois fois concédé puis refusé son château, pour l'entrevue, dans la crainte d'un coup de main espagnol ou français. Ses tergiversations avaient interrompu le voyage du pape à Plaisance, où tomba malade Sadolet (voir sa lettre citée au duc Georges) : elles auraient pu faire échouer le projet, sans la ténacité du pape. Relation de Tiepolo, dans Tommaseo, *op. cit.*, t. I, p. 203 et suiv., 206 et suiv., et Albèri, *op. cit.*, t. II, p. 79 et suiv., 81. Cf. Art. Segrè *Carlo di Savoia. Le sue relazioni con Francia e Spagna e le guerre Piemontesi dal 1536 al 1545*, Turin, 1902.)

Outre Contarini, Pole et Sadolet, quelques autres cardinaux, en nombre suffisant pour faire un consistoire, assistèrent Paul III : ainsi G. D. de Cupis, archevêque de Trani (1517-1551), Alessandro Cesarini († 1542), vice-chancelier du pape, Gerolamo Ghinucci († 1541), qui le 6 juin furent nommés légats pour les négociations de la paix. C'est Ghinucci qui, le 17 juillet, rédigea le document établissant l'accord entre les deux princes.

L'empereur, arrivé le 9 mai à Villefranche, était accompagné de Granvelle et du grand commandeur de Léon, Francisco Covos ; François Ier, qui ne fut à Villeneuve que le 1er juin, avait avec lui une véritable cour : la reine Éléonore (1498-1558), Marguerite de

Navarre, sa sœur (1492-1549), le dauphin, le futur Henri II (1547-1559), le connétable de Montmorency (1493-1567), Henri de Navarre (1516-1555), le duc Antoine de Lorraine (1489-1544), le cardinal Jean de Lorraine (1498-1550), François de Bourbon (1491-1545), François comte de Nevers († 1561), Georges de Selve, évêque de Lavaur (1529-1542), et bien d'autres princes et gentilshommes. Tous, le 3 juin, suivirent le roi, quand, à une lieue de Nice, il vint avec 5.000 fantassins et 6.000 cavaliers baiser le pied du pape, et s'entretenir seul à seul avec lui, en français, durant trois heures. (Turba, *op. cit.*, t. I, p. 20, 92, 94 et suiv.)

330. La situation était très délicate pour François Ier, que Charles-Quint « voulait détacher du roi d'Angleterre ainsi que des luthériens et des Turcs ». Relation de Tiepolo, Tommaseo, *op. cit.*, I, 214, 216, 218 ; Albèri, *op. cit.*, série I, t. II, p. 85, 86, 87, 88). « Il lui répugne, remarque l'ambassadeur vénitien, d'abandonner ainsi brusquement ses amis... Il ne veut pas changer en ennemis les amis qui lui sont utiles et le seront jusqu'à ce qu'il ait la stable possession du Milanais... Il craint de rompre avec ses amis, de beaucoup dépenser dans la guerre contre le Turc, puis de ne pas avoir l'état de Milan, qui pourrait à la fin rester à l'empereur. » (Tommaseo, *op. cit.*, I, 227 et suiv. ; Albèri, *op. cit.*, t. II, p. 92 et suiv.) L'alliance avec l'Angleterre rompue, Henri VIII pouvait se retourner contre François avec l'empereur : ce qui ne manqua pas d'arriver en 1543 ; Montreuil fut assiégé, Boulogne pris et les hostilités ne cessèrent qu'un an avant la mort des deux souverains (traité d'Ardres, 29 janvier 1546). Cependant l'appât de Milan était si fort que, pour le duché, il était prêt à sacrifier ses alliances. Dès cette époque Henri et le Turc le savent pertinemment, et François ne peut plus fonder sur eux son espoir. (Relation de Francesco Giustiniani, dans Tommaseo, *op. cit.*, I, 182 et Albèri, *op. cit.*, I, 210.)

331. « Cette trêve, dit N. Tiepolo (Tommaseo, *op. cit.*, I, 220 et suiv. ; Albèri, *op. cit.*, II, 89 et suiv.), conclue avec toute démonstration de contentement et de bienveillance, tant de la part des deux princes, que de ceux qui s'étaient employés à la traiter, considérée par leurs Majestés comme une paix véritable (car on espérait en venir là bientôt), cette trêve a comblé le pape d'une telle satisfaction et allégresse qu'il a dit à mon collègue Marcantonio Cornaro et à d'autres n'en avoir pas ressenti de plus grande, le jour de son élection à la tiare. » Ce fut bien autre

chose, quand l'entrevue d'Aigues Mortes, « au milieu des félicitations, des accolades et des larmes, eut donné un gage certain de la paix si ardemment désirée », pour laquelle Paul III, dès son retour, avait prescrit quatre jours de prières publiques. (Lettre citée de Sadolet au duc Georges de Saxe, 21 septembre 1538 Rinaldi, *op. cit., ad ann. 1538,* n° 11.)

François Ier lui-même exprime d'une façon non déguisée son contentement de l'entrevue, lorsqu'il écrit de Vauvert presque à mi-chemin de Nîmes et d'Aigues-Mortes, le 18 juillet, à son ambassadeur Castillon : « Ledict seigneur empereur, avec ses galères, accompagné de vingt et une des miennes arriva dimanche dernier environ trois heures... et le jour même je l'allai visiter dans sa galere; et lendemain ledict seigneur s'en veint disner avec moy, duquel lieu il ne bougea le jour, avec toutte sa compagnie, ne semblablement le mardy, jusques environ cinq heures après midy qu'il partit pour s'aller en la galere, où je l'accompagnai, avec mes enfans ; vous advisant que, durant que nous avons été ensemble, il n'a jamais été question que de faire bonne chère et de tenir entre nous les meilleurs et plus honnestes propos qu'il a esté possible de tenir, de sorte que nous nous sommes départis d'ensemble avec tant d'aise et de contentement que je vous puis dire et asseurer qu'oncques princes ne furent plus contents l'un de l'autre que nous sommes, et espère que, par les effects qui s'ensuyvront cy apres de ceste nostre entrevue, l'on pourra et devra estimer que les affaires dudict empereur et les miens ne seront plus que une mesme chose. » (Kaulek, *op. cit.*, p. 69 et suiv ; cf lettre du roi au même, du 18 juillet également, *ibid.*, p. 70.) François Ier affirme, quelques jours plus tard *ibid.*, p. 76, « qu'il n'y a celuy des deux qui ne soit pour doresnavant estimer et réputer les faicts et affaires de son compagnon comme les siens propres ». Avant de quitter l'empereur, il lui avait offert, comme « au plus sage prince du temps », un magnifique anneau d'or de 20 000 écus, en gage d'amitié éternelle, jurant d'avoir pour amis ses amis, et pour ennemis ses ennemis. Mocenigo au doge, 22 juillet 1538. Turba, *op. cit.*, I, 189.)

L'instigateur de l'entrevue aurait été Charles-Quint, d'après du Bellay (voir plus haut, n. 328), François Ier, d'après l'ambassadeur vénitien à la cour impériale (Turba, *op. cit.*, I, 172, 189), et Paul III, d'après Christ. Capello représentant de Venise en France

(*ibid.*, 189). C'est à Gênes, où l'empereur avec sa flotte et six galères françaises avait accompagné le pape, qu'elle se décida [28 juin] (*ibid.*, 172) ; on avait parlé de Marseille, mais le 8 juillet, en mer, non loin des îles de Lérins, avant d'atteindre celles d'Hyères où devait séjourner Charles jusqu'au 12, pour s'abriter du vent d'Afrique, une galère royale aborda celle de l'empereur pour le prier de se rendre à Aigues-Mortes. Le 13, à Six-Fours, près Toulon, vingt galères de France, montées par des gentilshommes de la cour, saluèrent de salves d'artillerie la flotte impériale et l'accompagna jusqu'à l'île de Pomègues, à l'entrée de Marseille, dont le château la salua semblablement. Arrivé le 14 juillet à Aigues-Mortes, Charles Quint y resta jusqu'à la matinée du 18, pour aborder, le dimanche 21, à Barcelone. (Turba, *op. cit.*, p. 179 et suiv.) Mocenigo, dans ses dépêches à la Seigneurie (*loc. cit.*), signale les démonstrations très vives d'amitié et de considération mutuelle que se prodiguèrent les deux souverains, celles de leur entourage, de la reine Éléonore et de ses fils, la familiarité des deux princes, leurs réjouissances et leur espoir d'une paix durable. « Grâce à Dieu, lui dit Charles, nous sommes arrivés à tant de témoignages mutuels d'affection, comme vous l'avez constaté, que tout se passera bien, et en Espagne se conclura bientôt la paix, car ici nous n'avons pu parler que de ce qui intéresse en général le bien de la chrétienté ; sur ce point, j'ai trouvé le roi si disposé à ce que je veux, que je ne saurais souhaiter davantage ; si les chrétiens ont beaucoup souffert, j'espère qu'ils seront amplement dédommagés. » (*Ibid.*, p. 187 et suiv.)

332. Vénéré comme martyr des libertés de l'Église et d'un roi impie (Henri II) qui avait outrepassé les droits de l'autorité séculière, son martyre était représenté sur les verrières des églises ; et à son tombeau, réputé le plus riche d'Europe, affluaient les pèlerins de tous pays. C'est parce qu'il représentait une cause sacrée, soutenue de générations en générations par le sentiment populaire et combattue par sa politique religieuse que Henri VIII s'attaqua à saint Thomas Becket comme à un vivant : il le cita, par un procédé aussi ridicule qu'odieux, à comparaître et par défaut le condamna, « lui, rebelle qui avait fui en France et auprès de l'évêque de Rome, pour obtenir l'abrogation de lois salutaires » ; ordre fut donné de détruire son image, de ne plus célébrer sa fête, d'effacer son office des livres liturgiques, de fondre sa châsse

d'or, après en avoir arraché les pierres précieuses : le bourreau brûla ignominieusement ses reliques et en jeta les cendres à la rivière (septembre 1538). Au consistoire du 25 octobre, Paul III exposa la conduite sacrilège du roi, et délégua quatre cardinaux, Ghinucci, Campeggio, Contarini et Caraffa, qui conclurent à la sentence d'excommunication. Cf. Sanders, *op. cit.*, trad. franç. 1587, fol. 101 et suiv. ; Pallavicini, *op. cit.*, liv. IV, chap. VII ; Pollard, *Henry VIII*, p. 372, 377 ; Fisher, *op. cit.*, p. 426 et suiv. — Reginald Pole écrira à Cochlée (Quirini, *op. cit.*, t. III, p. 1) que c'est « un acte inopiné de barbarie du Pharaon d'Angleterre » qui l'a fait partir pour l'Espagne.

333. Cf. plus haut, n. 235 ; Sanders, *op. cit.*, édit. franç. 1587, fol. 101 v° et suiv. Publiée à Rome le 17 décembre 1538 *Letters and Papers*, part. 2, n° 1087 ; Introd., p. XLI ; Pallavicini, *Istoria del concilio di Trento*, Rome, 1656-1657, liv. IV, chap. VII, n. 3 ; elle ne devait l'être ni en Flandres, ni en Espagne, ni en France, contrairement à ce qui avait été projeté. Pole ayant exposé à Granvelle combien serait dommageable au Saint-Siège la non exécution des censures, le Conseil royal lui répondit qu'on demanderait au pape d'en différer la publication, laquelle n'eut pas lieu en effet hors de Rome. (R. Pole au cardinal Farnese, Carpentras, 1538. Morandi, *op. cit.*, t. I, part. 2, p. 340 et suiv.)

334. *L'Instructio pro R^mo^ Polo ad Ces. M^tem^ proficiente*, conservée aux Archives Vaticanes, a été publiée par le Rvd. Paul Van Dyke, sous le titre : *The Mission of cardinal Pole to enforce the bull of deposition against Henri VIII* (1539), dans l'*English Historical Review*, t. XXXVII (1922), p. 422 et suiv.

335. Jacques V, veuf après six mois (7 juillet 1537) de Madeleine, fille de François I^er^, s'était remarié avec la fille du duc de Guise, Marie de Lorraine, veuve elle-même du duc de Longueville. Grâce à elle, l'influence française et catholique domina la politique écossaise. Le royaume devait entrer en lutte contre l'Angleterre, au moment où fut rompue la paix entre la France et l'Empire (1542). Cf. E. Bapst, *Les mariages de Jacques V*, Paris, 1889 ; G. Ascoli, *op. cit.*, p. 74-79. Marot et Ronsard qui suivirent en Écosse Jacques V, en qualité de pages, avaient chanté son mariage avec « Madame Magdeleine, première fille de France », mariage que Henri VIII s'était efforcé d'empêcher (cf. *Mémoires de du Bellay*,

fol. 243, 247), et dont il ressentit grand déplaisir (*Nuntiaturberichte*, II, 94; André Duchesne, *op. cit.*, 1304). — Le 30 janvier 1543, le cardinal Beaton, archevêque de St Andrews, fut nommé légat *a latere* avec des facultés très étendues. Voir la bulle de nomination dans Burnet, *op. cit.*, t. V, p. 409. Sur le cardinal, cf. J. Herkless, *Cardinal Beaton, Priest and Politician*, Edimbourg, 1891.

Sur la conduite adoptée par Paul III à l'égard du roi d'Angleterre voir le chapitre III (p. 33-53) : « De Pauli aequitate et prudentia in Anglicani schismatis per Henricum VIII invecti negotio », de l'ouvrage de Quirini intitulé : *Imago Pauli III Farnesii ad primos tantum quinque annos ejus Pontificatus spectantibus*, Brescia, 1545.

336. Réputée pour sa beauté, elle était fille d'Isabelle, une des sœurs de Charles-Quint, qui avait épousé Christian II, roi déposé (1523) de Danemark († 1559). Veuve de François Sforza, elle avait seize ans. L'ambassadeur Castillon écrit à François Ier, en mars 1538, que le bruit court que le roi ira, après Pâques, voir à Calais la duchesse de Milan. (Kaulek : *op. cit.*, p. 35 ; cf. *ibid.*, p. 24, 74, 77, 79.) A la fin de la même année, l'empereur ne prête plus l'oreille à ce projet « pour ne pas déplaire au roi très chrétien ». (Turba, *op. cit.*, t. I, p. 232 ; cf. *ibid.*, p. 217.) Cependant Henri avait envoyé, quelques mois plus tôt, à Bruxelles, Holbein, qui depuis plusieurs années, était « servant to the King's Majesty » aux appointements de 40 livres sterling, pour peindre le portrait de Christine qui se trouve à la National Gallery. (Cf. A. Michel, *Histoire de l'Art*, t. V, part. 1, p. 348.)

337. C'est quand François Ier est en route pour l'entrevue de Nice que le roi d'Angleterre met ce projet en avant (Castillon au roi, 14 mai 1538; Kaulek, p. 47 sqq. et suiv.; cf. Turba, I, 217) : il demande la main de la duchesse de Longueville, Marie de Lorraine, promise à Jacques V, afin de desserrer les liens toujours plus étroits entre la France et l'Écosse. Mais tous savent, écrit François Ier à son ambassadeur [25 mai 1538] (*ibid.*, p. 51) que le mariage de Madame de Longueville avec le roi d'Écosse était accordé avant le trépas de la feue reine d'Angleterre. Tout espoir de ce côté lui étant enlevé, Henri parle d'épouser Louise de Lorraine (1520-1542), sœur de la duchesse de Longueville, ou Marie de Bourbon, sœur d'Antoine de Navarre (Kaulek, *op. cit.*, p. 48 et suiv., 51, 53, 64, 68, 71, 75, 76, 80, 81, 82, 83) ; on veut bien lui adresser leur portrait (*ibid.*, 69, 75) ; mais lorsqu'il demande à les voir en

Angleterre ou à Calais, François Ier s'y oppose d'une façon catégorique (*ibid.*, p. 68, 73, 76, 77, 80 et suiv., 83 : « ce ne sont point hacquenées à vendre », écrit le connétable 29 juillet 1538 : *ibid.*, p. 76, cf. p. 80-82). Les bons rapports avec l'empereur persévérant, l'alliance avec l'Angleterre est moins pressante : Henri le comprend, s'en plaint, et il épouse, à l'instigation de Cromwell et pour se rapprocher des princes allemands, Anne de Cleves (6 janvier 1540) qu'il devait bientôt répudier.

338. Cf. Kaulek, *op. cit.*, p. 89 et suiv. ; Fisher, *op. cit.*, p. 431. Henri était renseigné d'une façon extraordinaire, au dire de l'ambassadeur français Marillac (Kaulek, *op. cit.*, p. 128 : « Il n'y a ung seul bruyct en lieu que ce soit, que des premiers il n'en ayt le vent, soit nouvelle faulce ou vraye, jusques aux petites particularités que princes désirent peu entendre, et en parle comme si cognoissoit non seullement les roys et seigneurs, mais aussi les ministres, la puissance et forces, les lieux, les dessaings... pour avoir hommes siens à gaiges dispersez par tout le monde. »

339. François Ier à Castillon, 10 juillet 1538 (Kaulek, *op. cit.*, p. 68. « Je vous prie nous mander, avait écrit le connétable à Castillon, le 8 mars (*ibid.*, 31), si le roi d'Angleterre fera aussy bonne mine, quand vous luy ferez entendre le partement du roy (pour Nice), comme celle qu'a faicte son ambassadeur (Gardiner), quand ledict seigneur (François Ier) luy a dict, qui a esté la plus piteuse et la plus estonnée qu'on veit oncques. » Quelques jours plus tard (2 mars) A. de Castelnau et Castillon racontent que Henri VIII ne peut croire que l'empereur se trouve à Nice, avec Paul III, et que le doute qu'il en a le travaille extrêmement (*ibid.*, p. 31). Le rapprochement de François et de Charles, par l'intermédiaire du pape, l'inquiète bien davantage encore : et Castillon se donne beaucoup de peine pour lui « oster les doubtes de vostre amytié » (Castillon au roi, 8 avril. *Ibid.*, p. 37).

Déjà en 1535, lors du projet de la bulle d'excommunication, Henri VIII avait craint l'isolement. Cf. Friedmann, *op. cit.*, t. II, p. 122, 124, 128. Friedensburg, *Nuntiaturberichte aus Deutschland*, t. I, p. 519 et suiv.

340. « Il me deit que très voluntiers il vous secourroit et ayderoit, moyennant que... à cause de luy la paix qui se dresse maintenant en feust rompue. » (Castillon à François Ier, 31 mai 1538,

Kaulek, *op. cit.*, p. 52.) En apprenant par l'évêque de Tarbes, A. de Castelnau, l'entrevue projetée, Henri s'était mis « en une merveilleuse colère », s'échappant en « propos telz qu'il a accoustumé de tenir quand il est en sa colère » ; il ne parlait que de « remettre à la guerre », contre l'empereur, François Ier ; si ces choses « il les avoit dictes de froict sens, conclut l'ambassadeur, il sembleroit, Sire, que vous ne debvriez avoir grande fiance en lui. » (*Ibid*, p. 28, 29.) A Villeneuve, durant l'entrevue, l'ambassadeur anglais pressa François Ier de « desclarer au pape qu'il n'accorderait le concile sans consentement du roy d'Angleterre, et qu'il ne feroit paix avec l'empereur que [ledit roi] ne fût tiers contrahant. » François répondit que s'il accordait « lesdits deux points », Henri « congnoissait évidentement qu'il lui en conviendroit espouser une longue et périlleuse guerre. » *Ibid.*, p. 71 ; cf. p. 59 et suiv.

A l'entrevue de Nice, — et ce n'était pas pour la faire réussir — Henri avait envoyé quatre de ses représentants : outre Brian et Wyatt qui déjà résidaient en France et à la cour impériale, deux autres ambassadeurs arrivèrent à Villefranche, auprès de l'empereur, au commencement de juin : l'évêque de Hereford, Ed. Bonner, et Simon Heynes, chanoine de Windsor et doyen d'Exeter († 1552). Turba, *op. cit.*, I, 110.

341. Cromwell, à la fin de mars, signifie à Castillon « que si vous [François Ier] vous poviez passer d'estre à ceste assemblée, qu'il lui semble que ce seroit le meilleur. » Henri lui-même en peine de l'entrevue « veu qu'il n'est point de la partie », insiste, renouvelant à l'ambassadeur son désir que le roi ne se rencontre pas avec l'empereur. (Trois lettres de Castillon à François Ier, des 31 mars et 8 avril 1538. Kaulek, *op. cit.*, p. 35.) Il prédit qu'une alliance de François et de Charles serait au « très grand désavantage » du premier (Castillon à Montmorency, 14 février 1538. *Ibid.*, p. 25.) A cela François Ier répond, le 9 avril (*ibid.*, p. 37) : « Estant jà si avant en ce pays de Daulphiné que je suis, et d'autant] que le pape est party de son costé pour y venir, aussi que l'empereur... il m'est impossible de m'en départir, ne retarder mondit voyage, sans mettre toute la chrestienté à l'encontre de moy. »

342. Dès qu'il entend parler d'un rapprochement entre l'empereur et le roi de France, il intervient, s'offrant à garder le duché de Milan, pour qu'il ne soit pas mis « entre les mains de nostre Saint-Père, qu'il appelle toujours l'évesque de Romme », voulant

être « médiateur de ceste paix, en laquelle ausy bien sera il tiers contrahant, ains » prétendait-il « que l'empereur luy a promis et de rechef promect. » (Kaulek, *op. cit.*, p. 23 ; cf. p. 40. François Ier y consent, moyennant un renouvellement d'alliance : « Et afin qu'au traicté de la paix qui se fera bientost entre le roy vostre bon frère et l'empereur, déclare à Henri VIII l'évêque de Tarbes (Kaulek, *op. cit.*, p. 27), si par adventure vous n'estes appelé pour estre le tiers contrahant, vous ne vous plaignez de luy, il m'a envoyé par deça vous dire, s'il vous semble que ce soit vostre proffict d'entrer en nouveaulx traictez d'avec luy et de faire une plus estroite alliance, afin de povoir parvenir par ce moyen à estre tiers contrahant au traicte de la paix, qu'il le veult bien pour l'amour de vous. Et pour ce faire, j'ay apporte bon et suffisant povoir pour M. l'ambassadeur icy présent Castillon et pour moy. » Quand il sent qu'on peut fort bien se passer de lui, que l'empereur pas plus que François n'a besoin, malgré son dire, de sa médiation (cf. Kaulek, 29, 31, Henri s'emporte : « C'est bien à propos s'écrie-t-il, si c'est mon proffict : mais qu'il [François Ier] regarde si c'est le sien de luy-mesme .. Car je me puys mieulx passer de luy qu'il ne faict de moy, voire de tous deux ensemble, de l'empereur et de luy. » *Ibid.*, p. 28 ; cf. plus haut, n. 340.) François Ier, dès lors, ne se préoccupe plus de Henri VIII (Kaulek, *op. cit.*, p. 31) ; il se contente de lui donner de bonnes paroles. C'est en vain que le roi d'Angleterre, jusqu'à la fin de l'entrevue, insistera pour « estre tiers contrahant ». *Ibid.*, p. 36, 42, 44, 46, 57, 58, 60, 62, 71.

343. Kaulek, *op. cit.*, p. 23, 40.

344. Louis, infant de Portugal, était le second fils de la sœur aimée de Charles-Quint, Éléonore, qui avait épousé le roi de Portugal, Emmanuel († 1521, et qui, veuve, se maria avec François Ier. Il avait vingt et un ans.

Sachant pertinemment que François Ier, pour conclure la paix, réclame aussitôt Milan et que l'empereur, « attendu le bas aage des deux fiancés », ne le veut céder, avant trois ans, au duc d'Orléans (Charles, troisième fils de François Ier, † 1545), qui doit épouser une de ses nièces (une des sept filles de Ferdinand Ier), Henri VIII commence par exciter la défiance déjà trop naturelle du roi de France : « Ainsi par ce traité, vous n'auriez ni Milan, ni, possible, les terres de Savoie. » (Castillon à François Ier, 14 février

et 29 mars 1538. Kaulek, *op. cit.*, p. 23, 34 ; cf. *ibid.*, p. 14 et plus haut, n. 328.) Pour empêcher le mariage projeté, il offre la main de sa fille, la princesse Marie, au duc d'Orléans (Kaulek, *op. cit.*, p. 33-35, 37-42, 43, 44, 45, 46, 51, 53, 58). Quand il voit l'accord de Nice se poursuivre et sur le point d'aboutir, Marie n'est plus pour le fils de François Ier, mais pour le neveu de Charles-Quint, l'Infant de Portugal, qui recevra le duché de Milan : « l'empereur luy promect qu'il investira ledict sieur Infant du dict duché de Milan moyennant iceluy mariage, et qu'il n'aura ne paix, ne appoinctement avec vous. » (Castillon au roi de France, 4 juin 1538. *Ibid.*, p. 56. Cf. p. 71, 74 et suiv., 76, 77, 79 ; Turba, *op. cit.*, p. 217). Bien que Castillon se méfie de tels propos : « Il me semble qu'il ne s'y fault pas trop fyer, car il y a quelque chose en sa pensée que je ne puis pas encore bien entendre » (*ibid.*, p. 40 ; cf. p. 57), ils ne laissent pas de le troubler : « C'est un estrange homme que l'empereur », et à la fin de le persuader : Henri « est tant recherché de l'empereur qu'on ne sçauroit plus, je ne scay a quelle fin, sinon qu'avant qu'on vienne au traicté de paix pour ne parler plus de la duché de Milan, car il ne seroit jà faict et mise, pour perpetuelle seureté, oultre les forces de l'empereur, entre les mains de ce roy [d'Angleterre] et du roy de Portugal. Mon advis est toutefois que si on veult prendre peine de se réconcilier avec cestuy-ci et en user de diligence, qu'on le ramenera bien. » (Castillon au roi, 25 juillet 1538. *Ibid.*, p. 75). Après Aigues-Mortes, Henri continuera à affirmer « l'espérance, voyre bien asseurée, des mariages de l'Infant de Portugal avec madame Marie d'Angleterre, avec les conditions de la duché de Milan; et semble qu'il veuille retourner au mariage de la duchesse de Milan. » (Castillon et Lassigny au roi, 3 août 1538. *Ibid.*, p. 79). Mais François Ier et Montmorency ne tombent point dans le piège (*ibid.*, 76-77), ils ne croient pas que l'on voie de si tôt la fille du roi d'Angleterre duchesse de Milan et encore moins que l'empereur poursuive le mariage avec elle de l'Infant de Portugal : « Vous ferez bien, écrit le roi à son ambassadeur, de n'adjouster pas dorénavant grande seureté à ce que l'on pourroit dire touchant l'estat de Milan, et si l'on continuoit d'avanture à vous en parler, ne prenez ja la peine de m'en escrire, car je scay bien comme je suis demeuré avec l'empereur touchant cest affaire. » « Jamais deux princes, dit de son côté le connétable, ne furent plus grands amis que se sont départis l'empereur

et le roy, et ne pense point que l'empereur veuille bailler au roy d'Angleterre le duché de Milan, en fesant le mariage de domp Loys Infant de Portugal avec madame Marie sa fille, ne pareillement à iceluy roy d'Angleterre la veufve duchesse de Milan en la sorte que vous nous avez escrit. Par quoy quelques propos que l'on vous scache tenir par de là tels que ceulx-la, vous ne les prendrez pour véritables. » Castillon s'excuse alors d'avoir été « lourdault », en se laissant prendre au stratageme des Anglais : « Qu'il vous plaise me pardonner si j'ai creu les propoz qu'on m'a tenus par deça... mais on me le disoit de si grande assurance... ». (Lettres au roi et au connétable, 12 août 1538. *Ibid.*, 80 et 83.) L'année suivante (juillet 1539), Henri VIII tentera encore de rompre l'union entre l'empereur, le pape et François Ier, en conseillant à celui-ci un stratageme, que lui a proposé un aventurier italien pour « obtenir la duché de Milan, sans y mectre rien du vostre » : cet Italien se charge « de faire mettre et livrer entre ces mains et plaine puissance les villes de Parme et de Plaisance... par le moyen d'aulcungs siens parentz et alliez qui ont le principal gouvernement des dictes villes. » A quoi le roi de France répond à son ambassadeur Marillac, le 25 août 1539 : « Pour estre l'amytié entre le pape, l'empereur et moy telle qu'elle est de présent, je ne vouldroys par ce moyen ni aultrement la diminuer, ny altérer, par quoy ne puys ny ne veulx aulcunement entendre a ladicte praticque. » *Ibid.*, p. 117, 120, 121 et suiv., 123, 126-128.

345. « Il ne sçait, écrit l'évêque de Tarbes Kaulek, *op. cit.*, 29, à quel propos vous luy demanderiez ayde, veu qu'il est aussi bien amy de l'empereur que vostre. » « Il m'a aussi dict, Sire, que les ambassadeurs qui sont icy résidens devers luy ont maintenant tout povoir de conclure des doubtes qu'il avoit avec eulx, tant de mariages que d'aultres choses » (Castillon au roi, 29 mars 1538. *Ibid.*, p. 34). Quelques jours plus tard (8 avril, *ibid.*, 36), l'ambassadeur remarque que les gens de l'empereur sont plus souvent au Conseil qu'ils n'y ont encore été, et font merveilleuses instances de pratiquer le roi d'Angleterre.

346. « Il ne trouve amytié plus à propoz que la vostre. » (Kaulek, *op. cit.*, p. 49.) « Il est conclud et passé par son Conseil qu'il demourera du tout vray amy et allié du roi son frère... [Cromwell] me pria... de vous bien asseurer de la résolution d'amytié que le roy son maistre est délibéré prendre avec vous non point par peur du

pape ne de l'empereur, mais pour une inclination que de longtemps il a de demourer plus vostre amy que de nul autre prince du monde. » (*Ibid.*, p. 53.) Norfolk « jamais ne veit le roy son maistre si affectionné, ni alléguant tant de raisons que l'aliance de France leur est plus séante que celle d'Espagne ». Mais le même duc « m'advertit sus sa teste » que Henri « renonce France, si nous refusons ceste amytié ». (*Ibid.*, p. 58, 59.) « Il est tout enclin à vous, et je le congnois mieulx à ceste heure qu'auparavant (*Ibid.*, p. 62). Cromwell m'a très instamment prié que je vous escripve, pour contenter le roy son maistre, que me veuillez mander quelque chose de vostre intention de l'amytié d'entre vous d'eux. » (*Ibid.*, p. 72.) « Comme je vous ay tousjours escrit, son inclination est sans comparaison plus à vous qu'à l'empereur, mais... il est merveilleusement refroidy de ses premières voluntés. » (*Ibid.*, p. 74.) Après la trêve de Nice, Castillon écrit (*ibid.*, 67) qu'il n'a jamais vu Henri « en tel train de vouloir demourer » l'ami du roi de France.

347. « Il me faict, Sire, écrit Castillon au roi (Kaulek, *op. cit.*, p. 36), aussi bonne chère qu'il feit jamais, et cet honneur de deviser longuement avecques moy, et en lieu à part, ce qu'il ne faict aux autres ambassadeurs. » « Il me mena après veoir trois navires, dit-il un autre jour (*ibid.*, p. 40)... au milieu de la rivière, et me feit le roy vostre frère soupper avec luy, à tant de musique que merveilles, me faisant grand honneur et bonne chère et à la veue d'une grande multitude de peuple qui estoit là, tant en batteaulx qu'à terre, aux bords de la rivière. Mais pour les bonnes chères qu'il me faict... Sire, il me semble qu'il ne s'y fault pas trop fyer. » Henri continuera à faire bonne mine à l'ambassadeur et à le traiter amicalement. « Il me donna congié de bon visaige, et me faisant grand chère. » (*Ibid.*, p. 48) « Le roy vostre frère, huit ou dix jours auparavant, m'envoyoit souvent de petitz présens, comme une foys un cerf, l'autre ung dain, l'aultre de gros artichaulx de ses jardins, Et cedict jour de dimanche me feit, comme il est fort cérémonial mesmes aux iours de fêtes, grand recueil et en demye parade. » *Ibid.*, p. 52.

348. Castillon, soupçonnant, non sans raison, que ce sont là moyens pour tenir la balance entre la France et l'empire « jusques à veoir quelle sera la fin de vostre entreveue, pour après plus seurement se tirer de la part qu'il advisera », demande à Henri et à Cromwell de fixer nettement quelle sera leur aide, en cas de rup-

ture avec Charles-Quint (Kaulek, *op. cit.*, p. 40-43) : « Si le roy mon maistre déclare qu'il ne veult point le concile, ny paix avec l'empereur, si le roy vostre maistre n'est tiers contrahant incontinent cela déclaré, l'effect de l'entrevue qui se doit faire est rompu et la guerre toute ouverte et déclarée... Si pour l'amour du roy son frère il vouloit faire ce que vous dictes, quelle ayde lui vouldriez-vous faire ? Vous ne m'en parlez point. Luy vouldriez-vous toujours laisser faire la guerre seul, comme vous avez faict par cy devant, là où maintenant il est en grande apparence de paix ? » Il conseille à François Ier d'en faire autant auprès des ambassadeurs anglais, leur remontrant « que vous vouldriez estre asseuré quelle ayde il vous feroit, si vous faisiez tant pour luy : il n'y a meilleur moyen, à mon advis, de le faire condescendre à plus grande contribution que maintenant. Et si vous sentez que vos affaires se portent bien du costé de l'empereur, vous chevirez bien de ceulx de par deça » (*Ibid.*, p. 44, 45). Le roi de France, tout à fait de cet avis, déclare à Gardiner et à Sir Francis Brian « qu'ils sçavent très bien comme j'ay esté secouru et aydé d'eulx en ces dernières guerres... : leur accordant ces deux poincts qu'ils demandent, ce seroit eulx mettre en perpétuelle seureté, paix et repos, pour me jecter en très grand dangier et me faire espouser une longue et périlleuse guerre, ce que je ne suis délibéré faire... Par quoy s'il veut [Henri] que je luy accorde ce que dessus, il faut que pareillement il m'accorde, venant à ladicte guerre, de m'ayder... pour le moins de cinquante mille escus par mois. » (*Ibid.*, p. 46, 47.) Trois semaines plus tard, durant l'entrevue de Nice [9 juin], il affirme « qu'il a toujours désiré vivre avec son bon frère en toute la plus grande amitié qu'il est possible... Mais d'avoir toujours la guerre sur les bras... ce ne seroit chose raisonnable ». Il demande en conséquence 50.000 écus mensuels, les six premiers mois, et 20.000 écus mensuels, les six mois suivants : ce « qui ne sçauroit estre la tierce partye » de ses propres dépenses. (*Ibid.*, p. 60 ; cf. p. 71.) Comme bien s'en doutaient François Ier et son ambassadeur, Henri VIII voulait le brouiller avec Charles-Quint et le lancer dans une nouvelle guerre, sans faire aucun sacrifice : « Le roy d'Angleterre m'a respondu [relativement aux demandes précédentes de François], écrit Castillon le 18 juin 1538 (*ibid.*, p. 63), que puisque les occasions sont passées et rompues, qu'il n'est plus besoing que vous leur teniez tels propoz : car il

sçait que le pape seroit bien marry qu'il y eust ung concile bien assemblé, et que l'empereur ne traictera rien avec vous ».

Déjà quand Castillon avait demandé quel le aide donnerait Henri si François Ier avait « la guerre plus qu'auparavant, car là où il ne l'avoit que contre l'empereur, il l'auroit contre le pape et l'empereur, qui ne sont maintenant qu'un », le roi « s'arresta coy. » (*Ibid.*, p. 52.) « Comment Sire, lui dit un autre jour l'ambassadeur (*ibid.*, p. 71-72), pour accorder ce que demandez, il fault qu'il [François Ier] en ait la guerre avec l'un et l'autre qui ne sont qu'un, et vous faictes difficulté d'accorder moings du tiers de la despence extraordinaire qu'il lui conviendra faire par les deux poincts que demandez [la non acceptation par François Ier d'un concile et de la paix]. » Henri VIII et son Conseil devaient bientôt se morfondre de leur courte vue : « Je crois qu'ils se repentent bien qu'ils ne l'ont accordé de bonne heure [la contribution demandée par François Ier]. Or, Sire, pour le faire court, il y en a de bien estonnez et ne sçavent, je vous assure, où ils en sont, ny à quelles fins tendront si grandes alliances qu'il n'eussent jamais pensées. » (Castillon au roi, 18 juillet 1538. *Ibid.*, p. 72). « Le mieux que vous puissiez faire, conclut Montmorency, en écrivant à Castillon le 2 août 1538 (*ibid.*, p. 77), c'est de les entretenir tousjours de bonnes et gracieuses paroles, sans faire semblant d'avoir crainte d'eulx ne de les vouloir rechercher plus avant, vous asseurant que le roy veult bien entretenir l'amitié qu'il a avec son bon frère, mais il ne la veut pas achapter si chère que l'on luy a voulu vendre. »

349. Voir plus haut, n. 328 et 331.

350. Castillon au connétable de Montmorency, 12 août 1538. Kaulek, *op. cit.*, p. 83 ; cf. p. 93 et suiv.

351. Kaulek, *op. cit.*, p. 77. Cf. *Ibid.*, p. 65, 67.

352. Montmorency à Marillac (6 mai 1539. Kaulek, *op. cit.*, p. 97, cf. 94, 96). Il lui recommande (*ibid.*, p. 97) de n'avoir « pas trop familière et secrète négociation » avec les Anglais qui ne manqueraient pas d'en profiter, pour semer de nouveau la méfiance du côté impérial, et la zizanie. « Je mectz, répond Marillac (*ibid.*, p. 99), toute la peine à moy possible d'entretenir l'ambassadeur de l'empereur, lequel je visite souvent... et luy communique ce que honnestement peult estre de ce requis pour la

démonstration d'amytié d'entre les deux maistres. » François Ier ordonne expréssément à Marillac que, si Henri VIII parle encore des propositions faites à son prédécesseur Castillon touchant la continuation de la guerre contre l'empereur, de ne les point accepter, vu l'état actuel de ses relations avec Charles-Quint. (*Ibid.*, p. 93 et suiv.) A la fin de juin 1539, Charles de Cossé, seigneur de Brissac, retourne de la cour impériale, « avec si bonnes nouvelles de la continuation de l'amytié d'entre ces deux princes qu'il n'est possible d'estre meilleure ». (Montmorency à Marillac, 28 juin 1539. *Ibid.*, p. 106. Cf. p. 123. Voir Turba, *op. cit.*, I, 282, 289, 308, 355.)

353. Lettre du 7 juillet 1539 à l'ambassadeur français Marillac. Kaulek, *op. cit.*, p. 111.

354. Lettres au roi et au connétable des 18 et 25 juillet, du 12 août 1538. Kaulek, *op. cit.*, p. 72, 73, 83. Dans celle du 18 juillet au connétable (*ibid.*, 72-73), il dit que l'entrevue de Nice agite les esprits « tant des estrangers... que de ceulx de ceste nation mesme ».

355. Castillon à Montmorency, 8 et 18 juillet 1538. Kaulek, *op. cit.*, p. 67, 73, 83. François Ier et le connétable trouverent l'idée bonne : ce serait faire « tumber un fardeau qui jusques icy a grandement grevé les espaules de nos finances ». L'année suivante, Henri VIII se plaindra en Parlement « que le roy de France ne luy vouloit poinct payer la pension qu'il avoit accoustumé luy donner, laquelle il avoit pour le bien de la paix. » « Je scay bien, dit à ce propos le connétable, que pour ce que nous ne leur avons point payé les pensions, ilz en sont très mal contans. » *Ibid.*, p. 110 et suiv. En 1527, Henri avait demandé une pension perpétuelle de 50.000 couronnes en or et une livraison annuelle de sel pour 15.000 couronnes. Cf. Fisher, *op. cit.*, p. 263.

356. Dix-neuf évêques la signèrent, c'est-à-dire tous, ainsi que vingt-cinq docteurs en théologie et en droit. On y dit « d'instruire le peuple que le Christ a expressément défendu à ses Apôtres ou à ses successeurs de s'approprier le pouvoir du glaive, c'est-à-dire l'autorité royale, et que, si l'évêque de Rome, ou tout autre, prend ce pouvoir, c'est un tyran, un usurpateur du droit des autres, un destructeur du royaume de Jésus-Christ ». Cf. Burnet, *op. cit.*, édit. Pocock, I, 394.

357. Il est si mécontent, écrit Castillon, le 25 juillet (Kaulek, *op.*

cit., p. 73) « que longtemps a je ne l'avois trouvé tel ». Et quand Lassigny, envoyé en Écosse par François Ier, passe par Londres et met le roi au courant de l'entrevue d'Aigues-Mortes, « ledict seigneur m'a respondu d'un visage comme si ce propoz ne lui plaisoit guères... ; et parlant toujours de l'amitié de vous à l'empereur, il me dit : l'amitié ne durera guères » ; puis il parla d'avoir lui aussi une entrevue avec Charles-Quint. *Ibid.*, p. 79.

358. A la fin de juillet, Henri rappelle Gardiner, évêque de Winchester, et Brian ; l'évêque de Londres E. Bonner les devait remplacer (1538-1540). Ils « m'ont trompé » dit-il à l'ambassadeur français, qui ajoute : « Et de faict je pense, Sire, que M. de Wincestre et Bryant auront mauvaise chère, car il s'en est plainct à moy ung autre coup. » (Castillon au roi, 25 juillet et 12 août 1538. Kaulek, *op. cit*, 74 et 81.) François Ier ne s'émut point des boutades du roi d'Angleterre, qui, répond-il à Castillon, « peut faire de ses serviteurs ce que bon lui semblera. » (*Ibid.* p. 77.)

359. Lettre au roi du 3 août, et au connétable du 12 août 1538. Kaulek, *op. cit.*, p. 79, 83. — « Sire, avait dit Castillon à Henri (*ibid.*, p. 81), je parleray à vous ouvertement... ne cherchez point de si près le roy votre frère. Vous voyez que de dix ans il n'aura affaire, s'il ne veult, et encores veult il demourer vostre amy comme auparavant... C'est un grand prince et puissant, comme vous sçavez, et qui peult beaucoup. Dadvantaige, il a le roy d'Escosse obeyssant comme s'il estoit son filz. Il a aussi le roy de Danemark tout à sa dévotion, et tous troys sont vos voysins de bien près. Quand il s'esbranleroit, tout cela se remueroit... Achettez son amytié, je vous le conseille, sans regarder à ses particularitez. »

360. Marillac à Montmorency, 2 avril 1539. Kaulek, *op. cit.*, p. 89. Castillon, qui avait profité du rappel de Gardiner et de Brian, pour demander le sien, en juillet et août 1538 (Kaulek, *op. cit.*, p. 75, 79), quitta brusquement Londres, après le 6 février 1539 (*ibid.*, p. XVI). Du 12 août 1538 au 6 février 1539, sa correspondance malheureusement a été égarée. Son successeur, Marillac, ambassadeur à Constantinople jusqu'en juin 1538, n'arriva en Angleterre qu'en avril suivant. Pour Montmorency, « Marillac était tout » (*Letters and Papers*, t. VIII, p. 259).

361. Lettre citée de Marillac, du 2 avril 1539. Kaulek, *op. cit.*, p. 89. Henri « est entré en merveilleuse deffiance tant du costé du roy

que de l'empereur, tenant pour certain qu'on luy veult faire la guerre, et d'autant faict plus grande diligence de pourveoir a ses affaires et à la seureté de son royaume. »

362. Kaulek, *op. cit.*, p. 90.

363. On parlait « de cinquante à soixante mille hommes » pour la capitale, et de lever même les « estrangiers qui sont ici pour le faict de marchandise. » Kaulek, *op. cit.*, p. 91.

364. Kaulek, *op. cit.*, p. 71, 87, 88 et suiv., 90, 91, 96, 98, 116, 122. Cf. Fisher, *op. cit.*, p. 431 et suiv. On disait aussi que Henri VIII avait demandé des reîtres en Allemagne, et que François Ier ne les avait pas laissé passer.

« Au regard des rempars et fortifications, écrit Marillac le 12 août 1539 (Kaulek, *op. cit.*, p. 122), ilz sont aulx dits lieulx (Portmouth et Southampton) quasi parachevez, estantz de tres grande estendue, suffisans a faire bonne défence de ce costé là. Vray est que ce n'est chose de grande durée, estant faitz de palys et remplis de terre, comme chose tumultuaire et faicte a la haste pour le soubdain dangier qui pouvoit advenir, selon la grand peur et frayeur où cy devant ilz ont estez. »

365. Castillon à François Ier, 12 août 1538. Kaulek, *op. cit.*, p. 82. « Tout cest appareil tend a se deffendre, si le besoin en advient, et non pour faire aucune invasion », remarque Marillac. (*Ibid.*, p. 87-88 ; cf. p. 90, 96, 114.) D'ailleurs le connétable écrit (*ibid.*, 111) que François Ier « faict faire la plus grande diligence qu'il ne fist il y a dix ans a besongner à la fortifficacion de ses places, principalement a celles de ses frontieres de Picardye et Normandye... et aussi à faire équipper ses navires. »

366. L'agent du roi à Venise, Harvel, avait chargé trois condottieri italiens bien connus de débarrasser Henri du cardinal : c'était Lodovico dell'Armi de Bologne, le comte Bernardo di San Bonifacio de Vérone et Filippo Pini de Lucques. (*Spanish Calendar*, VIII, n° 33. Cf. Turba, I, 444.) Tant que vécut Henri VIII, Pole eut à craindre le poignard des assassins et dut s'entourer de gens tres sûrs. Quand il se rendit au concile de Trente, il prit des chemins détournés, et le pape lui donna une escorte de vingt-cinq cavaliers. Cf. Dom Biron, *op. cit.*, p. 174 et suiv.

367. Le 6 janvier, il est à Bologne et le 19 à Barcelone. Adamo Fumani fit aussi partie du voyage. Beccadelli était à cette époque

au service du cardinal Contarini, à qui Pole « le demanda instamment ». C'est le pape qui avait voulu que Reginald voyageât incognito, « pour que le roi schismatique, ennemi acharné du cardinal, ne put attenter à sa vie ». A. Giganti, *Vita di Monsig. L. Beccadelli* dans Morandi, *op. cit.*, t. I, part. 1, p. 16 et suiv.; Beccadelli, *Vita del card. R. Polo*, édit. Morandi, p. 297 et suiv.; Quirini, *op. cit.*, t. II, p. 85; Tiraboschi, *op. cit.*, t. VII, part. 3, p. 249.

368. Quatre des siens seulement l'accompagnaient, le reste devait suivre à petites journées. Beccadelli, *Vita del card. R. Pole*, édit. Morandi, p. 299. Turba, *Venetianische Depeschen vom Kaiserhofe*, Vienne, 1889-1895, t. I, p. 284.

369. Il répétera au cardinal Farnèse, en juin de la même année (Alexandre Farnèse à Paul III, Tolède, 21 juin 1539, dans Quirini, *op. cit.*, t. II, p. CCXCIII; et cf. lettre du 25 juin, *ibid*, p. CCLXXXVII), qu'avant tout il veut savoir si l'on peut compter sur le roi de France.

« Sa Majesté allégua qu'il ne pouvait, pour son honneur et le salut de ses États, abandonner la guerre contre le Turc; il s'étonnait que Sa Sainteté le lui conseillât, alors que, l'an passé, à Gênes Elle était si ardente contre les Turcs. » A quoi Pole répondit qu'il s'agissait non d'abandonner cette entreprise, mais de la suspendre, pour permettre celle d'Angleterre, qui ne ferait que donner plus de poids à ses armes, quand il reprendrait la première. « Sa Majesté allégua aussi l'embarras des luthériens, disant que, dans le cas d'une expédition contre l'Angleterre, ils pourraient se lever en faveur du roi, avec lequel ils sont en excellents rapports. » « Quant aux censures publiées à Rome, il en manifesta du déplaisir, disant qu'on ne le devait point faire sans connaître le moyen de les exécuter. » (R. Pole au cardinal Farnèse, Carpentras, mars 1539. Morandi, *op. cit.*, t. I, part. 2, p. 338 et suiv. *Letters and Papers*, t. XIV, part. 1, Introduction, p. XI et suiv. Cf. Beccadelli, *Vita del card. R. Pole*, édit. Morandi, p. 300 et suiv.)

Dans l'audience qu'il donne, quelques jours plus tard (18 février), à l'ambassadeur vénitien (Turba, *op. cit.*, I, 287 et suiv.), Charles-Quint rapporte lui même la réponse qu'il fit à Pole : Il est très surpris que Sa Sainteté, qui l'an dernier à Nice faisait passer avant toute chose la guerre contre les Turcs, ait changé d'avis; lui, veut conserver ses États et poursuivre la lutte contre l'infidèle. Et comme le cardinal objectait qu'un mal intrinsèque, comme le schisme anglican, devait être guéri avant le mal extrinsèque du

péril turc, l'empereur répliqua « qu'il voudrait bien savoir, au cas où les Turcs viendraient en Italie et à Ancône, comme cela arrivera sans doute, si Sa Sainteté estimerait ce mal extrinseque ou intrinseque ». L'empereur concluait malignement que « Pole avait entrepris sa mission assez à la legere et qu'il l'avait peut-être sollicitée lui-même du pape », ce qui était tout à fait faux, car l'ordre pontifical l'était venu chercher près de son ami Priuli, dans sa retraite favorite de Treville, que l'exécution récente de son frère Montague, les menaces contre sa mere conseillaient de ne point quitter à un caractere empreint comme le sien de mysticisme, d'amour de la solitude et de l'étude. Cf. Dom Biron, p. 143.

Quelques mois plus tard, au cardinal Farnese qui le pressera encore d'exécuter la bulle de Paul III « sous peine d'attirer le mépris sur l'autorité pontificale, en montrant qu'on porte plus de respect à un roi si impie et criminel qu'au Saint-Siege », Charles-Quint répondra que 14.000 reîtres luthériens sont déja prêts à passer au secours de l'Angleterre et que Henri VIII peut jeter sur l'Italie les protestants, pour y allumer « un grande fuoco ». Le cardinal Alexandre Farnèse à Paul III, Tolede, 21 et 25 juin 1539. Quirini, *op. cit.*, t. II, p. CCLXXXI et CCLXXXVII.

370. Lettre citée de R. Pole au cardinal Farnese, note 369.

371. Lettre citée de R. Pole au cardinal Farnèse.

372. Même lettre de Pole au cardinal Farnèse.

373. Cf. Beccadelli, *Vita del card. R. Polo*, édit. Morandi, p. 300, et lettre citée de R. Pole au cardinal Farnèse.

Sur Perpaglia, abbé de S. Solutore près Turin, qui fut longtemps au service du cardinal, voir l'article de Maitland, dans l'*English Historical Review*, t. XV, p. 759 et suiv. ; G. Constant, *La nonciature de Perpaglia auprès d'Elisabeth* (1560), dans les *Mélanges Bémont*, Paris, 1913, p. 509 et suiv. ; *Concilium Tridentinum*, t. X par G. Buschbell, Fribourg-en-Brisgau, 1916, p. 288, n. 3, 548, n. 4, 613, n. 3, 623 et n. 5, 631, 633 n. 1 et 5, 918.

374. Kaulek, *op. cit.*, p. 111. Il écrira le 7 juillet à Marillac (*ibid.*, p. 109) : « Je cognois tous les jours de plus en plus par effect que icelluy seigneur empereur ne demande que de croistre et augmenter ladicte amytié, affin de la rendre perpétuelle, chose qui me donne très grande espérance de mieulx. »

375. « Le roi d'Angleterre a tenté accords et ligues tant avec

l'empereur qu'avec le roi Très-Chrétien, procédant avec l'un et l'autre par des moyens différents... Au roi Très-Chrétien, il disait que la guerre du pape contre le duc d'Urbin était inspirée par Sa Majesté impériale qui prétendait avoir l'Italie entière à sa dévotion et par conséquent ne donnerait point Milan à Sa Majesté très-chrétienne ou à ses fils; que François fasse donc alliance avec lui contre l'empereur et le pape... D'un autre côté, l'ambassadeur du roi d'Angleterre près l'empereur a cherché de diverses façons à persuader celui-ci de s'allier avec son maître. » Entretien chiffré de Mocenigo avec le Conseil impérial et Granvelle, Tolède, 18 mars 1539. Turba, *op. cit.*, t. I, p. 304. Cf. *Letters and Papers*, VIII, n° 130; XIV, part. 1, et n° 104.

Henri VIII n'avait d'autre désir que de voir se brouiller les nouveaux amis. « On espère plus tost guerre entre les dictz seigneurs que persévérance de ceste fervente amytié qui naguère estoit entre eux », écrira un an plus tard Marillac. Kaulek, *op. cit.*, p. 179. Cf. plus haut, p. 164, 165.

376. Beccadelli, *Vita del card. R. Polo*, édit. Morandi, p. 300.

377. Lettre du 6 mai 1539 à Marillac. Kaulek, *op. cit.*, p. 97, n° 112.

378. Marillac à Montmorency, 9 juin 1539. Kaulek, *op. cit.*, p. 103 et suiv. — L'impératrice, après avoir mis au monde un enfant mort-né le 21 avril, était morte à Tolède, « une heure avant l'aurore », le 1er mai; les funérailles commencèrent aux vêpres du 16 mai, à San Juan de los Reyes de Tolède, pour se poursuivre à la messe du lendemain, en grande pompe et en présence de l'Infant Philippe et de l'archevêque, le cardinal Juan Tabera († 1545) qui avait assisté aux derniers moments de la défunte; l'empereur s'était retiré au monastère voisin de la Sisla. Turba, *Venetianische Depeschen vom Kaiserhofe*, Vienne, 1889-1895, t. I, p. 311, 317, 321, 323.

379. En juillet 1539, François Ier chargera son ambassadeur près Soliman II, A. Rincon, de « faire une tresve et suspension d'armes avec la crestienté et aussi de reconsilier ladicte seigneurie de Venize envers ledict Grand Seigneur...; dedans peu de jours il m'en fera sçavoir de bonnes nouvelles, dont je suys seur que nostre dict Sainct Père, ledict seigneur empereur et ladicte seigneurie seront merveilleusement aises, et non sans cause ». Kaulek, *op. cit.*, p. 109 et suiv. Cf. Turba, *op. cit.*, I, 297.

380. Pietro Mocenigo au doge, Tolède, 18 février 1539. Turba, *Op. cit.*, t. I, p. 288. Rapport de son audience avec Charles-Quint durant le séjour de Pole à la cour de Tolède.

381. Pietro Mocenigo au doge, 6 janvier 1539. Turba, *op. cit.*, t. I, p. 267.

382. Pietro Mocenigo au doge, 22 janvier 1539. Turba, *op. cit.*, t. I, p. 278.

383. Le protonotaire Giovanni Poggio fut nonce en Espagne de 1529-1551. Antoine de Castelnau, originaire du Bigorre, évêque de Tarbes depuis 1534, avait représenté la France auprès de Henri VIII de 1535-1537 ; il arriva, à la fin de septembre 1538, en Espagne, où il devait mourir un an plus tard.

384. P. Mocenigo au doge, 26 février 1539. Turba, *op. cit.*, I, 284.

385. P. Mocenigo au doge, 14 février 1539. Turba, *op. cit.*, I, 284.

386. Même après le départ de Pole, Mocenigo dit que « les agents du Roi Très Chrétien », continuent, avec le pape, à pousser Charles-Quint à l'expédition d'Angleterre. Turba, *op. cit.*, t. I, p. 298. Cf. Pallavicini, *op. cit.*, liv. IV, chap. VII, n° 6.

387. P. Mocenigo au doge, 16 janvier 1539. Turba, *op. cit.*, I, 276 et suiv. — Mocenigo se plaint que tous ces projets d'expédition distraient l'empereur « de la très importante lutte contre le Turc ». Turba, *op. cit.*, I, 310.

388. Même lettre du 16 janvier.

389. P. Mocenigo au doge, 18 février 1539. Turba, *op. cit.*, I, 287.

390. « Depuis un an, il n'a pas payé sa maison », écrit Mocenigo le 21 avril 1539. Turba, *op. cit*, t. I, p. 310. Cf. *Ibid.*, p. 280 et suiv., 284 et suiv.

391. Cf. Turba, *op. cit.*, t. I, p. 35, 139, 150, 178, 184, 198, 200, 202, 207, 212, 223, 226, 231, 245, 251, 258, 259, 291, 294, 301.

392. P. Mocenigo au doge, 22 mai 1539. Turba, *op. cit.*, t. I, p. 328.

393. P. Mocenigo au doge, 14 mars 1539. Turba, *op. cit.*, t. I, p. 299 et suiv. ; cf. *ibid.*, p. 297, 298.

394. P. Mocenigo au doge, 24 juin 1539. Turba, *op. cit.*, t. I, p. 336. — Le cardinal Alessandro Farnèse était venu présenter les condoléances du pape, pour la mort de l'impératrice. C'est lui qui donna le nom de « Farnesina » à la célèbre villa de Rome, décorée par Raphaël et Giulio Romano et construite par le riche banquier Augusto Chigi, que l'État italien acquit au duc espagnol de Santa-Lucia, au début de 1927. Sur la bibliothèque grecque de ce petit-fils de Paul III, sur sa maison en 1554 et ses relations avec Mademoiselle du Gauguier, voir *Farnesiana* de F. Benoit, dans *Mélanges d'arch. et d'hist.* de l'École française de Rome, t. XL (1923) et XLI (1924).

395. P. Mocenigo au doge, 6 février 1539. Turba, *op. cit.*, I, p. 281.

396. Fisher, *op. cit.*, p. 432.

L'ambassadeur français avait écrit, le 26 avril 1538 (Kaulek, *op. cit.*, p. 41), que le meilleur moyen de mettre Henri à la raison serait de jeter l'interdit sur tous ceux qui trafiqueraient avec les Anglais, « mesme du costé des Flandres ». Et c'était ce qu'avait au moins demandé et espéré le pape, en envoyant Pole en Espagne et en Flandres (Beccadelli, *Vita del card. R. Polo*, édit. Morandi, p. 300 ; lettre citée de Pole à Farnèse, *ibid.*, p. 366 et *Letters and Papers*, t. XIV, part. 1, p. xi ; Turba, *op. cit.*, t. I, p. 287.) L'auditeur du nonce Vergerio, Ottonello Vida, avait en effet écrit dès 1535 (Friedensburg, *Nuntiaturberichte*, I, 519 et suiv.) que l'interdiction aux Flamands de commercer avec l'Angleterre « causerait au royaume un incroyable dommage », car bien que cela soit une perte pour les Flandres, celles-ci ont d'autres débouchés, mais « les Anglais, isolés de la chrétienté sont comme séparés du monde » ; aussi les censures, ou bien les amèneraient à se soulever, ou bien conduiraient le roi à résipiscence.

397. Marillac au connétable, 15 avril 1538. Kaulek, *op. cit.*, p. 92. Cf. plus haut, n. 379. Marillac au roi et au connétable de Montmorency, 1er mai 1538. *Ibid.*, *op. cit.*, p. 95, nos 109 et 110.

398. Kaulek, *op. cit.*, p. 96, 98, 105.

399. Marillac à Montmorency, 20 juin 1538. Kaulek, *op. cit.*, p. 105. Le 13 juillet (*ibid.*, p. 116) l'ambassadeur écrit : « Quant aux jeux et follyes contre le pappe... il n'y a feste de villaige, ny passetemps en la ville ou ailleurs où l'on n'entremecte quelque chose en dérision dudit Sainct Père. »

400. Kaulek, *op. cit.*, p. 108, 116, 122.

401. Kaulek, *op. cit.*, p. 103.

402. Quirini, *op. cit.*, t. II, p. 154.

403. C'est en mai 1539 que le bill d'*attainder* contre sa mère est soumis au Parlement Voir plus haut, p. 162.

404. Quirini, *op. cit.*, t. II, p. 186 et suiv.

405. Publiée à Louvain en 1569, Quirini l'a rééditée, dans son tome I, p. 66-172. C'est comme la préface du *De Unitate Ecclesiae* (cf. *ibid.*, p. LXXXVII) et la critique des actes du roi cf. Zimmermann, *op. cit.*, p. 173). Une autre préface du *De Unitate* est adressée au roi d'Écosse (*Prooemium alterum ejusdem Libri a R. Polo transmissi ad Regem Scotiae*. Quirini, *op. cit.*, t. I, p. 172-178).

406. On peut voir sur cette légation le chapitre IX de Dom Biron.

407. Voir *Concilium Tridentinum*, édit. de la Görres-Gesellschaft, Fribourg-en-Brisgau, 1901 et suiv., t. I, II, IV, V, X ; *Documenta ad legationem Poli Spectantia*, Rome, 1896 : Pallavicini, Sarpi et les biographies citées de R. Pole.

Pole se rendit à Trente en 1542, avec les deux autres légats, les cardinaux Parisio et Morone ; mais l'assemblée ne put se tenir, a cause des troubles d'Allemagne. Il fut nommé de nouveau légat en 1545, avec del Monte, le futur Jules III et Marcello Cervini, le futur Marcel II.

408. *Istoria del concilio di Trento*, Rome, 1656-1657, liv. V, chap. I, n° 7. Burnet, de son côté, reconnaitra qu'il était illustre par son savoir, sa modestie, la bonté de son naturel et son humilité, et qu'il eut autant de vertu qu'aucun homme de son siècle.

409. Pour montrer à ses compatriotes quel parti, celui des évêques Henriciens ou celui des martyrs de la suprématie royale, était le parti de la vérité, Reginald Pole avait écrit : « Au milieu d'une telle confusion d'idées, ne désireriez-vous pas, si vous le pouviez, envoyer une ambassade à Jésus-Christ pour lui demander de se décider ?... Et si vous aviez à choisir entre tous les prêtres et tous les évêques d'Angleterre... n'éliriez-vous pas par acclamation l'évêque de Rochester ? Quel prélat avez-vous eu, depuis des siècles, qui puisse lui être comparé pour la sainteté, la science, la prudence, le zèle épiscopal ?... Cherchez-vous un collègue digne d'un tel

homme, un laïque de grand savoir et de grande sainteté, sans faiblesse et sans superstition, un homme plein d'expérience des affaires et des hommes ? Là encore, il n'y a pas d'hésitation possible, More est cet homme... Mais voyez, de leur propre mouvement, avant que vous y pensiez, ils ont pris sur eux de remplir cette mission, et ils vous ont rapporté du ciel la réponse du Sauveur. Tous deux, dans leurs savants écrits, vous ont dit ce qu'il fallait penser des discussions actuelles ; et maintenant, de peur que vous ne doutiez qu'ils vous parlaient réellement au nom du Christ, voici que le Christ a imprimé sur eux le sceau dont il s'est marqué lui-même et dont il marque ses apôtres... Loin de succomber à la peur, loin d'abandonner leurs créneaux, ces vaillants soldats ont repoussé l'ennemi, brisé ses machines de guerre ; ils sont demeurés plus invincibles que jamais en possession de la vérité. Ce spectacle, ô mon pays, tu l'as contemplé, et il t'a rempli d'admiration ; et de cette admiration il te faut conclure combien vraie était leur doctrine, combien elle plaisait à la volonté de Jésus-Christ. Ce n'est pas seulement la mort qu'ils ont subi avec héroïsme... mais ils l'ont préférée à la faveur royale, aux richesses, à la puissance, aux honneurs ; ce choix héroïque, ils ne l'eussent point fait sans le secours de celui qui donne la victoire aux apôtres et aux martyrs. » Bridgett, *Vie du bienheureux Fisher*, p. 406 et suiv.

NOTES DU CHAPITRE VI

1. L'ambassadeur français signale leur « envye et division irréconciliable », Kaulek, *op. cit.*, p. 188.

2. La lettre de Chapuis à Granvelle du 21 novembre 1535 *Letters and Papers*, t. V, n° 228 nous donne des détails sur l'origine et les débuts pénibles de Cromwell. Sur le temps qu'il passa au service de Wolsey, la *Life of Wolsey* de Cavendish écrite en 1557 et publiée en 1815 est précieuse. Depuis son arrivée au pouvoir, toutes les publications de documents relatifs au règne, en particulier les *Letters and Papers*, parlent de lui; et rien de ce qui concerne la suppression des monastères ne saurait être négligé (voir le chapitre IV). C'est peut-être Marillac (Kaulek, *op. cit.*) qui nous fait pressentir, puis connaître la chute de Cromwell de la façon la plus précise et la plus vivante. Foxe, dans ses *Acts and Monuments* (édit. Pratt, t. V, p. 362-404) donna une *Life of the Lord Cromwell*, où se trouve quelques récits ou documents intéressants. Christopher Wordsworth, au commencement du XIX^e^ siècle, écrivit *Cromwell, Earl of Essex* (t. II de son *Ecclesiastical Biography*, 1818). Mais Merriman a rassemblé les lettres du tout-puissant ministre, pour en fixer les traits d'une façon presque définitive : *Life and Letters of Cromwell*, 2 vol., Oxford, 1902, où l'on trouvera les diverses sources. Gerdes (*Historia Reformationes*, 1752, IV, 231) en a donné le portrait.

3. La famille Cromwell était venue de Norwell (comté de Nottingham) à Wimbledom, près Londres, vers 1461. C'est à Wimbledon que naquit le père de Thomas.

4. Son métier de forgeron le fit souvent désigner sous le nom de Smith. Sur le *Court Roll* on lit : « Walter Cromwell alias Walter Smith. » Chapuis écrit à Granvelle le 21 novembre 1535

(Merriman, *Life and Letters of Cromwell*, Oxford, 1902, t. I, p. 17; *Letters and Papers*, t. V, n° 228) que « Mr Cremuel est filz dung poure marechal »; et Bandello (*Novella* XXXIV della 2ª parte delle Novelle, t. X, p. 251) le dit « figliuolo d'un povero cimatore di panni ». Cf. Foxe, *op. cit.*, édit. Pratt, t. V, p. 362.

5. Nombre d'entrées dans les *Court Rolls* (17 nov., 10 Henry VII; 17 oct., 15 Henry VII; 28 oct., 17 Henry VII) mentionnent des amendes encourus par lui pour légers sévices. Ça ne l'empêcha pas d'ailleurs d'être officier de paix et juré (*ibid.*, 20 mai, 19 Henry VII).

6. Lettre citée à Granvelle, du 21 novembre 1535.

7. Comme il n'y eut point en Angleterre de registres de naissances, de mariages et de décès avant 1538 (Ordonnance de Cromwell de 1538 Burnet, *op. cit.*, édit. Pocock, IV, 343), on n'en sait pas exactement le nombre.

8. Voir la généalogie dans l'*Antiquary*, t. II, p. 164 et suiv.

9. Foxe, *op cit.*, édit. Pratt, t. V, 362 et suiv. Chapuis lettre citée du 21 novembre 1535) dit qu'« après quelque emprisonnement, il fut contrainct vuider le pays »; et selon Bandello (*Novella* XXXIV déjà citée), il dut fuir la maison paternelle.

10. *Novella* citée de Bandello; et Reginald Pole dans son *Apologia ad Carolum V.*

11. *Apologia ad Carolum V.*

12. Lettre citée de Chapuis du 21 novembre 1535.

13. Dans son testament de juillet 1529, il parle de « feu sa femme ». Merriman, *op. cit.*, t. I, p. 56 : *Letters and Papers*, IV, 772.

14. Elle était veuve de Sir Anthony Ughtred. *Letters and Papers*, t. XIII, part. 2, 423.

15. Lettre citée de Chapuis du 21 novembre 1535.

16. Même lettre de Chapuis.

17. Entre 1512 et 1520 nous ne savons rien de lui. Nous ne savons pas non plus comment il entra en relations avec le cardinal; il est probable toutefois que ce fut son cousin Robert Cromwell, receveur des revenus chez Wolsey, qui le lui présenta. Selon Singer (Cavendish, *Life of Wolsey*, I, 193 n.), le cardinal aurait rencontré Cromwell en France; et selon Ellis (*Thomas Cromwell*,

p. 12), Lord Henry Percy, intime ami du cardinal l'aurait introduit près de lui. J. Gairdner, dans son article du *Dictionary of National Biography*, le confond avec son cousin Robert, lorsqu'en 1514, il le dit receveur des revenus de Wolsey.

18. Cf. *Letters and Papers*, III, 1026, 1940, 1963, 2241, 3657.

19. *Letters and Papers*, IV, 1768, 2387.

20. Cf. *Letters and Papers*, IV, 294, 388, 979, 1385, 1386, 1620, 2347-2348, 2379.

21. Il flatte tout d'abord le roi, les nobles, le peuple, de façon à se faire beaucoup d'amis et à s'éviter l'inimitié d'adversaires. Puis, après avoir affirmé que nul ne refuserait ses biens et sa vie pour permettre de recouvrer la France, il montre habilement les périls d'un si hasardeux dessein : aucun point d'appui sur le continent, où il n'y a plus comme jadis de villes amies ou alliées ; à l'intérieur, la sûreté compromise par l'éparpillement des forces nationales, menacée par l'Écosse, alliée de la France, qui franchirait les frontières, tandis que l'armée anglaise marcherait sur Paris. Arrivant à la question du subside qu'il trouvait excessif, il la traitait avec une véritable sagacité économique Et il concluait que l'unification de l'Angleterre et de l'Écosse serait pour le roi une plus grande gloire et pour la France un plus sensible coup qu'une invasion ruineuse et pleine de dangers (Merriman, *op. cit.*, I, 30 et suiv. ; *Letters and Papers*, III).

Sur la demande des subsides et la froideur avec laquelle l'accueillirent les Communes dont More était Speaker, voir *Letters and Papers*, III, Introduction, p. 243, 253, 278 ; Lingard, *History of England*, t. II, chap. VI, p. 91 et suiv., traduction française, 1843, p. 166 et suiv. ; Fisher, *op. cit.*, p. 242 et suiv. L'Angleterre, unie à Charles-Quint et au duc de Bourbon, payait, en réalité, tous les frais de la guerre par des prêts à l'empereur et au duc, par la mise en défense des frontières du Nord. Ces dépenses avaient épuisé le trésor, et toute attaque contre la France eût été impossible sans un subside extraordinaire. C'est pourquoi Wolsey qui, depuis 1515, n'avait pas convoqué le Parlement, dut le réunir en 1523. Il avait compté, pour obtenir le subside, sur la popularité du roi et la haine nationale contre la France. Cf. Creighton, *Twelve English Statesmen Series*, Londres, 1888, p. 128 et suiv.

22. *Apologia ad Carolum V*, Quirini, *op. cit.*, I, p. 127.

23. *Letters and Papers*, IV, 3198, 3475, 3535, 3676, 4117, 4275, 4570, 4573, 5399, 5411.

24. *Letters and Papers*, IV, 3461, 4135, 4441, 4697, 4778, 5186, 5330.

25. Cf. *Letters and Papers*, IV, 368-369.

26. De modeste celle-ci s'enfla considérablement, comme le prouvent l'inventaire de ses biens en 1527 (*Letters and Papers*, IV, 3197) et son testament en 1529 (Merriman, *op. cit.*, I, 56; Froude, *The reign of Henry VIII*, Appendice du chapitre VI, édit. Everyman, 1908, p. 364 et suiv.). Il n'y eut pas que Cromwell à s'enrichir, aux dépens des couvents supprimés; les commissaires qui l'aidèrent en sa tâche, en particulier le Dr Allen, suivirent son exemple. Cf. *Letters and Papers*, IV, 3360.

27. Merriman, *op. cit.*, t. I, p. 18, 19.

28. Cf. *Letters and Papers*, IV, 3072, 3119, 4201, 5169, 5365, 5456. En avril 1527, Henry Lacy écrit en sa faveur ; et en mai de la même année, des rentes lui sont attribuées.

29. Comme agent de Wolsey, il était détesté. Cf. lettre de Stephen Vaughan, son ami, 3 octobre 1529, dans *Letters and Papers*, IV, 6036 ; lettre de Thomas Bush rendant compte des mauvais bruits qui circulent sur lui, *ibid.*, IV, 6110.

30. *Life of Wolsey*, édit. Singer, 1825, t. I, p. 192; édit. 1852, t. I, p. 169 et suiv. Shakespare (*Henry VIII.*, III, 2), et Froude suivent Cavendish. Cf. Maitland, *Essays on Subjects connected with the Reformation in England*, 1849, p. 176-182. La droiture et la simplicité de Cavendish, peu apte à comprendre un homme aussi astucieux que Cromwell, lui firent constater les faits, sans en pénétrer l'intention.

31. Cependant, d'après la biographie de Fischer (*Analecta Bollandiana*, t. X, p. 355 et n. 1), il l'aurait trahi ; c'est aussi ce qu'insinue Gasquet, dans *Henry VIII and the English Monasteries*. « Mais, remarque Van Ortroy, personne ne soupçonne Cromwell d'une aussi noire trahison que celle racontée par le biographe de Fisher. »

32. Il représenta aux Communes la circonscription de Taunton, *Parliamentary Papers*, LXII, part. 1, p. 370.

33. Cavendish, *op. cit.*, édit. 1852, t. I, p. 179 et suiv. *Letters*

and Papers, 6098, 6203, 6249. Cf. Dixon, *op. cit.*, t. I, p. 48 et suiv. ; W. Stubbs, *Seventeen Lectures on the study of medieval and modern History*, Oxford, 1887, p. 345 ; *Dictionary of National Biography*, t. XIII, p. 197. Voir plus haut, chap. II, p. 35.

34. Cf. *Letters and Papers*, t. IV, Introduction, p. 549 et suiv.

35. Voir les lettres de Wolsey à Cromwell, de décembre 1529 et de janvier 1530, dans *Letters and Papers*, t. IV, n° 5351, IV, n° 6184. La minute des donations au frère d'Anne Boleyn, se trouve dans *Letters and Papers*, IV, 6115.

Aucune des lettres de Cromwell, à cette époque, ne montre le sincère désir de sauver son maître à tout prix ; leur ton, au contraire, est celui d'un conseiller égoïste et superbe. Nous en avons douze (Merriman, *op. cit.*, t. I, p. 326-335). Voir surtout celle du 18 août 1530 (*Letters and Papers*, IV, 6571), au sujet des colleges d'Ipswich et d'Oxford, pleine d'une dédaigneuse commiseration.

Après sa chute, Wolsey semble dépendre de son ancien serviteur : s'il ose insinuer que Cromwell ne prend point ses intérêts, à lui Wolsey, Cromwell riposte sur un ton de menace voilée (cf. Merriman, *op. cit.*, t. I, p. 326-328) ; et s'il charge quelque autre d'une affaire qui intéresse son sort, sans avoir prévenu Cromwell, il s'en explique auprès de celui-ci très humblement (*Letters and Papers*, IV, 6203).

36. La confiscation des biens de Saint-Alban's et de Winchester ou des collèges d'Oxford et d'Ipswich procura encore à Cromwell l'occasion de s'avancer, comme le remarque Cavendish : rentes et pensions accordées par le roi sur ces biens n'avaient, en effet, de valeur, d'après la loi, que du vivant de Wolsey ; pour en obtenir confirmation, tous les intéressés recoururent à Cromwell, à qui avait été laissée l'administration des propriétés confisquées au cardinal ; tout en se créant une clientèle de demandeurs, il ne cessa, par ses procédés habiles, de croître en la faveur du roi, près de qui ces négociations lui ouvrirent un perpétuel accès (Cavendish, *op. cit.*, édit., 1852, p. 198. Cf. Gasquet, *Henry VIII and the English Monasteries*, t. I, p. 368, 388.

37. *Spanish Calendar*, V, n° 228. L'occasion de cette entrevue aurait été une dispute avec l'ambassadeur en France, Sir John Wallop, d'après Chapuys, et d'après Foxe (*Acts and Monuments*, édit. Pratt, t. V, p. 367), avec le comte de Bedford, John Russell.

38. *Spanish Calendar*, V, n° 228.

39. Voici comment l'entrevue est racontée par Reginald Pole, qui était alors à Londres et dit en tenir le récit de Cromwell lui-même et de ses collègues du Conseil. Cromwell s'excusa d'abord d'oser avancer un avis : mais son dévouement au roi l'y forçait, du moment qu'il voyait là une chance de succès. Puis poursuivant : Les hommes sages et instruits étaient tous favorables au divorce, la sanction seule du pape manquait. Peut-être serait-il préférable de renoncer à Rome. Le roi, de l'agrément du Parlement, n'avait qu'à se déclarer chef de l'Église d'Angleterre, toute difficulté disparaîtrait. Le royaume était un monstre à deux têtes ; le roi en réunissant entre ses mains le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel ferait cesser toute anomalie ; le clergé alors, ne dépendant plus que du roi, serait le fidèle serviteur de ses volontés. Henri, au lieu de s'étonner d'une telle audace, prêta l'oreille à un dessein qui satisferait ses plus chers désirs. Et le *Satanae nuncius*, comme Pole appelle Cromwell, fut récompensé de cet avis par son admission en Conseil Privé. (*Apologia ad Carolum V*, chap. XXIX, Cf. Lingard, *op. cit.*, chap. VIII, t. VI, p 283, édit. française, 1843. t. II, p. 220; Merriman, *op. cit.*, I, 92; Fisher, *op. cit.*, p. 295.) Selon Chapuis (*loc. cit.*), la nomination de Cromwell « fut tenue secrète pendant plus de quatre mois ».

40. Voir chap. III. Cf. Merriman, *op. cit.*, chap. VI ; Fisher, *op. cit.*, p. 296.

41. *Letters and Papers*, VI, n° 351.

42. Lettre souvent citée du 15 novembre 1535. *Spanish Calendar*, V, 228.

43. Marillac à François Ier, 11 juin 1540. Kaulek, *op. cit.*, p. 189.

44. Palamadès Gontier à l'amiral Chabot, 5 février 1535. Le Laboureur, *op. cit.*, t. I, p. 409.

45. François Ier à Marillac, 16 juin 1540. Kaulek, *op. cit.*, p. 191.

46. Le nonce Poggio à Farnèse, Bruges, 25 juin 1540. L. Cardauns, *Nuntiaturberichte*, V, 307.

47. Aussitôt Cromwell disparu, le pape songe à s'entendre avec l'empereur pour ramener à l'unité le royaume. (Le cardinal

M. Farnèse a Cervini, Rome, 2 juillet 1540. L. Cardauns, *Nuntiaturberichte*, t. V, p. 320. Et l'on parle d'une entrevue de l'empereur avec Henri (Cervini a Farnese, Bruges, 5-7 juillet 1540. *Ibid.*, p. 336).

48. Cf. plus haut, p. 74; Pollard, *Henry VIII*, p. 323. — Ses propres théories, jointes a celles des Tudors et a la situation du royaume a cette époque, l'avaient convaincu qu'une royauté toute puissante était indispensable au salut de l'Angleterre. Et la révolte contre Rome ne fut qu'un incident de sa politique.

49. *Apologia ad Carolum V.* Quirini, *op. cit.*, t. I, p. 132 et suiv. Cf. dans *The American Historical Review* de juillet 1904, un article sur *R. Pole and Cromwell.*

50. Le roi, raconte Reginald Pole *Apologia ad Carolum V.* Cf. Froude, *op. cit.*, ch. III, édit. Everyman, p. 150, n. 1, montrait une extrême répugnance à rompre avec l'unité chrétienne; il resta même trois jours (ce dut être lors de la chute de Wolsey) dans la résolution de renoncer a son projet matrimonial, mais Cromwell l'en dissuada et l'entraina lui et le Parlement sur la pente fatale qu'ils ne pourraient plus remonter.

51. « Notez, je vous supplie, que l'ung des plus avaricieux hommes de ce monde qui craint plus a desbourcer, c'est ce roy résolu pour toutes choses de vivre désormais a son bon plaisir, et mettre tel ordre en son royaume que les roys d'apres luy seront plus riches et plus obeys que ceulx de devant. A quoy milord Privé séel [Cromwell] tient bien la main aux despens du crucifix. » (Castillon a Montmorency, 31 mai 1538. Kaulek, *op. cit.*, p. 54.) Cromwell se vante au secrétaire de l'amiral Chabot 5 février 1535, Le Laboureur, *op. cit.*, t. I, p. 409, d'avoir enrichi son maitre de ce qui revenait au pape, et de lui avoir assuré « prospérité, grande obeissance, pouvoir »; Henri tient « le mesme langage que ledit Cromwell », se félicitant d'avoir écouté pareil conseiller (*ibid.*, p. 411).

Déjà Machiavel (Introduction au 1er livre des Discours sur la 1re décade de Tite-Live, t. I des *Œuvres complètes*, p. 494) avait dit Henri VIII « riche, audacieux et avide de gloire ».

52. Comme il se vante d'avoir enrichi le roi, il se flatte de lui avoir procuré par la rupture avec Rome et l'asservissement du clergé « obeissance et union en ce royaume » : ce que confirmera

Henri. Lettre citée de Palamadès Gontier, 5 février 1535. *Le Laboureur, op. cit.*, t. I, p. 409, 411.

53. Voir plus haut, p. 161 et suiv. Lors de son arrestation, les membres du Conseil Privé lui imputent et lui reprochent la barbare procédure des dernières années, disant « qu'il luy convenoit estre jugé selon les loix qu'il avoit faictes, qui estoient si sanguinaires que en plusieurs parolles le plus souvent dictes par inadvertance et en bonne intention il avoit constitué crime de lèze majesté ». (Marillac au connétable de Montmorency, 23 juin 1540. Kaulek, *op. cit.*, p. 193.) A la demande de Cromwell, contre qui devait être retournée cette arme homicide, le Parlement de 1539 déclara qu'il pouvait, en temps que cour souveraine, juger et condamner, sans admettre l'accusé à se justifier. C'est ainsi que fut envoyée à la mort la mère de Pole. Cf. Burnet, *op. cit.*, I, 424; Pollard, *Cranmer*, p. 139, n. 3; Hume, *op. cit.*, ch. XXXIII.

54. Voir sur des agents comme Leigh, Layton, Bedyll, Richard, Pollard, les chapitres IV et VI; et sur George Browne, l'ami de Cromwell fait par lui archevêque de Dublin, M. V. Ronan, *The Reformation in Dublin* (1536-1558) *from original sources*, Londres, 1926.

55. Marillac au connétable de Montmorency, 11 juin 1540. Kaulek, *op. cit.*, p. 190.

56. Lettre citée du 11 juin 1540.

57. Cf. plus haut, chap. I, p. 14 et n. 122. Dans une lettre aux habitants de Cantorbéry du 18 mai 1536 (Merriman, *op. cit.*, t. II, p. 13; cf. t. I, p. 126 et suiv.), il demande d'annuler une élection, en faveur de deux candidats, lesquels sont élus à l'unanimité (*Letters and Papers*, X, 929). Le « Pèlerinage de Grâce » demandera que tout pensionné du roi soit inéligible (*Letters and Papers*, XI, 1143, 1182 [15], 1244, 1246.) Menaces et pots-de-vin furent employés pour les élections de 1539 (cf. E. et A. Porritt, *The Unreformed House of Commons*, 1903) : ce qui n'empêcha pas les Communes de voter la loi des VI articles, contraire aux opinions de Cromwell et de prononcer contre lui l'*attainder* et la peine de mort. Cf. Pollard, *Thomas Cranmer*, 1904, p. 127 et suiv.

58. L'origine du bill se trouve dans une lettre à Norfolk (15 juillet 1535. *Letters and Papers*, VIII, 1042. Merriman, *op. cit.*, I, p. 409, n° 107), où Cromwell dit que le meilleur moyen pour pré-

venir l'exportation de l'or serait de donner aux décrets du roi et de son Conseil la même valeur qu'aux actes du Parlement. Gardiner, quelques années plus tard, écrivant au Protecteur Somerset (Burnet, *op. cit.*, t. V, p. 166), lui attribue une origine analogue, sauf qu'au lieu d'or il parle d'exportation de blé. Selon Burnet (*History of the Reformation*, édit. Pocok, t. II, p. 422) et Hallam (*Constitutional History*, t. I, p. 35, n.) au contraire, cette loi aurait eu pour but de légaliser les ordonnances relatives à la religion et de poursuivre ceux qui y contrediraient. Dixon (*op. cit.*, t. II, p. 129) la considère comme « un essai timide pour renfermer les prérogatives royales dans les limites de la législation régulière », alors qu'en réalité elle étend et accroit ces prérogatives. Cf. aussi Hume, *The History of England*, t. III, p. 255 et suiv., traduction française, Campenon, 1839, t. III, p. 302 et suiv. ; Hallam *op. cit.*, t. I, p. 35.) Quoi qu'il en soit, c'est bien en juillet 1535 que Cromwell, pour la première fois, parle de ce projet de loi : son Mémorandum, depuis cette époque, en fait souvent mention ; mais la mesure était si radicale qu'il fallut toute son énergie et quatre années pour la faire aboutir.

59. *Statutes of the realm*, t. III, p. 726. Burnet, *op. cit.*, t. I, p. 422. Le Parlement déclara, que le roi, avec avis de son Conseil, peut publier des ordonnances ayant la même force que les arrêts des Chambres, qu'il y peut joindre des sanctions corporelles ou pécuniaires, mais qu'elles ne sauraient contredire ou abolir les lois existantes, ni priver quelque sujet de ses biens, de sa liberté ou de ses droits ; ceux qui, violant ces ordonnances, sortiraient du royaume seraient assimilés à des criminels d'État ; au cas où le successeur de Henri VIII serait mineur, son Conseil pourrait, au nom du roi, faire des ordonnances ayant la même force de loi. Cet Acte ne fut voté qu'après quinze jours de discussions et le rejet du premier projet. *Letters and Papers*, t. XIV, part. I, n° 1158. Cf. *Lords' Journals*, 1539. Un des motifs qui décida le Parlement à l'accepter fut d'assurer « l'union et la concorde d'opinions », but que visait la loi des VI articles votée à cette époque, de rendre Henri le soutien de l'orthodoxie, afin que, dans une rigide conformité d'opinions fut unie l'Angleterre contre les ennemis de l'extérieur. Une seule classe de délits contre les ordonnances put être punie de mort, c'était celle des délits qui « violaient toute ordonnance de Sa Majesté, de ses héritiers ou

successeurs, relative à toute sorte d'hérésies contre la doctrine chrétienne ». Cf. n. 122 du chap. I.

60. *History of England*, trad. française, 1839, t. III, p. 302.

61. Sur le sens exact de ce statut, sa portée, son usage, au temps de Henri VIII, sa suppression par Somerset, la première année d'Édouard VI, voir plus haut, chap. I, n. 122.

62. En 1534, il expose le projet de comprendre dans le « King's Ordinary Council » les gentilshommes et les personnages les plus importants de chaque comté. *Letters and Papers*, t. VII, 420. Voir la minute de son bill pour une nouvelle cour « of conservators of the commonwealth » et pour une plus rigide exécution des lois, *ibid.*, VII, 1611.

63. Chapuis à l'empereur, 19 décembre 1534 et à Granvelle, 21 novembre 1535. *Letters and Papers*, VII, 1554 ; *Spanish Calendar*, V, 228, Merriman, *op. cit.*, t. I, p. 17. Cf. plus haut, p. 178, 180 et n. 51.

64. Lettre citée de Chapuis à Charles Quint du 19 décembre 1534, dans *Letters and Papers*, VII, 1554. Ces lois (*Statutes of the realm*, 23 Henry VIII, cap. 20 ; 25 Henry VIII, cap. 20 ; 26 Henry VIII, cap. 3. Cf. *Letters and Papers*, V, 879, VI, 793. Cf. plus haut, n. 51, voir chap. III, p. 59 et suiv., 65 et suiv.), Cromwell les a en effet notées en son Mémorandum pour en presser le vote, ou pour en rédiger le projet. Cf. *Letters and Papers*, VI, 299 ; IX, 725 ; Merriman, *op. cit.*, t. I, p. 134 et n. 1.

65. *Letters and Papers*, VII, 1304 ; IX, 144, 183 ; X, 1170 ; XII, part. 2, 1151. Cf. G. Schanz, *Englische Handelspolitik gegen Ende des Mittelalters*, Leipzig, 1881, t. I, 518, 535-537.

66. Le Mémorandum de Cromwell en fait mention, l'année qui précéda le vote définitif [1535]. (*Letters and Papers*, VIII, 892 ; IX, 725.) Ce sera un des griefs contre Cromwell du « Pèlerinage de Grâce ».

67. Chap. IV.

68. Il demandera aussi la mort de Rich. Cf. Merriman, *op. cit.*, t. I, p. 182.

69. Voir chap. III et V.

70. *Letters and Papers*, XIV, 399. Cf. Blunt, *op. cit.*, t. I, p. 349.

« Tous les moyens sont bons, avait dit Machiavel son auteur favori (*Discours sur Tite-Live*, chap. XLI), pourvu que la patrie soit défendue ; s'il s'agit de délibérer sur son sort, on ne doit être arrêté par aucune considération de justice ou d'injustice, d'humanité ou de cruauté, de honte ou de gloire. »

71. Injonctions de 1538, article 11. Cf. Froude, *op. cit.*, chap. IX, édit. Everyman, *op. cit.*, p. 62 et suiv. — Pour Cromwell, papiste et traître fut synonyme. *Letters and Papers*, t. XIII, part 1, n° 120.

72. *Lives of the Archbishops of Canterbury*, t. VI, p. 98. Cf. Froude, *Henry VIII*, chap. V, édit. Everyman, t. I, p. 225 et n. 1. Les membres du Conseil lui reprocheront d'avoir envoyé à la mort pour « des paroles le plus souvent dictes par inadvertance et en bonne intention ». Voir plus haut, n. 53 et p. 194.

73. Cf. Gasquet, *Henry VIII and the English Monasteries*, édit. franç., p. 371, 373, 379 et suiv.

74. Le Parlement de 1529 se prolongea jusqu'en 1536, et deux autres se réunirent en 1539 et 1540.

75. Cf. Merriman, *op. cit.*, p. 123. — Le *Prince* de Machiavel, son livre de chevet, fait précisément l'apologie de la tyrannie inquisitoriale et corruptrice. Cf. J.-B. Charbonnel, *La pensée italienne au XVI^e^ siècle et le courant libertin*, Paris, 1919, p. 393.

76. Pour surveiller et corriger les abus de l'Église, le roi, « Kinges Grace Vicarius Christi », nomma, en 1535, Cromwell son vicaire général, lui déléguant par la toute juridiction et autorité inhérentes au chef suprême de l'Église d'Angleterre. Cromwell à son tour délégua d'autres commissaires. L'un et les autres eurent tout pouvoir de visite sur les églises, cathédrales ou collégiales, hôpitaux, monastères, sur toute demeure ecclésiastique, séculière ou régulière, exempte ou non exempte, afin d'enquêter sur la vie et la conduite de tout ecclésiastique, quels que fussent sa dignité et son rang : « quocumque nomine et dignitate, etiamsi archiepiscopali vel episcopali praefulgeant ». D'eux dépendait, durant le temps de la visite, toute cause relevant du for ecclésiastique : résignations, vacances et pensions de bénéfices, élections, investitures (Wilkins, *Concilia*, III, 784^b^. Voir la nomination de Cromwell comme vicaire-général dans Wilkins, *Concilia*, *loc. cit.*; Burnet, *op. cit.*, t. V, p. 456, cf. t. II, p. 547 et suiv.; et dans Collier, *op. cit.*, t. IX, p. 119.

Selon Lord Herbert, suivi par Burnet (*op. cit.*, édit. Pocock, t. I, p. 293), qui l'un et l'autre ne s'appuient sur aucun document, Cromwell fut nommé vice-gérant du chef suprême de l'Église, au commencement de 1536 ; ce qui aurait accru encore ses pouvoirs de vicaire général, ne les limitant plus au temps de la visite ecclésiastique. Mais, comme le fait remarquer Collier (*op. cit.*, t. IV, p. 291 et suiv.), il y doit y avoir confusion, car sa nomination de vicaire général, en 1535 (*Ibid.*, t. IX, p. 119), contient aussi celle de vice-gérant : « Thomas Cromwell vicem-gerens, vicarius generalis et officialis principalis noster ».

77. Wilkins, *Concilia*, III, 803 ; Ellis, *Original Letters*, 3e série, t. III, p. 196-202 ; Pollard, *Henry VIII*, p. 378 et suiv. ; Gasquet, *Henry VIII and the English monasteries*, trad. franç., t. I, p. 369.

Il écrit à l'évêque de Llandaff, le 7 janvier 1538 (Burnet, *op. cit.*, édit. Pocock, t, IV, p. 394) : « Il a plu à Sa Majesté de me donner la place de son principal et suprême ministre en tout ce qui touche le clergé et ses actes. » Cromwell, dit Le Laboureur (*op. cit.*, t. I, p. 418), fut le « vicaire du roy en l'administration, ou pour mieux dire, dans la ruine et dissipation de l'Église anglicane ».

78. *Statutes of the realm*, 29 Henry VIII, cap. 10. Cf. Burnet, *op. cit.*, édit. Pocock, t. I, p. 422.

79. « Cromwell de son autorité, comme vicaire, proposa certains canons ecclesiastiques, qu'il nommoit Injonctions. » Sanders, *op cit.*, traduction franç., 1587, fol. 91.

80. Cf. *Letters and Papers*, VI, 1510. Lors de la révolte dans le Yorkshire (voir p. 101 et suiv.), le duc de Norfolk lève des gens à ses frais (*Letters and Papers*, XI, 793, 800, 864), afin de reconquérir la faveur royale et de revenir à Londres. Mais on lui mande d'envoyer son fils à la cour, et de rester chez lui (*Ibid.*, XI, 601-602). Cromwell craignait son retour. (*Ibid.*, XI, 909.)

81. Gardiner lui en garda une rancune profonde, qui ne contribua pas pour peu à la chute du trop puissant ministre.

82. Master of the King's Wards. Ces charges n'apportaient point que des honneurs, elles étaient toutes lucratives.

83. Cf. *Lord Herbert of Cherbury*, *op. cit.*, p. 202; Burnet, *op. cit.*, p. 292 et suiv., 342 et suiv. ; Collier, *op. cit.*, t. II, p. 104 ;

Dixon, *op. cit.*, p. 244-247; G. W. Child, *Church and State, under the Tudors*, Londres, 1890, p. 78 et suiv.

84. Baux, donations, pensions que Cromwell ou ses agents réclament ne sont point refusés. Pour éviter la dissolution de leur couvent, l'abbé cistercien de Pipwell (Northumberland) offre 200 livres (Wright, *Suppression of the Monasteries*, édit. de la Camden Society, 1843, p. 179), celui de Rewley (près Oxford) 100 livres (*ibid.*, p. 73), le prieur de Durham une annuité de 10 livres (H. Ellis, *Original Letters*, 3e série, t. III, p. 44), la prieure de Catesby (Northumberland), 100 marcs (*ibid.*, p. 50); l'abbé de Leicester suit leur exemple (*ibid.*, t. II, p. 313). Cromwell épargne, moyennant rémunération, les prieurés de Saint-Faith (23 septembre 1536; *Letters and Papers*, XI, 484 et Merriman, *op. cit.*, t. II, n° 163) et de Coxford (1536; *Letters and Papers*, XI, 485, et Merriman, *op. cit.*, t. II, n° 180).

L'intendant de Cromwell, Thomas Avery, reçoit, à titre de cadeaux, de grosses sommes d'argent, comme le prouve son livre de compte. Gasquet, *op. cit.*, t. I, p. 387 et suiv.

85. Il s'empara du riche prieuré de Lewes, en Sussex, qui relevait de Cluny, avec sa dépendance de Melton-Mowbray, dans le comté de Leicester, des prieurés de Michelham et de Lound (Sussex et Leicestershire), de Modenham (Kent), de Saint-Osythe (Essex), d'Alceter (Warwickshire), de Yarmouth (Norfolk). Cf. Merriman, *op. cit.*, p. 168; Blunt, *op. cit.*, t. I, p. 377.

86. Cf. Gasquet, *op. cit.*, t. I, p. 392 et suiv.; Blunt, *op. cit*, t. I, p. 377 n. 4. Son Mémorandum (Gasquet, *op. cit.*, t. I, p. 394 et suiv.) indique entre lui et ses agents un trafic suspect d'argent.

87. Sa domesticité lui coûte plus de 100 £ par mois, ce qui est considérable pour l'époque. Cf. Gasquet, *op. cit.*, t. I, p. 395.

88. *Letters and Papers*, t. IX, nos 478, 862, t. XIV, part. 1, n° 5.

89. Divers inventaires de ses biens les signalent, et prouvent que sa fortune était considérable. Il commande à la douzaine, à des orfèvres de Londres ou d'Anvers, assiettes, plats et soucoupes d'argent, coupes, aiguières et plateaux d'or. (Cf. Gasquet, *op. cit.*, t. I, p. 396). Il correspond avec son ami Steffen Vaughan pour un coffre de fer richement ouvragé. *Letters and Papers*, IV, 6613.

90. Il possède deux exemplaires des *Cronica-Cronicarum cum figuris*. *Letters and Papers*, IV, 6744.

91. En avril 1530, Edm. Bonner lui rappelle qu'il lui doit prêter les « Triomphes » de Pétrarque et le « Cortegiano » (*Letters and Papers*, IV, 6346). Et à Reginald Pole, Cromwell offre, pour la lecture, le *Principe* de Macchiavel, avant qu'il ait été édité (voir plus haut, p. 156 et n° 259 du chapitre V.).

92. Ce portrait, dont le visage a été repeint, se trouve aujourd'hui à Tittenhanger Park (Hertfordshire), dans la collection de la comtesse de Caledon, et a été reproduit par P. Ganz, *Hans Holbein d. J.* (*des Meisters Gemälde*), p. 106 et par Pollard, *Thomas Cranmer*, p. 138.

93. La princesse de Little Marlowe se plaint que la foule des visiteurs l'ait empêchée d'avoir accès auprès de lui. *Letters and Papers*, VIII, 108.

94. *Letters and Papers*, XI, 41, et XV, 801. Il ne semble pas toutefois que Cromwell ait eu sérieusement cette idée. Cf. Merriman, *op. cit.*, p. 294, n. 3.

95. Chapuis dit que ses façons agréables et engageantes savaient arracher aux diplomates des confidences, qu'ils regrettaient ensuite de lui avoir faites.

96. L'arbitraire en est une conséquence logique. Stow, en sa Chronique, raconte que son père avait une maison qui gênait Cromwell. Celui-ci la fit transporter sur des rouleaux, à 22 pieds plus loin, sans même en donner avis, sur le terrain des voisins. « Personne n'osa aller discuter la question, et chacun perdit son terrain. Mon père paya son loyer entier qui se montait à 6 shellings, 8 pence, pour l'unique moitié qui lui restait. Voilà ce que je sais ; et j'ai cru bon de le noter, car l'élévation subite de certains hommes les porte à s'oublier. »

97. *Apologia ad Carolum V*, chap. XXIX. Cf. plus haut, p. 56. Dixon (*op. cit.*, t. I, p. 47) a contesté ce récit de Pole, parce que le *Prince* de Machiavel ne fut publié qu'après sa mort, en 1532 ; mais cet ouvrage était déjà très connu du vivant de l'auteur, grâce aux nombreuses copies qui en étaient répandues. Cf. J.-R. Charbonnel, *op. cit.*, p. 395.

98. *Discours sur Tite-Live*, chap. XIII.

99. *Discours sur Tite-Live*, chap. III.

100. *Discours sur Tite-Live*, chap. IX.

101. On ne commence à appliquer le nom de protestant aux Réformés anglais qu'au temps d'Édouard VI : cf. A. F. Pollard, *Tudor Tracts*, Londres, 1903, p. XXIII, note ; il ne fut jamais admis dans aucun formulaire de l'Église anglicane.

102. Lors de la mission de Norfolk en France (février 1540). François Ier ne lui cache point sa mauvaise impression des procédés de Cromwell à l'égard de la religion (*Letters and Papers*, XV, 785). Il se réjouira de sa chute et en félicitera Henri : « nouvelle qui m'a esté non seullement aggréable, mais telle que .. j'en ay loué et rendu grâces à Dieu .. Il me semble qu'il (Henri) a bonne et grande occasion de remercier Dieu » De la disparition « d'ung si meschant et malheureux instrument » ne peut que résulter « le bien de l'Église ». François Ier à Marillac, 15 juin 1540. Kaulek, *op. cit.*, p. 191. Cf. plus bas, note 170.

103. Sur la Ire Confession de foi, ou X articles de 1536, voir chapitre VIII. On n'y reconnaît d'autres règles que la Bible et les trois Credos ; sans supprimer les autres, on n'y parle que de trois sacrements : le Baptême, la Pénitence, l'Eucharistie ; on y rejette les indulgences. Wilkins, *Concilia*, III, 817. Cromwell signa le premier ces articles en Convocation (*Ibid.*, III, 803).

104. Cf. Pollard, *Thomas Cranmer*, p. 103.

105. Alexandre Alane, dit Alesius, chanoine de Saint-Andrews et lecteur à l'Université de Cambridge, était venu des Flandres l'année précédente, appelé par Cromwell. Le premier jour, il parla sur les sacrements, afin de réfuter ce qu'il appelait « une sophistique usée et des vérités non écrites ». Le lendemain, il devait démontrer que la foi chrétienne repose sur la seule Écriture. Cf. J. Gardiner, *The English Church*, p. 175). Alane écrira un peu plus tard un pamphlet contre Bonner : *Of the Authoritie of the Word of God, against the bishop of London*, Leipzig, 1542.

106. L'histoire secrète des VI articles montre que l'influence de Cromwell, à cette époque, était fort ébranlée. Devant l'orthodoxie du prince, il fit taire ses préférences. Cf. Stubbs, *Medieval and Modern History*, 3e édit., 1900, p. 329 et suiv.

107. Cf. *Letters and Papers*, IX, 615 ; Strype, *Ecclesiastical Memorials*, t. I, part. 1, p. 322, part. 2, p. 218 et suiv. ; Wilson, *Magdalen College*, p. 80 ; Davis, *Balliol College*, p. 82-86 ; *Fasti Oxo-*

nienses, t. I, p. 86 ; Merriman, t. I, p. 406, n° 104 ; t. II, n^os^ 325, 326. Fisher, alors à la Tour, refusa de signer les règlements de Cambridge, remaniés par Cromwell, et en partie rédigés par Leigh et Ap. Rice (Cf. plus haut, p. 117 et suiv., n. 16 du chapitre v). Le Parlement, venant de se séparer (14 avril 1536) les approuva et réforma ainsi les Universités.

108. Burnet, *op. cit.*, t. IV, p. 309. Gerdes, *op. cit.*, IV, 474. *Letters and Papers*, IX, 377 ; Merriman, *op. cit.*, II, n° 159. Gee et Hardy, n° LXII. Ce sont les premières « Injonctions » des Tudors. — Latimer, en Convocation, avait prêché pour que fût diminué le nombre des jours de fête. Cf. J. Gairdner, *Engl. Church*, p. 177.

109. Burnet, IV, 221. Wilkins, III, 815 (avec la date de 1536). Gee et Hardy, n° LXIII.

110. Burnet, *op. cit.*, IV, 343 ; Wilkins, *Concilia*, III, 815. S'ils ont jadis prêché en faveur des reliques, des images, des pèlerinages, les curés doivent se rétracter et déclarer que l'Écriture n'en parle pas et qu'ils ont erré ou agi par motif de lucre (article 7). Quiconque enfreint ces ordonnances est fauteur de l'évêque de Rome et poursuivi comme tel (article 7).

111. *Letters and Papers*, t. XIII, part. 1, n^os^ 231, 348, 694, 864. part. 2, n° 111 ; Burnet, *op. cit.*, t. VI, p. 194 ; Bridgett, *Blunders and Forgeries*, et article de la « Dublin Review », 1887. Bridgett démontre que les objets détruits en haine de la superstition n'étaient souvent que « des jouets innocents », nullement employés à des usages superstitieux, comme le désirait faire croire Cromwell. Voir aussi J. Gairdner, *English Church*, p. 199.

112. Cf. R. Holinshed, *Chronicles of England, Scotland and Ire'and*, 1^re^ édit., 1577, 2^e^ édit., 1587, p. 916 ; *Letters and Papers*, t. XIII, part. 1, n^os^ 347, 540, 564, part. 2, n^os^ 186, 409, 488, 856, 709, 710 ; Gasquet, *Henry VIII and the English Monasteries*, t. II, p. 511, Appendice ; Dixon, *op. cit.*, t. II, p. 48 et suiv.

Richard de Cornouailles, fondateur du monastère de Hailes, lui avait donné cette relique (Holinshed, *op. cit.*, p. 275). Le 4 octobre 1538, des commissaires royaux, avec l'évêque Latimer, le prieur de Worcester et l'abbé de Hailes l'examinèrent ; d'après le certificat envoyé à Cromwell, ils estimèrent que « la substance et matiere de la prétendue relique était une gomme onctueuse et

colorée... ayant en partie la couleur du sang. » Gasquet, *op. cit.*, t. II, p. 512.

113. Voir la lettre d'Elis Price à Cromwell, 6 avril 1538, dans Ellis, *Original Letters*, série 1, t. II, p. 82.

114. Cf. Hall, *Chronicle*, 30 mai 1538 ; J. Gardiner, *English Church*, p. 200 ; Fisher, *op. cit.*, p. 426.

115. John Hoker, de Maidstone, à Bullinger, Burnet, *op. cit.*, t. VI, p. 194 et suiv. Cf. *Original Letters*, édit. de la Parker Society, t. II, p. 609 ; Pollard, *Thomas Cranmer*, p. 117.

116. Cf. Wright, *Three Chapters of letters*, p. 218 ; Williams, *Monastic Treasures*, p. 40.

117. Williams, *op. cit.*, p. 43 ; Wright, *op. cit.*, p. 218. Voir la lettre de John London à Cromwell sur la destruction du sanctuaire de Walsingham dans Ellis, *Orig. Letters*, série 1, t. II, p. 79. Leigh et Henley exécutèrent, à Durham, les ordres de Cromwell. Henley voulait jeter au vent les reliques de saint Cuthbert ; mais le corps ayant été trouvé en entier et non corrompu, « le prieur et les moines l'ensevelirent en terre au lieu même où s'élevait autrefois la châsse ». *Rites of Durham*, p. 3 et suiv., 79, 86. Cf. Ch. Eyre (arch. de Glasgow). *The history of Saint Cuthbert*, 3e édit. 1887, avec 6 cartes et plans.

C'est vers le milieu de 1538 que Cromwell envoya l'ordre aux officiers des comtés de détruire les châsses, sous prétexte de combattre la superstition, et de les expédier à la Tour de Londres. Cf. Gasquet, *op. cit.*, II, 385 ; Dixon, *op. cit.*, II, 171.

118. Il était venu visiter la châsse en compagnie de Henri II. Henri VIII porta au pouce « le royal de France » ; plus tard, on le monta en collier, et Marie Tudor, l'employa en pieux usages. *Erasmus Pilgrimages*, édit. Nichols, Introduction, p. 86). Érasme (édition citée de Nichols), Polydore Virgile (livre XIII, édit. Gand, 1556, p. 557 et suiv.; *Relation*, Camden Society, p. 30), nous ont laissé des descriptions de la châsse de saint Thomas Becket. Une relation italienne du précédent règne (Pollard, *Henry VII*, t. III, n° 52) la décrit en ces termes : « Le tombeau de saint Thomas martyr, archevêque de Cantorbéry, dépasse tout ce qu'on peut imaginer. Malgré son énorme dimension, il est entièrement revêtu de plaques d'or pur ; et l'or disparaît presque sous les pierres précieuses, très variées, qui y sont enchâssées, tels que saphirs, diamants, rubis,

émeraudes ; de quelque côté que se porte la vue, on aperçoit des choses toutes plus belles les unes que les autres. L'art rehausse ces beautés naturelles, car l'or est ciselé et d'admirables dessins y sont gravés ; agates, jaspes et cornalines ont été sculptés en relief ; certains camées atteignent une dimension extraordinaire. Tout cela est éclipsé par un rubis, pas plus grand que l'ongle du pouce, qui se trouve à droite de l'autel ; l'église est sombre, particulièrement à l'endroit où se trouve la châsse, et quand je la visitai, c'était le crépuscule et des nuages couvraient le ciel : malgré cela, je vis le rubis comme si je l'eus tenu en ma main ; on dit que c'est le don d'un roi de France. »

119. Proclamation et lettre du roi, 16 novembre et décembre 1538, dans Burnet, *op. cit.*, édit. Pocock, t. VI, p. 220, 223 ; Morris, *The Relics of Saint Thomas ;* Dixon, *op. cit.*, t. II, p. 63 et suiv. L'article 15 des Injonctions de 1538 (voir plus haut, p. 188) abolit et prohibe la fête et le culte de saint Thomas Becket ; l'édit royal qui le déclare traître porte la date du 10 novembre de la même année (Wilkins, *Concilia*, III, 848 ; cf. Wriothesley, *Chronicle*, édit. Camden Society, 1875, p. 87) ; quinze jours plus tôt (25 octobre), Paul III s'était indigné, en consistoire, des outrages faits à la mémoire du saint et à ses reliques ; et le 17 décembre était décidée la bulle d'excommunication (voir plus haut, p. 163 et suiv. ; et Gairdner, *English Church*, p. 201).

120. Cf. Wilkins, *Concilia*, III, 835. Si le fait eut été vrai, il se prêtait trop au développement oratoire qu'affectionnait Réginald Pole, pour que l'*Apologia ad Carolum V* le passât sous silence en parlant du saint. J. H. Pollen, S. J. (*King Henry VIII and saint Thomas Becket*, Londres, 1921, primitivement article du *Month*, février et avril 1921), incline à croire que le procès intenté à Thomas Becket n'est qu'une invention du P. Crisostomo Henriquez, sans expliquer toutefois comment ont été imaginés les détails si précis de la procédure. Il ne pense pas non plus, comme l'a dit le chanoine anglican Mason, que le crâne découvert en 1888, sous la crypte de la cathédrale de Cantorbery, soit celui de saint Thomas Becket, consumé par le feu avec le reste des ossements, en 1536. Cf. A. Duchesne, *op. cit.*, édit. 1612, p. 1307 et suiv., A. J. Mason, *What become of the Bones of St Thomas? a contribution to his 15th jubilee*, 1920 ; V. H. Hutton, *Thomas Becket archbishop of Canterbury*, Cambridge, 1926 (se prononce contre l'identité des reliques

trouvées en 1888. Voir sur Thomas Becket, l'ouvrage récent de Sidney Dark (anglican), *Saint Thomas of Canterbury*, Londres, 1927. L'auteur veut montrer que c'est l'application à l'Angleterre par l'archevêque des idées de Grégoire VII qui engendra les démêlés des pouvoirs civil et religieux.

121. *Letters and Papers*, VII, 1555. — Sur les diverses bibles en anglais et leur usage avant la Réforme, voir Gasquet, *The Old English Bible and other Essays*.

122. La « Holy Bible truly translated by Myles Coverdale » fut imprimée à Londres en 1535. L'éditeur Bayster, en 1847, en donna une réédition fac similé, avec le portrait de Coverdale.

Les passages favorables à la cause de Catherine d'Aragon avaient été traduits dans un sens tout opposé (*Letters and Papers*, X, 352, 698, XIV, part. I, n° 486 [V]. C'était cette édition que Cromwell comptait faire acheter par chaque église paroissiale avant le 1er août 1537, comme le prescrivait la clause finale (article 7 des « Injonctions » de 1536 (Burnet, *op. cit.*, édit. Pocock, t. IV, p. 311 et t. VI, p. 216). Cette clause n'est pas dans Merriman (*op. cit.*, t. II, n° 159), bien qu'elle se trouve dans une copie de ces « Injonctions » imprimée par Berthelet en 1536 (Cf. J. Gairdner, *English Church*, p. 178 et n. 1 ; probablement la retrancha-t-on quand l'édition de la Bible eut été différée.

Coverdale, qui avait été au temps de Wolsey, secrétaire du Dr Barnes, brûlé comme hérétique le 30 juillet 1540, était comme Barnes un ancien Augustin de Cambridge. Il passa plusieurs années à l'étranger pour traduire la Bible « de l'allemand et du latin en anglais », comme il le dit en sa préface : il ne se servit pas du texte grec ou hébreu. En octobre 1535, son travail était achevé. Ce fut un des espions les plus zélés de Cromwell (voir plus haut, p. 180), dans la guerre au culte des images.

123. Les seules éditions de la Bible de Coverdale semblent être de 1550 et de 1553, au temps d'Édouard VI, où il fut tout à fait en faveur et devint évêque d'Exeter (1551-1553). (Cf. John Lewis, *A complete History of the several Translations of the Holy Bible and New Testament into English*; Burrow, *A Summary of Christian Faith and Practice*, 1822, Introd., p. XXVII.) Cependant, J. Gairdner (*op. cit.*, p. 192) parle d'une édition de 1537, où le nom de la reine Jeanne aurait remplacé, dans la dédicace, celui de la reine Anne.

Saint John's College (Cambridge) conserve un exemplaire sur parchemin de la Bible de Coverdale.

124. La première traduction qu'eut l'Angleterre fut en anglo-saxon ; mais la nouvelle langue qu'introduisit la conquête normande la fit tomber en désuétude. Vers 1380, celle de Wycliffe en anglais eut un grand succès ; ses disciples, les Lollards, en publièrent une nouvelle après sa mort. En 1526, Tyndale traduisit du grec le Nouveau Testament, et de l'hébreu, entre 1530 et 1534, le Pentateuque, avec quelques autres livres de l'Ancien Testament. Faite dans le dessein évident de combattre toute église hiérarchisée (les expressions habituelles « prêtres », « église », « faire pénitence », sont remplacées par « anciens », « assemblée », « repentir »), sa traduction fut brûlée par deux fois, à Londres, à l'instigation de Tunstall et de More (cf. Foxe, *op. cit.*, t. IV, p. 666 et suiv.). Malgré cela, elle eut, à Anvers, sept éditions, de 1536 à 1538. (Cf. J. C. de Hoop Scheffer, dans les *Studiën en Bijdragen op't gebied der historische theologie* d'Amsterdam, année 1872, p. 415 et suiv.; Gerdes, *op. cit.*, III, 107-110, IV, 185, 195, 205 sq. 208, 213, 215, avec le portrait de Tyndale, p. 184. A. Galesloot, *William Tindale*, dans *Revue trimestrielle de Bruxelles*, 1862, t. IV, p 187 et suiv. ; Rev. R. Demaus, *Life of Tyndale*, édit Lowett.) En 1536, John Rogers, surintendant durant plusieurs années d'une école réformée d'Allemagne, plus tard prébendé de Saint-Paul, et le premier brûlé comme hérétique, au temps de Marie Tudor (4 février 1555), fut chargé par Cromwell de reprendre la traduction d'abord confiée à Coverdale. Il prit à Tyndale le Nouveau Testament avec les premiers livres de l'Ancien, et le reste à Coverdale, en y ajoutant des variantes. Mais Tyndale venait d'être brûlé, en Flandres, pour hérésie (6 octobre 1536). (Cf. P. Frédéric, *La fin de William Tindale brûlé à Vilvorde*, en 1536, dans *Mélanges*, Bémont, Paris, 1913, p. 473 La dernière lettre que l'on ait de lui réclame, pour adoucir l'horreur du cachot, une Bible en hébreu, une grammaire et un dictionnaire hébraïques. *Ibid.*, p. 478 et suiv.) Rogers fut donc prudemment et le nom de Tyndale et le sien propre, usant d'un nom d'emprunt : Thomas Matthews. L'édition, exécutée à Hambourg par les soins de Grafton et de Whitchurch, imprimeurs de Londres, fut tirée à 1.500 exemplaires et coûta 500 livres sterling. Grafton, qui en espérait une excellente affaire, demanda à Cromwell (1537, Strype,

Memorials of Archbishop Cranmer, Appendice n° XX), que toute paroisse fût obligée d'en acheter un exemplaire et toute abbaye six, puis que lui seul fût autorisé, durant trois ans, à vendre la Bible en anglais. Une autre traduction en effet, due à des Hollandais, sur mauvais papier, pleine d'inexactitudes et d'incorrections linguistiques, mais à bas prix, menaçait de lui faire concurrence. Cf. F. Rev. John Lewis, *Complete History of the several translations of the Bible and New Testament into English*, Londres, 1739; Lord Coverdale (évêque d'Exeter), *Memorials with divers matters relative to the promulgation of the Bible in the reign of Henry VIII*. Londres, 1838; Anderson, *Annals of the English Bibles*, édit. Londres, 1845, t. I, p. 92 et suiv., 236 et suiv., 576 et suiv., t. II, p. 551 et suiv.; Strype, *op. cit.*, chap. xv, xxi, Appendice, n^os^ XX, XXIII, édit. Oxford, 1848-52, p. 125, 182, 393, 399; du même, *Ecclesiastical Memorials*, liv. I, chap. iv; Dixon, *op. cit.*, t. I, p. 447; Blunt, *op. cit.*, t. I, p. 501 et suiv.; *Tyndale's New Testament. The First New Testament, printed in the English Language, A. D. 1525-26, translated from the Greek by William Tyndale, and reproduced in facsimile, with an Introduction by Francy Fry*, F. S. A Bristol, 1862; B. F. Westcott, *History othe English Bibles*, Londres, 1868, nouvelle édition par Wrigth, 1905; J. I. Mombert, D. D., *English Versions of the Bibles, a handbook*, Londres, 1883; J. R. Dore, *Old Bibles, an account of the early versions of the English Bible*, 1888; Sir F. C. Kenyon, *Our Bible and the ancient Manuscripts, a history*, Londres, 1895; H. W. Hoare, *The Evolution of the English Bible*, 1882-1885, Londres, 1901, avec portraits et fac-similés; G. L. Owen, *Notes on the History and Text of our Early English Bibles and of its translation into Welsch*, Londres 1901; W. Muir, *Our grand Old Bible*, Londres, 1911; Gairdner, *English Church*, p. 188 et suiv.; F. A. Gasquet, *The old English Bible and other Essays*, Londres, 1897; *Dr Gasquet and the Old English Bible*, dans le tome LI (1901), de la *Quaterly Review*; A. W. Pollard, *Records of the English Bible*, 1911 (influence de la Bible sur la formation morale du peuple (anglais); W. J. Heaton, *Our own English Bible, its translators and their Work*. — *The Bible of the Reformation*. — *The Puritan Bible*, 3 volumes, 1913, avec nombreuses illustrations; Miss Deanesly, *The Lollard Bible and other medieval Biblical versions*, Cambridge, 1920, où l'on trouvera la liste des Bibles en anglais avant la traduction de Tyndale.

La Bible de Wycliffe à été rééditée à Oxford en 1850, par Marshall et Madden, avec introductions, notes, références (4 vol.).

George Offor, en 1836, réédita la version de Tyndale, « with proceedings and correspondence of Henry VIII, More and Cromwell »; et Fr. Fry son nouveau Testament, en 1862 (rare). J. I. Mombert, à New-York, en 1884, l'a fait également pour quelques livres de l'Ancien Testament (500 exemplaires numérotés) : « Five Books of Moses called the Pentateuch, a verbatim reprint of the edition of 1530, compared with Tyndale's Genesis of 1534 etc., with collations and prolegomena. »

125. *Letters and Papers*, VII, part. 2, p. 593, et Appendice 35. La licence de François Ier est dans Strype, *Memorials of Archbishop Cranmer*, Appendice nº XXX; cf. *ibid.*, chap. XXI.

126. « Injonctions » de 1538. Merriman, *op. cit.*, t. II, p. 273.

127. Seuls échappèrent quelques exemplaires vendus, comme papier d'emballage, à un mercier. Strype, *Memorials of Cranmer*, chap. XXI.

128. *Letters and Papers*, XIII, part. 2, nº 1163 ; t. XIV, part. 1, nº 37 ; Eadie, *The English Bible*, 1876, t. I, p. 360; Dixon, *op. cit.*, t. II, p. 77.

Lorsque Cromwell réclama, le connétable de Montmorency répliqua : « Touchant les Bibles en vulgaire angloys imprimées à Paris, le roy, après avoir entendu plusieurs choses falciffiées et erronnées estant dedans, s'est résolu de ne les faire délivrer, car ce qui est bon se peult aussi bien imprimer en Angleterre que en France, mais ce qui est maulvais, ledict seigneur ne permectra que se imprime par deçà, où, soubz la faculté de l'impression, il ne veult donner coulleur ne auctorité aux maulvaises choses. » (Le connétable à Marillac, 6 mai 1539. Kaulek, *op. cit.*, p. 97). Cromwell insista : « Il me avoit pryé de vous escripre, dit Marillac à Montmorency, le 5 juillet 1539 (*ibid.*, p. 108), alléguant le dommaige qu'il en avoit eu pour avoir esté aucteur et fait les fraiz de ce qui fust commencé à Paris, ne voulant prendre pour grans satisfactions les responces que je luy en ay faictes le plus dextrement qu'il m'estoit possible, pour l'entretenir le mieux que je pourrois, d'autant que l'on a affaire de luy. »

129. Cette expression fut probablement employée pour distinguer la Bible de Grafton de celles à petit format de ses concur-

rents, contre lesquels il avait demandé à être protégé. Cf. plus haut, n. 124). On l'a aussi appelée *Grammer's Bible*, à cause de la préface que l'archevêque Cranmer écrivit pour l'édition de 1540. Cf. Strype, *Memorials of Cranmer*, chap. XXI.

130. Burnet, *op. cit.*, édit. Pocock, t. IV, p. 341, 343 ; *Letters and Papers*, t. XIII, part. 1, n° 1304, part. 2, n° 281 ; Merriman, *op. cit.*, t. II, p. 146 et n^os^ 266, 273. Cf. Dixon, *op. cit.*, t. II, p. 77 et suiv. — Dès 1536, Cromwell avait ordonné à chaque curé de se procurer une Bible en latin et en anglais et de la mettre à la disposition des fidèles (Burnet, *op. cit.*, édit. Pocock, t. IV, p. 309). Ses ordonnances pour les monastères prescrivaient la lecture de la Bible durant les repas, et une heure d'étude sur l'Écriture, chaque jour. (*Ibid.*, t. IV, p. 218.) L'évêque de Worcester, Latimer, en 1537, s'apercevant que ces prescriptions sont négligées, les renouvelle, en son nom et « sous les peines prévues par la loi », aux couvents qui relèvent de sa juridiction. *Ibid.*, t. V, p. 442 ; Latimer, *Sermons and Remains*, II, 240. Le prix de la « Great Bible » fut fixé à 10 shillings, l'exemplaire broché, et le relié à 12 shillings. (Strype, *op. cit.*, chap. XXI, édit. Oxford, 1848, t. I, p. 191. Par ordonnance royale, Cromwell eut charge de veiller à ce qu'aucune Bible non approuvée par lui ne fût imprimée, durant cinq ans. (Burnet, *op. cit.*, édit. Pocock, t. IV, p. 314 ; cf. t. I, p. 432 ; Rymer, *op. cit.*, t. XIV, p. 649.)

Voir dans Burnet (*op. cit.*, t. VI, p. 199-216) les ordres de l'archevêque d'York, des évêques de Coventry-Lichfield et de Salisbury conformes aux « Injonctions » de Cromwell, tant pour la Bible que pour les pratiques superstitieuses, les prières et les cérémonies du culte.

131. Après la chute de Cromwell, les Henriciens livrèrent à la « Great Bible » plusieurs assauts. « Se feirent aussi plusieurs édictz sur les bibles en leur langaige vulgaire qu'ilz tiennent en toutes les églises, de sorte que le peuple n'y osoit plus lire. Maintenant depuis huict jours, ilz ont faict ung contraire édict sur la permission et liberté de lire dans les dictes bibles, lesquelles peu de jours devant ils avaient voulu entièrement oster » (Marillac à François I^er^, 11 mai 1541. Kaulek, *op. cit.*, p. 302.) La Convocation de 1542 déclara que la traduction était scandaleuse et devait être revisée. On la retira des églises ; et Grafton eut six mois de prison, avec trois cents livres d'amendes. Cf. Strype, *op. cit.*,

chap. XXI, édit. 1848, p. 193 et suiv.; Gairdner, *op. cit.*, p. 223 et suiv.

132. Voir chap. VIII.

133. On trouvera chez lui toute une correspondance avec les « seigneurs allemans qui adhèrent aux doctrines de Luther » (Kaulek, *op. cit.*, p. 194) ; et on lui reprochera, lors de sa chute, d'avoir été « très affectionné au party des Allemans luthériens » (*ibid.*, p. 190).

134. Le 28 juillet 1533, Stephen Vaughan, ami et client de Cromwell, part de Londres pour négocier une alliance avec l'électeur de Saxe, le landgrave de Hesse, le duc de Brunswick-Lunebourg et les autres princes de la ligue de Schmalkaden. Cf. Friedmann, *Anne Boleyn*, édit. française, p. 260.

135. Voir plus haut, p. 163 et suiv.. L'espoir de tous était de voir au plus tôt cesser cette bonne amitié, comme l'écrit le futur Protecteur Somerset à Cromwell (Ellis, *Orig. Letters*, série 1, t. II, p. 120.)

136. Le 2 novembre 1539, François Ier fit avertir Henri VIII, par son ambassadeur à Londres (Kaulek, *op. cit.*, p. 142) que « l'empereur, mon bon frère, m'a fait entendre qu'il se délibère du jour de demain partir de Burgues [Burgos], pour s'en venir a demye dilligence passer par mon royaulme, pour en icelluy me visiter et de là aller en ses pays-Bas, chose qui ne m'est seullement de très grand honneur, contentement et plaisir, mais digne de la bonne et parfaicte amytié qui est entre luy et moy... Je me délibère... recepvoir mondit bon frère avecques toute la meilleure chère dont je me pourray adviser. » Le connétable se rendit au devant de l'empereur (*ibid.*, p. 143) ; François Ier, de Compiègne où il se trouvait, descendit, par Fontainebleau, Blois, Amboise, jusqu'à Loches, où il arriva le 7 décembre, pour « y actendre » Charles, lequel était ravi « de la bonne chère et honorable recueil qu'il luy a esté faict depuis qu'il est entré dans ce royaulme (*ibid.*, p. 143, 146). Le 24 décembre, le roi écrit de Pithiviers à Marillac *ibid.*, p. 147) que l'empereur arrivé le 19 à Loches, a montré « ung si grand contemptement de me veoir qu'il ne seroit possible de plus ; et depuis nous sommes ordinairement venus ensemble jusques en ce lieu, luy faisant et faisant faire par tous les endroictz où il a passé l'honneur, bon recueil et traictemen dont je me suys peu

adviser, espérant de continuer, tant qu'il sera dans mon royaulme, estant très déplaisant que je ne luys puys faire encore myeulx, attendu l'honneur qu'il me faict, et la seurté et fiance qu'il monstre clairement avoir envers moy d'avoir prins son passage par icy, vous voulant bien declairer au surplus que l'amour et affection qui est entre nous est telle et si sincere que tous nos amiz et serviteurs la sçauroient souhaiter et désirer. Je le mene à Fontainebleau, résolu de luy faire la meilleure chere et de lui donner tout le plaisir et passe-temps, tant de la chasse que de la volerie, que de toutes aultres choses qui sera en ma puissance. Et au partir de là, je le conduiray en ma ville de Paris, pour y faire son entrée en la propre forme et maniere que je pouroys faire la mienne, et n'y sera oblyé une seule chose pour luy faire tout honnorable recueil que faire se pourra. » Cf. Merriman *op. cit.*, t. I, p. 281.

Sur les fêtes données en l'honneur de Charles-Quint et les décorations exécutées, à cette occasion par Girolamo della Robbia et Jehan Cousin de Sens, voir L.-E. Marcel, *Le cardinal de Givry*, 1926, t. I, p. 240 et suiv., t. II, p. 324 et suiv. ; Maurice Roy, *Artistes et Monuments de la Renaissance en France*, Paris, 1928. Un document de 1540 décrit les tapisseries exposées à Poitiers pour le passage de l'empereur (Ch. Samaran, *Archives de la Maison de la Trémoille*, Paris 1925, p. 38, n° 239).

137. Pour mieux manifester à tous cette entente, les ambassadeurs français et impérial se rendirent ensemble à la cour de Londres, pour annoncer au roi le voyage de l'empereur : « ce dont tout le peuple feust grandement esmerveillé, pour n'avoir encore veu deux ambassadeurs de vous, Sire, et dudit seigneur empereur aller par commun advis en ceste court, et spécialement les ministres de ce roy en ont esté estonnez et esbahiz. » Les membres du Conseil ne purent dissimuler l'émotion et le peu de satisfaction que leur causait « la soubdaineté de ceste nouvelle, à eulx inopinée ». Seul, Henri, plus maître de lui, fit bonne contenance et se dit « aise et content ce que les principaulx différens de Chrestienté soient en espérance d'estre bien tost composez et réduict en bonne paix et tranequillité, nous donnant charge d'en porter tesmoignage par nos lectres ». Marillac à François Ier, 14 novembre 1539. Kaulek, *op. cit.*, p. 143.

138. Cf. Merriman, *op. cit.*, II, 235, 242 ; Pollard, *op. cit.*, 381 sqq.

En élevant à la dignité royale Anne, sœur du duc de Clèves et de la duchesse de Saxe, Cromwell comptait s'assurer un puissant appui et une aide qui aurait raison de ses adversaires. Cf. Burnet, *op. cit.*, édit. Pocock, t. I, p. 433.

139. Jusqu'ici Henri n'avait pas désespéré de briser entre François et Charles les liens d'amitié noués à Nice et Aigues-Mortes (voir plus haut, p. 163 et suiv.) ; et son *flirt* avec les cours protestantes d'Allemagne n'était que pour éveiller la susceptibilité des deux grandes puissances rivales du continent. Mais par la mort de Charles de Gueldre (juin 1539), son duché, véritable instrument de torture pour l'empereur grâce à la diplomatie française, venait de passer entre les mains de Guillaume, duc de Clèves (ce qui était pour Charles un mortel affront). Le mariage de la sœur aînée de Guillaume avec Henri VIII touchait donc l'empereur en un point sensible, et préparait une alliance avec la ligue de Schmalkaden : sortant de la neutralité si recherchée jusque-là, c'était pour la politique anglaise une provocation, un défi. L'empereur tentera de rompre le mariage, en remettant en avant celui de la duchesse de Milan (Kaulek, *op. cit.*, p. 128, 132, 135, 138, 139) ; et n'y étant pas parvenu, il proposera ce dernier mariage au duc de Clèves, afin par là « de composer les différends » nés de l'affaire de Gueldre (*ibid.*, p. 170, 179).

Le projet d'union avec Anne de Clèves subit les fluctuations de la politique extérieure ; il varie, comme la menace d'une alliance anti-anglaise entre Charles et François : en mars 1539, lors de la légation du cardinal Pole, il est certain ; deux mois plus tard, on le dit douteux, et à la fin de juin improbable ; mais, durant l'automne, les nouvelles de la diplomatie franco-impériale font aboutir les plans de Cromwell : le 4 octobre, est « conclud et arresté le traicté de mariage » (Kaulek, *op. cit.*, p. 133, 134, 135) ; quelques jours plus tard le roi en déclare nettement le but à l'ambassadeur français : il veut « la ligue avec les princes et les seigneurs allemans... par laquelle il pouroict empescher l'effort qu'on auroit dessaigné faire à l'encontre de luy » (*ibid.*, p. 137) ; la date, d'abord incertaine (*ibid.*, p. 138), en devient précise et proche, à peine Henri apprend-il le passage de l'empereur à travers la France (*ibid.*, p. 142, 147, 149, car lui et ses ministres « sont en soupeçon et jalouzie autant qu'ils feurent oncques » (*ibid.*, p. 150). Lors de la dissolution de son mariage avec Anne, Henri déclarera

qu'il y fut poussé par la crainte d'une alliance franco-impériale sous la direction du pape (Burnet, *op. cit.*, édit. Pocock, t. IV, p. 430).

A la même époque, Henri cherche en Allemagne un parti pour sa fille, la princesse Marie. Cf. *ibid.*, p. 148 et suiv., 152, 154 et suiv., 158, 168, 170, 176, 244, 319.

140. *Letters and Papers*, t. XIV, part. 2, n° 33. Ellis, *Original Letters*, 1re série, t. II, p. 121 et suiv.

141. Henri VIII avait chargé Holbein de peindre le portrait d'Anne de Clèves, qui se trouve maintenant au Louvre (cabinet Holbein, n° XXXIII) « J'ai sceu au vray comme ung painctre excellent en son art que ce roy avoit envoyé en Allemaigne, pour luy rapporter le portraict au vif de la sœur du duc de Cleves, est ces jours arrivé en la court. » (Marillac à François Ier, septembre 1539. Kaulek, *op. cit.*, p. 125.) L'ambassadeur Wotton trouvait le portrait très ressemblant. (*Letters and Papers*, XIV, part. 2, n° 33.) Le mariage d'Anne semble avoir causé la disgrâce d'Holbein, comme celle de Cromwell, car il mit fin à son mandat de « servant to the King's Majesty », qu'il tenait depuis 1536, aux appointements de 40 livres sterling. Cf. *Histoire de l'Art*, de A. Michel, t. V, 1re part., p. 348. — Au Kensington Museum de Londres se conserve un médaillon d'Anne peint par Holbein, que P. Ganz a reproduit dans *Hans Holbein d. j. des Meisters Gemälde*, p. 148.

142. *Letters and Papers*, t. XIV, part. I, p. 552.

143. « Ladite dame amene du pays de son frere, en sa compaignye, jusques à douze ou quinze damoiselles, qui sont encore inférieures en beaulté à leur maistresse et sont d'ailleurs vestues d'une façon d'habit si lourd et mal sayant qu'à peine ne les trouverait-on que laydes, quand ores bien elles seroient belles. » Kaulek, *op. cit.*, p. 151.

144. On invoqua bien les fiançailles d'Anne avec le jeune duc de Lorraine, François Ier; mais les agents de Cleves affirmerent qu'elles étaient rompues, et qu'il n'y avait eu aucun contrat. Cf. Kaulek, *op. cit.*, p. 66, 201.

145. Merriman, *op. cit.*, t. II, p. 268 et suiv. « Si je ne craignais de jeter son frere dans les bras de l'empereur et du roi de France, qui maintenant ne font qu'un, jamais je ne consentirais à

l'épouser », avait-il dit à Cromwell. Froude, *op. cit.*, chap. XVII, édit. Everyman, t. III, p. 65.

146. « Ce dernier mariaige, par ou s'en est ensuivye la ruyne du feu Cramvel », (Kaulek, *op. cit.*, p. 242) fut sans conteste le principe de la chute du tout puissant ministre. « Il sembloit que ce mariage, dit Sanders (traduction française de 1587, fol. 109 v°) deust apporter quelque avancement aux desseins des Protestans et quelque bonheur non mediocre à Cromuel, qui avoit esté l'autheur dudit mariage... Mais finalement Cromuel, inventeur et autheur de tout le mariage, tomba en extrême calamité et ruine. Ce neantmoins Dieu voulut pour un petit de temps eslever et mettre en credit Cromuel (comme il fait coustumierement les meschans) à fin que puis apres sa chute et ruine fust plus grande. »

Sur le mariage d'Anne de Clèves, voir Burnet, *op. cit.*, édit. Pocock, t. I, p. 410, 433 et suiv., 440 et suiv. ; Froude, *op. cit.*, chap. XVII : « Anne of Cleves and the Fall of Cromwell » ; Pollard, *Henry VIII*, p. 384 et suiv. ; Fisher, *op. cit.*, p. 440 et suiv.

147. En avril, Marillac signale « l'aise et contentement » de la cour, au bruit que « l'on faict courir les affaires d'entre le roy [François Ier] et l'empereur s'estre refroidiz, en sorte que l'on espère plus tost guerre entre les dictz seigneurs que persévérance de ceste fervente amytié qui naguères estoit entre eulx ». Kaulek, *op. cit.*, p. 179.

148. Avant avril 1540, il se convainc que l'abandon de la ligue luthérienne n'entraînerait pas l'union contre lui de la France et de l'empereur, absorbé par la pacification de l'Allemagne et des Pays-Bas ; et tout en assurant François Ier de son amitié, il laissa entendre à Charles qu'il prisait bien davantage une alliance avec lui qu'avec les princes protestants. Aussi en mai accueillit-il avec une extrême froideur la demande des ambassadeurs de Clèves qui requéraient son appui pour le duché de Gueldre. *Letters and Papers*, t. XV, p. 735.

149. Voilà ce que Henri VIII lui-même fera donner à Marillac comme motif de son arrestation : « Ledit seigneur roy voulant par tous moyens à luy possibles establir le faict de la religion et réduire à la vraye voye de vérité, le susdit Cramvel, comme très affectionné au party des Allemans luthériens, avoit tousjours resisté de son pouvoir, donnant faveur aux docteurs qui pres-

choient telles doctrines erronées et empeschant de tout son pouvoir ceulx qui preschoient le contraire » (Marillac à François Ier, 11 juin 1540. Kaulek, *op. cit.*, p. 189.) Et le 23 juin, l'ambassadeur écrit (*ibid.*, p. 194) : « Le lendemain furent trouvées plusieurs lettres qu'il escripvoit aux seigneurs allemans qui adhèrent aux doctrines de Luther et autres qu'il recevoit d'iceulx... J'entens ce roy estre si fort aigry par la contre le dit Cramvel qu'il n'en veult oyr parler en façon aulcune, ains désire abolir au plus tost qu'il peult la souvenance, comme de la plus malheureuse personne qui naquit oncques en son royaulme. »

150. Elle n'avait d'autre base que la nécessité de faire contrepoids à l'union de François Ier et de l'empereur. Cette nécessité disparaissant, elle aussi s'écroulait : car Henri ne supporterait pas un instant de plus des combinaisons, comme le mariage de Clèves et l'alliance avec les luthériens, qui n'étaient que des pis-aller.

151. Cf. plus bas, chap. VII.

152. Ribier, *Lettres et mémoires d'Estat*, 1537-1559, Paris, 1666, t. I, p. 513. *Letters and Papers*, XV, 486. Kaulek, *op. cit.*, p. 179. Merriman, *op. cit.*, p. 290.

153. Si Hugh Latimer, évêque de Worcester (1535-1539) et N. Shaxton, évêque de Salisbury (1535-1539) avaient dû démissionner, Cranmer, Barlow, Goodrich, Hilsey restaient à leur siège de Cantorbéry, Saint-David, Ely, Rochester. Cf. Dixon, *op. cit.*, t. II, p. 136 et suiv.

154. Cf. Merriman, *op. cit.*, p. 288 et suiv. ; Pollard, *Henry VIII*, p. 293 et suiv. ; Fisher, *op. cit.*, p. 441 et suiv.

155. « Les choses sont réduites à ces termes qu'il faut que le party dudit Cramvel succumbe ou celuy de l'évesque de Hoycenster [Winchester] avec ses adhérans. » Marillac à Montmorency, 1er juin 1540. Kaulek, *op. cit.*, p. 188.

156. « Une contention bien grosse s'est levée, pour le faict de la religion » entre l'évêque de Winchester, qui « en l'église cathédralle de Pol », prêcha « comme homme docte et repudiant fort les nouvelles doctrines, » et « ung grand docteur de la loy nommé Barnes, principal prédicateur des cens doctrines d'alemans et d'autres... Ledict docteur Barnes... de son autorité monta a la chesre où, ayant insisté au contraire de ce qu'avoit esté dict par

ledit évesque de Hoincestre, après plusieurs exclamations et parolles d'indignation et de colère, preint son gang et le gecta sur le peuple qui la estoit assemblé, comme deffiant ledict evesque, contre lequel il dict vouloir maintenir ce qu'il avoit exposé jusques à la mort. » Le roi « fort troublé et escandalisé », reprit « aigrement ledict docteur, l'envoya requérir pardon audict évesque, et despuy luy feist injonction de faire... en certaines places, où la plus part du peuple a coustume se rassembler, ung sermon contraire à ce qu'il avoit escript et preschié... A quoi il otempéra ; mais pour aultant qu'il monstroit par son dire estre venu faire cest acte plus par contraincte... que pour changement d'opinion... a esté mis en la Tour, accompaigné de deux aultres ses complices, accompaignés de dix ou douze bourgeoys de ceste ville et quinze ou vingt étrangiers. » Marillac à Montmorency et à François Ier, 7 et 12 mars, 10 avril 1540. Kaulek, *op. cit.*, p. 169, 171, 175 et suiv.

157. *Letters and Papers*, t. XIV, part. 2, p. 141, t. XV, n° 486.

158. Par la confiscation des biens des chevaliers de Saint-Jean et la création de quelques taxes nouvelles. — La ruine des chevaliers de Saint-Jean, dit Sanders (traduction française 1587, fol. 110 v°) fut cause que « leur grand prieur mourut de deuil dix jours après. »

159. Marillac à Montmorency, 24 avril et 1er juin 1540. Kaulek, *op. cit.*, p. 179, 189. Cf. plus bas, chap. VII, p. .

160. Marillac à François Ier et au connétable, 11 et 23 juin 1540. Kaulek, *op. cit.*, p. 189, 191, 193 et suiv. Cf. Gasquet, *op. cit.*, p. 400 ; Pollard, *Cranmer*, p. 138 ; Fisher, *op. cit.*, p. 443 et suiv. — Le comte de Southampton, qui délia à Cromwell la Jarretière, était l'amiral Fitzwilliam : il remplaça Cromwell comme Lord du sceau privé. Sir Thomas Wriothesley, un autre ami de Cromwell, secrétaire d'État, qui devint chancelier à la mort d'Audeley (1544), devait aussi porter le titre de comte de Southampton.

La nouvelle de l'arrestation de Cromwell parvint à Bruxelles, aux oreilles de l'empereur, peu de jours après. Cervini l'annonce à Farnèse, dans sa lettre du 14 juin. (L. Cardauns. *Nuntiaturberichte*, t. V, p. 294.)

161. Lettres citées de Marillac des 11 et 23 juin 1540. (Kaulek,

op. cit., p. 189 et suiv. ; 193 et suiv. Dans une lettre à des princes protestants, écrit Cervini, le 24 juin, 1540 (L. Cardauns, *Nuntiaturberichte*, V, 304*), il assurait que le roi en peu de temps aurait embrassé leur croyance, ou que lui, Cromwell, l'y forcerait les armes à la main. Cf. Burnet, *op. cit.*, édit. Pocock, t. I, p. 444, t. IV, p. 415 et suiv. ; et plus haut, n. 149.

162. Gardiner, très au courant du droit canon, se chargea, en interrogeant Cromwell, de trouver des causes de nullité (défaut de consentement et précontrat) que prononcèrent, le 9 juillet (1540), dans les Convocations de Cantorbery et d'York réunies, deux archevêques, dix-huit évêques et un évêque élu, quarante doyens, trente-sept archidiacres et un grand nombre de membres du clergé inférieur. (Wilkins, *Concilia*, III, 851-855 ; Burnet, *op. cit.*, t. IV, p. 430-440 ; Collier, *op. cit.*, t. IX, p. 174 et suiv.) Deux jours plus tard, le Parlement vota un bill « pour la dissolution du prétendu mariage avec Lady Anne de Cleves ». (Kaulek, *op. cit.*, p. 200-202, 210, 313 et suiv., 217 et suiv., 224. Merriman, *op. cit.*, t. II, p. 268 et suiv. ; Burnet, *op. cit.*, édit. Pocock, t. I, p. 446 et suiv., et t. IV, p. 424 (lettre de Cromwell au roi au sujet du mariage d'Anne de Cleves, 30 juin 1540) et 430 (lettre de Henri VIII sur le même mariage). Dès le 8 juillet, les ambassadeurs, mandés à la cour par ordre du roi, furent renseignés par Tunstall et les principaux ministres sur les motifs de la rupture matrimoniale (Kaulek, *op. cit.*, p. 200 ; et Henri chargea son représentant auprès de l'empereur de dire « combien sérieuses étaient les raisons qui déterminèrent à se prononcer tant de vertueux, instruits et graves personnages » (*Letters and Papers*, t. XV, n° 865). En octobre, il enverra Gardiner lui même, « pour se purger premièrement envers l'empereur et après envers les princes et seigneurs de la Germanye, sur la répudiation de la sœur du duc de Clèves ». (Kaulek, *op. cit.*, p. 242.)

163. Le 21 juillet, Marillac croit même le mariage fait (Kaulek, *op. cit.*, p. 202). Il n'eut lieu toutefois que le 8 août.

164. Henri lui donna 400 livres sterling de revenus, les châteaux de Richmond et de Bletchingley, le premier rang après la reine et sa fille Marie, c'est-à-dire le pas sur toutes les dames du royaume. Sur la façon dont procéda le roi pour obtenir le consentement d'Anne de Clèves, voir Ellis, *Original Letters*, série II, t. II, p. 158 ;

Lemon, *States Papers*, t. I, p. 635, 637 et suiv., 643 et aussi le tome VIII.

Anne ne veut point retourner « au pays dont elle est venue » ; elle assure son frère de « la grand humanité et bon traittement dont le roy avoit usé envers elle, et son ferme propoz et intention à endurer tout ce que bon luy sembleroit » (Marillac à François Ier, 21 juillet 1540. Kaulek, *op. cit.*, p. 201. Anne à son frère. Lemon, *State Papers*, t. I, p. 645 et Burnet, *op. cit.*, IV, 440.) Un mois plus tard, Marillac écrit « qu'elle monstre visaige de n'en estre point moings joyeuse que de coustume, cherchant de prendre en diversitez d'abitz et de passe temps toutes les récréations qu'elle peult ». (*ibid.*, p. 217, cf. p. 214.) Elle fréquenta la cour, s'y divertit ; et le bruit plusieurs fois courut que Henri VIII la reprendrait. (*Ibid.*, p. 228, 231, 258 et suiv., 270, 285, 288, 353, 367, 368, 372, 374 et suiv., 381-383.)

165. « La lettre, où il crie « mercy, mercy » au roi, est du 30 juin 1540. Burnet, *op. cit.*, édit. Pocok, t. IV, p 424. Voir une autre lettre écrite de la Tour, *ibid*, t. VI, p. 237. Merriman, *op. cit.*, t. II, p. 264.

166. « Il advint par un admirable jugement de Dieu, dit Sanders (trad. franç. 1587, fol. 113, v° ; cf. fol. 111) que Cromvel..., selon la loy qu'il avoit luy mesme inventée, fut condamné de tous ces crimes, voire en son absence et sans avoir esté ouy. » Le texte de la condamnation se trouve dans Burnet, *op. cit.*, édit. Pocock, t. IV, p. 415-424 et se termine par la formule : « Soit faict comme il est désiré. »

167. On aurait voulu le traiter « comme innoble », le pendre et écarteler « comme traistre ». (Marillac à Montmorency, 23 juin 1540. Kaulek, *op. cit.*, p. 194) ; et Norfolk avait assuré notre ambassadeur que Cromwell subirait « le supplice le plus ignominyeulx qu'on use en ce pays ». (*Ibid.*, p. 198.) Mais il « luy a esté faicte grâce sur la façon de mourir, pour avoir eu condamnation d'endurer plus griesve et plus ignominieuse peine », écrit Marillac le jour de l'exécution (*ibid.*, p. 207).

Cervini, dans sa lettre à Farnèse du 23 juillet (L. Cardauns, *Nuntiaturberichte*, V, 352), raconte qu'on lui arracha le cœur, avant qu'il fût mort, pour le mettre dans la bouche. Ce détail correspond aux actes barbares qui accompagnaient le supplice des

pendus pour lèse-majesté (cf. p. 71), mais ne se comprend guère avec la peine capitale.

168. Burnet, *op. cit.*, t. I, p. 453. Hall, *Chronicle*, 839. Dodd, I, 312. R. Pole écrit à Contarini le 6 septembre 1540 (Morandi, *op. cit.*, t. I, part. 2, p. 344) : Cromwell dans un long discours au peuple confessa être justement condamné par la justice de Dieu, qu'il avait gravement offensé par des lois humaines violant les divines ; il dit s'en repentir, rendre grâces au Seigneur, et il exhorta les assistants à profiter de son exemple, « pour éviter audace si impie ».

On n'autorisait les condamnés à parler, dit Friedmann (*op. cit.*, t. II, p. 322) « qu'en retour de leur promesse de ne rien dire contre le roi ou la sentence qui les frappait ». Aussi Reginald Pole doute-il de la résipiscence de Cromwell, dans sa lettre à Beccadelli, du 11 septembre 1542 (Quirini, *op. cit.*, t. III, p. 62).

169. Strype, *Memorials of Archbishop Cranmer* (chap. XXV, édit., 1848, t. I, p. 196) regrette « la mort de Lord Cromwell, si excellent instrument pour la correction des abus en religion ». C'était ajoute-t-il « le grand ami de Cranmer et son aide le plus sûr pour avancer la Réforme ; sa chute est due à la force et malice du parti papiste ». (*Ibid.*, chap. XX, édit. citée, t. I, p. 171.)

170. Marillac à François Ier, 11 juin 1540. Kaulek, *op. cit.*, p. 189. Quoique la religion de Cromwell fût dictée surtout par sa politique (Merriman, *op. cit.*, p. 286 ; Kaulek, *op. cit.*, p. 190 ; Pollard, *Cranmer*, p. 136 ; cf. plus haut, p. 186 et suiv.), il favorisa la Réforme qui, grâce à lui, fit de grands progrès dans le royaume (Merriman, *op. cit.*, p. 306). Henri le considère comme luthérien (Merriman, *op. cit.*, p. 293 et suiv. ; Kaulek, *op. cit.*, p. 194), et l'arrêt du Parlement le condamne pour hérésie et comme soutien des hérétiques (Burnet, *op. cit.*, t. I, p. 441 et t. IV, p. 415. Gerdes, *op. cit.*, t. IV, 294 et suiv. Cf. plus haut, n. 161).

171. Cf. Burnet, *op. cit.*, édit. Pocock, t. I, p. 440 et suiv. ; Kaulek, *op. cit.*, p. 179-189. — « C'estait un commun dire de tous » ces paroles du Psalmiste (Ps. 36) : « Nous avons veu le meschant hault exalté et élevé comme les cèdres du Liban ; et nous avons passé outre, et voicy qu'il n'estoit plus, et nous l'avons cerché et son lieu n'a point esté trouvé. » Sanders, *op. cit.*, trad. franç. 1587, fol. 114.

172. Il y énumérait les services passés, sans le disculper des charges qui pesaient sur lui (14 juin). Cinq jours plus tard, il votait le bill contre Cromwell. Cf. Gerdes, *op. cit.*, IV, 295.

173. Strype, *Memorials of Archbishop Cranmer*, chap. I, édit. 1848, t. I, p. 1. Dans son épître dédicatoire à John Tillotson, archevêque de Cantorbéry (1691-1694), Strype ajoute : « Car c'est vrai ce que les catholiques romains lui reprochent et ce dont nous, protestants, le louerons éternellement, qu'il fut le premier de tous les archevêques de Cantorbéry à se séparer de la chaire papale, libérant cette couronne de la dépendance humiliée d'une juridiction étrangère. » Dans sa préface à la première édition (édit. 1848, t. I, p. xx), il l'appelle « le père de la Réforme en Angleterre ».

Sans parler des *Letters and Papers*, les anecdotes de Ralph Morice, secrétaire de Cranmer, qui fournit à Foxe maintes informations, constituent une des meilleures autorités pour la vie de l'archevêque, dont les œuvres furent éditées par Jenkyns (1833), et Cox (Cambridge, Parker Society, 1844-1846), auquel on doit une importante préface. Strype, le premier, en 1694, écrivit la Vie de Cranmer (*Memorials of the most Reverend Father in God Thomas Cranmer*), plusieurs fois rééditée (en particulier à Oxford 1812-1824, et 1848-1852 pour l'*Ecclesiastical History Society* en 3 tomes et 4 volumes, dont le dernier ne contient que des documents (c'est à cette dernière édition qu'il est ici renvoyé : il se servit des « documents, registres, lettres et autres manuscrits originaux », donnés nombreux en Appendice, et qui sont de beaucoup la partie la plus utile d'un travail se ressentant de la compilation. H.-J. Todd (*The Life of Archbishop Cranmer*), en 1831, Le Bas en 1833, lesquels ajoutent peu à Strype, Hook, dans ses *Lives of the Archbishop of Canterbury* (12 vol., 1860-1876), C. H. Collette (*Life, Times and Writings of Th. Cranmer*, Londres, 1887), le chanoine anglican A. J. Mason (Collection des *English Leaders of Religion*, 1896 et 1898), J. Gairdner, dans le *Dictionary of National Biography*, Theod. Kolde, dans la *Realencyklopädie* (3e édit.), ont successivement refait ou esquissé la biographie de Cranmer. A. F. Pollard en écrivit une des dernières (Londres, 1904 et 1926), notant brièvement, dans sa préface, celles qui la précédaient et les diverses sources auxquelles on peut recourir (Collection des *Heroes of the Reformation* de S. Macauley Jackson, professeur à l'Université de

New-York). C. H. Smyth s'est occupé de Cranmer, à une époque postérieure à celle ici étudiée : *Cranmer and the Reformation under Edward VI*, Cambridge, 1926. Le chanoine anglican A. C. Deane a récemment publié (Londres, 1927), dans la collection des *Great english Churchmen : The Life of Thomas Cranmer, archbishop of Canterbury*, où il montre la grande part de Cranmer dans la traduction de la Bible et dans la composition du *Prayer-Book*, livres dont vit l'anglicanisme, ainsi que la faiblesse de caractère de l'archevêque, toujours prêt à s'incliner devant le despotisme royal et à multiplier les palinodies. Gerdes (*Historia Reformationis*, IV, 200) donne son portrait, ainsi que la plupart des biographies récentes.

174. Strype, *op. cit.*, édit. 1848, p. 3 et suiv.

175. *Cranmer's Works*, t. II, p. 327.

176. Tyndale, Coverdale, Latimer, Barnes, Bilney, Crome et Lambert, tous chefs du mouvement luthérien en Angleterre font partie de ce cercle.

177. Voir chapitre II, p. 36 et suiv.

178. Strype, *op. cit.*, édit. 1848, p. 6 et suiv. Cf. Pollard, *Cranmer*, p. 38 et suiv. ; Fisher, *op. cit.*, p. 287 et suiv.

179. Il ne semble pas qu'il ait été alors imprimé. Strype, ainsi que Pocock, (Burnet, *op. cit.*, édit. Pocock, t. IV, p. 146 et suiv., t. VII, p. 239) croient que le traité sur le divorce des Cotton Mss. (Vespasian B. V) du British Museum signé *Thomas Cantuariensis* est l'original.

180. Strype, *op. cit.*, édit. 1848, p. 10.

181. Dès la première audience, le roi, raconte Strype (*op. cit.*, p. 7), « après avoir entendu son opinion sur le mariage de Catherine, et avoir remarqué sa gravité, sa modestie, et son savoir, résolut de le protéger et de l'élever bien haut ».

182. *Letters and Papers*, t. V, p. 317.

183. *Letters and Papers*, t. IV, p. 6531. Pocock, *Records of the Reformation*, n° CXXX.

184. C'est à cette époque que le roi lui communique l'écrit secret de R. Pole contre le divorce, pour le réfuter. Voir plus haut, p. 157 et note 264 du chapitre V. Cf. Strype, *op. cit.*, chap. II, Appendice I.

185. A la place de Sir Thomas Elyot, qui avait déplu au roi et à la favorite. Friedmann, *Anne Boleyn*, traduction française, t. I, p. 200.

186. Ses instructions sont du 24 janvier 1532. Voir ses démarches secrètes près du duc de Saxe et des princes protestants, dans Strype, chap. III, édit. 1848, p. 24 et suiv. Chapuis, qui « se doubte quil oseroit bien avoir charge, passant par les universités d'Allemaigne, de veoir sil pourroit les tirer à son oppinion », recommande à l'empereur de « faire tenir lœul » sur lui. Friedmann, *op. cit.*, t. I, p. 201, n. 1.

187. Sur la Diète de Ratisbonne et de Nuremberg, voir *ad annum* 1532 Seckendorf, *Commentarius historicus et apologeticus de Lutheranismo*, et Sleidan, *Commentariorum de statu religionis et reipublicae, Carolo Quinto Caesare, libri XXVI.*

188. Dans un livre qui fut censuré, Osiandre déclarait illégitime le mariage de Henri VIII avec Catherine d'Aragon. Cranmer acquit aussi à l'opinion du roi Cornelius Agrippa. Strype, *op. cit.*, chap. III, édit. 1848, p. 19.

189. Granvelle s'étonnera qu'on le juge, à Rome, favorable au divorce, « actendu que, durant le temps qu'il estoit résident en ceste court, il blasmoit mirablement ce que le roy d'Angleterre, son maistre et ses autres ministres faisoient en l'affaire du divorce encontre lesdictes royne et princesse ». Friedmann, *Anne Boleyn*, t. I, p. 204, n. 1.

190. Strype, *op. cit.*, p. 20. Cf. Friedmann, *op. cit.*, t. I, p. 203. Th. Kolde, dans son article de la *Realencyklopädie* (3e édit., t. IV, p. 321), dit que ses recherches dans les registres de mariage de Nuremberg sont restées vaines.

191. Strype, *op. cit.*, Appendice II, édit. 1848, t. I, p. 321. Cf. *ibid*, chap. III, p. 21 et suiv. L'empereur sollicita du roi d'Angleterre quelque aide contre l'ennemi de la chrétienté ; Cranmer transmit demande et renseignements, et William Paget, le futur secrétaire d'État, vint dans ce but trouver Charles-Quint. (*Ibid.*) Dans une lettre du 20 octobre 1532 (Pocock, *Records of the Reformation*, no CCXCIII), il fait un sombre tableau des ravages commis par les troupes, et raconte les dangers que lui même courut.

192. Il prit congé de l'empereur, le 18 novembre, et débarqua

en Angleterre en janvier suivant. Son successeur fut l'archidiacre d'Ely, Nic. Hawkins, que Cranmer tint au courant du divorce. (Strype, *op. cit.*, Appendice, n^os^ III, VII ; cf. plus haut, chap. II, n. 207, 209). Charles-Quint sur le chemin d'Espagne, allait avoir une entrevue avec Clément VII, à Bologne, quelques semaines plus tard.

193. Friedmann, *Anne Boleyn*, t. I, p. 202.

194. Friedmann, *loc. cit.* Warham était mort en août. D'ordinaire Henri VIII tardait un an et plus pour nommer à un siège vacant.

195. Friedmann, *op. cit.*, t. I, p. 205 ; cf. *ibid.*, p. 208.

196. Henri avait su éloigner la défiance du nonce et flatter les espérances du pape. Cf. Friedmann, *op. cit.*, t. I, p. 206 ; Pollard *Henry VIII*, p. 297.

197. Friedmann, *op, cit.*, t. I, p. 205, 208 et suiv.

198. L'évêque de Lincoln était assisté de ceux d'Exeter et de Saint-Asaph, John Woysey (1519-1551 et 1553-1554) et Standish (1518-1535). Cf. Gerdes, *op. cit.*, IV, 233.

199. Cf. plus haut, chap. II, p. 43. La sentence de Cranmer sur le mariage de Catherine d'Aragon se trouve dans Rymer, *op. cit*, t. XIV, p. 468, Wilkins, *Concilia*, III, 759, Burnet, *op. cit*, édit. Pocock, t. IV, p. 189, Cranmer, *Remains*, p. 243. Celle qui confirme le mariage d'Anne Boleyn a été publiée par Rymer, *op. cit.*, t. XIV, p. 470.

« L'archevesque Cranmer, dit A. Duchesne (*op. cit.*, édit. 1614, p. 1282), cupide de satisfaire aux desirs du roy et d'Anne, dont il estoit creature et ne se souciant de l'evocation que le pape avoit faite du différent », prit en mains la cause du divorce.

200. « Certains le condamnent, dit Burnet lui-même (*op. cit.*, édit. Pocock, t. I, p. 331) comme satisfaisant servilement tous les appétits du roi, et ayant pour suprême loi le plaisir du roi et non sa conscience. »

201. Cf. *Letters and Papers*, t. V, n° 216, t. VII, n° 1279 ; Friedmann, *op. cit.*, t. II, p. 10 et suiv. Jamais, remarque Chapuis (*ibid.*, V, 216), Catherine n'avait usé envers le roi de paroles désagréables.

202. Sur le déclin de la favorite, voir Friedmann, *op. cit.*, chap. VII, VIII, IX du tome II.

203. « Vous asseurant, a ce que j'en puis connoistre, qu'elle n'est pas à son aise », ajoute le secrétaire de l'amiral Chabot, Palamèdes Gontier (5 février 1535. Le Laboureur, *op. cit.*, t. I, p. 412), envoyé à Londres pour négocier le mariage d'Élisabeth avec le troisième fils de François Ier, le duc d'Orléans-Angoulême. A ces négociations, qui devaient se poursuivre à une date ultérieure, le Conseil décida que ni le père d'Anne, ni son frère ne prendraient part : ce qui était encore un signe manifeste de disgrâce. Cf. Friedmann, *op. cit.*, t. II, p. 58-63.

204. Friedmann, *op. cit.*, t. II, p. 216 et suiv. Sur la mort de Catherine d'Aragon, voir le chapitre VI de P. Friedmann, *Anne Boleyn* (traduction française, t. II).

« Sentant les approches de la mort, dit Sanders (*op. cit.*, traduction française 1587, fol. 87 ; cf. A. Duchesne, *op. cit.*, p. 1298), elle escrivit au roy Henry soubz ces termes : « Monseigneur Roy, « et tres cher époux, par ce que desja l'heure de ma mort approche, « l'amour et affection que je vous porte, fait que je vous admon- « neste en peu de paroles du salut éternel de vostre ame, lequel vous « devez proposer à tous les biens de ce monde, et aux choses mor- « telles, voire en négligeant le soing de vostre corps, pour l'amour « duquel vous m'avez précipitée en maintes calamitez et vous-mesmes « en beaucoup de sollicitudes. Mais je vous pardonne le tout de bien « bon cœur, et supplie Dieu qu'il vous le pardonne aussi. Au reste, « je vous recommande Marie vostre fille et la mienne, à ce que vous « luy monstriez devoir de père... Finalement, je vous testifie que « mes yeux vous désirent seul plus que toutes choses mortelles A « Dieu. » (Cette lettre est dans Dodd, I, 311.) Henri, lui, libéré par la mort de Catherine de toute crainte de guerre avec l'empereur, arbora un vêtement du jaune le plus éclatant, une plume blanche à son toquet et manifesta une gaieté si exubérante et indécente que des rumeurs d'empoisonnement circulèrent contre lui, rumeurs que Friedmann (*op. cit.*, t. II, p. 187 et suiv.) est tenté de reconnaître bien fondées.

205. Sanders (*op. cit.*, trad. franç., 1587, fol. 88 v°), raconte la scène pénible entre Anne et Henri, dont grand était le dépit et la désillusion. Cf. Friedmann (*op. cit.*, II, 223, n. 2, qui cite les propos de Chapuis.

206. *Letters and Papers*, X, 199. Cf. Friedmann, *op. cit.*, t. II,

p. 226 et suiv. Sur l'intrigue avec Jane Seymour, voir *ibid.*, II, p. 248 et suiv., 268 et suiv.

207. Cf. Friedmann, *op. cit.*, t. II, p. 146, 155, 226. « Elle est de taille moyenne, écrit Chapuis (Friedmann, *op. cit.*, t. II, p. 224) ; et on ne fait pas grand cas de sa beauté. Son teint est si blanc que plutôt on l'appellerait pâle. Elle a un peu plus de vingt-cinq ans... Elle fut jadis au service de la bonne reine Catherine, et elle semble pleine de bienveillance et de respect pour la princesse. » Son portrait par Holbein se trouve aujourd'hui à Vienne.

208. Cf. Sanders *op. cit.*, traduction française, 1587, fol. 88 et suiv. ; Friedmann, *op. cit.*, t. II, p. 152 et suiv., et chap. IX et X ; Froude, *The reign of Henry VIII*, chap. XI ; Pollard, *Henry VIII*, p. 342 et suiv. ; Fisher, *op. cit.*, p. 384 et suiv. Voir aussi Major Hume, *The Wives of Henry VIII*, Londres, 1904.

Les documents relatifs à l'*attainder* d'Anne Boleyn et tirés de *Baga de Secretis* ont été imprimés en Appendice de la *Chronicle* de Wriothesley, édition de la Camden society, t. I.

Le 12 mai, on apprit, non sans joie, à la cour de Ferdinand, l'arrestation d'Anne Boleyn, et le 11 juin son exécution (Friedensburg, *Nuntiaturberichte*, I, 571, 573 ; Bucholtz, *Geschichte der Regierung Ferdinands I*, Vienne, 1831-1838, t. V, p. 99.

209. Mélanchton écrivit à Joachim Camerarius († 1574), le 9 juin 1536 : « Posterior regina, magis accusata quam convicta adulterii, ultimo supplicio affecta est. »

210. Cf. Ellis, *Original Letters*, 1re série, t. II, p. 61. On avait promis la vie à Smeton, s'il avouait, raconte Burnet qui est persuadé de l'innocence d'Anne Boleyn (*op. cit.*, t. I, p. 316-332). La défense de Lord Rochford, le frère d'Anne, fit une telle impression que les pairs dans la salle, furent de dix contre un, en faveur de l'acquittement. Lettre de Chapuis à Charles-Quint du 19 mai 1536, dans Friedmann, *op. cit.*, t. II, p. 318, n. 1.)

Lancelot de Carles, en son poème (Crapelet, *op. cit.*, p. 198 et suiv. ; G. Ascoli, *op. cit.*, p. 259 et suiv.) fait ainsi parler Lord Rochford :

> Si veulx encores plus oultre me défendre
> Et de mes faictz telle raison vous rendre,

Que certain suis, quand vous m'entenderez.
Tout innocent du crime me tiendrez...
Et puis à tous respond discretement
De poinct en poinct sans nul ordre confondre
Tant qu'on ne veit oncq homme mieulx respondre,
Non pas Morus même...
Après avoir son droict bien debatu
Et les raisons contraires rabatu,
Assemblez sont les juges pour savoir
Si vivre doibt, ou la mort recevoir,
Trouvez se sont d'oppinion diverse.

Quoique la liberté de parler sur l'échafaud ne fut guère accordée à un condamné que pour lui permettre de confirmer la justice de la sentence et faire, sur la recommandation même du confesseur, l'éloge du souverain (cf. Tyndale, *Practice of Prelates*, Marburg, 1530), tous, sauf Smeton, ne s'avouèrent point coupables du crime pour lequel ils mouraient. (Cf. Friedmann, *op. cit.*, t. II, p. 322.) Le poème de Lancelot de Carles (Crapelet, *op. cit.*, p. 206 et suiv. ; G. Ascoli, *op. cit.*, p. 266 et suiv.) raconte que Rochford exhorta le peuple et les courtisans à moins se fier dans les puissants et les rois qu'en Dieu et demanda à tous pardon de ses fautes.

Ains fina ses propos, et ne deist
Qu'envers le Roy eust meffaict ou mesdeit,
Mais pria Dieu qu'il le tint longuement
En vie, honneur et en contentement...
Les quatre qui restoient encor après
Ne dirent rien, comme si par exprès
A Rochefort eussent donné créance
De parler seul, selon leur conscience.

Cf. « Regretz que messire millort de Rocheffort, chevalier, frère de la royne d'Angleterre, feist sur l'eschaffault devant la Tour de Londres, prest à estre descapité, le mercredi XVII may VCXXXVI, de prose en rymme françoise », dans G. Ascoli, *op. cit.*, p. 273-278.

Voir le jugement de Rochford et d'Anne Boleyn (*Letters and Papers*, X, 876 et 908), ainsi que celui des complices (*ibid.*, n° 848). « Le peuple, dit Friedmann (*op. cit.*, II, 339) refusa d'ajouter foi aux relations officielles, et poursuivit de son blâme secret le gouvernement pour toute la conduite de ce procès. »

211. Dès mai 1535, Henri s'informe si quelque séparation d'avec

Anne serait possible. On lui objecte que ce serait confirmer tacitement la validité du premier mariage et l'autorité pontificale. Un an plus tard (27 avril 1536), un serviteur zélé du roi demande sur la validité du mariage d'Anne Boleyn l'avis de Stokesley, évêque de Londres qui répond prudemment qu'il tient d'abord à connaître d'une façon précise l'opinion du roi. Friedmann, *op. cit.*, t. II, p. 63, n. 2 et p. 270, n. 1.

212. P. Friedmann, *op. cit.*, t. II, p. 271, chap. IX et Appendice D. — Friedmann, qu'on ne saurait, certes, accuser de sympathie pour Anne Boleyn, ne croit pas à sa culpabilité et fait un lamentable tableau de la conduite du roi, du caractère de Cromwel et de la servilité des jurés. Le Laboureur avait déjà écrit au XVII^e^ siècle (*Mémoires de Castelnau*, t. I, p. 405) : Henri, « prince cruel et très inconstant, avoit des raisons de conscience et des crimes toûjours prets, pour rendre vacante la place qu'une nouvelle maîtresse prétendoit en son lit. Il l'accusa d'adultère et d'inceste : et l'adultère estoit véritable, mais il en estoit auteur et complice, puis qu'il l'avoit espousée du vivant d'une femme legitime : pour l'inceste, il le supposa et ne feignit point d'égorger avec elle, le 19 de mai 1536, Gorge de Boulen son frère, et quatre prétendus adultères, pour espouser dès le lendemain de ce massacre Jeanne Seymer sa nouvelle maîtresse ; en faveur de laquelle il cherchoit des crimes contre Anne de Boulen, selon que sa passion croissoit pour l'une et rallentissoit pour l'autre. » Etienne Dolet, dans une épitaphe latine (1538), déclare Anne « faussement accusée d'adultère... Rien n'est plus honorable qu'une mort honteuse à qui n'est point coupable ».

213. C'est à Chapuis même que la dame chargée d'Anne Boleyn rapporta ce serment, « dans le plus grand secret. » (*Letters and Papers*, X, 908). Friedmann, *op. cit.*, II, 326 n. 3. « Ce matin, écrit aussi le gouverneur de la Tour, Kingston (Ellis, *op. cit.*, 1^re^ série, II, 64. Burnet, *op. cit.*, I. 328), la reine m'a fait prier de venir quand elle recevra le Bon Dieu, afin que j'entende ses protestations d'innocence. » Anne « à l'heure de la mort, soupira après les consolations de la foi qu'elle avait professée dans ses jours d'innocence » (Bridgett, *Vie du B. Jean Fisher*, trad. franç., p. 269), et elle insista à diverses reprises pour conserver le Saint-Sacrement, dans le cabinet attenant à sa chambre. (Ellis, *op cit.*, 1^re^ série, t. II, p. 54, 59.) Son frère Rochford avait demandé

aussi à communier, pour se préparer à la mort, mais il ne semble pas qu'il l'ait obtenu : « ce n'est pas l'usage ici » (Kingston, à Cromwell, 16 mai 1536. *Ibid*, p. 62.) Il eut pour confesseur le Dr Abbinge, et sa sœur l'archevêque Cranmer.

214. « Et pour dire la vérité, continue-t-elle, jamais prince n'eut femme plus attachée à ses devoirs et plus tendre que le fut pour vous Anne Boleyn... Je me suis rendu assez de justice pour me dire que, mon élévation n'étant fondée que sur un caprice de Votre Grâce, un autre objet pouvait à son tour séduire votre imagination. Vous m'avez tirée d'un rang obscur pour me faire reine et compagne de Votre Majesté : ce qui était aussi loin de mon mérite que de mes vœux. Mais puisque vous m'avez trouvé digne de cet honneur, qu'une légère fantaisie ou les mauvais conseils de mes ennemis, n'éloignent point de moi votre royale faveur; que la tache, l'odieuse tache qui me resteroit d'être soupçonnée d'avoir un cœur perfide pour Votre Majesté, ne souille jamais la gloire de votre fidèle épouse et de la jeune princesse votre fille.. Si déjà vous êtes résolu, s'il faut que non seulement ma mort, mais qu'une infâme calomnie vous assure l'objet de vos désirs, je souhaite que Dieu vous pardonne, ainsi qu'à mes ennemis un si grand péché... Nous paraîtrons bientôt tous les deux à son tribunal, où, quoique l'on pense de ma conduite, mon innocence éclatera. » Crapelet, *op. cit.*, p. 153 et suiv. ; *Letters and Papers*, X, 808 ; Burnet, *op. cit.*, t. IV, p. 291, Dodd, *op. cit.*, I, 312.

Anne Boleyn manifesta au contraire, à diverses reprises, son regret, son remords d'avoir traité avec rigueur la fille de Catherine d'Aragon et « d'avoir conspiré à sa mort, » comme dit Chapuis. Cf. Burnet, *op. cit.*, édit. Pocock, t. I, p. 327; Friedmann, *op. cit.*, t. II, p. 330.

215. Elle avait eu, la veille, plusieurs « accès de rire hystérique », en parlant de son supplice (cf. Friedmann. *op. cit.*, t. II, p. 329, 330). Le gouverneur de la Tour, qui « a vu exécuter tant d'hommes et de femmes », n'en revient pas de « la joie et de la satisfaction dans la mort » que manifeste la reine. Kingston à Cromwell, 18 mai 1536, Ellis, *Original Letters*, 1re série, t. II, p. 65, et Burnet, *op. cit.*, édit. Pocock, t. I, p. 328.

216. Sur l'exécution d'Anne Boleyn, voir *Letters and Papers*, t. X, nos 909, 910, 911 ; Dodd, I, 313 ; ainsi que le poème de Lancelot de

Carles, écrit à Londres, le 6 juin (Crapelet, *op. cit.*, p. 240 et suiv. ; G. Ascoli, 313, *op. cit.*, p. 269 et suiv.).

Ainsi s'en va au lieu de son supplice
Pour obéir au voulloir de justice,
Tousjours monstrant un visage constant,
Comme le monde en riens ne regretant.
Car sa couleur et sa face estoit telle
Que ne feust oncques veue si belle.
. . . . . .
« O mes amys, amys et plus que freres...
« Et me veuillez pardonner de bon cueur,
« Si je n'ay point usé de la douleeur
« Envers vous tous, selon que je debvois
« Veu le pouvoir es main que j'avoys.
. . . . . .
« De vous narrer pourquoy je suis icy,
« Ne serviroit pour vous ne moy aussi,
« Parquoy m'en tais; mais le juge du monde
« En qui justice et vérité habonde,
« Congnoist le tout, lequel d'affection
« Je prye qu'il veuille avoir compassion
« De ceulx qui m'ont a ceste mort jugée:
« Et quand d'icy je seray deslogée,
« Souvieigne-vous que je vous recommande
« Votre bon Roy, en qui j'ay veu si grande
« Humanité, et comblé de tous biens.
. . . . . .
Quant a la Royne elle-memes baissé
Son blanc collet, et chapperon laissé
Pour ne donner au coup empeschement,
Se vint jecter a genoux humblement,
En prononçant ceste voix plusieurs foys :
« Christ, je te prye, mon esperit reçoys. »

La relation française de la mort d'Anne Boleyn, conservée à la Bibliotheque Nationale, que cite Friedmann (*op. cit.*, t. II, p. 331, n. 2, p. 332, n. 2, p. 333, n. 1, 2, 3, p. 334, n. 1, cf. G. Ascoli, *op. cit.*, 71, n. 1) concorde avec le récit versifié.

R. Story Deans a raconté le procès et les derniers jours d'Anne Boleyn, dans *The Trials of five Queens Katherine of Aragon, Anne Boleyn, Mary Queen of Scots, Marie Antoinette and Caroline of Brunswick*, Londres, 1909.

217. Chapuis à Charles Quint, 19 mai 1536. Friedmann, *op. cit.*, t. II, p. 302 n. 1. Voir le jugement du peuple sur Henri VIII, à la mort d'Anne Boleyn, dans Burnet, *op. cit.*, t. I, p. 206.

218. Ellis, *Original Letters*, 1re série, t. II, p. 66.

219. Chapuis à Granvelle, 20 mai 1536. Friedmann, *op. cit.*, t. II, p. 342, n. 2; cf. *ibid.*, p. 341. Les fiançailles, eurent lieu à Hampton Court et le mariage à York Place.

220. Il ne perdit pas encore tout espoir et parla de marier avec le dauphin la fille de Henri VIII et de Catherine d'Aragon, la princesse Marie. Mais, en juillet 1536, il apprit d'une façon certaine que le roi ne songeait nullement à abdiquer sa suprématie royale et à revenir au giron de l'Église. Cf. P. Friedmann, *op. cit.*, t. II, p. 342-348; Burnet, *op. cit.*, édit. Pocock, t. I, p. 337 et suiv.

221. « Je suis dans une telle perplexité que mon esprit est confondu : jamais en effet je n'eus d'une femme meilleure opinion que de la reine ; c'est ce qui me fait espérer qu'elle n'est pas coupable. » Et s'il paraît s'être laissé persuader par les Lords de la Chambre étoilée, il ne se dit pas moins « extrêmement chagrin que de telles fautes puissent être prouvées contre la reine » ; il rappelle au roi que lui-même a offensé Dieu, et lui demande d'épargner l'Église dont elle avait été l'appui. (Cranmer à Henri VIII, 3 mai 1536. Cranmer, *Works*, édit. de la Parker Society, t. II, p. 324. Strype, *op. cit.*, Appendice XVIII, édit. 1848, t. I, p. 388. Burnet, *op. cit.*, t. I, p. 320. Cf. Friedmann, *op. cit.*, t. II, p. 290).

Cranmer vit Anne Boleyn le 16 mai, afin d'obtenir d'elle quelque preuve pour son divorce ; il dut lui donner l'espoir qu'elle aurait la vie sauve, parce qu'elle parla le jour même de se retirer à Anvers (Kingston à Cromwell, 16 mai 1536. Ellis, *Original Letters*, 1re série, t. II, p. 63. Cf. Friedmann, *op. cit.*, t. II, p. 323 et suiv.)

222. Sir Henry Algernon, Lord Percy, sixième comte de Northumberland.

223. C'est ce dernier motif que donne Chapuis (*Letters and Papers*, XI, 41), et qu'a soutenu Lingard (*History of England*, t. IV, Appendice, note K, traduction française, 1843, t. II, Appendice, note H). Lingard montre que cette affinité, d'après le statut du Parlement annulant le mariage d'Anne, est considéré comme un empêchement de droit divin, non susceptible par conséquent de dispense. Friedmann (*op. cit.*, t. II, Appendice E; cf. p. 324 et suiv.) maintient ce motif contre Froude (*op. cit.*, chap. II, XI et Appen-

dice, édit. Everyman, t. II, p. 113 et suiv., t. II, p. 169, t. III, p. 427, 437 ; et il est admis aujourd'hui comme le plus probable. Cf. Pollard, *Cranmer*, p. 99 et suiv., *Henry VIII*, p. 344 et suiv.; Fisher, *op. cit.*, p. 388. Cf. Strype, *op. cit.*, chap. xii, édit. 1848, t. I, p. 101 et n. z.

224. Wilkins, *Concilia*, t. III, p. 804.

225. « Qu'il plaise à Votre Majesté de considérer, pour l'abolition de tout doute et la parfaite unité de nous vos sujets et de nos descendants, que, tout comme était illégitime la descendance du mariage invalide de Lady Catherine, est illégitime celle du mariage de Lady Anne Boleyn, déclaré nul pour de véritables et justes motifs. La succession au trône appartiendra désormais aux enfants qui naîtront de la reine Jane. » *Statutes of the realm*, 28 Henry VIII, cap. 7.

On s'est demandé pourquoi Henri VIII ne se contenta point de l'exécution d'Anne Boleyn et fit prononcer par Cranmer et le Parlement une sentence qui, s'ajoutant à celle de 1533, rendait ses deux filles illégitimes. Ce fut, croit-on, pour satisfaire l'opinion, qui, même chez les luthériens considérait comme illégal son mariage avec Anne Boleyn, soit pour ne pas encourir l'odieux d'avoir signé l'arrêt de mort de sa propre femme, soit pour assurer la succession de son bâtard, le duc de Richmond († 22 juillet 1536) au détriment de Marie et d'Élisabeth. Cf. Pollard, *Cranmer*, p. 99; Fisher, *op. cit.*, p. 388; Friedmann, *op. cit.*, t. II, p. 323.

226. *Letters and Papers*, X, 915, 926, 933, 1000. Fille de Sir John Seymour de Wolf Hall dans le Wiltshire, c'est par sa mère qu'elle descendait d'Édouard III ; et Cranmer dispensa des 3e et 4e degrés de consanguinité. Son frère, Edward Seymour, n'avait fait que croître, depuis plusieurs années dans la faveur du roi, et il devait devenir Protecteur, avec Édouard VI. — Calvin écrivit à Jeanne Seymour. (Voir *J. Calvini opera*, édit. Baum, Cunitz, Reuss, lettre n° 1207.)

227. Sur son tombeau, à Windsor, fut gravé, en guise d'épitaphe, ce trait d'esprit :

> Phoenix Jana jacet nato Phoenice; dolendum est,
> Saecula Phoenices nulla tulisse duos.

Sur la naissance d'Édouard et la mort de la reine, voir P. Hey-

lyn, *Ecclesia restaurata*, édition de l'*Ecclesiastical History Society*, 1849, t. I, p. 12 et suiv. La date exacte de sa mort a été l'objet de controverse Cf. Davey, *Lady Jane Grey*, Londres, 1909, p. 14 note.

« Elle fut assez heureuse, remarque Burnet (*op. cit.*, t. I, p. 332), pour ne point survivre à l'amour du roi ; car elle eût le même sort que celle qui la précéda. »

228. Henri allégua cette fois le manque d'intention ; il n'avait pas eu la volonté réelle d'épouser Anne de Clèves : les circonstances extérieures, la crainte combinée d'une attaque de Charles-Quint et de François Ier, l'y avaient poussé. Il prétendit même que le mariage n'avait pas été consommé (voir les causes de séparation présentées par le roi, dans *State Papers*, t. I, p. 635). Cromwell, alors à la Tour et voyant là une dernière chance de salut, abonda dans le sens du roi : il écrivit une longue lettre (Merriman, *op. cit.*, t. II, p. 268-277 ; Burnet, *op. cit.*, édit. Pocock, t. IV, p. 424-430), où il rapportait des propos entre lui et le roi qui pouvaient servir à établir la nullité du mariage. Ses dépositions et celles d'autres personnages de la cour, Strype les a conservées (*Ecclesiastical Memorials*, t. I, part. 2, p. 452 et suiv.). C'est Gardiner qui rechercha les motifs d'annulation et les exposa à la Convocation (Wilkins, *Concilia*, t. III, p. 851). Mais Cranmer, en qualité de primat, eut à se prononcer le premier. Voir plus haut, p. 191 et suiv., 194 et suiv.

Anne de Clèves fut enterrée à Westminster (1558). Sur elle voir Bautewerk, *Anna von Cleves* (1515-1557) dans la *Zeitschrift des Bergischen Geschichtsvereins*, t. IV, p. 337-413. On peut voir la lettre qu'elle écrivit au roi au sujet de son divorce, dans Miss Everett Wood, *Letters of royal and illustrious Ladies of Great Britain*, 1846, t. III, p. 160 (cf. *Oraison et remonstrance* d'Anne de Clèves, publiée en France, 1545 et 1552). Il est aussi question de son mariage, de son divorce et après celui-ci de ses relations à la cour, dans la correspondance de Cervini à Farnèse, publiée par L. Cardauns (*Nuntiaturberichte Ier Abtheilung*, t. V, p. 11, 30, 43, 47, 82 n. 2.344, 352, 355 et suiv., 371 n. 2, t. VI, p. 173, n. 3. En 1554, le duc de Brunswick avait songé à l'épouser, comme l'annonce de Bruxelles l'ambassadeur vénitien, le 24 janvier de cette année. (Turba, *Venetianische Depeschen*, II, 645, n. 1.

229. Il y pensait depuis quelque temps. Cervini à Farnèse, 13 et 23 juillet 1520. L. Cardauns, *op. cit.*, p. 344, 352,

230. Marillac, qui annonce le mariage dès le 24 juillet (Kaulek, *op. cit.*, p. 202 ; cf. p. 213), trace, dans sa lettre du 3 septembre (*ibid.*, p. 218), le portrait de Catherine : « J'ay veu la nouvelle royne, jeune dame de beaulté médiocre, mais de plus grand grace, de stature petite et gresle, de contenance fort modeste et le visaige doulx et délibéré... Elle est vestue a la francoise, comme toutes les aultres dames de ceste court et porte en sa devise autour de ses armoroyes : (*sic non aultre voluntéque la sienne*. Marillac dira de la reine, au moment de son arrestation (*ibid.*, p. 363), qu'elle avoit tout pour plaire au roi et gagner le cueur de ses subgetz : car oultre la beaulté excellente de quoy elle passoit toutes les dames d'Angleterre comme aussi ayant esté choisie entre toutes, elle avoit le visaige fort doulx, les paroles gratieuses, le port moderé, la conversation humaine, et pour conclusion, elle estoit si pleine de grâces de nature que avec celles de fortune, comme ayant esté faicte royne... on la povoit estimer en tout heureuse. »

Il y a un portrait de Catherine Howard, par Holbein, au château de Windsor et un autre chez le duc de Buccleuch. Cf. P. Ganz, *Hans Holbein, d. j.* (*des Meisters Gemälde*), p. 148, 149.

Catherine Howard fut proclamée reine le 8 août (cf. Gairdner, *Church History*, p. 218) ; et le dimanche 15 août, son nom fut joint à ceux du roi et d'Édouard dans les prières publiques (Kaulek, *op. cit.*, p. 213).

Gardiner avait été « ung des principaulx aucteurs de ce dernier mariaige par où s'en est ensuivye la ruyne du feu Cramvel ». (Marillac à François Ier, 16 novembre 1540. Kaulek, *op. cit.*, p. 242). C'est sous son toit que se rencontrèrent souvent Catherine et le roi (*Original Letters*, Parker Society, t. I, p. 202. Cf. *Letters and Papers*, XV, 613).

231. « De laquelle ce roy est tant amoureux qu'il ne sçait par quelque bon traitement qu'il soit luy faire assez grande démonstration de l'affection qui luy porte, qui excede, par ce qu'on veoit, toutes les caresses qu'il a faict aux aultres. » Marillac a Montmorency, 3 septembre 1540. Kaulek, *op. cit.*, p. 218.

232. Nicolas, *Proceedings of the Privy Council*, t. VII, p. 352. — Peu de temps auparavant, il avait parlé du couronnement de la nouvelle reine. Kauleck, p. 338.

233. Le frère d'une dame qui approchait la duchesse douairière

de Norfolk vint tout révéler à l'archevêque, car « la loy est en Angleterre telle que quiconque celle chose de telle et moindre consequence vingt-quatre heures sans la révéler, il est estimé et pugny comme traictre. » Cranmer, sur le conseil du chancelier Audeley et de Somerset, oncle d'Édouard VI, « meist ceste délation par escript et luy mesme le lendemain de Toussainctz, ainsi qu'on célébroit la messe en commémoration des trespassez, présenta ledit escript au roi son maistre qui estoit à Hantempcourt. » Henry ne voulut pas d'abord y croire, « craignant par tels rapportz celle qu'il aymoit tant que plus ne se peult dire veint à estre scandalisée, communiqua après dîner l'affaire a son conseil et print résolution, avant que en faire aultre démonstration, d'en enquérir et sçavoir la vérité ». (Kaulek, *op. cit.*, p. 365, cf. p. 354.) Les ambassadeurs, qui encore ne savent rien, sont intrigués : « Depuis, tous les jours ordinairement matin et soir ces seigneurs sont en conseil et la plupart du temps ce roy y est assistait, ce qu'il ne saulloit faire, ains attendoit qu'on luy apportast ce qui se faisoit d'heure à aultre. Davantaige, il est notoire que lesdits seigneurs, à leur mainctien, se monstrent estre fort troublez, et plus que les autres le duc de Norfolk, [ce] qui ne peult être sans grande cause », car il « ne donne pas aisément à congnoistre par son visaige ce qu'il conçoit en son cueur ». (*Ibid.*, p. 352 et suiv.)

234. On commença par la tenir « enclose en sa chambre » ; quand ses musiciens se présentèrent « pour jouer de leurs instrumens, l'on leur a dict qu'il n'estoit plus le temps de dancer. » Son frère, Henri Howard fut « banny de la court, sans qu'on luy ait dict pourquoy. » La reine, « après avoir au commancement nyé, en présence du duc de Norfolk son oncle, finablement confessa de sa bouche audict archevesque et meist par escript de sa propre main plus qu'on ne luy demandoit... pensant par là qu'on n'enquerroit plus avant sur elle et qu'il n'y escheoit encore peine de mort. » Le souvenir « de la royne Anne sa cousine » n'était guère propre à la rassurer. (Marillac à François Ier, 29 octobre, 14 et 22 novembre 1541. Kaulek, *op. cit.*, p. 353-357, 363-367. Cf. *Letters and Papers*, t. XVII, nos 19, 28, 197.)

235. Marillac à François Ier, 7 décembre 1541. Kaulek, *op. cit.*, p. 370. Norfolk raconta lui-même à Marillac (*ibid.*, p. 356) « le grand despit, regret et douleur que le roy son maistre y avoit, qui l'aimoyt si affectueusement et dont il ne luy en peult soutenir

sans en plorer chauldement ». — François Ier, pour exprimer tout le déplaisir qu'il ressent de « l'ennuy qu'en prent le roy d'Angleterre, mon bon frère », envoie un gentilhomme français porter à Henri ses condoléances. *Ibid.* p. 369 et suiv., 378.

236. Marillac à François Ier, 7 décembre 1541 (Kaulek, *op. cit.*, p. 371 ; cf. *ibid.*, p. 388. — Thomas Howard, troisième duc de Norfolk était Lord trésorier d'Angleterre et, depuis la chute de Cromwell qu'il avait provoquée, le plus influent ministre du roi. Il craignit sa propre ruine, comme le manifestait son air anxieux (cf. plus haut, n. 233) : devant Marillac, il se lamenta du « malheur advenu à sa maison, non seulement à cause de ceste cy, mais aussi de la royne Anne, ses deux niepces. Quoy disant, il ne s'est peu contenir de faire démonstration, par les larmes qui luy sortoient des yeulx, de la grant douleur qu'il avoit dans le cueur. » (Kaulek, *op. cit.*, p. 356). On croit, au commencement de décembre, « que son crédict et auctorité soient pour grandement diminuer » (*Ibid.*, p. 372.) Mais, grâce à son zèle contre ses proches, « ains approuve tout ce qu'on en faict, pour asseurer le surplus de sa maison » (*ibid.*, p. 388), Marillac peut écrire bientôt (*ibid.*, p. 383) que « retourné en court, il semble à sa contenance que ce soit avec son premier crédict ».

237. Femme de Thomas Howard, second duc de Norfolk, impliquée dans le procès de Catherine Howard, sa petite-fille (Kaulek, *op. cit.*, p. 353, 363-365, 371 et suiv., 379), emprisonnée à la Tour de Londres (*ibid.*, 373), jugée par le Parlement (*ibid.*, 380, 384, 386), elle fut condamnée à la prison perpétuelle (*ibid.*, p. 388, 389).

238. Lord William Howard d'Effingham († 1573), ambassadeur auprès de Jacques V (1534) et de François Ier (1537 et 1540), fut appréhendé à son retour de France (décembre 1541) (Kaulek, *op. cit.*, p. 374, 378) et condamné à la prison perpétuelle (*ibid.*, 373, 379, 388 et suiv.). Mais à la fin de 1542, on le libère, pour guerroyer contre les Écossais. (*Ibid.*, p. 459).

239. Catherine Howard, qui avait épousé Henri de Bridgewater, fut impliquée dans le procès de sa nièce (Kaulek, *op. cit.*, p. 371, 372, 374, 379, 388), et condamnée à la prison perpétuelle (*ibid.*, p. 388 et suiv.)

240. Lady Howard, femme de William Howard, fut condamnée

elle aussi à la prison perpétuelle (*ibid.*, p. 379), mais libérée dès mars 1542 (*ibid.*, p. 394).

241. Cf. Kaulek, *op. cit.*, p. 383, 388. — Voir l'interrogatoire de la reine dans Burnet, *op. cit.*, t. VI, p. 249.

Pour que le roi ne signât pas lui-même l'arrêt du Parlement qui condamnait sa femme, une commission royale fut chargée de l'approuver. C'est croit-on l'origine de la coutume anglaise qui fait donner par une commission l'assentiment du souverain à certaines lois du royaume.

242. Marillac à François Ier, 22 novembre 1541. Kaulek, *op. cit.*, p. 366; cf. *ibid.*, p. 383. Le monastère de Sion se trouvait près de Richmond, à peu de distance de Hampton court, où était la reine.

243. Le fils du duc de Norfolk, Henri Howard, comte de Surrey, poète distingué, soldat brillant et aimé du peuple, devait être décapité au même endroit, le 19 janvier 1547, peu de jours avant la mort de Henri VIII. Cf. E. Bapst, *Deux gentilhommes-poètes de la cour de Henri VIII*, Paris, 1891.

244. Jane Parker, fille de Lord Morley, veuve de George Boleyn, vicomte de Rocheford, fut gravement compromise dans la malheureuse affaire de Catherine Howard et avec elle condamnée à mort par le Parlement, le 16 janvier 1542. Cf. Kaulek, *op. cit.*, p. 355 et suiv., 364, 366, 367, 370 et suiv., 380, 384, 386, 388 et suiv.

245. Marillac à François Ier, 11 et 13 février 1542. Kaulek, *op. cit.*, p. 388 et suiv. — Sur Catherine Howard on peut lire le remarquable roman psychologique de Madox Hueffer, *The fifth Queen*, Londres, 1906.

246. Elle devait se remarier une quatrième fois, après la mort du roi.

247. « Ceste cy fut heureuse, dit Sanders (trad. franç., 1587, fol. 117), en ce seulement que le roy Henry mourut avant que de la faire mourir pour son hérésie, comme le bruit est qu'il l'avoit délibéré. Car de deux Catherines qu'il avoit espousées auparavant, il en avoit répudié l'une et fait décapiter l'autre... et sans faulte ceste troisième Catherine devoit attendre une mesme recompense et paiement, si la mort qui s'ensuyvit dedans peu de temps n'eust empesché la bonne intention du roy. » Selon Foxe (*op. cit.*, édit.

Pratt, t. V, p. 553-561), Catherine Parr faillit être envoyée à la Tour en 1545. (Cf. J. Gairdner, *op. cit.*, p. 227; Fisher, *op. cit.*, p. 477). Le bruit en courut à Rome, au mois de juillet 1546. (Maffeo, secrétaire de Paul III, à Farnese, 11 juillet 1546, dans Friedensburg, *Nuntiaturberichte*, IX, p. 107, n. 1.)

248. Cranmer, *Works*, édit. de la Parker Society, t. II, p. 327.

249. Wilkins, *Concilia*, t. III, p. 757. Strype, Appendice n° V, VI, VII; cf. chap. IV, édit. 1848, p. 39 et suiv. Collier, *op. cit.*, t. IX, p. 101. Dodd, *op. cit.*, I, 342. — Lors de son procès, au temps de Marie Tudor, il confirmera de vive voix ces documents conservés dans ses registres archiépiscopaux. Foxe, *op. cit.*, édit. J. Pratt, t. VIII, p. 55. Cf. lettre de Cranmer à Marie Tudor, septembre 1555, dans Jenkyns, *op. cit.*, t. I, p. 369 et Strype, *Memorials of Cranmer*, Appendice LXXXVIII, édit. 1848-1854, t. III, p. 583.

250. Voir Strype (*Memorials of Cranmer*, chap. V, édit. 1848, t. I, p. 44 et suiv.), qui donne la lettre de Cranmer (27 novembre 1533; également dans *Cranmer's Works*, II, 268) à Bonner, chargé par Henri VIII d'en appeler au futur concile, lors de l'entrevue, à Marseille, de Clément VII et de François Ier (cf. plus haut, p. 55 et suiv.). Cranmer n'était pas sans savoir à quoi l'exposait son intervention dans un procès pendant en cour à Rome. Une bulle de septembre 1533 le priva de son siège et l'excommunia. *Letters and Papers*, VI, 1104.

251. Pour la prestation même du serment, Cranmer conseilla la modération, répugnant à la méthode violente de Cromwell et du roi : il intervint en faveur de Fisher et de More, pour qu'on se contentât de ce qu'ils étaient prêts à jurer ; il eût souhaité les sauver (voir plus haut, p. 126, 144 et Strype, *op. cit.*, chap. VI, édit. 1848, p. 55-60), ainsi que le chartreux Webster et Reynolds, religieux de Sion (Cox, *Remains of Cranmer*, Lettre n° 303).

252. Ces litanies sont en grande partie une adaptation des litanies latines *Omnium Sanctorum*. Elles se trouvent dans le « Primer » de 1545, manuel de prières en anglais que Cranmer rédigea lui-même, pour remplacer les anciens livres d'heures à l'usage des particuliers; ces livres d'heures anglais existaient bien avant la Réforme. (Dixon, dans son *History of the Church*, t. II, p. 360 en cite huit différents avant 1460. Voir H. Littlehales, *The prymer in English about 1400 A. D.* avec introduction et notes, 2 vol. 1891-

1892. Il y eut trois de ces livres au temps de Henri VIII : le « Goodly Prymer » de 1535, le « Manual of Prayers » de 1539, et le « King Henry's Prymer » de 1545. Cf. *Three Primers put forth in the reign of Henry VIII*, Oxford, 1848). L'invocation contre « la tyrannie de l'évêque de Rome » fut supprimée dans l'édition de 1559; celles à la Vierge, aux anges et aux patriarches l'avaient été dès le premier « Book of Common Prayer » (1549). Le reste n'a pas changé. Et les litanies anglaises de Cranmer continuent à charmer, par leur mélodie verbale et la naïveté de la langue du XVI^e^ siècle, les oreilles de ceux qui fréquentent les offices anglicans. (Cf. Strype, *op. cit.*, chap. XXIV, édit. 1848-1854, t. I, p. 222 et suiv.; Dixon, *op. cit.*, t. II, p. 351; J. Gairdner, *Henry VIII's Litanies*, dans le tome XXIII (1908) de l'*English Hist. Review*, p. 530 et *The English Church*, p. 230 et n. 1; Pollard, *Cranmer*, p 172, et suiv. Au XIX^e^ siècle, ont été éditées par le Révérend T. Mayo les litanies anglaises, accompagnées de leurs différents chants : *Book of the Litany, with various musical notations*, Frome-Selwood, 1874.

253. Strype, *op. cit.*, chap. VIII, édit. 1848-1854, t. I, p. 63 et suiv.

254. Cranmer avait fait un copieux extrait du droit canonique, dans le but d'étudier les lois ecclésiastiques, qui toujours l'intéressèrent, et dont il devait donner à l'église anglicane un code réformé. Cet extrait, conservé dans un manuscrit de Lambeth, l'édition de l'*Ecclesiastical History Society* (Oxford, 1848-1854) de Strype (*Memorials of Cranmer*) l'a donné pour la première fois (Appendice du tome III, p. 744-872), après l'avoir confronté avec le texte du *Corpus juris canonici* (édit. Leipzig, 1839). Cranmer y appelle encore le pape *Romanus Pontifex*, tandis qu'il ne le dit plus qu' « évêque de Rome » dans les notes très brèves qui résument seulement les passages relatifs au pouvoir pontifical. (*Ibid*, t. III, p. 872-884; on trouve aussi ces notes dans Jenkyns, *Remains of Arch. Cranmer*, t. II, p. 1 et suiv. et l'édition de la Parker Society des *Cranmer's Work*, t. II, p. 68 et suiv., ainsi que dans Burnet, édit. Pocock, t. IV, p. 520-529). Ces notes, l'archevêque les prit évidemment pour son argumentation au Parlement de 1533; leur sécheresse ne laisse pas de révéler leur esprit : quand, par exemple, il cite « les très tyranniques et abominables serments qu'exige des empereurs l'évêque de Rome » (Strype, édition citée, t. III, p. 881), ou lorsqu'il énumère les textes scripturaires « faussement

allégués par l'évêque de Rome pour maintenir son pouvoir usurpé » (*ibid.*, p. 882-883). Dans sa lettre à Marie Tudor de septembre 1555 (Jenkyns, *op. cit.*, t. I, p. 369; Strype, *Memorials of Cranmer*, Appendice LXXXVIII), il soutiendra que les lois du Saint-Siège sont contraires à celles d'Angleterre.

255. Strype *op. cit.*, chap. v, édit. 1848-1854, t. I, p. 47

256. L'archevêque avait deux cours : la *Court of Arches* et la *Court of Audience*.

257. *A reply to the archbishop against his Court of Audience.* Strype, *op. cit.*, Appendice, XVII, édit. 1848-1854, t. I, p. 366 et suiv. Cf. *ibid.*, chap. x, p. 81 et suiv. Cette attaque, partie de la Chambre basse de la Convocation, était inspirée par Gardiner.

258. Si à notre époque, un archevêque tint à Lambeth une cour d'audience, nul ne la reconnut comme dépositaire d'un pouvoir légal. Cf. Pollard, *Cranmer*, p. 96; Mac Coll, *The Reformation Settlement*, 10e édit., p. 567.

Les dispenses ecclésiastiques, qui jusqu'ici avaient relevé de Rome, continuent sous les Tudor et les Stuart, à être accordées par l'archevêque de Cantorbéry, mais au nom du roi. Cf. l'article de E. F. Churchill, dans *The English historical Review*, juillet 1919.)

259. Voir plus haut, chap. III, p. 46 et suiv., et n. 164 du même chapitre III. Ce titre de *legatus natus* existait depuis le XIIe siècle. Cf. Dixon, *op. cit.*, p. 239 et suiv.

260. Cf. Mason, *Cranmer*, Londres, 1896, p. 53. Pollard, *Cranmer*, p. 74.

261. A. F. Pollard, *Tudor Tracts 1532-1588*, p. xv.

262. Strype, *op. cit.*, chap. VIII et Appendice XV, édit. 1848-1854, t. I, p. 67 et suiv. 355 et suiv.; *Letters and Papers*, V, 850

263. L'ordonnance de 1535 sur les images et le purgatoire lui est attribuée. Cf. Dixon, *op. cit.*, t. I, p. 257.

264. *Letters and Papers*, XI, 786, 1182 Cranmer et sa tendance réformatrice ne furent jamais populaires, même à Londres. Cf. Pollard, *Cranmer*, p. 136.

265. Ceux-ci étaient les évêques Goodrich d'Ely, Shaxton de Salisbury, Latimer de Worcester, Hilsey de Rochester, Barlow de Saint-David. Voir chap. VIII, p. 268 et n. 101; Strype, *op. cit.*,

chap. XIX, édit. 1848-1854, p. 162 et suiv. ; Pollard, *Cranmer*, p. 128 et suiv. ; Fisher, *op. cit.*, p. 435.

266. *Loc. cit.*

267. Marillac à Montmorency, 1er juin 1540. Kaulek, *op. cit.*, p. 188.

268. En juillet 1541, il rédige une ordonnance qui supprime certaines fêtes de saints et en octobre suivant, il est autorisé à enlever reliques et reliquaires « superstitieusement vénérés » et à défendre d'allumer des cierges « partout ailleurs que devant le saint sacrement de l'autel. » Cf. Strype, *op. cit.*, chap. XXIII, édit. 1848-1852, t. I, p. 208-213 ; *Letters and Papers* 1540-1541, nos 78, 1022, 1027, 1262). Il discuta longuement et souvent avec le roi, qui tenait beaucoup au culte des images et à la vénération de la croix, raconte Strype, (ibid. chap. XXX, édit. 1848-1852, p. 306 et suiv.), et il s'efforça de modifier ses idées.

269. Cf. plus haut, p. 189. Dans sa traduction du catéchisme luthérien de Justus Jonas, surnommée le catéchisme de Cranmer [1548] (elle a pour titre : *A short Instruction into the Christian religion, for the syngular commoditie and profite of children and young people* », Cf. *Original Letters relative to english Reformation*, Parker Society, 1848, t. II, p. 381 ; Tite and Thomson, *Bibliography*, 1862), une longue dissertation sur l'idolâtrie, absente du texte allemand et probablement due à l'archevêque, a été ajoutée à l'explication des commandements de Dieu. Elle vise le culte des reliques et des images, et parle des pelerinages les plus populaires d'Angleterre : Notre-Dame de Walsingham et d'Ipswich, Saint-Thomas de Cantorbéry, Sainte-Anne de Buxton.

270. Comme la sonnerie des cloches la veille de la Commémoration des morts, la génuflexion devant la croix, le Vendredi Saint, la coutume pendant le Carême de voiler les images et de découvrir la croix, pour les Rameaux. La lettre du roi adressée aux archevêques de Cantorbéry et d'York était rédigée ; mais sur les remontrances de Gardiner en mission aux Pays-Bas, Henri ne la signa pas. Cf. Strype, *Memorials of Cranmer*, chap. XXX ; J. Gairdner, *The English Church*, p. 238 et suiv.

271. Cf. J. Gairdner, *The English Church*, p. 138.

272. C'était durant la vacance du siège. Cf. Burnet, *op. cit.*, t. IV, p. 392.

273. Elle a ce titre : « Bible en anglais du format le plus grand, autorisée et ordonnée par commandement de notre très redouté prince, souverain, le roi Henri VIII, chef suprême de l'Église et du royaume d'Angleterre, pour servir dans chaque église dudit royaume, conformément à ses Injonctions. »

274. La traduction déformée de la Bible par Wycliffe et ses disciples fut interdite, en 1408, par le concile provincial d'Oxford, ainsi que toute autre nouvelle qui ne serait pas autorisée (Wilkins, *op. cit.*, III, 317). Plus tard, on saisira, pour les détruire, les bibles protestantes « que les fils d'iniquité et les ministres de la faction luthérienne » s'efforcent de répandre (Mandement de l'archevêque d'York, du 3 novembre 1526, dans Bannister, *The Register of Charles Bothe bishop of Hereford*, 1921). Mais cela ne vise ni les versions antérieures à Wycliffe, ni celles qui pouvaient être approuvées. Et Blunt (*op. cit.*, t. I, chap. x) a amplement démontré combien il était erroné de croire qu'avant la Réforme, clergé et peuple ne connaissaient point l'Écriture. Cf. plus haut, n. 124.

275. Cf. Blunt, *op. cit.*, t. I, p. 518 et suiv. ; Pollard, *Cranmer*, p. 166 et suiv. Voir plus haut, n. 124. — Avant le message royal, la traduction du Nouveau Testament avait été distribuée entre 15 évêques, dont Fuller, d'après les registres aujourd'hui détruits de la Convocation, a donné les noms (Fuller, *op. cit.*, édit. 1845, III, 198) ; et l'examen de l'Ancien et du Nouveau Testament avait été confié à deux comités d'évêques et de théologiens ; certains de ceux-ci devaient reviser le Prayer-Book de 1536 (cf. *Ibid.*, p. 519 et suiv.).

276. Cf. Dixon, *op. cit.*, t. I, p. 412. — Quand Latimer tomba dans la pauvreté, Cranmer lui vint en aide (*Ibid.*, p. 137). La Parker Society édita, de 1844-1845, les *Latimer's Sermons and remains*.

277. Voir sa lettre de 1537 au Zwinglien Joachim von Watt († 1551), sur la controverse eucharistique entre Suisses, dans Strype, *op. cit.*, Appendice XXV, édit. 1848-1852, t. I, p. 406 et suiv. ; et le chapitre XVII du même ouvrage. Cette lettre de Cranmer fut imprimée d'abord par Q. Reuter (*Andreae Dudithii de Horehowiza... orationes in concilio Tridentino habitae*, Offenbach, 1610, p. 228-230).

En 1538, il est chargé par Henri de réfuter les arguments de John Lambert contre la présence réelle ; en cette circonstance,

dira-t-il lors de son procès sous Marie Tudor, « je soutins la doctrine papiste ». Strype, *op. cit.*, t. I, p. 144.

278. Strype, *op. cit.*, chap. XXX, édit. 1848-1852, p. 311. Cf. mon article la *Transformation du culte anglican sous Édouard VI* (*Revue d'histoire ecclésiastique*, t. XII, p. 46 et suiv.).

279. Harpsfield confirme que Cranmer la portait dans une sorte de malle percée de trous. Cf. plus haut, p. 198.

280. Pollard, *Cranmer*, p. 144, n. 1.

281. Il discuta trois jours, en Parlement, contre les VI Articles. Ed. Arber, *An English Garner*, t. VIII, p. 25.

282. Foxe (*Acts and Monuments*, édit. Pratt, t. V, p. 388-391), dont nous tenons le récit « How the Lord Cromwell helped Archbishop Cranmer's secretary » (cité par Burnet, *op. cit.*, I, 424 et suiv., réimprimé par Ed. Arber *An English Garner*, 1896, t. VIII, p. 25-31, et par Pollard, dans ses *Tudor Tracts*, 1903, p. 29-35 ; voir aussi Merriman, *op. cit.*, p. 25, 255), raconte qu'un ours, qui se baignait dans le fleuve, fit chavirer la barque de Morice, au moment où il se rendait à la cour, pour remettre dans les mains mêmes du roi le fameux manuscrit. La demande royale n'eût pas plus préservé Cranmer que l'autorisation de Henri n'avait garanti Wolsey contre le *Praemunire*. Cf. plus haut, p. 35, 47.

283. Cf. Dixon, *op. cit.*, t. II, p. 426 ; Pollard, *Cranmer*, p. 166, 194 et suiv.

284. La Convocation de 1543 ordonna la revision des livres liturgiques ; à celle de 1547, Cranmer refusa de présenter la sienne qu'il jugeait incomplète.

285. J. Wickham Legg, qui en 1905 et 1912 avait édité *The second recension of the Quignon breviary*, 2 vol., a tout spécialement étudié les *Cranmer's liturgical Projects* (Londres, 1915), d'après le manuscrit du British Museum dont Gasquet et Bishop (*Edward VI and the Book of Common Prayer*, Londres, 1890, p. 356-371) publièrent jadis la préface, la confrontant avec celles du cardinal Quiñones. Legg, après avoir comparé le premier projet de Cranmer avec divers services luthériens (p. XXVIII et suiv.), d'après W. Löhe (*Agende für christliche Gemeinden des lutherischen Bekenntnisses*), croit que celui de Bugenhagen se rapproche le plus des idées de Cranmer (p. XXXIV). Il donne ensuite le texte du manuscrit, avec un

appendice et des notes. Les deux ouvrages de Legg, forment les tomes XXXV et L de l'Henry Bradshaw Society, qui depuis 1890 édite « les textes liturgiques rares ».

286. Cette *Reformatio*, pour laquelle Cranmer fit de nombreux extraits du *Corpus juris canonici* (Strype, *Memorials of archbishop Cranmer*, édit. 1848-1852, t. III, p. 741-872 et Strype chap. XXX, t. I, p. 294 et suiv. et plus haut n. 254), ne fut éditée que par l'archevêque Parker en 1571 ; réimprimée en 1640, Cardwell en donna encore une édition en 1850, conforme à celle d'avril 1571 et collationnée sur le manuscrit que fit exécuter Cranmer vers 1551 (ms. Harleian 426 du British Museum) : *The Reformation of the ecclesiastical Laws*. L'édition de 1640 contient des additions de William Haddon et une préface de John Foxe : *Reformatio Legum ecclesiasticarum, ex authoritate primum Henrici 8 inchoata, deinde per regem Edovardum 6 provecta, adauctaque in hunc modum, atque nunc ad plenioremipsarum reformationem in lucem aedita*, Londini, impensis L. Sadler. C'est en 1534, 1536 et 1544 que le Parlement avait chargé le roi de constituer un comité mi ecclésiastique et mi laïc, qui reviserait les lois canoniques, lequel d'ailleurs ne fut jamais formé au temps de Henri VIII. Cf. J. Gairdner, *op. cit.*, p. 229 et suiv., 239 ; Pollard, *Cranmer*, p. 165 et suiv., 214.)

287. Latimer avait été privé de son évêché en 1539, pour n'avoir pas souscrit « à ce que les aultres avaient arresté conforme aux constitutions ecclésiastiques », c'est-à-dire aux Six Articles. Onze jours avant la chute de Cromwell, Marillac écrit qu'il « doibt au premier jour estre de nouveau faict evesque » (Kaulek, *op. cit.*, p. 188). Mais Cromwell arrêté, lui même resta six ans dans une retraite forcée, et fut condamné à la prison, en 1546 : il devait en sortir sous Édouard VI, le 1er janvier 1548 ; sa voix longtemps silencieuse se fit de nouveau entendre dans la chaire de Paul's Cross. Sur Latimer, on peut consulter R. Demaus, dont la plus récente édition est de 1881. — Quant à l'évêque de Salisbury, N. Shaxton, il fut condamné comme Zwinglien en juin 1546, se rétracta et exhorta, mais en vain, Anne Askew à suivre son exemple.

288. Cf. Dixon, *op. cit.*, t. II, p. 344 et suiv.

289. C'est le « Prebendaries Plot » de 1543, que raconte longuement Strype (*Memorials of Cranmer*, chap. XXVI et XXVII, édit. 1848-1852, p. 244-269).

290. Strype (*op. cit.*, Appendice XXXIII, édit. 1848-1852, p. 460-474) donne les rétractations et les lettres de soumission du Dr Willoughby, bénéficier du Kent et chapelain royal, de William Gardiner, John Milles, chanoines de Cantorbéry, et du prédicateur Edmond Shether qui avait été un des plus zélés adversaires de l'archevêque. — William Gardiner ne doit pas être confondu avec Germain Gardiner, neveu de l'évêque de Winchester, et son secrétaire.

291. London avait pris part à la dissolution des monastères. Voir plus haut, p. 91.

292. Pollard l'a en partie reproduit, dans son *Henry VIII*, p. 419 et suiv. On le trouve en entier dans Dodd, *op. cit.*, édit. 1737, I, 315 et suiv. (Cf. n. 6 de chap. VIII.) C'est J. Gairdner (*op. cit.*, p. 232) qui croit que le discours fut prononcé en cette circonstance.

293. Voir Strype (*op. cit.*, chap. XXVIII, édit. 1848-1852, p. 270 et suiv.), qui suit Foxe, d'après le récit de Morice.

294. Il y a d'autres exemples de l'anneau donné par Henri VIII dans des cas analogues, comme le note Nichols, dans l'édition des *Narratives of the Reformation* (Camden Society, 1860, p. 56, 256.) Selon une autre version, le roi serait entré soudain dans la salle du Conseil.

295. Voir Pollard, *Cranmer*, p. 154 et suiv., d'après le récit de Morice, dans les *Narratives of the Reformation*. Du récit de Morice découle celui de Foxe, lequel inspira Shakespeare et servit à Strype, pour son chapitre XXVIII (édit. 1848-1852, p. 272 et suiv.). Selon Strype, le fait eut lieu en 1544; en tout cas il ne saurait être placé après 1545, car le Dr Butts, médecin du roi, qui vit Cranmer attendre, au milieu des valets, à la porte du Conseil et le dit à Henri (*ibid.*, p, 274), mourut en 1545.

296. Burnet (*op. cit.*, édit. Pocock, t. I, p. 214) dit qu'il se passa six mois avant que Cranmer consentît à accepter le siège de Cantorbéry ; dans l'espoir que le roi changerait d'idée, il revint d'Allemagne le plus lentement qu'il put.

297. Cf. J. Gairdner, *op. cit.*, p. 229.

298. Questions et réponses sur les sacrements, la nomination et le pouvoir des évêques et des prêtres. Appendice XXVI, des *Memorials of Cranmer* de Strype, édit. 1848, t. I, p. 420-423. —

La phrase, « Mon opinion... » précède et suit sa signature et est écrite de sa main. En envoyant ses réflexions sur divers passages du King's Book de 1537 (voir plus haut, p. 261 et suiv.), il s'en excuse humblement auprès de Cromwell : « J'espère que le roi me pardonnera ma présomption et mon scrupule d'avoir attaché quelque importance aux plus petits défauts du livre de Sa Grâce, à ce qui n'en était même pas... Je remets toutes mes annotations au sûr jugement de Sa Majesté ». (Strype, *ibid.* p. 110, chap. VIII; Jenkyns, *op. cit.*, I, 228 ; Blunt, *op. cit.*, I, 466.

299. Strype, *op. cit.*, chap. XXX, édit. 1848-1852, t. I, p. 312.

300. *Op. cit.*, t. I, p. 245, 286 et suiv.

301. On s'attendait, dit Burnet (*op. cit.*, t. I, p. 454), à le voir suivre son ami. Et c'est ce qui serait probablement arrivé sans les désordres de Catherine Howard.

302. Cf. Burnet, *op. cit.*, t. I, p. 409. Sur William Barlow, voir A. Wood, *op. cit.*, édit. 1691, I, 122 sq. ; J. R. Lunn, *Bishop Barlowe's Dialogue on the Lutheran Factions, published 1531, with an Introduction on Anglican Orders*, 1897.

303. Un moment même, Cromwell, d'après Friedmann (*Anne Boleyn*, t. II, p. 250, 252 et suiv.), aurait songé à rétrograder, pour plaire à l'empereur, vers lequel l'orientait alors sa politique. Après sa chute, Cervini, constatant l'orthodoxie des Six Articles, exprime l'espoir d'un retour de l'Angleterre à l'unité. Le point noir reste la suprématie royale sur l'Église. Cf. L. Cardauns, *Nuntiaturberichte*, I^er^ Abth., t. V, p. 305.

NOTES DU CHAPITRE VII

1. Outre les sources précédemment indiquées (en particulier les *Letters and Papers*, *Lollardy and the Reformation* de Gairdner), et les diverses œuvres des Henriciens, on peut consulter, J. Leland, *Principum ac illustrium aliquot et eruditorum in Anglia virorum Encomia, Trophaea, Genethliaca et Epithalamia*, Londres, 1589; du même, *Antiquarii de rebus britonnicis collectanea*, édit. T. Hearn, Londres, 1770, 6 vol.; Francis Godwin (évêque de Llandaff et de Hereford), *De praesulibus Angliae Commentarius : omnium episcoporum, necnon et cardinalium ejusdem gentis nomina, tempora, seriem at que actions maxime memorabiles... complexes*, Londres, 1616; du même, *Rerum Anglicarum Henrico VIII, Edwardo VI et Maria regnantibus Annales*, Londres 1616, 1628, 1630, ouvrage dont la traduction anglaise par le fils de Godwin, Morgan, fut souvent éditée; A Wood, *Athenae Oxonienses*, Londres, 1691 ou 1721; J. Harington, *Nugae Antiquae*, édit. T. Park, 2 vol., Londres, 1804; *Harleian Miscellany*, édit. W. Oldys et T. Park, 10 vol., Londres, 1808-1813; J. Nichols, *The History and Antiquities of the County of Leicester*, t. I, Londres, 1815; C. H. Copper, *Annals of Cambridge*, Cambridge, 1842-1908, 5 vol.; du même, continué par G. J. Gray, *Athenae Cantabrigienses*, Cambridge, 1858-1913, 3 vol.; S. R. Maitland, *Essays on subjects connected with the Reformation*, Londres, 1849; *Documents relating to the University and Colleges of Cambridge*, Londres, 1852, 3 vol.; J. Le Neve, *Fasti Ecclesiae Anglicanae*, édit. T. D. Hardy, 3 vol., Oxford, 1854; C. Wordsworth, *Scholae Academicae*, Cambridge, 1877; Mullinger, *The University of Cambridge*, t. II, Cambridge, 1884; F. W. Maitland, *Roman Canon Law in the Church of England*, 1898; Leach, *A History of Winchester College*, New-York, 1899; W. Thompson, *Southwark Cathedral*, Londres 1910; G. Evans, *The Principal Secretary of State*, Londres et New-York, 1923.

J. Gairdner, trois ans avant sa mort, compléta dans une étude sur « Stephen Gardiner » *Typical English Churchmen*, série II, Church Historical Society, Londres, 1909, ses articles de l'*Encyclopaedia Britannica* (11e édit., Cambridge, 1910) et du *Dictionary of English Church History* (édit. Ollard et Cross, Londres, 1912). Tout récemment, J. A. Muller, professeur au séminaire épiscopal de Cambridge (Massachusetts), a publié une nouvelle biographie du chef des Henriciens, avec son portrait de Trinity Hall (Cambridge), estimant « que la vie de Gardiner n'avait pas encore été écrite » : *Stephen Gardiner and the Tudor Reaction*, Londres, 1926. En France, M. P. Janelle se propose de la reprendre à son tour, et d'en donner une plus parfaite. Il a publié dans le *Bulletin of the Institute of Historical Research* (juin-octobre 1928) une longue pièce de vers inédite d'un certain William Palmer, gentilhomme de petite noblesse, attaché à la Cour, qui tout adonné au parti avancé de la Réforme, déteste Gardiner et les Henriciens : « An unpublished Poem on bishop Stephen Gardiner ». Ces vers d'un contemporain, qui les écrivit au début du règne d'Edouard VI (été 1547), s'ils sont assez mauvais, reflètent les sentiments des partisans de la Réforme à l'égard du parti modéré et confirment, rectifient ou complètent çà et là les dires de Foxe. Très prochainement sera éditée par J. A. Muller la correspondance entière de Gardiner, avec quelques pièces accessoires.

2. « Hic vir hactenus Henricianum, id est illius regis sectatorem in omnibus se praebuit, ne latum quidem unguem ab Henrici praescripto recedere ausus ». « Ce Cranmer s'estant tousjours jusques alors maintenu Henricien, c'est-à-dire sectateur du roy Henry huitieme en toutes choses quelconques, n'osant tant soit peu s'esloigner de ce que ledit roy Henry ordonnoit ». Sanders, *op. cit.*, liv. II, traduction française, 1587, fol. 137.

3. 1531-1552 et 1553-1555.

4. 1530-1539.

5. Evêque de Hereford (1538-1539), et de Londres (1539-1549).

6. Evêque de Londres (1522-1530) et de Durham (1530-1552 et 1553-1559).

7. Il naquit vers 1491, à Bury Saint-Edmunds. Son père, John Gardiner, était drapier et eut deux filles et trois garçons. L'évêque de Hereford, Francis Godwin (1562-1633), sur le dire d'un Wood-

ville (*Catalogue of the Bishops of England*, 1601), et à sa suite Richard Parker, dans les *Sceletos Cantabrigiensis*, (A. J. Leland. *Antiquarii de rebus britannicis collectanea*, édit. Hearn, Londres, 1770, t. V, p. 212), raconte que Gardiner était fils naturel de l'évêque de Salisbury. Lionel Woodville, frère de l'infortunée femme d'Édouard IV, Élisabeth Woodville. Si c'eût été vrai, ses ennemis n'auraient pas manqué, durant sa vie, d'y faire allusion, pour le discréditer. W. Betham (*Genealogical Tables*, Londres, 1795, tab. DCX) le dit fils d'un certain William Gardiner, de Londres et d'Helen, cousine germaine illégitime de Henri VII. Cette fable, qu'ont suivie plusieurs auteurs (Cokayne, *Complete Peerage*, Londres, 1887, t. I, p. 295, non corrigé sur ce point par son nouvel éditeur V. Gibbs, dans la réimpression de 1912); et R. Davey, (*The Sisters of Lady Jane Grey*, 1911, p. XXIX), ne repose sur rien. Quant à la légende établie par Godwin, la naissance de Gardiner postérieure de plusieurs années à la mort de Lionel Woodville († 1484), le testament de John Gardiner publié en 1853, l'ont faite abandonner par les historiens, bien qu'elle traîne encore en quelques guides et encyclopédies. Tout ceci est très nettement montré dans l'Appendice I (On Gardiner's birth and parentage) de J. A. Muller, *Stephen Gardiner*, p. 305 et suiv.

8. A Trinity Hall, dont il fut bientôt fellow.

9. Il fut docteur en droit civil (1521) et en droit canonique, l'année suivante. Comme le montrent les *Grace Books* β et Γ (édit. Bateson et Searle, Cambridge, 1903-1905, 1908), de 1512 à 1528, il n'y eut que 16 docteurs en droit civil et 28 en droit canonique, à l'Université de Cambridge. Cf. J. A. Muller, *op. cit.*, p. 340, n. 12.

10. Il occupa une des chaires fondées par Sir Robert Rede.

11. Avec une interruption de 1549 à 1553, durant son emprisonnement au temps d'Édouard VI. Il fut, comme docteur, incorporé à l'Université d'Oxford, en 1531. — La meilleure histoire de l'Université de Cambridge est celle de Mullinger : *The University of Cambridge. From the earliest times to the accession of Charles I*, Cambridge, 1873-1884, 2 vol. Le tome III est seulement de 1911 : *From the election of Buckingham to the Chancellorship in 1626 to the decline of the Plastonist movement*, Londres, Cambridge University Press. On trouvera aussi quelques renseignements dans

S. C. Roberts, *History of the Cambridge University Press*, 1521-1921, Londres 1921.

12. Il profita de son influence sur Wolsey pour sauver du bûcher Barnes et Joye qu'il avait connus à Cambridge : du premier il obtint, non sans peine, une rétractation, et il favorisa la fuite du second sur le continent. Muller, *op. cit.*, chap. III.

13. *Letters and Papers*, IV, 3912. — Durant son séjour en France (1527), Wolsey écrit au roi que Gardiner est le seul qu'il puisse envoyer à Londres pour recevoir les instructions secrètes de Henri. Dans l'affaire du divorce, il aura constamment recours à ses offices.

14. C'est en 1511 que Gardiner fit connaissance d'Érasme, qui, pour l'impression de son *Encomium Moriae*, se trouvait alors à Paris, chez un Anglais du nom d'Eden. A Eden avait été confié, par son père, Gardiner, alors âgé de quatorze ans, afin d'apprendre le français. Chaque jour, l'enfant, qu'intrigmait « la masse de livres grecs et latins » acquis par l'humaniste, lui préparait « au beurre et au vinaigre » une salade de laitue « délicieuse à mon palais », écrira Érasme seize ans plus tard. J. A. Muller, *op. cit.*, chap. I : « A Salad for Erasmus » et p. 339 n. 10 et 11. La lettre d'Érasme à Gardiner du 3 septembre 1526 ou 1527 était depuis longtemps connue; quant à celle de Gardiner, du 28 février précédent qui contient le plus de détails sur la rencontre avec l'humaniste, Allen la découvrit (*The Academy*, 1895) et elle se trouve dans les *Briefe an Desid Erasmus* de L. K. Enthoven, Strasbourg, 1906.

15. Sir John Harington, *A briefe view of the State of the Church of England, as it stood in Q. Elisabeths and King James his Reigne, to the Yeere 1608*, édit. 1792 (*Nugae antiquae*, I, p. 49, et édit., 1804, p. 64. Voir Ellies Du Pin, *Histoire de l'Église et des auteurs ecclésiastiques du XVI^e^ siècle*, t. V (Paris, 1703), p. 83 et suiv.

16. Il naquit probablement le 8 septembre 1475, à Collyweston, dans le comté de Northampton. Il est douteux qu'il fût parent de Richard Stokesley, curé de North Luffenham (Rutland), non loin de Collyweston, à la mort duquel il fut présenté pour le remplacer (1526). Son cousin germain, John Spendlowe, reçut de lui deux prébendes qui dépendaient de la cathédrale de Saint-Paul : celle d'Hoxton en 1534, et celle d'Holywell en 1537. Le Neve, *Fasti*

Ecclesiae anglicanae (1716), édit. Hardy, 1854, II, 396, 402, 408; Bridge, *Northamptonshire*, II, 606. — Voir sur Tunstall et ses œuvres, A. Wood (*op. cit.*, édit., 1691, I, 97 sq. 590), qui le dit « ornement de prix pour notre patrie. »

17. Vers 1495; il enseigna à Magdalen College school, deux ans plus tard.

18. C'est en cette qualité qu'il fut mêlé aux furieuses discussions des fellows qui, entre 1504 et 1507, provoquèrent dans le collège un désordre et un relâchement de discipline très grands. Stokesley, ayant pris parti pour l'évêque de Hereford, la faction opposée l'accusa d'hérésie, de vol, de parjure, d'adultère, de sorcellerie et autres méfaits. Au mois de janvier 1507, John Dowman, commissaire de Fox, l'évêque de Winchester, fit la visite du collège; Stokesley se purgea par serment de toutes ces accusations, et « finalement les fellows vidèrent ensemble une coupe d'amour en signe de réconciliation et d'unité ». Bloxam et Macray, *Register of Magdalen College*, I, 37-60; II, 20-24.

19. *Letters and Papers*, II, 4340.

20. La cure de Willoughby (Warwickshire), et celle de Slimbridge, dans le comté de Gloucester.

21. Grâce probablement à Richard Fox, évêque de Winchester. Cf. A. Wood, *op. cit.*, édit. 1691, I, 575.

22. La même année (23 mars), il eut le bénéfice d'Irychurch dans le Kent.

23. *Letters and Papers*, III, 394. — C'est probablement à cause de ses relations avec la cour, dont Holbein était le peintre attitré, que celui-ci fit son portrait, conservé à Windsor.

24. Fils naturel, dit-on, de George Savage, recteur de Davenham (Cheshire), et d'Élisabeth Frodsham, qui se maria ensuite à Edmund Bonner, scieur de long à Hanleyd, dans le comté de Worcester. Strype affirme que, d'après les papiers de Nicholas Lachmore, baron de l'échiquier, Bonner était fils légitime. Voir sur Bonner, A. Wood, *op. cit.*, édit. 1691, I, 123 sqq.

25. Bachelier en droit canonique et en droit civil, les 12 et 13 juin 1519; docteur en droit civil le 2 juillet 1525. — Bonner

étudia l'italien : en avril 1530, il rappelle à Cromwell sa promesse de lui prêter Pétrarque et de le perfectionner en italien. Ellis, *Original Letters*, 3e série, II, 177 ; *Letters and Papers*, IV, 6346.

26. Quelquefois Bonner est chargé de traiter directement, sans passer par Cromwell. *Letters and Papers*, IV, 6203.

27. Fils illégitime de Thomas Tunstall, de Thurland Castle (Lancashire). Son grand-père, Sir Richard Tunstall, avait perdu Thurland Castle par *attainder*, à cause de ses attaches, à la maison de Lancastre (*Cal. Patent Rolls*, Edward IV, part 1, 353, 422 sqq.). Il naquit à Hackforth, dans le comté d'York en 1474. Son frère légitime, Brian Tunstall, hérita de Thurland Castle et fut tué à la bataille de Flodden Field (9 septembre 1513) ; il laissa Cuthbert son exécuteur testamentaire, et gardien de son fils Marmaduke (*Letters and Papers*, n° 5288).

28. A Balliol College, 1491.

29. A Kings' Hall, qui fut ensuite absorbé dans Trinity College. Ce fut la peste qui éloigna Tunstall d'Oxford.

30. Godwin (*op. cit.*, part. 2, p. 138), qui le dit « ob animi virtutes quamplurimas merito celeberrimus », vante ses connaissances : « Ad literarum cognitionem quod attinet, Graecae linguae fuit peritissimus ; Hebraicae non ignarus ; Mathematicae ad miraculum usque scientissimus, ac Arithmeticae praesertim, de qua conscriptus ab eo libellus multum celebratur ; eloquentia tam potens ut clarissimis sui temporis oratoribus potuerit annumerari ; juris prudentissimus, ideoque legum doctor creatus ; theologiae denique cognitione tantus, quam tum eum ostendunt edita ab illo opuscula ».

31. *Erasmi Epistolae*, ed. 1642, part 1, col. 27, 120, 148, 172, 173, 400, 582, 783, 1158, 1509.

32. Quoique sous-diacre en 1509 seulement, il est présenté, le 25 décembre 1506, au bénéfice de Barmston (comté d'York). En 1507, il résigne Barmston, et reçoit la cure de Stanhope (Durham) en 1508. Il échange en 1509 le bénéfice d'Aldrige (comté de Stafford) avec celui de Steeple Langford (Wiltshire) (*Letters and Papers*, I, 1007). Le 16 décembre 1512, il est nommé à Harrow-on-the-Hill, aux environs de Londres.

33. L'année précédente (15 avril), on lui avait donné une prébende de Wolsey à la cathédrale de Lincoln.

34. *Letters and Papers*, II, 422. Tunstall devait négocier la continuation des traités passés entre Henri VIII et le feu roi de Castille, Philippe le Beau, puis détourner Charles d'entrer en relation avec la France. Il avait comme collègue Thomas More, qui rapporte que cette mission était peu au goût de Tunstall (More à Érasme. *Ep.*, II, 16), et qui la rappelle au début de son *Utopia*. L'ambassade se prolongea assez avant dans l'année 1516 (Brewer, *History of the reign of Henry VIII*, p. 65 et suiv. ; *Letters and Papers*, II, *passim*).

35. Quand Henri et Wolsey avaient voulu prendre part, à leurs dépens, aux affaires d'Italie, Tunstall s'était demandé pourquoi le roi s'engagerait à soutenir la cause des autres (*Letters and Papers*, II, 2270). En 1517, Henri, outré de la perfidie de Maximilien, lui écrit des lettres « déplaisantes » où perce sa colère ; Tunstall, certain du mauvais effet, les retient, et le roi ne l'en blâme pas (Pollard, *Henry VIII*, Londres, 1905, p. 133).

36. En 1518, il prononce à Londres le discours des fiançailles entre le dauphin de France et la princesse Marie (*C. Tonstalli in laudem matrimonii Oratio habita in sponsalibus Mariae et Francisci*. Londres, 1518 ; 2e édition, Bâle, 1519). A l'occasion du traité entre la France et l'Angleterre (8 octobre 1518), les fiançailles furent célébrées par procuration, le 5 octobre, entre Marie, qui avait deux ans, et le dauphin François né le 28 février de la même année.

37. Venu en Angleterre, au mois d'août 1520, il était de retour près de Charles-Quint dès septembre.

38. Il s'était embarqué à Cowes le 18 avril.

39. *Letters and Papers*, IV, 1212, 1249, 1255, 1264, 1296. British Museum, Stowe ms., 147, fol. 67, 86. Si le projet de Wolsey était sérieux, Charles n'avait pas le moindre désir de le réaliser. Il ne comptait nullement faire profiter l'Angleterre de sa victoire, en faisant Henri roi de France ou seigneur de quelques provinces françaises. L'empereur ne voulait même plus épouser Marie, conformément au traité de Windsor. Tunstall était accompagné de Sir Richard Wingfield ; il revint en janvier 1526.

40. *Letters and Papers*, IV, part. III, *passim*.

41. Godwin, *op. cit.*, part. 2, p. 138-40.

ANGLIA CUTHBERTUM TUNSTALLUM MÆSTA REQUIRIT
CUJUS SUMMA DOMI LAUS ERAT ATQUE FORIS.
RHETOR, ARITHMETICUS, JURIS CONSULTUS ET AEQUI.
LEGATUSQUE FUIT, DENIQUE PRAESUL ERAT.
ANNORUM SATUR ET MAGNORUM PLENUS HONORUM
VERTETUR IN CINERES AUREUS ISTE SENEX.

42. *Letters and Papers*, IV, 4345; Pocock, *Records of the Reformation*, I, 167, Ehses, *Röm. Dokumente zur Geschichte der Ehescheidung Heinrichs VIII von England*, 1527-1534, Paderborn, 1893, n° 22.

43. Cf. Ehses, *op. cit.*, n° 23; *English Hist. Review*, XII, 9.

Gardiner joignait à la finesse et à la ruse d'un diplomate la subtilité et l'art de discussion d'un avocat. Par un mélange d'extrême habileté et d'extrême audace, il sut tirer d'instructions fort difficiles à remplir le meilleur parti possible. Juriste et canoniste il mit au service de son royal client toutes les ressources du droit, de la casuistique et de la parole.

C'était peu de temps après le sac de Rome. Clément VII, qui s'était enfui du château Saint-Ange, se trouvait, à Orvieto, dans le dénuement et l'abandon. « Le vieux palais délabré et en ruines, aux plafonds croulant », où il logeait, les longs tête-à-tête qu'il dut subir en sa chambre à coucher « laquelle ne vaut pas vingt nobles, lit et tout le reste compris », comme note avec dédain Gardiner (*Letters and Papers*, V, 63), la rareté des vivres, la privation du moindre confort et la crainte des armées impériales, tout cela impressionne vivement les envoyés anglais, diminuant leur respect envers l'autorité suprême, accroissant leur audace. Ils « parlerent rondement » à Sa Sainteté selon leur propre expression. Gardiner voilait à peine la menace. Après un mois de conférences quotidiennes, où l'on discutait trois ou quatre heures sans interruption et parfois jusqu'à une heure du matin une première bulle fut obtenue. Le cardinal Campeggio et Wolsey étaient délégués pour prononcer le jugement sans la publicité ni les formes ordinaires de la justice; nul ne pourrait récuser leur sentence ou en appeler; enfin un des légats avait le droit d'agir seul, au cas où l'autre ne le voudrait plus. Ehses, *op. cit.*, n° 24, p. 28.

Pour que la sentence fût irréformable, Wolsey réclamait en

outre une bulle décrétale qui fixât *le droit* dans le cas donné, déclarant que tels ou tels défauts (ceux précisément que l'on disait vicier la dispense de Jules III en faveur de Catherine d'Aragon) rendaient nulle toute bulle de dispense. On ne pourrait ainsi revenir sur le jugement, lequel n'aurait qu'à établir le fait. Sur les instances réitérées de Wolsey, qui jurait que l'autorité du Saint-Siège en Angleterre et sa propre vie en dépendaient, sur les instances obsédantes de Gardiner qui plus d'une fois menaça d'un schisme, Clément crut devoir concéder la décrétale, laquelle d'ailleurs laissait la décision finale à la conscience des légats (juillet 1528). Ehses, *op. cit.*, p. 30. Cf. J. A. Muller, *op. cit.*, chap. IV, et plus haut, mon chap. II.

44. Les deux collègues, qui étaient d'anciens amis de Cambridge, s'entendirent même pour que Gardiner eût en tout la préséance. Pocok, *Records of the Reformation*, I, 74.

45. Wolsey lui avait déjà adressé les félicitations de Henri, après la première bulle (mai 1528). Pocock. *Records*, I, 147; Strype, *Ecclesiastical Memorials*, I, 2, p. 119.

46. A la fin de 1528, on l'appelle archidiacre de Worcester (*Letters and Papers*, IV, 4736, 4737). D'après Le Nève (*Fasti Ecclesiae Anglicanae*, édit. Hardy, Oxford, 1854, t. II, p. 484), il aurait été nommé à Norfolk le 1er mars 1529, mais sur la liste de la Convocation en novembre de la même année, c'est toujours le fils de Wolsey, Thomas Wynter, qui en est archidiacre. (Cf. Muller, *op. cit.*, p. 42, 346 n. 4.)

47. A l'occasion surtout du bref de dispense plus complet que la bulle, qui se trouvait en possession de l'empereur. Ce bref avait été adressé par Jules II à Isabelle mourante et n'émettait aucun doute sur la consommation du mariage avec le prince Arthur. La dispense de ce chef était donc bien entière ; et point n'était besoin à Catherine de faire le serment qu'elle n'avait été la femme d'Arthur que de nom. Catherine qui s'était procuré une copie du bref par l'intermédiaire de l'ambassadeur espagnol, la remit à Campeggio, chargé de juger la cause du divorce. Henri fit tout pour se procurer l'original. On usa de pression sur Catherine ; elle dut écrire à l'empereur que le bref était nécessaire pour sauvegarder son honneur et légitimer sa fille ; mais le messager, à peine en Espagne, avertit Charles que toute contraire était l'inten-

tion de sa tante. Alors le roi dépêcha à Rome Gardiner, pour que Clément déclarât le bref faux ou le réclamât impérativement, *imperioso modo*, à l'empereur. Du Bellay est persuadé, le 30 juin 1529, que Gardiner a rapporté de Rome l'assurance « de la fausseté du brief ». (Le Grand, *op. cit.*, t. III, p. 334) : ce qui est possible, puisque Clément VII avait autorisé Campeggio à le rejeter comme un « faux manifeste » (*Letters and Papers*, IV, 5181). Cf. plus haut, chap. II; Muller, *op. cit.*, p. 28 et suiv.

48. Outre Gardiner, Henri avait envoyé à Rome Sir Francis Brian, parent d'Anne Boleyn (25 janvier 1529), Peter Vannes et William Knight, l'un et l'autre secrétaires du roi, William Bennet. Gardiner arriva à Rome, vers le milieu de février.

49. Pour obtenir que le pape déclarât le bref faux ou le réclamât impérativement à l'empereur. Cf. plus haut, p. 31.

50. Cf. Lettre de Gardiner à Henri VIII du 4 mai, Burnet, édit. Pocock, t. VI, p. 23. La dépêche antérieure de Gardiner et des autres ambassadeurs, qui annonçait cette nouvelle, semble perdue.

51. Henri VIII à Clément VII, 20 mai 1529, Theiner, *Vetera Monumenta Hibernorum*, p. 563, n° 1000. Brian devait également revenir et Bennet prendre sa place. *Letters and Papers*, IV, nos 4977, 4978, 5178, etc. *Historisches Jahrbuch*, 1888, p. 41, nos 3 et 4. Le messager chargé de porter à Gardiner et à Brian la lettre de rappel partit de Londres, le 13 mai. Campeggio à Salviati, 18 mai 1529. Ehses, *op. cit.*, n° 42.

On sait, par le testament de Gardiner, que le porteur de ses lettres, durant son séjour à Rome, se nommait Robert Massie.

52. Gardiner annonce à Peter Vannes, le 28 juillet 1529 (Pocock, *Records*, I, 265) qu'il entre en charge à la cour aujourd'hui même. « Et vous verrez avant peu, j'espère, progresser ma fortune. » Il était arrivé à Londres, le 22 juin.

53. Merriman, *op. cit.*, t. I, p. 344. Cf. Muller, *op. cit.*, chap. VII : « The right hand of the king ».

54. *Calendar of State Papers and manuscripts existing in the Archives and Collections of Milan*, Londres, 1913, p. 52. A l'entrevue de Boulogne, il conduira, en compagnie de Norfolk et de Suffolk, les conversations diplomatiques avec les représentants de la France. (*Letters and Papers*, V, 1256, 1523.)

55. La dernière lettre où il soit question de Gardiner pour Ipswich (Sir Thomas Arundel à Wolsey. *Letters and Papers*, IV, 6688) est du 17 octobre 1530. Le 29 du mois suivant, mourait le cardinal. — Muller (*op. cit.*, ch. VII : « The fall of the cardinal »), avec un esprit critique véritable, apprécie sainement la conduite de Gardiner en ces délicates circonstances, et le justifie contre les insinuations malveillantes de quelques historiens (*ibid.*, p. 36 et 345). Les talents de Gardiner et son dévouement à la cause du divorce suffirent à le pousser, sans qu'il desservit Wolsey, dont la haine de ses ennemis devait fatalement amener la chute.

56. Henri VIII à Clément VII, 12 septembre 1531 (Theiner, *op. cit.*, p. 398); Clément VII à Henri VIII, 23 octobre 1531 (Ehses, *op. cit.*, nº 108; Pocock, *Records of the Ref.*, II, 137) ; Clément VII à Gardiner, 23 octobre 1531 (Ehses, *op. cit.*, nº 109, cf. p. 207). Bien qu'il perçût 1.300 livres sterling de moins que son prédécesseur, Richard Fox, Gardiner dut payer au roi une redevance de 366 livres 13 sh. 4 d. *Letters and Papers*, V, 507.

57. François Ier à de la Pommeraye, 13 janvier 1532. Bibl. nat., ms. fr. 4126, fol. 5. Le traité, négocié par Gardiner, fut conclu en avril 1532, à Greenwich; Gilles de la Pommeraye représentait la France, le comte de Wiltshire et le Dr Foxe l'Angleterre (Camusat, *Meslanges historiques*, II, 84-88.) François Ier s'engageait, au cas où l'empereur attaquerait Henri, à fournir 500 lances et une flotte de 1.500 hommes; si la France était attaquée, Henri expédierait une flotte semblable et 5.000 archers. Le 1er septembre, Henri et l'ambassadeur français jurèrent sur l'autel l'alliance mutuelle, à l'issue de la messe célébrée à Windsor par Gardiner, qui auparavant avait lu le brevet conférant à Anne Boleyn le titre de marquise de Pembroke. Cf. Muller, *op. cit.*, p. 48.

58. J. A. Muller, *op. cit.*, pp. 41 et suiv.

59. Un mois auparavant, le pape disait que Gardiner avait changé de sentiment relativement au divorce, ce qui l'avait fait quitter la cour. (*Letters and Papers*, V, 561 : cf. *Ib.* 696.) Plus d'une fois ce bruit courut, en 1532, après l'attitude de Gardiner en Convocation, lors de « la supplique contre les Ordinaires ». (Cf. *Letters and Papers*, V, 738, 834, 1058, 1291).

60. C'est en qualité de conseiller-légal du roi qu'il prend part au procès. Que les actes royaux fussent justes ou non, ils devaient

être « conformes à la loi ». Ainsi pensait Gardiner. Un mois avant la Convocation on lui présenta, ainsi qu'aux archevêques de Cantorbéry et d'York, aux évêques de Londres et de Lincoln, deux propositions à approuver, celles mêmes sur lesquelles devait se fonder le jugement : l'une qu'épouser la veuve de son frère constitue un empêchement de droit divin dont le pape ne saurait dispenser; l'autre, que les preuves de la consommation du mariage de Catherine avec Arthur étaient suffisantes. Il refusa de signer, parce que le document contenait probablement quelque vice de forme.

61. Chronique de Hall, II, 238. D'après Cranmer (lettre à l'archidiacre Hawkyns, dans Strype, *Memorials of Cranmer*, Appendice III), la reine, à son entrée dans Westminster, était soutenue d'un côté par Stokesley, l'évêque de Londres, de l'autre par Gardiner.

62. Anne Boleyn à Gardiner, 4 avril 1529 (Burnet, *op. cit.*, V, 444; *Letters and Papers*, IV, 5422. — Lors de son succès d'Orvieto, elle l'avait proclamé digne « d'une grande récompense » (cf. Friedmann, *op. cit.*, I, 108 et suiv.).

63. Avec des additions et des corrections.

64. *Letters and Papers*, IV, 2684. Il devait aussi empêcher toute ligue entre la France et l'Écosse. Cf. Friedmann, *op. cit.*, I, 122.

65. Que le pape ait refusé de les entendre, comme s'en plaignit Henri (Henri VIII à Clement VII, 10 avril 1530. Theiner, *Vetera Mon. Hibernorum*, p. 591, n° 1016; Pocock, *op. cit.*, II, 630), c'est douteux, si l'on s'en rapporte à la lettre de Charles Quint à Chapuis, 25 mars (Friedmann, *op. cit.*, I, 199), et à celle du cardinal de Grammont à François I^er^, Bologne, 27 mars (Le Grand, *Histoire du divorce de Henri VIII*, III, 399 sqq.). Stokesley semble avoir été bien accueilli au contraire; et Campeggio lui concéda les 300 florins d'or qui lui étaient dus, comme cardinal protecteur, pour la récente nomination à Londres de l'évêque (Ehses, *Röm. Dokumente zur Gesch. der Ehescheidung*, p. 277, 278). Stokesley était considéré comme un personnage influent et qu'on doit ménager : « judico sarà bene, venendo a Roma, accarezzarlo. » Campeggio à Salviati, Innsbruck, 4 mai 1530. Ehses, *op. cit.*, p. 145.

66. *Letters and Papers*, VII, 15.

67. Brian Tuke lut un livre qui contenait douze de ces déclarations. Selon Hall (*Chronicle*), on présenta ensuite, sans les lire, faute de temps, une centaine d'autres opinions. Le roi désirait que les députés en parlassent dans leurs différentes circonscriptions.

68. *Letters and Papers*, V, 171. Le duc de Norfolk doit intervenir et expliquer que le roi a soumis aux Lords les opinions des Universités, non pour qu'ils discutassent la cause, mais pour qu'ils connussent les motifs qui l'inspiraient.

69. C'était durant son séjour en Italie.

70. Friedmann, *Lady Anne Boleyn*, I, 224.

71. Bonner reçut ces instructions à Lyon, avec ordre de rejoindre Gardiner à Marseille. Henri VIII à Bonner, 18 août 1533. (Strype, *Memorials of Cranmer*, t. I, app. n° IV ; Pocock, *Records of the Reformation*, app. n° XXXV ; Bonner à Henri VIII, 16 octobre 1533 (*Letters and Papers*, VI, p. 525).

72. *Letters and Papers*, VI, 721, 998.

73. C'est un dire postérieur à l'événement.

74. Bonner à Henri VIII, 13 novembre 1533. Burnet, *History of the Reformation*, édit. Pocock, t. VI, p. 56-68.

75. *Letters and Papers*, VII, n° 545.

76. Où il fut installé le 17 octobre.

77. Cf. *Letters and Papers*, V, 696.

78. Campeggio à Salviati, 26 octobre 1528. Ehses, *Römische Dokumente*, n° 31, p. 58.

79. Le transfert fut fait au Consistoire du 16 février 1530. *Acta Consistorialia*, Arch. vat., Arm. XII, vol CXXII, fol. 171.

80. Cromwell essaie même avec ce traité de convertir Reginald Pole à la suprématie royale. (Cromwell aux Drs Wilson et Heath, septembre 1537, dans Merriman, *Life and Letters of Cromwell*, II, n° 217.)

81. *Letters and Papers*, IX, 848, 964, 965 ; X, 7 ; XII, part. II, 620 ; Merriman, *op. cit.*, I, n° 126, II, n° 217.

82. Cromwell en distribua aussi des exemplaires. *Letters and Papers*, IX, 848.

83. Strype, *Eccles. Memorials*, app. XLII. Gerdes, *op. cit.*, IV 148) — (163. Cf. Schelhorn, *Amoenitates historiae ecclesiasticae*, 1737-38, t. I, p. 27.

84. *Pro ecclesiasticae unitatis defensione*, lib. I.

85. Voir plus haut, chap. III, p. 51 et suiv.

86. Gee and Hardy, *op. cit.*, n° XLVII : « Answer of the Ordinaries, » qui est très longue, et que l'on trouve en abrégé dans Wilkins (*op. cit.*, III, 748 et suiv. et F. Atterbury *The Rights, Powers and Privileges of an English Convocation*, Londres, 1701, p. 86. Gardiner démontrait que le pouvoir ecclésiastique de légiférer reposait sur l'Écriture et sur les déclarations de l'Église, et que l'exercice de ce pouvoir ne saurait être soumis au bon plaisir du roi : toutefois, si Henri voulait dire son opinion sur tel ou tel point particulier, le clergé ferait tout, dans la limite du devoir, pour lui être agréable. — Le 15 avril, Gardiner soumit la première partie de sa réponse à la Chambre haute de la Convention, qui, sur le-champ, l'adopta : elle fut votée par la Chambre basse quatre jours plus tard. Cf. J. A. Muller, *op. cit.*, p. 348

87. La Convocation trouva si juste la réplique de Gardiner qu'elle la fit sienne. C'est pourquoi nous la trouvons dans Wilkins, *op. cit.*, t. III, p. 752.

88. *Letters and Papers*, V, 1013. Cf. plus haut, chap. III ; J. A. Muller, *op. cit.*, chap. VIII.

89. Cependant il est mentionné peut-être par erreur, cf. Muller, *op. cit.*, p. 348, n. 3) comme présent à Greenwich, quand Henri transfère le grand sceau à Audeley, après la démission de Thomas More (20 mai).

90. Friedmann, *Lady Anne Boleyn*, t. I, p. 286 et suiv. Cf. plus haut, chap. III ; J. A. Muller, *op. cit.*, p. 51 et suiv.

91. Cependant, en avril 1534, il fut un des arbitres chargés d'apaiser la dispute qui s'était élevée entre le clergé et les fidèles de Londres au sujet des dîmeurs. Cf. *Letters and Papers*, VII, 425 ; *Victoria History of the Counties of England. London*, t. I, Londres, 1909, p. 247 et suiv.

92. John Mores, économe du monastère de Sion (Middlesex), sur les confins du diocèse de Winchester, est interrogé par Cromwell et par le roi sur ce que lui a dit Gardiner relativement à la pri-

mauté du pape. Il m'a montré, répond Mores, « que la primauté de l'évêque de Rome tire son origine de la politique humaine, que plus tard les ecclésiastiques se sont servis de l'Écriture pour prouver que cette origine est divine : ce qu'il ne croit pas pouvoir être soutenu conformément à la vérité. » Cf. J. A. Muller, *op. cit.*, p. 57 et suiv.

93. Cf. *Letters and Papers*, VII, 441,483, 522. Palmer raconte (P. Janelle dans *Bulletin of the Institute of Historical Research*, juin 1928) que le roi lui aurait envoyé Latimer pour le convaincre de sa suprématie, et que Cardiner, avouant que sa compétence théologique n'égalait point ses connaissances de juriste, se serait rendu; le Conseil l'aurait alors obligé à prêcher à Paul's Cross sur la suprématie royale, en manière de rétraction.

94. Wilkins, *Concilia*, III, 780. Sa lettre au roi, *State Papers*, I, 438.

95. Strype (*Eccl. Memorials*, I, part. I, 264), Anthony à Wood *Athenae Oxonienses*, édit. 1691, I, 124, éd. Bliss, I, 370), Lord Herbert donnent la date de 1534. Il y a eu probablement confusion avec le *De vera differentia* de l'évêque Foxe, qui parut en effet en 1534.

96. Le titre était court : *Stephani Wintoniensis episcopi De vera obedientia Oratio*, Londres, 1535. L'édition de 1536, dont le titre au contraire est très long, porte le nom de Hambourg, *ex officina Francisci Rhodi;* elle fut faite probablement à Londres même, par quelque hérétique anonyme (Maitland, *Essays on the Reformation*, Londres, 1849, p. 277 sq.). Au XVII^e^ siècle, il y eut les éditions de 1612 et de 1690. On peut consulter l'ouvrage dans Gratianus, *Fascic. rerum expetendarum*, Hambourg, 1690, édit. Brown, II, 800 et suiv., ou dans Goldast, *Monarchia S. Romani Imperii*, Hanovre, 1612 et 1611, I, 716; Francfort, 1621 et 1668. La première traduction anglaise du *De vera obedientia* est de 1553 (*Chronicle of Queen Jane*, édit. Nichols, p. 33) ; Maitland (*Essays on the Reformation*, p. 280) la traite de barbare, tant elle est imparfaite. Il y en eut deux éditions, l'une à Roane (Rouen), et l'autre à Rome « before the Castle of Saint Angel » ; ce sont des noms fictifs; la dernière fut certainement imprimée à Londres, par Hugh Singleton (Cf. Ame, *Typographical Antiquities*, édit. Dibdin, t. III, p. 290, t. IV, p. 29). Le traducteur, qui se cache sous le pseudonyme de Michael Wood, semble être Bale, l'évêque hérétique, qui, au temps de Marie Tudor, se servit du traité de Gardiner pour le retourner

contre lui et les Henriciens. Cf. Maitland, *op. cit.*, p. 284 sq. ; Gardiner, *History of the English Church in the XVI^th^ Century*, 326, 327.

La réimpression de cette traduction par William Stevens, dans sa *Life of Bradford*, 1832, est d'une scandaleuse inexactitude. L'éditeur a fait preuve de la plus absolue ignorance et de l'incompétence la plus grande, comme on pourra s'en convaincre par les exemples que cite Maitland (*Essays on the Reformation*, p. 283, n. 1). Une bonne réédition de la version anglaise, mais très rare, est celle de B. A. Heywood la dernière, Londres, 1870, avec ce titre : *The royal Supremacy in matters ecclesiastical in Pre-Reformation times. Bishop Gardiner's Oration on True Obedience, with Bonner's Preface*. Cf. J. A. Muller, *op. cit.*, Appendice II. La « Cambridge University Press » imprimera, en 1929, le texte latin, avec la version primitive de Bale, abondamment corrigée par M. P. Janelle.

On a confondu quelquefois (cf. Maitland, *op. cit.*, p. 272 et 276) le *De vera obedientia* avec le *De vera differentia*, de Foxe (1554), dont le titre complet est : *Opus eximium De vera differentia regiae potestatis et ecclesiasticae, et quae sit ipsa veritas ac virtus utriusque*, imprimé aussi chez Berthelet, et traduit entre 1520 et 1550 sous ce titre : *The true dyfferens between the regal power and the ecclesiastical power translated out of latyn by Henry Lord Stafforde.*

97. The Kinges mariage with the lady Anne chaste and laufull. The Divorce of the lady Katherine donne by Goddes lawe. Table des matières de la traduction de 1553). C'est au début (*ibid.*, fol. xvi et d'une façon incidente que le divorce royal est cité, à titre d'exemple d'obéissance : Henri, en se conformant à un précepte de l'Écriture, « a obéi à Dieu d'une obéissance véritable. »

98. The Kinge supreme head of y churche. *Ibid.*

99. In qua (oratione) ostenditur causam controversiae quae inter ipsam serenissimam Regiam Majestatem et Episcopum Romanum exstitit, longe aliter ac diversus se habere, quam hactenus a vulgo putatum sit.

100. The autoritie of Goddes worde only to be obeyde. — Mennes traditions repugne in most thinges to Goddes truthe. (Traduction de 1553.) — Quam oporteat humanas traditiones posthabere praeceptis Dei. (Goldast, *Monarchia S. Rom. Imperii*, I, p. 716.)

101. The Bishop of Rome hath non authoritie in Englande. — The word of truth lay buried, whan the bishop of Rome ruled here.

(Traduction de 1553.) — R. Pontifici nullum esse in alias Ecclesias imperium, nullamque jurisdictionem. (Goldast, *op. cit.*, I, p. 716.)

102. Folishe and unlaufull othes and vowes nót to be kepte. (Traduction de 1553.) — Qui jurat illicita haud recte facit ; qui vero illicita juraverit et ea exequi perseverat, altius atque altius sese immergit, unde nisi retrogradus queat nunquam evadere. (Goldast, *op. cit.*, I, p. 733. Cf. p. 722.)

103. Reges, Principes et Magistratus christianos, unumque suae Ecclesiae supremum in terris caput esse et religionem cum primis procurare debere. Goldast, *op. cit.*, I, p. 716.

104. Goldast, *Monarchia S. Rom. Imperii*, I, p. 722, 723, 728, etc. — Gardiner termine ainsi son traité (*Ibid.*, p. 733) : « Tantum abest, ut aliorum convitia pertimescam, dum huic uni (veritati) mea probem officia, et secundum eam Principi supremo ecclesiae anglicanae in terris capiti obediendo, alias simul obedientiae verae partes obire contendam, quae sunt homines proprie christiani, ut emensis in obedientia et veritate hujus vitae spaciis, potiri valeam aeterna vita ; cujus author est et dator Jesus Christus, qui ut omnes ad patrem traheret, patri per omnia factus obediens, mortem pro nobis obiit salutiferam, nec facto minus quam verbo eam docuit obedientiam, quae veritatis plena cum sit, ad ipsam omnes quot-quot in fide haeserint tandem evehet veritatem, qui est Deus benedictus in saecula. Amen. » Cf. J. A. Muller, *op. cit.*, chap. XI.

105. R. Pole le trouve, de même que Contarini, appuyé sur de faibles arguments. (R. Pole à Contarini, 8 février 1535. Quirini, *R. Poli Epistolae*, I, 460.) Collier (*op. cit.*, t. IV, p. 388-391), qui en donne une brève analyse, relève aussi le paradoxe et le peu de force de plus d'un argument, jugeant Gardiner « un politique plutôt qu'un théologien controversiste ». La meilleure réfutation de Gardiner serait le livre du Rev. Herbert Scott (anglican), *Eastern Churches and the Papacy* (Londres 1928). *Le Month* (oct. 1928) souhaite que le lisent tous les anglicans.

106. On la trouve dans Goldast, *op. cit.*, I, 716.

107. J. A. Muller, *op. cit.*, p. 65.

108. Déposition des témoins, lors du procès de Gardiner sous Édouard VI. Foxe, *Acts and monuments*, VI, 105, 139, 168, 185, 198, 202, 223.

109. Lettre de Francis Driander à Edmund Crispin, 22 septembre 1541, dans Foxe, *op. cit.*, VI, 139. Cf. Maitland, *Essays on the Reformation*, chap. XIX.

110. « And saith, that the said bishop, at divers and many of his said sermons whereat this deponent hath been present, hath set forth the king's majesty supremacy, and the abolishement of the bishop of Rome's authority. » Déposition de William Medow, chapelain de Gardiner, sur l'article relatif à la suprématie royale. Foxe, *op. cit.*, VI, 202.

111. *Letters and Papers*, X, 1089. Foxe (*op. cit.*, 594 sq.) relève avec autant de malice que de soin toutes les attaques de Gardiner contre l'autorité pontificale.

112. Lors de la taxe perçue pour violation du *praemunire* (septembre 1531), le clergé mécontent protesta, et assisté de laïques, assiégea le palais épiscopal de Saint-Paul ; l'évêque craignit pour sa vie ; il y eut de nombreuses arrestations, et les chefs des émeutiers furent accusés devant la Chambre étoilée d'avoir voulu assassiner Stokesley. *Letters and Papers*, V, 387. Cf. Froude, *Hist. of England*, I, 340. Dixon, *Hist. of the Church of England*, I, 68-69. Gairdner, *Hist. of the English Church*, p. 113.

113. British Museum. Cotton Ms Cleopatra, E, IV, fol. 223, 225, 234-237. Arundel Ms 249, fol. 82, 84. Cf. Gasquet, *Henri VIII et les monastères anglais*, II, 352, 353.

114. Elle est imprimée dans Bernard Garter, « New Year's Gift », 1571. Cf. Lettre de R. Pole à Contarini, 4 août 1536 (Quirini, *R. Poli Epistolae*, t. I, p. 470), où Pole dit que Tunstall n'a pas lu son livre.

115. Son serment contre l'autorité pontificale est dans Wilkins, *Concilia Magnae Britanniae*, III, 781.

116. L'attribution de cette préface à Bonner a été mise en doute par Maitland (*Essays on the Reformation*, 301 sq.). Cependant elle parut à Londres, en 1536, avec le nom de « Edmund Bonner, archdeacon of Leicester ; « Bonner ne protesta point, et lorsqu'en 1556 (28 mars), il examine William Tyms, curé d'Hockley, accusé d'hérésie, Tyms le défie de nier qu'il soit l'auteur de cette préface : « Unto the which book (*De vera obedientia*) you made a preface, inveighing against the bishop of Rome, reproving his tyranny and

falsehood, calling his power false and pretended. The book ist extant, and you cannot deny it. » (Foxe, *Acts and Monuments*, VIII, 10. Fr. Godwin, *op. cit.*, p. 250.) Bonner l'avoue lui-même. Foxe, *op. cit.*, VI, 110. Voir aussi ce que dit J. A. Muller, *op. cit.*, p. 310 et suiv.

117. « Hunc Jovem Olympium, qui potestatem plane Ἀνυπεύθυνον sibi falso arrogavit. »

118. C'est durant cette ambassade qu'il écrivit sa préface du *De vera obedientia*. « Edmund Bonner, archdeacon of Leicester, the king of England his most excellent majesties ambassadour in Denmarke. To the sincere, gentle herted and godly Reader. » Cf. Friedmann, *Lady Anne Boleyn*, édit. franç., t. II, p. 109, 116, 117 sq.

119. Cf. Burnet, *op. cit.*, I, 398. Thomas Wyatt, récemment rappelé d'Espagne, fut chargé de l'aider (*Letters and Papers*, XIV, part. II, p. 324). Mais la jalousie de Bonner et de Wyatt était plus propre à nuire au succès de la mission qu'à la favoriser. G. F. Nott, *Memoirs of the life of Sir Thomas Wyatt*, 1811, II, 44, 52.

Après l'entrevue de Nice, qu'ils n'avaient pu empêcher, Gardiner, Thirlby et Brian furent rappelés (cf. plus haut, p. 166), et remplacés par Bonner que protégeait alors Cromwell. Il faut lire le récit que fait Bonner à Cromwell (Foxe, *op. cit.*, t. V, p. 154 et suiv.; cf. Dixon, II, 8; Muller, *op. cit.*, p. 74 et suiv.) de sa rencontre, près de Lyon, avec Gardiner, qui, cachant mal son dépit, refuse de céder ses mules et leurs harnais malgré la requête du roi, sous prétexte qu'il a besoin des premières et que les seconds sont marqués aux armes épiscopales. Tous les deux s'échauffèrent à tel point que « la peau des joues de l'évêque se mit à s'enfler et à trembler, et qu'il me lança des regards comme s'il voulait se ruer sur moi ; je m'avançai et, tout contre lui, je lui dis : Pensez-vous, mylord, me faire peur avec vos gros yeux » ! Quand, peu de temps après, Bonner fut promu à l'évêché de Hereford, Gardiner « baissa la tête et ses lèvres se plissèrent de côté ».

120. Kaulek, *op. cit.*, p. 159.

121. Henri avait demandé l'arrestation d'un certain Brancetor, sujet anglais de la suite de Charles-Quint, qui, en 1539, avait été condamné par *attainder*. François Ier l'accorda, sur la demande de Bonner et de Wyatt. Mais Brancetor se réclama de l'empereur,

qu'il prétendit reconnaître pour seul maître; Charles protesta contre son arrestation, et le roi de France le relâcha. Bonner fut si mécontent de son insuccès, qu'il remontra à François Ier d'une façon rude et grossière. Le roi, dit-il, en a « usé en cest endroict totallement contre Dieu, raison et devoir, chose infâme, injuste et contre les traictez qui estoient entre sondict maistre et le roi de France. » Cette brusquerie et ce manque de formes lui attirèrent la haine de toute la cour, où il ne put rester davantage. François Ier lui-même demanda son rappel. Et Henri fut « marry que Bonner eust si mal entendu au devoir de sa négociation ». Bien que Cromwell parlât en sa faveur et pour l'excuser, Bonner fut rappelé au commencement de février 1540. *Letters and Papers*, XV, 86. Kaulek, *op. cit.*, p. 153, 156-162, 164, 171. Cf. Merriman, *Life and Letters of Thomas Cromwell*, 282.

122. L'élection eut lieu le 27 novembre 1538.

123. Son transfert fut confirmé le 11 novembre 1539, et le sacre eut lieu à Saint-Paul, le 4 avril 1540. Burnet, édit. Pocock, *op. cit.*, I, 409.

124. *Venetian Calendar*, 1534-1554, n° 116. — Tunstall avait publié en 1522 un traité de mathématiques en quatre livres : *De arte supputandi*, qui eut un grand succès, même sur le continent; il s'était inspiré du franciscain Luca Paciulo (1445-1514) dont la *Somme* scientifique faisait loi à cette époque. Cf. Lavisse et Rambaud, *Histoire Générale*, t. IV, p. 306 et suiv.

125. Bridgett, *Life of Blessed Thomas More*, p. 202 et 207, 281.

126. « Tunstallus autem fuit quidem longe moderatior. » Schelhorn, *Historia operis quod R. Polus adversus Henricum VIII pro unitatis ecclesiasticae defensione conscripsit* (*Amoenitates ecclesiasticae*, I, 86).

127. Cette protestation est tout au long dans Wilkins, *Concilia*, III, 762. Cf. Chapuis à Charles-Quint, 22 mai 1531. (Stowe Ms. 141, fol. 36).

128. « Les mots, dit le roi, doivent toujours s'entendre raisonnablement, il ne faut point les torturer par esprit de chicane ou de sophisme. » Et pour montrer qu'on ne doit pas prendre les titres au pied de la lettre, il donne les exemples suivants : « 1° Le pape est communément appelé *sanctissimus*. Est-ce à dire que

nous le croyons plus saint que saint Pierre? — 2° Le pape n'a-t-il point été appelé *caput Ecclesiae (catholicae)?* Or, ce titre ne semble-t-il pas usurper une prérogative de Notre-Seigneur lui-même? — 3° Des théologiens n'ont-il pas enseigné que le pape peut dispenser *cum jure divino?* et cependant les mêmes théologiens vous diraient qu'il est des parties du droit divin, la morale et le droit naturel, par exemple, où le pape ne peut dispenser. » 4° Pourquoi le pape supporte-t-il qu'on donne à d'autres qu'à lui le titre d'archevêque, alors qu'il se prétend *princeps apostolorum et episcoporum*, au lieu et place de saint Pierre, titre que celui d'archevêque accordé à d'autres, si on l'entendait dans son sens absolu, lui enlèverait complètement? » Wilkins, *op. cit.*, II, 762.

129. Même sous Édouard VI, il acceptera quelques réformes religieuses contre lesquelles il a voté, après que le Parlement les aura sanctionnées. Gardiner lui reproche sa trop grande soumission. Ainsi, bien qu'il se soit opposé, en Chambre Haute, à l'Acte d'Uniformité (*Lord's Journal*, 15 janvier et 19 février 1549), il l'applique dans son diocèse, une fois devenu loi.

130. Il proteste de ne songer « à quelque nouveau mode ou changement, » c'est-à-dire à la restauration de la juridiction papale. Strype, *Eccl. Memorials*, I, 204, sq.; Ellis, *Original Letters*, 3e série, II, 336.

131. Wriothesley, *Chronicle*, I, 54.

132. Berthelet. 1539. London, in-8°; réédité, 1633, à Londres, in-4. Strype (*Eccl. Mem.*, I, p. 336 de l'ancienne édition) en donne un extrait plus ou moins exact. La bibliothèque du palais épiscopal de Lambeth en possède un exemplaire de 1539.

133. Strype, *Eccl. Memorials*, t. I, part. 2, p. 306. J. Foxe. *Acts and Monuments*, t. V, p. 90-99. Cf. Quirini, *R. Poli Epistolae*, I, 470; Schelhorn, *Amoenitates historiae ecclesiasticae et literariae*, I, 76; Bridgett, *J. Fisher*, édit. française, p 291 et suiv.; du même, *Life of blessed Th. More*, p. 347. « Dans un corps vivant de la vie naturelle, disait Tunstall, il n'est point nécessaire que la tête remplisse toutes ni même les principales fonctions du corps. Le ministère spécial de l'évêque, dans le corps mystique de l'Église, est d'être l'œil de tout le corps; et si un évêque quelconque... assume une autre fonction que celle de l'œil, il trouble le fonctionnement du corps entier, en s'arrogeant un autre office que

celui que Dieu lui a confié... Les rois chrétiens peuvent être souverains des prêtres comme de leurs autres sujets et commander aux prêtres de remplir leur ministère comme ils commandent au reste de la nation ; et c'est leur suprême ministère de veiller à ce que tous, quel que soit leur rang accomplissent les devoirs que le roi ou Dieu leur a confiés... Si donc Sa Majesté a revendiqué le titre de chef suprême de l'Église d'Angleterre afin de veiller à ce que tous, ecclésiastiques et laïques, s'acquittent de leurs devoirs, il n'introduit aucune innovation et ne cause aucune perturbation dans l'Église. » Le traité de Tunstall, envoyé à Pole, sous forme de lettre, fut publié par Reginald Wolf, un an après la mort de l'auteur, en 1560, et réédité dans l'Appendice de l'*Erasmus* de Knight. — Dans une lettre de la même époque à Reginald Pole (Bridgett, *Life of Sir Thomas More*, 347), Tunstall disait que le roi désirait « délivrer l'Église d'Angleterre de la captivité de pouvoirs étrangers. « Si vous aviez lu les anciens conciles, vous auriez vu, depuis le début, la continuité et le progrès de l'Église catholique d'âge en âge, et vous auriez constaté que l'Église de Rome n'eut point dans le passé la monarchie qu'elle a récemment usurpée ». Tunstall exprimait là l'opinion anglicane moderne.

Pole répondit au traité de Tunstall : R. Pole a Contarini, Sienne, 10 octobre 1536 ; Quirini, *op. cit.*, t. I, p. 483 ; cf. p. 477). Tunstall avait aussi écrit au cardinal pour le détourner de son voyage à Rome, lui disant que, d'après l'Écriture, il fallait plutôt obéir au roi qu'au pape. (*Ibid.*)

134. Cf. Dom Biron, *op. cit.*, p. 93, 95 et suiv.

135. Voici ce qu'écrivait à Reginald Pole, en 1537, un Anglais de l'Université de Louvain : « Leus (Lee) et Tonstallus, gravissimi alioqui et doctissimi antistites, serviliter homini adulantes... sanctissimorum Patrum decreta totius Ecclesiae consensus approbata ac confirmata impugnant, et tot jam saeculis receptam Romani Pontificis authoritatem elevant imo abrogant. » (Lettre jointe à celle de R. Pole à Contarini, du 21 juillet 1537. Quirini, *op. cit.*, II, 73, 77.)

136. W. Roper, *Life of Sir Thomas More*, édit. Lumby de l'*Utopia*. Cambridge, 1908, p. XLV. « Les discussions soulevées en Angleterre par les agissements de Henri, dit Reginald Pole (Bridgett, *Vie du bienheureux J. Fisher*, p. 406), avaient tout remis en

question et l'on ne savait plus que croire ni quel parti embrasser. Comment nous décider pour une opinion ou pour une autre, se disait-on, en voyant des hommes habiles, instruits, vertueux se ranger à des avis opposés. »

137. Robert Sherborn ajoute qu'il a fait distribuer deux mille exemplaires de la déclaration de la suprématie royale. *Letters and Papers*, VIII, nos 941, 963.

138. Sous le couvert de la charité et de la religion, avait écrit Chapuis le 4 février 1534, les nouvelles doctrines sont enseignées aux gens simples : il est bien à craindre que tout ici ne courre à la ruine et à la perdition.

139. Strype, *Ecclesiastical Memorials*, t. I, part. 1, p. 332, part. 2, p. 220. Cf. R. G. Usher : *The supposed origin of the Doctrine of the divine right of Bishops*, dans les *Mélanges Bémont*, Paris, 1913, p. 541.

140. Foxe, *Acts and Monuments*, édit. Pratt, VI, 42.

141. Thomas Thirlby, évêque de Westminster (1540-1550), de Norwich (1550-1554), et d'Ely (1554-1558).

142. Pollard, *England under Protector Somerset*, p. 112 sq.

143. Ils haïssaient, dit Pollard (*op. cit.*, p. 96), les théories de ceux qui voulaient asservir l'Église à l'État.

144. *Letters and Papers*, VII, 1554. Foxe, *op. cit.*, édit. Pratt, VI, 46.

145. Gairdner, en 1538, déclame contre les ordres religieux. Burnet, *op. cit.*, I, 400.

146. *Erasmi Epistolae*, I, col, 759.

147. Gairdner, *History of the English Church, in the XVIth Century*, p. 78.

148. Cette prohibition est imprimée dans les *Four Supplications of the Commons*, de l'*Early English text Society*, 1871, p. x-xi.

149. Dans ce but il lui donne la permission de lire tous ces écrits. Burnet, *op. cit.*, IV, 13 ; Wilkins, *Concilia*, III, 711. Cf. Bridgett, *Life of Blessed Thomas More*, p. 281 ; Gairdner, *op. cit.*, p. 124.

150. Il y en eut une édition à Paris, en 1554.

151. « Ledict evesque a esté la principale cause et instrument du premier divorce dont de bon cueur il s'en repent et de meilleur

vouldroit poursuivre cestuy même, à cause que la dicte concubyne et toute sa race sont si abominablement luthériens. » Chapuis à Charles-Quint, 29 avril 1536. *Staats-archiv* de Vienne, P. C. 230, fol. 78.

152. Merriman, *Life and Letters of Cromwell*, p. 106. Cf *Letters and Papers*, V, 65.

153. L'habileté théologique de Bucer était telle qu'il fut employé au rapprochement des luthériens et des zwingliens pour fonder quelque entente doctrinale. Cf. mon article sur « la tranformation du culte anglican sous Édouard VI », dans la *Revue d'histoire ecclésiastique*, XII (1911), p. 252 sq.

154. Voici les traités de Gardinèr contre Bucer : *Ad. M. Buccerum de impudenti ejustem pseudologia conquestio*, Louvain, 1544 et Cologne, 1545. *Ad M. Buccerum epistola, qua cessantem hactenus et cunctantem, ac frustatoria responsionis pollicitatione, orbis de se judicia callide sustinentem, urget ad respondendum de impudentissima ejusdem pseudologia justissimae conquestioni ante annum editae*, Ingolstadt, 1546. *Exetasis testimoniorum quae M Buccerus ex S. Patribus non sancte edidit, ut patrocinetur opinioni de coelibatus dono*, Louvain, 1554. La préface est du 9 mai 1548. C'était la réponse à la *Gratulatio Martini Buceri ad ecclesiam anglicanam... Et responsio ejusdem ad duas Stephani Episcopi Vintomiensis Angli conviciatrices epistolas de coelibatu sacerdotum et coenobitarum*, 1548. Mais, sur les instances des amis de Gardiner, qui craignaient que cette publication n'ajoutât aux difficultés de l'évêque durant le règne d'Édouard VI, le traité ne fut publié qu'en 1554, comme s'en explique l'éditeur dans la préface. C'est à la Diète de Ratisbonne en 1541, que Gardiner avait rencontré Bucer et avait commencé de vive voix sur le célibat ecclésiastique une discussion qui devait se poursuivre par écrit Cf. J. A. Muller, *op. cit.*, chap. XVIII et p. 173. Voir surtout P. Janelle, *La controverse entre Etienne Gardiner et Martin Bucer sur la discipline ecclésiastique* (1541 1548), dans *Revue des Sciences religieuses* de la Faculté de théologie catholique de Strasbourg, juillet 1927.

155. Ceci se trouve dans *A Detection of the Devils Sophistrie, where with he robbeth the unlearned people of the true byleef in the most blessed Sacrement of the aulter*, Londres, 1546, auquel traité

répondirent John Hooper, qui devait devenir, sous Édouard VI, évêque de Gloucester (1550-1554 et de Worcester (1552-1554), (*An Answer unto my lord of Wynchester booke intytlyd a detection of the devyls Sophistrie*, Zurich, 1547, réédité dans l'édition de la *Parker Society* 1843-1852 des œuvres de Hooper), et Anthony Gilby, violent controversiste réformé, qui attaquera l'Église anglicane d'Élisabeth trop conservatrice à ses yeux. (*An Answer to the devillish detection of Stephane Gardiner... compiled by A. G.*, Londres, 1547.)

Contre Pierre Martyr, Gardiner écrivit, sous un nom d'emprunt, *Confutatio Cavillationum quibus sacrosanctum Eucharistiae sacramentum ab impiis Capernaitis impeti solet, authore Marco Antonio Constantio theologo Lovaniensi*, Paris, 1552 et 1554 (la 2e édition qui remplace le faux nom par le vrai a une table plus complète; toutes les deux se trouvent à la Bibliothèque Nationale), qui provoqua la réplique de Pierre Martyr (*Defensio doctrinae veteris et apostolicae de sacrosancto Eucharistae sacramento D. Petri Martyris Vermilii ... adversus Stephani Gardineri... librum... Confutatio cavillationum*, etc., Zurich, 1559) et de Nicholas Ridley, évêque de Rochester (1547-1550) et de Londres (1550-1553) (*A brief declaration of the Lordes Supper, written by... Nicholas Ridley... a little before he suffered death...* 1555, réédité dans l'édition de la Parker Society des *Works* de Ridley, Cambridge, 1841).

Pour réfuter le livre de Cranmer (*A Defence of the true and catolike Doctrine of the sacrament of the body and bloud of our Saviour Christ*, Londres, 1550, réédité par Jenkyns dans *The Remains of Thomas Cranmer*, t. II, Oxford, 1833). Gardiner rédigea, en 1550, et publia l'année suivante *An explication and assertion of the true Catholique fayth, touchyng the moost blessed Sacrament of the aulter with confutacio of a booke written against the same. Made by Steven byshop of Wynchester, and exhibited by his owne hande for his defense to the Kinges majesties Commissioners at Lambeth*, 1551 (réédité avec les œuvres de Cranmer), à laquelle répondit Cranmer par *An Aunswer... Unto a craftie and sophisticall cavillation devised by Stephen Gardiner*, Londres, 1551 (réédité en ses œuvres). Cette réponse de Cranmer a été traduite par J. Foxe, dans le codex 418 65 des *Harleian Manuscripts* du British Museum, sous le titre : *De tota sacrae Eucharistiae causa*. Strype a noté sur le manuscrit que cette traduction est de la main de Foxe « qui la

commença vers 1554 ». Cf. E. Du Pin, *op. cit.*, t. V, p. 85 et suiv. : J. A. Muller, p. 132 et suiv., 275 et suiv. et chap. XXVI. — Du Pin (*loc. cit.*) lui attribue un autre traité publié à Londres en 1553 sous le nom de John With : *Témoignages de deux cens auteurs pour la vérité du corps et du sang de Jésus-Christ dans l'Eucharistie ;* ce traité est peut-être de John White qui avait fait partie de la famille de Gardiner, lequel le sacrera évêque de Lincoln (1554-1556), et à qui, en 1557, il devait succéder sur le siège de Winchester.

156. *A Declaration of suche true articles as George Joye hath gone about to confute as false*, Londres, 1546. Gardiner parle encore de la justification, des bonnes œuvres, de l'Eucharistie, du purgatoire, de l'invocation des saints, de l'impeccabilité de la Vierge Marie, du célibat ecclésiastique, dans le traité, que précède une introduction d'Henry Joliffe, écrit à la fin de 1552, mais publié après la mort de l'auteur sous ce titre : *Responsio venerabilium sacerdotum Henrici Joliffi et Roberti Ionson sub protestatione facta ad illos articulos Joannis Hoperi, episcopi Vuornacae nomen gerentis, in quibus a catholica fide dissentiebat : una cum confutationibus ejusdem Hoperi et replicationibus reverendissimi in Christo patris, bonae memoriae, Stephani Gardineri episcopi Vintoniensis, tunc temporis pro confessione fidei in carcere detenti*, Anvers, 1564. Malgré l'attitude fort nette de Gardiner, Foxe, qui lui en veut à mort, cherche à le mettre en contradiction sur divers points de doctrine, en particulier sur l'Eucharistie. *Acts and Monuments*, VII, 597, 199.

157. Gardiner était alors en ambassade près de François Ier.

158. Avis de Gardiner sur les articles présentés à Sa Majesté par les princes d'Allemagne. Strype, *Eccl. Mem.*, II, p. 3. Collier, *op. cit.*, t. XI, p. 131. Merriman, *op. cit.*, t. II, p. 3. Cf. J. A. Muller, *op. cit.*, p. 66 et suiv.

159. Nous venons de voir ce qu'il écrivit pour la première conférence : celle de Wittemberg (1536). Pour la seconde (Londres, 1538), il en décida l'échec, selon Burnet et Dixon, en prônant une ligue civile avant d'aborder la question religieuse (Dixon, *Hist. of the Church of England*, II, 5). Gardiner aurait même appuyé les efforts de Charles-Quint pour réconcilier l'Angleterre avec le Saint-Siège, en 1541 (Dépêche de Morone, dans Dittrich, *Histor. Jahrbuch*, IV, 627). Il reçut une lettre de Paul III qui faillit lui créer de graves embarras. Et pour avoir écouté alors les propositions

de Granvelle, les derniers mois du règne on lui cherchera noise. Cf. J. A. Muller, chap. XIV et p. 141.

160. Gardiner a rappelé ce sermon dans sa *Declaration of suche true articles as George Joye hath gone about to confute as false*, Londres, 1546. Il y raconte la réplique virulente de Barnes, obligé par le roi à se rétracter, traité avec bonté par Gardiner, qui chercha à le retirer amicalement de l'erreur, entraîné finalement par ses amis et la protection de Cromwell dont il partagea la ruine. Avec Garret et Jerome, Barnes est brûlé, deux jours après l'exécution de Cromwell (30 juillet 1540). Cf. Kaulek, 169, 171, 174 et suiv., 188, 207, 208; J. A. Muller, *op. cit.*, chap. XIII.

161. Gardiner fit son possible pour sauver Frith, qui avait été son élève à Cambridge (*Letters and Papers*, VI, 600); Stokesley, au contraire, fut très ardent contre lui (*Ibid.*, VI, 761. Foxe, *Acts and Monuments*, V, 16). Frith fut brûlé en juillet 1533. Cf. J. A. Muller, *op. cit.*, p. 52 et suiv.

162. *Letters and Papers*, XV, 306, 312, 334. Cf. Merriman, *Life and Letters of Thomas Cromwell*, I, 287.

163. Foxe, *op. cit.*, édit. Pratt, V, 486.

164. Foxe, *op. cit.*, III, 104. Cf. Laurentius Humfredus [Dr Humphrey], *Vita Juelli*, p. 268; Schelhorn, *Historia operis quod R. Polus adversus Henricum VIII pro unitatis ecclesiasticae defensione conscripsit* (*Amoenitates eccl.*, I, 86). Sur l'action de Stokesley contre les hérétiques, cf. *Letters and Papers*, V, 65.

165. Sur le bûcher, il confessa son erreur et avoua la bonté et la charité que l'évêque lui avait témoignées pour l'aider à bien mourir (Hall, *Chronicle*, 841). Hall prétend qu'on lui avait fait la leçon, mais il n'avait aucun profit à la suivre. La sévérité de cet acte doit être attribué plus encore à la loi des VI Articles (1539) qu'à Bonner.

166. Maitland (*Essays on the Reformation*, chap. XX) combat les exagérations des anciens auteurs (cf. Gairdner, *op. cit.*, p. 220) : en quoi le suit le dernier biographe de Gardiner, J. A. Muller, qui montre bien la condescendance de l'évêque de Winchester, ses efforts pour retirer de l'erreur ceux surtout qu'il a connus à Cambridge (cf. *op. cit.*, p. 52 et suiv., chap. III, XIII, XIX). Si parfois les répliques et l'obstination des novateurs l'énervent au point de lui faire

perdre patience, on lui reproche plutôt d'être « trop doux et trop bon ». (*Ibid.*, p. 146, 270, 273.) *The Life and Defense of the conduct and principles of the venerable and calumniate Ed. Bonner by a tractarian British critic* (Londres, 1842) n'est qu'une œuvre sarcastique, plus polémique que biographique, que l'on attribue à Townsend de Durham, l'éditeur de Foxe (*Acts and Monuments*).

167. Ces paroles sont rapportées par Sir J. Harington, *A briefe view of the State of the Church, of England, as it stood in Q. Elisabeths and King James his Reigne, to the Yeere 1606*, Londres, 1653, édit. 1792 des *Nugae Antiquae*, t. I, p. 49, édit. T. Park, 1804, p. 64. — Sir Harington n'est pas enclin à dire beaucoup de bien de Gardiner, « qui me persécuta avant que je fusse né » : pour leur attachement à Élisabeth, son père avait passé douze mois à la Tour, et sa mère avait été éloignée « comme hérétique » de la future reine, grâce à l'évêque de Winchester, durant le règne de Marie Tudor. *Ibid.*, édit. 1792, t. I, p. 50. Il conclut ses remarques sur Gardiner par quelques vers de son père, en souvenir de son emprisonnement, et deux pièces de vers, de 26 strophes chacune : la seconde, en réplique à la première, maudit Gardiner, que l'auteur, un certain M. Prideaux, place pour ses cruautés, au beau milieu de l'enfer :

O thou devourer of the good
thy wrongs in earth do dwell,
Thy cruel thirst of guiltless blood
now must thou quench in hell.

168. Cf. dépositions des témoins quand Gardiner fut privé de son siège (Foxe, *Acts and Monuments*, V, 486 ; VI, 164, 173, 176).

169. Foxe, *op. cit.*, V, 496 ; Strype, *Memorials of Cranmer*, I, 158. Maitland, (*op. cit.*, p. 239 sq.) réfute cette assertion.

170. Foxe, *op. cit.*, V, 533. Si c'eût été vrai John Bale, l'ennemi de Gardiner, n'aurait pas manqué d'en parler dans son article sur Catherine Parr (Bale, *Scripta*, édit. 1548, fol. 234). Lors du procès de Gardiner, sous Édouard VI, on ne fait aucune allusion à ce fait. *Biographia Britannica*, p. 2104, art. « Gardiner. » Cf. Maitland, *op. cit.*, p. 243 sq. ; Froude, *Hist. of England*, chap. XXVII, et Muller, *op. cit.*, p. 138 et suiv.

171. François Godwin (évêque de Llandaff et de Hereford), *De Praesulibus Angliae Commentarius*, Londres, 1616, p. 298 et suiv.

Que Gardiner ait cherché à attenter aux jours d'Élisabeth, durant le séjour à Woodstock de la princesse, c'est un conte de Foxe, qui d'ailleurs s'appuie uniquement sur un on-dit et une supposition. (Cf. Mumby, *The Girlhood of Queen Elizabeth*, Londres, 1909, p. 125, 184 et suiv.) Mais il jugeait nécessaire son éloignement du trône; aussi quelques semaines avant de mourir, proposa-t-il au Parlement de l'exclure de la succession. Cf. J. A. Muller, *Gardiner*, p. 287 et suiv.

172. *A briefe view of the State of the Church*, édit. 1792 des *Nugae antiquae*, t. I, p. 53 et 18.

173. Bale *Scripta*, p. 40; Ponet, *Treatise of Politicke Power*, 1556, édit., 1642, p. 57; Traheron, *Works*, p. 65; Burnet; Strype; Foxe; Fuller; Heylin, etc.

174. He was a kin to bishop Bonner, I tink verily
For bothe their delights waste shed blood
But never intended to doo any good. (Dernière scène.)

175. Foxe, *op. cit.*, V, 765.

176. Foxe, *op. cit.*, VIII, 414.

177. Foxe, *op. cit.*, VIII, 482.

178. *De praesulibus Angliae Commentarius*, p. 250 et suiv.

179. Fuller, *Church History*, édit. Brewer, t. IV, p. 185 : « And as if his cruelty hade made him metropolitan of all England, continue Fuller, he stood not on distinction of dioceses, but martyred all wheresoever he met them,.. No sex, quality, age, escaped him. »

Le Dr Laurent Humphrey, qui vivait sous Élisabeth, écrit que Stokesley, lui aussi, « a sacrifié au dieu de l'enfer plus de 300 victimes ». Cf. A. Wood, *op. cit.*, édit. 1691, I, 576.

180. Maitland (*Essays on the Reformation*, p. 315 sq.) a entrepris la réfutation de ces accusations. Cf. Gairdner, *op. cit.*, p. 220. Si Bonner condamna beaucoup d'hérétiques, il ne s'ensuit pas qu'il prit plaisir à leurs tortures, comme le dit Foxe. Mais il fut impopulaire et Londres était le centre du puritanisme, c'est-à-dire du mépris de l'autorité épiscopale. Lors de l'assemblée des évêques à Highgate, Élisabeth refusa de lui tendre la main.

181. En mars 1554, Gardiner, Tunstall, Bonner, seront chargés, avec trois autres Henriciens, de déposer sept évêques réformés, dont quatre sont mariés et trois ont été nommés par Édouard VI :

Holgate d'York, Bird de Chester, Ferrar de Saint-David, Bush de Bristol, Taylor de Lincoln, Harley de Hereford et Hooper de Gloucester. Cf. Burnet, *op. cit.*, t. V, p. 386 ; J.-A. Muller, *op. cit.*, p. 251.

182. Il était suivi d'Edward Lee, archevêque d'York de Longland, évêque de Lincoln, de J. Clerk, évêque de Bath, de Sampson, évêque de Chichester, et même, semble-t-il, de William Rugg, de Norwich, qui, peu de temps après, se mit du côté des réformateurs.

183. Cranmer ; Latimer, évêque de Worcester ; Shaxton, évêque de Salisbury ; Foxe, évêque de Hereford ; et Thomas Goodrich, d'Ely.

184. Alane est plus connu sous le nom d'Alesius ou d'Aless. — Gardiner discuta avec lui, comme avec Bucer, à la Diète de Ratisbonne (1541) ; et il conclut qu'il n'avait de sa vie discuté avec pareil fou. Cf *Exetasis testimoniorum* voir plus haut, n. 154 ; J.-A. Muller, *op. cit.*, p. 97 et suiv.

185. Cf. Dixon, *History of the Church of England*, I, 414.

186. *A Declaration of suche true articles as George Joye hath gone about to confute as false*, Londres, 1546. Cf. J. A. Muller, *op. cit.*, p. 129.

187. Cotton ms. Cleopatra, E. V, fol. 125.

188. « The necessary erudition of a Christian man. »

189. En particulier, Edward Lee, archevêque d'York, l'évêque de Carlisle, Robert Aldrich, et Thirlby, évêque élu de Westminster. Sur le silence de Gardiner, voir Dixon, *op. cit.*, II, 309 n.

190. Burnet, *op. cit.*, édit. Pocock, IV, 457. Lee et Aldrich sont du même sentiment.

191. Burnet, *op. cit.*, IV, 478.

192. Burnet, *op. cit.*, IV, 460, VI, 245 sq. La réponse de Tunstall et d'Aldrich est identique.

193. Burnet, *op. cit.*, IV, 494.

194. Ainsi W. Turner, dans son *Rescuynge of the chamishe fox* de 1545, le vice-chancelier de Saxe qui se trouvait à Londres, quand fut votée la loi (*Letters and Papers*, XIV, part. 2, 423), Bucer,

Mélanchton et autres protestants du continent (*ibid.*, 186, 379, 444). Cf. J.-A. Muller, *op. cit.*, p. 81, 353 et suiv.

195. Il interdit même la nouvelle méthode de prononcer le grec qu'avaient introduite Thomas Smith et Cheke, et qui n'avait rien à voir avec la foi. (Cf. Strype, *Ecclesiastical Memorials*, I, part. 2, p. 479 ; J. A. Muller, chap. XVII). C'est en 1542 qu'il écrivit son *De pronuntiatione Graecae linguae*, publié en 1555, à Bâle, par Cœlius Secundus Curio, à qui Cheke avait prêté le manuscrit, ainsi que sa réponse (*J. Cheki... depronuntiatione Graecae potissimum linguae disputationes cum Stephano Wintoniensi episcopo*). Le traité de Smith fut publié à Paris, en 1568. Tous les trois sont réunis dans Havercamp, *Sylloge altera Scriptorum*, 1470. Cf. J. Bywater, *The Erasmiam pronuntiation of Greek*, Londres, 1908.

196. L'Angleterre était alors en guerre avec la France.

197. Strype, *Cranmer*, liv. I, chap. XXX, édit. 1848, t. I, p. 302 et suiv. ; Burnet, *op. cit.*, I, 507, 524 ; Nichols, *Narratives of the Reformation*, p. 342 ; Foxe, *op. cit.*, édit. Pratt, t. V, p. 561 et suiv. Cf. Pollard, *Cranmer*, p. 128 ; Gairdner, *op. cit.*, p. 238 et suiv.

198. *Original Letters*, Parker Soc., II, 639.

199. Pocock, *Narratives of the Reformation*, Camden Soc., p. 277, 278. Les diverses parties du Nouveau Testament avaient été distribuées entre plusieurs évêques.

200. Lettre du 10 juin 1535.

201. « In tertia sessione, post discursum de versione Bibliorum habitum, Reverendissimus rogavit singulos utrum sine scandalo et errore et offensione fidelium magnam Bibliam in anglico sermone translatam vellent retinere ; visum est majori parti eorumdem dictam Bibliam non posse retineri, nisi prius debite castigetur et examinetur juxta eam Bibliam quae communiter in Ecclesia Anglicana legitur. » Wilkins, *Concilia*, III, 860.

202. Voici de quelle façon on distribua les livres du Nouveau Testament, d'après des documents de la Convocation que copia Fuller de sa propre main et qui sont aujourd'hui perdus. Les quatre Évangiles furent confiés à Cranmer, Gardiner, Longland et Goodrich ; les Actes des Apôtres à Nicholas Heath, de Rochester, l'Épître aux Corinthiens à John Capon, de Salisbury ; l'Épître aux

Romains a Sampson, de Chichester ; les Épitres aux Galathes, aux Éphésiens, aux Philippiens et aux Colosséens, a Barlow, de Saint-David : celle aux Thessaloniciens a Bell, de Worcester ; les autres Épitres de saint Paul a Parfew, de Saint-Asaph ; les écrits de saint Pierre, a Holgate ; l'Épitre aux Hébreux a Skipp, de Hereford ; les Épitres de saint Jacques, de saint Jean et de saint Jude à Thirlby, de Westminster ; l'Apocalypse a Wakeman et Chambers, évêques de Gloucester et de Peterborough. Chaque prélat, avait ses assistants docteurs. Fuller, *op. cit.*, édit. Brewer, III, 198.

203. Burnet, *op. cit.*, I, 455, 498. On peut reconnaitre aussi en Gardiner le souci du savant et du philologue. Comme il examinait l'hérétique Marbeck 1543 sur sa concordance anglaise des Évangiles, il s'écria que traduire ainsi en anglais telle expression serait détruire la langue latine.

204. Le roi, au bout d'un mois, arrêta l'œuvre commencée, sous prétexte de la confier aux deux Universités de Cambridge et d'Oxford. Tous protesterent, sauf Cranmer, Goodrich et Barlow, que la Convocation était plus apte a ce travail que les Universités, c'est-à-dire que la vérité devait l'emporter sur la science (*Letters and Papers*, 1542, nº 176).

205. La liste de ces mots est dans Wilkins, *Concilia*, III, 860. En voici quelques-uns : Ecclesia ; pontifex ; presbyter ; opera ; mysterium ; sacramentum ; gratia ; charitas ; sacrificium ; hostia ; communio ; peccatum ; penitentia ; contritus ; confessio ; satisfactio ; impositio manuum.

206. Dans la liste de Gardiner se trouvent précisément ces mots : *Presbyter ; ecclesia ; penitentia ; charitas.* Gardiner, comme Thomas More, devait considérer la traduction de Tyndale comme « un dessein de déprécier l'autorité de prêtres ordonnés et d'une Église organisée ».

207. La « Great Bible » venait de Tyndale, par Miles Coverdale et Mathews. Ainsi, dans la « Great Bible », *charitas* est traduit par « love » (amour, *I Cor.*, XIII ; *communio* par « partaking » (participation), *I Cor.*, X, 16 ; *sacramentum*, souvent par « mystery » (mystere, comme dans le passage de l'épitre aux Eph., v 32, ou il s'agit du mariage (Hoc est magnum sacramentum ; this is a great mystery ; *confessio* par « to knowledge with the mouth »

reconnaître de bouche), *Rom.*, x, 10 ; *ecclesia*, toujours par « congregation » (assemblée) ; *parabola*, quelquefois par « similitude ». Ce sont précisément tous ces mots que nous trouvons dans la liste de Gardiner.

208. Le principe de Gardiner a été dans la suite adopté pour un certain nombre de mots, comme le remarque Blunt (*Plain account*, 56) ; ainsi *Resurrection* est resté au lieu d'*Again rising* des anciennes versions ; *Redeemer* pour *Againbuyer*. Mais ces mots-là avaient déjà leur équivalent anglais, et leur portée doctrinale n'était pas contestée par les protestants. Cf. J. A. Muller, *op. cit.*, p. 104 et suiv.

209. « L'estat de religion cependant demoure en ceste malheurté, les évesques en envye et division irréconciliable et le peuple en doubte de ce qu'il doibt tenir. » Marillac au connétable de Montmorency, 1er juin 1540, Kaulek, *op. cit.*, p. 188. *Letters and Papers*, XV, 737. On peut suivre la lutte au Conseil royal, entre modérés et protestants, de 1545-1547, dans le tome VIII des *Letters and Papers*. Cf. *English Hist. Review*, 1906, p. 800.

210. Ils étaient voisins, amis, animés du même esprit et vexés l'un et l'autre de l'avancement de Cranmer. (Cf. Dixon, *History of the Church of England*, I, 29).

211. Il avait été question, au Parlement de 1532, de transférer au roi les pouvoirs que le primat avait sur les autres évêques (*Letters and Papers*, V, 850). Cranmer répondit à l'objection de Gardiner : « Quand l'évêque de Rome était chef suprême, il avait sous lui des primats, sans que son autorité en fût diminuée. Pourquoi donc le roi, chef suprême de l'Église, n'aurait-il point sous lui des primats, sans que son pouvoir fût en question ? » Cranmer à Cromwell, 12 mai 1585 (Strype, *Memorials of Cranmer*, append. XIV ; cf. *ibid.*, chap. VIII, édit. 1848, p. 68 et suiv.). Gardiner disait en outre que son diocèse de Winchester avait été visité cinq ans plus tôt par Warham et ne pouvait supporter les frais d'une nouvelle visitation.

212. Il le fut peu après.

213. Strype, *Memorials of Cranmer*, append. XV.

214. Cependant Bonner, selon Foxe, fut en bonnes relations avec Cromwell qu'il considérait en partie comme l'auteur de son

avancement (Foxe, *Acts and Monuments*, V, 414 ; VII, 587). Bonner, en 1536, est à Hambourg, et auprès du roi de Danemark ; en 1538, à la cour de l'empereur, puis en France jusqu'au commencement de 1540.

215. Il fut nommé Président du conseil du Nord, après la révolte du Pèlerinage de Grâce. Merriman, *Life and Letters of Thomas Cromwell*, I, 200. Cf. II, 99.

216. A propos de sa mission en France de 1533, Friedmann dit : « C'était après Norfolk le rival le plus sérieux de Cromwell, qui se garda bien de le retenir ; car soutenu par Cranmer, Audeley et Wiltshire, Cromwell était certain de triompher de Norfolk isolé (*Lady Anne Boleyn*, I, 262). Cf. Merriman, *Life and Letters of Th. Cromwell*, I, 129.

217. Le 3 novembre 1535, Cromwell a ordre de signifier à Gardiner que le roi est content de ses services et qu'il lui en saura gré, quel que soit le résultat des négociations.

218. La scène curieuse qui eut lieu entre lui et Bonner, son remplaçant, est racontée par ce dernier dans sa lettre à Cromwell (Cf. plus haut, n. 119). Selon Wriothesley (*Letters and Papers*, VIII, 54), Gardiner aurait traité Bonner de fou.

219. Wriothesley le rencontra sur le chemin de Winchester entre Sittingbourne et Rochester, « en fort galant équipage », et le trouva « étrange ». Comme il lui dit que le roi était à Greenwich, Gardiner répondit qu' « il l'avait entendu dire », semblant se mettre fort peu en peine de l'aller visiter. Wriothesley prit à part Thirlby et chercha à lui tirer quelques paroles compromettantes pour Gardiner, sans d'ailleurs y réussir, car Thirlby loua la prudente sagesse de son ami. (Wriothesley à Cromwell, 27 septembre 1538. *Letters and Papers*, VIII, 54. Cf. Muller, *op. cit.*, p. 76 et suiv.)

220. L'inimitié des deux antagonistes fut sourde, mais constante. « Gardiner bishop Winchester, dit Foxe, *who never favoured Cromwell* » (*Acts and Monuments*, V, 414). « Gardiner... envious to his equalls, namely to Cromwell (Sir Harington, *A briefe view of the State of the Church*, éd. 1792 des *Nugae antiquae*, p. 49 et édit. 1804, p. 64).

221. *Letters and Papers*, VIII, 1054.

222. *Letters and Papers*, XIII, part. I, 1095. Quelque temps après, il se plaignit amèrement que le roi prît le droit de présenter aux prébendes de son diocèse, et il déclara qu'il n'aurait plus d'hommes savants autour de lui du moment qu'il n'avait plus le moyen de se les procurer.

223. Il fut enterré à Saint-Paul de Londres. La traduction de son épitaphe latine est dans Anth. à Wood, *Athenae Oxonienses*, édit. 1691, I, 576, édit. Bliss, II, 749. Son portrait par Holbein est à Windsor; Magdalen College d'Oxford en possède une copie.

224. Récit de Richard Hylliard [ou Hilliard], secrétaire de Tunstall, conservé dans le Ms. Arundel 152, fol. 312 v°, et imprimé par Van Ortroy, *Analecta Bollandiana*, XII, 272, 273. Gasquet (*Henri VIII et les monastères anglais*, I, 277) l'avait déjà cité. Ce récit est confirmé par deux lettres de Chapuis (*Letters and Papers*, VII, n^os^ 221 et 690). Hylliard qui, en 1543, était en Écosse comme proscrit, devint recteur de l'Hôpital anglais de Rome (Bridgett et Knox, *Queen Elisabeth and the catholic Hierarchy*, p. 214). Il écrivit là une histoire religieuse du règne de Henri VIII, aujourd'hui perdue, dont le Ms. Arundel a conservé un extrait et que mit à profit Rishton l'éditeur romain de Sanders, *De origine ac progressu schismatis anglicani*. L'*Athenae Cantabrigienses* (vol. I, p. 534), contient une notice sur Richard Hyliard.

225. Marillac au roi, 24 avril 1540. Kaulek, *op. cit.*, p. 178. Dans sa lettre du 8 mai (*ibid.*, p. 181), il parle également de « la contention où les évesques, en ce parlement, sont entrez sur aucunes propositions qui concernent la religion. »

226. Dès l'année précédente, Burnet (*op. cit.*, I, 405) note une influence croissante, à la cour, du parti modéré. Les VI articles, votés par le Parlement de 1539, visaient les points essentiels de la doctrine protestante. Le premier article affirmait la transsubstantiation; le second déclarait que la communion sous les deux espèces n'était pas nécessaire au salut; le troisième défendait aux prêtres de contracter mariage; le quatrième l'interdisait également aux hommes et aux femmes qui avaient fait vœu de chasteté; le cinquième reconnaissait que les messes privées sont agréables à Dieu; et le sixième disait : « La confession auriculaire en usage dans l'Église vient de Dieu. » Cf. chap. VIII, p. 267 et suiv.

227. *Letters and Papers*, XIV, part. II, p. 149. Burchart, vice-

chancelier de Saxe, avait été envoyé à Londres pour tenter quelque accord entre Henri VIII et les protestants d'Allemagne. Cf. chap. VI, VIII.

228. A cause de leurs attaques contre le parti réformateur. *Letters and Papers*, XIV, part. II, p. 279. Sampson est accusé de trop tenir aux cérémonies anciennes du culte. Cf. Strype *Eccl. Memorials*, I, 499 ; II, 378, 331, 627.

229. Cf. Pollard, *Henri VIII*, p. 261.

230. Foxe, le premier, présente la résignation de Latimer comme volontaire et comme un sacrifice fait à ses principes : « He did of his own free accord resign and renounce his pastorship. » Mais Latimer lui-même dit qu'il y fut contraint *State Papers*, I, 489. Cf. *Latimer's Sermons*, éd. Parker Society, p. 136. — Mélanchton reproche à Henri VIII le traitement de Latimer et de Shaxton : *Audio viros excellenti doctrina et pietate præditos, Latimerum, Saxtonum, Cromerum et alios, teneri in custodia.* Mélanchton à Henri VIII (*Melanchtoni opera*, IV, 837).

231. Il avait d'abord penché pour Mélanchton.

232. L'ancien provincial des Black Friars, enclin aux idées nouvelles.

233. Nott, *The works of Henry Howard earl of Surrey and of Sir Thomas Wyatt the Elder*, Londres, 1815-1816, t. I, 306. — Voir sur ces prélats, J. Le Neve, *Fasti ecclesiæ anglicanæ*, édit. Hardy, Oxford, 1854.

234. Merriman, *op. cit.*, t. I, p. 288 et suiv,

235. *Letters and Papers*, XV, 486, 804. Un semblant de réconciliation paraît avoir lieu entre les deux chefs de parti. Lettre de Sir John Wallop (*Letters and Papers*, XV, 249). Cf. note précédente.

236. *Letters and Papers*, XIV, part. II, p. 141.

237. Marillac à François Ier, 24 avril 1540. Kaulek, *op. cit.*, p. 179.

238. « Le doyen de la chapelle, évesque de Chichester... fust mené a la Tour comme accusé de trahison et avant que la nuit passast ses biens furent saisiz, confisquez et donnez, de sorte qu'il ne luy est resté que la vie qu'il perdra au premier jour, selon la

peine accoustumée décernée au crime de lèze-majesté aultant horrible à dire que espoventable à veoir. Un personnaige digne d'estre creu m'a dict qu'il avait entendu du seigneur Cromwell qu'il y avoit encores cinq évesques qui devoient estre traitez ainsi, desquels toutesfoys l'on ne peult encore scavoir les noms, si ce n'est en tant qu'on présume que ce seront ceulx qui avoient ces jours passez tant esbranlé le crédit de maistre Cromwell que bien peu s'en faillit qu'il ne feyt un sault. » Marillac au connétable de Montmorency, 1er juin 1540. Kaulek, *op. cit.*, p. 187. *Letters and Papers*, XV, 737. Cf. Strype, *Eccl. Mem.*, II, 378, 381 ; *State Papers*, I, 637. — Cromwell prend la maison, les meubles, jusqu'à la mule de l'évêque Sampson.

239. Lettre citée de Marillac du 1er juin 1540.

240. « Les choses sont réduites à ces termes qu'il fault ou que le party dudit Cramvell succombe ou celui de l'évesque de Hoyncester (Winchester) avec ses adhérans. Et bien que tous deux soient en auctorité grande et faveur du roy, leur maistre, toutesfoys le feit semble incliner du costé de Cramvel. » Lettre citée de Marillac du 1er juin 1540.

241. Le 10 juin 1540, Cromwell est arrêté en plein Conseil. Norfolk lui arrache les insignes de l'ordre de Saint-George qu'il portait au cou, et on le conduit à la Tour. Le roi le dépouille de ses titres et ordonne qu'on l'appelle Thomas Cromwell tout court, « cardeur de laine ». Le tout-puissant ministre est accusé, entre autres choses, d'avoir violé les VI articles de 1539. Le Parlement le condamne sans l'avoir entendu et le 28 juillet il monte sur l'échafaud. Cf. chap. VI.

« Maintenant, avait écrit Marillac le 11 juin (Kaulek, *op. cit.*, p. 190), s'est vériffié ce que par mes précédentes il vous aura pleu entendre touchant la division qui estoit entre les ministres de ce roy, dont les ungs taschoient destruire les aultres. Le party du sieur Cramvell... est quasi du tout abatu pour la prinse dudit sieur Cramvel qui estoit le chef de sa bende, et ne sont restez de son costé que l'archevêque de Canturbery qui n'ose plus ouvrir la bouche et le seigneur admiral qui de long temps s'est tres bien aprins de ployer à tous ventz... C'est certes une chose d'aultant plus merveilleuse qu'elle est venue contre l'oppinion et expectation de tout le monde. »

242. Merriman, dont la thèse est de tout ramener à la politique dans la vie de Cromwell, reconnaît ce fait : « He was commonly looked upon as the greatest friend and helper than the Protestants had. » *Life and Letters of Cromwell*. I, 286.

243. Merriman, *op. cit.*, I, 286.

244. Cromwell retarde de quelque temps sa chute, en confessant qu'il eut tort de soutenir Barnes que Gardiner avait forcé à se rétracter. Merriman, *op. cit.*, I, p. 288.

245. Ces raisons, suggérées par Gardiner (Merriman, *op. cit.*, I, 294), furent invoquées par le roi pour expliquer la chute de Cromwell. Lettre de Marillac du 11 juin 1540. *Letters and Papers*, XV, 766, et Kaulek, *Correspondance politique de MM. de Castillon et de Marillac*, 189. Lettre du Conseil à Sir John Wallop. *Letters and Papers*, VIII, 349, 350.

246. En 1543, son neveu et secrétaire, Germain Gardiner, qui était prêtre, est accusé, avec trois autres clercs, de nier la suprématie royale. Ces derniers sont absous, et lui est condamné et exécuté Strype, *Mem. of Cranmer*, I, 176; Foxe, *Acts and Mon.*, V, 526, 690; Burnet, *Hist. of the Reform.*, I, 567. Les ennemis de Gardiner en profitèrent pour attaquer son loyalisme. Mais il est faux que l'évêque tomba pour toujours en défaveur, comme l'assure Strype (*Ibid.*). Foxe (*loc. cit.*) dit le contraire : « *He still kept in with the king* to the great inquietation of the public state of the realm, and especially of Christ's church. » Cf. Maitland, *Essays on the Reformation*, p. 240-242. — En novembre 1546, Gardiner eut quelque différend avec Henri au sujet d'un échange de terres (cf. Maitland, *op. cit.*, p. 254 sq.; *Stat. Pap.*, I, 883, 884; Justification de Gardiner dans Foxe, *op. cit.*, VI, 188); et c'est ce qui probablement le fit exclure du conseil de régence dans le dernier testament du roi (26 décembre 1546), document suspect pour plus d'un historien. Une copie contemporaine de ce testament se trouve dans les Mss. Stow. Cf. Foxe, V, 603, 691.

247. « No man could do me hurt during his life », écrira-t-il plus tard au Protecteur Somerset. Foxe, *op. cit.*, édit. Pratt, VI, 36.

248. Il avait dit que la croyance au Purgatoire était en contradiction avec l'abolition des « chantries » (fondations de messes *de requiem* en certaines chapelles des grandes églises).

249. Wriothesley, *Chronicle*, I, 167-168. Cf. R. M. Carlyle, *Hugh Latimer* (Collection de biographies éditées par H. C. Baeching, chez Methuen.)

250. Voir de Gardiner *A Declaration of suche true articles as George Joye hath gone about to confute as false*, Londres, 1546. C'était la réponse à un écrit de Joye de 1543 (*George Joye confuteth Winchesters false Articles*), qui répliqua par *The refutation of the byshop of Winchesters derke declaration of his false articles, once before confuted by George Joye*, Londres, 1546.

En 1539 avaient paru des injonctions contre les livres hérétiques. Wilkings, *op. cit.*, III, 847; Strype. *Ecclesiastical Memorials*, I, 537.

251. Consulter sur ces réformateurs le *Dictionary of Nat. Biography*.

252. Cf. Strype, *Memorials of Cranmer*, liv. II, chap. XXIV, édit. 1848, t. I, p. 143 et suiv., 310; Foxe, *op. cit.*, édit. Pratt, IV, 666, 753, V, 565 et suiv., 696 et Append. III.

253. Llyod, *Formularies of Faith in the reign of Henry VII.*

254. *Statutes of the realm*, 34 et 35 Henry VIII. Cf. Dodd, *op. cit.*, édit. 1737, I, 269 sq.

255. *Original Letters*, éd. Parker Society, I, 204-206.

256. L'idée que, de 1539 à 1547, ce fut une continuelle et rigoureuse persécution, est une légende créée par Foxe. En dehors des crises de rigueur de 1540, 1543 et 1546, les VI Articles restèrent lettre morte (cf. *Letters and Papers*, XVIII, part. I, Intr. p. XLIX; part. II. Intr., p. XXXIV; *Original Letters*, Parker Society, II, 614, 627; Dixon, *Church History*, II, chap. X, XI). — La lutte qui eut lieu entre les deux partis, les derniers mois du règne (automne 1546), ne nous est connue que par des rapports étrangers, *Correspondance d'Odet de Selve*, et *Spanish Calendar*, 1545-1547. Cf. ce que dit Foxe, *op. cit.*, t. V.

257. Cf. Le P. Bridgett, *Life of Blessed Thomas More*, p. 346, sq.

258. C'était le cas des Gallicans. Durant le concile de Trente) en avril 1563, le cardinal de Lorraine écrira que « le concile de Florence a peu d'autorité auprès de ceux qui admettent la doctrine du concile de Bâle comme légitime et œcuménique, en particulier quand il s'agit du pouvoir du Pontife romain » (G. Constant, *La légation du cardinal Morone pres l'empereur et le concile de Trente*,

Paris, 1922, p. 59). Il s'opposera, avec nombre d'autres, à ce que soit renouvelé le décret de Florence et adopté le titre de « pastor Ecclesiae universalis. »

259. *Dublin Review*, janvier 1888, p. 245 : « Dans le prochain concile général, écrivait More peu de temps avant son martyre, il peut très bien arriver que le pape présent soit déposé, et remplacé par un autre avec lequel le roi puisse mieux s'entendre. Car bien que, pour ma part, j'admette la primauté du pape, pourtant je n'ai jamais cru que celui-ci fût au-dessus du concile général. » More, *English Works*, p. 1426. Cette lettre de More à Cromwell a été imprimée dans ses *English Works*, d'après le brouillon ; l'original, légèrement corrigé, est au British Museum, Ms. Cleopatra, E, VI, fol. 150 ; il a été reproduit par le P. Bridgett, dans sa *Life of Blessed Thomas More*, p. 343 sq.

260. *Vie du bienheureux Fisher*, p. 294.

261. Dans son *Doctrinale antiquitatum fidei* (1415-1429), il s'adresse en ces termes à Wycliffe : « Cur ergo contra Romanum Primatum insurgis? cur sic irasceris audiens quod Episcopus Romanae Ecclesiae praeeminat capitaliter super omnes alios episcopos? Sanctissimi Christi pontifices hunc Primatum in universa Ecclesia confessi sunt. Beatus Augustinus fuit ; et huic Primatui non invidit, sed eum humillime recognovit. » Puis citant saint Augustin et d'autres Pères, il ajoute : « Quid ergo inflatur superbus haereticus contra praeeminentiam primae Sedis? Non est nova ista praeeminentia, quae tunc temporis Augustino et sanctis Patribus fuit sine omni dubitatione certissima. »

262. « A la première lecture de ce passage, je priai Son Altesse de laisser de côté cette question, ou du moins de ne la toucher que le plus légèrement possible, en prévoyance des difficultés qui surgiraient peut être un jour entre le roi et quelque pape » (Lettre de More à Cromwell, déjà citée, *English Works*, p. 1446). Voici certains passages de l'*Assertio septem sacramentorum* que les adversaires de Henri VIII ne manquèrent pas, après le schisme, de retourner contre lui : « Depuis la conversion du monde, toutes les Églises de la chrétienté ont été soumises au siège de Rome... Exciter le corps entier à se rebeller contre la tête est un péché de sorcellerie, et consentir à cette révolte est un péché d'idolâtrie. » Dans le chapitre sur l'Extrême-Onction, le roi disait de repousser

avec énergie « celui qui s'efforce d'exciter le peuple contre l'évêque principal, les enfants contre les parents, les chrétiens contre le vicaire du Christ ».

Thomas More se garda toujours d'affirmer en ses livres la primauté du pape, alors même qu'il en était convaincu : « Bien que, pour ma part, j'admette la primauté du pape... pourtant, dans tous mes livres en langues vulgaire, je me suis bien donné garde d'insister beaucoup, devant les sujets du roi, sur l'autorité du pape. Il peut bien m'arriver, selon l'usage commun de tous les pays catholiques, de parler de celui-ci comme du primat, mais je ne m'attache jamais à ce point et je ne rassemble pas des arguments pour l'établir. Dans mon livre contre le *Masker*, il n'y a pas, je crois, à ce sujet, plus de cinq lignes. Encore parlent-elles de saint Pierre, qui eut la primauté, de l'aveu même de ceux qui la disputent à ses successeurs... J'avais beaucoup écrit là-dessus et compilé des preuves... mais j'ai tout supprimé quand j'ai vu que ça pourrait aggraver le conflit entre le pape et le roi, et je n'en ai plus dit un mot dans mon livre. » Lettre déjà citée de Thomas More à Cromwell, *English Works*, p. 1426.

263. Henri répondit à l'objection de More en lui révélant la secrète cause de sa conduite, qui serait ce titre ambitionné. Le titre de *Defensor fidei*, accordé par Léon X le 3 octobre 1521, était personnel au roi (Rymer, *Foedera*, éd. 1712, XIII, 756) ; le pape satisfaisait ainsi Henri, sans mécontenter les rois de France et d'Espagne. Clément VII, en 1523, le confirma, mais sans faire mention d'hérédité et avec le mot ambigu de « perpetuum ». Ce titre fut rendu héréditaire par acte du Parlement (1543). Cf. *Dan. Guil. Molleri Disputatio de titulo Defensoris fidei*, dans le t. II, fasc. I, p. 25-73, de Beyschlag, *Sylloge variorum opusculorum*, 1829 ; Lingard, *History of England*, p. 466, éd. 1849 ; Brown *Transactions of the R. Historical Society*, 1880, p. 242 sq. Voir plus haut, p. 17 et note 142 du chap. I.

264. « De monarchia Pontificis nunquam dubitavi, sed an haec monarchia fuerit agnita tempore Hieronymi aut exserta, dubito alicubi. Sed ut alicubi noto quod videtur facere ad hanc opinionem, ita rursus aliis locis annoto quae faciunt ad diversam opinionem. Et tot aliis locis voco Petrum principem apostolici ordinis, pontificem Romanum, vicarium Christi et Ecclesiae principem. » (*Erasmi Epistolae*, 667.)

265. « En vérité, dit More dans sa lettre à Cromwell (*English Works*, p. 1426), je ne pensais pas moi-même alors que la primauté du siège de Rome fût d'institution divine. » Cf. C'est le livre de Henri VIII contre Luther qui fut le principe de son étude sur la primatie pontificale. Cf. Brown, dans *Transactions of the Roy. Historical Society*, 1880, p. 258.

266. *Dublin Review*, janvier 1888, p. 245. Cf. Gasquet, *Henri VIII et les monastères anglais*, II, 316 sq.; Bridgett, *Life of Blessed Thomas More*, p. 300 et suiv.; p. 346 et suiv. Voir plus haut, chap. v, n. 180. Selon Bridgett (*op. cit.* p. 347), l'opinion de Tunstall, avec qui il était en relation intime d'amitié, aurait d'abord influencé Thomas More.

267. Cf. *An invective agenste the great and detestable vice treason...* Londres, 1539.

268. On lui reprochait aussi, ainsi qu'aux Henriciens, d'avoir déclaré Marie bâtarde pour plaire au roi et de lui obéir maintenant. Sanders, accusé en 1553 d'avoir prêché contre la messe déclare à Bonner, qui l'interroge, « that the queen is base or misbegotten...; privily taunting the bishop himself, who hade before to get the favour of Henry the Eight' written and set forth in print a book of « True obedience », wherein he had openly declared queen Mary to be a bastard. » Foxe, *Acts and Monuments*, VI, 616.

269. Foxe, *Acts and Monuments*, VIII, 110. En mars 1536, le nonce en France, Pio da Carpi, qui s'était entretenu avec Gardiner alors en ambassade auprès de François Ier, écrivait à Rome : « Je suis convaincu que Winchester désire extrêmement voir le roi retourner dans le bon chemin, et qu'il n'a écrit ce livre [le *De vera Obedientia*] que sous le coup de la violence, n'ayant pas le courage d'affronter la mort, qui nettement se dressait devant lui. »

270. Cf. Bridgett, *Vie du bienheureux Fisher*, p. 407 et suiv.

271. Gasquet, *Henri VIII et les monastères anglais*, p. 354, n. 1. John Rugg avait une prébende à Chichester qu'il céda pour se retirer à Reading; il fut condamné à mort avec l'abbé de Reading pour avoir nié finalement la suprématie spirituelle de Henri VIII, « ob negatam Henrici pontificiam potestatem », dit l'édition

originale de Sanders. On verra d'autres exemples de l'état d'esprit des contemporains et de leurs excuses spécieuses pour prêter le serment, dans les *Letters and Papers*, nos 277, 387.

272. Record Office, *State Papers*, Dom. 1530, V, 208, fol. 23. — Tunstall, dès la Convocation de 1531, avait fait ressortir l'amphibologie du titre royal et demandé que Henri la supprimât en se déclarant seulement chef suprême *in temporalibus*. « Le titre de chef suprême de l'Église, disait l'évêque, renferme une signification complexe et mystérieuse : car il peut s'entendre ou de la juridiction spirituelle, ou de la juridiction temporelle, ou des deux à la fois. Or, lorsqu'une proposition contient ainsi et implique plusieurs sens, on ne peut y répondre absolument et sans faire de distinction. Afin donc de ne pas donner à nos frères plus faibles dans la foi une occasion de scandale, je crois que cette reconnaissance de la suprématie du roi devrait être si attentivement délimitée, qu'elle ne vise clairement que la juridiction civile et séculière. » (Wilkins, *Concilia*, III, 745.) Henri VIII répondit à Tunstall que la distinction était tellement évidente, qu'elle rendait inutile la restriction formelle *in temporalibus* : « Les mots, disait-il, doivent toujours s'entendre raisonnablement ; il ne faut point les torturer par esprit de chicane ou de sophisme. Beaucoup de titres sont concédés, beaucoup de conventions sont admises qui seraient néanmoins absurdes et blasphématoires, si on les prenait au pied de la lettre, et cependant personne ne songe à les entourer de clauses restrictives, parce que ces restrictions sont toujours supposées. » Wilkins, *op. cit.*, III, 764.

273 A. Muller, *op. cit.*, p. 58. — Et lorsque, sous Marie Tudor, le royaume sera revenu à l'unité avec l'agrément du Parlement, il dira au sujet de ce retour : « Quand le Parlement a décidé une chose, un particulier peut-il avoir le droit de discuter si c'est bien ou mal ? Non, il ne l'a pas. » (J. Chester, *John Rogers*, Londres, 1861, p. 306.) Le poème de W. Palmer sur Gardiner, publié par M. P. Janelle (cf. plus haut, n. 1), confirme cette manière de penser des Henriciens :

> We crye a law/a lawe must be obeyde
> and not to brynge that/agayne in questione
> which by parlement/ys determynde,
> for then we say/we shoulde ever have dissencion.

C'est Gardiner qui parle.

274. J. Foxe, *op. cit.*, édit. Pratt, 1853-1870, t. VI, p. 190.

275. Les évêques anglicans se défendent même d'être schismatiques. Cf. Wordsworth, *Ecclesiastical Biography*, I, 7 n.

276. Après les VI Articles de 1539, lors de l'élaboration de la dernière Confession du règne, qui l'une et les autres marquent le point extrême de réaction doctrinale, Gardiner écrira un traité contre Bucer et Calvin, pour mettre au-dessus de la libre interprétation de l'Écriture l'autorité du roi (1541) : *Contemptum humanae legis justa authoritate latae gravius et severius vindicandum quam divinae legis qualemcunque transgressionem.* Ce traité, dont le « Corpus Christi College » de Cambridge conserve le manuscrit, sera publié en 1929 par M. Janelle (Cambridge University Press).

En Danemark, Christian III (1534-1559), suivra l'exemple de Henri VIII et se fera reconnaître « chef de l'Église et de l'État » (1537). Les évêques, à l'exception de deux renégats, seront emprisonnés puis relâchés comme peu redoutables : les nouveaux, qui s'appelleront « superintendants », seront ordonnés par l'apostat Bugenhagen, et à la fin du XVI^e^ siècle la Réforme sera un fait accompli.

277. *Acts of the privy Council*, éd. Dasent, II; Le Neve, *Fasti Ecclesiae anglicanae*, II; Pollard, *England under Protector Somerset*, p. 21, 113, 114, 263.

278. Cf. Bridgett, *Vie du bienheureux Fisher*, p. 293 et suiv.

279. Th. Stapleton, *A Counterblast to M. Horne's vayne Blast against M. Fekenham*, 1567, p. 368. Cf. Foxe, *op. cit.*, t. VIII, p. 635. J. A. Muller *op. cit.*, p. 291 et suiv.) est le premier historien qui, détournant les paroles du prélat de leur sens obvie, y voit peu de regrets de sa rupture avec Rome.

280. Gardiner, dans l'interrogatoire de Roland Taylor, curé dans le comté de Suffolk, confesse qu'il avait accepté la suprématie royale, parce que Henri VIII en avait pris sur lui toute la responsabilité, mais que les procédés arbitraires d'Édouard VI l'avaient convaincu que la constitution de l'Église et de l'État avait été bouleversée.

281. Sir John Harington appelle les Henriciens des catholiques protestants ou des protestants catholiques. *A briefe view of the State of the Church of England as it stood in Q. Elisabeths and*

King James his reigne..., édit. 1792, p. 50, et édit. 1804, p. 64.

Le théologien Sanders (*op. cit.*, trad. franç., 1587, fol. 149 et suiv.) écrit avec justesse : « Cependant les catholiques anglois, et signanment les plus doctes et les mieux entendus lesquelz esperoient que du moins apres la mort du Roy Henry huitième ce schisme, par luy excité, seroit esteint et assopi, quand ilz virent que tant s'en failloit que cela advint, ains que plus tost il se tournoit en heresie beaucoup plus dangereuse et pestilentieuse, les uns s'accuserent eux mesmes de ce qu'ilz ne s'estoient opposez plus vaillamment aux premiers commencemens, les autres tout cassez et consumez de tristesse et d'ennuy vivoient miserablement... Or, entre ceux qui furent grandement marris de ces changemens », Sanders cite les Henriciens et en premier lieu les évêques Gardiner, Bonner, Tunstall, Heath et Day, « tous personnages excellens tant en doctrine qu'en gravité ...et qui estoient aussi de la religion catholique, non seulement en leurs opinions et advis qu'ils donnoient, mais de cœur et d'affection entière ». Sous Édouard « ilz ne consentirent point ...aux progrès de la Majesté du roi a reformer la religion, et ne voulurent en leurs predications expliquer et approuver (ainsi qu'il leur estoit commandé) quelques doctrines pleines de blasphème qu'on leur proposoit ». Au temps d'Élisabeth, ils furent « deposez de leurs eveschez » et endurèrent « fort patiemment longues prisons jusques à la mort, louans non seulement la misericorde de Dieu envers eux, mais aussi ses jugemens tres justes. »

NOTES DU CHAPITRE VIII

1. A défaut d'étude d'ensemble et récente sur le dogme de l'Église d'Henri VIII, le texte des divers formulaires de foi, entouré des circonstances où ils furent élaborés et promulgués, nous fixe sur ce qu'était et ce que voulait être cette Église. Le catholique Charles Butler, un des premiers, s'occupa des Confessions de foi anglicanes : *An historical and literary account of the Formularies*, 1816. Une dizaine d'années plus tard (1825), l'évêque anglican d'Oxford, Lloyd, publiait ses *Formularies of Faith put forth by authority during the reign of Henri VIII*. Cardwell, en 1856, les réédita à Oxford, « pour mettre, comme disait Lloyd, entre les mains du clergé des traités de valeur qu'il est rare de trouver dans les bibliothèques publiques ou privées ». L'ouvrage de Charles Hardwick *A History of the Articles, of the Church of England*, Cambridge, 1859, 3e édit. par Procter, 1876 (la dernière de 1890) contient des documents de 1536 à 1615 ; mais il n'étudie, pour Henri VIII, que les articles de 1536, et les VI Articles. Hardwick a aussi écrit *A History of Christian Church, and Practice*, et Burrow *A Summary of Christian Faith*, qui fournissent quelques indications. G. G. Perry *A History of the English Church*, 3 vol., 1864-1864, réimprimés de 1887 à 1888, remonte aux origines du christianisme en Grande-Bretagne. Le livre de Makower (*Verfassung der Kirche von England*, 1894, traduction anglaise, Londres, 1895 ; cf., sur Makower, *Séminaire historique de Louvain*, 1903, p. 50 et suiv.) est surtout important pour les règnes suivants. La publication de G. D. Mentz *Die Wittenberg Artikel von 1525*. N° 2 des *Schriften zur Geschichte des Protestantismus*. Leipzig, 1905) éclaire les tentatives d'accord avec les protestants d'Allemagne et nous aide à percevoir la cause de leur échec. Dodd, depuis

longtemps, avait noté les efforts du parti avancé pour introduire quelque levain réformateur dans l'Église d'Angleterre : *Part. I, Book I, Article V.* Blunt (*The Reformation of the Church of England*, t. I, Londres, 1892) passe en revue la doctrine (chap. VIII) et le culte du règne (chap. IX) ; mais il ne fait guère que citer l' « Erudition of a Christian Man » de 1543 ; il ne connaît par les articles de Wittenberg, et il néglige les circonstances historiques qui accompagnèrent l'élaboration ou la promulgation des formulaires de foi. D'une façon générale, M. J. Procter, en 1894, a étudié les *Points of difference between the English Roman and Protestant Churches.*

2. Kaulek, *op. cit.*, p. 102, 181, 188.

3. Henri VIII à quelques évêques, Windsor, 19 novembre 1537. *Letters and Papers*, t. XI, n° 1110, et Collier, *op. cit.*, t. IV, p. 150.

4. Les Injonctions royales de 1536 (Burnet, *op. cit.*, édit. Pocock, t. IV, p. 39 ; cf. p. 310 et t. I, p. 361) montrent la peine que l'on avait à instruire le peuple des dogmes essentiels. Et, dans sa lettre aux évêques du 19 novembre de 1537 (*Letters and Papers*, XI, 1110), Henri révèle la discorde et la désunion religieuse engendrée par « l'enseignement opposé de la chaire ».

5. « Article devised by the Kinges Highnes Majestie to establyshe Christian quietness and unitie among us and to avoyde contentions opinion. »

6. Cf. Wilkins, *op. cit.*, t. III, p. 868 ; Dixon, *op. cit.*, t. I, p. 422 et suiv. ; Pollard, *Henri VIII*, 378 et suiv. ; Merriman, *op. cit.*, t. I, p. 253.

Une homélie se plaindra que les cabarets et autres lieux retentissent de disputes religieuses, « qui ont moins pour cause l'édification que la vaine gloire » et occasionnent contention et querelles. « Saint Paul ne pouvait supporter parmi les Corinthiens ces paroles de discorde et de dissension : J'appartiens à Paul, moi à Céphas et moi à Apollon. Qu'eût-il dit s'il avait entendu les paroles de discorde qui maintenant sortent de chaque bouche ? « C'est un pharisien ; c'est un sectateur de l'évangélisme ; il est pour les idées nouvelles ; c'est un partisan de la vieille foi ; c'est un new-broached brother ; c'est un bon pere catholique ; c'est un papiste ; c'est un hérétique. » (Cf. Blunt, *op. cit.*, t. I, p. 430.) Dans un de ses derniers discours en Parlement, Henri adressera à

ses sujets les mêmes reproches, en commentant les paroles de saint Paul : *Charitas patiens est* Dodd, *op. cit.* édit. 1737, I, 316

7. Voir l'article de Kolde sur Cranmer, dans la *Realencyclopädie*, 3e édit., t. IV, p. 323 et suiv. ; Laurence archbishop of Cashel, *An attempt to illustrate those Articles of the Church of England which the Calvinists improperly consider as calvinistical* ; Todd, *Life of Cranmer*, 2 vol. 1831, chap. LX.

8. Voir en particulier les chapitres VIII et X de Lingard.

9. *Englische Geschichte*, t. I, chap. V (*Sämmtliche Werke*, t. XIV), p. 149 et suiv., 153 et suiv. ; *Deutsche Geschichte*, t. IV, p. 40.

10. *Verfassung der Kirche von England*, 1894, traduction anglaise : *Constitutional History of the Church of England*, Londres, 1895, p. 177.

11. *Die Wittenberger Artikel von 1536*, publication des *Quellen und Schriften zur Geschichte des Protestantismus* de J. Kunze et Stange, 1905.

12. Edward Powell, qui avait écrit contre le divorce royal ; Thomas Abell, chapelain de Catherine d'Aragon, huit ans prisonnier à la Tour ; Richard Fetherston, également chapelain de Catherine et précepteur de la princesse Marie. Cf. Dodd, *op. cit.*, édit. 1737, I, 208 sq., 222 ; Friedmann, *op. cit.*, t. II, p. 80. Powell avait aussi composé contre Luther, en 1524, son *Propugnaculum sacerdotii evangelici*.

13. Robert Barnes ; William Jerome, curé de Stepney, et Thomas Garret ou Garrard. Cf. Burnet, t. IV, p. 497 et suiv.

14. Marillac à François Ier, 6 août 1540. Kaulek, *op. cit.*, p. 208. « Or, on fit par le commandement du Roy, pour le plus grand mespris de la religion... qu'un catholique seroit lié avec un hérétique en la mesme claye. » Sanders, *op. cit.*, trad. franç., 1587, fol. 115.

15. Ceci est très net pour 1536 et 1538, comme nous le verrons (cf. plus haut, p. 255 et 267 ; Fisher, *Political History of England*, t. V, p. 357 et suiv.).

16. Cf. Merriman, *Life and Letters of Thomas Cromwell*, Oxford, 1902, t. I, p. 223, 233.

17. Chapuis à Charles Quint, 17 janvier 1534. *Letters and Papers*,

VII, n° 1095. P. Friedmann, *Anne Boleyn*, trad. franç., t. II, p. 156, n. 1, 158 et suiv.

18. L'amiral Chabot, puis son secrétaire Palamedes Gontier, ne parvinrent point à faire accepter les conditions de François Ier qu'Henri jugeait trop onéreuses (1534). La tentative de Dinteville, en 1535, ne devait pas avoir plus de succès. Cf. P. Friedmann, *op. cit.*, t. II, p. 44 et suiv., 50 et suiv., 58 et suiv., 76, 79, 138 et suiv., 145 et suiv. ; *Letters and Papers*, VII, nos 1483, 1507, 1554 ; VIII, nos 174, 557 ; Merriman, *op. cit.*, t. I, p. 224 et suiv. — Charles-Quint poussait au mariage de Marie avec le duc d'Angoulême, qui entraînait la reconnaissance indirecte de la légitimité de la princesse et de la validité du mariage de Catherine. C'est pourquoi Henri, sans refuser nettement, répondait d'une façon évasive qui laissait peu d'espoir. Cf. *Letters and Papers*, VII, n° 1060 ; H. Baumgarten, *Geschichte Karls V*, Stuttgart, 1885-1892, t. III, p. 146.

19. Cf. Friedmann, *op. cit.*, t. II, p. 89 et suiv.

20. Cf. Rinaldi, *op. cit.*, *ad ann.* 1535, n° XXXIII.

21. Plus de 833.000 francs d'avant-guerre.

22. Cf. P. Friedmann, *op. cit.*, t. II, p. 128-138 ; Merriman, *op. cit.*, t. I, p. 226. — L'envoyé de François Ier fut le bailli de Troyes, Dinteville, qui déjà avait résidé comme ambassadeur en Angleterre.

23. Cf. P. Friedmann, *op. cit.*, t. II, p. 147 et suiv. — François Ier, à la chute de Cromwell, le désignera comme la « cause de tous les suspections et malveillances qu'il [Henri] a conçues contre ses amys ». Kaulek, *op. cit.*, p. 191. L'aversion contre la France et l'amitié pour l'Espagne étaient générales, dans les basses classes, selon Merriman (*op. cit.*, t. I, p. 258).

24. Chapuis à Granvelle, 13 septembre 1535. P. Friedmann, *op. cit.*, t. II, p. 127, n° 3. Cf. Weiss, *Papiers d'État de Granvelle*, t. II, p. 361 et suiv.

25. Cf. Burnet, *History of the Reformation of the Church of England*, édit. Pocock, t. I, p. 405 et suiv. ; Collier, *op. cit.*, t. IX, p. 131 et suiv. ; Merriman, *op. cit.*, t. I, p. 238. — Déjà, l'année précédente (janvier 1534), Heath et l'Allemand Mundt, envoyés aux cours de Bavière, Saxe, Hesse, Cologne, Trèves, Mayence, et Sir

William, envoyé en Pologne, aux ducs de Poméranie et de Prusse, aux villes libres d'Allemagne, avaient soutenu le bon droit du roi dans l'affaire du divorce, priant ceux qui se rendraient au concile de l'y maintenir, et assurant les luthériens de la sympathie que leur portait Henri, comme ennemi du pape, de son désir de s'unir avec eux pour l'extirpation des fausses doctrines (*Letters and Papers*, VII, n° 21; Burnet, *op. cit.*, t. VI, p. 91-103); mais ces déclarations avaient été froidement accueillies, tellement la sympathie du roi pour la Réforme paraissait suspecte aux protestants. Cf. Merriman, *op. cit.*, t. I, p. 220.

26. Barnes, qui, le 30 juillet 1540, subit à Smithfield le châtiment des hérétiques, à peine prieur des Augustins du Cambridge, avait été déjà dénoncé à Wolsey comme imbu de lutheranisme (1525) et avait dû se rétracter. Si Foxe inclina vers les idées nouvelles, Heath, évêque de Rochester (1540-1543) et de Worcester (1543-1551), fut plutôt henricien. Emprisonné sous Édouard VI, il devait être élevé par Marie Tudor au siège le plus important après celui de Cantorbery. Voir ce que pensait Mélanchton de ces envoyés dans Dixon, *History of the Church of England*, t. I, p. 311, note.

Les premiers jours de novembre, Luther annonce à Vergerio la visite de Barnes. Vergerio à Ricalcati, 13 novembre 1535. Friedensburg, *Nuntiaturberichte*, t. I, p. 542; cf. Köstlin, *Martin Luther, sein Leben und seine Schriften*, Elberfeld, 1875, t. II, p. 373. Comme l'Électeur Jean-Frédéric était à Vienne quand arrivèrent à Erfurt les délégués anglais, les conseillers Bruck et Burchardt les reçurent le 9 décembre. *Letters and Papers*, IX, n° 1018. Sur l'Électeur, voir H. Eells, *The attitude of Martin Bucer toward the bigamy of Philip of Hesse*, 1925.

27. Déjà le 15 décembre, les délégués anglais, conformément à leurs instructions (*Letters and Papers*, IX, n° 213; Burnet, *op. cit.*, VI, 142), avaient insisté sur la nécessité d'une action commune au concile, laquelle nécessitait un accord préalable sur les points essentiels de doctrine (*Corpus Reformatorum*, t. II, col. 1008; cf. A. Duchesne, *Histoire d'Angleterre*, édit. 1614, p. 1297). Foxe parla de façon à détourner les protestants du concile, conformément à l'écrit que le roi avait publié (A. Duchesne, *op. cit.*, p. 1306). Cet écrit, dont la Bibliothèque nationale conserve un exemplaire (Londres, chez Berthelet, 1538), a pour titre : *Henrici VIII... ad Carolum Caesarem Augustum, caeterosque orbis christiani monar-*

chas, populumque christianum, epistola, qua rex facile causas ostendit et cur is Vincentiam, ad concilium falso nomine generale appellatum, non sit venturus, et quam periculosum sit aliis qui veram Christi doctrinam profitentur, eo sese conferre. Additus est et libellus ille quem... rex sereniss. universique Brytanniae proceres de Mantuanensi concilio aediderunt. Collier, *op. cit.*, IX, p. 141-150. Morone l'envoie à Rome, le 30 octobre 1537, en le qualifiant de « venimeux ». Friedensburg, *Nuntiaturberichte*, t. II, p. 235. — Gardiner n'était point d'avis de prendre part à un concile « convoqué par l'empereur ». (Voir ses raisons dans Collier, *op. cit.*, t. IX, p. 132.) De même, les évêques Cranmer, Stokesley, Tunstall, Clerk, Goodrich, Capon, Shaxton, Latimer, Hilsey, et quelques autres ecclésiastiques consultés par Henri, estiment que le pouvoir de convoquer un concile appartenant jadis à l'empereur, quand Rome commandait au monde évangélisé, usurpé dans la suite par l'évêque de Rome, relève désormais de tous les princes de la chrétienté, qui, sur la motion d'un ou de plusieurs, s'entendent pour réunir le concile général. (Voir leur opinion, *ibid.*, t. IX, p. 139-141.)

28. *Corpus Reformatorum*, t. II, col. 1028.

29. *Corpus Reformatorum*, t. II, col. 968 et suiv., 1032. Burnet, *op. cit.*, VI, 150. Cf. J. F. Roos, abrégé allemand du *Commentarius de Lutheranismo* de Seckendorf, Tübingen, 1788, § 189, p. 442 et suiv.

30. Outre les instructions déjà citées, voir Seckendorf, *loc. cit.* Abrégé allemand de Roos, § 197 ; A. Duchesne, *op. cit.*, édit. 1614, p. 1300. — Malgré leur vif désir de satisfaire Henri VIII, les luthériens répondirent que le mariage avec la veuve d'un frère défunt leur paraissait bien en effet contraire à la loi divine et que chez eux il était interdit, mais que « pour le divorce, après mariage contracté dans les conditions de Sa Majesté, ils n'osaient se prononcer » et demandaient à réfléchir. Opinion des luthériens sur le mariage du roi. Collier, *op. cit.*, t. IX, p. 145. Cf. J. Gairdner, *English Church*, p. 162 et suiv.

31. C'est à cette fin que P. Vergerio parcourut l'Allemagne en 1534 et 1535 (voir P. Friedensburg, *Nuntiaturberichte*, I^te^ Abtheilung, t. I ; Ehses, *Concilium Tridentinum*, t. IV, p. CXI et suiv.). Les envoyés anglais se trouvaient précisément à Schmalkaden lorsque les États luthériens firent, le 21 décembre, leur réponse au projet

conciliaire que leur avait exposé Vergerio (Ehses, *op. cit.*, t. IV, p. CXVI et suiv.).

32. *Corpus Reformatorum*, t. III, col. 48 (Burnet, *op. cit.*, t. VI, p. 155 et 158.

33. Luther à l'Électeur Jean-Frédéric et à Burckardt, avril 1536. Édit. d'Erlangen-Francfort des œuvres de Luther, t. LV, p. 129 et 133.

34. Cf. Dixon, *op. cit.*, p. 311.

35. *Corpus Reformatorum*, t. III, col. 795.

36. C'est aussi Mélanchton qui rédigea la lettre du 1er septembre 1536, adressée à Henri VIII par les Confédérés de Schmalkalden, pour lui demander une prompte réponse sur l'accord conclu par ses envoyés à Wittenberg (Cf. Seckendorf, *loc. cit.*; Strype, *Ecclesiastical Memorials*, Appendice, n^os^ 94-102. Th. Kolde a donné une édition du texte latin et allemand de la Confession d'Augsbourg, avec quelques courtes explications et quatre Appendices (*Die Augburgische Confession deutsch und latinisch kurz erläutert*, Gotha, 1896). L'Apologie de la Confession d'Augsbourg a été rééditée, avec les Articles de Schmalkalden, en 1928. — L'année précédente, Cromwell avait insisté pour que Mélanchton vint en Angleterre (Cromwell à John Wallop, 23 août 1535, Burnet, *op. cit.*, t. VI, p. 116 et suiv.)

37. Luther à l'Electeur Jean-Frédéric, 28 mars 1536 (Edit. Erlangen-Francfort de ses œuvres, t. LV, p. 129.

38. *Artikel der christlichen Lehr, von welchen di Legatten aus Engelland mit dem Herrn Dr Martino gehandelt anno 1536.*

39. *Commentarius historicus et apologeticus de Lutheranismo*, t. III, p. 111 et suiv. (Cf. l'abrégé allemand de cet ouvrage par J. F. Roos, Tübingen, 1788, § 197, p. 489 et suiv. Strype (*Ecclesiastical Memorials*, édit. 1816, t. I, p. 361) et Jenkins (*Cranmer's Remains*, t. I, p. XXI) ne connaissent que la citation de Seckendorf. — Le *Corpus Reformatorum* (t. III, col. 1005) répète l'erreur de Seckendorf. A. Duchesne (*op. cit.*, édit. 1614, p. 1299) a résumé brièvement la conférence de Wittenberg, probablement d'après Seckendorf.

40. Les articles que cite Dixon (*op. cit.*, t. I, p. 311) ne sont pas ceux de Wittenberg. Lui et Pollard ne parlent point de la conférence ; J. Gairdner (*The English Church*, p. 162 et suiv.) non plus,

bien qu'il signale à Schmalkalden la présence des délégués anglais et leur séjour en Allemagne jusqu'au printemps de 1536. P. Friedmann (*Anne Boleyn*, t. II, p. 121 et suiv.) fait vaguement allusion à la délégation anglaise auprès de l'Électeur de Saxe ; il n'en connaît que Barnes. Fisher (*op. cit.*, p. 361) dit seulement que « Foxe, Heath et Barnes travaillèrent, à Wittenberg, à quelque entente religieuse », et il semble ignorer l'ouvrage de Mentz, qui, seul, a sérieusement étudié cette question. — Du point de vue théologique, les Anglicans interprètent très diversement le changement religieux du règne, comme on en pourra juger en lisant, dans le *Nineteenth Century* de 1896, les articles d'A. Birrell, J. H. Round, G. W. E. Russel.

41. *Corpus Reformatorum*, col. 62, 145, 795.

42. Fuller (*The Church History of Great Britain*, liv. V, sect. 34, édit. Brewer. 1845, t. III, p. 140) les appelle « medley religion ».

43. Il ajoute que l'origine des X Articles, si obscure pour Jenkins (*op. cit.*, t. I, p. XII) et Hardwick (*History of the Articles of Religion*, 3e édit., par Procter, 1876), il la faut chercher et voir dans les articles de Wittenberg. La conjecture peut être un guide dangereux en histoire, et Mentz, dans peu de pages, en fait plusieurs dont le principal mérite est d'être ingénieuses. Il conjecture que l'on avait peut-être connu les articles de Wittenberg par Barnes, qui revint à Londres au moins en mai 1536 (*Letters and Papers*, X, nos 880, 881). Il conjecture que Foxe, arrivé le 4 juillet d'Allemagne, eut une grande influence sur la Convocation encore assemblée (*Ibid.*, XI, n° 80) et une part principale à la réduction des X Articles. Mais il oublie que le roi, voyant le dissentiment des prélats, prit lui-même la plume et dicta son opinion qui fit loi. « Nous fûmes contraint », écrit-il aux évêques, le 19 novembre 1537, « de mettre la plume au livre et de rédiger certains articles » (*Letters and Papers*, XI, n° 1110 ; Burnet, *op. cit.*, t. IV, p. 396).

44. A la doctrine catholique de la transsubstiantation, toujours maintenue par Henri VIII, Luther opposait celle de la consubstantiation ou impanation qu'il expose ainsi à Mélanchton, en 1534 (Burnet. *op. cit.*, édit. Pocock, t. VI, p. 279, 282) : « Nostra autem sententia est corpus ita cum pane, seu in pane esse, ut revera cum pane manducetur ; et quaecunque motum vel actionem panis habet, eandem et corpus Christi ; ut corpus Christi vere dicatur

ferri, dari, accipi, manducari, quando panis fertur, datur, accipitur, manducatur ; id est *Hoc est corpus meum.* »

45. Dixon, *op. cit.*, t. II, p. 411 et suiv. ; Merriman, *Life and Letters of Thomas Cromwell*, t. I, p. 130.

45. Cf. Fisher, *op. cit.*, p. 361.

47. Les X Articles furent imprimés pour la première fois, en 1536, chez Berthelet, avec ce titre : « Articles devised by the Kinges Highnes Majestie, to stablyshe Christen quietnes and unitie amonge us, and to avoyde contentious opinions, which Articles be also approved by the consent and determination of the hole Clergie of this Realme. Anno MDXXXVI. » Burnet (*op. cit.*, édit. Pocock, t. IV, p. 272, n. 1), qui les donne dans sa *Collection of Records*, en indique les éditions qui suivirent. On les peut voir aussi dans Wilkins, *Concilia*, t. III, p. 817 ; Fuller, *op. cit.*, liv. V, sect. 3 (édit. 1845, t. III, p. 141-160) ; Strype, *Ecclesiastical Memorials*, t. II, p. 260 (cf. du même, *Memorials of Cranmer*, chap. XI). Makower indique d'autres sources et références pour les formulaires de foi du règne. — Voir l'opinion du clergé du Nord sur les X Articles dans Wilkins, *op. cit.*, t. III, p. 842, et Strype, *Ecclesiastical Memorials*, t. I, Appendice, p. 179.

48. Cf. *The ceremonies to be used in the Churche of England*, dans J. Collier, *Ecclesiastical History*, édit. Lathbury, IV, 352 et suiv. ; Cardwell, *op. cit.*, p. XXVIII et suiv. ; Strype, *Memorials of Cranmer*, édit. 1848-1852, t. I, p. 87 et suiv.

49. Prêcher contre le culte de saints et les pèlerinages fut une hérésie tombant sous le coup de la loi de Henri IV *de heretico comburendo*. Mais l'article IV des Injonctions au clergé de 1536 prétendait obvier aux abus résultant de la superstition (Burnet, *op. cit.*, édit. Pocock, t. IV, p. 309 et suiv. ; cf. t. I, p. 361). Henri y reviendra dans la préface de la IIe Confession (Wilkins, *op. cit.*, t. III, p. 830).

50. « C'est une très louable pratique de prier les saints qui au ciel vivent éternellement et dont la charité n'a point de fin, de leur demander d'être nos intercesseurs, de prier pour nous et avec nous le Tout Puissant, en cette manière : Vous tous, anges et saints du ciel, priez pour nous et avec nous notre Père, afin que, pour l'amour de son Fils Jésus-Christ, nous obtenions sa grâce, la rémission de nos fautes, avec le ferme propos d'observer

fidèlement ses saints commandements et de ne jamais nous en écarter notre vie durant » (Article VII).

51. Voir, dans Wilkins (*op. cit.*, t. III, p. 827), les fêtes supprimées. Cf. Burnet, *op. cit.*, t. I, p. 369 et suiv.; t. IV, p. 309; Dixon, *op. cit.*, t. I, p. 424. — Les grandes fêtes étaient toujours : Noël, Pâques, l'Ascension, la Trinité, la Nativité de saint Jean-Baptiste, saint Michel. On supprimait celles des patrons locaux ou qui tombaient durant la moisson, du 1er juin au 29 septembre, sauf la Saint Georges, les fêtes des Apôtres et de la sainte Vierge. La Dédicace des églises restait fixée au premier dimanche d'octobre. C'était la réédition, avec des expressions différentes, du canon de 1362 (Wilkins, *op. cit.*, t. III, p. 823. Cf. Blunt, *op. cit.*, t. I, p. 489). Le clergé devait expliquer au peuple pourquoi le chômage de certaines fêtes étaient abrogé (Injonctiou royale au clergé. Burnet, *op. cit.*, édit. Pocock, t. IV, p. 309). — Sur le culte des saints, voir Ch. Hardwick, *History of Christian Church*, p. 298 et suiv.; H. R. Percival, *The Invocation of Saints, Treated theologically and historically*. Mélantchon écrira à ce sujet à Henri VIII, en avril 1539 (Burnet, *op. cit.*, édit. Pocock, t. IV, p. 347). — Avoir recours aux saints, s'adresser à eux pour obtenir les grâces dont ils furent favorisés ici-bas est considéré par Luther comme une superstition. Il blâme les corporations qui ont un patron et les chrétiens qui invoquent celui dont ils reçurent le nom au baptême (édit. Weimar des œuvres de Luther, p. 149, 415, 418, 420).

52. « L'aspersion de l'eau bénite nous rappelle notre baptême et le sang du Christ répandu sur la croix pour notre rédemption. » Un bréviaire du xvᵉ siècle (1450 environ), dans une antienne chantée, donne à l'aspersion ces deux significations mystiques (cf. Blunt, *op. cit.*, t. I, p. 485, n. 3). « On distribue le pain bénit pour que nous nous souvenions du sacrement de nos autels, que le corps mystique du Christ est formé par chaque chrétien comme le pain par de multiples grains de froment et que nous devons recevoir avec un grand amour le corps du Christ. Les cierges de la Chandeleur se portent en mémoire du Christ, la lumière spirituelle que prophétise Siméon, dans l'évangile du jour. Les cendres du mercredi des cendres rappellent au chrétien, au début du carême, temps de pénitence, qu'il est poussière et doit retourner à la terre; il est nécessaire de dire cela en notre langue maternelle. Les palmes du dimanche des rameaux, en sou-

venir de l'entrée du Christ à Jérusalem peu avant sa mort, nous doivent exciter à le recevoir en nos cœurs, etc. »

53. Cf. Strype, *Memorials of Cranmer*, t. I, p. 89.

54. Burnet, *op. cit.*, t. IV, p. 285. Cf. A. J. Mason, *Purgatory. The State of the faithful dead. Invocation of saints. Three Lectures.*

55. Dixon (*op. cit.*, t. II, p. 137) signale le *Pater Noster* en anglais comme une innovation. Les Injonctions l'ordonnent et les Confessions l'expliquent. Mais il n'y a rien là d'hétérodoxe.

56. Cf. Burnet, *op. cit.*, t. IV, p. 308 ; Dixon, *op. cit.*, t. I, p. 422, 425.

Les X Articles sont suivis de la signature de Cromwell, de 58 membres de la Chambre haute (évêques, abbés, prieurs) et de 51 membres de la Chambre basse de la Convocation.

57. Strype, *Ecclesiastical Memorials*, t. I, chap. XLI, p. 485. — D'autres questions de Cranmer, pour réformer certains abus (Burnet, *op. cit.*, t. IV, p. 293), étaient jointes à celles sur les sacrements. Elles concernent la confession, les images, la dime, les conciles, le for ecclésiastique, les monastères, la résidence, la nomination aux cures et aux offices ecclésiastiques. Le tout, sous prétexte de combattre le papisme, semble être une tentative de réforme luthérienne.

58. Longland était évêque de Lincoln (1520-1547) ; Tunstall, de Durham (1530-1559), et Stokesley, de Londres (1530-1539).

59. La réponse de Tunstall, en particulier, est très opposée aux idées nouvelles. Stokesley, après avoir rappelé la matière et la forme de la Confirmation, affirme que c'est un sacrement conférant les dons du Saint-Esprit ; « telle est la croyance non interrompue de l'Église, que contestent seuls les ignorants et les hérétiques ». Burnet, *op. cit.*, t. IV, p. 297.

60. Barlow fut évêque de Saint-Asaph (1536), de Saint-David (1536-1548), de Bath et Wells (1548-1553) ; Hilsey, de Rochester (1535-1539) ; Rugge, de Norwich (1536-1550) ; Goodrich, d'Ely (1534-1554).

61. Strype, *Memorials of Cranmer*, Appendice XXVIII, édit. 1848, t. I, p. 433 ; cf. *Ibid.*, p. 420 ; *Ecclesiastical Memorials*, t. I, p. 234 ; Burnet, *op. cit.*, t. IV, p. 296.

62. Cf. Dixon, *op. cit.*, t. I, p. 527.

63. Strype. *Ecclesiastical Memorials*, t. II, p. 273 ; Dixon, *op. cit.*, t. I, p. 522.

64. Lettre à Cromwell. Strype, *Memorials of Cranmer*, édit. 1848, t. I, p. 107, n. 1.

65. « Presque partout l'on meurt », écrivait Cranmer à Cromwell, « à Londres, à Westminster, à ma porte, dans la maison voisine. J'aurais volontiers visité le roi avant de partir ; mais je n'ose, au sortir de cet air empesté » (Strype, *Memorials of Cranmer*, édit. 1848, t. I, p. 107, n. 1.)

66. Lettre de Henri VIII aux évêques, Windsor, 19 novembre 1537. *Letters and Papers*, XI, n. 1110 et Collier, *op. cit.*, t. IV, p. 150 (avec la date du 20 novembre). Cf. Strype, *Memorials of Cranmer*, édit. 1848, t. I, p. 108.

67. Cotton mss., Cleop. E. V et VII. Elles ont été publiées, ainsi que celles de Cranmer, dans l'édition de la Parker Society des œuvres de Cranmer, t. II, p. 83 et suiv. ; dans celle de Jenkins, t. II, p. 21-65 et 65-98. Cf. Burnet, *op. cit.*, t. I, p. 420 ; *Letters and Papers*, III, nos 403, 404. — Les contemporains attribuaient au roi le maintien de l'ancienne doctrine, comme le prouve le passage de la Vie de Cranmer par un inconnu, tirée des manuscrits de Foxe, que cite Strype (*Memorials of Cranmer*, chap. XIII, édit. 1848, p. 111).

68. Peu après son impression, le roi annota l'*Institution* sur un exemplaire que conserve la Bodléienne et qu'il envoya à Cranmer. Celui-ci fit à son tour des remarques dont le manuscrit se trouve à Corpus Christi College de Cambridge. Cf. Blunt, *op. cit.*, t. I, p. 466.

69. Elle est ainsi désignée dans l'ordonnance à son clergé de John Voysey, évêque d'Exeter (1519-1551 ; 1553-1554), en 1538, et dans celle de Bonner, de 1542 (Wilkins, *op. cit.*, t. III, p. 844 et 864). Il y eut l'année précédente (1536), remarque Lord Herbert, un autre *Bishops' Book* qui était une réponse au *De Unitate* de Reginald Pole sur la suprématie royale. Cf. Strype, *Memorials of Cranmer*, chap. XIII, édit. 1848, t. I, p. 107, n. 1, 112, 115 et suiv. — La commission du roi, pour l'examen de la IIe Confession, était adressée aux évêques et théologiens, et non à la Convocation, qui ne se réunit point cette année-là. Burnet, *op. cit.*, édit. Pocock, t. I, p. 389, n. 47.

70. Cf. *Letters ands Papers*, XII [II] ; Dixon, *op. cit.*, t. I, p. 518-530. On en trouve trois exemplaires de 1537 au palais de Lambeth, dont l'un (XXVIII. 1. 13, in-8°) porte sur la couverture les armes de l'archevêque Bancroft. L'*Institution*, dont Wilkins (*op. cit.*, t. III, p. 830) a donné la préface, est dans Hardwick (*A History of the Church during the Reformation*, p. 186 et suiv.), Cardwell (*op. cit.*, p. 21-212). Elle contient, ajoute le titre « The exposition or interpretation of the common Creed, of the seven Sacrements, of the ten Commandements, and of the Pater Noster, and the Ave Maria, Justification and Purgatory. » — En 1543, elle fut réimprimée.

71. L'explication du credo (53 pages) est surchargée de corrections autographes du roi. Cf. Burnet, *op. cit.*, t. I, p. 420.

72. L'efficacité des sacrements *ex opere operato* est explicitement reconnue dans l'article *De Ecclesia* des XIII Articles (1538). Cf. Burnet, *op. cit.*, t. IV, p. 408.

73. Le Pater était paraphrasé dans un long développement de vingt-quatre pages. Après avoir sollicité de Dieu en détail les biens temporels : pain, boisson, vêtement, blé, fruits, troupeaux, etc., on lui demandait la nourriture de l'âme : la grâce, « de sorte qu'elle paraisse en tous les actes de notre vie ». « Fais que le saint sacrement de l'autel, qui est le pain de la vie, la vraie chair et le vrai sang de ton Fils Jésus, soit dignement distribué pour le réconfort et le salut de ton peuple... Donne-nous de le recevoir avec une foi et une charité parfaites, spécialement contre la mort, à notre départ d'ici-bas, afin qu'il nous nourrisse pour notre salut et la joie de l'éternelle vie. Donne-nous faim et soif de ta parole... Fais, Père miséricordieux, que soit complètement bannie de ton Église et détruite toute fausse doctrine, contraire à ta parole, qui est un poison pour l'âme et la tue. »

74. « L'Église a coutume de joindre l'*Ave Maria* au *Pater Noster*, comme une hymne de louange, soit à Notre-Seigneur et Sauveur Jésus-Christ pour notre rédemption, soit à la sainte Vierge pour l'humble consentement qu'elle donna à l'ange..., d'après les paroles mêmes de sainte Élisabeth : Bénie sois-tu d'avoir eu foi et confiance aux paroles de l'ange, car tout ce qu'il t'a dit sera. » On parlait aussi de l'*Ave Maria* dans la Préface (Wilkins, *op. cit.*, t. III, p. 831).

75. Les dernières Injonctions parlaient dans le même sens, cf.

Dixon, *op. cit.*, t. I, p. 524. Le roi fera envoyer à son ambassadeur près Charles-Quint l'*Institution of a Christian Man* (*Letters and Papers*, IX, n. 615; Blunt, t. I, p. 467), afin que l'empereur et Granvelle constatent que « la doctrine enseignée au peuple par ordre de Sa Majesté est conforme à celle du Christ et à l'institution de la sainte Église ».

76. Burnet, *op. cit.*, édit. Pocock, t. IV, p. 396; *Letters and Papers*, XI, n° 1110.

77. Friedmann, *op. cit.*, t. II, p. 184 et suiv.; Merriman, *op. cit.*, t. I, p. 233. Cf. *Letters and Papers* VII, n° 1095.

78. Cf. Dixon, *op. cit.*, t. II, p. 8; Merrimann, *op. cit.*, t. I, p. 233 et suiv., 238.

79. Henri, taisant les discussions théologiques, déclarera à notre ambassadeur Castillon que les délégués allemands de la conférence de 1538 « sont icy pour faire quelque alliance deffensive du premier qui sera assailly, pour ne vouloir obéyr au pape » (Kaulek, *op. cit.*, p. 59). Charles-Quint sent très bien ce qui rapproche Henri et les luthériens et les peut liguer contre qui attaquerait l'un et les autres. « Le but des luthériens et du roi d'Angleterre », dit-il au cardinal Alexandre Farnèse, « est moins de discuter sur les doctrines de l'Église ou quelque article de foi que d'usurper les biens ecclésiastiques et de secouer le joug du Siège Apostolique pour vivre à leur guise... Cette fin commune fait qu'ils ne s'abandonneront jamais mutuellement quand l'un d'eux sera molesté » (Farnèse à Paul III, Tolède, 25 juin 1539. Quirini, *Epistolarum R. Poli libri V*, Brescia, 1744-1757, t. I, p. CCLXXXVII).

80. Surtout depuis la bulle d'excommunication et la mission de R. Pole, Henri craignait tant un rapprochement des luthériens avec le Saint-Siège qu'il ne négligeait rien pour y mettre obstacle (Friedensburg, *Nuntiaturberichte*, t. III, p. 114). En février 1538, le bruit court qu'il vient d'adhérer à la ligue de Schmalkalden et lui verse un subside (*Ibid.*, p. 440 et suiv.). Une ligue anglo-luthérienne, que soutiendrait ouvertement ou secrètement la France, est redoutée comme une catastrophe (*Ibid.*, p. 455). Jusqu'à la fin, Henri se montra très opposé au concile et plein de haine contre Paul III (*Ibid.*, t. IX, p. 242).

L'ouvrage de Bullinger a pour titre : *De Scripturae sanctae*

authoritate, certitudine, firmitate contra superstitionem tyrannidis romanae, Zurich, 1538.

81. *Letters and Papers*, I, n° 367.

82. Sur Friedrich Myconius (1490-1546), réformateur de la Thuringe, voir l'article de Kawerau, 3e édit. de la *Realencyklopädie*. Jean Eck l'appelle « pessimus apostata ex Minoribus » (Friedensburg, *Nuntiaturberichte*, t. IV, p. 567, note). Il est l'auteur de l'*Historia Reformationis* de 1517-1547, restée manuscrite à la bibliothèque de Gotha.

83. Castillon annonce, le 31 mai, l'arrivée des délégués allemands. Kaulek, *op. cit.*, p. 59. — W. Möller (*Lehrbuch der Kirchengeschichte*, Fribourg-en-Brisgau, 2e édit., 1893-1902, t. III, p. 188) indique les sources relatives à cette conférence de Londres. Voir aussi Dixon, *op. cit.*, t. II, p. 1 et suiv.; la *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, t. V, p. 164 et suiv.; *Letters and Papers*, XIII.

84. En particulier pour l'Eucharistie, le Baptême, l'usage des sacrements, le *ministerium Ecclesiae*. — Jenkins, qui édita les XIII Articles de 1538 (*Cranmer's Works*, t. IV, p. 273, 204, Appendice XIII), Hardwick, qui les réimprima (*op. cit.*, p. 261-277), remarquaient déjà leur concordance avec celui de Wittenberg sur la Cène donné, comme je l'ai dit plus haut, par Seckendorf.

Les Instructions de l'Électeur Jean-Frédéric, qui se trouvent aux Archives de Weimar, sont du 11 mai. Mentz, *op. cit.*, p. 14.

85. Cf. Jenkins, *op. cit.*, t. I, p. 260; Strype, *Ecclesiastical Memorials*, Appendice XC.

86. D'après Mentz, ces articles sont dus aux théologiens anglais. Dixon (*op. cit.*, t. II, p. 5, note) soutient au contraire qu'ils émanent des délégués allemands. Strype (*Ecclesiastical Memorials*, t. I, p. 551) suppose gratuitement qu'ils sont l'œuvre de la Commission qui deux ans plus tard rédigea *The King's Book*.

87. Burnet, *op. cit.*, t. IV, p. 352-373; cf. t. I, p. 407.

88. Cf. Burnet, *op. cit.*, t. I, p. 408.

89. Burnet, *op. cit.*, t. IV, p. 373-392. Cf. Lingard, *op. cit.*, t. V, p. 106 (trad. franç., 1843, t. II, p. 208).

90. Jenkins (*Cranmer's Remains*, t. I, p. XXIII) l'avait déjà signalé. Cf. Dixon, *op. cit.*, t. II, p. 6. — On peut comparer les

XIII Articles avec la Confession d'Augsbourg dans Hardwick (*op. cit.*, p. 260), qui a indiqué les passages qui se correspondent. — Les XIII Articles, estime Mentz (*op. cit.*, p. 15), ne reflètent pas l'entente théologique complète de la conférence, d'après l'exemplaire latin et allemand de Weimar, mais les propositions des évêques anglais, que n'agréèrent point complètement les délégués allemands.

91. Ce « Book » se trouve dans les *Cranmer's Remains* de Jenkins et les *Ecclesiastical Memorials* de Strype.

92. Mélanchton à Henri VIII, 1er avril 1539. Burnet, *op. cit.*, t. IV, p. 347-352.

93. Cf. Merriman, *op. cit.*, p. 257, 268 et suiv.

94. Cf. Kaulek, *op. cit.*, p. 95, 101, 148 et suiv., 152, 154, 155, 158, 168, 170, 176, 244, 519; Merriman, *op. cit.*, t. I, p. 259. Voir, dans Merriman (p. 264 et suiv.), la mission de Baumbach. Philippe de Bavière, fils du Palatin Robert († 1504) et d'Élisabeth de Bavière, avait défendu Vienne contre les Turcs en 1529 et devait mourir neuf ans plus tard (1538). Cf. Turba, *Venetianische Depeschen vom Kaiserhofe*, Vienne, 1889-1895, t. I, p. 230, 232.

95. Cf. Dixon, *op. cit.* t. II, p. 131 et suiv.

96. *Op. cit.*, t, V, p. 129, trad. franç., 1843, t. II, p. 278.

97. Wilkins, *op. cit.*, t. III, p. 848; *Statutes of the realm*, 31 Henry VIII, cap. XIV; Collier, *op. cit.*, V, 37-40; Dodd, *op. cit.*, édit. 1737, I, 314 sq.; Hardwick, *op. cit.*, p. 189; Gee and Hardy, *op. cit.*, nº LXV. Sur les VI Articles, voir le chap. XVI de Froude, *The reign of Henry VIII;* Burnet, *op. cit.*, t. I, p. 410 et suiv.

98. La lettre du roi du 19 novembre 1537 (Burnet, *op. cit.*, t. IV, p. 396; cf. t. I, p. 409), celle de Cromwell à l'évêque de Llandaff, du 7 janvier 1538 (*Ibid.*, t. IV, p. 394; cf. t. I, p. 409), prouvent que d'un peu partout s'étaient élevées des plaintes nombreuses contre les fauteurs d'idées nouvelles.

99. Ainsi fut rendu vain l'expédient auxquel avait eu recours Cromwell, en essayant de combiner les deux tendances opposées dans un comité d'évêques chargé d'élaborer quelque projet de loi. Cranmer et Lee, les deux archevêques, faisaient partie de ce comité, avec Tunstall (Durham), Gardiner (Winchester), Clerk (Bath et Wells), Bird (Bangor), Aldrich (Carlisle), Barlow (Saint-David), Goodrich

(Ely), Hilsey (Rochester), Shaxton (Salisbury), Latimer (Worcester). Après onze jours de discussions, Cranmer dut avouer que l'accord n'était pas possible. Cf. Blunt, *op. cit.*, t. I, p. 473 et suiv. — Marillac écrit à François Ier (Kaulek, *op. cit.*, p. 95) que Norfolk assiste tous les jours au Parlement.

100. Kaulek, *op. cit.*, p. 101. Cf. Dodd, *op. cit.*, I, 121.

101. Voir ses raisons dans Burnet, *op. cit.*, t. I, p. 411-413, et surtout Foxe, *Acts and Monuments*, édit. Pratt. t. V, p. 264 et suiv., 365, 379, 388, 398, 410, 419, 462, 501, 506, 508 et suiv., 561 et suiv., 605. Foxe *ibid.*, p. 265-362 ajoute une longue dissertation avec documents, pour démontrer que les VI Articles « sont d'invention nouvelle et hérétiques ». Cf. Collier, *op. cit.*, V, 36.

102. Le roi annota de sa propre main divers articles. Il existe deux minutes des VI Articles, corrigées par lui (Burnet, *op. cit.*, t. I, p. 420). Les *Letters and Papers* VIII, n° 808 n'en signalent qu'une.

103. Marillac écrira un an plus tard (Kaulek, *op. cit.*, p. 175 et 185) : « Ceux qui « avoient mangé chair au caresme, en adhérent « aulx doctrines » nouvelles, « en mespris du commandement que « leur roy, comme chief de l'Église anglicanne leur avoir fait », sont arrêtés et châtiés, de même que ceux qui n'ont pas « faict « leurs Pasques. »

104. Strype. *Memorials of Cranmer*, p. 163 et Appendice XXV.

105. Marillac à François Ier, 9 juin 1539. Kaulek, *op. cit.*, p. 102.

106. Strype, *Memorials of Cranmer*, Appendice XXVI, édit. 1848-1852, t. I, p. 415. Cf. *Ibid.*, chap. XIX ; *Letters and Papers*, XIV, n° 1040; Froude, *op. cit.*, chap. XVI; Pollard, *Cranmer*, p. 128 et suiv.; Fisher, *op. cit.*, p. 435.

107. Farnèse à Aléandre (Vienne, 22 mars 1539. Friedensburg, *Nuntiaturberichte*, t. III, p. 506. B. Maffeo à Farnèse, 11 juillet 1546, *Ibid.*, t. IX, p. 107, n. 1. Muller, *op. cit.*, chap. XIV. — Cette même année 1546, Girone Bertano, envoyé papal en France, visite Henri VIII (A. Pieper, *Zur Entstehungsgeschichte der ständigen Nuntiaturen*, Fribourg-en-Brisgau, 1894, p. 130, et Friedensburg, *op. cit.*, t. IX, p. 413, n. 3).

D'après Gardiner, très au courant des pensées religieuses du roi, Henri pensa plusieurs fois à revenir à l'unité. Dans son fameux

discours du 2 décembre 1554, devant la cour entière, il dira : « When the tumult was in the North, in the time of king Henri VIII, I am sure the king was determined to have given over the supremacy again to the pope : but the hour was not then come, and therefore it went not forward, lest some would have said that he did it for fear. After this, master Knevet and I were sent ambassadors unto the emperor [1541], to desire him that he would be a mean between the pope's holiness and the king, to bring the king to the obedience of the see of Rome : but the time was nother then come : for it might have been said that it had been done for a civil policy. » Foxe, *op. cit.*, édit. Townsend-Pratt, VI, 587. Cf. plus bas, n. 161. — Aux propositions de Granvelle, Henri répondit, avec une courtoisie dilatoire, qu'il chargerait l'empereur de réconcilier l'Angleterre avec Rome, quand les princes d'Allemagne auraient reconnu la primauté pontificale. Jamais on ne fut plus près de s'entendre entre protestants et catholiques qu'à cette Diète de Ratisbonne, où le légat Contarini accepta une formule d'accord sur la Justification, que Rome ne devait pas approuver. En grand secret, Gardiner reçut une lettre de Paul III ; Knyvet, qui l'accompagnait, en eut vent, et, en 1551, les adversaires de l'évêque tentèrent, en rappelant cet incident, de le faire condamner pour haute trahison. Cf. Foxe, *op. cit.*, édit. Pratt, VI, 165-168 ; Muller, *op. cit.*, chap. XIV ; P. Janelle, article cité sur le poème de W. Palmer.

108, Marillac (Kaulek, p. 102) dit que « l'on eust à croire, adorer et révérer ledit Sainct-Sacrement avec les cérémonies accoustumées, ainsi que l'Église de si long temps l'a inviolablement observé ». « Nul n'osera dire », écrit un pair temporel (Strype, *Memorials of Cranmer*, Appendice XXV), « que dans le Saint-Sacrement de l'autel il reste du pain ou du vin ». « Il a tousjours eu en singuliere reverence le Saint Sacrement de l'Autel, dit du roi Sanders (*op. cit.*, trad. franç., 1587, fol. 127). Comme quelque peu avant sa mort, il voulaist communier, se levant de la chaire sur laquelle il estoit assis, pour a deux genoux adorer le Corps de nostre Sauveur » ; et comme on lui objectait sa « grande foiblesse et debilité », il repartit : « Ores que non seulement je me jettasse et prosternasse jusques à terre, mais aussi que je me misse, soubz la terre mesme, si ne me sembleroit point qu'en cecy je portasse assez de reverence à ce tres-saint Sacrement. »

109. Henri répugna toujours à la communion *sub utraque*, ainsi qu'à la non-observation du célibat ecclésiastique. Cf. Burnet, *op. cit.*, t. I, p. 406.) Déjà, en novembre 1537, il avait ordonné aux évêques de faire une enquête sévère sur les ecclésiastiques de leur diocèse, d'appréhender et de lui envoyer « ceux qui auraient osé se marier contrairement aux lois de notre Église d'Angleterre ». (Henri VIII aux évêques, 19 novembre 1537. *Letters and Papers* X, n° 1110 et Collier, *op. cit.*, t. IV, p. 150-153.)

110. Déjà l'article V des Injonctions de Cromwell de 1538 (Burnet, *op. cit.*, édit. Pocock, t. IV, p. 342) s'occupait de la confession pascale. La même année, une déclaration des deux archevêques, de onze évêques, de vingt théologiens et canonistes (*Ibid.*, t. IV, p. 336-341) parlait « des ministres qui ont le pouvoir spécial de délier et d'absoudre du péché tout vrai pénitent qui a le regret de ses fautes ». — Tunstall, à l'occasion du Parlement de 1539, rédigea un écrit, afin de prouver par l'Écriture et les Pères (Bède, Origène, saint Cyprien) que la confession auriculaire est de droit divin. Henri VIII le lut et y ajouta, sous forme de notes marginales, ses propres réflexions ; il écrivit même une lettre à l'évêque sur le même sujet. Le tout se trouve dans Burnet, *op. cit.*, t. IV, p. 400-408. Cf. *Ibid.*, t. I, p. 413.

111. L. Cardauns, *Nuntiaturberitche*, t. V, p. 305.

112. *An historical et literary account of the Formularies*, 1816, p. 71. — « Tout cela », remarque A. Duchesne (*op. cit.*, édit. 1614, p. 1303), « directement ordonné contre les luthériens, empescha ce prince d'envoyer ses ambassades à leur assemblée de Francfort. »

113. Wilkins, *op. cit.*, t. III, p. 848 ; *Journals of Lords*, p. 113 et suiv. ; Burnet, *op. cit.*, p. 114 et suiv.

114. Lettre déjà citée.

115. Kaulek, *op. cit.*, p. 103. « Finalement, l'Angleterre entière doit remercier Dieu et se réjouir grandement des excellents procédés du roi. » Lettre citée plus haut, p. 269, d'un membre du Parlement.

116. Cf. Burnet, *op. cit.*, t. I, p. 426 et suiv. Shaxton († 1556) ne retomba plus dans son erreur. Taylor, futur évêque de Lincoln (1552-1554), et le Dr Crome durent aussi se rétracter. Cf. J. A. Muller, *op. cit.*, 135-137.

117. Voir le texte de la condamnation de Cromwell, 29 juin 1540, dans Burnet, *op. cit.*, t. IV, p. 415-424. Cf. Merriman, *op. cit.*, t. I, p. 286.

118. La légende établie par Foxe que, de 1539 à 1547, la persécution ne cessa de sévir contre les réformés a été réfutée par Dixon (*op. cit.*, t. II, chap. x et xi). Cf. Strype, *Memorials of Cranmer*, p. 168 et suiv.; Pollard, *Henry VIII*, p. 401, n. 1, 415 et suiv.; *Cranmer*, p. 143 et n. 1; Makower, *op. cit.*, p. 179. Cromwell, de son vivant, fit de son mieux pour que la loi restât lettre morte. G. Froude, *op. cit.*, chap. xvi, édit. Everyman, t. III, p. 66 et suiv.

119. Cf. plus haut, p. 251 et n. 12.

120. Kaulek, *op. cit.*, p. 181. Un Français, un Italien et un Anglais furent brûlés le 3 mai 1540, deux Flamands et un Anglais, le 8 mai, un nommé Collins, le 7 juillet; R. Mekins, malgré ses 75 ans, n'échappa point au supplice; un prêtre, Saxy, arrêté en vertu des VI Articles, s'était pendu en sa prison le 12 avril (Wriothesley, *Chronicle*, édit. Hamilton, I, 115, 118 sq.; Kaulek, *loc. cit.*; Stow, *General Chronicle*, édit. 1615, p. 579; Foxe, *op. cit.*, V, 530; Agrippa d'Aubigné, *Histoire universelle*, édit. A. de Ruble, I, 108; J. A. Muller, *op. cit.*, 355).

121. Cf. J. Bale, *Select Works*, édit. de la Parker Soc. 1849, où se trouve les *Examinations of Anne Askew*, ainsi que dans Foxe, V, 537-550; Blunt, *op. cit.*, t. I, 538 et suiv.; J. Gardiner, *History of the English Church in the XVIth Century*, p. 234 et suiv.; Fisher, *op. cit.*, p. 476 et suiv.; le chapitre v de R. Davey, *The Nine Days Queen, Lady Jane Grey, and her Times*. Londres, 1910. D'après Blunt (*op. cit.*, t. I, p. 479), il y eut très peu de gens condamnés en vertu des VI Articles, qui inspirèrent plutôt une salutaire terreur. D'ailleurs, la loi *de heretico comburendo* suffisait pour brûler des hérétiques comme Anne Askew. Quoi qu'en dise Foxe, les VI Articles, rapportés sous Édouard VI, n'ont rien à voir aux exécutions du temps de Marie Tudor.

122. Marillac à François Ier et au Connétable, 9 juin 1539. Kaulek, *op. cit.*, p. 102, 103.

123. *Melanchtoni Opera*, t. IV, p. 837; *Corpus Reformatorum*, t. III, p. 804. La traduction s'en trouve dans Foxe, *op. cit.*, édit.,

J. Pratt. t. V, p. 350-358. Cf. Cardauns, *Nuntiaturberitche*, t. V, p. 117; Froude, *op. cit.*, chap. XVI, édit. Everyman, p. 25 et suiv.; Dixon, *op. cit.*, t. II, p. 146 et suiv. L'éditeur Grafton fut accusé d'avoir traduit cette lettre. Rien ne pouvait être plus désagréable pour Henri que de voir répandues par la presse les objurgations de Mélanchton. Le British Museum conserve la *Defensio conjugii sacerdotum... missa ad regem Angliae*, 1540 (3905 a. 75) et *The Epistle... of Melanchton made unto... kinge Henry the VIII^th^*, 1547.

124. Un mois avant la chute de Cromwell, les princes luthériens avec Jean-Frédéric de Saxe envoient à Henri VIII « divers articles résoluz en leurs assemblées et dietes, avecques lectres par lesquelles ilz l'invittent à se régler comme eulx sur le faict de ladite religion ». Mais aussitôt le roi et les henriciens relèvent en ces articles « plusieurs doctrines erronées » (Marillac à Montmorency, 21 mai 1540. Kaulek, *op. cit.*, p. 184).

125. Cf. Burnet, *op. cit.*, t. I, p. 432 et suiv.

126. Cf. A. Hasenelever, *Die Politik der Schmalkaldener vor Ausbruch des Schmalkaldischen Krieges*, Berlin, 1901; *Der Schmalkaldener zwischen Frankreich und England*, 1545, dans *Zeitschrift für Geschichte des Oberrheins*, Neue Folge, t. XX; Stern, *Heinrich VIII und der Schmalkaldische Bund*; P. Singer, *Beziehung des Schmalkaldischen Bundes zu England, 1539*. Dissertation Greifswald, 1901. Cf. Pollard, *Henry VIII*, p. 411 et suiv.; *Cranmer*, p. 18 et suiv.; J. Gairdner, *Church History*, p. 230 et suiv.; L. Cardauns, *Von Nizza bis Crépy. Europäische Politik in den Jahren 1534 bis 1544*. Rome, 1923. Les négociations de la paix entre l'Angleterre et la France eurent lieu en 1546 et le traité fut signé le 7 juin. Cf. W. Friedensburg, *Nuntiaturberichte*, t. IX, p. 40, 57, 123, 171, 271, 583.

127. Dans cette commission se trouvaient les deux archevêques; Bonner, évêque de Londres; Tunstall, évêque de Durham; Gardiner, évêque de Winchester; Heath, évêque de Rochester; Skipp, évêque de Hereford; Barlow, évêque de Saint-David; les D^rs^ Thirlby, Robinson, Cocks, Wilson, Day, Oglethorp et autres théologiens connus. Une seconde commission, composée de six évêques aux tendances réformistes, fut chargée de reviser les cérémonies du culte. Cf. J. Gairdner, *op. cit.*, p. 216.

128. Le texte de la délibération qui précéda le formulaire de foi

se trouve dans Burnet, *op. cit.*, t. IV, p. 443-497. - Strype, en attribuant les articles de la conférence de Londres avec les Allemands (1538) à la Commission de 1541-1543, a jeté, dans les délibérations de cette Commission, une extrême confusion. Cf. Dixon, *op. cit.*, t. II, p. 310.

129. Strype, *Memorials of Cranmer*, Appendices XXVI, XXVII, XXVIII; Burnet, *op. cit.*, t. IV, p. 443-497, où les réponses suivent les questions ; l'auteur a tiré le tout d'un manuscrit de la bibliothèque du palais primatial de Lambeth, à Londres.

130. L'*Institution of a Christian Man* de 1537 disait : « Nous ne pensons pas qu'il appartient aux rois et princes de prêcher, d'enseigner, d'administrer les sacrements d'absoudre, d'excommunier et de faire tout autre acte relevant de l'office et de la charge des évêques et prêtres : mais nous devons croire que Dieu les a constitués comme chefs et surveillants desdits prêtres et évêques, pour que ceux-ci remplissent dignement et parfaitement les fonctions qui leur ont été confiées. »

131. Strype, *op. cit.*, Appendice XXVI. Burnet, *op. cit.*, t. IV, p. 467 et suiv., 471 et suiv., 475 et suiv., 478, 481, 485.

132. Cf. Strype, *op. cit.*, Appendices XXVII et XXVIII ; Burnet, *op. cit.*, t. IV, p. 443-497.

133. Marillac à Montmorency, 21 mai 1540. Kaulek, *op. cit.*, p. 184. Quelques jours plus tôt (*ibid.*, p. 178), Marillac avait dit à François Ier « la grande contention où les évesques de ce pays sont entrez, les ungs voullant maintenir leur doctrine comme véritable, les autres la réprouver comme erronée et faulse ».

134. Le même nom de *King's Book* avait été donné en 1533 à un livre sur la suprématie royale, écrit en latin par l'aumônier du roi, Foxe, selon Bale, et traduit par Lord Stafford : *The Difference between the Kingly and Ecclesiastical Power.*

135. 34 et 35 Henry VIII, cap. I et XXIII. — Strype (*Memorials of Cranmer*), dans son chapitre XXIV, parle de la *Necessary erudition ;* et l'Appendice XXXI contient, à l'occasion de ce formulaire de foi, trois « discours » de Cranmer sur la foi, la justification, le pardon des injures.

136. Il avait été présenté par la Chambre haute de la Convocation à la Chambre basse le 20 et le 30 avril, en deux parties.

137. Makower (*op. cit.*, p. 61, n. 27 ; cf. Perry, *History of the English Church*, édit. 1887-1888, t. II, p. 179 dit que c'est une refonte de l'*Institution of a Christian Man*, avec une tendance plus marquée pour la doctrine traditionnelle. Il parut chez Berthelet en 1543 et la traduction latine en 1544, avec quelques additions sur le libre arbitre et les bonnes œuvres : *Via et catholica christiani hominis Institutio*. On en trouve des exemplaires, avec les armes de l'archevêque Bancroft, au palais de Lambeth. Ce formulaire de foi fut réimprimé, à Oxford, en 1825 et en 1856, dans les *Formularies of Faith* de Ch. Lloyd, édit. Cardwell déjà citée, p. 213-378. Deux versets tirés des Psaumes XIX et XX suivent le titre et s'appliquent au roi : « Lord preserve the king ; and hear us when we call upon thee. — Lord, in thy strength the king shall rejoice, and be marvellous glad through thy salvation. »

138. *Quidam doctrinae christianae articuli pro Ecclesia anglicana* avaient été examinés par la Commission de 1536 : I. *De Ecclesia*. — II. *De Justificatione*. — III. *De Eucharistia*. — IV. *De Baptismo*. — V. *De Penitentia*. — VI. *De Sacramentorum usu*. Ils se trouvent dans Strype (*Ecclesiastical Memorials*, t. I, chap. XLVIII) ; et Burnet (*op. cit.*, t. IV, p. 408), en a donné le premier.

139. C'est à partir de la page 20 (*De bonis operibus et perseverantia* qu'il traite toute cette question : « Manifestum est bona opera ad justitiam et gratiam in quam sumus vocati tuendam et conservandam plurimum facere... Fides, si bona opera continenter adhibeas, conservatur ; sin minus, sensim obscuratur et tandem penitus evanescit atque extinguitur. . Bona opera justitiam augent et perficiunt. Opera fidei et charitatis faciunt ut melius ac certius Dei misericordiam apprehendamus . Dementia est asserere quod nullis omnino cum Deo operibus agendum sit, sed tantum cum proximo ; cum oratio, confessio, gratiarum actio, sacrificia laudis et crucis [les messes], sint opera quibus cum Deo agimus..... — *Opera a justificatione non rejicienda* Quamvis operum fiduciam, id est propriae dignitatis praesumptionem damnamus, opera tamen ipsa... non damnamus... Fiducia omnis in solo datore atque ipsius gratia et non in dono collocanda est, quare et ab operibus et ab ipsa fide, quatenus fides etiam in nobis donum est, in solam Dei bonitatem et gratiam transferenda est... Quamvis autem bona opera tantopere praedicamus, gratiae tamen nihil detrahimus... imo vero gratiam et Christi beneficium quam maxime illustramus,

dum operum bonitatem soli gratiae ascribimus, et Christum qui nobis morte sua spiritum fidei et charitatis promeruit, per bona opera ipsius in nobis virtutem inhabitantem ostendentes, pure adoramus. Nec tamen in nobis ipsis aut nostris operibus gloriandum quicquam esse dicimus sed in sola gratia Domini nostri Jesu Christi : gratia enim Dei sumus id quod sumus. » *Joannis Redmani Angli s. theologiae professoris de justificatione opus.* Anvers, 1555 (in-4°), p. 6, 9, 12, 24, 28, 37, 39, 42, 46. — Dans une lettre de 1547 au Conseil (cf. J. A. Muller, *op. cit.*, 360). Gardiner dit qu'à cet article travaillèrent, outre Redman, les Drs Cox et Robinson, les évêques Heath, Thirlby, Day.

140. *Ibid.*, p. 42, 44, 47. L'ouvrage se termine (p. 48-55) par une hymne « in quo peccator justificationem quaerens rudi imagine describitur ». — Henri VIII affirme sa croyance aux bonnes œuvres, lorsque par testament il prescrit des aumônes pour le salut de son âme. — Luther a exposé sa doctrine de la justification dans *De captivitate Babylonis* (chapitre du Baptême), dans son sermon de *Novo testamento*, etc. Voir E. Fr. Fisher, *Melanchtons Lehre von der Bekehrung*, Tübingen, 1905 ; A. Ritschl, *Die Christliche Lehre von der Rechtfertigung und Versöhnung*, 1870-1871, 3 vol. (en 1874 et en 1900, le deuxième et le troisième volume ont été traduits en Anglais, à Édimbourg : a) *A critical History of the Christian Doctrine of Justification and Reconciliation;* b) *The Christian Doctrine of Justification and Reconciliation*).

141. Injonctions de R. Pole pour le diocèse de Gloucester. *Lambeth Documents*, Londres, 1838, p. 146, 148.

Dans cette Confession, on retrouve assurément l'esprit, la doctrine, l'influence de Gardiner. Quant à indiquer la part exacte qu'il y prit, cela est d'autant plus difficile que durant les travaux qui la préparèrent, il fut une partie du temps en ambassade à la cour impériale. Cf. J. A. Muller, *op. cit.*, p. 106, 360.

142. Voir les articles VI, VII et VIII des X Articles. — Là encore, comme pour les monastères, le désir de remplir le Trésor royal joua un rôle : « Après que ce roy a prins et applicqué a soy tout le revenu des abbayes et partye de celluy d'aucuns évesches », écrit Marillac le 23 octobre 1541 (Kaulek, *op. cit.*, p. 351), « il s'est estendu sur les chasses d'or et d'argent qui restoient, où les relicques d'aucuns corps sainctz estoient encloses, et disent ceulx

cy qu'ilz mettront les ossemens des dictz sainctz dans des monumens de pierre, où ilz pensent qu'elles seront plus décentes que es lieux où estoient. »

143. On ne doit pas prohiber les images, disait l'*Institution of a Christian Man* (aux Commandements de Dieu), mais il faut les placer en nos églises, « dans l'unique but de remercier Dieu, de le louer en ses saints, de nous souvenir de nos fautes en les pleurant et de prier Dieu qu'il nous fasse la grâce d'imiter leur bonne et sainte vie... Ces images à l'église sont comme des livres pour le peuple ignorant, où il apprend les exemples d'humilité, de charité, de patience, de tempérance, le mépris du monde, de la chair, du démon... Quand nous baisons les pieds d'une statue, ou que nous lui rendons quelque autre honneur, nous devons savoir que cela ne s'adresse pas à l'image elle-même, mais seulement à Dieu, et en son honneur au saint que représente ladite statue ».

144. Fuller, *op. cit.*, liv. V, sect. 3, édit. Brewer, t. III, p. 214. Dodd, *op. cit.*, édit. 1737, I, 317. — Redman, dans son livre cité sur la justification (p. 25[v]), avait dit : « Sommiant quidam omnes fideles quaticunque fide praediti fuerunt, virtute tamen et justitia pares esse, ita ut non vereantur omnes foeminas beatae Virgini aequare. Sed procul absit a christianis mentibus ejusmodi blasphemia. » L'*Institution of a Christian Man* (1537) explique l'*Ave Maria* (4[e] partie), de même que la *Necessary Doctrine* : « the Salutation of the Angel to the blessed Virgin Mary. » — Luther condamnait l'invocation des saints dans la *Quaestio de viribus et voluntate hominis sine gratia*, 1516 (édit. Weimar, t. I, p. 149), dans les *Decem praeceptа*, 1518 (*Ibid.*, t. I, p. 415, 418, 420).

145. Kaulek, *op. cit.*, p. 351. — Il avait déjà écrit au roi le 10 avril 1540 (*Ibid.*, p. 175, et cf. p. 115[v] : « On réduit icy l'affaire de la religion en tout conforme à la façon de l'Eglise », sauf l'obéissance à Rome et la conservation des monastères. — Tout ce qu'on fit sous Henri VIII, dit le Rev. H. Pole (*The Book of Common Prayer*, Londres, 1902, p. 8[v]), ce fut d'enlever le nom du pape des anciens livres liturgiques ; aucun changement dans les rites ne devait avoir lieu avant le règne suivant.

146. On exposait des cérémonies de la messe et des vêtements sacerdotaux la signification mystique. Il a été publié, en 1910, par C. S. Cobb, dans le tome XVIII des « Publications of the Alcuin

Club » : *The Rationale of Ceremonial*, 1540-1543. Collier (*Church History*, t. II, p. 191 de l'édition in-folio de 1708, et t. V, p. 104-122 de l'édition Lathbury, 1852), et Strype, en ses *Ecclesiastical Memorials*, l'avaient une première fois exhumé des manuscrits à titre historique.

147. A la Convocation de 1543, on commença aussi le *Livre des Homélies*. On voulait, en outre, confier à trente deux personnes la revision des lois ecclésiastiques. Cf. Dixon, *op. cit.*, t. II, p. 313 et suiv.; Blunt, *op. cit.*, t. I, p. 492 et suiv.

148. Voir W. Walther, *Heinrich VIII von England und Luther*. Leipzig, 1908 (cf. P. Smith, dans *English Historical Review*, t. XXV). John Colet avait aussi écrit un traité sur les sept sacrements, édité seulement en 1867 par Lupton. Il était moins scolastique que celui du roi.

149. Que Henri VII pensât à lui pour l'archevêché de Cantorbéry n'est pas incroyable, remarque J. Gairdner (*History of the English Church*, p. 78). Voir n. 30 du chapitre II.

150. Blunt, *op. cit.*, t. I, p. 434. Burnet (*op. cit.*, t. I, p. 420; cf. t. IV, p. 409, n. 74) avait déjà noté les nombreux papiers de la main du roi ou corrigés par lui, concernant les matières théologiques. La lecture en est difficile. Il cite, en particulier, Cleopatra E. V et VI des Cotton Mss. Cf. *Letters and Papers*, XIII, part. I, 403, 404; Dixon, *op. cit.*, t. II, p. 310.

151. *Recantatio* de Barnes, Jerome et Garrard, qui comme relaps devaient être brûlés à Smithfield, dans Burnet, *op. cit.*, t. IV, p. 497.

152. Pole se réjouit même des premiers articles de foi souscrits par Henri, bien que ce soit de tous les moins explicites. Ils admettent, écrit-il de Trévise à son ami Contarini (Quirini, *op. cit.*, t. I, p. 458; cf. p. 479), et ils confessent tous les dogmes de l'Église, sauf l'unité de l'Église et le vicaire de Jésus-Christ, dont ils ne parlent point; ils révèlent nettement la pensée royale. « Henri, dit Sanders (*De origine ac progressu schismatis anglicani*, trad. franç., 1587, fol. 136 et suiv.), laissa en leur entier infinies églises basties et construites par ses prédécesseurs et leur conserva sains et entiers tous les ornemens, croix, images, vaisseaux, vestemens. Davantage il a eu tousjours en honneur et reverence les

sept sacrements de l'Église ; somme il a reprimé et retenu court presque tous heresies, hors mis celle laquelle oppugnoit la primauté du pontife romain et les religions monastiques. »

153. Ch. Lloyd, *Formularies of Faith*, 1825 et 1856, p. IV. La première citation est de Burrow, *A Summary of Christian Faith*, t. I, p. L. — « Certainement, Henri n'était pas protestant, et l'on ne saurait dire qu'il a fait protestante l'Église d'Angleterre », écrit le Rev. Pole (*The Church of England*, Londres, 1899). Cf. Dodd, *op. cit.*, I, 127 sq.

154. Cf. plus haut, p. 266 et suiv., 272.

155. « Experiamur laudatissimae Reginae, matris tuae, Annae Boleniae, in te virtutes... (p. 16).

156. Cf. plus haut, p. 267 et suiv.

157. Kaulek, *op. cit.*, p. 114 et suiv.

158. Cf. Strype, *Memorials of Cranmer*, chap. XVII, édit. 1848, p. 144 et suiv. Appendice n° XXIV ; J. Gairdner, *op. cit*, p. 204 ; Fischer, *op. cit.*, p. 434.

159. Marillac à François Ier, 4 décembre 1540. Kaulek, *op. cit.*, p. 247.

160. Cervini à Farnèse. Bruxelles, 24 juin 1540. L. Cardauns, *Nuntiaturberichte*, t. V, p. 305.

161. Sanders, *op. cit.*, trad. franç., 1587, fol. 125 v° et suiv. Rinaldi (*op. cit., ad ann.* 1547, n° CXX) cite Sanders, que suit aussi A. Duchesne (*op. cit.*, édit. 1614, p. 1334). — Mais « la cruauté de laquelle le roy Henry avoit usé auparavant fit que personne ne luy osoit plus donner conseil fidele... ; car on scavoit bien que plusieurs avoient esté executez a mort pour avoir dit librement au roy ou à Cromvel leur avis ». Nul n'osa « luy déclarer la vérité ». Certains le flattèrent bassement. « Un d'entre les evesques là presens, ne sçachant si on ne le vouloit point surprendre, respondit que le roy estoit le plus sage et le mieux advisé de tous les hommes, et que par le conseil divin il avoit renoncé au primat du pape romain, et partant qu'il n'avoit plus occasion de craindre, puisque ce jugement estoit ratifié et confirmé par edit publique des Estats de son royaume. » Toutefois, on dit, ajoute Sanders, que Gardiner conseilla au roi de réunir à cet effet

le Parlement, tout au moins de mettre par écrit son intention : « Dieu se contente de la seule volonté et intention, quand l'effect ne s'en peult ensuivir. » Ceci serait assez conforme au caractère de l'évêque, qui devait à bon droit redouter pour l'orthodoxie les conséquences du schisme, une fois Henri mort. La volonté du roi, consignée par écrit, aurait été un puissant argument contre les novateurs, qui allaient profiter de la minorité d'Édouard VI pour introduire la Réforme. Mais à peine Gardiner fut-il sorti, conclut Sanders, « qu'une troupe de mignons de cour et de flatteurs, lesquels craignans que, si le roy rentroit en l'obeissance du pape et de Rome, les biens des eglises ne leur eschappassent, persuadèrent entierement au roy qu'il ne permist nullement que ce scrupule entrast en sa conscience ». Cf. Cardauns, *Nuntiaturberichte*, t. V, p. 352.

Richard Hall († 1604), lequel traduisit la première biographie de Fisher, y ajoute ce détail qui confirme le dire de Sanders : « Stephanus Wintoniensis episcopus, qui erat ei [regi] familiarissimus, narrare saepe solebat habuisse quidem illum animum redeundi ad Ecclesiae gremium, sed, dum expectaret quoad ab aliis ad hoc invitaretur, potius quam ut ipse sua sponte id petere videretur, morte praeventum fuisse. » *Analecta Bollandiana*, XII, 243 ; cf. *ibid.*, X, 194.

162. Un journal orthodoxe de Belgrade, *Politicheski Glaskik*, le 15 février 1926, recherchait les causes de faiblesse des églises séparées dans « Problèmes qui doivent un peu nous préoccuper », et il en signalait trois qui, en effet, furent fatales à l'Église d'Angleterre : 1° le manque d'unité internationale, « parce qu'il n'y a pas de chef unique » ; 2° l'absence d'autorité intérieure : « Le meilleur patriarche n'a pas l'autorité du plus mauvais des papes, parce qu'il n'est pas infaillible » ; 3° la dépendance absolue de l'Église à l'égard de l'État : « L'indépendance du spirituel vis-à-vis du temporel est la première condition pour que puisse subsister le spirituel. »

163. Friedensburg, *Nuntiaturberichte*, t. II, p. 423. — Contarini, plusieurs fois dans ses lettres à R. Pole, se lamente de l'obstination du roi qui, après la défection luthérienne, a séparé de l'Église un des membres principaux, le royaume d'Angleterre : « Ingemisco et doleo quantum scis, immo fortasse quantum nescis » (Quirini, *op. cit.*, t. I, p. 464, et t. II, p. 30, 18 juillet 1536 et 12 mai 1537).

164. Il ajoute (*op. cit.*, trad. franç., 1587, fol. 91 v°, 92) : « Les sectes de perdition ne peuvent estre chassées en maniere qui soit, estant ostée l'authorité du souverain Pasteur duquel la charge peculiere est de confermer les freres en la foy, de maniere que S. Cyprien afferme véritablement que les heresies et schismes ne naissent d'autre part, sinon de ce qu'on n'obéit point à un seul Prestre et Juge en l'Eglise, en la place de Jésus Christ. Et partant les heresies n'ont poinct quitté l'Angleterre, ny pour ces loix profanes, ny pour supplices quelconques que le roy Henry ait ordonnez. »

165. P. Thureau-Dangin a dit très justement que « l'histoire de l'anglicanisme fut celle d'une lutte persistante entre ce que son fondateur avait voulu, au début, y garder de catholicisme et ce que ses continuateurs prétendaient y introduire de protestantisme ». Cf. *Anglican Liberalism, by twelve Churchmen*, 1908.

166. Le Rev. Blunt (*op. cit.*, t. I, p. 442) remarque que la doctrine de la présence réelle, si clairement affirmée dans les diverses Confessions de foi du regne ainsi que celle de la transsubstantiation nettement déclarée dans les VI Articles de la *Necessary Doctrine* sont la croyance de la *High Church*.

167. Cf. Martin, *Anglican ritualism as seen by a catholic and foreigner*. Londres, 1881.

168. Outre les trois volumes de Thureau Dangin sur la *Renaissance catholique en Angleterre au XIX siecle*, on peut voir sur le mouvement d'Oxford, Rev. J. Brande (un des convertis du mouvement d'Oxford), *An Essay towards the Conversion of learned Hindûs* 1813 ; Church, *The Oxford Movement : twelve Years*, 1892 ; W. Ward, *Wm George Ward and the Oxford Movement*, 1898 ; Canon Lindon, *Life of Pusey*, avec nombreux portraits, Londres, 1893, 4 vol. ; J. H. Overton, *the Anglican Revival*, 1897 ; S. L. Ollard, *the Oxford Movement. Four Lectures given to the Saint Paul's Lecture Society in the Crypt of Saint-Paul Cathedral, in January 1909*, Londres, 1909 ; W. Walsh, *The secret History of the Oxford Movement*, 6e édit., 1912 ; du même, *The life of John Henry card. Newman. Based on his private Journals and Correspondance*, 2 vol. Londres, 1912 ; H. Brémond, *Newman, essai de biographie psychologique*, 6e édit. 1913 ; *Correspondance of J. H. Newman with John Keble and others*, 1839 1845 (les sept dernières années de New-

man dans l'Église anglicane) ; Shane Leslie, *Henry Edward Manning ; his life and labours*, Londres, 1921 ; J. L. May, *Cardinal Newman*, 1929 ; ainsi que l'étude de Lytton Strackey sur Manning, dans le volume *Eminent Victorians*, 1918, nouvelle édition 1921 ; Rev. Y. Bilioth, *The Anglican Revival Studies in the Oxford Movement*, 1925 ; Rev. R. J. Campbell, *Thomas Arnold*, 1927. La *Church Quaterly Review* d'octobre 1927 a résumé du point de vue protestant dans un article (*A Lutheran Review of Anglo-Catholicism*), le mouvement anglo-catholique, utilisant et appréciant les ouvrages les plus importants qui ont été écrits sur ce sujet, de Thureau-Dangin à Gore, l'évêque anglican de Birmingham. Et l'abbé Ch. Journet (*L'union des Églises et le Christianisme*), Paris, 1927 ; *Les protestantismes à la recherche d'une formule d'universalité* dans *La documentation catholique*, 24 décembre 1927) montre que l'anglo-catholicisme cherche à restaurer une à une les croyances-mères du Christianisme, marchant à rebours des réformateurs. De sorte que l'esprit catholique s'infiltre partout et jusque dans la littérature. (Cf. G. N. Schuster, *The catholic spirit in modern English literature*, 1923). Le remarquable développement de l'Anglo-catholicisme durant un siècle, a été récemment étudié par H. L. Stewart : *A century of Anglo catholicisme*, mai 1929.

169. Les ritualistes furent persécutés ; en 1896, commença contre eux une nouvelle campagne ; et en juin 1906, une Commission d'enquête, les visant directement, recommandait au gouvernement « d'interdire certaines pratiques qui ont une portée doctrinale et contraire à la foi de l'Église ».

170. L'évêque d'Exeter en autorisa formellement la conservation pour l'adoration, tout en interdisant de les porter aux malades. Le projet du nouveau *Prayer-Book*, dont il sera parler plus loin, autorisait la conservation des espèces consacrées et l'adoration du Saint-Sacrement. Voir W. H. Freestone, *The Sacrament reserved, a Survey*, 1917, t. XX, des publications de l'Alcuin-Club.

171. Le serment du *Test*, imposé à tout fonctionnaire de 1673 à 1828, déclarait le sacrifice de la messe, ainsi que l'invocation des saints « superstition et idolâtrie » ; et la « Déclaration royale » que doit lire publiquement tout nouveau roi d'Angleterre, depuis Guillaume III d'Orange (1689), le jour de son couronnement, emploie les mêmes termes. A l'avènement d'Édouard VII et de

George V, la protestation des pairs catholiques amena au Parlement des projets de revision qui aboutirent au *Bill of Rights*, d'après lequel le souverain déclare la transsubstantiation, le culte des saints et la messe contraires à la religion protestante, sans user d'épithètes injurieuses pour les catholiques.

172. Voir sur tout ceci Cooien, *Revue pratique d'apologétique*, 15 octobre 1919, p. 83 et suiv.; G. Goyau, *A l'ombre du Vatican*, II, dans *Revue des Deux-Mondes*, 1er mars 1922, p. 80 et suiv.

173. Arth. C. Headlam, *The Church of England*, with an Appendix by the Rev. Smith canon of Gloucester, Londres, 1924. L'évêque parle de la réserve des espèces eucharistiques, de la confession, et de divers points où l'Église d'Angleterre diffère de la romaine.

174. Dans le *Xaverian* de novembre 1908 (ritualiste), un Anglican, à propos du Congrès ecclésiastique (*The Ecclesiastical Congress. Impressions of an Anglican*), écrit que « Pusey, l'évêque Forbes de Brechin (Écosse) et Mr Keble ont toujours pensé que les décisions de Trente et les formulaires de foi anglicans ne sont pas irréconciliables ». Et il cite les paroles de Heath au Parlement de 1559, voir plus haut, p. 280. Voir le *Report of the catholic Congress*, Londres, juillet 1923.

175. Article aussi intéressant que documenté de P. Janelle, sur les Conversations de Malines, dans *la Revue anglo-américaine* (décembre 1924) : *Anglicanisme et Catholicisme*, p. 129, 130. — En novembre 1928, on annonçait que ces Conversations, interrompues par la mort du cardinal Mercier, allaient reprendre avec son successeur. Mais la mort de Mgr Batiffol (janvier 1928) semble, s'ajoutant à celle de M. Portal, devoir les retarder.

Lord Halifax, qui y prit part, vient de publier : *Notes on the Conversations of Malines*, 1921-1925. *Points of Agreement*, Londres, 1928. L'abbé Portal, ami de Lord Halifax et qui, depuis longtemps, travaillait au rapprochement entre Rome et l'Angleterre, est mort peu après le cardinal Mercier (1926). Voir sur lui l'article de l'abbé Calvet, dans *Les Lettres* de septembre 1926.

La revision du *Prayer-Book* depuis lors, a eu lieu (1926-1927), et nombre de prières catholiques ont été concédées, contre lesquelles réclame la « Low Church », tandis que les anglo-catholiques ne sont pas encore satisfaits.

Au début de 1928, la Chambre des Communes, où dominent la

Low Church et les sectes protestantes, a repoussé le nouveau *Prayer-Book ;* une vive controverse, que s'est en vain efforcée de calmer l'archevêque de Cantorbéry, en a résulté, agitant le pays entier, faisant souhaiter à plus d'un la séparation de l'Église et de l'État. (Cf. J. Couturier, *Le « Book of Common Prayer » et l'Église anglicane*, Paris, 1928 ; l'article de Jean Guiton sur l'Affaire du Prayer-Book, dans *Revue des deux Mondes*, 15 novembre 1928. Malgré le double rejet successif du *Prayer-Book* nouveau, les évêques ont décidé, sans approbation parlementaire, d'en permettre l'usage dans certaines limites. C'est la première étape vers le *desestablishment*. On pourra juger de la situation de l'Église anglicane, en lisant le rapport de son Congrès tenu en octobre 1928 à Cheltenham, rapport publié par le chanoine anglican Wilson : *The Anglican Communion*. Londres, 1928. Dans ce Congrès, orthodoxes, wesleyens, luthériens de Scandinavie, congrégationalistes, presbytériens d'Écosse s'unirent aux anglicans pour chercher une formule d'union. Voir à ce sujet les réflexions du P. Woodlock : a) *Constantinople, Canterbury and Rome ;* b) *Can the Anglo-Catholics unite Christendom*, 1923.

176. Marillac à Montmorency, 6 août 1550. Kaulek, *op. cit.* p. 211.

CHRONOLOGIE

DES ÉVÉNEMENTS UTILES A L'HISTOIRE RELIGIEUSE DU RÈGNE

1501. Mariage d'Arthur, prince de Galles, avec Catherine d'Aragon, 14 novembre.

1502. Mort d'Arthur, 2 avril.

1503. Convention entre Ferdinand le Catholique et Henri VII, pour le mariage du nouveau prince de Galles, Henri, avec Catherine d'Aragon.
Bref et bulle de dispense de Jules II pour ce mariage (1504), antidatés du 26 décembre 1503.

1509. Mort de Henri VII et avènement de Henri VIII, 21 avril.
Henri VIII épouse Catherine d'Aragon, 11 juin.

1511. Réunion en Angleterre d'un concile national contre les Lollards.

1515. Avènement de François Ier, 1er janvier.
Wolsey créé cardinal, 10 septembre.

1516. Naissance de Marie Tudor, 18 février.

1517. Luther entre en lutte avec Rome au sujet des Indulgences, 31 octobre.

1518. Wolsey créé à vie légat *a latere*.

1519. Charles-Quint élu empereur, 28 juin.

1521. Henri VIII reçoit de Léon X le titre de *Defensor fidei*, pour son ouvrage contre Luther.

1522 et 1523. Wolsey brigue la tiare, à la mort de Léon X et d'Adrien VI.

1525. Bataille de Pavie, 24 février.

1527. Premières tentatives de divorce du roi d'Angleterre.
Sac de Rome, mai
Mission de Wolsey en France (alliance contre Charles-Quint; indépendance du Saint-Siège; divorce), juillet à septembre.

1528. Mission de Stephen Gardiner et d'Edward Foxe auprès de Clément VII
Décrétale de Clément VII relative à la dispense de Jules II, juillet.

1529. Campeggio et Wolsey, délégués du pape, commencent et interrompent brusquement le procès du divorce.
Chute de Wolsey (9 octobre), qui est remplacé par Thomas More, comme chancelier.
Ouverture du « Long Parlement » (1529-1536), 3 novembre.

1530. Mise à exécution du projet de Cranmer : les opinions des Universités d'Angleterre, de France et d'Italie sur la question du divorce.
Mort de Wolsey, 29 novembre.

1531. Le clergé reconnaît le roi « chef suprême de l'Église d'Angleterre » avec une clause restrictive, 11 février.
Fondation de la ligue protestante de Schmalkalden (Hesse).

1532. Première loi sur les Annates, janvier.
Pétition des Communes contre le clergé, janvier.
Soumission du clergé, 15 mai.
Entrevue de Henri VIII et de François Ier, à Bologne, avec Anne Boleyn, octobre.

1533. Mariage secret d'Anne Boleyn avec Henri VIII, 25 janvier.
Cranmer primat d'Angleterre, 21 février.
Loi interdisant tout appel en cour de Rome, février-mars.
Sentence de Cranmer sur le divorce royal, 23 avril.
Couronnement d'Anne Boleyn, 1er juin.
Naissance d'Élisabeth, 7 septembre.
Appel du roi au concile, à l'entrevue de Clément et de François Ier à Marseille, novembre.

1534. Mission conciliatrice de Jean du Bellay, février-mars.
Sentence de Clément VII contre le divorce royal, 23 mars.
Abjuration de la juridiction pontificale par la Convocation de Cantorbéry (31 mars) et d'York (5 mai).
Lois (*a*) enlevant au clergé le droit de légiférer, (*b*) interdisant toute redevance à la Curie romaine et transférant au roi le droit de nommer les évêques, (*c*) abolissant la juridiction pontificale en Angleterre, tout en fixant l'ordre de succession au trône, (*d*) reconnaissant, sans clause restrictive, le roi « chef suprême de l'Église d'Angleterre » (novembre), (*e*) déclarant trahison le refus du serment contre la juridiction pontificale.
Thomas Cromwell, vicaire-général du roi, mi-décembre.

1535. Serment schismatique imposé par le Parlement et prêté par la nation.
Martyre des chartreux de Londres, de Fisher, de Thomas More et de quelques autres catholiques.
Dissolution des petits monastères.

Conférence de Wittenberg (janvier-juin).

Les X Articles ou la Ire Confession de foi.
Décapitation d'Anne de Boleyn, et mariage de Jane Seymour avec Henri VIII, mai.
1536. Convocation d'un concile œcuménique à Mantoue, 2 juin.
Premières Injonctions royales relatives aux croyances et au culte, été.
« Le Pèlerinage de Grâce » ou révolte des comtés de Lincoln et d'York, octobre.

Union de la France et de l'Écosse par le mariage de Jacques V avec Madeleine de France, 1er janvier.
Répression sanglante du « Pèlerinage de Grâce », janvier-mars.
1537. Mission de Reginald Pole auprès de François Ier et de Charles-Quint.
La IIe Confession de foi : *The godly and pious Institution of a Christian man* ou *Bishops' Book*.
Naissance d'Édouard VI, 12 octobre.
Mort de Jane Seymour, 24 octobre.

Conférence de Londres avec les luthériens, juin-août.
Les XIII Articles, résultat de la Conférence.
Trêve de Nice ménagée par Paul III entre Charles-Quint et François Ier, 18 juin.
Entrevue des deux souverains, à Aigues-Mortes, 18 juillet.
1538. Jacques V d'Écosse, veuf de Madeleine de France (7 juillet), épouse Marie de Guise, veuve du duc de Longueville (9 juin 1537), 9 août.
Secondes Injonctions royales relatives au culte, rédigées par Cromwell qui les envoye à Cranmer le 30 septembre.
Surrender ou cession au roi des grands monastères.
Profanation des reliques de saint Thomas Becket, septembre.
Exécution de Lord Montague, frère de R. Pole, et de la marquise d'Exeter, 9 décembre.

Traité de Tolède entre Charles-Quint et François Ier visant en partie l'Angleterre, 12 janvier.
Mission de Reginald Pole en Espagne, janvier-mars.
1539. Loi confirmant la cession au roi des grands monastères et abolissant en Angleterre les ordres religieux.
Les trois abbés bénédictins de Reading, Glastonbury et Colchester pendus pour n'avoir pas livré leurs monastères.
Loi des VI Articles, juin.

Démonstrations d'amitié entre François Ier et Charles-Quint, qui fait son entrée à Paris le 1er janvier.
Mariage d'Anne de Clèves et de Henri VIII, 6 janvier.
1540. *Surrender* de la dernière abbaye du royaume, Waltham (Essex), 23 mars.
Chute de Cromwell (10) juin, et son exécution, 28 juillet.
Divorce d'Anne de Clèves, 9 juillet.
Mariage de Catherine Howard et de Henri VIII, 8 août.

1541. Ordre, sous peine de forte amende, de placer la *Great Bible* en chaque église paroissiale.
Complot dans le comté d'York causé par les représailles contre le « Pèlerinage de Grâce », avril.
Exécution de la comtesse de Salisbury, mère de Reginald Pole, 27 mai.

1542. Décapitation de Catherine Howard, 12 février.
Le Concile œcuménique est définitivement convoqué à Trente, 22 mai.
Mort de Jacques V d'Écosse (14 décembre), après la défaite de Solway Moss, 25 novembre.
Naissance de Marie Stuart, 8 décembre.

1543. Alliance de Henri VIII avec Charles-Quint contre François Ier.
La IIIe Confession : *The necessary Doctrine and Erudition for any Christian man* ou *King's Book*, 27 mai.
Henri VIII épouse Catherine Parr, 12 juillet.
Trois hérétiques brûlés à Windsor, en vertu des VI Articles, 28 juillet.
Complot contre Cranmer des chanoines de sa cathédrale.

1544. Les Anglais, alliés de l'empereur, envahissent le nord de la France et prennent Boulogne.

1545. Accusation en Parlement contre Cranmer.
Ouverture du Concile de Trente, 13 décembre.

1546. Mort de Luther, 18 février.
Assassinat du cardinal Beaton à St Andrews, 29 mai.
Anne Askew brûlée comme hérétique, 16 juillet.

1547. Mort de Henri VIII, 28 janvier.
Mort de François Ier, 31 mars.

PAPES ET ARCHEVÊQUES D'ANGLETERRE,

DURANT LA PREMIÈRE MOITIÉ DU XVIe SIÈCLE.

I. PAPES

1492. | Alexandre VI, élu le 11 août, couronné le 26 août.

1503. Pie III, élu le 22 septembre, couronné le 8 octobre, décédé le 18 octobre.
Jules II, élu le 1er novembre, couronné le 26 novembre.

1513. | Léon X, élu le 15 mars, couronné le 10 avril.

1522. | Adrien VI, élu le 9 janvier, couronné le 31 août

1523. | Clément VII, élu le 18 novembre, couronné le 26 novembre.

1534. | Paul III, élu le 13 octobre, couronné le 1er novembre,

1549. | décédé le 10 novembre.

II. ARCHEVÊQUES DE CANTORBÉRY ET PRIMATS D'ANGLETERRE

1486. | John Morton, créé cardinal en 1493, 6 octobre.
1501. | Henri Deane, évêque de Winchester, 26 mai.
1503. | Willlam Warham, évêque de Londres, 29 novembre.
1533. | Thomas Cranmer, sacré le 30 mars,
1556. | brûlé comme hérétique, 22 mars.

III. ARCHEVÊQUES D'YORK

1501. | Thomas Savage, évêque de Londres, 12 avril.
1508. | Christopher Bainbridge, évêque de Durham, créé cardinal en 1511, 20 septembre.
1514. | Thomas Wolsey, évêque de Lincoln, (créé cardinal en 1515, 15 septembre).
1531. | Eward Lee, 10 décembre.
1545. | Robert Holgate ou Holdegate, évêque de Llandaff († 1556).
1554. | déposé sous Marie Tudor.

TABLE ONOSMATIQUE[1]

A

Abbinge (Dr), confesseur de Lord Rochford, 631.
Abell (Thomas), chapelain de Catherine d'Aragon, 421, 698.
Abergavenny, voir Lord George Neville.
Adriano di Castello, évêque de Bath (1504-1518), cardinal (1503), 332.
Adrien VI, pape (1521-1522), 4, 297.
Afrique, 115.
Agostini (Agostino), médecin de Wolsey, 36.
Agrippa de Nettesheim (Heinrich Cornelius), philosophe, théologien, juriste, médecin (1486-1535), 627.
Aigues-Mortes (Entrevue d'), juillet 1538, 166, 191, 264, 564-571, 583, 617.
Ainsty, 101.
Alane (Alex.), 187, 235, 606, 680.
Alban's (St), abbaye, 595.
Albèri (Eug.), éditeur, 565.
Alcalà de Henarès, 325, 480.
Alceter (Warwickshire), prieuré, 604.
Alcock, évêque d'Ély (1486-1500).
Aldington (comté de Kent), 122, 123.
Aldrich (Robert), évêque de Carlisle (1537-1556), 268, 680, 711.
Aldrige (Staffordshire), 656.
Aléandre (Jérôme), cardinal (1480-1542), 33, 39, 380, 381, 555.
Alexandre III, pape (1159-1181), 2 294.
Alexandre VI, pape (1492-1503), 332, 340, 362, 437.
Alington (Lady), belle-fille de Thomas More, 523, 524.
Allemagne, 160, 187, 190, 225, 230, 232, 246, 251-258, 264-273, 276, 278, 533, 537, 549, 558, 559, 563, 571, 578, 589, 611, 615, 616, 618, 620, 622, 627, 649, 676, 686, 696, 700, 701, 703, 717.
Allen (Dr John), agent de Wolsey et de Cromwell, évêque de Dublin (1529-1534), 79 et suiv., 439, 594.
Allen (P. S.), éditeur des lettres d'Érasme, 654.
Amaseo (Romolo), humaniste († 1552), 153, 540.
Amboise, 614.
Ampthill (comté de Berford), 98, 384, 387.
Andrews (St), Écosse, 573, 606.

1. L'orthographe de certains noms propres, au XVIe siècle, est aussi variable qu'indécise. Les historiens sont loin encore d'être d'accord pour en adopter une préférablement à une autre. J'indique généralement les variantes, m'en tenant à ce qui semble le plus généralement admis. Les trois Fox ou Foxe (Richard, Edward, John) adoptent ou rejettent l'e final avec une égale désinvolture. Pour le martyrologiste, il n'y a pas lieu de changer l'orthographe que lui ont imposée ses derniers éditeurs. Quant aux deux autres, on tend à supprimer l'e pour Richard et à l'adopter pour Edward.

Angers (Université d'), 37, 377.
Angoulême (Duc d'), 3e fils de François Ier, 232, 412.
Anne de Bretagne, 334, 340.
Anne de Clèves († 1558), 191-193, 194 et suiv., 202, 204, 240, 251, 266, 272, 574, 617-620, 622, 623, 637.
Anne de Hongrie, mariée à l'empereur Ferdinand Ier, 345.
Annonciade (Ordre de l'), 362.
Anthony (John), visiteur, 451.
Antony (C.-M.), pseudonyme d'auteur, 538, 545.
Anvers, 175, 530, 604, 611.
Ap Rice (John), visiteur et agent de Cromwell, 86, 87, 91, 187, 607.
Ardinghello (Niccolò), Florentin († 1547), attaché au cardinal Alexandre Farnèse, envoyé en France par Paul III pour la paix de 1542, cardinal (1544), 565.
Ardres (Traité d'), janvier 1546, 569.
Aristote, 155, 539 et suiv.
Armi (Lodovico dell'), condottiere de Bologne († 1547), 583.
Arthur († 1502), fils aîné de Henri VII, 18, 19, 42, 218, 327, 329, 330, 331, 342, 350 et suiv., 352, 363, 504, 539, 659, 662.
Ascham (Roger), humaniste, 196.
Ascoli (G.), auteur, 346, 533.
Aske (Robert), 100-104, 459, 460.
Askew (Anne), veuve de Thomas Kyme, brûlée comme hérétique, 271, 648, 715.
Asti (province d'Alexandrie), 565.
Audeley (Sir Thomas, plus tard baron), chancelier, 67-68, 69, 100, 129, 143, 181, 193, 268, 400, 423, 492, 519, 520, 621, 639, 664, 684.
Audin, auteur, 283, 501, 508.
Audley (Edmund), évêque de Salisbury (1502-1524), 85.
Augsbourg, 467.
Augsbourg (Confession d'), 232, 254, 255-258, 265 et suiv., 702, 711.
Avalos (Alfonso de), duc de Guasto, marquis de Pescara (1503-1546), gouverneur de Milan pour Charles-Quint, 565.
Avery (Thomas), intendant de Cromwell, 604.
Axholme (Chartreuse d'), 71.
Azequa [Athequa] (G.), évêque de Llandaff (1517-1537), 59.

B

Bacon (Nicholas), 470.
Badajoz (Evêque de), voir Maldonado.
Badia (Tommaso), O. P. († 1547), maître du Sacré-Palais, cardinal (1542), assiste au colloque de Worms, 556.
Baily (Thomas), historien du XVIIe siècle, 474, 480, 485, 497.
Baldinucci (Filippo), continuateur de Vasari, 533.
Bale (John), évêque anglican d'Ossory (Irlande), partisan de Cromwell († 1556), 113 et suiv., 196, 450, 467, 665 et suiv., 678.
Bâle, 135, 136, 681.
Bâle (Concile de), 243, 397.
Balliol College (Oxford), 424, 656.
Bancroft (Richard), archevêque de Cantorbéry (1604-1610), 419, 708.
Bangor (Évêché de), 59, 450, 485.
Barbaro (Daniele), ambassadeur vénitien à Londres (1547-1551), 110, 112, 320, 389, 567.
Barberini (Bibliothèque), 474.
Barberousse, 61.
Barcelone, 571, 584.
Barennes, (J.), auteur, 537.
Barking, 132.
Barlings, abbaye, 104.
Barlow (William), chapelain d'Anne Boleyn, évêque de Saint-Asaph et Saint-David (1536-1548), de Bath et Wells (1548-1553), de Chichester (1559-1569), 207, 212, 261, 262, 268, 270, 274, 355, 620, 644, 650, 654, 682, 698, 700, 711, 716.

Barmston (Yorkshire), 656.
Barnes (Dr Robert), brûlé comme hérétique (1540), 193, 194, 232, 241, 253, 271, 272, 405, 421, 610, 620, 626, 677, 688, 703, 721.
Barnes (William), maître des rôles, 331.
Barton (Elizabeth), la sainte fille de Kent, 62, 122-126, 143, 182, 486-491, 518 et suiv., 561.
Baskerville (G.), auteur, 471.
Basset (James), gentilhomme au service de Stephen Gardiner, 531.
Bath (Ville ou diocèse de), 86, 446.
Bath et Wells (Évêché de), 185, 309, 485.
Bath et Wells (Evêque de), voir Clerk (J.).
Baumbach, 711.
Bavière, 405, 699.
Baxter (Dudley)), auteur, 537.
Bayster, éditeur du XVIe siècle, 609.
Beatus Rhenanus, humaniste, 138, 215.
Beaton (David), cardinal (1538), évêque de Saint-Andrews (1539-1546), assassiné à l'instigation de Henri VIII, 164, 573.
Beauval, prieuré, 71.
Beccadelli (Lodovico), O. S. F., secrétaire de Gasp. Contarini et de Reginald Pole, archevêque de Raguse (1555-1564) [† 1572], 154, 155, 157, 159, 163, 167, 498, 537, 544, 545, 549, 550, 584 et suiv., 624.
Becket (Thomas), archevêque de Cantorbéry (1162-1170), martyr, 16, 163, 189, 207, 294, 501, 530 et suiv., 571 et suiv., 608-610.
Bedford (ville ou comté), 86, 209, 416, 464.
Bède le vénérable [† 735], 714.
Bedyll (Thomas), visiteur et agent de Cromwell, 70, 86, 105, 129, 163, 426, 451, 599
Bell (John), évêque de Worcester (1539-1543), 240, 682.
Bellasys, visiteur, 451.
Bellay (Jean du), évêque de Paris (1532-1561 ; † 1560), cardinal (1536), 7, 35, 36, 57, 58, 63, 284, 325, 351, 367, 371, 372, 375, 384, 403, 404, 405, 408 et suiv., 480, 535.
Bellay (Guillaume du), frère de Jean et de Martin, seigneur de Langey († 1543), 565, 570.
Bellay (Martin du), frère des précédents, († 1547), 383, 408 et suiv.
Belleforest (François de), littérateur du XVIe siècle, 534.
Belluno, 549.
Bembo (Pietro), poète, cardinal, (1470-1547), 153, 157, 539, 543 et suiv., 545, 556.
Bémont (Charles), 284, 326, 328.
Bengale, 115.
Bennet (Dr William), agent à Rome de Henri VIII, 40, 364, 369, 660.
Benoît XIII, pape (1724-1730), 397.
Benoît XIV, pape (1740-1758), 362.
Benson, dernier abbé bénédictin de Westminster († 1549), 143, 144.
Bergame, 542, 543.
Bergenroth, 325.
Berkshire, 86.
Bernier (Abbé), 359.
Bertano (Gurone), envoyé pontifical, 712.
Berthelet, imprimeur de Londres au XVIe siècle, 228, 262, 666, 704, 718.
Berwick, 166, 417.
Betham (W.), 653.
Beverley (comté d'York), 117.
Bibliothèque Nationale, 328, 700 et suiv.
Bigod (Sir Francis), 460.
Bilney (Thomas), brûlé comme hérétique, 626.
Binardi (Giambattista), patricien de Venise, historien de la philosophie, secrétaire de Reginald Pole, 536.
Bird (John), évêque de Chester (1541-1553), 680, 711.
Biron (R.), O. S. B., auteur, 537, 546, 554, 560.

Bisham, couvent de chanoines réguliers, 454, 464.
Black Friars (Couvent des), 32, 33, 46.
Bletchingley (Château de), 621.
Blois, 614.
Blount (Elizabeth), 21, 23.
Blount (William), voir Mountjoy (Lord).
Blunt (J. H.), 84, 390, 397, 417, 418 et suiv., 440, 445, 461, 462, 471, 498, 646, 683, 697, 724.
Bocking (Dr Edward), O. S. B., confesseur d'Elizabeth Barton, 488, 489.
Bodléienne (bibliothèque d'Oxford), 707.
Bohême, 10, 22.
Boleyn (Anne), 4, 21-46, 53, 61, 62, 64, 68, 70, 72, 73, 121, 122, 123, 126, 132, 142 et suiv., 144, 151, 178, 197, 198, 199-202, 218, 220, 226, 231, 278, 298, 327, 328 et suiv., 343, 344-391, 400, 413, 416, 427, 482 et suiv., 484, 499, 507, 515, 522, 554, 610, 628-636, 638, 640, 660-663, 666, 722.
Boleyn (George), vicomte de Rochford, frère d'Anne Boleyn, 48, 147, 200, 219, 283, 524, 630-632.
Boleyn (Sir Thomas), vicomte de Rochford, comte de Wiltshire, père d'Anne Boleyn, 23, 72, 147, 178, 197, 198, 217, 218, 345, 360, 372, 375, 376, 382, 385, 386, 595, 661, 684.
Bologne, 170, 549, 584, 628.
Bologne (Université de), 37, 219, 327, 376, 540, 541.
Bomy-lez-Terouanne (Trève de), [1537], 564.
Bonifacio (Comte Bernardi di San), condottiere de Vérone, 583.
Bonner (Dr Edmond), évêque de Hereford (1538-1539), de Londres (1539-1549), 40, 56, 57, 190, 213, 215, 216, 220, 226-228, 230, 233, 234-237, 238, 240, 244, 247, 277, 583, 3, 5, 75651-696, 707, 716
Bonvisi (Antonio), ami de Thomas More et de Fisher, 150, 153.
Borodaile (Gawin), abbé cistercien, 461.
Borromée (St Charles), cardinal († 1584), 543.
Bossuet, 327.
Boulogne, 272, 569.
Boulogne (Entrevue de) [octobre 1532], 40-41, 218, 384, 660.
Bourbon (Cardinal de), 352.
Bourbon (Connétable de), 322.
Bourbon (Duc de), 594
Bourchier (Thomas), archevêque de Cantorbéry 1454-1486, cardinal (1464), 9, 309.
Bourelier, auteur, 489.
Bourges, 362.
Bourges (Université de), 327, 377.
Bowes (Sir Robert), 459.
Boxley (comté de Kent), 188.
Boyneburg (Georg von), 265.
Bozio (Francesco et Tommaso), de l'Oratoire, 499.
Bracton, juriste du XIIIe siècle, 420.
Brancetor (Robert), 669 et suiv.
Breakspear (Nicholas), Adrien IV (1154-1159), 296.
Brémond (H.), auteur, 502.
Brereton (Sir William), 200.
Brescia, 550.
Brewer (J. S.), auteur, 15, 84, 286, 420 et suiv., 476, 480 et suiv.
Brian ou Bryan (Sir Francis), ambassadeur à Rome puis en France, 354, 364, 372, 379, 412, 575, 580, 660, 669.
Bridewell (Palais de), 33, 367.
Bridgett, anglican devenu rédemptoriste, 243, 395, 430, 474, 475, 477, 479, 484 et suiv., 490, 502, 507, 515, 516, 520, 523, 527, 607, 690, 692.
Bridgewater, 417.
Bridgewater (Comtesse de), sœur du duc de Norfolk, voir Howard (Catherine).
Bridgewater (Henry de), mari de la précédente, 640.

Brigitte (Ordre de sainte), 429.
Brissac (Charles de Cossé, seigneur de), grand fauconnier de France, envoyé en Espagne à l'empereur (1538), maréchal de France (1550-1554) [† 1564], 582.
Bristol, 417, 463, 470.
Britisih Museum, 538, 647, 648, 690, 716.
Brodie (R.-H.), éditeur, 535.
Bromehall, monastère de femmes, 85, 437, 478.
Browne (Sir Anthony), vicomte Montague, maréchal de la cour, 468.
Browne (Anne), 351.
Browne (George), prieur des Augustins, archevêque anglican de Dublin, 105, 466, 598.
Bruce (J.), auteur, 490, 494.
Brück, conseiller de Jean-Frédéric de Saxe, 700.
Bruges, 514.
Brunswick-Lunebourg (Duc de), 405, 613 et suiv., 637.
Bruton, 86.
Bruxelles, 190, 215, 216, 621, 637.
Bryan (Thomas), 345.
Bucer ou Butzer (Martin), réformateur d'Alsace (1491-1551), 208, 225, 231, 552, 674, 680, 694.
Buckingham (Duc de), 22, 161, 317, 341, 342, 518, 538, 560.
Bucklersbury (Londres), 135.
Budé (G.), secrétaire de François Ier, humaniste, 136, 138, 215, 507, 510, 514.
Bugenhagen (Jean) ou Pomeranus (du nom de son pays natal, la Poméranie) [1485-1558], 209, 647.
Bullinger (Jean-Henri), réformateur suisse (1504-1575), 242, 264, 710 et suiv.
Buonamici (Lazzaro), humaniste († 1552), 153, 157, 242.
Burchardt (Dr), vice-chancelier de Saxe, 240, 256, 265, 685 et suiv., 700-703.
Burgio, nonce en Angleterre, 39, 42, 48, 51, 382 et suiv., 383, 387, 394, 395, 397, 628.
Burgh (Baron), 317.
Burgo (Niccolò de), 218, 376.
Burgoyn, visiteur, 451.
Burke (Edmund), 89.
Burnet (Gilbert), évêque anglican de Salisbury (1689-1715), 60, 84, 107, 119, 237, 283, 285, 286, 327, 338, 380, 386, 408, 421, 454 et suiv., 462, 465, 509, 547, 590, 600, 603, 623, 628, 637, 643, 649, 650, 676, 685, 704, 712, 717, 718, 721.
Bury Saint Edmunds (Suffolk), où étaient vénérées les reliques du roi St Edmond († 870), 632.
Burrow, auteur, 696, 722.
Busch (W.), 328.
Busch (Paul), évêque de Bristol (1542-1553), 450, 680.
Busseto (Entrevue de) [1543], 566.
Butler (Charles), auteur, 270, 696.
Butler (James), 24, 346.
Butts (Sir William), médecin de Henri VIII, 649.
Busleyden (Jérôme), ou Buisleiden, prévôt d'Aire, 510.
Buxton (Derbyshire), 189, 645.

C

Caistor (Lincolnshire), 97.
Cajetan (Thomas), cardinal (1469-1534), 39, 380.
Calais, 61-62, 64, 129, 160, 166, 240, 252, 360, 384, 402, 514.
Caledon (Comtesse de), 605.
Calshot, 166.
Calvin, 636, 694.
Cambrai, 40, 56, 58, 160, 383, 403, 557, 558, 559.
Cambrai (Traité de) [1529], 63, 216, 369, 514.
Cambrai (Entrevue de) [1530], 412.
Cambridge, 86, 187, 417, 700.
Cambridge (Université de), 37, 38, 69, 77, 86, 113, 117, 196, 197, 204, 214, 215, 236, 375, 379, 424, 445, 470, 474, 476, 478, 606, 607, 610,

633 et suiv., 659, 677, 682, 694
Camerarius (Joachim), réformateur allemand (1500-1574), 630.
Camm (Dom Bède), 476, 502, 538.
Camp du drap d'or (Entrevue du) [1520], 20, 215, 514.
Campbell (Lord), 128, 147, 184, 490, 494, 501.
Campbell (W. E.), auteur, 531.
Campeggio (Lorenzo), évêque de Salisbury (1524-1534), cardinal (1474-1539), 7, 10, 17, 28-35, 59, 119, 217, 297, 325, 353, 358-373, 374, 380, 381, 385, 485, 572, 662.
Campeggio (Tommaso), frère du précédent, cardinal († 1564), 542, 549, 658-661.
Campton, 179.
Cantorbéry ou Canterbury, 8, 59, 60, 66-67, 118, 122, 123, 189, 196, 198, 205, 216, 222, 295, 316, 374, 381, 424, 425, 426, 486, 487, 599, 622, 625, 644, 645, 649, 700, 721.
Capello (Cristophoro), ambassadeur vénitien près François Ier, 567, 570 et suiv.
Capito (Wolfgang), réformateur d'Alsace (1478-1541), 225.
Capon (Dr John), évêque de Bangor et de Salisbury, voir Salcot.
Capranica, résidence des Farnèse, 545.
Caraffa (Giampietro) [† 1559], 556, 572, voir aussi à Paul IV.
Cardauns (L.), éditeur, 637.
Cardwell (Edward), éditeur, 648, 696, 708, 718.
Carey (William), beau-frère d'Anne Boleyn, 360.
Carlisle (Northumberland), 103, 166.
Carlisle (Comte de), 433.
Carmagnole (Piémont), 564.
Carne (Sir Edward), agent de Henri VIII à Rome, 40, 382, 405.
Carnesecchi; secrétaire de Clément VII, 401, 403.
Carpentras, 157, 169, 172 et suiv.
Carpi (Pio Rodolpho di), évêque de Faenza (1528-1544) et de Girgenti (1546-1564), cardinal (1536), 558.
Carroz ou Caroz (Luis), ambassadeur d'Espagne, 339.
Carter (Thomas), abbé cistercien, 461.
Casale (Gregorio), agent italien de Henri VIII, près le Saint-Siège, 40, 355, 356, 357, 358, 369, 382, 405.
Castelnau (Antoine de), évêque de Tarbes (1534-1539), ambassadeur de François Ier, en Angleterre (1534-1537), et en Espagne (1538-1539), où il mourut, 170, 574, 576, 578, 588.
Castellano (Bartolommeo), doyen d'Avignon, 547.
Castille, 18.
Castillon (Sieur de), ambassadeur de François Ier auprès de Henri VIII (1533-1534 et 1537-1539), 57, 58, 165, 166, 328, 412, 415, 432, 524, 569, 573, 574 et suiv., 576-583, 710.
Catesby (Northumberland), monastère de bénédictines, 90.
Catherine d'Aragon, 18-46, 56, 57, 58, 59, 61, 62, 119 et suiv., 122, 125, 126, 156, 157, 199, 204, 211, 218, 219, 220, 228, 254, 263 et suiv., 324-391, 400, 405, 410, 411, 413, 414, 421, 426, 442, 480, 485, 489, 491, 499, 504, 539, 551, 627-630, 635, 641, 658-664, 666, 698, 699.
Catherine Howard, voir Howard (Catherine).
Catherine de Médicis, 323.
Cavendish (George), secrétaire et biographe de Wolsey, 177, 328 et suiv., 354, 356 et suiv., 370, 592, 595, 596.
Ceneda, évêché de Vénétie, 549.
Cerdagne, 328.
Cesarini (Allesandro), cardinal († 1542), vice-chancelier de Paul III, 567.
Cervie ou Cervia (Vénétie), 360.
Cervini (Marcello), cardinal devenu Marcel II (1555), 270, 279, 590, 621, 623, 637, 650.

Chabot de Brion (Philippe), amiral de France, 411, 598, 629, 699.
Chacon [Ciaconius], O. P. († 1602), 475, 498 et suiv.
Chambers (John), évêque de Peterborough (1541-1556), 450, 682.
Chapuis ou Chapuys (Eustache), ambassadeur de Charles-Quint en Angleterre, depuis 1529, 7, 12, 13, 42, 45, 47, 49, 50, 54, 59, 62, 64, 65, 67, 82, 83, 87, 88, 95, 121, 122, 142, 174, 178, 179, 181, 185 et suiv., 199, 200, 231, 252, 319, 340, 347, 354, 374, 394, 395, 396, 397, 406, 410, 414, 416, 452, 459, 483, 488, 489, 490, 491, 495, 496, 547, 552, 555, 562, 592, 593, 596, 597, 605, 627, 630, 632, 635, 662, 672, 685.
Charles de Gueldre († 1539), 617.
Charles, duc d'Orléans-Angoulême, 3e fils de François Ier, mort célibataire (1522-1545), 252, 566, 571, 576 et suiv., 629.
Charles Ier d'Angleterre, 418, 461, 470.
Charles II d'Angleterre, 283, 303, 327.
Charles III, duc de Savoie, dit « le Bon » (1486-1553), 568.
Charles-Quint, 3, 4, 5, 27, 29, 31, 32, 39, 40, 55-59, 60-65, 121, 152, 153, 155, 160, 163-173, 175, 185, 187, 191, 192, 198, 199, 215, 216, 219, 226, 227, 236, 251-253, 264, 272, 296 et suiv., 310, 334, 335, 336, 343, 344, 352 et suiv., 359 et suiv., 361 et suiv., 380, 381, 382, 401, 405, 409 et suiv., 411, 412, 413, 483, 550, 552, 559, 561, 564-590, 598, 615-621, 627, 628, 637, 657, 659 et suiv., 662, 669 et suiv., 676, 699, 709.
Charles VIII, 329, 333, 334.
Charterhouse (Chartreuse de Londres), 71, 72, 182, 226, 252, 423, 428, 494.
Chauncey (Maurice), chartreux, 423, 497, 500.
Cheke (Sir John), professeur à Cambridge, devenu précepteur d'Édouard VI et son secrétaire d'État, 681.
Chelsea, 134, 135, 139, 141, 142, 145, 500, 515 et suiv., 525, 532.
Chertsey (comté de Surrey), abbaye bénédictine, 105.
Cheshire, 459.
Chester (Comté de), 330.
Chester (Evêché de), 216, 470.
Cheyne (Baron), 317.
Cheyney (Sir Thomas), trésorier de la maison royale, 468.
Chichele ou Chicheley (Henry), archevêque de Cantorbéry (1414-1443), 2, 77.
Chieregati, nonce, 21.
Chichester, 59, 189, 221, 229, 309, 692.
Chichester (Évêque de), voir Sampson et Sherborne.
Chièvres (Guillaume de Croy, seigneur de), 342.
Christchurch, monastère bénédictin de Cantorbéry, 488.
Christcollege (Cambridge), 477, 481.
Christian III, roi de Danemark (1534-1559), 583, 694.
Christine de Danemark, duchesse de Milan, veuve de Fr. Sforza (1535), nièce de Charles-Quint, (1523-1590) 164, 191, 264, 573, 617.
Cirencester (Gloucestershire), 86.
Clarence (George, duc de), 330, 341.
Clarendon (Constitutions de) [1164], 2, 294 et suiv.
Claude (Reine), première femme de François Ier (1499-1524), 345, 346.
Clément (John), mari de la fille adoptive de Thomas More, 501, 507, 521.
Clément [Gigs de naissance] (Margaret), fille adoptive de Thomas More, 150, 151, 501, 507.
Clément V, pape, (1305-1314), 436.
Clément VII (3, 4, 5, 17 26-46, 50, 55-58, 62, 78, 120, 126, 201, 214, 217, 219, 252, 297, 298, 321, 325,

344, 351, 352. et suiv., 355, 362, 365 et suiv., 370 et suiv., 379-386, 389, 393, 401-405, 409, 410, 411, 453, 486, 540, 541, 543, 628, 642, 658-663, 691.
Clerk (John), ambassadeur à Rome, évêque de Bath et Wells (1523-1541), 13, 54, 121, 219, 314, 368, 485, 516, 518, 680, 701, 711.
Cleveland, 101.
Cluny (Ordre de), 436, 604.
Cobb (C. S.), éditeur, 720.
Cobb (Thomas), 122.
Cobham (Lord), 81.
Cochlée ou Cochlaeus [Dobneck de son vrai nom] (Jean), humaniste et controversiste catholique (1479-1552), 138, 338, 378, 498, 533, 552, 571.
Cockerell (Dr), prieur de Gainsborough, 461.
Cockermouth (Cumberland), 458.
Cocks, voir Cox (Dr Richard).
Colchester (Essex), 106, 183, 416, 450, 463.
Colet (Dr John), doyen de Saint-Paul de Londres, humaniste (1466-1519), 8-9, 134, 138, 155, 215, 307 et suiv., 503, 506, 508, 721.
Collier (Jeremy), ministre dissident (1650-1726), 418, 434, 603, 721.
Collins (Master), brûlé comme hérétique (1540), 715.
Colly (Dorothy), femme du secrétaire de Thomas More, John Harris, 501.
Cologne, 216, 559, 699.
Colt, beau-père de Thomas More, 134.
Compiègne, 355, 615.
Compton (Sir William), comte de Northampton, 433.
Connell (William), humaniste, 508.
Constable (Sir John), 459.
Constable (Sir Robert), 101, 103, 459, 461.
Constable (Sir William), 459.
Constance (Concile de) [1414-1418], 222, 243.
Constantinople, 583.
Contarini (Gasparo), cardinal (1483-1542), 157, 163, 172, 228, 543, 550 et suiv., 553, 554, 555, 556, 557, 568, 572, 624, 667, 713, 721, 723.
Contarini (Marcantonio) [† 1546], ambassadeur vénitien près Paul III (1536-1538), 567.
Convocation, 10, 11, 13, 16, 424, 429, 662, 664, 681, 682, 703, 706, 707, 717.
Conyers (Lord), 459.
Corée, 115.
Cornaro (Marcantonio), représentant de Venise à l'entrevue de Nice, 566 et suiv., 569.
Corneto, 23.
Cornouailles (Comté de), 330.
Cornwallis (Mrs) 468.
Corpus Christi College (Cambridge), 694, 707.
Corpus Christi College (Oxford), 546.
Cortese (Gregorio), O. S. B., originaire de Modène, abbé de San Giorgio à Venise († 1547), 157, 549 et suiv., 556.
Cosme Ier, duc de Florence (1537-1574), 542.
Coulton (G.-G.), auteur, 308, 445 et suiv.
Courtenay (Sir Edward), comte de Devon ou de Devonshire, fils de Henry Courtenay, 342, 561.
Courtenay (Catherine), mère de Henry Courtenay, 560.
Courtenay (Henry), voir Exeter (marquis d').
Courtenay (Hugues), 560.
Cousin (Jean), l'ancien (1501-1560), 616.
Coventry (Évêché de), 59, 450, 485,
Coventry (Évêque de), voir Lee (Rowland).
Coverdale (Miles), évêque d'Exeter (1551-1553), 189, 241, 610, 611, 626, 682.
Covos (Francisco), grand commandeur de Léon, conseiller et secré-

taire de Charles-Quint († 1547), 568.
Cowes (Ile de Wight), 657.
Cox éditeur, 625.
Cox, voir Cocks (Dr Richard), 716, 719.
Coxford, prieuré, 604.
Cranage (D. H. S.) auteur 434.
Cranmer (Edmund), frère de Thomas, 196.
Cranmer (Magaret), femme de Thomas Cranmer, 198.
Cranmer (Thomas) archevêque de Cantorbéry (1533-1556), 4, 6, 24, 36-37, 41-45, 55, 69, 72, 122, 127, 144, 175, 186, 187, 189, 190, 193, 194, 195, 218, 236, 238, 239, 240, 257, 261 et suiv., 268, 270, 271, 273-275, 277, 280, 324, 374, 375, 376, 382, 385-390, 406, 418, 424, 425, 427, 430, 449, 478, 486, 487 et suiv., 492, 519, 547, 614, 620, 625-651, 652, 661 et suiv., 675, 681, 682, 683, 684, 687, 701, 706, 707, 711, 712, 716, 717.
Crapelet (G.-A.), imprimeur, 346, 360.
Creighton, 445.
Cresacre (Anne), 501, 507.
Cresacre More, voir More (Cresacre).
Cressy, de Watham Cross, 36, 197.
Crofts (Dr George), chancelier de Chichester, exécuté pour avoir nié la suprématie royale (1538), 562.
Croke (Dr Richard), 37, 198.
Crome (Dr Edward), prêcheur réputé du parti avancé, 241, 626, 714.
Cromwell (Gregory) fils de Thomas Cromwell, 175, 185.
Cromwell (Richard), neveu de Thomas Cromwell, 175, 468.
Cromwell (Robert), cousin de Thomas Cromwell, 593, 594.
Cromwell (Thomas), comte d'Essex, Lord du sceau privé, grand chambellan d'Angleterre, vicaire général du roi, 1, 13, 14, 35, 44, 51, 58-59, 67, 71, 72, 74, 76, 80, 82-96, 97, 98, 100, 104, 108, 110, 111, 125, 126 et suiv., 129, 132, 143, 144, 147, 156, 159, 161, 162, 163, 174-195, 198, 200, 202, 205, 206, 207, 208, 209, 211, 212, 220 et suiv., 222, 223, 229, 230, 235, 236, 238-242, 253, 257, 264, 268, 271, 272, 277, 313, 315, 316, 318, 373, 374, 382, 392, 395, 397, 398, 399, 405, 416, 418, 422, 424, 426, 427, 429, 430, 431 et suiv., 442, 446, 447, 448, 449-453, 456, 459, 460, 461-469, 470, 478, 479, 487, 488, 489, 490, 491, 492, 495, 502, 517, 518-522, 525, 534, 545 et suiv., 555, 556, 557, 562, 574, 575, 579, 592-625, 632, 637, 638, 642, 648, 650, 656, 663, 664 et suiv., 669, 670, 677, 683, 684, 687, 688, 690, 691, 692, 699, 702, 706, 707, 711, 714, 715, 716, 723.
Cromwell (Olivier), le Protecteur, 110.
Cromwell (Walter), père de Thomas Cromwell, 174, 592 et suiv.
Crosby Place (Londres), 135.
Crowland Abbey (Lincolnshire), abbaye bénédictine, 185.
Croydon, à 10 milles de Londres, 144.
Cruziger [Creuciger, Creutzinger] (Gaspar), humaniste et réformateur luthérien (1504-1548), 255.
Csanád, évêché de Hongrie, 536.
Cumberland (Comté de), 99, 103, 458, 460.
Cumberland (Henry Clifford, comte de), 316, 457.
Cupis (Dominico de), archevêque de Trani (1517-1551), cardinal († 1553), 568.
Curwen (Richard), chapelain de la cour, 425.
Cuthbert (Saint), évêque de Lindisfarne (685-687), 608.
Cyfuentes ou Cifuentes, ambassadeur d'Espagne à Rome, 58.

D

Damula ou Da Mula (Marcantonio), ambassadeur près Charles-Quint, (1551-1554) et Pie IV (1560-1561), cardinal (1561), 637.
Danemark, 209, 227, 669, 684, 694.
Danemark (Roi de), voir Christian III.
Darcy de Templehurst (Lord Thomas), baron, 459, 464.
Dark (Sidney), auteur, 610.
Daubeny (Giles, premier baron), gouverneur de Calais, 317.
Daunsey (John), gendre de Thomas More, 507.
Dauphin, voir François ou Henri II.
Dauphiné, 575.
Davanzati (Bernardo), 326.
Davenham (Cheshire), 655.
David (Evêché de Saint), 620.
Day (Dr George), évêque de Chichester (1543-1556), 695, 716, 719.
Deane (A. C.), auteur, 626.
Deans (R. Story), auteur, 634.
Delawar (Sir Thomas West, 9e baron), 560.
Demaus (R.), auteur, 648.
Derby (Lady Edward Stanley, comtesse de), 124, 487.
Dering (John), bénédictin, 489.
Deux-Roses (Guerre des), 14, 22, 63, 132, 491.
Devonshire (Comte de), voir Courtenay (Sir Edward).
Dinteville (Jean de), sieur de Polizi, bailli de Troyes, ambassadeur de François Ier auprès de Henri VIII, 431, 534, 699.
Dixon (Richard Watson), chanoine anglican de Carlisle, auteur, 287 et suiv., 328, 397, 417, 418, 436, 445, 447, 454, 554, 600, 605, 676, 700, 702, 706, 710, 715.
Dodd (Charles), historien catholique (1672-1743), 537, 538, 649, 696 et suiv.
Dodieu (Claude), seigneur de Vely, évêque de Rennes (1539-1558), plus tard ambassadeur auprès de Charles-Quint, 349.
Doncaster (Yorkshire), 101, 102, 460.
Dorp ou Dorpius (Martin van), humaniste hollandais, professeur au collège du Lis à Louvain, 133, 504, 509, 511.
Dorset (Thomas Grey, Lord Ferrers, 1er marquis de), 317.
Douai, 501, 537, 538.
Dover [Douvres], 106, 416.
Dowman (John), commissaire de Richard Fox, 655.
Du Boys, auteur, 329.
Dubois (Pierre), légiste bas-normand du temps de Philippe le Bel, 422.
Duchesne (André), historien du XVIIe siècle, I, 283, 628, 701, 714, 722.
Dudić de Horehowitz (André Sbardelato), évêque de Knin (1562-1563), de Csanád (1563) et de Fünfkirchen (1563-1567), († 1589), 537.
Dudley (John), Lord Lisle, 469.
Dugdale (Sir William), 434, 436, 440, 462.
Dunstable (Buckinghamshire), 43, 219, 387.
Du Pin, voir Pin (Ellies du).
Duranti (Durante de), cardinal, évêque de Brescia (1551-1558), 551.
Durham, 59, 103, 189, 219, 220, 309, 311, 461, 465, 473, 474, 485, 608.
Dynham, baron, 317.

E

East Durham, 220.
Écosse, 96, 97, 104, 109, 164, 166, 238, 410, 460, 475, 594, 662, 685.
Eden (Richard), 654.
Édouard le Confesseur, roi des Anglo-Saxons, (1041-1066), 189, 388, 441.
Édouard Ier, roi d'Angleterre (1272-1307), 23, 76, 560.
Édouard II, roi d'Angleterre (1307-1327), 76, 395.

Édouard III, roi d'Angleterre (1327-1377), 23, 76, 202, 341, 436 et suiv.
Édouard IV, roi d'Angleterre (1461-1483), 161, 330, 341, 342, 489, 539, 560, 653.
Édouard VI, roi d'Angleterre (1547-1553), 109, 202, 208, 212, 246, 247, 250, 266, 271, 277, 278, 280, 303, 343, 407, 418, 467 et suiv., 471, 507, 546, 557, 562, 601, 606, 610, 635 et suiv., 638, 639, 648, 652, 653, 667, 671, 674, 678, 679, 694, 695, 700, 715.
Édouard VII, roi d'Angleterre († 1910), 725.
Ehses (Stephan), 325.
Éléonore (Reine), sœur de Charles-Quint, veuve d'Emmanuel de Portugal (1521), seconde femme de François Ier (1530), [1499-1558], 564, 565 et suiv., 567, 568, 571, 576.
Élisabeth d'York, fille d'Edouard IV, 1re femme de Henri VII († 1503), 541, 560, 563.
Élisabeth, fille de Henri VIII, reine d'Angleterre (1558-1603), 43, 62, 64, 68, 70, 73, 92, 112, 114, 201, 220, 234, 247, 250, 252, 266, 278, 280, 303, 323, 326, 327, 406, 408, 412, 416, 417, 418, 419, 420, 422, 427, 443, 452, 507, 562, 629, 633, 635, 675, 678, 679, 695.
Ellerkar (Sir Ralph), 103, 459, 460.
Ellerkar (William), 459.
Ellis (Henry), auteur, 593, 608.
Elstow (Henry), gardien du couvent franciscain de Greenwich, 70, 426.
Ely (Evêché d'), 59, 485, 620, 673.
Ely (Evêque d'), voir West (Nic.).
Elyot (Sir Thomas), 152, 196, 627.
Emerton, auteur, 511.
Emmanuel, roi de Portugal († 1521), 576.
Érasme, 7, 8, 21, 118, 133, 134-137, 139-140, 141, 152, 153, 196, 214, 215, 230, 240, 306, 307 et suiv., 338 et suiv., 479, 501, 503, 504, 505, 506 et suiv., 507, 508, 509, 510-515, 524, 545, 608, 654.
Erfurt, 253, 700.
Ermland (Pologne), 153.
Esher, à 14 milles et demi au sud de Londres, où se trouvait un palais de Wolsey, 177, 222.
Espagne, 151, 164, 167, 244, 264, 414, 570, 571, 589, 628, 669, 699.
Essex (Comté d'), 86, 106.
Este (Ercole II d'), duc de Ferrare († 1559), 354.
Estrada (duc d'), ambassadeur espagnol, 331, 332.
Ethelwulf, roi de Wessex (838-857), 407.
Etienne de Blois, comte de Boulogne († 1154), 341.
Evers (Sir Ralph), 460.
Exeter (Henry Courtenay, marquis d'), 62, 101, 160, 161, 487, 488, 560, 561 et suiv.
Exeter (Marquise d'), 124, 161, 487, 488, 561.
Exeter (Devonshire), 70, 155, 157, 227, 548.
Exeter (Duché d'), 317.
Exmew (William), chartreux, 445.

F

Fairfax (Sir Nicholas), 459.
Fairfax (Sir William), 104, 459.
Falier, ambassadeur vénitien à Londres (1528-1531), 20, 22, 310, 318, 339, 342, 366 et suiv., 383, 395, 497, 531.
Fano (États de l'Église), 157.
Farnèse (Alessandro), petit-fils de Paul III et son secrétaire d'État, cardinal, (1520-1589), 171, 541, 585-587, 589, 621, 623, 637, 709.
Farnèse (Ranuccio), petit-fils de Paul III, cardinal de Sant' Angelo (1545), administrateur d'Avignon (1560- † 1565), 551.
Farnesina (Rome), 589.
Featherstone ou Fetherstone (Ri-

chard), chapelain de Catherine d'Aragon et maître de Marie Tudor, exécuté pour avoir nié la suprématie royale (1540), 368 et suiv., 421.
Félix de Prato, O. S. A., rabbin converti, canoniste († 1559), 379.
Ferdinand V *le Catholique* (1479-1516), 18, 19, 20, 329-336, 337, 339, 340, 344.
Ferdinand Ier, frère de Charles-Quint, roi des Romains, puis empereur (1556-1564), 345, 380, 404, 499, 541, 565, 576, 630.
Fernandez (Diego), confesseur de Catherine d'Aragon, 21, 339.
Feron (Robert), curé de Teddington 427.
Ferrar (Robert), évêque de Saint-David (1548-1554), 680.
Ferrare, 160, 542, 549.
Ferrare (Université de), 37, 380.
Fiddes, auteur, 79, 329.
Fiordibello (Antonio), de Modène, familier de Sadolet, poète latin, secrétaire du cardinal Marcello Crescenzi et de Reginal Pole qu'il suivit en Angleterre, évêque de Lavello (1558), secrétaire à Rome des lettres latines sous Pie IV et Pie V († 1574), 548.
Fish (Simon), 81, 139; 230, 441 et suiv., 511 et suiv.
Fisher (Elizabeth), sœur de John Fisher, 493.
Fisher (John), évêque de Rochester (1504-1535), cardinal, 10, 33, 47, 62, 68, 73, 77, 99, 116-132, 144, 146, 147, 148, 151, 152, 173, 182, 183, 227, 228, 252, 309, 325, 368 et suiv., 391, 395, 428, 437, 445, 446, 474-500, 502, 525, 526, 527 et suiv., 530 et suiv., 532, 533, 534, 551 et suiv., 555, 563, 564, 590 et suiv., 595, 607, 642.
Fisher (H. A. L.), auteur, 440.
Fisher (Robert), frère de l'évêque, 493.
Fitzgerald (Thomas), 411.
Fitzjames (Richard), évêque de Londres (1506-1522), 307.
Fitzwilliam (William), comte de Southampton, amiral d'Angleterre, Lord du sceau privé, cousin d'Anne Boleyn, 33, 162, 194, 354, 457, 621.
Flach (J.), auteur, 510.
Flaminio (Marcantonio), humaniste († 1550), 153, 157, 541, 542, 544, 546.
Flandres, 61, 62, 63-64, 119, 140, 160, 174, 191, 192, 215, 334, 414, 415, 556, 557 et suiv., 559, 562, 572, 589, 606, 611.
Fleischmann, éditeur, 479.
Fletcher (J. S.), auteur, 434.
Florence, 504, 542, 543, 546.
Florence (Concile de) [1439], 243, 690.
Foligno, 335.
Fontainebleau, 615.
Forest (John), O. S. F., confesseur de Catherine d'Aragon, exécuté pour n'avoir pas souscrit à la suprématie royale, 70, 188, 245, 426, 429.
Foscarini (Marco), auteur du XVIIIe siècle, 567.
Fountains (Yorkshire) abbaye cistercienne, 461.
Fox (Richard), secrétaire de Henri VII (1485-1487), chargé du sceau privé, évêque de Bath et Wells (1492-1494), de Durham (1494-1501) et de Winchester (1501-1528), 20, 331, 351, 371, 443, 655, 661.
Foxe ou Fox[1] (Edward), aumônier du roi, prévôt de King's College (Cambridge), évêque de Hereford (1535-1538), 36-37, 156, 197, 207, 214, 217, 218, 253, 254, 256, 257, 547, 661, 665, 666, 675, 676, 680, 683 et suiv., 700 et suiv., 703, 715, 717.
Foxe (John), le martyrologiste (1517-1587), 186, 233, 234, 235, 287, 399,

1. Voir note 1 de p. 735.

592, 596, 625, 641 et suiv., 647, 648, 649, 652, 678, 679, 684, 686, 688, 689, 707, 712, 715.
France, 109, 141, 148, 151, 160, 164, 176, 193, 214, 216, 218, 219, 223, 238, 244, 252, 264, 272, 412, 413, 428, 436, 437, 514, 533, 548, 564, 572, 578, 579, 594, 606, 613, 617, 640, 657, 660, 661, 662, 681, 684, 699, 709, 716.
Francfort, 714.
François Ier, 3, 23, 37, 40-41, 44, 54-59, 61-65, 107, 120, 152, 156, 160, 163-172, 179, 187, 191, 201, 216, 218, 219, 220, 223, 227, 251-253, 263, 264, 268, 272, 277, 297, 310, 322, 334, 335-338, 342, 350 et suiv., 352 et suiv., 354, 376 et suiv., 382, 384 et suiv., 389, 401, 402, 403, 405, 409, 411, 412, 473, 514, 533, 534, 535, 558 et suiv., 563, 564-589, 606, 613, 618 et suiv., 620, 637, 640, 641, 642, 661, 662, 670, 676, 692, 699, 712, 717.
François Ier de Lorraine, marquis de Pont-à-Mousson (1517-1545), 613.
François (dauphin), fils aîné de François Ier († 1536), 564, 657.
François, duc de Nevers († 1561), 569.
François de Bourbon († 1545), 3me fils de François de Bourbon-Vendôme et de Marie de Luxembourg, 569.
Frédéric II de Souabe, empereur († 1250), 422.
Frédéric II de Prusse, dit le Grand († 1786), 546.
Freeman (A.), auteur, 538.
Freeman (John), inspecteur royal du Lincolnshire, 108, 456.
Fregoroso (Federico), frère du doge de Gênes, archevêque de Salerne (1507-1533), évêque de Gubbio (1508- † 1541), cardinal (1539), 556.
Frideswide (Saint), monastère d'Oxford, 437, 540.
Friedmann (Paul), auteur, 328, 341, 395, 624, 630, 631, et suiv., 634, 635, 650, 703.
Frith (John), brûlé comme hérétique (1533), 139, 233, 241, 511, 677.
Froude (J. A.), 128, 329, 377, 417, 428, 430, 444, 485, 493 et suiv., 502.
Fuensalida, commandeur de Haro, ambassadeur extraordinaire d'Espagne près Henri VII, 339.
Fugger (Anton), chef de la famille des Fugger, 467.
Fuller (Thomas), prébendier de Salisbury (1608-1661), 76, 91, 93, 109, 111, 114, 235, 433, 439, 440, 448, 453, 459, 462, 469, 473, 646, 679, 681, 703.
Fumani (Adamo), chanoine de Vérone, humaniste, auteur d'un poème sur la Logique en 5 livres, secrétaire au concile de Trente, († 1587), 584.
Fünfkirchen, évêché hongrois, 537.
Furness (Lancashire), monastère cisterien, 104, 461 et suiv.

G

Gainsborough (Lincolnshire), 461.
Gairdner (James), 84, 87, 89, 90, 128, 288, 293, 325, 345, 421, 444, 445, 452, 454, 465, 476, 486, 499, 515, 526, 594, 610, 625, 649, 651, 652, 702, 721.
Galles (Comté de), 188, 330, 450.
Gambara (Uberto), nonce en Angleterre, évêque de Tortona (1528), cardinal (1539), légat en Lombardie († 1549), 555, 556.
Ganz (P.), auteur, 605, 608.
Gardiner (Germain), neveu et secrétaire de Stephen Gardiner, exécuté pour avoir nié la suprématie royale (7 mars 1544), 209, 429, 649, 689.
Gardiner (John), père de Stephen Gardiner, 652, 653.

Gardiner (Stephen), évêque de Winchester (1531-1551 et 1553-1555), Lord chancelier (1553-1555), 13, 27-29, 30, 36-37, 51, 52-56, 67-68, 122, 128, 152, 184, 192-195, 197, 204, 206, 207, 208, 209, 214-215, 216-219, 220-227, 229, 230, 231-242, 244, 245, 246, 247, 253, 268, 272, 277, 315, 316, 357, 358, 360, 361, 364, 365, 369, 371, 373, 374, 375, 379, 386, 392, 393, 399, 401, 412, 418, 419, 423, 431, 474, 484, 485 et suiv., 531, 535, 539, 545 et suiv., 553, 574, 580, 583, 600, 620-623, 637, 638, 644, 649, 651-656, 701, 711, 712 et suiv., 716, 719, 722 et suiv.

Gardiner (William), chanoine de Cantorbéry, 649.

Garigliano (Bataille du) [1530], 175.

Garrard ou Garret (Thomas), brûlé comme hérétique (1540), 241, 271, 677, 721

Gasquet (Francis Aidan), O. S. B., prieur de Downside, puis cardinal († 1929), 84, 308, 328, 433 et suiv. 440, 445, 448, 454, 482, 511, 531, 538, 595, 647, 685.

Gayangos (Pascual de), 325.

Gellow, auteur, 484.

Gènes, 571, 585.

Georges V, roi d'Angleterre, 725.

Georges *le Barbu*, duc de Saxe († 1539), 568, 570.

Gerdes (Daniel), auteur (1698-1765), 626.

Gérone, 169.

Gerson (du nom de son village natal) ou Charlier (Jean), chancelier de l'Université de Paris, (1363-1428), 243.

Gherio (Cosimo), évêque de Fano (1528-1537), 157, 498, 549.

Ghinucci (Girolamo), évêque de Worcester (1523-1534), cardinal (1534) [† 1541], 31, 37, 40, 59, 84, 355, 359, 376, 485, 556, 568.

Gilby (Anthony), controversiste du temps d'Élisabeth, 675.

Giberti (Giammateo), évêque de Vérone (1524-1543), 153, 227, 544, 556, 558 et suiv.

Gigli (Silvestro de'), évêque de Worcester (1499-1521), 321, 332, 333.

Gilles ou Egidius (Pierre), correcteur chez l'imprimeur anversois Thierry Martens, et secrétaire de la ville d'Anvers (1487-1533), 510.

Giustiniani (Francesco) [1508-1554], ambassadeur extraordinaire de Venise en France (1537), 564-567.

Giustiniani (Marino), fils de Sebastiano, (1489-1542), ambassadeur en France (1532-1536), auprès de Ferdinand Ier (1537-1540), et de Charles-Quint (1541- † 1542), 412.

Giustiniani (Sebastiano), ambassadeur vénitien à Londres, 22, 310, 336 et suiv., 541.

Givry (Claude de Longvy, cardinal de), évêque de Langres (1529-1561), cardinal (1533), 384.

Gladstone (E.), 484.

Glastonbury (Somersetshire), abbaye bénédictine, 86, 106, 182, 464, 465.

Gloucester, 416, 470.

Gloucester (Comté de), 86, 398, 462.

Gloucester (Duché de), 317.

Godstow (Oxfordshire), abbaye de bénédictines, 226, 464.

Godwin (Francis), évêque anglican de Llandaff (1601-1617), 216, 234, 287, 538, 651, 652 et suiv., 656, 678 et suiv.

Gold (George), domestique du lieutenant de la Tour de Londres, 494, 525.

Goldwel (Thomas), évêque de Saint-Asaph (1555-1559), expulsé sous Élisabeth, mort à Rome (1581), 537.

Gontier (Palamèdes), secrétaire de l'amiral Chabot, 416, 597, 598, 599, 629, 699.

Good (Henry), curé d'Aldermary à Londres, 488, 489.

Goodrich (Thomas), évêque d'Ely (1534-1554), Lord chancelier (1552-1553), 162, 196, 207, 268, 620, 644, 680, 681, 682, 701, 711.
Gore, évêque anglican de Birmingham, 725.
Gostwick (Sir John), 209, 210, 261.
Gradenigo (Giannagostino), O. S. B., évêque de Ceneda (1768-1774), 550.
Grafton (Richard), imprimeur de Londres au XVIe siècle, 190, 611, 613 et suiv., 614, 716.
Graham (Miss) 434.
Grammont (Gabriel de), évêque de Tarbes (1524-1534), archevêque de Bordeaux (1529-1530), cardinal (1530), 25, 328, 349 et suiv., 384, 479, 662.
Grantham (Lincolnshire), 195, 417.
Granvelle (Antoine Perrenot de), cardinal, (1517-1586), 168, 179, 269, 568, 572, 592, 627, 677, 717.
Grasse (Evêque de), voir Grimaldi (Agostino).
Grazianiou Gratiani (Antonio-Maria), secrétaire du cardinal Commendone, en ses légations de Pologne (1571, 1572-1573), évêque d'Amelia (1592-1611), nonce à Venise (1596-1598), écrivain, 537.
Green, 444.
Greenwich, 43, 70, 335, 349, 367, 425, 426, 427.
Greenwich (Traité de) [1532], 661, 664.
Grenade (Archevêché de), 544.
Grégoire VII, pape (1073-1085), 610.
Gresham (Richard), député aux Communes, 443.
Grey (Lord Léonard), Lord-Député d'Irlande, 563.
Griffith ap Rice (Sir), 345.
Grimaldi (Agostino), évêque de Grasse (1498-1532), et abbé de Lérins (1505), qu'il fit agréger au Mont-Cassin en 1515, 549.
Grocyn (William), humaniste (1442-1522), 133, 138, 503, 505.
Guasto (Duc de), voir Avalos.
Gubbio, 543.
Gueldre (Duché de), 617, 619.
Guidubaldo III, duc d'Urbin (1538-1574), 587.
Guildford (comté de Surrey), 416.
Guillaume *le Conquérant* († 1087), 560.
Guillaume III d'Orange, roi d'Angleterre (1689-1702), 725.
Guillaume de Clèves, duc de Clèves (1539-1566), frère d'Anne de Clèves, 617, 618, 619.
Guizot, 285.
Guyenne, 169.
Gyffard (George), visiteur des monastères anglais, 451.

H

Habsbourg, 405, 410, 411.
Hackforth (Yorkshire), 656.
Haddon (William), 648.
Hadeley, pénitencier, 488.
Haile (Martin), auteur, 537.
Hale (John), curé d'Isleworth, 71, 427.
Hall (Edward), chroniqueur, 79, 93, 209, 328, 385, 394, 663, 677.
Hall (Richard) [† 1604], biographe de John Fisher, 474, 723.
Hallam, historien, 107, 600.
Hallom (John), 460.
Hambourg, 227, 411, 611, 665, 684.
Hampshire, 86.
Hampton Court, château de Wolsey (1515) devenu résidence royale, 336, 635, 641.
Harding (Dr Thomas), prêtre catholique, chapelain de Stephen Gardiner, réfugié à Louvain sous Élisabeth († 1572), 284, 326.
Hardwick (Charles), auteur, 473, 696, 703, 708, 710 711.
Harington (Sir John), 234, 651, 678, 694 et suiv.
Harley (John), évêque de Hereford (1553-1554), 680.
Harold II, successeur d'Édouard *le Confesseur*, († 1066), 114.

Harpsfield (Dr Nicolas), archidiacre de Cantorbéry (1554), enfermé à la Tour par Élisabeth comme catholique († 1575), 69, 103, 284, 324, 325 et suiv., 350, 374, 385, 400, 417, 427, 464, 468, 471, 472, 500, 501, 506, 647.
Harris (Dorothy), 151, 532.
Harris (John), secrétaire de Thomas More, 501, 507.
Harrow-on-the-Hill (Middlesex), 91, 656.
Harvel (Edmund) représentant de Henri VIII à Venise (1526-1547), 584.
Haynes (Dr Simon), doyen d'Exeter, 227.
Haywood (John), épigrammatiste du xvie siècle, 501.
Headlam, évêque anglican de Gloucester, 282.
Hearn (T.), éditeur, 500, 651.
Heath (Dr Nicholas), évêque de Rochester (1540-1543), de Worcester (1543-1551), archevêque d'York (1555-1558), 240, 253, 681 695, 699, 700, 703, 716, 719, 726.
Hedin (Pas-de-Calais), 558.
Hedio (Gaspar), réformateur badois (1494-1552), 225.
Hendle (Thomas), visiteur des monastères anglais, 451.
Hener, 360.
Henley, agent de Cromwell, 608.
Henri Ier d'Angleterre (1100-1135), 114, 341.
Henri II d'Angleterre (1154-1189), 2, 114, 294, 341, 571, 608.
Henri IV d'Angleterre (1399-1413), 2, 17, 77, 295, 303, 341, 704.
Henri V d'Angleterre (1413-1422), 77, 81, 303.
Henri VI d'Angleterre (1422-1471), 243.
Henri VII (1485-1509), 9, 18, 19, 302, 319, 329-335, 342, 407, 426, 476, 477, 504, 505, 539, 653, 721.
Henri II de France, dauphin jusqu'en 1547, 252, 569, 571, 635.
Henri V d'Allemagne, empereur (1106-1125), 341.
Henriquez (P. Crisostomo), 609.
Henson (H.) évêque anglican de Hereford, 444.
Herbert (Sir Charles Somerset, Lord), comte de Worcester, 317, 334.
Herbert of Cherbury (Edward, 1er baron), IV, 76, 78 et suiv., 202, 209, 277, 338, 446, 603, 665, 707.
Hereford, 207, 227, 240, 253.
Hérode-Antipas, 119, 132.
Heron (Giles), gendre de Thomas More, 507, 514.
Hertford (Edward Seymour, comte de), frère de Jane Seymour, 469.
Hesse (Philippe, landgrave de), voir Philippe *le Magnanime*
Hexham (Northumberland), 455.
Heynes (Simon), chanoine de Windsor († 1552), 575.
Heywood (B. A.), traducteur du *De vera Obedientia* de Gardiner, 666.
Heywood (Ellis), auteur, 500.
Heywood (Sir Richard), 529.
Hilsey (Dr John), provincial des Dominicains, évêque de Rochester (1535-1539), 70, 105, 188, 207, 240, 261, 268, 270, 450, 463, 620, 644, 686, 701, 711.
Hilliard ou Hylliard (Richard), secrétaire de Tunstall, 474 et suiv., 483, 685.
Hinton (Somersetshire), chartreuse, 462.
Hobby (Sir Philip), 468.
Hockley (près Birmingham), 668.
Holbeach (Henry), évêque de Rochester (1544-1547), de Lincoln (1547-1551), 450, 463.
Holbein, 20-21, 120, 132, 135, 136 et suiv., 151, 191, 223, 320, 345, 476, 507, 508, 511, 605, 618, 630, 638, 685.
Holcroft (Thomas), 463.
Holderness (Péninsule de), 101.
Holgate ou Holdegate (Robert),

évêque de Llandaff (1537-1545) et archevêque d'York (1545-1554 ; † 1556), 450, 463, 603. 680, 682, 711.
Holinshed (R.), chroniqueur, 385, 393.
Holt (Nicholas), humaniste et grammairien, 503.
Holland (Hugh), 562.
Holloway, auteur, 466.
Holm Cultram (Cumberland), abbaye cistercienne, 104, 461.
Holywell (Galles), 654.
Hongrie, 22, 530, 541.
Hook (W.-F.), doyen anglican, historien, 182, 537, 547, 625.
Hooper (John), évêque de Gloucester (1550-1553) et de Worcester (1552-1553), brûlé sous Marie Tudor (1555), 675, 680.
Horde (Edward), prieur de Hinton, 462 et suiv.
Horn (Thomas), familier de Richard Whiting, 465.
Horncastle (Lincolnshire), 97, 98.
Horsey (Dr), chancelier de l'évêque de Londres Fitzjames, 303.
Hosius ou Hosz (Stanislas) [1504-1579], évêque de Culm (1549-1551) et d'Ermland (1551-1570), cardinal (1561), légat au concile de Trente (1561-1563), 153, 542, 543.
Hospitaliers, 436.
Houghton (John), prieur de la chartreuse de Londres, 71, 463.
Howard (Catherine), nièce de Norfolk, 5e femme de Henri VIII, 195, 202-204, 284, 638-642, 650.
Howard (Catherine), sœur de Norfolk, comtesse de Bridgewater, 203, 640, 641.
Howard (Elizabeth), mère d'Anne Boleyn, 23.
Howard (Henry), comte de Surrey, fils du 3e duc de Norfolk, poète, 203, 284, 521, 641.
Howard (Henry), frère de Catherine Howard, 639.
Howard (Lord Thomas), voir Norfolk (3e duc de).
Howard d'Effingham (Lord William), frère du précédent, ambassadeur auprès de Jacques V d'Écosse et de François Ier, 203, 640.
Howard (Lady), femme de William Howard, 203, 640 et suiv.
Hoxton (prébende d'), 654.
Hueffer (Madox), auteur, 641.
Hull (Yorkshire), 100, 103, 417, 460.
Hume (David), historien (1711-1776), 181, 598.
Humphrey (Laurent), 679.
Hundson, 360.
Hunne (Richard), 303.
Hunt (William), 288.
Huntingdon, 417.
Huntingdon (George Hastings, 1er comte de), 101, 147.
Hurst Castle (Hants), sur le Solent, où sera quelque temps prisonnier Charles Ier, 166.
Huss (Jean) [1369-1415], 5.
Hussey (Sir John, baron), 96, 124, 456, 487.
Hutten (Ulrich), humaniste (1488-1523), 139, 505, 514.
Hutton (Edward), 434.
Hyères (Iles d'), 571.
Hymens (Dr), auteur, 477.

I

Indes, 115.
Ingolstadt, 554.
Ingworth (Richard), évêque suffragant de Douvres (1535-1547), 106, 451.
Innocent III, pape (1198-1216), 2, 294, 332, 379, 407.
Ipswich (Suffolk), 78, 176, 188, 218, 416, 596, 645, 660.
Irlande, 107, 109, 342, 410 et suiv., 439, 466.
Irychurch (Gloucestershire), 655.
Isabelle *la Catholique*, 18, 31, 330, 331, 659.
Isabelle de Portugal, femme de Charles-Quint († mai 1539), 342, 344, 587.

Isabelle d'Este, 21.
Isleworth, 71.
Italie, 151, 153, 155, 157 et suiv., 175, 198, 215, 219, 412, 539, 544, 563, 657, 663.

J

Jacka (Miss H. T.), 435, 448.
Jacques II d'Angleterre (1685-1688), 536.
Jacques IV d'Écosse (1488-1513), 7, 505.
Jacques V d'Écosse (1513-1542), 61, 164, 341, 410, 557, 571, 572, 640.
Jacques VI d'Écosse (1567-1603), devenu Jacques Ier d'Angleterre (1603-1625), 472, 505.
Janelle (P.), auteur, 534, 538, 652, 666, 693, 694, 726.
Jean-Frédéric, voir Électeur de Saxe.
Jean de Gand, duc de Lancastre, 3e fils d'Édouard III, 341.
Jean-Baptiste (Saint), 499.
Jean sans Terre, roi d'Angleterre (1199-1216) 2, 294, 407.
Jean XXII, pape (1316-1334), 299.
Jean de Jérusalem (Chevaliers de Saint), 429, 466, 621.
Jeanne la Folle († 1554), 332, 333.
Jeanne de Valois († 1505), 30, 340, 362 et suiv.
Jenkyns, éditeur, 625, 643, 675, 702, 710, 711.
Jerome (William), curé de Stepney, brûlé comme hérétique (1540), 241, 421, 677, 698, 721.
Jervaulx ou Jervaux (Yorkshire), abbaye cistercienne, 104, 461.
John's College (Saint), à Cambridge, 477, 478, 481, 610 et suiv.
Joliffe (Henry), 676.
Jonas (Justus) [de son vrai nom Jodokus Koch], réformateur (1493-1555), 255, 645.
Joye (George), secrétaire de Tyndale, 139, 241, 654, 676, 677, 689.
Juan (Don), infant, fils de Ferdinand *le Catholique*, 334.
Jules II, pape (1503-1513), 19, 21, 28, 31, 37, 333, 340, 342, 356, 363, 547, 659.
Jules III, pape (1550-1555), 541, 551, 556, 590, 659.

K

Kawerau (G.), historien, 710.
Kenninghall, 184.
Kent (Comté de), 63, 86, 105, 188, 208, 209, 315, 649.
Kent (Sainte fille de), voir Barton (Elizabeth).
Kerker, auteur, 479, 538.
Kildare (Gerald Fitzgerald, 8e comte de), Lord-Deputy d'Irlande, 411.
Kingslanley ou King's Langley (du nom d'Édmund Langley, fils d'Édouard III, duc d'York, dont l'église possède le tombeau, † 1402) [Hertfordshire], 185.
Kingston (Sir William), gouverneur de la Tour, 130, 525, 530, 632, 633.
Kirkbyskire, 101.
Kirkstead (Lincolnshire), abbaye cistercienne, 104.
Kitchin ou Dunstan (Antony) évêque de Llandaff (1545-1563), 450.
Kite (John), évêque de Carlisle (1521-1537), 395.
Knight (Dr William), secrétaire de Henri VIII et son envoyé à Rome, 24, 26-27, 355-358, 660.
Knin, évêché de Dalmatie, 537.
Knyghtley, visiteur des monastères anglais, 451.
Knyvet (Sir Henry), envoyé auprès de Charles-Quint, 713.
Kolde (Thomas), auteur, 625, 627, 702.

L

Lacy (Henry), 595.
Lachmore (Nicholas), baron de l'Echiquier, 655.
Lambert ou Nicholson (John), brûlé comme hérétique en 1538, 233, 279, 626, 646 et suiv.

Lambeth, palais à Londres de l'archevêque de Cantorbéry, 126, 143. 262, 423, 521, 643, 644, 671, 708, 717, 718.
Lancashire, 104, 141, 459.
Lancastre (Maison de), Rose rouge, 560.
Lancelot de Carles, secrétaire de Gabriel de Grammont, 346, 348, 427, 630, 631, 633, 634.
Lane, visiteur des monastères anglais, 451.
Langdon (Kent), monastère de Prémontrés, 105, 462.
Langley (Norfolk), monastère de Prémontrés, 106.
Lark, 311.
Lascari (Costantino), sicilien, professeur de grec († 1493), 543.
Lassigny (sieur de), écuyer d'écurie de François Ier, ambassadeur auprès de Jacques V, 583.
Latimer (Lord John, 3e baron), 101, 204, 459.
Latimer (Hugh), évêque de Worcester (1535-1539), 113, 144. 188, 194, 207, 209, 212, 238, 240, 241, 262, 268, 270, 271, 607, 614, 620, 626, 644, 646, 648, 665, 680, 686, 701, 712.
Latimer (William), humaniste († 1545), 503, 540.
Latran (5e concile de) [1512-1517], 478.
Laurence (Robert), chartreux, 171.
Laurent (Saint), église de Londres, 133, 138, 505.
Laurent (Saint), Var, 565.
Lautrec (Odet de Foix, vicomte de), dernier gouverneur pour la France du Milanais (1516-1521), 356.
La Vallière, 89.
Layton (Dr Richard), visiteur des monastères anglais, 85, 86, 88, 89 90 et suiv., 109, 129, 447, 451, 599.
Leader, ecclésiastique contemporain de Thomas More, 523, 524.
Le Bas, auteur, 625.
Le Laboureur, auteur du XVIIe siècle, 499, 531, 603, 632.
Le Courayer (Pierre-François), docteur de l'Université d'Oxford, bibliothécaire de Sainte-Geneviève (1681-1776), 338.
Lee (Dr) 561.
Lee (Dr Edward), archevêque d'York (1531-1544), 9, 31, 85, 376. 382, 386, 427, 614. 662, 672, 680, 716.
Lee (Rowland). évêque de Conventry et Lichfield (1534-1543), 70, 100, 102, 127, 198, 218, 226, 384, 429, 491, 614, 711.
Le Grand (Joachim), oratorien, (1653-1783), 1, 211, 284, 286, 325, 326, 327 et suiv., 333, 347, 350, 372.
Legbourne (Lincolnshire), monastère de cisterciennes, 97, 455.
Legg (J. Wickham), historien, 647 et suiv.
Legh (Devonshire) abbaye, moderne, 134.
Leicester, 36, 218, 220, 375, 416, 668.
Leigh ou Legh (Dr Thomas), visiteur des monastères anglais, 86, 88, 89, 91, 100, 106, 187, 446, 456, 607, 608.
Leland (John), chapelain et bibliothécaire de la cour sous Henri VIII, humaniste et savant réputé (1506-1552) 114, 349, 472, 473.
Lemon (Les 3 Robert), éditeurs des *State Papers*, 325.
Lenton (Nottinghamshire), monastère de l'ordre de Cluny, 464.
Léon, 542.
Léon X, pape (1513-1521), 296, 297, 322, 355, 541, 543, 691.
Léon XIII, 173, 564.
Lérins, monastère, 549.
Lews (Sussex), prieuré de l'ordre de Cluny, 604.
Lewis (John), auteur, 475, 479, 485, 495, 497, 500.
Lichfield (Évêché de), 59, 450, 485.
Liége, 160, 558, 559.

Lily (William), humaniste († 1522), 138, 509.
Lillechurch (Kent), monastère, 437, 478.
Linacre (Thomas), humaniste († 1524), 133, 138, 215, 503 et suiv., 540.
Lincoln, 36, 457, 459, 463 et suiv., 485, 657, 676.
Lincoln (Évêque de), voir Longland.
Lincoln's Inn, dans la *City*, 133, 504.
Lincolnshire, 94, 96-104, 226, 452 455, 457, 458, 459, 461.
Lingard (John), historien (1771-1851), 267, 285, 635.
Linz, 198.
Lisle (Arthur Plantagenet, Lord), [† 1542], 531, 561.
Little Marlowe (Princesse de), 605.
Llandaff (Évêque de), voir Azequa et Holgate.
Lloyd (Charles), évêque d'Oxford (1827-1829), 696, 718.
Loches, 191, 615.
Löhe (J.), auteur, 647.
Lollards, 6, 9, 81, 288, 302 et suiv. 611.
London (Dr John), doyen de Christ Church à Oxford, visiteur des monastères anglais, 86, 91, 106, 107, 108, 209, 451, 464, 608, 649.
Londres, 36, 37, 47, 59, 71, 87, 108, 123, 125, 126, 131, 132, 167, 175, 176, 177, 178, 188, 190, 197, 198, 205, 216, 217, 218, 219, 220, 227, 231, 239, 240, 266, 270, 360, 364, 367, 395, 402, 403, 408, 411, 414, 423, 442, 459, 463, 485, 487, 508, 536, 541, 583, 597, 604, 611, 657, 662, 665, 668, 676, 679, 685, 703, 706, 717.
Londres (Conférence de) [1538], 190, 265-267, 282, 676, 685, 717.
Long (Sir Richard), gentilhomme de la chambre, 468.
Longland (John), évêque de Lincoln (1520-1547) et confesseur de Henri VIII, 13, 199, 202, 261, 344, 340, 350, 399, 485, 680, 681.
Longueil (Christophe), humaniste († 1522), 153, 162, 539.
Lordington (Sussex), 562.
Lorette, 160.
Lorraine (Antoine, duc de) [† 1544], 334, 569.
Lorraine (Charles de Guise, cardinal de), archevêque de Reims (1538-1574), 689.
Lorraine (Jean, cardinal de), archevêque de Reims (1533-1538; † 1550), 352, 382, 569.
Lorraine (Louise de), [1520-1542], 2e fille de Claude de Lorraine, premier duc de Guise, 264, 573.
Lorraine (Marie de), sœur aînée de la précédente, duchesse de Longueville, puis reine d'Écosse (1538-1560), 410, 557, 572, 573 et suiv.
Louis IV de Bavière, empereur (1328-1347), 299, 422.
Louis VII (1137-1180), 189, 608, 609.
Louis XI († 1483), 362.
Louis XII († 1515), 26, 30, 333, 334, 340, 344, 345, 346, 353, 356, 362.
Louis de Portugal, duc de Beja († 1555), 577, 578.
Louise de Savoie († 1531), mère de François Ier, 296, 351, 354.
Lound (Leicestershire), prieuré, 604.
Louth (Lincolnshire), 97, 98.
Louth Park (Lincolnshire), monastère cistercien, 97.
Louvain, 510, 546.
Louvre (Musée du), 191, 533, 618.
Lubeck, 441.
Lucien, 511.
Luffield (Monastère de), 77.
Lumby, éditeur, 510.
Lumley (John, baron), 101, 459.
Lupton, auteur, 510, 721.
Luther, 8, 26, 118, 139, 189, 208, 222, 230, 232, 243, 255, 265, 277, 279, 322, 354, 405, 442, 459, 479, 511 et suiv., 513, 523, 615, 620, 692, 698, 700, 703 et suiv., 705, 719, 720.
Lupset (Thomas), secrétaire de Richard Pace, 544 et suiv.

Lyde (G.), auteur, 537.
Lyon, 558, 669.

M

Macaulay, 422.
Machiavel (Niccolò) [† 1527], 166, 180, 186, 546, 598, 602, 605.
Machiavel (Pietro), fils du précédent, 546.
Madeleine, fille de François Ier, († 1537), 201, 558, 572 et suiv.
Magdelen College (Oxford), 655, 685.
Magio ou Maggio (Lorenzo), S. J., († 1605), 399.
Mai (Miguel), ambassadeur impérial à Rome, 364.
Maidstone (Kent), 188.
Maitland (S. R.), historien, 1, 651, 666, 668, 677, 679.
Maitland (F. V.), historien, 651.
Makover (F.), auteur, 250, 696, 704, 718.
Malboroug (Wiltshire), 416.
Maldonado (J. Suarez), évêque de Badajoz (1532-1545), 528.
Malines (Conversations de), 282.
Malte (Chevaliers de), 106, 429, 441, 466.
Manuce ou Manuzio (Aldo), célèbre imprimeur, fondateur de l'Académie de Venise († 1515), 543.
Manuce ou Manuzio (Paul), humaniste, fils et continuateur du précédent, 531, 537.
Manning (Henry-Edward, cardinal), 243, 419.
Mantoue, 198, 253, 255.
Mantoue (Concile de) [1536], 555 et suiv.
Marbeck (John), accusé d'hérésie, 682.
March (Comté de), 317.
Marche (Ehrard de la), voir Mark (van der).
Margaret Beaufort (Lady), comtesse de Richmond, mère de Henry VII, († 1509), 117, 476, 477, 539, 563.
Margaret Tudor, sœur de Henri VIII, reine d'Écosse (1502), 505, 510.
Marguerite de Valois ou d'Angoulême (1492-1549), sœur de François Ier, duchesse d'Alençon (1509), reine de Navarre (1527), 334, 346, 568 et suiv.
Marguerite d'Autriche ou de Savoie († 1530), fille de Maximilien Ier, tante de Charles-Quint, veuve de Philippe le Beau de Savoie (1504), gouvernante des Flandres (1507), 23, 160, 334, 336, 351, 354, 412.
Marie d'Autriche (1501-1558), sœur de Charles-Quint, reine de Hongrie (1523-1526), gouvernante des Pays-Bas (1531-1556), 558, 564.
Marie de Bourbon, sœur d'Antoine de Navarre, accordée primitivement en mariage à Jacques V d'Écosse (1535), 573.
Marie de Lorraine, voir Lorraine (Marie de).
Marie Tudor, sœur de Henri VIII, reine de France, puis duchesse de Suffolk, 334, 335, 345, 346, 351, 510, 657.
Marie Tudor, fille de Henri VIII, reine d'Angleterre (1553-1558), 22, 61, 71, 94, 109, 114, 157, 164, 185, 189, 199, 201, 234, 240, 244, 247, 252, 280, 303, 341, 342, 343, 349, 350, 406, 407, 408, 410, 416, 417, 418, 420, 422, 426, 427, 452, 475, 489, 537, 540, 552, 561, 577, 578, 608, 611, 618, 622, 629, 633, 635, 642, 644, 647, 657, 665, 678, 693, 698, 699, 700, 715.
Marillac (Charles de) [1510-1560], originaire d'Auvergne, ambassadeur en Angleterre (avril 1539-avril 1543), à la diète d'Augsbourg (1558), évêque de Vannes (1550) et archevêque de Vienne (1557), 106 et suiv., 167, 193, 194, 239, 241, 268, 270, 277, 279, 560, 562, 573, 580 et suiv., 582 et suiv., 585, 586, 588, 591, 598, 613, 615, 619, 623, 638, 639, 640, 648, 687, 712, 713, 717, 719, 720.

Mark ou Marck (Ehrard van der), évêque de Liège (1506-1538), 160, 558, 559, 562.
Marot (Clément), 336, 572.
Marseille (Entrevue de) entre Clément VII et François Ier (novembre 1533), 55-58, 73, 220, 223, 401-403, 642, 663.
Marsile de Padoue (1280-1343), 422.
Martin (Abbé) 538.
Martin (Alexandre), traducteur de Stapleton, 501.
Martin (Saint) de Tours, 449.
Martin V, pape (1417-1431), 2, 239.
Martyr Vermigli (Pierre), de Florence (1500-1562), réformateur à Strasbourg (1542-1547 et 1553-1556), en Angleterre (1547-1553) et à Zurich (1556-1562), 209, 231, 344, 675.
Mashamshire, 101.
Mason (A. J.), auteur, 609, 625.
Massée (Robert), 660.
Master (Richard), curé d'Aldington, 123, 488, 489.
Mathilde, reine contestée d'Angleterre (1126-1148), 22, 341.
Matignon (M. de), 558.
Matthews (Thomas), pseudonyme de John Rogers, 611, 682.
Maucroix (François de), chanoine de Reims († 1709), 327, 537.
Maximilien Ier, empereur (1493-1519), 334, 336, 344, 412, 657.
Maximilien II, empereur (1564-1576), 390.
Mayence (Électorat de), 558, 699.
Mayew (Richard), évêque de Hereford (1504-1516), 635.
Medina del Campo (Traité de) [27 mars 1489], 329, 322 et suiv.
Medow (William), chapelain de l'évêque S. Gardiner, 669.
Mekins (Richard), brûlé comme hérétique (1541), 233, 677, 715.
Mélanchton (Philippe Schwarzerd, dit) [1497-1560], 187, 240, 255, 259, 265 et suiv., 272, 278, 378, 630, 681, 686, 700, 702, 703, 705, 716.
Melton-Mowbray (Leicestershire), prieuré de l'ordre de Cluny, 603.
Memo (Dionisio), vénitien, 338.
Mendez Silva, 183.
Mendoza y Zuñiga (Iñigo Lopez de), évêque de Burgos (1529-1539), ambassadeur de Charles-Quint en Angleterre (1526-1529), 357.
Mentz (G. D.), auteur, 250, 256, 696, 703, 710, 711.
Merriman (R. B.), auteur, 395, 398, 592, 610, 688, 699, 711.
Messine, 342.
Meyer (Oskar), auteur, 502.
Michel-Ange, 163.
Michelham (Sussexshire), prieuré de chanoines réguliers, 604.
Michée (Prophète), 425 et suiv.
Micheli ou Michiel (Giovanni) [† 1596], ambassadeur vénitien en Angleterre (1554-1557), en France (1557-1560 ; 1572 ; 1575 ; 1578), 432.
Middlemore (Humphrey), procureur de la chartreuse de Londres, 71, 445.
Middleton (Alice), Lady More, 135, 145, 146, 228 et suiv., 507, 516, 522, 524.
Milan, 62, 164, 192, 252, 411, 412, 425 et suiv., 566, 567, 569, 575-581, 587, 589.
Milan (Duchesse de), voir Christine de Danemark.
Milles (John), chanoine de Cantorbéry, 649.
Mivart, auteur, 484.
Mocenigo (Pietro), ambassadeur vénitien près Charles-Quint (1538-1540), 567, 571, 585 et suiv., 586 et suiv., 588.
Modenham (Kent), prieuré, 604.
Molton, 416.
Mombert (J. I.), éditeur, 611.
Montague (Sir Henry Pole, Lord), frère de Reginald Pole, 147, 157, 160, 161, 538, 546, 555, 556, 561, 562, 586.
Montmorency (Anne, premier duc de), grand-maître, puis connétable de France, 165, 170, 227, 372,

411, 564, 566 et suiv., 569, 574, 577, 581, 582, 583, 613, 615.
Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais), 569.
Morandi (Giambattista), chanoine de Bologne, 537, 544, 550, 551.
More (Hertfordshire), 384.
More (Alice), 2e femme de Thomas More, voir Middleton (Alice).
More (Cécile), 3e fille de Thomas More, 507, 516 et suiv.
More (Cresacre), arrière-petit-fils de Thomas More, 501, 502, 505, 506, 507, 520 et suiv., 532.
More (Elizabeth), sœur de Thomas More, mariée avec John Rastall, 518
More (Elizabeth), fille cadette de Thomas More, 507, 516 et suiv.
More (Jane), 1re femme de Thomas More, 134, 507.
More (John), père de Thomas More, 502, 505.
More (John), fils de Thomas More, 501, 516 et suiv.
More (Margaret), fille aînée de Thomas More, 135, 143, 145-146, 149, 150, 151, 500, et suiv., 506, 508, 516 et suiv. 523-526, 533.
More (Thomas), 1, 7, 8, 9, 33, 35, 54, 68, 73, 81, 99, 116, 120, 124, 126, 127, 128, 129, 132-153, 161, 173, 182, 183, 196, 207, 215, 222, 227, 228, 230, 243, 244, 245, 252, 306 et suiv., 322, 423, 429, 431, 442, 446, 486, 492, 493, 494, 495, 496, 499-536, 553, 554, 555, 563, 564, 590 et suiv., 611, 631, 642, 664, 682, 690, 691, 692.
More (William), évêque de Colchester (1536-1541), 450, 463.
Mores (John), religieux de Sion, 664 et suiv.
Morice (Ralph), secrétaire de Cranmer, 208, 625, 647, 649.
Morison (Sir Richard), ambassadeur près Charles-Quint sous Édouard VI (1552-1553), 488, 498, 534.
Morlaix, 412.
Morone (Giovanni), évêque de Modène (1529-1550), cardinal (1542; † 1580), nonce près l'empereur (1536-1538 ; 1539-1541), 560, 590, 701.
Morris, auteur, 484.
Mors (Roderick), satiriste, 81, 317.
Mortimer (Margaret), Lady Suffolk, 351.
Morton (John), évêque d'Ely (1479-1486), archevêque Cantorbery (1486 † 1500), cardinal (1493), chancelier d'Angleterre, 132 et suiv., 335, 503.
Mottisfont (Hantshire), monastère de chanoines réguliers, 77.
Mountjoy (Lord), 21, 138, 338, 510.
Muller (J. A), historien, 652, 653, 661, 677, 694.
Mullinger (J. B.), historien, 653 et suiv.
Mumby (Frank A.), auteur, 339.
Mundt (Christopher), agent de Henri VIII en Allemagne, 405, 699 et suiv.
Muxetula (J. A.), ambassadeur espagnol à Rome, 395.
Myconius (Friedrich), compatriote et collaborateur de Luther (1491-1546), 265, 278, 710.

N

Naples, 411.
Netherdale (Yorkshire), 101.
Netter de Walden (Thomas), O. Carm., théologien (1380-1430), 243, 610.
Neville (Famille des), 461.
Neville (Lord George), 3e baron d'Abergavenny, 62, 160, 161, 561, 562.
Neville (Sir John), 563.
Neville (Lord Ralph), 101, 460.
Newark (Nottinghamshire), 426.
Newcastle (Northumberland), 426.
Newman (John Henry), cardinal, 281.

Newton Abbot (Devonshire), 134.
Nice, 383, 565, 567, 573.
Nice (Trêve de) [1538], 163-167, 168, 169, 191, 264, 565-571, 574, 576 et suiv., 579, 580, 582, 617, 669.
Nichols (J. G.), éditeur, 649.
Nîmes, 570.
Nisard, 501.
Nix ou Nikke (Richard), évêque de Norwich (1501-1536), 59, 386.
Norfolk (Duché ou comté de), 220, 317.
Norfolk (John Howard, 1er duc de), [† 1485], 341, 344.
Norfolk (Duchesse de), femme du suivant, 203, 638 et suiv., 640.
Norfolk (Thomas Howard, comte de Surrey, 2e duc de) [† 1521], fils du précédent, Lord trésorier sous Henri VII et Henri VIII, grand-père d'Anne Boleyn, 23, 344 et suiv., 412.
Norfolk (Thomas Howard, comte de Surrey, 3e duc de) [† 1554], fils aîné du précédent, oncle d'Anne Boleyn, 33, 34, 72, 143, 156, 177, 181, 184, 187, 194, 195, 200, 202, 203, 210, 214, 217, 218, 241, 268, 354, 372, 459, 460, 461, 489, 492, 514, 516, 519, 521, 579, 599, 603, 606, 623, 639-642, 660, 663, 683, 687.
Normandie, 583.
Norris (Sir Henry), 200, 524.
North (Sir E.), 468.
North Luffenham (Rutland), 654.
Northumberland (John Dudley, vicomte Lisle, comte de Warwick, duc de) [† 1553], 321.
Northumberland (Famille des Percy, comtes de), 461.
Norvège, 209.
Norwell (Nottinghamshire), 592.
Norwich (Evêché de), 59, 221, 450, 465, 470, 673.
Norwich (Evêque de), voir Nix et Thirlby.
Nottingham, 102, 195, 417, 457, 464.
Nuremberg, 627.
Nuremberg (Diète de) [1532], 198, 627.

O

Ockham (Guillaume d'), disciple de Duns Scott, (1280-1347), 5, 299.
Œcolampade ou Hausschein (Jean), [Heusgen, de son vrai nom], réformateur (1482-1531), 119, 499.
Offor (George), éditeur, 611.
Oglethorpe (Dr Owen), 716.
O'Hagan, 494.
Oldham (Hugh), évêque d'Exeter (1504-1517), 443.
Oldoin [Oldoinus] (Aug.), S. J., correcteur et éditeur de la 3e édition (1677) des *Vitæ... S. Pontificum... et cardinalium* de Chacon, 475.
Orléans (duc d'), voir Charles d'Orléans et d'Angoulême.
Orléans (Université d'), 37, 37, 327, 377.
Ormanetto (Niccolò), secrétaire de Reginald Pole en Angleterre (1554-1557), évêque de Padoue (1570-1577), 408.
Ortiz (Alfonso), ambassadeur à Rome de Charles-Quint, 414.
Ortroy (Van), S. J., bollandiste, 474, 475, 476, 479, 482, 484, 493, 594, 685.
Orvieto, v, 27-28, 355, 356, 357, 658, 662.
Osiandre ou Osiander (André), réformateur nurembergeois (1498-1552), 41, 198, 627.
Oxford, 47, 86, 118, 696, 718.
Oxford (Concile d') [1408], 646.
Oxford (Université d'), 5, 6, 8, 37, 38, 69, 77, 78, 86, 113, 133, 138, 153, 176, 187, 196, 214, 215, 218, 299, 310, 373, 375, 379, 424, 470, 507, 539, 546, 596, 653, 682.

P

Pace (Richard, doyen de Saint-Paul de Londres, ambassadeur à

Venise de Henri VIII, 3, 295, 349, 351, 479, 542, 544.
Paciulo (Luca), O. S. Fr., mathématicien († 1514), 670.
Padoue (Université de), 37, 153, 157 et suiv., 215, 219, 327, 376, 380, 539, 540, 541, 542, 545, 551.
Paget (Sir William), 467, 627.
Palerme, 544.
Pallavicini (Sforza), S. J., cardinal (1659), historien du concile de Trente, 173, 537.
Palmer, serviteur de Cromwell, 526.
Palmer (William), gentilhomme réformé, 652, 665, 693.
Paquier (J.), 339.
Parfew (Robert), évêque de Saint-Asaph (1536-1554) et de Hereford (1554-1558), 450, 682.
Parker (Jane), femme de George Boleyn, 641.
Parker (Dr), vicaire général et chancelier de Worcester, 398.
Parker (Matthew), archevêque de Cantorbery (1559-1575), 648.
Parker (Richard), érudit, 653.
Paris, 156, 227, 327, 594, 613, 615 et suiv., 673.
Paris (Philip), visiteur des monastères anglais, 451.
Parisio (Pierpaulo), jurisconsulte, puis cardinal (1534) [† 1545], 590.
Parme, 578.
Parr (Catherine), 6e femme de Henri VIII († 1548), 204, 234, 279, 469, 641 et suiv., 678.
Parr (William), visiteur des monastères anglais, 451.
Patenson (Henry), bouffon de Thomas More, 507.
Paul III († 1549), 128, 153, 158, 159, 163-173, 179, 201, 252 et suiv., 253 et suiv., 255, 264, 405, 499, 536, 540, 543, 548, 549, 554, 555, 556, 558, 559 et suiv., 565-571, 573, 575, 578, 580 et suiv. 584, 585, 586, 587, 588, 589, 597 et suiv., 609, 617, 634, 676, 709, 713.
Paul IV (Caraffa) [† 1559], 154, 556.
Paul de Londres (Saint), 3, 8, 117, 118, 138, 188, 193, 194, 206, 233, 281, 521, 611, 654, 668, 670, 685.
Paul's Cross (Saint), 33, 123, 232, 408, 491, 665.
Pavie, 37.
Pavie (Bataille de) [1525], 216, 344, 412.
Pays-Bas, 22, 42, 125, 385, 615, 618, 645.
Pèlerinage de Grâce, 558, 560, 599, 601, 684.
Penizzoni (Girolamo), 56.
Penrith (Cumberland), 417.
Percy (Famille des), 461.
Percy (Sir Henry Algernon, Lord), 6e comte de Northumberland, 24, 201, 346 et suiv. 594, 635.
Percy (Sir Thomas), 101.
Perpaglia (Vincenzo), abbé de San de Solutore, 169, 586.
Perry (G. G.), auteur, 696.
Perth (Comté de), Écosse, 417.
Pescara ou de Guasto (Marquise de), 563.
Peterborough (Évêché de), 470.
Petit (Guillaume), évêque de Senlis (1528-1536), 377.
Peto (Villiam), O. S. Fr., cardinal (1557), 70, 85, 367, 426.
Pétrarque, 499, 605, 656.
Petre (Dr Villiam), visiteur des monastères anglais, secrétaire d'État, 318, 451.
Philibert de Savoie, 334.
Philippe, fille du duc de Clarence, 342.
Philippe le Bel, 422.
Philippe le Beau, roi d'Espagne (1504-1506), 332, 333, 657.
Philippe II, roi d'Espagne, [1556-1598], 324, 427, 587.
Philippe de Bavière (1503-1548), fils du Palatin Robert († 1504), 267, 711.
Philippe *le Magnanime*, landgrave de Hesse (1519-1567), 264 et suiv., 267, 271, 405, 411, 615, 699.
Philipps (T.), S. J., auteur, 537, 538,

Pic de la Mirandole (Jean) [† 1494], 499, 508.
Picardie, 412, 564, 583.
Pickering (Dr John), abbé cistercien, 461.
Pie II (1458-1464), 499.
Pie III (1503), 332.
Pie V (1565-1572), 390.
Pie VII (1800-1823), 359.
Pierre-ès-liens (Saint), à la Tour de Londres, 498, 563.
Pin (Ellies du), auteur du XVIIIe siècle, 538 et suiv., 549, 676.
Pini (Filippo), condottiere de Lucques, 584.
Pinning (H.), secrétaire de Reginald Pole, 537, 539.
Pio di Carpi (Rodolfo), évêque de Faenza (1528-1544), nonce en France (1535-1537), cardinal (1536), 497, 535, 692.
Pipwell (Northumberland), monastère cistercien, 604.
Pisani (Francesco), cardinal (1517), 404.
Pithiviers, 615.
Plaisance, 568, 578.
Plantagenet (Geoffroy), comte d'Anjou († 1151), 341.
Plantagenet (George), duc de Clarence († 1478), 539.
Platon, 137, 155, 180, 540.
Pocok (Nicholas), éditeur de Burnet, 286, 324, 454.
Poggio (Giovanni), protonotaire, puis évêque de Tropea (1541-1556), nonce en Espagne (1529-1551), cardinal légat en Espagne (1551-1553), 170, 588, 597.
Poissy, 356.
Poitiers (Université de), 377.
Poizat (A.), auteur, 538.
Pole (Geoffrey), le plus jeune frère de Reginald Pole, 160, 161, 538, 560, 561, 562.
Pole (Henry), frère aîné de Reginald, voir Lord Montague.
Pole (Margaret), mère de Reginald, voir Salisbury (comtesse de).
Pole (Reginald) [† 1558], 7, 37, 44, 116, 152, 153-174, 175, 176, 178, 180, 186, 195, 199, 221, 222 225, 226, 227, 228, 245, 278, 330, 375, 414, 421, 423, 429, 492, 496, 500, 504, 528 et suiv., 533, 534, 536-592, 597, 598, 605, 624, 626, 667, 668, 672, 707, 709, 719, 721, 723.
Pole (Richard), père de Reginald, († 1505), 153, 539.
Pole (Ursule), unique sœur de Reginald, 539, 560.
Politien [de Montepulciano sa ville natale] (Angélo del Ambroginis, dit Poliziano ou), humaniste (1454-1494), 133.
Pollard (A. F.), historien, 414, 420, 606, 625, 647, 649, 673, 702.
Pollard (Richard), visiteur des monastères anglais, 451, 465, 599.
Pollen (J. H.), S. J., auteur, 609.
Pollini (F. Girolamo), O. P., 327, 466.
Pologne, 542, 700.
Polsted (Henry), visiteur des monastères anglais, 451.
Pomègues (Ile de), 571.
Poméranie 209, 700.
Pomfret (Yorkshire), 100-104, 459.
Pommeraye (Gilles de la), ambassadeur de François Ier auprès de Henri VIII (1532), 397, 661.
Pope (Sir Thomas), 149, 150, 468, 532.
Porter (John) [† 1541], 233.
Portsmouth, 166, 584.
Portugal, 342 et suiv.
Portugal (Louis, infant de), second fils du roi Emmanuel († 1521), beau-frère de Charles-Quint, 164.
Powell (Edward), exécuté pour avoir nié la suprématie royale († 1540), 368 et suiv., 421, 698.
Power (Miss Eileen), auteur, 434, 445.
Prague, 559.
Prat (Antoine du), archevêque de Sens (1525-1535), cardinal (1527), négociateur du Concordat de 1515, 352.

Prato, 550.
Pratt (Josiah) et Townsend, éditeurs des *Acts and Monuments* de John Foxe, 287.
Prince (Le) de Machiavel (1514), 156, 466, 602, 605.
Priuli (Alvise), ami de Reginald Pole, 157, 536 et suiv., 546, 549, 551 et suiv., 553, 554, 558, 559.
Procter (M. J.), auteur, 697.
Prusse, 700.
Pucci (Antonio), cardinal (1531), 27, 357, 358.
Pusey (Edward Bouverie), 281, 726.
Pye (B.), traducteur, 537.

Q

Queen's College (Cambridge), 481.
Quiñones (Francisco). O. S. F., général de son ordre (1523), cardinal (1528; † 1540), 357, 647 et suiv.
Quirini ou Querini (Angelo Maria), O. S. B. (1680-1755), cardinal (17 6), évêque de Brescia (1727-1755), érudit, 357, 5416.

R

Raguse, 157.
Ramsey (Hungtingdonshire), abbaye bénédictine, 110, 472.
Ranke (Léopold von), 76, 83, 250, 508.
Raphaël, 543, 589.
Rastall ou Rastell (John), beau-frère de Thomas More, imprimeur 500, 517.
Rastall ou Rastell (William), neveu de Thomas More, 143, 475, 481, 483, 498, 500, 501, 518, 532.
Ratisbonne (Colloque et Diète de) [1541], 269. 550, 674, 680, 713.
Ratisbonne (Diète de) [1532], 627.
Ravenne, 160.
Reading (Berkshire), abbaye bénédictine, 106, 182, 226, 692.
Red (Sir Robert), Mécène de l'Université de Cambridge, 653.
Redman ou Redmayn (Dr John), 275, 718 et suiv., 720.
Regnault, imprimeur parisien du XVIe siècle, 190.
Renaissance, 2, 8-10.
Renée de Ferrare, fille de Louis XII, (1510-1575), 26, 353 et suiv.
Repps (William), évêque de Norwich, voir Rugg.
Resby, O. S. F., 518.
Reuchlin [Capnio] (Johannes), humaniste (1455-1522), 306.
Reuter (Quirin.), disciple et successeur du luthérien Zacharius Ursinus († 1583), à Heidelberg (1558-1613), 646.
Revers (Comté de), 317.
Rewley (Oxfordshire), monastère cistercien, 449, 604.
Reyner, 110.
Reynolds (Dr Richard), religieux de Sion (Middlesex), 427, 429, 445.
Rhodes, 508.
Ribadeneira (Pedro de), S. J. († 1611), 326 et suiv.
Ricalcati (Ambrogio, secrétaire pontifical (1534-1537). 557.
Rich, O. S. F., 498, 518.
Rich (Sir Richard), « solicitor-général », devenu Lord Rich (1541), et chancelier d'Angleterre (1550), 100, 128, 147, 494, 525, 526, 651.
Richard (Saint), évêque de Chichester († 1253), 189.
Richard de Cornouailles (1209-1272), fils de Jean sans Terre, roi des Romains (1257-1271), 607.
Richard II, roi d'Angleterre (1377-1399), 2, 239, 293, 303.
Richard III, roi d'Angleterre (1483-1485), 509.
Richmond, 101, 331, 426, 546, 641.
Richmond (Château de), 622.
Richmond (Duc de), bâtard de Henri VIII, 23, 342, 343.
Richmond (Edmund Ap Tudor,

comte de), 1er mari de Margaret Beaufort, 476.
Rinding (North, East, West) [Yorkshire], 101.
Ridley (Dr Nicholas), futur évêque de Rochester (1547-1550) et de Londres (1550-1555), 368 et suiv., 675.
Ridolfi (Niccolò), évêque de Vicenza (1523-1550), archevêque de Florence (1543-1547), cardinal (1517; † 1550), 404.
Rinaldi [Raynaldus] (Oderico), oratorien (1595-1671), 559, 568, 722.
Rincon (Antonio), espagnol, ambassadeur de François Ier, près Soliman II, assassiné par ordre de Charles-Quint (1541), 587.
Rinzio (Bernardo), 349.
Ripa (Giovanni Francesco), jurisconsulte, 548.
Ripon (Yorkshire), 101.
Risbey (Richard), O. S. F. exécuté avec El. Barton (1534), 489.
Rishton (Edward), continuateur et éditeur de Sanders, 326, 483, 685.
Robbia (Girolamo della), 616.
Robinson ou Robertson (Dr Thomas), 716, 719.
Robynson (Raphe), traducteur de l'*Utopia*, 500, 510, 516.
Roche abbey (Yorkshire), abbaye cistercienne, 107.
Rocheford (Lady), femme de George Boleyn, 203 et suiv.
Rochester, 117, 128, 191, 240, 309, 437, 463, 480, 485, 619, 684, 700.
Rochester (John), chartreux exécuté pour avoir nié la suprématie royale (1537), 463.
Rogers (John), le 1er réformé brûlé, sous Marie Tudor (1555), 189, 611.
Rome, 3, 4, 16, 34, 38, 39, 40, 41, 42, 50, 54, 55, 56, 58, 59-60, 64, 81, 82, 84, 100, 126, 129, 144, 159, 160, 173, 178, 180, 190, 197, 198, 199, 205, 217, 218, 219, 220, 223, 244, 245, 247, 343, 363, 364, 365 et suiv., 369, 370 et suiv., 372, 374, 375, 379, 382, 383, 385, 387, 395, 402, 406, 407, 409, 412, 419, 489, 498, 504, 508, 521, 541, 544, 545, 550, 551, 554, 556, 558, 562, 572, 597, 598, 642, 643, 644, 658, 666 et suiv., 672, 683, 685, 692, 701, 713.
Rome (Collège anglais de), 481.
Romano (Giulio), 589.
Ronsard, 572.
Roper (Margaret), voir More (Margaret).
Roper (Marie), petite-fille de Thomas More, 531.
Roper (William), gendre de Thomas More, 134, 135, 141, 143, 500, 506 et suiv., 510, 513, 515, 516, 517, 518, 520, 521, 523 et suiv., 529.
Ross (Richard), cuisinier de l'évêque Fisher, 482 et suiv.
Ross (William), pseudonyme de Thomas More, 139.
Rouen, 665.
Roussillon, 329.
Rovere (Giuliano della), cardinal et évêque d'Urbin, (1548-1551; † 1578), 553.
Roye (William), secrétaire de Tyndale, 241.
Rudhart (G. T.), auteur, 501.
Rugg, (John), chanoine de Chichester, exécuté pour avoir nié la suprématie royale (1539) 692 et suiv.
Rugg ou Repps (William) évêque de Norwich (1536-1550), 69, 245, 261, 268, 450, 680.
Russel (Sir John), baron, 1er comte de Bedford, 469, 596.
Ruthall (Thomas), doyen de Salisbury, secrétaire de Henri VII, évêque de Durham (1509-1529), 511.
Rutland (Comté de), 317.
Rutland (Thomas Manners, 1er comte de), 101, 469.
Rye (A.), auteur, 479.
Rymer (Thomas) [1641-1713], 424.

S

Sabellico (Marcantonio), historien vénitien (1436-1506), 543.
Saconay (Gabriel de), 323.
Sadler ou Sadleir (Sir Ralph), 193, 468.
Sadolet (Jacques) [1477-1547], évêque de Carpentras (1517-1540; † 1547), cardinal (1536), 157, 163, 169, 173, 538, 543, 546, 548, 549, 553, 556, 567 et suiv.
Saint Alban's (Hertfordshire), abbaye bénédictine, 310, 430.
Saint-Ange (Château), 558, 665.
Saint-Barthélemy, (Hôpital de Londres), 473.
Saint-David (Évêché de), 369, 464.
Saint Faith, prieuré, 604.
Saint German's (Cornwall), 417.
Saint John (William Paulet, Lord), devenu Lord trésorier, comte de Wiltshire (1550) et marquis de Winchester (1551), 469.
Saint Osyth's (Essex), prieuré de chanoines réguliers, 604.
Saint-Paul de Londres, voir Paul (Saint).
Salcot ou Capon (Dr John), évêque de Bangor (1534-1539) et de Salisbury (1539-1557), 123, 240, 262, 450, 681, 701.
Salisbury, 91, 216, 240, 437, 539.
Salisbury (Margaret Plantagenet, comtesse de), mère de Reginald Pole, 124, 153, 161-163, 195, 487, 538 et suiv., 555, 556, 562, 564, 586, 590, 599.
Salisbury (Évêque de), voir Audley (Edmund), Salcot (John) et Shaxton (Nicholas).
Salviati (Giovanni), neveu de Léon X, évêque de Fermo (1518-1523), cardinal (1517), 296, 352, 353, 361, 385.
Salviati (Jacobo), secrétaire particulier de Clément VII († 1533), 361.
Sampson (Richard), doyen de la chapelle royale, évêque de Chichester (1536-1543), 193 et suiv., 221, 240, 241, 268, 553, 680, 682, 686 et suiv.
Sanders (Nicholas), théologien et historien (1527-1581), 24, 109, 202, 213, 279, 283, 325 et suiv., 340, 347, et suiv., 350, 353, 366, 372, 389, 426, 444, 446, 454, 476, 495, 529 et suiv., 530, 619, 621, 623, 629 et suiv., 641, 685, 692, 693, 695, 713, 721, 722, 723, 724.
Sanga (Giambattista), secrétaire de Clément VII, 359, 482, 483 et suiv.
Santa Croce, 365.
Sanuto, vénitien, auteur d'un Diario important, 545.
Sarpi (Paolo) [† 1623], 338.
Sauli (Stefano), frère du cardinal Bandinello, Mécène et humaniste, fondateur de l'Université de Gênes, 542.
Savage (George), 655.
Savine (Dr Alex.), auteur, 434, 440, 455, 471.
Savoie, 576.
Savoie (Duc de), voir Charles III.
Saxe (Jean-Frédéric, Électeur de), [1532-1547], 191, 235, 256, 264 et suiv., 267, 271, 617 et suiv., 627, 699, 700-704, 710, 716.
Saxy, prêtre arrêté comme hérétique (1540), 715.
Scarborough (Yorkshire), 103.
Schleswig-Holstein, 209.
Schmalkalden (Ligue de), 58, 192, 198, 232, 253, 255, 265, 267, 615, 617, 701, 702, 703, 709.
Scott (Jean Duns), O. S. Fr. « le docteur subtil » (1274-1308), 187, 447.
Scrope (Lord), 101, 459.
Seckendorf (Veit Ludwig von), historien réformé (1626-1692), 255, 534, 702, 710.
Sedbergh (Adam), abbé cistercien de Jervaux, 461.
Seebohm (F.), auteur, 308, 506, 509.
Ségovie, 331.
Selborne (Hantshire), prieuré de chanoines réguliers, 437.

Selve (Georges de), évêque de Lavaur (1529-1534; † 1542), ambassadeur près Charles-Quint, 569.
Sempringham (Lincolnshire), prieuré de Gilbertins, 463.
Senlis (Évêque de), voir Petit (Guillaume).
Seripando (Girolamo), O. S. Aug., général de cet ordre (1539), archevêque de Salerne (1554-1563), cardinal (1561), 546.
Seymour (Jane), 3e femme de Henri VIII, 175, 200, 201-202, 260, 343, 610, 630, 632, 635, 636 et suiv.
Seymour (Thomas), devenu Lord amiral, frère de la précédente, 469.
Shaftesbury (Dorsetshire), 416.
Shakespeare, 210, 340, 649.
Shaxton (Nicholas), évêque de Salisbury (1535-1539), 207, 209, 212, 240, 241, 270, 271, 614, 620, 644-648, 680, 686, 701, 712, 714.
Sheen (Chartreuse de) [Surrey], 153, 155, 156, 486, 545.
Sherborne (Robert), secrétaire de Henri VII, évêque de Chichester. (1507-1536), 59, 229, 332, 386, 673.
Sheter (Edmund), prédicateur, 649.
Shrewsbury (Shropshire), 416.
Shrewsbury (Francis Talbot, 5e comte de), fils du suivant, 469.
Shrewsbury (George Talbot, 4e comte de), 101, 317, 347, 457, 469.
Sicile 411.
Sigismond II de Pologne († 1572), 390, 543.
Simancas, 18, 324, 325.
Simonetta (Giacomo), doyen de la Rote, évêque de Pérouse (1535-† 1539), cardinal (1535), 39, 58, 357, 358, 556.
Singer (S. W.), auteur, 329, 500, 593.
Sion ou Syon (Midllesex), monastère de religieuses « Bridgittines », 486, 641.
Sion, Monastère de religieux du même ordre, 71, 143, 203, 367, 518, 664.
Sisla (monastère de la), aux environs de Tolède, 587.
Sittingbourne (Kent), 684.
Six-Fours (Var), 571.
Skip ou Skipp (John), évêque de Hereford (1539-1552), 240, 682, 716.
Slimbridge (Gloucestershire), 655.
Smeton ou Smeaton (Mark), 200, 630 et suiv.
Smith (C. H.), auteur, 626.
Smith (John), visiteur des monastères anglais, 451.
Smith (S.), S. J., 484.
Smith (Sir Thomas), professeur à Cambridge, devenu secrétaire d'État et conseiller privé sous Édouard VI et Élisabeth, 681.
Smith (William), évêque de Lincoln, (1495-1514), 77.
Smithfield (Bûcher de), 274, 421, 700, 721.
Snape (R. H.), 434.
Soliman II (1520-1566), 180, 431, 587.
Somerset (Comté de), 317.
Somerset (Duché de), 462.
Somerset (Edward Seymour, comte de Hertford, duc de), frère de Jane Seymour, devenu Lord Protecteur (1547), 67, 110, 222, 230, 316, 393, 494, 600, 601, 615, 639, 688.
Soranzo (Giacomo), ambassadeur vénitien en Angleterre (1551-1554) et près l'empereur (mai 1559-décembre 1561), 343.
Sorbonne, 37, 39, 156, 351, 377.
Southampton (Hantshire), 416, 426, 584.
Southampton (Comte de), voir Fitzwilliam (William).
Southwell (Lincolnshire) 35, 38, 373.
Southwell (Sir Richard), du Conseil royal sous Henri VIII, Édouard VI et Marie Tudor, 468, 521, 522, 526.
Southwell (Sir Robert), frère du précédent, maître des rôles sous Henri VIII, 468.

Speed (John), historien du XVIIe siècle, 440, 450.
Spelman (Clément), fils du suivant, 469.
Spelman (Sir Henry) [† 1641], 92, 110, 433, 452, 501.
Spendlowe (John), cousin de l'évêque Stokesley, 654.
Spillmann (Jos.), S. J., 502.
Stafford (Lord), cousin et second mari de Margaret Beaufort, 476.
Stafford (Lord Henry), 717.
Stafileo (Giovanni), doyen de la Rote, 356.
Stamford (Lincolnshire), 457.
Standish (Dr Henry), évêque de Saint-Asaph (1518-1535), 13, 219, 314, 369, 399, 480, 628.
Stanhope (Durham), 656.
Stanley (Lord Thomas), 1er comte de Derby, 3e mari de Margaret Beaufort, 476.
Stapleton (Thomas), théologien et controversiste (1535-1598), chanoine de Chichester (1558), réfugié à Louvain sous Élisabeth, 134, 137, 142, 151, 500 et suiv., 504 et suiv., 506, 513, 514, 515, 516 et suiv., 521, 522, 531, 532.
Starkey (Thomas), chapelain de la cour, 158.
Steelyard, quartier de Londres où se trouvait depuis 1250 l'entrepôt de la ligue hanséatique, 367.
Steeple-Langford (Wiltshire), 656.
Stepney (quartier de Londres), 698.
Stevens (William), traducteur du *De vera obedientia* de Gardiner, 666.
Stixwold (Lincolnshire), monastère de cisterciennes, 454.
Stokesley (John), évêque de Londres (1530-1539), 13, 37, 128, 198, 206, 215, 216, 218-220, 226, 227, 230, 233, 235, 236, 238, 239, 240, 245, 261, 268, 277, 314, 376, 382, 387, 399, 417 et suiv., 427, 515, 557, 632, 651-696, 701, 706, 707.
Stokesley (Richard), curé de North Luffenham, 654.
Stone (J.), O. S. Aug., 429.
Stow (John), chroniqueur, 328, 425, 447, 448, 455, 502, 605.
Strafford (Thomas Wentworth, comte de) [† 1641], 461, 470.
Strasbourg, 225, 553
Strype (John), [1643-1737], 79, 196, 206, 233, 237, 267, 287e, 287, 328, 397, 430, 624, 625, 626, 627, 637, 643, 645, 648, 649, 671, 675 et suiv., 688, 702, 717, 721.
Stuarts, 111, 316, 470.
Suffolk (Charles Brandon, duc de), beau-frère de Henri VIII, 26, 34, 35, 69, 98, 110, 147, 179, 321, 334, 351, 356, 372, 412, 457, 492, 660.
Suffolk (Comté ou duché de), 86, 317, 337, 341, 694.
Sumtleger (Sir Anthony), 529.
Surrey (Comté de), 86, 105, 426.
Surrey (Henry, comte de), voir Howard (Henry).
Surrey (Comte de), voir Norfolk (2e comte de).
Sussex (Comté de), 86, 437.
Sussex (Robert Ratcliff, 1er comte de), 469.
Swadale (Yorkshire), 101.
Swithun (Saint), évêque de Winchester († 862), 189.

T

Tabera ou Tavera (Juan de), archevêque de Tolède (1534-1545), cardinal (1531), 587.
Tamise, 135, 143, 172, 201, 208, 426, 516.
Tanner (J. R.), 440, 441, 470.
Tarbes (Évêque de), voir Grammont (Gabriel de).
Taunton (Somerset), 198, 214, 416, 595.
Taunton (E. L.), auteur, 329, 537.
Taylor (John), évêque de Lincoln (1552-1553), 10, 680, 714.
Taylor (Roland), 694.
Teddington (Middlesex), 427.
Templier, 349.

Temse, député des Communes, 13, 314, 399.
Tewkesbury (Gloucestershire), abbaye bénédictine, 113, 185, 471.
Thetford (Norfolkshire), 416.
Thévenot, 328.
Thirlby (Dr Thomas), évêque de Westminster (1540-1550), de Norwich (1550-1554), d'Ely (1554-1558), 230, 246, 669, 673, 680, 682, 684, 716, 719.
Thirsk (William), prieur, 461.
Thomas (Saint), 501.
Thomas de Cantorbery (Saint), voir Becket (Thomas).
Thomas de Villeneuve (Saint), O. S. A., archevêque de Valence († 1555), 546.
Thompson (Hamilton), historien, 434.
Thornley (Miss), auteur, 427.
Thou (Jacques-Auguste de), historien [1553-1617], 541, 552.
Throckmorton, attaché à Reginald Pole, 158, 554.
Thureau-Dangin (P.), 724, 725.
Thurland Castle (Lancashire), 656.
Thwyates (Ed.), compromis dans l'affaire d'Eliz. Barton, 488, 490 et suiv.
Tiepolo (Dr Niccolò) [† 1551], membre du Grand Conseil de la République de Venise (1495), podestat de Brescia (1525) et de Padoue (1528), envoyé au pape (1534), à l'empereur (1536) et à l'entrevue de Nice (1538), 563-569.
Tillotson, archevêque de Cantorbery (1691-1694), 625.
Tiraboschi (Girolomo), S. J., professeur à l'Université de Modène et historien de la littérature italienne (1731-1794), 541.
Todd (H.-J.), auteur, 625.
Tolède, 167, 169, 170, 587, 588.
Tolède (Traité de) [1539], 164.
Tomeo (Niccolò Leonico), humaniste ami de Reginald Pole, 153, 538, 540 et suiv., 543.
Tomitano (Bernardino), médecin, philosophe, poète, grammairien (1506-1576), 537.
Tommaseo (M. N.), éditeur, 566.
Toulon, 571.
Torre Hill (Somersetshire), 465.
Torregiano (Piètro), sculpteur florentin, 163, 374, 563.
Toulouse (Université de), 37, 327, 377, 380.
Tournon (François de) [1489-1562], cardinal (1530), archevêque de Lyon (1551-1562), 152, 383, 389.
Tournay, 310.
Tout (Professeur T. F.), 446.
Tower Hill (Tour de Londres), 130.
Townsend, éditeur de Foxe le martyrologiste, 678.
Tracy (Richard), gentilhomme du Gloucestershire suspect d'hérésie, 241.
Trafford (William), le nouveau prieur de la Chartreuse de Londres (1537), 463.
Tregunwell (John), 426.
Trent (rivière des comtés de Nottingham et d'York), 459, 460.
Trente, 160, 560.
Trente (Concile de), 173, 254, 276, 444, 486, 541, 542, 555 et suiv., 584, 590, 689, 700 et suiv.
Trèves (Électorat de), 559, 699.
Trevelyan, historien, 433.
Treville, villa d'Alvise Priuli près de Vérone, 553, 586.
Trévise, 540, 721.
Trinity College (Cambridge), 481, 656.
Trinity Hall (Cambridge), 652, 653.
Tristan de Salazar, archevêque de Sens (1475-1519), 362.
Trivulzio (Agostino) [† 1548], cardinal (1517) qui cumula les évêchés de France et d'Italie, légat en France (1536), 404, 566.
Tuke (Sir Brian), trésorier de la chambre, 663.
Tunis, 253.
Tunstall (Brian), frère du suivant.

Tunstall (Cuthbert), évêque de Londres (1522-1530) et de Durham (1530-1552 ; 1553-1559), 49-50, 128, 158, 193, 207, 213, 215-217, 219, 220, 226, 227-229, 230-231, 236, 238, 239, 240, 243, 247, 261, 266, 268, 277, 349, 368, 395, 461, 474, 516, 518, 520, 554 et suiv., 555, 557, 611, 622, 651-696, 701, 706, 711, 714, 716.
Tunstall (Richard), grand-père des précédents, 656.
Tunstall (Thomas), père de l'évêque Tunstall, 656.
Turba (Gustav), éditeur, 567.
Turcs, 170, 171, 198, 411, 530, 565-569, 585 et suiv., 588.
Turner (H.), éditeur, 475.
Turner (William), adversaire de Stephen Gardiner, 241, 680 et suiv.
Twekesbury (Gloucestershire), abbaye bénédictine, 462.
Tyburn (Gibet de), 71, 489, 507.
Tyms (William), accusé d'hérésie, 668.
Tyndale ou Huchyns (William), brûlé comme hérétique en Flandre (1536), 139, 189 et suiv., 230, 231, 237 et suiv., 241, 242, 479, 511 et suiv., 611, 612, 626, 682 et suiv.

U

Udine, 541.
Ughtred (Sir Anthony), 593.
Urbain VI, pape (1378-1389), 300.
Urbin, 543.
Urbin (Cardinal d'), voir Rovere (Giuliano della).
Urbin (Duc d'), voir Guidubaldo II.
Urticio (Alessandro), professeur de latin, 543.
Utopia de Thomas More (1515-1516), 8, 137 et suiv., 216, 509-511, 512 et suiv., 657.

V

Vale Royal (Cheshire), abbaye cistercienne, 463.
Van Dyke (Rev. Paul), auteur, 572.
Vannes (Peter), secrétaire pour le latin et agent de Henri VIII, 369, 660.
Var, 565.
Varillas (Antoine), historien (1624-1696), 286, 335.
Vasari (Giorgio), peintre, architecte, biographe (1512-1574), 533.
Vaticanes (Archives), 325, 380.
Vaticane (Bibliothèque), 360.
Vatican (Concile du), 242.
Vaughan (Stephen), ami de Cromwell, 405, 595, 604, 615.
Vauvert (Gard), 570.
Vénétie, 157.
Venier (Giovanni Antonio), ambassadeur vénitien près Charles-Quint (1535-1538), 567, 570.
Venise, 157, 170, 171, 175, 219, 360, 376, 479, 539, 540, 541, 542, 543, 545, 551, 554, 566, 584.
Vergerio (Pier Paulo) [† 1565], nonce près Ferdinand roi des Romains (1533-1536), 401, 404, 534, 554, 589, 700, 701 et suiv.
Vérone, 544, 553, 556.
Vertot (Abbé René Aubert), historien (1655-1735), 285.
Verzosa (Juan de), directeur des archives espagnoles de Rome (1523-1574), 324.
Vicence, 227.
Vida (Ottonello), auditeur de Vergerio, 589.
Vienne, 173, 198, 630, 700, 711.
Vigne (Pierre de la), chancelier de Frédéric II, († 1246), 422.
Vilenus, 119.
Vilvorde (Belgique), 190.
Villach (Autriche), 198.
Villefranche, près Nice, 565, 568.
Villeneuve, près Nice, 568, 575.
Virgile (Polydore), 339, 342, 350, 479, 608.

Viseo ou Vizeu (Michel da Sylva, cardinal de), évêque de Vizeu (1527-1547), cardinal (1541 ; † 1556), 566.
Viterbe, 173, 541, 545, 590.
Vittorelli (Andrea), éditeur de la 2e édition des *Vitæ... R. Pontificum et S. E. cardinalium* de Chacon-Oldoin, 475, 497.
Vives (Juan Luis), humaniste et théologien espagnol (1492-1540), 366.
Volusenus ou Wilson (Florent), philosophe écossais († 1546), 236.

W

Wakeman (John), évêque de Gloucester (1541-1549), 682.
Wakfield (Robert), religieux de Sion, hébraïsant, 367, 375, 473.
Walden (Essex), abbaye bénédictine, 463.
Wallingford (Berkshire), 91.
Wallop (Sir John), ambassadeur en France, 152, 227, 252, 534, 596.
Walsingham (Norfolkshire), 189, 608, 645.
Walsingham (Thomas), chroniqueur, 77.
Waltham (Essex), abbaye de chanoines réguliers, 36, 106, 114, 197, 433, 473.
Walter (W. J.), auteur, 501.
Walworth (James), chartreux, mort pour avoir refusé de reconnaître la suprématie royale, 463.
Warblington, 162.
Ward (Thomas), auteur du xviiie siècle, 286.
Warham (William), évêque de Londres (1502-1503), archevêque de Cantorbery (1503-1532), 2, 16, 20, 25-26, 38, 41, 49, 52, 54, 118, 122, 123, 174, 198, 215, 222, 227, 307, 319 et suiv., 331, 335, 351, 360, 385, 394, 398.400, 484, 487, 628, 683.
Warham (William), neveu du précédent, 386.
Warton, auteurdu xviiie siècle, 286.
Warwick (Edward d'York, comte de), fils du duc de Clarence († 1499), 330, 539.
Watkyns (Richard), visiteur des monastères anglais, 451.
Watson (Thomas), chapelain de l'évêque Gardiner, 474.
Watt (Joachim von), Zwinglien, † 1551), 646.
Waynflete (William de), évêque de Winchester (1447-1486), 77, 437.
Webb (John), 529.
Webster (Augustine), prieur des chartreux d'Oxholme, 71, 427.
Weimar, 256, 710, 711.
Welland, rivière, 457.
Wellengford (Traité de) [1153], 341.
Wensleydale (Yorkshire), 101.
Wentworth (Thomas), voir Strafford (comte de).
West (Nicholas), évêque d'Ely (1515-1533), 84, 121, 368.
Westlake, auteur, 434.
Westminster abbey (Middlesex, aujourd'hui Londres), abbaye bénédictine, 189, 336, 441, 563, 637.
Westminster (Convocation de), 52-55, 65, 69, 721.
Westminster (Évêché de), 281, 470, 673.
Westminster (Parlement de) 16, 43, 48, 129, 130, 148, 149, 194, 233, 526.
Westmorland (Comté de), 99, 103, 457, 461 et suiv.
Whalley abbey (Lancashire), abbaye cistercienne, 104.
Wharton (Henry), critique de G. Burnet (xviie siècle), 285.
Wharton (Sir Thomas), 469.
Whitchurch, imprimeur du xvie siècle, 611.
White (John), évêque de Lincoln (1554-1556) et de Winchester (1557-1559), 676.
Whitehall (Palais de), à Londres, 35.
Whiting (Richard), abbé bénédictin de Glastonbury, 464 et suiv.

Wight (Ile de), 417.
Wilkins (Dr) [1685-1745], 290, 317, 394, 668, 670, 682, 704, 705, 708.
William (Sir), 700.
Williams (John), visiteur des monastères anglais, 451, 468.
Williams (Richard), neveu de Thomas Cromwell, 174, 175 et suiv.
Willoughby (Warwickshire), 665.
Willoughby (Dr), chapelain royal, 649.
Willoughby (Sir Robert), 1er baron Willoughby de Broke, 317.
Willoughby (Thomas), 560.
Wilson (Dr Nicholas), 716.
Wilson, domestique de l'évêque Fisher, 525.
Wilton (Wiltshire), abbaye de bénédictines, 439.
Wiltshire (Comté de), 63, 86.
Wiltshire, (Comte de), voir Boleyn (Sir Thomas).
Wimbledon (Middlesex), 592.
Wimborne (Dorsetshire), 540.
Winchelsey (Robert), archevêque de Cantorbery (1293-1313), 13, 319.
Winchester (Hantshire), 189, 223, 532, 664, 684.
Winchester (Évêché de), 35, 55, 59, 159, 217, 239, 309, 310, 311, 386, 485, 596, 676, 683.
Winchester House, palais à Londres de l'évêque de Winchester, 485 et suiv.
Windsor, 77, 101, 233, 234, 374, 379, 384, 636, 638, 655, 661, 685.
Windsor (Traité de) [1508], 334, 657.
Wingfield (Sir Richard), 657.
Wittenberg (Articles ou conférence de) [1536], 190, 250, 254-259, 265, 676, 697, 701-704, 710.
Woburn (Bedfordshire), abbaye cistercienne, 88, 464.
Wolf (Reginald), éditeur du XVIe siècle, 672.
Wolman (Dr Richard), 351.
Wolsey (Thomas), évêque de Lincoln (1514) et archevêque d'York (1514-1530), cardinal (1515), 3, 4, 7, 10, 12, 25-39, 44, 46, 47, 59, 63, 77-82, 90, 118, 119, 120, 123, 141, 154, 156, 175-179, 180, 196, 210, 214, 215, 216, 217, 218, 220, 251, 296-298, 303, 309-312, 321 et suiv., 325, 328 et suiv., 335, 336, 339, 340, 342, 346, 349, 350, 351-375, 392, 393, 395, 437-440, 453, 456, 459, 479, et suiv., 485, 488, 514, 541, 592-596, 598, 610, 654, 657, 658-661, 700.
Wood (Anthony à) érudit du XVIIe siècle, 286, 501, 503, 546, 651, 655, 685.
Wood (John à), serviteur de Thomas More, 522, 525.
Wood (Miss Everrett), auteur, 637.
Woodstock (Oxfordshire), 679.
Woodville (Elizabeth), femme d'Édouard IV, 653.
Woodville (Lionel), évêque de Salisbury (1482-1484), 653.
Worcester, 86, 183, 217, 317, 607.
Worcester (Évêché de), 240, 309, 355, 398 424, 463, 485, 700.
Wordsworth (Christopher), auteur, 591.
Worms (Colloque de) [1540], 542, 549.
Worms, Diète de) [1520-1521], 216, 230.
Wotton (Nicholas), doyen de Cantorbery et d'York († 1566), 618.
Woysey (John), évêque d'Exeter (1519-1551), et 1553-1554), 628, 707,
Wright (A.), auteur, 502.
Wright (T.), auteur, 433.
Wriothesley (Sir Thomas), secrétaire de Th. Cromwell, chancelier d'Angleterre (1544-1547), devenu comte de Southampton à l'avènement d'Édouard VI (1547), 193, 240, 328, 467, 469, 534, 621, 684.
Wyatt (Sir Henry), 23, 345.
Wyatt (Sir Thomas), ambassadeur près Charles-Quint, 167, 170, 347, 575, 669.
Wykys (Elizabeth), femme de Cromwell, 175, 185.

Wycliffe, 5, 6, 7, 17, 81, 82, 207, 241, 243, 288, 299-304, 412, 611, 613, 646, 690.
Wynter (Thomas), fils de Wolsey, archidiacre de Norfolk, 311, 659.

Y

Yarmouth (Norfolkshire), prieuré, 604.
York, 35, 36, 49, 59, 100, 102, 103, 156, 310, 386, 450, 463, 485, 504, 645.
York (Archevêque d'), voir Wolsey (Th.), Lee (Edward).
York (Convention d'), 49-50, 65, 69, 228, 424, 622.
York (Duché et Comté d'), 88, 89, 91, 94, 96, 99-104, 117, 162, 317, 443, 456, 459, 461, 603.
York (Maison d'), Rose blanche, 560.
York Place, palais royal à Londres, 157, 515, 635.
York Place, palais royal de Westminster, 157, 515, 635.

Z

Zimmermann (A.) S. J., auteur, 537, 554.

ADDENDA

P. IV. Sur *Lord Herbert of Cherbury* comme historien, voir Ed. Fueter, *Geschichte der neueren Historiographie*, Munich et Berlin, 1911, p. 170.

P. 1. Sur les conflits de l'autorité temporelle et spirituelle, voir R.-W. et A.-J. Carlyle, *A history of medioeval political theory in the West*, Londres et Edimbourg, dont le tome IV a paru en 1922 et le tome V en 1928.

P. 2. Le livre récent et excellent de F.-W. Powicke, *Stephen Langton. Being the Ford lectures delivered in the University of Oxford in Hilary term 1927* (Oxford, 1928) illustre les lettres de Jean sans Terre et d'Innocent III.

P. 4, 297. Sur le seul pape anglais, Adrien IV (1154-1159), voir Edith Almedingen, *The English Pope*. Foreword by Fr.-C. Martindale, S. J., Londres, 1925.

P. 10, 311, n. 82. Dès 1691, dans ses *Athenæ Oxonienses* (I, 569-571), Anthony à Wood notait que beaucoup d'historiens, par mépris de sa naissance, par envie de son ordre et haine de sa religion, avaient défavorablement jugé Wolsey, « le plus grand sans conteste des hommes d'Église qui fût jamais en Angleterre, le plus puissant des cardinaux de son temps ». Une tradition, ajoutait-il, s'est créée que suivent tous ceux qui parlent de Wolsey. Il est temps que soit « écrite une histoire exacte et fidèle du plus éminent, du plus désintéressé, du plus noble ecclésiastique de son siècle ». Il vante son habileté à diriger un roi aussi entier que Henri VIII, sa vaste intelligence, ses desseins aussi grands que ses revenus, sa générosité inépuisable, son amour de la splendeur qui dota l'Angleterre d'impérissables monuments. Le dernier ouvrage qui ait été écrit sur lui (*Wolsey*, juin 1929) est dû à A.-F. Pollard, dont le *Henry VIII* se trouve ainsi complété. On y verra expliqué et défini le rôle du grand cardinal dans l'histoire d'Angleterre.

P. 71. Sur le gibet de Tyburn, lire P.-S. Chaudlery, S. J., *The Tower to Tyburn : a London Pilgrimage*, 1920, avec 40 illustrations.

P. 112, 472. Depuis qu'est davantage étudiée l'histoire économique d'Angleterre, on attribue beaucoup moins la misère du peuple, au XVI^e^ siècle, à la suppression des couvents (certains même n'en veulent plus parler) qu'à d'autres causes qui, transformant le régime de la propriété et les conditions de vie eussent probablement produit sans elle les mêmes effets. Il convient donc de ne pas exagérer la répercussion sur la vie du peuple des lois de 1536 et de 1539; elles ne

firent toutefois qu'accélérer une transformation économique qui eu pour effet la détresse des clàsses pauvres.

P. 133, 503, n. 121. Sur Linacre, voir W. Osler, *Thomas Linacre (1460?-1524), physician and classical scholar*, Cambridge, 1908, avec 11 gravures.

P. 136, 138, 215. Nous n'avons aucune etude d'ensemble ou recente sur Budé. L'étude de Louis Delaruelle (fasc. 162 de l'ecole des Hautes Etudes) : *Guillaume Budé, les origines, les debuts, les idées maitresses*, Paris, 1907, s'arrête en 1519. Mais le même auteur nous a donné le *Répertoire analytique et chronologique de la correspondance de Guillaume Budé*, Paris, 1907, qui est très utile. *Guillaume Budé et les origines de l'humanisme français*, Paris, 1923, de J. Plattard, est fort court.

P. 152, n. 159. Une édition critique du *Dialogue touching... Luther and Tyndale* a été donnée par W.-E. Campbell, London, 1927.

P. 160, 558 et suiv. Sur Ehrard van der Marck trois études de M. Léon Halkin fourniront de précieux renseignements : (a) *La coadjutorerie des princes-évêques de Liége au XVI^e siècle* (t. VII, 1921, de la *Revue belge de Philologie et d'Histoire*) ; (b), *Le plus ancien texte d'édit promulgué contre les luthériens* (t. XXIV, 1929, de la *Revue d'Histoire ecclésiastique*) ; (c) *L'hérésie et sa répression au Pays de Liége avant la Réforme*, Tongres, 1929.

P. 161 et suiv., 182 et suiv., 195, 428. La « nature monstrueuse » de la loi sur la trahison ressort mieux encore de sa comparaison avec ce qu'elle avait été jusqu'ici. Avant Henri VIII, de simples paroles n'avaient jamais suffi à établir le crime de haute trahison : tout au plus peut-on dire que les paroles incriminées etaient venues s'ajouter aux autres témoignages a charge. Ainsi fut interprété au XV^e siècle le statut de 1352 sur le crime de haute trahison. Cf. Samuel Rezneck, *Constructive reason by words in the fifteenth Century* dans *The american historical Review*, octobre 1927.

P. 289, n. 20. Pour le Conseil Privé, ajouter à l'ouvrage cité de Ed.-R. Turner, celui de Sir Almeric Fitzroy, *The history of the Privy Council*, Londres, 1928, dont le début sera utile à consulter.

P. 295 n. 8. Voir aussi sur le sac de Rome, Antonio Rodriguez Villa, *Memorias para la historia del asalto y saqueo de Roma en 1527 por el ejercito imperial, formados con documentos originales*, Madrid, 1875. Cf. du même, *Italia desde la batalla de Pavia hasta el saqueo di Roma*, Madrid, 1885, t. I de *Curiosidades de la Historia de España*. Le premier volume de *Die Schweizergarde in Rom und die Schweizer in pipstlichen Diensten* (Lucerne, 1927) contient aussi quelques pages sur le terrible *sacco* du 6 mai 1527, qui mettent en relief l'héroïsme de la garde suisse. Voir les réflexions que suggère à Luis Vives sur Rome et Clément VII le sac de Rome, dans de Wolsey : *Literae virorum eruditorum ad Franciscum Craneveldium*, 1522-1528, Louvain, 1928, t. I, p. 90, 246.

P. 300, n. 30. On fera bien de vérifier la liste des ouvrages de Wycliffe avec l'étude de S. Harrison Thomson, *Some latin works erroneously ascribed to Wyclif* dans le numero de juillet 1928 de *Speculum*.

P. 319, n. 135. Sur les *rotuli parliamentorum* conservés à l'Echiquier, cf. Richardson et Sayles, *The early record of the English parliaments*, dans le n° 18 (février 1929) du *Bulletin of the Institute of historical research*.

P. 322, n. 142. La réplique en latin de Luther à Henri VIII, du 15 juillet 1522 a été pour la première fois traduite en anglais par le Rev. E.-S. Buchanan, en 1928 : *Luther's reply to king Henry VIII*, New-York.

P. 334. Sur Marguerite d'Autriche, voir l'ouvrage récent de Max Bruchet, *Marguerite d'Autriche, duchesse de Savoie*, Lille, 1927.

P. 339, n. 32. Voir le texte et le commentaire par E.-A. Vitney et P.-P. Cram de *The will of Polydore Vergil*, dans le tome VI, 1928, des *Transactions of the R. Historical Society*. 4e série. Cf. aussi Ed. Furter, *Geschichte der neueren Historiographie*. Munich, 1911. p. 163 sq.

P. 351, n. 70. L'importante publication de P.-S. et H.-M. Allen, *Letters of Richard Fox* 1486-1527 (1929) sera bonne à consulter pour tout ce qui concerne les débuts du règne de Henri VIII.

P. 360, n. 94. Les lettres de Henri VIII à Anne Boleyn furent pour la première fois publiées, et avec quelques inexactitudes, par Th. Hearne, a Oxford, en 1720 dans *Roberti de Avesbury Historia de mirabilibus gestis Edwardi III*, puis en 1745, dans le troisième des volume des *Mélanges tirés de la Bibliothèque Harléienne*, et une troisième fois, à Londres, en 1813. L'imprimeur Crapelet donna son édition française en 1826, qu'il réédita sans changement en 1835. Le texte autographe de ces lettres se trouve dans le manuscrit 3731 de la Bibliothèque Vaticane. Neuf sur dix-sept sont en français : l'orthographe royale est toute fantaisiste, et les mots anglais alternent en un pittoresque mélange avec les français. Il signe H. R[ex]. La signature de la troisième lettre est en forme de rébus :

H. autre A.B. ne cherce R.

P. 420, n. 170. Le roi de France, avec ses légistes et historiens, se disait bien aussi, depuis longtemps, « empereur en son royaume », mais non au spirituel, « pour cause de temporel » seulement. (Yves de Chartres, cité par P. Pithou, *Commentaires sur les libertez de l'Église gallicane*, p. 21. *Songe du Vergier*, liv. I, chap. xxxv, 36. 88. Cf. G. Dodu, *Les idées de Charles V en matière de gouvernement*, dans *Revue des Questions historiques*, janvier 1929, p. 42 et suiv.). Charles VI, déclare : « nostraque jurisdictio temporalis in nullo modo jurisdictioni spirituali subsit, cum in terris superiorem non recognoscamus », et il se dit « non immerito Dei Vicarius », mais il ajoute « quoad jurisdictionem temporalem. » (Arrêt du 14 août 1385, dans Pierre Dupuy, *Preuves des libertez de l'Église gallicane*, 2e édition 1651, I, 270 sq.)

P. 428, n. 204. Chauncy, de la Chartreuse de Londres, fut emprisonné pour avoir refusé de prêter serment à la suprématie royale ; il s'évada se réfugia à Bruxelles, puis à Nieuport, où il fonda un couvent et écrivit, d'après ses souvenirs, l'histoire des religieux martyrs : *Historia aliquot martyrum anglorum maxime XVII Cartusianorum sub*

Henrico VIII interemptorum, rééditée en 1888 « a monachis Cartusiæ S. Hugonis in Anglia ».

A Chauncy on peut ajouter Th. Bourchier, *Historia ecclesiastica de martyrio fratrum ordinis Minorum... qui partim in Anglia sub Henrico 8 rege... partim in Hybernia tempore Elizabethæ passi sunt ab anno 1536 ad annum 1582*, Paris, 1582 et 1586, Ingoldstadt, 1583.

P. 434. Aux ouvrages indiqués pour l'étude de la vie monastique en Angleterre, on ajoutera celui plus récent de Rose Graham, *English ecclesiastical studies. Being some essays in research of medevial history*, Londres, 1929.

P. 446, n. 76. En confirmation de ce que j'ai dit relativement aux appréciations de G. Coulton, on peut lire son second volume (le dernier paru) des *Fives century of religion* : le sous-titre seul revèle le caractère passionné de l'auteur : *The friars and the dead weight of tradition*, 1200-1400, Cambridge, 1928.

P. 499, n. 118. On trouvera six lettres jusqu'alors inédites de Thomas More (10 août 1524-10 juin 1528, dans le tome I de H. de Vocht, *op. cit.*

P. 501. La première traduction anglaise de Stapleton est due à P.-E. Hallett (Londres, 1918), vice-postulateur de la cause de canonisation de Thomas More.

P. 511, n. 157. Érasme définit, avec une netteté hardie, son attitude en face de Luther et de Rome, dans sa lettre au duc Georges de Saxe, du 3 septembre 1522, publiée dans l'*Opus epistolarum Desiderii Erasmi* de P. S. Allen. Cf. Paul Kalkoff, *Die Stellung der deutschen Humanisten zur Reformation*, t. XLVI de la *Zeitschrift für Kirchengeschichte*.

P. 512, n. 159. Une édition critique du *Dialogue touching... Luther and Tyndale* a été donnée par W.-E. Campbell, Londres, 1927.

P. 571, n. 332. Z.-N. Brooke, nous montre (*The effect of Becket's murder on papal authority in England* t. II, n° 3, 1928 de *The Cambridge historical Journal*). Henri II, à la suite de ce meurtre, est obligé d'abandonner le principe édicté par les Constitutions de Clarendon à l'égard des clercs criminels, et de reconnaître le droit d'en appeler à Rome. Voir aussi Miss A. Deeley, *Papal provision and royal rights of patronage in the early fourteenth century* dans *The english historical Review* d'octobre 1928.

P. 700. *Les Articles de Smalkalde par le Dr Martin Luther*, traduits et annotés par Ed. Rœrich (Caen et Paris, 1928), sont un pamphlet contre la primauté du pape que Luther écrivit en 1537, quand le concile eut été convoqué à Mantoue : « Articles de la Doctrine chrétienne, destinés à être présentés dans le cas où un concile se réunirait soit à Mantoue, soit autre part, et qu'indiquent ce que nous pouvons et ce que nous ne pouvons pas accepter ou concéder. »

P. 702, 711. *L'Apologie de la Confession d'Augsbourg* de Mélanchton, a été rééditée et traduite en français par Ed. Rœrich, avec les *Articles de Smalkalde* (voir note précédente).

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 1

CHAPITRE PREMIER

PRÉLIMINAIRES ET CAUSES DU SCHISME

L'esprit de nationalité et l'affaiblissement de l'autorité pontificale. — Attaques de Wycliffe contre l'Église. — Critiques amères des humanistes. — Sentiments du peuple anglais à l'égard du clergé. — Le Parlement de la rupture (1527-1536) : sa composition, son esprit. — Le roi et son influence décisive. 1

CHAPITRE II

LE DIVORCE DE HENRI VIII ET LA RUPTURE AVEC ROME

Le mariage de Henri VIII avec Catherine d'Aragon. — Origine du divorce. — Les deux phases. — Dénouement fatal : sentence du primat d'Angleterre. 18

CHAPITRE III

LA SUPRÉMATIE ROYALE ET LA CONSOMMATION DU SCHISME

Le roi « chef suprême de l'Église d'Angleterre » ; historique et conséquences de ce titre. — Le schisme, préparé par toute une série de lois, favorisé par la sécurité du roi tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, est consommé par la prestation de serment au « chef suprême de l'Église d'Angleterre ». — Absolutisme royal. 46

CHAPITRE IV

LA SUPPRESSION DES MONASTÈRES

Causes de la suppression des monastères anglais. — La visite des monastères (1535-1536). — Dissolution des petits monastères ; la révolte du Nord ou « Pèlerinage de Grâce » (1536-1537). — *Surrender* (cession au roi par l'abbé ou le prieur) des grands monastères (1538). — Résultats de l'abolition des couvents . . . 75

CHAPITRE V

LES DÉFENSEURS DE L'UNITÉ CATHOLIQUE

L'évêque Fisher. — Le chancelier Thomas More. — Le cardinal Reginald Pole. 116

VI

LE PARTI AVANCÉ DU SCHISME

Thomas Cromwell, comte d'Essex, vicaire général du roi. — Thomas Cranmer, archevêque de Cantorbéry. — Leurs amis. — Leur part dans la Réforme. 174

CHAPITRE VII

LE PARTI MODÉRÉ DU SCHISME

Les Henriciens : Gardiner, évêque de Winchester ; Stokesley, évêque de Londres ; Bonner, évêque de Hereford ; Tunstall, évêque de Durham. — Leur genre d'influence. 215

CHAPITRE VIII

DOGME DE L'ÉGLISE D'ANGLETERRE SOUS HENRI VIII

Erreurs de quelques historiens. — Orthodoxie et autodafés. — Tentatives d'union entre les Églises d'Allemagne et celle d'Angleterre : Conférences de Wittenberg (1536) et de Londres (1538). — La première Confession ou les X Articles de 1536. — La deuxième Confession « The godly and pious institution of a Christian man « (1543) ; les XIII Articles de 1538 ; les VI Articles (1539). — La troisième Confession « The necessary erudition of a Christian man » (1543) 248

Notes de l'Introduction. 283
Notes du chapitre premier 294
Notes du chapitre II. 324
Notes du chapitre III. 391
Notes du chapitre IV 433
Notes du chapitre V. 474
Notes du chapitre VI. 592
Notes du chapitre VII. 651
Notes du chapitre VIII. 696
Chronologie des événements utiles a l'histoire religieuse du règne. 729
Table onosmatique. 735
Addenda. 771

1267. — Évreux, imprimerie Ch. Hérissey. — 2-30.

Constant, G. 283.04
C766
La réforme en Angleterre.
88993
24 OCT 1940 Lent 26 FEB 1941

88993
283.045
C 766

St. Mark's Library
The General Theological Seminary
175 Ninth Avenue
New York, N. Y. 10011

Please stamp date in left column, write your name legibly in center column and leave right column blank. Deposit circulation card in slot marked 'Circulation cards'.

There is no date due, but books must be returned promptly upon request. Do not lend books charged to you to others. You are responsible for them.